



HAL
open science

L'évolution des rapports ville nature dans la pensée et la pratique aménagistes : la consultation internationale du Grand Paris

Adrien Gey

► **To cite this version:**

Adrien Gey. L'évolution des rapports ville nature dans la pensée et la pratique aménagistes : la consultation internationale du Grand Paris. Architecture, aménagement de l'espace. Université de Grenoble, 2013. Français. NNT : 2013GRENH020 . tel-01002384

HAL Id: tel-01002384

<https://theses.hal.science/tel-01002384>

Submitted on 6 Jun 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

THÈSE

Pour obtenir le grade de

DOCTEUR DE L'UNIVERSITÉ DE GRENOBLE

Spécialité : **Urbanisme mention aménagement.**

Arrêté ministériel : 7 août 2006

Présentée par

Adrien GEY

Thèse dirigée par **Yves Chalas**

préparée au sein du **Laboratoire PACTE**
dans **l'École Doctorale Science de l'Homme, du Politique et du Territoire, SHPT 454.**

L'évolution des rapports ville nature dans la pensée et la pratique aménagistes : la consultation internationale du Grand Paris.

Thèse soutenue publiquement le **25 Octobre 2013.**
devant le jury composé de :

Mr. Guy, BURGEL

Professeur, Université Paris X, (Rapporteur)

Mr. Yves, CHALAS

Professeur, Institut d'Urbanisme de Grenoble, (Directeur de thèse)

Mr. Pierre, DONADIEU

Professeur, Ecole Nationale Supérieure du Paysage de Versailles,
(Président)

Mme. Catherine, MAUMI

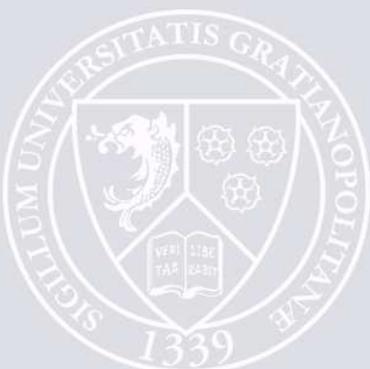
Professeur, Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Grenoble,
(Membre)

Mr. Didier, PARIS

Professeur, Université Lille I, (Membre)

Mme. Chris, YOUNES

Professeur, Ecole National Supérieure d'Architecture de Paris La Villette,
(Rapporteur)



L'évolution des rapports ville-nature dans la pensée et la pratique aménagistes : la consultation internationale du Grand Paris.

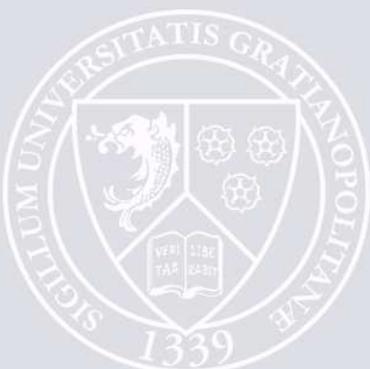
Remerciements :

Je remercie l'ensemble des architectes et urbanistes du Grand Paris qui ont bien voulu me recevoir dans le cadre de cette étude. En particulier Yves Lion, Antoine Grumbach, Sylvia Cassi, François Decoster, LIN. Je remercie également Nicolas Tixier, responsable de la cellule scientifique du Grand Paris de m'avoir éclairé sur la mécanique institutionnelle de cet objet complexe. Je remercie l'ensemble des doctorants et chercheurs qui ont pu, au cours d'une discussion formelle ou informelle, rapide ou approfondie, m'apporter un retour précieux sur mon travail, en particulier Henri Thorgue, Olivier Soubeyran et Brigitte Kayser. Je remercie l'ensemble des documentalistes des Archives de la ville de Paris, de la Bibliothèque Historique de la Ville de Paris et de la Cité de l'Architecture et du Patrimoine qui m'ont permis d'accéder rapidement à certains documents précieux. Je remercie bien sûr ma famille et mes proches pour m'avoir soutenu dans cette entreprise risquée. Enfin je remercie Yves Chalas dont les écrits et les retours avisés m'ont toujours permis de me remettre à cheminer quand les doutes incitaient à l'immobilisme.

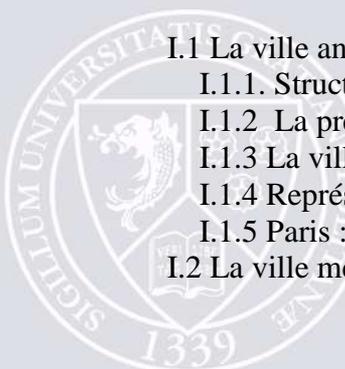


Résumé : Le concours international pour l'agglomération parisienne qui a eu lieu fin 2008, début 2009 a rassemblé une part importante du champ de l'architecture et de l'urbanisme sur la question de la ville territoire durable. Ce moment spécifique nous offre la possibilité d'étudier les cadres de la pensée aménagiste sur la question des rapports ville-nature et de les mettre en perspective avec les formes urbaines passées ainsi qu'avec les grands courants de pensée en aménagement.

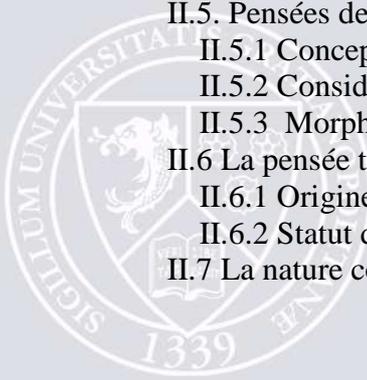
Nous commençons par le descriptif de ces rapports tels qu'ils se sont incarnés dans les formes historiques de la ville européenne ainsi que dans les textes théoriques ayant accordé une place spécifique à l'une des déclinaisons possibles de la « nature ». Nous comparons ensuite ces rapports et les représentations de la nature qui les ont motivés avec les utilisations des éléments naturels qui ont été faites dans les projets du Grand Paris. Grâce à un commentaire herméneutique des dossiers de rendu du concours, analysant non seulement les usages des éléments naturels mais aussi les valeurs associées à ceux-ci, comme la matérialité du discours sur la nature, nous identifions les échos et écarts en termes de représentations.



INTRODUCTION	9
I. Situation et intérêt de la recherche.....	9
II. Définitions des termes et énoncé de la problématique.	13
II.1 Ville et nature.	13
II.2 Les rapports ville-nature comme rapport entre les formes.....	15
II.3 L'évolution des pratiques comme évolution des formes.	18
II.4 La pensée aménagiste et la théorie urbaine.	19
II.5 Définir l'évolution des rapports ville-nature dans la pensée aménagiste.	22
II.6 Le rapport au politique dans la théorie et les formes urbaines.	22
II.7 Définir le contenu des dossiers du Grand Paris.	24
II.7.1 Genèse du Grand Paris.....	24
II.7.2 Le contenu des dossiers.	30
Problématique et hypothèses	38
Récapitulatif des attendus de recherche :	40
III. Méthodologie.	41
III.1 L'analyse des formes urbaines.	41
III.1.1 La description des formes physiques.	41
III.1.2 Le sens des formes urbaines et naturelles.	43
III.2 Les comparaisons avec les théories d'urbanisme.....	45
III.2.1 Principe de sélection des textes.	45
III.2.2 Sur l'explication génétique des propositions : la question du champ et du paradigme.	51
III.3 L'analyse des représentations et des valeurs.....	54
III.3.1. La représentation comme structure dynamique.....	54
III.3.2 Valeurs et système de valeurs.	55
III.4 L'étude du discours.	56
III.4.1 Rappel sur l'étude du discours.	58
III.4.2 Définition et statut du discours d'urbanisme.....	59
III.4.3 Comment décrire le discours du Grand Paris ?.....	59
Conclusion et énoncé du plan	62
PREMIERE PARTIE : HISTOIRE DES FORMES ET DES IDEES	64
I. Histoire des formes urbaines et des rapports ville- nature.....	64
I.1 La ville antique	65
I.1.1. Structuration morphologique des villes.	65
I.1.2 La présence effective de la nature dans la ville.	70
I.1.3 La ville antique comme ville territoire.....	72
I.1.4 Représentations et pratiques.	74
I.1.5 Paris : origine et fondation.....	76
I.2 La ville médiévale.....	78



I.2.1 Le système spatial ville/campagne.....	79
I.2.2 Présence de la nature: la ville champêtre.....	80
I.2.3 Mentalités et représentations de la nature.....	82
I.2.4 Paris médiéval.....	83
I.3 La ville classique.....	87
I.3.1 Permanences historiques et présences de la nature.....	87
I.3.2 Les jardins et promenades à travers les siècles.....	91
I.3.3 La présence de l'eau à travers les siècles : de la ville champêtre à la putréfaction.....	95
I.3.4 Emergence d'une pensée sur la ville.....	97
I.3.5 Paris à travers les siècles.....	100
I.4 La ville industrielle.....	107
I.4.1 Dynamiques urbaines.....	107
I.4.2 Présence de la nature en ville.....	109
I.4.3 Pensée antiurbaine et volonté de desserrement.....	111
I.4.4 Paris du XIXème et du XXème siècles.....	113
I.5 La ville contemporaine.....	118
I.5.1 La nature dans la ville fragmentée.....	119
I.5.2 La nature dans les villes écologiques.....	124
I.5.3 Nature, environnement et paysage comme objets de pensée.....	126
I.5.4 Formes urbaines contemporaines et nature.....	129
I.5.5 Le Paris d'aujourd'hui et la nature.....	148
Conclusion :.....	153
II. Histoire des idées.....	154
II. 1 La nature dans les utopies.....	156
II.1.1 Une nature séparatrice et insulaire.....	156
II.1.2 Le milieu naturel comme lieu de la refondation.....	159
II.1.3 Nature soumise/ partenaire.....	160
II.1.4 La luxuriance indicielle.....	161
II.2 L'usage artistique de la nature.....	163
II.2.1 Vérité du site et beauté essentielle.....	164
II.2.2 L'effet et le pittoresque.....	166
II. 2.3 Végétal et pictural.....	170
II.3 Le village et la nature domestiquée.....	175
II.3.1 Sens du village transcommunautaire.....	175
II.3.2. Les cités-jardins, une expérience à part.....	177
II.3.3 Le village ségrégation. Des valeurs américaines au New Urbanism.....	182
II.4 Mystique de la nature.....	194
II.4.1 Le Heimat et la nature.....	195
II.4.2 Morphologies des villes paysage.....	196
II.5. Pensées des systèmes verts.....	208
II.5.1 Conception du projet d'urbanisme.....	208
II.5.2 Considérations sur la ville et sur la nature.....	210
II.5.3 Morphologie des systèmes.....	213
II.6 La pensée technique de la nature.....	217
II.6.1 Origines et influences.....	217
II.6.2 Statut des éléments naturels : cinétique et statique.....	220
II.7 La nature comme moyen de dissolution des villes.....	225



II.7.1. Constats négatifs et conditions de nature.	226
II.7.2 Les fondements « politiques » des projets de dissolution.	230
II.7.3 Les projets de dissolution	234
II.8 La pensée de l'extension de l'agglomération parisienne.....	246
II.8.1 Rappels historiques.....	247
II.8.2 Les documents de 1919.	248
II.8.3 Les suites de la pensée de l'extension.	253

Conclusion générale première partie : une tentative de classement des représentations.
 259

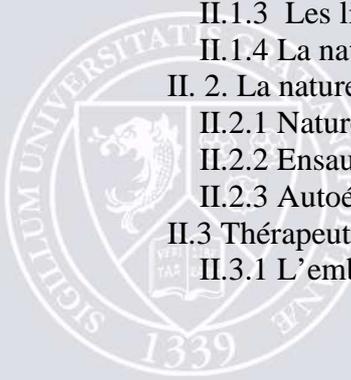
DEUXIEME PARTIE : LA NATURE DANS LES PROJETS DU GRAND PARIS. ... 264

I. La nature poétique revendiquée 265

I.1.L'approche sensible comme méthodologie et comme justification.....	267
I.1.1 « L'urbanisme sensible » comme méthode d'appréhension de la ville.	267
I.1.2 Le projet artiste et ouvert.	268
I.1.3 L'immersion sensible dans la nature.....	271
I.1.4 Les origines du sensible.	272
I.1.5 « Etre touriste dans sa propre ville » ou les ressources du paysage.....	274
I.2 La poésie des lieux.....	278
I.2.1 Les lieux de l'eau : la berge et le rivage.	279
I.2.2 Le port comme lieu de la rencontre entre nature et technique.	287
I.2.3 La lisière comme figure du tiers espace.....	290
I.2.4 Les espaces agricoles comme aménités paysagères.....	291
I.3 Dynamiques poétiques	293
I.3.1 Dynamique d'enfouissement et intensification.....	293
I.3.2 Vitalisme de la nature à micro-échelle.....	295
I.4 La mobilité comme révélatrice de la ville nature.....	299
I.4.1 La mobilité poétique dans la nature.	300
I.4.2 Cheminements et parcours poétiques : marche et vélo.	302
I.5 Permanences et différences dans la pensée urbaine de la nature poétique.	307
I.5.1 Nature ordonnée et collages.....	307
I.5.3 Le social comme partenaire poétique.	313
Conclusion sur la nature poétique : végétal, eau et proximité.	315

II. La nature thérapeutique. 316

II.1 La nature au secours du social et du politique.....	317
II.1.1 La nature comme projet de civilisation.	317
II.1.2 L'accès aux espaces naturels comme signe de l'égalité.....	321
II.1.3 Les lieux de l'agriculture comme refondation du lien social	322
II.1.4 La nature comme agent de refondation sociale et politique.	332
II. 2. La nature autothérapeutique.	346
II.2.1 Nature en ville.	347
II.2.2 Ensauvagement et espaces vierges.	351
II.2.3 Autoépuration et processus naturels.....	361
II.3 Thérapeutique de la ville.	370
II.3.1 L'embellissement.....	370



II.3.2 Usages techniques de la nature dans la ville.....	381
II.3.4 L'écrin naturel comme sécurité.	397
Conclusion sur la nature thérapeutique : l'hyper nature dans les projets du Grand Paris.	404
III. La nature structurante.....	406
III. 1 Les structurations indirectes.....	408
III.1.1 La prise en compte de la géographie dans l'appréhension des territoires.....	408
III.1.2 La nature comme externalité dans les politiques de transports.....	417
III.1.3 Structuration indirecte de l'habitat.....	429
III.2 La structuration morphologique directe.....	438
III.2.1 Structures globales.....	438
III.2.2 Modes de structuration.....	474
Conclusion sur la nature structurante : La nature comme espace de structuration et de dissolution.	544
Conclusion générale deuxième partie.....	547



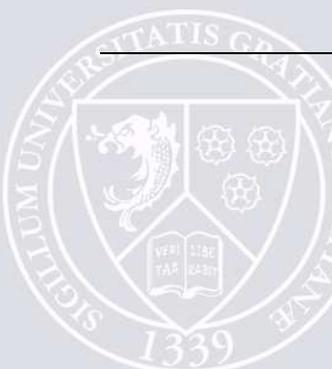


INTRODUCTION**I. Situation et intérêt de la recherche.**

Ce travail a pour ambition d'apporter une modeste contribution à l'étude des cadres de la pensée aménagiste. Initié par Yves Chalas dans les années 90¹, ce type de recherche a pour but de comprendre les ressorts de l'action et de la pensée en urbanisme, les grands repères cognitifs qui fondent et justifient l'aménagement du territoire par les professionnels. Il s'agit alors de décrire et de mettre en évidence l'ensemble des représentations, des schèmes, rationalisations, images et justifications qui fondent ce qu'Yves Chalas rassemblait sous le terme « *d'imaginaire aménageur* »². Il ne s'agissait pas alors, il ne s'agit toujours pas aujourd'hui, de rentrer dans le difficile débat qui concerne la nature des représentations, leur existence possible et leur rapport à la pensée, mais plutôt de partir de faits admis qui font des représentations les moteurs plastiques et modifiables, d'une pratique qui agit en retour sur elles. Partant de là ce champ de recherche s'est patiemment appliqué à partir de l'étude des discours, à cartographier, décrire, expliquer les cadres de la pensée en aménagement, identifiant par exemple le rôle associé au « quartier » dans la rénovation urbaine, les ressorts de l'action face à l'incertitude et plus généralement l'émergence d'une pensée faible en urbanisme, caractéristique de la fin du rationalisme en urbanisme. La pensée faible se définit comme une pensée pratique, ouverte et non dogmatique et ce travail s'inscrit dans le prolongement de cette cartographie de la pensée faible, à l'heure où l'urbanisme est très largement traversé par les questions de la durabilité et de l'écologie, c'est-à-dire par la question des valeurs environnementales. Aussi notre travail retrouve également une tradition de recherche très largement anglo-saxonne et qui concerne les « valeurs » dans l'aménagement, valeurs entendues au sens Weberien de principe guidant les choix. Ce champ de recherche initié par Peter Marcuse en 1976 posait la question de la possibilité d'une éthique de l'aménageur en rapport avec ses missions. Ces travaux ont ainsi progressivement examiné les principes axiologiques guidant l'évaluation et l'action sur la ville, notamment les valeurs inspirées de l'éthique conversationnelle d'Habermas et Apel, ainsi que de

¹ Chalas, Y., Thorgue, H. *Le complexe de Noë ou l'imaginaire aménageur : espaces et pratiques d'imaginaire d'Echirrolles*, Grenoble, IREPS-CEPS, 1987.

² « Par imaginaire aménageur en mutation, il faut donc entendre l'ensemble nouveau et ouvert des représentations, des significations, des idées prégnantes ou récurrentes, des référents et des référenciations, des orientations, etc, implicites ou explicites, contradictoires mais aussi complémentaires, qui paraissent désormais structurer les pratiques urbanistiques. » Chalas, Y. (Dir.). *L'imaginaire aménageur en mutation*, Paris, L'harmattan, 2004, p. 15.



la justice sociale de Rawls. Aujourd'hui les travaux sur les valeurs en urbanisme se font rares et un très récent numéro de la revue *Planning Theory*¹ soulignait la nécessité de se réengager sur ce terrain de recherche. Appliquée à notre objet d'étude, la réflexion en terme de valeur consiste à s'interroger sur la montée des valeurs environnementales en tant que signe d'un retour à la pensée forte, entendue comme pensée dogmatique et doctrinaire. Ce rapport a également une perspective historique et il prétend comparer la pensée aménagiste actuelle avec les grandes doctrines urbanistiques passées, ou en tous les cas les paradigmes² qui ont très largement influencé la production de la ville au cours de l'histoire. Ainsi, ce travail retrouve les perspectives ouvertes par les travaux de Vincent Berdoulay, Olivier Soubeyran et Paul Claval à propos de la naissance de l'Ecole Française d'Urbanisme³ ou du rapport entre la pensée géographique « possibiliste » du début du vingtième, et l'écologie urbaine⁴.

Tous ces travaux, comme le présent rapport, oscillent entre sociologie des connaissances et histoire des idées, tentant à chaque fois, dans le cadre nécessairement pluraliste des études urbaines, de décrire et de souligner les ruptures, les filiations ou les antagonismes entre différents paradigmes. Dès lors qu'on se place sur le terrain de l'Histoire des idées, l'exigence épistémologique impose évidemment de prendre en compte les travaux de Michel Foucault. Or sur ce point, si ce travail se réclame d'une inspiration foucauldienne, il ne peut en rien se tenir aux exigences programmatiques définies dans *l'Archéologie du savoir*. Le travail devrait commencer par une cartographie de cette formation discursive ô combien complexe qu'est le discours sur la ville, et après lui, le discours d'urbanisme, avec l'identification des règles de production des énoncés, soit le régime d'apparition et de construction des concepts, la description des variations thématiques, le descriptif des instances énonciatives et des stratégies. Ensuite ces objets, concepts et théories se devraient d'être éclairés à la lueur du jeu de combinaisons des corrélations, analogies et différences définies par l'épistémè en cours⁵. Enfin les rapports ville-nature devraient eux-mêmes faire l'objet d'un travail archéologique à l'intérieur de cette formation. On voit l'ampleur de la tâche et il nous serait difficile d'y souscrire ici. Par ailleurs, une profonde différence épistémologique nous sépare ; pour Foucault le discours ne renvoie pas à des représentations⁶ alors que c'est l'un de nos postulats épistémologiques.

¹ *Planning Theory*, 2012, 11, (4).

² Nous entendons ici le terme paradigme comme ensemble de concepts et thématiques communes à un certain champ à une certaine époque. Nous n'avons pas l'ambition épistémologique de rapprocher notre travail des thèses classiques en histoire des sciences et bien sûr de Kuhn. Nous suivons en cela les remarques d'Olivier Soubeyran. Soubeyran, O. *Imaginaire, science et discipline*, Paris, L'Harmattan, 1997.

³ Berdoulay, V., Claval, P. *Au début de l'urbanisme français : regards croisés de scientifiques et de professionnels, fin XIX-début XXème siècle*, Paris, l'Harmattan, 2001.

⁴ Berdoulay, V., Soubeyran, O. *L'écologie urbaine et l'urbanisme*, Paris, La découverte, 2002.

⁵ Foucault, M. *L'archéologie du savoir*, Paris, Gallimard, 1969.

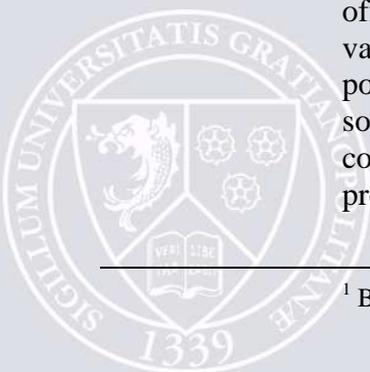
⁶ Encore que sur ce problème, le radicalisme de *L'archéologie du savoir* contraste avec le contenu des études pratiques antérieures. Sur les rapports entre *L'archéologie du savoir* et *Les mots et les choses*, voir Foucault, M. « Les mots et les choses », in *Dits et écrits*, 1954-1975, Paris, Quarto Gallimard, 2001, pp. 526-532.



Cependant, le fait de ne pouvoir mobiliser les outils laissés par Foucault ne doit pas nous conduire à négliger et à ignorer les apports de son travail et ainsi à pratiquer une histoire des idées débridée, s'appuyant sur les « *airs du temps* » ou les filiations jusque là insoupçonnées. L'apport de l'archéologie peut consister en ces trois pratiques simples que sont le refus des continuités sous jacentes qui réduit le travail des idées à l'établissement d'un déjà vu, et qui voit dans un texte ou chez un auteur, l'annonce ou même la totalité de ce qui sera pensé, écrit ou théorisé par la suite. Démarche qui a probablement conduit à l'enfermement du texte d'urbanisme dans cette partition binaire entre « *règle* » et « *modèle* » comme figures discursives persistantes du discours sur la ville à travers l'histoire. Le deuxième apport concerne la notion d'œuvre et la mise en évidence du caractère éminemment réticulaire du projet d'urbanisme, qui comme toute production discursive est un nœud au cœur d'un réseau d'intertextualité qui le constitue et lui donne sens. Enfin, la description simple des théories, objets et concepts présents dans le discours de la ville durable, peut constituer le premier pas de cette démarche archéologique de plus grande ampleur.

Dans cette perspective d'histoire des idées, l'étude du concours international du Grand Paris relève d'un grand intérêt. Premièrement parce qu'un concours d'idées en architecture et en urbanisme est une formalisation explicite des questions, problématiques et enjeux qui traversent le champ de l'aménagement à un moment donné. Le concours d'idées, qui plus est international et portant sur l'avenir d'une métropole, rend « saillantes » les grandes tendances qui animent la discipline en même temps qu'il contribue à les ancrer dans la pensée et la pratique aménagiste. La tâche du chercheur qui étudie les cadres de la pensée aménagistes s'en trouve facilitée puisque la problématique n'est pas constituée par lui à travers le rassemblement de données et faits épars, mais elle se donne à voir, comme une « épreuve » de l'état de la réflexion du champ disciplinaire. Le prochain colloque organisé à propos des apports des travaux de la commission d'extension de Paris de 1913 et du concours pour cette extension en 1919, témoigne de cet intérêt grandissant pour ce genre d'épreuves dans le cadre de l'épistémologie des pratiques d'aménagement. Deuxièmement, l'intérêt du concours du Grand Paris réside bien sûr dans le contenu de son cahier des charges dont l'une des deux ambitions était de définir et penser la ville durable. Il ne s'agit pas là de renier la spécificité parisienne, cependant l'encodage du concours comportait une très forte dimension environnementale appliquée à l'échelle territoriale. Le concours d'idées du Grand Paris, parce qu'il rassemble une part importante et influente du champ de l'aménagement, appuyée par des centres de recherche en sciences dures ou sociales, nous offre l'extraordinaire possibilité d'étudier les discours, représentations et valeurs attachés à la ville durable. Jusqu'ici, jamais une réflexion aussi poussée et complète, embrassant les dimensions physiques, économiques, sociales et politiques de l'urbain n'avait été proposée à propos d'un cas concret de métropole durable. Si l'on peut se désoler du décalage entre ces projets et les effectives réalisations en cours aujourd'hui¹, on ne doit pas

¹ Burgel, G. *Pour la ville*, Paris, Creaphis, 2012, p. 71, notamment.



oublier l'importance de ces dossiers dans l'actualisation de la pensée aménagiste. Les dossiers du concours constituent donc un matériau extrêmement riche qui pourrait être étudié sous des angles multiples et variés. L'un des éléments qui fonde cette richesse, c'est la considérable augmentation de la part du discours écrit dans cet urbanisme prospectif. Ainsi, l'un des intérêts sous-jacent à cette étude, réside dans la possibilité d'étudier l'architecture et les caractéristiques discursives de ces dossiers. Non pas seulement les isotopies, ou les « termes clefs » qu'étudiait par exemple Yves Chalas dans ses travaux sur la périphérie¹, mais le système de l'argumentation et les mécanismes d'objectivation ou de subjectivation présents dans le discours sur les rapports ville-nature.

Enfin l'intérêt de cette recherche porte également sur la possibilité de comprendre et de décrire notre rapport à la nature. Urbanisme et architecture relèvent à la fois de la technique mais également de l'art appliqué nécessitant une part de sensibilité artistique dans la composition et l'organisation des espaces architecturaux ou urbains². En tant que techniques de l'habiter, ces disciplines participent à la définition d'un certain rapport à la nature et à la construction in fine d'un « *ordre naturel* »³ propre à chaque époque. La psychologie sociale a depuis longtemps souligné cette construction culturelle de la nature dans laquelle l'homme n'est pas maître et possesseur de cette dernière mais « inventeur » de celle-ci⁴. Cette invention est le fait des sciences et des arts qui à travers leurs pratiques définissent la nature et lui assignent une place dans le champ représentationnel humain. Les techniques de l'habiter ont une grande responsabilité dans la construction de ce rapport et étudier les rapports ville nature à travers le concours du Grand Paris, c'est par conséquent étudier cet ordre naturel plus global qui caractérise chaque époque. Plutôt qu'une démarche déductive, qui ferait de ces propositions les conséquences d'un « esprit du temps » ou d'un « paradigme » englobant, cette recherche prétend opérer par induction en s'attachant à définir de façon fine et détaillée, jusqu'à mettre en évidence des tensions, voire des contradictions, le rapport à la nature que construit l'urbanisme prospectif contemporain. Cette enquête n'aura rien de définitif et n'aura pas la prétention d'élucider la totalité de notre rapport à la nature impliqué par l'urbanisme, simplement apporter quelques éléments de connaissance qui se devront d'être complétés par d'autres études sur d'autres projets, ou d'autres techniques que celle de l'habiter.

¹ Chalas, Y (dir.). *Urbanité et périphérie*, Paris, Plan construction et architecture, 1997.

² Poëte, M., Bardet, F., Bardet, J. G. *Introduction à L'urbanisme*, Paris, Sens et Tonka, 2000.

³ Moscovici, S. *Essai sur l'histoire humaine de la nature*, Paris, Flammarion, 1968.

⁴ « *L'homme est non pas « possesseur » ou « révélateur », mais créateur de son état de nature. C'est assez dire que son dessein n'est pas de s'approprier un univers qui lui serait étranger, auquel lui-même resterait extérieur : il consiste au contraire à accomplir sa fonction de facteur interne et régulateur de la réalité naturelle.* » Ibid, p. 18-19. La psychologie sociale n'a bien évidemment pas été la seule à souligner le caractère culturel et historique de la notion de nature, nous faisons référence à Moscovici pour son concept d'ordre naturel. Nous ne retraçons pas ici les détails de ce débat éculé entre relativisme culturel et réalisme à propos de l'idée de nature qui trouve toujours de nouveaux moyens d'expression à travers le temps. Nous prenons le parti d'un constructivisme tempéré.



II. Définitions des termes et énoncé de la problématique.

Nous définissons ici chacun des termes contenus dans le sujet de thèse afin de pouvoir énoncer une problématique claire et un jeu d'hypothèses correspondant.

II.1 Ville et nature.

Par ville nous entendons ici simplement un « *Milieu physique formé par une réunion plus ou moins considérable de constructions et dévolu entre autres, à l'habitat et à l'exercice des fonctions primitives de l'homme.* »¹. Nous augmenterons partiellement cette définition en y incluant l'ensemble des « *dispositifs techniques et spatiaux* »² de l'urbain, destinés à organiser les différentes fonctions accomplies dans la ville. Par « ville » nous entendons de plus ce phénomène historique et situé de formation d'un certain type d'habitats humains se démarquant des formes traditionnelles d'association³, et plus précisément nous nous focaliserons sur les villes européennes, considérant que certaines logiques historiques de constitution leur sont communes. Nous envisageons la ville telle que définie par la typomorphologie, c'est-à-dire en tant que forme à la fois physique et sociale⁴.

« L'instabilité »⁵ de la notion de nature a conduit à de nombreux débats et cette question a notamment été investie de la discussion à propos de la place de l'homme et du social par rapport au naturel. La question des

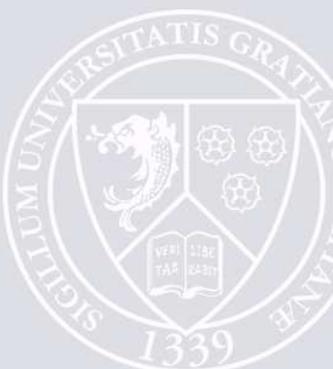
¹Morisset, L.K. « Pour une herméneutique des formes urbaines », in Morisset, L.K., Breton, M.E, (dir.). *La ville phénomène de représentation*, Quebec, Presses de l'université du Quebec.

² Toussaint, J.Y. « Usages et techniques », in Stébé, J.M, Marchal, H (dir). *Traité sur la ville*, Paris, PUF, 2010, pp. 461-507.

³ « *La ville ne correspond qu'à un moment de l'histoire de l'agglomération des populations. Elle fait suite aux cités de l'antiquité, se démarque des hameaux, bourgs et villages par sa taille et par des activités et des institutions plus nombreuses et plus diversifiées. Elle voit rapidement ses enceintes devenir obsolètes, et s'effiloche dans des faubourgs aux destinées incertaines. Elle finit par se fondre dans un espace urbain qui impose un nouvel ordre à l'ensemble du territoire* ». Frey, J.P. « La ville des architectes et des urbanistes » in Paquot, T., Lussault, M., Body-Gendrot, S. *La ville et l'urbain, l'état des savoirs*, Paris, La découverte, 2000, p. 106.

⁴ « *D'une part la ville est un ensemble d'agencements matériels, que l'on considère la localisation des unités urbaines dans un territoire déterminé ou l'organisation interne de chacune d'elles. D'autre part, la ville ne se réduit pas à une collection d'objets urbains, ni même à une combinaison de fonctions. Elle abrite une population, dotée de certains caractères sociaux, ethniques, démographiques ; elle est une collectivité ou une somme de collectivités* ». Roncayolo, M. *Lecture de villes*, Marseille, Parenthèses, 2002, p. 22.

⁵ Latour, B. *Politiques de la nature. Comment faire entrer les sciences en démocratie*, Paris, La découverte, 2004, pp. 77-85. Nous renvoyons à cet auteur pour un descriptif des différentes positions sur ces rapports, ainsi qu'à Dagognet, F. *Considérations sur l'idée de nature*, Paris, Vrin, 1999 pour une enquête historique quant aux différents sens attribués à la nature au cours de l'histoire des idées.



rappports entre société et nature, culturel et naturel, artéfact et être naturel a conduit à un certain enlissement de la réflexion sur la nature qui s'est incarné dans des débats très vifs illustrant à quel point l'objet représentationnel « nature » était surinvesti d'attitudes¹ diverses. La stratégie argumentative est souvent la même, opérer une lecture critique de la naturalité instaurée dans les projets techniques ou scientifiques à partir d'une définition normative de la nature. Des travaux d'histoire des idées ont depuis remis en cause cette distinction fondatrice entre nature et technique, ou plus largement nature et culture², et ont rappelé la contingence des constructions culturelles de la nature face à des propos écologistes toujours plus critiques vis-à-vis de l'occupation humaine de la planète et de la « dénaturation » qui aurait cours en ce moment. Dans ses rapports avec la ville, les réflexions sur la nature se font l'écho de ces débats et la géographie culturaliste a par exemple de nombreuses fois dénoncé le caractère largement artificiel des éléments naturels proposés dans la ville occidentale moderne³.

Il n'est pas dans notre intention d'entrer dans de tels débats, nous adoptons un constructivisme modéré, c'est-à-dire que nous considérons la représentation de la nature comme historique et construite à partir d'un socle de réalité matérielle. L'enquête se devant de partir d'éléments concrets de réalité, nous considérons conformément à la définition aristotélicienne de la *Physis*, comme étant « naturel » tout élément ayant en lui-même son propre principe de croissance et de génération⁴. Nous nous intéressons aux « non-humains » et nous considérerons comme naturels l'ensemble des artéfacts et des processus qui lient ces artéfacts, soit ce que Catherine et Raphaël Larrère, reprenant certains concepts de l'histoire de la philosophie, ont qualifié de « *natura naturata* » et « *natura naturans* »⁵. A la fois des éléments statiques et objectuels comme l'eau, la terre, le végétal et certains minéraux, mais également l'ensemble des processus physico-chimique « indépendants » de l'homme.

Cette définition liminaire et principielle nous permet ainsi de rester ouverts à toutes les manifestations ou déclinaisons de la nature dans et hors la ville que cela soit sous sa forme végétale, minérale, vivante et qu'elle soit encadrée ou laissée « libre ». Reprenant une classification établie par d'autres, nous pourrions rassembler la diversité des incarnations matérielles de la nature dans les sociétés industrielles selon ces trois modes que sont la nature sauvage, domestiquée et entretenue⁶. Cette ouverture

¹ Au sens défini par la psychologie sociale. Voir Deschamps, J.C., Beauvois, J.L. *Des attitudes aux attributions*, Grenoble, PUG, 1996.

² Larrère, C., Larrère, R. *Du bon usage de la nature. Pour une philosophie de l'environnement*, Paris, Flammarion, 1999, Descola, P. *Par delà nature et culture*, Paris, Gallimard, 2005, pour les plus récents.

³ Augustin Berque principalement, dans l'ensemble de sa bibliographie.

⁴ Aristote. *Physique*, Paris, Garnier-Flammarion, 1999.

⁵ Larrère, op.cit.

⁶ Arnould, P., Le Lay, Y-F., Dodane, C., Méliani, I. « La nature en ville : l'improbable biodiversité », in *Géographie, économie, société*, vol.13, 2011, pp. 45-68. D'autres chercheurs adoptant d'autres types de distribution sensiblement équivalentes. Sur la base de l'observation de la ville de Rouen, Nicole Mathieu et son équipe caractérise la nature « synthétique, artéfact, domestiquée » ou encore « sauvage ». Voir Hucy, W., Mathieu, N., Mazellier, T., Raynaud, H. « L'habitabilité des milieux urbains : un objet au croisement



nous permet de même de pouvoir intégrer à notre étude le « paysage » ou la « campagne » en tant qu'éléments d'une nature domestiquée. Cette assimilation n'est en rien une négation de la spécificité de ces termes, mais au contraire la reconnaissance du fait qu'ils sont issus d'un traitement particulier de la « nature » ; le paysage comme une construction culturelle d'un rapport sensible à la nature¹, et la campagne comme issue de l'activité agricole².

En définitive nous optons pour une définition plurielle de la nature ou plutôt pour une déclinaison plurielle de celle-ci sans souci de considération normative. Ainsi le lecteur ne devra pas être surpris de voir se recouper les définitions de la nature et de l'environnement, de voir évoqués les produits de l'agriculture en tant que produits naturels³. Ce pluralisme n'a pour but que de décrire la diversité des usages et des formes que peut prendre cette nature dans la ville contemporaine, considérée comme nous l'avons dit en tant que forme urbaine et sociale, et donc en tant que matérialité et système de pratiques.

II.2 Les rapports ville-nature comme rapport entre les formes.

Dans ces conditions, les rapports « ville-nature » renvoient à ces deux éléments conçus en tant que formes urbaines. Introduite dans les années 70 par Muratori et Aymonimo⁴ à propos des villes italiennes, la forme urbaine a d'abord renvoyé à la morphologie des tissus urbains. Après de nombreux développements dans des directions diverses engagés par différents chercheurs issus de plusieurs disciplines, le terme « forme urbaine » a fini par perdre de sa pertinence tant les acceptions et les emplois ont été nombreux. L'épistémologie des sciences urbaines a très vite dénoncé le flou de l'expression et le manque de sérieux quant à sa définition exacte⁵.

des disciplines. » in Mathieu, N., Guermont, Y., Cemagref, CIRAD, Ifremer. *La ville durable, du politique au scientifique*, Paris, INRA éditions, 2005.

¹ « La notion de paysage apporte, sans ambiguïtés, non seulement la vue et le visible, mais aussi la globalité du sens de la relation visuelle, et plus largement sensible au monde ambiant » Donadieu, P. « Le paysage. Un paradigme de médiation entre l'espace et la société ? », in *Economie rurale*, n°297-298, 2007, p. 5. Et de même « Un paysage est une partie de l'espace qu'un observateur embrasse du regard en lui conférant une signification globale et un pouvoir sur ses émotions », Baridon, M. *Naissance et renaissance du paysage*, Arles, Actes Sud, 2006.

² La campagne se définissant comme « une configuration spatiale d'un espace rural ou dépositaire d'une partie de son héritage et caractérisée par des densités faibles ou moyennes ». Levy, J. « Campagne », in Levy, J., Lussault, M. (Dir.) *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin, 2003. La définition de la campagne ayant également évolué, voir Mathieu, N. « La notion de rural et les rapports ville-campagne en France. Des années 50 aux années 80 », in *Economie rurale*, n°197, 1990, p.35-41 et « La notion de rural et les rapports ville-campagne en France. Les années 90 », in *Economie rurale*, n°247, 1998, pp.11-20.

³ Il nous arrivera d'employer l'expression « étant naturel », selon une terminologie aristotélicienne pour désigner les éléments ou objets naturels.

⁴ Aymonimo, C. et al. *Lo Studio dei fenomeni urbani. La città di Padova*, Roma, Centro studi di storia urbanistica, 1970.

⁵ Choay, F., Merlin, P. (Dir.) *Dictionnaire de l'urbanisme*, Paris, PUF, 1988, article « Forme urbaine » ; Genestier, P. « Forme urbaine...Formes urbaines ? », in *Villes en parallèle*, 1988, 12/13, pp. 9-18, Burgel, G. *La ville aujourd'hui*, Paris, Hachette, 1993,



Si effectivement des précisions restent à apporter quant à la définition étendue et l'opérativité du concept, il reste qu'une « zone stable » de signification s'est progressivement imposée. Nous exposons ici les éléments sur lesquels nous nous appuyons dans notre étude.

Dans la continuité des études italiennes, l'étude de la forme urbaine a été envisagée comme l'examen du tissu urbain, défini comme rapport du parcellaire, au viaire et au bâti, mais également en tant que tracé et dessin de l'espace de la ville. Ce type d'analyse typo-morphologique est pratiquée notamment par les architectes ou les historiens de la ville comme Pierre Lavedan dans la genèse historique des tracés. Une autre tradition s'est intéressée à la forme urbaine en tant que forme sociale, entendue comme distribution et structuration des populations, fonctions et activités dans l'espace. La tradition de morphologie sociale initiée par Emile Durkheim, Maurice Halbwachs ou l'Ecole de Chicago, sera reprise et approfondie par Marcel Roncayolo et infléchi dans le sens d'un lien avec la sémiologie par Raymond Ledrut¹ ou réintégré à une sociologie urbaine avec Yves Graffmeyer. Partant d'une adaptation du concept de « morphologie » issu de la tradition Durkheimienne, Henri Lefebvre en arrive à concevoir la forme urbaine comme forme pure indépendante de toute matière sociale ou physique².

Par conséquent les rapports ville-nature désignent en premier lieu la forme des espaces urbains et naturels, leurs proportions les uns par rapport aux autres, les rapports de distance ou de proximité, de frontalité, de prolongement, qui sont créés entre eux. Ils désignent notamment la place des espaces naturels dans le tissu urbain, c'est-à-dire les relations de ces espaces à la rue, au parcellaire et à l'architecture qui les entoure. Si donner forme à la ville, c'est « *imprimer une certaine composition, un jeu de vides et de pleins de l'espace construit, c'est aussi créer des représentations qui en rendent compte ou qui en idéalisent la forme.* »³, alors l'étude des rapports ville-nature désigne l'examen de la structure des vides qui composent la ville, la mise en évidence des alternances ou des continuités, de la matérialité de ces continuités comme de ces creux ou des intensités. Cependant étudier les rapports ville-nature, c'est conformément au discours de la morphologie sociale, étudier également les rapports sociaux induits par ces formes physiques, tout comme les types de populations fréquentant ces espaces naturels ou le type d'activités y ayant cours. L'évaluation de ces rapports se doit d'être faite sous le double point de vue du physique et du social.

pour les premières dénonciations quant au manque de rigueur conceptuel. En 1999, Dominique Raynaud rappelait la polysémie du terme « forme » en s'appuyant sur une étude étymologique précise, constatant que ces différents sèmes avaient engagé les différentes orientations de la recherche urbaine quant à la morphologie. Voir « Forme urbaine : une notion exemplaire du point de vue de l'épistémologie des sciences sociales » in *Langages singuliers et partagés de l'urbain*, Actes du colloque de LOUEST, CNRS UMR 7544, Paris, l'Harmattan, pp. 93-120.

¹ Roncayolo, M. *Lectures de ville, Formes et temps*, Marseille, Parenthèses, 2002, Ledrut, R. *La forme et le sens dans la société*, Paris, Librairie des Méridiens, 1984.

² Lefebvre, H. *La révolution urbaine*, Paris, Gallimard, 1970.

³ Pumain, D., Paquot, T., Kleinschnager, R. *Dictionnaire de la ville et de l'urbain*, Paris, Anthropos, 2007, p. 32.



Analyser une forme, ou un rapport entre des formes, passe par l'attribution d'un sens à ces morphologies. De la même manière qu'une forme urbaine n'existe pas en soi mais incarnée dans ses représentations, elle n'existe pas non plus sans un « sens » qui lui est propre. Le sens d'une forme urbaine, et à priori d'une forme naturelle dans la ville, est issu de la double médiation entre les intentions du concepteur de cette forme, et de l'appropriation de cette forme par les usagers. La forme urbaine installée, l'est au nom d'une certaine conception de l'espace de la part des aménageurs. Matérialité des formes et appropriation sont liées dans un processus de production du sens :

« Les paysages urbains prennent leur sens, si l'on veut éviter des relations trop primaires ou trop immédiates, entre les formes et l'effet psychologique qu'elles ont sur les habitants (ce qui relèverait somme toute d'autres compétences ou d'un autre jugement), de tout un réseau de relations qui appartiennent aux pratiques urbaines et unissent matérialité urbaine et conduites sociales. »¹

La sémiogénèse des formes est donc ce processus qui voit la proposition d'un ou de plusieurs sens par les concepteurs et l'actualisation ou non, de ceux-ci par les usagers. Ces conceptions des formes de la part des concepteurs définissent un espace des possibles, d'ouvertures, qui sera sanctionné par la pratique des usagers de cette forme. Le sens « définitif », ou en tous les cas à un moment « t » de la morphogénèse, est issu de cette médiation, de cette hybridation des représentations et des intentions.

Quant au sens construit par les concepteurs, et plus particulièrement dans les phases de projection, il s'incarne dans des schémas mais également dans des discours qui encadrent et fixent le sens de ces formes :

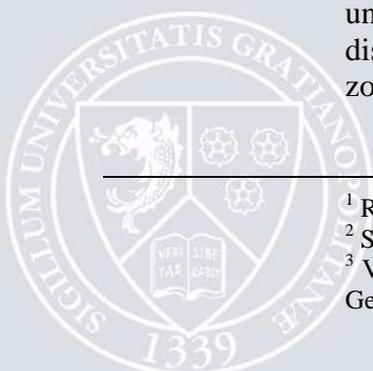
« Il est difficile de séparer l'aspect concret d'une transformation des propos avancés pour la justifier, des intentions qui l'ont vraisemblablement inspirée, de la culture, des images, des croyances, et des traditions dans lesquelles les différentes décisions ont pris forme, même si cela élargit considérablement le champ qu'il faut observer et étudier »².

Le sens d'une forme est étroitement tributaire du discours qui l'encadre. Afin de déterminer le sens d'une morphologie projetée ou construite, il est nécessaire de comprendre et de détailler le contexte du discours, son architecture globale et la place de cette morphologie au sein de cette architecture discursive. Voilà pourquoi nous ne pouvons adhérer totalement au projet de Paola Vigano qui entreprend comme nous une étude du projet en tant que producteur de connaissances, en se basant uniquement sur les schémas et diagrammes, sans jamais faire référence aux discours qui les accompagnent³. Le discours fixe, délimite, oriente une zone de sens.

¹ Roncayolo, op.cit, p. 187.

² Secchi, B. *Première leçon d'urbanisme*, Marseille, Parenthèses, 2001, p. 15.

³ Vigano, P. *Les territoires de l'urbanisme, le projet comme producteur de connaissance*, Genève, Métis Presse, 2012.



Les rapports ville nature désignent donc également le sens que les concepteurs de ces formes leur attribueront, ainsi que l'appropriation pratique de ces espaces et les sens que les usagers de la ville vont leur donner. Aussi une continuité ou une rupture d'une trame verte dans la ville ne pourra par exemple être déclarée comme telle, que si elle est proposée par les concepteurs et vécue comme telle par les citoyens. L'analyste des formes construites qui existent effectivement dans la ville, ou imaginées dans les projets d'aménagement, ne peut par conséquent pas prétendre évaluer seul les rapports ville-nature, mais doit prendre en compte l'ensemble des processus morpho et sémiogénétiques.

II.3 L'évolution des pratiques comme évolution des formes.

Conséquemment, l'évolution des « pratiques » aménagistes désigne l'évolution des formes au cours de l'histoire, en tant que ces formes sont les actualisations de ces pratiques. Bien sûr cette définition de la pratique est restrictive, les pratiques aménagistes renvoyant à l'ensemble des actions administratives, communicationnelles et techniques que connaissent les aménageurs, ainsi que l'ensemble des procédures d'évaluation, de production, de médiation compris dans le processus de production de la ville. En nous focalisant sur les formes, nous nous intéressons à la dimension concrète de cette pratique, à son aboutissement dans le réel et à ce qui ne peut être considéré que comme une trace, un indice de cette pratique.

Mesurer une éventuelle évolution c'est donc comparer les formes proposées dans le concours du Grand Paris à celles héritées du passé et qui s'incarnent concrètement dans la ville. Cependant l'identification d'une forme, ou d'un état des rapports ville nature dans les formes de la ville héritée n'est pas si simple. Toute forme urbaine est composée de son passé et porte en elle virtuellement son avenir¹. Aucune forme ne peut faire table rase de ce qui l'a précédé et il peut paraître difficile d'évaluer ce qui appartient à une autre époque et ce qui a émergé récemment.

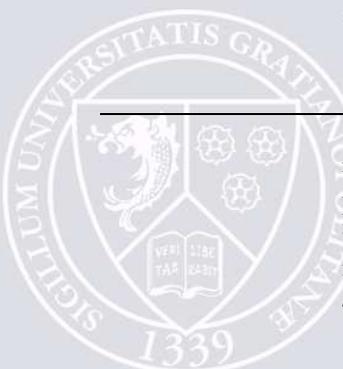
« La forme urbaine est un processus continue et s'il est possible de la décrire ou de la caractériser à une période précise, on ne peut négliger, pour la comprendre, l'étude des périodes antérieures qui ont conditionné son développement et l'ont littéralement formée »².

Le processus continu de développement de la forme urbaine, dont l'état à un moment « t », est issu d'un croisement entre passé, présent et avenir rend les découpages par époques quelque peu difficiles. Ces découpages sont forcément artificiels et réduisent la complexité du réel pour les nécessités de l'analyse, mais c'est le propre d'une démarche analytique³. La forme urbaine est par essence évolutive et il s'agit donc

¹ Secchi, B. *Première leçon d'urbanisme*, Marseille, Parenthèse, 2001.

² Panerai, P., Depaule J.C., Demorgon, M., Veyrenche, M. *Eléments d'analyse urbaine*, Paris, AAM éditions, 1982, p. 16.

³ Ainsi Marcel Roncayolo estime que l'on parle à tort de ville baroque, classique ou industrielle car « la réalité urbaine est composition, non pas au sens d'un ordre imposé, mais d'une cote mal taillée entre les apports du passé, les adjonctions et les remaniements ».



plus de mesurer et constater des processus, des mouvements, que de décrire des images arrêtées.

Dans ces conditions, que peut vouloir dire « évolution formelle » ? Il est probable que cette expression désigne le changement en terme quantitatif, c'est-à-dire la réduction, l'augmentation de la taille des espaces naturels, et des proportions des rapports bâti-espaces naturels. Ce changement peut également concerner la place, l'organisation et la répartition des espaces naturels dans la ville, soit leur apparition, disparition, déplacement, l'instauration de continuité ou de rupture avec d'autres éléments de l'espace urbain. Enfin cela peut concerner la nature de ces espaces, soit leur changement d'affectation, de fonction et la possibilité d'hybridation avec d'autres espaces.

De même, le changement peut concerner le sens de cette forme, et donc conformément à ce que nous avons établi au préalable, la fonction attribuée par les concepteurs ou les usagers de cette forme urbaine. Il est possible qu'un même espace soit pratiqué et encodé différemment selon les époques, changeant ainsi le sens de la forme urbaine.

Si à la suite des travaux de Lewis Mumford on accepte l'idée d'un développement historique de la ville partant de la cité close de l'antiquité et du Moyen Age, débordée ensuite par le phénomène des banlieues dans la cité industrielle, phénomène lui-même porté à son paroxysme dans la ville étalée depuis la fin du XX^{ème} siècle¹ ; évoquer l'évolution des rapports ville-nature, c'est évoquer l'évolution des formes de nature dans ce vaste processus historique.

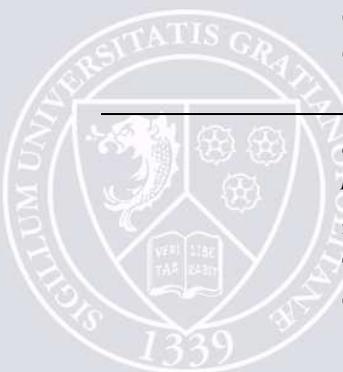
II.4 La pensée aménagiste et la théorie urbaine.

La pensée aménagiste ne doit pas être confondue avec la « recherche urbaine » dont la sociologie a retracé la genèse et les dynamiques de constitution². La recherche urbaine ne coïncide pas avec un champ de recherche bien défini mais plutôt à « un thème » étudié par des disciplines connexes, qui par ailleurs se seront formalisées et consolidées à l'étude de la ville. La recherche urbaine rassemble l'étude des conséquences sociologiques, économiques ou écologiques de l'activité aménagiste ainsi que l'étude de cette activité elle-même, là encore d'un point de vue qui pourra être celui d'une science humaine en particulier. La pensée aménagiste n'est pas celle des universitaires sur l'aménagement mais l'ensemble des connaissances et modes de pensée de ce groupe social hybride que constituent les aménageurs. Cette distinction n'est pas si évidente puisque la pensée aménagiste se nourrit fortement des apports de la recherche urbaine. Ainsi cette dernière inclut la pensée aménagiste qui correspond donc à un territoire beaucoup plus circonscrit et qui s'est constituée progressivement un domaine d'étude spécifique.

du temps, parfois les projections d'avenir qui constituent les références, à défaut d'un paysage ; un composé si l'on préfère. ». Op.cit, p.183.

¹ Mumford, L. *La cité à travers l'histoire*, Paris, Seuil, 1989.

² Voir l'ouvrage devenu classique de Lassave, J. *Les sociologues et la recherche urbaine*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 1997. On verra comment la recherche urbaine a été dominée par telle ou telle discipline suivant les époques.



En 1973 Andréas Faludi établit la première typologie des objets de recherche de la Planning Theory en distinguant « substantive » et « procedural » planning. Le premier traitant des problèmes épistémologiques et le deuxième des partis pris théoriques accompagnant l'aménagement en tant que pratique, réflexion laissée selon lui au soin des architectes et des urbanistes et ayant pour but d'établir la bonne forme urbaine¹. Ces efforts de définition accompagnent la formalisation et l'autonomisation de ce champ de recherche principalement dans les pays anglo-saxons et aux Etats Unis².

Ainsi « la pensée aménagiste » porte autant sur les procédures institutionnelles et administratives d'établissement des projets, ce que A. Faludi appelle le « substantive » planning, que sur les modalités de production de la juste forme urbaine, soit le « procedural planning »³. Au sein de la première, les « théories » consistent en la production d'une grille de compréhension de l'action aménagiste et s'inscrivant dans des perspectives épistémologiques diverses. Ainsi depuis les travaux séminaux de Bolan et Forester⁴ examinant respectivement les formes urbaines et l'agir communicationnel engagé dans l'aménagement, la « planning theory » s'est intéressée à la médiation et à la négociation, comme à des réflexions d'ordre éthique durant la décennie 80. Le « communicative turn » occupe principalement les années 90, s'intéressant aux processus de construction de l'action aménagiste à travers une grille de lecture des sciences cognitives et de la communication et le XXIème siècle verra la problématique de l'expertise et de la rationalité aménagiste émerger⁵.

Au sein de la « procedural » theory, on regroupe les activités qui consistent en la production de modèles architecturaux et urbains justifiée par un ensemble de considérations normatives. Ce sont ces théories formelles qui nous intéressent ici, nous nous focalisons ici strictement sur la théorie des espaces bâtis, c'est-à-dire sur la production des formes architecturales et urbaines de différentes échelles à partir d'un ensemble de règles ou de préceptes régissant l'espace. La théorie urbaine concernant la morphologie est aujourd'hui finalement définie par l'épistémologie anglo-saxonne comme un ensemble de règles et de considérations d'ordres morphologiques, politiques et sociales destinées à la production d'un espace bâti. Les théories de l'espace bâti retrouvent alors le sens premier

¹ Faludi, A. *Planning theory*, Oxford, Pergamon, 1973. Distinction reprise et affinée par Yiftachel. Yiftachel, O. « Towards a new typology of urban planning theories » in *Environment and planning B: Planning and design*, n° 16, 1989, pp 23-29.

² Avec la constitution des objets de recherche que nous avons cités, mais également à travers l'intégration des savoirs dans les cursus universitaires et la création de revues, notamment « Planning theory » en 1990 par Luigi Mazza, ou « Planning theory and practice » en 1998 par Patsy Healey. Ces organes de presse ont véritablement permis l'explosion des réflexions épistémologiques quant à l'aménagement en autorisant la parution d'articles qui sans cela n'auraient jamais vu le jour.

³ Faludi, op.cit, p. 56.

⁴ Bolan, R, S. "The practitioner as theorist: the phenomenology of the professional episode," in *Journal of the American planning association*, 46, n°3, 1980, pp. 261- 274 et Forester, J. "Critical theory and planning practice", Ibid, pp. 275- 286.

⁵ Pour une histoire plus précise des différents objets de la Planning Theory, voir, Klosterman, R, E. "Planning Theory education: A thirty year review", in *Journal of planning education and research*, 31 (3), 2011, pp 319-331.



du mot théorie, (du Grec « teorien »), signifiant « *observer, expliquer* » un phénomène. Les théories de l'espace bâti proposent une matrice d'intelligibilité du monde urbain, une compréhension de ses dysfonctionnements et la mise en place de règles génératives ou de modèles¹, afin de remédier à ces problèmes. Ainsi dans l'ordre logique, les théories urbaines naissent de l'observation de la phénoménalité urbaine, de l'appréciation d'un décalage par rapport à une norme, à ce que devrait être l'espace urbain, et à la promulgation de mesures correctives. S'appuyant sur des savoirs pluridisciplinaires, ainsi que sur un certain nombre de techniques de production de l'espace, la théorie urbaine ne s'est pourtant jamais départie de certaines dimensions idéologiques qui sont impliquées par la spécificité de l'objet « ville »². Ainsi la théorie urbaine en tant qu'ensemble de règles destinées à la production d'un espace édifié ne correspond pas aux exigences de scientificité définie par les sciences dures puisque l'établissement d'une « norme » et d'un fonctionnement normal de l'espace urbain relèvent de partis pris anthropologiques sur le « bien être » et le bon rapport à l'espace³. Toute théorie implique donc une vision du monde et de l'homme, en même temps qu'elle participe à la construction d'une conception de l'habiter qui lui est propre et qui déterminera l'organisation spatiale future. Surtout, la production d'un modèle architectural et urbain s'accompagne toujours d'un modèle d'usager qui fait partie intégrante de la forme urbaine. Examiner une théorie, c'est examiner également un habitat et un habitant projetés. Finalement étudier la pensée aménagiste, c'est étudier l'ensemble des représentations, des schèmes, rationalisations, images et justifications qui fondent ce qu'Yves Chalas rassemblait sous le terme « d'imaginaire aménageur »⁴. Si l'aménagement de l'espace est une action d'une collectivité sur son territoire⁵, une « *action volontaire et réfléchie* », ou encore « *un ensemble de pratiques intentionnelles de transformation des espaces habités* »⁶, alors la pensée aménagiste est bien cet ensemble de considérations, normes et représentations qui guident ces pratiques.

¹ Selon les théories de Françoise Choay.

² Allmendinger, P. *Planning theory*, UK, Palgrave,-MacMillan, 2002.

³ Nous rappelons que nous ne traitons ici que des théories destinées à la production typomorphologique de l'espace et non aux autres branches de la « *planning theory* » telles que l'étude des processus décisionnels ou des gestions de l'espace public. Ces dernières pouvant selon les cas prétendre à des éléments de scientificité.

⁴ « Par imaginaire aménageur en mutation, il faut donc entendre l'ensemble nouveau et ouvert des représentations, des significations, des idées prégnantes ou récurrentes, des référents et des référenciations, des orientations, etc, implicites ou explicites, contradictoires mais aussi complémentaires, qui paraissent désormais structurer les pratiques urbanistiques. » Chalas, Y. (Dir.). *L'imaginaire aménageur en mutation*, Paris, L'Harmattan, 2004, p. 15.

⁵ Brunet, R., Ferras, R., Théry, H. *Les mots de la géographie : dictionnaire critique*, Collection Dynamiques des territoires, Montpellier, Reclus, La documentation française, 1993.

⁶ Devismes, L, in Lévy, J., Lussault, M. (Dir.). *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin, 2003.



II.5 Définir l'évolution des rapports ville-nature dans la pensée aménagiste.

L'évolution des rapports ville-nature dans la pensée aménagiste, cela désigne donc l'évolution des représentations, des schèmes, justifications et rationalisations qui concernent la ville et la nature rassemblées dans des morphologies particulières. Mesurer l'évolution de la pensée aménagiste, c'est donc établir des différences, des points communs, d'éventuels retours ou continuités, entre différentes époques ou différents paradigmes de la pensée aménagiste. Sachant que, en anticipant quelque peu sur ce qui sera discuté dans la méthodologie, la pensée prospective et projective en aménagement n'a pas toujours été portée par la même catégorie d'acteurs dans la société, et sous les mêmes formes ni les mêmes rapports, que celle qui s'incarne dans les projets du Grand Paris. Il conviendra d'établir clairement les termes de la comparaison, c'est-à-dire les objets théoriques que nous éclairons par cette mise en rapport. Par conséquent la dialectique des « ruptures » et des « continuités » est à utiliser avec précaution. Dans une optique foucaldienne, il s'agit plus de mesurer l'espace de dispersion des théories entre elles, le régime de leur différences, de leurs points communs qui tient compte de l'irréversible différence de contexte historique, que de déclarer la permanence ou la rupture radicale entre une pensée et une autre. L'évolution des rapports ville-nature dans la pensée se fait à travers un jeu d'échos, d'intertextualité, de renvois, soit via un système de relations multiples et dispersées qui rend l'utilisation du vocable de la rupture et de la continuité délicate. De même les projets d'établissement de nouvelles formes urbaines, et donc potentiellement d'un nouveau rapport ville-nature, ne vont jamais réellement au bout de leur logique radicale et subissent toujours des processus d'hybridation avec l'existant du fait de l'incertitude : « *la figure de l'inachèvement quant à elle invalide la dialectique de la continuité et de la rupture utilisée pour comprendre l'origine de ces mêmes projets* »¹.

Ainsi nous parlerons plus volontiers d'analogies, ou d'échos que de continuité ou de révolution à propos de l'histoire des idées en aménagement. Précisons également que nous serons plus attentifs à relever les nouveautés, les « fêlures » ou les brèches ouvertes par des solutions inattendues que les usuelles continuités de la pensée de « recyclage »².

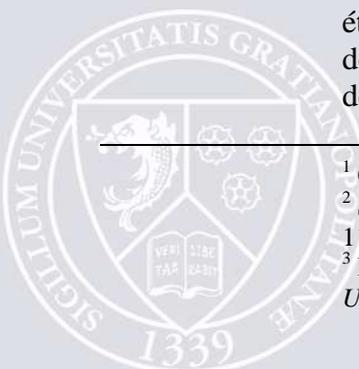
II.6 Le rapport au politique dans la théorie et les formes urbaines.

Une part de l'épistémologie des sciences urbaines s'accorde pour établir la « dépolitisation » du discours d'urbanisme en tant que condition de possibilité de son émergence comme discipline³. Le terme « dépolitisation » peut paraître discutable car il implique l'idée d'une

¹ Chalas, op.cit, p. 264.

² Soubeyran, O. « Imaginaire disciplinaire et écologie urbaine », in *Quaderni*, 43, 2000, p. 119, in Chalas, op.cit, p. 260.

³ Benevolo, L. *Histoire de la ville*, Marseille, Parenthèses, 1983, Choay, F. *L'urbanisme, Utopies et réalités. Une anthologie*, Paris, Seuil, 1965.



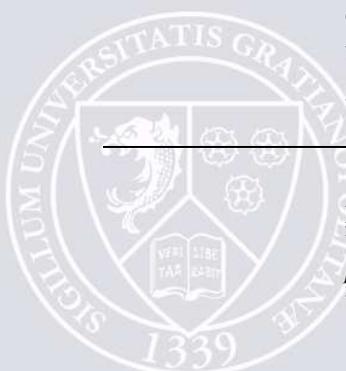
séparation, d'une perte de la dimension politique et d'une « purification » d'une entité qui serait déjà présente auparavant et qui se serait séparée, lestée progressivement des entraves à sa scientificité, ou du moins sa neutralité disciplinaire. On sait depuis les travaux de Foucault et Canguilhem que les formations discursives évoluent par mutation, et non par processus de purification progressifs. Il est beaucoup plus probable que le discours d'urbanisme se soit modifié et ait acquis, sous l'influence de la géographie, de l'histoire, et bien sûr de l'hygiénisme, des modes de production de ses énoncés plus proches des sciences sociales. Mais en même temps qu'il a marqué son indépendance par rapport au discours politique qui l'avait jusqu'alors encadré et « thématiqué », il s'est profondément transformé. Ainsi, des travaux plus précis quant à l'histoire de l'urbanisme en France ont montré que plutôt qu'une dépolitisation de la discipline, s'est en fait instauré un rapport plus complexe entre pouvoir politique et urbanisme. Ce dernier ayant été mis au service d'une pratique de gouvernement, il s'est effectivement rendu plus « scientifique », mais afin de pouvoir au mieux justifier et accompagner une politique hygiéniste et planificatrice d'aménagement¹. L'urbanisme a donc été mis au service de l'actualisation de certaines formes de pouvoir et de gouvernementalité. Enfin il faudrait préciser la définition du terme « politique », car si l'on suit les définitions classiques établies par la science politique la définissant comme la pratique réglementant les rapports de pouvoir, de conflit, de contrôle et de domination, la science urbaine ne s'en est que partiellement écartée². Emprunte de considérations normatives, cette dernière implique des définitions et des conceptions particulières de l'espace et en particulier de l'espace public, ce qui renvoie directement au vivre ensemble et au politique. Le projet urbain est toujours porteur d'une relation à autrui, à la communauté, à l'ordre et à la vie en société ; en ce sens il relève bien du politique défini en tant que moyen de gestion de la conflictualité sociale. Les morphologies influent sur les comportements et la vie en groupe. Sans entrer sur le débat entre forme physique et forme sociale, il apparaît indéniable que la ville en tant que forme physique a in fine une influence sur les relations sociales. Dans la mesure où l'agencement des formes physiques est le fait des pouvoirs publics, elles doivent être considérées à juste titre comme des éléments des « dispositifs » dont dispose le pouvoir afin de gérer, organiser, orienter la vie de la population. Ainsi la forme urbaine est une des incarnations de la gouvernementalité propre à une époque. Si Foucault a au début circonscrit l'usage de ce concept à l'émergence des techniques de pouvoir en lien avec la naissance du concept de population au XVI^{ème}, le philosophe a par la suite généralisé la gouvernementalité à toutes les formes et techniques de pouvoir³.

Ainsi étudier les rapports ville-nature tels qu'incarnés à une époque dans des morphologies concrètes, ou en tant que projections dans des théories urbaines, c'est inévitablement étudier un type de gouvernementalité. Comme toute forme, ou rapport entre les formes, les

¹ Gaudin, J.P. « La genèse de l'urbanisme de plan et la question de la modernisation politique », in *Revue française de Sciences Politiques*, n°3, 1989, pp. 296-313.

² Alcaud, D., Bouvet, L., Contamin, J.G., Crettiez, X., Morel, S. *Dictionnaire de sciences politiques*, Paris, Dalloz, 2010.

³ Foucault, M. *Sécurité, territoire, population*, Paris, Gallimard-Seuil, 2004a.



relations ville-nature impliquent des rapports sociaux particuliers. Ces rapports s'inscrivant aujourd'hui dans le cadre plus large de la ville durable, l'économie de cette gouvernamentalité se justifie d'autant plus. En effet les propositions quant à l'établissement de la ville durable ne se limitent pas à la construction d'un rapport morphologique ville nature, mais embrasse un nombre de réalités considérable et notamment le comportement des usagers dans la ville. Comprenant que la ville post-Kyoto est un fait social total, les équipes ont non seulement proposé des dispositifs matériels mais également économiques, administratifs ou sociaux, destinés à organiser tous les aspects de la vie des usagers.

II.7 Définir le contenu des dossiers du Grand Paris.

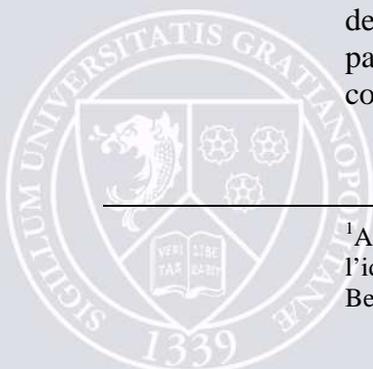
II.7.1 Genèse du Grand Paris.

II.7.1.1 Le fait d'un temps long et d'un temps court.

Il apparaît difficile d'établir une généalogie claire du concours du Grand Paris tant les appropriations ont été nombreuses et polémiques. L'ex-président de la République Nicolas Sarkozy en a par exemple revendiqué la paternité, soutenu en cela par un certain nombre de textes et d'articles à visée génétique¹, mais aussi par des personnalités, le président du conseil scientifique Paul Chemetov attribuant par exemple cette naissance au « coup de tête » du président. Les conseillers municipaux de la ville de Paris eux-mêmes ont revendiqué une part de responsabilité dans cette réflexion, le conseiller Pierre Mansart déclarant que ce projet était dans les cartons de Bertrand Delanoë depuis 2004. L'avènement du Grand Paris est beaucoup plus sûrement le résultat d'actions multiples et entrecroisées que le fait d'un seul homme ou d'un seul organisme. Ainsi comme nous le disions il apparaît fort difficile d'établir une progression historique claire et nette quant à l'existence du concours, celui-ci étant un objet de luttes symboliques importantes, cependant nous pouvons retracer brièvement la conjonction des quelques éléments qui l'ont très probablement fondé.

Depuis 2000 le BRAUP, Bureau de la Recherche Architecturale Urbaine et Paysagère, appartenant lui-même à la Direction de l'Architecture et du Patrimoine (DAPA), au sein du Ministère de la Culture, est dirigée par Eric Lengereau. Le BRAUP lance à partir de 2000 des appels d'offre dans le domaine de la recherche architecturale et paysagère afin de réfléchir à différents enjeux urbains contemporains comme les villes nouvelles ou la ville créative.

¹Ainsi l'ouvrage *Le Grand Paris. Les coulisses de la consultation* contribue largement à l'idée que le concours du Grand Paris était l'initiative de Nicolas Sarkozy. Leloup, M., Bertone, M. *Le Grand Paris, Les coulisses de la consultation*, Paris, Archibooks, 2009.



Le 23-25 Novembre 2005 est organisé à Lille le colloque EURAU intitulé « L'espace de la grande échelle en question » qui sera le point de départ d'une réflexion collective sur la possibilité du projet urbain à l'échelle de l'agglomération. Cette réflexion conduira à la rédaction de l'appel d'offre du projet interdisciplinaire de recherche intitulé « L'architecture de la grande échelle » (AGE). Cet appel d'offre est réalisé par le BRAUP, le programme de recherche étant par la suite géré dans sa conception et sa mise en œuvre par la DAPA associée au DGUHC (Direction Générale de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Construction).

Le programme s'étale sur quatre ans et le but est alors de financer chaque année huit équipes pluridisciplinaires sur le thème imposé de la grande échelle mais à propos duquel le sujet reste libre c'est-à-dire traitant d'un objet particulier et choisi par les équipes. La réponse à ces appels d'offre devant répondre à la triple exigence d'allier recherche architecturale, pratique du projet et pédagogie. Chaque projet présenté obéit à un strict cahier des charges, il doit définir clairement son projet de recherche, ses principes méthodologiques, les perspectives de valorisation, l'identité des participants et le calendrier prévisionnel¹. A l'issue d'une sélection par un comité de pilotage et scientifique du programme, huit projets sont sélectionnés pour être mis en œuvre et édités². Les objectifs de ce projet AGE sont de plusieurs ordres. Tout d'abord penser le logement dans sa dimension territoriale, c'est-à-dire articulé au problème de la mobilité, penser les outils institutionnels et pratiques du projet urbain, proposer des outils projectuels innovants car articulant théorie et pratique³. Chaque équipe pluridisciplinaire devra développer son projet à partir d'un territoire en particulier et proposer certaines innovations pédagogiques dans la mise en place de ce projet. Il est important de noter l'exigence de coopération interdisciplinaire imposée par le programme de recherche, le cahier des charges évoquant même la nécessité « d'hybridation » des pratiques scientifiques⁴.

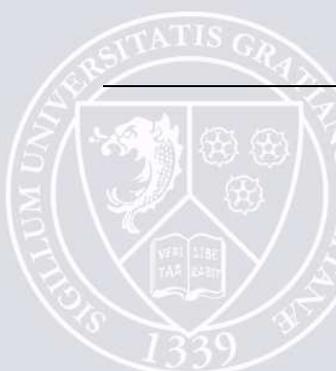
En 2007, un des séminaires de recherche sur la grande échelle porte justement sur l'agglomération parisienne. Lors de ce séminaire à la Villette, Paul Chemetov, Yves Lion, et Louis Burgel discutent très précisément des possibilités de réorganisation du territoire parisien. A mi-parcours du programme AGE, émerge alors la volonté d'approfondir cette réflexion sur la métropole parisienne. A l'initiative d'Eric Lengereau, est proposée au ministère de la culture un projet de recherche portant sur ce territoire et destiné à être piloté par le BRAUP. Enthousiasmé par cette idée, le chef de l'état profite de l'inauguration de la cité de l'architecture et du patrimoine le 17 Septembre 2007 pour lancer le concours d'idées sur le Grand Paris. Comme pour les précédents, c'est à Eric Lengereau qu'échoit la tâche de rédiger le cahier des charges de l'appel d'offre auquel répondront 43 équipes, parmi lesquelles dix seront sélectionnées.

¹ Voir annexe 1, « L'Architecture de la Grande Echelle. Programme interdisciplinaire de recherche. Bilan de l'appel à propositions de recherche. Sessions 2006, 2007. » DAPA, DGUHC, Paris, 2007.

² Ibid pour le calendrier des sessions et le descriptif précis des dates de rendus, séminaires et éditions.

³ Ibid.

⁴DAPA, DGUHC, op.cit, p. 12.



Parallèlement un comité de pilotage, un conseil scientifique et une cellule scientifique opérationnelle sont mis en place par le ministère de la culture. Cette dernière aura pour mission d'organiser des comptes-rendus, des synthèses et des confrontations entre les équipes lors du processus de réflexion alimenté par les équipes. Le concours du Grand Paris est d'abord le fruit d'un encodage particulier de la part de la maîtrise d'ouvrage à savoir du Ministère de la Culture et de la Communication. Le concours, tel qu'il a été rédigé procède d'une lecture particulière de l'espace urbain parisien, ainsi que de la problématique environnementale. Ainsi le cahier des charges, comme les thématiques imposées aux équipes participent de la construction des projets dans la mesure où ils prescrivent un cadre de réflexion en fixant les limites de ce qui devra être pensé et théorisé pour le Grand Paris. Les propositions vont se développer à partir de cette problématisation et de cet encodage particulier.

Ceci nous porte donc à faire quelques remarques quant au projet d'urbanisme en général, et du Grand Paris en particulier. Le projet d'urbanisme est toujours le fruit d'une médiation entre des instances porteuses d'une problématique urbaine et des acteurs porteurs de réponses à ces questions. Ainsi, la lecture du projet d'urbanisme ne renvoie pas directement aux représentations des concepteurs uniquement, mais également à l'ensemble des acteurs sociaux et institutionnels qui ont formulé cette demande à partir de l'identification d'un problème urbain. Par conséquent, plutôt que de séparer ces différentes catégories d'acteurs, il serait plus judicieux d'étendre la notion de « concepteurs », et d'y intégrer l'ensemble des acteurs scientifiques, politiques, institutionnels et professionnels qui seront intervenus à un moment ou à un autre dans la construction de ces formes urbaines effectives ou à venir. Le concours du Grand Paris est un dispositif social, discursif et institutionnel total qui doit être pensé dans cette totalité. Ceci ne signifie pas que dès lors toute identification des représentations spécifiques aux architectes ou aux politiques soit impossible, cependant cela devra nous conduire à tempérer et nuancer nos interprétations quant à ces représentations qui seront comme nous l'avons dit issues de médiations et de processus de traduction.

Le cahier des charges a défini les problèmes de l'agglomération, il a donc participé indirectement à la construction des réponses développées par les équipes en déterminant et impliquant un certain nombre de problématiques et de cadres destinés à penser cette problématique. Cependant, cet encodage n'a pas entièrement déterminé ces réponses, les équipes ont lu et interprété ces problématiques, de même qu'elles en ont créé de nouvelles. En effet ces équipes étant constituées d'experts et de centres de recherche, chacune des équipes avait une idée bien précise des caractéristiques de l'agglomération parisienne et de ses dysfonctionnements. En plus du surencodage de ces lectures opérées par le BRAUP, a été pratiqué tout simplement une lecture propre aux équipes qui a non moins orienté les réponses au concours. Faire la part de ce qui était impliqué par le cahier des charges et de ce qui était dû aux équipes proprement dit est impossible ; il est simplement nécessaire d'avoir à l'esprit que ces réponses sont co-construites et qu'elle émergent d'un champ et de pratiques qui les ont précédées.



II.7.1.2 Le Grand Paris comme expression d'un champ disciplinaire.

Plus spécifiquement, le Grand Paris a réuni sur ces questions précises concernant la métropole et la ville durable, une part importante des architectes et des urbanistes les plus actifs et les plus influents de notre époque. L'importance de ces figures clefs du champ architectural ne relève pas d'un jugement de valeur de notre part ; leur importance est à évaluer en fonction de l'ampleur de leur production, des distinctions et reconnaissances accordées par leurs pairs ainsi que du retentissement médiatique lié à leur travail. Ces différents critères définissent le *nomos* et les critères de hiérarchisation du champ architectural, c'est-à-dire la loi du champ, ce qui détermine la structure de l'espace des positions à l'intérieur de ce champ de production culturelle qu'est l'architecture¹.

II.7.1.2.1 Situation par rapport au pouvoir et principe de hiérarchie.

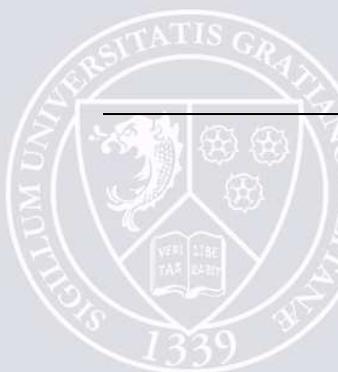
Le champ de la création architecturale et urbaine est un champ dominé à l'intérieur de l'ensemble plus vaste du champ du pouvoir. Rappelons que le champ du pouvoir est « *l'espace des rapports de force entre des agents ou des institutions ayant en commun de posséder le capital nécessaire pour occuper des positions dominantes dans les différents champs (économique et culturel notamment)* »². Ce champ est dominé structurellement car il est entièrement dépendant d'une demande politique et économique externe, qui conditionne l'existence du projet d'architecture et d'urbanisme. Le degré d'autonomie n'est pas inexistant mais très faible ce qui s'incarne dans les principes de hiérarchisation.

Le champ de la création architecturale est structuré de façon assez complexe. Il est important de souligner la différence avec les champs de production culturels classiques. Le statut hybride de l'architecture et de l'urbanisme, tenant à la fois de la technique et de l'art appliqué³ entraîne une hybridité du champ lui-même et de ses critères de hiérarchisation. Bourdieu avait constitué le volume du public touché en tant qu'indicateur par excellence de la position dans le champ et du degré de subordination au critère commercial. Le principe de hiérarchisation externe, établi selon des critères « temporels » mesurés à des indices de succès commercial et de notoriété sociale, structure pour une grande part le champ de la création architecturale. Ce critère est toujours valable et l'adhésion du public aux réalisations spectaculaires comme les tours de Taïwan, le nid d'oiseau à Shanghai, ou plus généralement tout ce qui manifeste de la démesure et des prouesses techniques, illustrent ce principe de reconnaissance commerciale. Cependant il y a un autre type de reconnaissance, également commerciale et qui se manifeste par le chiffre d'affaires et le nombre de mètres carrés construits, peu importe la qualité architecturale. L'architecte

¹ Ou « *principe de vision et de division qui définit le champ artistique* », à propos du champ artistique et de son organisation ; propos généralisables à tout type de champ de production d'œuvres culturelles. Pour des précisions sur le *nomos*, Bourdieu, P. *Les règles de l'art*, Paris, Seuil, 1992, pp. 365-373.

² Ibid, p. 353.

³ Poëte et alii, op.cit.



est reconnu pour sa performance et son activité commerciale, c'est-à-dire qu'il obtient une place correcte dans l'espace social comme n'importe quel autre agent, simplement parce qu'il « fait du chiffre ». A ce principe de hiérarchie externe s'ajoute un principe interne plus classique et qui s'incarne dans la reconnaissance par les pairs et notamment par les prix comme le Grand Prix d'Urbanisme, l'Equerre d'Argent ou le Pritzker Prize au niveau international¹. Le champ de l'architecture est particulier dans le sens où il n'y a pas vraiment d'opposition entre les « purs », tenants de l'art pour l'art, se défendant contre la veine commerciale de la profession. Ceux qui connaissent la reconnaissance par les pairs ont également des commandes importantes et donc les retours commerciaux.

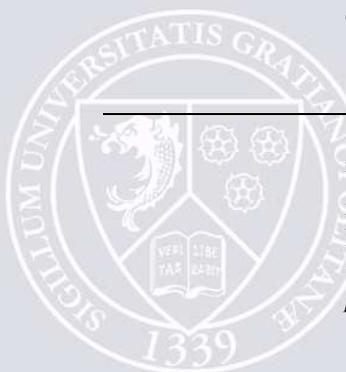
C'est au regard de ces différents critères que nous pouvons considérer que le Grand Paris a effectivement mis en compétition une part importante des agents dominants le champ de l'aménagement. Michel Cantal Dupart, Roland Castro et Yves Lion ont fait partie du dispositif banlieue 89 ; Yves Lion, Marc Mimram, et David Mangin se sont connus sur les bancs de l'Ecole des Arts et Métiers. C'est-à-dire qu'une part importante de ces architectes se connaissent, se côtoient, directement ou par l'intermédiaire des concours d'aménagement. Nous sommes bien face à un champ. Par ailleurs il faut rappeler que Christian de Portzamparc, Jean Nouvel et Richard Rogers ont tous les trois obtenu le Pritzker Prize, Yves Lion et David Mangin ont obtenu le Grand Prix d'Urbanisme, Bernardo Secchi est un expert international reconnu...C'est-à-dire que nous sommes bien en face d'agents qui dominent le champ de la création architecturale, même si bien sûr il manque certains des protagonistes les plus influents aujourd'hui, dont Rem Koolhaas, l'un des commentateurs et critique de la modernité les plus influents.

II.7.1.2.2 Le concours d'idées comme « épreuve » de l'état du champ et « symptôme » de l'urbanisme.

Ce qui est tout à fait intéressant, c'est que ce dispositif particulier du concours d'idées va permettre d'actualiser et de mettre en évidence l'état des relations au sein de ce champ, et ce en une seule « prise » pourrions nous dire. Le concours d'idées incarne l'ensemble des prises de positions possibles concernant les problèmes de la ville durable et de la métropole de demain et correspondant elles mêmes à des positions dans le champ². Le chercheur n'aura pas à chercher et retrouver ces prises de positions ça et là au gré des différentes productions formelles égrenées à travers le temps, puisqu'elles s'incarnent toutes ici dans cet espace d'opposition dynamique qu'est le Grand Paris. Il faut donc avoir à l'esprit que nous sommes face à des documents, ou prise de position, qui sont issus (pas uniquement bien

¹ Bourdieu, op. cit, p. 355-357.

² Les concepts de champ ou d'habitus étant rémanent dans la sociologie bourdieusienne on n'indiquera à chaque fois qu'une ou deux références explicites afin de ne pas saturer l'espace de note. Pour un bref rappel des notions de champ et d'habitus en rapport à la sociologie des œuvres, voir « Pour une sciences des œuvres », in Bourdieu, P. *Raisons pratiques*, Paris, Seuil, 1994, pp. 59-91.



sûr¹), d'une dynamique de champ conçu en tant qu'espace concurrentiel de producteur de biens culturels.

Ainsi nous devons garder à l'esprit le fait que chacune des propositions faite pas les équipes doit être envisagée dans ses relations d'opposition, de collusion ou d'inversion non seulement avec les autres propositions du Grand Paris, mais également avec les anciennes prises de positions en architecture et urbanisme et qui constituent l'histoire de la discipline. Les architectes et les urbanistes, munis des mêmes références, des mêmes critères d'évaluation et d'appréhension du réel, ont devant eux un « champ de possibilité stratégique »² parmi lesquelles ils doivent choisir et « s'incarner ». Ce champ de possibilités est inscrit dans les positions qu'occupent les architectes dans le champ et dans l'état du champ au moment des prises de position. Il y a donc des dynamiques discursives d'intertextualité, ainsi que des dynamiques sociales de confrontation et de lutte au sein du champ³.

Deuxième point, le fait que le champ opère comme instance de réfraction par rapport aux réalités extérieures et qu'il n'y ait pas de détermination mécanique entre les événements extérieurs, notamment l'évolution de la ville et la question environnementale, et les prises de positions des uns et des autres. Le champ intervient bien comme espace de réfraction par rapport à la réalité économique et sociale, il n'y a pas de traduction directe d'une réalité à une prise de position.

Or la question qui fait l'objet du concours et qui préoccupe le champ de la recherche aménagiste, c'est celle de la ville durable à l'échelle territoriale. Le concours du Grand Paris va nous permettre de faire le point sur cette question qui agite les agents et sur laquelle ils ont tous à se situer de par leurs prises de position. En 2006, un numéro spécial de la revue *Nature, Sciences, Sociétés* s'interrogeait sur l'influence de la durabilité sur les pratiques urbaines⁴ et de la même manière, Cyria Emelianoff, spécialiste de la ville durable en France soumettait l'hypothèse d'un « tournant urbanistique » en Europe⁵. A cette époque, l'auteur soutenait l'effectif changement de paradigme de l'urbanisme contemporain mais en soulignait les contradictions et le manque de portage politique. Deux ans plus tard, le concours du Grand Paris nous permet d'observer comment se situe le champ de la création architecturale et de la recherche urbaine sur ce paradigme en construction. Cette question de la durabilité croise également la question de la grande échelle et plus précisément de celle du territoire dans la construction des projets urbains. Déjà soulevée par certains

¹ Pour une limitation de l'importance du concept de champ, voir Lahire, B., « Champ, contre-champ, hors champ » in Lahire, B. *Le travail sociologique de Pierre Bourdieu, dettes et critiques*, Paris, La découverte, 1999.

² Foucault, M., « Réponse au cercle d'épistémologie », in *Cahiers pour l'analyse*, 9, été 1968, pp. 9-40.

³ On fait ainsi preuve d'œcuménisme en n'opposant pas ici les travaux de Bourdieu et de Foucault. Sur les modalités de cette opposition voir *Raisons pratiques*, op.cit, p. 64-65 et *Les règles de l'art*, op.cit, pp.291-456.

⁴ Mathieu, N., « L'urbanisme touché par le développement durable ? », in *Natures, Sciences, Sociétés*, 2006, 14, pp. 341-342.

⁵ Emelianoff, C., « La ville durable : l'hypothèse d'un tournant urbanistique en Europe », in *L'information géographique*, 2007, 71, pp. 48-65.



chercheurs depuis le milieu des années 2000¹, la question de la pertinence de l'échelle territoriale pour la gestion de la durabilité prend toute son ampleur avec le Grand Paris.

II.7.2 Le contenu des dossiers.

Dans cette histoire des idées en urbanisme, quelles sont la nature et la place des dossiers du Grand Paris ?

Le premier dossier du concours du Grand Paris était intitulé « *Diagnostic prospectif de l'agglomération parisienne* », c'est-à-dire que les équipes devaient dans un premier temps porter un regard d'experts sur l'agglomération afin de définir des problématiques et des axes de travail. La définition des enjeux et de ces axes a été opérée à partir d'une lecture critique de l'état morphologique, social et politique de l'agglomération. Or, l'appréhension critique de la réalité implique que cette lecture ait été opérée à partir de conceptions normatives jouant le rôle de filtres et de cadres pour la formalisation des axes d'intervention de l'urbaniste². Ces conceptions normatives portent sur plusieurs éléments et en premier lieu sur la « bonne forme » urbaine en général, ainsi que sur la métropole en particulier. Ainsi, compte tenu de ces définitions, la bonne forme urbaine institue de justes rapports de proportions et de distribution entre les espaces fonctionnels, une certaine conception de l'équilibre et du déséquilibre, des normes quant aux rapports entre parcellaire, viaire et bâti, c'est-à-dire quant au tissu urbain. En tant que forme sociale, la bonne forme urbaine définit une certaine distribution des populations et des activités dans l'espace, ainsi que des formes de vie³ et d'interactions considérées comme positives.

En lien avec la notion de forme mais non pas strictement équivalente, les aménageurs sont porteurs de conceptions normatives concernant la ville en tant que système de dispositifs techniques et spatiaux⁴. La ville comporte un certain nombre de dispositifs techniques et en premier lieu les réseaux tels que classés par Gokalp en secteur eau, assainissement, énergétiques, communication et mobilités⁵. Le fonctionnement de ces réseaux est soumis à des exigences en terme de confort qui définissent des normes d'efficacité et d'accessibilité à ces réseaux comme aux autres outils techniques comme les usines ou l'habitat.

Ainsi ces préconceptions concernant formes, techniques et urbanité vont constituer une grille à travers laquelle va être appréhendée la réalité du Grand Paris et défini un certain nombre de problématiques sur

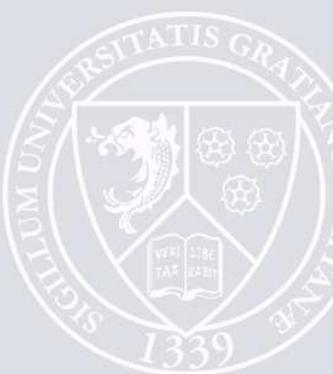
¹ Paris, D., Stevens, J.F. *Lille et sa région urbaine : la bifurcation métropolitaine*, Paris, L'Harmattan, 2000, Paris, D. « Environnement et planification stratégique : le cas de l'aire métropolitaine lilloise », in Bachelet, F., Menerault, P., Paris, D. *Action publique et projet métropolitain*, Paris, L'Harmattan, 2006, pp. 81-100.

² Deschamps, J.C., Beauvois, J.L. *Des attitudes aux attributions. Sur la construction de la réalité sociale*. Grenoble, PUG, 1996.

³ Temps passés dans les transports, proximité au espaces verts, accès aux loisirs...

⁴ Toussaint, op.cit.

⁵ Gokalp, I. « Eléments pour l'analyse de l'impact social et temporel des nouveaux systèmes de communication », in *Information sur les sciences sociales*, n°27, 2, 1988.



lesquelles travailler. De même, ce sont ces préconceptions qui vont être à l'origine des solutions proposées à ces problèmes préalablement définis.

Par conséquent, le contenu des dossiers de réponse au concours d'idées comprend : des formes urbaines considérées comme défailtantes, et d'autres comme efficaces, des dispositifs techniques, des scénarios de vie et des propositions quant au vivre ensemble.

II.7.2.1 Le contenu théorique et programmatique des dossiers.

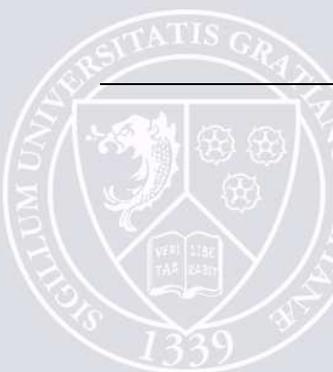
Ces propositions morphologiques et sociales vont être de plus appuyées et justifiées par des arguments concernant le bon fonctionnement de l'espace métropolitain. Le projet urbain s'inscrit dans un régime de justification de plus en plus écrit, et, comme nous l'avons vu supporté par un ensemble de connaissances théoriques scientifiques et sociales. Les dossiers comprennent, comme tout projet urbain, un ensemble d'allant de soi et de théories naïves sur le monde social qui permet d'anticiper ou de prévenir certains comportements des usagers. Un ensemble de justifications théoriques de l'ordre de la sociologie, de la science politique ou de l'histoire qui vient affermir les prises de positions formelles. Des savoirs et savoirs-faire techniques sur l'organisation de l'espace, comme par exemple les effets d'une ceinture verte sur les morphologies et les comportements, ou les conséquences du zoning sur les mobilités. Les équipes du Grand Paris étaient composées de praticiens qui sont également des théoriciens de l'architecture et de l'urbanisme. Dans l'équipe Descartes, on relevait par exemple la présence de David Mangin et d'Yves Lion, Bernardo Secchi était l'animateur du Studio 08/09, Winny Maas a porté le projet MVRDV, AAF,ACF, dans lequel était également impliquée une chercheuse comme Monique Eleb¹. Ces individualités, associées au travail des nombreux centres de recherche qui ont accompagné les équipes, ont conduit à la formulation de propositions s'appuyant sur des règles destinées à l'édification de l'espace et s'appuyant elles mêmes sur des préconceptions, normes, représentations et savoir-faire. Ce que A. Faludi a décrit comme *procedural theory*, ou ce que Allmendinger qualifiait plus récemment de *prescriptive theory*, ou « *theory in planning* »². Ces théories sont spécifiques à l'agglomération parisienne dans le sens où elles sont développées et articulées au cas concret du Grand Paris, mais ont vocation à être généralisées aux autres métropoles, ainsi qu'à tout établissement urbain confronté au problème de la durabilité.

Les discours des aménageurs opèrent une montée en généralité que nous décrivons en détail mais dont nous pouvons d'ores et déjà établir qu'elle instaure une sorte de circularité au cœur de l'argumentation³.

¹ Nous détaillerons les membres des équipes respectives et la trace de leur influence dans les projets au moment de la description précise de ces propositions concernant la nature et la ville.

² Faludi, A. op.cit, Allmendinger, op.cit.

³ Précisons rapidement ici que les montées en généralité correspondent à l'énoncé de grands principes concernant la vie sociale et politique, comme des principes d'urbanisme réglementant le « bon » fonctionnement de la ville. Ces montées en abstraction renvoient à



Circularité car des discours plus abstraits viennent appuyer les propositions précises concernant Paris qui à leur tour deviennent des discours à portée générale de par la représentativité du cas de Paris. S'il n'y a pas lieu de gommer les spécificités de l'espace parisien et les problématiques qui lui sont propres, comme le radiocentrisme, l'étalement urbain ou les transports, il faut se garder également de sublimer cette différence et d'isoler Paris des autres métropoles¹. Ainsi, les propositions pour le Grand Paris sont largement généralisables et peuvent selon leurs auteurs, mais également selon certains commentateurs, devenir des modèles de la ville du XXI^{ème} siècle². Pour toutes ces raisons, les propositions du Grand Paris peuvent être considérées comme des textes « théoriques » sur l'espace urbain, dans le sens où ils énoncent un ensemble de lois qui doivent permettre l'établissement de nouveaux espaces bâtis de la ville territoire. A l'heure de la pensée faible³, soit de la pensée non programmatique et ouverte à l'évolution du réel, le projet d'urbanisme en général et le concours d'idées en particulier jouent le rôle d'écrits théoriques destinés à la formalisation de règles pour l'établissement urbain.

Les dossiers du Grand Paris appartiennent à priori à « l'urbanisme de projet », projet entendu au sens d'outil destiné à gérer l'avènement de la complexité et de l'incertitude en aménagement, en lieu et place de la « planification » rationaliste et figée : « *Une situation trop simplifiée ne nécessite pas, sinon abusivement le recours au projet. Une action à gérer dont les résultats sont ou évidents ou attendus n'implique pas le recours au projet. Ce dernier est destiné à gérer l'indétermination d'une situation problématique faite de l'interdépendance de plusieurs paramètres exigeant que ladite situation ne soit pas abusivement simplifiée, mais au contraire prise dans toute sa complexité* »⁴. Nous voyons ici simplement que le projet, si ouvert soit il, s'appuie non plus sur des dogmes et des préceptes, mais sur des expériences communes, qui relèvent d'une réalité urbaine partagée. Ainsi le débat très anglo-saxon concernant le fossé entre théorie et pratique se résout partiellement à travers cette conception du projet urbain⁵ et de la pensée faible. Les aménageurs font toujours référence à des théories sur le monde social, entendu comme lecture, interprétation, insertion dans un réseau de causalités, de manière implicite et depuis un certain temps de façon de plus en plus explicite. Certes il existera toujours un fossé entre les travaux menés par des chercheurs comme Jean Hillier ou Patsy Healey à propos d'une possibilité « deleuzoguattarienne » de l'aménagement, mais ce fossé pratique-théorie tend largement à se réduire

la nécessité de « désingulariser » la situation qu'avait soulignée la sociologie des régimes d'actions. Voir Boltanski, L. « La dénonciation publique », in Boltanski L. (Dir.) *L'amour et la justice comme compétence*, Paris, Métailié, 1990, pp. 255-356.

¹ Les équipes opérant d'ailleurs de très nombreuses comparaisons à visée heuristique avec d'autres métropoles.

² « Le chantier de la forme urbaine de l'agglomération métropolitaine pourrait devenir un modèle de la cité du XXI^{ème} siècle. », Burgel, G. « La démocratie métropolitaine est-elle encore possible ? », in *Esprit*, « Les chantiers du Grand Paris », Octobre 2008, p. 183.

³ Chalas, Y. « L'urbanisme dans la société d'incertitude » in Chalas, Y, Op.Cit. pp. 231-273.

⁴ Boutinet, J-P. *Anthropologie du projet*, Psychologie d'aujourd'hui, Paris, Presses Universitaires de France, 1996, p. 227.

⁵ De nombreux articles de la revue « Planning Theory » y sont consacrés. Pour les derniers en date voir *Planning Theory*, n° 9, 2010.



du fait de l'évolution du projet urbain en tant qu'il « produit des connaissances »¹.

II.7.2.2 Représentations sociales, valeurs et discours dans les dossiers de rendu.

L'étude de ces théories et de ces propositions pour l'agglomération parisienne nous donne donc accès aux représentations et aux schèmes que portent les aménageurs quant au rapport ville-nature.

Initiée par Durkheim, l'approche représentationnelle approfondie par la psychologie sociale définit la représentation comme « *l'élaboration d'un objet social par une communauté avec l'objectif d'agir et de communiquer* »². Cette définition montre l'importance du groupe et de la dimension pratique de la représentation, dans le sens où ces productions tendent à la « *construction d'une réalité commune à un ensemble social* »³. La représentation tient à la fois du savoir, de la théorie, de la croyance et de l'attitude. La représentation est un élément cognitif qui sert à penser, à communiquer mais également à agir sur l'environnement, ainsi « *On peut dire en ce sens que la représentation sociale déborde toujours les échantillons particuliers de sa manifestation, notamment linguistique* »⁴. Les études de la psychologie sociale ont depuis longtemps montré le rôle de la représentation dans les activités sociocognitives d'interprétation de l'environnement, de régulation des relations sociales et d'évaluation de la réalité, qui permettent à l'acteur d'envisager, de comprendre et d'agir dans l'environnement social⁵. Ainsi ce sont ces représentations qui transparaissent dans ces projets d'aménagement puisque ce sont elles qui vont permettre une appréhension de la réalité parisienne, la mise en forme des enjeux théoriques et pratiques, ainsi que l'élaboration de solutions de règlement. Les mécanismes de catégorisation permettront par exemple de distinguer urbain et périurbain, les mécanismes d'attribution causales permettront d'expliquer les phénomènes de congestion ou de concentration, la façon d'envisager tel ou tel dispositif traduira une certaine attitude⁶...c'est-à-dire tout un ensemble de fonctions sociocognitives assurées par la représentation sociale. On se souvient du mot d'Alain Corboz qui ne disait pas autre chose à propos du territoire : « *cela signifie qu'il ne peut y avoir de description du territoire sans une idée du territoire, laquelle sélectionne les traits pertinents, confronte*

¹ Vigano, op.cit.

² Moscovici, S. « Attitudes and opinions », in *Annual review of psychology*, 14, 1963, pp. 231-260, repris dans Moscovici, S. *Psychologie sociale*, Paris, PUF, 1984.

³ Abric, J.C. « Les représentations sociales : aspects théoriques. », dans Abric J.C. (Dir.), *Pratiques sociales et représentations*, Paris, PUF, 1994.

⁴ Ibid, p. 170.

⁵ Abric, op.cit, Moscovici, S. *La psychanalyse, son image, son public*, Paris, PUF, 1961, Jodelet, D, *Les représentations sociales*, Paris, PUF, 1989, Moliner, P. « Les deux dimensions des représentations sociales », in *Revue internationale de psychologie sociale*, 2, 1994, pp. 73-86, Leyens, J.P., Beauvois J.L. *L'ère de la cognition*, Grenoble, PUG.

⁶ Moliner, P. « Représentation et cognition sociale » in Leyens et Beauvois, op.cit, pp. 273-297.



qualité, assigne dimensions et valeurs et néglige des caractères qu'une autre idée du territoire retiendrait peut être comme importants »¹

Concrètement ces représentations vont s'incarner dans les discours et les formes proposés par les équipes sous l'apparence des images, dessins et croquis. Si le discours « *présente une voie d'accès privilégiée à la représentation, elle ne s'y réduit pas* ». Et si une équivalence stricte entre discours et cognition n'est pas de mise, il reste que les données verbales sont cependant des « *indicateurs pertinents pour l'approche des processus socio-discursifs* »². La représentation n'est pas un objet clairement délimité et constituant l'univers cognitif des aménageurs mais un « état » de ces univers, un « moment » de cette structure qui rend la représentation malléable et adaptative. Les représentations de « la nature » ou de « la ville » ne peuvent donc être conçues comme des objets séparés mais bien comme des structures complexes liées à d'autres représentations. Premièrement car les objets sociaux portés à l'étude dans ces dossiers sont eux-mêmes en relation avec d'autres objets, deuxièmement car comme nous l'avons dit nous avons affaire à des structures dynamiques plutôt qu'à des unités distinctes. En étudiant les discours, nous ne traquons pas des objets finis, aux contours parfaitement clairs, mais au contraire des structures mouvantes qu'il est nécessaire de cartographier plutôt que de circonscrire.

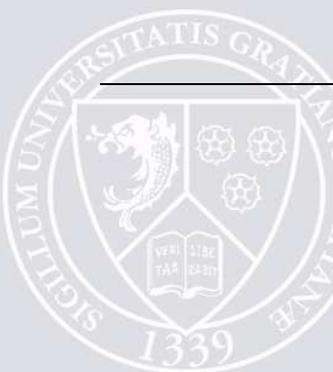
D'autre part, si les exigences de mise en discours et d'explicitation imposées par les règles du concours ont pour une part permis l'objectivation des représentations dans les mots et expressions utilisés par les équipes, l'ensemble des schémas et formes urbaines proposé afin d'organiser la ville nature rentre également en ligne de compte. La forme urbaine se définit comme des rapports entre différents espaces et ces formes sont comme les discours, des voies d'accès aux représentations. En architecture et en urbanisme, les propositions morphologiques obéissent à des schèmes pratiques qui sont des processus sociocognitifs en lien avec les représentations de l'aménageur. Autrement dit, ce dernier n'a pas en lui préconstitué, un ensemble de représentations et de valeurs que les formes accompliraient et parmi lesquelles il n'aurait qu'à choisir. Ces représentations sont intégrées à la pratique de manière plus ou moins consciente et orientent l'action des acteurs³. L'objectivation et la lecture de ces représentations, extraites elles-mêmes de schèmes complexes mobilisés lors d'actions pratiques, n'est que le fait du chercheur qui reconstitue et nomme des entités qui n'existent certes pas sous cette forme pour l'acteur mais qui correspondent pour le moins à une réalité psychique.

Cette volonté de cartographier des représentations ne doit pas nous empêcher de remarquer la matérialité du discours et de le considérer en lui-même. Le discours sur la nature que les équipes ont produit a été très

¹ Corboz, A. *Le territoire comme palimpseste et autres essais*, Paris, Editions de l'imprimeur, 2001, p. 252.

² Rouquette J.L. *Sur la connaissance des masses, essai de psychologie politique*, Grenoble, PUG, 1994, p. 168.
p. 171.

³ Nous ne développons pas ici ce point qui renvoie à des travaux classiques de sociologie pragmatique, définie comme telle ou présente dans tel ou tel paradigme.



conséquent et s'avère riche de procédés argumentatifs, lexicaux et thématiques à propos des rapport ville-nature qu'il est nécessaire de prendre en compte et d'analyser. Ainsi l'étude des représentations ville-nature doit prendre en compte la matérialité de l'énoncé de ces rapports. Comprendre l'articulation de l'argumentation, relever le lexique utilisé afin de caractériser les différentes formes de nature, repérer les moments d'investissement ou de retrait des aménageurs à l'égard de ce qu'ils critiquent ou de ce qu'ils proposent, nous donnent des indices quant au contenu de ces représentations. Si ce rapport ne peut être le lieu d'une élucidation complète de ce discours, se devant de rester dans le cadre de l'étude des relations ville nature, il reste que certains éléments d'analyse se doivent d'être mis à jour afin de parfaire notre travail.

Etudier le concours du Grand Paris, c'est étudier les représentations, le discours mais également les images qui jalonnent et structurent l'espace cognitif des aménageurs. Sylvia Ostrowetsky avait parlé la première d'imaginaire bâtisseur, par la suite Olivier Soubeyran a construit l'idée d'un imaginaire disciplinaire et enfin Yves Chalas baptise imaginaire aménageur l'ensemble des cadres de la pensée aménagiste¹. Nous entendons pour notre part l'image en tant qu'élément cognitif et symbolique que se doit de connaître et de posséder tout acteur « jouant le jeu » de l'aménagement². Ces images correspondant à des archétypes structurants identifiables dans les discours et les formes. Gilbert Durand a montré le rôle structurant de l'image dans l'appréhension de la réalité à travers les mécanismes de déformation qu'elle opérait sur la perception de la réalité vécue³. L'image encadre et structure nos perceptions au quotidien et a ainsi un rôle considérable dans la construction de notre univers cognitif. Par la suite, la pratique porte forcément la trace de ces images structurantes. L'urbanisme, conçu en tant que pratique d'aménagement est traversé par ces images et certains travaux issus de la géographie ont déjà tenté de décrire cet « imaginaire ». Dans un ouvrage séminal, Olivier Soubeyran grâce à l'étude de la presse spécialisée du début du XIX^{ème} siècle décrypte la formation de l'imaginaire disciplinaire de la géographie. Cet imaginaire disciplinaire est bien constitué d'archétypes, de savoirs et de savoir-faire qui fondent l'identité de la discipline. Héritage reçu, mais également transformé et approprié, les images sont ainsi définies par Bernardo Secchi dans sa préface à l'ouvrage: « *Le caractère fondamental de l'image est « l'indétermination », sa possibilité d'être sans cesse interprétée et réinterprétée, de s'adapter à de nouvelles utilisations, de*

¹ Voir Ostrowetsky, S. *L'imaginaire bâtisseur*, Paris, Méridiens-Klincksieck, 1983.

² La référence à Bourdieu n'est pas anodine, le concept d'imaginaire relève à bien des égards du stock de connaissance légitime attaché à toute pratique. D'autres formalisations issues de paradigmes différents sont assez proches de cette notion d'imaginaire, ainsi on pourrait la rapprocher des connaissances associées au rôle dans la sociologie fonctionnaliste. Voir Merton R.K. *Eléments de théorie et de méthode sociologique*, Paris, Plon, 1965, p. 284 et suivantes et Linton, R. *De l'homme*, Paris, Editions de Minuit, 1965. Ce qui nous intéresse ici c'est le caractère de labilité de ces images ainsi que leur potentiel de réappropriation.

³ Durand, G. *Les structures anthropologiques de l'imaginaire*, Paris, Dunod, 1973.



réussir à s'insérer à l'intérieur de nouvelles formes discursives, d'être exprimée par de nouveaux mots. »¹

« L'image », qui peut être effectivement une image au sens propre, ou plus simplement une idée reçue parcourant une discipline², se voit perpétuée et réactualisée au cours des siècles par tous les acteurs s'inscrivant dans le champ de cette discipline.

Enfin les dossiers du Grand Paris s'appuient sur un système de valeurs, « valeur » définie de façon interactionniste comme « *préférence collective* » liée à un contexte et régulant ce contexte ou encore comme principe guidant l'action³. Initiée par Peter Marcuse en 1976, s'interrogeant plus spécifiquement sur la possibilité d'une éthique professionnelle, la recherche sur les valeurs s'est affirmée avec les travaux de Roger Kauffman, Elizabeth Howe, Patsy Healey et principalement Sue Hendler sur les principes éthiques guidant non plus seulement l'aménagement en tant que processus décisionnel et de médiation, mais bien en tant que producteur de formes urbaines⁴. Les recherches concernant l'éthique professionnelle et projectuelle se sont progressivement affaiblies à partir de 1995, à l'époque où le fondement éthique des aménagements était souvent ramené aux théories de John Rawls sur la justice sociale⁵. En France mis à part les travaux de Denis Martouzet, ce domaine de recherche a été peu investi⁶. Il paraît difficile aujourd'hui de ne pas entreprendre l'étude de la dimension normative des projets d'aménagement et notamment d'établir des liens avec l'écosophie d'Arald Naess, ou l'éthique environnementale d'Aldo Léopold, à propos d'un concours qui a pour ambition de théoriser la ville post-carbone. Plus précisément, le concours offre l'extraordinaire occasion d'étudier la valeur qu'accorde l'urbanisme contemporain à la nature. Le fait de proposer une réflexion sur la ville post-Kyoto marque un souci environnemental et impliquerait donc implicitement l'attribution d'une valeur « en soi » à la nature. Cependant, la ville post-Kyoto marque également le souci du risque environnemental et du danger que pourrait constituer la nature pour l'homme. Il procède à priori de cette ambivalence, une profonde ambiguïté de la valeur attribuée à la nature, que le rapport se devra d'étudier.

Les rapports entre représentations et valeurs sont complexes, certains psychologues sociaux caractérisant les valeurs comme intégrées aux

¹ Soubeyran, O. *Imaginaire, science et discipline*, Paris, L'harmattan, 1997, p. 10.

² Soubeyran montre par exemple que l'imaginaire disciplinaire de la géographie a évacué l'influence capitale de la géographie coloniale dans la constitution de sa positivité.

³ Boudon, R., Boucicaut, L. *Dictionnaire de sociologie*, Paris, PUF, 1997, article reprenant Weber, M. *Economie et société*, Paris, Plon, 1971.

⁴ Howe, E., Kaufman, J. The values of contemporary American planners, in *Journal of the American Planning Association*, 47(3), 1981, pp. 266-278, Healey, P. *Collaborative Planning: Shaping Places in Fragmented Societies*, Basingstoke, Macmillan, 1997, Hendler, S. (Dir.) *Planning Ethics: A Reader in Planning Theory, Practice and Education*, New Brunswick, Centre for Urban Policy Research Press, Rutgers University, 1995.

⁵ Campbell, H. "Planning ethics and rediscovering the idea of planning", in *Planning Theory*, 0/0, 2012, pp. 1-21.

⁶ Martouzet, D. « L'éthique précède la déontologie ou quel est l'objet de l'éthique en aménagement », Actes du XXIXe colloque de l'ASRDLF, Tours, 1993, *Normes et valeurs en aménagement urbain, limites de la rationalité et nécessité de prise en compte du multi-niveaux*, dossier de synthèse d'HDR, Bordeaux, Université Bordeaux III, 2002.



représentations puisque contenant des éléments évaluatifs déclenchant des « attitudes »¹. D'autres isolent le système de valeurs et le constituent en tant qu'élément influençant la représentation : « *la représentation exprime un système de valeurs et commande la mise en œuvre d'une éthique* »². Il ne nous appartient pas de trancher un tel débat mais plutôt d'envisager les outils les plus appropriés à l'exposé du contenu cognitif des projets d'urbanisme. Dans ce cadre, nous pensons que la notion de valeur peut s'avérer pertinente pour décrire ce qui sous-tend les propositions du concours d'aménagement de l'agglomération parisienne. Certaines représentations engagent de façon directe des valeurs et des contenus affectifs. Toute représentation n'émane pas bien sûr d'une construction rationnelle opérée par un sujet logique et conscient. « La nature » est un de ces nœuds³ qui concentre en lui-même tout un ensemble de relations complexes et fortement affectives. Ainsi les représentations de la nature que nous allons étudier et déduire de l'étude des discours des aménageurs renvoient bien à un système de valeur prélogique et largement culturel⁴.

In fine, l'objectif de cette recherche portant sur les dimensions cognitives, discursives et éthiques de la ville durable est de participer à l'identification de « *l'ordre naturel* »⁵ ou de la « *quête spatiale* »⁶, propre à chaque époque et qui définit un rapport des activités humaines à la nature. En s'intéressant à l'aménagement en tant que technique d'occupation de l'espace, définition limitée et discutable mais heuristique quant à notre démarche, nous évaluons de façon pragmatique et inductive le rapport de l'homme à la nature. Plutôt que de partir de découpages établis et indiscutés, « *d'air du temps* » écologique ou paysager, ce travail prétend partir d'une enquête concrète et ciblée afin de décrire au mieux l'un des aspects du rapport homme-nature. On le voit l'ambition est éminemment descriptive. La dimension critique viendra de la mise en perspective avec l'histoire des idées ainsi qu'avec la mise en évidence des paradoxes, des contradictions ou de la cohérence des représentations, des valeurs et du discours qui se dégagent de l'étude de ces dossiers.

¹ Moscovici, op.cit, 1984.

² Rouquette, op.cit , p. 168.

³ Rouquette, op.cit, p. 69.

⁴ Nous n'entrons pas ici dans le détail des diverses catégorisations de la notion de valeur qui ont eu cours en sociologie ainsi qu'en psychologie sociale. La conception qui nous semble la plus proche ici, est celle développée par la psychologie politique, en tant que la valeur est source de prise de position politique et sociale. Voir le rôle des « deeper lying values » dans Snidermann, P. *Reasoning and choice*, Cambridge University press, 1999.

⁵ Moscovici, S. *Essai sur l'histoire humaine de la nature*, Paris, Flammarion, 1968.

⁶ Vanier, M. « La relation ville/campagne excédée par la périurbanisation » in *Cahiers Français*, n°328, Paris, La documentation française, 2005, pp. 13-17.



Problématique et hypothèses

Ainsi étudier les propositions du Grand Paris, c'est étudier les formes proposées, intégrées à des théories urbaines définissant de façon normative l'avenir de la métropole parisienne. A travers cela, c'est étudier les représentations, images et valeurs qui fondent l'univers cognitif des aménageurs.

- S'intéresser aux rapports ville-nature c'est s'interroger de façon pragmatique sur les formes que revêt cette dernière au sein de l'espace urbain. Ces formes de nature sont-elles agricoles, paysagères ou environnementales ? Quelles sont les proportions de ces espaces ? Par rapport à la rue, à la ville, à la région urbaine ?

Quelles fonctions techniques, morphologiques et sociales sont attribuées aux espaces naturels ?

Mais c'est s'intéresser également à l'impact de la nature sur la ville en tant que phénomène social. Quelles relations sociales sont associées à ces espaces ? Que permettent-ils et qu'interdisent-ils ?

A travers toutes ces questions et conformément à ce que nous avons dit plus haut, l'objectif est donc d'étudier les représentations de la nature et des espaces naturels présentes chez les aménageurs.

- Le Grand Paris a consacré les préoccupations environnementales de l'aménagement à l'heure où le discours éthique sur la nature est fortement structuré et mis en tension avec les discours sur le risque et la résilience urbaine. Le Grand Paris ne manifeste-t-il qu'une sensibilité écologiste dans l'aménagement ? La nature est elle une valeur en soi ou intégrée à un autre système de valeur ? Quels sont les rapports entre nature et technique instaurés par ces dossiers ?

En d'autres termes, l'étude de ces dossiers nous permettra bien d'aborder les valeurs sous jacentes à l'urbanisme contemporain, en particulier celle accordée à la nature.

- Quelles sont les images de « l'imaginaire aménageur » qui transparaissent à travers ces dossiers ? Le Grand Paris est-il du côté d'une « ville nature » ou d'une « éco city » ? D'une ville à impact environnemental faible, ou super technique ? Quelle image de l'usager est elle construite indirectement à travers ces dossiers ?

- Comment cet urbanisme traversé par les impératifs écologiques s'incarne-t-il dans un discours ? Quelles sont les caractéristiques formelles de ce discours à l'heure où la nature doit faire l'objet de l'attention de la ville ? Comment le discours à prétention technique et objective de l'urbaniste s'arrange-t-il de considérations environnementales ?

A cette première série de questions s'ajoutent des interrogations portant sur le changement que ces propositions ont pu constituer. En effet il apparaît légitime de se demander si ces représentations et ces valeurs attachées à la nature ont évolué par rapport au passé. S'interroger sur l'évolution éventuelle des rapports ville-nature, c'est comparer ces



représentations avec celles qui se sont incarnées dans les formes urbaines passées et contemporaines, comme dans les écrits théoriques et prospectifs de la pensée urbaine. Il nous appartiendra dans la méthodologie de définir strictement notre méthode comparative ainsi que le contenu de ce que nous nommons la « pensée urbaine », terme moins évident à définir qu'il n'y paraît. De même on s'interrogera sur la persistance d'images structurantes au sein de l'imaginaire aménageur.

- Les formes présentées dans les dossiers marquent-elles un écart par rapport aux formes déjà connues de la ville d'hier ? Les théories et représentations de la nature et de ses rapports à la ville ont-elles évolué ? Si oui, dans quelle mesure, sur quels points précisément et à partir de quel paradigme général ?
- La pensée du Grand Paris incarne-t-elle une nouveauté radicale dans la pensée du rapport ville-nature ? Si oui, quelles sont les différences et sur quels points précis apparaissent-elles ?

Jeu d'hypothèses.

Nous faisons l'hypothèse ici que ces représentations de la nature n'ont pas radicalement changé, mais qu'elles ont opéré plutôt une mutation, dans le sens d'un approfondissement ou d'une exacerbation d'une de leur dimension initiale. De même il est possible que ces représentations aient connu un phénomène d'hybridation défini comme émergence d'un tiers après un processus de croisement. Conséquemment, les rapports ville-nature auraient changé d'aspect mais non de façon radicale et « révolutionnaire » par rapport aux morphologies et théories historiques.

Nous pensons également que la valeur accordée à la nature aura sensiblement évolué sous l'effet de la présence dorénavant importante dans les projets urbains, des écologues du paysage et des écosystémiciens. Notre interrogation porte alors sur la potentielle ambivalence de la valeur accordée à la nature, avec d'une part l'inflation d'un rapport éthique à son égard et d'autre part, la gestion technicienne de ces manifestations en vue de la prévention des risques.

Enfin nous supposons que la ville durable qui nous est proposée dans les dossiers du concours, de par le dispositif technique et social qu'elle met en place, avec notamment la nécessité de réformes des comportements des usagers qu'elle implique, dessine une nouvelle figure du pouvoir et du gouvernement des conduites.



Récapitulatif des attendus de recherche :

- Une mise en perspective historique des formes urbaines et naturelles proposées par les projets du Grand Paris.
- Une description fine des utilisations des éléments naturels par les dispositifs techniques et spatiaux de l'urbain dans la construction de la ville durable qui se dessine à travers les projets du Grand Paris.
- Une mise à jour des représentations de la nature qui se dégagent de ces dossiers en tentant de les regrouper en pôles représentationnels cohérents et une esquisse de « l'ordre naturel » qui s'exprime aujourd'hui à travers l'urbanisme.
- L'étude des valeurs attachées à la nature à travers l'examen des formes et des dispositifs proposés.
- La contribution à la constitution d'un champ de recherche sur l'organisation et l'architecture du discours d'urbanisme.
- L'amorce d'une réflexion sur le type de gouvernabilité impliquée par le projet de ville durable.



III. Méthodologie.

Nous allons définir ici notre mode opératoire afin de pouvoir évaluer l'idée d'une évolution des pensées et des pratiques concernant les rapports ville-nature. Notre approche sera double, en lien avec le matériau auquel nous avons affaire : une étude typomorphologique des formes présentes et passées et une étude du discours des aménageurs. Pour ce dernier notre objectif est double encore une fois ; étudier le discours dans sa matérialité à l'aide des sciences du langage, et en tant qu'il traduit des représentations et un système de valeurs.

III.1 L'analyse des formes urbaines.

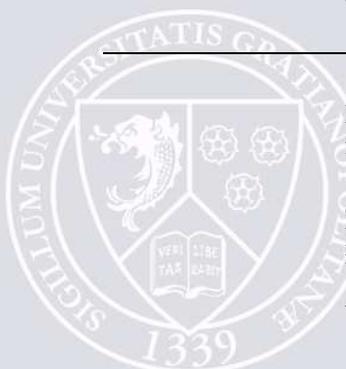
La notion de forme urbaine est comme nous l'avons vu une notion complexe et polysémique, en conséquence elle peut être abordée de plusieurs manières non exclusives l'une de l'autre et donner accès à plusieurs niveaux de réalité¹. Notre étude s'inscrira dans le cadre de la typomorphologie définie dans son premier sens, c'est-à-dire telle qu'elle a été initiée par Muratori et développée par Panerai dans ses études sur les formes urbaines. Nous nous intéresserons tout simplement à la forme urbaine en tant que structure physique et en tant que ces formes sont la traduction d'un système de pratiques. Notre but sera d'évaluer la place des éléments naturels dans ses morphologies ainsi que le sens de ces morphologies. On combinera donc un travail descriptif et interprétatif.

III.1.1 La description des formes physiques.

Nous commencerons notre enquête par une description des formes historiques héritées de la ville européenne. Si nous aurons recours aux outils classiques de l'analyse morphologique afin d'étudier cette « mémoire pétrifiée » dont parlait Halbwachs, nous devons préciser dans un premier temps les modalités de constitution du corpus. Nous procéderons non par passage en revue de toutes les villes Européennes mais plutôt par établissement d'idéaux types, reprenant une démarche avancée par Lévy s'appuyant sur Weber². S'inspirant de la démarche du sociologue pour l'établissement de types de domination et de rationalité, Lévy définit un nouveau programme pour la morphologie urbaine qui se devra d'étudier

¹ Multiplicité et complexité des approches sont également recommandées par Pellegrino, P. *Le sens de l'espace. La dynamique urbaine*, Paris, Anthropos/Economica, 2000. Nous faisons nôtre la définition du dictionnaire de l'urbain : « *donner forme à la ville c'est lui imprimer une certaine composition , un jeu de vides et de pleins de l'espace construit, c'est aussi créer des représentations qui en rendent compte ou qui en idéalisent la forme.* » Pumain et alii, op.cit, p. 32.

² Lévy, A. « Formes urbaines et significations : revisiter la morphologie urbaine », in *Espaces et sociétés*, n°122, 2005, pp. 25-48.



des idéaux types de formes urbaines, entendus comme des accentuations et des généralisations des caractères communs à plusieurs formes.

« La méthode idéal-typique de Weber, qui l'amène à distinguer par exemple, ville antique, comme ville de consommateurs et ville médiévale comme ville de producteurs, ou à opposer ville occidentale et ville asiatique, à partir des critères de rationalité et d'autonomisation du champ économique, cette méthode doit pouvoir être étendue à l'espace et à ses caractères, en accentuant leurs traits, et en retrouvant les correspondances entre formes socio-économiques, forme spatiale et type de rationalité »¹

Bien sûr, ces idéaux types seront systématiquement illustrés par des exemples concrets qui viendront conforter ou infléchir les analyses sur ces généralisations. Nous tenterons d'évaluer de façon pragmatique et en nous appuyant sur les travaux des historiens, les rapports effectifs qui se dégagent de l'analyse des morphologies passées.

Ainsi l'étude de la nature dans la ville passée se devra de :

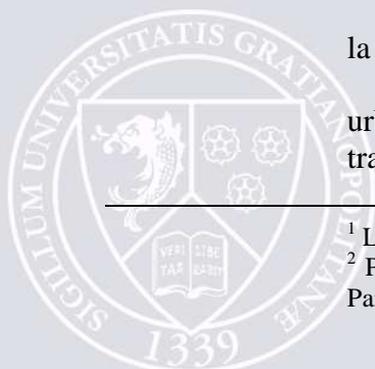
- Préciser les formes de nature dans la ville : domestiquée sous sa forme agricole ou jardinière, sauvage ou entretenue.
- Indiquer pour chacune les proportions de ces espaces, leur place dans la structure urbaine et territoriale.
- Indiquer leur place et leur fonction dans les tracés aux différentes échelles territoriale et urbaines.
- Envisager leur place au sein du parcellaire, du viaire et du bâti, soit du tissu urbain. Et plus précisément quant au viaire, identifier s'ils sont impliqués dans l'affirmation ou l'atténuation de ce réseau ; quant au bâti, identifier s'ils entrent dans la constitution des rapports d'échelle à ce bâti.
- Préciser pour chacune des formes naturelles les types de rapports sociaux qu'elles entraînent et mettent en place.
- Préciser quand c'est possible la phénoménalité qui se dégage de ces ensembles urbains (ambiance, rapport sensible à l'environnement).

Ces premiers éléments seront notre premier point de comparaison et nous nous livrerons par la suite au même type d'analyse pour les projets du Grand Paris.

- Ainsi il s'agira d'observer tout d'abord la présence effective des éléments naturels, leur nature, leurs proportions par rapport aux espaces bâtis et libres.
- On s'intéressera ensuite à leur articulation globale puis fine à ces espaces libres et bâtis mais également entre ces mêmes espaces naturels.
- On jugera ensuite de l'impact des géographies et topographies dans la constitution des espaces urbains à venir.
- On évaluera la place et le poids des éléments naturels dans les tissus urbains, tissu défini rappelons le comme le rapport entre le parcellaire, la trame viaire et le bâti².

¹ Levy, op.cit, p. 34.

² Panerai, P., Castex, J., Depaule, J.C. *Formes urbaines : de l'ilot à la barre*, Marseille, Parenthèses, 1997.



- Nous observerons la place et le statut des éléments naturels au sein de ces lieux classiques de la morphologie urbaine que sont les franges, les centralités et les axes.

Ce premier travail ne sera cependant que partiel et il nous faudra immédiatement mettre en relation ces descriptions physiques avec le sens de ces formes. Après cette analyse descriptive, nous nous devons donc de nous livrer à un travail herméneutique d'analyse de textes et de mise en rapport de ces textes avec les formes physiques.

III.1.2 Le sens des formes urbaines et naturelles.

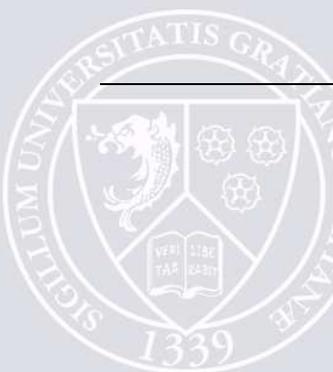
Pour la typomorphologie le sens des formes peut être déduit de la mise en rapport de l'étude descriptive des formes urbaines avec la périodisation historique des tissus, la culture des aménageurs et les pratiques des espaces mis en place¹. En d'autres termes le sens d'une forme urbaine résulte de cette triple médiation entre la structure physique, les intentions des concepteurs et les appropriations des usagers². Globalement pour cette tradition, le sens d'une forme urbaine ne peut être ainsi réduit à un signifié social mais plutôt être considéré comme le résultat du rapport entre ces termes³. Dans ses études morphologiques des aménagements urbains, Panerai attribue des significations aux espaces et à leur organisation. Il prolonge dans l'espace urbain, une herméneutique de l'architecture pratiquée de longue date par l'histoire de l'art. Sa lecture du close anglais mis en place à Hampstead par Unwin met par exemple en évidence la négation de la rue, la réinstauration d'un rapport devant derrière et le refus de la ville au profit de l'unité de voisinage⁴. Dans les aménagements se lisent des rapports sociaux et symboliques qu'aura favorisés l'aménageur et qui auront été accomplis ou non par les usagers. Lucie K. Morisset a approfondi et théorisé très exactement cette médiation qui fait naître le sens des formes urbaines. Ainsi nous retraçons ici rapidement son éclairant travail à propos de la possibilité d'une herméneutique des formes urbaines qui lierait formes, représentations et sens, dans une approche diachronique et synchronique des morphologies. L'auteur tente de retrouver la « personnalité d'une ville » et rappelle qu'une forme urbaine n'existe pas en soi mais à travers la multiplicité de ses représentations. La forme peut exister de manière scripturale dans des descriptions ou à travers des textes juridiques, économiques ou politiques, picturale à travers ses plans, et elle peut enfin être ressentie dans ses paysages ou ressentie dans ses impressions. « *Les formes urbaines varient elle-même du tracé cadastral à la silhouette du toit ; on peut néanmoins les départager selon qu'elles se déploient dans l'organisation des parties ou*

¹ Panerai et alii, op.cit.

² Voir «Le sens des formes », *Espaces et sociétés*, n° 122, 2005.

³ Selon des modalités et des degrés différents, Panerai faisant par exemple peu de place au troisième terme, privilégiant une approche radicalement herméneutique de lecture et d'interprétation de l'espace. Voir Panerai, op.cit, 1997. Pierre Lavedan privilégiant pour sa part les tracés et les paradigmes culturels plus larges englobant les aménagements.

⁴ Panerai, op.cit, p. 59.



de la figure de la ville qu'aborde le promeneur. »¹. L'auteur sépare ainsi l'analyse de plan, des analyses des séquences paysagères traitées par la typomorphologie. Le sens doit donc être déduit de l'analyse de la ville dans ses tracés à plat, c'est-à-dire sur un axe « xy », mais il doit être également déduit du vécu des usagers, qui introduit la troisième dimension « z ». Enfin l'appropriation et la lecture par les usagers comme par le commentateur extérieur est dépendant des codes culturels de son époque. Cette combinaison se résume donc ainsi :

$$[xy+ z]_{\pm} S$$

Où xy= tracés des rues, vide, plein, îlot, cadastre, parcellaire, fonction, voie, rupture de trame

z= Morpho urbaine, continuités/discontinuités, répartition du bâti, alignements, architecture.

S= Le sens apporté par les codes culturels de lecture de l'époque.

Cependant la ville n'est jamais figée, elle n'existe pas à un instant « t » qui serait isolé et indépendant du passé et de l'avenir. La morphologie urbaine est toujours en transition et ce n'est que le chercheur qui s'insère à un moment du « palimpseste » en train de s'écrire². « *La ville qui se montre à moi est un palimpseste de temps d'homme, chacun tributaire des impératifs fonctionnels de l'époque, de la culture commune qui l'anime, du génie du planificateur, de l'intelligence collective qui l'investit.* »³ Ce qui amène à une révision de la formule :

$$[xy+z]_{tn} _ [s]_{t n}$$

Chaque forme est tributaire de la précédente, mais il en est de même des codes culturels et des appropriations. Notre travail relève de la même démarche et c'est de même en observant et lisant les formes urbaines proposées que nous établirons les rapports ville-nature propres à une époque, ou en tous les cas ceux que l'on peut déduire de ces formes. Nous aurons deux positions différentes selon les cas :

Concernant l'examen des formes historiques passées, l'application pleine et entière de cette formule est possible. Nous devrons croiser les observations strictement morphologiques avec l'appropriation et les pratiques de ces espaces qui ont eu cours auparavant ainsi qu'avec les discours qui ont accompagné et qui ont infléchi le sens de ces formes. Pour cela nous nous appuierons directement sur les travaux des historiens des formes urbaines qui mettent en relation formes et pratiques et proposent à la lecture une histoire des formes et des sens de ces formes passées. Notre travail en sera ainsi allégé et nous partirons d'un acquis précieux afin de procéder à la mesure de cette éventuelle évolution.

¹ Morisset. L.K. op.cit.

² La typomorphologie ne dit pas autre chose : « *La ville est faite de ces ravages successifs, de cette croissance sur elle-même* ». Panerai et alii, op.cit, 1982, p. 9.

³ Ibid., p. 49.



Pour le Grand Paris en revanche le travail d'analyse du discours reste entier et fait l'objet de notre rapport de thèse.

Les projets du Grand Paris correspondent à ce que Morisset qualifie de « *planification ancrée dans des documents* » qui comme tout projet doit être suivi de la production et de la matérialisation. Les documents du Grand Paris ne sont qu'un des éléments de ce processus morphogénétique, ils appartiennent à la première phase d'écriture du palimpseste. Ces dossiers sont des documents scripturaux et architecturaux qui proposent une ville future et ils ne sont donc qu'une partie du palimpseste qui sera achevé, pour un instant « t », avec la matérialisation des projets. Ainsi il faut préciser d'emblée les limites de notre comparaison. En comparant des formes urbaines concrètes existantes ou ayant existé, et les dossiers du Grand Paris, qui ne proposent que des formes de papier, nous mettons pas en relation les mêmes objets. Cependant, dans la mesure où le Grand Paris ne relève pas de l'utopie, mais peut à juste titre être considéré comme une reprise et une annonce de ce paradigme de la ville durable qui s'impose peu à peu, on peut considérer cette comparaison comme heuristique. Ce travail liminaire se devra d'être confirmé, infléchi et repris par une étude des phases de production, de matérialisation et aussi d'appropriation par les usagers qui viendront achever le processus sémiogénétique.

III.2 Les comparaisons avec les théories d'urbanisme.

III.2.1 Principe de sélection des textes.

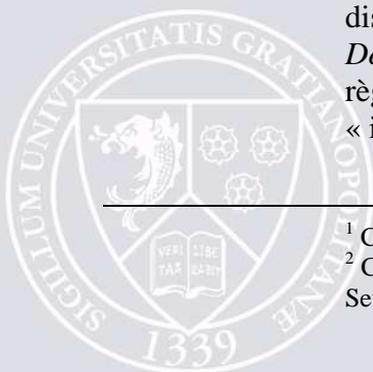
Nous avons clairement défini dans notre partie liminaire ce que nous entendons par pensée urbaine et théorie d'urbanisme. La question se pose donc de savoir quels textes appartiennent à ce corpus et si une limite historique ne se doit pas d'être fixée.

En effet si aujourd'hui l'urbanisme est un champ à peu près constitué, le discours théorique d'urbanisme étant à peu près délimité dans ses objectifs, ses contenus et sa posture énonciative (Qui parle? A qui? Où? Quand? Comment?), il n'en a pas toujours été le cas et la « pensée aménagiste » renvoie probablement à des objets différents selon les époques¹. L'objet « ville » a été entrepris par d'autres formations discursives au cours de l'histoire, ainsi la pensée urbaine désigne des objets différents selon l'époque choisie.

La ville a été constituée en tant qu'objet de recherche par de nombreuses formations discursives et il appartient à Françoise Choay d'avoir listé et classifié ces diverses appropriations, ainsi que le type de discours déployé sur la ville². La thèse de l'auteur est célèbre et consacre le *De Architectura* d'Alberti en tant que véritable premier texte édictant des règles de fabrication de l'espace bâti, différant en cela des autres textes « instaurateurs » ou « commentateurs » sur la ville :

¹ Canguilhem, G. *Idéologie et rationalité dans les sciences du vivant*, Paris, Vrin, 1986.

² Choay, F. *La règle et le modèle. Sur la théorie de l'architecture et de l'urbanisme*, Paris, Seuil, 1996, p. 20.



« Je me propose d'appeler instaurateurs ces écrits qui se donnent pour objectif explicite la constitution d'un appareil conceptuel autonome permettant de concevoir et de réaliser des espaces neufs et non avendus. »

« Cette autonomisation, l'idée que la structure d'un bâtiment ou d'une ville puisse dépendre d'un ensemble de considérations rationnelles ayant leur logique propre, marque la coupure décisive qui commande de faire passer l'étude des écrits de l'urbanisme contemporain par celle des traités d'architecture, et de considérer ces deux catégories de textes comme partie d'un même ensemble d'une dénomination commune. »¹

Le discours théorique sur la bonne forme urbaine a ainsi d'abord été proposé par des textes religieux, artistiques ou de salubrité publique. A chaque fois, la formation discursive d'origine, ou ce que les sciences du discours appelleraient « les types de texte », entraînait une conception particulière de l'espace et de sa production, inféodée aux objectifs propres à chaque formation. Le discours sur la ville a par la suite évolué et avec lui les caractéristiques de sa théorie. S'autonomisant progressivement mais rattaché à l'architecture, la planification urbaine a été l'apanage des souverains et des pouvoirs forts jusqu'à l'émergence de l'urbanisme au XIX^{ème} siècle. Au XVIII^{ème} déjà, il amorce sa constitution à travers la formalisation et la récurrence d'un certain nombre de questions et de méthodes pour y répondre :

« L'urbanisme, à défaut du mot, s'ébauche en tant que discipline dans les discussions du XVIII^{ème}, qui vont de l'interrogation classique sur les agencements matériels, à celles, plus nouvelles, sur la croissance, l'optimum de population, la répartition territoriale des activités, les équipements. Par l'étude de la ville se développe ainsi la réflexion sur les changements sociaux. »²

Les transformations politiques, économiques et sociales de la révolution industrielle ont accéléré la constitution de l'urbanisme en tant que discipline³. Il apparaît certain que même si cette formation discursive n'est pas à proprement parler une science, dans le sens où elle est loin d'avoir connu un seuil de formalisation, elle a néanmoins franchi un seuil d'épistémologisation défini comme le moment où un ensemble d'énoncé prétend faire valoir des normes de vérification et de cohérence, un pouvoir et une légitimité qu'il aurait au niveau du savoir⁴. Ainsi à partir des travaux de Cerdà, l'urbanisme franchit un premier seuil de positivité entendu comme le moment où il prend son autonomie en tant que seul système de formation des énoncés. La progressive institutionnalisation des spécialistes

¹ Choay, op.cit, p. 20.

² Roncayolo, op.cit, 2002, p. 25.

³ Pour la France : Gaudin, J.P. *L'avenir en plan*, Seyssel, Champs vallon, 1990 et pour l'Europe et le lien avec le traitement de la question sociale : Topalov, C. « De la question sociale aux problèmes urbains : les réformateurs et le peuple des métropoles au tournant du XX^{ème} siècle », in *Revue internationale des sciences sociales*, Août, 1990, pp. 359-376. Nous nous focalisons ici sur l'approche foucauldienne et renvoyons à ces ouvrages classiques pour le détail des évolutions épistémologiques.

⁴ Foucault, M. op.cit, 1969, p. 43.



du champ urbain mènera progressivement à l'épistémologisation de la formation discursive. Ce seuil a été probablement franchi au début du XXème siècle en Europe et en France où l'école française d'urbanisme a contribué à établir et fixer les normes de scientificité de ce savoir naissant. Les histoires de la discipline ont clairement identifié ce seuil qui a été franchi après l'avènement de la ville industrielle au XIXème¹.

« A strictement parler, on pourrait écrire une histoire de la planification urbaine à l'intérieur de laquelle l'urbanisme surviendrait effectivement à l'époque contemporaine, en tant qu'ensemble de pratiques spécifiques, discursives et opérationnelles qui cherchent à fonder sur un discours de nature scientifique la construction d'un ordre urbain adapté à la société du capitalisme industriel. »²

Surtout, le grand changement qu'a mis en évidence ce seuil d'épistémologisation, c'est la place des justifications théoriques et de l'exposé des conceptions normatives à la base des prises de positions formelles. Avant ce seuil, les aménageurs ne justifient pas leurs propositions par des écrits « théoriques » strictement relatifs au dessin des morphologies, mais par des contenus idéologiques et politiques. De plus ces propositions désormais théoriques et ne sortant pas du cadre de la programmation urbaine, s'énoncent clairement et ouvertement³. Auparavant directement engagées dans la pratique, ces justifications sont désormais parties du projet urbain. Le but de l'aménageur expert est de mettre en place la « bonne forme urbaine » et non pas de réfléchir aux préceptes qui lui permettront de l'identifier, et encore moins de réfléchir aux moyens et aux préconceptions morales qui sous tendent ces propositions. Le XXème siècle est le moment où les concepteurs des espaces urbains, voulant conférer une certaine scientificité à leur discipline en plein processus d'autonomisation, vont s'engager dans des processus de justification et de rationalisation de l'action.

Ainsi le concept de pensée urbaine ne désigne pas les mêmes choses au cours de l'histoire et il y a de fait une évolution dans la forme que peuvent prendre les discours. Globalement le discours sur la ville a d'abord été un genre, appartenant à un type de discours plus général, comme le discours religieux, administratif ou militaire. Par suite de l'évolution urbaine et sociale, le discours d'urbanisme est devenu lui-même un type de

¹ Lavedan, P. *Qu'est ce que l'urbanisme ?* Paris, Henry Laurens, 1926, Berdoulay, V., Claval, P. (Dir.) *Aux débuts de l'urbanisme français*, Paris, L'Harmattan, 1999, Baudouin, R. *La naissance de l'école des hautes études urbaines et le premier enseignement des l'urbanisme en France, des années 1910 aux années 1920*, Paris, Secrétariat permanent du plan urbain, ARDU, janvier 1988.

² Duby, G. (Dir.) *Histoire de la France urbaine, La ville de l'âge industriel*, Paris, Seuil, 1983, p. 41.

³ Processus identifié également par Cottureau. La planification urbaine apparaît comme matière à débat puis comme politique et enfin comme pratique après une maturation progressive pendant la deuxième moitié du XXème. Cottureau A. « L'apparition de l'urbanisme comme action collective : l'agglomération parisienne au début du siècle », in *Sociologie du travail*, 4, 1969, pp. 342-365. Egalement Topalov, C. (Dir.) *La nébuleuse réformatrice et les réseaux en France (1880-1914)*, Paris, Editions de L'EHESS, 1999.



discours dans lequel la théorie urbaine est devenue elle-même un genre¹. En d'autres termes, la pensée urbaine à une époque n'est pas la même qu'à une époque ultérieure et on se souvient alors du mot de Canguilhem « Le passé d'une science ne se confond pas avec la même science dans son passé »² qui peut s'appliquer pour cette discipline hybride qu'est l'urbanisme. Les formations discursives ont évolué, dans le cas de la ville, l'objet est même passé d'une formation à une autre, influençant le sens et la réception des propos. Un même thème, voir un même texte, placé dans l'une ou l'autre des formations discursives n'aura pas le même sens³.

« Cette différence de matérialité discursive est aussi une différence de formation sociodiscursive d'appartenance et une différence générique, ce qui affecte non seulement les énoncés de chacun des deux textes, mais leur rapport à la vérité et, de ce fait, leurs conditions sémantico-pragmatique de lecture. »⁴.

La formation influence la production et la réception des textes produits en son sein. Par conséquent, afin de minimiser les effets de transfert entre formations discursives différentes, la première contrainte de délimitation du corpus sera temporelle, avec la nécessité de se concentrer sur des textes produits au moment, ou après le seuil d'épistémologisation de l'urbanisme, c'est-à-dire à partir de la fin du XIX^{ème} siècle.

Le deuxième critère de sélection, c'est l'influence, la représentativité et l'aura des textes sélectionnés. Ainsi, on choisira parmi les textes « classiques » de la culture aménagiste. Nous entendons classique dans son sens premier c'est-à-dire tel qu'enseigné dans les classes, à savoir les instituts d'urbanisme, IUP d'urbanisme et école d'architecture. Nous avons placé en annexe un extrait du programme d'enseignement de l'Ecole Nationale d'Architecture de Grenoble qui permet d'identifier assez rapidement les textes canoniques que l'urbanisme scolaire se constitue en tant que patrimoine pédagogique. (Annexe 3). La grande majorité des textes que nous avons sélectionnée est comme nous l'avons dit postérieure à 1897 et à l'émergence de l'urbanisme en lieu et place de la planification urbaine, c'est-à-dire après le franchissement d'un seuil de positivité, ce qui explique d'ailleurs leur intégration aux « classes ». Ce critère de sélection a également l'avantage d'éviter les comparaisons trop précises et trop savantes qui se focaliseraient sur un projet, d'un architecte isolé, génie oublié ou prophète sans disciples. La ville durable qui s'incarne dans les projets du Grand Paris est une tendance de fond et il est légitime de comparer cette tendance avec d'autres grands mouvements d'idées en urbanisme.

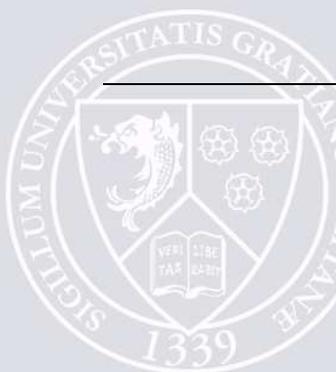
Au-delà de ce corpus constitué par un souci de légitimation institutionnelle et symbolique, nous prendrons en compte des théories

¹ Sur les catégories de type et genre de discours, voir Maingueneau, D. *Les termes clefs de l'analyse du discours*, Paris, Seuil, 2009 et Adam, J.M. *La linguistique textuelle*, Paris, Armand Colin, 2011.

² Canguilhem, Op.Cit, p. 17.

³ « Les mots changent de sens en passant d'une formation discursive à une autre. » Pêcheux, M. *L'inquiétude du discours*, Paris, Editions des Cendres, 1990.

⁴ Adam, Op.Cit, p. 37.



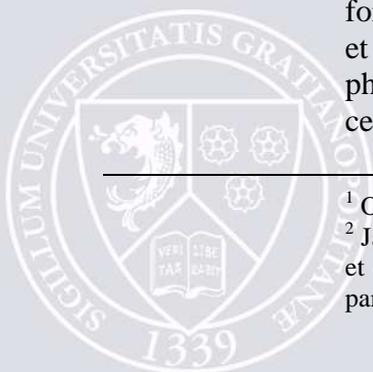
d'architecture et d'urbanisme qui proposent un traitement particulier de la nature. Soit de par la forme qu'elle prend dans les projets, soit de par sa présence ou son absence importante et pivot dans la structure d'ensemble. En définitive, ce qui pour nous sera « saillant » dans ces projets et ce qui motivera leur intégration, c'est le rôle structurant de la nature au sein d'une forme physique et sociale particulière.

Faisant un écart par rapport à notre définition de la pensée urbaine, nous intégrerons un groupe de textes appartenant au genre utopique, c'est-à-dire des textes qui n'appartiennent certes pas à la formation discursive de l'urbanisme ou des études urbaines mais qui ont joué un rôle considérable dans la formalisation de cette pensée. Ainsi, on fera référence aux utopies socialistes de villes idéales, comme aux travaux théoriques de Ruskin et Morris. Les utopies socialistes appartiennent à la science politique et s'inscrivent dans une filiation subtile avec le traité politique et peut être beaucoup moins avec une théorie urbaine. Les textes de Morris sont des rêveries utopiques, autant que des écrits sur l'art. On pourrait donc objecter le fait que ces textes ne devraient pas être inclus dans notre corpus et que nous juxtaposons et comparons plusieurs objets différents, appartenant à des formations discursives différentes et n'ayant de fait pas la même portée. Cependant nous le faisons en tant que ces textes ont constitué très tôt des références importantes pour les autres textes de l'urbanisme naissant. Ils ont joué le rôle de légitimation pour cette discipline en mutation qu'a été l'urbanisme, et c'est à ce titre que nous les convoquons dans nos analyses. Ainsi, ce n'est pas en tant que Fourier appartiendrait à un courant de pensée « fonctionnaliste » producteur de « modèles » que nous l'abordons, mais tout simplement parce qu'un théoricien comme Olmsted s'y réfère¹ explicitement dans sa conception des villes et de leur rôle politique et social. Ce n'est pas au nom d'une filiation transhistorique ou de la persévérance d'un schéma que nous rapprocherons Haussmann de Cerdà, et Sorria y Matta, mais parce que le premier a été une référence pour les deux autres.

Une autre objection concernant l'ancrage historique et contextuel des théories pourrait nous être opposée. Si les différents paradigmes scientifiques, ou théories issues des sciences dures sont des lectures et des mises en formes différentes de la même réalité naturelle invariante², les textes d'urbanisme sont des lectures différentes d'une réalité elle-même fugace et changeante. Ces textes ne font jamais réponse aux mêmes contextes et situations et sont donc de fait, différents. S'ils peuvent parfois s'engager dans la relecture de situations passées et expliquées par d'autres paradigmes, les propositions faites renvoient elles à la phénoménalité urbaine propre à la situation de l'auteur. On pourrait donc dire à priori, que la comparaison est impossible entre les différents textes issus de cette formation discursive puisque renvoyant à des situations géographiquement et historiquement datées sans rapport des unes aux autres. Cependant si la phénoménalité urbaine est historiquement située et mouvante, il reste que certaines problématiques sont restées constantes au cours des deux derniers

¹ Olmsted, F.L. *Essential texts*, USA, Norton, 2010, pp. 49-61.

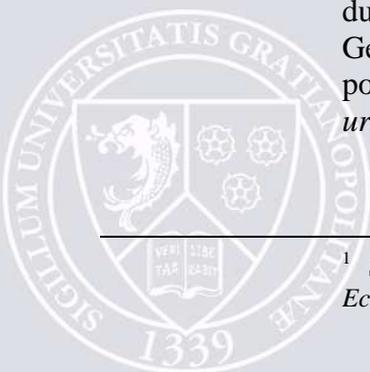
² Jamais vraie ou fausse selon Popper mais plus ou moins vraisemblable « verisimilitude » et destinées à être testées systématiquement afin d'être remplacée par une théorie ou un paradigme plus efficace.



siècles. Premièrement les problèmes liés à l'étalement urbain apparaissent en Europe dès 1910, le concours du Grand Berlin avait déjà pour ambition d'y remédier. Les travaux de Schwarz, Taut, Wagner ou Ernst May ne peuvent être compris que dans cette optique. Deuxièmement depuis l'apparition des agglomérations à la fin du XIX^{ème}, le problème posé aux architectes est celui de l'extension des villes et de la création d'un nouvel habitat. Si les conditions dans lesquelles les aménageurs devront proposer des solutions ne cesseront d'évoluer, il reste que ces questions resteront les mêmes au cours du temps. Le but des écrits et des projets est de produire une bonne forme urbaine ou d'édicter des règles qui puissent permettre d'édifier de telles formes, par delà la diversité des contextes et des périodes. Toute théorie d'urbanisme, prétendument fonctionnaliste ou culturaliste, aspire à l'éternité. En ce sens, ces écrits théoriques doivent être rapprochés des autres sciences humaines ; le fait que les écrits de Hobbes et Rousseau aient été formulés à une époque et face à un système de pouvoir particulier et situé historiquement n'empêche pas la science politique de discuter de leurs théories. Il nous appartiendra donc dans nos commentaires de démêler ce qui tient aux conditions externes de ce qui renvoie à une véritable innovation quant à la gestion d'un problème récurrent depuis un certain temps.

Les propositions du Grand Paris, tout comme les textes classiques et patrimoniaux de la planification urbaine contiennent discours et formes qu'il nous faudra recouper et croiser. Précisons que le sens des formes et des assertions étudiées, devra être déduit de l'architecture globale du discours qui l'encadre. La forme urbaine proposée, par les textes passés ou par les participants au Grand Paris, s'insère dans un métadiscours qui l'oriente et lui donne son sens. Ainsi, des ressemblances formelles, ou même des isomorphies entre deux théories de l'espace bâti, devront être examinées en fonction des discours qui les encadrent. La ville linéaire de Sorria y Matta, n'est pas la même que celle d'Okithovich car ces deux formes ne répondent pas aux mêmes problématiques, s'insèrent au sein de discours politique et sociaux différents et ont une place également différente dans l'articulation de ces discours. Les projets du second obéissent à une exigence de distribution équilibrée des nouveaux établissements humains dans l'espace alors que chez le premier la ville linéaire est promue comme outil de conquête du territoire¹. Il ne s'agit pas ici d'une question de contexte, mais de texte. La différence des contextes historiques, géographiques etc, ne condamne pas d'entrée ces formes à la distinction, bien au contraire il serait heuristique de les rapprocher. Si une différence existe, elle aura été établie à partir des discours qui ont accompagné ces formes. Dans un article concernant le développement durable et l'écologie urbaine, Cyria Emelianoff considère les écrits de Geddes comme promoteurs d'une « écologie avant la lettre », mais promue pour des raisons inverses à celles d'aujourd'hui : « *Le développement urbain durable retrouve l'inspiration écologique de l'urbanisme du tout*

¹ Starr, F. « L'urbanisme utopique pendant la révolution culturelle », in *Annales, Economies, Sociétés, Civilisations*, 32, n°1, 1977, pp. 87-105.



début du siècle, mais pour des raisons souvent inverses. »¹. Nous considérons que c'est justement parce que les motivations sont inverses à celles d'aujourd'hui qu'on ne peut parler véritablement de « précurseur » ou d'annonce. Le travail doit se contenter de souligner les points communs et les différences mais bien se garder d'établir des filiations ou des distanciations trop nettes en histoire des idées. Ainsi c'est seulement dans le cas d'une connivence entre discours et formes que l'on pourra établir clairement un point commun entre deux textes. Dans un optique foucauldienne nous dirions que notre travail sera essentiellement celui d'une cartographie, qui ne pourra pas décrire les règles de formations des énoncés, mais plutôt les objets, les concepts et les stratégies discursives et ainsi le système de dispersion qui a rendu possible telle ou telle œuvre².

Ainsi dans le but de rendre la cohérence des discours nous n'opérerons pas immédiatement des comparaisons avec les projets du Grand Paris, mais procéderons par rapprochements thématiques et isotopiques au sein de grandes unités. Ces textes doivent être d'abord rendus dans leur architecture générale, avant de soumettre telle ou telle partie à la comparaison. Nous rassemblerons donc ces textes sur la base d'un même traitement des éléments naturels au sein de leur discours théorique et de leurs projets de ville.

III.2.2 Sur l'explication génétique des propositions : la question du champ et du paradigme.

Sachant que nous sommes face à un champ et que nous ne pouvons faire l'impasse sur cette notion essentielle qui à bien des égards caractérise le Grand Paris, dans quelle démarche analytique allons-nous nous engager ? Le programme bourdieusien d'une science des œuvres, qui pour être complète devrait établir précisément les relations du champ de l'architecture au champ du pouvoir, l'analyse interne du champ précisément et enfin l'analyse de la genèse de l'habitus des occupants des différentes positions, est très difficile à tenir dans le cadre d'une thèse, et qui plus est d'urbanisme. A cette généalogie des habitus devraient d'ailleurs s'ajouter l'analyse des contenus et des processus de réception³. La tâche concernant les propositions du Grand Paris s'avèrerait considérable, voire impossible tant les acteurs qui sont intervenus dans la rédaction des dossiers son nombreux ; les moments de discussion et de médiation entre ces acteurs pendant lesquels les propositions ont été

¹ Emellianoff, C. « L'écologie urbaine entre science et urbanisme », in *Quaderni*, n°43, 2000-2001, p. 91.

² Foucault, op.cit.

³ *Les règles de l'art*, p.351. Ce constat de difficulté est partagé par d'autres, ainsi Erik Neveu concernant l'analyse des discours notait à propos du tryptique défini par Bourdieu : « si les linguistes sont peu sensibles aux caveat de Bourdieu, nul doute que les sociologues éclairés dont fait partie l'auteur de ces lignes ne caracolent à réaliser le tryptique : analyse de l'espace de production, prise en compte des contenus et des formes de message, analyse des modes de diffusion et de réception. On aimerait claironner : oui. La réalité est l'énorme difficulté de mise en œuvre du programme. » Neveu, E, « L'apport de Pierre Bourdieu à l'analyse du discours. D'un cadre théorique à des recherches empiriques. » in *Mots, les langages du politique*, n°94, Novembre 2010, p. 196.



formalisées et infléchies, étant par ailleurs passés. Cependant un premier travail valable peut consister en la description exhaustive de ces prises de position, sans mise en rapport de celles-ci avec les positions respectives des agents. Le travail sera essentiellement descriptif, il s'emploiera à décrire et analyser les propositions faites par les équipes le plus finement possible et à cartographier les représentations qui y transparaissent, tout en sachant que ces représentations sont certainement le fait d'une co-construction collective. On se souvient alors des mots du sociologue :

« Il serait tout à fait injuste et vain d'essayer de récuser cette exigence de reconstitution au nom du fait, peu discutable, qu'elle est difficile à réaliser pratiquement. Le progrès scientifique peut consister, en certains cas, à déterminer les présupposés et les pétitions de principe qu'engagent implicitement les travaux irréprochables parce qu'irréfléchis de la « science normale » et à proposer des programmes pour tenter de résoudre les questions que la recherche ordinaires tient pour résolues, faute simplement de le poser. »¹

La généalogie sociale exacte des phénomènes ne pourra être l'objet de ce rapport, on tentera simplement de remarquer les rapprochements et les oppositions dans l'espace des prises de position. On pourra également relever les processus d'hybridation des savoirs et des champs. Le cahier des charges rédigé par le Ministère de la Culture et de la Communication imposait aux équipes une constitution pluridisciplinaire. Ainsi aux habituels regroupements d'architectes, d'urbanistes et de paysagistes, furent ajoutés des centres de recherches en sciences sociales ainsi qu'en sciences dures. L'équipe de Rogers, Stirk, Harbour and partners était par exemple appuyée par la London School of Economics, l'équipe LIN de Finn Geipel par le MIT, le laboratoire CRETEIL de Paris VIII accompagnait l'atelier Christian de Portzamparc... Ainsi les concertations en vue de l'élaboration des réponses ont constitué de formidables espaces d'hybridation des savoirs et des représentations. Nul doute qu'ils furent dans un premier temps des espaces de traduction² entre d'une part les approches du territoire des écologues ou des biologistes et celles des géographes ou des architectes. Ces espaces d'hybridation devront nous guider dans notre interprétation de l'évolution éventuelle des représentations et il faudra donc probablement mobiliser les outils de la sociologie fonctionnaliste afin d'explicitier cette potentielle évolution des rôles. Si ces équipes étaient pluridisciplinaires, ce sont les architectes qui en définitive ont rédigé et mis en forme ces documents, opérant des sélections et des censures dans ce que leur avaient proposé les experts. C'est donc bien leurs représentations que nous étudions à travers les propositions du Grand Paris et non un ensemble disparate de propos tenus par diverses instances d'énonciation.

Le concours du Grand Paris s'inscrit dans le cadre de la réflexion sur la durabilité qui affecte tous les secteurs de la vie en société. L'influence de l'écologie sur les sciences humaines, comme sur les activités est telle qu'il

¹ Bourdieu, op.cit, p. 68.

² Défini par Latour comme des espaces de passation d'un univers cognitif à un autre via un processus de mise en relation et d'équivalences linguistiques. Latour, B. *Petites leçons de sociologie des sciences*, Paris, La découverte, 1999.

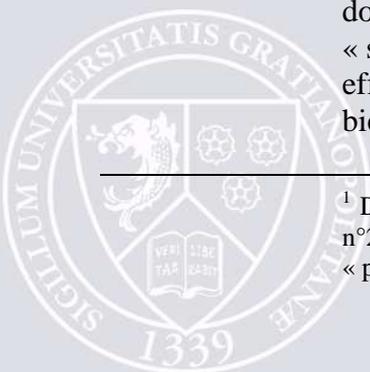


paraît difficile de ne pas lier ces propositions avec ce qui semble constituer un « paradigme » durable¹. Simplement si le concours du Grand Paris, dans la mesure où il préconise un usage technique spécifique des éléments naturels dans l'espace urbain, appartient à ce « paradigme » plus large qui l'englobe, les analyses de ces rapports ne doivent pas être rabattues et systématiquement inscrits au sein de cet ensemble plus large. Ceci au risque de gommer les finesses et les particularités de ces rapports au nom de la cohérence avec le paradigme ou l'ordre naturel plus vaste qu'on aura bien voulu identifier. Ainsi ne sera pas considéré comme explicative cette insertion dans un ensemble plus vaste, réflexe critique qui conduit à renouveler les usuelles histoires des idées faisant par exemple des jardins de Versailles une illustration du rationalisme et des jardins à l'anglaise une illustration de la sensibilité rousseauiste à l'égard de la nature. Non que ces explications ne soient pas valables mais plutôt qu'elles empêchent la possibilité d'autres interprétations et surtout que leur caractère d'évidence issu de la routine intellectuelle empêche d'affiner la lecture des formes.

Plus généralement nous ne devons pas rabattre l'étude des techniques d'aménagement urbain sur un paradigme technique qui l'engloberait. Ainsi nous ne pouvons suivre Serge Moscovici quand il établit un ordre naturel « cybernétique » et tenter de retrouver dans les propositions du Grand Paris des illustrations de ce nouvel ordre naturel. De même nous ne pouvons partir d'un hypothétique zeitgeist technico-écologique et établir un réseau de correspondances entre cet « esprit du temps » et les propositions du Grand Paris. Non que les producteurs soient indépendants ou hermétiques aux réalités extérieures, mais encore une fois le champ de production architecturale et urbanistique joue son rôle d'espace de réfraction, réorganisant et reformulant des problématiques ambiantes. Ainsi on ne pourra d'entrée réduire les propositions du Grand Paris au simple tournant écologique que connaissent en certain nombre de disciplines scientifiques. Il faudra relever, décrire et expliciter les aménagements proposés et identifier par une lecture d'abord interne les rapports entre ville et nature.

Pour les mêmes raisons, lors de notre étude historique des formes urbaines et des idées en urbanisme, nous nous focaliserons sur les formes et sur les textes. Prenant acte des recommandations historiographiques notées plus haut, nous ne rabattons pas systématiquement ces rapports sur la canonique histoire des idées, qui fait du Moyen Age le lieu d'une opposition ville-nature, le classicisme le lieu d'une domination de la technique et du XVIII^{ème} la révélation rousseauiste du sentiment de la nature. Nous observerons et croiserons les informations récoltées de façon pragmatique en leur laissant toute leur pertinence. Plutôt que de réinscrire ces formes au sein des grands paradigmes qui les dépasseraient et leur donneraient du sens de manière arbitraire, nous les laisserons « s'exprimer » en voyant quels types de rapports ville-nature sont effectivement construits dans la matière et dans les textes. Il ne s'agit pas bien sûr d'isoler ces champs de production matérielle et culturelle du reste

¹ Dès 2004 un ouvrage de presse, ainsi que les dossiers des revues *Ecologie et politique* n°29 et *Historiens et géographes* n°347, déclarent que la ville durable est un nouveau « paradigme ».



de la société, cependant nous tentons ici de nous focaliser sur ceux-ci, avant de les réinstaurer dans une filiation avec tel ou tel courant d'idées. Si certaines périodes historiques sont le lieu d'une cohérence indéniable entre philosophie, littérature et architecture, et pour lesquelles bien sûr il nous faudra préciser ces liens, d'autres sont beaucoup moins évidentes. Ainsi les références à l'idée de nature en philosophie ou en littérature pour justifier l'aménagement urbain d'une époque paraissent déplacées et non heuristiques. Dans une étude des plus importantes en histoire des idées, Jean Ehrard étudie par exemple l'idée de nature au XVIIIème chez Maupertuis, Voltaire ou Marivaux¹. Les caractéristiques que dégage l'auteur à propos d'un champ littéraire et philosophique ne seront d'aucune aide à la compréhension

III.3 L'analyse des représentations et des valeurs

III.3.1. La représentation comme structure dynamique

Notre travail s'inscrit dans le cadre des travaux et des apports de la sociologie des connaissances et de la psychologie sociale. Nous cherchons à identifier les représentations des aménageurs qui transparaissent à travers ces textes et ces propositions du Grand Paris. Nous cherchons à identifier des variations intracatégorielles de la même représentation quant aux rapports ville-nature. Cette variation des possibilités de la représentation à l'intérieur d'un même groupe social fonde son caractère « diacritique »: « *Les représentations sociales sont également diacritiques, dans le même groupe strictement identifié, eu égard aux objets sociaux sur lesquels elles portent : elles les distinguent, les hiérarchisent, les opposent, les ordonnent, etc. Elles réalisent ainsi une catégorisation systématique ou quasi systématique du monde social connu sur la base de relations générales.* »²

La question des représentations, de leur existence, de leur actualisation possible dans des formes, est une question épistémologique qui fait débat au sein des sciences sociales et psychologiques, et encore plus depuis le tournant cognitif des années 90. Notre but n'est pas ici de prendre position par rapport à ces questions, mais plutôt de convoquer certaines définitions admises et consensuelles des représentations et de leur fonctionnement³.

- La représentation est un contenu de connaissance fabriqué à partir de la réalité.

¹ Ehrard, J. *L'idée de nature en France dans la première moitié du XVIIIème siècle*, Paris, Albin Michel, 1994.

² Rouquette, J.L. *Sur la connaissance des masses, essai de psychologie politique*, Grenoble, PUG, 1994, p. 178.

³ Ainsi nous en resterons à des conceptions simples et nous n'entrerons pas dans le détail des divisions au sein de ce paradigme, qui voit par exemple différer les écoles genevoises (Doise et la prééminence de la notion de schème) et Aixoise (Abric et la conception du noyau central de la représentation) quant à la structure des représentations.



- La représentation est engagée dans les processus sociocognitifs de reconnaissance, d'évaluation et d'action sur le monde (schèmes).
- La représentation est une structure dynamique évolutive.

La représentation est une structure mouvante, ainsi le commentateur se doit normalement de faire preuve de la plus grande prudence quand il avance l'existence d'une unité de représentation. Cependant comme nous l'avons vu pour le cas du Grand Paris la situation est différente puisque ces formes ont été redoublées de discours qui affirment et objectivent des représentations déjà engagées dans les formes. Nous aurons donc à notre disposition deux types de matériaux bien distincts et dont il faudra recouper les observations afin de cartographier et circonscrire les représentations.

Notre descriptif des propositions du Grand Paris devra donc s'organiser autour de l'identification de grands pôles représentationnels quant à la nature et son rapport à la ville, ces grands pôles correspondant aux catégories mobilisées par les aménageurs dans leur traitement de l'agglomération parisienne¹. L'identification de ces pôles et leur délimitation viendra de l'établissement de « récurrences » discursives et formelles au sein des documents étudiés et définissant ainsi les représentations du sous-groupe particulier « aménageurs ». Comme nous l'avons dit la représentation ne peut être séparée d'une structure plus complexe qui l'englobe et la constitue, cependant nous serons obligés pour des raisons de commodité de rassembler ces « grappes » de représentations sous un titre général qui ne devra pas cacher l'arborescence de ces apparentes unités cognitives. L'unité et les limites de ces objets sont poreuses, en relation constante avec l'ensemble de l'univers cognitif des acteurs.

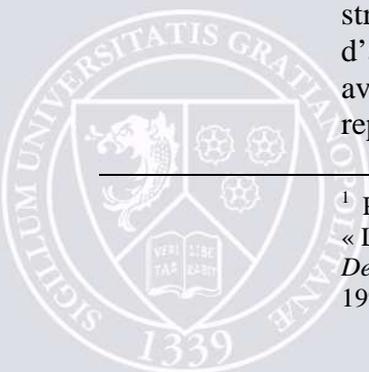
Afin de parfaire notre étude, nous nous appuierons sur des éléments de lexicométrie qui nous permettront de renforcer nos analyses des récurrences. Ces données quantitatives quant à la présence de certains lexèmes nous permettront également de cerner l'architecture de chacun des dossiers et d'en proposer une arborescence syntagmatique en fin de rapport.

III.3.2 Valeurs et système de valeurs.

Comme nous l'avons dit plus haut nous entendons le terme valeur en son sens interactionniste c'est-à-dire en tant que préférence collective choisie et culturelle.

Nous n'avons pas la prétention ni les moyens de détailler entièrement le système de valeur des aménageurs ici présents, entendu en tant que structure hiérarchisée de préférences, ce qui exigerait un autre travail d'analyse. Nous nous fixons ici deux objectifs limités mais correspondant avec ce qu'il nous est possible de faire. Premièrement nous essaierons de repérer quelles sont les valeurs qui sont associées à la nature et aux

¹ Pour un point sur l'étude pratique des représentations, voir Abric J.C., Flament, C. « L'étude expérimentale des représentations sociales », in Deschamps, J.C., Beauvois J.L. *Des attitudes aux attributions. Sur la construction de la réalité sociale*, Grenoble, PUG, 1996.



éléments naturels. Il s'agira ainsi de voir si les étants naturels sont intégrés à une stratégie techniciste destinée à les fonctionnaliser et à les utiliser pour servir des fins strictement anthropomorphiques, ou si leur emploi témoigne de l'influence de l'éthique environnementale, c'est-à-dire d'une constitution de la nature en tant que valeur en soi. Les éléments naturels sont-ils valorisés parce qu'il servent à des stratégies de résilience environnementale et technique, ou parce que l'homme se doit de les respecter et de les préserver ? On tentera notamment d'observer les équipes qui considèrent implicitement l'homme intégré à la nature et ceux qui sont encore dans une vision dualiste et manichéenne de cette relation ; ceci impliquant de fait des valeurs différentes. On essaiera quand ce sera possible d'étendre la description de ces valeurs en les plaçant dans des schémas explicatifs des prises de positions des différentes équipes.

L'identification de ces valeurs ou de ces valorisations passe nécessairement par l'examen des dispositifs engagés et des discours justifiant de tels dispositifs. Grâce à l'observation de la place des éléments naturels dans ces systèmes socio-écologiques complexes, ainsi qu'à l'examen du jeu des références et des rationalisations engagées dans les dossiers, on identifiera et cartographiera ces structures axiologiques.

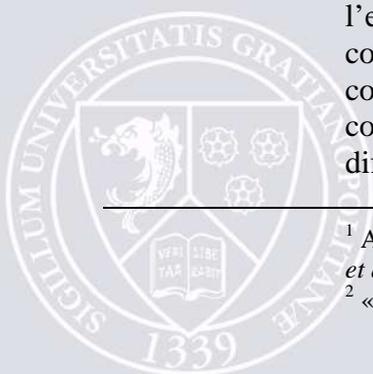
III.4 L'étude du discours.

Si la nouveauté des représentations et des rapports ville-nature reste à évaluer, l'importance de l'écrit dans le concours d'urbanisme constitue d'ors et déjà une nouveauté. Comparé aux concours portant sur l'agglomération parisienne de 1919 et 1934, ou au concours plus récent portant sur le Grand Londres, le Grand Paris présente un volume d'écrits beaucoup plus important et beaucoup plus dense. Premier effet probable des hybridations, l'importance des séquences argumentatives¹ et théoriques dans les documents qui contribuent à accroître leur ampleur. Cette importance de l'écrit, souligné par le comité de pilotage², marque une évolution notable du discours d'urbanisme qui semble s'engager dans un régime de justification et d'explicitation des propositions formelles qui auparavant se suffisaient à elles-mêmes. Ce nouveau régime de l'écrit sera bien sûr à analyser grâce aux théories classiques de l'analyse du discours que nous décrivons ici.

Du fait de l'ampleur du projet et de la présence de spécialistes des sciences sociales rompus à l'exercice écrit, les dossiers du Grand Paris ont été d'une taille conséquente et ont surtout fait une place considérable au discours. Cette progression aura été probablement le fait également de l'encodage particulier voulu par la maîtrise d'ouvrage. En effet les concours d'idées portant sur l'extension de Paris ne sont pas nouveaux, comme nous le rappelions en début de rapport, Paris a déjà fait l'objet de concours en 1919. Chaque concours d'idées est porteur de problématiques différentes et voit la proposition de solutions localisées et historiquement

¹ Adam J.M. *Les textes, types et prototypes. Récit, description, argumentation, explication et dialogue*, Paris, Nathan, 1992.

² « Le grand Paris », *Urbanisme*, n°364, 2009.



situées. L'encodage environnemental de ce concours en particulier, inscrivant la métropole au cœur de flux économiques, politiques et écologiques qui la dépassent, impliquait implicitement la rédaction de discours descriptifs ou argumentatifs visant à présenter des problèmes et des solutions complexes. Non que la « complexité » soit plus grande aujourd'hui qu'hier, cependant le changement d'échelle opéré par le concours et la problématisation¹ mise en place par la maîtrise d'ouvrage, engageait de fait des propositions nécessitant un développement conceptuel fort. Dans la mesure où penser la ville durable engage une réflexion sur la consommation, les modes de productions agricoles et industrielles, les transports et la gestion des ressources naturelles ; et dans la mesure où anticiper la métropole de demain engage de même à réfléchir à des problèmes de gouvernance, les équipes ont naturellement été conduites à écrire et décrire leurs projets à l'aide des outils classiques des sciences sociales. Ainsi le texte d'urbanisme auparavant dominé par la présence des documents graphiques², a pour le cas du Grand Paris, été l'objet d'un rééquilibrage entre texte et schéma, et voit même une légère prééminence du premier par rapport au deuxième. Il semble que ce qu'amorce le Grand Paris, ce soit l'avènement de l'urbanisme en tant que pratique discursive faite de mots autant que de schémas.

Par conséquent il serait intéressant de nous aider dans notre commentaire, des apports des sciences du discours et du langage afin non seulement d'appuyer nos remarques concernant les relations ville-nature mais plus généralement d'identifier les caractéristiques de ce discours sur l'urbain. Les approches en terme de représentations et de discours sont normalement exclusives l'une de l'autre, bien qu'elles regroupent sous des concepts différents des observations parfois très proches³. Par conséquent nous ne mobiliserons ici que des outils visant à élucider le discours d'urbanisme en tant que pratique discursive spécifique mobilisant des modes d'énonciation et des actes de langages particuliers.

¹ Au sens défini par Michel Foucault, « *L'ensemble des pratiques discursives ou non discursives qui fait entrer quelque chose dans le jeu du vrai et du faux et le constitue comme objet pour la pensée.* » Foucault. M. *Dits et écrits*, vol.4, texte n°350.

² Viganò, op.cit, 2012.

³ On voit par exemple que la notion de topos extrinsèque ou intrinsèque, c'est-à-dire renfermant ou non dans sa signification, un ensemble de notions associées, recoupe les théories du noyau central des représentations et des représentations subordonnées. Pour la théorie des Topoi, voir Anscombe, J.C, (Dir.) *Théorie des topoi*, Paris, Kimé, 1995 et pour la théorie des représentations centrales et périphériques, Abric, J.C, op.cit. Plus généralement, le choix de la dissociation ou de l'association entre ces deux paradigmes renvoie à une réflexion sur l'articulation entre langage et cognition dans laquelle nous ne pouvons nous engager. On retiendra simplement ici la proximité de certains paradigmes liée au fait de la proximité que ces paradigmes supposent entre langage et cognition.



III.4.1 Rappel sur l'étude du discours.

L'analyse du discours observe des éléments linguistiques en rapport avec leurs conditions de production¹. Le discours doit d'abord être différencié du texte, défini comme énoncé ou suite signifiante de signes compris entre deux interruptions de la communication². Le discours se définit lui-même comme l'adjonction d'un texte et d'un contexte³. Il s'applique aux réalisations orales et écrites de la langue, il en est une actualisation en contexte et dans un usage particulier. Le discours est par la même plus que la parole, conçue comme actualisation de la langue, dans le sens où il prend en considération le contexte de production des énoncés et les relations entre les éléments linguistiques et non linguistiques. L'analyse du discours « *consiste en l'explicitation du/des sens du discours analysé, à l'aide d'outils qui permettent de le saisir et de le décrire dans sa matérialité* »⁴, de même l'analyse du discours « *n'a pour objet ni l'organisation textuelle considérée en elle-même, ni la situation de communication, mais l'intrication d'un mode d'énonciation et d'un lien social déterminés.* »⁵. Dominique Maingueneau, représentant de l'école dite « française » d'analyse du discours fait remonter son origine aux travaux pionniers de Zellig S. Harris en 1952, ainsi qu'aux travaux de Benveniste et Jakobson sur l'énonciation. Harris est le premier à avoir étendu des procédures d'analyse des unités de la langue à un ensemble dépassant la phrase alors que Benveniste et Jakobson cherchaient à identifier les moyens utilisés par un locuteur afin de se manifester dans ses énoncés. Sous l'influence progressive de la linguistique structurale constituant des unités textuelles signifiantes beaucoup plus vastes comme les mythes ou les romans, les sciences du langage se sont engagées dans le dépassement de la phrase en tant qu'unité d'analyse ultime et dans la constitution d'ensembles signifiants à l'échelle des textes⁶.

En dépit de l'utilisation d'un même terme, l'analyse du discours revêt des acceptions assez différentes en fonction des définitions du terme « discours » mais également des objets d'études au sein de ce dernier. Notre but n'est pas ici de dresser un portrait de ces divergences et de cette diversité, mais de cerner ce qui pourrait servir l'analyse du discours d'urbanisme en rapport avec la nature.

¹ Nous ne faisons que rappeler brièvement ici les principaux traits de l'analyse du discours en nous focalisant sur ce qui nous sera utile. Pour des rappels plus précis et exhaustifs, voir Maingueneau, op.cit, 2009 Sarfati, G.E. *Eléments d'analyses du discours*, Paris, Armand Colin, 2011.

² Weinrich, H, dans Maingueneau, op.cit, p. 123.

³ Maingueneau, D. *Initiation aux méthodes d'analyses du discours*, Paris, Hachette, 1976, p. 13.

⁴ Detrie, C., Siblot, P., Verine, B. *Termes et concepts pour analyse du discours*, Paris, Honoré champion, 2001.

⁵ Maingueneau, D. « Présentation », in *Langages*, n°117, 1995, p. 8

⁶ Voir Maingueneau, 1976, op.cit, p. 9 et suivantes pour une filiation historique et la différenciation des divers courants. Notons que d'autres commentateurs soulignent l'importance de A.J Greimas et de la sémantique structurale dans cette genèse. Voir également Adam, J. M. *Texte et discours*, Paris, Seuil, 1992.



III.4.2 Définition et statut du discours d'urbanisme.

Nous nous intéresserons dans un premier temps à la définition du discours d'urbanisme selon ces trois critères que sont le positionnement, l'inscription et l'intertextualité. Le positionnement indique la situation sociologique en tant que le discours est assumé par un groupe donné, l'inscription indique sa matérialité, le support dans lequel il est inscrit et l'intertextualité comprend l'ensemble des échos et liens qu'entretiennent ces discours avec d'autres textes. Ces définitions d'usage nous permettront de préciser le statut du discours d'urbanisme en général et du Grand Paris en particulier. Il s'agira de voir notamment s'il est une unité topique ou non topique¹. Les premières préexistent dans l'espace social et sont reconnues comme telles ; c'est par exemple le discours administratif, publicitaire ou religieux. Les deuxièmes sont constituées par le chercheur en tant qu'objet de recherche et peuvent comporter des éléments disparates, et même des unités topiques (le discours patronal, le discours des architectes). Un travail sur le discours de campagne électorale (unité non topique) pourra par exemple rassembler des affiches, des archives et des discours politiques (unités topiques).

Les unités topiques comprennent comme nous l'avons dit un certain nombre de discours prédéfinis dans l'espace public qui peuvent être également définis comme des « types ». Ces types comprennent eux-mêmes des genres de discours. Par exemple le discours journalistique est un type, qui comprend lui-même un certain nombre de genre qui peuvent être la chronique, le journal télévisé, l'interview... En analyse du discours se pose alors la question de savoir quels sont les critères qui définissent ces types. Les principales typologies sont d'ordre énonciative (relation entre l'énoncé et la situation d'énonciation), communicationnelle (établie selon le type d'actions voulue par le discours) et situationnelle (se référant au domaine d'activité à partir duquel s'exerce le discours)². In fine l'objectif est de caractériser le corpus de manière à marquer ce que son contenu a de spécifiques ou de singulier par rapport à d'autres corpus, ou à d'autres parties du même corpus.³ Il nous appartiendra donc de définir clairement le statut du discours d'urbanisme en général et du Grand Paris en particulier à partir de ces catégories.

III.4.3 Comment décrire le discours du Grand Paris ?

III.4.3.1 Objectivation et investissement.

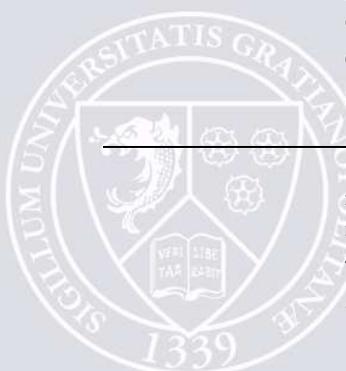
Grâce aux théories de l'énonciation amorcées par Bréal et poursuivies par Benveniste⁴, nous allons tenter de décrire les mécanismes d'objectivation qui sont à l'œuvre dans les propositions du Grand Paris et qui prolongent et affermissent la vocation technique et « scientifique » que s'est donnée l'urbanisme. En effet même si ce dernier s'est défait depuis la

¹ Maingueneau, D, op.cit, 2009, p. 127.

² Petitjean, A. « Les typologies textuelles », in *Pratiques*, n°62, pp. 7-80.

³ Gardin, J.C. *Les analyses de discours*, Neuchatel, Delachaux et Niselsé, 1974, p. 95.

⁴ Bréal, M. *Essai de sémantique*, Paris, Hachette, 1896, et Benveniste, E. *Problème de linguistique générale*, 2 Vol., Paris, Gallimard, 1974.



fin du mouvement moderne de ses prétentions scientifiques, il reste que le discours d'urbanisme est toujours un discours d'expert destiné à régler un problème urbain, ou à établir un programme de développement urbain. Ainsi nous étudierons en détail ce paradoxe dans le discours aménagiste qui voit la co-présence de mécanismes d'objectivation correspondant au statut d'expert, et des élans de subjectivation destinés à marquer la singularité d'un projet.

Afin d'étudier ces marques de l'énonciation qui marquent l'investissement du locuteur nous utiliserons les méthodes classiques de relevé des marqueurs d'embrayage qui indiquent la présence ou l'absence d'une subjectivité derrière le discours produit : les pronoms personnels « nous », déterminants « nos », « notre »...

On s'intéressera ensuite aux marqueurs de la modalité qui sont d'autres indices de l'évaluation. On verra d'abord les modalités d'énonciation qui désignent les moyens par lesquels le locuteur implique l'attitude de l'allocutaire : appel, question, interpellation, accusation, engagement. Ensuite nous nous intéresserons précisément aux modalités d'énoncés qui permettent d'identifier l'attitude du locuteur à l'égard de ce qu'il dit ou écrit¹ : « peut être », « sûrement », « sans doute », tout cet ensemble de syntagmes qui montre la certitude, la mise en doute ou la mise en valeur de telle ou telle assertion. On sera attentif aux lexèmes² employés, ainsi qu'à tous les autres moyens linguistiques mis en œuvre (ponctuation, syntaxe...). Ainsi on portera une attention particulière aux valeurs modales contenues dans les mots et qui ont pour fonction discursive d'évaluer l'ensemble des attitudes par rapport au contenu propositionnel et par rapport à la valeur interactive. Ces modalisations des contenus peuvent être de plusieurs ordres et laisser transparaître différents jugements :

- Des jugements de vérité qui se manifestent par des lexèmes de types « certain, exclu, incertain, probable ».
- Des jugements ontologiques qui évaluent ce qui a trait au fonctionnement du monde naturel et social ; les lexèmes sont « nécessaire, impossible, aléatoire, possible » pour le monde naturel et « obligatoire, interdit, facultatif, permis » pour le social.
- Des jugements axiologiques qui sont des valeurs d'évaluation positif/négatif, transposées dans différents champs (esthétique, moral, utilitaire...).

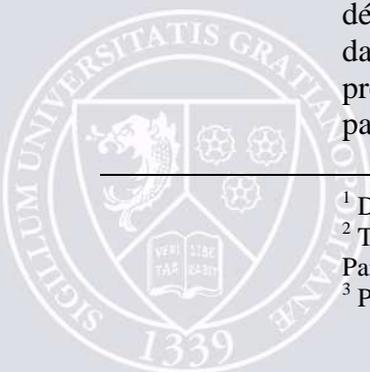
III.4.3.2 Théorie de l'argumentation et lexicométrie.

On s'appuiera également sur les travaux de Chaïm Perelman afin de détailler et de comprendre l'articulation de l'argumentation développée dans les dossiers³. Dans la mesure où ces dossiers se sont engagés dans des procédures de justification importantes et ont appuyés leurs propositions par un système d'arguments hiérarchisés et complexes, la théorie de

¹ Ducrot, O. *Le dire et le dit*, Paris, Editions de Minuit, 1984.

² Terme défini par Greimas comme unité lexicale. Greimas, A.J. *Sémantique structurale*, Paris, PUF, 2002.

³ Perelman, C. *L'empire rhétorique*, Paris, Vrin, 2010.



l'argumentation peut nous être d'une grande aide afin de comprendre l'architecture de cette argumentation. Ainsi on sera amené à relever, détailler et expliquer les propos s'appuyant sur une loi, une préconception d'ordre morale ou sociale, des arguments s'appuyant sur l'exemple, le modèle ou l'anti-modèle à propos de la ville durable ou d'une forme de nature.

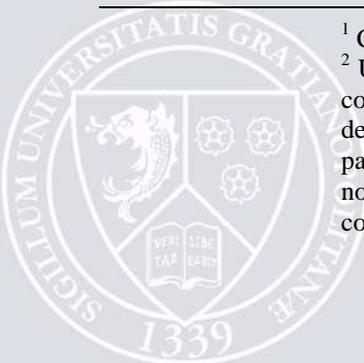
La lexicométrie transmet des données précises sur la constitution des textes. La gestion des textes du Grand Paris nécessite des opérations de préparation préalables afin d'évaluer au mieux les occurrences lexicales du corpus. Le logiciel lexico 3 découpe le texte en unités minimales, qui lui seront plus simples à analyser durant la phase de comptage. Ce décompte s'appuie sur une identification morphologique. Le classement des occurrences se fait ensuite par des entrées statistiques ou alphabétiques. Le logiciel extrait des entités lexicales, les compte, fait des statistiques et peut également donner les contextes d'apparition des entités choisies. Elle est une méthodologie d'étude du discours. Les buts de l'approche lexicométrique sont :

- l'identification des particularités des dossiers du Grand Paris en général, puis de chacun des dossiers entre eux.
- La détermination de la forme linguistique la plus caractéristique du corpus.
- L'aide à la constitution des isotopies de chaque dossier, soit les pôles de cristallisation sémantique propres à chacun.

Pour une méthodologie proche de celle que nous évoquons ici, le lecteur pourra se référer aux travaux d'Yves Chalas pour le CRESSON, dans lesquels ce dernier ne parle pas d'isotopies mais de « mots clefs » dans son étude des notions de « périphéries » et de « représentation politique » dans le discours des rapports rédigés au premier ministre ou au Sénat, ainsi que dans les publications du Ministère de la ville¹. L'objectif de cette étude du discours est double. Proposer à la fois une étude de la matérialité du discours d'urbanisme et en même temps parfaire notre étude des représentations et des valeurs grâce à l'utilisation de ce discours².

¹ Chalas, Y (dir.). *Urbanité et périphérie*, Paris, Plan construction et architecture, 1997.

² Une dernière remarque se doit d'être faite quant à la méthodologie. Notre travail nous a conduit à rencontrer certains membres des équipes ayant participé au concours et à réaliser des entretiens suivis. Dans la mesure où nous n'avons pas pu rencontrer l'ensemble des participants et où une grille spécifique d'entretien n'a pas pu être mise en place, nous ne nous servirons pas de ce matériau riche mais à compléter ultérieurement. Par ailleurs par commodité nous marquerons d'un « I » les dossiers de 2008 et « II » ceux de 2009.



Conclusion et énoncé du plan

- Nous avons au cours de cette introduction défini et énoncé notre problématique :

Décrire les usages de la nature par la pratique urbanistique, les représentations de la nature, les valeurs attachées à celle-ci et l'organisation du discours qui sert à exprimer ce rapport à la nature dans le concours international du Grand Paris.

- Nous avons ensuite formulé notre hypothèse :

Le concours international manifeste un changement dans l'histoire des idées en urbanisme à propos de la place et du rôle de la nature dans l'organisation de l'espace urbain.

- Nous avons décrit les moyens mobilisés afin d'opérer cette description et par là même de résoudre cette question :

Recenser et regrouper les différents usages des éléments naturels faits par les équipes dans le but de fabriquer de nouvelles morphologies.

Comparer ces pratiques de la nature avec les textes classiques de l'aménagement afin d'approfondir l'étude du Grand Paris grâce à la mise en place d'un système de relations différentielles.

Interroger les isotopies, termes clés, et structures argumentatives des discours du Grand Paris.

Reprendre et interpréter ces différents usages, ainsi que les caractéristiques discursives des réponses au concours afin de dégager les représentations et le système de valeurs qu'ils expriment.

Ainsi, notre rapport s'organisera de la façon suivante :

Dans une première partie nous étudierons les rapports ville-nature tels qu'ils s'incarnent dans les formes historiques de la ville européenne, ainsi que dans les théories urbaines classiques et les grands paradigmes de l'aménagement. Une première sous-partie décrira l'évolution historique de ce rapport de façon diachronique sauf pour la ville contemporaine pour laquelle nous porterons notre attention au rapport ville nature tels qu'ils s'incarnent dans des formes urbaines spécifiques. La deuxième sous-partie qui décrira le rapport ville nature établi dans les théories urbaines s'organisera en plusieurs « variations thématiques ». Considérant que certaines pratiques et certaines représentations de la nature étaient communes à plusieurs auteurs ou courants de pensée, nous les avons regroupées afin d'établir au mieux ce « nœud » qui constitue la pensée du



rapport ville-nature et qui est fait de la multiplicité des relations que ces textes entretiennent entre eux.

Dans une seconde partie nous décrivons les rapports ville-nature tels qu'ils se sont matérialisés dans les réponses au concours du Grand Paris¹. Nous décrivons les différentes déclinaisons de la nature dans les projets, l'usage qui en a été fait dans l'agglomération, ainsi que les morphologies qui ont été proposées par les équipes. Ce triple objectif nous a conduit à identifier principalement trois pôles, trois figures principales de la nature dans les projets qui sont la nature « poétique », « thérapeutique » et « structurante ». Ces trois figures ne correspondent pas exactement à des représentations, elles sont d'abord des moyens commodes de rapprocher des utilisations communes des éléments naturels dans les projets et correspondent à une pratique aménagiste. Ces « heuristiques » doivent nous permettre de rassembler ou de distinguer de façon simple la multiplicité des solutions qui a été proposée dans le cadre du concours. De même, la simplification qu'opèrent ces figures nous permettra de comparer ces rapports ville-nature à ceux que nous aurons préalablement établis dans la première partie.

Enfin dans une troisième partie nous approfondirons l'étude des dossiers et tenterons une reprise en termes de représentations et de valeurs. Ainsi dans un premier temps nous décrivons la matérialité du discours mobilisé par les équipes à propos de la nature et du rapport ville-nature. Dans un deuxième temps, la réflexion à propos des relations entre technique et nature nous permettra d'aborder la question de la valeur de la nature dans ces dossiers. On verra également dans cette partie le type de rapports sociaux et politiques qu'impliquent ces projets et le rapport à la nature qu'ils définissent. Le dernier point s'appuiera sur les deux précédents ainsi que sur la deuxième partie et tentera d'opérer une synthèse en termes de pratiques et de représentations. On proposera à partir de ce bilan une formalisation de l'évolution historique des rapports ville-nature dans la pensée urbaine.



¹ Chaque dossier est désigné par le nom du ou des architectes en chef, les chiffres I et II, renvoyant respectivement aux dossiers de 2008 et 2009. La pagination quand à elle renvoie aux dossiers PDF.

PREMIERE PARTIE : HISTOIRE DES FORMES ET DES IDEES

I. Histoire des formes urbaines et des rapports ville-nature.

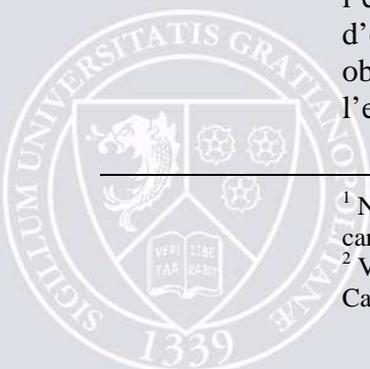
Comme nous l'avons dit, nous ne nous servirons pas dans notre enquête d'une définition normative de la nature, mais adopterons une approche pragmatique en relevant les diverses formes des éléments naturels dans l'espace urbain. Cette absence de normativité est bien sûr partiellement réalisable, puisqu'il est indispensable d'avoir à l'esprit certains critères afin de pouvoir sélectionner les objets et des les analyser. On parlera dès lors plutôt d'une souplesse définitionnelle, plutôt que d'une ouverture radicale à tous les éléments de la réalité physique.

Ainsi, seront considérés comme des étants¹ naturels les éléments du cosmos et du monde supra-lunaire en général, les principaux éléments du monde phénoménal, eau, terre, air, qu'ils soient intégrés à l'agriculture, la religion ou à l'art urbain. Si nous prenons en considération tous ces éléments, c'est que médiatisés par un discours ou une pratique, ils ont une présence dans la ville et plus une manifestation formelle en son sein. Que les éléments naturels soient pris en charge par ces médiations techniques (agriculture, artisanat) ou symboliques (religion, science, art) n'annule pas pour autant leur présence. L'Histoire de l'urbanisme et de l'architecture², en privilégiant une définition restrictive des éléments naturels, souvent attentive aux emplois artistiques de ces derniers, a trop souvent décrété une absence de la nature au sein des villes du passé alors que celle-ci transparaissait à travers bien d'autres formes. Bien sûr il ne s'agit pas de tout prendre et de tout considérer comme élément naturel, mais plutôt de rester ouvert à des manifestations variées de leur présence.

A partir du moment où nous pratiquons cette ouverture, et concernant la question de l'influence des éléments naturels dans la structuration de l'espace urbain, se pose alors la question du degré d'influence de cette nature sur la morphologie des espaces. En effet, en définitive, tout se rapporte à la nature dès lors qu'on la conçoit comme ensemble des phénomènes constituant la réalité. Cependant il sera nécessaire de ne retenir que ce qui a une influence formelle et morphologique directe sur la ville. L'air, parce qu'il a été un instrument de technique urbaine, intégré à un discours hygiéniste, peut être considéré comme ayant eu une influence sur la ville. Mais on ne peut pas dire que l'air, élément naturel, a structuré l'espace urbain car celui-ci a été le fait d'êtres humains qui avaient besoin d'oxygène pour respirer et survivre. Cette remarque vise à prévoir les objections quant aux éléments retenus comme appartenant à la nature dans l'espace urbain ou comme l'ayant modelé. Ne seront retenus uniquement

¹ Nous le rappelons ici, nous utilisons ce terme issu de la philosophie aristotélicienne pour caractériser les éléments naturels d'une façon générale.

² Voir par exemple Ragon, M. *Histoire de l'architecture et de l'urbanisme*, Paris, Castermann, 1999.



que les facteurs d'influence directe, c'est-à-dire intervenant très tôt dans la chaîne de causalité expliquant un événement morphologique.

Enfin, comme nous le précisons au moment de la définition de notre démarche méthodologique, le descriptif des formes urbaines historiques sera accompagné d'un descriptif des modes de pensée et représentations de la nature qui les ont permises ; histoire des formes et Histoire des idées seront liées.

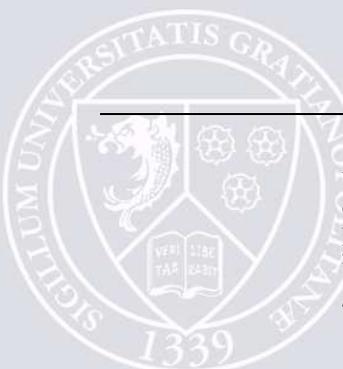
I.1 La ville antique

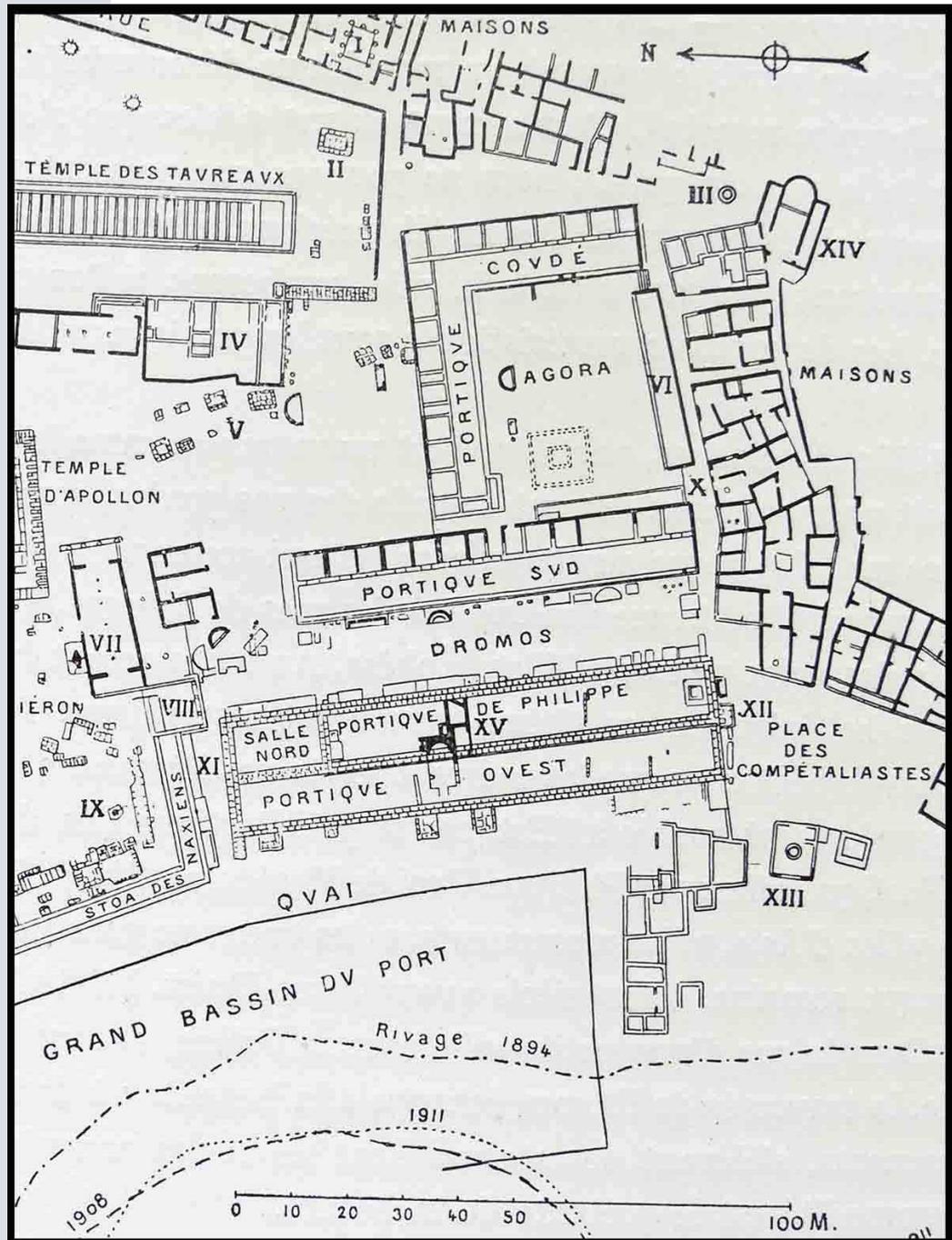
I.1.1. Structuration morphologique des villes.

On sait que Pierre Lavedan distingue deux types fondamentaux de modèles urbains, la ville « spontanée » et la ville « créée » pour caractériser la naissance du phénomène urbain européen vers le XIV^{ème} siècle avant J.C¹. De ces deux types de modèles découlent des modes d'installation et d'organisation urbains bien particuliers. La ville coloniale créée de toute pièce obéit bien souvent à des nécessités pratiques et suit donc le tracé de l'orthogonalité la plus stricte². Concernant ce que l'auteur appelle les villes spontanées cependant, c'est-à-dire formées par progression continue au fil de l'Histoire, l'influence du site et de sa géographie est capitale. L'auteur remarque par exemple que les villes spontanées situées en bord de mer étaient nombreuses à suivre des lignes parallèles au rivage, rectilignes ou sinueuses selon les cas. Nous voyons ci-dessous le cas de la ville de Délos qui a successivement subi l'attraction du rivage et donc du sol de la ville.

¹ Lavedan, P. *Histoire de l'urbanisme, Antiquité-Moyen Age*, Paris, Henri Laurens, 1926, t1, p.126. Paul Claval identifie également cette figure de la ville spontanée faite d'initiatives individuelles. Claval, P. *La logique des villes, essai d'urbanologie*, Paris, LITEC, 1981, p. 493.

² « *Le plan système orthogonal a réussi parce qu'il répondait à des nécessités politiques et militaires.* ». Lavedan, op.cit, p. 190.



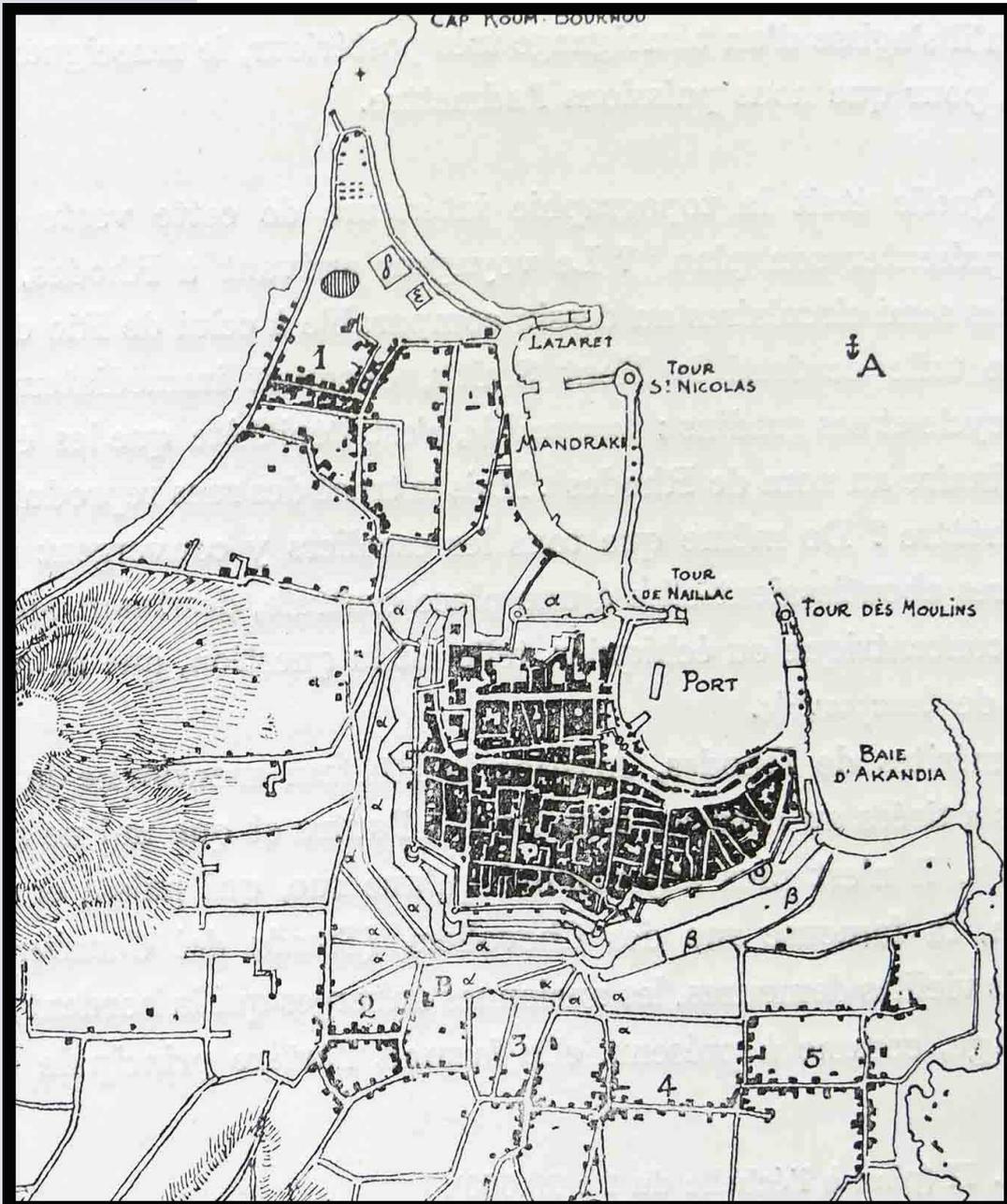


L'implantation des bâtiments à Delos suit globalement la courbe dessinée par le rivage.
Lavedan, P. *Histoire de l'urbanisme, Antiquité-Moyen Age*, Paris, Henri Laurens, 1926, p. 168.

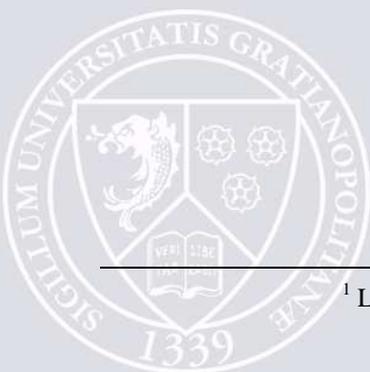
Le respect du site ou en tout cas l'adaptation du bâti aux conditions topographiques du lieu constitue une influence de la nature sur la structuration urbaine. Cette influence est fine, certes, mais elle existe et même pour des ouvrages à vocation militaire puisque Lavedan reprenant Roland Martin, rappelle que même les enceintes des villes fortifiées n'imposaient pas leurs dessin à la nature : « ...l'ingénieur grec, insoucieux



des formes géométriques a priori, ne cherchant pas à imposer sa volonté à la nature, la sollicite et pour ainsi dire, se soumet à elle. »¹



Lavedan, P. *Histoire de l'urbanisme, Antiquité-Moyen Age*, Paris, Henri Laurens, 1926, p. 140. A Rhodes, l'implantation de la ville est également orientée par le rivage.



¹ Lavedan, op.cit, p. 210.

Dans l'Antiquité romaine, dans l'oppidum, c'est la muraille qui rentre en concurrence avec la topographie dans la structuration des espaces. « *On penserait donc volontiers qu'en l'absence de fortification, c'est le relief qui commandait : l'implantation des cases et des cabanes obéissait aux lignes de rupture de pente et se conformait à l'agencement des terrasses naturelles sans respecter de limites précises.* »¹. Après l'apparition des fortifications ce sont elles qui vont orienter l'espace et consistées en des assises pour les constructions privées. Si Léon Homo a noté l'incroyable volonté qu'avaient montrée certains empereurs romains à modifier et à modeler le site de la ville de Rome, Domitien comblant par exemple la vallée naturelle qui séparait les deux croupes de la colline, le Germal et la Palatinium afin d'y édifier son Palais², il a également relevé que la situation de la ville constituait un axe naturel de passage entre les Etruries et les Sabines.

De la même manière, le site pouvait entrer dans la composition paysagère et participer indirectement à la création architecturale. Les grands ouvrages des périodes classiques ou hellénistiques tiennent compte des paysages naturels alentours et composent avec eux ; c'est le cas à Athènes comme à Delphes. A propos des travaux à Athènes au VI^{ème} siècle, Mumford rappelle l'intégration des monuments au paysage : « *les nouveaux édifices, le théâtre en particulier, modifient à peine le cadre d'un emplacement naturel : l'amphithéâtre épousait la forme incurvée d'une colline...* ». De la même manière : « *C'est là (à la limite de la cité) que le gymnase a été construit ; et avec lui, c'est un ordre urbain concerté qui se manifeste, cherchant à éliminer la confusion en utilisant largement les éléments naturels et l'espace.* »³.

Outre l'importance du site dans la structuration morphologique générale des villes, les vents et le soleil ont joué une importance non négligeable dans cette formation à partir de l'anthropologie Hippocratique qui a jeté les bases de l'hygiénisme. Mumford rappelle à quel point la ville grecque du V^{ème} et VI^{ème} siècle était sale et proche de celle qu'on verra au Moyen Age. Dépourvue d'infrastructures hygiéniques, la ville était livrée à elle-même et à ce qu'on pourrait presque appeler des conditions de nature : « *le soleil est un grand hygiéniste, la terre absorbe les détritiques et le chien et le porc peuvent parer à l'inexistence d'un service d'ébouage.* »⁴. Il faudra attendre le V^{ème} et IV^{ème} siècle pour qu'enfin les principes hippocratiques soient appliqués en Grèce dans les cités nouvelles et par la suite dans les villes romaines de colonisation⁵. Selon ces principes, qui poseront définitivement les bases de l'aérisme, la ville doit faire l'objet d'un ensoleillement et d'une aération par les vents conséquents. La médecine hippocratique étant entièrement basée sur une théorie des éléments, le corps de l'homme étant composé d'eau, la gestion des villes

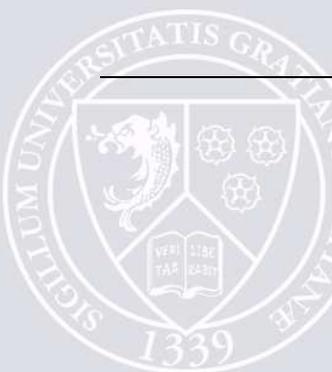
¹ Duby, G. (Dir.). *Histoire de la France urbaine*, t1, *la ville antique des origines*, Paris, Seuil, 1980, p. 164.

² Homo, L. *Rome impériale et l'urbanisme dans l'antiquité*, Paris, Albin Michel, 1951, p. 31, 32.

³ Mumford, L. *La cité à travers l'histoire*, Paris, Seuil, 1989, p. 212.

⁴ Ibid., p. 171.

⁵ Ibid., p. 186.



obéit à l'impératif de mettre ces éléments en accord afin de favoriser l'état de santé.

Dernier élément naturel ayant une influence dans la constitution des villes antiques, le ciel, figure du cosmos et sur lequel la ville, tout spécialement étrusque, doit s'aligner et se calquer. Cette influence se fait sentir par la médiation du discours religieux qui met en lien la cité et le cosmos. Le fait est connu, l'urbanisme Grec, Etrusque et Romain reposent sur des bases religieuses qui orientent les constructions des villes, déterminent l'emplacement des monuments : « *Comme tout l'urbanisme antique, l'urbanisme grec repose sur une base religieuse, bien que les textes représentent plutôt un effort de laïcisation.* »¹. La cité doit reproduire l'ordre du cosmos et s'inscrire dans l'harmonie universelle définie par les mythes et les traditions. Les croyances peuvent être en lien direct avec un des éléments du cosmos, Lavedan rappelle par exemple qu'Alexandrie a probablement été fondée sous la protection de l'étoile Canopus, ou que c'est après s'être aligné sur le soleil qu'à l'aide de la *groma*, l'augur déterminait les directions du *cardo* et du *decumanus* dans la Rome antique².

L'aménagement urbain antique connaissait les nécessités pratiques et c'est bien souvent elles qui déterminaient certains emplacements ou certains types de travaux, l'agora grecque se devant par exemple d'être facilement accessible depuis plusieurs endroits de la ville. Cependant la religion venait toujours sanctionner ou sanctifier ces aménagements³. Or, la religion antique est une mise en mythe ainsi qu'en rites des phénomènes naturels et cosmiques : « *Aussi les mythes se présentent-ils toujours et partout comme des histoires où plus concrètement qu'ailleurs est perceptible le travail de la pensée appliquée à une organisation systématique de l'univers.* »⁴. Nous adoptons ici l'interprétation fonctionnaliste des mythes qui donne à celui-ci une fonction explicative et fondatrice des phénomènes naturels. Ainsi conçu, le mythe apparaît comme une mise en forme de la réalité qui doit assurer une fonction sociale de sécurité et de stabilité des groupes sociaux. A travers la religion et la mythologie, ce sont les phénomènes naturels réinterprétés et réintégrés à une lecture symbolique qui se laissent voir et qui finalement vont influencer l'urbanisme antique⁵.

Même si l'effectivité et le contenu des rites de fondations étrusques de la ville restent soumis à caution, le patient travail des archéologues tend à démontrer la présence de ces rites. « *Aucun auteur ne restitue l'intégralité des rites suivis, et c'est donc une reconstitution laborieuse qui en a été peu à peu faite par les chercheurs. Toutefois, les découvertes archéologiques*

¹ Lavedan, Op.Cit, p. 95.

² Même si cette interprétation a largement pu être remise en cause par la suite au nom de la praticité. Voir Duby G, Op.Cit, p. 264, avec la démonstration de J. Le Gall et de l'amplitude annuelle des directions du soleil.

³ « *Entre le VIIIème et le VIème siècle la nouvelle organisation citadine allait largement s'inspirer des considérations d'ordre pratique et de la spéculation philosophique étroitement liée à la mythologie divine que l'on retrouve chez Hésiode.* », Mumford, op.cit, p. 163.

⁴ Bonte P., Izard M., (Dir.), *Dictionnaire de l'ethnologie et de l'anthropologie*, Quadriga, PUF, Paris, 1991, p. 498.

⁵ Vernant, J.P. *Mythe et société chez les Grecs*, Paris, La découverte, 1999.



ont permis, assez largement, de valider les hypothèses relatives à ces rituels, à Rome et en dehors de Rome, mais l'absence de cartes d'ensemble ne facilite pas la compréhension des enjeux spatiaux, hélas. »¹. La fondation de la ville se fait en quatre étapes qu'infilte à tout moment la religion. Le choix du site est déterminé par des rites de purification collectifs et le recours aux Haruspices² afin d'évaluer si le site est habitable. Ensuite intervient la prise des augures, prêtres en charge de la correspondance entre monde numineux et monde terrestre et qui devait déterminer d'après la lecture des coordonnées dans le ciel, la projection de ces axes au sol et l'implantation du templum. Ce dernier, diagramme de caractère analogique était le signe de l'ordre général du ciel appliqué sur le sol. Viennent ensuite le creusement d'une fosse désignée comme mundus et le tracé du sulcus primigenius, acte précurseur à la fondation de la cité³. Notre but n'est pas ici de retracer exactement le déroulement de ces rites mais plutôt d'en évaluer la portée symbolique en nous attardant sur le rôle de l'augure. En effet ce dernier incarne un véritable vecteur de médiation entre le monde céleste et le monde terrestre : « *L'augure va donc chercher une coïncidence entre deux ordres, l'un céleste, divin et l'autre terrestre, humain.* »⁴. Comme chez les Grecs et chez nombre de peuples de culture indo-européenne, la correspondance entre monde sacré, lecture religieuse des corps célestes et du ciel, et monde terrestre fonde la ville et le rapport étroit qui unit la ville à la nature. Au niveau morphologique donc, les tracés sont nettement déterminés et orientés par la topographie, l'air et le soleil ainsi que par les éléments cosmiques comme le ciel ou la galaxie. Que cette influence soit directe ou médiatisée par un discours qui va justifier et interpréter le monde naturel afin d'orienter la production de la ville, les éléments naturels entrent étroitement en relation avec la cité.

I.1.2 La présence effective de la nature dans la ville.

En dépit des remarques de Lavedan sur les villes orientales de Rhodes, Salonique ou Antioche, dont les collines au Vème siècle av J.C étaient couvertes de jardins et de fleurs⁵, d'autres historiens comme Jean Luc Pinol soulignent la rareté des éléments naturels dans les villes antiques et leur caractère éminemment minéral⁶. Quelques arbres étaient bien conservés sur certains forums Romains pour des raisons religieuses mais ils étaient bien rares, de même que dans les villas. Conséquence de cette rareté, la valorisation des « espaces verts » et des jeux d'eau dont certains

¹ Gruet, B. *La rue à Rome, miroir de la ville*, Paris, PUPS, 2006, p. 56. La fondation de la ville romaine a été particulièrement étudiée par Rykwert ; c'est à son ouvrage que nous faisons principalement référence, Rykwert, J. *L'idée de la Ville*, Londres, Faber and Faber Ltd., 1976.

² Ibid., p. 48-59.

³ Gruet, op.cit, p. 58.

⁴ Ibid., p. 59.

⁵ Voir Lavedan, p. 264.

⁶ Pinol J.L. *Histoire de l'Europe urbaine*, Paris, Seuil, 2003, p.189 et suivantes. Même si en histoire antique, la forme urbaine de la ville de Rome par exemple, est loin d'avoir été définitivement établie, du moins dans les détails. Voir à ce propos les travaux concernant le plan de marbre Sévérien dans Davoine, C. « La forma urbis Romae. Bilan de vingt cinq ans de recherches », in *Histoire urbaine*, n°20, 2007, pp. 133-152.



gymnases de l'époque hellénistique témoignent aujourd'hui. Certes une certaine dimension naturelle n'est pas absente de la phénoménalité urbaine antique, de l'expérience de l'usager des cités. Mumford a fait de brillantes et inspirées descriptions de la phénoménalité qui devait se dégager de la première cité Grecque « *des champs cultivés couvraient alors la langue de terre qui séparait Athènes au Pirée [...] les propriétaires terriens répartissaient entre leurs parents et commensaux de la cité leur miel, leur huile, leur vin, leurs figues et leur laine.* »¹. Cependant cette présence était le plus souvent distante et souterraine. Inscrite au loin dans le paysage, ou dans le sol de la ville que l'usager foule au pied, la nature est présente en tant que structure éloignée, mais pas comme immédiateté incarnée dans le végétal ou l'aquatique. Du fait de leur rareté, les plantes étaient donc signe de richesse et de distinction au sein de la société, de même que l'eau, *l'aqua saliens*, permettait d'évaluer le prestige d'une cité romaine. Plus tôt, en Grèce à partir du Vème et IVème siècle se développe une architecture utilitaire orientée vers l'utilisation hygiénique de l'eau et apparaissent un certain nombre de fontaines, d'hydragogues et d'égouts². Les contemporains comme Platon y verront utilité mais également beauté, ce qui amènera la construction de véritables édifices aux contours simples comme à Marseille ou Thasos, ou support d'un luxe fastueux comme à Mégare. On voit donc ici que les éléments naturels font l'objet d'une valorisation considérable, qui comme toute valeur instruit une discrimination géographique et sociale.

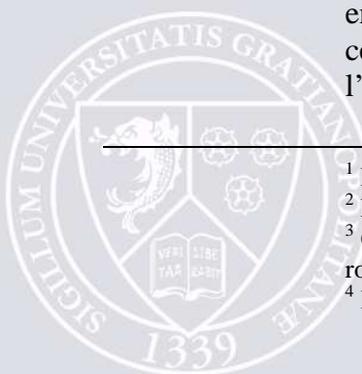
Dans la ville romaine, si comme nous le verrons l'opposition entre *civitas* et *rusticas* fonde les représentations ville-campagne, il reste qu'une certaine forme de nature est valorisée en ville et permet la retraite et la fuite du *négotium* sans pour autant se déplacer à la campagne. Dans les grandes villes romaines, les villas se parent de nombreux jardins luxuriants et riches qui permettent le délassement et la retraite. D'ordinaire de taille réduite, certains jardins s'étendent sur plusieurs hectares au cœur de la ville et en viennent à tenter de recréer de véritables morceaux de campagne : « *Ces palais deviennent ainsi de véritables petite villes, souvent étendues sur des dizaines d'hectares, singeant une rusticitas pour le bon plaisir de leurs propriétaires.* »³. L'excès étant de mise, il n'était pas rare alors de voir les propriétaires rivaliser de préciosité dans la confection de leur jardin : « *Parvenu à un tel degré de raffinement, il conviendrait de se demander alors dans quelle mesure ces palais ont encore quelque chose à voir avec une quelconque campagne.* »⁴. Plus généralement, les riches patriciens romains possèdent des villas à l'extérieur de Rome, lieux de villégiature qui permettent l'otium ou le retrait des affaires de la cité. Les éléments naturels revêtent donc une double extériorité symbolique par rapport à la ville. Premièrement le citadin associe la campagne à la rusticité et à un ensemble de valeurs caractérisées de façon péjorative. D'autre part cependant la campagne est associée à l'otium et à des valeurs concernant l'individualité, le retour sur soi et l'authenticité.

¹ Pinol, op.cit, p. 198.

² Lavedan, .Op.Cit, p. 212 et suivantes.

³ Gruet, B. « A contre ville : les représentations et pratiques ville/campagne à l'époque romaine », in Berque 2006, op.cit, p. 39.

⁴ Ibid.



Ainsi les éléments naturels sont quasi absents des tissus des villes antiques. Si le végétal est présent dans le parcellaire, c'est au cœur de la parcelle, renfermé dans les îlots des riches citoyens, et donc appartenant à la sphère privée. Il est absent du réseau viaire, à tel point qu'il n'entre pas dans la détermination d'un rapport d'échelle entre le citoyen et la rue, laissant ainsi cette détermination à la seule architecture. Pourtant la nature, sous la forme de la campagne est présente dans les esprits et s'avèrent être un référent fort des élites ; Néron après avoir brûlé Rome fera construire le Domus Aurea, soit « maison de l'âge d'or », architecture somptuaire insérée dans des vignobles, des prés, et des cultures diverses¹.

I.1.3 La ville antique comme ville territoire

Si la présence effective des éléments naturels est comme nous venons de le voir, moindre dans les villes antiques, cette dernière reste pourtant indissociablement liée à un territoire d'un point de vue matériel. D'abord parce que la constitution d'un surplus agricole est une condition nécessaire à l'émergence de la ville². Ensuite parce que les matériaux des bâtiments ou les produits des marchés sont des émanations de ce territoire et de ses ressources qui entourent et fondent la ville. Ce territoire qui s'étend bien au-delà des murailles de la ville grecque, la khôra, est considéré comme inséparable de la ville³. Cette khôra, c'est à la fois cette zone de chalandise, de recrutement, d'approvisionnement et de débouchés qui est accolée à la ville et qui la fait vivre. Cette zone, c'est à bien des égards celle qui est imposée par ce que Bairoch appelait « la tyrannie de la distance »⁴. Dans ce territoire sont contenus des paysages mais aussi des ressources agricoles et naturelles qui participent à l'identité de la ville Grecque, « *En fait la cité grecque, c'est l'addition d'une ville et de sa large campagne* »⁵. Rappelons à cet égard le processus de formation des cités grecques, soit « *l'union des groupes de villages, ou synoësis* »⁶. Les cités grecques se fondent au moment où les aristocraties féodales s'affaiblissent et après la constitution d'un surplus agricole. Les premières cités grecques sont donc largement d'inspiration rurale et villageoise et cette ruralité, comme la composante paysanne de la ville, seraient même la condition de leur développement : « *En effet, si l'industrie rurale est une réalité bien connue et considérée*

¹ Hugoniot, C. « De la ville palais à la ville souveraine : la construction de Rome après l'incendie de 64 ap J.C » in *Villes reconstruites, du dessin au destin*, Vol.1, Paris, L'harmattan, 1993, p. 153.

² Pour des précisions quant aux positions de Max Weber et Jane Jacobs, voir Bailly, A., Huriot, J.M. *Villes et croissance. Théories, modèles, perspectives*, Paris, Anthropos, 1999, p. 95.

³ Cette caractéristique n'est pas réservée à la villa antique, « La ville est territoire et dispose d'un territoire, soit par le jeu des institutions, soit par celui, plus informel, de ses propres activités. », Roncayolo, M. *La ville et ses territoires*, Paris, Gallimard, 1997, p. 207.

⁴ Bairoch P., Op.Cit.

⁵ Braudel, F. *Civilisation matérielle, économie et capitalisme, XV-XVIIIème siècle, Les structures du quotidien : le possible et l'impossible*, Paris, Armand Colin, 2000, p. 588.

⁶ Mumford, M, op.cit, p.190. L'union était parfois spontanée, ou parfois, comme à Athènes, elle se formait sous l'autorité d'un roi. Mais la fusion n'était jamais complète et l'autorité du pouvoir dominant de la cité n'était pas absolue.



même parfois, pour certaines périodes et certaines régions comme une activité importante, il en est tout autrement de la composante paysanne des villes que l'on tend à ignorer ou à négliger. »¹. La proximité de la campagne et de la cité permet plus d'une fois une sorte de résilience alimentaire en cas de guerre et cette complémentarité aura permis la survie de ce système ville-campagne².

En Grèce, avant le Vème siècle, il n'y a pas de différence entre ville et campagne, ce n'est seulement qu'à l'époque classique (V et IV ème siècles) que vont apparaître des formes plus proprement urbaines³. La polis en tant qu'unité politique est bien en train d'enfler sous l'effet du synoecisme cependant il n'y a pas encore de rassemblement ni de concentration urbaine. La forme urbaine est celle d'une myriade de villages et c'est l'éparpillement qui prévaut jusqu'à l'époque classique. Le citoyen est comme le dit Weber⁴ un « citoyen paysan ». Cette relation était telle que la ville coloniale grecque a d'ailleurs été conçue par certains comme un prolongement de la khôra, ce qui fera dire à J.L Pinol que « *Les colons ne venaient pas pour fonder une ville et vivre des activités proprement urbaines, mais pour occuper et cultiver un territoire dont la ville n'est qu'un appendice.* »⁵.

La concentration urbaine ne changera rien à cette union de la ville avec la khôra, bien au contraire, l'abandon des tâches agricoles par une partie de la population urbaine conduira à une dépendance mutuelle accrue de ces deux espaces⁶. Lavedan lui-même a remis en cause la part des déterminations négatives dans les établissements des villes sur certains sites, réduisant l'importance des préoccupations uniquement militaires ou esthétiques et reconduisant la part des motivations économiques : « *La préoccupation économique, agricole ou commerciale, est donc bien essentielle dans la colonisation grecque* »⁷. De nombreuses villes s'implantent en fonction d'objectifs économiques liés à la richesse naturelle des territoires. C'est donc bien deux espaces enchâssés auquel nous avons affaire.

Les historiens ont longtemps discuté de la nature précise de ces relations et on se dispute encore pour savoir qui de W. Sombart ou A. Toynbee, de la « ville de consommation » ou de « la ville productive »,

¹ Bairoch, P. *De jéricho à Mexico*, Paris, Gallimard, 1985, p. 38.

² Ce mode de vie et d'organisation villageois, évitant la division sociale des tâches, négligeant l'importance du marché dans la création de la valeur, manifestant une absence d'intérêt pour le commerce mènera selon Mumford à la stagnation de la cité grecque. Cette obédience rurale tant recherchée dans ses morphologies et ses mentalités sera probablement la cause de la stagnation économique et politique de la cité grecque. Les changements économiques apparus en Grèce à partir du IVème siècle avant J.C ne seront pas suivis d'un essor de la cité mais d'une dérive de la pratique démocratique, de l'avènement de la tyrannie et des épisodes guerriers de la fin de l'ère antique.

³ « *Au total, la différence entre la ville et la campagne n'est guère importante avant la fin du Vème siècle.* » Pinol, Op.Cit, p. 59.

⁴ Weber, M. *Economie et société dans l'antiquité*, Paris, La découverte, 1998.

⁵ Op. Cit, p. 42.

⁶ D'un point de vue politique, la rupture entre les formes traditionnelles d'association comme la tribu et les futures cités territoriales, intervient dès le VIème siècle avant J.C. Roncayolo, M, op.cit, p. 199.

⁷ Ibid., p. 90.



décriera le mieux cet enchâssement¹. Pour notre travail, la différence importe finalement assez peu, l'objectif est rempli, dans les deux cas, consumériste ou productive, la ville antique a un lien de dépendance forte à l'égard de son territoire.

Dans la ville romaine, le rapport au territoire immédiat est différent. Rome est au cœur d'un territoire étendu et conçu symboliquement comme expression de sa puissance civilisatrice. L'empire Romain est fondé sur un réseau de routes et de carrefours marchands qui peuvent dispenser à la grande ville d'avoir un lien fort avec son territoire immédiat. A l'époque où commence à se développer une esthétisation de la campagne par la classe dirigeante, la campagne environnante de Rome est par endroit peuplée de villas et non plus d'exploitations agricoles. Le territoire dans l'empire romain prend des dimensions nouvelles du fait de la mobilité permise par les routes. Le fruit des exploitations proches des villes est parfois destiné à l'exportation et non plus à la consommation directe ou l'alimentation des marchés proches, qui eux peuvent être inondés de produits issus de destinations lointaines. Déjà à Rome, le territoire, et en particulier agricole, prend une dimension toute particulière.

I.1.4 Représentations et pratiques.

Dans notre première partie nous avons émis le souhait d'identifier quand cela était possible, les représentations des acteurs de l'aménagement et des usagers. Pour cette période de l'histoire, ces informations sont très difficiles à obtenir. Certes nous avons pu voir que les acteurs principaux de l'urbanisme pendant l'antiquité étaient probablement à la frontière du religieux et de l'administratif en la personne des prêtres et des princes². Leurs représentations des rapports ville-nature s'inscrivant alors tout entier dans ce paradigme, c'est-à-dire justement dans une absence de rapport, ou plutôt dans une diffusion de ce rapport au sein d'autres oppositions comme celle qui lie ville et campagne, ou bien monde terrestre et monde céleste.

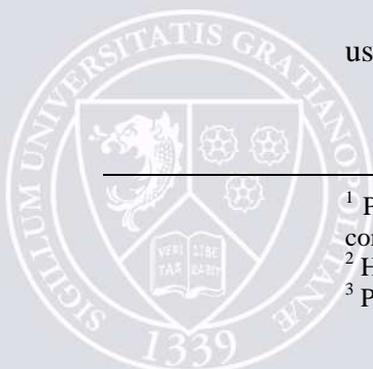
Concernant les représentations des fonctionnaires de l'urbanisme grec et romain, qu'ils soient haruspices étrusques, astynomes ou amphodarkes grecs, il est très difficile d'établir un système de représentations précis, leurs rôles étant principalement de l'ordre du contrôle et de la restriction. Nous ne pouvons dès lors que nous baser sur les formes urbaines afin d'établir ces rapports ville nature. *« Il a bien dû exister, dès cette époque, des idées ou même un ensemble de représentations chez ceux qui ont fait la ville, leur ont donné une structure et leur ont construit un paysage, mais il est difficile de dire à partir de quand, et, chez qui ce système de représentation s'est exprimé en tant que tel. »*³.

Enfin concernant les mentalités en général et la perception des usagers de l'antiquité, les spécialistes semblent constater une certaine

¹ Pour un état des lieux de la discussion et une prise de position en faveur de la ville de consommation, voir Duby G., Op. Cit, pp. 364-381.

² Homo, op.cit, p. 63.

³ Pinol, op.cit, p. 72.



duplicité¹. En effet, nombre de travaux ont souligné le rapide mépris des citadins à l'égard des ruraux dans les civilisations grecque et romaine. La ville antique vit sur l'opposition *urbs/rus*, et maintient la rusticité à l'extérieur de la ville : « *Si, physiquement, comme le pensait March Bloch, ville et campagne n'étaient pas, dans l'antiquité, rigoureusement séparées, mentalement l'opposition entre elles était très forte.* »²

Or, il reste que des mécaniques inverses vont rapidement se mettre en place, notamment pendant l'antiquité romaine, pendant laquelle la campagne va recouvrir des valeurs assez positives, de l'ordre de l'*otium*, s'opposant au *negotium*. Le thème de la ville stressante et dégradante moralement et s'opposant en cela aux usuelles vertus campagnardes apparaît dès l'instauration de la République sous la plume de Juvénal et Martial : « *Ce sont les lettres latines, sous la plume d'auteurs tels que Virgile, qui ont contribué à la construction de l'image idéalisée de la campagne, un idéal urbain celui de la ville qui a produit cette image quand bien même c'est au détriment de la ville qu'elle a idéalisé la campagne, au point d'en cacher le travail des paysans.* »³ Le mépris pour le rustique se double alors d'une aspiration à la vraie vie et à la saine moralité campagnarde⁴. On voit qu'en fait la « campagne » est inventée par la ville, une caste de privilégiés assimilant désormais l'espace cultivé aux loisirs et à la détente⁵. Ce double mécanisme de rejet/aspiration correspond en fait à deux appréhensions distinctes de la « nature », sous l'angle de la rusticité associée au travail de la terre dans un premier temps et sous l'angle de l'élévation associée à l'exercice de la contemplation permis par le loisir dans un deuxième temps.

Ces ambiguïtés quant à l'appréhension de la nature ne concernent probablement que le patricien pouvant se permettre la fuite de la ville et le recours à la villa. L'ambiguïté par rapport à la ville cependant concerne probablement tous les habitants de la cité, cette dernière rentrant à nouveau dans une économie psychique particulière voyant simultanément rejet et lien entre la ville et la nature et ce principalement à travers la médiation religieuse que nous avons exposée plus haut : « *L'homme est donc à la fois expulsé au cœur d'une sphère d'autonomie et de nouvelles responsabilités, et affilié à un ordre cosmique reconnu comme modèle, origine et référence.* »⁶. L'ordre cosmique rattache malgré tout la ville et ses habitants à la nature.

¹ « Les rapports entre ville et campagne dans la culture romaine constituent un domaine extrêmement vaste et sous certains aspects- encore étonnement peu exploré. », Gruet, op.cit, p. 35.

² Duby, op.cit, t.2, p. 17.

³ Berque, A. « Ce qui est en jeu dans la ville campagne » in Montevanti Weber, L., Deschenaux, C., Tranda Pition, M. (Dir.) *Campagne-ville, le pas de deux : enjeux et opportunités des recompositions territoriales*, Lausanne, PPUR 2008, pp. 199- 210.

⁴ Gruet, 2006, op.cit, p. 38.

⁵ Berque, A. *Les raisons du paysage. De la Chine aux environnements de synthèse*, Paris, Hazan, 1995.

⁶ Druet, op.cit, p. 40.



I.1.5 Paris : origine et fondation.

« *Le développement de Paris a été le résultat d'une série de compromis entre des conditions naturelles, qui toujours ont fini par être modifiées, et des intérêts humains, non moins contestés et non moins représentatifs d'antagonismes finalement compensés.* »¹

La ville de Paris suit sensiblement le même parcours et l'histoire de son rapport à son environnement et à sa géographie, les mêmes inflexions que celles décrites plus haut. Le site de la ville recèle un sous sol riche en argile, calcaire, sable et gypse, et présente à sa surface des forêts abondantes : « *Les origines de l'espace parisien sont étroitement liées à la présence de l'île de la cité et de la plate forme alluviale qui la prolonge sur la rive droite de la Seine.* »². Au néolithique une population sédentaire et agricole s'y installe et profite de ce site exceptionnel. La Seine en vient rapidement à jouer un rôle prépondérant dans la circulation et les échanges. Au III^e siècle av JC, les Parisii, peuple celte, installent leur capitale Lutèce sur ce site propice à la défense. Le commerce fluvial et routier, ainsi que les taxes appliquées aux échanges expliquent la richesse rapide de la formation urbaine.

Ainsi, le rassemblement urbain qui plus tard deviendra la capitale de par le transfert des assemblées du peuple gaulois en son sein, trouve son origine dans la richesse naturelle de son site. Une grande partie de la dynamique urbaine est liée à la problématique du site, ainsi « *Tout le problème de la topographie parisienne sera de conquérir les espaces marécageux de la rive gauche pour faire d'une ville à trois sites une ville unique et ceux de la rive droite pour en faire des terres cultivables, les « coutures », puis faire d'une ville enfermée une ville ouverte.* »³. Pour Francastel le site parisien n'était pas particulièrement propice à l'installation d'une ville et c'est bien le « *travail des hommes* »⁴ qui l'a rendue possible et ce en étroite relation avec la configuration des îles. Par ailleurs si le site de Lutèce n'était pas boisé, une large ceinture forestière l'entourait à l'époque gauloise et restera dense jusque vers l'an Mil.

Avant l'urbanisation romaine, non pas conçue comme une simple extension de l'ancienne Lutèce, la ville s'étend sur l'île et sur la rive gauche, la rive droite étant marécageuse ; certains travaux ont toutefois montré que la partie insubmersible de la rive droite, combinée justement à la présence de ces défenses naturelles qu'étaient les marais, avaient permis un habitat dispersé de ce côté de la Seine⁵. La destruction de la ville en -52 avant JC entraînera la reconstruction de la cité sur la rive gauche selon les axes *Cardo* et *Décumanus*, appliquant ainsi les marques de l'urbanisme romain à caractère religieux dont nous avons souligné les liens avec la nature un peu plus haut. L'urbanisme romain conduit à un doublement de la surface habitée sur la rive droite⁶. Le *cardo* relie les rives gauche et

¹ Francastel, P. *Une destinée de capitale, Paris*, Paris, Denoël, 1984, p. 72.

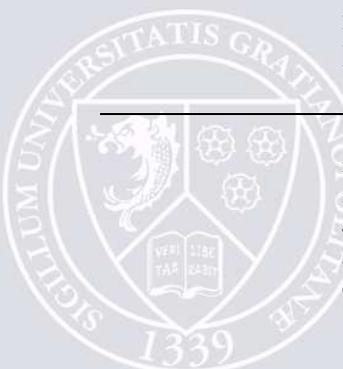
² Rouleau, B. *Paris, histoire d'un espace*, Paris, Seuil, 1997, p. 12.

³ Favier, J. *Paris, deux mille ans d'histoire*, Paris, Fayard, 1997, p. 14.

⁴ Francastel, P. op.cit, p. 16.

⁵ Bergeron, L. *Paris, genèse d'un paysage*, Paris, Picard, 1989, p.8 et suivantes.

⁶ Rouleau, ibid, p. 52.



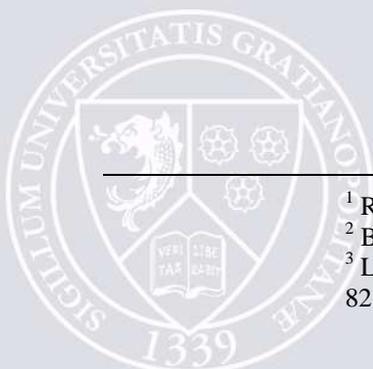
droite et correspond aux rues St Jaques et St Martin. Le décumanus recoupe sensiblement les rues Cujas, Soufflot et des écoles, même si certains historiens estiment que le véritable decumenus de Paris est la Seine et que c'est justement cette absence de decumenus qui explique la difficile circulation sur l'axe est-ouest que connaît encore la capitale¹. Conforme à leur pratique méditerranéenne de la ville, les romains s'installent sur la pente douce de la montagne St Geneviève sur la rive gauche et décident d'une orientation nord-est pour les rues de la ville².

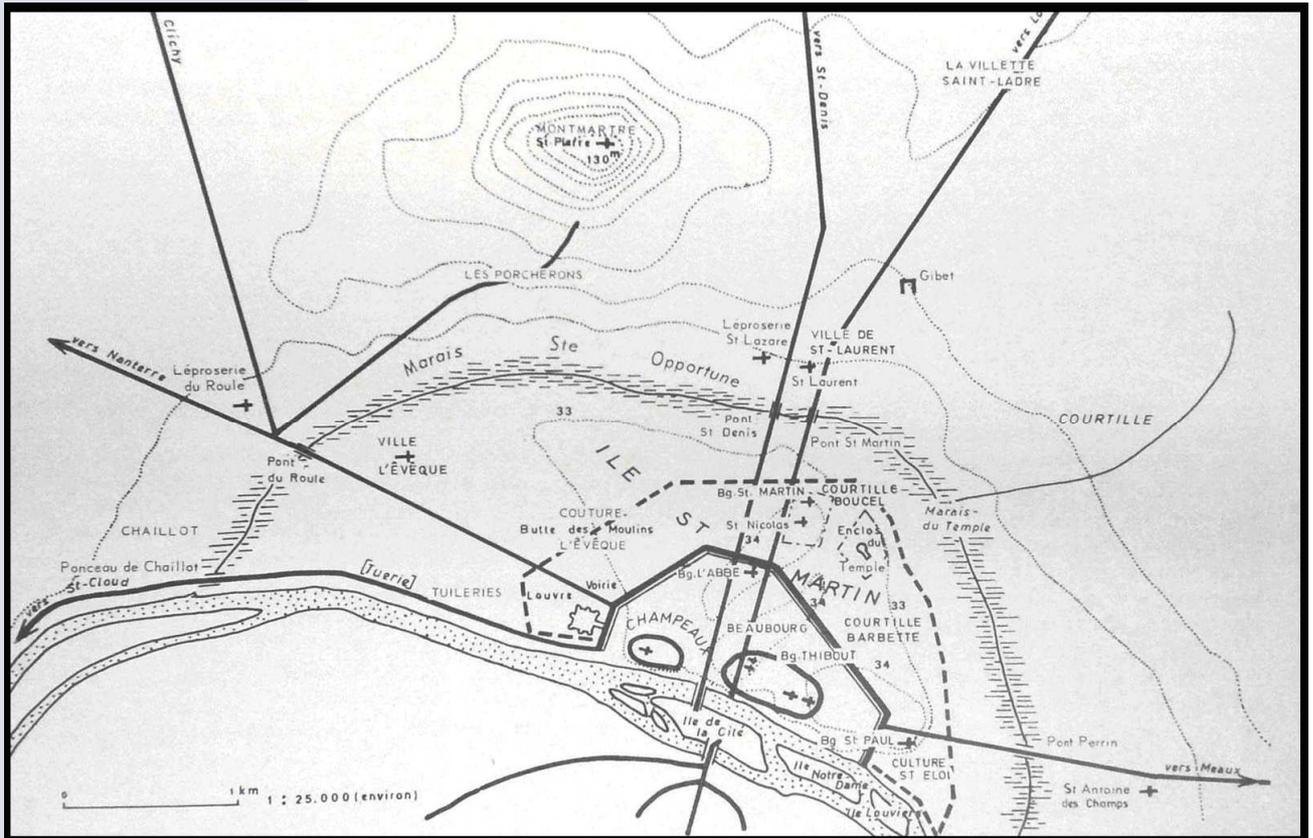
Tous les types de bâtiments de la ville romaine y sont présents, thermes, théâtre, arènes, temple ou aqueduc. De nouvelles voies commerciales sont construites et les fonctions portuaires de la cité sont maintenues. Un réseau hydraulique est mis en place à partir des sources de Wissous et Rungis, l'aqueduc amenant l'eau jusqu'au thermes ne mesurant pas moins de 16km. Les thermes de Cluny, construites à partir du IIème siècle s'étendent sur un peu plus de 6000m². Ainsi la ville de Paris se dote progressivement d'équipements techniques hydrauliques destinés à gérer la propreté et les flux dans la ville. La nature, est alors présente physiquement de par l'intrication de la ville et de sa campagne, mais également parce qu'encadrée dans ces dispositifs techniques qui la fondent et la constituent. Notons à cet égard l'importance des ponts, objets techniques de médiation entre les conditions naturelles et les espaces urbains. Lutèce en comporte deux ; « le petit » reliant l'île à la rive gauche déterminera l'axe du cardo dans la ville gallo-romaine, et « le grand » est en prolongement du petit sur la rive droite. Ces deux ponts détermineront plus tard l'axe du boulevard Sébastopol, axe des plus structurant dans la capitale. Pierre Lavedan a d'ailleurs souligné l'importance des relations entre le site et les pratiques gauloises et romaines pour le développement ultérieur de la capitale : « *Le paris des Capétiens ne dérive pas de celui de Clovis, et encore moins de celui de Charlemagne ; l'histoire que nous connaissons ne commence qu'aux Capétiens. Mais ce qui est vrai de l'histoire politique ne l'est pas de la topographie et de l'urbanisme. Le site est antérieur au Moyen Age ; surtout les principes même de son utilisation ont été choisis par les gaulois et les romains. Ce sont eux qui ont marqué sur le terrain les lignes, l'armature du développement ultérieur.* »³

¹ Rouleau, op.cit, p. 164.

² Bergeron, op.cit.

³ Lavedan, P. *Nouvelle histoire de Paris. L'urbanisme à Paris*, Paris, Hachette, 1975, p. 82.





Bergeron, L. *Paris, genèse d'un paysage*, Paris, Picard, 1989, p. 39.

Cette carte illustre la progression parisienne sur la rive droite et la relation de dualité et de maîtrise progressive qu'a entretenue la ville avec les zones marécageuses. La ville s'étend par rayon concentrique et la barrière marécageuse est considérée comme l'extérieur de la ville dans lequel sont rejetés gibet et léproserie. Globalement concernant l'implantation de l'habitat et des fonctions urbaines primaires, le Paris des « origines » est une ville dispersée, « *une ville perdue dans la verdure, sur un coteau, dans les vignes, aspect du site rural parisien qui était destiné à se maintenir durant de nombreux siècles.* »¹

I.2 La ville médiévale.

Nous étudions ici directement la ville médiévale et l'essor urbain qui a cours à partir de l'an Mil, laissant de côté le problème de la transition entre la ville antique et la ville du Moyen Age, « tarte à la crème des médiévistes » pour reprendre une expression de Jacques Le Goff. Nous passons également sur le mouvement de désurbanisation qui a suivi la fin de la ville antique pour nous intéresser à des traits plus saillants de l'histoire de la nature urbaine. Précisons simplement que pendant cette période dite du Haut Moyen Age, les enjeux symboliques autour de villes et campagne se recomposent. La féodalité entraîne la surexploitation des paysans par le seigneur au sein d'un environnement devenu hostile du fait de l'ensauvagement qui a suivi la fin des villes médiévales. La vie à la

¹ Francastel, op.cit, p. 20.



campagne est dès lors associée à la tyrannie des seigneurs féodaux, alors que les villes, libérées de ceux-ci deviennent des lieux de paix relative et de liberté d'entreprise¹.

I.2.1 Le système spatial ville/campagne.

Pour Jacques Le Goff et Georges Duby, il ne fait aucun doute que la ville soit née de l'essor économique qui a cours du X^{ème} au XIII^{ème} siècle, période au cours de laquelle la ville joue le rôle de centre économique et d'échange. C'est surtout l'augmentation des productions agricole et artisanale qui a permis cet essor et non pas les activités commerciales de la ville comme on a pu le penser un temps². A propos d'une étude sur la région du Mâconnais, Georges Duby souligne que « *C'est la campagne voisine qui a soutenu presque seule la croissance des villes.* ». Une fois encore on voit l'imbrication forte et structurelle de la ville et de la nature sous sa forme domestiquée qu'est l'agriculture. La nature agricole est le ferment du développement des villes.

De son côté la ville n'est pas un simple parasite et si pour Pirenne et une certaine tradition historiographique la ville médiévale appartient à la « civilisation agricole » et n'a aucune activité économique propre, d'autres courants de pensée rappellent le rôle capital des villes dans leurs fonctions économiques d'échanges et de production³. De par sa puissance de consommation, la ville joue un rôle d'incitation et d'investissement sur les campagnes. Vers 1150 ce sont les villes qui décident le défrichage des forêts et l'assèchement des marais permettant la mise en place des terres les plus fertiles d'Allemagne et des Pays Bas.

De plus, J. L. Pinol rappelle que « *les études récentes montrent que, si la floraison urbaine est strictement contemporaine de l'essor rural, c'est parce que la croissance de l'économie seigneuriale la rend à la fois possible et nécessaire.* »⁴. On voit donc que c'est la rencontre entre un fait économique et une structure sociale qui permet l'expansion urbaine. Ainsi, le surplus agricole et l'exploitation de la nature ne sont pas seuls responsables de cette expansion, mais c'est bien la rencontre avec une structure sociale pré-urbaine qui va permettre le développement. L'émergence de la figure du marché représente à elle seule un changement des représentations et un progrès civilisationnel. Le marché va être le lieu de la transformation du produit agricole en valeur, l'instance de médiation qui va transformer un produit naturel-anthropique brut en un élément fondateur du social⁵.

Il y a donc bien un enchâssement, une interpénétration économique des deux espaces que sont ville et espace agricole jusqu'à former ce que

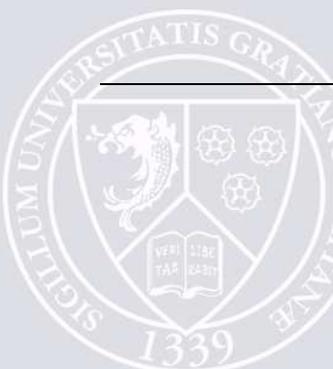
¹ Mumford, op.cit, p. 376.

² Voir Duby, G. (Dir.) *Histoire de la France urbaine, t1*, Paris, Seuil, 1980, pp. 12-27.

³ Bairoch, op.cit

⁴ Pinol, J.L., op.cit, p372. Nous ne développons pas ici la démonstration, on se reportera à l'ouvrage afin de voir en détail l'importance de la rencontre entre le surplus agricole et les structures de la société aristocratique.

⁵ Polanyi, K. *La grande transformation*, Paris, Gallimard, 2000.



Pinol appelle un « système spatial » où l'on distingue trois niveaux, trois espaces économiques en lien les uns avec les autres¹.

- Une zone de finage : lieu des cultures à haut rendement, espace d'emprise foncière directe de la ville
- Une zone de migration : recrutement clients et fournisseurs.
- Une zone de commandement élargi : zone où s'exerce la fonction de centralité urbaine.

Ainsi, d'un point de vue économique, le rapport ville-nature, « nature » entendue sous sa forme domestiquée, n'est pas de l'ordre de l'opposition, de la confrontation ou encore de la domination de l'une sur l'autre. « *La ville médiévale, autrement dit, ne commande que marginalement l'espace économique : elle s'insère dans le système social et un mode de production dont elle constitue une partie, sans doute essentielle, mais pas toujours déterminante.* »²

I.2.2 Présence de la nature: la ville champêtre

Si la ville médiévale est une « ville refuge »³ elle est également une « ville champêtre »⁴ selon l'expression de Jacques Le Goff et ce de par la forte présence d'éléments de naturalité dans la ville.

Premièrement de par la présence de l'animalité. Troupeaux d'ovins, de bovins ou de volailles traversent régulièrement l'espace urbain. De plus rappelons que ce sont les porcs à qui a échu le travail d'ébouage⁵.

Deuxièmement de par la présence de véritables morceaux de campagnes à l'intérieur de la ville : des champs, des prés, des espaces vides qui à l'occasion accueilleront des paysans réfugiés⁶. Ainsi le tissu de la ville médiévale est inondé de nature sous la forme des champs et des vergers incrustés dans le parcellaire. Au sein de ce dernier les espaces vides mais nourriciers sont éminemment structurants. L'espace de la ville médiévale est composé de plusieurs strates. Si une certaine continuité topographique subsiste pour certains éléments de la ville, le marché s'établissant parfois à la place de l'ancien forum comme à Reims, les nouveaux éléments structurants de l'espace médiéval comme l'église, le beffroi ou les halles, s'installent à des endroits radicalement nouveaux⁷. Pierre Lavedan a décrit ces modalités de croissance radiocentriques et par strates orientées vers une centralité comme l'église ou le château qui en constitue la première. Dans la deuxième strate, l'espace se dessert et s'organise autour des espaces agricoles. De plus, de nombreux citadins habitant en ville, conservent un champ ou un jardin à l'extérieur des remparts qu'ils vont cultiver à l'occasion. Même ceux ayant déjà un métier se refusaient à abandonner une terre et conservaient pourtant leur statut de

¹ Pinol, op.cit, pp. 427-431.

² Ibid., p. 431.

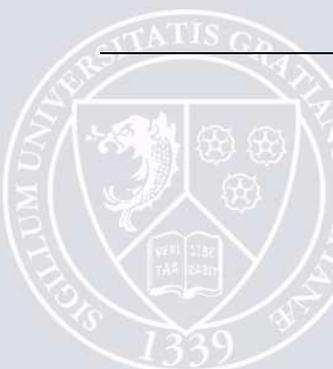
³ Charre, A. *Art et urbanisme*, Paris, PUF, 1996.

⁴ « *Le terme de ville champêtre donné aux plus perméables à la campagne peut en réalité s'appliquer, à la limite, à toute ville médiévale.* ». In Duby, op.cit, p. 200.

⁵ Mumford, op.Cit, p. 372.

⁶ Ibid., p. 199.

⁷ Duby, op.cit, p. 15.



citadin. Les habitations s'adossaient de même à des jardins ou à des plans des légumes où les citadins se rendaient pour se détendre, pour cultiver légumes et plantes médicinales. Par ailleurs le jardin des abbayes du Moyen Age est essentiellement un lieu privatif, entouré de grandes murailles, de haies ou de palissades, caché et au rôle utilitaire, on y trouve des cultures de plantes médicinales, des prés fleuris, des pelouses en carré, souvent circonscrits dans des cloîtres avec au centre une fontaine¹. Troisièmement car la ville médiévale était dans une dynamique d'adaptation par rapport au site².

A l'extérieur, la banlieue est un territoire de transition avant le plat pays et il contribue à adoucir la rupture entre la civilité et la sauvagerie de la sylva. Cette imbrication des deux espaces qu'on repère dans les comportements a des conséquences quant aux rythmes de vie : « *Les villes vivaient alors au même rythme que les campagnes et subissaient comme elle les caprices et les exigences de la nature ; il fallut des siècles pour qu'elle en soient affranchies par le progrès technique.* »³. Les vendanges ou les cueillettes imposent par exemple le rythme de la nature et la ville se vide en certaines saisons⁴.

Enfin, la présence de l'eau dans l'espace urbain de cette époque est capitale. Nous avons vu pendant l'Antiquité dans quelle mesure un élément naturel comme le sol pouvait avoir une influence morphologique sur la ville. Au Moyen Age, c'est l'eau qui va modeler pour une grande part l'espace urbain. Il faut rappeler l'apport capital des travaux d'André Guillaume⁵ à propos des techniques de l'eau dans la ville française. S'attachant à décrire le type d'aménagements hydrologiques urbains propres à chaque époque, Guillaume décrit les villes de la première expansion urbaine comme de « *petites Venise* ». En effet, les urbains du Xème siècle vont s'employer à reconquérir les marécages situés au-delà des murailles qui avaient été négligés par les Gallo-Romains et vont s'employer à les réintégrer dans une véritable économie de l'eau : « *Le socle de la ville médiévale pose ses assises avant le début du XIIème, sur la ville gallo-romaine enterrée, puis la débordera ensuite, comme on le verra, pour absorber les marécages dans « une économie de l'eau ».*⁶ Il va s'ensuivre une installation massive d'outils techniques pour la gestion de l'eau, moulins, ports, barrages, canaux, intégrés à une économie et une activité artisanale liées à cet élément. Pour Guillaume, l'eau est même le nerf économique de l'urbanisation préindustrielle. Ainsi, s'installe une véritable cinétique de l'eau au cœur de la ville : « *L'eau marque d'une manière indélébile la ville médiévale. Elle la soumet à sa puissance. Elle l'habille à sa mesure. Elle contraint les rues et le bâti à épouser ses sinuosités. La spécificité du paysage médiéval est bien là.*⁷ La structuration économique de la ville se fait en fonction de la pollution

¹ Levêque, J. *Jardins de Paris*, Paris, Hachette, 1982.

² « *La ville de ce temps (Le Moyen Age), comme la cité grecque, s'est étroitement adaptée à l'état des lieux, à la différence de la cité romaine où l'on a pas craint de violenter la nature* » Poète, M. op.cit, p. 82.

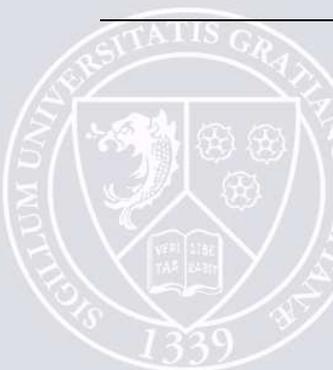
³ Ibid., p. 108.

⁴ Voir Pinol, Op.Cit, p. 437.

⁵ Guillaume, A. *Les temps de l'eau*, Seyssel, Champs vallon, 1997.

⁶ Ibid., p. 60.

⁷ Ibid., p. 84.



hydrique de chaque activité : les draperies sont en amont car le tannin qu'elles dégagent, fluidifie et dépollue l'eau. Les bouchers dont l'activité est la plus nocive sont situés en aval. La gestion de la ville fait l'objet de véritables préoccupations hygiéniques, prophylactiques, où la pureté de l'air et de l'eau sont capitales surtout pour le commerce de la draperie où l'eau doit être absolument pure. Ces canaux sont donc la base topographique, sociale et économique de la ville. Rappelons également l'importance de la pisciculture, base essentielle de l'alimentation de cette époque et qui est favorisée par l'épuration sensible des rivières grâce aux puissants courants qui les agitent.

Conséquence de cette forte présence des éléments naturels dans la ville, l'impression pour le citadin d'être à la campagne. Mumford fait quelques remarques d'ordre phénoménologique à propos de la perception et des sensations des hommes de cette époque : « *Les bruits de la nature se mêlaient partout aux bruits du travail. Au XII^e siècle, Fitz Stephen prenait plaisir à entendre le rythme cadencé des moulins à eau sur les prairies londoniennes. Au soir le silence retombait, troublé seulement par les cris des oiseaux nocturnes, et par les notes intermittentes de la cloche du beffroi annonçant les heures. Le sommeil profond des habitants des cités médiévales n'était troublé d'aucun bruit mécanique, d'aucun tapage de noctambules.* »¹. On peut sourire à la lecture d'une telle description et y voir un embellissement un peu naïf et d'inspiration ruskinienne, simplement il est certain que les villes de cette époque devaient produire un environnement sensitif beaucoup plus proche de la nature que n'importe quelle autre.

I.2.3 Mentalités et représentations de la nature.

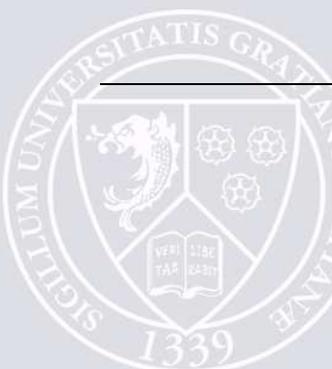
La ville médiévale se développe à partir du château, de l'église ou du monastère, sorte de noyaux vers lesquels s'orientent les quartiers et les rues de façon plus ou moins centrifuge². La ville se structure sans grand souci d'ordonnancement et surtout sans plan prévisionnel ou anticipation quelconque, sauf pour la répartition des activités le long de la rivière comme nous l'avons vu plus haut. Les charges « d'urbanisme » sont essentiellement réglementaires et correctives, de police exactement, fonction qui souffre de l'antagonisme entre féodalisme et pouvoir urbain. J. Heers prend l'exemple des *Magistri aedificiorum urbis*, ou « maîtres des rues » institués à Rome en 1233 ou 1246 à Avignon et de leur difficulté à imposer une réglementation stricte face aux seigneurs et à leurs exigences.³ La construction est donc largement spontanée et livrée à la population ou aux initiatives des seigneurs féodaux⁴ et plus tard des pouvoirs urbains quand ils auront conquis leur autonomie. Les

¹ Mumford, op.cit, p. 378.

² Lavedan, op.cit, t.2, p. 56.

³ Heers, J. *La ville au Moyen Age*, Paris, Pluriel, 2010, pp. 299-301. Se reporter à ce chapitre également pour connaître les différents types d'autorité mis en place, la législation, le statut et les charges des responsables de la voirie, dans telle ou telle région d'Europe.

⁴ Ibid., p. 209.



représentations sont donc probablement pour une grande part religieuses et structurées par les oppositions symboliques propres à cette époque.

La population urbaine évolue dans un milieu « champêtre » comme nous l'avons vu, la tripartition de l'espace extérieur en *ager*, *saltus* et *sylva*, peut donc s'appliquer aux ruraux comme aux urbains. De plus la ville est formée de vagues successives de paysans, c'est la « France rurale de la ville » comme le suggère Jaques Le Goff. Rappelons que l'*ager* est l'espace cultivé et nourricier autour de la ville, il est l'objet de toutes les attentions mais aussi le lieu du travail et de la pénibilité. Le *saltus* est cet espace de transition, pouvant être repris par la forêt ou par les cultures, milieu souvent appauvri par les prélèvements fourragers ou en proie à l'érosion. Enfin la forêt « *a constitué, à travers les siècles, un élément capital de l'environnement matériel et mental des sociétés rurales.* »¹, refermant la société paysanne sur elle-même, incarnant la limite du monde clos que le monde médiéval constitue. Georges Duby rappelle le remplacement de l'opposition *urbs/rus* de l'antiquité par l'opposition entre monde sauvage de la forêt et monde cultivé et connu des châteaux, des champs, des villes et des villages. Certes l'opposition entre *Urbs* et *rus* de l'antiquité a perduré sous la forme de l'opposition entre « courtoisie » et « vilainie »² mais l'opposition la plus franche au sein du système de valeurs médiéval concerne cette dualité monde connu/monde désert. La forêt c'est l'espace sauvage et maléfique mais également l'espace du désir puisqu'elle contient du sol à défricher, incarne la liberté de chasse et de cueillette pour le paysan. Elle est donc définitivement un espace ambigu et troublant pour l'homme médiéval.

Concernant les mentalités, on connaît la classique opposition entre rusticité et civilité qu'instauraient les habitants des villes à propos des paysans. Malgré un mépris effectif de l'aristocrate terrien, ou du bourgeois citadin envers le paysan rustique, Jaques Le Goff a montré que les réelles oppositions symboliques se jouaient entre la civilisation et le désert. Dans cette opposition, la campagne est du côté de la civilisation « *Ils opposent tout le monde habité, cultivé et construit d'un côté : villes, villages, châteaux, champs et l'univers inculte de l'autre, le monde ambigu et inquiétant que les hommes du Moyen Age appellent parfois le désert.* »³.

Nous avons vu à quel point nature et ville étaient imbriqués dans la ville médiévale, tant d'un point de vue morphologique, qu'économique ou social. Que cela soit sous la forme d'une nature domestiquée comme l'agriculture ou contrainte dans sa dimension décorative dans les jardins, les éléments naturels sont présents.

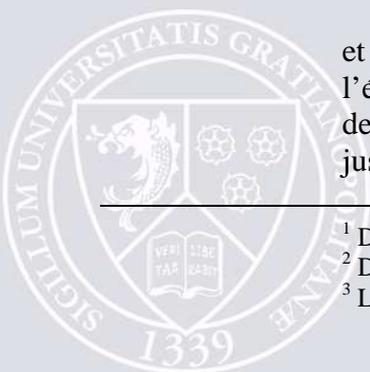
I.2.4 Paris médiéval.

Capital des Capétiens, Paris est marquée par de nombreuses invasions et la destruction de cet élément structurant de l'urbanisme médiéval qu'est l'église. Robert le Pieux assurera la restauration du palais de la cité qui deviendra le symbole de l'autorité royale dans la vie des Parisiens et ce jusqu'au XV^e siècle. C'est l'île de la cité qui concentre la part la plus

¹ Duby, G., (dir), *Histoire de la France rurale*, t1, Paris, Seuil, 1975, p. 86.

² Duby, G., op. cit, p. 17.

³ Le Goff, J. *Nouvelle histoire de la France rurale*, Paris, Le seuil, 1975.



importante de la population alors que les deux rives se trouvent égrenées de hameaux et de surfaces agricoles. Les abords de la capitale, avant d'être peu à peu urbanisés se verront dotés d'hôpitaux comme l'Hôtel Dieu ou bien l'hôpital des Quinze Vingt fondé par Louis IX, au XIIIème siècle. Comme décrit par Pierre Lavedan la morphologie urbaine s'organise alors largement autour de l'église et des paroisses¹, imprimant un caractère très largement rural aux pourtours de la ville. C'est Philippe Auguste qui entamera un vaste cycle de renaissance urbaine poursuivi par Louis IX, Philippe III et IV, avec en premier lieu la construction du Louvre qui deviendra un élément primordial de la construction morphologique de la capitale. Le roi bâtisseur instaurera également le pavage des rues, la création des halles et enfin l'enceinte protectrice qui ceinturera progressivement la cité. Avec Philippe Auguste, la ville cesse d'être un « simple carrefour »² s'enrichissant des droits de douanes imposés aux marchandises, et devient une ville ancrée dans un territoire productif qui lui est consubstantiel. Au niveau de l'habitat individuel, Paris est fortement marqué par « l'urbanisme gothique », dont l'architecture tranche avec la morphologie domaniale en construisant des maisons tournées vers la rue : « *la ville gothique est conçue non en fonction de la résidence et du loisir, mais de l'efficacité et de la participation.* »³

Jusqu'au XIIème siècle, la rive gauche de Paris est organisée autour de trois abbayes, elles mêmes entourées de champs et de vignes, la rive droite est elle, complètement rurale. Paris est alors une « nébuleuse suburbaine » selon l'expression de Le Goff⁴. Le fait marquant des XIIème et XIIIème siècle sera l'urbanisation progressive de la rive droite qui va voir progressivement ses champs et jardins de culture disparaître, notamment sous l'action de Philippe, Auguste, roi bâtisseur par excellence.

Comme de nombreuses villes du Moyen Age, Paris renferme dans ses murailles des portions importantes de champs et de jardins à vocation utilitaire ou de détente, ainsi que des troupeaux d'animaux domestiques comme les porcs et les moutons allant librement⁵. A l'intérieur de la ville, les jardins privés et à fonction agricole sont pléthore, souvent clos d'un mur ou d'une haie, ils sont attenants à certaines maisons ou bien rattachés à des monastères et des églises quand ils sont de plus grande importance.

Les vides agricoles subsistent et évoluent selon les époques, les vastes prairies laissant la place à des cultures maraîchères à partir du XIIème siècle, qui elle-même vont subsister au sein du tissu urbain : « *Mélange, pour nous assez impensable, de vie rurale et urbaine dont les traces se retrouvent au début du XVème siècle dans une célèbre miniature de Limbourg où se voient les prés fauchés par les manants sous les fenêtres de la demeure royale, à la pointe de la cité.* »⁶. A cet égard l'exemple de la couture du temple est symptomatique de ces espaces évoluant des labours

¹ Lavedan, op.cit, Tome II et plus précisément Friedmann, A. *Paris, ses rues, ses paroisses*, Paris, Plon, 1952.

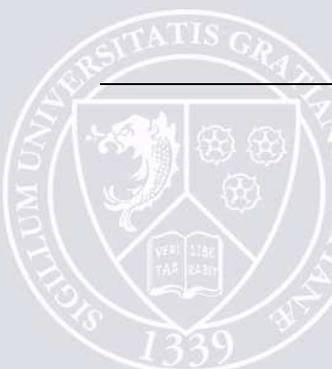
² Favier, J. *Paris, 2000 ans d'histoire*, Paris, Fayard, 1997, p. 228.

³ Francastel, op.cit, 1984, p.57.

⁴ Le Goff, J. 1980, *La ville en France au Moyen Age*, Paris, Le Seuil, p. 103.

⁵ « Les animaux domestiques courent librement dans les rues », Bergeron, op.cit, p. 34.

⁶ Francastel, op.cit, p. 60.



aux cultures maraîchères et finalement en surface à lotir¹. Les riches bourgeois autant que les nobles rivalisent à partir du XIV^{ème} siècle dans la construction de somptueux hôtels dotés de grands jardins vergers et fontaines². De même le rapport des Parisiens à la Seine est-il assez fort symboliquement et physiquement. Elle est le principal moyen d'alimentation en eau des habitants de la capitale et elle est d'autant plus présente dans les esprits que « *l'inondation menace en permanence* »³. A la suite du règne de Louis Philippe et de l'extension de la ville au nord, les parisiens se sont retrouvés de plus en plus éloignés de l'eau, le souverain ayant pallié au problème de l'eau potable via l'instauration de fontaines⁴.

En dehors des murailles, la ville s'étend progressivement des faubourgs jusqu'à la « banlieue ». Cette dernière n'est alors pas un front bâti urbain faisant face à la campagne puisque les vignes et les champs sont partout : « *au surplus, Paris, dans l'éloge qu'en fait Corrozet en 1532 ne va point sans les forêts pleines de gibiers, les champs fertiles, les vignes très plaisantes qui l'entourent.* »⁵. De Notre Dame jusqu'à Compiègne, s'étale une zone tampon constituée d'une multitude de petits hameaux dispersés au sein d'une nappe paysagère et agricole⁶. Les récents travaux des historiens évoque l'existence d'un terroir autour de Paris, terroir défini comme : « *Ensemble des terres de toute nature, cultivées ou exploitées par un groupe d'hommes, généralement concentrés sur un gros village ou plusieurs hameaux, parfois dispersés dans un irrégulier semis de bâtiments* »⁷. Au XII^{ème} et XIII^{ème} siècle commencent les grands défrichages qui entameront la ceinture forestière immédiate de Paris et dont il ne subsistera que quelques bois de chasse et d'exploitation. L'essentiel du bois de chauffage viendra alors des régions de l'Oise et de l'Aine⁸. Paris vit largement de sa propre production et de celle de sa banlieue. « *La ville ne manque normalement ni de grain ni de fruits et légumes. La banlieue y pourvoit largement, et elle suffit à assurer le ravitaillement quand les circonstances- c'est le plus souvent le gel de la Seine- bloquent pendant quelques semaines la circulation normale de l'approvisionnement.* »⁹

Ainsi, que cela soit du point de vue de la présence effective des éléments naturels, ou des intrications structurelles (politiques, économiques et sociales) entre les espaces, Paris est comme toutes les villes médiévales, profondément liée à son territoire agricole et naturel, subissant au même titre que lui, « les caprices de la nature »¹⁰.

Nous reproduisons plus bas un plan faisant état de Paris sous Philippe Auguste. La ville médiévale est enserrée dans son enceinte et en 1370,

¹ Voir Gurvil, C. *Les paysans de Paris du milieu du XV^{ème} au début du XVII^{ème} siècle*, Paris, Honoré Champion, 2010

² Ibid., p. 72.

³ Bergeron, op. cit, p. 36.

⁴ Baudoin, F. *Paris sur Seine, ville fluviale. Son histoire des origines à nos jours*, Paris, La matinière, 1988.

⁵ Poète, M. *Une vie de cité, Paris de sa naissance à nos jours*, Paris, Picard, 1927, p. 293.

⁶ Gurvil, C. op.cit, p. 51

⁷ Goubert, P., Roche D. *Les Français et l'Ancien Régime*, Paris, Armand Colin, 1991, tome 1, p. 68.

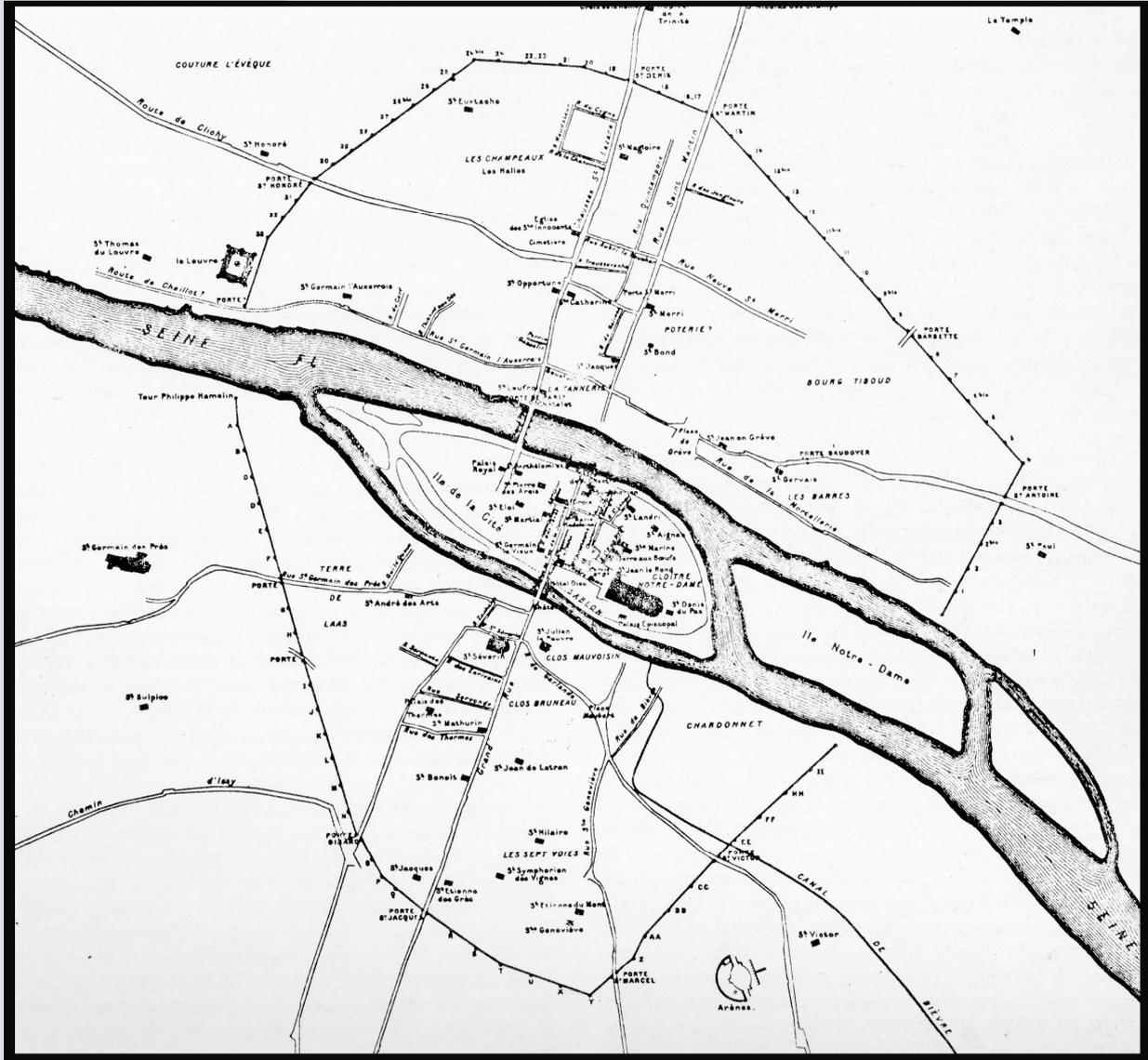
⁸ Favier, op.cit, p. 19.

⁹ Ibid, p. 584.

¹⁰ Le Goff, op.cit, p. 104.



100 000 habitants vivent sur les 440 hectares circonscrits par les remparts de Charles V. Le XIV^{ème} siècle marquera d'ailleurs la fin de l'expansion parisienne extra muros, le problème de la défense étant devenu prépondérant et la typomorphologie de la capitale étant très largement déterminée par le tracé des enceintes successives donnant cohérence et contrainte au dessin de la ville. La croissance urbaine ne reprendra qu'au XV^{ème} siècle.



Paris sous Philippe Auguste. D'après Louis Halphen, *Paris sous les premiers Capétiens*, Paris, 1909. Bergeron, p. 27



I.3 La ville classique

Nous rassemblons sous le terme « ville classique » l'ensemble des aménagements qui ont été pratiqués du XV^{ème} à la fin du XVIII^{ème} siècle. Ce découpage quelque peu brut et arbitraire reprend en fait celui opéré par Georges Duby dans son histoire de la France urbaine¹. Si cette caractérisation pourra paraître abusive à l'historien ou l'historien de l'art, négligeant Baroque, Classique et Néo-Classicisme, elle se base pourtant sur le constat des permanences des structures urbaines au cours de ces siècles et sur le relatif immobilisme de la morphologie de la ville pendant toute cette période. Certes toutes les villes d'Europe n'obéissent pas invariablement à un seul et même schéma, de même que leur morphologie est la conséquence d'une multitude d'interventions non concertées, plutôt que le fait d'une volonté homogène et cohérente².

Encore une fois, notre but n'est pas ici de reproduire une histoire de l'art qui se suffit à elle-même et qui sera bien mieux explicitée dans les ouvrages spécialisés et que nous avons déjà amplement cités. Certes l'histoire de la pensée architecturale et urbaine est traversée par des paradigmes différents au cours de ces siècles, cependant les accomplissements formels de ceux-ci et en particulier ceux qui concernent les éléments naturels, sont finalement assez rares en comparaison de l'étendue de la période considérée. Notre démarche sera donc sélective et c'est à partir des remarques concernant la nature dans la ville que nous parcourrons ces siècles, plutôt qu'à travers une démarche diachronique qui encore une fois fait l'objet de tant d'ouvrages. Néanmoins nous commencerons ici par quelques précisions d'ordre général concernant l'évolution morphologique de la ville mais également des pensées sur celles-ci.

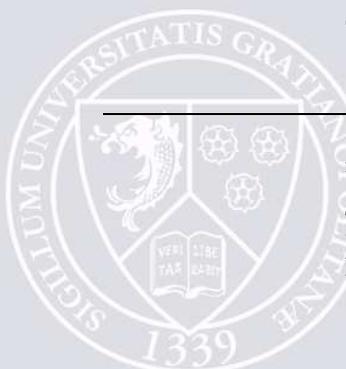
I.3.1 Permanences historiques et présences de la nature.

I.3.1.1 Villes et campagnes.

Premièrement, comme nous l'avons dit, c'est la relative permanence des structures urbaines héritées du monde médiéval qui caractérise toute cette période. Rues courbes, enchevêtrements, étroitesse des rues caractériseront les villes d'Europe au moins jusqu'à l'avènement de la ville industrielle. Si on veut bien s'abstraire des histoires générales de l'art qui décrivent uniquement les capitales ou les faits architecturaux marquants, on reconnaîtra aisément cet immobilisme. Duby à propos du début du XIX^{ème} en France note que « *c'est un peu partout en France, même dans les capitales régionales et autres métropoles provinciales, que l'on constate la*

¹ Duby, G. (Dir.), *Histoire de la France urbaine. La ville classique*, Paris, Seuil, 1982.

² « *Il n'y a pas une architecture urbaine de Londres ou de Paris ou de Madrid au XVII^{ème} siècle, il y a un ensemble articulé de réalisations et la figure de la ville résulte de cette variété des impulsions, non de la rigueur d'application d'un principe directeur unique.* » Francastel, P. (Dir.) *L'urbanisme de Paris et l'Europe, 1600-1680*, Paris, Klincksieck, 1969., p. 19.



stagnation des anciennes structures urbaines. »¹. De même Antoine Picon notait déjà à propos du XVIIIème, que « *Si l'imaginaire du grand siècle est sans doute cartésienne mais ses villes sont encore largement médiévales.* »². Cet immobilisme ambiant est bien sûr contrasté par la naissance de l'esthétique classique dont les principes de symétrie, de perspective et d'ordonnement s'appliqueront dans la Rome des papes ainsi que dans les grandes villes d'Italie voulant se mettre au goût du jour, dans l'Europe septentrionale, ainsi qu'en France au XVIIème siècle à Paris et dans quelques villes de province³. L'urbanisme baroque cherchant l'effet de surprise et la profusion s'accomplira essentiellement dans les projets du Bernin à Rome, les manifestations urbanistiques de ce courant esthétique étant assez rares par ailleurs. Le mouvement d'embellissement du XVIIIème siècle, détachera progressivement la réflexion sur la ville de cet urbanisme « esthétique »⁴ et l'amènera vers une pensée de la circulation et de la salubrité imposant la présence d'équipements hydrauliques, de pavage, de voiries, tout en gardant une dimension sensible en réclamant des effets de perspective, la régularité des façades et l'ouverture sur la nature⁵.

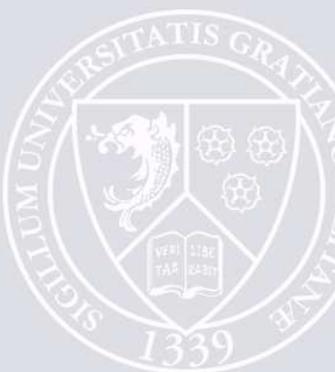
¹ Duby, op.cit, p. 572.

² Picon A. *Architectes et ingénieurs au siècle des lumières*, Marseille, Editions parenthèses, 1988, p. 25.

³ Voir Lavedan, P. *Histoire de l'urbanisme, Renaissance et temps modernes*, Paris, Henri Laurens, 1959. Chapitre IV. « *Aux XVI et XVIIème siècles, la transformation des villes reste fragmentée et pour l'essentiel tournée vers une commodité immédiate ou une fin décorative, ce qui n'est au fond que la traduction dans l'urbanisme de la perception culturelle (et non encore fonctionnelle) de la cité.* » (Duby G., Op.Cit, p. 145.) . Au XVIIème ce seront surtout des changements politiques ou sociaux qui affecteront la ville, avec notamment la consolidation des états nationaux et la constitution des capitales. Les changements matériels, eux se feront rares et ostentatoires. La ville est encore lourde de cet héritage de l'Antiquité et du Moyen Age, qu'il est difficile d'annuler tant les pouvoirs locaux souffrent de l'absence du droit d'expropriation. Globalement deux cas de figure se présentent pour la France en particulier. Les cas des petites villes rassemblées autour des châteaux qui ne connaîtront que très peu d'extension et de reconfiguration interne. Le cas des grandes villes fondées dans l'antiquité et siège des évêchés qui connaissent deux types de transformations majeures, la destruction de leurs murailles et leur transformation en promenade, leur extension partielle qui ne connaît qu'un véritable bond qu'au siècle suivant. On pourrait y faire figurer, notamment pour les capitales, un urbanisme politique des places. Les créations nouvelles sont les places fortes militaires inspirées des réflexions sur la ville idéale et les villes résidences comme Richelieu et Versailles.

⁴ Lavedan, op.cit., p6.

⁵ L'urbanisme néo-classique exprime les vues d'Alberti sur la voluptas et la commoditas. L'agrément se vérifie dans l'alignement des rues, et la création de perspectives sur un monument. Les travaux destinés à améliorer la circulation et notamment les carrefours en étoile participent de la recherche d'efficacité pratique. On voit également la séparation des voies pour piétons et pour carrosses, l'apparition des trottoirs et la destruction des dernières maisons installées sur les ponts. A Paris, où deux mille fiacres circulent quotidiennement, cet urbanisme circulatoire est capital. D'une façon générale, le siècle des Lumières pratique des ouvertures pour la circulation et pour le regard. La place Louis XV est ouverte sur les Tuileries et les Champs Elysées. L'urbanisme pratique impose aussi progressivement l'éclairage urbain, à Paris mais aussi à Caen ou à Grenoble ; le marquage des maisons et enfin l'ouverture progressive des jardins au public (Duby G., t3, Op.Cit, p456-457). En France, certaines villes n'ont connu aucune transformation, comme Toulon, alors que d'autres comme Rennes se sont vues radicalement transformées à la suite d'un gigantesque incendie. L'ensemble des capitales européennes s'engage dans la destruction de leurs murailles et la constitution de promenades qui accompagnent l'affermissement et l'ancrage de la catégorie « paysage » chez les populations citadines. En France non seulement Paris mais également Bordeaux, Aix, Nîmes ou Nantes s'emploient aux mêmes



Contraste donc entre cette lourdeur généralisée et les grands gestes architecturaux localisés dans lesquels vont s'incarner les différents courants de pensée artistique et urbanistique. Contraste également entre cette permanence et le bouillonnement intellectuel à propos de la ville. L'augmentation constante de la population au cours des siècles, l'absence de réflexion d'ensemble et prévisionnelle sur l'espace urbain, et surtout le cantonnement des pouvoirs locaux à un rôle réglementaire et correctif face à des conditions de vie toujours changeantes ont entraîné le progressif désagrégement et dysfonctionnement du tissu urbain et les conséquences en terme de déplacement, de sécurité et de salubrité que l'on connaît¹. La trame végétale des villes si elle se réduit quelque peu et se transforme, reste toujours présente. Les déclinaisons diverses de la nature sont effectivement dans la ville à un triple égard : « *La nature est dans la ville, dans les esprits et dans les ventres* »². En Europe, urbanisme de spectacle et évolution de la grande demeure se combinent et constituent les quelques innovations de ce siècle. A une échelle restreinte, les maisons de maître ou bourgeoise se dotent de jardins comme à Madrid où le « Palais Jardin » aujourd'hui disparu, accueillait les rois, les fêtes et les bals. Le palais jardin du « Buen retiro » est le plus célèbre de ces palais disposant de vergers, jardins, jeux d'eaux et bassins où l'on jouait des pièces de théâtre. Parfois le public était accepté à ces fêtes princières mais c'est la plaza mayor qui sera plus particulièrement destinée à l'accueil des foules.

D'autre part le système spatial ville campagne évolue à partir du XV^{ème} siècle. De nombreux progrès dans l'agriculture, avec la disparition des rotations annuelles de cultures, le regroupement des champs et les enclosures. Avec l'amélioration des techniques artisanales, on voit l'augmentation des rendements agricoles et ainsi les anciens villages féodaux participent aux échanges commerciaux auparavant réservés aux villes. Avec le développement du commerce international la puissance économique des villes est remise en cause. Plutôt que de s'unir à leur campagne environnante, les villes leur imposent des conditions drastiques quant à la vente de leurs produits et la ville mercantile devient un instrument d'exploitation des villages et de la paysannerie³. D'un point de vue formel, la ville se densifie, se trouve modelée et réarrangée par la nécessités imposées par la guerre et ainsi les espaces vacants à l'intérieur des enceintes sont progressivement remplis⁴.

modifications. L'aérisme alors en vogue pousse Louis XVI à exiger des rues d'au moins dix mètres de large et un rehaussement des immeubles jusqu'à vingt mètres.

¹ Perrot, J.C. *Genèse d'une ville moderne, Caen au 18^{ème}*, Paris-La Haye, Mouton et EHESS, 1975.

² Pinol, op.cit.

³ Reymond, H. "Une évolution urbaine émergente: de l'ancienne symbiose ville campagne à la future synergie des parcs urbains" in Da Cunha, A., Mathey, L. (Dir.) *La ville et l'urbain: des savoirs émergents. Textes offerts à J.B. Racine*, Lausanne, PPUR, 2007, pp. 207-220.

⁴ Blanquart, P. *Une histoire de la ville. Pour repenser la société*, Paris, la découverte, 1997.



I.3.1.2 Parcs et squares

Londres, dont le mode d'urbanisation n'a pas eu les mêmes caractéristiques que les villes d'Europe continentale va développer une pratique spécifique des parcs urbains qui va progressivement se diffuser à toute l'Europe. Au XVI^{ème} siècle, la city ou ville marchande est extrêmement dense et enserrée dans des remparts. Abbaye et lieux de pouvoirs doivent donc s'installer à l'extérieur dans de nouveaux quartiers et villages qui seront de fait séparés de la city. Il en résulte une morphologie particulière juxtaposant des villages assez denses à des espaces naturels quasi-vierges et des espaces agricoles. Certains de ces espaces agricoles seront transformés en parc comme Hyde Park ouvert au public dès le XVII^{ème} et ce probablement sous le coup de la pression populaire qui verra les citoyens londoniens revendiquer leurs droits de récréation, et de vaines pâtures, sur les Commons et les greens (espace libre et près communaux)¹. Tout un ensemble d'espaces libres seront grignotés dont Hyde Park qui était alors une vaste prairie à l'intérieure de laquelle on trouvait une allée plantée d'arbres, un canal et des fleurs en massifs. Les royal parks situés à proximité de Westminster furent les premiers espaces publics accessibles à tous ; St James et Green Park furent les premiers à s'ouvrir au public. Regent's Park organise l'espace qui l'entoure puisque c'est à partir de son tracé qu'on dessine des « terraces » ou résidences privées donnant accès au parc. Ce type d'aménagement autour d'un espace vert se verra systématisé et reproduit sous la forme du « square ». Les premiers squares apparurent dès le XVII^{ème} (le premier square londonien est Covent Garden, 1630) de la volonté des propriétaires nobles de lotir certains de leurs domaines². La systématisation et la répétition du système du square, qui institue un rapport nouveau entre architecture et végétal, entraîneront la création de quartiers entiers comme ceux de Chelsea ou Bloomsbury. En France les espaces libres appelés « parcs » évoluent également, avec le passage d'un simple espace enclos contenant pelouses, parterres, pièces d'eau et promenades à des espaces plus vastes et prestigieux destinés à la gloire du roi. L'espace vert devient incarnation de la puissance du souverain et de sa bienveillance à l'égard de ses sujets puisque le parc doit désormais contenir des équipements publics tels des bancs, chaises, kiosques et manèges³. La fréquentation des jardins des Tuileries, du Luxembourg et des plantes est encore réglementée jusqu'au début du XVIII^{ème} puis s'ouvre au public comme le bois de Vincennes jusqu'alors terrain de chasse du souverain et le jardin des Champs-Élysées. Plus généralement en Europe, l'émergence des parcs suit souvent la même évolution, avec la présence de jardins d'agrément privés progressivement ouverts au public, ainsi que des terrains royaux devenant

¹ Forestier, J.C.N. *Grandes villes et systèmes de parcs*, op.cit, p. 124. Pour des précisions sur les réglementations et les accès à ces différents espaces, voir Topalov, C., Coudroy de Lille, L., Depaule, J.C., Marin, B. (dir) *L'aventure des mots de la ville*, Paris, Robert Laffont, 2011, pp. 854-856.

² Ragon, M. *Histoire de l'architecture et de l'urbanisme*, Casterman, Paris, 1986, t1, p. 122. Notons par ailleurs que l'urbanisme de cette époque est surtout du fait de l'intervention du secteur privé sauf à Covent Garden, fait du secteur public. Voir « Les étapes de l'Urbanisme londonien au XVII^{ème} siècle », in Francastel, op.cit, pp. 197-199.

³ Topalov et alii, op.cit, p. 840.



eux aussi progressivement espaces publics. Le XIX^{ème} accentuera cette ouverture de par l'importance du discours hygiéniste venant justifier ces aménagements.

I.3.2 Les jardins et promenades à travers les siècles.

Il nous faut dire quelques mots de l'aménagement des jardins qui accomplit un travail de mise en forme essentiel de l'idée de nature au cours des siècles qui nous concerne. Si comme nous l'avons précisé dans nos propos liminaires et conformément à ce qu'en avait dit Moscovici, tout un ensemble de pratiques humaines et notamment des techniques accomplissent cette idée de nature et contribuent à la façonner, l'art des jardins qui éclôt dès la renaissance en donne une image particulièrement pertinente et saillante. L'art du jardin, est le lieu par excellence de l'accomplissement d'un rapport à la nature et d'une image de l'homme au sein de la création. En effet « *l'art des jardins en Europe se situait dans le prolongement de celui de la peinture, de la sculpture et de l'architecture, autant que du théâtre, du roman et de la poésie.* »¹ et c'est en tant qu'art qu'il va participer à la construction d'un rapport à la nature spécifique. On peut même dire au regard de l'histoire des idées que c'est l'art des jardins qui est le lieu de l'expression la plus fine des différentes conceptions de la nature, les philosophes et penseurs s'y référant même afin d'exprimer leurs propres conceptions. Précisons que nous nous intéressons ici précisément aux grands gestes botaniques et paysagers et non plus aux jardins urbains à vocation utilitaire que nous avons évoqués plus haut.

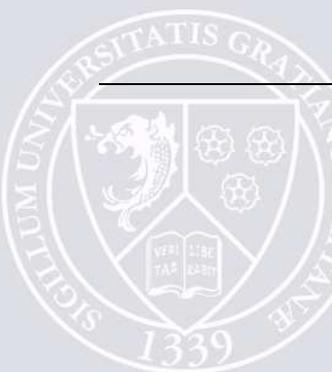
I.3.2.1 Les jardins de la renaissance

L'architecture des jardins en Europe à partir de la renaissance est hantée par deux images : l'Eden et l'Arcadie. A travers l'Eden, le jardin devient la projection d'un rêve utopique qui remonte à des stades antérieurs. Dans le retour à l'âge d'or, les jardins sont des lieux où s'exercent à la fois le sentiment naturel et le sens artistique. Les jardins englobent et transforment en éléments de l'art tous les éléments naturels : eau, lumière, air, croissance et dégénérescence. « *Avec le jardin, la projection mythique d'une nature belle et apaisée peut enfin prendre corps.* »². L'Arcadie représente une image sécularisée du paradis. Non pas fruit d'un acte divin, mais travaillée par l'homme, elle est beaucoup utilisée à la renaissance. Surtout décrite par Virgile, elle est le monde onirique des bergers qui ne travaillent pas. Lieu de la félicité rurale, elle permet également d'articuler une critique de la décadence urbaine³. Ces deux

¹ Donadieu, P. « Le paysage, les paysagistes et le développement durable : quelles perspectives ? », in *Economie rurale*, Janvier-Mars 2007, p. 13.

² Prévot, P. *Une histoire des jardins*, Editions du Sud Ouest, 2006, p. 156.

³ La renaissance ressuscite l'Arcadie et pendant des siècles, des poètes comme Pietro Bembo, Jorge de Montmayor, Miguel de Cervantes et des peintres, de Giorgione au Titien, de Dosso Dossi à Nicolo dell'abbate, de Annibale Carracci à Poussin, et Claude Lorrain, s'inspirent et invoquent l'antiquité et la pastorale arcadienne.

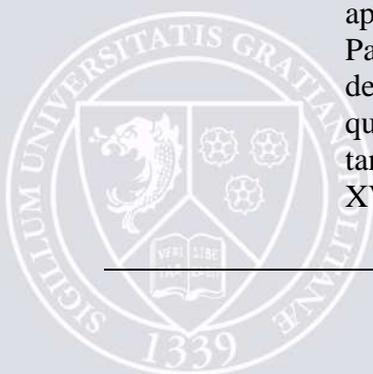


images ou archétypes au sens Jungien vont orienter et organiser les pratiques et les travaux des jardiniers et futurs paysagistes.

Les principes de l'aménagement des jardins à la renaissance sont connus : proportion, fusion microcosmique avec la nature entière, hiérarchisation, axialité rigoureuse, et disposition géométrique. Le désir de fusion avec la nature est subtil car il ne s'agit pas alors d'une entière soumission mais bien d'une union redoublée d'un désir de la parfaire. Ainsi pour Alberti le siège véritable de la beauté est dans l'alliance de la nature avec la raison et le bon sens. Nature et humanité sont les moyens d'accéder au beau. Rappelons que selon Argan, l'art réalise et continue la nature chez Alberti. Le jardin est l'expression la plus élevée de la nature qui doit la représenter dans son entier. Ainsi la Renaissance produit un jardin architectonique et ordonné selon les principes géométriques. A Florence est fondée l'Academia Platonica qui formulera un programme définissant clairement l'art du jardin et son rapport au cosmos. Le jardin sera assimilé à la culture et non pas à la nature. La sensibilité baroque orientera cette pratique et ces formes vers la recherche de la surprise et du vertige à travers la création de formes géométriques en spirale ou de labyrinthe.

Parallèlement, le jardin évolue dans son rapport à l'habitat qui lui est associé. La « villa » se développe et ce notamment en Italie. Elles répondent aux désirs de campagne et de retour à l'âge d'or des riches patriciens, des aristocrates et des hauts dignitaires de l'Eglise. Le règne des Médicis, voyant s'installer une paix relativement durable permettra la destruction des remparts encerclant la ville et l'explosion du nombre de villas. Le jardin du Moyen Age était un monde clos qui devait séparer l'homme du monde et de la nature. Le jardin de la Renaissance fait tomber les murs, se lie avec l'architecture de la villa et s'ouvre sur le paysage alentour. Le rapport, maison, jardin, paysage, définit pour chaque époque les problèmes fondamentaux des jardins. La villa Médicis, près de Florence, est la première véritable villa de la Renaissance (faite pour Cosimo de Médicis) construite par Michelozzo Michelozzi entre 1458 et 1461. Avec la villa près de Fiesole, le bâti est réorienté en fonction de la loggia et non de la cour intérieure qui était sans rapport avec le paysage. Ainsi une transition douce s'instaure entre maison, jardin et paysage.

L'étape suivante dans l'histoire des jardins est probablement la réalisation de deux châteaux d'agrément par l'architecte Giuliano de Majano pour le compte d'Alphonse d'Aragon. Si ces deux ouvrages sont aujourd'hui disparus, les travaux de l'historien Christoph Frommel nous donnent une idée des travaux réalisés et surtout de la continuité spatiale entre le jardin et la maison grâce à la mise en place d'un axe longitudinal entre ces deux espaces. Ces réformes florentines seront par la suite appliquées à Rome à travers la convocation des architectes toscans par les Papes. Peu à peu s'amorce une transition vers le classicisme avec le dessin de la villa D'Este à Tivoli qui manifeste l'affirmation de l'homme en tant qu'individualité face à la nature. Cette dernière n'est plus considérée qu'en tant qu'ayant un rapport d'interdépendance avec l'art et l'esprit à partir du XVIème siècle. Quand Ligorio termine la cour du Belvédère à Rome, c'est



l'ordre absolu qui s'est imposé, le hasard qui avait pu s'exprimer dans la sensibilité baroque disparaît progressivement sous la rectitude de l'axe qui divise l'espace en carrés égaux, eux même divisés en figures identiques. Le labyrinthe renvoie cette fois au fait que seule la raison peut faire sortir de l'égaré et de l'irrationnel. Avec Ligorio toute trace d'antiquité a disparu, il n'y a plus de lutte nature-homme, mais une dualité fondatrice qui voit dans l'eau un symbole qui allie les contraires.

Les jardins du XVI^{ème} siècle avaient renouvelé la conception médiévale du jardin en imposant une ligne d'ordonnement et de lecture à cet espace strictement géométrique qui pouvait être parcouru dans tous les sens et dont aucun axe n'orientait l'appréhension. Les jardins du Belvédère à Rome, édifiés par Bramante en sont l'incarnation et voient la création « *d'un axe perpendiculaire au palais par rapport auquel tout est équilibré.* »¹. Les planches du jardin des Tuileries illustrent bien cette axialité latente au XVI^{ème} et accomplie au XVII^{ème}. Pour Pierre Lavedan, ces réflexions formelles à propos des jardins se perpétueront dans la ville, la morphologie et l'organisation des premiers au XVI^{ème} se retrouvera dans les aménagements urbains du XVII^{ème}. Au XVIII^{ème}, L'Abbé Laugier voudra qu'on pense la ville comme un jardin, pour l'ordonnement, ou comme une forêt, pour la diversité. On voit également dans l'observation de ces planches comment le XVI^{ème} superposait et empilait les surfaces égales, l'ordre devant se dégager implicitement de cette superposition alors que dans le jardin du XVII^{ème}, c'est l'axe qui s'impose en premier et ordonne et distribue ce qui n'était que juxtaposé auparavant.

I.3.2.2 Les jardins du classicisme

Dans le jardin français, le parterre s'étend, refuse l'emprisonnement et la juxtaposition de la multiplicité. L'architecture du jardin devient processus infini multipliant les points de vue et manifestant l'avènement du paysage. Avec les jardins à la française, le temps se déplace progressivement vers l'axe principal, s'orientant désormais parallèlement à l'espace. Ainsi quand le spectateur se déplace, il égrène le temps. Le jardin devient microcosme où nature et monde sont présentés selon divers degrés et diverses séquences. L'usager doit savoir où il est à chaque instant, et ne pas se sentir perdu et surpris comme dans le jardin de la Renaissance. Alors que le jardin de la renaissance prolongeait l'axe de symétrie du bâtiment et renonçait à intégrer la nature sauvage, le jardin classique intègre un cadre naturel et « impose sa propre dimension paysagère »².

A Vaux le Vicomte, il n'est plus possible de s'en remettre à la nature qui doit être encadrée et maîtrisée. Comme pour Descartes, la nature appartient au réel, à la res extensa, réalité dévorante, effrayante et informe qui se doit d'être rectifiée. Ce n'est pas le sujet romantique, qui se pose comme subjectivité face à la nature, mais un sujet rationnel dont la raison et le sens du beau donnent forme à la nature qui auparavant n'en avait pas.

¹ Lavedan, op.cit, p29.

² Benevolo, op.cit, p. 56.



La géométrie est là pour calmer et encadrer la natura naturans. Versailles devient la manifestation de la puissance absolue, la géométrie est le moyen de relier la totalité de l'être à l'origine absolue. Le visiteur, se reportant à une brochure rédigée par le roi lui-même, doit se sentir dans un plan d'ensemble, sentir la source du pouvoir absolu. Se dévoile une mise en scène de la nature, une représentation, avec le canal et les reflets dans la galerie des glaces. Avec le bassin d'Apollon, Le Nôtre célèbre le triomphe d'un dieu mythologique qui perdure au-delà de tous les temps et qui vient fraternellement en aide à son représentant terrestre. A Versailles, l'architecte se plaît à « *forcer la nature pour rendre visible à l'œil nu, l'étendue infinie.* »¹. Les pays de la Renaissance prolongeaient les axes de symétrie du bâtiment et renonçaient à conserver la nature sauvage, ils manifestaient une soumission à la nature, par opposition, à Vaux le Vicomte ou à Versailles, le jardin intègre le cadre naturel et impose sa propre dimension paysagère. Le paysage des bois sauvages en prolongement est assujéti à la perspective du bâtiment².

I.3.2.3 Jardin anglais et sentiment de la nature.

Le jardin anglais, initié par William Kent ou lancelot « capability » Brown, a revêtu un caractère d'immédiateté naturelle. Le jardin anglais interdit donc le retour à la terrasse et au parterre, préférant le vallonnement progressif et doux. On y voit également un refus de l'axialité et de la symétrie. Refus également du jeu d'eau et plus généralement de cet élément fluide dont la maîtrise indiquait la puissance de l'esprit. Le parterre est remplacé par le gazon et nulle haie, ni labyrinthe, ni clôture ne vient indiquer la délimitation de l'espace. Pour André Corboz, ce paysagisme imprimera toute la campagne anglaise. « *En réalité, ce fut le jardin lui-même qui sauté la clôture au siècle suivant et qui inocula son paysagisme à l'ensemble du territoire britannique* »³.

La limite des jardins italiens indiquait le désir d'individualité, d'unicité, en même temps qu'elle signalait l'aspect abyssal de la notion d'individu avec la présence du labyrinthe. Le gazon anglais représente quant à lui l'universalité, le refus de la limite, le désir de se sentir à l'aise, et finalement une certaine idée d'égalité. Ainsi le jardin anglais, délivré du poids de l'individualité l'est également des angoisses du tragique et de l'abîme des passions classiques.

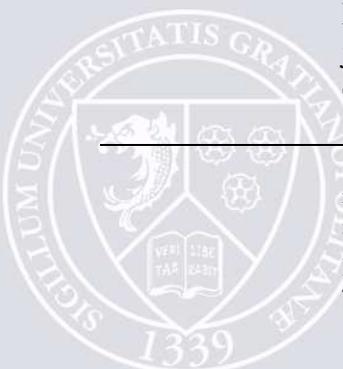
Le jardin anglais est établi selon des règles tout aussi précises que l'italien ou le français et Benevolo rappelle que l'absence de formation artistique des architectes anglais les avait certes prévenu d'une trop importante géométrisation, mais pas d'une imitation régulière de la nature⁴. La serpentine est imposée tout autant qu'elle avait été la ligne droite. Si le jardin peut se référer à Alexander Pope, comme le laisse entendre certains exégètes, alors le hasard n'a pas de fondement, il n'existe pas, et tout est

¹ Charre, op.cit, p. 54.

² Voir Benevolo, op.cit.

³ Corboz, A. *Le territoire comme palimpseste et autres essais*, Besançon, Editions de l'imprimeur, 2001, p. 218.

⁴ Benevolo, op.cit.



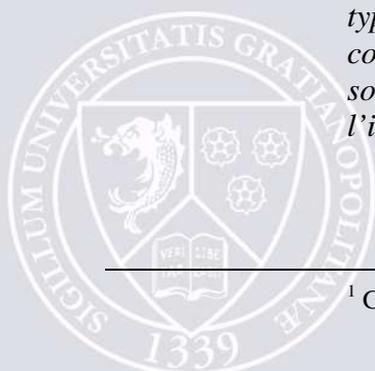
issu du principe d'harmonie préétablie Leibnizien. Un paysage de Lancelotti Brown n'est par conséquent pas moins déterminé que celui d'un Le Nôtre. D'un point de vue pratique, l'établissement des jardins en France se faisait selon des règles alors qu'en Angleterre il se faisait selon une « fonction », c'est-à-dire grâce à un principe admettant des variables ainsi qu'une adaptabilité aux conditions naturelles. Enfin, rappelons que le paysage anglais a connu deux époques, l'une idéaliste (Pope, Kent, Shenstone) accordant une valeur supérieure à l'esprit en peuplant ses jardins d'architecture et de perspectives érudites. L'autre plutôt « naturaliste » et incarnée par Brown renonçant aux bâtiments et autres constructions d'agrément. Brown avait pour ambition de révéler le paysage, de sublimer ce qui avait été créé par le premier architecte, la nature, et ainsi de la compléter. L'architecte se devait par conséquent de prendre en considération toutes les « capacités » (d'où son surnom) immanentes du paysage et de les mettre en valeur. La conception du parc à l'anglaise s'inspirera ensuite des peintures de paysage où règnent la ligne courbe et l'ouverture sur la campagne (Walpole, 1785). Le parc à l'anglaise combine alors des espaces aménagés et organisés avec des espaces plus « sauvage » ou livrés à l'inventivité de la nature.

I.3.3 La présence de l'eau à travers les siècles : de la ville champêtre à la putréfaction.

Ainsi, ce que nous avons dit de la présence de la nature pour la ville médiévale peut être partiellement reconduit ici, comme aux deux siècles suivants. Partiellement, car va s'amorcer dès le XIV^{ème} siècle, un mouvement qui va se poursuivre jusqu'au XIX^{ème} et qui concerne le traitement de l'eau dans la ville. En effet, à partir de la Renaissance, la dimension champêtre de la ville va se voir altérée de par le changement du statut de l'eau dans l'espace urbain et de la disparition des « petites Venise ».

A partir du XIV^{ème} siècle commence une période de guerre qui va considérablement modifier l'espace urbain. Premièrement, le fait est connu, l'influence de l'artillerie sur la situation des villes nouvelles, impose d'éviter les points hauts. D'autre part, pendant cette période les faubourgs sont abandonnés, et un vaste espace vide se crée autour des villes. Les fossés sont élargis au nom de « l'hydraulique militaire », puisqu'ils sont maintenant des remparts plus qu'efficaces face aux nouvelles armes. Cet élargissement des douves freine la cinétique des eaux périurbaines et des cours d'eau traversant la ville et rend cette eau stagnante et plus humide. *« Avec Louis XI, la ville quitte définitivement le Moyen Age. Un nouveau type de société qui, sur le plan technologique, abandonne les eaux courantes pour les eaux stagnantes, entreprend la découverte du monde souterrain pour la recherche de métaux et la guerre, et pousse à l'isolement de la ville derrière ses larges remparts de terre et d'eau. »*¹.

¹ Guillerme, A., op.cit, p. 134.



Parallèlement à l'épaississement des remparts¹ qui isolent un peu plus la ville de son saltus, est créée une zone non aedificandi qui sépare maintenant ville et campagne en lieu et place du tissu continu des maisons qui faisaient le lien entre la ville et l'extérieur. Avec Henri IV, le marais réapparaît pour empêcher les charges de cavalerie et le relief est aplani pour empêcher les caches de toutes sortes : « *Le péri urbain se fond dans la vaste flaque d'eau des fossés..* »

Conséquence, la ville pourrit et une civilisation de l'excrémentiel se met en place, alimentée par l'état de guerre permanent qui a besoin du salpêtre pour fabriquer la poudre à canon. Rappelons que le salpêtre se fabrique dans des lieux humides et se nourrit de tout ce que ne peut assimiler l'artisanat, excréments, détritrus, gravats... Les canaux et les moulins disparaissent et l'eau n'est plus le signe d'un environnement agréable mais bientôt synonyme de puanteur et de pourrissement. André Guillerme décrit avec précision l'émergence progressive de cette civilisation de la putréfaction et du fongique qui fera la fortune de l'Europe. Le traitement du cuir et des autres tissus exige lui aussi une eau stagnante. Le commerce et la part importante du textile au sein de l'économie vont fortement amplifier cette stagnation des eaux. La putréfaction est la condition nécessaire à la confection et au traitement du tissu, l'urine est nécessaire au rouissage de fibres ainsi qu'à la préparation des teintures². D'une manière générale, tous les excréments sont nécessaires à l'industrie urbaine et la ville se développe en « digérant ce qu'elle rejette ». Enfin le papier, dont la demande croissante s'explique par l'explosion de l'imprimerie nécessitera lui aussi des lieux de stagnation et de putréfaction. « *Textiles, cuirs, papier et salpêtre représentent en volume la majeure partie des produits transformés dans et par la ville jusqu'au début du XVIII^{ème}. Leurs modes de production dépendent intimement de l'humidité et de la putréfaction, ou plutôt de la quantité d'excréments produits dans la ville.* »³.

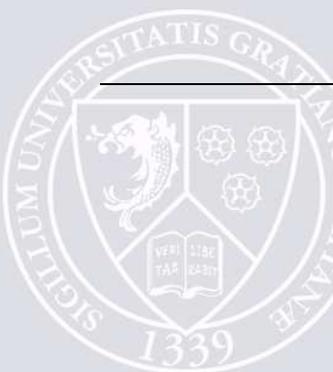
Ce traitement de l'eau dans la ville, élément capital d'une définition de la place des éléments naturels dans le cadre urbain ainsi que du rapport à la technique, manifeste donc un changement économique radical. Cependant si l'aspect a changé, passant du dynamique au stagnant, il reste que la place de l'eau dans l'économie n'a pas changé, elle est toujours un moteur un pivot des activités techniques et économiques. Ainsi la morphologie de la ville et la place de l'eau changent radicalement au cours de ces siècles. L'historiographie a du mal à intégrer les travaux d'Alain Guillerme qui donnent une résonance toute particulière aux notions de « Renaissance » ou de « Classicisme ». L'élément aquatique dans la ville ne participe plus à la construction d'un cadre bucolique, mais plutôt à un enfer de saleté, ou plutôt de ce que les siècles ultérieurs définiront comme saleté⁴. En effet Il faudra l'avènement du « méphitisme » et les

¹ Selon Alain Charre, « *La modernisation des fortifications militaires est le point capital de la problématique urbaine du quattrocento.* », voir Charre, A. *Art et urbanisme*, Paris, PUF, 1996, p. 52.

² Guillerme, op.cit, p. 165.

³ Ibid, p. 169.

⁴ Corbin, A. *Le miasme et la jonquille. L'odorat et l'imaginaire social : XVIII-XIX^{ème} siècles*, Paris, Flammarion, 2008.



changements de mentalités au XIX^{ème} pour qu'on procède à l'enfouissement de ces réseaux hydrauliques et au retour d'une pensée dynamique de l'eau.

I.3.4 Emergence d'une pensée sur la ville

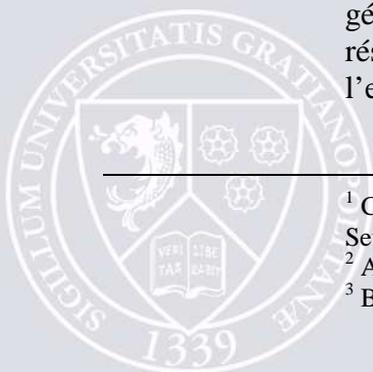
Dès le XV^{ème} siècle et jusqu'au XIX^{ème}, la ville en tant qu'objet de pensée apparaît progressivement dans les traités et de façon plus ou moins objectivée et consciente. Il appartient à Françoise Choay d'avoir démontré l'émergence progressive de la ville en tant qu'objet de pensée d'une véritable théorie de l'espace bâti et de l'avoir ainsi distinguée des autres textes réalisateurs ou commentateurs qui intégraient la ville dans des discours d'ordre pratique, religieux ou autre¹. Nous reprendrons au moins un de ces textes théoriques sur la ville avec l'œuvre d'Alberti auquel nous adjoindrons la pensée de l'embellissement qui elle aussi développe une attitude critique et théorique vis-à-vis du phénomène urbain. Dans la mesure où ces théories ne faisaient pas du rapport à la nature une réflexion première et structurante, nous les avons placées au sein de cette rapide histoire des idées de l'âge classique plutôt que dans notre deuxième partie. Ce qui est intéressant c'est de mesurer l'écart entre la pensée classique qui entrevoit une réflexion sur la « nature » considérée en tant que principe créateur, et auquel l'architecture ne devra cesser de se mesurer, de se comparer, et l'émergence d'une pensée concrète et pratique sur la ville comme l'embellissement, qui commence à entrevoir la nature à travers les éléments concrets qui la constituent.

Françoise Choay a considéré le *De Architectura* d'Alberti en tant qu'œuvre fondatrice et initiatrice d'une véritable réflexion sur la ville considérée dans son ensemble. Or, il faut noter que la pensée d'Alberti recèle une pensée de la nature en rapport avec l'art de construire. Pour Argan, l'architecture d'Alberti continue et réalise la nature. « *Avec le dôme, la perspectiva artificialis va au-delà de la communis (optique) et relie la cathédrale au ciel métaphysique. L'architecture ne représente pas le monde, elle le réalise.* » La coupole de Brunelleschi est selon les mots mêmes d'Alberti un moyen de représenter les cieux, une totalité physique, et métaphysique². « *La propension à comprendre et à contrôler le monde des formes visibles va trouver une réponse scientifique et définitive : la perspective linéaire qui établit une correspondance précise entre la représentation artistique peinte ou sculptée et la forme tridimensionnelle des objets représentés* »³. On voit bien à quel point la nature est considérée en tant qu'entité abstraite et non pas dans sa matérialité. Le traité Albertien déploie cependant une réflexion à l'échelle de la « régio » considérée comme consubstantielle à la ville et sur laquelle doit s'exercer la raison géométrique. Cette impulsion classique, que des manuels spécialisés résumeront mieux que nous, trouvera un écho dans la pensée de l'embellissement au XVIII^{ème}.

¹ Choay, F. *La règle et le modèle, Sur la théorie de l'architecture et de l'urbanisme*, Paris, Seuil, 1996.

² Argan, G. C. *L'histoire de l'art et la ville*, Paris, Les éditions de la passion, 1995, p. 75.

³ Benevolo, op.cit, p. 110.



« *Mon siècle, éprouvait la plus grande difficulté à la moindre entreprise (...). On bâtissait les plus grandes choses en spéculation et la plume semblait l'instrument universel. Tout a un temps. Le nôtre était celui des innombrables projets, le vôtre est celui de l'exécution.* »¹.

Cette citation laisse entrevoir le décalage entre la réalité urbaine de ces siècles et l'effusion imaginative qui a eu cours en réaction à cet état de fait. Comme le soulignait Pierre Patte en son temps, le Siècle des Lumières avait vu naître un nombre non négligeable de « pensées de l'embellissement », parmi lesquelles les propositions de l'Abbé Laugier et celle de Voltaire étaient les plus célèbres. Comme les précédents, le Siècle des Lumières ne connut pas de grands bouleversements, mais plutôt un volume important de pensées et de propositions pour la ville exprimées sous la forme d'ouvrages ou de rapports envoyés aux autorités compétentes.

Si au cours du grand siècle, la ville avait pu paraître absente des théories architecturales, c'est selon certains historiens parce qu'elle était en fait contenue dans les discours sur les ordres, dans une architecture du détail, et qu'elle constituait en fait « l'horizon de toute théorie architecturale. »². Au XVIIIème, l'objectivation de la ville commence avec Pierre Patte et ses « *Mémoires sur les objets les plus importants de l'architecture* » dans lesquelles l'héritage médiéval de la ville émerge en tant qu'objet de critique et sujet à la réforme morphologique. Ces rêves d'ordre et de salubrité sont soutenus par les monographies des médecins dont les « tableaux de Paris » de Sébastien Mercier sont l'exemple le plus célèbre parmi beaucoup d'autres puisqu'à cette époque la Société Royale de Médecine lance de nombreux appels d'offre destinés à l'étude de la ville. Dans tous les cas il s'agit alors de « *mener une analyse détaillée et exhaustive des rapports de l'homme et de son environnement, une analyse qui prend en compte tous les éléments de cet écosystème et juge de leur répercussions sur l'habitant en terme de santé et de maladie* »³. Ces constats sur l'insalubrité des lieux vont comme nous l'avons dit alimenter les désirs d'ordre et de clarification des ingénieurs, si bien qu'on pourra dire que les médecins des Lumières n'auront pas été étrangers aux projets de rectification urbaine⁴ mais aussi et surtout auront contribué avec les ingénieurs à mettre en place les futurs cadres conceptuels de l'urbanisme⁵. Les projets d'un Pierre Patte illustrent bien le désir de rationalisation des lumières et la dimension globale et normative du projet. Comme pour Blondel la réflexion porte sur l'articulation du plein et du vide, ainsi que sur les objectifs de circulation, d'ensoleillement des rues et de gestion des eaux tout en gardant une certaine attention au site. Patte veut que la ville

¹ Mercier L.S. *L'An 2440, Rêve s'il en fut jamais*, Paris, La Découverte, 1771/1999, p. 54. Paroles prononcées par le narrateur en voyage dans le futur.

² Picon, A. *Architectes et ingénieurs au siècle des Lumières*, Marseille, Parenthèses, 1988, p. 170.

³ Barles S. *La ville délétère. Médecins et ingénieurs dans l'espace urbain, XVIII-XIXème*, Seyssel, Champs Vallon, 1999, p. 23. On verra par ailleurs dans ces pages le rôle fondateur de la ville dans la constitution du regard médical.

⁴ Ibid., p. 114.

⁵ Roncayolo, M. *Lectures de ville*, Marseille, Parenthèse, 2002, p. 29.



soit commode et d'un usage pratique, même si dans les faits et comme tous les projets des Lumières, « *il se contente d'améliorer la structure urbaine existante en fonction des échanges qu'elle doit permettre.* »¹. Cependant ce changement d'optique marque une évolution du paradigme puisque désormais la ville n'est plus pensée à partir du bâtiment mais bien de la rue, envisageant la ville non pas encore comme un système mais comme une infrastructure « propre à la circulation »².

Le « Cours d'architecture » de Blondel³ est alors très célèbre et il s'y déploie une théorie de la mimésis avec le thème usuel du perfectionnement de la nature par l'art. Il y soutient également la nécessité du bon goût et de la rationalité de l'architecte. Le jardin doit être subordonné à l'habitat et conçu comme une extension de celui-ci. D'une façon générale le traitement de la nature relève de l'ambition classique de maîtrise et de mise en ordre. L'influence de la pensée classique se fait également sentir à travers la volonté d'ordonner la ville comme un jardin ou comme une forêt, notamment chez l'Abbé Laugier ; non pas un jardin libre et sauvage bien sûr mais ordonné et régi par les lois de la géométrie. Même si l'éloge de la beauté est encore très présent, on voit poindre comme chez Patte, la nécessité de la commoditas dans les projets. C'est cette commodité qui commandera à l'organisation de la séquence monumentale construite à Metz, ou encore à la mise en place de l'épine dorsale hérissée de pénétrantes à Strasbourg. Les visions des architectes et des ingénieurs sont très proches à cette époque, mettant en avant l'idée d'ordre et même parfois celle de fonction, et ce dès 1730 avec les propositions de Poncet de la Grave et de Delamair⁴. Les ingénieurs commencent à souligner l'importance de la circulation des hommes et de l'eau, le cours d'architecture de D'Aviler est à cet égard très célèbre à l'époque pour sa section hydraulique qui décrit les modalités techniques d'acheminement, de stockage ou de franchissement des eaux⁵. Se considérant comme les maîtres d'œuvre du territoire avant tout, les ingénieurs projettent sur la ville l'organisation générale du territoire, organisation obéissant aux principes de célérité et de fluidité. L'aménagement du territoire joue également un rôle dans l'émergence du regard technicien grâce aux travaux de programmation et de cartographie auxquels il se livre régulièrement.

Malgré tout l'embellissement n'aura que peu d'impacts formels et au lieu de rénover en profondeur il « *s'installe dans les interstices de la structure urbaine ou à ses franges* »⁶. L'effusion de l'imaginaire n'aura finalement d'égal que la lourdeur des structures urbaines héritées, ces fantasmes tournant parfois carrément au délire « *et puis surtout, le rêve des novateurs, consistant à rayer la ville encore médiévale pour lui substituer leur idéal urbanistique, se trouve hors de proportion avec les moyens financiers disponibles. Ce qui marque nécessairement les limites*

¹ Picon, op.cit, p. 188.

² Roncayolo, op.cit.

³ Blondel, J.F. *Discours sur la nécessité de l'étude de l'architecture. De l'utilité de joindre à l'étude de l'architecture, celle des sciences et des arts qui lui sont relatifs*, Genève, Minkof-reprint, 1973.

⁴ Voir Lemas N. « Le temps des projets. Poncet de La Grave, Delamair ou l'impensé de l'urbanisme au siècle des Lumières », in *Histoire urbaine* 2002/1, n° 5, pp. 43-65.

⁵ Picon, op.cit.

⁶ Picon, A., Op.Cit, p. 172.



de cet urbanisme opérationnel dont le siècle des Lumières a fait son objectif privilégié. »¹.

La notion de paysage apparaît quant à elle en Europe au XVIème siècle, Augustin Berque la rend concomitante de l'invention de la perspective, soit d'une mise à distance du monde physique par le regard². C'est la création picturale du paysage, puis la transposition des thèmes de la littérature bucolique à la peinture qui ont permis l'apparition des schèmes de la campagne en tant que beau paysage. Anne Cauquelin rappellera la dynamique sociale également responsable de la genèse de cette nouvelle catégorie, la nature ne pouvant être appréciée que par ceux qui n'ont pas à la travailler pour subsister, soit les classes privilégiées³. Ainsi le « paysage » accompagne l'apparition d'une classe sociale délivrée des servitudes matérielles, notamment de l'exploitation manuelle de la nature dans le but de survivre, ainsi que d'un processus d'« artialisation »⁴ de la nature opéré par la littérature et la peinture. La naissance de la catégorie « paysage » est d'une importance considérable puisque c'est cette catégorie qui va pour une grande part orienter l'art des jardins mais aussi des aménagement urbains dans la suite de l'histoire urbaine, elle est une catégorie de pensée fondamentale afin de comprendre l'évolution morphologique actuelle et passée.

I.3.5 Paris à travers les siècles.

Après les initiatives princières, dont Pierre Francastel a souligné les vues limitées et non projectives, ce sont d'autres dynamiques qui animent la production du tissu urbain. Ainsi dès le XIVème siècle, ce ne sont plus ces dynamiques princières ni religieuses qui animent ces mouvements. « Avec la cathédrale, le palais est un des éléments indissociable de la ville, mais Paris, ce n'est ni Notre-Dame ni le Louvre et l'Hôtel St-Pol, et la volonté des rois ne suffit plus à déterminer les formes évolutives de la capitale. »⁵. La construction est très largement spontanée et « l'urbanisme » de régulation. Ainsi « Paris s'étend donc fatalement et son extension revêt, comme dans le passé, la forme d'une juxtaposition territoriale à l'ancienne ville et que caractérisent les éléments étrangers, joints à une plus grande liberté de vie. Se crée un nouvel anneau concentrique par rapport au groupement urbain »⁶

Sur Paris règne toujours un « souffle de campagne » comme le précisait Marcel Poète : « que dire de toute cette vie des champs qui reste

¹ Harouel, J.L. *L'embellissement des villes, l'urbanisme français au XVIIIème*, Paris, Picard, 1993, p. 14.

² Berque, A. *Les raisons du paysage, De la Chine antique aux environnements de synthèse*, Paris, Hazan, 1995. p108. Rappelant d'ailleurs que la notion de paysage est largement culturel il souligne l'écart qui sépare cette conception de celle de la Chine, pour qui la perspective est une invitation à entrer dans la représentation et non à mettre à distance l'objet en fondant du même coup le sujet.

³ Coquelin, A. *L'invention du paysage*, Paris, Coll. Quadrige, PUF, 2000. Voir les pages 25, 32 et 74 pour le détail de cette genèse constructiviste de la catégorie.

⁴ Roger, A. *La théorie du paysage en France, 1974-1994*, Seyssel, Champs Vallon, 1995.

⁵ Francastel, op.cit, p. 81.

⁶ Poète, op.cit, p. 160.



encore, pour une part, celle de Paris ? On tue familièrement le cochon dans la rue, ou bien on y brûle le tas de paille [...] un souffle de campagne passe sur la ville d'où se dégage en même temps l'odeur nauséabonde d'un entassement humain malpropre. »¹. Ainsi se poursuit au moins jusqu'à la fin du XVI^{ème} un type d'occupation de l'espace qui avait prévalu pendant longtemps : « Au début du XVI^{ème}, la ville de Paris présente donc un visage identique à celui qu'elle avait deux siècles auparavant, à quelque échelle que l'on se place : si la ville de François Premier ne diffère guère de celle de Charles V, les jardins des Parisiens, voués à la culture, ressemblent trait pour trait à ceux de leurs ancêtres vivant au temps du duc de Bedford. »². Cette empreinte rurale et la présence des éléments naturels qui y sont liés ne cessera au cours des siècles et « Au XVIII^{ème} siècle, on compte dans la généralité de Paris quelque 61% de terres labourées, terre à blé et à cultures maraîchères, 16% d'espaces forestiers propres à divers élevages autant qu'à l'exploitation du bois, 4% d'herbages entretenus à des fins d'élevage, 4% de vignobles. Il n'y a que 1% de friches, non comptées les terres en jachère temporaire. »³. Paris se nourrit seule, de ses propres labours ou de la campagne environnante. Les vins de Meudon sont réputés, comme ceux de Chaillot, les nombreuses espèces d'arbres fruitiers comme les cerisiers feront longtemps les délices des marchés parisiens. Cependant tout au long du XVI^{ème} siècle, cette dimension utilitaire va progressivement disparaître, ou tout du moins s'atténuer, en même temps que les surfaces agricoles proprement dites dans Paris et ses faubourgs vont considérablement réduire sous le poids de la pression immobilière. « Il est intéressant d'observer le déplacement successif de la culture maraîchère parisienne ; elle a reculé avec les arrondissements successifs de Paris. Née du Marais parisien qui lui a laissé son nom elle a quitté le pied des remparts de Charles V pour Bercy ou Vaugirard [...] Un autre fait intéressant à signaler est la disparition constante de la superficie des terres labourables : d'anciens domaines ont été lotis et des champs ont fait place aux maisons. »⁴

A la fin du XVI^{ème} est déjà entamé le mouvement irrépensible de disparition des jardins dans la cité à l'image des jardins de la couture du temple dont les surfaces céréalières sont remplacées par des jardins maraîchers en 1594 et finalement vendus en 1608 dans le but de lotir. Ainsi « À la fin du XVI^{ème}, la campagne, aux abords de notre cité n'est plus simplement, pour cette dernière, la terre nourricière, elle porte déjà l'empreinte de Paris grandissant. »⁵. Si effectivement les éléments naturels sous leur forme agricole sont encore présents au XVI^{ème}, il reste que c'est véritablement à ce moment là que s'est opérée une transition. C'est la fin de la ville champêtre à laquelle se substitue progressivement « la ville intégrale où seule la voûte du ciel marque la nature éternelle. »⁶

¹ Poète, M. op.cit, p. 255. De même, « Paris au sein de fertiles campagnes est un grand port fluvial qui s'ouvre par la Seine aval sur le vaste océan et communie, par la Seine d'amont avec le bassin méditerranéen de la Saône et du Rhône. » p. 44.

² Gurvil, op.cit, p.541.

³ Favier, op.cit, p. 19.

⁴ Poète, op.cit, p. 231.

⁵ Poète, op.cit, p. 297.

⁶ Ibid., p. 180.



A partir du XVII^{ème} siècle, la capitale procède d'un réarrangement de ses fonctions intérieures, d'une correction successive de structures urbaines et sociales préexistantes plutôt que de la mise en place de plans obéissant à une projection théorique antérieure¹. De plus, « *Paris dévore ses campagnes* »² dans tous les sens du terme. Premièrement de par l'augmentation de population qui nécessite l'approvisionnement constant de la cité par son empire agricole. Deuxièmement car la nécessité de lotir pousse à la reconversion systématique des anciens champs et jardins maraîchers de la ville, sans bien sûr que ceux-ci en viennent à disparaître totalement de l'enceinte de la cité, continuant à assurer leur fonction vivrière. Toujours conscient de la valeur des terres et des ressources qu'elles représentent, un nombre important de Parisiens investit dans la campagne environnante : « *La terre et ses produits représentaient pour chacun une garantie de sécurité contre tout ce qui pouvait arriver de fâcheux.* »³ au point que pour certains historiens « *les parisiens n'aspiraient pas tant à devenir nobles ou courtisans que seigneurs à la campagne.* »⁴. Même si un souffle de campagne subsiste, la présence effective des éléments naturels se concentre peu à peu dans les jardins publics ou privés. Pendant tout le XVIII^{ème} siècle, ainsi qu'au début du XIX^{ème}, l'extension de Paris procède par développement des lotissements dont la genèse morphologique a été retracée par Aminan Sellali. Les terrains libres et notamment agricoles sont progressivement changés de statut et vendus à des acteurs privés qui développent de vastes opérations d'habitat⁵.

Par ailleurs un fait capital dans l'histoire du paysage parisien et souligné par Francastel, s'avère être l'intégration de la Seine dans l'architecture et l'urbanisme de la cité⁶. Louvre et Tuileries dialoguent désormais avec le Fleuve, alors que certains quais sont réaménagés depuis le XIV^{ème} en promenades ou marchés. Les différents ports le long du fleuve qui accueillent les diverses marchandises venant de la province et d'ailleurs sont des lieux de vie et d'activités. D'un point de vue économique et symbolique, Paris est fortement en lien avec son fleuve jusqu'au XIX^{ème} siècle⁷.

Paris est très admiré de par la présence du végétal en son sein. Les grands jardins de l'Est parisien assurent une forte production de légumes quand les petits jardins intra muros loués à d'autres ou assumés par leurs propriétaires assurent des fonctions vivrières et de divertissement : « Garde

¹ « *la ville, la vraie ville, se fait, au contraire au XVI^{ème}, pour une population déjà implantée, même si l'afflux des habitants du dehors est grand ; [...] Autrement dit, la ville idéale crée les fonctions urbaines avant l'arrivée des habitants ; la ville moderne de l'Europe occidentale rééquilibre une agglomération en vue d'une meilleure appropriation du cadre à des fonctions humaines évoluant suivant des conditions locales, souvent pesantes au surplus au pouvoir local.* ». Francastel, P (dir.). *L'urbanisme de Paris et l'Europe, 1600-1680*, Paris, Klincksieck, 1969, p. 15.

² Muchenbled, R., Bennezon H., Michel, M.J. *Histoire du grand paris, de la Renaissance à la révolution*, Paris, Perrin, 2009, p. 27.

³ Ranum, O. *Les parisiens du XV^{ème} siècle*, Paris, Armand colin, 1973, p. 236.

⁴ Ibid.

⁵ Sellali, A, in Lucan, J, (Dir.). *Paris des faubourgs. Formation, transformations*, Paris, Picard, 1996.

⁶ Francastel, op.cit, 1969.

⁷ *Paris, métropole sur Seine*, PAUR, Paris projet, n°40, Les Editions textuelles, 2010.



manger de produits frais, le jardin se transforme en lieu de détente au moment de la promenade. »¹. Suite à cette double fonction, la morphologie des jardins est diverse : « *le jardin représente un lieu pluriel, au sein duquel voisinent dans un ensemble cohérent le parterre maraîcher, le verger des arbres fruitiers aux essences variées, le parc, le bois, le vivier.* ». Les grands jardins des tuileries et de Bagatelle sont des jardins d'agrément dont il ne faut pourtant pas négliger les dimensions vivrières. Le jardin des plantes créé sous Louis XIII est un jardin d'utilité puisqu'il abrite au départ les herbes médicinales mais également d'agrément rapidement ouvert au public. Pierre Lavedan distingue deux types d'espaces : les jardins clos et les allées.

Les jardins clos sont assez nombreux. Les Tuileries, le Luxembourg ou le palais royal sont des jardins privés qui accueillent le public. Les Tuileries sont agrandies avec le pavillon nord dessiné par Le Vau et le jardin dessiné par Le Nôtre. Le palais royal est source de sociabilité car autour s'installent des cafés et des restaurants, jeux et théâtres. On soulignera également l'importance quantitative et symbolique des jardins de couvent qui n'accueillaient que les gens du quartier, « de connaissance ». Les grands jardins royaux sont le fait du XVI^{ème} et du XVII^{ème} car avec l'installation du roi à Versailles en 1682, plus aucune création végétale d'importance n'aura lieu dans Paris. Ces grands jardins resteront des modèles jusqu'au XVIII^{ème} siècle².

Le jardin des Tuileries est créé en 1564 par Carnesecchi, repris par Mollet en 1609 qui créera le bassin circulaire et par Le Nôtre en 1664 avec la création du célèbre carré qui subsiste encore aujourd'hui. Le dessin du jardin dépendait à l'origine complètement du palais des Tuileries incendié en 1871 lors de l'épisode de la commune. Commencé en 1564, le palais est achevé sous Henri IV en 1608. Un premier jardin est planté pour la Reine Mère le long de la Seine, percé d'allées perpendiculaires dessinant potagers et vergers entourés de palissades de buis, des bosquets, des cyprès sous forme de labyrinthe. A l'origine le jardin est donc très largement inspiré des jardins italiens de la Renaissance à travers cette association entre cultures vivrières, jeux d'eau, grottes, haies et berceaux. Sous Henri IV Claude Mollet crée un jardin à l'est du château ainsi qu'un bassin circulaire et une allée de mûriers le long du mur nord disposé en terrasse. La pièce d'eau octogonale est placée dans l'axe central du jardin. Le Nôtre imprimera le classicisme avec la création du carré, parterres, bosquets et pièces d'eau s'ordonnant alors en fonction d'une allée centrale. Ce dernier finit avec la rampe en fer à cheval qui s'ouvre vers les Champs Elysées transformées à partir de 1667. C'est vers la fin du XVII^{ème} que le jardin est véritablement rendu public avec l'ouverture à toutes les classes sociales. Louis XV fera du jardin une sorte d'annexe du Louvre avec l'implantation de statues équestres venant de l'abreuvoir de Marly, cette implantation sera poursuivie par le directoire épris d'antiquité puis par Louis Philippe et par Malraux au XX^{ème}.

Au départ les Champs Elysées sont un prolongement des Tuileries esquissées par Le Nôtre en 1667 et cette régularité sera conservée par Marigny en 1765 ainsi que par que par les travaux d'embellissement de

¹ Gurvil, op.cit, p. 512.

² Lévêque, op.cit.



1882. La double allée d'ormes plantée par Le Nôtre est prolongée jusqu'à l'étoile en 1710 puis jusqu'à la Porte Maillot en 1774, allongeant et élargissant ainsi un tracé structurant de l'Ouest Parisien. Ces terrains maraîchers ne seront lotis qu'à la fin du XVIII^{ème} et resteront mal fâchés jusqu'au XIX^{ème} même s'ils sont très vite l'objet d'un succès populaire, Louis Sébastien Mercier les décrivant comme un lieu sympathique et amène : « ...tous les âges et tous les états sont rassemblés : le champêtre du lieu, les maisons ornées de terrasses, les cafés, un terrain plus vaste et moins symétrique, tout invite à s'y rendre. »¹.

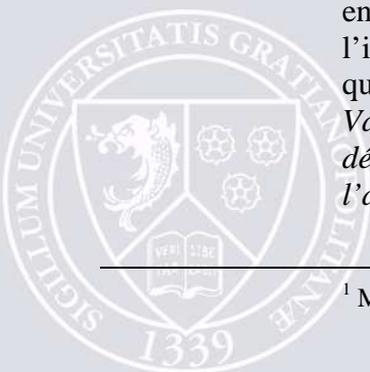
Le jardin des plantes peut être considéré pour sa part comme l'ancêtre des jardins publics puisqu'il devient très tôt le lieu de l'accumulation de collections de plantes par les naturalistes. Buffon y conduit la première extension de 1739 à 1788 ainsi que le renouvellement des plantations. En 1793, le Jardin Royal devient Muséum d'Histoire Naturelle et se voit doté d'une ménagerie. C'est une perspective majeure qui détermine toute la composition du jardin, de l'entrée à la grande galerie.

A l'origine le jardin du Luxembourg s'étendait devant le château construit par Salomon de Brosse à la demande de Catherine de Médicis en 1611 ; ce jardin se développe par la suite vers l'ouest, dès 1612 la régente fait planter 2000 ormes et confie à Francini la création de balustrades et des parterres. Le bassin circulaire sert de pivot à l'ordonnancement général. Devant le château le parterre est un ensemble de broderies cerné par des terrasses à deux degrés. Un jet d'eau occupe le point focal de la composition et détermine une perspective vers l'observatoire. En 1780 la partie est fut vendue pour lotir mais le directoire annexa le clos des chartreux pour en agrandir la surface.

Les allées plantées constituent le deuxième type d'espace où l'usager des villes peut croiser une incarnation végétale de la nature. Certaines existent depuis Louis XIV sur les tracés de l'ancienne enceinte. Mais déjà Sully avait aménagé le mail de l'Arsenal, planté d'ormes. En 1616, Marie de Medicis avait ouvert le cours de la Reine. Mais c'est bien grâce à Colbert qu'on plante les Champs Elysées, le cours de Vincennes et les Invalides. Pour Pierre Lavedan le succès des promenades ne correspond pas à l'avènement d'une sensibilité rousseauiste par rapport à la nature. Pour l'historien, ce sentiment a toujours été présent, ne manquaient que les occasions de l'accomplir. Il rappelle par ailleurs la vocation principalement hygiéniste de ces espaces ; citant Mgr de Mondran, observateur de Toulouse, « ces promenades publiques, écrit-il sont un embellissement des plus essentiels, parce qu'elles contribuent à la santé des habitants. »

Dernière chose à noter à propos du rapport des éléments naturels avec l'agglomération parisienne, le fait que les forêts du Grand Paris aient été organisées pour des raisons personnelles au roi et que ces tracés organisent encore aujourd'hui le grand territoire parisien. Philippe Panerai rappelait l'importance des tracés de chasse établis au XVI et XVII^{ème} siècle ainsi que de leur goût pour certaines femmes : « c'est le côté chasseur des Valois et des Bourbons ainsi que leur goûts pour les femmes qui ont déterminé des percés dans le paysage qui structurent encore aujourd'hui l'agglomération parisienne , avant même l'industrie et les transports

¹ Mercier, L, S, in Jarrassé, op.cit, p. 51.



modernes. »¹. L'A86 est construite sur le tracé de la route allant de Versailles au château de la Pompadour, tout comme « La Croix de Berny ou la Patte d'Oie d'Herblay sont des carrefours de la carte des chasses »². Ainsi on voit comment un certain type d'activités liées à un environnement naturel fort est responsable de la structuration urbaine des territoires d'aujourd'hui.

Concernant la présence et la gestion des éléments naturels, le XVIII^{ème} voit la création des folies et l'avènement de l'esthétique paysagère. Ces folies dont il ne reste que peu de traces aujourd'hui sont des jardins irréguliers construits autour de pavillons et de trianons et dont la vocation est tantôt encyclopédique, tantôt vouée au plaisir des illusions³. Ces domaines privés sont passés de mains en mains et ont progressivement disparus, exception faite de la folie du Duc de Chartres devenu parc Monceau et de celle du Comte d'Artois devenu Bagatelle. Au départ ces folies sont entièrement faites pour l'agrément privé, nanties d'une esthétique anglo-chinoise avec pièces d'eau et petits bâtiments exotiques. Carmontelle maître d'œuvre de la folie du Duc de Chartres dira lui-même vouloir provoquer le « pur amusement » de par la réunion d'éléments architecturaux appartenant à toutes les civilisations. Le but est de provoquer l'enchantement de par la diversité et la surprise « *Il ne nous faut donc que des jardins où la nature se présente sous les formes les plus agréables ; il faut perpétuer le charme qu'on doit éprouver en y entrant, le renouveler de toutes les manières, afin de faire naître dans l'âme le désir de le revoir chaque jour et de le posséder.* »⁴

Globalement les jardins publics, ou de tolérance, comme l'ensemble des jardins privés et le jardin des Tuileries sont essentiellement des lieux de divertissement et de distraction. Les Parisiens viennent s'y montrer, déambuler et applaudir les attractions des saltimbanques⁵, comme y goûter la fraîcheur en été. Outre les aménagements ponctuels décidés par les Monarques comme l'Ecole Militaire en 1773, l'Hôtel des Monnaies en 1768, ou le Panthéon dont la construction a occupé la moitié du Siècle des Lumières, le paysage parisien change du fait des innovations techniques urbaines en lien avec la gestion des éléments naturels. Les pompes à incendie apparaissent dans les rues, et Turgot décide le creusement d'un canal et d'un vaste réservoir dans le but de gérer la circulation des déchets dont la Bièvre assurait l'évacuation jusqu'alors. Les fontaines prennent de plus en plus d'importance à partir du XV^{ème} siècle et deviennent rapidement des lieux de sociabilité et de rixes. Vers 1400 on connaît les fontaines Maubuée et Sainte-Avoie, la fontaine des innocents créée par St Louis vers 1260, les fontaines de la Halle, St Julien et St Leu. En 1500 Paris compte 17 fontaines⁶. Le XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècle feront des fontaines « des types monumentaux qui soulignent la richesse d'un quartier »⁷.

¹ Panerai, P. « Le grand Paris n'est pas Paris en Grand » in « Les chantiers du Grand Paris », in *Esprit*, n°348, Octobre 2008, p. 137.

² Ibid.

³ Jarrassé, op.cit, p. 74.

⁴ Carmontelle in Jarrassé, op.cit, p 77.

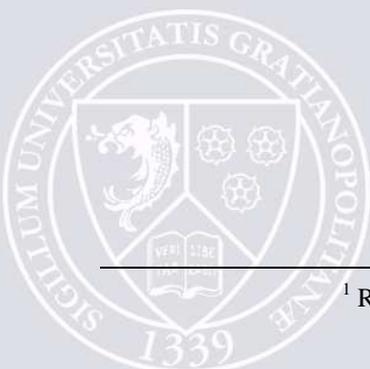
⁵ Combeau, Y. *Histoire de Paris*, Paris, PUF, 2001, p. 46.

⁶ Favier, op.cit, p. 185.

⁷ Ibid.



Après une période durant laquelle les rois ont occupé Paris et ont fait construire les parcs et jardins que nous avons vus plus haut, survient le moment où la monarchie quitte la capitale et où celle-ci se défait de ses enceintes pour des allées plantées. La dynamique urbaine parisienne est le fruit d'une dialectique entre ses murailles et ses espaces libres : « *Hésitation constante du XVIIIème : l'histoire de paris est faite depuis Colbert, d'une alternance de règlements qui visent à définir rigoureusement la ville, et de projets, de tolérance, qui laissent déborder la construction urbaine, alors que l'ancienne enceinte est dépassée, en grande partie démantelée.* »¹. A la fin du XVIIème, Paris devient une ville ouverte composée de zones denses et de vides librement articulés à la campagne environnante. Sont créés autour de Paris de grands édifices et des parcs monumentaux très ordonnancés comme à St Cloud et Meudon qui sont situés sur le chemin royal qui mène à Versailles. A Sceaux est réalisé un autre parc important en 1670 par Le Nôtre. En 1785 Paris s'étend jusqu'au mur des fermiers généraux et couvre 3 400 hectares dont 390 hectares d'espaces verts pour 650 000 habitants. Autour de Paris le cadre est très champêtre et composé de vergers, vignobles et forêts. A l'ouest le bois de Boulogne clairsemé de quelques propriétés, à l'Est le bois de Vincennes de 1000 hectares, ceinturé de murs et séparé de Paris par des vignobles.



¹ Roncayolo, op.cit, p. 30.

I.4 La ville industrielle.**I.4.1 Dynamiques urbaines**

Le XIX^{ème} siècle voit l'avènement de la cité carbonifère selon l'expression de Dickens reprise par Mumford, pour qui « *la mine, l'usine et les voies ferrées sont les trois éléments générateurs de la cité industrielle.* »¹. On connaît les conséquences de cette expansion économique non maîtrisée, à savoir parfois la « *formation du plus laid et du plus malsain de tous les milieux urbains.* »². Si l'emphase est à tempérer, le paysage européen n'ayant pas été « terrassé » partout et de façon uniforme par l'industrialisation et l'urbanisation, il reste que ces dernières, ainsi que leurs conséquences, auront eu un impact considérable sur la production des territoires. Les situations géographiques, démographiques et économiques européennes sont trop disparates pour que l'on puisse résumer l'impact de l'âge industriel sur les villes et l'évolution urbaine en quelques lignes. Quelques traits communs sont cependant à souligner.

Premièrement le rapport entre industrialisation et urbanisation ; la première entraînant dès les années 1830-1840, une extension des villes sous la forme de banlieues industrielles et la création de « villes colonies » ou de cités ouvrières organisées autour de l'usine. Si l'industrialisation est dans les deux cas responsable de cette éclosion urbaine, Marcel Roncayolo soulignait à propos de la France la nécessité de séparer clairement les deux phénomènes au niveau morphologique : « *En ce sens, les phénomènes de banlieue moderne se distinguent de plus en plus de l'essor de ces unités fondées sur le travail minier ou industriel : cités ou coronas, plus ou moins séparés de la trame urbaine traditionnelle.* »³. C'est dans un cas une extension du tissu existant et dans l'autre la création excentrée d'un nouveau tissu urbain à proximité des matières premières et permises par le rail. En effet la machine à vapeur « libère du cours d'eau » et permet une nouvelle géographie industrielle et urbaine⁴. Les conséquences de l'industrialisation sont diverses selon les structures préexistantes à celle-ci et s'accomplissent donc de façon différenciée, l'industrialisation ne pouvant être rendue seule responsable des faits urbains du XIX^{ème}. Doivent être pris en compte également l'importance de la circulation ou de la présence des institutions d'Ancien Régime dans la formation, l'affermissement ou le déclin des villes⁵. Ainsi en France la hiérarchie urbaine préindustrielle n'a pas été remise en cause⁶, alors qu'en Angleterre et en Allemagne, l'industrialisation redéfinit complètement l'importance des villes les unes par rapport aux autres. A ce mécanisme connu de la genèse des paysages s'en ajoutent d'autres d'ordre institutionnel ou

¹ Mumford, op.Cit, p. 560.

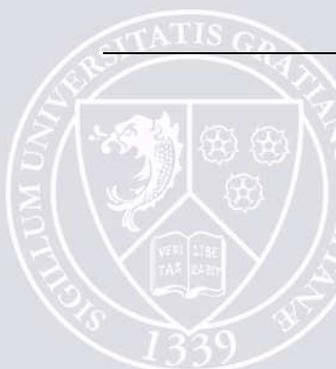
² Ibid.

³ Duby, G. (Dir.) *Histoire de la France urbaine*, Paris, Seuil, IV, p. 46.

⁴ Bairoch, P, op.cit, 1985, p. 420.

⁵ Ibid., p. 23.

⁶ « *La ville est en France une structure de durée et de force supérieures à celles de l'industrie. Et cela commande en large part l'organisation des espaces, qu'il s'agisse de rapports entre les villes ou de l'aménagement interne des cités.* », ibid, p. 55.



pratique, comme l'avènement de la géographie descriptive et de la cartographie, l'homogénéisation morphologique liée à la constitution d'un monopole étatique dans le champ de l'intervention urbaine et enfin à l'évolution législative consacrant le pouvoir d'expropriation¹.

Autre facteur important dans la modification des paysages, l'émergence d'un urbanisme de « régulation »², ou d'un modèle « hydraulique »³ de la gestion des villes dont les travaux d'Hausmann contribueront à incarner et fixer le paradigme. Percement, alignement, dégagement des monuments, système de voirie et de parcs sont les outils bien connus de l'Hausmannisation de Paris et des capitales européennes : « *Le paysage qui émerge des transformations d'Hausmann à Paris dans les années 1860, devient la référence concrète de ce qu'il faut faire, et cette image de la modernité séduit l'ensemble du monde civilisé pendant près de trois quarts de siècle* »⁴. Entre 1850 et 1870 s'engagent ainsi nombre de grands travaux de régulation dans les capitales Européennes, comme à Florence avec le plan Poggi, à Londres avec le plan Bazalgette, à Berlin ou à Stockholm avec le plan de Lindhagen : « *En Europe, les urbanistes de l'Allemagne wilhelminienne ne font qu'élargir les normes haussmanniennes pour répondre aux aspirations d'une société éprise de grandeur.* »⁵

Partout c'est le règne de la ligne droite, qui accomplit le dernier moment d'un mouvement amorcé quelques siècles plus tôt et que Gaston Bardet, comme d'autres après lui, s'appliquera à dénoncer comme principe éradicateur de toute vivacité urbaine⁶. Cette régularité est appliquée uniquement à la ville conçue comme une capitale politique ou lieu des échanges et non pas aux espaces d'habitat des ouvriers considérés comme secondaires. Marcel Roncayolo rappelait que le cycle Haussmannien se caractérisait aussi « *négativement, par ce qui échappe aux grandes opérations et la manière dont les contemporains traitent l'habitat des classes populaires* »⁷. Et en dépit de ces gestes organisateurs dans toute l'Europe, les villes issues de cette période se sont construites sans plans préalables et sans réflexion d'ensemble : « *Nulle part l'expansion n'est véritablement dominée et c'est dans l'anarchie et le morcellement des initiatives privées que naissent les villes du XXème et les nouveaux partages de sa géographie* »⁸.



¹ Voir Bénévolo, L. *La ville dans l'histoire européenne*, Paris, Seuil 1993, p. 203. Pour ce dernier facteur l'auteur souligne ces conséquences importantes pour la ville moderne que sont l'alignement des façades et le repli des îlots sur eux-mêmes.

² Choay, F, in *Histoire de la France urbaine*, op.cit.

³ Picon, A, Conférence à la cité de l'architecture et du patrimoine, op.cit.

⁴ Benevolo, op.cit, p. 226.

⁵ Claval, op.cit, p. 511.

⁶ Bardet, G. *Naissance et méconnaissance de l'urbanisme*, Paris, Picard, 1951.

⁷ Roncayolo in Duby, op.cit, p. 75.

⁸ Duby, op.cit, p. 351.

I.4.2 Présence de la nature en ville.

I.4.2.1 Entassement et diffusion de l'urbain.

Les premières conséquences formelles dans les villes européennes sont bien sûr le mitage progressif et la disparition des espaces vides à l'intérieur de la ville, de ces poumons verts qui avaient joué le rôle de soupape paysagère et sociale au cours des siècles précédents. La ville centre européenne s'est « déruralisée » en perdant sa multitude de jardins privés, de champs et de vergers mis au service des servitudes et des projets d'aménagements¹. A l'extérieur, c'est la création de banlieues ouvrières et d'un tissu de taudis s'étendant bien au-delà des murailles et selon un développement réticulaire, rendant caducs les promenades créées par la ville classique. D'une façon générale, toute la « régio » de la ville pour reprendre un terme albertien, se voit pénétrée et altérée par l'industrialisation, ainsi « *Tandis que les canaux de la période éotechnique, avec leurs ponts et leurs bureaux de péage, leurs rives verdoyantes et la lente progression des péniches, se fondaient harmonieusement dans l'ensemble du paysage, les voies ferrées le déchiraient d'entailles discordantes.* »². On voit ici que c'est le stade technique correspondant à cette période qui inclut des rapports spécifiques avec le paysage. Conséquence de cette altération des éléments naturels, le surinvestissement des quelques espaces résiduels comme les parcs. Avant le projet haussmannien, Paris aura dû vivre sur l'unique héritage de la ville néo-classique, à savoir une conception encore esthétique et somptuaire de la nature qui ne pouvait plus répondre aux demandes de la civilisation émergente. Il ne faut cependant pas surévaluer cette altération des conditions naturelles par l'industrialisation ; la régio de la ville européenne à l'échelle du territoire, reste malgré tout largement champêtre ; le manque d'anticipation et de prévision altère les conditions de nature uniquement là où s'installe l'industrie.

Si l'urbanisme de régulation paraît avoir été appliqué dans l'ensemble de l'Europe, en Angleterre le mode d'urbanisation apparaît sensiblement différent. En effet au XIX^{ème} la capitale Londonienne est structurée non seulement par des parcs qui sont comme des morceaux de nature à l'intérieur de la ville, ce que ne saurait recréer les parcs classiques de l'urbanisme de régulation, et notamment les parcs parisiens intra-muros, mais aussi par le système de squares qui organise le bâti autour d'espaces semi-privés. Alors que Paris respire à travers un système de parcs et de jardins, Londres propose des espaces de respiration à l'intérieur même des groupements d'habitat et au plus proche des usagers.

Le XIX^{ème} est également le retour d'une dynamique de l'eau après la statique qui avait caractérisé les siècles passés. Les réseaux de canaux sont considérés comme des foyers potentiels de maladie et notamment du méphitisme défini comme : « *la disposition d'un lieu quelconque par laquelle il cesse d'être propre à la respiration de l'homme et des animaux, et par laquelle il est ou il devient capable d'attaquer la vie avec plus ou*

¹ Le Goff, J. *Pour l'amour des villes*, Paris, Textuel, 1997.

² Mumford, op.cit, p. 565.



moins de promptitude et d'énergie. »¹. Il conviendra donc d'enterrer les réseaux et de permettre une circulation rapide de l'eau en leur sein de manière à évacuer les nuisances au plus vite hors de la ville. Cette focalisation de la science sur le méphitisme correspond de plus à l'évolution des sensibilités et notamment de celles qui concernent les odeurs fortes². Ce souci hygiéniste conduit donc à l'enterrement des réseaux mais également au remblaiement des marécages ainsi qu'à la rehausse des rives inondables, bref à l'encadrement progressif de l'élément hydraulique³. L'instauration d'une dynamique de l'eau correspond de plus aux nécessités de l'industrie florissante ; si le chemin de fer permet de s'éloigner de la berge, les besoins en eau imposent la mise en place de canaux destinés à l'abduction d'eau. Ainsi « *l'eau ne peut être précieuse à l'humanité que canalisée, surveillée, prisonnière et cet emprisonnement focalise l'attention sur sa dynamique, sa cinématique.* »⁴

I.4.2.2 Parcs et systèmes de parcs.

L'impact de la pensée hygiéniste de l'époque, alliée à un certain nombre d'autres facteurs variants selon les pays, entraînera la systématisation et la multiplication de ces parcs. En Angleterre où la culture paysagère est très présente depuis le XVII^{ème} à travers la présence non seulement des parcs, mais aussi des commons, des greens ainsi que de tous les jardins-guinguettes ou vauxhall gardens, le système de parcs se développe très rapidement. Au début du XIX^{ème}, Regent's Park est un espace quasi intact dans lequel le roi Henri VIII se divertit et qui se voit ouvert au public après des aménagements effectués entre 1711 et 1826. Outre la création de nombreux petits parcs de moindre importance et d'initiative privée, il faut noter la création de Victoria Park entre 1872 et 1845, ainsi que de Kensington Park en 1852. Plus généralement ce que l'on a parfois qualifié de mouvement des parcs municipaux s'impose dès 1840 et voit l'établissement d'une législation imposant l'établissement et la réglementation des parcs en Angleterre et notamment à Londres. La création de la London City Council authority manifeste la prise en main par les pouvoirs publics des problèmes des espaces verts et par la même des questions de l'hygiène et du bien être⁵. En 1866, le Metropolitan commons act, et en 1855 le Metropolitan Board of Works, vont définir et établir le nouveau système de parcs qui comprendra la création de Finsbury Park (1857), Southwark Park, (1864), ainsi que la rénovation d'anciens espaces verts. (Ersea Park, Hyde Park, Regent's Park, St James Park). De la même manière en 1844, Manchester s'engage dans un programme de trois parcs

¹ Fourcroy, in *Encyclopédie méthodique de chimie et métallurgie*, in Guillerme, op.cit, p. 125. Le méphitisme est une des conditions nécessaires à l'émergence de la figure du réseau et de la dynamique hydraulique. Il établit la nocivité des eaux stagnantes et de la putréfaction qui auparavant avaient été favorisés.

² Corbin. Op.cit.

³ « On veut éliminer la putréfaction de la cité en multipliant aussi les procédés d'assainissement », Guillerme, op.cit, p. 228.

⁴ Ibid.

⁵ « En effet , forte de plus d'un siècle d'expérience , la culture largement partagée du paysage, des parcs et des jardins instruit alors la pensée réformatrice britannique, hygiénique et sociale, sur la ville » p. 139. Forestier



(Queen's Park, Pearl Park, Phillips Park) et Birkenhead en face de Liverpool s'engage aussi dans la réalisation d'un parc paysager. C'est ce même attrait pour la vocation hygiéniste des espaces verts qui entraînera la création des parcs de la tête d'or à Lyon, du Victoria Park et du Battersea Park à Londres en 1845 et 1856, du Sefton Park à Liverpool en 1867 et enfin du parc de Montjuic à Barcelone au début du XXème.

En France au début du XIXème siècle, Napoléon s'engagera plus dans une célébration architecturale de son règne que dans une véritable réforme urbaine. Désireux d'un « parc chinois » il fait faire le parc Monceau, ancienne folie du Duc de Chartres. Le parc sera redessiné par Alphand qui gommara toute référence asiatique. Outre la rue de Rivoli, les réalisations militaires de la Roche sur Yon et de Pontivy marquent les succès de l'esthétique néoclassique.¹ La vogue des promenades plantées s'étend à la province, à Marseille où trois kilomètres de platanes sont installés au Prado, à Pau où le boulevard des Pyrénées est une promenade paysagère sur la vallée du Gave. Il faut noter également que l'empire sera le lieu de l'embellissement du fleuve et de sa prise en compte dans la constitution d'un paysage parisien, puisque la Seine sera bordée de quais et que les berges seront pavées. Les travaux de technique urbaine et notamment ceux qui concernent la gestion de l'eau continuent avec la fin des travaux de construction du canal de l'Ourcq, du canal St Martin en 1822, ainsi que d'un grand nombre de fontaines. A partir du 1^{er} Mars 1812, l'eau publique est gratuite. Malgré l'extension soutenue de la capitale, les surfaces boisées autour de cette dernière restent importantes avec les forêts de Marly, St Germain ou Montmorency.

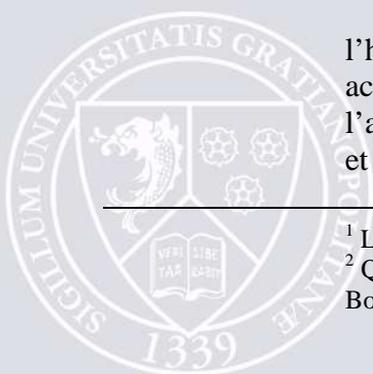
En Europe, les anciennes murailles sont transformées en promenades comme à Bruxelles où elles relient les différents parcs suburbains. A Madrid et Barcelone sont de même créés les « paséos », vastes allées rectilignes plantées d'arbres. A Florence et à Rome des promenades donnant vue sur la ville sont mises en place, comme la colline des rives gauches de l'Arno avec le Viale dei Colli (1864-77). « *la promenade est l'art de vivre privilégié du citadin sur les boulevards de Paris, les cours des villes d'oc, les ramblas de Barcelone etc. un art de vivre pour rien en jouissant du soleil et de la conversation, un art de vivre marchant qui se distingue fondamentalement de l'arrêt dans l'enclos du parc ou du jardin* »². A la fois moyen d'évasion et de représentation sociale, les promenades répondent à un besoin croissant de respiration et de calme de la part des usagers des villes devenant de plus en plus bruyantes et rapides.

I.4.3 Pensée antiurbaine et volonté de desserrement.

Nous ne nous appesantirons pas sur un phénomène bien connu de l'histoire urbaine tant il a été commenté et étudié dans sa conception et ses actualisations matérielles. La fin du XIXème voit simultanément l'avènement de la pensée antiurbaine portée par la figure des cités jardins, et de l'urbanisme de régulation.

¹ Lavedan, op.cit, t3, p. 33.

² Querrien, A. « Y'a-t-il une pensée française de la ville » in Paquot, T., Lussault, M., Body-Gendrot, R. *La ville et l'urbain, l'état des savoirs*, Paris, La découverte, 2000.



Les conditions de vie en ville étant l'étouffement, la saleté et la concentration, la pensée urbaine, inspirée par les bilans des médecins et finalement réalisée par les ingénieurs¹, s'appliquera à répondre directement à ces questions en invoquant successivement l'air, l'eau et l'espace. Le modèle « hydraulique » des ingénieurs va s'appliquer à la cité, favorisant systématiquement la dynamique et la circulation des flux. Comme à la Renaissance, l'urbanisme devient le réceptacle d'un grand nombre de problèmes sociétaux. En lui s'incarne un certain nombre de débats et de théories politiques, économiques ou sociales. Surtout, influencé par ce modèle d'ingénieur, il se voit imposer des bases scientifiques et des objectifs en terme de planification². On reviendra dans notre deuxième partie sur le modèle Haussmannien et ses implications. Pour l'heure, rappelons simplement que la fin du XIX^{ème} voit l'installation d'un système hiérarchisé de parcs, de squares, de promenades et d'allées plantées obéissant à ces objectifs de récréation, d'hygiène et de circulation. La figure du réseau marque l'ensemble des aménagements urbains et notamment ceux qui concernent les éléments naturels. L'eau est bien sûr le premier objet du traitement réticulaire, comme les espaces verts destinés à l'apaisement des tensions de la vie urbaine et à la respiration, tout comme les allées plantées dont les feuillages doivent permettre le filtrage et l'assainissement de l'air³. Les parcs sont eux-mêmes des espaces de circulation ainsi les Buttes Chaumont intègrent une hiérarchie d'allées sur trois niveaux destinées à la déambulation. Outre ces aspects circulatoires le jardin a également pour but de provoquer l'édification morale, des idées civilisatrices, consacrant par là la dimension morale de l'hygiénisme.

Un peu plus tard émerge le mouvement de pensée antiurbaine qui va porter et justifier tout un ensemble de réalisations à l'articulation du XIX et du XX^{ème} siècles. En Allemagne le mouvement commence avec la réalisation de la Gartenstadtgesellschaft en 1902 incarnée dans le projet d'Hellereau près de Dresde dès 1907. A la différence des garden-cities anglaises, elles ne sont pas autarciques et entretiennent des relations morphologiques et fonctionnelles fortes avec la ville centre. A Breslau les premiers habitats sont des villas pittoresques progressivement regroupées autour de place carrées destinées à devenir le centre de la vie publique. Finalement la cité jardin sera un mélange d'habitat dense et de maisons isolées dans des zones vertes accessibles à tous⁴.

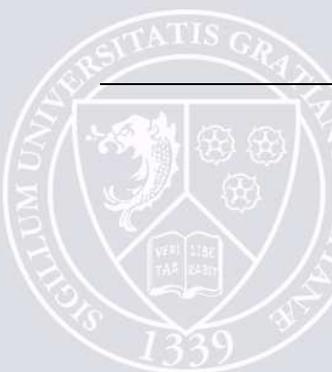
En Angleterre, les travaux séminaux d'Howard accomplis par Unwin notamment donneront naissance à l'un des courants de pensée les plus puissants du XX^{ème} siècle et qui influencera pour longtemps les morphologies des villes européennes. Nous focalisant sur l'histoire et l'évolution des idées, nous développerons dans le détail au chapitre suivant le contenu de ces propositions.

¹ Voir Barles op.cit.

² Roncayolo, M., Paquot T., (Dir.) *Villes et civilisation urbaine*, XVIII-XX^{ème} siècle, Paris, Larousse, Textes essentiels, 1992, pp. 61-88.

³ Pratique instaurée dès le XVIII^{ème} sous l'influence des scientifiques continuateurs de Lavoisier. Voir Guillerme, op.cit, p. 220 et suivantes.

⁴ *Cités, cités jardins : une histoire européenne*, Actes du colloque de Toulouse, MSH Aquitaine, 1996.



I.4.4 Paris du XIX^{ème} et du XX^{ème} siècles.

A part la destruction de la Bastille, La révolution n'aura pas changé le visage de la capitale et le Paris consulaire sera essentiellement celui d'une architecture de la gloire avec ses carrousels et ses statues. L'urbanisme du début du XIX^{ème} à Paris se caractérise surtout par l'installation d'équipements améliorant la vie quotidienne comme les fontaines, le pavage ou la généralisation des trottoirs. On notera de même la poursuite de l'aménagement des quais de Seine avec le quai St Louis, de Catinat et de Montebello, l'urbanisme impérial se révélant très largement « l'exécuteur testamentaire » de l'ancien régime. A ses attributs de la modernité naissante s'oppose le dessin d'une ville héritée et qui « *restait, à bien des égards, une ville médiévale, avec le dédale de ses rues trop étroites dans le centre et ses halles depuis longtemps encombrées.* »¹. Le Paris du début du XIX^{ème} est en fait assez contrasté, entre une zone dense au centre et autour des boulevards, et « *au-delà de cette forte zone de densité s'étendaient entre les boulevards et le mur des fermiers généraux des terrains vagues et des jardins.* »².

Après 1822 eurent lieu d'importantes opérations d'urbanisme visant à répondre à la forte augmentation de la population dans les 11^{ème} et 12^{ème} arrondissements. Certaines de ces opérations sont celles qui vont former la petite banlieue à partir de 1819. Près de la gare St-Lazare s'implantent des groupes de petites maisons entourées de jardins, ou des quartiers entiers fondés par le banquier Laffite. Même si ce mouvement de densification apparaît inexorable, « *A l'époque où se forment ces nouveaux quartiers, la plupart aux lisières de la ville, l'espace urbanisé ne remplit toujours pas celui que délimite le mur des fermiers généraux [...] d'une façon générale, les secteurs proches des boulevards ne dont encore nulle part fortement urbanisés : zones marginales à caractère semi-rural ... on y trouve encore, ici ou là, des fermes où l'on élève des vaches, des vergers des pâtures dans la vallée de la bièvre, enfin quelques restes de l'immense vignoble d'autrefois, dans le 11^{ème} et 12^{ème} arrondissements actuels.* »³

Un spécialiste de l'histoire de Paris propose une estimation quantitative de la présence des éléments naturels dans la ville :

« *Au début du XIX^{ème} encore, il est dans la ville 173 hectares de jardins potagers et 35 hectares de vigne. Dans l'espace défini par les fortifications, le Paris de Napoléon III compte encore 1400 hectares labourés, 9000 agriculteurs, 1700 chevaux de labour et 2300 vaches recensées sans compter les jardins domestiques et les 50 000 chevaux des voitures, qui seront 98 000 en 1900.* »⁴

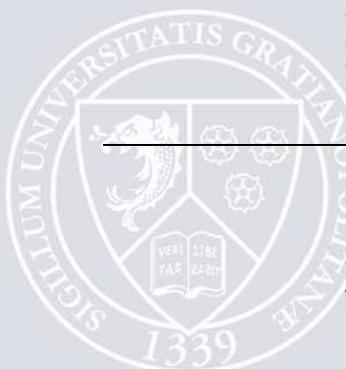
Lorsque Rambuteau est nommé préfet de la Seine en 1833, Paris est une ville malade à l'état sanitaire grave. Le préfet veut donner aux Parisiens de « *l'eau, de l'air et de l'ombre* » grâce à l'ouverture de 110 voies de circulation et l'élargissement général des rues. La même exigence

¹ Rouleau, B. *Paris : histoire d'un espace*, Paris, Seuil, 1997, p. 292.

² Tullard, J. *Nouvelle histoire de Paris, Le Consulat et l'Empire*, Paris, Hachette, 1983, p. 191.

³ Rouleau, op.cit, p. 299.

⁴ Favier, op.cit, p. 583.



pousse Rambuteau à faire nettoyer les contre-allées des boulevards, à multiplier les voies bombées et à installer des urinoirs. Par ailleurs et de façon contrastée, Paris devient ville du luxe avec l'explosion de la fréquentation des boulevards et des commerces de détail. Même si l'augmentation constante de la main d'œuvre nécessaire à ces commerces entraîne une augmentation de la population, la densification ne se fait pas encore sentir : « *nulle part la petite banlieue (entre le mur des fermiers généraux et le rempart de 1841) ne se présente encore comme un espace urbain solidement constitué, et les photos qu'en a prises Marville à partir de 1851, avec ses maisons provinciales clairsemées, ses rues en terre ou grossièrement pavées, son absence d'éclairage, permettent d'imaginer ce « bas pays » aux portes mêmes de la capitale* »¹

Cependant sous l'empire et la restauration la « trame verte » parisienne intra muros se réduit considérablement du fait de la spéculation. Entre 1789 et 1900 plus de 230 hectares de jardins conventuels et nobiliaires disparaissent. A l'intérieur du mur des fermiers généraux on ne compte plus que 157 hectares d'espaces verts. Si Paris réacquiert un certain nombre de vides, notamment sous la forme des vignobles et des vergers, c'est du fait de l'élargissement de la capitale avec l'établissement de nouvelles fortifications entre 1840 et 1845 sur les terrains des anciens villages avoisinants.

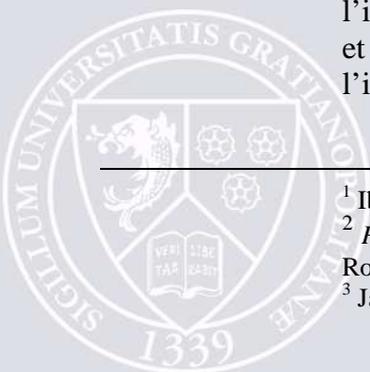
En terme quantitatif rappelons simplement les résultats de cette politique de verdissement : la superficie du vert intra muros est portée à 90 hectares, le bois de Boulogne est agrandi et aménagé sur plus de 890 hectares, 900 hectares pour le bois de Vincennes et les arbres d'alignement passent de 50 000 à 95 000 en 1869². A l'extérieur de Paris les premiers lotissements apparaissent, Bois Colombes, Romainville, Pavillon sous bois, Le Raincy, St Maur des fossés. Nous précisons ici uniquement quelques détails moins connus à propos de certains espaces verts hérités des siècles précédents.

La disparition définitive du Palais des Tuileries en 1882 verra un réaménagement de l'ensemble et la création du jardin du Carrousel par Edmond Guillaume en 1889 ; désormais la vue depuis le Louvre et l'arc du Carrousel est intégrée dans la perspective. La troisième République accordant une importance considérable à la statuaire placera un imposant monument dédié à Gambetta dans l'axe de l'arc et du jardin, ouvrant la voie à d'autres célébrations telles celles de Jules Ferry et Waldeck Rousseau. Ce lien entre jardin et sculpture perdure jusqu'à aujourd'hui puisque des œuvres de Giacometti, Moore ou Dubuffet y prendront place³. En 1834, Jacques-Ignace Hittorff réaménagera le jardin de Tuileries en y implantant des édifices de loisirs concédés à des particuliers, ainsi que de fontaines à grandes vasques liées aux parterres, qui disparaîtront avec l'intervention d'Hausmann et de l'implantation de cheminements tortueux et paysagers à l'anglaise. L'exposition universelle de 1855 verra l'implantation du palais de l'industrie qui fera disparaître 30 000 m² de

¹ Ibid., p. 332.

² *Plan vert régional d'Ile de France*, Mars 1994, IAURIF, Blanchard et fils, le Plessis Robinson, p. 35.

³ Jarassé, D. *Grammaire des jardins parisiens*, op.cit, p. 49.



plantations, plus tard, Petit et Grand Palais s'y installeront, confortant la vocation du jardin en tant que moyen d'exposition majeur dans la capitale.

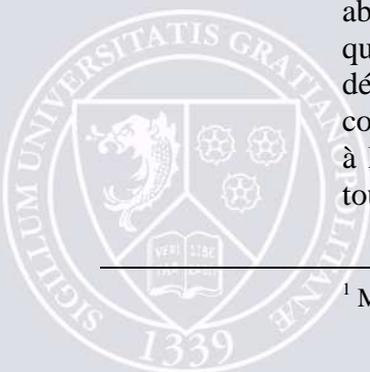
Les travaux d'Hausmann entraîneront la disparition d'une quinzaine d'hectares dans le jardin du Luxembourg ainsi que la disparition de la pépinière. Les limites du jardin ayant été modifiées, Davioud en redessine les grilles intérieures et fait construire quelques bâtiments. Le reste de l'espace de la pépinière est aménagé à l'anglaise et les allées principales conservent une organisation orthogonale. Comme pour d'autres jardins parisiens, statues et monuments ne manqueront pas. L'installation de l'eau courante dans les logements entraînera la fin des rassemblements devant les fontaines et accentuera leur fonction décorative.

La période Haussmannienne est le moment où les quelques folies héritées du XVIII^{ème} deviennent biens nationaux. C'est le cas de la folie du Duc de Chartres, largement amputée et redessinée, considérée même comme terrain d'expérimentation pour l'haussmannisation de la ville. Le parc Monceau est le premier parc intra muros et on peut d'ailleurs y lire sur les fastueuses grilles de l'entrée les lettres du programme haussmannien « *Paris assaini, embelli, agrandi* ». Les allées sont élargies macadamisées pour les voitures, les entrées sont magnifiées, fontaines et ruisseaux sont installés. Le goût d'alors pour l'exotisme et la rareté entraînera la multiplication des espèces de fleurs et d'arbres rares.

Globalement parcs et folies, d'abord lieu du plaisir privé, puis public deviennent des espaces à vocation patrimoniale, égrenés de statues qui servent à la constitution d'une histoire politique, sociale et artistique. Dans la continuité des travaux d'Hausmann, a été créé un certain nombre de squares ou de jardins qui obéissent aux principes de l'urbanisme de régulation et notamment grâce à la présence d'Alphand resté directeur des travaux de Paris jusqu'en 1891. Soit ces espaces initialement prévus par Hausmann ont été achevés (Montsouris, square Boucicaut), soit ils ont été créés postérieurement, et notamment en lien avec les expositions universelles. En 1878, 1889 et 1900, Paris s'est transformé dans le but d'accueillir les manifestations du génie technique et scientifique, et des traces de ces transformations subsistent encore aujourd'hui incarnées dans le jardin du Trocadéro et du Champ de Mars, tous les deux conçus en lien avec les bâtiments qui les surplombent et devenus jardins d'agrément. On notera par ailleurs le réinvestissement des voies d'eau pour le transport des marchandises à Paris, l'industrie se déplaçant vers la banlieue, les activités industrielles parisiennes restantes se concentrant autour de ces voies navigables¹.

Au début du XIX^{ème} siècle le paysage de la banlieue est une ville diffuse avant la lettre avec ses petites villas entourées de jardins et de source d'eau minérale, la densité n'augmentant véritablement qu'aux abords des boulevards. En 1850 s'affirme le caractère résidentiel des quartiers périphériques qui durera jusqu'à 1950. C'est dans les dernière décennies du XIX^{ème}, que se développe les villes au-delà des fortifications comme Issy-les-Moulineaux, Vanves, Ivry ou Boulogne, Neuilly Levallois à l'ouest ; au sud, l'urbanisation se prolonge jusqu'au Perreux vers 1890, toute la boucle de la Marne et St Maur. C'est l'époque des maisons en

¹ Marchand, B. *Paris, histoire d'une ville, XIX, XX^{ème} siècle*, Paris, Seuil, 1993, p. 198.



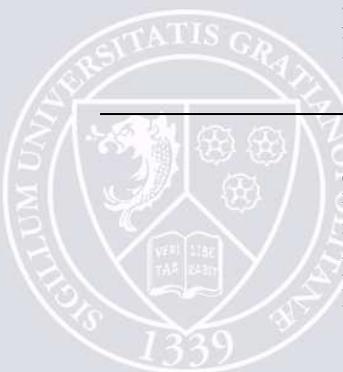
meulière à l'architecture de gare entourée de petits jardins. De 1890 à 1920, les caractéristiques du mouvement d'urbanisation de la banlieue évoluent et la densification agit dans le Paris intra muros. La période de 1890 à 1910 correspond à une reprise de l'activité économique et à un déplacement des activités industrielles vers la banlieue, faisant de Paris une ville de service dès 1900¹. C'est l'époque qui voit l'urbanisation d'Argenteuil, de Maison Alfort, et de tous les secteurs limitrophes à Paris, de Montreuil à Aubervilliers, et tout le long de la vallée de la Seine, de Vitry à Choisy le Roi, dans la vallée de Chevreuse. Ces nouvelles banlieues sont formées à partir de lotissements de propriétés rurales, conditionnées par le tracé des voies de chemin de fer et localement par l'implantation de l'industrie comme dans la plaine St Denis ou à Aubervilliers dans lesquelles il subsiste encore de vastes espaces intercalaires comme les zones maraîchères, les vignobles, les vergers ou les pépinières. Les historiens ont souligné l'installation désordonnée de cette banlieue sur les terres de la petite culture intensive et le désintérêt des politiques pour la gestion de ce type d'urbanisation : « *Il en résulta un immense gâchis [...] tandis qu'édifices et parcs, réserves de place, de verdure, d'air, centres touristiques, exemples de beauté et d'harmonie, disparaissaient, dépecés, démembrés, morcelés, défigurés et finalement anéantis.* »²

Au début du XX^{ème} siècle l'aménagement de Paris se concentre sur la problématique de l'extension dont nous verrons l'influence sur la mise en place des cadres de la pensée urbanistique française. Le mouvement intra muros est celui d'une concentration accrue de l'habitat au dépend des zones libres, à tel point que l'arasement de l'enceinte de Thiers fournira l'occasion d'un formidable élan vers la constitution d'une ceinture verte soutenue par l'administration et nourrie des propos des théoriciens de l'époque. Bien avant la destruction des fortifications en 1919, la zone des « fortifs » avait fait l'objet de nombreux projets qui prévoyaient la mise en place d'une zone verte entre Paris intra muros et la périphérie. Des boulevards à redan d'Eugène Hénard, aux propositions de l'association des cités jardins soutenues par Forestier, tous les projets appelaient à la création de vides paysagers capables de désengorger la capitale et de la faire respirer³. Les lois Cornudet de 1924 ne retiendront que partiellement ces propositions et alors que les débats font rage à propos des anciennes fortifications, l'espace se densifie peu à peu d'habitations et d'équipements collectifs. Si les parcs et cours d'immeubles HBM constituent finalement des respirations au sein de cette bande urbanisée qui existe aujourd'hui en lieu et place des fortifications, il reste que le rêve d'une ceinture verte n'aura jamais vu le jour. Les parcs de la cité universitaire, ainsi que les squares le long du bois de Boulogne dans le 16^{ème} arrondissement ou le square de la butte du chapeau rouge, sont les réalisations notables de la périphérie parisienne. Dans Paris, ce sont également des squares qui voient le jour à cette époque avec le square St Lambert, Séverine, ou le parc de

¹ Ibid., p. 197. L'auteur souligne l'importance de la fin de ce mouvement d'industrialisation initié à la restauration.

² Poisson, G. *Evocation du grand Paris : la banlieue sud*, Paris, Editions de Minuit, 1965.

³ Pour un commentaire des différents projets du concours de 1919, voir Cohen, J.L., Lortie, A. *Des fortifs au périph. Paris, les seuils de la ville*, Paris, Editions du pavillon de l'arsenal, Picard, 1991.



Choisy qui naissent de la réorganisation urbaine de ces quartiers et du renouvellement de l'ancien patrimoine industriel.

Au niveau morphologique Christianna Mazzoni a démontré comment la pensée urbaine avait évolué au cours du XX^{ème} siècle avec la mise en place d'une nouvelle typologie d'habitat dominé par la cour ouverte, permettant desserrement, aération et hygiène, notamment grâce à la présence potentielle d'espaces verts. L'auteur démontre comment ce modèle qui a travaillé tout le XIX^{ème} siècle a finalement été appliqué au XX^{ème} : « *Les architectes de ces milieux travaillent alors à la définition de nouveaux types d'immeubles inscrits sur de grandes comme des petites parcelles, avec ou sans mitoyenneté et au dessin de nouvelles formes d'inscription de ces bâtiments dans la ville.* »¹. La combinaison entre le désir d'ouverture et la volonté de garder le tissu de la ville centre conduira les auteurs des programmes immobiliers à accomplir cette typologie d'habitat, plus proche de la banlieue jardin que de la ville parc : « *malgré les nombreuses critiques avancées à l'époque, notamment par les avant-gardes, ces modèles d'habitation représentent la modernité architecturale du paris des années 1920 et 1930* »². Les historiens ont de même décrit un « tournant pittoresque » au début du XX^{ème} siècle et qui s'est incarné dans la réglementation de 1902 établie par Louis Bonnier. Ces règlements d'occupation des sols ont accompagné un changement de sensibilité privilégiant dorénavant la dimension intimiste imprimée par la rue à la vision panoramique contemporaine de l'esthétique néoclassique haussmannienne³.

Les principes d'aménagement de la capitale évoluent dans les années 30 : « *D'une façon générale, l'urbanisme proprement dit des années 1930 se caractérise dans Paris par la mise en place, non plus de percées de voies nouvelles surimposées, mais par l'aménagement de secteurs entiers qui sont soit des formes de substitution, soit l'urbanisation de terrains encore vierges* »⁴. Globalement les arrondissements périphériques se sont densifiés, réduisant ou supprimant les espaces maraîchers, urbanisant progressivement les abords des Champs Elysées et du boulevard Raspail, l'hyper centre étant saturé.

En banlieue, le plan Prost de 1934 qui accomplit les objectifs fixés par Albert Sarraut en 1928 se fixe pour objectif de réguler et organiser l'urbanisation jusqu'ici anarchique. Pour les décideurs parisiens la population ne doit plus s'accroître et le centre doit être dédensifié. Ainsi l'extension des zones pavillonnaires se fait de façon organisée au moins jusqu'en 1939. « *Dès les années 30 cette première couronne, qui jouxte maintenant les limites de Paris, connaît un développement urbain qui englobe et déborde partout les anciennes agglomérations suburbaines, soit par la constitution de secteurs résidentiels pavillonnaires, à l'ouest de la capitale, soit par la formation de zones à dominante industrielle et ouvrière, presque partout au nord, à l'est et au sud* »⁵. Ces zones se

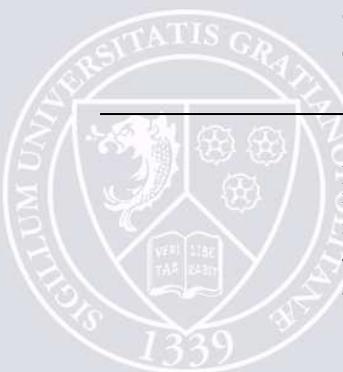
¹ Mazzoni, C. *De la ville parc à l'immeuble à cour ouverte paris -1919-1939*, Paris, Diffusion Septentrion, Presses universitaires. Thèse de doctorat, p. 392.

² Ibid, p. 395.

³ Lucan, op.cit, 1996, p. 152.

⁴ Rouleau, op.cit, p. 402.

⁵ Ibid., p. 408.



développent à partir des gares de chemin de fer égrenées le long des lignes et c'est leur caractère champêtre et bucolique qui est alors vanté, en témoigne cet extrait d'une brochure de promotion immobilière de 1912.

« Le souci de l'hygiène et de l'économie commande à tout chef de famille prévoyant, de quitter Paris et d'installer son foyer à la campagne, c'est à dire dans la banlieue : là seulement il pourra satisfaire à ce besoin social d'être son propriétaire ; là seulement il trouvera son repos physique et moral. »¹

On le voit ce sont toujours les mêmes arguments qui sont mobilisés en faveur de l'installation en périphérie de la ville. Souvent installés dans d'anciens parcs ou bois dont ils respectent les tracés, ces zones alternent paysage et forêt comme à Meudon, St Cloud, Sèvres ou Ville d'Avray dans le 92. Parallèlement les premières cités jardins font leur apparition sous l'impulsion d'Henry Sellier à Arcueil, les Lilas ou Gennevilliers. Les ensembles d'HBM augmenteront progressivement leur superficie et leur capacité d'accueil avec les cités de Suresnes, Plessis-Robinson ou Chatenay Malabry.

Les années 40 et 50 voient l'instauration de nombreux terrains de sports en lieux et places de ce qui aurait pu constituer des espaces libres et verts dans le Paris intra muros. Quelques squares sont édifiés, notamment dans le 12^{ème} arrondissement, dans le 17^{ème} autour de la porte de Champerret ou encore dans la 15^{ème} à la porte de la plaine. On notera la réhabilitation du quai St Bernard en un jardin d'agrément et de promenade, ce qui constitue comme un acte précurseur du réinvestissement des berges par le paysage, ainsi que la création en 1969 du parc floral de Paris à vocation ludique et pédagogique. L'entre deux guerres verra une extension démesurée et anarchique des zones pavillonnaires comme pour la période de 1890 à 1920, une absence totale d'organisation et de règlements conduisant à une assimilation entre espace vert et espace résiduel.

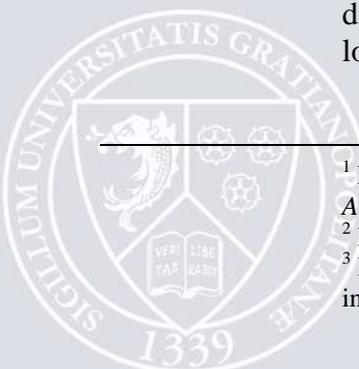
I.5 La ville contemporaine

La ville contemporaine commence après le règlement partiel des difficultés liées à l'industrialisation, l'augmentation des populations urbaines et de leur niveau de vie, l'accélération et la multiplication des mobilités et les modifications structurelles de l'économie². La ville contemporaine est la ville post-industrielle dans laquelle « *les biens facteurs et informations sont laissés immobiles par choix et non plus par contrainte* »³. Cette période correspond approximativement à l'après seconde guerre mondiale jusqu'à nos jours même si bien sûr des distinctions et des précisions doivent être apportées quant aux diverses logiques d'urbanisation qui ont animé les villes pendant ces années.

¹ Extrait d'une brochure de promotion immobilière de 1912 in Borgé, J., Viasnoff, N. *Archives de la banlieue parisienne*, Paris, Editions Michèle Trinckvel, 1994, p. 63.

² Pinol, J.L. (Dir.), *Histoire de l'Europe urbaine*, tome 2, Paris, Seuil, 2003.

³ Duranton, G. « Distance, sol et proximité. Analyse économique et évolution urbaine. », in Bailly, Huriot, op.cit, pp. 91-131.



Dans cette partie nous avons choisi de décrire la place de la nature au sein des dynamiques urbaines majeures qu'a connues l'Europe, et en premier lieu dans son rapport avec le phénomène de « diffusion » ou de généralisation de « l'urbain ». Ensuite nous opérerons de façon quelque peu différente en nous intéressant à la place des éléments naturels au sein de formes urbaines spécifiques à la deuxième moitié du XX^{ème} siècle, à savoir les grands ensembles, le pavillonnaire et les villes nouvelles. De la barre et de l'urbanisme de la nécessité de l'après guerre, jusqu'au phénomène actuel de rurbanisation, en passant par les villes nouvelles, l'urbanisme a dû composer et créer des formes variées d'habitat qui expriment chacune à leur façon un rapport particulier à la nature.

I.5.1 La nature dans la ville fragmentée¹.

I.5.1.1 Etalement et ville diffuse.

L'étalement urbain, la généralisation du fait métropolitain, la suburbanisation et la disparition de la forme classique de la ville ont conduit les spécialistes de l'urbanisme à essayer d'appréhender, de comprendre et de qualifier ce nouvel espace. Les appellations sont pléthores, conurbation, ville archipel, ville globale, cité diffuse...toutes essayant de qualifier au mieux ce phénomène et surtout y adjoignant à chaque fois un jugement de valeur. On se souvient des condamnations de Françoise Choay quant à la disparition de la ville au profit de l'urbain, ou au contraire des célébrations post modernes de Rem Koolhaas. La ville diffuse est cet espace éclaté en espaces périphériques, territoires discontinus, elle est de fait polycentrique, mobile, illimitée et floue. Encore une fois les études portant sur ce phénomène sont nombreuses, et il n'y a pas lieu de les résumer ici. Nous nous focalisons sur la place et les formes que prend la nature dans cette « invasion de la périphérie »².

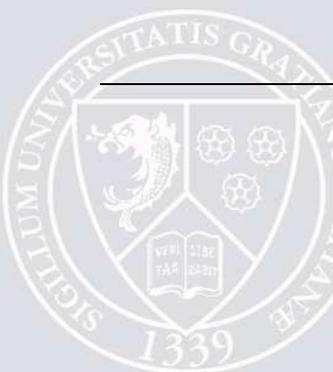
Ainsi au sein de ce phénomène, la « nature », accomplie sous des formes différentes joue un rôle considérable dans la genèse morphologique des ville-territoires puisque c'est le désir « anthropologique » de nature qui est à l'origine de l'étalement urbain et de la suburbanisation³. Lewis Mumford décrit ce mouvement de création des banlieues, depuis le XIII^{ème} siècle jusqu'à nos jours : « *La très ancienne origine de la banlieue est propre à faire ressortir ce qui constitue peut être sa fonction la plus importante : les occupations toniques et vivifiantes comme le jardinage et la culture, ainsi que les promenades, les jeux et le repos dans une atmosphère salubre, ne peuvent se concevoir que dans un environnement rural.* »⁴. La banlieue, en tant qu'espace « desserré » et aéré remplit cette

¹ Secchi, op.cit.

² Burgel, G. « La ville contemporaine, de la seconde guerre mondiale à nos jours. », in Pinol, op.cit, p. 677.

³ Avec le nouveau rapport à la mobilité et à l'identité politique. Voir Vanier, M. « Le périurbain à l'heure du crapaud buffle : tiers espace de la nature, nature du tiers espace », in *Revue de géographie alpine*, n°4, 2003, p. 79.

⁴ Mumford, op.cit, « De la banlieue à la cité future », pp. 604-653.



fonction récréative dont l'homme a essentiellement besoin. Augustin Berque a décrit ce rapport dialectique au vide propre à chaque société et en particulier à la société occidentale qui conduit à la paradoxale mise en danger de la nature, au nom d'un certain type de désir pour elle¹.

La campagne est rejointe par l'industrie, par l'habitat ouvrier et bourgeois dans les faubourgs et les villages de la périphérie. Les motivations à rallier un cadre plus « naturel », sous d'apparentes similitudes sont à partir de l'après guerre, différentes des mouvements d'idées qui avaient motivé ces élans vers la nature : « *Mais le peuplement de l'espace suburbain avait des origines plus lointaines et des raisons plus profondes. Le culte de la nature que l'on vit se manifester avec force au XVIIème siècle, exerça une influence moindre que les plus fâcheux défauts d'un milieu surpeuplé, dénaturé et disgracié, où vivaient depuis des siècles des populations jouissant de l'unique avantage de côtoyer des compagnons de misère.* »². La banlieue émerge en tant que « tiers espace », ne sachant si on doit la considérer comme non lieu ou comme interface entre ville et campagne. La sociologie s'est largement emparée de l'habitat pour le constituer en tant qu'actualisation de dynamiques sociales profondes traversant toutes les strates de la société. L'extension des zones pavillonnaires se justifie de conceptions moralisantes sur le développement de soi et les bienfaits du cadre naturel pour l'enfance³, Sennet considérant même le retour à la campagne comme l'accomplissement du narcissisme Freudien et la volonté de détournement du monde extérieur⁴. Du fait de cette dynamique de suburbanisation on a souligné l'effacement des anciennes catégories classiques pour la pensée de la ville : « *La question n'est pas tant de réinventer les catégories spatiales contestées : villes et campagnes existent, au moins comme réalités physiques, comme stocks de formes héritées, et aussi, et peut être surtout, comme représentations sociétales irréductibles, ce qui est d'ailleurs bien le problème [...] la périurbanisation excède la relation ville campagne, au triple sens où elle est excédante par rapport aux configurations spatiales initiales, excessive dans ses manifestations de débordement, et exaspérante dans la contestations conceptuelle qu'elle introduit obstinément* »⁵.

Les villes s'étendent donc de plus en plus partout en Europe, selon des temporalités et des modalités sensiblement différentes mais toujours sous le coup de ces dynamiques de « fuite » de la ville dense : « *La disposition de grands espaces verts est un élément essentiel du développement périurbain, qui oriente les directions de l'habitat comme les loisirs des citoyens* »⁶. Même s'il faut fortement tempérer cette hantise du mitage, qui empêche de voir les dynamiques de réinvestissement des

¹ Berque, A. « L'habitat insoutenable. Recherche sur l'histoire de la désurbanité. » in *L'espace géographique* n°31, pp. 241-251, 2002.

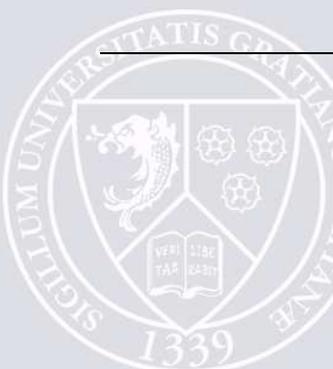
² Acot, P., Lignon M. « L'écologie des cités utopiques », in *Quaderni*, n°43, pp. 53-68.

³ Raymond, M.G. "Idéologies du logement et opposition ville campagne", in *Revue française de sociologie*, 1968, (9), 2, pp. 191-210.

⁴ Sennet, R. *Les tyrannies de l'intimité*, Paris, Seuil, 2005.

⁵ Vanier, op.cit.

⁶ Burgel, op.cit, p. 685.



centres villes¹, la dispersion est bien présente et ce principalement sous trois formes.

Les agglomérations méditerranéennes (Athènes, Barcelone, Rome, Madrid) sont des agglomérations concentrées et possédant des extensions en continuité de la ville dense, conduisant à une frontalité entre espace urbain et rural assez forte. Les villes françaises, mais encore Lisbonne, Vienne, Copenhague ou Prague présentent par contre de forts noyaux urbains suivis par des nappes périurbaines peu denses et très étendues. Enfin l'Allemagne et la Pologne présentent des systèmes polynucléaires denses, séparés par des vides peu à peu gagnés par la faible densité². La fragmentation s'accroît donc dans les métropoles européennes à tel point que les espaces « vides », dont font partie les espaces naturels, en viennent à être considérés comme opératoires par l'urbanisme prospectif³ et les marges ou les périphéries comme des réservoirs de créativité et de renouveau urbain⁴.

I.5.1.2 La rurbanisation⁵, la campagne et l'espace agricole.

Le mouvement de reflux de la ville au XX^{ème} et l'attractivité des campagnes suburbaines ou périurbaines fondent la rurbanisation. Si ce mouvement s'est instauré dès les années 30 en Angleterre, il n'a commencé que dans les années 60 en France. Ce qu'Yves Chalas appelait le « *village au bout des réseaux* » séduit de plus en plus d'actifs urbains en quête de naturalité, ou de la campagne « cadre de vie »⁶. La campagne est revitalisée par les néoruraux, c'est effectivement la « renaissance rurale »⁷ qui voit une grande mixité sociale, qui se traduit on le sait par une explosion de la demande en termes de services.

Nous nous intéressons ici aux zones pavillonnaires limitrophes des milieux ruraux et intégrant peu à peu des communes rurales aux morphologies classiques. Il ne s'agit pas du même type d'habitat que celui étudié plus haut et nous adhérons à la distinction opérée par Pierre Merlin entre suburbanisation et rurbanisation. Le premier renvoie au mouvement des espaces urbains vers les espaces à dominante rurale proche, le deuxième renvoie au même mouvement mais vers des espaces ruraux

¹ Burgel, G. *La revanche des villes*, Paris, Hachette, 2006. Le géographe a souvent souligné les mythifications opérées dans l'imaginaire aménageur à propos du mitage.

² Nous reproduisons ici la typologie établie par Christian Vandermotten, *Villes d'Europe, cartographie comparative*, Bruxelles, Crédit communal de Belgique, 1999, dans Burgel, 2003, op.cit, p. 680.

³ Chalas, Y. « L'invention de la ville-nature contemporaine », in Morrisset L. K (Dir.) *La ville, objet et phénomène de représentation, en hommage à André Corboz*, Canada, Presses de l'Université du Québec, 2010.

⁴ Levy, J « interface » in Levy, J., Lussault, M., op.cit, 2003, p. 522 et Cretaz, B. « La transformation des valeurs sociétales au cours des dernières décennies » in Monteverti Weber et alii, op.cit.

⁵ Encore une fois, il n'est nullement question de s'étendre sur un phénomène connu. Pour plus de détail, voir Bauer G., Roux J.M. *La rurbanisation ou la ville éparpillée*, Seuil, Paris, 1976.

⁶ Cornet, P, « dynamiques et perspectives des espaces ruraux et de la relation ville campagne. Quatre scénarii de prospective appliquée au cas français » in *Campagne ville, le pas de deux*. Op.cit.

⁷ Kayser, B. *La renaissance rurale*, Paris, Armand Colin, 1990.



éloignés. Le Mouvement en venant à être finalement inverse, puisque la suburbanisation consiste en l'augmentation spatiale des espaces périurbains en direction de la campagne, alors que la rurbanisation consiste en l'augmentation spatiale de bourgs à dominante rurale, en direction de la ville¹.

Dans ce cas, les pavillons ou autres formes d'habitat sont encore largement intégrés dans des zones agricoles et forestières qui exercent sur eux une attraction et une influence fortes. Dans ces espaces, les densités de populations sont variables mais toujours intermédiaires entre celles élevées du centre et les faibles de la campagne. Si les modes de vies sont résolument urbains, les morphologies diffèrent en fonction des distributions des éléments associés à l'urbain ou au rural. Dans tous les cas ce sont des espaces largement hybrides qui sont difficiles à associer à l'un ou à l'autre des deux pôles anciennement connus. Si le mode de vie est urbain donc, l'identité symbolique est emplie du poids de la campagne². Celle-ci apparaît comme un réservoir de valeurs et de traditions garantes de l'équilibre individuel, la campagne est « territoire jardin auquel on désire étendre la ville »³. Parmi ces valeurs, la présence paradoxale de la « liberté », traditionnellement associée au milieu urbain jusqu'aux années 70⁴. La société des loisirs a contribué à la circulation des valeurs associées à la campagne, l'évidant de toute notion de pénibilité et la réinvestissant des notions de plaisir et de santé. L'étude d'Hervieu et Viard a montré l'adhésion massive à l'idée d'une campagne « spectacle » et non plus lieu de production⁵.

De la même manière, le procédé de transformation des espaces agricoles en paysage a fait son œuvre⁶ et habiter la campagne, c'est à présent habiter dans un « cadre agréable » où la « nature » s'incarne dans les espaces agricoles voisins, la forêt domaniale et le marché du village : « *On passe d'une représentation du rural caractérisée par la rusticité à un rural caractérisé par un environnement naturel et social* »⁷. Cet espace rurbanisé, c'est le lieu de tous les mélanges et de toutes les assimilations catégorielles ; Berque souligne le parallèle entre cette évacuation du paysan, soit du travail de la terre, responsable de la naissance du paysage avec la constitution bourgeoise de la « campagne » en « nature » par un double mouvement de naturalisation et de muséification⁸.

Se crée ainsi ce que Chamboredon a appelé le « village recomposé »⁹, auquel aspire 85% des gens vivant en ville¹, forme nouvelle de sociabilité,

¹ Merlin, P. *L'exode urbain*, Paris, La documentation française, 2009.

² Paquot, T. « L'urbanité rurale », in *Poïesis*. Architecture, arts, sciences et philosophie. N°6 « Urbanité, ruralité », Toulouse, AERA, 1997, pp. 215-221.

³ Voir Hervieu B., Viard J. *Au bonheur des campagnes (et des provinces)*, La tour

d'Aigues, Editions de l'Aube, 1996.

⁴ Ibid.

⁵ Hervieu, Viard, op.cit, p. 28.

⁶ Voir Berque A, Op.Cit et Donnadiou P. *Campagnes urbaines*, Arles, Actes Sud, Ecole nationale supérieure du paysage, 1998.

⁷ Rémy, J. « Compte rendu thématique. La ville et la nature : de la mise à distance à l'imbrication. », in *Espaces et sociétés*, n°118, 2004, p. 260.

⁸ Chamboredon, G. « Nouvelles formes de l'opposition ville-campagne » in *Histoire de la France urbaine, la ville aujourd'hui*, op.cit, p. 600.

⁹ In Duby, op.cit.



complémentaire de la scène urbaine et qui voit une requalification systématique de l'espace rural traditionnel en espace de loisirs et de résidence par des groupes d'individus hybrides, ruraux déruralisés et urbains reruralisés. La présence encore persistante mais partielle d'espaces agricoles de production est garante de la qualité de ces espaces pour ces néoruraux, autant que de conflits avec les usages traditionnels. Les principales caractéristiques de ces village recomposés sont la présence minoritaire du groupe paysan et la non considération de l'espace agricole en tant qu'espace de production. A la suite de Chamboredon, nous pensons qu'il serait nécessaire de faire un classement de ces diverses formes de village, du micro village paysan composé d'agriculteurs âgé ou retraités aux « petites villes à structure sociales diversifiée, offrant des services divers, des activités industrielles. » entre ces deux extrêmes se déploie toute une gamme de forme agri-urbaine dont les composantes varient : « *communautés paysannes dominées par un groupe d'agriculteurs différencié ; communautés rurales avec une structure sociale diversifié, du fait de la présence d'activités non agricoles importantes ; communautés rurales en voie d'urbanisation résidentielle, dans les couronnes périurbaines ou les zones à vocation touristique* »².

Concrètement donc, la nature, sous la forme de l'espace agricole devient le cadre de ces « utopies réalistes »³, dans lesquelles s'insère un habitat éparpillé. Cette « disponibilité symbolique »⁴ du village sert toutes les rêveries de retour à l'harmonie naturelle et sociale. Ces espaces sont à la fois des espaces de proximité, qui jouxtent le bâti et assurent un sentiment de sécurité et d'identité forte, mais aussi des espaces lointains, que les usagers embrassent du regard et constituent en paysages⁵. Ils sont aussi malgré tout des espaces interstitiels, qui séparent les unités d'habitation, des centres commerciaux ou administratifs. La ville éparpillée favorise un mode de vie lié à l'automobile, dans lequel les campagnes sont renforcées dans leur rôle de paysage cinétique. Dans cette nouvelle configuration spatiale, la mobilité permet principalement de dégager les anciennes oppositions ville campagne car elle permet de « *vivre l'une et l'autre, dans un enchaînement de moments que les formes de la mobilité ne morcellent plus* »⁶. Si on a célébré les vertus de ce mode d'urbanisation remettant au centre de ses préoccupations la présence symbolique et matérielle du monde rural, des études récentes concernant le cas français tendent à relativiser ce succès. En effet une étude portant sur cet habitat éparpillé constate que le territoire et son identité ont finalement peu d'importance face aux impératifs de connexion et de maillage de ce territoire, structure permettant de le parcourir et de rallier au plus vite les

¹ Roux, J.M. « La suburbia ou le grand décentrement » in Benoit, P., Irrmann, P., Roux, J.M. *Enquête sur 23 millions de rurbains*, Paris, Nathan, 1989, 143-220.

² Chamboredon, op.cit, p. 605.

³ Donnadiou, op.cit, p144.

⁴ Chamboredon, op.cit, p. 618.

⁵ « *Les sociétés industrielles du XIX et XXème siècle ont souvent produit des idéologies anti-urbaines, doublées d'idéalisations campagnardes, qui a handicapé le projet politique de la cité, alors même que celle-ci croissait et se multipliait. Les sociétés de mobilité développent aujourd'hui le même travers à l'égard des espaces de mise à distance qu'elles génèrent* », Dupuy, G. *Les territoires de l'automobile*, Paris, Economica, 1995.

⁶ Vanier, op.cit. p. 21.



points éclatés de la centralité, comme le centre commercial ou les institutions. Les liaisons et les réseaux sont plus importants que le territoire qui in fine se banalise aux yeux de l'utilisateur¹.

Outre ce cadre et ce lieu du refuge paysager, la campagne a également évolué en tant qu'espace de production. Les paysans deviennent des agriculteurs², « techniciens » de la terre, l'agriculture n'étant plus elle-même qu'un rouage d'un système complexe, « *une filière agroalimentaire parcourue par des flux multiples* »³. L'agriculture n'est plus de proximité et est organisée par les grandes métropoles ; en France par exemple, Rungis alimente plus les marchés que les producteurs locaux. La distinction opérée par Perrier Cornet entre campagne ressource, campagne cadre de vie et campagne nature permet finalement de lire et de catégoriser les conflits qui peuvent naître de cette évolution de la campagne⁴. Ainsi la campagne ressource est victime de prédation de la part des cultures à hauts rendements ainsi que des promoteurs immobiliers favorisés par la pression urbaine. Ces concepts permettent de catégoriser également les conflits entre agriculteurs et rurbains à propos des nuisances liées aux activités agricoles⁵ ; on serait face à un conflit entre campagne ressource et cadre de vie. L'agriculteur doit d'autre part se transformer, adapter ses pratiques pour plaire au citadin, est tenu pour responsable de l'entretien du tiers espace. Brand et Bonnefoy rappelle que cette vision est possible mais qu'elle ne désengage pas la nécessité d'une agriculture à grande échelle et nourricière, de la conservation et de la promotion d'une campagne ressource.

I.5.2 La nature dans les villes écologiques.

Sous la double pression de l'écologie et du désir de nature, ont émergé depuis la fin des années 90, des aménagements urbains visant à redéfinir la place de la nature au sein de la ville ou inversement, la place de la ville au sein de la nature et également à réduire l'impact écologique des quartiers.

Les villes d'Europe du Nord ont depuis une vingtaine d'année maintenant mis en place et perfectionné des quartiers relativement indépendants du point de vue énergétique ou à l'impact environnemental faible⁶. Ces éco-quartiers, qui auront la fortune que l'on connaît proposent des structures techniques visant à permettre une autonomie énergétique

¹ Voir « *Maisons individuelles et éparpillement urbain : vers un french sprawl ?* » Equipe de recherche GEVR-ENSAP de Bordeaux, Thierry Jeanmonod (mandataire), 2010.

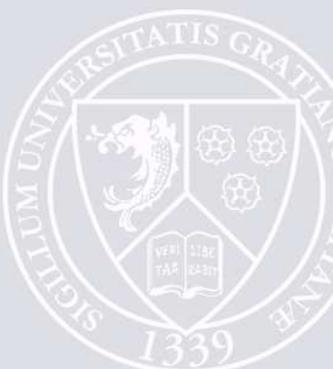
² Mendras, H. *La fin des paysans*, Arles, Actes Sud, 1993.

³ Ciattoni, A (Dir.). *La géographie : pourquoi ? Comment ? Objets et démarches de la géographie d'aujourd'hui*, Paris, Hatier 2005.

⁴ Perrier Cornet, op.cit.

⁵ Haumont, A. « les relations entre ville et campagne : l'image de la campagne chez les citadins » in *Economie rurale*, n°103, 1974, pp. 28-31.

⁶ Emelianoff, C. « Les villes européennes face au changement climatique. Une rétrospective », in *Annales de la recherche urbaine*, 2007, n°103, pp. 159-169. Pour un descriptif des modalités techniques, politiques et sociales de la création d'écoquartiers, ainsi que pour une synthèse comparative au niveau européen voir Souami, T. *Ecoquartiers, secrets de fabrication. Analyse critique d'exemples européens*, Editions les carnets de l'info, Paris, Coll. Modes de ville, 2009.



partielle et un recyclage accru de certains rejets. Ainsi, les bâtiments, outre des capacités d'isolation importantes peuvent parfois également collecter de l'énergie, la stocker ou la réinjecter dans un circuit court intégrant d'autres bâtiments d'habitation ou de services. Même si ces quartiers peuvent prétendre à une relative autonomie, une dépendance à l'égard des réseaux plus larges et solidarisants existe toujours et ne pourra jamais être supprimée¹. La durabilité de ces quartiers est donc étroitement liée à la forte présence d'infrastructures lourdes au sein de ceux-ci mais également en lien avec les réseaux urbains généraux. Les emblèmes de ce type d'aménagements sont les quartiers d'Hammarby Sjöstad en Finlande, ou d'Elephant and Castle à Londres. La ville de Houten en Hollande, fait également figure de symbole de la ville durable. Cette ville de 40 000 habitants est l'un des nœuds de la structure polycentrique d'Utrecht qui est à 5 minutes en train. Le modèle est celui d'une urbanisation compacte², avec un centre ovale de 2 à 3 km interdit aux voitures, la présence d'un ring autour de la ville qui assure un lien avec les quartiers d'habitation. La mixité des usages ainsi qu'une répartition équilibrée des fonctions assurent une distance maximale de 1.5km entre l'habitat et les services et les infrastructures routières ou ferroviaires. De même, la ville de Bedzed dans la banlieue de Londres est souvent citée en tant qu'exemple de ville durable. On y remarque la présence de 80 logements avec une architecture bioclimatique, une exploitation de la lumière naturelle, des chaufferies collectives au bois, une centrale de production d'énergie photovoltaïque, et des circuits agricoles courts assurant l'approvisionnement des marchés locaux.

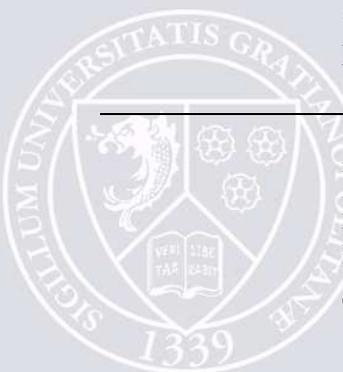
Dans ces villes ou écoquartiers, la nature est prise en compte en tant que ressource à préserver et à économiser. La présence effective des éléments naturels s'incarne dans les proximités des parcs et des forêts intégrés ou proches de ces habitats. On notera cependant que c'est surtout en tant qu'artéfacts techniques destinés à réduire l'impact environnemental que ces réalisations sont mobilisés, le rapport avec les éléments naturels n'étant que peu abordé. Par ailleurs la question de l'échelle est primordiale et si les expériences durables tendent à s'appliquer à des espaces de plus en plus vastes, globalement ces projets s'appliquent sur des dimensions limitées et toujours articulés à partir de l'habitat, du bâtiment, et non à partir d'une réflexion à l'échelle territoriale.

Sous la pression populaire et la remise en cause des modes de développement urbains issus du fonctionnalisme, se sont mis en place dans certaines capitales européennes notamment, des aménagements urbains visant à instaurer un nouveau dialogue entre ville et nature. Deux cas célèbres : le « Grand Londres » a mis en place une large ceinture verte autour de l'agglomération, concrétisant ainsi les projets qu'Abercrombie avait esquissés quelques décennies auparavant³. La ceinture fait office de poumon vert, vers lequel la population londonienne s'enfuit pendant les

¹ Coutard, O. « Service urbain. La fin des grands réseaux », in *Ecologie urbaine*, Op.Cit.

² Modèle particulièrement mis en avant par les tenants d'un urbanisme durable. Voir Beaucire, F. « La forme de la ville et le dd », in CERTU, *La forme des villes*, coll. Débats, Ministère de l'équipement, des transports et du logement, pp. 88- 106, 2000.

³ Projet exposé en 1944 sous le titre « Greater London plan » et qui voulait parallèlement à cette ceinture, la mise en place de villes nouvelles centrale et attractives.



week end. C'est une nature récréative et alternative à la ville qui a été ici mise en place. Autre type d'aménagement, le cœur vert de la Randstad aux Pays Bas, consiste en la mise en place d'un « parc national cœur vert », dont les activités agricoles sont le principe structurant au niveau spatial et symbolique. De la même manière, le parc-campagne Spaarn Woude qui sépare Amsterdam d'Harlem dans ce même pays est un exemple de ces espaces combinant agriculture, nature et loisirs. L'attention portée à la ceinture verte rurale en Ile de France témoigne de la même intention de constituer les espaces agricoles en tant qu'élément structurant d'un renouvellement du rapport ville-nature.

I.5.3 Nature, environnement et paysage comme objets de pensée.

I. 5.3.1 L'écologie urbaine et la ville durable.

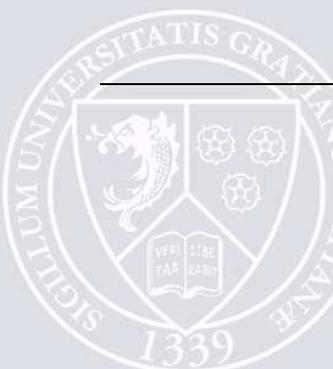
Née pour une part des travaux de l'école de Chicago et de sa vision de l'interaction entre le citoyen et l'espace urbain, ainsi que d'une étroite relation avec l'écologie scientifique et la théorie des écosystèmes, l'écologie urbaine se développe à partir des années 1960¹. En 1965, l'ingénieur Abel Wolman introduit la notion de « métabolisme urbain », mettant en évidence les entrées et les sorties de matières de la ville. Odum en 1989 identifiera d'ailleurs la ville à un organisme parasite. Ces outils et les remarques qu'ils permettent seront appliqués à certaines villes lors du programme « Man and Biosphere » lancé par l'UNESCO en 1971. Le concept de « durabilité », bientôt conçu comme objectif de l'écologie urbaine était d'abord un concept agronomique à la dimension naturelle, technique et sociale. Son utilisation dans le rapport Burntland introduit le temps et la solidarité générationnelle dans le but d'obtenir cette durabilité. Le concept est ensuite repris dans le champ économique où il sert à mettre en évidence le conflit entre croissance et respect de l'environnement. Par la suite le « développement durable » est devenu le paradigme régulateur au niveau économique et social, une manière d'agencer les différents types de capital². Le transfert conceptuel a opéré lentement par la suite, venant à mettre sur le même plan écologie, durabilité et développement durable. En France l'écologie urbaine s'est imposée au début des années 80 et applique les méthodes de l'écologie à la ville envisagée comme partie d'un milieu « biocentrique »³.

L'écologie urbaine arrive à « maturité » ces dernières années, proposant un certain nombre de bases conceptuelles solides ainsi qu'un ensemble de thèmes d'étude visant à expliciter les relations entre la ville et son environnement, ou la ville en tant qu'environnement. Partagée entre trois conceptions irréductibles de l'environnement, objectiviste,

¹ Voir Roseland, M. « Dimensions of the eco-city », in *Cities*, Vol. 14, n°4, pp. 197-202, 1997. Pour un premier retour sur la genèse historique de l'écologie urbaine aux Etats Unis et en Europe.

² Störmer, E, Schubert, U. *Sustainable development in Europe, concepts, evaluation and applications*. Northampton, MA, USA, Edward Elgar, 2007.

³ Berdoulay, V., Soubeyran, O. *L'écologie urbaine et l'urbanisme : aux fondements des enjeux actuels*, Paris, La découverte, 2002.



subjectiviste et technocratique¹, l'écologie urbaine trouve néanmoins son unité dans les concepts de multidimensionnalité c'est-à-dire la référence constante aux relations nature-société, de globalité à travers une étude systémique des événements, et enfin dans la reconnaissance de l'efficience des systèmes de valeurs dans les procédures de construction de processus opératoires. Au nombre de ces thèmes étudiés, l'hydrologie urbaine, le climat urbain, ou encore le métabolisme de la ville, visent à comprendre les processus naturels dans ce cadre particulier qu'est la ville mais également à étudier les relations qu'entretient celle-ci avec son environnement direct mais également lointain car mondialisé. Il s'agit alors soit de comprendre le fonctionnement biochimique urbain, les besoins matériels ou énergétiques, les rapports entre ce fonctionnement et le fonctionnement social ; soit dans une perspective de développement durable, d'évaluer les possibilités de décarbonisation, de dématérialisation et de recyclage². Ainsi l'écologie urbaine se nourrit d'indicateurs d'empreintes du métabolisme urbain tels le MFA (Material flow analysis), SFA (Substance flow analysis) et enfin LCA (life cycle analysis)³. Ces chiffres indiquent les performances énergétiques de la ville, tout processus confondus et notamment les processus actuels liés à la transformation des déchets. Le but étant bien sûr in fine de réduire l'impact de la métropole en ciblant directement les causes de pollution ou de gaspillage. L'écologie urbaine est aujourd'hui en plein processus de construction de ses savoirs et n'a pas encore réellement formulé d'applications pratiques, restant dans une dynamique de « comptabilité énergétique » pour reprendre le mot de Sabine Barles à propos de l'écologie territoriale⁴.

A partir des années 1990 et sous l'influence du sommet de Rio, la notion de ville durable s'ancre dans le territoire et donne naissance à la ville durable. D'abord porté par un nombre restreint d'acteurs, le développement durable est devenu progressivement un cadre structurant de l'action territoriale. Son avancée par rapport à l'écologie urbaine tient probablement à la question de l'applicabilité des solutions sur une échelle territoriale et non plus restreinte. Les dates marquantes jalonnant l'émergence de ce nouveau tournant urbanistique⁵ sont probablement la parution du rapport du GIEC sur le réchauffement climatique, puis l'initiative des ICLEI, soit des « Gouvernements Locaux pour le Développement Durable » qui lancera successivement les campagnes pour la protection du climat et la démarche des agendas 21. Parallèlement à ces initiatives institutionnelles, la réflexion sur les modalités de construction de la ville durable se poursuit. Haugton modélise quatre formes de ville durable, parmi lesquelles la ville autosuffisante, la ville compacte, « la ville inscrite dans les marchés à polluer »⁶, et la ville équitable au régime

¹ Voir Theys J. « Trois conceptions irréductibles de l'environnement », in Coutard, Lévy, op.cit.

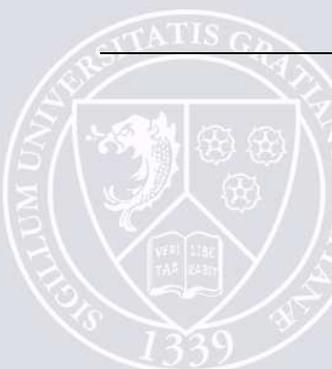
² Barles, S. « Ecologie urbaine, industrielle et territoriale », in Coutard, Lévy, op.Cit., pp 61-83.

³ Pour des définitions exactes voir, *Encyclopedia of energy*, London, Elsevier, 2004.

⁴ Barles, op.cit, p83.

⁵ Emelianoff, op.cit.

⁶ Ibid., p. 56.



métabolique équilibré¹. Les années 2000 verront l'éclatement des interprétations et des modalités de construction de la ville durable, avec notamment l'imposition partielle de l'écoperformance prônée par un certain nombre de pays. Malgré ces divergences, la ville durable connaîtra quelques avancées via la mise en place de politiques climatiques visant à la réduction des GES, l'officialisation des agendas 21 locaux, la réflexion quant à la possibilité d'une mobilité durable et le développement d'un ensemble de stratégies morphologiques appliquées à une échelle restreinte et inspirées de l'écologie urbaine comme la gamme des trames bleues et vertes ou des corridors de biodiversité. Globalement la ville durable est pour l'instant traversée par de nombreux conflits de méthodes et souffre du manque d'investissement de la part du politique².

I.5.3.2 Le paysage en tant que valeur patrimoniale et concept opératoire.

La deuxième moitié du XXème siècle a vu la constitution du paysage en tant qu'élément du patrimoine ainsi qu'en tant qu'animateur de projets urbains.

Ainsi pour Bernard Kalaora « *La question paysagère a connu un développement croissant ces dernières années. La raison de cet engouement est liée à plusieurs facteurs, les transformations liées au développement de la société industrielle et de ses conséquences sur les milieux, l'intérêt croissant dont le paysage a fait l'objet sur le plan institutionnel, notamment au travers des politiques de conservation relayées par les acteurs sociaux. De plus, la dimension polysémique de la notion de paysage a contribué à la mobilisation de différentes disciplines sur cette question et à la diversité des approches et des regards dans le champ scientifique.* »³

L'appel au paysage est tout d'abord une réponse à ce qui serait une crise de l'identité occidentale, celle-ci étant incapable de fabriquer un rapport authentique à la nature⁴. Pour y répondre, certains comme Gilles Clément appellent à la création d'un « jardin planétaire », pour lequel l'homme devrait porter la même attention qu'à ses biens naturels propres : « *Il s'agit d'un projet politique opposant à la notion de meilleur celle d'une citoyenneté terrienne.* »⁵. C'est donc un appel à la constitution d'une sorte d'éthique du paysage, qui serait porteuse d'un projet pour le monde et ne se cantonnerait pas à la gestion des espaces de qualité. Avec ces deux mouvements, écologie et éthique du paysage, c'est une prise de conscience et un appel à des rapports renouvelés entre l'homme et la nature à l'heure

¹ Houghton, G. « Developing sustainable urban development models », in *Cities*, 14, 4, 1997, pp. 189-195.

² Mathieu, op.cit.

³ Kalaora, B. « La question paysagère », in *Espaces et sociétés*, n°127, 2006, pp. 165-174, p. 167.

⁴ Voir Corajoud M., « Le paysage, c'est l'endroit où le ciel et la terre se touchent », in Dagognet F. (dir.), *Mort du paysage ? Philosophie et esthétique du paysage*, Seyssel, Champ Vallon, 1982.

⁵ Eveno C., Clément G. *Le jardin planétaire, le colloque*, La Tour d'Aigues, Editions de l'aube, 1999.



où la majorité de l'espèce humaine est citadine. Le paysage en tant que valeur est ce qui permettra de répondre à cette question de l'identité au moment où chaque usager de la ville, et de la ville éparpillée est confronté à la mondialisation et au trouble identitaire.

De même le paysage est devenu le moyen d'agir sur la ville et une conception opérationnelle du territoire en fait le moyen d'animation privilégiée de celui-ci en tenant compte au maximum des relations entre l'homme et la nature¹. Ainsi le paysage est aujourd'hui une notion centrale dans la conception urbaine et plus généralement dans toute approche analytique du territoire : « *L'élargissement considérable de la notion de paysage dissout son principe dans une multitude de pratiques : écologie, ethnographie, sociologie, architecture et urbanisme* »². Des projets urbains entiers sont désormais confiés au soin des paysagistes qui ne jouent plus le rôle de valeur ajoutée dans des projets dominés par la technique architecturale, mais qui sont au contraire au centre des projets.

Pour Pierre Donadieu nous ne faisons ainsi que retrouver ce qui est ancré dans l'âme de nos sociétés puisque nous sommes des « sociétés paysagistes » qui depuis que la ville existe, ne font qu'idéaliser des formes de nature comme les parcs, la campagne ou les forêts plutôt que la cité elle-même³. « *La société paysagiste ne se limite pas à esthétiser les images de paysage....elle accompagne, ce faisant, la métamorphose patrimoniale des biens hérités, de développement éco touristique, la différence des biens et des services de nature et surtout la publicisation du territoire ouvert de plus en plus à la curiosité du plus grand nombre* »⁴.

I.5.4 Formes urbaines contemporaines et nature.

Nous nous intéressons ici à quelques formes urbaines propres au XXème siècle et qui caractérisent un rapport spécifique à la nature.

I.5.4.1 Les grands ensembles

Le début des Trente Glorieuses en France et en Europe voit la constitution de grands ensembles destinés à répondre à l'augmentation constante de la population. On le sait ces habitats répondaient à la nécessité de construire rapidement et pour le plus grand nombre et l'urbanisme a été celui du chemin de la grue. « *La construction des grands ensembles avait été entreprise dans l'idéalisme de la charte d'Athènes, dans l'optimisme de l'après guerre, dans l'euphorie des premiers habitants enfin bien logés, avec le soutien de l'opinion au vaste effort de construction sociale et avec l'appui sans faite des pouvoirs publics.* »⁵. Au sein de ces espaces, et parce que l'accent a été mis prioritairement sur le logement, les éléments naturels se résolvent a priori à la pelouse. Cette pelouse, qu'on voue à habiller les espaces vides, à créer un sentiment de verdure et qui deviendra rapidement

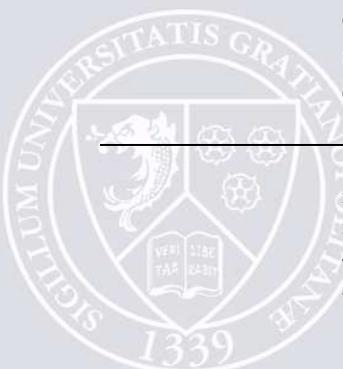
¹ Kalaora, op.cit, p. 168.

² Cauquelin, A. *Le site et le paysage*, Paris, PUF, 2002.

³ Donadieu, P. *La société paysagiste*, Arles, Actes Sud, ENSP, 2002, p. 9.

⁴ Ibid., p. 34.

⁵ Merlin, P. *Les Grands ensembles*, Paris, La documentation française, 2010, p. 87.



boue, espace délaissé ou espace noir (parkings). « *Les grands ensembles ne sont pas un idéal architectural ou urbanistique mais un pis aller, un moyen destiné à pallier une très grave crise de logement* »¹. C'est donc une nature résiduelle et consolatrice qui est alors présente. Elle ne participe même pas à la création d'un décor dont pourrait profiter l'usager depuis le haut de sa tour. La pelouse vient décorer maigrement les espaces interstitiels entre les parkings². Si nous évoquons cette forme urbaine particulière c'est justement car elle n'engage pas de rapports spécifiques à la nature, et qu'à cet égard elle est un indice pertinent de cette relation entre l'homme et les étants naturels³. Surtout, les grands ensembles sont importants de par leur rôle « repoussoir » dans l'imaginaire collectif et la pensée urbaine, plus que par leur présence effective sur le territoire. Leur importance, notamment dans leur rapport à la nature, est d'ordre symbolique plus que matérielle car la ville éparpillée est bien plus constituée de pavillonnaire que de barres⁴. La mauvaise réputation des secondes, expliquant, avec d'autres facteurs, la fuite vers les premiers⁵. En France tous les Grands ensembles n'auront cependant pas eu le même destin et si une cité comme celle de Grigny la Grande Borne n'aura finalement pas évolué d'un point de vue morphologique, la ville de Créteil a connu des périodes différentes dans son rapport aux éléments naturels. Du grand ensemble de Mesly ou de la cité des Bleuets au nouvel urbanisme des années 80 inspiré par les règles du New Urbanism, la ville de Créteil ne pourrait être traitée de façon homogène. Certains grands ensembles ont connu des réhabilitation, ou des dynamitages, alors que d'autres, sous l'effet de la politique des villes nouvelles, se verront intégrées dans des tracés permettant plus d'aménité⁶.

¹ Lacoste, Y. « Un débat : les grands ensembles » in Roncayolo, Paquot, 1992, op.cit.

² Auricoste, I. « Urbanisme du vert et symbolisme du gazon », in *Communication*, 2003, pp. 19-32.

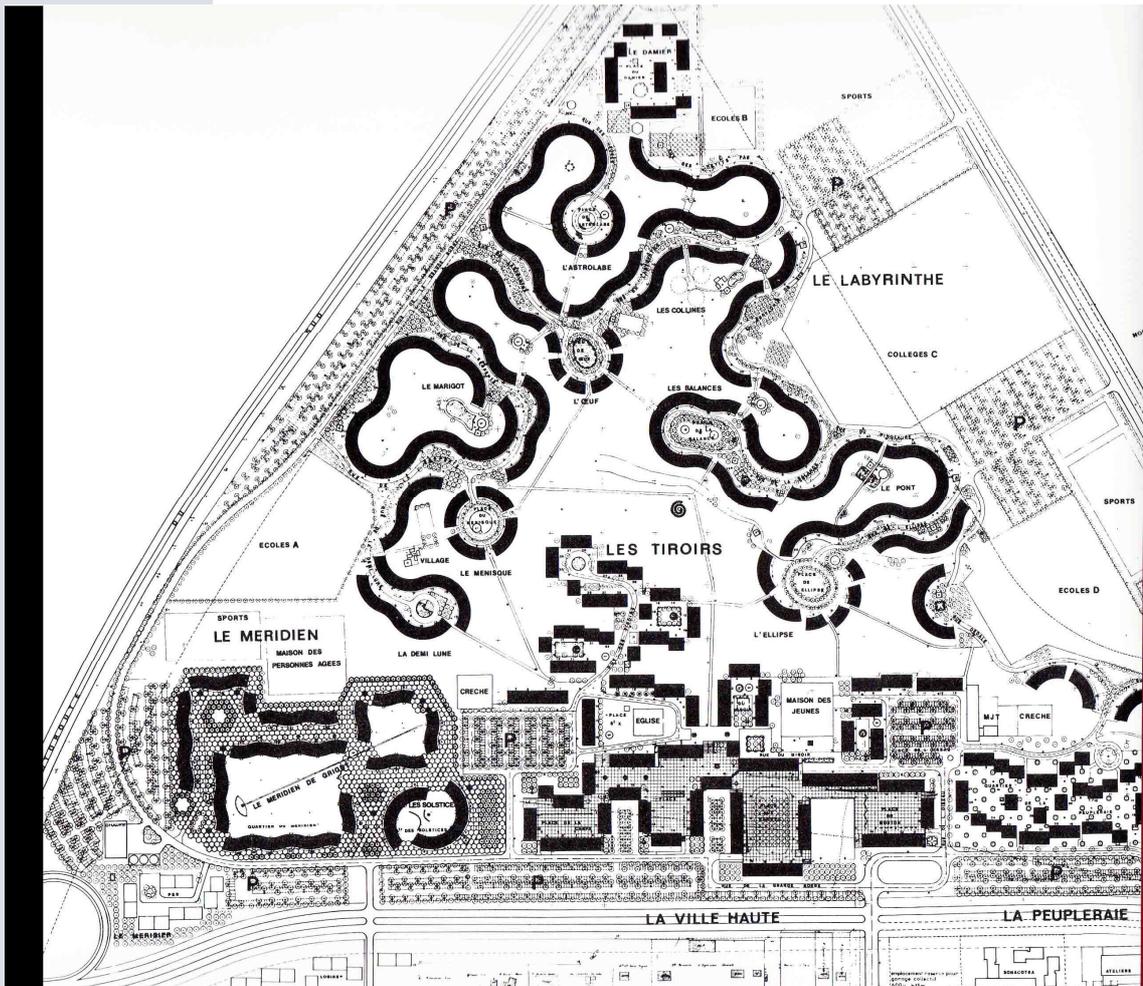
³ Pour un panorama Européen, voir Dufaux, F., Fourcaut, A. *Le monde des grands ensembles*, Paris, Créaphis, 2004. Pour le rôle symbolique des grands ensembles Amougdou, E. *Les grands ensembles, un patrimoine paradoxal*, L'Harmattan, Paris, 2006.

⁴ Burgel, G., op.cit, 2012, p. 69.

⁵ Merlin, P. *L'exode urbain*, Paris, La documentation française, 2009.

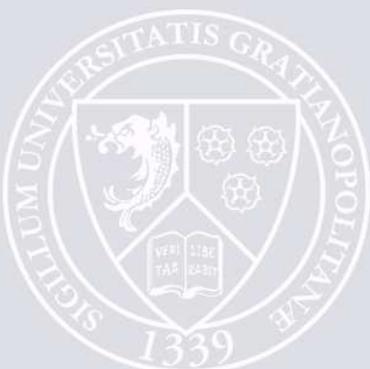
⁶ Coudroy de Lille, L. *Une nouvelle ville. Une histoire de l'urbanisme du nouveau Créteil*, Ville de Créteil, IUP, 2005.





Aillaud, E. *La Grande Borne à Grigny, ville d'Emile Aillaud*, Paris, Hachette, 1972, p. 16. Le dessin de l'architecture prime sur tout et s'imprime sur les espaces verts conçus comme toile de fond.

D'une façon générale les années 70 voient le développement des grands ensembles partout en Europe avec des proportions variant selon les pays et en faisant souvent preuve d'une certaine indigence esthétique. La « nature » y est réduite au végétal et se limite à l'occupation d'espace résiduel.





Les grands ensembles en Pologne, Amougou, E. *Les grands ensembles, un patrimoine paradoxal*, L'Harmattan, Paris, 2006, p. 26. Un exemple d'osiedle à Varsovie, très présent dans les années 70 et destiné à une population allant de 20 à 30 000 personnes.

I.5.4.2 La nature et le pavillonnaire

On sait que le pavillon avec jardin est l'aspiration principale des populations d'Europe de l'Ouest. C'est parce qu'il obéit à la logique sociale de l'accession à la propriété, d'une propriété étendue, avec la possibilité d'y intégrer ces autres attributs de la réussite sociale que sont la voiture et le jardin, que le pavillon reste et restera l'élément architectural et paysager fondamental de nos banlieues. On sait depuis Bachelard¹ toute l'importance que revêt la maison, « machine à affronter le monde »², porteuse d'identité et de sécurité, lieu d'un ancrage et du redéploiement de soi. Les logiques psychanalytiques croisent les logiques sociales et font donc peu de cas des considérations esthétiques, légitimes. On sait depuis Lefebvre l'importance du pavillonnaire et de ses jardins individuels qui permettent « l'affirmation de soi, l'isolement, le contact avec la nature »³. Le jardin individuel même délaissé ou relégué à l'état de débarras assume sa fonction de « naturalité », de nature maîtrisée, ou plutôt clôturée, aménagée qui permet là enfin, une appropriation que les autres espaces ne permettent pas. Le pavillonnaire, c'est cet « espace souple » dont parle Lefebvre, espace rétif à la rigidité des codes et que s'approprie son propriétaire. Les plantes, les arbustes, les fleurs participent à la création de ce petit monde dont le jardinier est le demiurge et dont il sent une responsabilité limitée. Limitée car les êtres naturels contenus dans le jardin offrent le luxe de pouvoir s'investir et se désinvestir émotionnellement rapidement et à moindre frais. On s'émerveille de voir grandir une plante, on la couve et on s'y attache, on s'empli d'une éthique de la nature qui pousse à « écouter » et à « respecter » sa créature, cependant si par malheur celle-ci venait à mourir, la « douleur » ne serait pas irréparable. Ce sont bien des investissements émotionnels et éthiques élastiques, c'est-à-dire qui peuvent aller très loin dans le sens de la positivité et de l'empathie envers les êtres naturels que l'on a chez soi et qui sont les dignes représentants de

¹ Bachelard, G. « *La poétique de l'espace* », Paris, PUF, Coll Quadrige, 1992.

² Ibid., p.25.

³ Lefebvre, H. « *Le pavillonnaire* », in Roncayolo, Paquot, op.cit.



la nature, mais qui peut se rétracter à tous moments, soit du fait de la disparition de la créature naturelle, soit du fait que le massif de rosiers en vienne soudainement à gêner l'installation de la table de ping-pong. Avoir des plantes c'est se savoir acteurs de processus naturels, savoir que l'on a chez soi des êtres qui « vivent » mais qui offrent l'avantage ne pas bouger et donc de ne pas déranger l'ordre domestique. La nature assure donc un rôle récréatif mais également décoratif, la plante grasse ou l'orchidée ayant finalement la même valeur qu'un meuble d'intérieur. On se rappelle les « salons de verdure » décrits par Françoise Choay à propos des travaux de Wright, cette expression peut s'appliquer au jardin pavillonnaire à bien des égards.

Finalement les grands « penseurs » et acteurs de cette ville diffuse, ce sont probablement autant les grands urbanistes, que les promoteurs immobiliers qui ont bien compris le rôle psychologique protecteur de cette Arcadie¹ toujours recommencée face à l'éparpillement du monde et qui s'incarne dans ces images publicitaires que connaissent nos bords de route. L'image promotionnelle, c'est cette image totale, fulgurante, qui transporte dans un monde pacifié, regroupé autour de la cellule familiale et dont la réussite sociale s'incarne dans le luxe des voitures allemandes garées devant la maison. Qu'on le déplore ou qu'on s'en félicite, la pensée urbaine, est traversée par l'influence de « l'urbanisme » des promoteurs et qui se résout à ces images fantasmagiques à la redoutable efficacité.

I. 5.4.3 Les villes nouvelles et la nature.

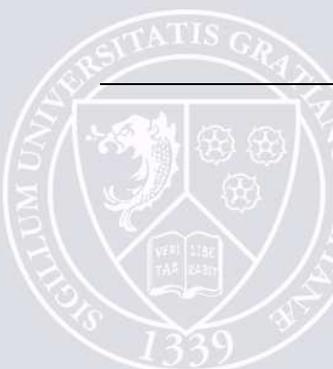
En dépit d'une revendication statutaire, (« *En France, sont considérées comme villes nouvelles « en titre » les villes qui correspondent à des critères administratifs et financiers bien particuliers, et non, comme on pourrait le croire, à des critères urbanistiques, architecturaux, économiques et sociaux.* »²) les villes nouvelles ont bien manifesté l'émergence de nouvelles formes dans l'espace. Pierre Merlin distinguait en 1970 trois types de villes nouvelles, celles créées à l'extérieur des zones urbaines, celles voulues autonomes en terme de fonction, ou partie d'une région urbaine dont on voudrait renforcer l'unité, et enfin les extensions de villes existantes³. Cette typologie a l'avantage de rassembler un grand nombre d'expériences de villes nouvelles et ce par delà les évolutions dans le temps, comme celles qui ont eu cours notamment en Suède, au Danemark et aux Pays bas⁴. Nous nous focalisons sur celles qui se sont voulues totalement ou majoritairement indépendantes dans le sens où les deux premières, en tant qu'excroissances fonctionnelles et morphologiques de la ville mère, ont manifesté des rapports ville nature très proche de celle-ci, la nouveauté étant plutôt à chercher du côté des « nouveaux »

¹ Voir Conan, M. « L'Arcadie toujours recommencée », in Berque, A, (Dir.). *La maîtrise de la ville, urbanité française, urbanité nipponne*, Paris, Editions de l'EHESS, 1994.

² Steinberg, J. *Les villes nouvelles d'Ile de France*, Paris, Masson, 1981, p. 2.

³ Merlin, P. « Essai de typologie des villes nouvelles », in *Technique et architecture*, 1970.

⁴ voir Cervero, R. « Sustainable new towns » in *Cities*, 12, (1), 1995, pp. 41-51, et Gaborit, P. *European new towns, image, identities, future perspective*, London, Peter Lang, 2010.



établissements humains. Ainsi nous nous intéresserons précisément aux expériences qui ont eu lieu en Angleterre et bien sûr en France à partir du SDAU de 1965, car ce sont ces deux types d'expériences qui ont été les plus complètes, quoique non strictement équivalentes.

Dès 1921 et les travaux du comité Chamberlain à propos des espaces insalubres, une série de recommandations en vue de l'établissement de cités jardins voit le jour. Patrick Abercrombie propose son plan pour le Greater London en 1944, soutenant la nécessité de la décentralisation grâce à la création de NT et la mise en place de la ceinture verte autour de Londres. De 1935 à 1945, les trois autres comités, Marley, Barlow et Reith appuient l'idée de villes nouvelles pour limiter croissance de Londres et établir un efficace « Town and country planning system ». Le « Town and Country Act » de 1947 entérinera la création de huit New Towns autour de la capitale, destinées à accueillir au moins un million d'habitants. Entre 1948 et 1950, ces huit New towns seront créées¹. La première génération de NT de l'immédiat après guerre correspond à la volonté de desserrement alors que celle programmées après 19520 ont pour objectif le développement des régions². Les influences de la NT sont connues, Garden city, cité radieuse et l'expérience de Radburn sont habituellement considérés comme étant à l'origine de cette expérience. Au centre de la théorie de la NT, le neighbourhood unit, établie sur la base d'un périmètre de proximité par rapport à une école primaire³.

La première génération de NT comme Harlow et Stevenage prennent la forme de cité jardins avec un centre verte et piétonnier longé par des unités comprenant espaces d'habitats de service et d'équipements⁴. Si on a souligné le fait que contrairement à la ville radieuse, la New Town anglaise s'inscrit dans son site en le respectant et en le laissant guider son installation⁵, il reste que la place assignée aux espaces verts et sauvages n'est pas véritablement signifiante. Les espaces verts de la NT ont été conçus comme des espaces interstitiels permettant la connexion entre les différents espaces urbains, et permettant ainsi indirectement la faible densité. Ces espaces verts ont été le moyen pour leurs concepteurs de créer l'image rurale désirée, renouant ainsi avec l'« english school of landscape design », entraînant par la même occasion une vague de critiques assez importante concernant l'absence d'urbanité dans ces villes⁶. De même, la nostalgie villageoise de la « neighborhood unit » fut attaquée pour son

¹ Merlin, P. « Villes nouvelles en Grande Bretagne », in *Annales de géographie*, n°421, pp. 278-295, 1968, Novarina G, Galland -Seux, M. « Fragments de modernité en bas Dauphiné » in Chalas, Y. (Dir.), *L'Isle d'Abeau. De la ville nouvelle à la ville contemporaine*, Paris, La documentation française, 2005, Ball, S. « The english new towns and urban development in the green belt », in *Les utopies de la ville*, Cahiers du CREHU, 10, 2001, pp. 255-261., Creswell, P., Thomas, R. *The new town idea*, The open university, M.Keynes, 1979.

² Merlin, op.cit, p. 279.

³ Department of town and country planning, University of Newcastle upon Tyne, "The principles of urban design in the british new towns", Working paper n°15, 1992, p.11.

⁴ Novarina, Galland-Seux, op.cit , p. 62.

⁵ Ibid.

⁶ Department of town and country planning, op.cit, p. 16. Souligné de meme dans un ouvrage bilan sur les New towns, Osborn, F.J., Whittick, A. *New towns, their origin, achievements and progress*, London, Leonard Hill, 1977.



déphasage avec la réalité urbaine du XX^{ème}¹. On leur reprochait alors d'être trop séparées de la ville historique, de se focaliser sur des formes urbaines aux accents passéistes et d'être vides de toutes activités commerciales ou professionnelles.

Comme on peut l'observer sur les plans reproduits ici pour la ville d'Hemel Hempstead les éléments naturels constituent une sorte de bande parallèle aux équipements urbains. La ligne verte redouble la bande d'activités, et signale le centre urbain. Il n'y a pas d'interactions, de mélange entre espaces verts et centre urbain.

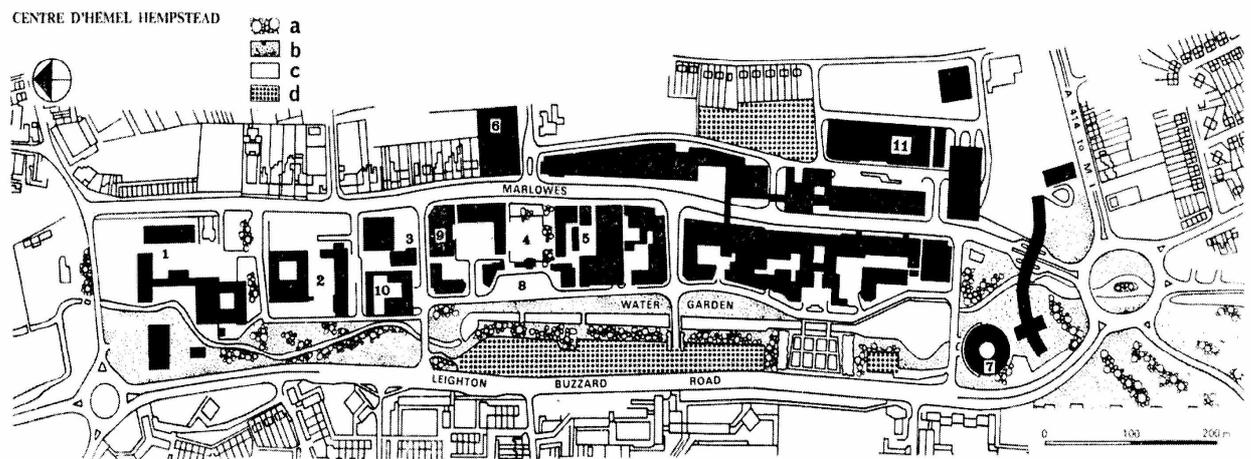
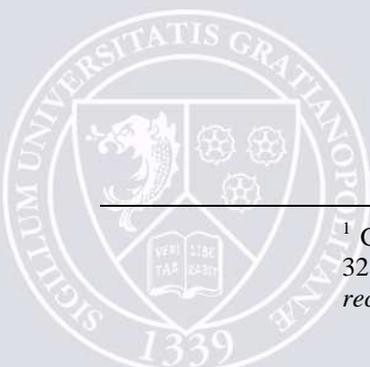


Fig. 2. — Centre d'Hemel Hempstead.

1. Établissement d'enseignement post-scolaire. — 2. Administrations municipales. — 3. Bibliothèque municipale. — 4. Marché. — 5. P.T.T. — 6. Parc de stationnement à trois niveaux. — 7. Parc de stationnement à quatre niveaux. — 8. Gare d'autobus. — 9. Cinéma. — 10. Poste de police. — 11. Bowling avec parc de stationnement sur le toit. — 12. Salle d'exposition avec parc de stationnement sur le toit. — a. Espaces boisés. — b. Espaces verts non boisés. — c. Rivière, plan d'eau. — d. Parc de stationnement.

Merlin, P., *Les villes nouvelles en Grande Bretagne*, Annales de géographie, T77, n°421, 1968, p. 285.

De la même manière, dans la ville de Stevenage, les espaces verts sont périphériques, extérieurs au centre urbain, situés au Nord Ouest de celui-ci.



¹ Goss, A. "Neighbourhood Units in British new towns", in *Town planning review*, Vol. 32, 1961, pp. 62- 82, et Merlin, P., Sudarskis, M. *From garden city to urban reconstruction, New towns in perspective*, London, INTA Press, 1991.

CENTRE DE STEVENAGE

1	Place centrale	10	Restaurant et salle de danse	19	Bibliothèque et centre médical	28	Bowling
2	Commerces, boutiques	11	Bureaux	20	Maison de convalescence	29	Eglise
3	Place de marché	12	Maison de jeunes	21	Collège de nuit	30	Police
4	Garages et entrepôts	13	Administration municipale	22	Entrepôts et industries de service		Arbres
5	Café	14	Cinéma	23	Stationnement à étages		Verdure
6	Usine thermique	15	Piscine	24	Hôtel		Park de stationnement
7	Étang et tour de l'horloge	16	Administration gouvernementale	25	Gare de chemin de fer		Cimetière de piétons
8	Bureau de poste	17	Pompiers	26	Lac artificiel municipal		
9	Garage d'autobus	18	Zones résidentielles	27	Salle de réunion		

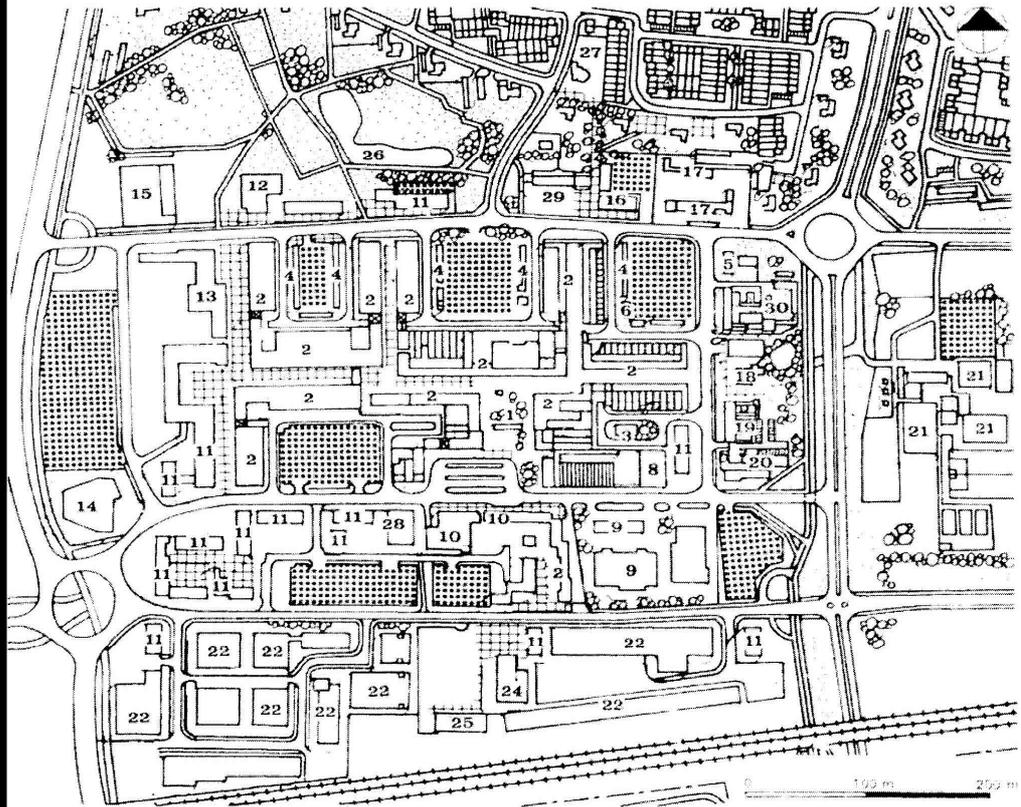


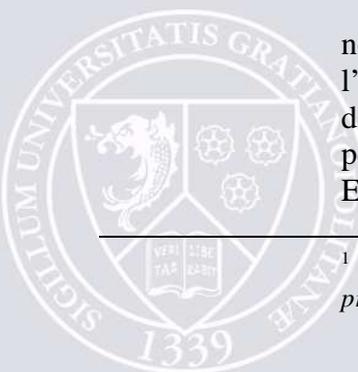
Fig. 3. — Centre de Stevenage.

Merlin, P, *Les villes nouvelles en Grande Bretagne*, Annales de géographie, T77, n°421, 1968, p. 287.

La principale différence entre la première et seconde génération de NT anglaises, tient au fait que les premières furent établies sur des zones vierges alors que les secondes durent s'implanter sur des terres déjà exploitées, favorisant ainsi des formes plus compactes que dans la première génération, ainsi que l'éloignement des espaces verts¹.

Dans les villes nouvelles françaises issues du SDAU de 1965, la nouvelle alliance ville campagne prend trois formes : à Cergy Pontoise, l'occupation d'un lac, comme un central park, permettant une série d'activité sportive, inversion du minéral au centre et du végétal en périphérie. Un croisement de trames vertes et trames minérales comme à Evry et une juxtaposition de petites unités urbaines closes, suivant un

¹ Department of town and country planning, University of Newcastle upon Tyne, *The principles of urban design in the British new towns*, op.cit.



chapelet linéaire à Marne la Vallée¹. Les villes nouvelles françaises, projetées à partir de suppositions de croissance très importantes en termes économiques et de population, ont été de même conçues comme un moyen de décentralisation et d'opposition au radiocentrisme parisien². La volonté de Delouvrier était bien de créer de la centralité dans le diffus et d'éviter, selon ses propres mots, que les habitants de ces villes ne viennent à Paris³.

Ainsi le SDAUP est fondé sur quelques grands principes d'aménagements : la réalisation de nouveaux centres urbains, l'organisation de l'urbanisation le long d'axes référentiels, l'extension de l'agglomération, le desserrement des activités et la mise en place d'un réseau d'autoroutes et de transports collectifs rapides⁴. En province ce mouvement des villes nouvelles s'incarne dans les organisations d'études d'aménagement des aires métropolitaines (OREAM). Pour Pierre Merlin, outre la nécessité de développer de véritables centres urbains et d'assurer une continuité avec l'agglomération parisienne, le troisième objectif important des villes nouvelles aura été de rapprocher les usagers des aménités paysagères et du plein air. Au niveau formel, si les projets de ville nouvelle se déclaraient contre le modernisme, avec un retour de l'îlot, de la rue et du quartier, dans les faits « *dans leurs plans, dans leurs schémas d'organisation, ils reprennent les principes fondamentaux de l'architecture moderne.* »⁵.

L'étude des documents prévisionnels et projectifs de 1965 montre plusieurs choses. Tout d'abord la jeunesse et l'inexpérience des architectes et urbanistes au sein de l'IAURP : « *cette boîte à urbanistes qu'a été l'IAURP était constituée de très jeunes professionnels de toutes catégories : démographes, ingénieurs, architectes, économistes, géographes...* »⁶. Cette jeunesse, simplement soulignée par certains acteurs, expliquait les références floues et l'absence de cadres de pensée rigoureux pour d'autres : « *On a donc lancé l'expérience des villes nouvelles sans très bien savoir où on allait et avec un manque sidérant de culture urbanistique.* »⁷. Pierre Merlin souligne alors le rôle joué par le livre de Françoise Choay⁸ dans la mise en ordre et la clarification des savoirs. Ceci explique peut être la volonté d'éloignement et de différenciation à l'égard du courant moderne de la part des concepteurs de villes nouvelles. Velléité argumentative qui ne sera pas suivie d'effets

¹ Ostrowetsky, S. « Les villes nouvelles françaises : Paris et apories. Esquisse d'une problématique », in *Espaces et sociétés*, n° 119, 2005, pp 25-36.

² Pour une histoire précise du plan Delouvrier et de ses implications, voir Giaccone, A., Huchon, J.P. *Les grands Paris de Paul Delouvrier*, Paris, Descartes et Compagnie, 2010. Pour l'histoire et les origines de la ville nouvelle française voir le classique ouvrage de Pierre Merlin, *Les villes nouvelles françaises*, Paris, PUF, 1991.

³ Les propos de Paul Delouvrier sont reproduits dans l'ouvrage de Murard, L., Fourquet, F. *Naissance des villes nouvelles, anatomie d'une décision*, 1961-1969, Paris, Presses de l'ENPC, 2004.

⁴ Ibid, p. 39.

⁵ Ostrowetsky, op.cit, p. 51. De même Ostrowetsky, S. *L'imaginaire bâtisseur, les villes nouvelles françaises*, Coll. socio des formes, Paris, librairie des imprimeurs, 1983.

⁶ Warnier, B. *Cergy Pontoise du projet à la réalité, atlas commenté*, Sprimont, Mardaga, 2004, p. 17.

⁷ Merlin, P. *Ego histoire au service de la ville nouvelle*, in Vadelorge, L. (Dir.) *Eléments pour une histoire des villes nouvelles*, Paris, Le Manuscrit éditions, 2003, p.44.

⁸ Choay, F. *L'urbanisme, utopies et réalités*. Op.Cit.



puisque les nouvelles formes urbaines relèveront des principes de la Charte d'Athènes et ce à bien des égards : circulation, implantation des équipements et des services, polycentrisme multi scalaire, structuration à partir de l'unité de voisinage et séparation des circulations. L'influence du modernisme se fit également sentir à travers l'urbanisme de dalle comme à travers la volonté de créer une ville radiocentrique, unitaire et linéaire, les trois établissements humains du Corbusier servant alors d'appui conceptuel à ces projets.

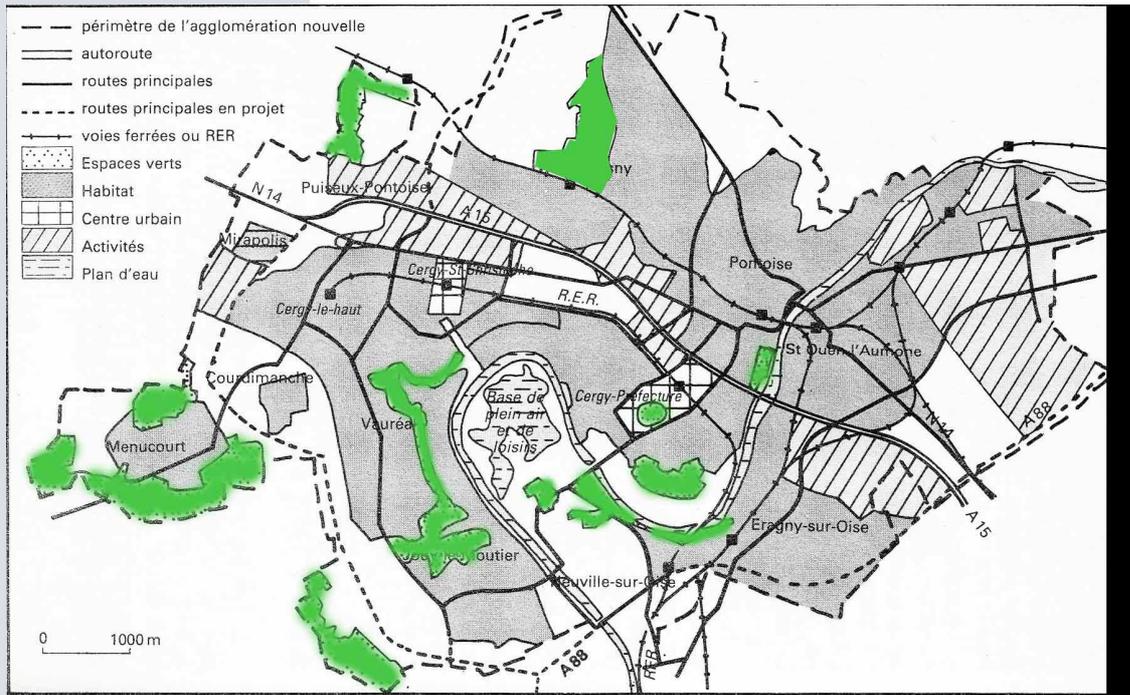
Les référents de la pensée urbaine quoique mal maîtrisés n'étaient donc pas absents à cette époque, on peut en identifier d'autres, regroupés sous l'unité d'une forme particulière. L'observation du Plan d'aménagement et d'organisation générale de la région Parisienne (PADOG) établi en 1960 revendiquait la frontière entre Paris et le reste de son territoire. Les urbanistes avaient alors identifié la figure d'une ville enfermée qu'ils pouvaient continuer ou contrecarrer¹. Les autres solutions qui s'offraient à eux étaient les figures de la « rupture » de type Brasilia, celle inspirée des 3 établissements humains du Corbusier (ville radiocentrique, linéaire et unitaire), la figure de l'éclatement inspirée des New towns anglaises et enfin la figure de la ville unitaire mais déconcentrée inspirée de Stockholm. Ce qu'ils se donnaient pour contre exemple, en tous les cas pour la ville de Cergy, étaient les grands ensembles, la ville éclatée, champignon ou béton. De ces grandes orientations ont découlé plusieurs résultats formels et conceptuels :

Une pensée de la centralité : *« une agglomération vaut ce que valent ses centres, et c'est en regroupant dans des espaces géographiques limités et relativement denses la plupart des fonctions et des emplois que la population sera le mieux servie[...]les centres urbains nouveaux capables de desservir de 300 000 à un million de personnes seront le noyau des villes nouvelles. »*². Cergy Pontoise est pensée comme une entité devant se doter d'un centre à polarité forte et structurante pour l'ensemble du territoire. Si les quartiers possèdent bien des centres secondaires faits de services et de commerces, le centre de Cergy reproduit la centralité exacerbée de la capitale parisienne.

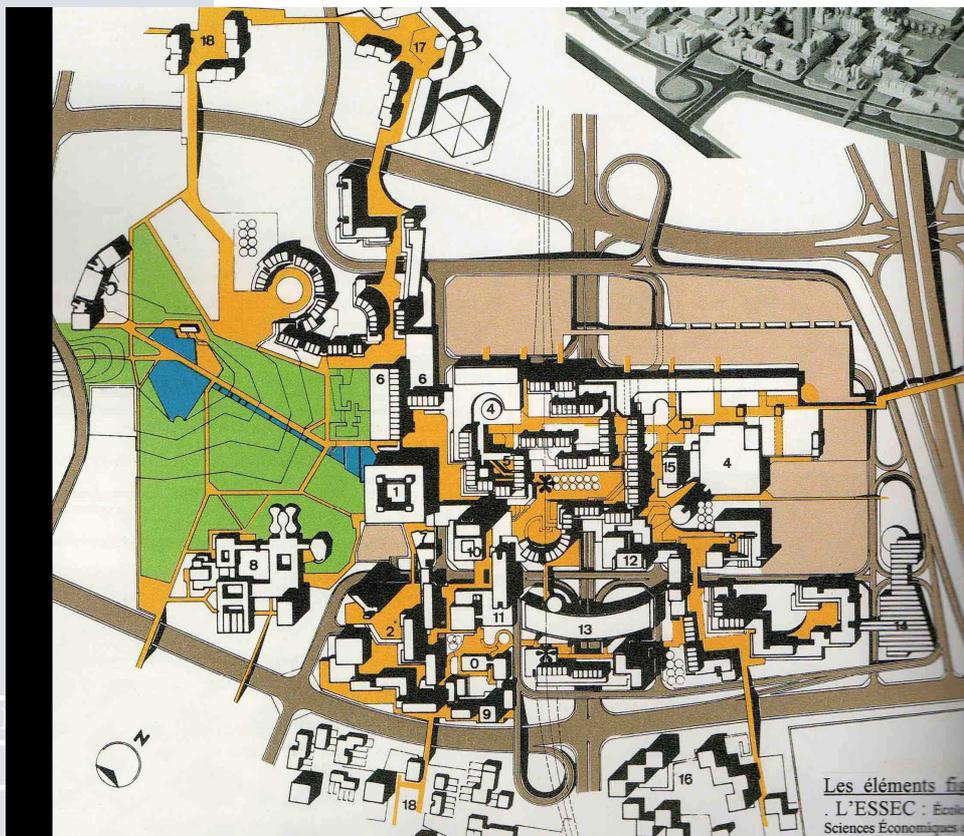


¹ Merlin, P, op.cit, p. 23.

² Extrait du SDAU de 1965. in Warnier B., Op.Cit, p . 13.



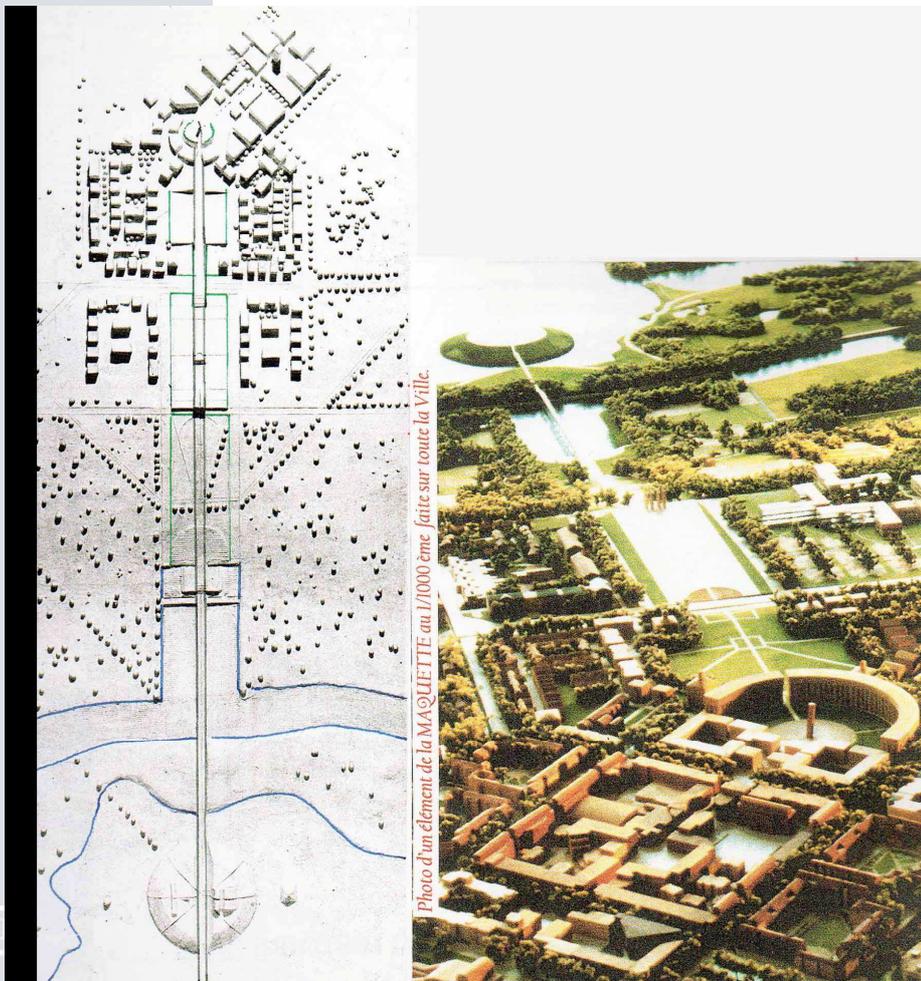
Cergy-Pontoise. Merlin, P. *Les villes nouvelles*, PUF, p. 52



Centre ville de Cergy Pontoise, rassemblant l'ensemble des services administratifs et commerciaux.
Warnier, B. *Cergy Pontoise du projet à la réalité, atlas commenté*, Ed Mardaga, Sprimont 2004, p. 36.



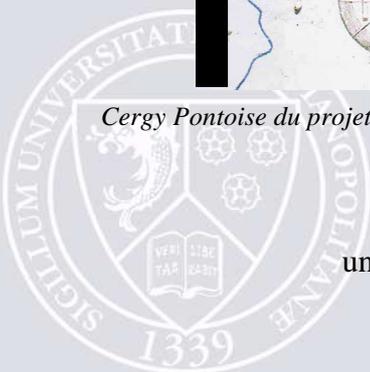
Deuxième principe important, la volonté de fonder une ville paysage. A Cergy, les urbanistes ont revendiqué la prise en compte du site, de sa topographie, de son potentiel paysager pour la mise en place de l'agglomération et la structuration de la ville. Les intentions en 1968 étaient de créer des espaces publics de nature, d'intégrer à la ville les paysages tels que les plans d'eau, les forêts ou les coteaux. En 2002 ce résultat n'était que partiellement atteint et les urbanistes revenaient sur la nécessité de consolider ces espaces publics verts ainsi que sur l'importance d'un tissage plus intense entre la terre et l'Oise. Cette ville paysage qui s'incarne à Cergy est plus de l'ordre d'une nature à contempler depuis les coteaux ou les buttes de Courdimanche. Cette dimension spectaculaire s'incarne dans l'axe majeur qui traverse la boucle de l'Oise et relie les bois de Cergy aux hauteurs des quartiers de la ville haute.



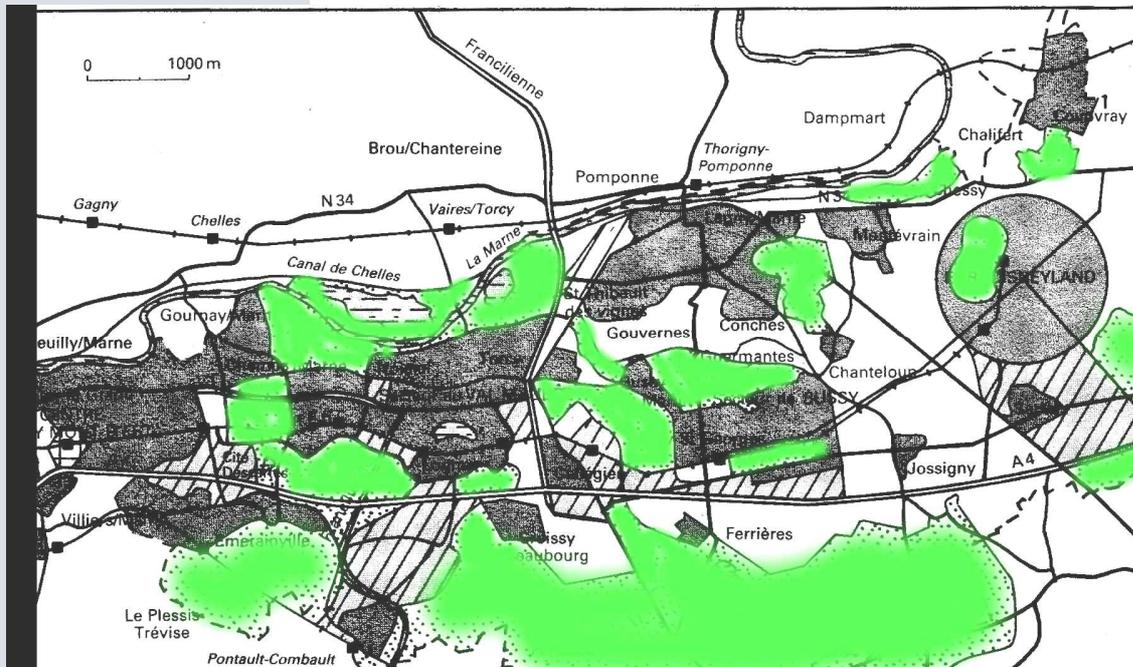
Warnier, B.

Cergy Pontoise du projet à la réalité, atlas commenté, Ed Mardaga, Sprimont 2004, p. 65.

On voit une nature encore extrêmement théâtralisée et insérée dans une mise en scène des espaces publics qui se retrouve dans l'architecture et



ses références à des objets architecturaux connus et patrimoniaux. Cependant ce type de projet incarne uniquement l'un des extrêmes dans la place accordée à la nature au sein des villes. L'autre pourrait s'incarner dans le programme pour la ville de Melun Sénart.

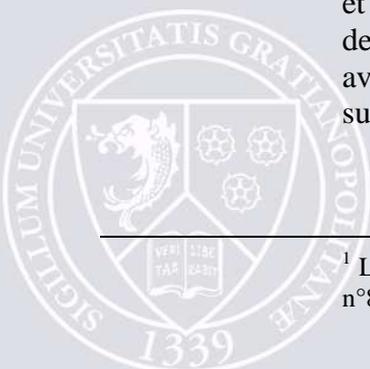


Melun Sénart, Merlin, P. *Les villes nouvelles*, Paris, PUF, p. 57.

A Melun Sénart, le travail a porté sur l'établissement d'une ville paysage végétale. Dans un article où il revient sur les principes qui ont porté à l'établissement de la ville nouvelle, Bernard Lassus se situe par rapport à deux références que sont le Vésinet et la ville de Cergy¹. La première, projet du comte de Choulot est une ville établie en fonction de la topographie et topographie paysagère du site, alors que la deuxième est caractérisée par l'auteur comme une ville végétalisée c'est-à-dire avec une forte densité du bâti et du végétal, amenant une impression de labyrinthe végétal plus que de ville paysage construite autour de vides. Le concept de ville paysage végétale qui a été appliqué à Melun relève de plusieurs principes.

Premièrement la ville paysage est celle qui se construit autour de la rencontre entre ciel et sol, c'est-à-dire une ville qui laisse le ciel apparaître et donc qui n'aurait pas de skyline. D'autre part une ville structurée à partir de son relief. Melun Sénart étant majoritairement plate, il a fallu composer avec le végétal comme trame, comme linéaire et dessin limitant les surfaces construites. Ainsi la ville paysage végétale « le construit doit en

¹ Lassus, B. « Melun Sénart, ville paysage végétale », in *Annales de la recherche urbaine*, n°85.



effet avant tout apparaître sur un fond d'arbres qui, lui, est silhouetté sur le ciel »¹.

Le dessin végétal s'opère ainsi :

- un dessin haut, établi à partir de la cime des arbres.
- Un dessin linéaire établi à partir d'étendues aquatiques.
- Des tapis verts joignant ces deux composantes précédentes.

C'est cette structure qui organise partiellement le bâti et la répartition des espaces. La ville de Melun Sénart s'appuie par ailleurs sur la forêt de Sénart et le bois de Rougeau, deux entités naturelles structurantes au niveau territorial. Lassus évoque aussi l'idée d'une « extension sensible réciproque » via la connexion entre espaces publics verts et jardins privatifs. Le but étant la création d'une armature verte à partir du mélange entre privé et public. La revendication est de ne pas rendre les espaces non bâtis périphériques, ornementaux ou ajoutés, mais au contraire de les voir intégrés à la structure urbaine. L'isolement dans une ville paysage mènera finalement aux mêmes apories que pour les New Towns anglaises de la première génération, c'est-à-dire qu'on leur reprochera un manque d'urbanité et de centralité². Ce défaut explique probablement l'autre versant de la structuration morphologique qui s'est amorcée dans la deuxième tranche des travaux et qui imposait un développement prenant appui sur les agglomérations existantes s'étant formées pendant les premières poussées d'urbanisation. L'objectif n'était plus dès la fin des années 60 de fonder une ville en rapport avec la nature, mais de fabriquer une ville dont les fonctions seraient cohérentes et contribueraient à créer une « véritable » ville³.

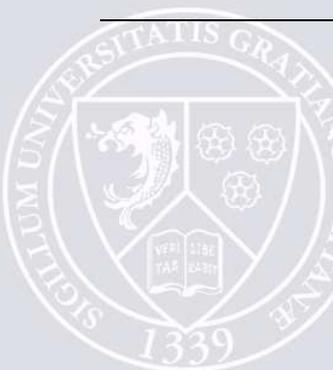
Enfin, les projets du paysagiste étaient de construire pour une part une ville sensible, soit non uniquement constitué par un paysage lointain, mais plutôt par une série d'ambiances⁴. Cette immersion dans la nature se retrouve partiellement dans le programme concernant Marne la Vallée. Le document qui suit est issu d'une brochure de promotion immobilière de l'époque, type de documents qui sont des éléments signifiants quant aux conceptions urbanistiques alors en cours.

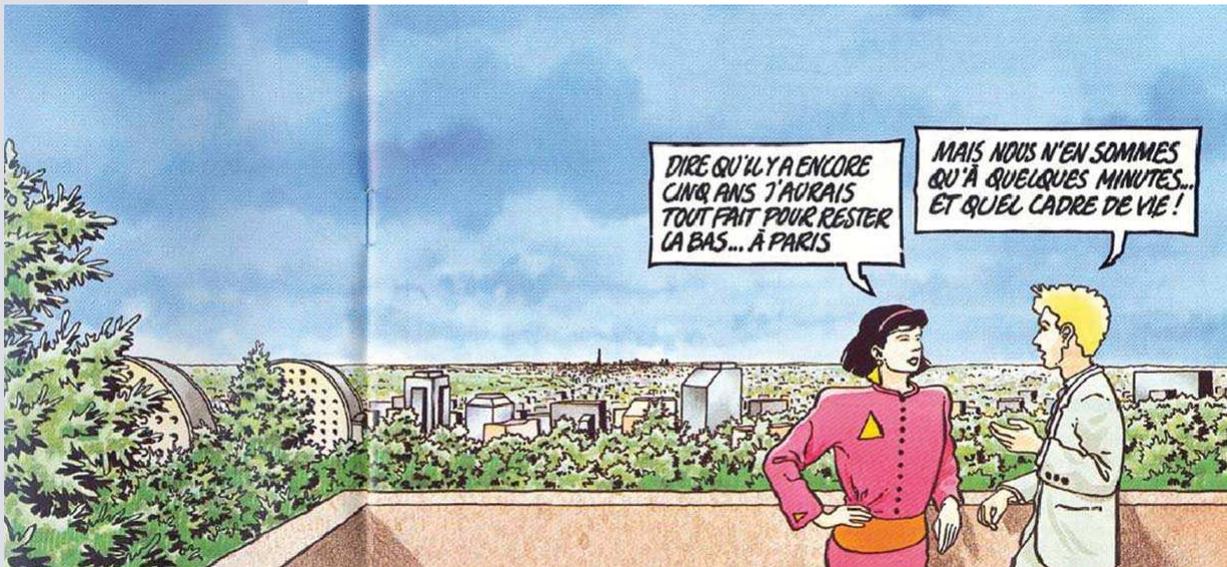
¹ Lassus, op.cit, p. 17.

² Békouche, P. *Pour une métropolisation raisonnée : diagnostic socioéconomique de l'Ile de France et du bassin parisien*. Synthèse des travaux à l'initiative de la DATAR et de la préfecture d'IDF. Paris, La documentation française, 1999. Absence d'urbanité déjà signalée pour Sénart en 1993 : Secrétariat groupe central des villes nouvelles, Jean Lou Perrier. *Etude comparée de l'environnement urbain en villes nouvelles d'Ile de France*, Paris, Secrétariat villes nouvelles, 1993.

³ *Technique et architecture*, Hors série n°5, 1970, p. 105.

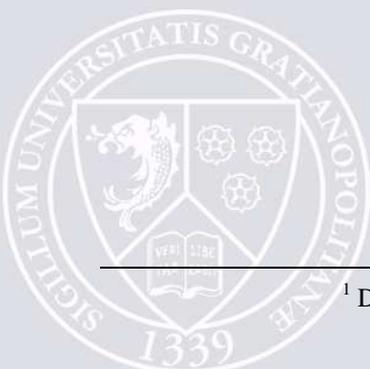
⁴ Ibid., p. 19.



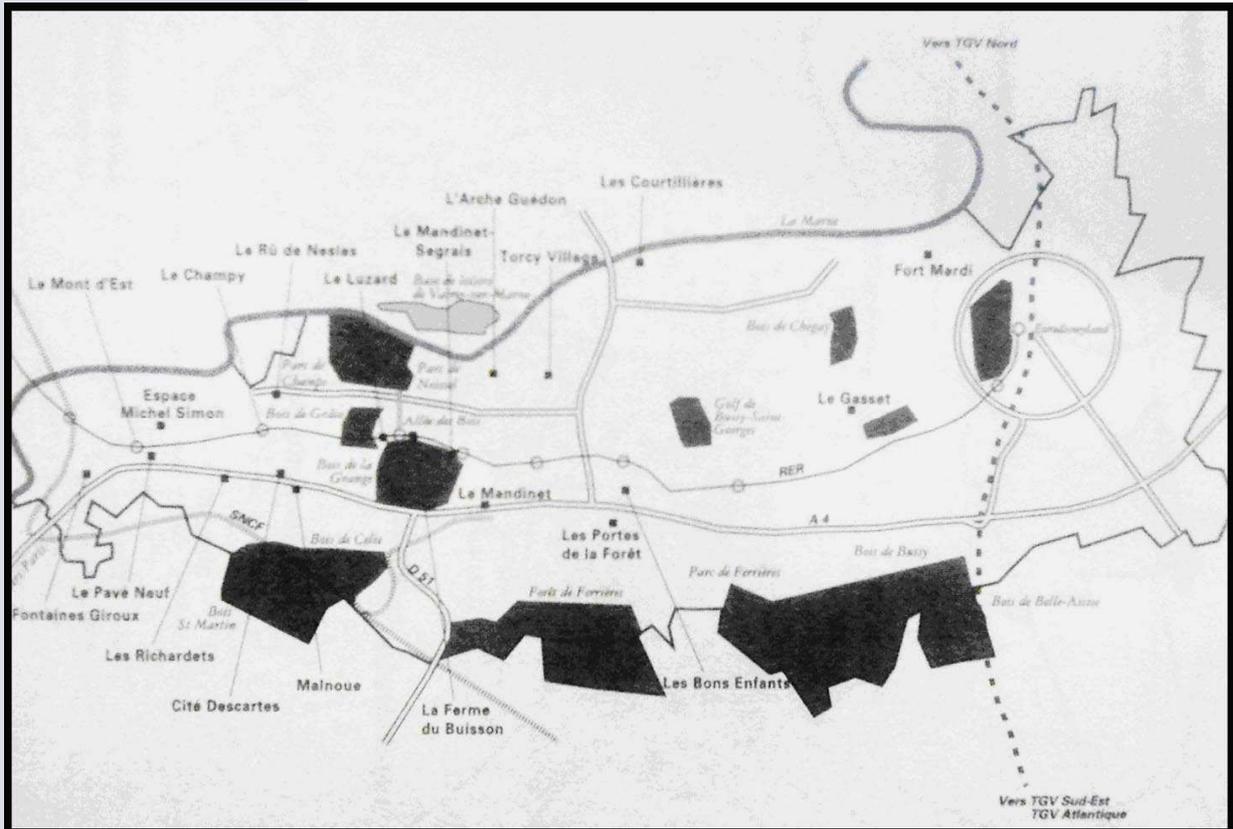


« Valeurs immobilières » 1986, in Groupe Descartes, p. 111. Cette image illustre les valeurs paysagères mises en avant par la promotion immobilière de l'époque.

Au niveau global, Marne la Vallée est une conurbation linéaire le long d'axes routiers et de transports en commun, présentant une densité décroissante depuis le début de la deuxième couronne de Paris jusqu'aux paysages ruraux de la Brie, séparés par des zones vertes. Le secteur autour de Noisy le Grand est organisé autour des arcades, secteur dense avec centre commercial. Le Val Maubué est plutôt pavillonnaire, idem pour Bussy St Georges avec une faible densité, et en fin de ligne, EuroDisney. Tout cet ensemble contribue à former un ensemble disparate et une multitude de déclinaisons de rapports à la nature. Un ouvrage s'intéressant au ressenti paysager des villes nouvelles recensait la diversité des ambiances et des paysages qui caractérisait cette entité¹.



¹ Dieudonné, P. *Marne la Vallée, le temps des héritiers*, Paris, Autrement, 1992.

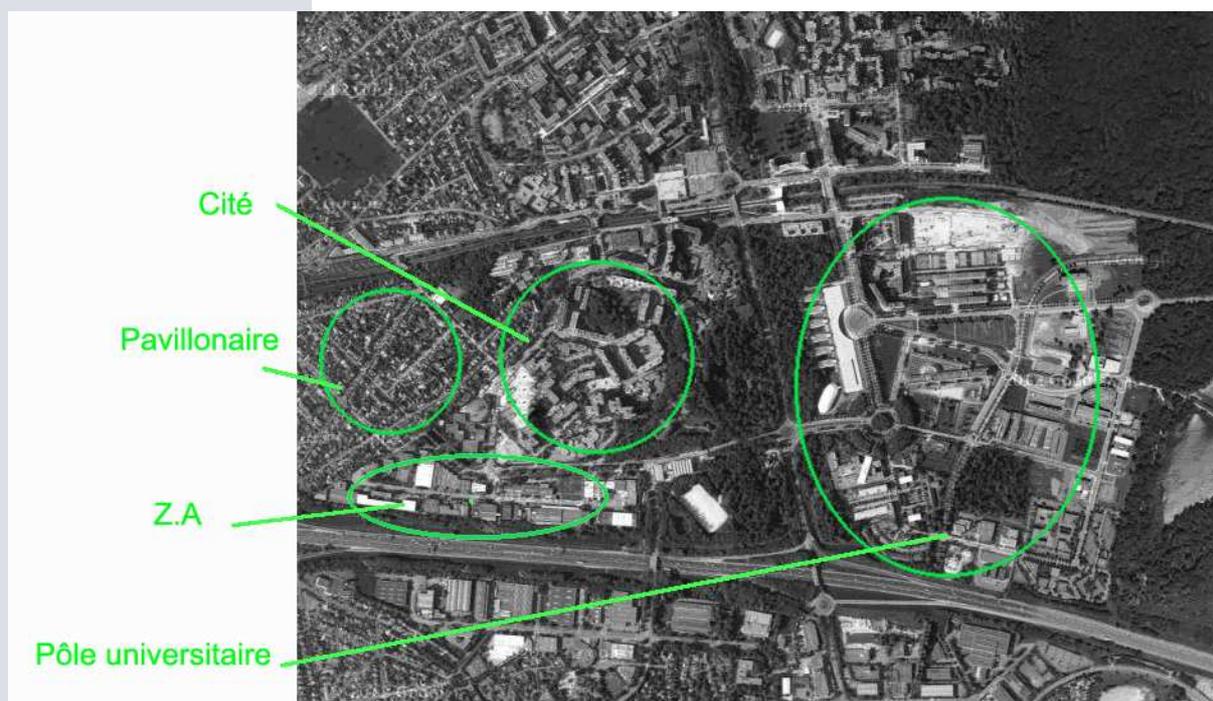


Marne la Vallée. Diéudonné, P. *Marne la Vallée, le temps des héritiers*, Paris, Autrement, 1992, p. 6.

Dans le secteur de Mont d'Est ou de Torcy, l'utilisation de la nature sous la forme des espaces verts et des bois relève de l'esthétique moderne, i.e, d'une nature isolante, séparatrice et innervant la ville, contribuant à fondre l'urbain rassemblé en chapelet dans une couverture verte faisant à la fois liant et séparation. La cité Descartes a des airs de campus à l'américaine avec de vastes espaces verts et des bâtiments paquebots, Bussy st Georges oscille entre le village et le concept de « golf immobilier » qui permet de disposer villas et immeubles de faible densité au milieu des prairies et des reliefs paysagers.

Symbolique de ce rapport ambigu au paysage et à la nature, l'absence de liens tissés avec la Marne. Après avoir été un paysage intimiste de guinguette et de pêche, la Marne ne s'est pas vue réinvestie par l'habitat et les loisirs, la base de loisirs de Vaires exploitant même un cours d'eau parallèle à la Marne.

A une échelle locale, si l'on prend l'exemple du quartier de la butte verte à Noisy Le Grand, on peut y voir matérialisé un certain nombre de principes de l'urbanisme moderne : immeubles paquebots posés au milieu de la nappe verte, zones d'habitat gigantesques vierges de routes, ensembles de terrains de sports, parcs et jardins collectifs au pied des immeubles.



Quartier de la Butte verte à Marne la Vallée. Source Gey.

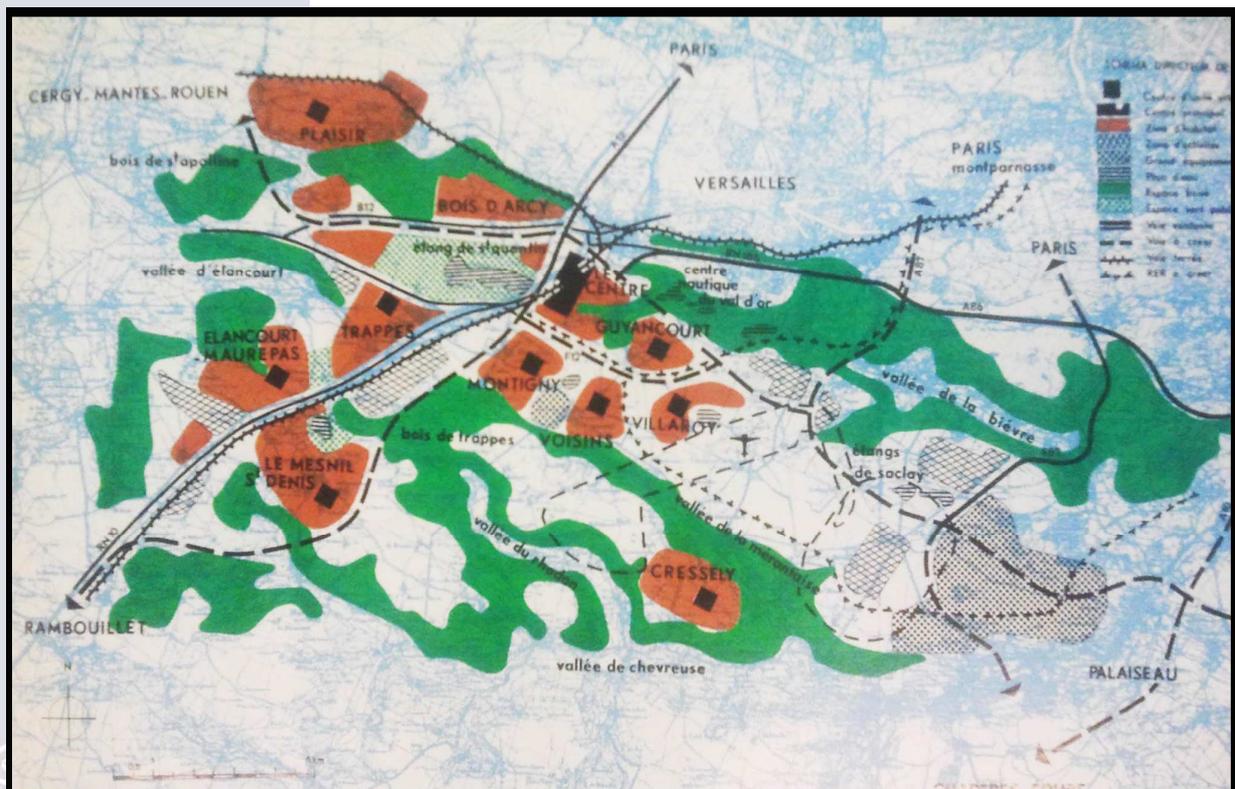
Contrairement à ce que sa réputation de ville paysage pourrait laisser entendre, un rapport d'étude concernant les villes nouvelles a condamné la négligence de l'ancien tissu rural dans la constitution de Marne La Vallée¹. Le site était constitué de petits bourgs comme Champs Noisy, Villiers, Noisiel.. comme de forêts, bois de Grâce, de Logne, ainsi que d'un réseau de cours d'eau (Marne, ruisseau de Mendereau, Maubué...) autant d'éléments naturels qui ont été négligés dans la constitution de la ville nouvelle. Les auteurs du rapport critiquant l'effacement des chemins vicinaux ou la mise en place de paysage lacustre en lieu et place d'anciennes routes accordées au relief. Radicalisme paysager et gigantisme architectural caractérise bien des hauts lieux de Marne la Vallée dont les espaces verts et boisés sont aujourd'hui autant des espaces d'aménités que des éléments structurants du paysage. Cependant cette structure globale a

¹ Levy, A., Spigai, V. « La qualité de la forme urbaine », in *Problématiques et enjeux*, 11. Rapport pour le ministère de l'équipement du logement et des transports. Secrétariat permanent au plan. 1992.

bien du mal à émerger et on parle bien plus volontiers à propos de Marne la Vallée de « juxtaposition d'enclaves » dans laquelle chacun pourra trouver son compte et son rapport propre au paysage.

St Quentin en Yvelines est réputée pour être la ville nouvelle la plus proche de la « nature » dans sa forme paysagère et architecturée. La ville est largement égrenée de futaies, de haies, d'étangs et canaux, de vignobles en rizière, allées forestières et paysages.

Les étangs Bouviers, Val d'Or, et du Moulin à Renard, source de la bièvre ont été préservés grâce à une interdiction de construire, contribuant à la création d'un cadre bucolique. Même effet pour le lac artificiel de St Quentin qui est aujourd'hui classé réserve naturelle pour de nombreuses espèces. Le jeu avec l'eau est encore présent dans l'une des dernières opérations d'urbanisme de la ville, dans le quartier de la gare où tout une scénographie de fils d'eau, de canaux, de petits ponts et petits ouvrages créé un itinéraire agréable pour le promeneur¹. D'une façon générale St Quentin est très riche d'aménités paysagères comme le PNR de Chevreuse ou la proximité des zones agricoles de Guyancourt. Pour autant les opérations d'urbanisme successives ne se sont pas faites à partir de ces entités naturelles fortes mais en les intégrant dans des armatures urbaines, en essayant de les dégrader le moins possible.

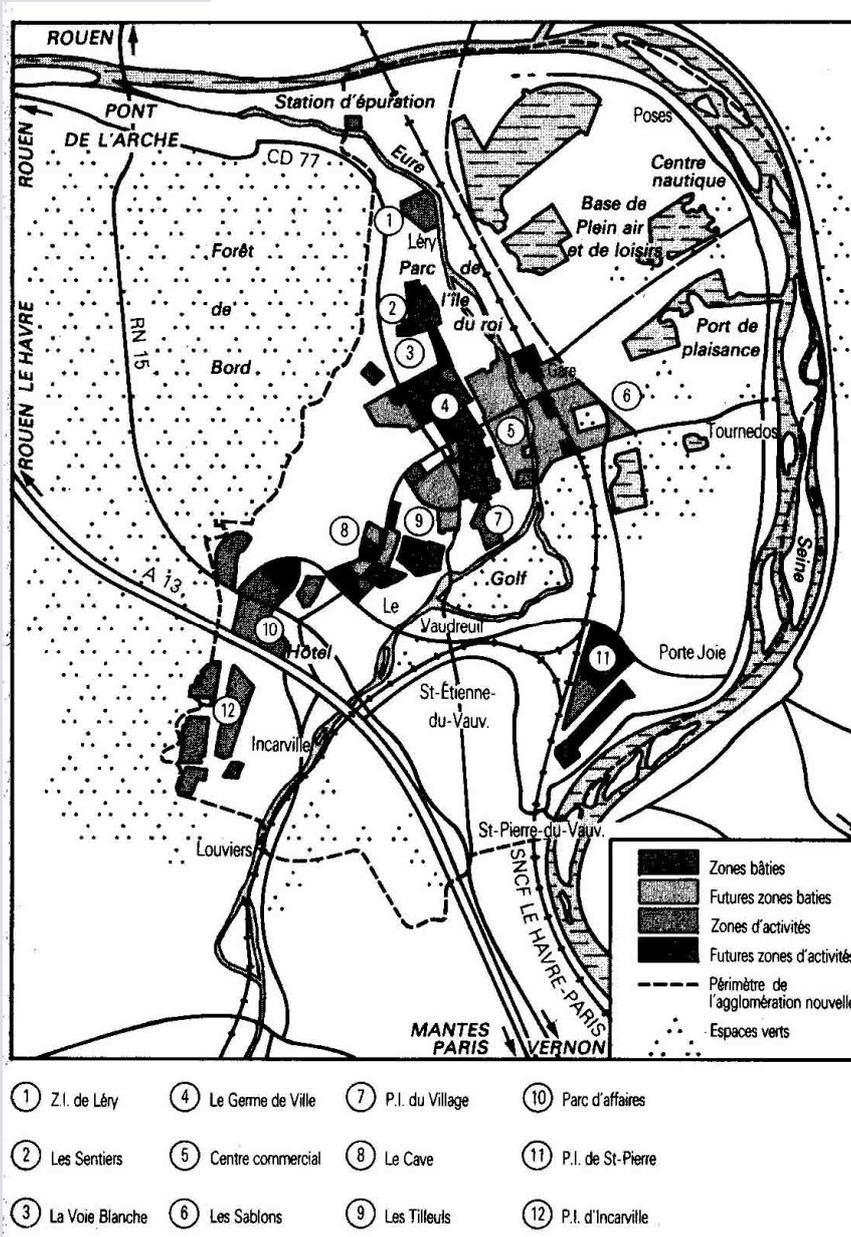


Distribution entre masses urbaines et boisées dans le territoire de St Quentin. On voit également la ville nouvelle de Trappes, contrepoint populaire de l'exigence paysagère bourgeoise de St Quentin. Source : *Technique et architecture*, N° spécial n°5 villes nouvelles, 1970, p. 87.

¹ Lories, M.C. *St Quentin en Yvelines : histoire en marche et verts parages*, Paris, Autrement, 1992.

UNIVERSITÉ DE GRENOBLE

Les pôles structurant de cette nouvelle entité ont bien été plutôt la gare, reliant la ville à Paris, Versailles, et le centre Renault de Guyancourt. Dans cette morphologie construite autour de ces trois pôles, les lacs et leurs alentours n'ont pas constitué des points de rééquilibrage des masses urbaines, mais des poumons verts isolés de la ville par des zones non aedificandi.



Le vaudreuil., Merlin, P. *Les villes nouvelles*, Paris, PUF, p. 61.

Val de Reuil a voulu rompre avec les principes de la ville nouvelle. En appliquant le « Mix land use », le principe de mobilité, de flexibilité, la ville était faite pour évoluer au cours sud temps. C'est la forme du « germe », projeté par « l'atelier de Montrouge » et qui a fait l'objet d'un



travail universitaire¹. Malgré cette prétention à l'avant-gardisme, les morphologies sont assez simples, un plan directeur avec urbanisme de dalle, des programmes pavillonnaires ou avec immeubles à peu d'étages. La nature est confinée dans sa forme végétale et encadre les morphologies urbaines sans réellement interagir avec elles. Les espaces verts sont au loin et l'opposition entre ville centre et vides paysagers est finalement reconduite sans que des morphologies originales n'aient été mises en place.

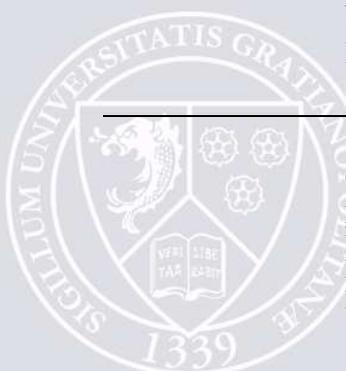
Enfin le tableau des rapports ville nature dans les villes nouvelles ne serait pas complet sans des précisions quant aux velléités de gestion de l'impact environnemental qui ont pris place à l'époque du SDAU. A l'exemple de la ville de L'Isle D'Abeau, dont l'un des objectifs était de préserver son agriculture locale et de créer des zones de maraîchage et d'horticulture pour l'agglomération lyonnaise et la ville nouvelle, l'ensemble des autres villes nouvelles avaient pour objectif de préserver certains aspects de l'agriculture des localités où elles s'implanteraient. Au moment du SDAU, les études « Ariane » réalisées par la société Matra analysaient les impacts des nouvelles constructions sur les écosystèmes et le climat. C'est ainsi qu'a été annulé à L'Isle d'Abeau la création d'un lac artificiel de 800 hectares qui aurait entraîné l'augmentation du degré d'hydrométrie et ainsi la création d'une nappe de brouillard dans l'agglomération. De même, la volonté de conserver la biodiversité associée à l'étang présent à l'emplacement du centre projeté de la ville de Villefontaine à partir de 1974 a conduit à la rédaction d'un plan d'occupation des sols en conséquence et à l'adoption de projets d'urbanisme tenant compte de l'étang². Au cours des rencontres de Marne la Vallée en 1993, les dirigeants de l'époque réaffirmaient leur volonté d'imposer aux entreprises s'implantant dans la ville nouvelle le respect de l'environnement et la qualité architecturale des projets.

I.5.5 Le Paris d'aujourd'hui et la nature.

De 1945 à 1956 l'Ile de France connaît un vaste mouvement de desserrement de l'industrie vers la périphérie, ainsi qu'une grave crise du logement qui conduira à la création de bidonvilles autour de Paris. La volonté de mettre fin à ces conséquences funestes de l'augmentation de la population et de l'effet de polarisation de la centralité parisienne entraîne la création du poste de commissaire à la construction et à l'urbanisme pour la région parisienne en 1955. En 1956 intervient la révision du PARP dont les objectifs sont de décentraliser l'agglomération parisienne vers la province, décongestionner Paris vers sa banlieue et de régénérer cette dernière banlieue par les grands ensembles. Par la suite le PADOG accentuera l'urbanisation de la banlieue et le desserrement parisien avec la création de

¹ Pour une présentation des caractéristiques morphologiques de, VDR voir Etienne, C et Girard, J, « Ville nouvelle de VDR. Un patrimoine en devenir », in *Histoire urbaine*, n°20, pp. 77-100, 2007.

² Genty, R. « Ecologie et développement urbain à L'Isle-d'Abeau », EPAMARNE, EPAFRANCE, *Les rencontres de Marne la Vallée, Vers une nouvelle culture urbaine*, Paris, Altamira, 1993, pp. 55-61.



quatre centres urbains nouveaux, placés aux quatre points cardinaux : le Bourget au nord, Montesson-la Défense (700 ha) à l'ouest, Vélizy (700 ha) au sud ; un à l'est dont la localisation n'est pas précisée. Mais également la construction de neuf grands ensembles, relativement proches de Paris pour créer des « centres secondaires » représentant un total de 85 000 logements et 200 hectares de zones d'activités : Massy - Antony, Créteil, Alfortville - Maisons-Alfort, Vitry, Stains- Saint-Denis - Pierrefitte, Argenteuil, Fontenay-sous- Bois, Aulnay-sous-Bois – Sevran -Tremblay-les-Gonnesse, Bures-Orsay. Et enfin le développement de grandes agglomérations au-delà des limites de la région parisienne dans des villes situées à 100 km au moins et au plus près des villes situées à deux heures de Paris (Rouen, Amiens, Reims, Troyes, Orléans, Le Mans)¹.

Le vaste mouvement d'urbanisation qui a animé la France dans la dernière moitié du XX^{ème} siècle, et plus spécifiquement entre 1950 et 1970, ne doit pas produire une image faussée de Paris et de la région parisienne. A rebours de l'image d'un territoire déséquilibré et consacrant l'hypertrophie parisienne, ainsi que d'un territoire en proie au mitage et à la ville diffuse, Guy Burgel rappelle que L'Ile de France reste une région agricole². « *Le mitage, cette hantise des gestionnaires du patrimoine écologique, est très limité (grands massifs forestiers, continuité des étendues mises en culture, urbanisation circonscrite demeurent la règle), la consommation de la campagne par la ville devient faible et surtout concentrée à la périphérie immédiate de l'agglomération.* »³. Il est indéniable que la France et l'Ile de France en particulier ont connu l'étalement urbain, simplement ce mouvement est comme le rappelle le géographe, beaucoup plus le fait des années 70, et s'avère aujourd'hui limité par les défenseurs de la ruralité, la revalorisation de la centralité et de la haute densité par les urbanistes et les collectivités. Ainsi, il faut se départir de l'image d'une hypertrophie parisienne, l'exode rural ayant depuis longtemps disparu et le solde migratoire s'étant largement inversé depuis les années 80, mais également d'un sprawl implacable à l'américaine. Si le territoire francilien connaît des portions importantes de ville diffuse, les espaces naturels sont encore préservés et majoritaires en son sein.

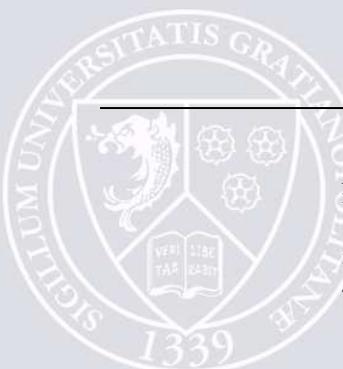
Malgré les incertitudes des années 80-90 liées aux conséquences des crises pétrolières de la décennie antérieure et aux crises du golfe à partir de 1991, la France a globalement poursuivi un mouvement d'urbanisation constant bien qu'inégal⁴. Dans toutes les villes et à Paris en particulier les ceintures agricoles qui nourrissaient la ville ont disparu, mouvement concomitant d'une mondialisation de l'agriculture qui a profondément changé le système campagne/ville. Du fait de l'urbanisation, de l'installation de parcs et de jardins, le front campagne/ville parisien s'est

¹ Sources, DREIF, *Une brève histoire de l'aménagement de Paris et sa région La planification à l'échelle de la région parisienne.*

² Burgel, G. *Paris, avenir de la France*, La Tour D'Aigues, Editions de l'aube, 1999, p. 35.

³ Ibid.

⁴ Roncayolo (dir), op.cit, 2001, p. 21.

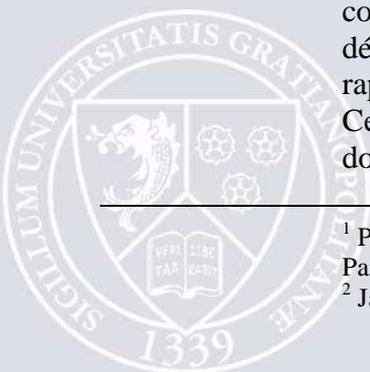


considérablement éloigné de la capitale¹. Les SDAU successifs et les plans verts ont abouti à la création d'une métropole fortement radiocentrique à la banlieue étendue et aux aménités paysagères inégalement réparties.

Après le relatif désintérêt pour les jardins, sous le coup d'une quantification moderniste et d'une densification immobilière, les années 80 voient le retour d'une pratique paysagère plus fine et investie. Jardins et parcs ne sont plus considérés comme des équipements complémentaires, mais comme des créations originales et aux enjeux importants pour la ville. Des années 80 jusqu'à nos jours la capitale s'est dotée d'environ 150 espaces verts. On assiste d'une part à la volonté d'occupation systématique des vides par le vert et d'autre part à la multiplication des vocations du jardin contemporain : parcs de loisir, nouvelles promenades plantées, jardins suspendus... Comme nous l'avons vu plus haut, l'appel plus fréquent aux paysagistes a contribué à la création d'espaces recherchés dans leur composition et leur contenu végétal. En 1988 est créé le parc de Belleville par Debulois et Bricchet qui conserve le passé du lieu et crée un système d'allées qui suit les courbes de niveaux de la butte. De même une cascade dévale la pente depuis la terrasse surplombant Paris, rappelant le parc des buttes Chaumont. Quelques promenades ont également été plantées comme celles du jardin de Reuilly ou du square Péguy. Ces promenades illustrent une vision différente de celle théorisée sous le second empire qui la considérait comme un élément fort de liaison du système vert. Cette fois la promenade est nettement séparée des voies de circulation en recouvrant les anciennes voies de chemin de fer ou des quais. On distingue trois types de promenades plantées ; le premier utilise le parcours d'une voie couverte ou relie des squares (réaménagement du boulevard Lenoir, promenade Bernard-Dufay dans le 17^{ème}), le deuxième s'installe sur le tracé d'anciennes voies ferrées (Reuilly, Ermont-Invalides), le troisième borde les canaux (jardin du bassin de l'arsenal, promenade Signoret Montand)². Ce qui est intéressant dans ces types d'aménagements, c'est que la structure préexistante est réemployée, réinvestie. La logique n'est pas celle du gommage et de la table rase mais bien celle du réemploi et déjà de la ville sur la ville. C'est le même principe qui a eu cours pour l'aménagement du parc Brassens dans le 15^{ème} dans lequel des éléments des anciens abattoirs ont été conservés et même pour le parc de Bercy dans lequel des traces du passé aristocratique ou industriel de la ville sont présentes sous la formes des arbres centenaires et des pavés ; ce jardin étant par ailleurs baptisé « jardin de la mémoire » par ces créateurs. Enfin des parcs à dimension « high tech » ont été créés, la Villette en 1991, le jardin des Halles en 1988 ou encore le jardin Atlantique près de la gare Montparnasse en 1994. Enfin le parc André Citroën participe également de ce renouveau et aura certainement contribué à construire cette nouvelle conception de la nature en ville. Conforme à l'esthétique de la friche définie par son créateur Gilles Clément, le parc n'en noue pas moins un rapport des plus serré avec l'architecture des serres des différents gradins. Ce qui le caractérise est cet axe perpendiculaire à la Seine, ce vide qui donne directement accès au fleuve et qui instaure un dialogue avec lui.

¹ Philipponneau, M. *La vie rurale de la banlieue parisienne, étude de géographie humaine*, Paris, Armand Colin, 1956.

² Jarrassé, op.cit, p. 222.



Fruit d'une médiation entre deux projets, le parc allie la simplicité des tracés et la complexité des parterres et des étages des jardins classiques.

La ville contemporaine en général et Paris en particulier, prend conscience de son potentiel paysager et naturel, en témoignent les plans verts de l'agglomération parisienne qui ont eu pour fonction de préserver et promouvoir les éléments naturels considérés en tant que patrimoine. Pour exemple, le plan vert de 1994 qui s'appuie sur la demande sociale de nature afin de justifier son action en faveur d'une ceinture verte, d'une couronne rurale et d'un travail dans les vallées. « *Le maintien des grands équilibres écologiques et paysagers est devenu un enjeu essentiel pour Ile de France. Une majorité de franciliens placent désormais la qualité de l'environnement au rang de leurs principales préoccupations, le conseil régional en fait une de ses priorités.* »¹.

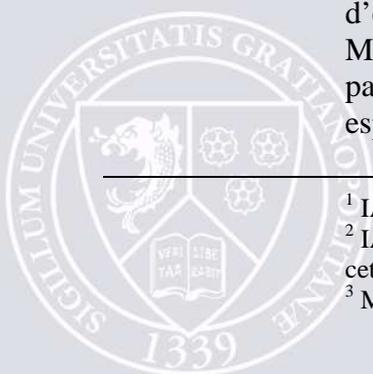
Issue de la remise en cause des théories et pratiques du mouvement moderne, la circulaire ministérielle du 8 Février 1973 définit les principes, les objectifs, ainsi que les moyens réglementaires et fonciers d'une véritable politique des espaces verts qui les constituerait non plus en tant que simples équipements, mais en tant que véritables principes organisateurs de la ville².

Le SDAURP de 1974-1975 définit la protection et l'aménagement des espaces agricoles et forestiers comme des priorités. A cette époque Paris et la petite couronne disposaient de 7.25m² d'espaces verts par habitant. Le SDAURP dessine des « zones naturelles d'équilibre » destinées à la respiration, au repos et à la promenade³. Le SDAU de 1976 ainsi que la création de l'agence des espaces verts traduisent ces intentions dans un projet d'ampleur régionale. La surface d'espaces verts et vides détenus par l'état et les collectivités locales, devenues les véritables acteurs du développement urbain, augmente d'environ 2000 hectares entre 1970 et 1990, avec plus de 1800 hectares ouverts au public. Depuis 1976 le district puis la région a considérablement aidé les communes à se doter en espaces divers, parcs de loisirs ou jardins publics. Les trois départements issus de la scission du département de la Seine ont augmenté leur surface de 460 hectares, et la ville de Paris d'environ 160 hectares. Au-delà de ce strict bilan comptable, l'élan impulsé dans les années 70 et progressivement affirmé par la suite aura conduit la région Ile de France ainsi que la ville de Paris à constitué les vides verts en tant qu'objectif primordial de leur politique d'aménagement. Durant les vingt dernières années du XXème siècle, des réalisations notables auront vu le jour et auront structuré le territoire francilien. On notera par exemple les parcs des hautes bruyères dans le Val de Marne, des Chanteraines dans les hauts de Seine, de la Courneuve qui ne recouvre pas moins de 130 hectares, ainsi que le réaménagement des berges de la Marne qui constitue une promenade d'environ 35 km depuis le confluent de la Marne et de la Seine, jusqu'à Marne la Vallée. Suivant l'évolution des cours d'eau, tantôt bande paysagère, tantôt parcs, l'aménagement des bords de la Marne constitue un espace récréatif et de détente de plus de 80 hectares. Décidée en 1984, la

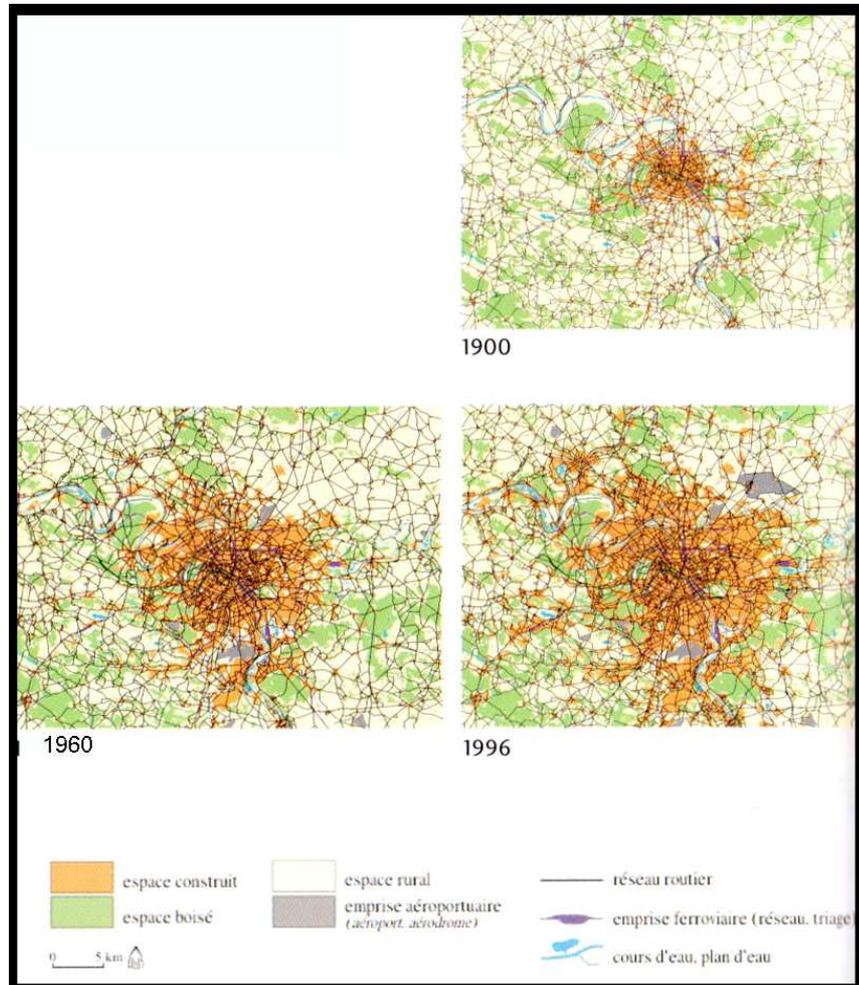
¹ IAURIF, op.cit, p. 253.

² IAURIF, op.cit, p. 37. L'ensemble des chiffres et mentions qui sont faites ici se réfèrent à cet ouvrage.

³ Marchand, B. op.cit, p. 328.

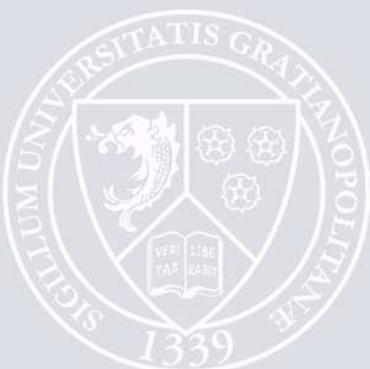


coulée verte du Sud de Paris s'étend de la capitale à Massy, elle permet de rallier depuis le centre le parc de Sceaux, le bois de Verrière et la vallée de la bièvre par des modes de transports doux comme la marche et le vélo. La coulée joue le rôle de parcours et de d'armature verte qui déploie parcs et jardins au sein de l'agglomération francilienne.



Données IAURIF/INSEE, in Burgel, G. *Pour la ville*, Paris, Creaphis, 2012.

Si on observe la progression de l'urbanisation en Région parisienne, on note qu'elle s'inscrit dans les limites définies par les grands éléments paysagers. Les espaces boisés ayant très largement été conservés.



Conclusion :

Ainsi nous voyons que les rapports ville nature à travers l'histoire des villes européennes en général, et de Paris en particulier, sont complexes et qu'il apparaît difficile de déterminer des grandes tendances ou des mouvements pleins et entiers quant à l'évolution de ces rapports. Au risque d'une simplification abusive, certains traits généraux peuvent être déduits de cette étude.

Premièrement que la nature, sous quelque forme qu'elle soit, appartient de façon essentielle au complexe spatial qui la lie à la ville. Qu'elle ait incarné un vide ou un plein, elle ne peut se comprendre sans prendre en compte cette entité physique plus vaste qui comprend la ville. Qu'au niveau des représentations et des projections, certaines formes de nature aient été opposées à la ville n'y a finalement rien changé, la nature a toujours été le deuxième terme de ce complexe spatial indissociable.

Deuxièmement, quant à sa présence matérielle dans ce complexe spatial, on ne peut évidemment que constater son rétrécissement et son intégration de plus en plus forte et localisée aux morphologies urbaines sous des formes fragmentées et disparates. On remarquera par ailleurs l'épaississement progressif de ses différentes déclinaisons au cours de l'histoire, l'infini diversité des villes et des situations urbaines contribuant à créer des formes toujours plus diverses de nature quant à leur fonction, leur limites, leur aspect ou leur rapport au bâti.



II. Histoire des idées

Afin de présenter les auteurs et courant de pensée qui ont fait du rapport ville nature le point central de leur discours, ou lui ont accordé une place particulière, nous avons opté pour un rassemblement thématique. Les auteurs s'étant préoccupés de ces liens ville nature étant très nombreux, et l'histoire de l'urbanisme étant à certains égards l'histoire de ces rapports, le corpus fut d'entrée très vaste. Bernardo Secchi rappelait par exemple qu'une grande partie de la production de l'urbanisme moderne avait été préoccupée par la question du desserrement et de la recherche d'une alternative à la concentration dans laquelle les espaces naturels auront un grand rôle à jouer¹. Ainsi, la production théorique concernée par les relations ville nature est très importante et il nous a fallu opérer des choix parmi tous ces paradigmes.

Partant d'une définition restrictive de la théorie d'urbanisme définie en tant que discours normatif et programmatique visant à la construction de nouveaux établissements humains, ainsi qu'à l'arrondissement d'espaces urbains en crise, nous nous sommes intéressés à des textes préconisant une utilisation particulière des éléments naturels dans ces espaces futurs. Ces discours visaient toujours l'établissement de formes urbaines spécifiques dans lesquelles les éléments naturels avaient toujours un rôle pivot à jouer dans leur constitution et leur fonctionnement, rôle morphologique, technique ou symbolique. Ainsi, nous aborderons des théories dans lesquelles la question des rapports à la nature n'est parfois pas centrale car subordonnée à des objectifs autres, ou moins urgente que d'autres problématiques urbaines. Cependant, dans toutes ces doctrines, les éléments naturels, jouent un rôle capital dans l'architecture globale du projet. On pourrait dire que leur utilisation et leur insertion dans cette architecture sont nécessaires mais pas suffisantes à l'établissement plein et entier du projet.

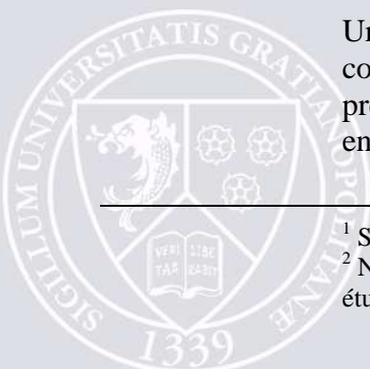
Certains rapprochements pourront sembler d'emblée incongrus au lecteur mais qu'il nous soit permis d'explicitier notre démarche et de justifier ces rapprochements, sortant ainsi des études convenues sur l'histoire de la pensée en urbanisme et des regroupements routinisés.

Nous commencerons par nous intéresser au statut de la nature dans les premières utopies et leur version socialiste. Ces utopies ne répondent pas à la définition de la théorie de l'espace bâti cependant on sait depuis Françoise Choay et Marcel Roncayolo, quelle influence auront eu ces discours utopiques sur l'urbanisme prospectif. Cette étude liminaire nous permettra notamment d'identifier un usage que l'on verra récurrent de la nature, sa constitution en tant que cadre réformateur².

Nous avons ensuite rassemblé les travaux d'Howard et du New Urbanism (NU) dans une partie portant sur la construction d'un idéal communautaire. Nous nous sommes focalisés sur les écrits d'Howard précisément ainsi que sur la ville de Letchworth, seule cité jardin réalisée entièrement selon ses vœux en 1904 ; ceci afin d'identifier la spécificité du

¹ Secchi, op.cit, p. 27.

² Nous avons de plus déjà largement justifié la raison de l'insertion des utopies dans cette étude sur la pensée urbaine dans notre partie méthodologie.



discours du fondateur des cités jardins et de constater l'évolution de son modèle jusqu'au NU. Le discours d'Howard appartient encore pour une part à la science politique et il ne peut être amputée de ses ambitions communautaires. C'est le même désir d'instaurer des rapports de proximité calqués sur l'image de la société villageoise qui alimente pour une part les propositions du NU. C'est l'image du village qui règle et inspire cette urbanité douce, et réduite au district. Nous allons voir comment cette image au début porteuse d'ambitions sociales s'est progressivement vidée de sa substance jusqu'à n'être qu'un dispositif de surveillance dans lequel la nature, réduite au végétal et au floral, joue un rôle de médiation et d'instance de contrôle.

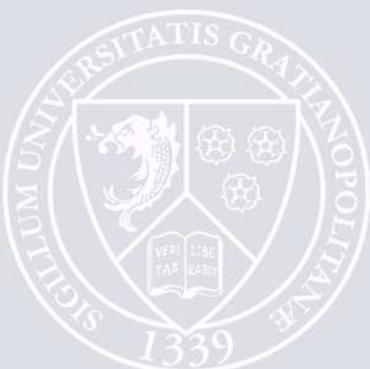
En lien avec ce paradigme, car inspirées également des images du village et de la société villageoise, mais engagées dans un rapport beaucoup plus esthète à la réalité, nous présentons les théories d'Unwin et de William Morris. Pour ces deux auteurs la nature, principalement convoquée sous sa forme végétale et aquatique est un outil dans la palette de l'urbaniste.

A la frontière entre ce dernier courant très inspiré, et le suivant dit techniciste car destiné à régler les problèmes de la ville industrielle, nous verrons quelques projets érigeant la nature en tant qu'entité quasi abstraite que la ville se devrait de révéler.

Nous présentons ensuite les textes et les réalisations d'aménageurs appartenant au paradigme « hydraulique », plus particulièrement Haussmann et Cerdà, comme figures émergées d'un courant de pensée qui envisage la ville de façon technique et fonctionnelle. Dans ce paradigme la nature est employée en tant qu'outil destiné à accomplir et accompagner la régulation et la circulation généralisée présente dans l'espace urbain.

On verra également les grands projets du XXème siècle qui ont tenté de dissoudre la ville dense grâce à la nature constituée en tant qu'espace vert. Enfin, considérant que la problématique parisienne aura donné une consistance institutionnelle et conceptuelle à l'école française d'urbanisme, nous détaillerons et commenterons les projets qui dès le début du XXème ont tenté de répondre à cette problématique grâce à une organisation des espaces verts considérés comme vides.

Malgré des rapprochements entre certains points théoriques, nous avons choisi de présenter la pensée de ces auteurs dans leur entièreté afin de respecter leur cohérence interne et ainsi comprendre exactement leur conception des rapports ville nature. Cette entreprise de relecture se référera d'abord aux textes originaux et non à leurs exégètes, qui d'emblée incluent les textes étudiés dans une démonstration et nous priverait de suivre exactement l'architecture discursive qui se présente à nous.



II. 1 La nature dans les utopies

Nous avons rassemblé pour des raisons de commodités au sein de cette partie un ensemble de textes qui appartiennent au registre¹ de l'utopie. Comme nous le signalions plus haut, le discours utopique a évolué au cours du temps et il pourra paraître arbitraire aux spécialistes de la discipline que nous rassemblerions en un tout des discours aussi différents que les textes de More, Bacon et les utopies socialistes qui n'obéissent pas en tous points aux mêmes logiques discursives et thématiques². Cependant tout en soulignant leur originalité nous pensons qu'il est possible de rassembler certains de ces textes considérant leurs usages des éléments naturels. En effet dans le discours utopique, la nature, sous quelque forme qu'elle soit envisagée, est un élément central mais discret de la mécanique de refondation qu'opère le projet utopique. Que l'utopie s'inscrive dans une perspective proprement politique à dimension critique comme chez les socialistes utopiques, ou technocentriste comme chez Bacon, on observe une étonnante récurrence de la place de la nature au sein de ces discours. Dans l'architecture du texte même, dans l'organisation structurelle des concepts, les éléments naturels ont souvent la même place.

II.1.1 Une nature séparatrice et insulaire.

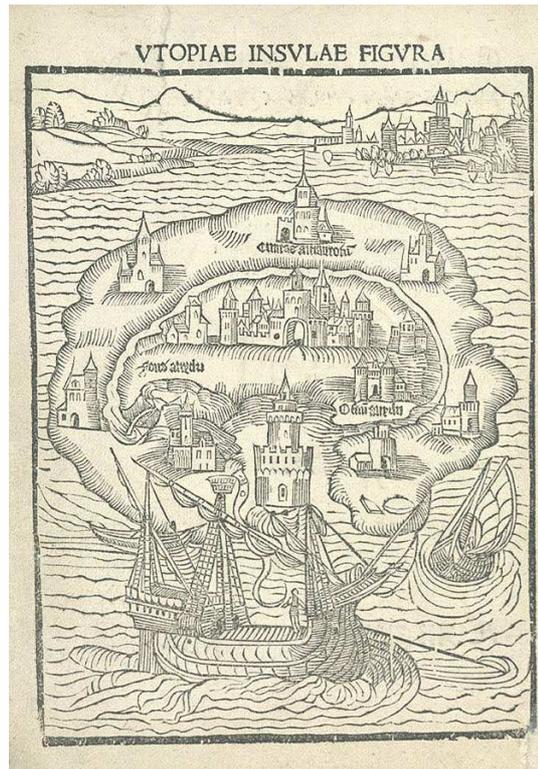
Première caractéristique des éléments naturels au sein de l'utopie, leur fonction séparatrice. Le système nouveau, la refondation sociale et politique ne peuvent se faire qu'éloignés du monde connu afin d'empêcher toute contamination ou toute perversion de la nouvelle genèse. La gravure inaugurale de l'île d'utopie chez More illustre à elle seule cette volonté de séparation et de coupure du monde. L'élément naturel aquatique isole la cité nouvelle et la préserve du reste du monde considéré comme corrompu. Par la suite de nombreuses utopies réitéreront cette fermeture. Dans "*Les femmes militaires*" paru en 1735, Louis Rustaing de St Jory situe son paradis terrestre sur une île encerclée de hautes montagnes toujours enneigées³. On pourrait d'ailleurs nommer « quête d'insularité » cette recherche de séparation systématique d'avec le monde connu et considéré comme perversi.

¹ On emploie le terme de « registre » qui fait référence ici à l'origine de l'utopie définie en tant que genre littéraire. Pour les fluctuations sémantiques du terme, voir Hans Gunter Funke, 1988, « L'évolution sémantique de la notion d'utopie en français », in *De l'utopie à l'uchronie, formes, significations, fonctions*, Actes du colloque d'Erlangen, 16-18oct 1988. H. Hudde et P. Kuon. (Dir.), Editions Gunter Narr Verlag, Tubingen, 1988.

² Ainsi Sargent distingue utopie faite par l'homme et lieu imaginaire simplement découvert, distinction engageant un rapport différent à la société décrite en miroir ainsi qu'envers la nature. Voir Sargent, Schaer, op.cit, p. 22.

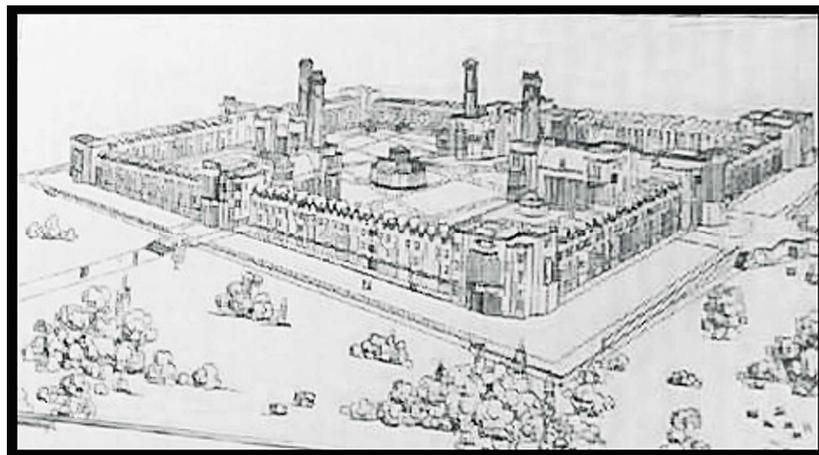
³ Pour une vue détaillée des utopies du XVIème au siècle des lumières, voir Barga, C. *Du paradis perdu à l'antiutopie aux 16 et 18ème siècle*, Paris, Ed classiques Garnier, 2010.





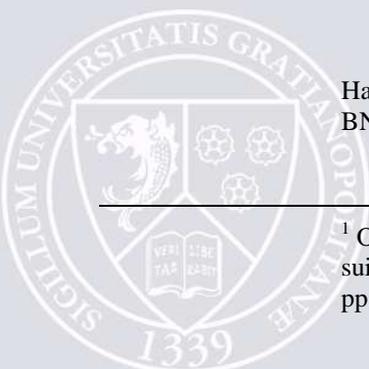
More, T. *L'utopie*, Paris, Librio, p. 4.

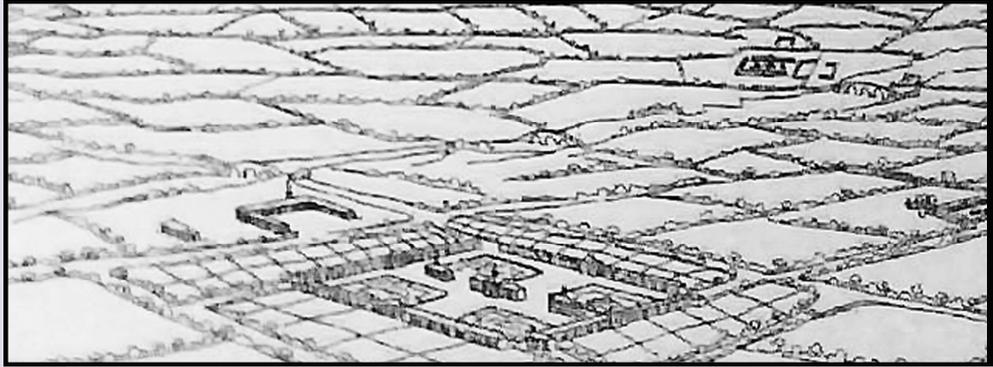
Ce rôle de l'eau dans la constitution de l'insularité peut être remplacé par d'autres éléments comme une géographie escarpée ou un désert. La nature, considérée en tant qu'espace séparateur éloigne les intrus mais empêche également tout départ. Dans les projets socialistes la nature joue ce même rôle de mise à distance, en témoignent les quelques illustrations des projets Owenistes ou Fouriéristes. L'isolement des communautés oweniennes de New Lanark ainsi que les descriptions de la ville d'Icara par Cabet illustrent également cette volonté¹.



New Harmony, Sargent, Schaer, (dir.). *Utopie, la quête d'une société idéale en Occident*, Paris, BNF/Fayard, 2000, p. 32.

¹ Owen, R. *A new view of society*, 1817. Woodstock books, oxford, 1991, p. 136 et suivantes. Et Oeuvres d'Etienne Cabet, tome 1, *Voyage en Icarie*, Paris, Anthropos, 1940, pp. 35-42.





New Harmony, Sargent, Schaer, (dir.). Utopie, la quête d'une société idéale en Occident, Paris, BNF/Fayard, 2000, p. 32

Dans le cas des utopies socialistes la nouvelle communauté est isolée du reste du monde par une ceinture protectrice d'espaces agricoles à la fois nourriciers et hermétiques. Les communautés sont mêmes isolées les unes des autres afin de respecter le nombre maximal d'individus et de limiter le nombre d'interactions entre eux¹.

On pourrait nous objecter que ces propositions ne concernent pas vraiment le rapport entre ville et nature, les communautés projetées s'apparentant à des rassemblements de fermes dans un espace majoritairement rural. Simplement ce serait oublier que les propositions de Fourier ne portent pas seulement sur l'installation des phalanges dans la campagne mais également dans des environnements plus denses. De même chez Cabet, Icara est destinée à devenir le modèle d'établissement humain de tout le continent Icarien et les propositions d'Owen comme des autres socialistes anglais, étaient destinées à être généralisées dans l'espace afin de constituer in fine un tissu urbain homogène.

La séparation opérée par les éléments naturels est destinée à assurer au mieux le fonctionnement communautaire et le renouvellement humain qu'il doit permettre, car les éléments naturels ne sont pas seulement instance de séparation, mais vont constituer également ce milieu à partir duquel va pouvoir s'opérer un renouvellement moral et social. La nature joue le rôle d'un cercle qui exclue et protège en même temps qu'il crée un espace intérieur régénérateur. On retrouve ce qu'avait identifié Louis Marin à propos des jeux d'espaces de l'utopie de More. « *Par la présence vide de la matrice centrale de la forme lunaire, c'est l'extériorité pure qui est fantasmée. L'extérieur, le bon extérieur, est dedans comme un vide qui se remplit, comme une présence toujours absente, alors que le mauvais extérieur est rejeté dehors* » *« fauces hinc vadis, inde saxis formidolosae »*². A l'intérieur des espaces utopiques même, prend place un vide naturel, désert, lac ou surface agricole qui permet le renouvellement moral. Le vide intérieur est ce « bon extérieur » qui est ce vide matriciel à partir duquel l'utopie se déploiera.

¹ Fourier, C. *Œuvres de Charles Fourier*, Tome XII, Paris, Anthropos, 1968, p. 700.

² Marin, L. *Utopiques, jeux d'espaces*, Paris, Les Editions de Minuit, 1973, p. 140.



II.1.2 Le milieu naturel comme lieu de la refondation.

L'idée d'un homme conçu comme tabula rasa et constitué à partir de l'expérience a émergé avec Locke et l'empirisme anglais¹. Un siècle et demi plus tard, la pensée politique emprunte de cette idée et de l'importance des conditions extérieures dans la détermination des caractères, s'engage de toutes parts dans la réforme des consciences au travers d'une réforme spatiale. Le socialisme utopique est particulièrement imprégné de cette idée : « *Les faits prouvent pourtant : premièrement qu'on forme généralement le caractère de l'individu et qu'il ne le forme pas lui-même. Deuxièmement qu'on peut inculquer à l'humanité n'importe quelle habitude et n'importe quels sentiments* »². Tous partagent cette idée particulièrement répétée et affirmée par Owen et tous misent sur la nature afin de réformer et refonder l'homme. Il y a peu de discours sur la dépravation morale des habitants des villes industrielles en comparaison des textes d'Howard ou de Marx et Engels, et conséquemment peu de précisions concernant l'amélioration éthique promise aux habitants d'Icarie ou de New Lanark. Cependant ces jugements et ces considérations sont bien présentes dans l'architecture conceptuelle des projets utopiques :

« *Quand on considère les richesses dont la bienfaisante nature a comblé le genre humain, et l'intelligence ou la raison dont elle a été gratifié pour lui servir d'instrument et de guide, il est impossible d'admettre que la destinée de l'homme soit d'être malheureux sur la terre ; et quand on considère qu'il est essentiellement sympathique et affectueux, il n'est pas plus possible d'admettre qu'il soit naturellement méchant* »³.

C'est parce que la société industrielle rend l'homme malheureux et méchant qu'il est nécessaire de mettre en place ces communautés alternatives. Les utopies socialistes aspirent à rendre l'homme heureux et c'est le retour à des conditions de nature qui permettra un tel bonheur, réfutant ainsi par là même les arguments d'ordre essentialiste sur le fondement moral de l'espèce humaine. « *That principle is the happiness of self clearly understood and uniformly practised; which can only be attained by conduct that must promote the happiness of the community* »⁴. Cette joie de vivre dans des conditions de nature transparait à travers les exigences paysagères qu'on retrouve par exemple chez Fourier pour qui la ville réformée doit s'inscrire dans une géographie de qualité et plaisante à l'œil : « *Chaque avenue, chaque rue doit aboutir à un point de vue quelconque, soit de campagne, soit de monument public* »⁵

Ces conditions de nature agréables devront être accompagnées et redoublées d'une mise en œuvre de celle-ci à travers la notion centrale de travail, qui conformément à la visée socialiste entraînera une libération de l'homme. Ainsi les communautés décrites par le socialisme utopique sont surtout le lieu de la maîtrise agricole de la nature et de l'abondance qu'elle

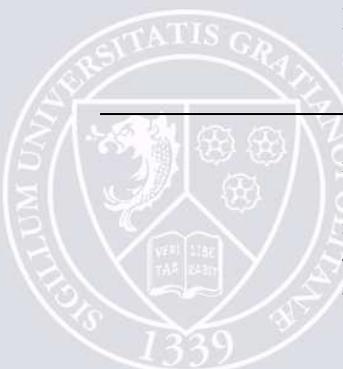
¹ Locke, J. *Essai sur l'entendement humain*, Paris, Livre de poche, 2009.

² Owen, R. *Textes choisis*, Paris, A.L Morton, Les classiques du peuple, /Editions sociales, 1963, p. 59.

³ Oeuvres d'Etienne Cabet, tome 1, *Voyage en Icarie*, Paris, Anthropos, 1940/1842.

⁴ Owen, op.cit, p. 22.

⁵ Fourier, op.cit, p. 705.



permet. Ces projets étant surtout des réponses aux conditions misérables du peuple de la révolution industrielle, la transformation morale est de fait contenue dans ce rapport pacifié et amical qu'entretient l'homme avec le travail de la terre. La nature en tant que milieu favorable à l'épanouissement de l'homme est par exemple chez Fourier la condition indispensable au passage de la barbarie au « garantisme », période préalable à l'harmonie universelle¹. Même si certaines obédiences Owenistes ont des orientations industrielles, le socialisme anglais, et français ont de forts accents agricoles ; ce ruralisme était de mise à l'époque et tirait ses racines du babouvisme et d'auteurs comme Mably, William Godwin, Charles Hall ou encore Thomas Spencer². Pour Fourier dans le phalanstère, « *les manufactures ne sont là qu'à titre d'accessoires et compléments du système agricole* »³. Il y a donc deux conditions essentielles au bonheur de l'homme et qui impliquent la nature ; premièrement la nature en tant que cadre de vie sain et deuxièmement la « nature » travaillée dans le cadre des activités agricoles.

II.1.3 Nature soumise/ partenaire

La nature est très souvent dans l'utopie ce partenaire silencieux qui pourtant donne toute sa substance au projet et sans laquelle il n'est rien. Des utopies socialistes aux projections scientifiques d'un Bacon, la nature est exploitée à différents degrés. Dans les premières s'étalent simplement les rêveries d'opulence alimentaire permises par l'exploitation agricole :
 « *For man knows not the limit to his power of creating food.* »⁴
 « *Nous sommes parvenus à faire produire, chaque année, successivement plusieurs choses à chaque champ, sans se laisser reposer jamais.* »⁵

Bien sûr dans les utopies la nature n'est pas capricieuse ni destructrice et il est intéressant d'observer à quel point il n'est jamais question d'une défaillance de la nature, d'une quelconque inconstance ou irrégularité de sa part. L'utopie agricole est faite d'une nature pacifiée, civilisée et obéissante. Chez Cabet déjà on retrouve une exploitation plus intensive de la nature, « *vous ne verrez pas un arbre ou une haie inutiles, mais dans nos champs, partout où un arbre fruitier sera plus utile qu'autre chose, vous trouverez un arbre à fruit* »⁶. La dimension esthétique est quasiment absente de ces propositions et ce sont à l'utilité et à la nécessité d'exploiter chaque centimètre carré de terre que contient l'espace communautaire qui s'affirme alors. L'utopie s'enferme dans ses rêves de

¹ Voir Fourier, C. *Œuvres complètes*, Tome V, op.cit, pour une incarnation urbaine de la « barbarie » de l'époque.

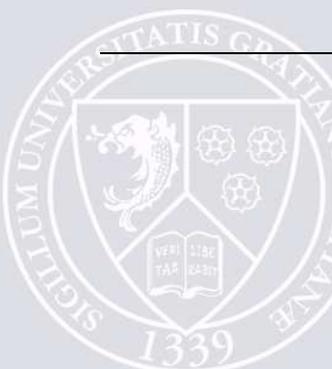
² Moret, F. *Les socialistes et la ville. Grande Bretagne, France, 1820-1850*, Paris, ENS éditions, 1999.

³ Ibid., p. 106.

⁴ Owen, op.cit, p. 175.

⁵ Cabet, op.cit, p. 155.

⁶ Ibid., p. 150.



rendements idéaux pour lequel une unité de terre donne dix unités de fruits ou de légumes.

Le dernier degré d'exploitation de la nature peut s'incarner dans le projet de la nouvelle Atlantide de Bacon qui consigne le récit d'un voyage dans une terre où l'état des connaissances techniques et scientifiques des habitants de Ben Salem est bien supérieur au nôtre et où la maîtrise du vivant est à son comble¹. Cette utopie n'est pas seulement celle des « ventres vides » qui se fait sentir parfois dans certains des textes que nous citons plus haut. Dans la nouvelle Atlantide, une bonne partie des dispositifs techniques sont en fait des réutilisations et des aménagements des phénomènes naturels et non pas un ensemble de machines ou de dispositifs complexe qui seraient surajoutés au réel. Ainsi les régions inférieures des grottes sont utilisées pour conserver, solidifier, réfrigérer les corps², de hautes tours servent d'observatoire et d'appareils de gestion climatique : « *Nous utilisons ces tours en fonction de leurs hauteurs et de leurs situations respectives, pour l'insolation, la réfrigération ou la conservation et pour regarder les diverses météores tels que les vents, la pluie, la neige, la grêle....* »³.

Incluse dans cette mécanique d'exploitation habile des éléments naturels, l'agriculture permet des rendements augmentés. L'élevage intensif de poissons dans des bassins naturels, la production d'énergie hydraulique pour l'électricité des chambres semi-artificielles de production de denrées alimentaires sont des exemples de cette technicisation des éléments physiques dans le but d'amener du bien être. La nature est ainsi cette « matière » grâce à laquelle la nouvelle société technicienne se dit et se dévoile. L'utopie technicienne évoluera par la suite, abandonnant cet idéal de gestion intelligente des éléments naturels pour une multiplication des objets techniques⁴. La fascination pour l'objet technique prendra alors le pas sur le réemploi des phénomènes naturels jusqu'à parfois créer la dystopie⁵.

II.1.4 La luxuriance indicielle

La luxuriance naturelle et la surabondance des fleurs et de fruits sont des constantes de l'utopie ; ces bontés naturelles sont des manifestations d'une terre ensoleillée et généreuse. Nous citons quelques extraits du voyage en Icarie qui à lui seul pourrait résumer bien des descriptions utopiques :

« *Ce jardin formait un vaste carré compris entre les maisons de quatre rues, traversé au milieu par une bande de gazon entre deux allées sablées avec un joli sable rougeâtre.* »

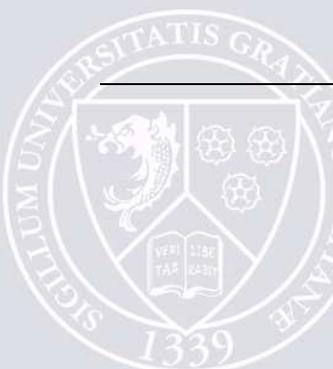
¹ Bacon, F. *La nouvelle Atlantide*, Paris, Payot, 1983.

² Ibid., p. 73.

³ Ibid.

⁴ Ribeill, G. « De l'objet technique à l'utopie sociale. Les ressorts de l'imaginaire technologique des ingénieurs du XIX^{ème} siècle », in *Réseaux*, n°109, 2001.

⁵ Trousson, R. *Sciences, techniques et utopie. Du paradis à l'enfer*, Paris, L'harmattan, 2003.

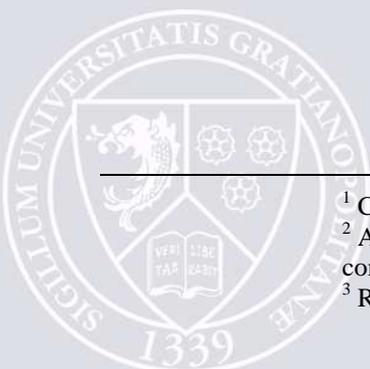


Dans la suite du texte l'auteur décrit les gazons couverts de fleurs, d'arbustes, d'arbres fleuris et de fruits « *tout cet ensemble composait un magnifique jardin, qui parfumait l'air en même temps qu'il charmaient les yeux, et formait une délicieuse promenade publique en même temps qu'il augmentait les délices des habitations contiguës* »¹. La ville, ou ce qu'il en reste est décrite de façon hyperbolique et la nature inonde et sature l'espace en entier puisque jardins et parcs sont omniprésents. Au-delà de la permanence de l'archétype de l'Eden qu'on a souvent souligné et qui traverse toute l'histoire de la pensée urbaine, il faut s'interroger sur le sens de cette abondance au sein des discours utopiques. La luxuriance et la générosité incarnées dans la présence des fruits ou des fleurs chatoyantes sont surtout des indices² du bon fonctionnement social de la communauté. Si les fruits sont si abondants, si la nature est aussi généreuse c'est parce qu'elle est exploitée par une communauté soudée, homogène et toute entière unie dans ce projet. En les éléments naturels s'incarnent le bonheur social et l'entente cordiale qu'avait promis l'utopie mais également le bon fonctionnement technico-économique de celle-ci. La fleur au balcon, ou la parcelle accordée à chaque famille à l'arrière des maisons d'Icara ou de New Harmony obéissent pour leur part à la volonté de préserver une part d'individualité aux habitants des communautés agraires. Face au danger que pourrait constituer l'homogénéisation des comportements entraînés par la vie en groupe, les utopistes constituent les espaces agricoles comme moyen de ressource identitaire. Les éléments naturels, notamment entrepris dans l'agriculture, sont donc les opérateurs textuels classiques de l'utopie qui servent à marquer son succès communautaire. Peu à peu s'est constituée au sein de la tradition du genre utopique, une règle de formation discursive qui fait de la luxuriance et de l'abondance, le signe du bonheur social. Cette utilisation des éléments naturels rejoint ce que Marcel Roncayolo entrevoyait dans l'utopie : « *Plus que d'une réforme de la ville agglomérée, il s'agit d'un contre projet qui allie la définition d'une nouvelle communauté sociale, l'évidence des liens entre dispositif territorial et relations sociales, la mise au service des habitants de la communauté de tous les équipements utiles, de projets de micro société, dont le module et les limites de croissance sont clairement définis.* »³

¹ Cabet, op.cit, p. 22.

² Au sens défini par Peirce. Peirce, C.S. *Ecrits sur le signes*, Paris, Seuil, 1978, soit comme trace du représenté.

³ Roncayolo, *Lectures de villes*, op.cit, p. 32.



II.2 L'usage artistique de la nature

On sait qu'Unwin a tout d'abord été connu pour avoir collaboré avec Howard pour le projet de Letchworth en 1903, cependant l'architecte s'écartera progressivement des recommandations formelles et conceptuelles du fondateur des cités jardin, jusqu'à proposer ses propres théories à partir de sa longue expérience professionnelle¹. Unwin incarne une sorte de premier pas vers la dépolitisation des projets de cité jardin, un allègement de sa substance sociale et politique, un abaissement de ses ambitions totalisantes au profit d'une célébration de la valeur esthétique de la vie villageoise. Il amorce ainsi un mouvement qui s'achèvera avec le New Urbanism, ne conservant finalement que l'image du village en tant que seul support des valeurs communautaires. Unwin n'appartient déjà plus à la même formation discursive que le fondateur des cités jardins, c'est en tant qu'homme de l'art qu'il soutient ses thèses, et en tant que telles, elles ne sauraient souffrir une référence trop pesante à la vie sociale. La réflexion sur la viabilité d'une expérience agraire communautaire a donc disparu. L'ambition de créer une communauté totalement nouvelle, à l'écart des villes et soumise à ses propres lois n'a plus cours chez Unwin, le projet semblant s'intégrer totalement à la ville de son époque. Ici le projet n'est pas attelé à une mécanique sociale et politique, il n'y a aucune référence à ce projet agraire qui permettait la « coopération » entre les hommes. Il y a bien au cours de son ouvrage quelques références à la « vie civique » ou « vie sociale » comme dans le titre du premier chapitre, mais elles sont rares et systématiquement amendées au projet artistique urbain. Vie civique et bon fonctionnement communautaire ne sont pas les objectifs premiers dans la démarche de l'urbaniste, ils en sont les conséquences bienheureuses. Les travaux d'Unwin ne sont bien sûr pas des « régressions » par rapport aux travaux d'Howard considérés comme modèles, ils ne traitent plus du même objets, ni des mêmes concepts. Comme nous l'avons dit ils n'appartiennent plus à la même formation discursive.

De la même manière, on a coutume de classer Morris tantôt comme un socialiste utopique proche de la société fabienne, tantôt comme un préraphaélite proche de Ruskin². Nous rapprochons ici délibérément Morris et son projet exposé dans « *News from Nowhere* »³ des travaux d'Unwin et ce pour plusieurs raisons. Tout d'abord pour son médiévisme déclaré et son obsession de la forme urbaine villageoise, mais surtout pour son usage artiste de la nature et des éléments naturels dans l'espace urbain. En effet, chez celui-ci, les préoccupations sociales exposées dans cet ouvrage cèdent

¹ Pour une biographie plus détaillée, voir Paquot T. (Dir.) *Les faiseurs de ville*, Paris, in folio, coll. Archigraphy poche, 2010. Pour l'étude de la pensée de l'architecte nous nous basons ici essentiellement sur son ouvrage *L'étude pratique des plans de villes. Introduction à l'art de dessiner les plans d'aménagement et d'extension*, 1981, Paris, l'Équerre éditeur, ainsi qu'aux plans de New earswick et Hampstead.

² Choay, Op.Cit. A cet égard, voir Meier, P. *La pensée utopique de William Morris*, Paris, Editions sociales, 1972, p. 146. L'auteur critique l'anachronisme qui consiste à classer Morris parmi les préraphaélites, Morris ne cristallisant que les restes de ce mouvement qui avait disparu au moment où l'auteur rencontra un de ses anciens représentants.

³ Nous faisons référence ici à la traduction française : *Nouvelles de nulle part*, Paris, Aubier, 1957.



largement le pas aux préoccupations d'ordre esthétique, obéissant à la volonté de mettre de l'art dans la vie quotidienne¹. Si on ne peut dénier que Morris ait participé au mouvement socialiste et qu'il ait proposé des théorisations proprement politiques, il reste que les « *Nouvelles de nulle part* » n'en sont pas les plus dignes représentantes². Cette œuvre a certes quelques caractéristiques de l'utopie politique, mais elle est tout autant une rêverie artiste sur une Arcadie perdue, thème très commun à cette époque en Angleterre³, ainsi qu'un fantasme médiévisiste sous forme narrative. On pourra s'étonner d'un tel rapprochement entre Unwin et Morris, et surtout de la présence de Morris dans ce travail cependant l'histoire des idées et des mentalités du XIXème a souligné l'influence considérable de Morris sur son siècle et notamment à travers le mouvement « Arts and Craft »⁴. L'absence d'institutionnalisation des études urbaines et des formations professionnelles au XIXème en Angleterre explique la multiplicité des influences sur la production de la ville. Les travaux de Morris, au carrefour de la philosophie sociale et de la littérature auront eu une influence considérable sur la pensée urbaine de l'époque et ultérieure.

Si le « village » reste implicitement la forme urbaine désirée chez ces deux auteurs, cela n'empêche pas sa disparition thématique sous la recherche de l'effet chez Unwin, comme chez Morris, avec une nuance pour ce dernier, reconnaissant les qualités d'une ville diffuse insérée dans une trame végétale. La forme urbaine canonique du village laisse la place aux préoccupations artistes de ces deux auteurs. Dans cette quête artistique, les éléments naturels, principalement topographiques et végétaux, sont deux outils importants de la construction « picturale » de la ville.

II.2.1 Vérité du site et beauté essentielle.

La réflexion d'Unwin à propos des villes relève largement de l'esthétique et d'un discours sur la beauté. Dans cette esthétique, la beauté est issue de la rencontre entre les qualités de l'aménageur et le site. Le paysage et l'agencement topographique contiennent une beauté qui leur est inhérente et que devrait retrouver l'architecte :

« *Disons cependant qu'il est probable que l'adaptation aux circonstances et à la fonction, d'où résulte l'appropriation, la justesse de la forme, si à elle seule ne suffit pas pour créer la beauté, en est au moins le fondement, car sans elle celle-ci ne peut pas se produire.* »⁵ [...] *l'urbaniste doit savoir s'écarter de la régularité*

¹ Voir Morris, W. *The lesser arts of life*, MacMillan, Londres, 1882.

² On reprochera même à Morris à cette époque, le fait d'avoir évité nombre de considérations concrètes sur l'organisation et les relations sociales dans cette utopie artiste grâce à la convocation de la « bonté naturelle ». Voir Meier, op.cit.

³ Roudaut, E. *Ville et campagne dans News from nowhere*, in Bernant M.T., Hearn M. (Dir.) *Morris et l'utopie*, Arras, Artois Presses Université, 2007. Sur la place de Morris au sein de la généalogie du genre, voir l'incontournable Claeys, G. (Eds) *Modern british utopia, 1700-1850*, London, Pickering & Chatto, 1997.

⁴ Abitboul, M. W. *Morris, News from nowhere, la tradition utopique et l'esprit du temps*, Nantes, Editions du temps, 2004.

⁵ Unwin., op.cit, p.106.



afin de tirer parti des caractères du site...[...] aucun des exigences imposées par l'emplacement»¹

On le voit le site « guide » et « exige » à l'aménageur. La topographie et le paysage orientent son action dans le sens de la beauté :

« Qu'on fasse du régulier ou de l'irrégulier, du classique ou du pittoresque, il vaut certainement mieux ne rien décider qui ne soit justifier par la disposition des lieux. »².

On voit donc que le site contient comme une beauté qu'il porte en lui-même que l'architecte averti saura retrouver. Unwin appuie son discours sur la beauté par une référence à la vérité. La nature, sous la forme du site du projet urbain, contient en elle beauté et vérité que le projet d'urbanisme se doit de révéler. Il élargit cette idée de qualité du site à la nature en général, qui semble riche d'un savoir qu'il convient d'écouter :

« ...nécessité positive de la vie si nous devons vivre comme se l'est proposée la nature, à moins que nous ne nous comportions comme des êtres inférieurs. »

L'art doit révéler et créer la beauté qui est justesse et vérité et il cite à cet égard Lethaby « *L'art consiste à bien faire ce qui doit être fait.* ». Ainsi l'urbaniste qui répond correctement à une problématique urbaine ne pourra pas manquer de faire quelque chose de beau s'il prend en compte la vérité du site : « *Le principe essentiel de l'expression artistique de l'art de bâtir les villes est la mise en harmonie d'un dessin régulier et ordonné avec la liberté des formes de la nature.* »³. La pratique de l'urbaniste relève ainsi de l'art mais aussi de la « science ».

Chez Morris on retrouve sensiblement cette nécessité de s'adapter au site et à l'identité paysagère du territoire :

« La maison devra surgir de la prairie et la ville devra être l'accomplissement nécessaire de la vallée »⁴

Architecture et ville se doivent d'être les actualisations, les prolongements de la topographie et de la géographie. L'approche de Morris relève bien sûr beaucoup plus de l'appréhension esthétique du territoire, cependant on retrouve pour une grande part cette idée de correspondance entre bâti et nature.

Chez Unwin, malgré cette évidence du site et du monde physique, l'urbaniste reste maître de la création et ne se voit pas imposer son projet par cet environnement : « *celui qui entreprend son travail théoriques dans cet esprit peut, non je dirai même doit, décider lui-même, dans chaque circonstance, dans quelle mesure les lignes du site doivent être respectées, et dans quelle mesure aussi son dessin doit prévaloir.* »⁵. Unwin préserve le statut de l'architecte en tant qu'instance qui accomplit ce qui n'était que potentiel dans le paysage.

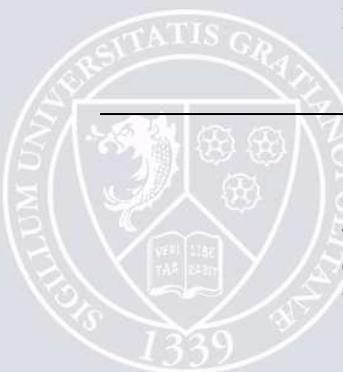
¹ Unwin, op.cit., p.302.

² Ibid. p. 241.

³ op.cit, pXX.

⁴ Morris, W. "Art: a serious thing", in *William Morris on art and socialism*, Londres, Courier Dover publications, 1999, p. 97.

⁵ Ibid., p. 117.



Afin d'accéder à cette vérité, l'urbaniste se doit de faire preuve de mesure, de justesse dans l'appréhension des choses et la composition des espaces. Unwin déploie une sorte d'éthique de la « médiété » qu'on connaît chez Aristote, qui consiste en un sens inné des choses et qui pousse à se conduire avec mesure et justesse en toute circonstance. Eviter l'excès devient le maître mot de l'aménageur. On voit donc se déployer une pensée de la proportion juste, qu'une fois de plus, impose le site naturel ou pas : « *On peut dire seulement qu'elles doivent être en rapport avec les bâtiments qui les entourent (les proportions), qu'une place trop grande tend à diminuer l'échelle des bâtiments.* »¹. Ou encore « *La proportion, en urbanisme comme en architecture, n'est pas chose qui se réduit à des chiffres, elle doit être recherchée dans chaque cas suivant des circonstances.* »².

On comprend dès lors que Jaussely se soit intéressé aux travaux d'Unwin au point de faire l'introduction de son ouvrage dans l'édition française. Cette attitude par rapport au site relève bien du « possibilisme » que Jaussely a incarné avec d'autres membres du Musée Social et de ce qu'on a appelé l'école française d'urbanisme³. Inspirés par la géographie vidalienne, les premiers fondateurs de l'urbanisme français mettent en avant la nécessité d'entente et d'adaptation au milieu, contrainte fondamentale dans la construction de la cité future⁴. Le possibilisme consiste en la prise en compte du milieu, en l'accompagnement des possibilités que celui-ci contient et non en une vision déterministe qui ferait du projet d'urbanisme une conséquence directe et univoque des conditions géographiques. Si par la suite et concernant la question des cités jardins, Jaussely s'écartera des propositions d'Unwin, il reste que cette importance du site rapproche définitivement Unwin de la sensibilité Vidalienne. De cette définition très artiste du travail de l'urbaniste s'en suit une recherche très fine de l'effet, et du plaisir provoqué par l'agencement agréable.

II.2.2 L'effet et le pittoresque.

Unwin parle à plusieurs reprises de la nécessité de créer un « effet décoratif » : « *Mais ici comme partout, il ne faut pas s'occuper trop minutieusement des détails, et s'attacher surtout à produire un effet d'ensemble puissant et harmonieux.* »⁵.

L'architecte participe d'un mouvement qui s'annonce dès la fin du XIX^{ème}, et qui détache le pittoresque de la nature pour l'installer dans la ville⁶. Cependant ce pittoresque urbain continuera à porter les marques et

¹ Ibid., p. 174.

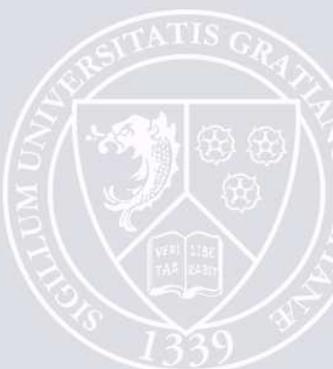
² Ibid., p. 175.

³ Berdoulay, Claval, op.cit ; Baudoui, R, *La naissance de l'école des hautes études urbaines et le premier enseignement des l'urbanisme en France des années 1910 aux années 1920*, ARDU janvier 1988, Secrétariat permanent du plan urbain ; Berdoulay, Soubeyran, op.cit.

⁴ « Le milieu apparaît comme explicatif du devenir des villes », Berdoulay, Soubeyran, op.cit, p. 145.

⁵ Ibid., p. 241.

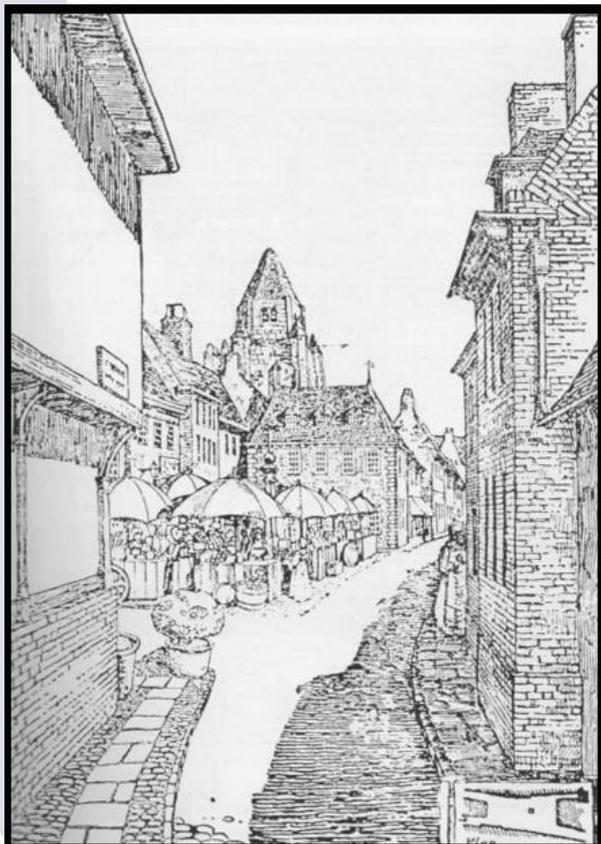
⁶ Mortier, R. *La poésie des ruines en France. Ses origines, ses variations de la renaissance à Victor Hugo*, Geneve, Droz, 1999.



l'influence de cette harmonie naturelle héritée du paysagisme des jardins. Ainsi il suffit d'examiner quelques perspectives illustrant ses propositions afin de comprendre l'importance de ces « effets » que doit rechercher l'architecte.



Unwin, R. *L'étude pratique des plans de villes. Introduction à l'art de dessiner les plans d'aménagement et d'extension*, Paris, L'équerre Editeurs, 1981, p. 120.



Unwin, R. *L'étude pratique des plans de villes. Introduction à l'art de dessiner les plans d'aménagement et d'extension*, Paris, L'équerre Editeurs, 1981, p. 217.

On voit bien transparaître à travers ces dessins l'obsession de la justesse que nous évoquions plus haut, ainsi que la dimension traditionaliste de l'aménagement. Tout est proportionné, organisé comme

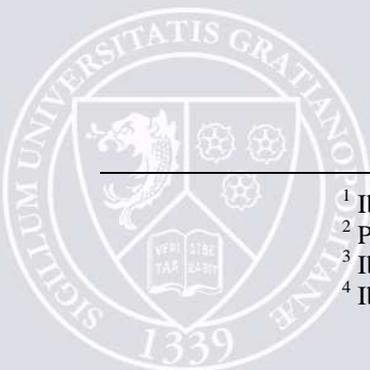


un tableau ; du trottoir, jusqu'aux parasols en passant par les pots de fleurs. La recherche de cet effet est poussé à outrance, l'architecte devant même anticiper sur les saisons afin de composer un paysage agréable ; à propos d'un de ses arrangements :

« *A mesure que le soleil se déplace selon les saisons, alors on aura réalisé une décoration naturelle de la plus grande beauté.* »¹.

C'est en véritable maniériste qu'Unwin compose son tableau, variant les couleurs, pondérant les proportions, harmonisant les formes jusque dans le moindre détail et le moindre matériau. Le but de l'urbaniste est de rendre agréable l'espace urbain pour le piéton et pour l'automobiliste, car Unwin réserve une large place à la voiture dans ses projets, en composant un ensemble de tableaux harmonieux. Unwin travaille avec ce que la typomorphologie a qualifié de « séquence »² et il est donc logique de trouver le vocabulaire pictural dans le traité de l'architecte : « *tableaux, nuances, cadre, arrière plan...* ». Cette recherche de l'effet et de la satisfaction de l'utilisateur va par delà l'éventuelle cohérence technique ou plus simplement la cohérence du plan : « *peu importe ce qui ne peut jamais être vu par le spectateur et n'est perceptible que sur le papier.* »³. Cependant, fidèle à son sens de la mesure et de la justesse, Unwin condamne la recherche effrénée du pittoresque et à cet égard il critique l'école allemande qui est pour lui souvent « *à la recherche d'un pittoresque forcé et de mauvais aloi* »⁴. Encore une fois c'est le site et son agencement naturel qui devra déterminer la juste utilisation du pittoresque.

Dans toutes ses compositions, Unwin est focalisé sur ce que peut voir et ne pas voir le passant, l'utilisateur de la rue. Dans une démarche proche de celle de Sitte, il s'inspire de l'espace médiéval afin de construire des places et des rues qui offrent le maximum d'attrait visuel pour l'utilisateur. Il n'y a pas de notion de confort autre que cette dimension visuelle. Les trottoirs sont par exemple ajustés au tableau qu'ils forment avec le reste de la rue, leurs dimensions ne sont en rien pensées en fonction de déterminations pratiques, seul compte l'effet. On peut le voir sur les deux reproductions précédentes et également sur le travail qu'il entreprend à propos des places et des carrefours.

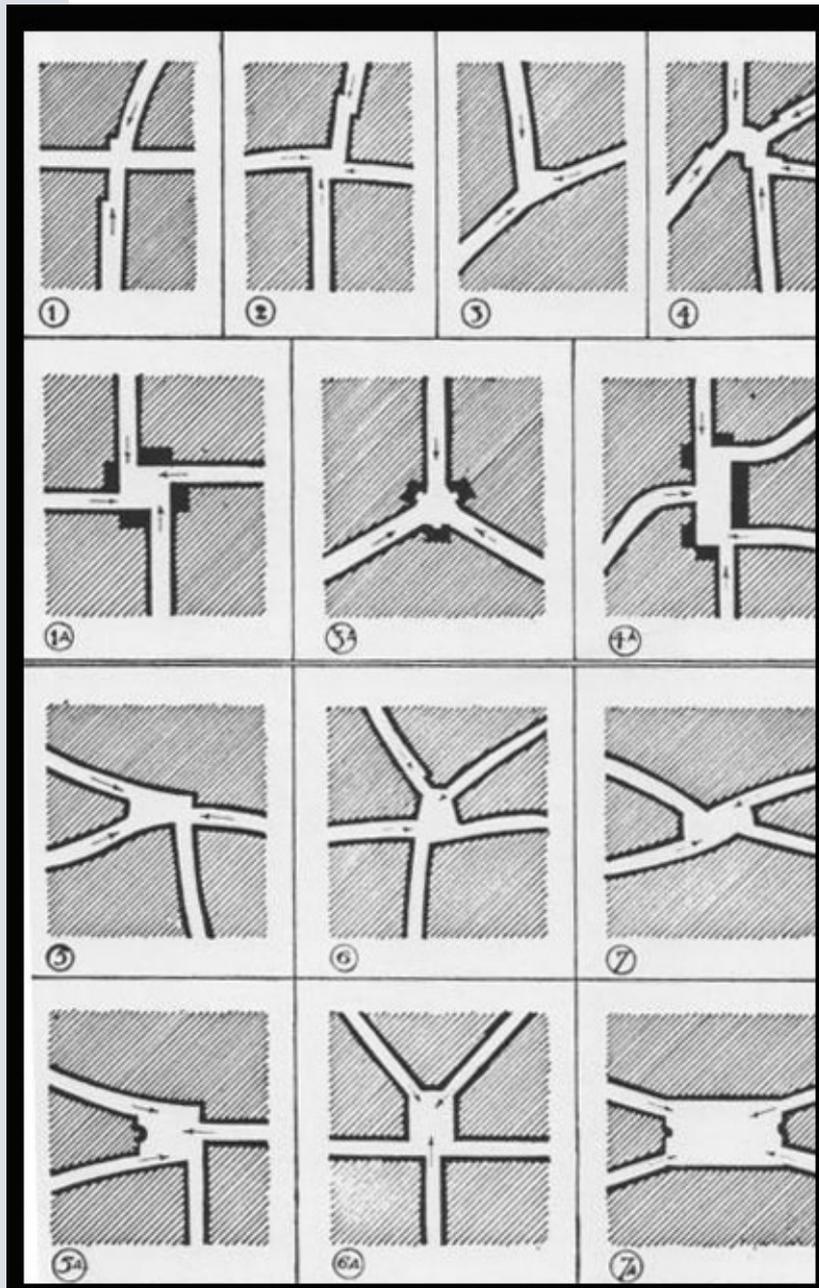


¹ Ibid., p. 242.

² Panerai et alii, op.cit, 1982.

³ Ibid., pXXIII.

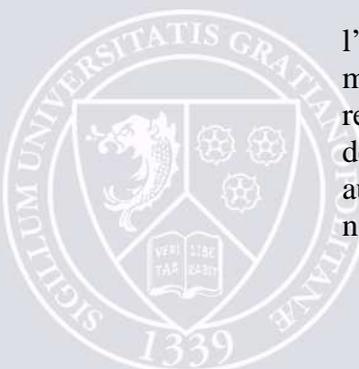
⁴ Ibid.



Unwin, R. *L'étude pratique des plans de villes. Introduction à l'art de dessiner les plans d'aménagement et d'extension*, Paris, L'équerre Editeurs, 1981, p. 221.

Ce qui est recherché ici c'est l'irrégularité qui permettra au regard de s'arrêter sur un bâtiment ou un muret et de ne pas fuir sans fin dans l'espace infini de la ville. Les remarques d'ordre pratique, notamment sur la rue, s'effacent vite derrière ces préoccupations esthétiques.

Chez Morris, cette recherche de l'effet se retrouve dans l'amour de l'architecture gothique que le narrateur Julian West décrit au fur et à mesure de sa descente de la Tamise. Le Londres des années 2040 ressemblera à Florence, avec ces canots, ses paysages libérés des usines et de toutes traces du « ugly London », permettant d'agréables perspectives au voyageur circulant en canot qui se retrouvera immergé comme le narrateur dans un paysage médiéval :



« *Their construction so like medieval houses of the same material that i fairly felt as if i were in the fourteenth century* ». ¹

La construction d'une ville médiévale relève de cette recherche de l'effet agréable et de l'émotion esthétique. La recherche et l'amour du Gothique, inspiré de Ruskin et du mouvement Arts and Crafts rassemblent implicitement les impératifs de dissymétrie, d'irrégularité et de proportions.

Il était important de s'attarder quelque peu sur cette recherche de l'effet car le travail sur les éléments naturels s'inscrit à l'intérieur de cette esthétique particulière.

II. 2.3 Végétal et pictural.

Chez Morris, la description est inséparable d'un dispositif d'écriture et d'un certain statut du narrateur que l'on retrouvera chez Unwin. Bien que le récit soit écrit par un narrateur interne, c'est bien avec un point de vue omniscient que le narrateur nous fait découvrir ce paysage cinétique. Le narrateur sait tout, voit tout et même au-delà des barrières végétales, aidé par son accompagnateur qui lui précise et lui explique les raisons et les finesses de ce paysage urbain. Il s'instaure donc un dispositif d'écriture, inséparable du contenu du récit, et qui annonce et prépare le discours d'urbanisme omniscient. Le lecteur, à travers le narrateur est installé en position d'observateur se délectant du paysage défilant devant ses yeux. C'est le même dispositif que l'on retrouvera chez Unwin mais de façon séquentielle, le texte alternant commentaires techniques avec plans énoncés par un discours expert et représentations des tableaux dans un discours esthète.

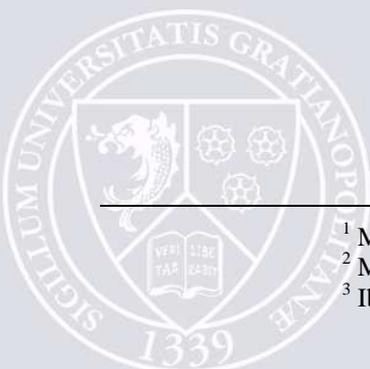
Les éléments naturels et en particulier végétaux jouent un rôle important dans la construction de ces villes tableaux et ce à deux échelles. Chez Morris, la nature innerve d'abord tout le tissu urbain. Rappelons que le narrateur Julian West s'endort sur son bureau et fait un rêve dans lequel il entrevoit l'urbanisation future. Dans cet ouvrage, point de définition normative du travail de l'urbaniste, celui-ci s'incarnant tout entier dans le paysage que décrit le narrateur au fur et à mesure de sa descente de la Tamise et de sa découverte du Grand Londres. S'étale devant lui un paysage que nous pourrions qualifier de rurban, dans lequel la ville s'est installée dans la campagne et s'est laissée pénétrée par elle : « *The town invaded the country, but the invaders, like the warlike invaders of early years, yielded to the influence of their surroundings and became country people.* » ². Broadway est par exemple immergé dans la campagne et le voyageur peut se livrer au plaisir de la contemplation :

« *Toute cette masse architecturale surgissait si soudainement sur notre chemin, parmi la plaisante campagne, n'était pas seulement d'une exquise beauté, mais elle portait en elle l'expression d'une vie si généreuse et si riche que j'en ressentis une allégresse qui dépassait tout ce que j'avais connu à ce jour.* » ³

¹ Morris, op.cit, p.124.

² Morris, op.cit, chap 19.

³ Ibid., p 124.



Aussi loin que se porte le regard du narrateur, le paysage est partout :

« On voyait s'élever derrière les maisons des arbres magnifiques, des platanes pour la plupart, et, en aval, les grands plans d'eau qui s'allongeaient du côté de Putney donnaient l'impression d'un lac bordé de forêts, tant étaient touffus les grands arbres de la vie. »¹.

Cette volonté d'insertion dans une nature sauvage correspond à la volonté de ne pas construire un paradis « cockney » comme l'avait fait selon lui Bellamy dans l'ouvrage indirectement à l'origine du travail de Morris. Il y a donc pour une part la volonté d'ensauvagement et de retrouvailles avec une nature exubérante et libre. La nature est là, partout, pleine d'aménités et pourtant incarnée dans des éléments forts à dimension sauvage, lacs, grandes forêts et montagnes. Les éléments naturels interviennent dans la composition de l'espace urbain. La ville doit être ordonnée selon des édifices publics entourés par des parcs et des jardins, puis une zone d'habitat composée elle-même de parcs et jardins, puis dans un espacement du tissu, de parcs émaillés de maisons et enfin de la pleine campagne. S'instaure ainsi une véritable progression qui part d'espaces habités limités par la verdure jusqu'à la disparition de l'habitat au profit de la campagne. Le logement s'en trouve ainsi égrené et implanté dans la nature. Cette nature qui imprègne et encadre tout, a vocation à protéger cette nouvelle ville. De la même manière, la force vitale de cette nature aura conduit à opérer un retour en arrière et à retrouver les aspects du village traditionnel ; ainsi on ne compte plus les disparitions des signes les plus criants de la révolution industrielle : Kensington est devenu un bois, Broadway a disparu, les banlieues noires d'Hammersmith ont disparu sous la ville campagne, idem pour le East End, les routes goudronnées ont laissé place aux chemins (King Street est un chemin serpentant au milieu des prairies), et les usines aux ateliers d'artisan : « *We must turn this land from the grimy backyard of a workshop into a garden* »²

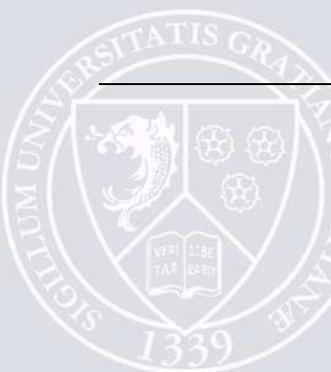
Meier rappelait le virage dans l'esthétique pure qu'avait amorcé Morris dès 1877 et l'allègement de son discours social. On retrouve cependant ça et là quelques descriptions des relations sociales inspirées des écrits de William Cobett et qui concerne le travail des jeunes enfants, le refus de l'individualisme, l'impératif de contact entre producteur et consommateur à travers les formes médiévales du marché et de la foire³. Les écrits de Morris sont alors animés d'un désir de transparence sociale qui ne pouvait s'accomplir que dans le cadre d'une ville paysagée et architecturée à l'ancienne⁴. Cependant cette utopie est bien loin d'être sociale et c'est bien dans la mesure où elle accomplit tous les désirs esthètes de l'auteur qu'elle revêt une importance toute particulière.

¹ Morris, op.cit, p 95.

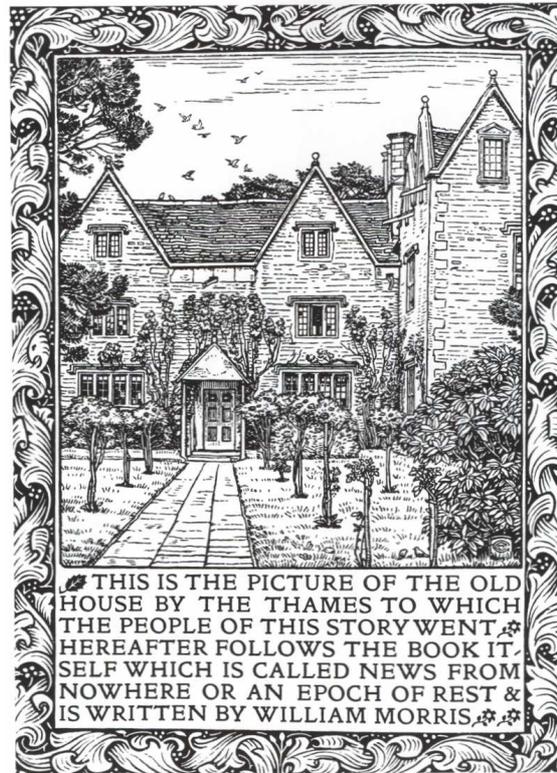
² Morris, W. *Art and the beauty of the earth*, Londres, Jackson, 1881, p. 171.

³ Meier, op.cit, p. 145.

⁴ A cet égard on note que l'architecture joue un rôle important dans la construction de cette vie sociale heureuse : « Je le (l'art architectural) considère comme l'art de créer un édifice avec tous les arts accessoires qui permettent de mener une vie digne et heureuse », *The lesser arts of life*, Londres, Macmillan, 1882, p. 183.



A une autre échelle, les éléments végétaux participent de la construction de ces tableaux à focale restreinte qui produisent l'émotion esthétique. L'architecture d'inspiration gothique installe le cadre et l'arrière plan de ces tableaux :



Unwin, R. *L'étude pratique des plans de villes. Introduction à l'art de dessiner les plans d'aménagement et d'extension*, Paris, L'équerre Editeurs, 1981.

Cette représentation de la devanture d'une maison met en évidence l'importance de l'architecture dans la construction de cet arrière plan et notamment une architecture issue du passé « médiéval » :

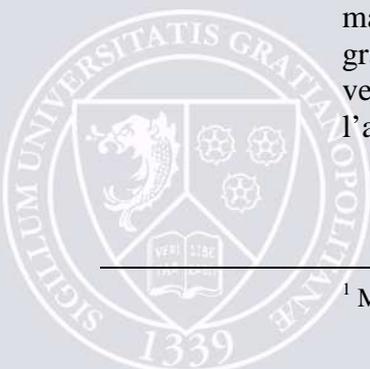
« *Their construction so like medieval houses of the same material that i fairly felt as if i were alive in the fourteenth century* »¹

Allié à cette structure architecturale, le végétal vient orner et aménager les premiers plans et plans intermédiaires du tableau. Partout le narrateur décrit la luxuriance des enclos remplis de fleurs ou de roseraies qui embaument les chemins menant à la Tamise.

Chez Unwin la mise en place des éléments naturels se fait de même à l'intérieur de ce cadre plus restreint, la focale des tableaux proposés est plus petite pourrions nous dire. Pas de grande vision d'une ville paysage mais un moyen local et circonscrit de provoquer de l'agrément et du plaisir grâce aux végétaux. Horizontalité des bandes de fleurs et des pelouses, verticalité des arbres concourent à la composition des tableaux que crée l'architecte :

« *Il serait intéressant dans les promenades de chercher des contrastes entre les parties fermées où la vue est rapidement arrêtée*

¹ Morris, op.cit, p. 256.



et quelques belles percées ; de longues plates bandes de fleurs et d'arbustes ajouteront aussi de l'agrément et de la variété »

Les éléments naturels ont donc un rôle éminemment décoratif et font partie d'une sorte de palette qu'aurait l'architecte à sa disposition. Ces outils devront être employés en tenant compte des conditions du site bien sûr, règle d'or à respecter, ainsi :

*« La verdure et les arbres sont la décoration naturelle des rues et des places partout où les conditions d'atmosphère et de terrain le permettent ».*¹

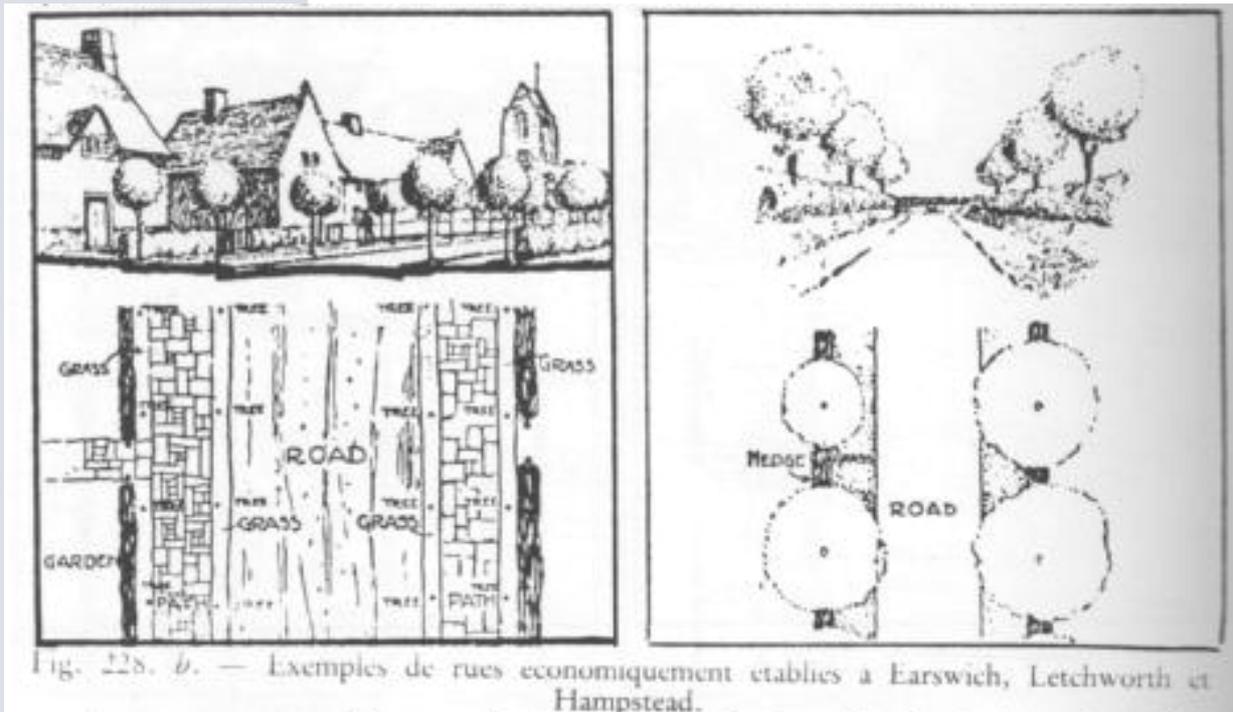
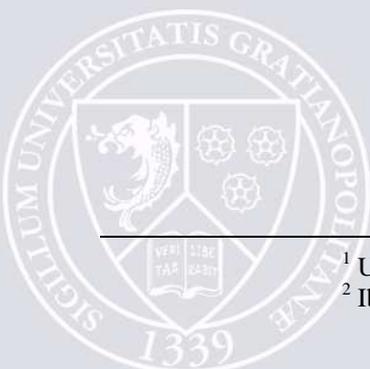


Fig. 228. b. — Exemples de rues économiquement établies à Earswich, Letchworth et Hampstead.

Unwin, R. *L'étude pratique des plans de villes. Introduction à l'art de dessiner les plans d'aménagement et d'extension*, Paris, L'équerre Editeurs, 1981, p. 264.

On voit bien ici le caractère ordonné et organisateur des arbres et des buissons. En même temps qu'ils redoublent l'organisation parcellaire de l'espace, ils participent à l'effet de tableau désiré. On retrouve ce rôle organisateur dans les textes :

*« Ces ceintures d'espaces libres plantés pourraient délimiter de façon satisfaisante les arrondissements ou les quartiers et contribuer ainsi à créer une sensation d'unité locale dans le terrain entouré : comme organes respiratoires de la ville elles seraient d'une valeur inestimable ; asiles des oiseaux et des fleurs ; lieux favorables à la promenade à l'écart du bruit et de l'agitation de la rue moderne, elles feraient pénétrer jusque dans la ville, par des moyens simples, quelques uns des charmes de la campagne ».*²



¹ Unwin, op.cit., p. 236.

² Ibid., p. 143.

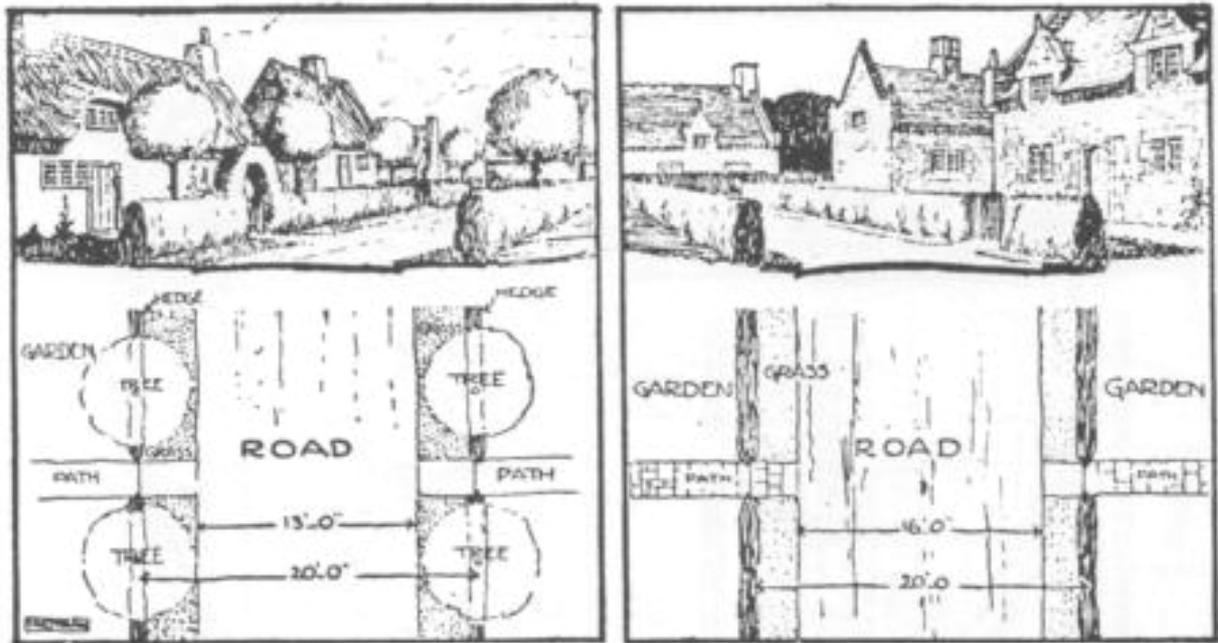


Fig. 228 a. — Exemples de rues économiquement établies à Earswich, Letchworth et Hampstead (les dimensions sont données en pieds anglais).

Unwin, R. *L'étude pratique des plans de villes. Introduction à l'art de dessiner les plans d'aménagement et d'extension*, Paris, L'équerre Editeurs, 1981, p. 264.

Cette dimension décorative des éléments naturels se retrouve également en tant que moyen d'améliorer les espaces délaissés, soit en tant qu'outil d'une véritable démarche d'embellissement. Si l'urbaniste remarque par exemple une suite de murs d'usines désagréable à l'œil, alors il devra s'empresse de le masquer à l'aide de végétaux et d'arbustes. Unwin répète à plusieurs reprises la nécessité d'« embellir »¹ les abords des zones d'activités et des usines. De même on voit bien que le végétal contribue à la construction du close d'Hampstead analysé par Panerai. A ce titre il est la matière même avec laquelle est écrite l'histoire des relations de voisinage : « *L'espace de devant est la scène fleurie où l'œil averti lit l'histoire des ententes et mésententes à l'intérieur de ces groupes.* »².

Dans cet espace semi collectif au centre du close et sur le devant des maisons, la nature et la disposition des végétaux contribuent à traduire visuellement les structures des groupes sociaux et les relations de voisinage. La haie, l'arbuste sont les signifiants de ces relations conflictuelles ou amicales, en même temps qu'elles servent à la construction de ces relations³. Plus généralement, le close sera le lieu même de la célébration de la nature dans laquelle s'est engagée la culture anglaise du début du 20^{ème} ainsi que le lieu de l'accomplissement de certaines pratiques signifiantes retirées à la rue et à l'espace public. La nature végétale, participe activement à la création de cette communauté de voisinage.

¹ Unwin, op.cit, p. 241.

² Panerai, op.cit, 1997, p. 57 et suivantes.

³ On le verra, ce rôle "communicationnel" des végétaux a beaucoup d'importance dans les constructions à but "communautaires". C.F, supra.

II.3 Le village et la nature domestiquée.

Nous avons choisi de rassembler au sein de ce paragraphe un certain nombre d'auteurs et d'ouvrages dont les propos ont de nombreux points communs et qui s'inscrivent tous dans une certaine tradition de pensée, notamment anglo-saxonne. On a placé ici des ouvrages théoriques mais également des expériences pratiques, considérant que leur caractère exceptionnel et restreint leur conféraient valeur expérimentale.

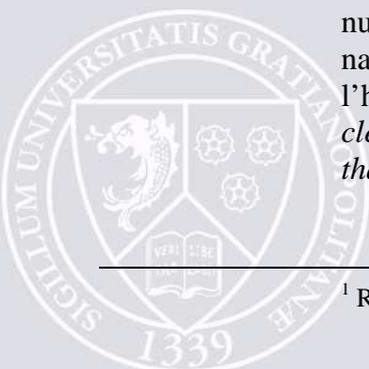
Nous avons considéré que cette tradition de « pensée » partait principalement d'une forme, d'une image et non d'un ensemble de textes ou de principes dogmatiques qui guideraient la réflexion. Cette forme c'est le « village de campagne », avec tout ce qu'il charrie de représentations attachées, de préconceptions et de schèmes. « L'English Village » incarne l'esthétique du « Goose on the green »¹, soit l'idée d'un cadre naturel riche, généreux et porteur d'un bonheur social et communautaire. La communauté villageoise est à la base de nombreuses expériences, en Europe, comme aux Etats-Unis et il convient de les expliquer et de voir leurs rapports à la nature. Il faut noter l'originalité (et la pauvreté peut-être) de cette pensée qui se déploie à partir d'une image idyllique et probablement fautive du village médiéval d'avant la révolution industrielle. Cette esthétisation presque pastorale de la réalité servira des ambitions bien diverses et souvent opposées dans leurs objectifs et notamment au plan social.

Nous allons voir comment le mythe de la communauté villageoise a pu servir à la fois les rêves de réconciliation sociale et des formes de ségrégation. Dans un mouvement liminaire, nous étudierons précisément le sens de cette image à partir d'une démarche idéal typique de généralisation des traits.

II.3.1 Sens du village transcommunautaire.

Lieu de la révolution industrielle, l'Angleterre est aussi celui de la réactualisation de cette nostalgie d'un âge d'or perdu. La communauté villageoise étant l'antidote à la ville surpeuplée, appauvrissante, ségréguée et polluée. Face à ce monstre qui croît de façon anarchique, le village apparaît comme cet espace calme et maîtrisé, autant qu'il maîtrise l'homme lui-même et l'empêche de s'étendre. Dans ce cadre, le paradoxe c'est que la nature est un agent de civilisation, contre la barbarie urbaine qui transforme les hommes, non pas en bêtes, mais en outils, en machine, nouvel emblème de la désincarnation et de la dépossession de soi. La nature est la garante du bien être des hommes mais également leur protectrice. On précisera les nuances pour chaque projet cependant on peut dire d'ors et déjà que la nature est toujours nourricière et pédagogue. Elle donne bien sûr à l'homme des biens matériels mais également des savoirs et des idées : « *A clean, fresh, well-ordered house exercises on its inmates a moral no less than a physical influence, and has the direct, tendency to make the*

¹ Radicalement la « grive sur le gazon ».



members of a family sober, peaceable, and considerate of the feelings and happiness of each other."¹

L'espace bâti est pour sa part un espace « doux », c'est-à-dire où les transitions entre public et privé, entre bâti et non bâti, sont douces et maîtrisées, objets d'une intention esthétique. D'autre part c'est un espace délivré des servitudes de la vie moderne et notamment du nombre, de la pesanteur de la multitude. Le bâti est par conséquent plus prêt de la nature que de l'urbain. Il est fondu en elle. Cependant cette image recèle un paradoxe puisque tout est aspiration à la nature, en même temps qu'il est refus de sa matérialité.

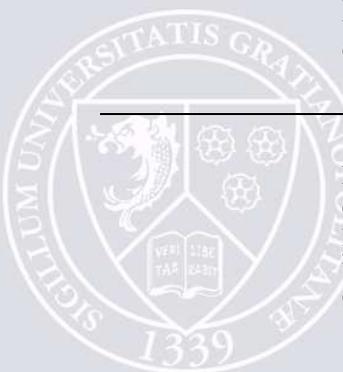
Aborder l'«English village» par le biais de la nature ne doit pas nous faire oublier que la nature n'en constitue pas le projet principal. Ce qui est recherché c'est le calme des places du village, la diversité et le pittoresque des architectures, l'harmonie des matériaux et des dimensions à taille humaine. En tant que forme sociale le village renvoie à l'idéal de la fixité, des habitudes rassurantes et immobiles. Ainsi «*le village représente l'habiter, au sens premier du terme qui signifie le s'attarder, le rester en place, le rester en dehors.*»². La nature n'est là que comme garante, comme matrice purifiante mais absente au regard. C'est une présence abstraite qui doit saturer l'espace de son aura positive mais qui en même temps doit rester à l'extérieur de la ville. Chez Howard notamment, et même dans les réalisations d'Unwin qui pourtant s'écartent du modèle, la dualité spatiale bâti-nature subsiste. La nature c'est cette barrière qui sépare les communautés entre elles et constitue l'extérieur de chacune d'elle.

Cette union de l'homme et de la nature sert ce projet plus grand qu'est le rassemblement communautaire. En effet, le village doit être in fine le lieu de la paix sociale et de la réunion des classes. Notons que cette nostalgie communautariste est partagée par l'ensemble du spectre politique anglais. Depuis les tories, sous l'influence de Walter Scott, regrettant l'âge d'or d'une société d'avant le matérialisme et l'égalitarisme, jusqu'à certains socio-démocrates. Le projet d'un démantèlement de la société industrielle au profit d'un retour à la tradition étant largement utopique, l'adhésion de la classe politique n'a été que de principe. Ce sont des personnalités plus en marge de la classe politique qui se sont faites les porte-voix de cette « idéologie », en les personnes de Morris et Ruskin.

Le village a d'abord été réhabilité par des grands industriels désirant s'assurer la stabilité et la proximité de leur force de travail. Si une grande part de ces expériences n'avaient pur but que l'assujettissement discret des ouvriers, certaines de ces expériences se dotèrent au contraire de missions morales et éducatives, bien que non dénuées elles aussi d'objectifs économiques. On peut citer les villages créés par Ackroyd, Titus Salt ou encore les frères Lever en 1888. Un des plus célèbres étant celui de Bournville créé par Joseph Cadbury. Cette dernière expérience étant même considérée comme l'ancêtre des cités jardins dont le projet éclot avec la

¹ Morris, "News from nowhere", in *William Morris : selected writings and designs*, Londres, Asa Briggs, 1978. " Un logis propre, aéré et bien rangé a une influence physique et morale sur ses habitants, pousse directement les membres de cette famille à la sobriété, la paix et la recherche du bonheur mutuel »

² Chalas, Y. « *Mobilité sociale* » *Ecoute, traitement et restitution de la parole quotidienne*, Grenoble, Cresson, Juin 1996, p. 53.



création de l'association éponyme en 1899. De la même manière des expériences de décentralisation industrielle avaient déjà été menées à « Lever's port sunlight » près de Liverpool, l'idée de la place centrale et des avenues radiales avaient également été proposées par James Silk dans son plan pour Buckingham et l'idée de limite naturelle à la taille des communautés avait été de même préconisée par Edward gibbon wakefield¹.

Bien sûr, ce retour au village n'est en fait qu'un retour à l'image du village, puisque les formes de sociabilité ne sont pas conditionnées uniquement par les formes urbaines mais bien par l'ensemble des caractéristiques matérielles et culturelles de la société en question. Si les premiers projets « communautaires » s'accompagnaient effectivement d'une tentative de réforme d'ordre socio-économiques, seuls capable d'appuyer les réformes spatiales, les derniers projets comme ceux développés par le New Urbanism se sont contentés de « l'image » du village et n'ont donc pu en rien contrer les effets de la division sociale du travail et de l'hyper individualisation de la société. Le fondement matériel du lien social étant absent, ne restent que certaines caractéristiques de l'idéal communautaire, à savoir la surveillance réciproque et le poids de la communauté sur les comportements individuels.

II.3.2. Les cités-jardins, une expérience à part.

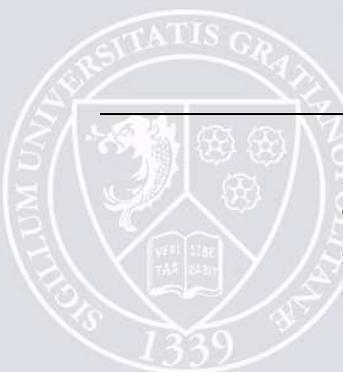
Comme nous l'avons dit en introduction de cette partie concernant les grandes étapes de la pensée sur la ville, et plus spécifiquement sur ses rapports avec la nature, il ne s'agira pas ici de résumer le projet bien connu d'Howard, les histoires de l'urbanisme et de l'architecture l'ayant déjà largement fait, mais bien d'aborder son œuvre dans une perspective critique et d'identifier la place des éléments naturels dans l'architecture de son discours².

Il est inutile de rappeler la postérité qu'a eue l'œuvre d'Howard, L.Mumford le qualifiant même de « *génie universel* »³ et considérant la cité jardin comme une invention aussi importante que celle de l'aéroplane. On connaît bien sa théorie des trois aimants ainsi que la disposition concentrique de la cité-jardin sur laquelle nous reviendrons. Nous nous intéresserons dans un premier temps à la dimension politique de son ouvrage, Howard faisant clairement découler son projet d'une critique sociopolitique du monde occidental. Avant d'être une tentative de synthèse entre nature et ville, la cité-jardin est une réponse au dilemme entre capitalisme Victorien et socialisme bureaucratique. Remis au sein de cette perspective plus globale et surtout éminemment politique, la nature apparaîtra sous un jour nouveau.

¹ Pour les précisions quant aux influences qui ont donné naissance à la cité jardin, voir Ball, S. « The english new towns and urban development in the green belt », *Les utopies de la ville*, Cahiers du CREHU, 10, 2001, pp. 255-261, Creswell, P., Thomas, R. *The new town idea*, M.Keynes, The Open University, 1979.

² Howard, E. *Tomorrow a peaceful path to real reform*, London, Routledge, 2003.

³ Mumford, L. *La cité à travers l'histoire*, Paris, Seuil, 1997.



II.3.2.1 Un projet politique.

Dans les premières lignes de son ouvrage, Howard dit vouloir lancer « *son propre Mayflower* », ce qui manifeste la volonté d'explorer des territoires nouveaux en termes d'aménagement, mais également, la volonté de fonder une nouvelle communauté. Se placer sous l'égide d'un symbole comme le Mayflower au XIX^{ème} n'est pas gratuit ni sans implications. Rappelons que les colons présents sur le vaisseau mythique étaient tous des protestants puritains fuyant les persécutions de Jaques Ier, comme les habitants des cités jardins devraient fuir la ville et le capitalisme. De même ils ont été les premiers à s'installer durablement en Nouvelle Angleterre et le mythe les a sanctifiés comme créateurs de l'Amérique. C'est donc s'inscrire dans le droit fil de ce mythe de la communauté survivant envers et contre tous que d'invoquer ce symbole. La cité-jardin naît au milieu de l'adversité et de la violence sociopolitique.

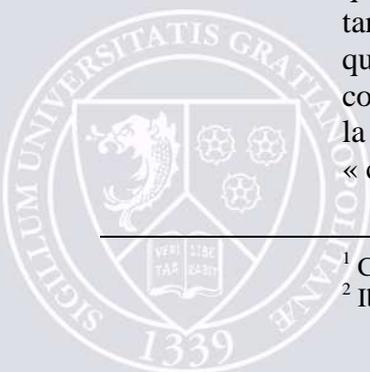
Deuxièmement, il faut également rappeler que le nombre d'individus d'une cité jardin se limitant à 30 000, une autre cité jardin doit être créée une fois ce chiffre dépassé. L'ensemble de ces unités, formant un « polycentric cluster », appelé « *Social city* » par l'auteur, appellation qui laisse voir toute l'ambition sociale et politique de son projet. Le but d'Howard n'est donc pas in fine de retrouver la nature, mot qui n'est d'ailleurs jamais employé¹. Le but d'Howard est de créer une communauté urbaine réunissant toutes les classes, distribuée sur un espace structuré en points nodaux et dont l'espacement limiterait les rapprochements dangereux, rapprochement des hommes entre eux, rapprochement du pub également. Socialisme municipal, éducation du peuple et interventionnisme de l'état sont les piliers de la réflexion de la société fabienne à laquelle appartient Howard. Cette influence est considérable, notamment à travers l'idée du communautarisme agraire qui traverse tout l'ouvrage. Pour Howard, l'économie de la cité jardin, qui doit comprendre l'ensemble des acteurs essentiels au bon fonctionnement de celle-ci, doit reposer sur l'agriculture et sur une industrie légère. Il manifeste ainsi sa sympathie à l'égard des théories de Ruskin et de l'« Arts and Crafts ».

II.3.2.2 Un projet agraire.

Ce retour économique à la terre semble revêtir une grande importance pour Howard puisqu'il consacre son chapitre II à la démonstration statistique de la rentabilité de l'agriculture de proximité. L'agriculture incarne le retour à une temporalité naturelle et non plus industrielle ainsi que la possibilité d'une indépendance alimentaire. Surtout, l'agriculture en tant qu'activité va permettre la « coopération » entre les hommes, ainsi qu'entre les hommes et la terre. Cette idée de « coopération » étant considérée par l'auteur comme le « keyword »² de son projet. Le rapport à la terre est porteur d'un projet social et plus, politique grâce à la « coopération ». Cette alliance des hommes entre eux, c'est celle qui

¹ C'est le mot « country » qui est utilisé et ce une ou deux fois seulement dans l'ouvrage.

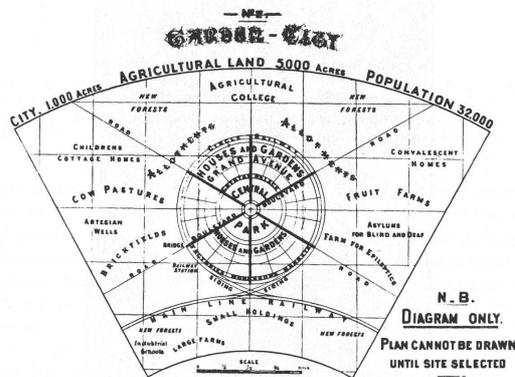
² Ibid, P 85.



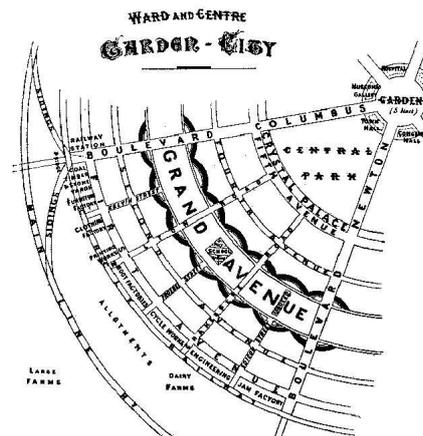
permet le dépassement du capitalisme et même la synthèse entre individualisme et socialisme. R.Fischmann¹ rappelle à quel point le projet agraire est le pilier du travail d'Howard. Digne héritier de la pensée réformatrice anglaise, il pense que la société peut être modifiée par correctifs successifs et en particulier grâce à l'utilisation de la « country ». Premièrement parce que la ceinture agricole assure l'indépendance de la communauté. Deuxièmement parce que la campagne permet de répondre à l'exigence de salubrité et de clarté qu'exige l'espace urbain nouveau.

II.3.2.3 Morphologies naturelles.

La place des éléments naturels dans le projet de la cité jardin est de deux ordres. Ils sont d'abord des moyens de dessiner et de sculpter la forme circulaire de la cité, ainsi que d'imposer l'axialité et la symétrie du plan. Les éléments naturels sont des outils de dessin et de composition de cet espace voulu parfait.



Howard, E. *Tomorrow a peaceful path to real reform*, London. Routledge, 2003.



Howard, E. *Tomorrow a peaceful path to real reform*, London, Routledge, 2003. Le parc irradie la ville de ses valeurs positives.

Initiateur de cette forme à la postérité importante, Howard met en place la ceinture verte qui devra limiter l'expansion de la ville, mais également séparer les activités professionnelles de l'habitat. D'autre part

¹ Fischman, R. *L'utopie urbaine au XXème siècle*, Geneve, Mardaga, 1995.



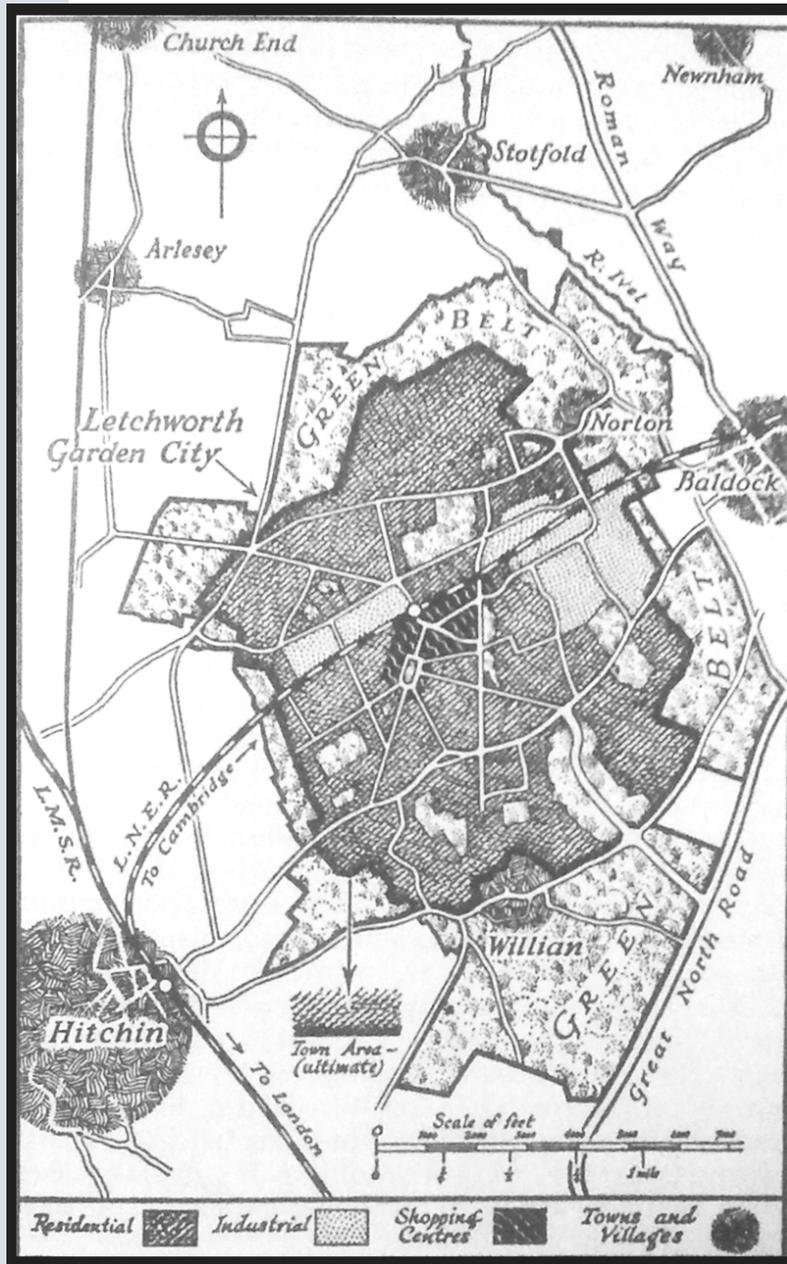
l'installation de cette ceinture relève de cette dynamique utopique de séparation d'avec le reste de l'humanité et de refondation. La ceinture empêche la cité de croître mais surtout d'être contaminée, polluée par des éléments extérieurs. Les éléments naturels sont donc non seulement séparateurs et hygiéniques mais aussi à portée ontologique. La présence du parc en cœur d'agglomération affirme le pouvoir symbolique de la végétation sur la communauté. La nature irradie de son pouvoir purificateur les membres de la nouvelle société. La nature protège, construit un collier imperméable, en même temps qu'elle irradie et nourrit ses habitants. Ces fonctions morphologiques et ontologiques des éléments naturels ne sont exprimées que par le dessin et les rares fois où la nature est envisagée explicitement par l'auteur, c'est pour sanctifier sa beauté, et rendre grâce à la qualité de l'air.

Deuxième manifestation de la nature, au travers des aménagements de proximité cette fois sous la forme de parterres de fleurs, de gazons bien tondu et d'arbres généreux. Tous ces éléments contribuant à la création d'un paradis cockney propre à l'Angleterre. Les éléments naturels participent alors à la confection d'extérieurs douillet prolongeant les intérieurs chaleureux et pacifiés des villas. Surtout, à travers un jeu de composition et de différenciation des squares, Howard et Unwin à sa suite réussissent à instaurer un va et vient entre le public et le privé. Chaque famille possède un carré de jardin à l'arrière de sa maison, lieu de l'appropriation privé. Cependant le square implanté à l'intérieur du carré de maisons, lui-même décroché par rapport à la rue, instaure une micro-communauté, cependant toujours organisée autour d'un espace public « naturel ».

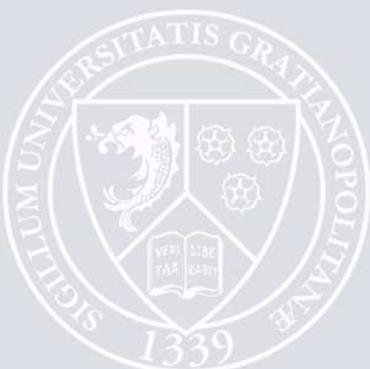


Osborn, F.J, Whittick, A. *New towns, their origin, achievements and progress*, London, Leonard Hill, 1977, p. 21, projet d'Unwin pour la garden city. Egalement dans Unwin, op.cit, p. 256.





Letchworth, in Osborn, F.J., Whittick, A. *New towns, their origin, achievements and progress*, London, Leonard Hill, 1977, p. 21.



II.3.3 Le village ségrégation. Des valeurs américaines au New Urbanism.

II.3.3.1 Communauté sans valeurs communes.

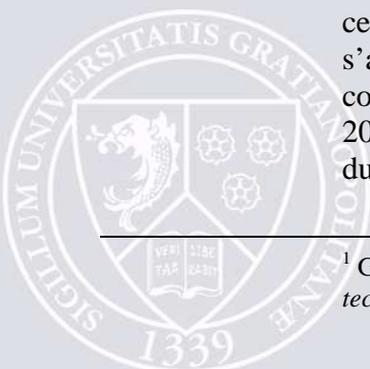
Nous nous intéressons ici à l'adaptation du modèle du village au territoire américain. Si nous dépassons ainsi les limites fixées par la méthodologie du rapport, c'est que depuis, ce modèle adapté aux Etats Unis, est revenu en Europe et sert de guide à tout un ensemble d'urbanisations nouvelles.

Mark Gelernter décrit comment le modèle du village européen a été adapté à l'espace américain et ses problèmes : « *From Howard they acquired the idea that the town ought to be large enough to support local amenities like schools and shops, yet small enough to retain its own identity and allow easy access to the surrounding green belt. [...] To these garden cities concepts ingeniously added the car by restricting main arterial streets to the periphery of the project, allowing access to individual homes through local dead end streets, or cul-de sacs.* »¹

C'est dans le « village » de Radburn, New Jersey, que s'est en premier lieu incarnée cette adaptation américaine. La route, l'automobile, emblèmes de la modernité américaine, sont mis entre parenthèses afin de préserver la tranquillité du riverain retiré dans un écrin de nature protecteur. La civilisation de l'automobile a contribué à une désertion et à un abandon des centres villes, ainsi qu'à un mitage du territoire par des banlieues pavillonnaires aseptisées et reproductibles à foison. Dans ce cadre, de même que la cité jardin européenne constituait une réponse à l'encrassement des villes industrielles du XIXème, le village communautaire va constituer une réponse possible à l'aliénation urbaine et à l'anomie qu'elle a fait naître.

C'est dans les années quatre-vingt aux Etats Unis qu'émerge un courant d'idée dont les deux piliers urbanistiques sont le « Néo-traditional design » et le « Transit-oriented development », soient l'utilisation de formes architecturales traditionnelles et diversifiée ainsi qu'une planification urbaine faite à l'échelle de la région. Ce courant de pensée vise à la construction de formes urbaines alternatives au sprawl américain dont les effets néfastes sur l'environnement et sur la population se font sentir de façon de plus en plus pressante à cette époque. Les fondateurs Andres Duany, Elisabeth Plater-Zyberk, Stefanos polizoides, elisabeth Moule et Dan Salomon développent une pensée de la densité urbaine et de la construction communautaire afin de contrer ce mouvement d'ensemble. C'est donc avant tout comme une réponse à une situation jugée critique que ce courant qui se baptisera New Urbanism en 1991 se développe et s'affirme aux Etats-Unis et ailleurs dans le monde. En 1994, l'association compte déjà 2400 membres répartis dans 49 états américains ainsi que sur 20 pays outre Atlantique. Le point d'orgue de la formalisation de la pensée du New Urbanism est la rédaction de la charte de 1996 dans laquelle les

¹ Gelernter, M. *A history of American Architecture: buildings in their cultural and technological context*, Manchester, Manchester University press, 1994.



grands principes d'aménagement sont énoncés¹. Cette charte faisant bien sûr écho à la charte d'Athènes et aux principes de l'urbanisme fonctionnaliste qui seront très largement critiqués.

Il est très important de rappeler ce point de départ critique et réformateur du NU, car c'est en tant que pensée alternative faisant appel à des solutions formelles anciennes qu'il se développe et non en tant que radicale nouveauté face aux désastres du modernisme. Le NU est une tentative de réformer et d'encadrer la suburbanisation, soit l'extension incontrôlée des banlieues dans les pays industrialisés et notamment aux Etats Unis où les edge cities² sont devenus les principaux modèles de développement suburbain. Disparition des espaces publics au profit d'espaces marchands privatisés, ségrégation spatiale et étalement urbain en étant les principales caractéristiques³. Le NU obéit à la volonté d'instaurer des principes d'urbanisme dans l'urbain et le péri-urbain qui en auraient été privés depuis leur début ; c'est donc une pensée de la ville diffuse qui se constitue en tant qu'alternative aux formes urbaines contemporaines :

*« Americans initially moved to the suburbs for privacy, mobility, security and home ownership. What we now have is isolation, congestion, rising crime, pollution and over-whelming costs that ultimately must be paid by taxpayers, businesses and environment. »*⁴

De même:

*« The task of New Urbanism is to learn from these failures, avoiding their sterile and suburban character while define a form of growth which can help mend the metropolis. »*⁵

Les critiques de l'urbanisme moderne sont l'occasion d'exposer ce que devrait être une ville diffuse réformée :

*“Contemporary suburbs have failed because they lack, as do many of the so-called “modern” new towns and edge cities, the fundamental qualities of a real town: pedestrian scale, an identifiable centre, integrated diversity of use and population and defined public space.”*⁶

Le New Urbanism est en définitive une tentative de fonder une nouvelle communauté urbaine qui aurait les attributs de la communauté traditionnelle. Les principaux outils dont il se dote sont la création d'espaces publics de qualité, le privilège accordé aux circulations douces et

¹ Pour une présentation du New-Urbanism, voir Gorra Gobin, C. *La théorie du New Urbanism, perspectives et enjeux*, Paris, Ministère de l'équipement, du tourisme et de la mer, 2006.

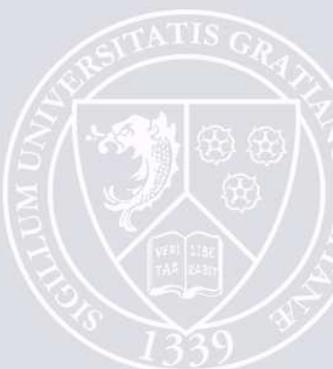
² Garreau, J. *Edge city: life on the new frontier*, New York, Doubleday, Anchorbooks, 1991.

³ Ibid pour une description plus exhaustive, voir également Gutfreund, O. *L'envahissement des campagnes par les villes aux Etats-Unis*, in Berque, A., Bonnin., Ph, Ghorra-Gobin C. (Dir.) *La ville insoutenable*, Paris, Belin, collection Mappemonde, 2006, pp159-170.

⁴ Katz, P. *The New Urbanism, toward an architecture of community*, Portland, Mc Graw-hill, 1994, p XII.

⁵ Ibid, p XV

⁶ Ibid.



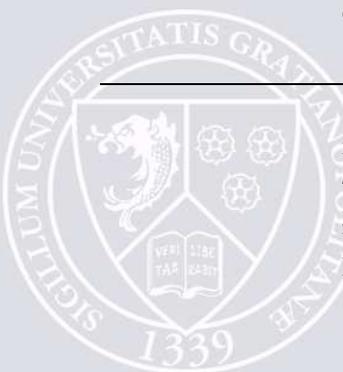
notamment aux piétons, une architecture traditionnelle et diversifiée, la mixité des fonctions et des activités, la densification, et la dimension régionale de l'aménagement. Tous ces dispositifs sont mis en place dans le but de créer ce nouvel esprit communautaire. Les ambitions urbanistiques et sociales sont indissociables, formes et concepts le sont également.

Cependant le NU n'a plus les ambitions politiques de ses prédécesseurs et notamment d'Howard. Plus précisément, il ne s'inscrit plus dans une dynamique politique qui intégrerait la forme urbaine comme expression des rapports renouvelés. Nous ne sommes plus ici au sein de la même formation discursive ; Howard appartenait à des discours proches de la science politique dans lesquels les objets « ville » et « village » obéissaient à certaines conditions d'apparition ; le NU appartient tout entier à cette nouvelle positivité qui a émergé au début du XXème et qui s'est baptisé « urbanisme ». Le problème c'est que le NU a dissocié forme physique et forme sociale en ne privilégiant que la première qui ne peut être comprise que comme conséquence de la deuxième. Chez Howard, la forme de la cité jardin garantit la communauté mais après que cette communauté ait été fondée sur la base d'un pacte social. C'est le fait d'appartenir à une communauté agraire et de travailler ensemble à l'indépendance alimentaire qui unit les membres de la garden city. Ces principes et les valeurs qui en découlent sont absents des propositions du NU qui en deviennent donc des coquilles vides. Les théoriciens du NU prennent pour principes à la communauté un ensemble de relations de proximité qui sont en fait les conséquences de cette organisation communautaire. Il n'y a pas réellement de valeurs fondatrices à ces regroupements et c'est par une aberration logique que ces projets prennent corps. Si les théoriciens du NU évoquent parfois la promotion d'un « civic character », celui-ci n'est jamais clairement défini et semble se résoudre au respect de la propriété de chacun¹. La communauté qu'essaye donc de construire le NU est donc creuse et sans fondements axiologiques.

L'anthropologie première qui est à la base de la critique de la ville diffuse contemporaine ainsi que des propositions pour sa réforme assumée par le NU, est fondée sur une image de l'homme traditionnel. Un homme dont la sociabilité est étendue au quartier (ne devant pas dépasser 250 mètres), se déplaçant peu et le plus souvent à pieds ou à vélo, travaillant et consommant près de chez lui et profitant de larges ressources paysagères. La figure du piéton résume à elle seule de nombreux points importants de la théorie NU car il est ce qui permet une sociabilité de proximité, la jouissance des ressources paysagères, et ce qui contraint l'extension urbaine de par les capacités forcément limitées du piéton². C'est au sein de ce projet global qu'il convient de replacer le rôle de la nature et les différentes formes à travers lesquelles elles se matérialisent dans les projets du NU.

¹ "they (parks) should be used as formative elements, providing the focus and order of the neighbourhood" they have a strong civic character" in Calthorpe, P. *The next American metropolis: ecology, community and the american dream*, Princeton, Princeton architectural press, 1993, p. 26.

² Voir Kelbough, D. *The pedestrian pocket book: a new suburban design strategy*, Princeton architectural press in association with the university of Washington, New-York, 1989.

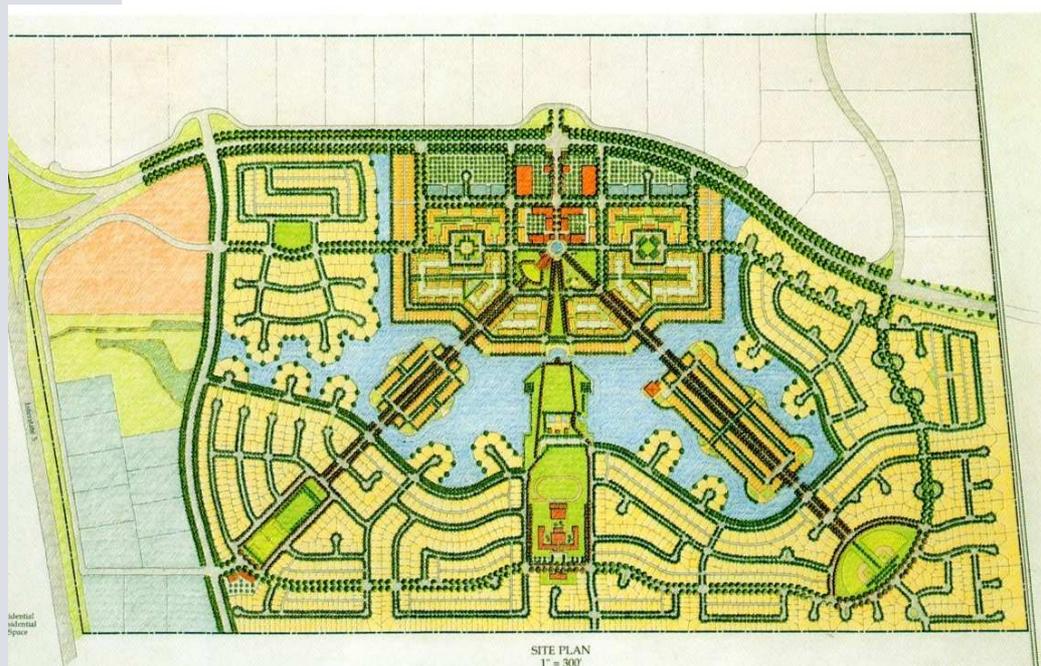


II. 3.3.2 Morphologies des projets

II. 3.3.2.1 *Nature isolante et limitative.*

Les projets du NU sont souvent de grande ampleur et les architectes sont régulièrement convoqués afin de créer tout un nouveau quartier, voire un district entier. On assiste donc à des sortes de « fondations » au cours desquelles les aménageurs sont amenés à penser et à créer d'un seul coup, des ensembles urbains cohérents. De ce fait, on retrouve le schème associé à l'utopie et qui parcourt la composition urbaine, schème qui pousse à un usage séparateur et fondateur des éléments naturels. L'eau ou les arbres jouant le plus souvent ce rôle de limite avec l'espace extérieur. La communauté est définie autant par les liens qui sont tissés à l'intérieur de celle-ci que par ses limites spatiales avec les espaces attenants.

Avec le reste de la ville



Katz, P. *The New Urbanism. Toward an architecture of community*, London, MC Graw Hill, 1994, p. 19.

On voit la ceinture verte constituée par les arbres au Nord du quartier et qui redouble la délimitation instaurée par la route. En dépit d'une volonté de lien avec la région, le quartier du NU est clairement et strictement séparé des autres qui lui sont voisins.





Katz, P. *The New Urbanism. Toward an architecture of community*, London, MC Graw Hill, 1994, p. 104.

Ici c'est au tour de l'eau d'encadrer et de définir le quartier. Comment ne pas voir un écho moyenâgeux dans la présence de cette ceinture d'eau et de cet unique pont reliant l'île au reste du territoire ?

A l'intérieur de la ville

En dépit des principes édictés dans la charte de 1996, et notamment du principe n°11 : « Neighborhoods should be compact, pedestrian friendly, and mixed-use. », de nombreux projets du NU instaurent une sectorisation des activités assez forte et dans laquelle les principaux éléments de composition sont les éléments naturels.





Katz, P. *The New Urbanism. Toward an architecture of community*, London, MC Graw Hill, 1994, p. 47. South Brentwood.

Si on observe le projet du village de South Brentwood, on voit d'abord que le village est clairement délimité en zones d'activité et d'habitat. Au nord les commerces, en marge du quartier, les activités professionnelles, à l'intérieur, des quartiers de densité différentes clairement délimités par des espaces verts. Au sud, une sorte de muraille verte instaure une coupure avec la ressource naturelle qu'aurait pu constituer le canal.

Si mixité il y a, elle est à l'échelle du « district », ou même du village lui-même, et non pas à l'échelle du quartier. Deuxièmement, les séparations sont nettes entre les zones de densité différentes et donc entre les différentes couches sociales. Le NU a été critiqué car il prétendait établir un « sense of community » grâce au design urbain, alors que cet esprit communautaire émanerait en fait d'une homogénéité sociale de classes privilégiées¹. On voit à travers l'organisation des espaces de densités différentes que cette critique souvent justifiée, peut à bien des

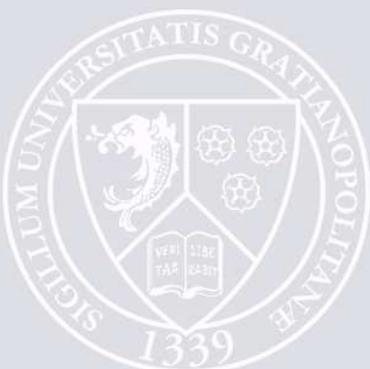
¹ Talen, E. « Sense of community and neighbourhood form: an assessment of the social doctrine of New Urbanism », in *Urban studies*, 36, 1999, pp. 1361-1379.

égards être complétée par le constat d'une ségrégation interne au quartier NU. Les limites et les séparations sont fines mais existent néanmoins. La mixité sociale et fonctionnelle ne s'exerce pas au niveau du bloc.



Katz, P. *The New Urbanism. Toward an architecture of community*, London, MC Graw Hill, 1994, p. 189.

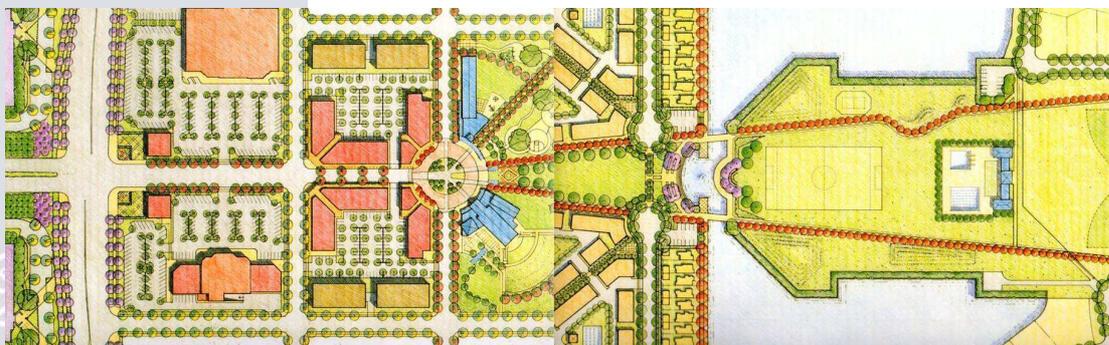
Avec le plan de Playa Vista, on voit que le canal menant à la mer sépare strictement les quartiers de part et d'autre de celui-ci, et que cette séparation est redoublée par la présence de la rangée d'arbres qui forme comme une barrière végétale. Il y a une entité strictement définie autour de la marina et qui ne crée aucun lien avec le reste de la ville. Le quartier est auto-centré sur cette ressource naturelle qu'est le bras de mer. Le lien est paysager certes, mais un paysage duquel on ne peut jouir qu'avec les yeux ; en aucun cas les déplacements, mêmes piétonniers ne sont favorisés. Le paysage instaure un ailleurs, un au-delà mais qui finalement conduit à négliger l'ici.





Katz, P. *The New Urbanism. Toward an architecture of community*, London, MC Graw Hill, 1994, p. 147. Ordonnement, separation, axialité.

II. 3.3.2.2 Nature structurante.



Katz, P. *The New Urbanism. Toward an architecture of community*, London, MC Graw Hill, 1994, p. 23.

Dans cette illustration graphique du projet Laguna West le rôle structurant des éléments naturels apparaît clairement. D'une part une structure verte redouble la structure viaire qui délimite et organise l'espace.

D'autre part, on voit la centralité verte située à l'est du projet pénétrer les espaces connexes que sont l'habitat, le centre civique et les zones de travail. Le centre civique irradie ses vertus aux habitations autant que le parc irradie le centre politique.

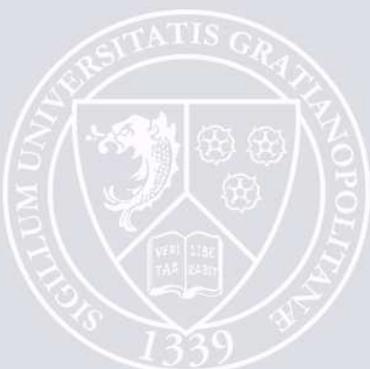
Ce type d'urbanisme par bande permet d'identifier l'importance de la centralité verte constituée par les parcs et les loisirs dans ces projets. Comme nous l'avons dit, cette « énergie verte » irradie l'espace d'est en ouest, traversant les zones d'habitation, le centre civique et allant jusqu'au zones d'activités. L'espace « naturel » est le support des « valeurs » qui fondent la communauté et qui se retrouvent dans ces trois centralités que nous pouvons observer sur le plan de gauche à droite : le travail, le civisme et le bien être physique et moral. Ces trois centralités s'alignent sur un axe qui incarne et fonde la « communauté ».

Ces trois valeurs se retrouvent à l'échelle du quartier :

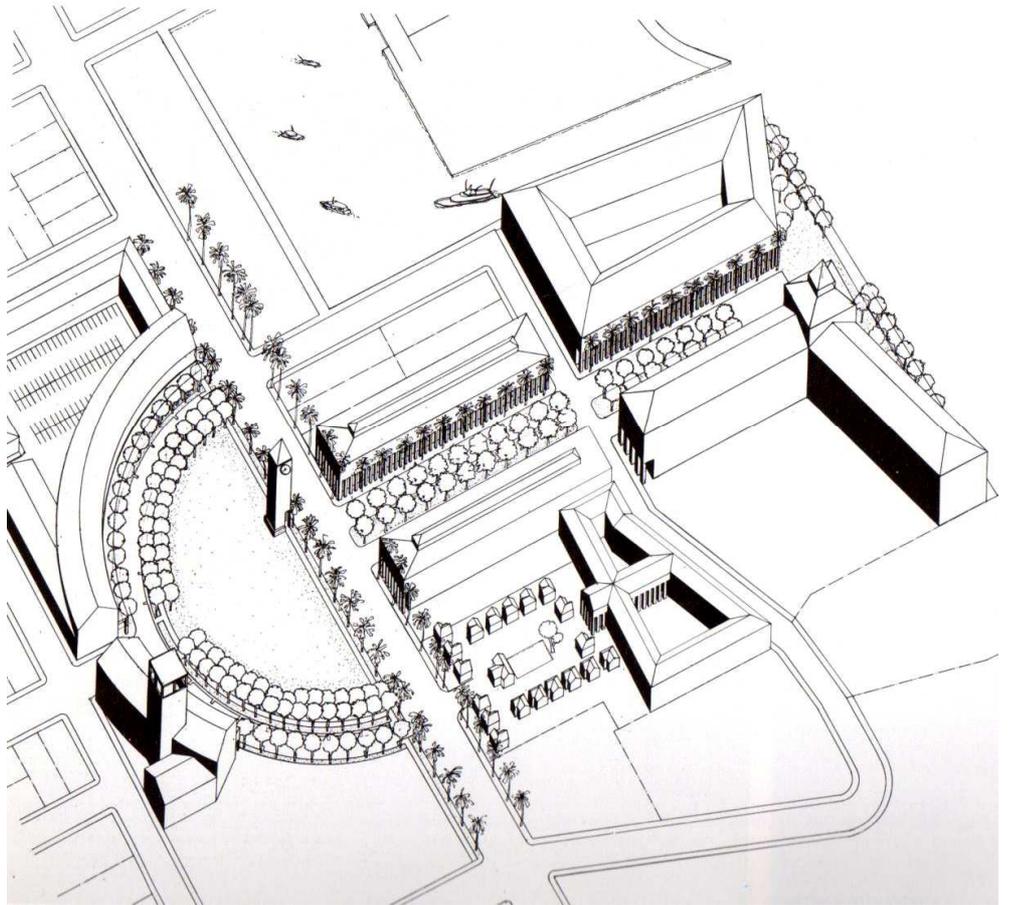


Katz, P. *The New Urbanism. Toward an architecture of community*, London, MC Graw Hill, 1994, p. 49.

Dans le projet de Brentwood village, on retrouve le bien être à travers la présence du terrain de sport, l'activité avec les magasin au Nord et l'esprit de la communauté dans la présence de la place publique. Enfin on ne manquera pas de souligner le caractère extrêmement rationnel des tracés viaires et de la composition urbaine. Que cela soit à travers les projets que nous venons d'évoquer, ou des nombreux autres dont nous donnons une image plus bas, l'axialité et la symétrie sont les maîtres mots de ce type de projets. Derrière les références à l'architecture traditionnelle dans les formes architecturales des bâtiments, on ne peut qu'être frappé par l'ordonnancement « classique » des entités urbaines.



UNIVERSITÉ DE GRENOBLE



Katz, P. *The New Urbanism. Toward an architecture of community*, London, MC Graw Hill, 1994, p. 140.



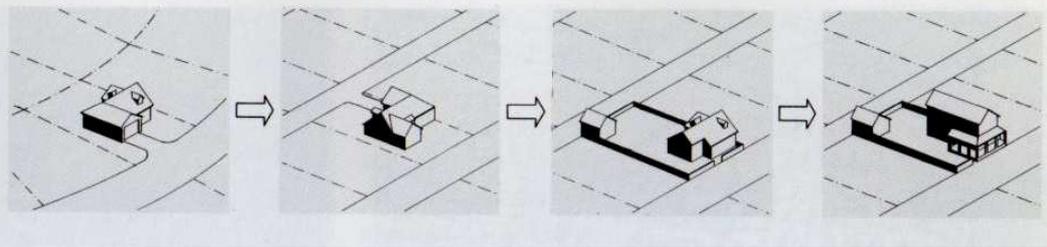
Katz, P. *The New Urbanism. Toward an architecture of community*, London, MC Graw Hill, 1994, p. 81.



Les éléments naturels appuient et redoublent, cet ordonnancement, ils sont des éléments de composition urbaine et de construction de l'espace.

La nature de proximité et la communauté.

Enfin il est nécessaire de comprendre le rôle joué par les éléments naturels dans la construction quotidienne et plus immédiate de la communauté. Cette dernière opère essentiellement à travers la forme architecturale du porche. Le NU a beaucoup insisté sur la nécessité de ramener la maison sur le devant de la parcelle et de créer cet espace intermédiaire qu'est le porche, espace semi-privé mais également de sociabilité et de contrôle.



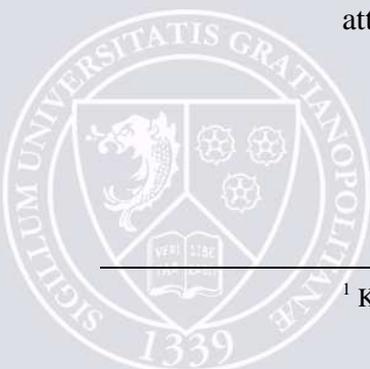
Katz, P. *The New Urbanism. Toward an architecture of community*, London, MC Graw Hill, 1994, P. xxxv.

Le schéma ci dessus montre la construction de cette communauté du palier avec cette remontée du porche vers la rue que préconise le NU. Au sein de cet espace, qui est une mise en scène de l'espace domestique, qui à la fois objective l'intériorité de la maison, et en même temps est le moyen de construction radicale d'une identité sociale désirée, les « éléments naturels », aussi discrets soit-ils, ont une grande importance. Les fleurs : roses, hortensias, bégonias, sont les moyens par lesquels les conversations vont s'établir et ainsi les liens se tisser. Le NU, c'est la « communauté de l'hortensia ». Ce dernier va jouer le rôle d'opérateur de sociabilité entre les voisins, mais également entre le piéton et le résident. En effet, la fleur est non seulement un moyen de discuter avec son voisin immédiat ou de quartier, mais elle constitue un élément capital de la ressource paysagère offerte au piéton. C'est cette ressource paysagère qui va prédisposer l'usager à la bonne humeur et à l'amour de son quartier.

Non seulement la nature doit être utilisée dans la communauté mais celle-ci doit également retrouver les attributs de ces éléments naturels, opérant ainsi un jeu de miroir auto constituant. Les qualités d'agrément qu'on reconnaît aux parterres de fleurs et aux arbres doivent se retrouver dans le design des habitations, l'architecture doit exprimer ces valeurs attribuées aux représentants des éléments naturels :

« Understanding the qualities of nature in each place, expressing it in the design of communities, integrating it within our towns and respecting its balance are critical to making the human place sustainable nourishing. »¹

¹ Katz, p. XIII.



Il y a donc une sorte de circularité de l'agrément, qui passe par la nature, infuse le design urbain qui en retour doit accompagner et favoriser ce mouvement d'agrément.



Katz, P. *The New Urbanism. Toward an architecture of community*, London, MC Graw Hill, 1994, p. 46.

Cependant le porche est tout autant un moyen de sociabilité que de contrôle social. Cette communauté de l'hortensia, connaît l'aspect négatif du village et qui consiste en la surveillance mutuelle des uns et des autres. La communauté est fondée sur le partage d'un même espace, mais surtout sur une homogénéité sociale. Le porche est le moyen de l'objectivation de ces intérêts communs à une même classe sociale, ainsi que le lieu depuis lequel s'exerce la surveillance.

II.4 Mystique de la nature.

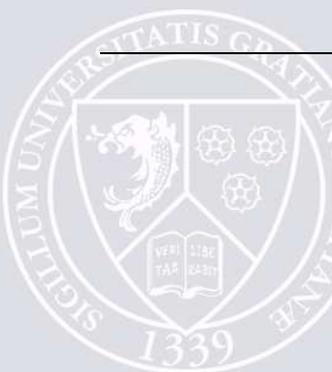
Nous allons nous intéresser à des projets qui ont établi un lien fort entre nature, communauté et architecture. Ces projets étaient au départ destinés à répondre à la problématique de l'étalement urbain et des nuisances causées par la civilisation industrielle. Cette quête de dissolution a cependant été rapidement dépassée par la volonté de fonder des établissements humains qui permettraient une célébration de la nature en tant qu'entité abstraite et supérieure. Les formes urbaines sont alors dévolues à créer à travers un jeu de circulation conceptuel, une véritable mystique de la nature dans laquelle pourrait se refonder le groupe social. Par mystique nous entendons une tendance à accorder un pouvoir de transcendance à la nature, à la considérer comme une entité sacrée que l'établissement humain devrait souligner et sublimer. La ville est alors toute entière composée avec le paysage et orientée de façon à mettre en valeur un bâtiment, lui-même en contact avec une entité paysagère forte. Dans cette partie le lecteur sera peut être surpris de ne pas voir figurer Wright, figure pourtant importante du transcendantalisme. Si nous avons préféré laisser cet architecte au sein du groupe qui ont pratiqué une « annulation de la ville », c'est que nous avons considéré que cette mystique de la nature était finalement moins importante que la volonté d'en faire un agent de dissolution de la ville. La nature était de plus chez l'architecte américain dévolue à la création d'un accomplissement individualiste alors qu'ici nous nous intéressons justement à ces auteurs qui ont tenté de refonder le lien social et politique à travers le contact avec les étants naturels, eux-mêmes vecteur d'une réunion mystique avec le cosmos, comme avec l'esprit du lieu.

Au début du XX^{ème} les constats sur l'évolution des villes allemandes sont les mêmes que partout en Europe. L'explosion démographique fait prendre toute la mesure de l'inadaptation des structures urbaines traditionnelles aux nouvelles conditions de vie. Une tradition de critique s'instaure alors en partant des écrits somatiques de Bruno Taut ou Martin Wagner¹ qui pointent la nécessité d'organiser et d'encadrer les villes nouvelles à venir, comme les agglomérations existantes². Si d'un point de vue formel, on retrouve la figure de la dispersion, le discours encadrant ces formes nouvelles est résolument orienté vers la constitution de communautés unies autour de la terre qui les supporte avec une tendance très largement mystique chez Bruno Taut et qui s'affirmera progressivement chez Schwarz³. Cette orientation résolument mystique, incarnée dans des projets pourtant très techniques et réalistes, et qui feront

¹ Manziaras, P. *La ville paysage, Rudolph Schwartz et la dissolution des villes*, Geneve, Metis Presse, 2008, p. 62 et suivantes.

² « Une profonde nostalgie nous anime tous ; nous voulons à nouveau des villes qui , selon le précepte d'Aristote, nous offre seulement la santé et la sécurité, mais aussi la possibilité d'y vivre heureux » Taut, B, *Une couronne pour la ville*, Paris, Editions du linteau, 2004, p. 73.

³ Toute l'œuvre de l'architecte sera tournée vers la réalisation d'églises à la fin de sa vie ; voir Pehnt, W., Stroh, H. *R.Schwarz, 1897-1961*, Milan, Electa, 2000.



école pour beaucoup d'entre eux, poussera certains exégètes à caractériser ce mysticisme en tant que véritable fondement de l'architecture moderne¹.

II.4.1 Le Heimat et la nature.

Nous allons nous attacher à décrire essentiellement les travaux de Rudolf Schwarz, et Bruno Taut. Ces deux architectes, comme une grande partie des concepteurs de leur génération, articulent leur pratique de l'habiter à une réflexion sur le « Heimat » soit le sentiment d'appartenance à un territoire ou le sentiment « d'être chez soi »². Ce sentiment d'appartenance et d'identité est redoublé d'une revendication de l'esprit du Volk, soit le peuple, dont l'essence se trouve dans la communauté. Le heimat est un concept complexe et qui relève plus de l'expression d'un sentiment ou d'une émotion, que d'une entité théorisable et circonscrite. La volonté de le constituer en tant que fondement des nouvelles communautés et des formes urbaines qui les abriteront parcourt une bonne partie du champ architectural en Allemagne dans les années 20, mais c'est probablement chez Taut et chez Schwartz que les mises en forme sont les plus sérieuses et abouties.

Or, le Heimat, se développe à partir du sentiment d'appartenance à un lieu à l'identité forte, identité notamment assurée par la présence d'un paysage et d'une géographie caractérisée. Une relation forte se tisse donc entre l'appartenance à un territoire essentiellement agricole et naturel, avec la fondation d'une communauté.

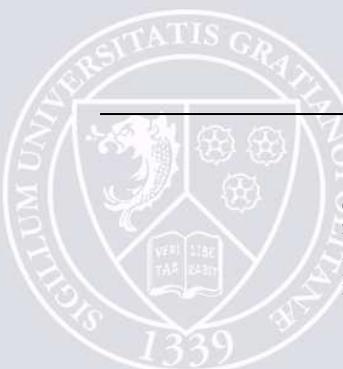
Dans ce cadre, l'architecture doit accompagner et sublimer ce sentiment. Le Heimat devra ainsi servir de base à la constitution de la communauté du lieu qui s'incarnera dans des nouvelles formes urbaines. Partant d'une équivalence entre forme sociale et forme urbaine, ces nouvelles communautés s'incarneront dans des morphologies réformées et destinées à contrer l'éclatement urbain de l'époque. La forme urbaine est composée à l'échelle territoriale et doit retranscrire cet idéal communautaire :

« La répartition cellulaire de la ville territoriale apparaît comme un projet de mise en ordre réglementé des acteurs. Plus qu'un instrument lié à un quelconque régime, c'est une image mentale de l'espace social, aussi bien transhistorique qu'apolitique, transcription d'un idéal d'organicité. »³

¹ Contrairement aux genèses habituelles qui l'ancre définitivement au cœur de la réflexion sur la fonction. Voir White, B. I. *Bruno Taut and the architecture of activism*, London, Cambridge University Press, 1948.

² Manziaras, op.cit, p. 62. Le concept est difficilement traduisible en français de façon littérale.

³ Ibid., p. 92.



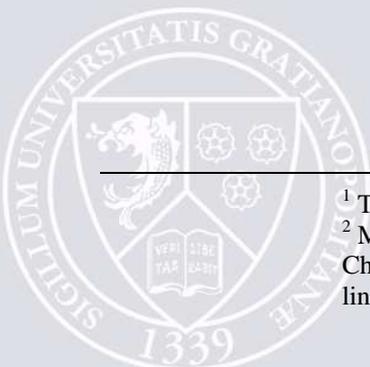
II.4.2 Morphologies des villes paysage.

II.4.2.1 La centralité naturelle et architecturale.

Dans les deux projets, cet idéal s'incarne dans une centralité organisatrice et rayonnante qui incarne à la fois la communauté et l'union de cette communauté avec la nature et le cosmos.

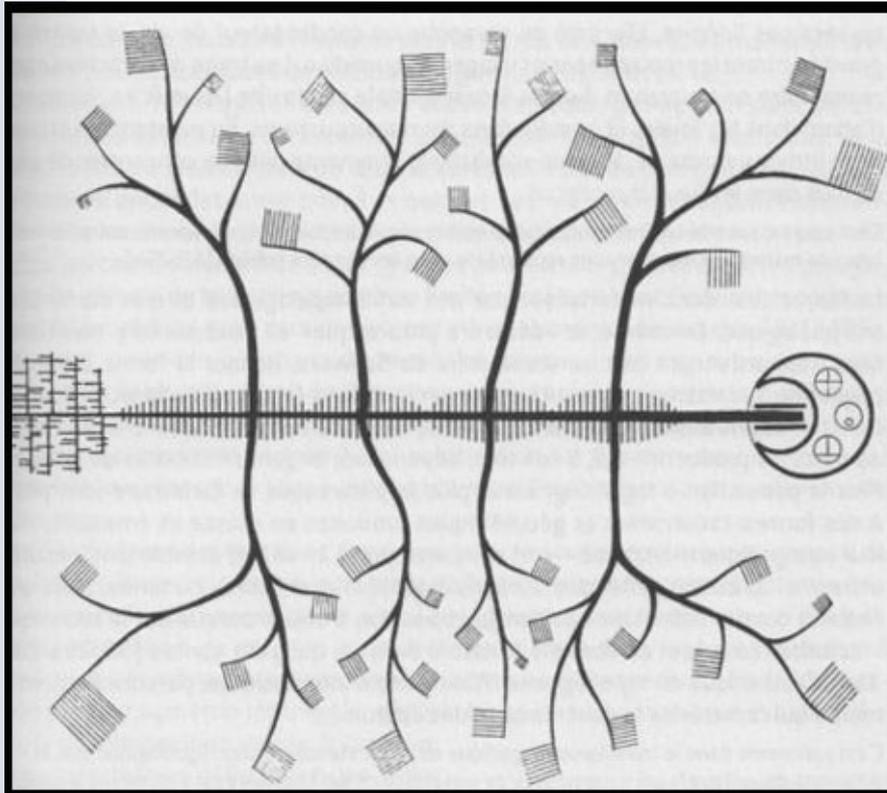
*« Le socialisme, au sens apolitique ou supra politique , entendu non pas comme une forme de domination, mais comme le simple relation des hommes les uns avec les autres, enjambe l'abîme qui sépare les classes et les nations, et relie les hommes entre eux . Si aujourd'hui, quelque chose peut couronner la ville, c'est bien l'expression de cette idée ».*¹

Cette centralité s'incarne dans la ville haute chez Schwarz, rassemblant en son sein les centralités administratives, et dans la « couronne » sur la ville chez Taut, qui est un lieu mystique rassemblant une autorité à la fois politique et religieuse. Les bâtiments sont souvent qualifiés de « temples » et la frontière entre politique et religieux est extrêmement fine. La ville haute est par exemple présente dans le projet de Thionville établi par Schwarz², comme dans tous les projets de Taut pour des établissements nouveaux.



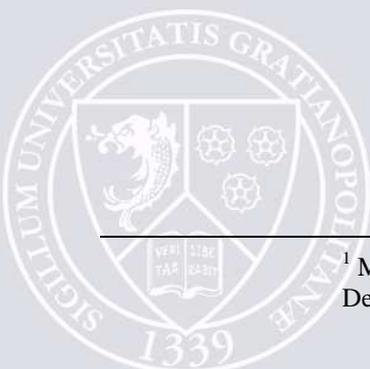
¹ Taut, B, op.cit, p. 80

² Manziaras rappelle à cet égard que ces centralités relèvent à la fois des centralités de Christaller, comme des centralités non hiérarchiques et cinétiques issues des villes linéaires. op.cit, p. 140-141.



Plan d'organisation de la ville paysage, Manziaras, P. La ville paysage. Rudolf Schwarz et la dissolution de la ville, Genève, Metis Presse, p. 56.

Chez Schwarz toute la ville culmine en une centralité administrative et religieuse. Si les travaux sur la ville paysage sont encore assez sobres, « Von der Bebaung der Erde » marquera l'entrée de Schwarz dans une période beaucoup plus mystique et inspirée. Ce qui n'avait été jusqu'alors que suggéré prend toute son ampleur et le territoire revêt une dimension mystique, sorte de texte que l'architecte pourrait lire, renfermant son passé et préparant son futur, la cité haute pour sa part étant une condensation symbolique du territoire urbanisé¹.



¹ Manziaras, op.cit, p. 175 et suivantes pour les liens avec la pensée mystique de Nicolas De Cues ou Maître Eckart.



Taut, B. *Une couronne pour la ville, Paris*, Editions du linteau, 2004, p. 40. Un des exemples que prend Taut afin d'incarner la cité haute.



Taut, B. *Une couronne pour la ville, Paris*, Editions du linteau, 2004, p. 96.

Chez Taut le haut lieu est le vecteur, l'axis mundi qui permet la communication entre l'esprit de la communauté et les citoyens. Il s'opère ainsi une véritable synergie entre esprit et architecture, l'unité morphologique entre habitats et temple, reflétant l'union des usagers avec l'esprit de la communauté¹. Si le centre comme nous l'avons dit revêt une importance toute symbolique et une fonction fédératrice irradiant l'espace alentour, il est également en lui-même un lieu d'une haute importance. En son sein on retrouve la présence d'éléments naturels comme des jardins et des aquariums qui doivent être dévolus à la jouissance artistique. « *Le spectacle de la beauté paisible des poissons, des fleurs, des plantes et oiseaux rares...* »² doit préparer à la communion mystique qui prendra place au dernier étage du temple. Il peut être également le lieu de rassemblements populaires pacifiques car sanctionnant une harmonie préétablie entre les groupes sociaux³.

Ce travail sur la centralité unissant architecture monumentale et intensité paysagère culminera dans les projets d'architectures alpines.

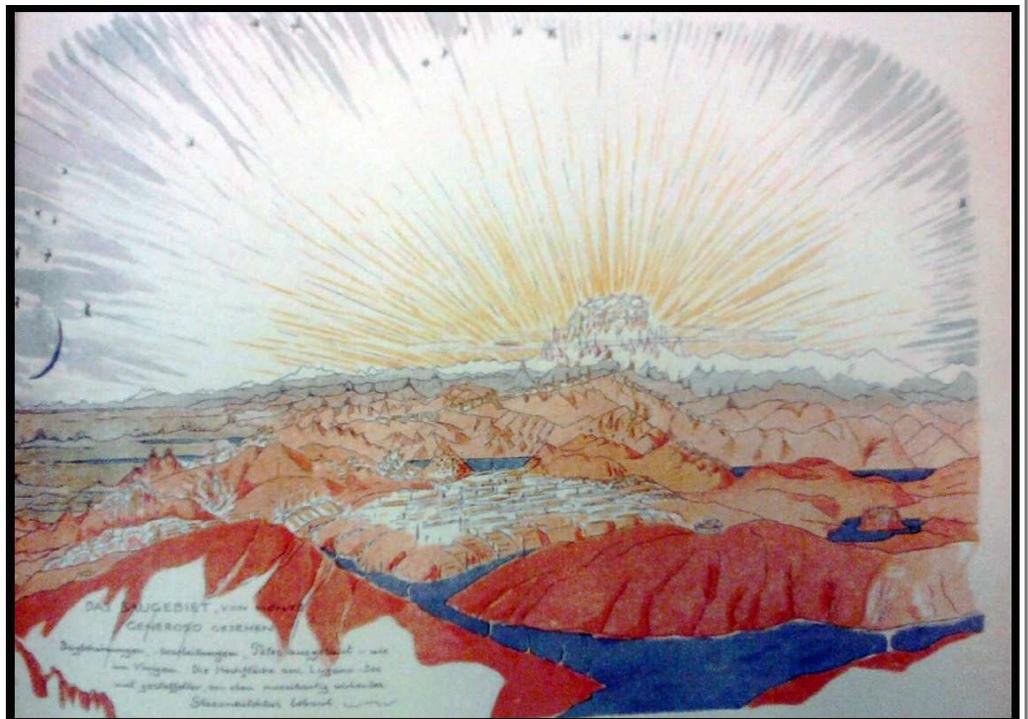
¹ « The perfect unity between Geist and Volk was reflected wrote Taut in the relationship between the gothic cathedral land the simple house surrounding it. » White, op.cit, p. 56.

² Op.cit, p. 88.

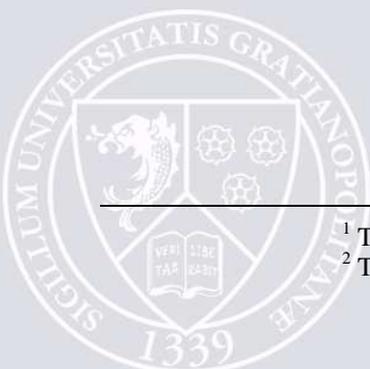
³ « Les conflits sont absents car les personnes se regroupent selon leurs affinités », Ibid, p. 89.

« *Quand le soleil au zénith inonde de sa pleine lumière la haute pièce et se brise en d'innombrables reflets, quand au couchant il emplit le sommet de la voûte et que sa lueur rouge approfondit la riche coloration des tableaux de verre et des œuvres plastiques, nos sentiments les plus profonds et les plus grands doivent être éveillés* »
« *Dans le spectacle solennel des couleurs qui rayonnent sans réfraction, nous découvrons l'éclat de la pureté et de la transcendance* »¹

Taut voit dans la montagne, le lieu par excellence de cette architecture métaphysique. Nous reproduisons plus bas quelques images issues de l'ouvrage².

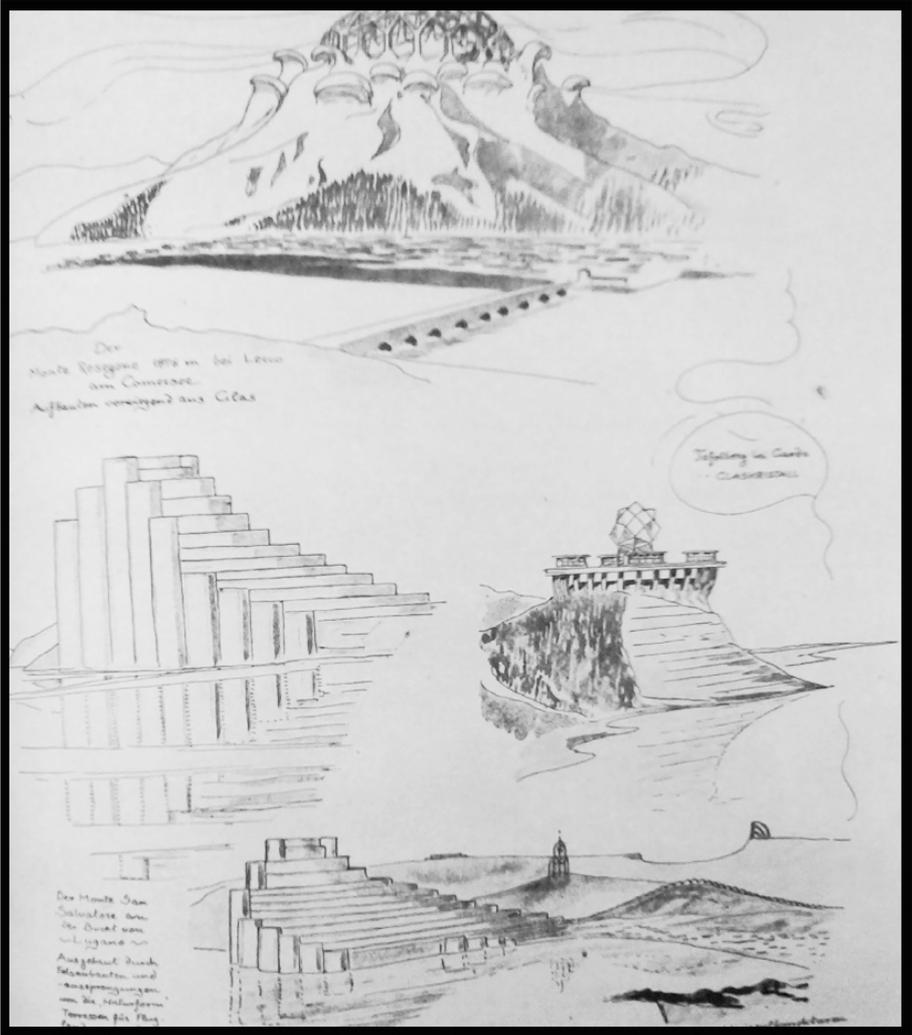


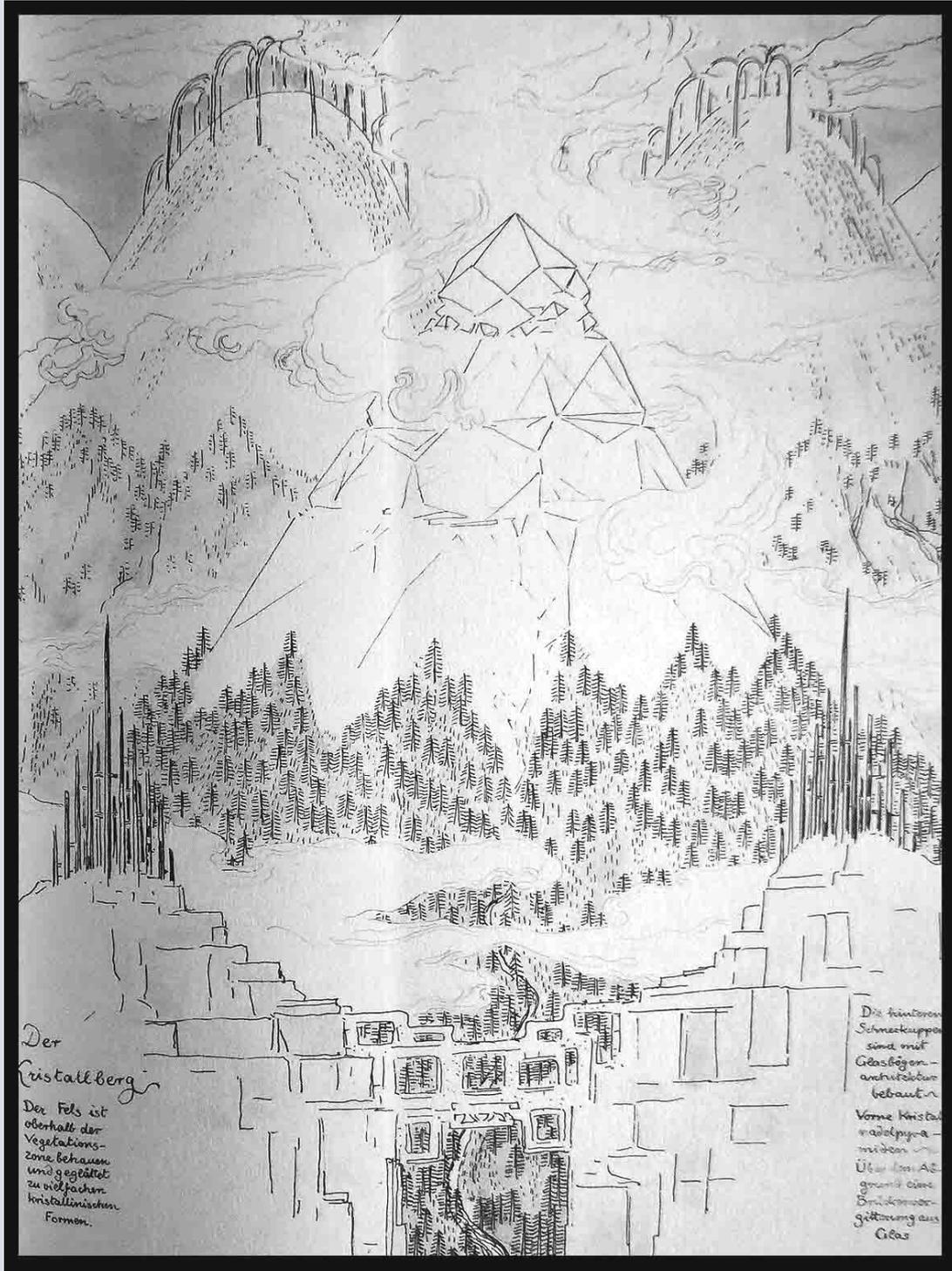
Les échos bibliques sont assez frappants sur cette planche qui fait de la montagne le lieu de la manifestation d'une transcendance.



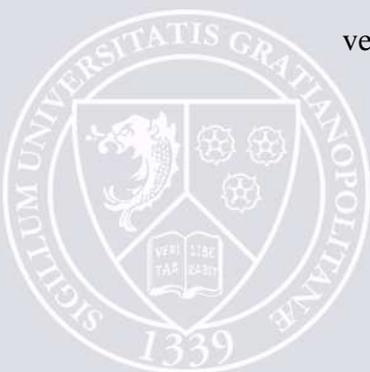
¹ Taut, op.cit, p. 92 et 94.

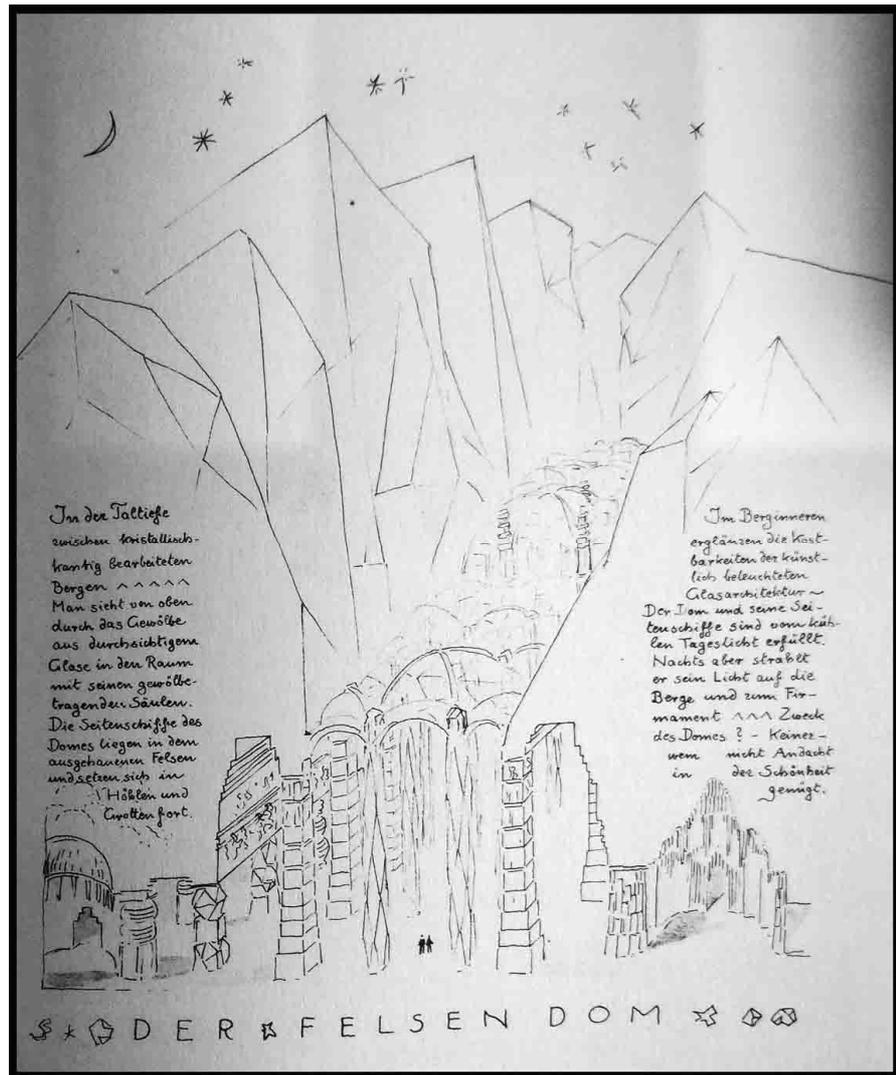
² Taut, B. *Architecture alpine*, Paris, Editions du linteau, 2005. Planche 3,4,7,9.





Sur ces schémas la structure de la ville conçue comme « escalier » vers les sommets touchent au paroxysme.





Les travaux de Taut relèvent d'une architecture religieuse, où le bâtiment est ce qui permet le passage d'un niveau à l'autre, l'expression d'une transcendance et d'une force supérieure, qui en même temps créé la communauté.

« Si les peuples peuvent alors créer cette grandeur, dont le début modeste se trouve dans l'Inde ancienne, en Chine, et en Egypte, alors les œuvres deviendront comme un morceau de nature qui parlera avec autant de profondeur qu'un arbre dans la forêt. »¹

Le monument d'architecture est probablement cet « axis mundi » qu'a étudié l'anthropologie religieuse et qui permet ce passage entre la terre et les cieux². Certes, il n'y a jamais d'évocation précise d'un quelconque déité, et on serait même parfois du côté d'une sorte de sublime Kantien lorsque l'architecte évoque ce sentiment provoqué par la vue du bâtiment irradié des rayons du soleil au sommet de la ville. On relève à cet égard un vocable de la puissance et des éléments, tout est composé à partir

¹ Extrait de lettre de correspondance, Taut, op.cit. p.VIII,

² Eliade, M. *Le sacré et le profane*, Paris, Gallimard, 1965.

des « arcs de verre », « cimes enneigées », « abîme », « aiguilles de cristal », autant de termes qui servent à illustrer l'idée de puissance de l'architecture et de la nature. Cette centralité en devient mystique, elle est le vecteur d'une transcendance qu'il reste à éclairer. En définitive c'est tout le tracé de la ville chez Taut qui en devient éminemment religieux, et la symbiose entre architecture et nature fait de cette dernière une déité à rechercher et à aimer. Il y a un décalage entre l'échelle du quartier, où la nature recouvre les usages traditionnels d'aménité et de décoration, et cette nature supérieure qui permet l'accession à une transcendance. Cette grande nature est absente du tissu urbain et pourtant elle polarise tous les esprits et les regards, tout comme les cheminements et les activités.

II.4.2.2 Le territoire orienté par la centralité.

Ce bâtiment central, célébration de la communauté et de la réunion avec la nature oriente toute la ville :

« Les cabanes, les maisons d'habitation, les hôtels de ville constituent un ensemble qui culmine dans le temple ou la cathédrale, et que l'on peut assimiler à un édifice unique, à une seule et grande architecture »¹

Cependant si cette centralité oriente la ville proche, elle est également sise au sein d'une structure paysagère unifiée qui prend appui sur les éléments de la géographie et du paysage environnant et que cette cité haute oriente et définit :

« L'élaboration du plan de Thionville dévoile la ville paysage comme un modèle hiérarchique de lieux fondés, on l'a vu, sur une structure arborescente émanant de la cité haute. »²

La ville dispersée de Taut, comme la ville paysage de Schwartz s'appuient toutes les deux sur le réseau existant de villages et de surfaces agricoles qui incarnent l'esprit du lieu et l'identité du territoire.

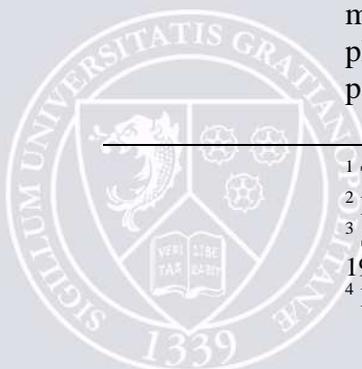
Les morphologies proposées par Schwartz peuvent être observées à Thionville, Cologne ou dans les nombreux projets pour lesquels il a concouru³. La ville paysage proposée par Schwarz est un paysage habité par un communauté soudée, au sein d'un espace isotrope polarisé autour de symboles collectifs. Le paysage n'est pas à comprendre en tant qu'appréhension poétique et sensible d'un espace, mais plus simplement en tant que terrain physique, base des activités humaines⁴. L'intégration des morphologies urbaines est opérée sur une géographie et une topographie plus qu'un paysage au sens qu'il a pu prendre par la suite. La « ville-paysage » articule développement linéaire et aréolaire. La linéarité sert à

¹ Taut, op.cit, p. 69.

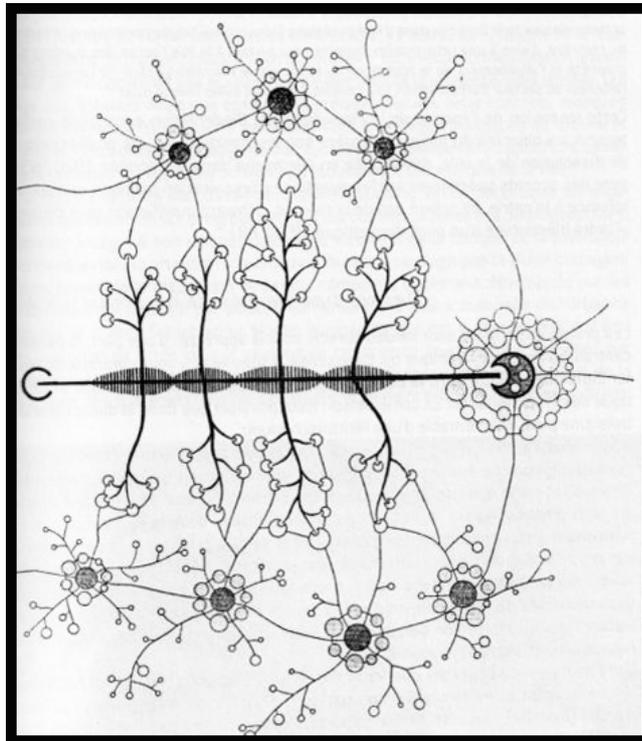
² Manziaras, op.cit, p. 138.

³ Schwarz, R, *Denken und Bauer, Schriften und Bauwerke*, Heidelberg, F.H. Kerle Verlag, 1963.

⁴ Manziaras, p. 94.



organiser les espaces industriels qui doivent se tenir éloignés de la ville haute comme des habitations. Sur cette épine dorsale de greffent des « tiges » qui mènent aux zones d'habitat.



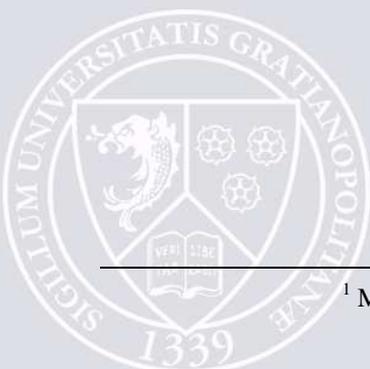
Manziaras, P. Rudolf

Schwarz et la dissolution de la ville, Genève, Métis presse, p. 98.

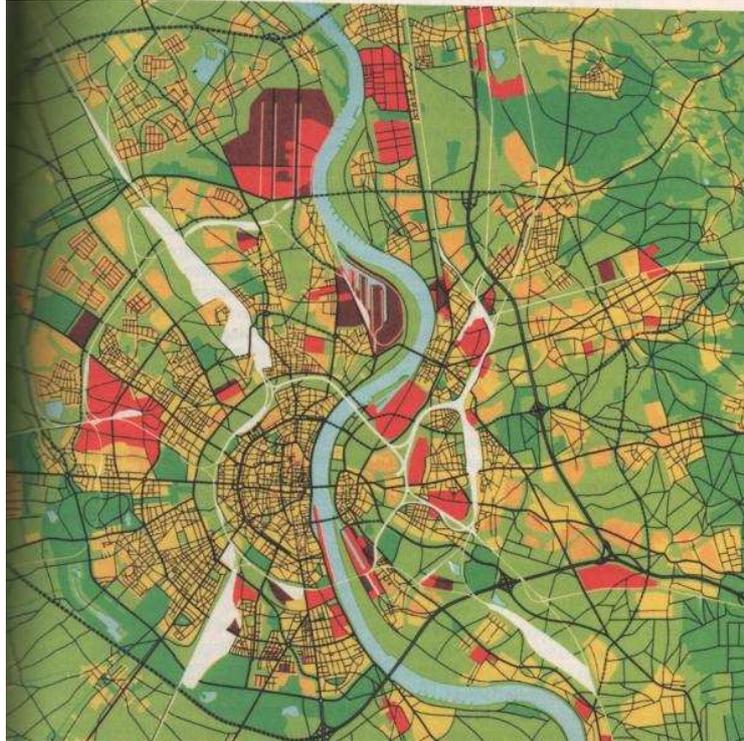
Comme l'illustre ce schéma, tout est orienté par rapport à la ville haute qui fait office de centralité ordonnatrice. Pour Manziaras ;

« Ce projet conjugue les concepts principaux (cité-jardin, ville satellite, cellule d'habitation, unités de voisinage) qui ont marqué le processus de la naissance de la ville paysage, cimentés par la préoccupation pour le paysage naturel, la permanence de la hiérarchie sociale et le rôle novateur de la technique. »¹

A partir du schéma précédent on pourrait croire à une conception des espaces verts relevant du modernisme, c'est-à-dire considéré comme simple toile de fond sur laquelle s'imposerait le dessin des architectures. Le plan directeur de la ville de Cologne pousse cependant à entrevoir la structure de la ville paysage comme prenant appui sur la structure existante, notamment agricole.



¹ Manziaras, op.cit, p. 140.



Plan pour Thionville, Manziaras, P. Rudolf Schwarz et la dissolution de la ville, Genève, Métis presse, p. 38.

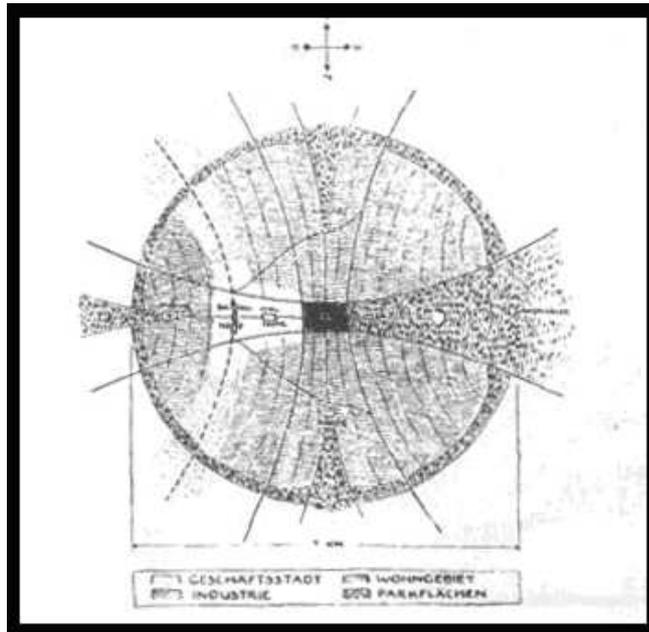
Le plan combine ceinture verte, pénétrante verte et maillage agricole, orienté vers le quartier central.

Les travaux de Taut s'inscrivent dans la mouvance générale du début du XX^{ème} siècle qui a vu un engouement important pour les cités jardins, les projets des villes satellites et les villes linéaires, modèles ayant tous eu pour but le desserrement de la ville historique. La ville paysage est également un concept très présent dans la planification urbaine de cette époque en Allemagne¹. La figure du cercle domine les projets de l'architecte. La ville est un cercle de 7km de diamètre avec au centre sa couronne, un rectangle de 800m x500m et desservie par une circulation principale qui longe le bâtiment mais ne passe pas au milieu. Une voie ferrée en forme d'arc de cercle est adossée à la ville, les unités industrielles sont hors de ce cercle et s'étendent jusqu'à la périphérie et donc « épargnent leur fumée à la ville »². A l'ouest, un grand parc toujours en forme de cercle « s'enfoncé à l'intérieur de la ville et apporte le bon air des forêts et des champs. [...] mettant en relation le cœur de la ville et la campagne, comme le ferait une grosse artère vitale... ». La ville est donc irradiée de nature, son cœur étant irrigué par cette pénétrante verte s'enfonçant jusqu'au cœur de la cité. Dans la zone située la plus au centre cet espace vert se dote d'équipements destinés au divertissement (jeux pour enfants, roseraies, parterres fleuris...une nature élégiaque et domestiquée.). Au-delà de la zone verte faisant office de périphérie s'étend la zone agricole destinée à alimenter une ville de potentiellement 300 000 habitants. Finalement toute la ville de Taut est une progression vers le sommet du temple social. En même temps qu'il unit la communauté, ce

¹ Voir Manziaras, op.cit, pp. 19-58.

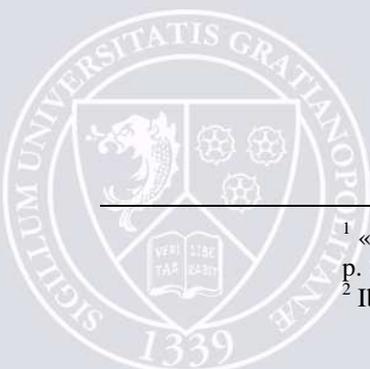
² Taut, op.cit, p. 85.

temple élève les usagers vers des horizons plus mystiques, favorisant les « élans de l'âme » grâce à l'architecture de cristal présente en son sommet.



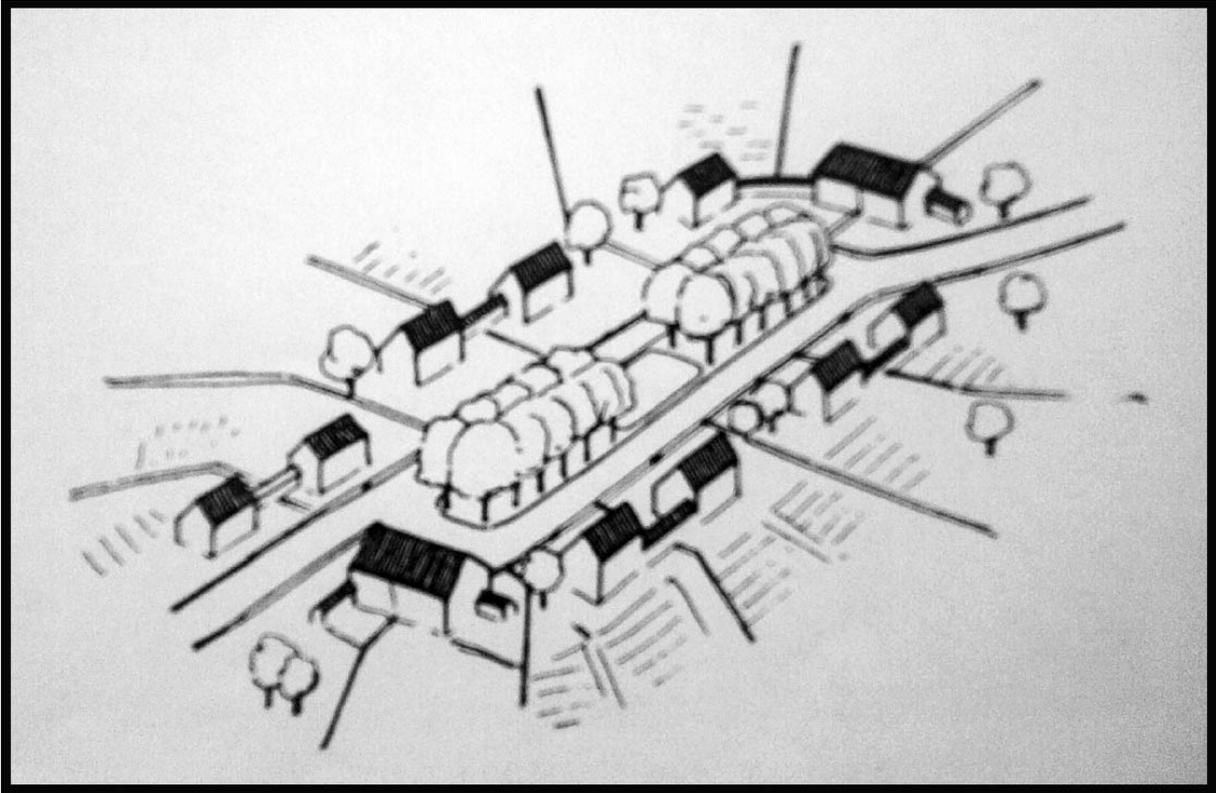
Taut, B. *Une couronne pour la ville, Paris*, Editions du linteau, 2004, p. 26. La nature sous sa forme végétale pénètre dans la ville, autant qu'elle permet d'en sortir.

Les quartiers d'habitations sont conçus comme les cités jardins, Taut s'appuyant sur les réalisations ayant eu lieu à Falkenberg¹. Chaque maison possède un jardin profond qui évite la mise en place de jardins familiaux. Si la nature semble se diffuser au cœur de l'agglomération, elle n'est pourtant pas un élément de structuration, les espaces verts étant placés dans des espaces résiduels². Le souci de peu utiliser les moyens de transports individuels et d'accéder rapidement au centre impose une distance centre périphérie inférieure à 3km.

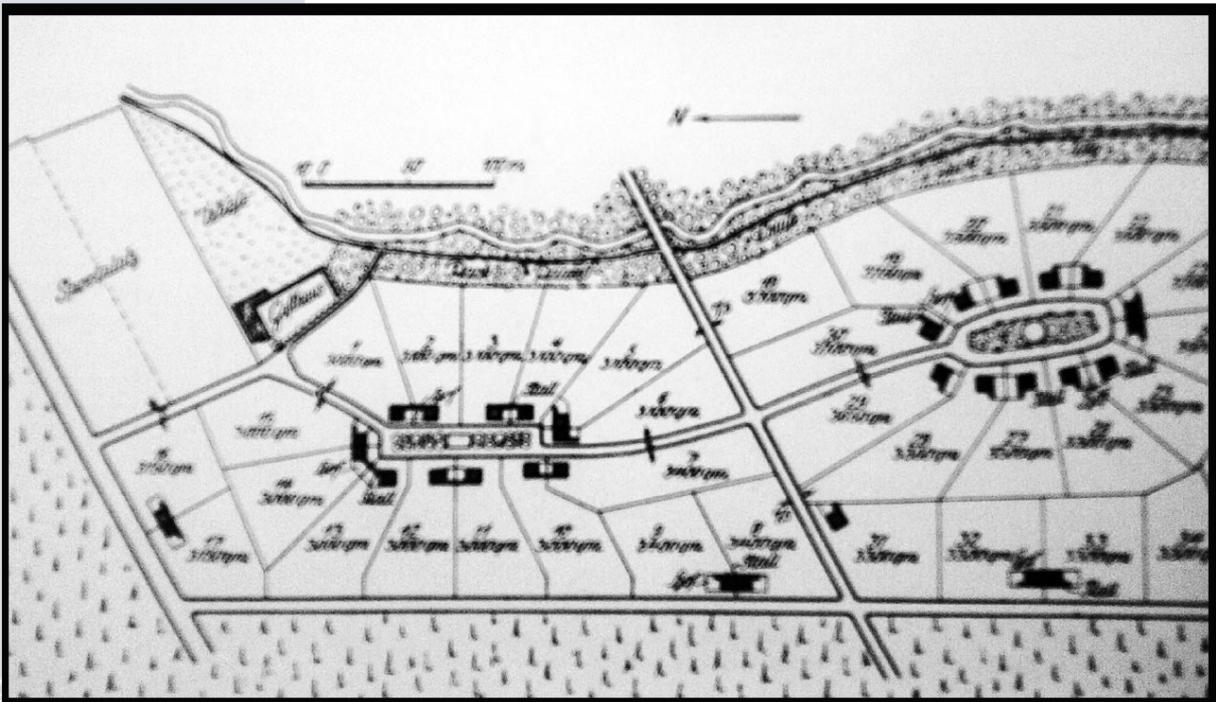


¹ « L'aménagement de ces quartiers est entièrement conçu dans l'esprit des cités jardins », p. 86.

² Ibid.



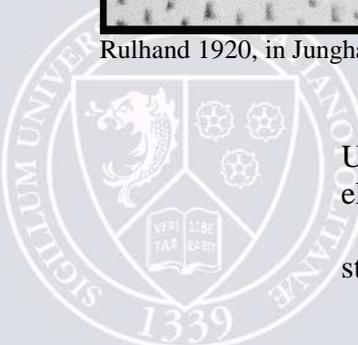
Rulhand, 1920. In Junghanns, K, *Bruno Taut*, Elefanten Press, Berlin, 1983, illustration 92.



Rulhand 1920, in Junghanns, K, *Bruno Taut*, Berlin, Elefanten Press, 1983, illustration 93.

On retrouve partiellement la figure du « close » systématisé par Unwin, qui contribue à créer des micro-unités de voisinage qui devront elles-mêmes de réinsérer dans la communauté élargie du Heimat.

Chez ces deux architectes l'organisation de la ville est finalement structurée par deux éléments fondamentaux et liés de façon symbolique.



D'une part une entité paysagère forte, conçue en tant qu'espace géographique et topographique et qui imprime son identité à la communauté, d'autre part un lieu central représentant la communauté et incarnée dans une architecture iconique. L'organisation de la ville est soumise à cette double contrainte, double polarisation qui ordonne tracés et tissus. Il s'instaure ainsi une sorte d'équation qui lie territoire, architecture et communauté et qui unifie tous ces éléments au sein d'une sorte de mystique. Tout le territoire, alliance entre architecture et nature, est destiné à susciter ce sentiment, cette émotion mi esthétique, mi mystique qui portera l'utilisateur à ressentir le sentiment du *Heimat* et ainsi à se fondre dans la communauté. Dans cette économie complexe de la fabrication du territoire et de l'identité, la nature est à la fois un moyen, un vecteur de construction, en même temps que l'objet de la transcendance.

II.5. Pensées des systèmes verts.

C'est au cours des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles que ce sont développées des réflexions sur le rôle potentiellement structurant des espaces verts dans la ville. Ainsi, en France et aux Etats Unis ont été théorisés des « systèmes de parcs » destinés soit à compléter le plan d'urbanisme, soit à gérer et organiser la croissance urbaine. Les parcs deviennent alors dans ces théories de véritables outils afin de structurer l'urbain. Comme pour les autres courants de pensée nous devons décrire les discours qui accompagnent et accomplissent ces formations morphologiques.

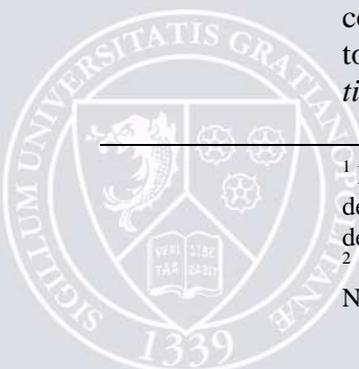
II.5.1 Conception du projet d'urbanisme.

Si nous verrons plus bas qu'Olmsted et Forestier¹ ont des conceptions radicalement différentes sur bien des points, il reste que certaines analogies subsistent entre les deux auteurs.

Premièrement une approche globale et compréhensive de la ville qui les amène à la concevoir comme une vaste entité sur laquelle il faut agir de façon élargie et cohérente : « *Aujourd'hui il est manifeste que la plupart des communes attachées étroitement à la grande ville, font partie d'une même et indissociable agglomération.* »². De la même manière Olmsted constate et anticipe le développement du *sprawl* américain conçu comme totalité sur laquelle il faudra agir: « *There is no reason, except in the loss of time, the inconvenience, discomfort, and expense of our present*

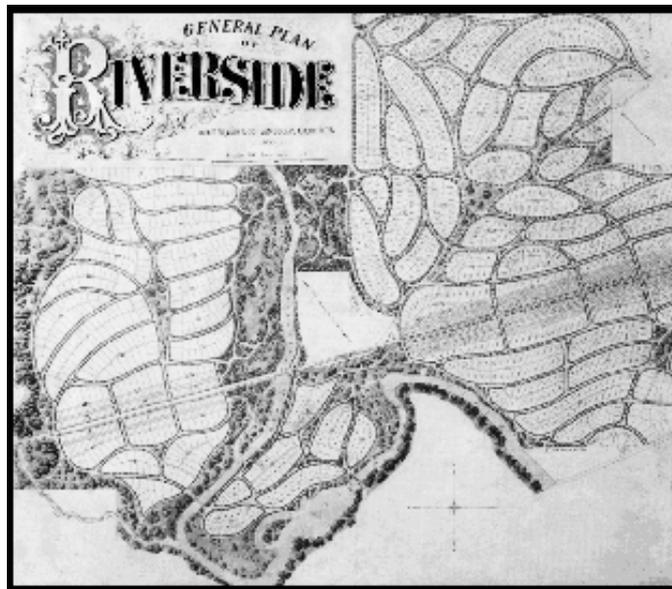
¹ Nous nous référons essentiellement à ces deux auteurs concernant la pensée des systèmes de parcs, leurs ouvrages pouvant à bien des égards être considérés comme paradigmatique de ce type de pensée.

² Forestier, J.C.N. *Grandes villes et système de parcs, France, Maroc, Argentine, Paris*, Norma éditions, 1997, p. 50.



arrangements for short travel, why suburban advantages should not be almost indefinitely extended. »¹. L'aire d'intervention des aménageurs est d'ors et déjà à l'échelle du territoire.

Deuxièmement une défense farouche et inconditionnelle de la planification dans l'aménagement urbain. Forestier s'inspire des villes des Etats-Unis afin de justifier cette projection systématique que doivent opérer les aménageurs. « *Les parcs et les projets des parcs nouveaux doivent faire l'objet d'un programme d'ensemble, pour lequel peuvent s'entendre et coopérer plusieurs villes, communes, départements et provinces.* »². Digne héritier d'Hausmann et d'Alphand dont il cite l'œuvre en tant que source d'inspiration, il soutient une action forte de l'état : « *Les terrains nécessaires aux parcs et à leur liaison seront acquis à l'avance, ou tout au moins déterminés à l'avance, et frappés des servitudes de protection qui seront nécessaires* ».³ Olmsted établit sur la base de cette programmation paysagère les plans des villes de Riverside et de Buffalo dont nous reproduisons les plans ci-dessous.



Olmsted, Vaux & co, General plan of Buffalo and Riverside, Illinois, 1869.

Les usuelles vertus thérapeutiques de la nature permettent le « *rafraîchissement* » et le « *réconfort* » « *au milieu des fatigues et des soucis quotidiens de la vie des grandes villes* »⁴. Soins pour l'esprit donc mais également pour le corps des usagers ainsi que pour le corps de la ville : au Maroc, les roseaux et les vignes servent par exemple à prévenir de la poussière et de la chaleur⁵. Les différentes strates de parcs et espaces

¹ Olmsted, F.L. "Public parks and the enlargement of towns", in *Essential texts*, USA, Norton, 2010.

² Ibid., p. 96.

³ Ibid., p. 97.

⁴ Ibid., p. 53.

⁵ Pour le descriptif détaillé des villes parcs du Maghreb, voir Bennani, M, *Le système de parcs et jardins publics du début du protectorat français au Maroc, Rabat le prototype de la ville idéale(1912-1930)*, Thèse de doctorat en architecture du paysage, Paris, EHESS, 2006.

verts, une véritable « marqueterie » comme le dira un de ses exégètes, permettent le décongestionnement de la ville et l'aération du citadin. C'est la même idée chez Olmsted :

*“Air is disinfected by sunlight and foliage. Foliage also acts mechanically to purify the air by screening it. Opportunity and inducement to escape at frequent intervals from confined and varied air of the commercial quarter, and to supply the lungs with air screened and purified trees, and recently acted upon sunlight, together with the opportunity and inducement to escape from conditions requiring vigilance, wariness, and activity toward other men.”*¹

Au delà de ces usages “historiques” des éléments naturels, la réelle innovation de ces deux aménageurs consiste en la construction morphologique des territoires à travers l'utilisation de système hiérarchisé.

II.5.2 Considérations sur la ville et sur la nature.

En observateur avisé du début du XXème et de la ville que produit la révolution industrielle, Forestier déplore la congestion, le manque d'hygiène et d'organisation des espaces urbains². D'autre part, l'auteur constate l'absence d'action et surtout de réflexion sur la croissance endémique de la ville à partir de sa banlieue : « *En un mot, le développement actuel de Paris, c'est le développement de l'agglomération parisienne, de cet énorme groupement large de plus de 25 Km...* »³. En ce sens, Forestier ne s'écarte en rien des habituels constats sur la ville industrielle. Parallèlement, l'auteur remarque que les villes américaines, elles, ont pris acte de cette dangereuse densité et l'ont régulée par un système de parcs cohérent et notamment par l'utilisation du parkway. C'est à partir des mêmes constats sur l'extension des villes et de l'insalubrité de certains quartiers⁴ qu'Olmsted justifie son projet. C'est dans la mesure où ces constatations rentrent en contradiction avec les principes énoncés plus haut, que le système de parcs et l'insertion de la nature dans la ville va se justifier.

Le programmeur des systèmes de parcs à la française développe une sorte de hantise de la ville ainsi qu'une certaine misanthropie du genre humain en général et un mépris de classe en particulier. Souvent, pointent ces considérations limites derrière les propos sur l'espace et on peut s'étonner parfois d'y voir disparaître le principal objet d'étude : la ville elle-même. La dimension « idéologique » de son travail n'en limite en rien la pertinence, cependant, elle oriente de façon tendancielle les partis pris spatiaux.

¹ Olmsted, op.cit, p. 221.

² Voir Leclerc, B., Cid. S.T. I . « *Une figure tutélaire de l'école française d'urbanisme* » Préambule au système de parcs et qui rappelle que « *Son savoir faire dans la distribution du plan des villes et la qualité de sa définition des espaces libres le réinscrivent aujourd'hui dans l'actualité.* » p. 27. Forestier a joué un rôle considérable au début du siècle et est redécouvert aujourd'hui semble-t-il comme un précurseur de la structuration verte.

³ Ibid., p. 50.

⁴ Voir “The Future of New York”, in Essential. Texts, op.cit.



En premier lieu il faut noter que Forestier considère la ville et le rassemblement des hommes comme une chute, comme une malheureuse fatalité qu'il faut assumer mais contre laquelle on doit lutter. « *Le remède serait de fuir les grandes villes et de retourner à la campagne. Peut-être y viendra-t-on quelque jour, mais aujourd'hui l'organisation sociale exige ces groupements énormes* »¹. On voit que nécessité fait loi, que la ville n'est pas un choix de développement mais qu'elle est plutôt un dévoiement de la condition humaine. En lien avec ceci, une conception presque asociale de l'homme « *L'homme est, de tous les animaux, celui qui peut le moins vivre en troupeaux.* »². L'auteur s'appuie sur Rousseau et condamne la promiscuité parisienne qui entretient la « contagion physique et morale », mais qui surtout « dénature » l'homme, le rend mauvais. Cette peur de la promiscuité, du contact entre les hommes, l'amène à vouloir desserrer l'étau que constitue la densité bâtie de la ville, par un réseau de poumons verts qui non seulement éloigneront les hommes les uns des autres, mais les régénéreront de leurs valeurs positives.

Pour Forestier l'homme semble au contraire être un parasite pour la nature et pour le bon usager de celle-ci ; il y a un effet très étrange de l'usage de certaines statistiques dans l'ouvrage. On exprime habituellement le nombre d'hectares d'espaces verts disponibles par habitants, et non l'inverse³. Le fait d'indiquer le nombre d'hectares par habitant rend compte de la générosité ou pas d'une ville à l'égard de ses usagers, l'espaces verts est considéré comme une richesse, abondante ou pas, donnée au citoyen. Au contraire, indiquer le nombre d'habitants à l'hectare d'espace vert donne l'impression d'un parasitage de ces derniers par les humains ; comme si cette richesse était salie par les hommes. N'oublions pas que Forestier parle « *d'espaces populeux* »⁴. Il faut se protéger grâce aux parcs, mais également protéger les parcs de la ville. L'auteur insiste sur la nécessité des servitudes de terrain autour de ces îlots verts afin que la pureté et la beauté de ces derniers ne soient pas altérées. De même, la nature sublimée par Forestier, en vient à acquérir des prérogatives sociales puisqu'elle semble être susceptible d'assumer le rôle de l'école, retrouvant ainsi indirectement ce qu'avait proposé Olmsted à la suite de Downing: « *Il aura été réservé à notre époque de comprendre que le jardin est un moyen d'enseignement autrement plus pénétrant, plus fécond et plus puissant que le tableau noir et les cahiers d'autrefois.* »⁵.

Conformément à une certaine lecture, la ville est chez l'architecte français d'abord source de « tracas » et de « fatigues » qui usent l'homme. Ensuite elle semble abriter des individus suspects et dangereux. Il n'y a jamais aucune remarque positive sur la ville, jamais aucune richesse que la nature pourrait souligner. L'urbain disparaît, il est un ensemble confus de valeurs négatives et pécheresses.

Chez Olmsted le constat est plus nuancé. Si la ville est également source de tracas, de fatigue et de vice, « *In like manner every evil to which men are specially liable when living in towns, is likely to be aggravated in*

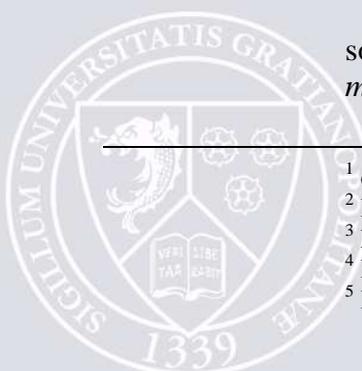
¹ op. cit p. 51.

² Ibid., p. 51.

³ Forrestier, op.cit, p. 89.

⁴ Ibid., p. 87.

⁵ Ibid., p. 67.



*the future , unless means are divides and adapted in advance to prevent it. »*¹, il reste que la vie citadine recèle des avantages et des vertus :

*“ It is hardly a matter of speculation, I am disposed to think , but almost of demonstration , that the larger a town becomes because simply of its advantages for commercial purposes, the greater will be the convenience available to those who live in and near it for cooperation, as well with reference to accumulation of wealth in the higher forms- as in seats of learning, of science , and of art- as with reference to merely domestic economy and the emancipation of both men and women from petty, confining, and narrowing cares.”*²

La ville est le lieu de la création et de l’accumulation des connaissances artistiques et scientifiques et revêt à ce titre un caractère positif. La bonne urbanisation n’est donc pas celle qui refuse l’urbain mais qui l’accepte et l’emploie à bon escient. Comme double inversé de cette ville parfois stressante mais nécessaire, Olmsted construit une figure de la nature distrayante qui se divise en deux, une « exertive recreation » faite de sports et d’activités ludiques et une « receptive récréation » qui elle est basée sur la contemplation et l’appréhension du paysage. Ces deux types de récréation sont intimement liés à la nature et aux parcs qui sont à chaque fois les supports de ces activités.

Chez Olmsted, il n’y a pas de grand récit quant à la chute qu’aurait constituée la construction des villes, même si les espoirs de rédemption morale liés à la constitution de communautés retirées de la ville ne sont pas absentes de son discours. En effet Olmsted a été très enthousiaste à l’égard des communautés fouriéristes installées aux Etats-Unis ; dans un texte de 1852 intitulé « *The Phalanstery and the Phalansterians* » il vante les mérites de telles communautés dans leurs acquisition de vertus morales supérieures, ainsi :

*« If i had a boy to educate , who at 16 had acquired at home habits of continued persevering application of mind in study, and who was tolerably stocked with facts and formulas , i would a good deal prefer that he should spend the next four years of his life as a working member of the North american Phalanx than at Yale or Harvard”*³.

Cette progression étant permise par une vie plus simple et un contact pragmatique avec la nature, l’auteur laissant ouverte la possibilité d’une entente avec elle plutôt qu’un rapport d’exclusion/protection⁴.

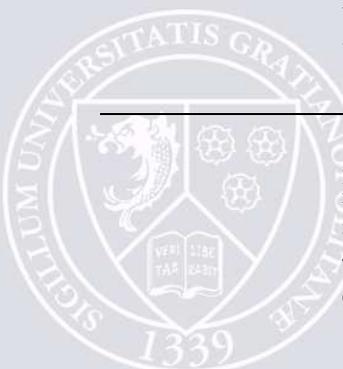
Finalement on voit que ces deux pensées du système reposent sur des présupposés idéologiques assez différents et en viennent à construire la figure d’un usager des villes elle-même contrastée. Pour Forestier, c’est la figure d’un homme calme, d’âge mûr et pratiquement sans activité, aimant le calme et le contact avec une nature apaisée. En fait c’est une conception très bourgeoise et patrimoniale qui s’exprime dans le système de parcs. La ville de Forestier, est quasiment une ville de « retraités » et qui se retrouve

¹ Olmsted, F.L. "Public parks and the enlargement of towns", in *Essential texts*, op.cit, p. 221.

² Ibid, p. 214.

³ Olmsted F.L., 1852, "The phalanstery and the Phalansterians" in Olmsted F.L., op.cit.

⁴ Olmsted, F.L., Kimbal, R. *Forty years of landscape architecture: central park*, Cambridge, MIT Press, 1926, p. 250.



dans la ville coloniale que mettra à exécution Henri Prost. Mekhnès, Marrakech, Carthage, sont des accomplissements partiels de ces théories du système de parcs. Les théories d'Olmsted dessinent une image plus nuancée de l'usager. Tout d'abord, il dessine l'image d'un véritable citadin vivant dans une grande ville et non pas dans un rassemblement de villas au bord de la mer. Ce citadin travaille, est actif et c'est justement cette activité qui va le pousser à s'écarter des villes et à emprunter les parkways pour accéder aux grands parcs suburbains, consacrant ainsi une vision mobile de la condition urbaine.

II.5.3 Morphologie des systèmes.

II.5.3.1 Réseaux et systèmes de parcs.

Forestier connaît le travail d'Olmsted et y fait directement référence ; à propos de New York, l'auteur remarque que « *le système de parc permet la prolongation de la fameuse Riverside vers le Nord. Elle doit atteindre un parc qui couvrirait les parties boisées le long des bords de la rivière, jusqu'à l'extrémité Nord de l'île de Manhattan* »¹. « prolongation », « atteindre », on le voit la nature semble assurer le lien entre les éléments naturels et par la même distribue et organise les espaces urbains. Forestier établit une hiérarchie entre les différents éléments du système :

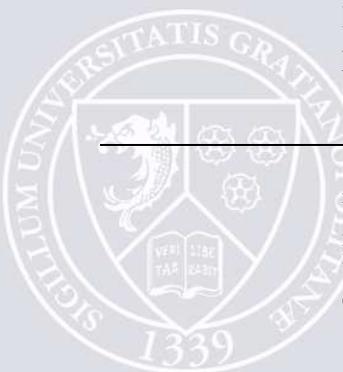
- Alignement d'arbres dans les rues améliorant la lisibilité.
- Jardins d'enfants accolés aux écoles et à vocation pédagogique.
- Terrains de récréation isolés de la rue.
- Jardins de quartiers à proximité des habitations.
- Grands parcs urbains destinés à l'hygiène et à l'embellissement.
- Parcs suburbains, non transformable et pouvant générer des revenus à la commune.
- Parkways qui desservent l'accès aux grands parcs et à la campagne, avec contre-allées et bandes plantées d'arbres et gazonnées.

Globalement les propositions morphologiques de Forestier relèvent effectivement d'une théorie de l'équilibre². L'équilibre qui doit exister entre la surface urbanisée et la surface d'éléments verts destinés à « compenser » l'urbain, équilibre également de la répartition de ces espaces dans la ville. C'est un aménagement qui tend à être celui des vides, vides qui autorisent « le caractère, l'agrément, l'efficacité et la capacité »³. De même nous verrons que cette idée d'équilibre se retrouve dans sa vision du comportement de l'usager attaché à un type de ville. Cependant les aménagements de Forestier correspondent également à une stratégie de l'évitement. La nature en ville est ce qui va permettre aux usagers, ou plutôt à certains usagers, d'échapper à la ville et à ses dangers. La nature ne structure pas vraiment la ville, elle construit un chemin qui permettra de ne

¹ Ibid., p.74

² Novarina G. « Ville diffuse et système du vert », in *Revue de géographie alpine*, 2003, n° 4, pp. 9-17.

³ Forestier, J.C.N. « Les parcs, les espaces libres au concours pour le plan d'aménagement de Paris » in *La vie urbaine*, 1920, pp. 37-50.



jamais croiser de l'urbain. La ceinture verte autour de Cologne, Londres ou Harrisburg permet de contenir la ville, de l'empêcher d'étendre son réseau au-delà des frontières. A l'intérieur, le parkway est l'outil par excellence d'évitement de la ville. Forestier se félicite des travaux faits à Brooklyn puisque ceux-ci dessinent un tracé qui permet de la traverser depuis Prospect Park jusqu'à Coney Island, soit sur une distance de 8km sans jamais croiser une rue et sur une largeur de 100 à 300 mètres. La nature doit également se faire paysage ; au Maroc Forestier propose une série d'allées plantées avec vue sur la mer, maison « *isolées dans des jardins* », pour se protéger de la ville et des autres. « *Au-delà, le jardin serait bordé immédiatement par des maisons obligatoirement affectées à des habitations bourgeoises* »¹. L'échappée de la ville se faisant ici par le regard. C'est donc une nature à dimension paysagère et touristique où la ségrégation sociale et générationnelle bat son plein, car ces lieux sont naturellement destinés à certaines classes sociales et pas à d'autres. Forestier construit une association quasi directe entre nature paysage apaisée et bourgeoisie.

La pensée du système du paysagiste anglais déploie d'abord pour sa part une réflexion sur la notion de centralité. Les espaces verts ou intensités paysagères sont constituées en tant que nodalités, centre du système urbain qui peuvent jouer le même rôle que les centres urbains classiques :

« *A park fairly managed near a large town, will surely become a new center of that town. With the determination of location, size, and boundaries should therefore be associated the duty of arranging new trunk routes of communication between it and the distant parts of the town existing forecasted.* »²

La création de centralités est à cet égard de première importance dans cette urbanité diffuse émergente qu'Olmsted remarque déjà en 1879 et qu'il décrit dans un texte intitulé "the future of New York". Le deuxième pilier de ces propositions morphologiques est le parkway, soit l'aménagement paysager d'un élément de mobilité. Voies piétonnes ou automobiles bordées de résidences et d'éléments paysagers, le parkway est un « *intermédiaire entre ville et suburbs* »³ qui permet aux citoyens d'échapper agréablement à la ville⁴.

Le tracé courbe est la troisième caractéristique des travaux d'Olmsted. Refusant l'échiquier traditionnel, le paysagiste voulait inscrire la contemplation au cœur des déambulations les plus simples en installant arbres et bosquets dans les virages de ces rues. « *Tout angle, intersection de rues, est ouvert pour permettre une meilleure visibilité et suggérer le calme et la tranquillité.* »⁵. Les travaux des continuateurs d'Olmsted comme Kessler à Kansas city, ou Charles Eliot à Boston infléchiront les travaux du maître dans le sens d'une structuration réticulaire de la ville par les espaces ouverts. Les travaux d'Olmsted ont surtout porté sur les parcs

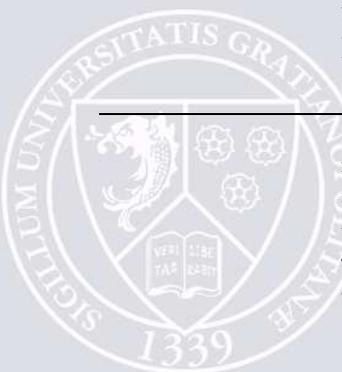
¹ Forestier, op.cit, p. 197.

² Olmsted, F.L. "Public parks and the enlargement of towns", in Olmsted, op.cit.

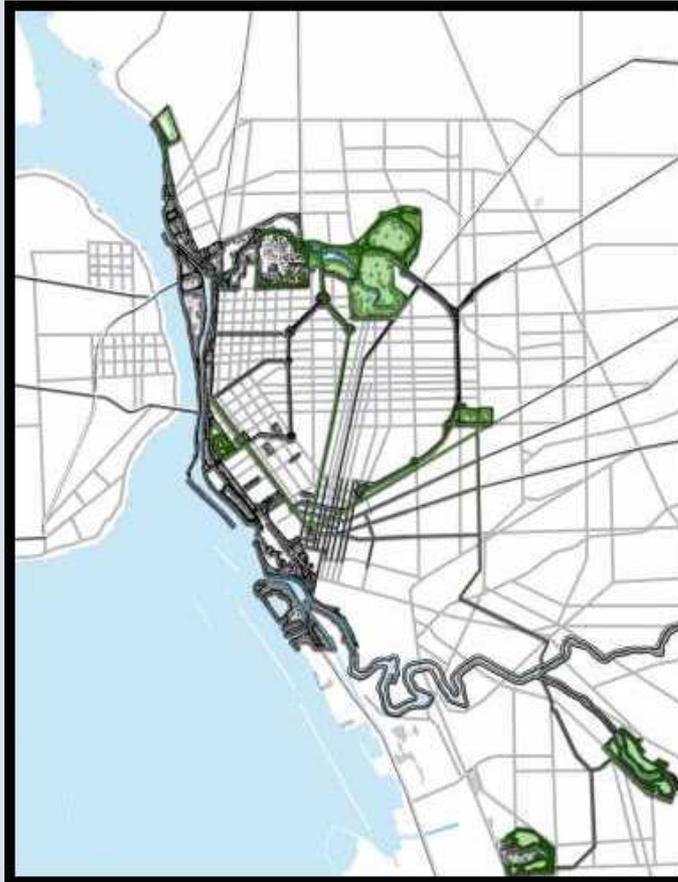
³ Maumi, C. *Usonia ou Le mythe de la ville nature américaine*, Paris, Editions de la Villette, 2008, p. 90.

⁴ Nous verrons quel sens leur est donné par leur créateur.

⁵ Ibid., p. 93.



eux-mêmes en tant qu'intensités vertes destinées à fuir la ville, reliés par des cheminement verts mais surtout reliés à des parkway eux-mêmes dédiés à l'évasion vers une nature plus sauvage. Kessler et Eliot sont plutôt partis des cheminements et des lignes vertes contraignant ou traversant la ville et s'épaississant selon les occasions. Ces cheminements reliant également les grands parcs urbains et créant in fine un maillage fluide s'opposant à l'orthogonalité de la ville américaine¹. On voit ainsi les prémices d'une composition établie sur la base d'une grille d'espaces ouverts, soit d'un développement réticulaire plutôt qu'aréolaire comme ce fut le cas à Berlin, Londres ou Paris.



Buffalo city council, Doc center n°.12. Les parcs ainsi disposés agissent comme contrepoints à la densité urbaine et à la présence de l'eau.

II. 5.3.2 Sens du système de parcs.

L'idéologie profondément antiurbaine de ces deux auteurs et que nous avons décrite contribue à accorder un sens particulier au système de parcs. En effet celui-ci est tout entier destiné à fuir et éviter la ville. Le parc lui-même s'oppose à la ville et doit la faire oublier :

« *We want depth of wood enough about it not only for comfort in hot weather, but to completely shut out the city from our landscape*”²

¹ Secchi, op.cit, p. 126.

² Olmsted, op.cit, p. 231.

Chez Forestier le parc doit être un asile de tranquillité et également faire oublier la ville et les « *dangers de la rue* »¹. Plus généralement, tout ce qui pourrait nuire à cette tranquillité doit être évité², ainsi les enfants sont-ils considérés comme des êtres à surveiller, des « *petits êtres dévastateurs* »³, qui viennent troubler le calme et la paix des parcs et des refuges de la nature et qu'il est impératif « *d'accompagner* » non pour les protéger, mais pour protéger les parterres et les massifs. Le retour de ces remarques pour le Maroc, l'Argentine ou la France illustre assez l'inquiétude de l'auteur à cet égard et la ville est systématiquement décrite négativement et comme vecteur de « *tracas* ».

Dans ce système, les parkways sont des moyens habiles de traverser la ville sans la voir. Autonomie verte, asile de tranquillité, « *refuge* », le couloir vert ne tisse aucun lien avec l'urbain, il le franchit et relie deux points entre eux ou permet des « *sorties de ville* », des échappées vertes commodes.

L'initiateur du Park Movement vante les mérites de l'ouverture que permettent les parcs plutôt qu'un effet de pittoresque, mettant ainsi en avant des concepts de respiration et de dégagement qui viennent palier l'effet d'enfermement provoqué par la ville⁴.

“The park should as far as possible; complete the town. Openness is the one thing you cannot get in buildings. Picturesque you can get. Let your buildings be as picturesque as your artist can make them. This is the beauty of town. Consequently, the beauty of the park should be the other”

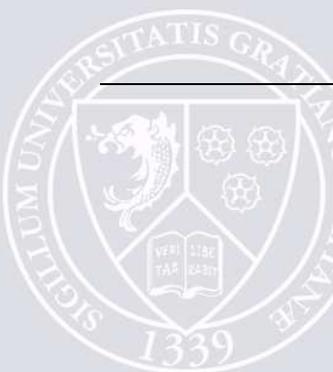
Il faut noter enfin que ce que ces deux auteurs ont pensé la structuration du territoire de façon restrictive en se focalisant uniquement sur la relation entre l'habitat et la nature. Les autres activités, et notamment celles en lien avec les activités agricoles, industrielles ou artisanales n'ont pas été prises en compte dans la construction des territoires. Si ces « *restrictions* » tiennent en partie à des circonstances historiques, il reste que la pensée des systèmes de cette époque est malgré tout focalisée sur la question de la dépense et du loisir. Dans ces discours, seul le rapport habitat nature est pris en compte, laissant de côté des pans entiers des zones urbaines qui pourtant à cette époque ne sont pas absentes des tissus. A la lecture de ces propositions, on ne peut qu'être surpris par une telle abstraction et une telle ignorance des problèmes de transports publics, de lien entre activités et services, bref de tout un ensemble de problématiques qui sont pourtant présentes dans les débats de l'époque.

¹ Ibid., p. 63.

² En Argentine, l'architecte insiste lourdement pour que les parcs d'enfants ne soient jamais gardés par les hommes. Etrange obsession que cette séparation absolue entre hommes d'âge murs et jeunes enfants. Forestier, op.cit, p. 293.

³ Ibid., p. 65.

⁴ Zaitzevsky, C. F.L. *Olmsted and the Boston park system*, Cambridge, Harvard university press, 1982.



II.6 La pensée technique de la nature.

L'histoire de la pensée urbaine a déjà largement caractérisé et décrit le paradigme « hydraulique », pensée de la ville majoritairement incarnée dans les travaux d'Hausmann mais également de Cerdà, et selon lequel la ville industrielle a été réformée¹ et pour qui la figure du réseau est le moyen par excellence de cette circulation généralisée². Il n'est pas question ici de redoubler et de répéter ces commentaires déjà fournis et approfondis mais plutôt d'identifier au sein du paradigme hydraulique et de la pensée des réseaux, le statut de la nature et des étants naturels. Ainsi, nous devons tout de même rappeler dans un premier temps les origines et les continuités historiques qui auront contribué à fonder ce paradigme, en particulier l'influence de la métaphore organiciste, véhiculée à cette époque dans les milieux techniques par la voie du St Simonisme.

II.6.1 Origines et influences.

Tout d'abord le paradigme hydraulique s'inscrit dans le droit fil d'un certain type de constat sur la ville industrielle et de son caractère de saleté et de nuisance. Comme nous l'avons vu les observateurs de la ville et notamment française, qu'il soient architectes, ingénieurs, médecins ou romanciers s'appliquent très tôt à souligner le caractère désordonné et incommode de la ville puis à dénoncer la saleté et l'infection produites par la ville industrielle. Il existe donc une tradition de description de l'espace immonde qui s'incarne dans des tableaux littéraires ou scientifiques et qui pourrait à bien des égards constituer un topos de l'analyse urbaine. Pour les premiers on pense à Victor Hugo mais surtout à Eugène Sue qui dans *Les Mystères de Paris* n'est pas avare de descriptions minutieuses de l'horreur³. Pour les deuxièmes on pense évidemment à Villermé mais également à tout un courant de la médecine du XVIIIème siècle qui s'est employé à cartographier et à détailler saleté et maladie en relation avec l'espace⁴. Première idée donc, reconnue par tous et en particulier par ceux qui assumeront le paradigme hydraulique, l'idée que la ville industrielle n'a fait qu'accentuer les contradictions de la ville classique et que saleté et maladie sont des symptômes de dysfonctionnements. Chose intéressante,

¹ Voir Picon, A. op.cit, 2002, 2005, Roncayolo, op.cit, 1983, et Choay, op.cit, 1966, 1996, pour quelques références. Précisons avec F. Choay que les écrits d'Hausmann ne sont pas des théories et que c'est la lecture historique rétrospective qui les constitue ainsi. Voir Choay, F. « Doctrines et théories avant 1914 », in Agulhon, (dir.), op.cit, p.166.

L'expression « hydraulique » a été employée par Antoine Picon lors d'une conférence au pavillon de l'Arsenal en 2005. [http : webtv.citechailot.fr/video/22-ville-lere-industrielle-monuments-reseaux](http://webtv.citechailot.fr/video/22-ville-lere-industrielle-monuments-reseaux).

² « De par leur vocation circulatoire, les réseaux constituent l'instrument privilégié d'une telle réforme. », Picon, A., Robert, J, P. *Un atlas Parisien, le dessus des cartes*, Paris, Editions du Pavillon de l'Arsenal, Picard, 1999, p. 190.

³ « ..La lueur blafarde, vacillante des réverbères agités par la bise, se reflétait dans le ruisseau d'eau noirâtre qui coulait au milieu des pavés fangeux.[...] De noires, d'infectes allées conduisaient à des escaliers plus noirs, plus infects encore... ». Plus généralement la critique de la ville remonte aux Lumières, aux débats entre ville ancienne/nouvelle, ouverte et fermée. Voir Agulhon, op.cit, p. 93.

⁴ Barles, op.cit.



non seulement les techniciens mais en premier lieu les médecins, vont considérer l'espace comme étant responsable de ces symptômes, le dysfonctionnement étant avant tout urbain et non social :

« *Les médecins ont donc joué un rôle non négligeable dans les projets de rectification urbaine. [...] et ce qu'il faut rectifier avant tout, c'est l'espace public. Pourquoi ? Parce que c'est là que se concentrent la corruption du sol, la boue fétide, la poussière délétère.* »¹.

Corollaire de cette idée donc, la possibilité pour l'espace urbain d'être réformé et ainsi de faire disparaître maladie et manque d'hygiène². Cette équivalence construite par la médecine entre environnement, d'abord construit puis social, santé et population est fondamentale pour la genèse du paradigme hydraulique comme de l'urbanisme³. Toujours en lien avec cette ambition descriptive, la fièvre statistique dont a été prise la recherche française au XIX^{ème} siècle⁴ et qui a permis une objectivation et une quantification de la réalité urbaine. Les comptages en tous genres se sont multipliés et ont permis la constitution d'un objet que les pouvoirs publics pourraient saisir : « Une fois constatées ces régularités deviennent autant de choses sur lesquelles peut raisonner l'administration. »⁵. Cette fois-ci l'ambition descriptive donne naissance à la science administrative en constituant et définissant son objet, et ainsi en lui conférant légitimité et pouvoir pour agir sur cette « nouvelle réalité »⁶.

Troisième élément fondateur du modèle hydraulique, la pensée programmatique et de composition urbaine dont les origines remontent probablement au XVIII^{ème} siècle et au plan de la commission des artistes créée entre 1793 et 1797. En effet Antoine Picon rappelle que sur la base d'un plan de Verniquet avait été projeté pour la première fois un état futur de la ville de Paris par une commission d'experts et d'artistes dans les suites de la révolution française. Les mécanismes de mesures et de géométrisation à l'œuvre dans la cartographie ont donc permis le passage à la virtualité et à la projection de l'avenir sur plan⁷.

Enfin la pensée St-simonienne de la technique et du territoire aura assis l'idée d'une ville conçue comme totalité organique ou mécanique selon les obédiences. En effet, le St-simonisme a beaucoup influencé la pensée des ingénieurs du XVIII^{ème} et du XIX^{ème} siècles et notamment la

¹ Barles, op.cit, p. 114.

² Précisons que si l'unanimité est faite sur le règlement spatial de ces problèmes, certaines divergences existent quant à leur origine. Pour Cerdà le dysfonctionnement est social (Voir Choay, 1980, p. 298) alors que pour Haussmann et nombre de ses ingénieurs, il est avant tout d'ordre physique.

³ Voir Barles, op.cit, p. 23 et suivantes.

⁴ Voir Desrosières, J.B. *La politique des grands nombres*, Paris, La Découverte, 1993.

⁵ Picon, Robert, op.cit, p. 190.

⁶ Voir Dumons, B., Pollet, G., (Dir.). *Administrer la ville en Europe, (XIX^o-XX^o siècles)*, Paris, L'Harmattan, 2003.

⁷ Voir Picon et Robert, op.cit, p. 130 « Mais surtout , la mesure et la géométrie ont permis de se décoller de la réalité et de s'en abstraire , pour travailler et penser la virtualité , au sens de puissance qui ne demande qu'à passer à l'acte , dans l'autonomie de la représentation. »



pensée de la ville et du territoire¹. Si Le St-simonisme des Chevalier et Duveyrier diffère parfois des textes du maître, une même foi en la science les rassemble. Concernant la ville précisément, on assiste à une remise en cause de la rationalité des Lumières qui avaient promu des plans trop réguliers et géométriques. Le St-simonisme plaide pour l'identification des fonctions urbaines et la circulation rapide et généralisée afin d'ordonner la ville autour de son centre. Pour Marcel Roncayolo, une certaine frange du St-simonisme se retrouvant dans l'haussmannisation relève de l'urbanisme de « capitale » qui fait de la centralité un élément constituant de la ville dans son entier². C'est l'abandon de l'idéal de régularité pour celle de régulation : « *Les rues sinueuses de Duveyrier renvoient à l'abandon de l'idéal de régularité géométrique au profit de techniques de régulation fondées sur le calcul analytique et les sciences de l'ingénieur* »³. Le St Simonisme diffuse en fait les thèses organicistes alors très en vogue car renouvelées par les progrès de la physiologie de l'époque.

L'organicisme a alimenté toute une partie de la pensée philosophique et sociale depuis l'antiquité jusqu'à la fin du XIXème siècle. On ne peut véritablement dire que les pensées d'Haussmann et Cerdà appartiennent à ce « courant » de pensée tant la qualification même de « courant » est soumise à caution compte tenu de la diversité des approches et des auteurs qui ont mobilisé ces concepts. D'autre part et sans vouloir porter atteinte à la qualité des deux illustres urbanistes, il n'est pas sûr que leur théorisation aient fait preuve de toute la rigueur que l'on serait en droit d'attendre de « théorie » de philosophie urbaine. Comme tout un ensemble de penseur, et à des degrés différents, les travaux d'Haussmann et Cerdà se sont appuyés sur des métaphores organicistes, plutôt qu'elles ont déployés une véritable « théorie » scientifique de l'urbain⁴.

L'organicisme, qui consiste à établir des parallèles entre le corps humain, ou le fonctionnement biologique en général, et le corps social, et plus généralement tout type d'organisation matérielle, remonte à l'antiquité et Aristote⁵ et s'incarne de façon prégnante dans la pensée d'Herbert Spencer. Utilisé autant par Hobbes et Rousseau que par Bonald et de Maistre⁶, la métaphore du corps sain connaîtra un essor considérable au XIXème avec les progrès de la physiologie et leur application dans le social par Auguste Comte. Ce sont ces textes et ces travaux, alliés au succès de la pensée St-Simonienne qui vont diffuser ces approches du réel et notamment la notion fondamentale de « fonction », reprise par les

¹ « Polytechniciens, gagnés le plus souvent par l'ambiguïté de l'héritage saint-simonien ou fouriériste, ils interprètent la ville comme un champ de forces, comme lieu de mouvement, plutôt que comme paysage ou lieu de vie », Agulhon, op.cit, p. 95.

² « Prélude à l'haussmannisation. Capitale et pensée urbaine en France autour de 1840 » in Roncayolo, op.cit, 2002, p. 33. L'urbanisme de capitale regroupe le rôle de la capitale, l'importance de la mobilité et de la circulation et le réseau hiérarchisé.

³ Picon, A. *Les Saint Simoniens*, Paris, Belin, 2002, p. 263.

⁴ Pour cette mise au point quant aux prétentions scientifiques de Cerdà, comme des nombreux autres urbanistes, et la clarification quant à la notion de théorie, voir Choay, op.cit, 1996, p. 294 et suivantes.

⁵ Aristote, op.cit.

⁶ Voir Ory, P. « La pensée de la contre révolution », in *Nouvelle histoire des idées politiques*, Paris, Pluriel, 2011.



ingénieurs français Alphand et Belgrand¹, puis par Cerdà lui-même². On connaît la postérité d'une telle notion dans l'histoire de l'urbanisme moderne, accentuant et densifiant l'intérêt du recours à la métaphore organique³.

En urbanisme et en architecture, la métaphore a largement été utilisée, la différence avec Cerdà étant le fait que cette vision physiologique, alliée à une médicalisation de l'espace, ait mené selon Françoise Choay à une dérive utopique⁴. L'attrait d'une telle métaphore résidant d'abord dans le caractère « scientifique » donnée à l'analyse urbaine ; le recours à la naturalité du fait urbain permettant de l'envisager en terme de « normalité » ou de « pathologique » et semblant échapper ainsi à tout jugement de nature axiologique. L'intérêt réside également dans la commodité des outils qu'elle fournit à la discipline afin de décomposer l'objet ville. La notion de « fonction » remplit un rôle analytique au sens premier, c'est-à-dire qu'elle permet de décomposer l'objet et de le décrire en tant que système complexe de fonctions intégrées et dévolues à l'accomplissement de tâches finalisées. A cet égard, il n'y a aucune contradiction dans le fait de comparer la ville tantôt à un organisme, tantôt à une machine, puisque c'est cette idée de système et de structure complexe qui retient l'attention⁵.

II.6.2 Statut des éléments naturels : cinétique et statique.

Le statut des éléments naturels dans les théories développées par ces planificateurs est lié à ces origines conceptuelles. Premièrement on a beaucoup insisté sur le changement de statut de l'espace dans ce

¹ Haussmann n'utilise pas le terme fonction. Voir Réau, L., Lavedan, P., Pouin, R., Huguency, J., Auzelle, R. *L'œuvre du Baron Haussmann préfet de la Seine, (1853-1870)*, Paris, PUF, 1954, et Hautecoeur, L. *Histoire de l'architecture classique en France*, Paris, Picard, 1957.

² Un exemple parmi d'autres où il met sur le même plan ville, maison et organisme : « Il en est de même pour la maison : elle est un corps ou une institution complexe, composée d'éléments simples reliés par des voies indispensables qui dans les corps urbains représentent ni plus ni moins que l'attraction moléculaire des corps inorganiques de la nature. ». Cerdà, I. *Théorie générale de l'urbanisation*, Besançon, Editions de l'imprimeur, 2005, p. 131.

³ Les travaux de Christophe Alexander étant les derniers en date. Alexander, C. *Notes sur la synthèse de la forme*, Paris, Dunod, 1971. Pour un point sur la métaphore organiciste, voir Mehmood, A. "On the history and potentials of evolutionary metaphors in urban planning", in *Planning theory*, 2010, 9(1), pp. 63-87.

⁴ Plus précisément, c'est la prétention scientifique ainsi que l'objectivation de la ville qui auraient mené à cette dérive. On pourrait regretter le manque d'approfondissement de l'explication de la différence avec Filarete et Scamozzi, coutumiers de la métaphore et de la médicalisation mais pour qui l'urbain aurait été « un processus à instaurer » plutôt « qu'un donné à partir duquel réagir. » les deux processus n'étant aucunement exclusifs l'un de l'autre. Choay, F., op.cit, 1996, p. 304.

⁵ On ne comprend donc pas l'insistance de Françoise Choay à dénoncer cette opposition chez Cerdà comme chez Le Corbusier. Choay, op.cit, 1980, p. 301. Partant du critère de la complexité, machine et organisme sont équivalents, rappelons à cet égard la phrase de François Jacob : « la machine peut se décrire en termes d'anatomie et de physiologie, inversement, l'animal peut être décrit à la lumière de la machine. ». Jacob, F. *La logique du vivant*, Paris, Gallimard, 1970, p. 274.



paradigme, la géographie devenant simple étendue ou espace sur lequel pouvait être appliquée des solutions uniformes. L'espace devenu isotrope méconnaît les subtilités du paysage et de la topographie en reproduisant à l'infini une grille parcellaire et bâtie. Nous ne nous attarderons pas plus sur ce fait connu.

Chez Alphand-Haussmann, un système d'espaces verts hiérarchisé allant du square de quartier aux bois relié par un réseau d'allées plantées est mis en place afin d'assurer une fonction de « respiration »¹. Le même objectif régulateur est présent chez Cerdà à travers l'installation d'un maillage orthogonal quadrillant la ville. Ces deux systèmes sont dévolus à l'accomplissement des fonctions fondamentales de mouvement et de repos². L'observation de la société fait dire à Cerdà que les principes qui la fondent sont « *la communication et le mouvement* »³. De la même manière la ville doit suivre ce mouvement naturel et immanent à la société :

*« Alors que nous vivons au sein d'une civilisation moderne, fille de la vapeur et de l'électricité, d'une civilisation de mouvement, qui renverse tous les obstacles, dans le même temps nous subissons une urbanisation périmée, immobile et contraignante, à l'image de la civilisation à laquelle elle était destinée. »*⁴

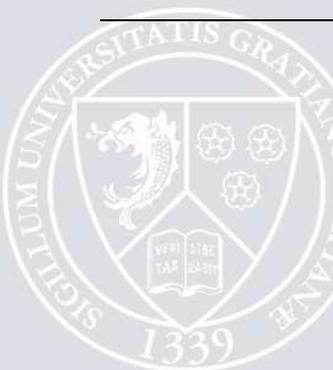
Après une étude historique des différents types de sociétés et des établissements humains qui leur correspondent, Cerdà établit donc que la forme urbaine actuelle est dépassée par rapport aux outils techniques qu'elle possède. Elle entrave la condition mobile de l'homme. De même chez Alphand Haussmann, la disposition de la ville doit obéir à des objectifs de cinétique. Dans les deux cas, l'organisation et la lisibilité du système viaire sont des conditions essentielles de ce modèle de circulation généralisé. Or, chez les deux aménageurs, le végétal dans sa dimension strictement objectale et en la présence des plantations d'arbres redouble et affirme cette organisation viaire.

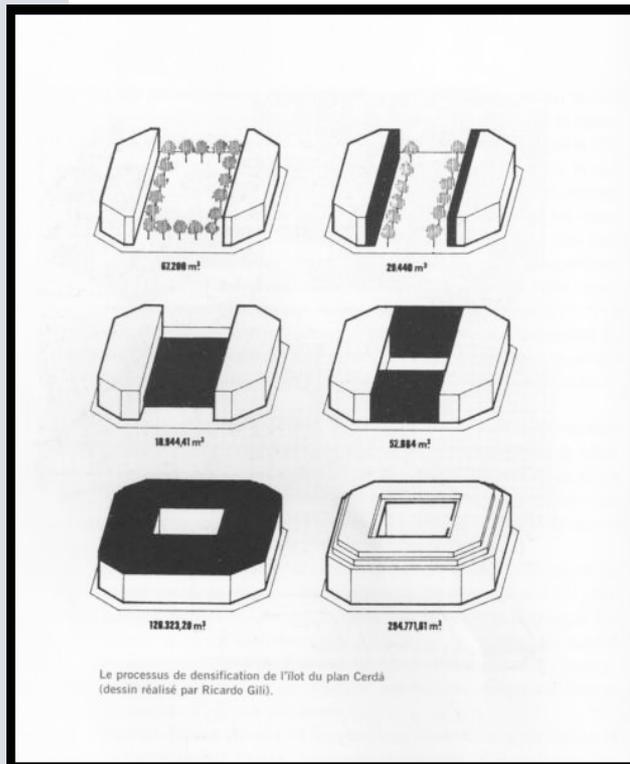
¹ Choay, F. « Haussmann et le système des espaces verts parisiens, », in *Urbanisme*, 1981, pp. 83-89.

² Chez Cerdà « habitabilité » et « viabilité » se retrouvent à toutes les échelles, de la chambre à la maison jusqu'à la ville. Voir p. 131, 132. Pour une description structurale du discours Cerdien selon ces deux opérateurs que sont « mouvement » et « repos », voir l'introduction de la *Théorie générale de l'urbanisation* par Françoise Choay.

³ Cerdà, I. *La théorie générale de l'urbanisation*, Paris, Les Editions de l'imprimeur, coll. Tranches de villes, 2005, p. 77.

⁴ Ibid., p. 120.



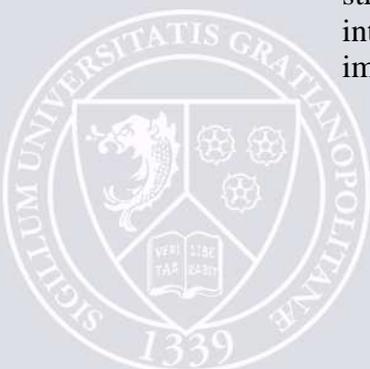


Cerdà, I. *La théorie générale de l'urbanisation*, Les Editions de l'imprimeur, coll. Tranches de villes, 2005.

Cette image nous montre une image du viaire tel qu'il avait été conçu au départ par Cerdà et avant le processus de densification qui mènera à l'effacement du végétal derrière le bâti. Le végétal est donc un moyen important de souligner et de consolider le tissu construit. Le tissu urbain est affirmé et en même temps assoupli par le végétal. Ce dernier permet un approfondissement structurel de la grille, en même temps qu'il rend cette grille plus supportable à un niveau subjectif et phénoménal. Le principe de cinétique se retrouve dans la gestion nouvelle des nuisances urbaines. La mise en place d'un réseau d'égouts ainsi que l'alimentation en eau de source des foyers fait partie de cette nouvelle appréhension de la ville. C'est la dimension de fluide qui va être privilégiée, l'exploitation des caractères physiques de la matière dans leur rapport à d'autres matières, la dimension véhiculaire de l'eau. Ce type d'usage d'un élément naturel fort inaugure une tradition qui fera long feu, et qui on le verra sera partiellement remise en cause par la ville écologique.

Si Haussmann a parfois été qualifié d'inventeur du « greenery system », on remarque que le système respiratoire vert est surajouté au système viaire. Il est secondaire par rapport à lui et vient affirmer une structure déterminée par un autre élément du tissu urbain. Les jardins intérieurs et les squares, éléments intermédiaires du système ne sont implantés qu'après le viaire et le bâti dans les espaces résiduels :

« C'est à ses inspirations (Haussmann évoque le prescience de Napoléon III) qu'il faut attribuer la transformation en parcs jardins et squares intérieurs, des terrains ménagés à cet effet par ses ordres,



dans le lotissement de ceux que laissait disponible le percement des voies nouvelles ». ¹

Le Baron Ernouf rappelait que la création du jardin de la tour du châtelet n'avait absolument pas été programmée, et que c'est après la décision de garder la tour sous la pression populaire, que les services de la ville avait décidé l'implantation de l'espace vert. Ainsi ces éléments capitaux du système vert parisien ne sont absolument pas premiers dans la constitution morphologique de la ville² mais bien surajoutés en deuxième lieu comme moyen hygiénique de gestion de la ville.

Deuxième principe fondateur établi par ces aménageurs, le repos. Pour Cerdà, la nécessité du repos s'appuie sur une sorte de philosophie sociale de la famille, qui incite l'usager au repos et au ressourcement face à cette société hyper mobile : « *Il ne pouvait en être autrement, puisque la famille est à l'origine de la société, que le foyer de la famille est le point de départ et l'origine de toute urbe* » [...]. La maison, symbole de l'unité familiale et de ce ciment social devrait même régenter l'espace : « *Il faudrait que ce soit la maison qui impose ses lois au terrain* »³. Cerdà critique la forme contemporaine des villes qui prive l'usager de lumière, de verdure et de repos. De même Haussmann s'appuyant sur un paternalisme social, fonde la légitimité des espaces verts sur la capacité à assurer une certaine détente sociale :

*« Mais c'est plaisir de voir, chaque jour de repos, les masses populaires envahir les deux bois, s'y répandre de toutes parts, et s'y divertir avec le sentiment qu'elles sont bien chez elles »*⁴

*« Aucune tradition n'a trait au moindre souvenir de jardins publics. Et cependant, où pouvait il être plus nécessaire de créer des ombrages offrant aux populations des abris contre les ardeurs torrides, accablantes, d'un soleil tropical »*⁵

On le voit, c'est encore une fois une forme allégée et socialisée de nature à qui il échoira d'assurer la fonction primordiale de divertissement. L'eau et le végétal sont les alliés irremplaçables du nouveau système urbain. La notion de repos obéit à des objectifs de gestion du social s'appuyant sur une conception paternaliste et interventionniste de la société. Si organicisme il y a, il est là strictement social faisant de la famille le modèle d'accomplissement par excellence. Chez Cerdà par exemple, l'équivalence maison, famille, nature, détente, constitue le noyau dur à partir duquel va pouvoir se déployer non seulement la ville mais toute la société. La nature est un élément fondamental, un pilier de cette équation ; sans elle, pas de détente, pas de paix sociale et pas de société. Certes on retrouve chez le préfet de Paris les usuelles fonctions assignées à

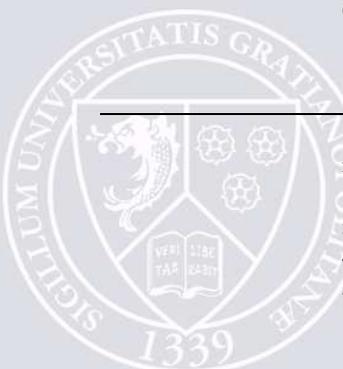
¹ Haussmann, op.cit, p. 896.

² Françoise Choay le reconnaîtra elle-même dans son introduction aux *Mémoires*. Voir p. 36.

³ Cerdà, op.cit, p. 595.

⁴ Baron Haussmann. *Mémoires*, Paris, Seuil, 2000, p. 896.

⁵ Ibid.



la nature avec la puissance, la magnificence et la décoration¹, cependant ce sont bien des objectifs sociaux qui prédominent et encadrent ces usages ; en témoignent les nombreuses références au caractère novateur et bienfaiteur de l'action de Napoléon III². Le repos, dans les nodalités du système que constituent les espaces verts et les habitats est permis par le végétal. Sur les axes du système, les voies de communication, le végétal est comme nous l'avons dit le moyen d'affirmer la structure viaire. Cependant sur les promenades et les allées, le végétal est le moyen d'une décélération et d'un certain repos par le biais de la socialisation.

« On a planté sur les voies principales, lorsqu'on a voulu obtenir immédiatement de l'ombrage et un aspect décoratif, de grands arbres qu'on trouvait dans les environs de Paris »³

En effet Françoise Choay rappelait les caractéristiques de cette nouvelle urbanité haussmannienne dans laquelle le trottoir et le jardin étaient les nouveaux lieux de la sociabilité parisienne « *aléatoire, anonyme et cosmopolite* »⁴. Cette micro urbanité, enkystée sur ces réseaux de mobilités est possible grâce au frein que constitue le végétal et à l'espace-temps qu'il instaure⁵. Les végétaux sont désormais les éléments statiques les plus immédiats que l'usager peut croiser, ils sont le premier plan d'une phénoménalité urbaine dont l'arrière plan est constitué par le bâti. La sociabilité est possible, en tous les cas encouragée par l'aménité que permet la présence du végétal en tant qu'il rafraîchit, produit de l'ombre et rend possible la terrasse.

La systématisation des arbres dans les allées et les voies de circulation a probablement contribué à changer l'image de la rue et peut être même l'appréhension de son échelle. Le végétal des rues barcelonaise et parisienne en est venu à intégrer le bâti et le viaire en même temps, influençant leurs échelles et l'appréhension de leurs échelles.

¹ « Disposition des arbres, distribution des massifs de plantes et de fleurs et surtout aménagement des points de vue désirables. » Ibid, p. 911. Citation qui manifeste l'importance du point de vue et de la dimension spectaculaire des aménagements; « Aujourd'hui, les parterres substitués aux maussades quinconces d'autrefois et les joyeux établissements qu'ils encadrent, ont fait des Champs Elysées une promenade sans pareille et par la diversité des aspects et par l'affluence des visiteurs qu'elle attire en toute saison. » Ibid., p. 929.

² « S'ils l'avaient approché, ils n'auraient pu se défendre d'une profonde émotion devant son ingénieuse sollicitude, toujours en éveil, pour les petits, les humbles, les vaincus, les blessés de la lutte pour l'existence ; » Ibid. p. 896.

³ Alphand, A. *Les promenades de Paris*, Paris, Rothschild éditions, 1884, p. 245.

⁴ Choay, F. « Le règne de l'urbain et la mort de la ville », in *Pour une anthropologie de l'espace*, Paris, Seuil, 2006, p. 174.

⁵ « Combien de charmants petits êtres lui doivent la santé et même la vie et les piétons fatigués qui s'y arrêtent un moment lui doivent aussi une bonne pensée, il est certain que bien des projets violents, des rêves pénibles ont dû s'évanouir, que plus d'un désespéré a dû reprendre courage dans ce milieu reposant », Baron Ernouf. *Traité pratique et didactique de l'art des jardins. Parcs, jardins, promenades*, Paris, Rothschild éditions, revue par Alphand, 1886, p. 347.



II.7 La nature comme moyen de dissolution des villes

Avant d'être une caractéristique de la ville diffuse, la dissolution de l'urbain a été revendiquée et théorisée par tout un pan de la pensée urbaine. Si le courant de pensée antiurbain américain est assez connu, le désurbanisme russe des années trente l'est peut-être moins¹, de même que tout un courant de pensée européen rassemblé autour de Bruno Taut, Gutkind ou Wagner et dont Panos Manziaras a eu le mérite de décrire les spécificités dans son ouvrage sur Rudolph Schwartz². Notre but ici est de présenter les différents modèles de dispersion qui ont été théorisés et dans lesquels la nature joue toujours le rôle d'agent « dissolvant » principal. Reprenant et acceptant l'idée énoncée par Manziaras selon laquelle « *tout modèle de la dispersion manipule à des degrés variés ces thèmes : la disponibilité de l'espace terrestre, les influences réciproques entre enjeux sociaux et aménagement, l'utilité et la fonction publique des réseaux* »³, nous verrons comment les thèses de la ville dispersée s'appuient toujours sur un constat négatif à propos de l'espace urbain de l'époque, une conception particulière de l'ordre politique et social et enfin la mise en place de formes d'urbanisation à forte composante naturelle. Certes tout projet d'urbanisme débute par l'établissement d'un diagnostic négatif sur l'existant, ainsi que sur des valeurs et des préconceptions d'ordre social et politique cependant les projets présentés ici sont ceux dont l'architecture discursive s'appuie le plus sur ces deux opérateurs. Dans le déroulement de l'argumentation, sans cesse s'instaure un jeu de miroir critique avec la réalité urbaine qui leur est contemporaine, à tel point que pour les projets de Le Corbusier par exemple, on pourrait parler d'une morphogenèse négative, les formes proposées par l'architecte étant de simples contrepoints aux formes existantes et considérées comme nuisibles⁴. De la même manière, les considérations sociales et axiologiques sont le socle idéologique auquel font systématiquement référence les architectes, les montées en généralité s'y rapportant sont beaucoup plus fréquentes que dans les courants de pensée que nous avons évoqués auparavant.

¹ L'urbanisme russe connaît une grande tradition de dissolution influencée par le garden city movement depuis le début du XXème, nous ne nous intéresserons ici qu'aux travaux des désurbanistes russes et de Milioutine, laissant de côté les projets de Chestakov pour Moscou et plus généralement les travaux d'avant 1929.

² Manziaras, P. op.cit.

³ Manziaras, op.cit, p. 37.

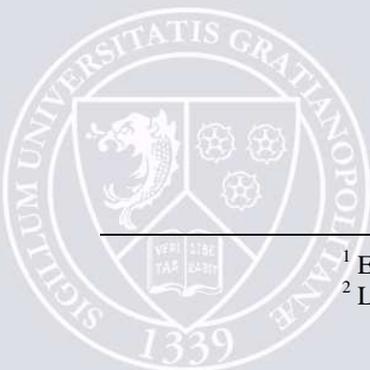
⁴ A cet égard, on a beaucoup critiqué les projets de Le Corbusier visant à « supprimer » la rue. Cependant un examen plus approfondi des thèses de l'architecte montre que ce sont les nuisances associées à la rue du tissu traditionnel qui se devaient d'être supprimées, ne supportant pas les nouveaux modes de transports issus de la société industrielle. Le refus de la rue corridor est le refus de la pollution que favorise ces rues : « *Souvent quelle accélération se produit l'agonie des arbres le long des rues actuelles, dans l'atmosphère des gaz d'essence ou de pétrole et d'huile brûlée..* ». Le Corbusier. *Urbanisme*, Paris, Féral, 1966, p. 113.



II.7.1. Constats négatifs et conditions de nature.

Les projets de la ville étalée, quelque forme qu'ils prennent, s'ancrent tout d'abord dans une critique des villes de leur époque articulée à partir de préconceptions quant à la normalité du monde social et physique. Comme nous l'avons vu en première partie à propos du texte d'urbanisme, cette critique de l'état existant n'est pas propre aux projets de dissolution mais parcourt l'ensemble des discours sur la ville. Si nous retraçons ici précisément l'architecture de cette critique c'est d'une part du fait de l'importance quantitative de ces constats négatifs sur la ville industrielle par rapport à l'ensemble des textes. D'autre part car il nous semblait intéressant de mettre en évidence l'identité des constats sur la ville et la diversité des formes de dispersion proposées en réponse à ces constats. En effet si l'examen critique des formes urbaines mènent souvent aux mêmes conclusions, les formes alternatives proposées sont toutes différentes¹. Ceci permettra de mettre en évidence à quel point les représentations, valeurs et présupposés politiques et sociaux ont de l'importance dans la mise en œuvre de solutions formelles.

Si la critique des désagréments fonctionnels à l'intérieur de la ville dense a été entreprise très rapidement par Le Corbusier, il faudra attendre les « *Trois établissements humains* »² afin de voir l'architecte identifier très justement le rôle moteur du désir de nature dans la constitution des banlieues sans fin et d'un tissu urbain isomorphe, ce désir de nature mal employé et orienté provoquant la « désarticulation du phénomène urbain ». Dans l'image ci-dessous l'architecte retrace le mouvement historique qui a consisté en la fuite de la ville héritée vers les cités jardins dans l'espoir de retrouver et de jouir des espaces naturels. Les cités jardins sont très vivement critiquées en tant qu'elles fabriquent un rapport artificiel à la nature que Le Corbusier voudrait plus « sauvage ».



¹ Excepté peut être entre le désurbanisme russe et le projet moderne.

² Le Corbusier. *Les trois établissements humains*, Paris, Editions de minuit, 1959



Le Corbusier, *Les trois établissements humains*, Paris, Les Editions de Minuit, p. 59.

Bien sûr, la critique moderne s'est par ailleurs très fortement incarnée dans la dénonciation des dysfonctionnements des villes héritées. Les centres villes des centres urbains historiques sont décrits comme pollués et désarticulés pas l'automobile, « *Les villes où l'auto a surgi sont devenues des déserts de pierres et de bitume, dans le bruit et l'ennui, les conditions de nature sont abolies, oubliées.* »¹, les banlieues sont considérées comme une lèpre et les villes satellites créées afin de contrer le phénomène sont considérées comme « *un gaspillage et un enfer de circulation* »² qui conduisent à l'absurdité des déplacements pendulaires interminables entre travail et logement. Bref, pour le Corbusier au début des années 60, « *Que nous le voulions ou pas nous vivons une vie qui est devenue exécrable et abominable maintenant, vous le voyez tous les jours.* »³. Même constat chez Wright qui condamne l'inadaptation des morphologies urbaines traditionnelles aux nouvelles conditions de vie techniques : « *Les rues du village d'antan deviennent les broyeurs de la misère métropolitaine* »⁴ du fait des phénomènes d'entassement et de concrétion, propos quasi identiques à ceux de Le Corbusier : « *Au dessous, dans le rétrécissement des ruelles, tout se passe à la dure, gémissant, ferrailant, hurlant !* »⁵.

De telles critiques laissent apparaître en contrepoint un idéal de proximité, de nature et de calme auquel pourrait s'ajouter un idéal de beauté recherché par Wright, digne descendant de Thoreau et de son Walden idyllique⁶ : « *Nous, les américains, apprendrions à exprimer la*

¹ Ibid., p. 18.

² Ibid.

³ Le Corbusier, « Conditions de nature, urbanisme efficace et efficient », conférence prononcée lors de la séance inaugurale du cours international de prothèse. Faculté de médecine de Paris, juillet 1961, p. 9. in *Le Corbusier et la nature*, Paris, Editions de la Vilette, 2004.

⁴ Wright, F.L. *L'avenir de l'architecture*, Paris, Editions du linteau, 2003, p. 177.

⁵ Le Corbusier, op.cit, p. 182.

⁶ Thoreau H, D. *Walden ou la vie dans les bois*, Paris, Gallimard, 2010.

joie de vivre dans le cadre de notre vie quotidienne et à parvenir à la beauté dans la vie »¹. Face à cette situation désespérée des centres villes, mais également des banlieues européennes, l'idéal est parfois de repenser totalement la notion de ville et de proposer comme le fera Milioutine une « suppression de la contradiction entre ville et campagne »². Chez Le Corbusier et Wright, le terme de réconciliation n'est jamais employé et c'est comme nous le verrons la dispersion jusqu'à l'annulation qui est recherchée.

Le mouvement critique de l'urbanisme des cités jardins se retrouva également en Russie où un premier mouvement de renouveau urbain fit suite à la révolution de 1917 et consista en la mise en place d'un urbanisme vert guidé par les principes du mouvement garden city très populaire à cette époque³. Le premier plan de Chestakov⁴ pour Moscou divisait l'espace en fonctions ainsi qu'en secteur d'espaces verts faits de constructions nouvelles et de bandes radiales de parcs. L'influence du mouvement garden city se ressentira dans l'idée d'alternance et dans celle de ceinture verte, ainsi que dans le dessin d'un système hiérarchique de quartiers d'échelles différentes organisés autour d'un parc. La construction des villes satellites dans la nature aura de nombreux partisans comme Ivanetski et Semionov et le concept de ville jardin restera influent en Russie jusque dans les années vingt.

La mise en chantier du premier plan quinquennal en 1929 déclenchera un renouveau des conceptions urbaines et la vive critique de ce premier mouvement de villes vertes par le courant dit désurbaniste dont Okhitovitch était le chef de file⁵. Ils s'engagèrent intensément dans une critique des maisons communes réalisées, de leurs rues intérieures sales « ...de leurs réfectoires de leurs casernes, de la dépersonnalisation, qu'elles entraînaient »⁶. Mouvement moderne et désurbanisme russe s'accordent alors dans leur condamnation de la cité jardin et de son usage inapproprié des éléments naturels. Plus généralement, les années 1928-1931 verront un mouvement commun de rejet de la ville par les courants désurbanistes mais également « urbanistes » mené par Sabsovich⁷.

Ces deux courants, quoique artificiellement opposés par l'histoire urbaine se rejoignaient dans leur désir commun de suppression de la ville et de l'établissement de nouveaux habitats humains. Ces projets sont nés

¹ Wright, F.L. *Testament*, Marseille, Parenthèses, 2005, p. 59.

² Milioutine, S. *Sotsgorod*, Besançon, Les éditions de l'imprimeur, coll. tranches de ville, 2002, p.54. De même « L'union du travail agricole avec le travail industriel, la suppression progressive de la contradiction entre la ville et la campagne. ». Leitmotiv récurrent depuis Cerda.

³ Cohen, J.L., De Michelis, M., Tafuri, M. « Les avants gardes et l'état » in *URSS 1917-1978, la ville, l'architecture*, Paris, L'équerre éditions, 1979 et plus précisément Cooke, C. « le mouvement pour la cité jardin en Russie » pp 200- 212.

⁴ Voir Talatchian, M. *Moscou et les villes nouvelles de sa région, évaluation comparative avec l'agglomération parisienne*, Paris, L'harmattan, villes et entreprises, 1999, p. 118.

⁵ Ibid, p. 119.

⁶ Kopp, A. *Changer la vie, changer la ville*, Paris, 10/18, Union générale d'éditions, 1975, p. 292.

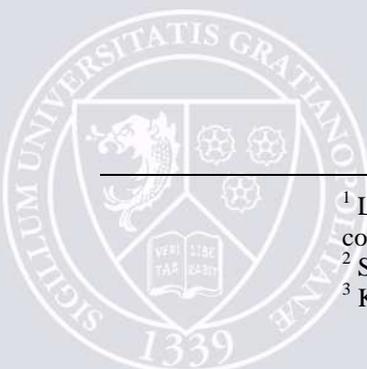
⁷ Nous nous appuyons ici sur un ensemble d'articles parus dans les *Cahiers du monde russe et soviétique*, ainsi que sur les travaux de Frederick Starr, notamment, « L'urbanisme utopique pendant la révolution culturelle », in *Annales, Economies, Sociétés, Civilisations*, 32, n°1, 1977, pp. 87-105.



d'une part du formidable élan qui a suivi les révolutions russes afin de donner une réponse convenable à l'urgence d'une industrialisation accélérée¹. Les conditions de vie dans les grandes villes se sont progressivement détériorées, à Moscou en 1931, 86% des maisons n'avait qu'un ou deux étages, 62% étaient en bois et seulement 42% avaient l'eau courante. Pas de réseau d'évacuation, ni d'abduction complet et en bon état, idem pour les transports. Cette urgence aura conduit par exemple au parrainage du Bureau Economique de la commune de Moscou, permettant ainsi la construction effective de villes vertes comme Betenovska, Avtostroi, Donugol et bien d'autres (soixante au total)². D'autre part, ces projets sont nés des élans qu'autorisait la découverte de l'électricité, et donc de la possibilité de colonisation de l'immense territoire russe par des aménagements autorisant le contact avec la grande nature. « Dans un pays qui entreprend la reconstruction planifiée de son économie dans une nature quasiment vierge, ils est tentant de proposer des solutions absolues, de refuser la prise en compte de réalisations anarchiques du passé, négligeables au regard des tâches à accomplir, de repartir de zéro. »³. Ces mouvements urbanistes et désurbanistes, comportent donc tout à la fois une dimension techniciste et romantique de réconciliation avec la nature.



Agglomération moscovite, schéma de Chestakov, système de villes satellites. Talatchian, M. *Moscou et les villes nouvelles de sa région, évaluation comparative avec l'agglomération parisienne*, Paris, L'Harmattan, villes et entreprises, 1999, p. 120. On y voit le projet d'une agglomération polycentrique dispersée dans la nature.



¹ Le plan quinquennal prévoyait la création de nouvelles régions industrielles et la collectivisation demandait de nouvelles formes d'aménagement rural.

² Starr, op.cit, p. 95.

³ Kopp, A. *Ville et révolution*, Paris, Anthropos, 1967, p. 208.

II.7.2 Les fondements « politiques » des projets de dissolution.

Le projet urbain de la ville dispersée est toujours aiguillé par des préconceptions politiques et sociales¹ qui vont sculpter et déterminer le projet. A l'intérieur de celui-ci la nature est destinée à accomplir au mieux ce projet de dispersion et ainsi à accomplir le projet politique et social. Il s'instaure ainsi une circularité liant politique et nature.

Pour les urbanistes, les désurbanistes comme pour Milioutine² ou Léonidov, l'objectif de création communautaire entraîne la nécessaire réconciliation du monde rural et du monde urbain. La théorie politique soutenant les projets de désurbanisation avait comme base le marxisme orthodoxe, auquel les différents théoriciens ajoutaient des idées qui leurs étaient propres. L'urbanisation nouvelle doit représenter l'organisation nouvelle de la société et les nouveaux rapports de production. La réconciliation de la société agricole avec la société industrielle devra s'incarner dans ces villes construites loin des entités urbaines existantes au cœur d'une nature quasi vierge. La mise en place de ces communautés obéit au rêve communiste de réconciliation qui animait déjà les premiers écrits marxistes et on retrouve cet idéal sous la plume de Milioutine lui-même « *L'union des avantages de la vie urbaine et de la vie rurale doit être résolue par la voie de nouveaux établissements humains* »³. Dans l'ensemble ils s'accordent sur la suppression de la propriété individuelle et sur la fin de la ville capitaliste, cependant ils s'écartent franchement de l'orthodoxie dans leur condamnation de toute forme de ville et dans le romantisme du contact avec la nature⁴.

*« Marx ne croit pas que les hommes puissent revenir à une immédiateté naïve du contact avec la nature, dont il n'est pas établi qu'il ait jamais existé, comme le supposent les romantiques déjà raillés par Hegel. »*⁵.

Plus généralement, les conceptions de Sabsovich et d'Okitovich sont paradoxalement empruntées d'individualisme et de romantisme, le collectivisme n'étant qu'une étape dans le développement de l'individualité⁶. Tout ceci à une époque où la Russie s'engage parallèlement à ces expérimentations, dans de vastes programmes de villes industrielles, animée par des cadences de travail accrues⁷.

Chez Le Corbusier, le projet est bien d'ordre social et politique cependant on ne peut pas dire qu'il ait des ambitions réellement

¹ Entendu au sens de conceptions et discours normatifs quant à la vie du groupe et la gestion de la conflictualité.

² Milioutine ayant prétendu opérer la synthèse entre ces deux courants.

³ Milioutine, op.cit, p. 60.

⁴ Starr, op.cit, p. 92. On verra également les autres entorses au marxisme développées dans ces pages, et qui concerne les modes d'accès à la société communiste ou le rôle de la violence dans le procès historique.

⁵ Schmidt, A. *Le concept de nature chez Marx*, Paris, PUF, Philosophie d'aujourd'hui, 1994, p. 205.

⁶ « Le socialisme a pour objet de développer au maximum l'individualité » in Starr, op.cit, p. 93

⁷ De 1926 à 1968, 911 villes et 2131 cités ouvrières nouvelles sont créées. Kerblay, B. « La ville soviétique entre le possible et l'imaginaire », in *Annales. Economies, Sociétés, Civilisations*, 25, n°4, 1970, pp ; 897-911.



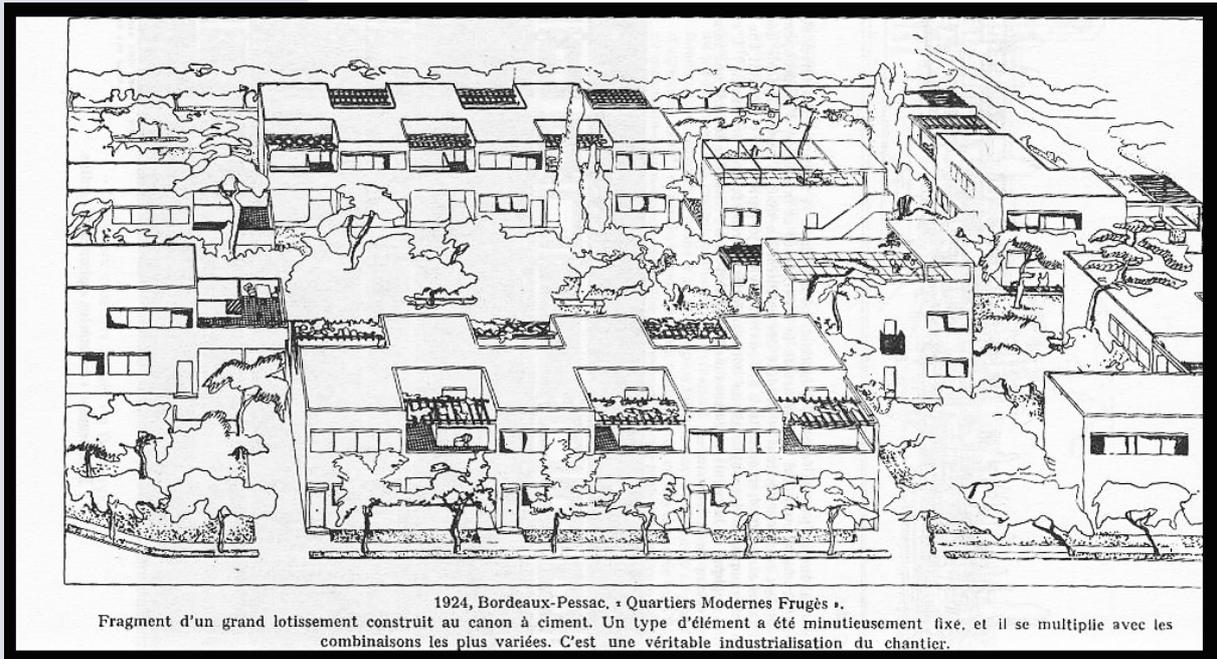
communautaires¹. La « théorie » de l'architecte est d'abord un idéalisme, porteur d'un projet pour l'homme, celui de son accomplissement, de son bonheur à travers la re-fondation architecturale et politique de la cité. Ainsi il n'est pas exact que « *le nœud de la démonstration est dans l'accusation fondamentale lancée contre la ville et dans le retour voulu aux conditions de Nature* »². Ceci n'intervient qu'à un deuxième moment, le constat sur la ville n'est pas premier ; ce qui l'est c'est cet élan de l'homme vers un mieux être, un idéal. Cette re-fondation s'appuie sur trois valeurs complémentaires qui doivent agir comme trois principes directeurs dans la régulation du social, du politique et de l'urbanistique : le couple travail/loisir, la famille et l'ordre. On voit là l'inspiration traditionaliste du projet de Le Corbusier qui prend naissance pour une part dans la situation historique que connaît l'auteur³. Dans les dessins de la ville radieuse, les lieux de rassemblement sont très rares et les espaces publics quasiment absents. De même le terme « communauté » ou un de ses synonymes n'est jamais utilisé. La « société » Corbuséenne, procède de la juxtaposition des unités d'habitation et des familles qui les occupent. Le ciment communautaire, ce qui pourrait faire lien n'est jamais envisagé. Ainsi, le groupe procède de l'addition d'unités séparées qui parce qu'elles sont heureuses et accomplies dans la ville radieuse, finissent par former une société radieuse. Le tout est la somme de ses parties chez l'architecte. Ainsi est moins évoqué ce qui pourrait faire lien, que ce qui fait la santé et la pureté de l'individu, à savoir les terrains de sports attenants aux habitations, (présents dès les projets des années 20) et la suppression de la rue. Cette dernière, parce qu'elle retient l'homme dans les bistrotts, ou à flâner de façon irréfléchie et indéterminée, l'empêche de rejoindre son foyer et de remplir son rôle de père ou de chef de famille. Ajouté à cela les problèmes de l'hygiène, il n'en faudra pas plus pour l'élimination radicale de la rue.

¹ Cette prétention à la totalité a pu être qualifiée de totalitaire par P.Francastel tant les vues de l'architecte sont imposées avec une certaine autorité et sur un ton très péremptoire et prophétique. Voir Francastel, op.cit, p. 236.

² Francastel, P. *Art et technique aux XIX et XX siècles*, Paris, Gallimard coll. Tel, 1991, p.37.

³ Il est nécessaire de rappeler que les vues de Le Corbusier sur l'architecture et l'urbanisme sont étroitement liées au contexte des années 30 et des crises qu'elles connaissent. De nombreuses prises de positions sont des réponses directes aux contraintes de l'époque à savoir, la nécessité de produire rapidement et à moindre coût un grand nombre de logements. Le projet se construit par contradictions, par reflet, il est à bien des égards un anti-projet. Les projets de l'architecte sont très souvent justifiés par les conditions d'exécution ou encore la modicité des matériaux employés. La pensée du Corbusier, est une pensée de l'urgence et de la nécessité en contexte de crise : « *Et l'esprit de série apporte des bienfaits multiples et inespérés dans une période de crise sociale : économie domestique* » Le Corbusier, *Vers une architecture*, Paris, Champs Flammarion, 1995, p.209.





Premier schéma d'habitations. Verdure hygiénique et correctrice. *Vers une architecture*, op.cit, p. 212.

Une vision traditionaliste de la société fait de la famille nucléaire la cellule primaire, l'unité première, matrice de l'individu, de sa stabilité, de son identité. De nombreux principes sont révisés et évalués à l'aune des bénéfices qu'ils apportent à l'unité familiale. Le lieu de travail doit par exemple se trouver à une distance pouvant être ralliée à pied en une heure maximum ; au-delà, le temps de trajet serait dommageable et nuisible car prélevé sur le temps passé avec les siens. La nature, en tant qu'élément de la *machine à habiter* et de l'organisation de l'espace, participe à la stabilité de la cellule familiale. Parce qu'elle est un ornement de la maison, ou un élément qui participe au cadre des loisirs, les éléments naturels sont des piliers de la vie familiale. La stabilité familiale, permise par l'insertion dans la nature notamment, permettra la stabilité de l'individu et enfin l'instauration d'un ordre et in fine la stabilité de la société.

« Un village bien loti en série donnerait une impression de calme, d'ordre, de propreté, imposerait fatalement la discipline aux habitants ; »¹

On pourrait multiplier à l'excès les citations qui prouvent à quel point l'ordre a de l'importance pour l'auteur. Cet ordre urbain doit conforter et affermir l'ordre social et politique d'une façon très forte, ordre conçu comme respect des règles et prohibition de tout débordement ; ce qui fera dire à Francastel que Le Corbusier cherche non pas un ordre naturel mais « le système militaire de la caserne, -forme privilégiée de la vie communautaire- qui suppose l'abandon des esprits entre les mains de ceux qui sont chargés de l'ordre collectif, et les saines distractions, et la vie au grand air. »². L'alignement et l'encadrement régulier de la nature au sein des machines à habiter participent à nouveau à la lisibilité de l'espace et in fine à l'instauration de cet ordre, la nature fait partie intégrante de cette

¹ Ibid., p.203.

² Pierre Francastel. *Art et technique aux XIX et XX siècles*, Paris, Gallimard coll. Tel, 1991, p.36.

machinerie sociale qui vise à l'établissement d'un ordre social, parallèle à l'ordre naturel :

« *Il reste toutefois au crédit de la maison familiale la notion valable et même sacrée de l'unité de la famille cherchant à se replonger dans les conditions de nature.* »¹

Cependant il ne semble y avoir « groupe » que parce qu'il y a inclusion dans cet ordre social, ce qui bien sûr n'est pas suffisant. Le projet corbuséen tourne à vide et n'arrive pas à créer le groupe². Les positions de Le Corbusier par rapport à la nature sont souvent contradictoires. Tantôt la ville est « une action humaine contre la nature »³ considérée comme désordre, tantôt la nature est assimilée à l'ordre « *L'esprit qui anime la nature est un esprit d'ordre, nous apprenons à le savoir* »⁴.

Dans « *Testament* » Wright entend décrire les principes de son architecture mais également engager une réflexion sur la « démocratie » entendue non pas comme le système politique complexe dont traite la science politique, mais comme une chose assez floue qui garantirait le régime des libertés individuelles américaines⁵. Le testament est surtout d'ailleurs une célébration de cet esprit démocratique plutôt qu'un examen ou une analyse de ses rouages et de ses dysfonctionnements : « *Nous élevons de nouveau des temples en Amérique mais cette fois ce n'est plus tant pour révéler le mystère de grandes forces terrestres ou cosmiques que pour glorifier la puissance intérieure de l'esprit humain libéré par la démocratie américaine et par ses sciences.* »⁶. L'auteur s'ingénie de plus à rapprocher son propre travail des principes de cette démocratie américaine, augmentant la confusion entre le régime des idées politiques et la construction⁷. Si ces considérations sont comme nous l'avons dit assez floues, il reste que Wright a la certitude d'incarner les valeurs américaines à travers son architecture et notamment l'individualisme forcené et le culte de la nature. Cet individualisme est étendu au niveau de la famille qui

¹ Le Corbusier. *Manière de penser l'urbanisme, Soigner la ville malade*, Paris, Gonthier, 1946, p. 8.

² La métaphore de la ruche elle-même empruntée au paradigme naturel illustre ce désir d'une communauté unie autour d'un but, réglementée par l'intégration individuelle des objectifs communs. Cependant cette métaphore est inexacte quant à l'expression du projet de l'architecte.

³ Le Corbusier, op.cit, 1966, p. V.

⁴ Ibid, p. 174. Et pourtant « La ville actuelle se meurt d'être non géométrique », Ibid., p. 166. De même, l'idéalisme confine au mysticisme « La nature est organisation de toute chose, de l'infiniment grand à l'infiniment petit. Et que l'homme se sentira le cœur réconforté et l'esprit rassuré lorsque par ses œuvres, il se sera mis en harmonie avec l'univers, avec les lois de la nature où tout est naissance, croissance, mort et renouvellement universel. » Le Corbusier, *Manière de penser l'urbanisme, Soigner la ville malade*, Paris, Gonthier, 1946, p. 19.

⁵ Maumi, C. op.cit, Fitch, J.M. « Architecture of democracy, Jefferson and Wright » in *Architecture and the estetics of plenty*, NY, Columbia University Press, 1961, p. 31 et suivantes.

⁶ Wright, *Testament*, op.cit, p. 60.

⁷ « So let's say that the spirit of democracy-freedom of the individual as an individual-took hold of the house as it the was, took off the attic and the porch, pulled out the basement, and made a simple spacious, harmonious unit of living room, dining room and kitchen, with appropriate entry conveniences », F.L.Wright. *The natural house*, NY, Horizon Press, p. 115. On voit que se mélangent construction, esprit démocratique et architecture.



devient comme chez Le Corbusier l'élément fondateur de la société. Wright cependant se limite strictement pour sa part à cette unité familiale, là où Le Corbusier étend la coopération entre famille jusqu'à l'unité d'habitation et finalement à la société. Chez Wright la description de la société réformée s'en tient à celle de la vie quotidienne d'une famille résidant dans une prairie house. « *L'unité organique* » dont parle Wright, c'est l'unité entre la maison, l'environnement, la famille et finalement la nation américaine. Broadacre est la description d'une société d'individus avant tout, les « *quadruple block plans* » issu d'un projet antérieur¹ élargissant simplement la famille au petit groupe de voisins. Le groupe procède ici aussi par juxtaposition de cellules indépendantes.

II.7.3 Les projets de dissolution

Il s'agit ici de voir comment les projets de dissolution accomplissent ces projets dont l'orientation sociale et les ambitions quasi politiques sont certaines. Il s'agira d'observer comment ces projets s'en nourrissent et les justifient et de voir également quel rôle joue la nature dans ces projets. L'examen des modalités de la dispersion de la ville nous amène à constater que ce phénomène ne revêt pas les mêmes caractéristiques selon les auteurs. Tout d'abord que le concept de ville dispersée revêt plusieurs acceptions. Pour Manziaras, reprenant les travaux de Paul Claval, il est nécessaire de différencier diffusion ordonnée d'éléments de centralité, et dispersion désordonnée d'éléments disparates. Précisant ces distinctions il établit que :

- La ville désurbanisée conserve un centre historique et se diffuse le long des axes vers la périphérie.
- La ville décentralisée comprend des centres et des anneaux de centres latéraux qui font contrepoids.
- La Ville acentree se forme en bande de nœuds urbains.
- La ville dispersée s'étend de manière isotrope sur le territoire sur une grille posée sur le paysage.²

Nous allons voir que les projets étudiés ici ne correspondent que partiellement à cette typologie, dans le sens où d'une part ils absolutisent et poussent au paroxysme cette logique de la dispersion jusqu'à provoquer l'annulation de la ville. En effet ces morphologies sont portées par la nécessité d'empêcher « quelque chose » de se constituer, ce quelque chose, c'est l'urbanité et le fait de la ville. Dépassant la recherche d'une alternative aux écueils de la ville moderne, ces auteurs en viennent à éradiquer toute forme de rassemblement urbain et à proposer des formes radicales de vivre ensemble. D'autre part car les morphologies proposées ne rentrent que partiellement dans le cadre prédéfini par Manziaras. Il s'agira de préciser à chaque fois les écarts et les points communs contenus dans ces projets. Précisons d'emblée que la réflexion précieuse amorcée par Manziaras se fait surtout à partir de la réflexion sur la place de la centralité et les modalités de sa diffusion dans l'espace. Les projets

¹ Projet présenté en 1913 dans le cadre d'une réponse au concours pour l'aménagement d'une partie de la ville de Chicago.

² Manziaras, op.cit, p. 36.

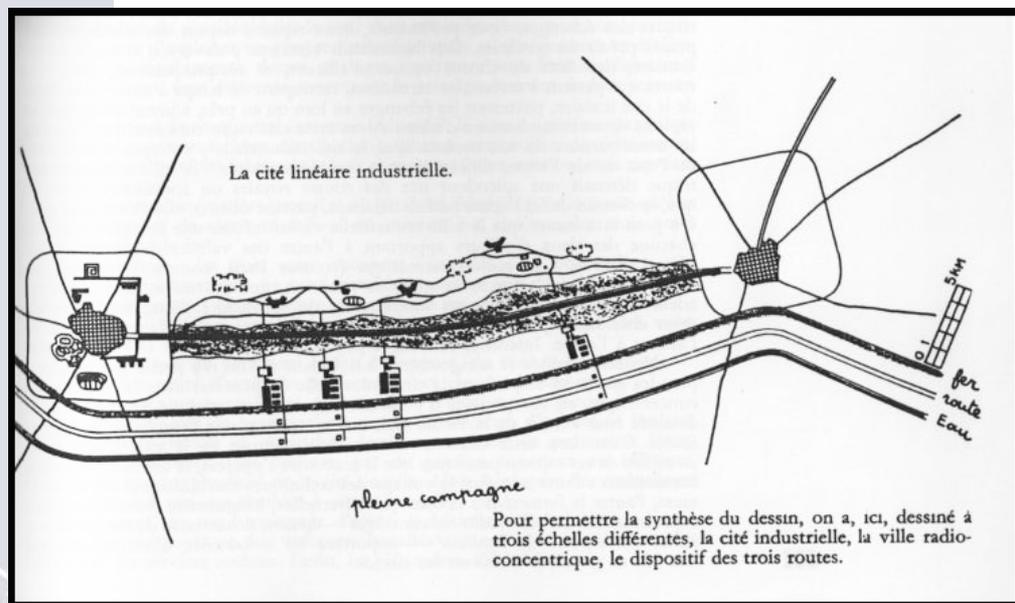


présentés ici se concentrent sur la question de l'habitat et non sur celui de la centralité, par conséquent la dispersion porte sur les nouveaux lieux de vie sans que soient véritablement abordés les problèmes du « centre » et de ses fonctions.

II.7.3.1 Le Corbusier

Chez Le Corbusier il est d'abord nécessaire de préciser que seuls les projets de villes vertes présentent ce caractère de dissolution. Les villes sur pilotis ou les urbanisations à redan tels qu'exposées dans les textes des années 20¹ ne font pas jouer le même rôle à la nature ou plutôt ne la considère qu'en tant que décorative et paysagère. Dans « *Urbanisme* » et « *Manière de penser l'urbanisme* », l'architecte s'occupe surtout de la ville existante et pas encore des nouveaux établissements humains. Il s'agit alors de desserrer la ville afin de se conformer à des vues hygiénistes. Dans « *Urbanisme* » il énonce les quatre postulats de l'urbanisme moderne parmi lesquels l'accroissement des surfaces plantées en vue du calme exigé par le nouveau rythme des affaires². Dans ces projets le travail de l'architecte consiste plus en un aménagement des conditions de vie dans la cité moderne selon des principes hygiénistes que de rendre la ville à des « conditions de nature. » Non que la ville existante soit sujette à des principes différents, mais parce que son cadre ne lui permet pas.

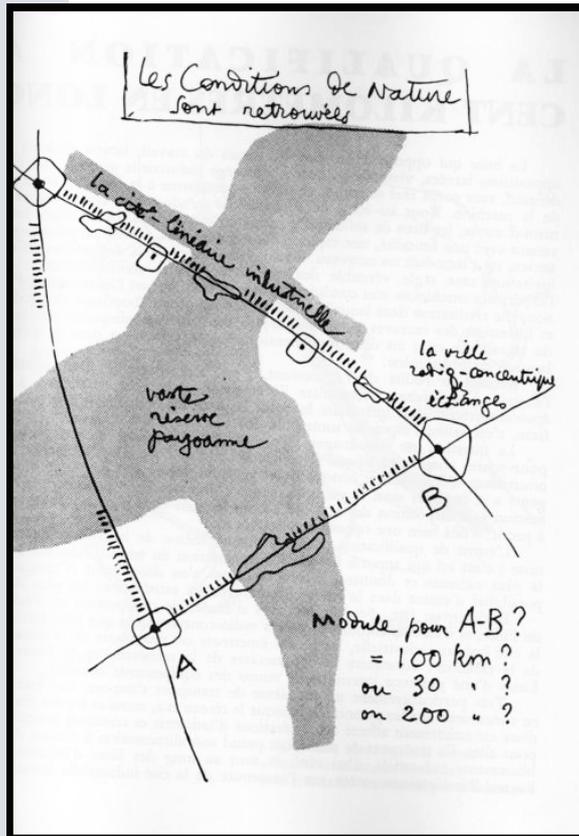
Nous décrivons ici les projets des villes tours ou ceux exposés dans « *Les trois établissements humains* » dans lesquels la dissolution opère à plusieurs échelles.



Le Corbusier, *Trois établissements humains*, Paris, Editions de Minuit.

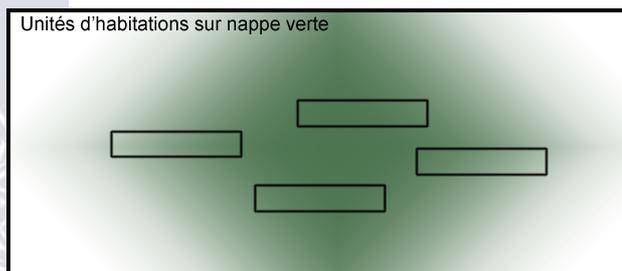
¹ Voir « Vers une architecture », op.cit, p. 45 et suivantes.

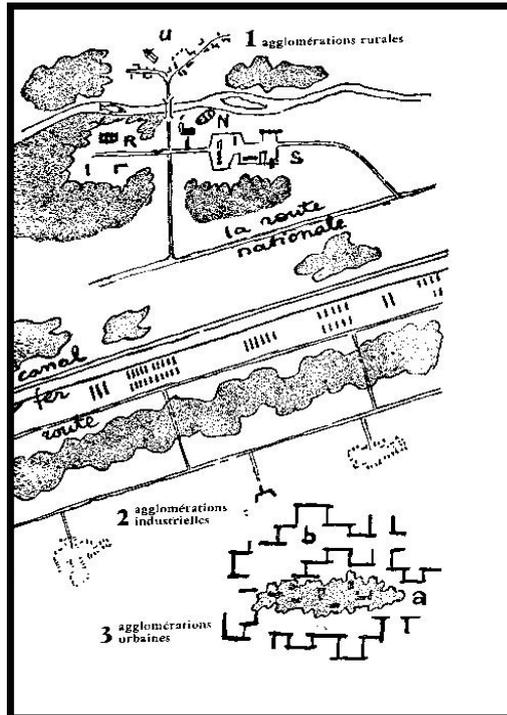
² Le Corbusier, 1966, op.cit, p. 92. Il est intéressant de noter à cet égard à quel point c'est la volonté d'accompagner la modernité ici incarnée par les nouveaux types de temporalités de la ville moderne, qui motive l'insertion des espaces verts.



Le Corbusier, *Trois établissements humains*, Paris, Editions de Minuit.

A l'échelle du territoire, l'architecte installe un réseau de villes linéaires reliant les villes historiques radiocentriques. On pourrait se penser dans le premier cas de dissolution, c'est-à-dire dans celui qui voit la croissance urbaine délayée et égrenée le long d'un axe parcourant la nature. Cette dernière joue alors le rôle de fond de plan qui dissout la croissance et les différentes parties de la ville. L'élément végétal et les espaces verts sont ces vides qui vont permettre aux trois fonctions habiter, travailler et se déplacer, de s'accomplir au mieux, car de façon strictement séparée et distincte. Cependant dans les projets de la ville linéaire industrielle, les éléments de centralité ne sont pas envisagés. Il s'agit plutôt de la distribution équilibrée au sein d'une nappe verte d'unités de production industrielle, agricole ou d'habitat le long d'un axe structurant. Non pas la diffusion d'éléments de centralités. Sur une échelle plus petite, on voit que la nature dissout et sépare les différentes activités humaines.

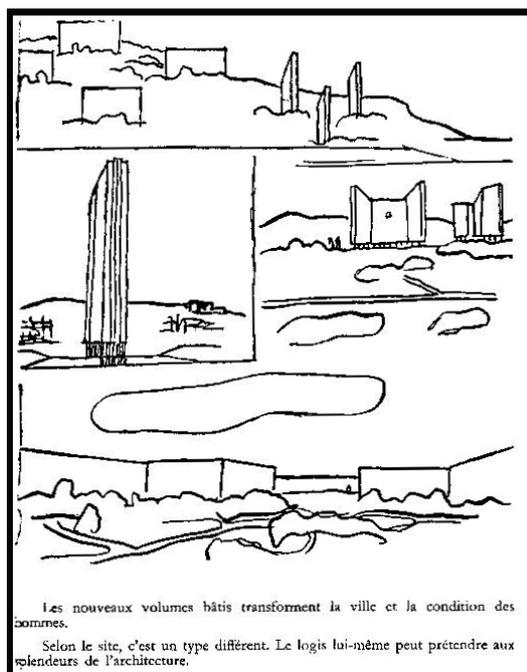




Le Corbusier, *Trois établissements humains*, Paris, Editions de Minuit.

Sur ce célèbre schéma de principe le monde agricole est strictement séparé du monde industriel et de l'habitat non seulement pas le végétal mais également par cette triple barrière fer, route, canal. Ainsi sur ces échelles plus larges la nature est cette toile de fond qui permet à l'architecte de poser distinctement et de délimiter les contours des différentes fonctions.

Dans l'habitat considéré comme le dernier élément du système, la nappe verte dissout les éléments urbains.



Le Corbusier, *Trois établissements humains*, Paris, Editions de Minuit, p. 39.

« *La nature a été reprise en considération. La ville, au lieu de devenir pierrier impitoyable, est un grand parc, où l'urbaniste répartira les unités d'habitation....* »¹

Dans l'habitat, la nature est une nappe qui vient « couvrir » le sol. C'est une véritable dynamique d'enfouissement, d'oblitération du sol. Le Corbusier bannit celui-ci grâce à la nature sauvage, il le cache au regard et l'extirpe de l'espace habité. La nature inonde le sol, et s'inscrit effectivement comme un horizon, mais un horizon que l'utilisateur ne foule jamais. Le Corbusier ne s'étend pas sur la « pratique » de la nature, cependant on devine qu'entre le travail, et les loisirs dédiés au sport, l'utilisateur n'a pas à pénétrer dans cet espace. Elle ne s'inscrit que dans le regard, comme horizon présent mais jamais atteint et comme le moyen par excellence de la dilution de l'urbain. Nulle part il n'est fait mention de ce qu'il y a dans cette nappe verte omniprésente. Y'a-t-il des chemins ? Des routes ? Comment s'y déplace-t-on ? La nature sauvage a-t-elle complètement repris ces droits ? Il n'y a aucune réponse à ces questions. Tout simplement parce que cette nature est un impensé, une fonctionnalité qui s'inscrit dans le regard lointain et non comme une pratique et qui dissout les activités. Conséquemment, l'espace vert en vient même à dissoudre le concept de rue. Même si une part de la sociabilité est censée se retrouver sur les toits des cités radieuses, l'intempestivité et l'inconnu de la rue ont disparu². Il en est de même pour les espaces publics en général qui n'apparaissent sur aucun croquis ou plan de l'architecte.

Ainsi on a souvent souligné l'explosion du tissu qu'avaient constitué ces projets. Le parcellaire et le viaire n'existent plus, seul le bâti est à même de fournir échelle et structuration de l'espace³. La disparition au profit de la seule présence du bâti instaure un rapport monumental à la ville que rendent bien ces croquis et ces vues d'avion, seul point de vue possible face à ces monuments sans ressentir un sentiment d'écrasement. L'absence totale de représentation d'espace de petite échelle prouve assez bien cette disparition du tissu sous la nappe verte. Le tissu est dissout à la fois dans l'horizontalité d'une ligne verte infinie, ainsi que dans la verticalité monumentale des architectures.

L'utilisateur est soit perdu dans la nature, soit perdu dans l'air qu'il habite en haut de sa tour. « *Cette coupe montre d'un côté la poussière, les puanteurs et le bruit étouffant des villes actuelles. Les tours, d'autre part sont éloignées, dans l'air salubre, parmi la verdure.* »⁴. Cette fuite de la terre, cet arrachement se fait au bénéfice de l'air, de la verticalité des constructions et des modes de vie. C'est l'air qui devient le principe régulateur et encadrant de l'architecture et de l'urbanisme. Conformément à cette dimension aérienne, on remarque l'importance de « l'astre solaire » et ce notamment dans la charte d'Athènes⁵. Le soleil incarne parfaitement

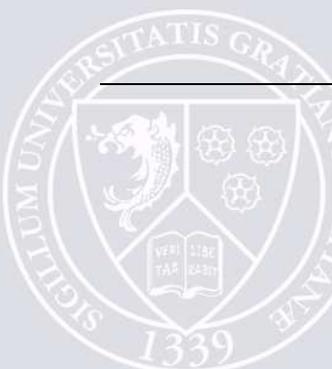
¹ Le Corbusier, op.cit, p. 37.

² Et on observe ainsi le glissement progressif entre les contre points hygiénistes des débuts et cette véritable disparition de la rue, ou plutôt son rétrécissement à une communauté préétablie de l'unité d'habitation.

³ Panerai, op.cit, Choay, op.cit.

⁴ Op Cit. p.42.

⁵ CIAM. *La charte d'Athènes*, Paris, Seuil, 1957.



cette verticalité que recherche Le Corbusier et c'est comme nous l'avons vu un élément structurant de son architecture. « *Il ne faut jamais oublier que le soleil commande, imposant sa loi à toute entreprise dont l'objet est la sauvegarde de l'être humain.* »¹. Le soleil, parce qu'il sèche, parce qu'il réchauffe, est un principe bénéfique. La récurrence de l'article défini « le » devant le substantif marque assez le respect qu'a pour lui l'architecte.

Enfin les éléments naturels ont également un rôle à jouer dans l'organisation sociale. Dans le découpage fonctionnel des activités et la mise en place du zoning, la nature dissout les tensions propres à chaque activité et notamment au travail. L'architecte conçoit l'activité professionnelle comme clairement séparée des lieux d'habitat et de loisirs, comme si le repos, la vie de famille ne pouvaient souffrir la vue du travail, conçu implicitement comme asservissant. Et c'est la nature qui va jouer le rôle de séparateur entre ces activités, comme un élément purificateur des tensions contenues dans l'activité professionnelle. Non seulement la nature a un rôle structurant au niveau du plan, car elle est régie par l'axe, (conformément au rôle ordonnateur de celui-ci dans la théorie de l'architecte), mais elle semble avoir un pouvoir symbolique et spirituel de neutralisation grâce au hors temps et hors lieu qu'elle semble proposer. La nature « lave » l'homme de ses soucis et tracas professionnels. Le loisir et notamment le sport étant pour leur part clairement rattachés à l'habitat et à la cellule familiale innervée de nature. « *Le sport doit pouvoir se faire à toute heure et tous les jours et il doit se faire au pied de la maison..* »².

II.7.3.2 F.L.Wright

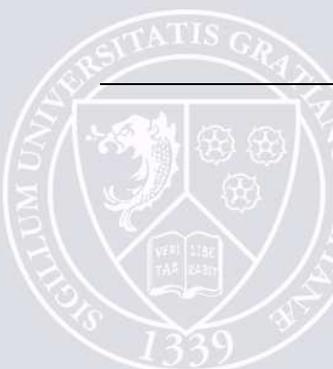
Les propositions de Wright, héritière du courant antiurbain américain, décrivent un modèle sensiblement différent de dissolution qui opère non pas à partir de la grande échelle, mais au contraire à partir d'un niveau local qui va progressivement s'élargir en multipliant ces modèles radicalement séparés les uns des autres³. Rappelons que le projet utopique de l'architecte américain opère sur la base d'une reproduction ad infinitum d'un modèle d'habitat incarné dans la « prairie house », et qui consacre une relation intime à une nature décorative et avenante⁴. Dans « Broadacre » l'espace est organisé à partir des « homestead », maisons prairies intégrées au paysage et implantées sur l'acre revenant de droit à toute famille américaine et également à partir de la « grande route » qui relie ces maisons aux zones fonctionnelles traditionnelles. Le modèle qui définit cette « communauté » est radicalement nucléaire, calqué sur le modèle de la famille. C'est à partir de cette unité de base que toute la communauté s'ordonne et se distribue. La famille, ancrée dans une maison, qui elle-

¹ Ibid., p. 22.

² Ibid., p.210.

³ La pensée de l'espace chez Wright est également tributaire de toute la tradition de la pensée de la frontière et du « wild », voir Maumi, op.cit. Nous pensons que cette dimension n'est pas à prendre en compte ici.

⁴ Laseau, P., Tice, J. *Franck Lloyd Wright, between principle and form*, NY, VNR editions, 1992 et, Treiber, D. *Franck Lloyd Wright*, Paris, Hazan, 1986.



même fait corps avec son environnement direct, son « *salon de verdure* »¹. Ainsi au sein de son unité primaire qu'est la maison, est institué d'entrée un rapport particulier à l'extérieur qui est de l'ordre de la dissolution au sens où extérieur et intérieur se mélangent et se fondent l'un dans l'autre :

« *Le jardin et le bâtiment peuvent désormais ne faire qu'un. Dans toute bonne structure organique, il est difficile de dire où finit le jardin et où commence la maison, où s'achève la maison et où débute le jardin...* »²

Dans la prairie house, les champs, les arbres sont des prolongements de l'intérieur de la maison, autant que les premiers se prolongent dans le mobilier et l'organisation des volumes³. Il y a donc une sorte de collusion qui crée cet espace hybride entre paysage et espace bâti au point qu'il devra être difficile d'opérer une séparation réelle et effective entre ces entités. Nous sommes bien là face à une sorte de dilution qui s'opère déjà à un niveau primaire, dilution entendue comme mélange et hybridation de deux éléments différents.

A l'échelle de la ville, la dissolution est opérée justement à partir de la fractalisation de l'espace permis par la répétition de ces cellules. En effet Broadacre ou Cloverleaf que nous voyons sur cette illustration émergent bien de la multiplication paysagère quoique orthogonale de ces homestead⁴. Le territoire de Wright est une pensée de la grille, de « l'ordinance » et dont Henri Corboz a fait la généalogie⁵. Elle reproduit et juxtapose les unes à côté des autres des unités de paysages qui le fragmentent et le soumettent à l'unité familiale et domestique. Ainsi la ville n'existe pas en tant que totalité ; chaque unité est une totalité en soi, n'ayant pas besoin des autres et encore moins de « services publics » qui seraient présents dans un centre ville :

« *A cet égard, l'individu considéré comme une unité sociale disposera chez lui de tout ce que la cité pouvait lui offrir jusqu'alors, plus le confort intime et le libre choix personnel.* »⁶

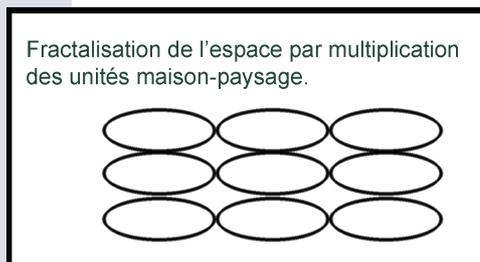


Schéma représentant la juxtaposition des unités de paysage.

¹ Choay. op.cit.

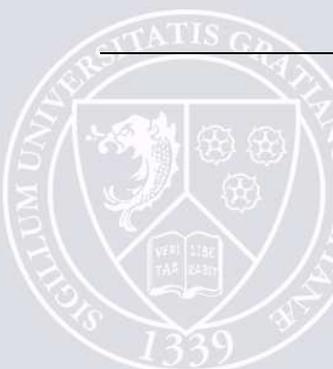
² Testament, op.cit, p. 264.

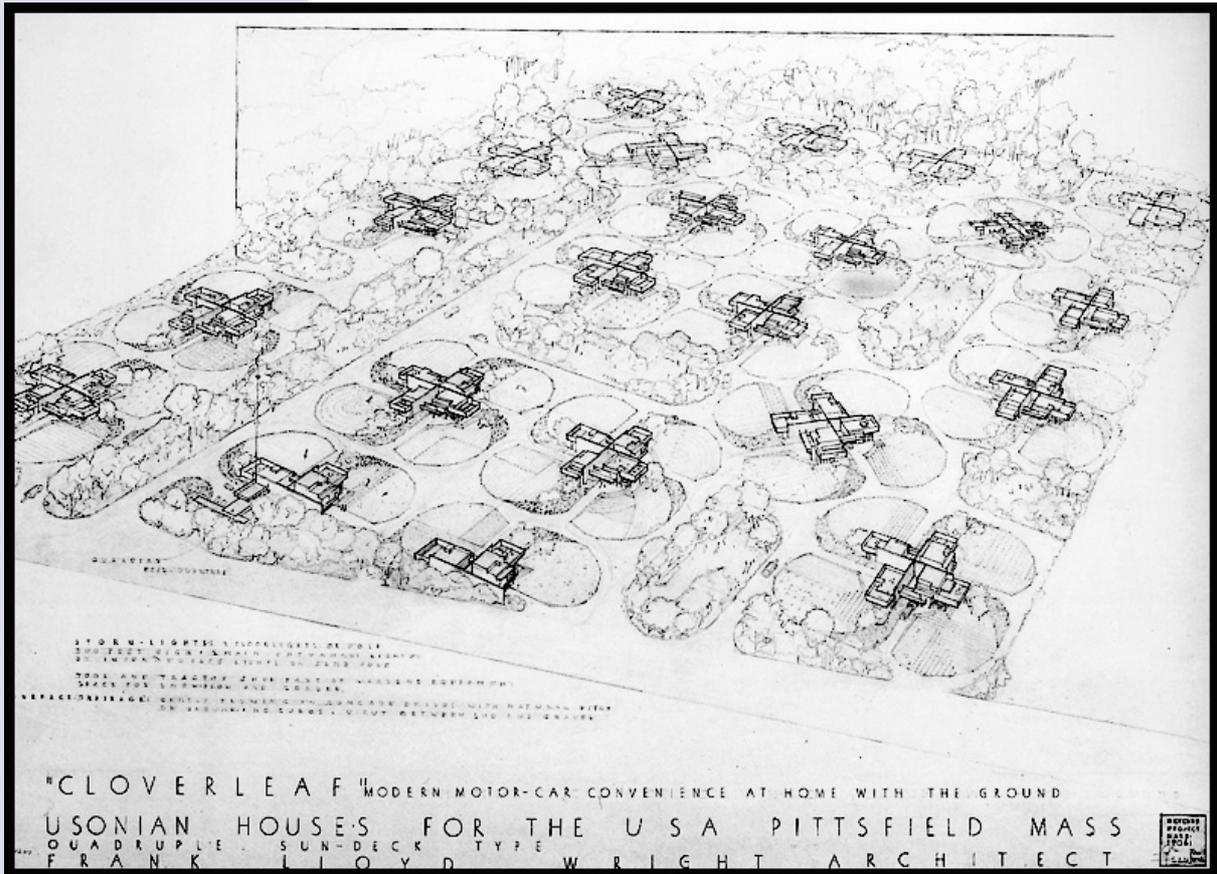
³ « It (la maison) will be the companion of the horizon », F.L.Wright. *The natural house*, NY, Horizon Press, p. 89.

⁴ Wright, F.L. *The living city*, NY, Horizon Press.

⁵ Corboz, H. « Les dimensions culturelles de la grille territoriale américaine » in *Palimpseste et autres essais*, op.cit.

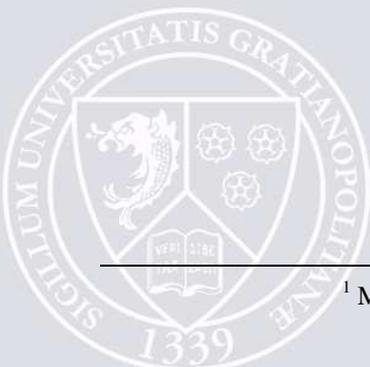
⁶ Wright. op.cit, p. 198.



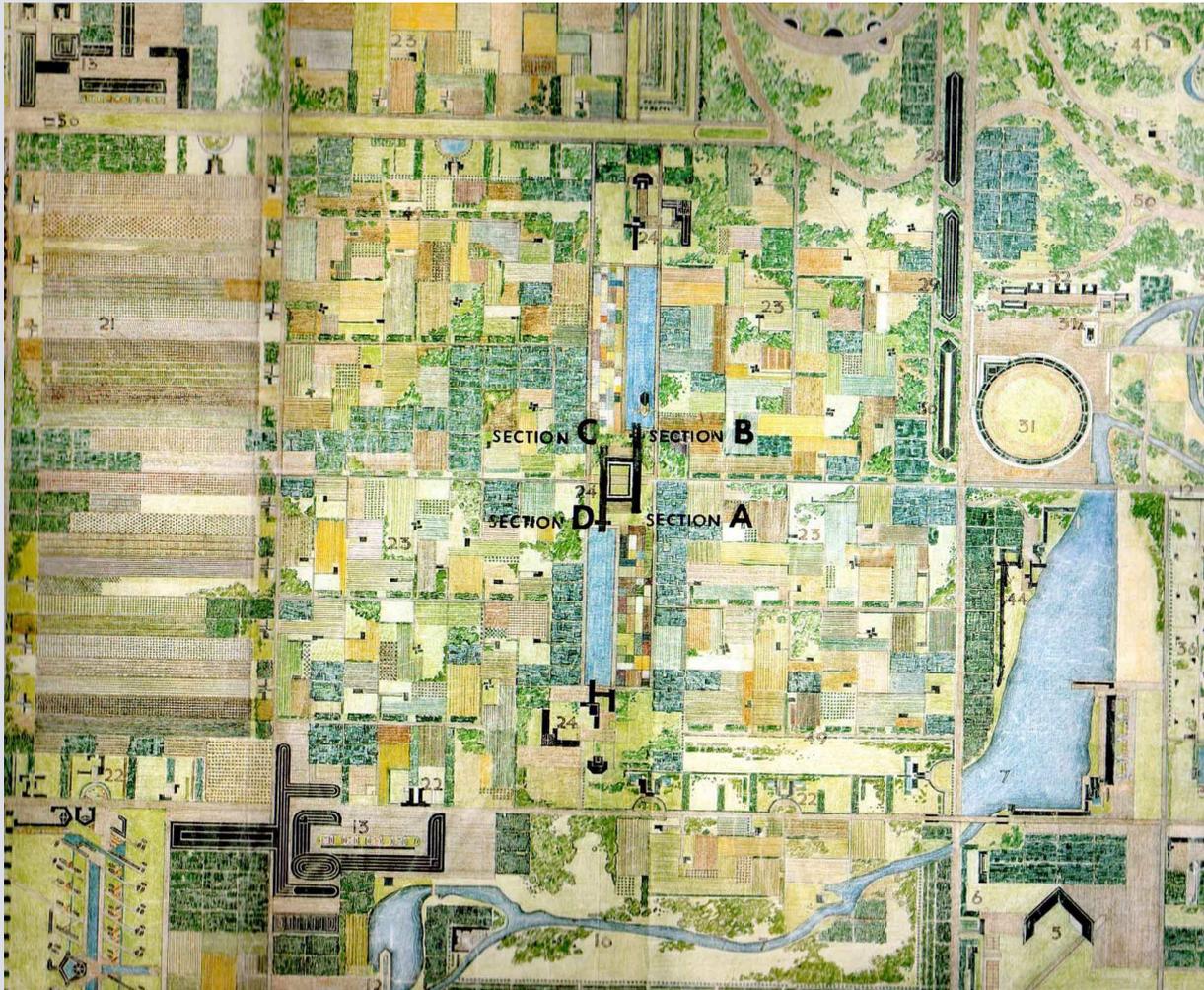


Coverleaf. Stipe, M. F.L.Wright, *Archives*, Paris, Seuil, 2004.

L'individu est comme la monade sans porte ni fenêtre et pourtant liée à toutes les autres qui a récupéré toutes les prérogatives qui jusque là existaient dans le domaine public. Il n'y a par conséquent pas d'espaces publics ni de lieux de partage puisque tout est dans le homestead qui s'auto suffit. Surtout, la nature sous la forme du paysage est l'élément fondamental de ce confort individuel qui garantit l'autonomie de la monade et la certitude de vivre au plus près des « valeurs démocratiques américaines ». Ce plan de Broadacre illustre assez bien cette idée de juxtaposition, et même si entre les maisons et les écoles ou les terrains de sports existent des chemins piétons paysagers¹, on voit bien que l'espace est plutôt fait de juxtaposition d'unités disparates, que d'une composition paysagère en harmonie avec les grands espaces naturels comme le lac ou les parcs intérieurs.



¹ Maumi, op.cit, p. 166.



Représentation de Broadacre, Stipe, M. F.L.Wright, *Archives*, Paris, Seuil, 2004, p. 63. On voit la juxtaposition des unités de paysage.

L'unité de la maison et de la famille se prolonge dans la voiture, « coquille » qui permet le déplacement de cette unité de base sur le territoire et dans le paysage. Il n'y a pas de communauté mais plutôt des points de rencontre liés à la consommation de services administratifs ou commerciaux, et qui sont installés avec les stations services le long des axes routiers : « *Les très grandes routes sont en passe de devenir les métropoles décentralisées.* »¹

La cellule parfaitement autonome se déplace et va consommer à l'extérieur sans jamais se compromettre avec lui. Le rapport instauré avec le paysage est encore un prolongement de celui existant dans le homestead, à savoir un rapport contemplatif avec un paysage qui reste pictural et lointain.

Chez Le Corbusier, la nappe verte dissout les unités d'habitations car elle enlace et délasse les liens possibles entre les unités. Chez Wright, les unités usoniennes sont elles même actives et viennent fragmenter le paysage en unités qui empêchent la transformation de cette nappe paysagère en nature environnante. Le paysage, est formé ou plutôt déformé de cette juxtaposition d'unités fragmentées. C'est l'unité d'habitation

¹ Wright, op.cit, p. 198.

usionienne qui est en définitive à la base de la fragmentation de la ville chez Wright. La nature, convoquée en tant que paysage d'appoint et décoratif, parfait et cerce cette unité¹. Finalement ce qui est assez marquant chez ces deux architectes, c'est le fait que ce ne soit pas tant la centralité qui soit diffuse dans ces projets, mais plutôt le fait que la rue et les espaces publics secondaires soient absents et dissout par la nappe paysagère ou par les vides laissés par les interstices des juxtapositions organiques. Dans un cas les unités s'ignorent et se tournent le dos, dans l'autre c'est l'éloignement des différentes unités qui empêche leur rassemblement. Se dessinent ainsi deux grands types d'annulation de la ville, une annulation par dilution et une annulation par fragmentation, émiettement. Dans un cas une nappe nature-paysage qui irradie, dans l'autre, des unités paysages reproduites à l'envie et uniquement juxtaposées.

II.7.3.3 Urbanisme, Désurbanisme et nature.

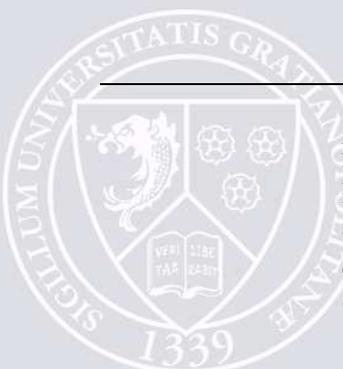
Pour les « urbanistes » russes de la révolution culturelle, la suppression de la ville et la dispersion de la population à travers le pays s'incarnera dans la mise en place d'un réseau de petits pôles d'aménagements décentralisés, l'union soviétique devenant in fine une fédération de petite communautés de taille égale reliées par des transports publics efficaces. Pour Okhitovich et les désurbanistes les villes de l'avenir seront linéaires, composées d'habitation individuelles, organisées autour d'un réseau de transport couvrant toute l'étendue du territoire et réalisant ainsi « *l'habitat socialiste dispersé qui n'est ni ville, ni campagne* »². Alliés à cela des réseaux de transports surdéveloppés, couvrant tout le territoire et aboutissant à des gares conçues comme de véritables temples dédiés au mouvement³.

Parallèlement à ces positions tranchées, des propositions plus nuancées et composant avec les deux modes d'urbanisation ont été proposées. Dans le schéma de ville verte proposé par Guinzbourg présenté ci-dessous, la ville se développe le long d'axes de circulation dans la forêt. Les services et autres éléments de centralité sont égrenés et répartis le long des axes de façon équilibrée et sans instauration de hiérarchie mais au sein d'un développement aréolaire. On a donc un développement en ligne de tâches urbaines qui serait un hybride entre développement réticulaire et aréolaire.

¹ A ce titre, voir la résidence Willey, 1933, Schwartz, 1939 ou Mc Cartney, 1949. On les retrouvera reproduites dans Storer W.A. *The architecture of F.L. Wright*, London, MIT Press, 1982, p. 271 et suivantes.

² Ohkitovich, in Starr, op.cit, p. 91.

³ Starr, op.cit, p. 90. L'auteur note l'importance de l'esthétisation des gares et des moyens de transports comme les dirigeables ou les trains dans les rendus de concours architecturaux.



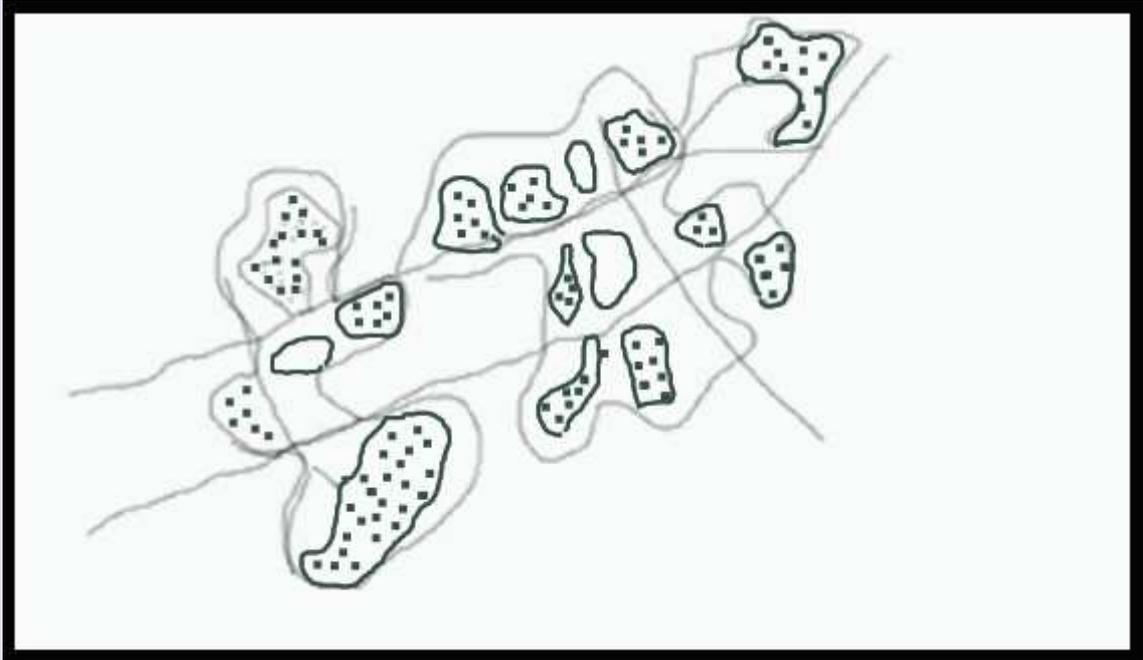


Schéma de la répartition linéaire de la population de Moscou. Projet la ville verte, M.Guinzboung, in Talatchian, M. *Moscou et les villes nouvelles de sa région, évaluation comparative avec l'agglomération parisienne*, Paris, L'harmattan, villes et entreprises, 1999, p. 22.

Chez Milioutine, la nature a des fonctions à la fois décoratives et hygiénistes. Partant d'une identification du site et de son originalité, les urbanistes se doivent de suivre les inflexions et intentions données par le paysage et la topographie¹. L'utilisation des éléments naturels se doit « d'être commode, claire, hygiénique »² et ainsi conduire à l'embellissement de la ville autant qu'à son traitement sanitaire. Ainsi les projets sont-ils de combiner unités d'habitat et de production afin de limiter les dépenses d'énergie et de fonder de « nouveaux établissements humains »³ en abolissant définitivement la frontière entre rural et urbain. Les projets de ces architectes sont donc des utopies agraires destinées à repenser et refonder le monde urbain socialiste en revenant à des formes originelles d'association et d'insertion dans la nature :

« Il est temps d'en finir avec la division périmée entre ville et campagne, car il y a chez nous un seul type d'habitat, qui est simplement plus ou moins concentré ou dispersé, et dans lequel vit une même et unique population agricole. »⁴

« L'union des avantages de la vie urbaine et de la vie rurale doit être résolue par la voie de « nouveaux établissements humains et non par l'implantation dans les villages d'entreprises artisanales. »⁵

La dissolution de la ville s'inscrit dans cette dialectique ville-nature et veut la résoudre en ramenant tout entier l'urbain dans la campagne. Ce serait là renouer avec l'identité profonde du peuple russe et c'est au nom de

¹ « L'implantation n'est pas liée aux voies et dépend exclusivement du site. », Milioutine, op.cit, p. 64.

² Ibid., p. 106.

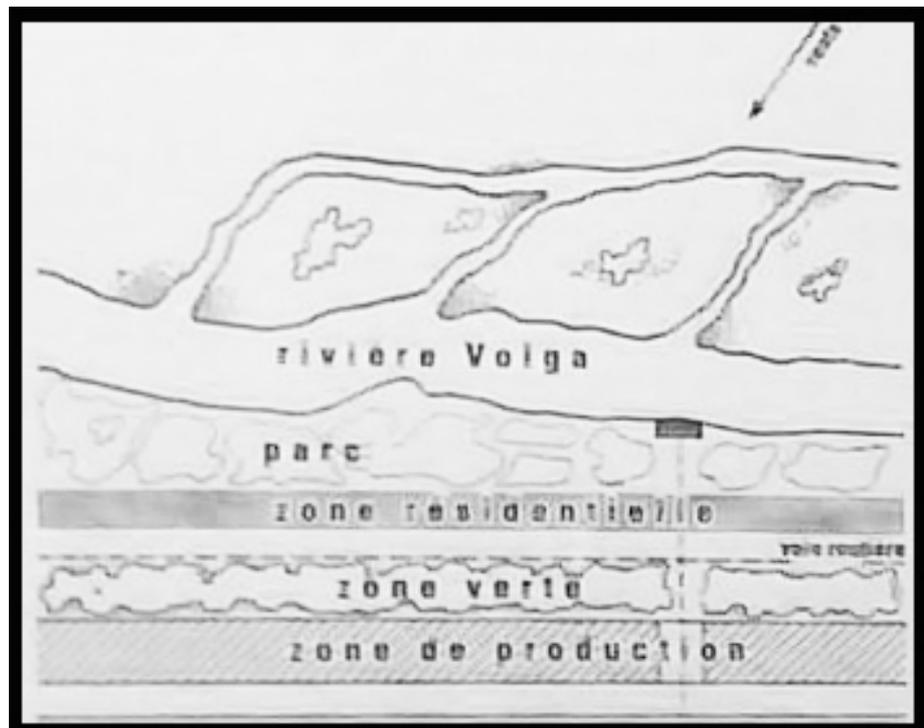
³ Ibid., p. 60.

⁴ Tchayanov, A. *L'utopie paysanne*, Lausanne, Editions l'âge d'homme, 1976.

⁵ Milioutine op.cit, p. 60.

celle-ci que ces projets sont menés : « *Milioutine associe les thèmes de la science, de l'industrie, de l'égalitarisme, de la réconciliation avec la nature et la vie communautaire.* »¹

Le projet de Milioutine est celui d'une ville linéaire et il caractérisa lui-même ses projets en tant qu'organisés selon la chaîne de production. Synthèse entre Sorria y Matta et le fordisme, les projets de Milioutine veulent comme ceux des urbanistes et désurbanistes, régler le problème des nouveaux établissements humains en Russie.



Milioutine, N. *Sotsgorod*, Besançon, Librairie de l'imprimeur, p. 69.

Dans ce plan établi pour la zone d'habitat jouxtant l'usine de tracteur de la ville de Stalingrad, Milioutine sépare strictement la zone de production de la zone résidentielle par une zone verte et tourne cette zone d'habitat vers le parc et la rivière, consacrant la conception d'une nature romantique et destinée à la détente. Se dessine ainsi un plan stratifié et en bande. Les différents éléments sont juxtaposés les uns à côtés des autres ; la juxtaposition tenant lieu in fine de composition. On retrouve la même disparition du tissu et le rôle prééminent du tracé linéaire. Cette linéarité est permise autant par la rivière, que par le parc, l'habitat ou l'industrie. Aucun des éléments n'est déterminant et c'est l'écho qu'il y a entre les uns et les autres qui in fine fait office de tissu. Il ne faut pas faire de Milioutine, qui prétendait synthétiser des influences urbanistes et désurbanistes, un architecte uniquement inspiré par la nature et le paysage. Rappelons que selon lui l'urbanisme des grandes agglomérations devait retrouver une dimension machiniste :

« *En choisissant comme principe pour l'aménagement des agglomérations le système fonctionnel de la chaîne de production,*

¹ Cohen, J.L., in Milioutine, op.cit.



nous résoudrons entièrement le problème de l'organisation la plus rationnelle »¹

Les éléments naturels sont d'abord mis au service de cet idéal de réconciliation anthropologique, puis astreints à des fonctions classiques de séparation, de contemplation et d'hygiène ; à propos des plans d'eau et des espaces verts, Milioutine soulignait leur importance car ils permettent alors :

«D'embellir les quartiers d'habitation et apportent un charme particulier aux parcs riverains avec les aménagement de loisirs et les terrains de sport, mais prennent également une valeur sanitaire et hygiénique d'une grande importance. »²

Plus généralement sa conception des éléments naturels et du territoire se laisse voir à travers ses critiques des projets d'aménagement de Magnitogorsk proposés par l'OSA (désurbanistes) ou le Stroikom. Le plus souvent, c'est la trop grande distance entre le logement et les unités de production, ainsi que la faible relation de l'habitat avec lacs, forêts ou espaces verts, qui sont critiqués. La forte densité est condamnée car elle empêche « l'union avec la vie rurale »³ et les habitations se doivent d'être à tout prix noyées dans la verdure⁴. La construction de cette ville linéaire relève effectivement de la chaîne de production dans la mesure où chacun des éléments est comme une pièce de mécanique posée à côté des autres. Il y a très peu de synergie entre les éléments, aucune réflexion sur les cheminements piétons ni les espaces de transition. Tous les éléments sont posés, additionnés les uns aux autres.

II.8 La pensée de l'extension de l'agglomération parisienne.

Dans les parties précédentes nous avons décrit le statut particulier des éléments naturels dans ce que l'histoire des idées en urbanisme avait identifié en tant que paradigme ou courant d'idées spécifique. Nous nous intéressons à présent aux travaux de l'école française d'urbanisme et plus particulièrement à ceux qui ont suivi l'institutionnalisation de l'urbanisme en France au début du XX^{ème} siècle et qui se sont justement appliqués à penser l'extension de Paris. Ce « courant » de pensée revêt donc pour notre entreprise une double pertinence. D'abord car pour tout un ensemble d'auteurs, les espaces libres et en particuliers les espaces verts vont jouer un rôle important dans la structuration morphologique de la métropole future. D'autre part car ces travaux s'appliquent justement à l'extension de la métropole parisienne, et notamment à travers ce moment spécifique et décisif que va constituer le concours d'aménagement de 1919 initié par la préfecture de la Seine. Ce « comparant » s'avère donc très pertinent quant à l'identification des éventuelles évolutions de la pensée aménagiste en France.

¹ Milioutine, op.cit, p. 69.

² Ibid., p. 64.

³ Milioutine, op.cit, p. 66.

⁴ Ibid., p. 68.



II.8.1 Rappels historiques.

Le problème de l'extension de Paris est ravivé en ce début de siècle par l'arasement futur des fortifications. La reprise en main de la banlieue parisienne ainsi que le contrôle de son extension va constituer un problème d'urbanisme récurrent tout au long du siècle mais en particulier dans les années 20. Sous la pression du Musée Social est créée en 1911 une commission pour l'extension de Paris qui en 1913 confiera à Louis Bonnier et Marcel Poète la rédaction d'un document préparatoire au concours d'aménagement de 1919. L'aperçu historique et les analyses techniques des deux spécialistes font l'examen des caractéristiques et de la genèse historique de la « zone suburbaine ». Marcel Poète fait notamment le détail des facteurs démographiques, sociaux et économiques qui ont conduit progressivement à cet « informe assemblage »¹ qu'était la banlieue de l'époque. Ainsi, le document du concours pour l'extension de Paris est-il largement tributaire de ce travail préparatoire². Les enjeux du concours sont alors assez clairs. Il s'agit de desserrer la maille parisienne et d'organiser l'urbanisation future : « *fixer à large traits l'esquisse du future développement de paris et de remédier, même à longue échéance, aux inconvénients que représente l'agglomération d'une population considérable, dans un espace aménagé sans vue d'ensemble, insuffisamment pourvu de parcs, d'espaces libre et de communications rapides entre ses diverses parties.* ». On voit donc que le premier objectif est de créer du vide au sein de la trame de l'agglomération dans un but hygiénique autant qu'esthétique. Le département insiste sur la solidarité entre Paris et sa banlieue : « *...enfin, les concurrents ne devront jamais perdre de vue que Paris et les communes de sa banlieue limitrophe ou non, ont une communauté de relations et d'intérêts telle que pratiquement aucun problème économique et social ne peut être envisagé et résolu pour paris seul, mais au moins pour une fraction de l'agglomération, sinon, le cas échéant, pour l'agglomération tout entière.* »³. Par conséquent le document devra fixer les « *places, squares, jardins publics, terrains de jeu, parcs espaces libres divers, et indiquer les réserves boisées ou non à constituer ainsi que les emplacements destinés à des monuments, édifices et services publics* »⁴.

Parallèlement l'urbanisme naissant en France se dote d'un appareil de formation et de reproduction du savoir et des distinctions. La préfecture de la Seine crée en 1919 l'École des Hautes Etudes Urbaines dans les locaux de l'Institut d'Histoire, de Géographie et d'Économie Urbaine de la ville de Paris⁵. La dimension parisienne est renforcée par la création de la

¹ Préfecture du département de la Seine. Commission d'extension de Paris, Poète, M. *Aperçu historique*, Paris, Chaix, 1913, p. 166.

² Préfecture du département de la Seine. *Programme du concours ouvert pour établissement du plan d'aménagement et d'extension de paris*, Paris, Chaix, 1919.

³ Ibid., p. 4.

⁴ Ibid., p. 3.

⁵ Baudouin, R. « L'institut d'urbanisme de Paris et le problème parisien. 1919-1939 » in *Les cahiers de l'IHTP*, n°12, Paris, CNRS éditions, 1989. Nous nous appuyons sur cet article pour ce rappel historique.



« Commission administrative » de l'institut très largement composée du personnel administratif ou universitaire de la ville de Paris, au rang desquels Jaussely, Sellier, Charles Gide, Poëte, etc... Si les enseignements sont censés avoir une portée et une origine internationales, le cas parisien est très largement structurant de la pédagogie alors mise en place par l'école « *les autres enseignements accordent d'une façon ou d'une autre, une large place à la connaissance et l'expérience acquise par chaque responsable dans le champ de l'aménagement et l'urbanisme parisien.* »¹. Henri Sellier et Marcel Poëte, viendront par exemple chacun enrichir de leur savoir sur les HBM et l'histoire de Paris les cours de l'institut. Au sein de ces enseignements, la question de l'extension de Paris et de ses rapports avec la banlieue est une question centrale de la pédagogie parisienne, une unité d'enseignement étant par ailleurs spécialement créée à cet effet. En partant de l'étude des sujets de thèse de fin d'étude à l'Ecole des Hautes Etudes devenue Institut d'Urbanisme de la ville de Paris en 1924, Rémi Baudouin remarque à quel point la recherche de l'époque est orientée par les centres d'intérêts des professeurs, alors très largement concentrés sur le cas de l'extension de Paris : « *Dès le milieu des années 1920, les principaux thèmes des thèses ayant trait à la région parisienne reflètent les termes du débat engagé par les élites politiques sur l'idée de l'extension et de la maîtrise de la croissance de l'agglomération.* »². Par la suite, la diversité des sujets liés aux intérêts des enseignants laissera place à une recherche commune en vue de la préparation du plan Prost ; chaque professeur se concentrant sur un des aspects de la recherche, en vue là encore d'une organisation de l'extension de la capitale. Par conséquent on voit bien comment le cas parisien et la question brûlante des modalités de son extension structurent la recherche et les savoirs en urbanisme pendant tout le début du XX^{ème} siècle.

II.8.2 Les documents de 1919³.

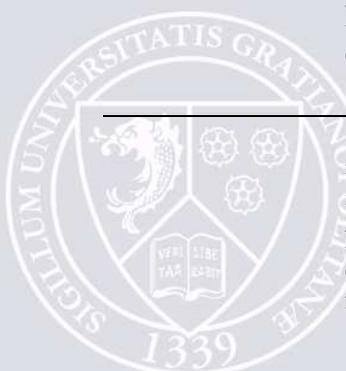
II.8.2.1 La prééminence des cités jardins.

Les projets proposés en réponse à la problématique parisienne sont très largement dominés par la figure de la cité jardin. La cité jardin à la française n'a pas grand-chose à voir avec la garden city d'Howard et nous la traitons ici de façon distincte. Les cités jardins mises en place sous l'égide d'Henri Sellier et de l'office HBM au début du XX^{ème} ne prétendent pas opérer une synthèse entre ville et campagne comme le modèle anglais. Ensemble d'immeubles avec une cour ouverte au centre de laquelle se trouve un parc, la cité jardin à la française répond à des objectifs hygiénistes et de salubrité publique. La cité jardin est d'une façon générale et en particulier dans le cadre du concours de 1919, le moyen d'organiser la

¹ Ibid., p. 121.

² Ibid., p. 124.

³ Les documents présentant ces projets sont situés pour une part à la Bibliothèque historique de la ville de Paris, ainsi qu'aux archives de la ville de Paris, dans les archives du préfet de la Seine. Nous nous sommes également appuyés sur les commentaires des fonctionnaires en charge de la gestion des dossiers de 1920.



croissance parisienne en la concentrant dans des unités dans lesquelles la nature sous forme de parcs, de squares ou de jardins permet aération et détente sociale. Pour le concours, toutes les équipes ont proposé la mise en place de cité jardins destinées à décongestionner Paris intra muros. Ainsi l'équipe Bassompierre, Rutté, Sirvin imagine une cité de 10 000 habitants entre Sceaux et Velizy, en relation avec le parc de Sceaux et la forêt de Villacoublay. Si certains exégètes ont jugé très sévèrement ces travaux comme ne relevant que peu d'originalité et se contentant de suivre les directives du concours¹, d'autres aspects positifs ont toutefois été soulignés.

Dans tous ces projets, la cité jardin est le moyen de créer un contrepoint à la radiocentricité parisienne par le moyen de « villes satellites » reliées à la capitale par de grands axes. On peut regretter comme Forestier que la seule cité jardin ait constitué le principal argument de certains projets, comptant sur l'effet « magique » de cette forme urbaine sans véritablement aborder leur intégration concrète au tissu parisien².

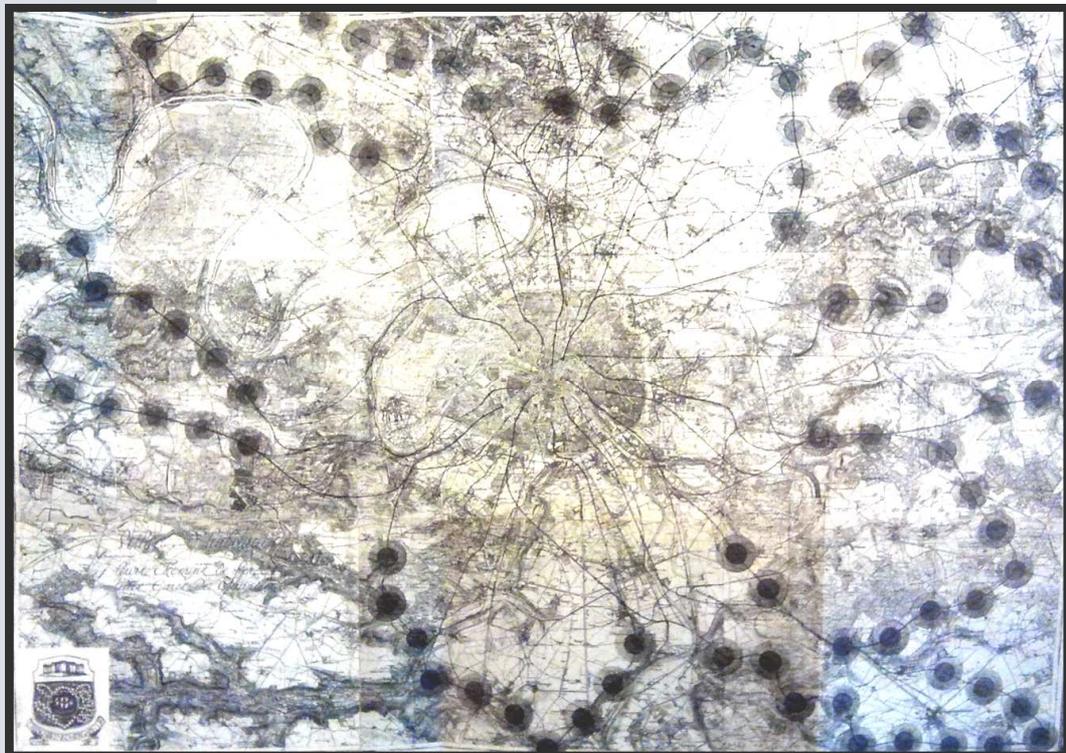


Illustration du projet Berrington, Chaures, Faure-Dujaric. Des voies externes distribuant une multiplicité de cités jardins.

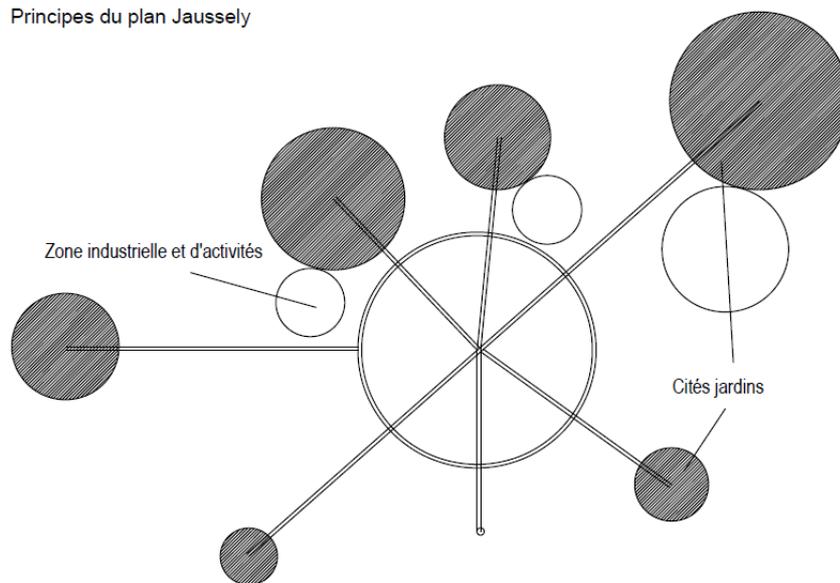
Le plan Jaussely, lauréat du concours aura lui aussi mis en pratique cette conception de la cité jardin. Ce plan propose d'abord la création de routes de tourisme partant de la capitale et se dirigeant vers les forêts ou les villes de la seconde couronne. On a par exemple une route vers Clermont, passant par la forêt de Chantilly; une autre vers Château-Thierry et la vallée de la Marne; une autre vers la forêt de Rambouillet ou encore vers la

¹ Cohen, J.L., Lortie, A. *Des fortifs au périph ; les seuils de la ville*, Paris, Picard, Editions du pavillon de l'Arsenal, 1991.

² Forestier, J.C.N. « Les parcs et espaces libres au concours pour le plan d'aménagement et d'extension », in *La vie urbaine*, n°5, 1920, p. 43.

région de Versailles et de Mantes. A chaque fois, une aménité paysagère fait office de perspective à la sortie de Paris. Chacune de ces routes définit une sorte de région dont les différentes parties sont dévolues chacune à une activité. Conformément à un modèle que l'on retrouvera dans l'urbanisme colonial, notamment chez Prost au Maroc, certaines de ces routes mèneront à des cités jardins établies tout autour de Paris. Une première cité-jardin s'étend entre Pantin et le Bourget avec, en annexe, une cité industrielle à Bobigny. Une autre comprend toute la région du plateau de Romainville entre le fort de Romainville au sud de Pantin et le fort de Nogent dominant la Marne, avec le plateau d'Avron en perspective. Une troisième région s'étend au sud de Maisons-Alfort entre la Marne et la Seine, avec une zone industrielle entre Choisy-le-Roi et Bonneuil-sur-Marne ; des cités-jardins sont prévues plus précisément à Sucy-en-Brie à l'orée du Bois-Notre-Dame et au Mont-Mesty au sud de Créteil dominant la boucle de la Marne. Encore une verte ville boisée au sud de Kremlin-Bicêtre allant jusqu'à Chevilly, englobant les forts de Vitry et d'Ivry (tous les anciens forts sont transformés en cités universitaires, ou sportives, ou administratives). Une cinquième région de cités jardins se développe du fort de Montrouge à Sceaux et la Croix-de-Berny avec Fontenay-aux-Roses en annexe. Une autre va du fort de Vanves aux forts des Molineaux. Et enfin une dernière est prévue entre Puteaux et Nanterre, rejoignant celles qui existent déjà à Chatou et au Vésinet.

Principes du plan Jaussely



Henry Sellier reconnaîtra certains mérites au projet Rutti, Bassompierre, Sirvin, Perret-Dortail en lice pour la section IV, soit sur une partie de l'agglomération ; reconnaissant l'adaptation réussie de la cité

jardin aux conditions de la ville française¹. Ce qui est alors plébiscité, c'est l'instauration de conditions d'hygiène favorables mais également celle du pittoresque dans les rues de la cité jardins, inspiré d'après Henry Sellier, par le Japon. Le promoteur des cités jardins se réjouit du travail des architectes sur les essences d'arbres à privilégier, le souci de favoriser le déplacement agréable des usagers dans la ville et la nécessité d'instaurer des treillages végétaux en lieux et places des murs pour les séparations parcellaires. Sellier caractérise également la présence des espaces vides et l'aération du tissu comme de grandes avancées dans la constitution de la cité à la française. Au cours d'une synthèse édifiante Sellier objective les désirs de l'époque, vivre à la campagne, travailler à proximité et profiter du Paris historique². Tout y est déjà, le désir d'espaces verts, la proximité et la patrimonialisation.

II.8.2.2 Le traitement des fortifications.

L'étude du rapport des espaces verts au bâti s'incarne principalement dans le traitement des anciennes fortifications. De nombreux projets, comme le projet Greber ont souligné la nécessité de doubler l'anneau de forts désaffectés par une ceinture d'espaces verts :

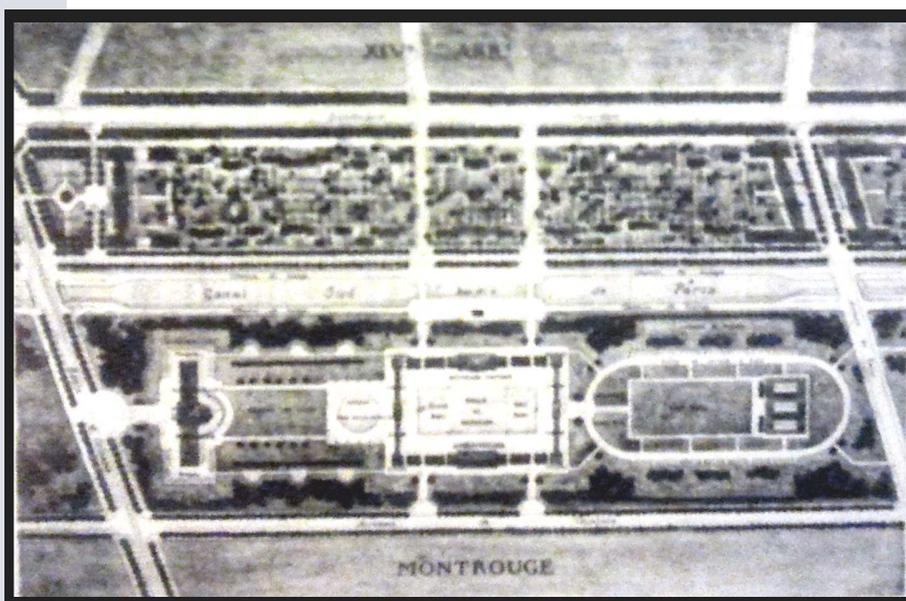


Illustration du projet Greber pour l'aménagement des fortifications. En bas, les anciennes fortifications parsemées de terrains de sports. En haut, une nouvelle bande radiale faite d'espaces verts. *La vie urbaine*, 1920, p. 47.

Le traitement des anciennes fortifications elles mêmes a donné lieu à la mise en place de morphologies alternant terrains de sport, espaces verts et HBM, consacrant l'autonomie de la ceinture au détriment d'un lien éventuel avec le reste de l'agglomération. Seul le projet Sirius ayant envisagé la possibilité d'une pénétrante verte dans le centre historique par le biais de vastes promenades reliant le centre aux nouvelles périphéries.

¹ Sellier, H. « La cité jardins du Grand Paris », in *La vie urbaine*, 1920, p. 71.

² Ibid, p. 75.

II.8.2.3 Usage prométhéen de la nature

Issus d'une confiance rationaliste quelque peu outrancière, ou pris dans la dynamique utopique de leur discours, certains projets se sont laissés aller à des rêveries technicistes à propos du territoire. C'est notamment la gestion des canaux et du système hydrologique du bassin parisien qui a fait l'objet de ces projets prométhéens. Le projet « Sirius » prévoit par exemple la création d'un canal dérivé de la Seine qui monterait en direction de la butte Montsouris pour ensuite redescendre vers la Seine au niveau de Bercy, avant de remonter vers Belleville. Ce canal destiné à suppléer la route en terme d'acheminement de marchandises passerait donc par des altitudes diverses sans se soucier de la gravité. De la même manière, le projet OAT prévoit la création d'un canal entre Paris et la Manche dont l'altitude serait de 150 mètres en moyenne, Paris se situant à 30 et la Manche à zéro, le canal échappant ainsi encore une fois à la gravité. Enfin « *Un paysan de campagne* » prévoit non moins que la dérivation de la Seine, de l'Yonne, du Loing, de l'Allier et de la Loire ! On notera cependant que ces projets, comme d'autres tout aussi irréalistes comme « *Pour ma conscience, pour mon pays, pour l'humanité* » ont d'emblée été éliminés par la préfecture de Paris et jugés comme fantasques, en témoignent les commentaires des mémoires rendus pour l'occasion. Même le projet Urbs de Raymond Jaussely prévoit des aménagements conséquents quant au réseau hydrologique, au port de Paris et à la réalisation de canaux Paris-Dieppe, ou Paris-Bordeaux.

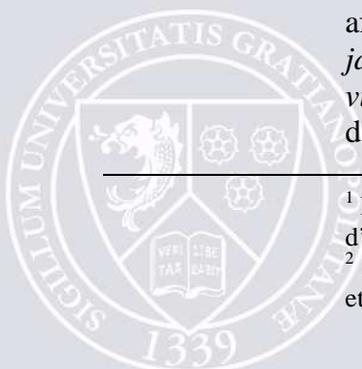
De la même manière, et probablement pour les mêmes raisons, les projets ont dans l'ensemble négligé les réalités géographiques de la région parisienne. La répartition des cités jardins et des extensions s'est faite selon la logique du dessin en privilégiant les points hauts sans égards pour les vallées, le rôle des plateaux et des fleuves. Seul le projet Berrington s'est, sous l'influence de Geddes au dire de Foncin, soucié de la topographie parisienne et notamment de ses vallées¹. La composition des espaces a très largement obéi à des nécessités géométriques et c'est un urbanisme de planche qui s'est incarné dans les projets avec un jeu entre les cercles, rayonnantes, les diagonales et les radiales, comme pour le projet Sirius qui dit devoir placer les cités jardins « dans les espaces restés libres », c'est-à-dire de façon entièrement résiduelle.

II.8.2.4 Traitement des espaces verts

On retiendra l'avis nuancé de Forestier qui a noté l'importance attachée aux parcs par certaines équipes sans que toutefois elles se soient affranchies de « *nos anciennes tendances françaises à considérer les jardins publics comme une part secondaire de la formation des grandes villes* »². Le chef des parcs de la région Ouest reproche aux équipes le fait d'avoir privilégié les circulations aux espaces verts et surtout une absence

¹ Foncin, M. « Quelques réflexions géographiques à propos du concours pour le plan d'aménagement d'extension de Paris », in *La vie urbaine*, op.cit, pp. 77-89.

² Forestier, J.C.N, « Les parcs et espaces libres au concours pour le plan d'aménagement et d'extension », in *La vie urbaine*, n°5, 1920, p. 40.



de méthode quant à l'installation de ces espaces verts dans la capitale¹. Conformément à ses écrits théoriques, les espaces verts sont le moyen d'une détente, et d'une lisibilité de la structure urbaine, ainsi il reconnaît quelques vertus au projet de l'équipe Berrington, Chaures, Faure Dujarric dont les espaces verts en creux des immeubles sont reliés à des espaces verts de l'ancienne ceinture de fortifications et de la banlieue. L'article est en fait surtout le moyen pour Forestier d'exposer sa propre conception de l'extension qui s'assimile à la création d'une ville parc, ou d'un vaste jardin².

Le projet Urbs de Raymond Jaussely prévoit l'installation de radiales plantées partant de la zone de fortifications et reliant les différentes masses boisées ou vertes dans la périphérie de Paris. L'architecte impose une distance minimale de trois kilomètres entre ces parcs de 15 à 20 hectares, ainsi qu'un autre réseau de places et carrefours plantés de plus petite échelle. On voit que ce système de parcs doit à Haussmann et le projet Jaussely ne fait que reproduire le système de l'urbanisme de régulation à une échelle plus grande.

Les projets « Paris Sport » et « Poilu » prévoient la démolition des usines insalubres et l'occupation des terrains ainsi libérés par des espaces verts et des terrains de sports. Cette volonté de desserrement se retrouve dans les projets « Lutetia » ou « Veuille ce que peux », soit des projets de troisième section portant les fortifications et leurs alentours immédiats.

En définitive, plus que les espaces verts compris dans les cités jardins, ce sont les terrains de sport qui font l'objet d'un traitement systématique de la part des équipes. La nature n'est pas une préoccupation des équipes et de l'architecture de l'entre deux guerres. Ce qui compte, c'est l'hygiène physique et morale et c'est en tant que les espaces verts participent de cette hygiène qu'ils sont traités dans les dossiers. Le projet « Thèbes » prévoit même une division de l'espace en trois, avec Au Nord et à l'Ouest, un « Paris Plaisance », et « Paris Port de Mer » au sein desquels les « champs des sports » et les bases pour sports nautiques sont les éléments principaux de structuration et d'organisation de l'espace.

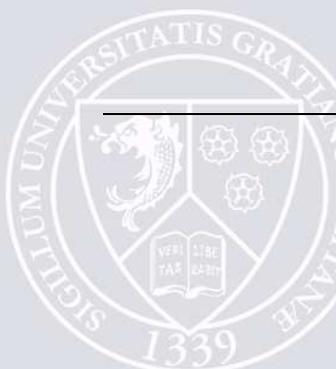
II.8.3 Les suites de la pensée de l'extension.

Dans les suites de ce grand mouvement d'idées dominé par la figure des cités jardins, d'autres conceptions vont émerger, toujours dans le but de penser le décongestionnement de la capitale. Dans sa thèse, Cristiana Mazzoni dresse le tableau de ces différentes conceptions et du rôle pivot qu'elles font jouer aux espaces verts³. L'auteur remarque globalement trois solutions morphologiques. Une solution de substitution de nouveau tissu à l'ancien, incarné par les travaux de Le Corbusier et de Lurçat que nous avons déjà évoqués. Une solution de juxtaposition des tissus anciens et

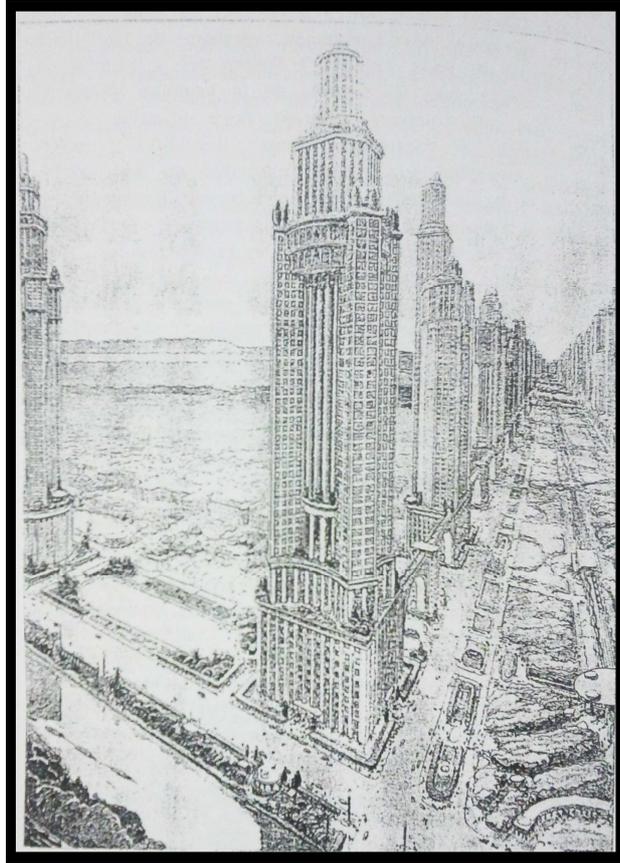
¹ « De tous les projets résulte cette impression que ce sont surtout le réseau des voies de circulation, les arrangements architecturaux, l'aménagement des ports et des transports mécaniques qui ont été indiqués avec le plus de précision. », Ibid, p. 41.

² Forestier, op.cit, p. 43.

³ Mazzoni, C. *De la ville parc à l'immeuble à cour ouverte paris. 1919-1939*, Diffusion Septentrion, Presses universitaire, Paris, 1989.



nouveaux avec la création de banlieues jardins en continuité de la ville centre, assurées par de grands boulevards environnés de tours d'habitations. Solutions que l'on retrouvera chez Perret, Descamps ou Sauvage¹.

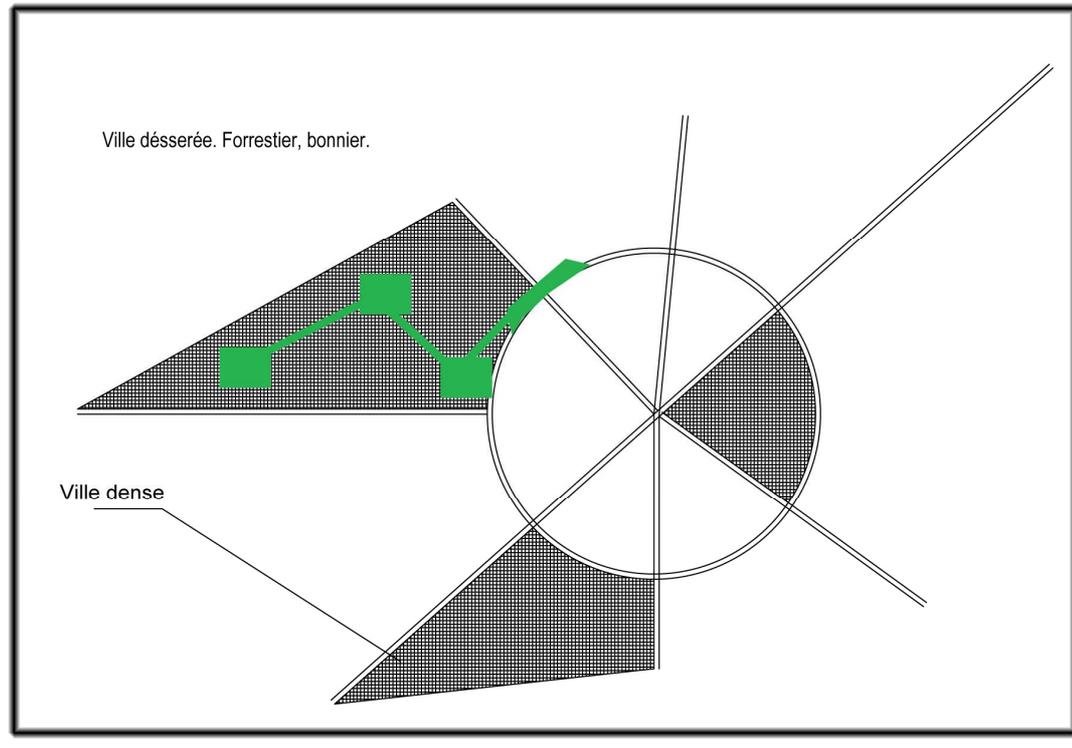


Solutions de boulevards et de tours d'Auguste Perret.

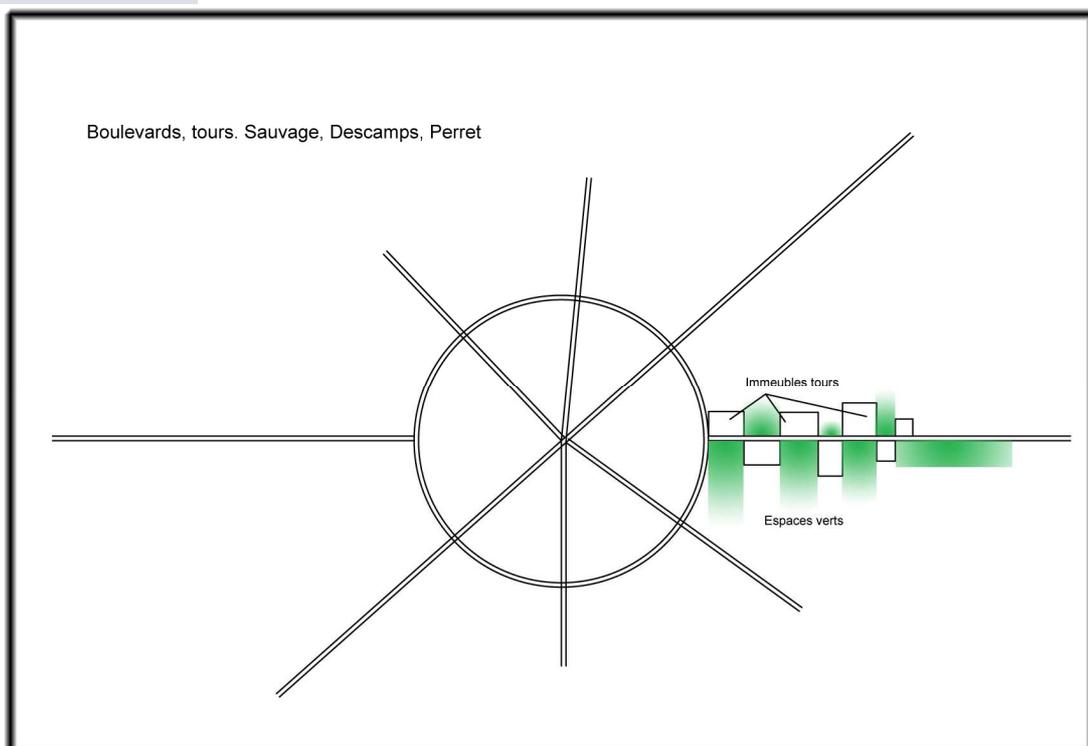
Enfin une solution dite de correction du tissu existant, qui opère par ouverture du maillage existant par l'insertion de vides et d'un système de parcs au sein du tissu. C'est la solution proposée par des architectes comme Bonnier ou Forestier. Comme on peut le voir, l'espace vide est alors toujours utilisé en tant que moyen de desserrement de la trame, qu'instauration d'espace entre les habitations et les activités. A la problématique de la congestion, ont répondu très largement des projets qui faisaient du vide une solution formelle de premier choix. Ce vide n'est pas organisé a priori mais à partir des unités de bâti, articulés aux voies de communication. Cependant la mésestimation ainsi que le manque de volontarisme du politique entraînera la faillite de tous ces projets ou plutôt la collusion non concertée de ces trois formes : « *La forme urbaine du Paris métropole telle qu'elle apparaît à la fin des années 30 est la somme, inachevée par manque d'investissements des fonds nécessaires, de ces trois images qui ont guidé les différents projets* »².

¹ Ibid, p. 205.

² Ibid.p. 255.



Ville dessérée, Forestier, Bonnier.



Sauvage, Descamps, Perret.

La gestion de l'extension de Paris a bien sûr fait l'objet de bien d'autres plans et notamment des projets qui ont été appliqués concrètement à l'agglomération parisienne, comme le plan Prost de 1934, la révision de

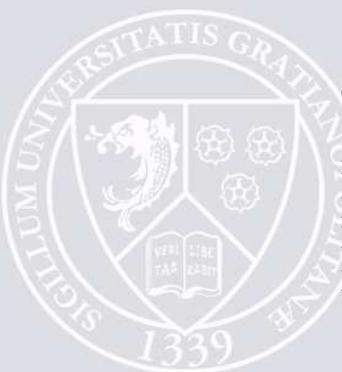


1956, ou encore le PADOG de 1960. Globalement l'objectif principal de tous ces plans était de décongestionner Paris et d'organiser la croissance de la banlieue, notamment par la création d'un réseau de circulation cohérent. Le plan Prost de 1934 prescrit des utilisations du sol, met en place un zoning et définit de nouvelles infrastructures routières. C'est encore on le voit une pensée de la circulation. Si des mesures de protections des espaces boisés ou des sites remarquables de la région (Versailles, Sceaux, Meudon...) ne sont pas absentes du plan, il reste que ce dernier est principalement dominé par l'objectif de gestion des déplacements, de décongestion du centre et de contrainte de l'expansion urbaine.



Carte générale du plan Prost d'aménagement approuvé en 1939 validé en 1941 (archives DREIF)

Par la suite et mis à part quelques propositions émanant de cercles éloignés de l'urbanisme, les plans pour Paris se sont largement focalisés sur le décongestionnement via l'installation de villes satellites ou la réforme des réseaux de circulation. On pourrait dire que ce sont des propositions plus proches de celles de Jaussely que de celles proposées par Forestier. Michel Ragon décrit quelques uns des projets qui ont été proposés par les architectes durant le XXème siècle et qui traduisent les

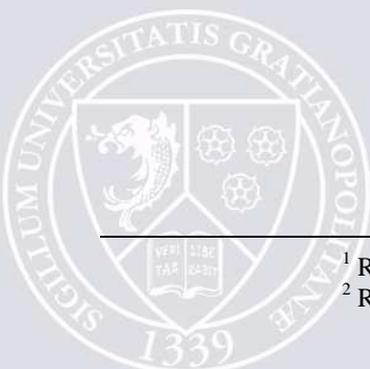


orientations et les représentations de la profession et précisément cette obsession à « freiner l'étalement du noyau urbain »¹.

On voit par exemple la théorie des fuseaux de Serge Menil avec le regroupement des activités en secteur et une ville en fuseaux qui partent de Paris dans un développement linéaire de la cité, idée déjà présente chez André Gutton et Jean Faugeron.

Albert Laprade développe l'idée de villes satellites dévolues chacune à une seule activité économique ou fonctionnelle, avec par exemple au Nord une ville de l'activité textile et une centralité parisienne dévolue aux loisirs et à la culture. Le plan François Prieur met lui aussi en place des villes satellites à l'est et l'ouest reliées par des voies ornementale et fonctionnelle comme les Champs Elysées, renouant en cela avec les voies triomphales d'Henri Prost. Cette théorie de « la ville longue » est une réaction contre « la tendance de paris à la nébuleuse » et crée donc 235 voies parallèles qui traversent Paris d'est en ouest avec une distance de 2.4 km entre elles, reliées par un système de diagonales reliant le réseau routier au réseau urbain. Le plan de circulation de la Société des architectes DPLG proposera lui aussi un système d'autoroutes en damier découpant Paris en 50 îlots d'habitations.

A part ces plans d'inspiration moderne et techniciste, le « plan vert » exposé au Floralies en 1964 propose un regroupement des espaces verts, un remplacement des îlots insalubres, la construction d'immeubles pour loger les habitants expulsés en forme de sculptures. Le projet militait également pour le verdissement systématique des espaces fonctionnels comme les voies de circulation et les parkings. A une échelle plus vaste, le plan proposait la mise en place d'une ceinture verte continue redoublant le périphérique. D'une largeur moyenne de 50 mètres, cette bande radiale se doterait d'excroissance de plusieurs hectares à l'intérieur de l'agglomération².



¹ Ragon, M. *Paris, hier, aujourd'hui, demain*, Paris, Hachette, 1965, p. 20.

² Ragon, op.cit, p. 25.

Conclusion :

Ainsi on a pu voir que les usages et les statuts de la nature étaient très variés au sein de l'histoire des idées en urbanisme. D'un usage séparateur et protecteur dans les utopies, au projets d'agencement des vides propres à la métropole parisienne et en passant par l'usage artistique, mystique, systématique, technique ou dissolvant des éléments naturels, on voit que l'ensemble des textes que nous avons étudiés font la preuve d'une diversité qu'il serait difficile de réduire à une simple volonté de « desserrement »¹ au service d'une idéologie passéiste et nostalgique. Le fait d'étudier ces textes dans leur déploiement et leur articulation permet de mettre en évidence des subtilités quant au rapport ville nature qu'ils construisent et également de caractériser l'ensemble des fils du « nœud »² que constitue la réflexion sur le rapport ville nature dans l'urbanisme.

Si nous avons conclu concernant l'histoire des formes, à l'indissociabilité ville nature au sein d'un complexe spatial territorial, l'étude de ces différentes théories pourraient faire croire à un complexe représentationnel liant ville et nature. Cependant comme nous l'avons précisé, nous ne nous sommes focalisés que sur des textes dans lesquels les éléments naturels avaient un rôle spécifique et bien d'autres théories ne s'articulent pas sur le dialogue entre ces deux figures.



¹ Secchi, op.cit.

² Foucault, op.cit, 1966, p. 52.

Conclusion générale première partie : une tentative de classement des représentations.

D'après le croisement de l'étude des idées et des formes urbaines passées, on peut globalement retrouver quatre figures de la nature qui pourraient correspondre à quatre représentations de celle-ci. La modalisation est ici de mise puisque l'établissement clair et définitif d'un lien entre les pratiques d'aménagement, ou des productions discursives avec un schème ou une représentation n'appartient pas à un travail d'urbanisme. Nous employons le terme représentation dans le sens où nous pouvons raisonnablement supposer que des contenus cognitifs sont à l'origine de pratiques discursives et matérielles. Encore une fois le terme « représentation » est ici entendu au sens de la psychologie sociale c'est-à-dire, « *tenant à la fois du savoir, de la théorie, de la croyance et de l'attitude* »¹. On ne rentrera pas dans le détail d'une notion trop riche qui englobe schèmes, scénarios, attentes et on se contentera simplement de rappeler que « *ces référents cognitifs sont toujours, en dernière analyse, exprimés ou exprimables par une production discursive..* »², sans toutefois lui être équivalente.

Les supports de ces représentations sont les usagers des villes, autant que les concepteurs et réformateurs. Une étude sociologique plus approfondie devra sérier et préciser quel type de représentation correspond à quel groupe de population. De même il convient de préciser que l'objet « représentation » n'existe pas en tant qu'unité cognitive bien définie pour de nombreuses périodes de l'histoire. Ainsi pour certaines époques, comme pour certains groupes sociaux porteurs de ces représentations, l'idée de nature n'existe pas. Un maçon du Haut Moyen Age, un édile du XV^{ème} siècle n'ont probablement pas de « représentation » de la nature à l'intérieur de laquelle se situerait l'idée de « sacré » ou d'utilité. C'est le chercheur qui à posteriori retrouve et reconstruit à travers l'étude des pratiques, une représentation de la nature dont seraient porteuses ces populations et qui s'accomplirait dans des réalités matérielles. Ainsi même si l'utilisation de l'article défini incite à le faire, il faut se départir de l'idée d'un objet aux contours nets ; c'est beaucoup plus probablement une structure répartie sur différents pôles, ayant une incidence sur des pratiques variées. C'est dans la mesure où cette structure a une incidence sur le réel que l'on peut la considérer comme existante.

Ces représentations traversent toute l'histoire de la production des villes et de leur appréhension, ainsi il n'est pas question ici d'établir une sage chronologie, un déroulement bien réglé. Ces représentations sont dans « l'espace cognitif » des aménageurs et des usagers, plus ou moins présentes, plus ou moins actives, partiellement abandonnées, ou réaffirmées, pensées et appliquées différemment selon les groupes sociaux et les périodes historiques. Il ne s'agit plus alors d'établir ce qui « perdure » ou ce qui « disparaît », mais plutôt ce qui est intensifié, mis en avant, promu à une époque, ou alors mis à l'écart, en retrait. Surtout, le travail en histoire des idées et des représentations ne doit pas,

¹ Rouquette, op.cit, 1994, p. 168.

² Ibid.



conformément à ce que nous disions en première partie, se confondre avec l'établissement d'une chronologie stricte et sériée. Comme nous le rappelions en nous appuyant sur les propos d'Yves Chalas, les formes, comme les idées et peut être les représentations sont à entrevoir sous le signe de l'inachèvement. L'inachèvement dans le domaine des représentations veut dire qu'à une même époque, plusieurs images de la nature étaient présentes, plusieurs représentations se combinaient sans s'exclure et donnaient forme à diverses morphologies. La contemporanéité des formes engage la contemporanéité des représentations¹. De la même manière que les dénominations « ville baroque » ou « ville classique » relevaient de la commodité didactique², évoquer la succession des représentations de la nature relève du même désir de commodité. Les représentations se chevauchent, s'influencent et s'hybrident dans l'espace et dans le temps.

Il y a une circulation, une inflation de telle ou telle représentation à travers l'histoire, les circonstances historiques motivant le développement de l'une ou l'autre, ou provoquant des hybridations. Ces vicissitudes du rapport morphologique ville-nature, alimentant l'économie de ces représentations, (et vice-versa), participent in fine à la création d'un ordre naturel propre à chaque époque. A partir de la synthèse des études développées en première partie nous proposons ce regroupement en quatre pôles représentationnels. Chacun de ces pôles pouvant lui-même donner lieu à une subdivision. Nous avons établi ces pôles à partir de la stricte observation des rapports ville nature dans les formes et dans les idées. Nous ne nous sommes pas appuyés sur les histoires de l'idée de nature que propose l'épistémologie car celles-ci se basent le plus souvent sur l'histoire de la philosophie ou des arts afin de déterminer cette évolution. Non que la production de la ville n'ait aucun rapport avec ces disciplines, mais nous avons tenté de ne partir cette fois que des faits et de l'étude typomorphologique afin de déterminer cette histoire. Cependant, on voit bien, et cela est d'ailleurs plutôt rassurant, que ces pôles retrouvent des concepts déjà repérés par des travaux classiques en histoire des idées. Dans la présentation de chacun de ces pôles, on précisera si nécessaire ces points communs avec les acquis de l'épistémologie.

Nature ressource = agricole, économique

La bonne nature= bienfaitrice, sensible

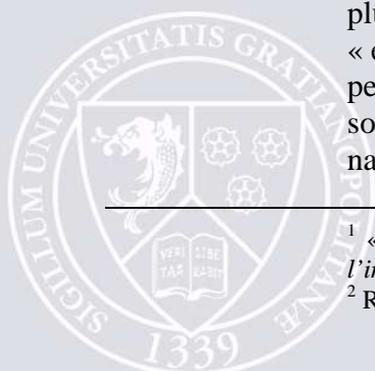
Nature outil

Nature altérité = danger ou sacrée

La nature « ressource » s'incarne bien sûr dans l'activité agricole et plus généralement dans toutes les activités économiques qui « entreprennent » la nature. C'est probablement cette représentation qui a permis la présence de l'agriculture dans la ville jusqu'à l'avènement de la société industrielle, et qui a conduit à l'utilisation massive des ressources naturelles dans la construction de l'habitat et des villes. Cette

¹ « Bref cette nature, état d'un rapport à un milieu de vie, est inconstante et diverse à l'image de la société qui la produit », Donadieu, op.cit, 2002, p. 24

² Roncayolo, op. cit, 2002.



représentation de la nature comme réserve inépuisable de matières et d'énergies se retrouve également dans les projets utopiques ou de dissolution que nous avons évoqués en histoire des idées. La nature est alors cette puissance formidable qui permettra d'échapper à la famine ainsi qu'aux autres afin de fonder une nouvelle société. Le communautarisme agraire, plus ou moins affirmé selon les cas est une condition nécessaire mais pas toujours suffisante de l'alternative à la ville.

La « bonne nature », plus spécifiquement conçue ainsi dans ses rapports avec la ville, émerge assez tardivement dans l'histoire des formes et des idées. L'émergence d'une nature sensible n'est arrivée on le sait qu'à partir du XVIII^{ème} avec l'avènement du romantisme et la possibilité d'envisager un rapport intime avec les éléments naturels, d'instaurer une équivalence entre intériorité et extériorité naturelle. La nature bienfaitrice se retrouve principalement dans toutes les tentatives de règlement des problèmes de la ville industrielle grâce aux éléments naturels. L'embellissement et l'urbanisme de régulation en sont des illustrations dans l'histoire des formes, de même que les villes nouvelles, les New towns anglaises, les villes paysage allemandes ou les villes du New Urbanism, etc. La nature est envisagée comme alternative à la ville dans sa fonction d'habitat. Plus authentique, plus saine, elle est le moyen de refonder l'homme ou plus simplement de le réformer. Comme nous l'avons dit, l'idée d'une nature amie et bienfaitrice a évolué au cours des siècles. Prise exclusivement dans un rapport dialectique avec la ville dès la République romaine, où la campagne est assimilée à la salubrité morale et au repos, elle disparaît sensiblement pendant des siècles pour réapparaître avec l'avènement du paysage au XV^{ème} siècle puis de la sensibilité romantique aux XVIII-XIX^{ème} siècles. La consécration du caractère ludique de la nature, autre facette de cette nature bienfaitrice, dans les sociétés post-industrielles a également conduit à la mise en valeur de la nature de « proximité » et à la création de zones d'habitat toujours plus proches des aménités paysagères et sportives. La bonne nature, c'est celle qui anime le mouvement de diffusion des villes et les projets de Wright ou des désurbanistes russes.

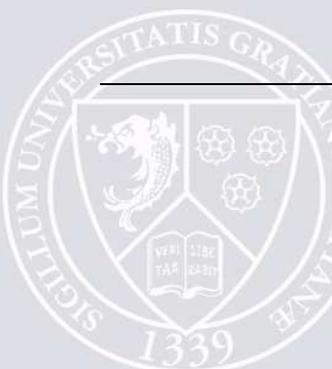
La possibilité d'utiliser les éléments naturels comme « outils » et notamment comme éléments d'une technique urbaine de circulation des fluides a également émergé très tôt, dès le V^{ème} siècle avant JC et les recommandations d'Hippodamos de Milet reconduites par Vitruve et tout l'ensemble des aménageurs jusqu'à nos jours. Nous l'avons vu cette représentation de la nature en tant qu'outil technique s'incarne dans les travaux de l'urbanisme de régulation ainsi que dans les villes écologiques du Nord de l'Europe. A cette nature outil pourraient être intégrés les travaux d'Unwin ou du New Urbanism pour qui les éléments naturels sont des « instruments » dans la palette de l'aménageur. Il ne s'agit plus alors de réguler, d'intervenir sur les fonctionnements techniques, mais d'embellir grâce à une palette d'outils naturels. Cette représentation de la nature comme instrument soumis à la main créatrice et artiste de l'homme s'était probablement déjà incarnée dans le classicisme et sa conception des jardins.

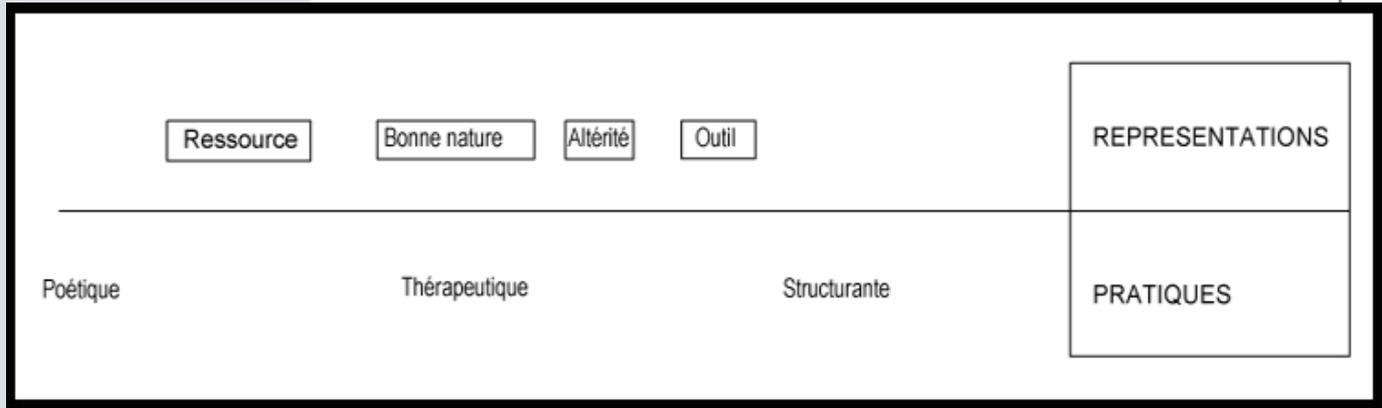


La nature en tant qu'altérité s'incarne plus précisément dans des représentations de la nature sauvage ou idéalisée¹. Au niveau des formes, ce type de représentation est responsable de toutes les morphologies sécuritaires de l'histoire des villes ; depuis les enceintes du Moyen Age, autant faites pour prévenir les attaques extérieures que l'invasion du « sauvage » contenu dans la forêt, jusqu'aux villes résilientes ou écologiques, destinées à prévenir les catastrophes. Dans ces deux cas, l'altérité est toute négative et assimilée au danger. Cependant l'altérité peut être positive et considérée comme alternative. On y intégrerait toutes les rêveries arcadiennes, ainsi que toutes les projections qui ont été opérées sur les jardins. Le jardin ayant été assimilé pour une part à un ailleurs qui permettrait de fuir la ville, depuis l'Antiquité jusqu'à nos jours, instaurant une économie de la compensation par rapport à une urbanité vécue comme une épreuve. Le jardin a d'autre part été envisagé comme projection d'un monde idéal, qui s'opposerait au chaos urbain de par l'ordre cosmique qu'il était censé représenter de façon géométrique et rationnelle, ou de par l'Eden romantique et sensualiste que le jardin anglais et les pratiques paysagistes plus récentes ont mis en place. En tous les cas, le jardin a toujours été envisagé comme une altérité, une différence par rapport à la ville, support des projections diverses et matrices d'ailleurs urbains. C'est de la même manière son altérité radicale qui a pu un certain moment en faire le modèle pour réorganiser la ville avec notamment des propositions comme celle de l'Abbé Laugier, ou encore des architectes métabolistes.

A présent dotés d'une grille d'analyse, d'une distribution, probablement provisoire, des différentes représentations présentes au cours de l'histoire, nous allons examiner les projets du Grand Paris. La comparaison en terme de représentations ne se fera qu'en troisième partie, nous devant dans un second temps de décrire les usages des éléments naturels dans le concours. Cette étude a révélé une triple figure de la nature : poétique, thérapeutique et structurante, et ce sont ces trois figures qui vont nous permettre de rentrer dans le détail des dossiers. Nous insistons ici sur le fait que ce découpage tripartite correspond à la caractérisation des usages de la nature, tiré de l'observation des pratiques d'aménagement. Ce sont ces usages qu'il faudra par la suite situer par rapport aux quatre pôles représentationnels que nous avons identifiés plus haut. La figure ci-dessous illustre ces deux niveaux d'analyse.

¹ Nous retrouvons ainsi les théorisations de Pierre Donadieu, sous une forme différente en ce qu'elles ne sont plus formalisées à partir d'une image littéraire. Dans *La société paysagiste*, l'auteur envisageait déjà cette double image entre altérité et bienfaisance, Donadieu, op.cit, 2002, p. 25. L'auteur renouvellera ces conceptions avec l'image de la double Arcadie, sauvage ou pastorale, qui recoupe sensiblement ce que nous proposons en terme d'altérité ou d'alternative. Voir Donadieu, P. « Campagnes et natures urbaines », in Paquot et alii, op.cit, pp. 156-165.





Bien évidemment cette séparation est complètement artificielle, les deux niveaux étant en interaction constante. Notre objectif est uniquement ici de clarifier notre typologie afin de ne pas se perdre dans ces différentes acceptions terminologiques. Une fois le niveau des pratiques détaillé, c'est-à-dire une fois que les différents dispositifs entrevus dans le concours auront été décryptés et analysés (deuxième partie), il s'agira de voir comment ils se situent par rapport au niveau des représentations (troisième partie).



DEUXIEME PARTIE : LA NATURE DANS LES PROJETS DU GRAND PARIS.

Dans cette partie nous décrivons les pratiques et les usages qui ont été faits des différentes formes de nature dans les projets du Grand Paris. Constatant un grand nombre de points communs, de retours et d'identités, nous avons choisi de rassembler ces différents usages au sein de trois sections.

Constatant la volonté d'utiliser les éléments naturels dans la construction d'un rapport sensible, doux et apaisé à la ville, nous avons regroupé ces types de dispositifs sous la figure de la « nature poétique ». Ce qualificatif n'est pas le fait d'un usage caricatural de la notion de poésie, mais reprend un vocable assumé par les équipes elles-mêmes, ayant eu comme nous l'avons dit, la volonté de fabriquer de l'urbain en harmonie avec les éléments naturels, d'envisager la phénoménalité urbaine à l'échelle du corps et ainsi de fabriquer un « habiter » apaisé.

Constatant la mobilisation des éléments naturels dans les entreprises de gestion des pollutions, des risques naturels et techniques mais également des problématiques économiques, politiques et sociales, nous avons rassemblé ces projets sous la figure de la nature « thérapeutique ».

Enfin constatant l'utilisation massive des éléments naturels dans la construction des morphologies urbaines futures, nous avons rassemblé l'ensemble de ces projets sous la figure de la nature « structurante ».

Bien sûr, chacun de ces termes fera l'objet d'une définition précise en début de section. De même, et conformément à notre objectif, chacune de ces formes urbaines, dispositifs ou mesures seront comparés, quand cela sera nécessaire, aux théories vues en première partie et ce afin de mesurer l'évolution ou non des conceptions des aménageurs. Enfin, même si notre objectif est d'abord descriptif, on verra si les dispositifs proposés par les équipes servent les objectifs qu'ils se sont fixés, et si d'éventuels écarts ou dérapages sont à noter dans les propositions.



I. La nature poétique revendiquée

Le terme poétique renvoie on le sait au grec « poiein » qui veut dire « fabriquer », « créer ». Le poète est celui qui fabrique des vers, comme un artisan fabrique son ouvrage. La typologie d'Aristote répartissant la poésie en art lyrique, narratif et dramatique a progressivement évolué vers une opposition partielle et temporaire entre récit et poésie. De la même manière, au gré de l'émergence progressive d'une subjectivité littéraire, la poésie conçue en tant que travail sur les mots s'est progressivement associée à l'idée d'une expression sensible de soi. Aujourd'hui le sens commun associe très largement le lyrisme à la poésie qui pourtant présente une grande diversité de thèmes et d'isotopies. Nous l'entendons ici en un sens volontairement simplifié qui est celui d'un texte permettant l'expression des sentiments, de la dimension sensible du moi. Ce terme ne renvoie pas bien sûr systématiquement à l'expression de sentiments positifs, mais peut également renvoyer à l'énoncé de troubles personnels. L'expression « nature poétique » signifie alors normalement la possibilité offerte par des lieux naturels, d'éprouver certains sentiments bons ou mauvais, de se livrer à la contemplation et à l'introspection. En bref il renvoie à l'expérience rousseauiste de la nature, celle qui permet une certaine transparence à soi, ainsi qu'un sentiment de plénitude¹. Cette plénitude n'est pas chez Rousseau forcément heureuse et c'est en cela que s'écarte la définition de la nature poétique évoquée ici. Dans les dossiers, la nature est largement associée à des expériences positives, et le poétique renvoie dès lors plus à l'appréhension inspirée de la réalité, à l'élévation de l'âme à travers la contemplation. C'est donc un poétique très largement amputé de la douleur.

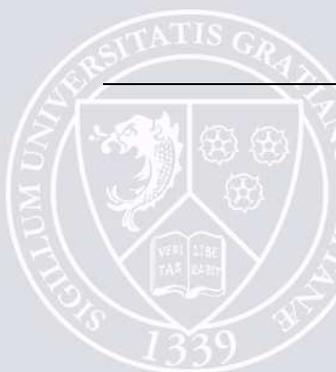
Ce poétique recoupe la volonté d'instaurer un sentiment de « bien être » grâce à la nature conçue comme cadre de vie, ce qui retrouve bien évidemment les caractéristiques de ce que Perrier-Cornet avait qualifié de « campagne cadre de vie »² où la proximité avec les éléments naturels et agricoles est une source de contentement. Le bien être est apporté par ce cadre qui s'offre systématiquement à l'usager, comme une possibilité toujours présente de s'évader, mais aussi comme une possibilité de détente par rapport à la ville, comme un cadre sensible moins stressant. La nature poétique recoupe alors ce qu'Y. Chalas qualifiait de nature sensible au sein de la « ville nature » c'est-à-dire dans laquelle cette dernière n'est plus une nature lointaine et uniquement appréhendable par l'œil, mais au contraire une nature « sensible » et corporelle³ que l'on peut toucher et sentir à tous moments, qui puisse faire l'objet d'une « appropriation active »⁴. Les travaux présentés ici essaient de mettre en place des ambiances, des situations liées à l'eau ou au végétal qui pourraient incarner la nouvelle

¹ Starobinsky, J. *La transparence et l'obstacle*, Paris, Gallimard, 1996.

² Perrier-Cornet, P. « dynamiques et perspectives des espaces ruraux et de la relation ville campagne. Quatre scénarii de prospective appliquée au cas français » in *Campagne ville, le pas de deux*. op.cit.

³ Chalas, Y, op.cit, 1995 et 2010.

⁴ Rémy, J. « Compte rendu thématique. La ville et la nature : de la mise à distance à l'imbrication. », in *Espaces et sociétés*, n°118, 2004, p. 253.



phénoménalité de la ville nature. L'utilisation à des fins décoratives et récréatives de la nature est un usage « classique » de la nature dans les projets d'aménagement¹. Nous avons vu jusqu'à quel point pouvait être poussé le maniérisme dans la mise en place et la composition de ces espaces naturels destinés à l'homme². Dans les projets du Grand Paris les usages de la nature à des fins de « détente » dirons-nous, afin de subsumer des usages divers sous une appellation commode mais provisoire, ces usages donc, franchissent un pas de plus et sanctionnent un mouvement de fond en urbanisme qui appelle à une véritable immersion dans la nature, à une collusion sensitive avec elle et que nous allons nous attacher à décrire ici³. Nous serons amenés ici bien évidemment à aborder la notion de paysage, définie ici simplement en tant que vision esthétique et esthétisante de la nature, puisque c'est par le biais du paysage que s'instaurera souvent le bien être revendiqué par les équipes.

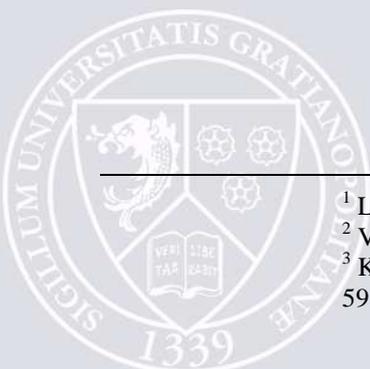
Ainsi la « nature poétique » regroupe ces différents concepts que sont l'élévation, le sensible, et le bien-être. Cependant nous allons voir que si ces dimensions semblent bien avoir été revendiquées par les équipes, ces dernières n'ont pas toujours mis à exécution leurs projets, ni incarné concrètement ces revendications. Nous allons voir que finalement cette dimension poétique ou sensible de la ville nature apparaît bien marginale par rapport aux utilisations thérapeutiques et structurantes de la nature que nous verrons plus loin. Confrontés à la nécessité de représenter les ambiances et les sensations, les outils classiques de l'urbanisme montrent probablement leurs limites. Cependant nous allons voir que tout n'est pas lié à ce problème de la représentation mais bien à des apories dans ces projets à prétention sensible.

La mise en œuvre d'une nature avec laquelle l'utilisateur pourrait avoir un rapport plus immédiat se manifeste de deux façons dans les dossiers. Soit dans des prises de position d'ordre général, soit de façon directe, explicite et incarnée dans des projets. Ce sont ces deux aspects que nous étudierons ici successivement. Après avoir détaillé et décrit ces lieux du poétique, nous nous attacherons à en souligner les ambiguïtés et enfin à comparer ces projets avec les discours classiques de l'histoire de la pensée.

¹ Lavedan, op.cit.

² Voir la partie concernant la composition artiste de la nature.

³ Kalaora, B. « A la conquête de la pleine nature », in *Ethologie française*, 2001, 31, pp. 591-597.



I.1.L'approche sensible comme méthodologie et comme justification.

AUC	MVRDV	LIN	Rogers	08/09	Descartes	Grumbach	Portzamparc	Castro	AJN
						x		x	x

I.1.1 « L'urbanisme sensible » comme méthode d'appréhension de la ville.

Au moins deux équipes, AJN et alii ainsi que Castro et alii ont explicitement mis en avant la nécessité de renouveler l'urbanisme par une approche sensible et poétique. Alors que les autres équipes ont instillé cette dimension de façon éparsée dans leurs projets, celles-ci ont affiché la volonté de renouveler la démarche même du projet en formalisant une attitude spécifique par rapport au réel.

Chez Jean Nouvel, l'urbanisme « sensible », également dit « poétique » s'explique « *par une poétique de l'urbain capable de qualifier des territoires démembrés en lieux identifiables.* »¹. On a donc à priori la mise en équivalence de deux termes qui pourtant ne le sont pas. On l'a vu, le « poétique » relève de l'élévation, alors que le sensible relève tout simplement de l'appréhension par les sens, ce qui dans un premier temps fait référence à tous les types d'expériences. En fait, l'équipe met sur le même plan sensibilité poétique et ultra sensibilité au réel. L'appréhension sensible du territoire doit permettre à l'urbaniste de « lire » l'espace de façon plus approfondie, plus subtile et ainsi par la suite de permettre la fabrication d'un espace poétique. Afin d'incarner cette appréhension sensible de l'espace, les architectes convoquent l'attitude des artistes. Ainsi dans une partie concernant l'histoire de Paris, Michel Cantal Dupart, co-dirigeant de l'équipe AJN et alii, reprend les travaux de Marcel Poète et évoque le regard des artistes qui ont su révéler et décrire ces paysages chacun à travers leur discipline, leur sensibilité et leur appréhension propre du monde². En insérant cette référence au sein d'une partie intitulée « *L'image du territoire en tant qu'élément de développement* »³ l'architecte se réclame directement d'une appréhension artiste de la ville et de la constitution de cette appréhension en tant que moteur du projet. La référence à l'appréhension artiste renvoie à la possibilité de vivre la ville, de l'observer et de s'émouvoir face à elle, sans référence à des notions d'organisation ou de fonctionnement. C'est une attitude qui prend en compte en priorité les éléments d'ambiance de la ville, en témoigne l'étude importante qui a porté sur la nuit urbaine, ainsi que sur les cheminements dans la ville.

Dans l'introduction de son deuxième dossier, l'équipe Castro, Denisoff, Cassi, expose son approche conceptuelle du grand Paris en le mettant sous l'égide du « devoir d'urbanité » défini comme la nécessité de construire une civilisation urbaine :

« Aujourd'hui l'avenir du monde s'écrit : civilisation urbaine ou apartheid ! Le projet politique est celui de Malraux : le XXIe siècle

¹ AJN et alii, I, p. 12.

² AJN et alii, II, p. 348.

³ Ibid.



sera religieux, il devra relier les hommes. C'est la même étymologie, c'est l'urbanité qui le fabrique. Relier c'est l'étape du monde à vivre, commençons à Paris. ».

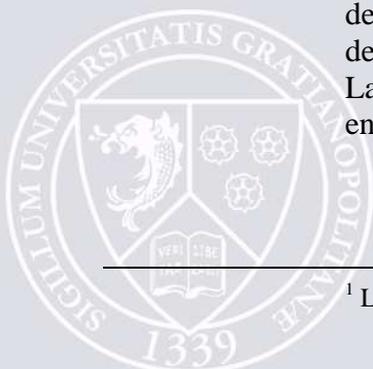
Le Grand Paris devra être le premier moment d'une vaste réforme de société qui devra constituer la ville réformée en tant que noyau de civilisation. Pour servir ce devoir d'urbanité et l'appliquer à la ville, l'équipe énonce dix principes qui devront guider leur action. Au sein de ces principes, « *la génération poétique du projet* » est en bonne place. Il faut remarquer l'importance d'une telle expression puisque la poésie est associée directement à la « génération » du projet, à sa construction même, à son origine alors que les autres principes sont des préceptes à respecter, la poésie appartient directement à la maturation du projet, au processus créatif. Cette revendication génétique a son importance et manifeste un réel changement dans la façon de travailler et de présenter son travail. Si l'équipe se référait au regard des artistes afin d'illustrer ce mode d'appréhension de la réalité urbaine, l'équipe Castro convoque la figure de l'usager. Prenant un appui sur une sorte de phénoménologie de l'expérience urbaine¹, l'équipe définit la poésie comme la caractéristique principale de l'habitabilité, s'appuyant sur le vers d'Holderlin « *L'homme habite en poète* ». L'équipe construit la figure d'un usager non pas uniquement consommateur ou acteur rationnel de l'espace urbain, mais plutôt celle d'un être sensible et artiste dans son appréhension du monde. Cette référence au poète allemand n'est pas anodine et sous tend toute une conception de l'habiter qui a été relevée par Heidegger. Ce dernier conçoit l'acte d'habiter comme incarnation première du Dasein, « habiter » se définit alors comme simple « être là », présence au monde dans une matérialité immédiate. Le fait d'habiter en poète implique la primauté des sens, des émotions et de l'imaginaire dans le rapport à l'espace ; ce dernier devient espace de jouissance conçu en tant que bien être, mais également de projection et de réminiscence.

Ces deux figures de l'artiste et de l'usager sensible définissent la posture de l'urbanisme face à la ville territoire. L'urbaniste se devra de flâner, de se promener, de sentir et de contempler, autant que de regarder des plans. Cette visée sensible, permettra ensuite une mise en œuvre poétique du projet.

I.1.2 Le projet artiste et ouvert.

Il paraît peu discutable qu'une grande partie de la dimension poétique de l'agglomération parisienne tient à l'importance de ses paysages. Ces derniers se sont donc vus constitués en tant que point de départ des projets. La première démarche de l'urbanisme s'appuyant sur ces paysages consiste en « l'intensification » de ces entités paysagères.

¹ Lynch, K. *L'image de la cité*, Paris, Dunod, 1998.



« Notre projet s'accroche à l'image des territoires à mettre en valeur. C'est un défi. Un bief de Seine, un parc naturel forestier ou agricole forment les fronts de fleuves ou de terres à valoriser, un territoire emblématique de l'histoire des hommes ou de leurs réalisations. Tout doit contribuer à renforcer l'image du Grand Paris »¹

L'urbaniste doit composer et articuler son projet à partir des données sensibles qu'il aura relevées auparavant, comme les matières qu'emploie un artiste. Cette fois c'est l'équipe Castro qui mobilise le travail du peintre pour illustrer non plus l'appréhension mais la production poétique du projet.

« Notre Grand Paris se veut solidaire et naturellement poétique car nul n'habite un schéma directeur et que « c'est poétiquement que l'homme habite cette terre ». C'est pourquoi notre plan général est comme un tableau de Pollock où figure une égalité de traitement sur la toile, comme un Poliakoff où les pièces du patchwork sont variées et les coutures unifient l'ensemble, comme un Vieira da Silva éclatant de lumières diverses. C'est donc un Grand Paris des poètes, de la dérive, de la flânerie, de la nonchalance... un Grand Paris du voyage. L'espace métropolitain, que nous imaginons multipolaire, devient un lieu qui recèle d'inépuisables surprises. »²

Il s'agit bien de créer un espace proche de celui du spectacle, réservant des « surprises » non seulement visuelles mais également olfactives ou auditives destinées à « enchanter » l'utilisateur. Non pas la création d'un espace « Disney Land » mais simplement la volonté de susciter la curiosité et l'envie d'aller à la rencontre de l'urbain. Au sein de cette stratégie, la nature est bien sûr le moyen principal de création de cet espace poétique. Premièrement car elle participe de la création d'un paysage dont peut jouir l'utilisateur dans son lieu de vie et de travail. Mais aussi car l'équipe Castro propose une conception renouvelée du transport urbain qui à côté d'un maillage traditionnel de transports rapides, met en place un réseau de transports dévolus à la contemplation et au voyage plutôt qu'à l'accomplissement pur et simple d'un déplacement³. Il n'est donc plus question de se déplacer le plus rapidement possible d'un point A à un point B, mais de profiter de ce déplacement pour jouir du paysage et ce sans se soucier des contraintes temporelles. Ce type de projet est inséparable de la construction d'une ville nature à l'échelle du territoire dans laquelle les paysages et les géographies structurent le développement urbain.

Si ces deux équipes ont revendiqué explicitement la dimension poétique du projet, celle-ci était présente de façon sous-jacente dans une majorité des propositions du concours. Que cela soit dans l'appréhension des territoires et de l'espace ou dans la démarche de projet, ils ont souvent mis en avant la notion de « sensibilité » et une attention prononcée au paysage (Atelier De Portzamparc, 2009, Groupe Descartes, 2009, Studio

¹ Ajn et alii, I, p. 437.

² Castro et alii., II, p.1.

³ Castro et alii. II, p. 63.



08-09, 2008, 2009). Même une équipe comme AUC, qu'il serait bien difficile de classer parmi ceux qui ont abordé la question de la ville durable à travers la question de la nature, place au sein des principes générateurs du projet « la géographie comme aménité »¹ soit la volonté de retrouver et de profiter des caractéristiques géographiques et paysagères des territoires.

Pour l'équipe Nouvel, cet urbanisme sensible semble également devoir qualifier une démarche de projection ouverte et attentive à la spécificité des espaces et qui se refuserait à appliquer des modèles tout faits.

« Il s'agit de substituer à l'utopie (qui implique une organisation et une forme à atteindre) la capacité d'adaptation à la pluralité, la complexité et l'évolutivité du réel, à explorer les multiples dimensions sans en exclure aucune, à en explorer les virtualités et les potentialités plutôt qu'à les évacuer ou les figer dans des solutions formelles. »²

Procédé d'ouverture à l'évolution et à l'imprévisible que l'on retrouve d'ailleurs chez AUC :

« Les espaces dits naturels autour de la ville diffuse et dans ses interstices peuvent dépasser la simple fonction d'aménité et d'agrément. Ce sont potentiellement des lieux de stimulation psychologique lieux de l'imprévisible et d'un autre espace temps » (AUC, II, p. 160.)

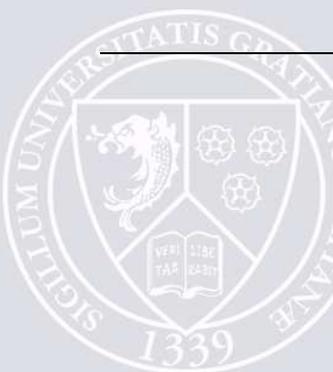
Cette démarche témoigne d'une programmation ouverte, d'une adaptabilité qui n'était pas de rigueur dans l'aménagement pratiqué en France depuis 50 ans, contrairement au monde anglo-saxon plus au fait de ces théories³. Il semble que l'approche dogmatique et fermée, voulant instituer et appliquer des concepts bien établis, espace public, système vert, espaces pédestres...soit dépassée par une approche ouverte à l'imprévisibilité du réel. Le sensible est donc assimilé à l'ouverture, à l'intempestif, décalant alors quelque peu la définition attendue d'un tel concept. Le travail de l'urbaniste doit alors consister en la mise en place d'espaces pouvant évoluer avec le temps selon les changements des éléments du système alentour ou en fonction des conditions climatiques. Une telle vision de l'urbanisme sensible en vient à recouper pour une part ce « design flexible » qu'évoquait Meijer⁴ à propos de la nécessité d'un développement urbain soutenable, mais également les théorisations de Jean Pierre Boutinet à propos de la démarche de projet, ou encore des travaux d'Yves Chalas à propos de la pensée faible. La démarche projective doit rester ouverte à l'évolution des conditions d'accomplissement dudit projet et ne pas s'établir sur la base d'objectifs à réaliser impérativement par l'application de méthodes fermées et définitives.

¹ AUC, I, p. 147.

² AJN et alii. I, p. 12.

³ Soja, E. "Planning in /for postmodernity", in G. Benko, U. Strohmayer (Dir). *Space and social theory*, Oxford, Blackwell, 1997, Roy, A. "Urban informality: towards an epistemology of planning", in *Journal of the American planning association*, 70, 2005, pp. 133-141, Hillier, J. "Stradling the post-structuralist abyss: between transcendence and immanence", in *Planning theory*, 4, (3), 2011, pp. 271-299.

⁴ Meijer, C, op.cit, 2010.



I.1.3 L'immersion sensible dans la nature.

Le fait « d'habiter en poète » ne renvoie pas dans les projets du Grand Paris qu'à la possibilité d'appréhender la nature avec les yeux de la contemplation. En effet la « ville nature »¹ n'est pas uniquement une ville paysage sanctionnant la prééminence de l'œil dans l'appréhension de l'espace urbain, elle propose à l'usager une immersion dans la nature et une saturation des sens par la création d'intensités paysagères et naturelles auxquelles il pourrait accéder par un maillage dense de circulation douce². Ne plus circonscrire le rapport à la nature dans le regard et dans la construction d'une ville paysage, mais l'inscrire dans la possibilité d'une étreinte sensorielle totale avec les éléments naturels. Voir, mais surtout sentir, toucher, entendre les éléments naturels, et ce jusqu'à saturation des sens et même synesthésie plutôt que « polysensorialité »³. C'est cette saturation des sens qui s'illustre dans les images du Grand Paris mais également dans celles qu'on a pu observer dans l'exposition sur la ville fertile à Paris en 2010, comme dans nombre d'autres expositions ou colloques à travers l'Europe, illustrant à chaque fois cette quête de nature en ville.

Cette immersion naturelle doit d'abord être comprise comme un contrepoint à la densité que veulent créer les équipes en présence et qui correspond à une conception de la durabilité répandue en Europe, elle-même fortement inspirée des principes du TOD consacrant la compacité et le *mix land use*⁴. Cependant cette immersion dans la nature n'obéit pas qu'à ce désir de contact sensible avec elle, elle-même succédané à l'instauration d'une hyper densité. Outre que cette saturation verte corresponde également à une conception spatialiste⁵ de la durabilité, pour laquelle une « ville verte » est une ville couverte de végétal, l'immersion voulue par les architectes obéit à une volonté d'enfouissement dans la coquille protectrice des éléments naturels constitués en écrin. Entre la végétalisation des toits⁶ et la mise en réseau des cours et des espaces vides arborés de la capitale⁷, le végétal est partout ; au dessus de nos têtes et à nos pieds. Il est difficile de ne pas voir dans cette dynamique d'enfouissement un effet morphologique de la société du risque. Les aménageurs réemploient les images séculaires du jardin d'Eden et de l'Arcadie, maintes fois mobilisées

¹ Chalas, Y. op.cit, 1997.

² Groupe Descartes, II, Atelier Grumbach, I & II, Lin, II, Castro et alii, II.

³ Kalaora, B, op.cit, 2001.

⁴ Calthorpe, P. *The next American metropolis: ecology, community and the American dream*, Princeton, Princeton architectural Press, 1993, Cervero. R., Arrington, G.B., "Vehicle trip reduction impacts of transit oriented housing", in *Journal of public transportation*, 11(3), 1, 2008, Cervero. R., "Paradigm shift: From automobility to accessibility. Planning urban future », in *Urban Futures*, 22(1), 1997, pp. 9-20.

⁵ Au sens défini par Yves Chalas : « L'espace soit par son étendue, soit par sa situation ; soit par ses formes, est conçu comme un inducteur de la vie sociale. » Chalas, Y., Gaudin, J.P., Genestier, P. *Intégrer au quartier, intégrer par le quartier : m'échelle du développement social urbain en question*, Rapport de recherche, CRESSON, Mars 1998, p. 134.

⁶ LIN, II, Rogers et alii, II, Grumbach, II, AJN et alii, II.

⁷ AJN et alii, II, Grumbach, II.



par les utopies les plus diverses, des socialistes aux anti-urbanistes américains, en passant par nombre d'utopies architecturales, afin de contrer les contre-utopies de la société du risque qu'avait décrites Beck : « *En ce sens on peut dire que les risques sont en négatif les images concrétisées des utopies perdues dans lesquelles est conservée et revitalisée ce qu'il y a d'humains dans le processus de modernisation du moins ce qu'il en reste* »¹. En réactualisant les images des utopies perdues face aux risques émergents de la ville post-industrielle, les aménageurs ré inversent la dynamique décrite par Beck. Les nouvelles Arcadies, dans lequel le végétal est partout, sont le négatif de ce monde désormais rempli par l'incertitude. L'état « stable » du végétal face à un monde en perpétuel changement permettant le sentiment de sécurité. Les plantes ont désormais un caractère non plus iconique, ni symbolique d'une réunion avec la nature, mais indiciel², d'une société qui se soucie de son écosystème et que son écosystème protégera peut être en retour de la catastrophe. Les Arcadies sont poétiques, certes, mais elles sont également sécuritaires.

Il y a ainsi de fait une volonté implicite de se démarquer de l'aménagement d'une certaine époque et notamment du modernisme. A travers leurs textes ou leurs réponses aux questions lors d'entretiens, les acteurs du Grand Paris déploient implicitement un discours sur la discipline et son histoire ; ils mettent en forme leurs pratiques et l'histoire des pratiques en général. Il y a indéniablement la volonté de s'écarter de l'image rationalisante et fonctionnalisante de l'aménagement des années passées. Sans pour autant se placer dans une démarche artistique, les aménageurs semblent vouloir se départir de certaines pratiques plus liées à l'ingénierie ou à la technique.

I.1.4 Les origines du sensible.

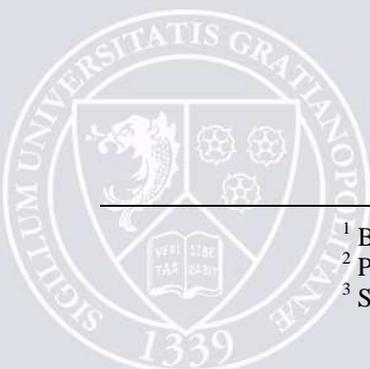
Le sens de « l'urbanisme sensible » semble donc recouper les notions d'attention, d'empathie et d'ouverture. Cette notion n'est pas nouvelle en aménagement et ce, qu'elle désigne strictement l'appréhension du réel à travers les sens, ou plus précisément ce qui s'oppose au rationnel, qui fait référence au ressenti, à l'émotion face au réel. Le dessin d'un bâtiment, d'un quartier, le choix d'un équipement et son agencement mobilisent les catégories esthétiques. Ce qui est nouveau en revanche, c'est le fait de le revendiquer et de le prendre comme critère de justification des projets. Interrogée sur ce fait Sylvia Cassi nous précise bien que c'est un changement qui s'est opéré dans l'ordre des discours et non de la pratique.

*« Bien, sûr, c'est parce que les choses ont changé que maintenant on peut parler de certaines choses. Avant on pouvait pas parler de densité à un élu, c'était pas possible [...] cette approche sensible entre guillemets, on l'a toujours eue. »*³

¹ Beck, U. *La société du risque*, Paris, Flammarion, 2001, p. 51.

² Peirce, C. S. *Écrits sur le signe*, Paris, Seuil, 1978.

³ Sylvia Cassi. Entretien n°1.



Même si les agents se refusent parfois à y voir une nouveauté, cette émergence du terme dans l'ordre du discours marque tout de même une évolution. Il est possible que cette inflation du concept de « sensibilité » soit lié au débordement des catégories issues du paysagisme sur l'urbanisme à proprement parlé. Le paysagisme utilise beaucoup plus volontiers le vocable de l'émotion dans la présentation et la justification de ses projets. Proche des arts décoratifs, cette discipline en pleine expansion utilise des matériaux lumineux, végétaux et minéraux qui se doivent de susciter une ambiance et donc des sentiments de bien être¹. La profession a considérablement évolué au cours du temps et les paysagistes sont sollicités aujourd'hui afin d'organiser et de gérer des projets urbains entiers. De « side men » ou de simple vecteurs d'une « caution optionnelle végétale »² les paysagistes sont devenus des acteurs de l'aménagement à part entière³. Ainsi il peut sembler normal de retrouver ces notions de sensibilité dans l'équipe Nouvel, au sein de laquelle Michel Desvigne grand Prix de l'urbanisme 2011 a officié. Des concours comme celui du Grand Paris tendent à faire penser que la frontière entre ces disciplines s'estompe. Nous avons devant nos yeux, un moment de rapprochement entre ces « disciplines » et c'est probablement ce type de rapprochement collégial, pour un concours, pour une réponse à un appel d'offre qui a finalement amené à ce « basculement » des catégories. Nous voyons d'entrée ici que des catégories liées à l'agencement esthétiques des éléments naturels exercent d'ors et déjà une influence sur l'aménagement.

Ces références au sensible dans l'aménagement ne sont probablement pas dues qu'à cette présence des paysagistes. L'épistémologie a depuis longtemps vu le développement de paradigmes se focalisant sur cette dimension de la pratique. Ainsi et en dépit du fait qu'il ne soit pas cité, on reconnaît l'influence des travaux de Pierre Sansot dont toute l'œuvre a justement consisté en la description des dimensions sensibles de la ville⁴. De même la présence de certains laboratoires de géographie humaine aurait pu justifier la référence au renouveau des travaux de la géographie de l'espace vécu qui se focalise justement sur les rapports entre le corps et la demeure. Ce champ de la géographie mobilise les notions « d'expérience » du lieu et de « corps dans l'espace » qui sont des concepts très proches de ce qu'ont mobilisé les deux équipes précitées⁵. Enfin il serait absurde de renier l'influence et l'héritage du courant « artiste » que nous avons décrit en première partie et qui fait du pittoresque et du bien être, des effets de « l'urbanisme végétal » que pratique Unwin et préconise Morris. L'exigence d'« harmonie » et de « sensation agréable » que ces deux

¹ Sur l'histoire et l'évolution de la profession : Donadieu, P., Bouraoui, M. *La formation des cadres paysagistes en France par le ministère de l'agriculture (1874-2000)*. Rapport au ministère de l'écologie et du développement durable, Versailles, ENSP, 2004, Dubost, F. « Les paysagistes et l'invention du paysage », *Sociologie du travail*, n°4, 1984.

² Desvigne, M. Site du ministère du DD.

³ Masbouni, A. (Dir.). *Penser la ville par le paysage*, Paris, Editions de la Villette, 2002.

⁴ Cette absence d'un paradigme fort et documenté de la culture des urbanistes, plaiderait en la faveur de cette prééminence des catégories du paysagisme, dont Sansot ne fait pas partie.

⁵ Herouard, F. « Habiter et espace vécu : une approche transversale pour une géographie de l'habiter », in Paquot, T., Lussault, M., Younès, C. *Habiter, le propre de l'humain, Villes, territoires et philosophie*, Paris, La découverte, 2007, pp. 159-170.



prédécesseurs mettaient en avant, se retrouve pour une part dans cette exigence de l'habitabilité sensible que certaines équipes du Grand Paris revendiquent et construisent.

Mais ici comme partout, il ne faut pas s'occuper trop minutieusement des détails, et s'attacher surtout à produire un effet d'ensemble puissant et harmonieux. »¹.

Ainsi cette posture sensible dans l'appréhension et la construction de la ville relève de toutes ces influences, qui font de la nature un élément fondamental dans la construction d'une ville apaisée.

I.1.5 « Etre touriste dans sa propre ville » ou les ressources du paysage.

AUC	MVRDV	LIN	Rogers	08/09	Descartes	Grumbach	Portzamparc	Castro	AJN
					x	x			

Aussi surprenante que cela puisse paraître étant donné la mauvaise image dont souffre le touriste dans le monde entier, l'expression « être touriste dans sa propre ville » a été revendiquée par l'équipe Descartes. Bien sûr, c'est dans son acception positive que l'équipe emploie ce terme et ce sont des catégories bien précises qui sont appliquées à la ville. La référence au tourisme implique l'idée d'émerveillement, de surprise et de découverte, fournies par le cadre de vie quotidien des citoyens. C'est donc un tourisme compris comme attitude face à la quotidienneté et qui retrouve les propos de Michel Lussault : « en quelque sorte, le tourisme devient une aventure ordinaire, selon un mode d'intervention qui serait celui de l'exceptionnel normal. »². L'utilisateur doit se retrouver face à des objets architecturaux ou naturels qui doivent susciter en lui l'admiration, la contemplation émotive et joyeuse. Pour provoquer cette sensation, nul doute que la nature aura un grand rôle à jouer, non seulement en tant que paysage mais aussi en tant que monument dans la ville. A partir de là, l'enrichissement culturel n'est pas réservé aux lieux consacrés comme culturels mais peut l'être grâce aux éléments naturels. En témoignent la possibilité de découvrir le monde agricole dans les agroparc ainsi que la connaissance du paysage dans sa dimension patrimoniale³.

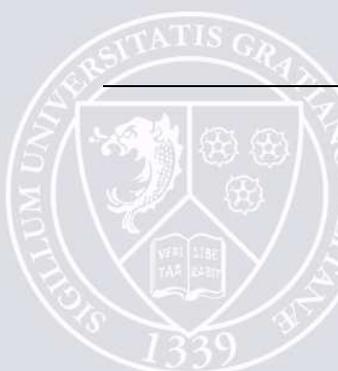
Conformément à une image d'Épinal attachée au nomadisme⁴, le touriste est celui qui ne cesse de se déplacer et ce sans forcément se fixer un objectif, le plaisir venant alors de la déambulation, de la flânerie. Le travail sur les cheminements, les circulations douces à travers des espaces

¹ Unwin, op.cit, p. 241.

² Lussault, M. « Habiter, du lieu au monde. Réflexions géographiques sur l'habitat humain », in Paquot, Lussault, Younès, op.cit, p. 50.

³ Groupes Descartes, p. 123 et suivantes.

⁴ Pour une mise au point sur le nomadisme et son application à l'époque contemporaine, voir Gagnol, L. « Le territoire peut-il être nomade ? Espace et pouvoir au sein des sociétés fluides et mobiles », in *L'information géographique*, 75, 2011.



successivement agricoles, forestiers ou urbains répond à cet objectif. Si l'utilisateur doit être touriste dans sa propre ville, alors l'aménageur doit organiser la ville en conséquence et axer son développement sur le loisir, le spectaculaire et le culturel. Pour accomplir cette tâche il est nécessaire de se projeter à la place du touriste. Or le touriste c'est celui qui découvre la ville à travers sa sensibilité et non en fonction d'une évaluation rationnelle des espaces et des circulations. Le fait d'être touriste implique un rapport au temps et à l'action qui est lui-même totalement différent. Lors d'une visite touristique, le but du déplacement est souvent l'acte du déplacement lui-même et le touriste n'est pas pris par des impératifs temporels. Le temps devient véritablement espace, dans le sens où il est un équivalent à celui-ci, où l'écoulement du temps est égal à la quantité d'espaces parcourus et appréciés¹. L'habitabilité quotidienne est plutôt marquée par la mesure de l'écoulement du temps, par le fait de se plier à sa mesure, de remplir des objectifs à l'intérieur d'une grille d'emploi du temps. Ainsi la phénoménalité de l'agir touristique est radicalement différente de celle qui s'imprime dans le quotidien ; l'apport des propositions du Grand Paris tenant partiellement dans cette inversion des temporalités et des spatialités.

Au sein du dossier de l'équipe Descartes, sont placées plusieurs images qui illustrent ce nouveau point de vue sur la ville (voir ci-dessous). On y voit à chaque fois un paysage proprement urbain vu depuis un point de vue naturel. Au premier plan, un décor végétal ou lacustre et en perspective la ville. Ceci illustre deux choses. Premièrement la volonté de montrer que la ville recèle en son sein des espaces naturels discrets et cachés et qui se doivent d'être remis en évidence par l'architecte, de manière à provoquer un effet de surprise à l'utilisateur touriste. Deuxièmement cette sorte de retournement copernicien qui fait de la nature le lieu où l'on vit et d'où l'on voit ce paysage urbain devenu spectacle. S'incarne ici la volonté des architectes de fabriquer une ville-nature dans laquelle les éléments nous entourent et nous ancrent dans le monde et dans laquelle la ville peut se voir de loin, peut être mise à distance par le jeu du regard.



¹ Jankélévitch, V. *La mort*, Paris, Flammarion, 1999.

UNIVERSITÉ DE GRENOBLE





Images issues du dossier du Groupe Descartes, p. 70, 248, 242, 140, 158, 54,



Groupe Descartes, p. 94.

La nature au cœur des infrastructures, comme force vive prête à ressurgir et inonder la ville. C'est presque une nature sauvage qui nous est montrée ici, avec ce tapis vert généreux accompagné d'arbres et d'arbustes touffus dans le fond. Le sens de lecture de la gauche vers la droite invite de plus à partir de l'infrastructure, pour aller vers cet ailleurs qu'est la nature, toujours proche de la ville.





Lieux de voyages, belvédères et forts.

Les lieux de voyage

- L'île de Boulogne-Billancourt
- Les haras de Jardy
- Versailles
- La Défense
- L'île de Montesson
- Les terrasses de Saint-Germain
- L'île Saint-Denis
- Le port de Gennevilliers
- La butte d'Orgefont
- Le casino d'Enghien
- Le canal de l'Ourcq
- Les forts d'Aubervilliers et ses théâtres
- La basilique de Saint-Denis
- Central Park à La Courneuve
- L'Avenue du Ciel au Bourget
- Le nouveau port de Roissy
- Les murs à pêches de Montreuil
- Le port de Bonneuil
- Les coteaux du Val-de-Marne
- L'étang de Vaires (Chelles)
- La chocolaterie à Noisiel
- Le quartier du confluent de la Seine et de la Marne
- L'île de Vitry
- Le fort d'Ivry
- Les Hauts de Vitry
- Le lac de Créteil
- Les étangs de Vigneux
- Le marché de Rungis
- La vallée aux Loups
- La butte Montmartre
- Le nouveau Montparnasse...

_42

Atelier Castro Denisoff Cassi – Laboratoire Architectures, Milieux, Paysages – Nexity, Villes et Projets – Berim

Castro et alii, II, p. 42.

Sur cette image, l'équipe Castro recense les lieux de « voyage » que la métropole propose à l'utilisateur, comme une carte issue d'un office de tourisme. L'urbanisme se devrait donc de constituer ce genre de documents avant de projeter de nouvelles morphologies.

I.2 La poésie des lieux

AUC	MVRDV	LIN	Rogers	08/09	Descartes	Grumbach	Portzamparc	Castro	AJN
					x	x			x

Après avoir évoqué ces principes poétiques ou sensibles qui devront guider la construction du Grand Paris, nous nous intéressons ici aux exemples et aux lieux concrets qui sont censés incarner cette démarche. De nombreuses équipes ont mis l'accent sur cette dimension poétique des lieux à créer ou à recréer. On pourrait appliquer la définition qu'en donne l'équipe Castro, Denisoff, Cassi :

« La poésie d'un lieu réside en sa capacité de déambulation, de flânerie, sa force émotive, ses bonnes surprises toujours renouvelées, ses mystères et ses épaisseurs, son ciel au couchant et au levant, sa



consistance...Gomez la Seine à Paris et vous comprendrez ce qu'elle apporte de poésie à la ville. »¹

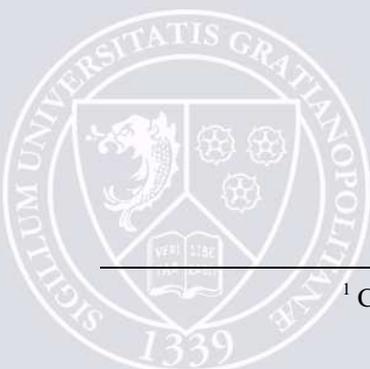
Ces lieux poétiques, ce sont avant tout des lieux où la nature est fortement présente. Le poétique émerge toujours de la rencontre entre un élément naturel fort, c'est-à-dire dont l'empreinte spatiale dans le paysage est importante, avec un équipement. Certes le poétique peut émerger d'un lieu délivré de toute présence de la ville cependant les équipes ont favorisé les lieux de rencontre entre l'urbain et le « naturel ».

Il convient de préciser ici que le projet de l'équipe Castro n'est pas articulé à partir d'une pensée de la nature mais d'une pensée de la condition métropolitaine pour laquelle l'équipe revendique une forte dimension poétique. Ainsi, c'est à l'intérieur de cette thématique plus vaste qui guide toute la construction du dossier que s'insèrent les morphologies poétiques naturelles et non en tant que principes premiers du projet. Au sein des dossiers c'est d'abord les berges et plus généralement les lieux de la médiation entre ciel et terre qui incarnent cette poésie.

I.2.1 Les lieux de l'eau : la berge et le rivage.

AUC	MVRDV	LIN	Rogers	08/09	Descartes	Grumbach	Portzamparc	Castro	AJN
					x	x			x

La redécouverte de l'eau, à travers les rivières, les fleuves ou les plans d'eau est une caractéristique capitale du concours du Grand Paris. Toutes les équipes l'ont abordé de près ou de loin et de diverses manières. Nous verrons plus tard que le fleuve est un élément décisif de structuration morphologique du territoire mais nous l'abordons ici en tant que vecteur de poésie dans l'espace urbain et notamment à travers la figure de la berge, lieu de la médiation entre terre et eau. Nous allons présenter plusieurs images qui illustrent ce rapport à l'eau.

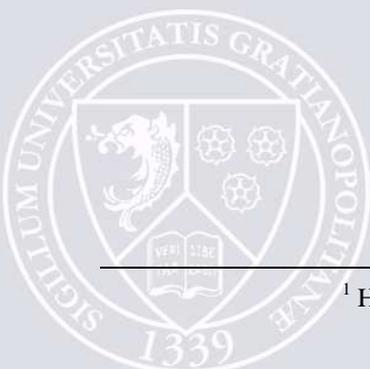


¹ Castro et alii, II, p13.



Castro et alii, II, p. 133.

Dans cette image l'eau est associée au savoir avec la présence des livres. Sport et savoir sont convoqués l'un et l'autre afin de construire un espace de médiation entre ville et nature. La berge est le lieu du « passage » au sens Heideggérien du terme, de l'ubersicht, de ce qui oscille entre frontière, marquage et délivrance¹. La berge imprime le moment de la transition entre deux phénomènes et deux phénoménalités, deux modes d'être différents définis par deux ces deux éléments que sont l'air et l'eau. La berge comme lieu de passage est également un lieu de flottement, où l'utilisateur en transition entre ces deux phénoménalités se déleste du poids des routines quotidiennes et est donc sujet à l'élévation et à la poésie.



¹ Heidegger, M. *Chemins qui ne mènent nulle part*, Paris, Gallimard, 1986.



Groupe Descartes, II, p. 173.

On retrouve les recommandations de l'urbanisme sensible qui voudrait la ville comme un tableau. L'image joue sur les références à Monet et plus généralement à l'impressionnisme.



AJN et alii, II, p. 141.

Le style est ici plus technique et plus froid, mais la couleur rouge met en évidence les interventions de l'urbaniste artiste.



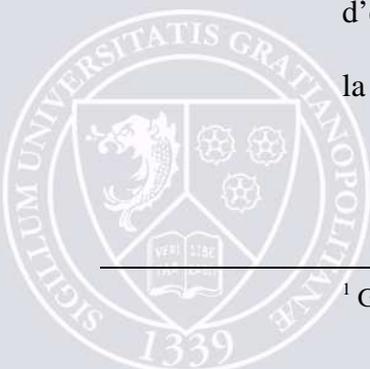


Groupe Descartes p. 190.

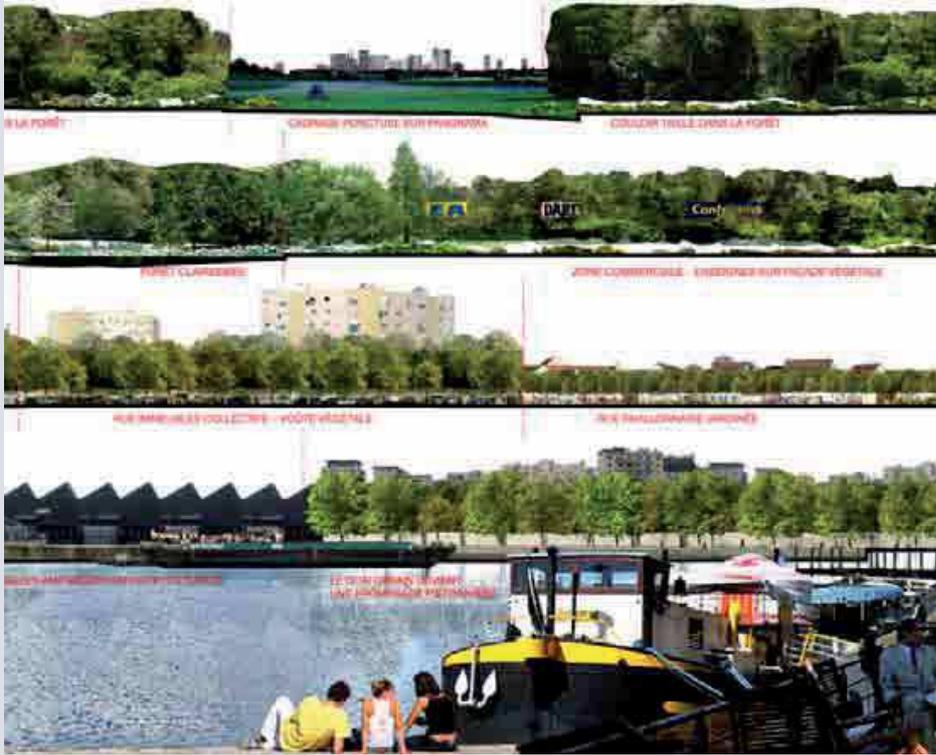
Les proportions de ces images dans lesquelles les usagers sont minuscules face à l'élément liquide, sont destinées à illustrer l'immersion de l'homme dans la nature ou plus précisément dans l'eau. Le plan d'eau impose sa quiétude et la phénoménalité qui lui est propre, alors que la ville dense reste au loin, dans un jeu de présence absence qui desserre la densité sans pour autant l'annuler.

Si la justification écologique semble être première, il reste que les dimensions poétiques et récréatives sont néanmoins présentes: « *Ce rôle multiple implique le développement d'un équilibre subtil entre des zones favorisant d'abord le développement de la fonction écologique des berges et des zones davantage en prise avec les activités humaines* »¹. La mise en place de zones humides a pour objectif premier la protection des écosystèmes et c'est seulement ensuite que vient le loisir. Promenades, baignades, navigation manifestent une réappropriation par le corps de la rivière. Passées les mises en garde écologiques, la berge retrouve sa dimension d'espace festif et récréatif. La ville nature, c'est le lieu d'une nature corporelle, tactile, où l'homme fait corps avec l'élément eau. Cette dernière s'inscrit d'abord comme horizon dans le regard de l'utilisateur des berges, elle s'inscrit ensuite progressivement comme sensation avec l'envahissement progressif du corps par les odeurs, les textures et les bruits de la berge. Enfin l'eau s'inscrit comme loisir, possibilité de jeu, d'épanchement avec la baignade qu'elle laisse entrevoir.

Sur les deux première images qui suivent, nous voyons ou devinons la rencontre avec l'eau dans un environnement plutôt rural.



¹ Groupe Descartes, p. 241.

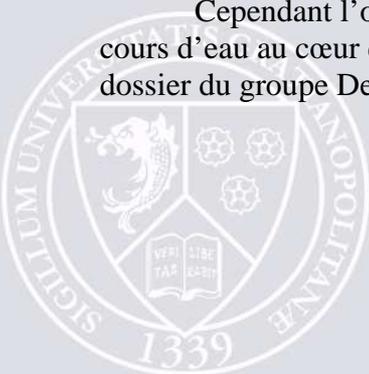


AJN et alii, II, p. 49.



Grumbach, II, p. 174.

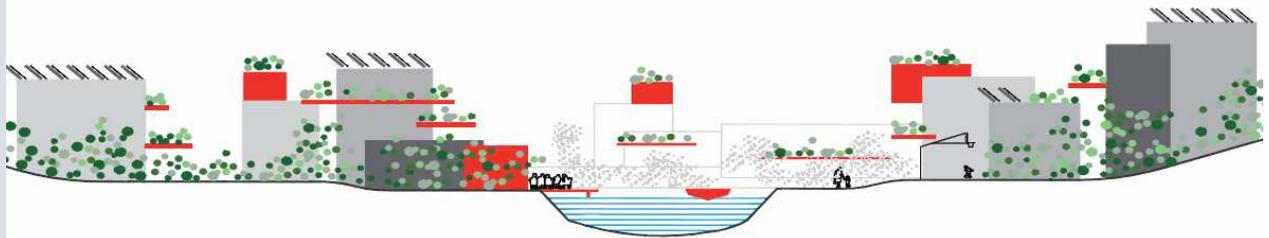
Cependant l'objectif des équipes est bien de réaffirmer la présence des fleuves et des cours d'eau au cœur des zones urbaines les plus denses, en témoignent cette image issue du dossier du groupe Descartes et ce schéma issu de l'équipe AJN et alii.





Groupe Descartes, p. 239.

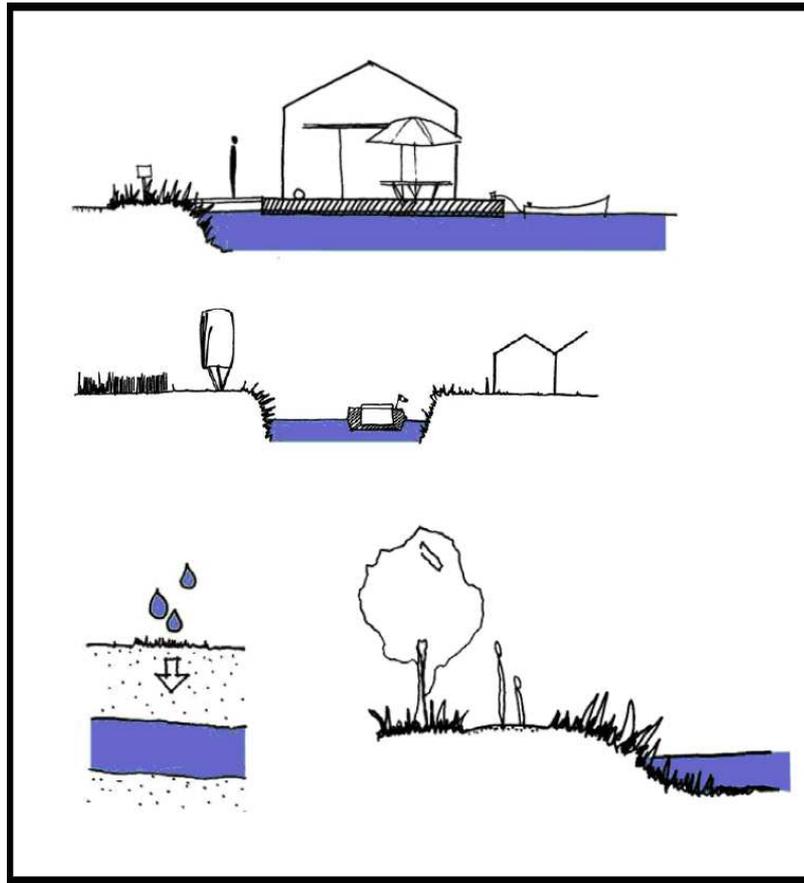
LA VALLÉE PAYSAGE



AJN et alii, II, p. 140.

Ces dessins manifestent le rapport pacifié de l'homme avec l'eau, les lignes horizontales rassurantes ainsi que les dessins d'équipement concourent à la création de cet espace négocié qu'est la berge.





Groupes Descartes, p. 241.

Le dessin montre un rapport paisible avec une eau elle-même pacifiée. Notons que ce même schéma est présent chez plusieurs équipes comme ici dans ce schéma issu du dossier Descartes¹.

Ces images incarnant la proximité avec l'eau et la dimension corporelle du rapport à la nature sont parfois accompagnées de descriptions d'ordre picturale qui rappellent ce que nous notions à propos des travaux de Morris et Ruskin. « *Les lisières entre les carrières et la Seine ont été plantées de bois touffus qui filtrent le nitrate et préservent la berge où des plages presque sauvages accueillent des familles en été.* »². Le présent de description semble figer ces scènes dans l'éternité d'un bonheur édénique retrouvé et renouvelé puisque dans la même phrase nous avons une nature autonettoyante, réservoir biologique et terre « sauvage » et enfin un lieu de loisir. On est bien dans ce que d'autres équipes ont qualifié de paysage « multifonctionnel »³, c'est-à-dire pouvant remplir plusieurs objectifs. L'eau ne se résume pas à la baignade et à la figure de la berge, elle génère tout un ensemble d'activités et d'espaces qui prennent sens par rapport à

¹ Ce qui est assez paradoxal d'un point de vue interne au concours, c'est le fait que cela soit l'équipe qui revendique le plus la dimension poétique qui la représente le moins. Alors que l'équipe Castro a fait de la réforme des transports et notamment du réinvestissement de l'eau dans la ville, un des points fondamentaux de sa proposition, on note une absence totale de représentation de ces lieux en lien avec l'eau dans leur dossier de présentation.

² Grumbach, II, p. 117.

³ LIN, II, op.Cit.

elle ; ainsi dans le dossier de l'équipe AJN et alii, un cahier des charges définit ces rapports à l'eau :

« - Programmes d'agrément et de plaisirs
- Création de jardins de bords d'eau
- Escales et ports du transport fluvial
- Liaisons entre les îles par des convois flottants programmés pour la détente, dans l'axe du cours d'eau »¹.

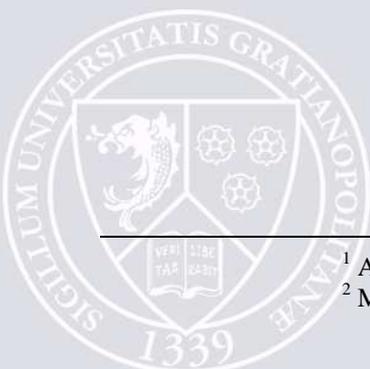
Dans ces quelques lignes se laisse voir comment les architectes font de l'eau le principe de la construction de véritables aménités paysagères et émotionnelles. On note le champ lexical du bien être « détente, plaisir, jardins » et l'évocation d'un vocable à forte connotation « exotique » tels « ports, escales, bords de l'eau ». Il y a comme une jubilation à décrire ces lieux qui n'est pas sans rappeler les écrits de William Morris que nous évoquons plus haut :

« On voyait s'élever derrière les maisons des arbres magnifiques, des platanes pour la plupart, et, en aval, les grands plans d'eau qui s'allongeaient du côté de Putney donnaient l'impression d'un lac bordé de forêts, tant étaient touffus les grands arbres de la vie. »².

La principale différence avec les écrits du poète tient à la présence des superlatifs qui sont absents du discours des aménageurs du Grand Paris. Les accents dithyrambiques des « *News from nowhere* » ont laissé la place à un discours plus sobre mais non moins inspiré par les potentialités liées à l'eau. Surtout, chez Morris le fleuve est surtout un moyen habile pour l'auteur de faire entrevoir l'étendue des transformations de Londres 2040 à son lecteur, alors que dans les dossiers du Grand Paris il est le lieu effectif du renouvellement urbain.

Il convient cependant de relever l'écho formidable que constitue la fin du deuxième dossier de l'équipe Antoine Grumbach au texte de Morris puisque l'architecte, dans une sorte de récit de vie à la première personne, nous raconte sa remontée progressive du fleuve depuis le Havre jusqu'à Paris :

« Rive sud, il suffit de prendre un vélo à la station – il y a en a ainsi tout au long de la Seine, loués avec un numéro d'abonné, déposés à une prochaine halte de la vallée ou dans une gare... La piste longe la berge, et toujours le saisissement de ce paysage grandiose qui se déploie de part et d'autre du fleuve, l'eau glauque, la végétation roussie par l'eau saumâtre qui l'inonde, les haubans du pont comme des graphes argentés sur le ciel, les installations industrielles dessinées contre le vallonnement vert des coteaux... » (Grumbach, II, p. 175.)



¹ AJN et alii, II, p. 133.

² Morris, op.cit, p. 95.

I.2.2 Le port comme lieu de la rencontre entre nature et technique.

AUC	MVRDV	LIN	Rogers	08/09	Descartes	Grumbach	Portzamparc	Castro	AJN
						x			

Le projet d'A.Grumbach est tout entier tourné vers l'atlantique et il devient donc normal que la ville du Havre et son port retiennent l'attention des aménageurs. Le port est bien sûr envisagé dans sa dimension économique mais également paysagère. Dans un récit d'expérience d'arpentage projeté dans la fin du deuxième livret, l'architecte s'applique à décrire la poésie du lieu :

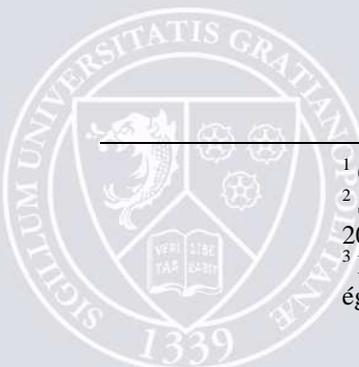
« Comme le disait François Vallejo « Une ville comme celle-ci a le mérite de ne pas mettre de limite à la vue ni de frein à l'imagination : on s'y retrouve au large, quoi de mieux pour écrire ». Le navire a rabattu ses voiles ralentissant quasiment immobile à l'embouchure de l'estuaire. Le port scintille, reflets de dizaines de bateaux accostés ou en attente, porte conteneurs tels de sombres tours couchées à la renverse, paquebots illuminés, caboteurs de toute taille... »¹.

Le port est beau parce qu'il compose avec ces objets techniques monumentaux que sont les conteneurs mais également avec ce qui justifie leur existence et participe à la beauté du tableau, l'océan. Le port appartient à la ville nature comme horizon lointain de « Seine vallée » et comme instrument technique du dialogue avec le fleuve. Le port n'est pas simplement un outil technique, qui serait entièrement situé du côté de la culture ; comme tout objet technique ainsi que nous le rappelle Gilbert Simondon², il est une médiation entre deux milieux, l'un géographique, l'autre technique. L'objet technique même industriel instaure un dialogue avec la nature et c'est à ce titre que le port fait partie intégrante de la ville nature. Dans la suite de cet arpentage imaginaire, la rencontre avec les lieux naturels propice à la récréation ou à la contemplation se multiplie. La représentation du port la nuit est destinée à accentuer ce potentiel d'ambiance que celui-ci peut recouvrir. Représenter l'habitabilité de la nuit, c'est renvoyer d'entrée à l'imaginaire, au loisir, à la détente et parfois à la licence. Les images montrant la nuit sont très peu nombreuses et sont associés à une image industrielle du port afin d'orienter la lecture vers une image assagie de la ville nocturne. Dans l'ensemble des dossiers, les représentations de nuit sont très peu présentes et il est tout à fait remarquable que le peu d'images qui la montrent associent éléments naturels et outils techniques. Les travaux de ce que certains ont qualifié « d'urbanistes lumière »³ traitent explicitement et clairement de la dimension poétique de la ville.

¹ Grumbach, II, p. 173.

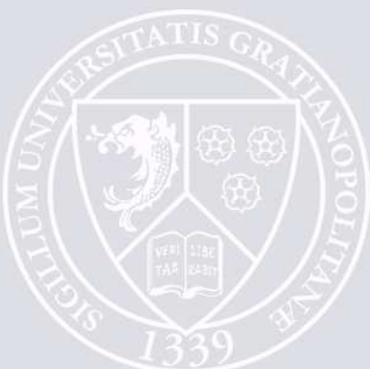
² Simondon, G. *Du mode d'existence des objets techniques*, Paris, Aubier philosophie, 2001.

³ Masbounghi, A. *L'urbanisme lumière*, Paris, La documentation française, 2001. Voir également Narboni, R, *La lumière urbaine*, Paris, Editions du Moniteur, 1995.





Grumbach, II, p. 173. Image illustrant l'ambiance nocturne sur le port. La volonté est de caractériser le port en tant que rencontre du milieu technique et géographique. La poésie des villes post-industrielles est issue de ce réenchâtement des lieux abandonnés ou déserts, le plus souvent en relation étroite avec une aménité paysagère.



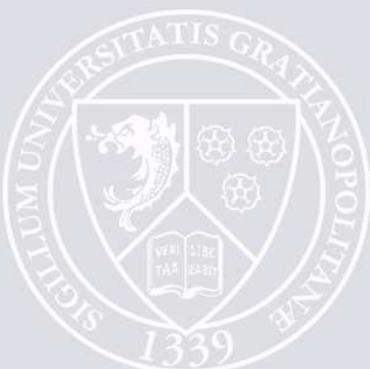


Grumbach, II, p. 175.



Grumbach, II, p. 173.

Les images du port pendant la nuit sont davantage destinées à incarner une certaine monumentalité liée au port et à l'eau, alors que la dernière incarne plutôt la proximité. Ce sont ces deux dimensions qui sont travaillées à partir de l'eau dans la ville territoire, une monumentalité qui pousse au respect et à la quiétude, une proximité qui pousse à la récréation, à la détente et au savoir



I.2.3 La lisière comme figure du tiers espace.

AUC	MVRDV	LIN	Rogers	08/09	Descartes	Grumbach	Portzamparc	Castro	AJN
					x				x

Autre espace de transition, la lisière, entendue comme frontière entre espaces agricoles et urbains, forestiers ou industriels. Les équipes Descartes et Nouvel se sont particulièrement attardées à décrire ces espaces et à les faire passer du statut d'interstices ou d'espace délaissés et incertains à des espaces de qualité. Nous verrons plus bas comment ils peuvent devenir de véritables moteurs d'urbanisation et de construction de la ville et nous nous attachons maintenant à décrire leur potentiel poétique qui a surtout été théorisé par l'équipe Nouvel. En effet la lisière semble investie d'un caractère magique et onirique qui l'assimile tantôt à un « rivage », « un littoral »¹, tantôt à un espace de rêve car en devenir, ainsi :

« La lisière est ce rêve d'un lieu de passage magique où l'on pourrait hésiter et préférer rester, entre deux mondes, là où il est possible d'aller et de venir sans cesse, d'un espace rêvé à la réalité physique de cet espace, et de là, à nouveau, à l'espace où l'on rêve. Plutôt qu'une ligne, la lisière est un ruban, de largeur variable, avec des bords flous. Comme la rivière est une surface d'eau qui coule entre deux rives, la lisière est un liseré qui court entre deux natures de sol. La lisière est aussi un film déroulé : il ne se déplace pas dans un projecteur, il faut le parcourir, autre mode de perception, de lecture d'un dépôt d'imaginaire, d'une empreinte qui appelle le déchiffrement. »².

On voit avec cette citation à quel point l'espace de la lisière est surinvesti d'une puissance onirique et de voyage. Une fois agrandie, dilatée, la lisière ouvrira comme une brèche dans l'espace afin d'y laisser s'engouffrer les flâneries des promeneurs. Il est assez remarquable que la comparant qui est mobilisé dans cette image soit un élément naturel tel la rivière, phénomène qui tend à prouver une sorte de « paysagisation » ou « naturalisation » du discours et des référents de la pensée urbaine. Le projet est d'une certaine ampleur puisque l'équipe a pour ambition de créer des « chemins de ronde » parcourant toutes les lisières du territoire du Grand Paris. Cet attrait pour la lisière, pour l'entre deux, pourrait être interprété comme le désir de fabriquer une figure valable et valorisable du tiers espace comme lieu hybride et de troisième genre. Ce troisième genre se caractériserait surtout comme nous le voyons en tant que vecteur d'imaginaire et de projection, plutôt que comme espace véritablement incarné et installé.

Ce travail sur les bords et les lisières n'a pas éclos spécifiquement pour le Grand Paris, ces zones anciennement délaissées se sont vues largement investies par les urbanistes ces cinq dernières années. Certains projets de l'agence Lion ou Reichen et Robert en France avaient déjà marqué cette volonté de réinvestissement. Ces projets ayant eu pour principal objectif la prise en compte des lisières dans la construction des territoires, nous les aborderons au sein de la partie sur la structuration.

¹ Nouvel, II, p. 13.

² Ibid.



I.2.4 Les espaces agricoles comme aménités paysagères.

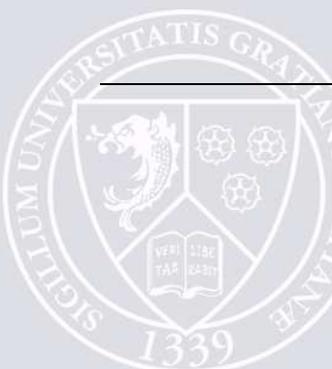
Dans la construction de la ville de la grande échelle, les équipes ont été amenées à envisager les espaces agricoles périurbains et urbains. Les premiers désignent ceux qui se sont vus progressivement ralliés par le mouvement d'étalement de la ville et ont fini par côtoyer les zones commerciales, grands ensembles ou pavillonnaires ; les seconds désignent les résidus du tissu agricole et qui se sont vus progressivement entourés et dépassés par la ville dense¹. Si les espaces agricoles ne sont pas détaillés dans un vocable spécifiquement poétique, il participent néanmoins à la construction de cette ville amène et sympathique que semble désirer l'usager de la ville contemporaine, et que les architectes tentent de construire tout en tenant compte des impératifs environnementaux. La transformation de l'agriculture périurbaine en agriculture urbaine répond en premier lieu à ce désir de nature dans la ville qui s'est progressivement teinté de valeurs écologiques. Si effectivement ces points ne sont que peu développés, il reste que l'agriculture, plus précisément l'activité agricole est non seulement valorisée mais également présente dans tous les dossiers et à des endroits stratégiques. Pour toutes les équipes, l'agriculture retrouve ce que précisait Pierre Donadieu : « *Aussi, dans ce contexte, l'activité agricole se déconnecte insensiblement de la sphère marchande, se coupe des finalités de rente et peut produire des formes désirées de paysage, pour les seuls plaisirs et émotions qu'elles produisent.* »². L'agriculture est convoquée en tant qu'elle dessine les paysages dans lesquels le citoyen peut évoluer et s'emplir de nature, plus qu'en tant qu'activité économique véritable. On sait que cette situation s'avère paradoxale et problématique puisque l'agriculture n'a rien de « naturel » et n'a jamais eu pour but de produire des paysages³. Le concours du Grand Paris valide et confirme cette tendance majeure de l'urbanisme émergent contemporain qui tend à considérer l'agriculture du côté de la « nature » plutôt que de la technique et donc de la culture. Dans une optique constructiviste, il n'est pas nécessaire de condamner un tel usage, ni de le considérer comme faux ; il convient au contraire de le décrire le plus finement possible afin de comprendre les modalités d'apparition de cette nouvelle représentation de l'agriculture. Nous sommes clairement ici dans le cas de la campagne « cadre de vie » définie par Perier Cornet⁴ qu'incarne partiellement l'image suivante. Ciel bleu, chapeau et ville au loin fondent ce nouveau lieu de vie.

¹ Donadieu, P., Fleury, A. « De l'agriculture périurbaine à l'agriculture urbaine », in *Le courrier de l'environnement*, n°31, 1997. Voir notre première partie pour un point sur les dynamiques contemporaine entre ville et campagne, ville et agriculture.

² Donadieu P, Fleury A. « La construction de la ville campagne en Europe », in *Revue de géographie alpine*, 2003, n°4, p. 22.

³ Berque, op.cit, 1998.

⁴ op.cit.





Groupe Descartes, II, p.221

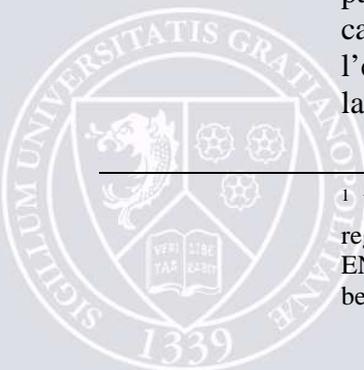
Cependant l'importance de la zone de culture dans l'image incarne également la volonté de préserver une fonction nourricière aux espaces agricoles, même si le maintien de cette fonction semble plus tenir du « jeu » que d'une réelle volonté de subsistance car les demandes sociales « s'expriment surtout en termes environnementaux et paysagers, assez secondairement en termes alimentaires, d'autant que dans ce dernier cas, les attentes ne s'expriment plus en termes quantitatifs, il n'y a pas de pénurie alimentaire dans les pays riches mais qualitatifs, voire symboliques. Qu'on attende de l'agriculture qu'elle respecte la biodiversité, qu'elle produise du paysage ou du loisir, qu'elle reconstruise du lien social ou qu'elle invente de nouvelles formes de commercialisation-les circuits courts- une constante apparaît désormais dans tous les désirs citadins : la productivité n'est plus un objectif dominant. ¹»

L'équipe LIN attribue un caractère spécifique aux paysages produits par l'activité agricole :

« La nature est restée très présente dans nos villes à travers les jardins et les herbes folles - l'artifice ou le parasite. La métropole peut apporter avec ses larges étendues une dimension nouvelle de la nature : le grand paysage déclinant à travers ses différents aspects (agrément, patrimoine, production agricole, etc.) une expérience de la nature à la fois domestiquée et "sauvage". »

On le voit l'espace agricole est conçu en tant que déclinaison particulière de la nature et du paysage, récupérant par conséquent toutes les caractéristiques de ces concepts. Par ailleurs ce paysage se rencontrant à l'échelle du territoire, il devient par la même le moyen d'une équité face à la nature puisque celle-ci se devrait d'être accessible « à chacun ». On voit

¹ Vidal, R. « Réconcilier agriculture et paysage. Changer l'agriculture ou changer de regard ? », in *Cahiers thématiques* n°11, Agriculture métropolitaine/ Métropole agricole, ENSAP de Lille, 2011, pp. 29-36. Nous verrons plus bas que ce désir d'autosuffisance est bel et bien revendiqué par certaines équipes.



l'écart avec les théories classiques de l'aménagement pour qui l'espace agricole n'était jamais inclus dans la définition d'un rapport poétique à la nature, sauf peut être chez William Morris, où les vergers participaient au réaménagement de Piccadilly Circus¹. Dans la théorie « classique » d'urbanisme l'espace agricole est envisagé dans ses rendements et non dans sa qualité d'espace physique. Il est le moyen d'une projection vers l'avenir et non d'une délectation du présent.

Notons par ailleurs que comparé aux images de la structuration, peu ou pas d'images de potagers sympathiques, de champs agréables, ni des marchés luxuriants où s'étaleraient les beaux produits de l'agriculture raisonnée. La présence de l'agriculture est paradoxalement revendiquée et pourtant peu incarnée dans des images ou des descriptions. Alors que pour nombre d'équipes, les espaces agricoles sont des prolongements de l'espace urbain, des éléments structurels forts de la métropole, ils sont quasi absents de la description. Il est probable que cela soit dû au fait que ces espaces n'existent pas encore et que leur forme reste à inventer.

I.3 Dynamiques poétiques

I.3.1 Dynamique d'enfouissement et intensification

AUC	MVRDV	LIN	Rogers	08/09	Descartes	Grumbach	Portzamparc	Castro	AJN
x		x				x			

Par enfouissement nous entendons la pratique qui consiste à immerger l'utilisateur et les espaces urbains au sein d'une nature toujours plus présente. Principalement incarnée dans le végétal, cette nature est comme destinée à former une sorte « d'écrin protecteur » qui devrait fournir à l'utilisateur le sentiment d'être constamment en contact avec la nature. On pourrait y voir la volonté de créer une sorte de « coquille bachelardienne », machine à affronter le monde ou plutôt à incarner la compensation verte que l'homme concède à la nature en construisant une ville durable.

Sûres du bien fondé de la présence naturelle dans la ville, et convaincues de sa participation au bien être des usagers, les équipes se sont très souvent employées à accentuer et intensifier la présence de la nature dans certains endroits. Le but est semble-t-il alors d'immerger le citadin dans les éléments naturels. Nous proposons ici quelques images de ces immersions vertes égrenées dans certains dossiers.



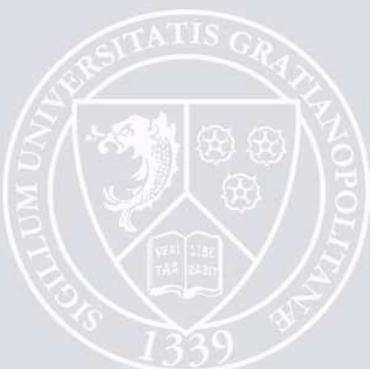
¹ Morris, op.cit, p. 128.



AUC, II, p. 262, « Le parc infini. ». Proposition pour un parc en banlieue parisienne, l'iconographie cherche à évoquer la mer, l'horizon à perte de vue.



Castro et alii, II, p. 105. Proposition pour l'île Seguin à Boulogne Billancourt.





LIN, II, p. 136.

Image destinée à illustrer le phénomène de « greening » considéré comme fondamentalement bon pour l’usager des villes.

Avec ces trois images nous voyons s’incarner la possibilité d’une nature qui s’impose en bloc, en strate autour de la ville ou à ses marges à l’échelle de la ville elle-même. Les images ont alors un angle de vue assez ouvert, destiné à montrer que l’urbain est intensément lié aux espaces naturels. D’une façon générale la nature, principalement sous la forme du végétal, doit être ramenée dans la ville, ou soulignée si elle est déjà présente :

« Une nouvelle nature de la ville, de nouveaux modes d’habiter : à l’intérieur de la ville périphérique et de la ville dense, une trame végétale est à décliner aux diverses échelles de la ville, depuis l’espace public vers le cœur des îlots, afin d’améliorer le cadre de vie des habitants »¹.

I.3.2 Vitalisme de la nature à micro-échelle.

AUC	MVRDV	LIN	Rogers	08/09	Descartes	Grumbach	Portzamparc	Castro	AJN
		x				x			x

A une échelle plus petite, il est également possible que cette nature naisse de la ville elle-même et plus précisément de la mise en réseau d’espaces jusque là interstitiels. La végétalisation des cours d’immeubles de Paris intra-muros en est un exemple.

« La variété des strates géologiques permet de différencier les quartiers, de développer leur caractère propre et de thématiser les espaces privés, par la mise en place d’un réseau végétal lié aux

¹ Grumbach, II, p. 203.



conditions du sol naturel. Ainsi, l'espace des cours offre l'opportunité de qualifier la trame urbaine et l'espace de proximité proposé aux habitants au pied de leur immeuble devient le lieu de résurgence de la mémoire de la cité. Cette proposition refondrait la dimension poétique des tissus urbains en favorisant la diversité de plantations, avec la participation des citoyens »¹.



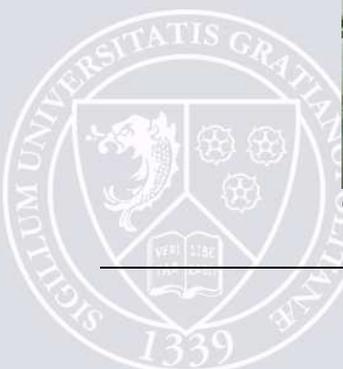
Grumbach, II, p. 201.

Le végétal est pourvoyeur d'identité mais également le moyen d'embellir et de retrouver en cœur de ville un espace agréable et « naturel ». Le végétal surgit des lieux où il semblait avoir disparu. On est ainsi pris dans une sorte de dynamique « vitaliste » qui montre une nature, assimilée à sa dimension végétale, qui pousse, qui surgit, jaillit et dépasse l'architecture. La végétation incarne cette force qui circule dans le territoire et qui est toujours prête à ressurgir. Elle est synonyme de vie mais également de bien-être. La nature sensible et poétique se sert majoritairement du végétal pour s'incarner.



Castro et alii, II, p. 149.

¹ Grumbach, II, p. 108.

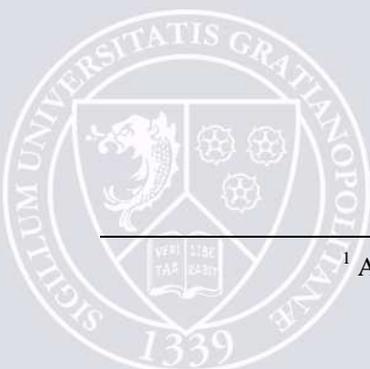


Sur l'image ci-dessus, la seule à l'esthétique réaliste du dossier Castro, les autres relevant plus de l'illustration, ce sont les tours qui débordent de végétal, comme une mousse irrépressible qui jaillirait de l'architecture elle-même. Cette vitalité de la nature s'observe également au travers de l'aménagement des toits. Le toit est hautement symbolique du fait qu'il recouvre la ville et semble l'annuler ou en tous les cas la recouvrir d'une surface fertile et bienfaitrice.



Rogers et alii, II, p. 196.

L'image ci-dessus présente une véritable prairie végétale au premier plan qui met la ville au loin et la constitue comme paysage. Dans le cahier des charges de l'équipe Nouvel concernant les toits parisiens on retrouve cette exigence en bonne place : *“Création de toitures jardins à végétation extensive sur les autres toitures terrasses”*¹.



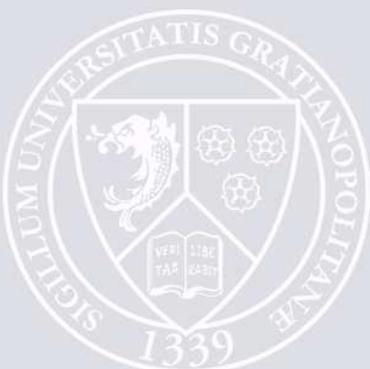
¹ AJN et alii, p. 163.



Rogers et alii, II, p. 196.

Mais le toit est aussi ce qui permet le point de vue et donc la jouissance paysagère sur la ville. Le toit investi par l'agriculture ou les éléments végétaux est un lieu qui permet l'évasion et la poésie entendue comme nous l'avons dit, comme une élévation, un moment de détachement par rapport aux contraintes quotidiennes. Le toit est le symbole du point de vue autre sur la ville mais également de l'échappée dans un ailleurs urbain.

Le caractère bénéfique des espaces naturels peut être énoncé explicitement comme nous l'avons vu avec ces divers exemples, comme il peut être sous-entendu. Le schéma ci-dessous montre toute l'insistance qu'ont les architectes à implanter une nature de proximité, que le citoyen n'ait pas à rechercher pendant des heures de transports mais qu'il puisse trouver au plus près.



PROXIMITÉ AUX ESPACES VERTS SITUATION APRÈS LA CRÉATION DES ARMATURES

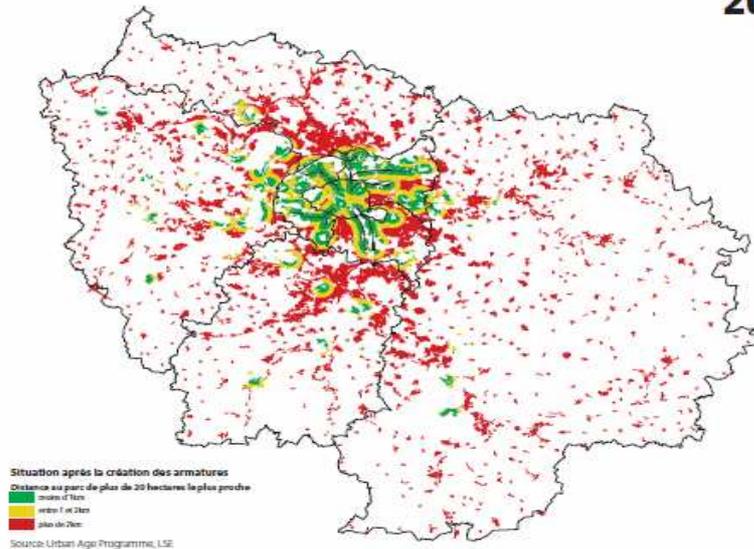
2030

La carte sur cette montre l'impact significatif des parcs linéaires que permettent les armatures que nous proposons.

Le changement le plus dramatique intervient au niveau de la petite couronne, où la grande majorité de ses habitants a maintenant un meilleur accès aux parcs d'envergure métropolitaine.

En termes de population, 3,5 millions (la double) ont maintenant un parc à moins de 10 minutes à pied de chez eux et 7,86 millions un parc à moins de 20 minutes à pied.

Au niveau de la grande couronne, les armatures - qui ne vont pas aussi loin - n'ont pas un impact significatif. Mais il est important de rappeler que le réseau d'espaces verts que nous proposons inclut aussi une ceinture verte, dont les forêts fourniront un bon accès à la nature pour les populations de la grande couronne.



Rogers, II, p. 189. Le schéma découpe l'espace en fonction de la proximité aux espaces verts. Le maximum étant 10 minutes à pieds.

La nécessité d'être proche d'un espace vert quel qu'il soit implique une réforme structurelle du territoire. La construction de la ville est alors animée par le désir poétique et de contact avec les éléments naturels. Le végétal est systématiquement associé à l'idée de proximité. Cet impératif de proximité semble illustrer à nouveau une sorte de dynamique d'enfouissement qui s'incarnait déjà dans l'investissement des toits et des cours végétalisées.

I.4 La mobilité comme révélatrice de la ville nature.

AUC	MVRDV	LIN	Rogers	08/09	Descartes	Grumbach	Portzamparc	Castro	AJN
		X	X	X	X	X		X	X

Comme nous l'avons vu auparavant, le travail des équipes a donc consisté en une intensification de la présence des étants naturels, une affirmation des éléments de la campagne, ou encore en la révélation d'une nature jusque là oubliée. Il en a résulté une sublimation du rapport sensible à la nature dans le but de créer une appréhension poétique du réel. L'instauration de cette nature sensible et par conséquent poétique se doit d'être faite partout sur le territoire. Ainsi ce n'est pas simplement dans son lieu de vie que l'utilisateur devra croiser cette nature, mais chaque fois qu'il se rendra sur son lieu de travail, ou de loisirs. La mobilité devient ainsi un vecteur majeur de l'accomplissement de cette nature poétique. Cette dernière s'étend sur tout le territoire du Grand Paris et ainsi les mobilités peuvent devenir les moyens par excellence d'accomplir cette dimension poétique du territoire.



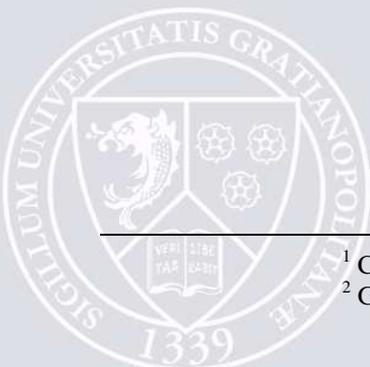
I.4.1 La mobilité poétique dans la nature.

AUC	MVRDV	LIN	Rogers	08/09	Descartes	Grumbach	Portzamparc	Castro	AJN
								x	

Cette mobilité peut se déclarer d'emblée poétique et revendiquer ce statut de façon essentielle. L'équipe Castro et alii a adopté une approche originale et novatrice en déclarant la nécessaire mise en place d'un réseau de transport « poétique » et solidaire. Ainsi les tracés des futurs modes de déplacement se devront de favoriser la jouissance de l'acte de déplacement lui-même et la possibilité pour le transport de favoriser le « vivre ensemble ».

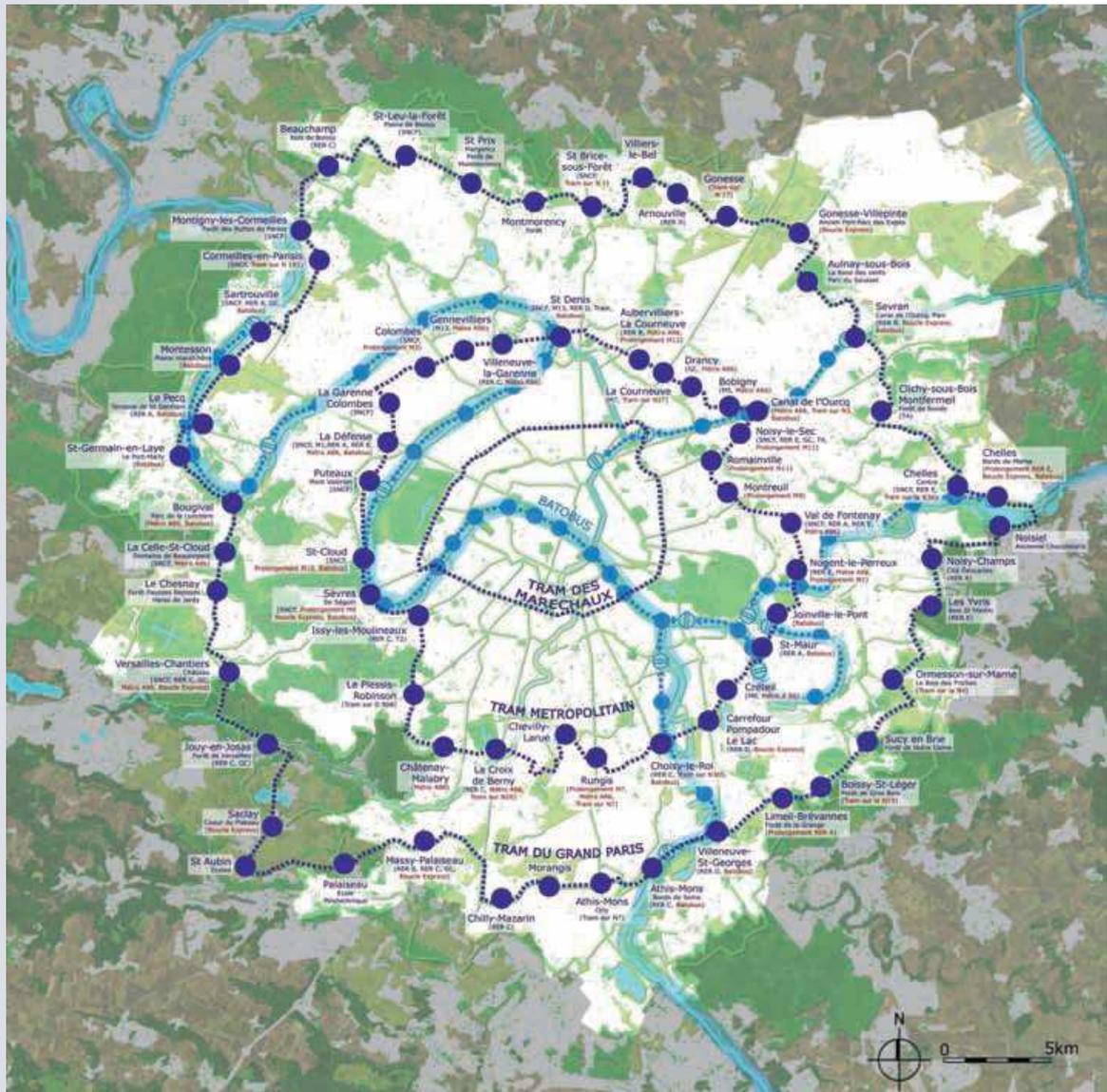
*« Penser le déplacement comme un voyage, en poète. Le déplacement n'est pas qu'affaire de tuyaux, au contraire le déplacement est un élément fondamental de la vie urbaine, un spectacle, un moment de contact social, un élément fondamental du vivre ensemble. Cette dimension doit être intégrée aux choix des systèmes, des tracés, des lieux de contact entre ville et réseaux. »*¹. On retrouve sensiblement la même assertion sous la plume de l'équipe Grumbach : *« Ainsi associée au plaisir, à l'imaginaire, la mobilité contribue à la qualité de vie. »*²

La nouveauté d'une telle assertion mérite d'être soulignée puisqu'elle fait du déplacement un acte même de vie, elle le constitue comme un moment à part entière et comme devant être vécu pour lui-même et par lui-même. Le déplacement perd ainsi sa dimension uniquement fonctionnelle et est constituée en tant qu'activité noble. Outre l'accent mis sur le moment de rencontre sociale, il est fondateur d'un rapport contemplatif et poétique au paysage. Or, le paysage envisagé par l'équipe est très largement un paysage « naturel » constitué par exemple des méandres de la Seine à l'Ouest ou de la forêt de Sénart au Sud Est.



¹ Castro, II, p. 62.

² Grumbach, I, p. 37.



Castro et alii, II, p. 63. Schéma de transports poétiques.

Dans cette optique, l'équipe met en place un système de tramways et de batobus ceinturant Paris et n'obéissant à aucune contrainte de temps ou d'efficacité. L'équipe d'Antoine Grumbach évoque même pour sa part la possibilité de se déplacer en ballon dans la vallée de la Seine. Le « transport » devient « voyage » et l'arrêt devient une « escale », on conçoit dès lors que la ville nature contemporaine soit véritablement la ville de l'imaginaire et de la rêverie. Comme on peut le voir sur l'image ci-dessus le tracé des mobilités suit les méandres de la Seine, comme le dessin imprimé par la présence des plateaux, des plaines alluviales ou des forêts qui entourent Paris. Il faudrait approfondir cette idée qui n'est aujourd'hui qu'une proposition et voir comment ces mobilités pourraient être malgré tout des mobilités à but fonctionnel et non seulement d'agrément. Il serait intéressant de voir ce qui pourrait différencier ces modes de déplacement d'un mode de déplacement à vocation purement touristique. Cependant ce nouvel instrument engage à réfléchir à la possibilité d'un nouvel ordre de pratique de déplacement inconnu jusque là. L'outil que propose l'équipe



Castro devance en un sens la demande sociale en même temps qu'elle y répond en proposant une alternative aux transports harassants que connaissent actuellement les Franciliens.



Castro et alii, II, p. 67.

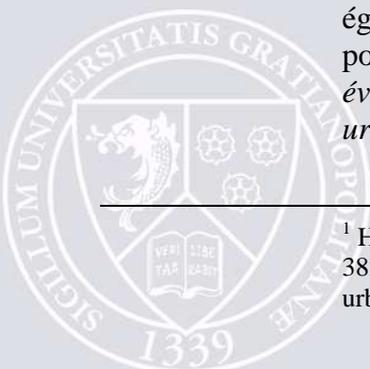
Ces circuits de mobilités poétiques restent pour l'heure largement utopiques et les images ou illustrations de tels dispositifs sont très peu nombreuses en comparaison de la taille des dossiers, cependant on ne peut que se féliciter qu'une équipe soulève ainsi un aspect très largement méprisé de la planification urbaine. Les travaux actuels de Pierre Martouzet s'intéressent au registre de l'émotion face à la ville et seuls quelques chercheurs anglo-saxons ont évoqué la possibilité d'un « émotionnal transport », position pour l'heure trop largement iconoclaste¹.

I.4.2 Cheminements et parcours poétiques : marche et vélo.

AUC	MVRDV	LIN	Rogers	08/09	Descartes	Grumbach	Portzamparc	Castro	AJN
		x	x	x	x	x			x

Concomitant de la création d'un territoire paysage et d'une métropole en lien étroit avec la nature, la mise en place de parcours cyclistes ou pédestres qui sillonnent la ville nature, obéit à la volonté d'allier déplacement et contact avec la nature. En effet, la mobilité dite active ne se cantonne pas à incarner le principe même d'une mobilité verte, mais serait également le principal vecteur de cette collusion avec les éléments. Ainsi pour Antoine Grumbach : « l'idée d'entrelacer la ville et la nature conduit évidemment à affirmer la dimension sensible et corporelle des espaces urbains de la proximité, à travers l'association de la fonction déplacement

¹ Hoch, C. "Emotions and planning", in *Planning theory and practice*, 7(4), 2006, pp. 367-382, Stradling, S., Carreno, M., Rye, T., Noble, A. "Passenger perceptions and the ideal urban bus journey experience", in *Transport policy*, 14 (4), 2007, pp. 283-292.



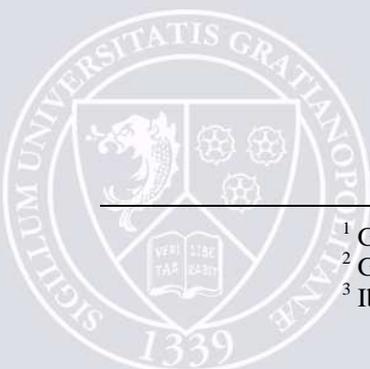
*avec des activités de sport et de loisirs. »*¹. La mise en place d'une ville nature impose une phénoménologie particulière, un mode d'appréhension du réel qui soit soumis au principe de lenteur et de délectation de la nature. Le déplacement le long des chemins de Seine Métropole propose des points de vue et autres belvédères afin de jouir de la Seine comme monument paysager :

*« Le chemin fonctionnera comme un belvédère ouvrant des vues sublimes sur la Seine »*².

*« La piste longe la berge et toujours le saisissement de ce paysage grandiose qui se déploie de part et d'autre du fleuve... »*³.



Grumbach, I, p.39.



¹ Grumbach, II, p. 152.

² Grumbach, II, p. 166.

³ Ibid., p. 175.



Castro et alii, II, p. 44.



Castro et alii, II, p. 44.

Dans ces images, il s'agit toujours de présenter un paysage en action, ou plutôt « agi », dans le sens où il n'est pas au loin, mais pratiqué par des usagers, le plus souvent en train de se déplacer. Toutes les équipes ont encouragé la mobilité verte et la mise en place de réseaux de pistes, chemins et autres promenades destinés à parcourir la ville territoire. Si les références au regard, aux points de vue et aux panoramas ne sont pas absentes, les images prises depuis un lieu avec au loin un paysage naturel fort sont plutôt rares et pratiquement dans les mêmes proportions que ces images présentant des usagers au milieu de la nature. Ceci illustre bien ce que nous disions en avant propos à la suite des remarques d'Yves Chalas, à savoir que la ville nature n'est pas uniquement une ville paysage mettant celui-ci à distance mais bien au contraire le lieu de l'immersion et de la collusion.

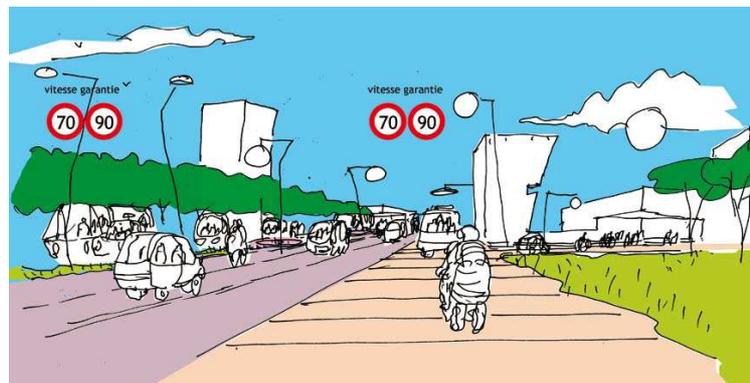
Parallèlement à la mise en place de ces réseaux de mobilité verte, le groupe Descartes propose un apaisement de certaines voies de circulation. Ces stratégies de ralentissement opérées sur certains axes sont inséparables de l'instauration d'un autre rapport au paysage et à la nature environnante.



On voit avec les images ci-dessous la volonté d'imposer un paradigme de la lenteur puisque la route est amoindrie et la vitesse est limitée de moitié.



Groupe Descartes, p. 139



Groupe Descartes, p. 139

On voit bien ici la transformation des points de vue qui traduit le changement de phénoménalité que la nature accompagne. Dans la première image, nous étions sur la route, dans le véhicule, alors que dans la ville réformée, nous sommes sur un large trottoir et avec la nature comme accompagnement. L'apaisement d'axes routiers importants comme l'A4 ne peut se faire sans l'instauration d'un dialogue entre la route et ses bords, dialogue qui ne peut s'incarner que dans la présence accrue des éléments naturels et plus particulièrement végétaux.

Cependant il faut souligner que c'est surtout les circuits et parcours cyclistes qui ont été présentés par les équipes, laissant très largement de côté la marche comme moyen spécifique de parcours du territoire. La pensée critique urbaine, émanant de disciplines différentes, a déjà largement remis au goût du jour la possibilité d'une urbanité structurée autour de la marche. C'est la figure du flâneur qui a été la plus plébiscitée et mise en avant afin de suggérer les contours d'une urbanité future.¹ Les

¹ Gilbert, M. *Marcher ensemble. Essai sur les fondements des phénomènes collectifs*. Paris, PUF, 2003, Solnit, R. *L'art de marcher*, Arles, Actes Sud, 2002, Paquot, T. « L'art de marcher dans la ville », in *Esprit*, n°121, 2004, pp. 201-214.



travaux sur les ambiances ont mis l'accent sur la dimension corporelle de la marche, sur cette rencontre avec la matière de la ville, faite de matériaux et de la présence d'autrui¹. La marche n'est pas simplement fonctionnelle c'est-à-dire mode de transport ou outil de santé publique, mais bien le moyen de prendre contact avec l'environnement physique et social. A cet égard la marche est le moyen d'actualiser, d'accomplir et de révéler les ambiances urbaines, véritable identité de l'espace urbain. Ainsi la marche, expérience phénoménologique primale est le moyen de faire la ville autant que le dessin de l'urbaniste. Le piéton recompose ce que l'architecte dispose et l'ambiance urbaine marque bien une emprise considérable sur le pas et les trajets du piéton². De même la marche est une activité éminemment corporelle qui implique des dynamiques d'ajustement à l'espace qui sont elles aussi conditionnées par les ambiances. Dans un ouvrage récent sur ces dernières, Rachel Thomas détaille la corporéité de la marche et son lien intime avec la ville³.

Or à observer de façon minutieuse les dossiers présentés, on ne peut qu'être frappé par la faible proportion d'aménagements destinés à fabriquer des parcours naturels riches. S'il appartiendra comme nous l'avons vu à l'usager d'accomplir ces ambiances, il reste que les dessins, photos ou croquis destinés à illustrer ces espaces de l'intimité, à donner une « impression » sont assez rares. Les déclarations théorisant ces nouveaux circuits sont pléthores :

*« La ville-nature discontinue et polycentrique appelle à **renouveler la représentation liée à la rue**, thème central dans le développement d'une ville de la proximité.[...] Le réseau viaire doit aussi être pensé en complémentarités et **continuités avec d'autres espaces publics** ou à usage public, ce qui permet d'élargir les possibilités de cheminements « modes doux », en offrant un plus large choix de trajets, des raccourcis, des porosités [...] Ces **micro-réseaux doivent être préservés et réactivés, rendus plus structurants de l'urbanisation** »⁴.*

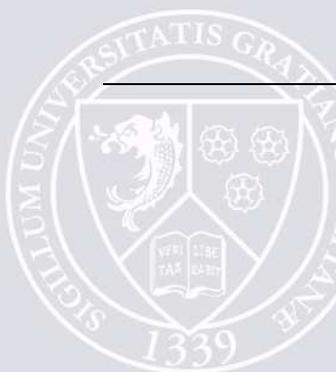
Mais en dépit de ces déclarations, les propositions concrètes faites par les architectes sont finalement assez peu importantes au regard de l'importance des dossiers. Pour exemple, sur 156 photos, dans les dossiers Grumbach, pourtant destinés à construire une ville au plus près de la nature et de ses ambiances, seules six sont destinées à mettre en scène ces espaces naturels intenses. Les parcours, sentiers, cheminements sont très rares, peu théorisés et peu illustrés. Les circuits piétonniers sont donc à peine esquissés tout comme la matérialité qui les accompagne. Ceci étant d'autant plus paradoxal que ces cheminements auraient pu être un moyen d'exprimer ce rapport nouveau à la nature.

¹ Notamment l'ouvrage classique Augoyard J.F, *Pas à pas. Essai sur le cheminement quotidien en milieu urbain*. Paris, Le Seuil, 1979 et pour un ouvrage récent Thomas, R, *Marcher en ville. Faire corps, prendre corps, donner corps aux ambiances urbaines*, Paris, Editions des archives contemporaines, 2010.

² Voir Thibaud, J.P. *La ville à l'épreuve des sens*. Grenoble, Cresson-IUG, HDR, 2005.

³ Thomas, op.cit.

⁴ Grumbach, II, p. 125.

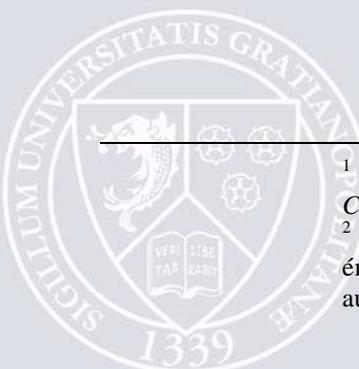


Globalement ces dossiers consacrent majoritairement l'absence de la prise en compte de ce que Holden et Anderson ont qualifié d' « affective urbanism », défini comme l'ensemble des projets urbains justifiés et appuyés par une rhétorique de l'affect et de l'émotion¹. En France, mis à part quelques chercheurs², la revendication de la part du sensible dans l'aménagement est très peu fréquente, tant les visions de l'activité d'aménagement sont encore conçues en tant que relevant de la rationalité et de la prévision.

I.5 Permanences et différences dans la pensée urbaine de la nature poétique.

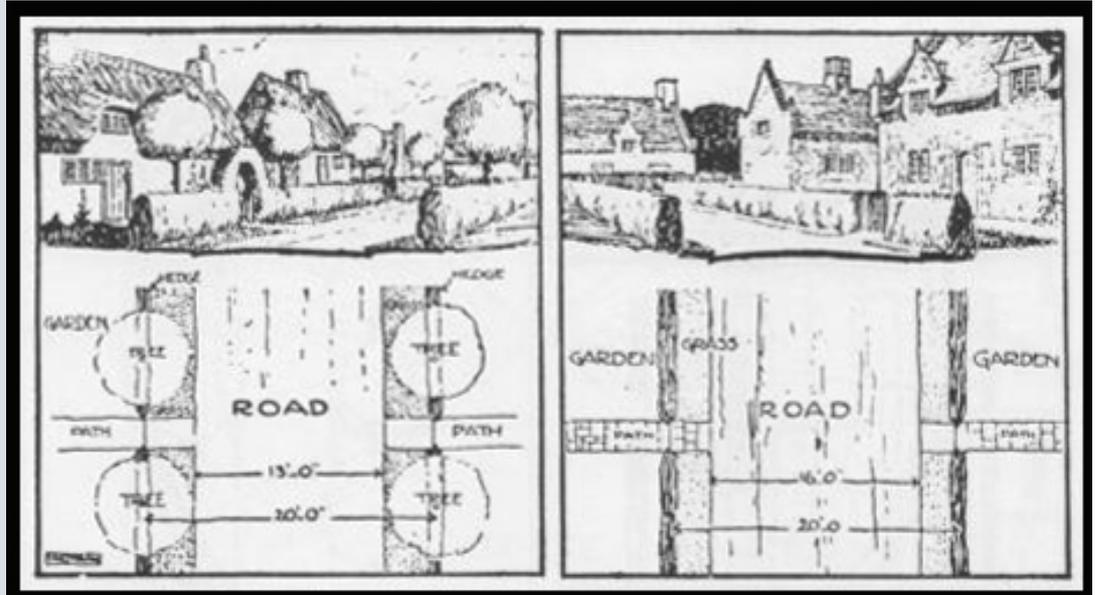
I.5.1 Nature ordonnée et collages.

Au cours de notre première partie nous avons pu étudier l'usage « pittoresque » et pictural de la nature dans les discours de théoriciens comme Morris ou Unwin. Nous avons pu voir comment les éléments naturels principalement végétaux appartenaient à une sorte de palette qu'aurait l'architecte en sa possession et dont il userait afin de composer un tableau agréable à l'œil de l'utilisateur. Que ces tableaux soient hantés par l'image de l'Eden- Arcadie ou du village cockney, ils sont architecturés, composés et ces paysages semblent ne plus exister que pour celui qui les décrits tout en les regardant. On rappelle plus bas ces deux illustrations faites des habitats des villes de Letchworth.



¹ Anderson B., Holden. A. "Affective Urbanism and the Event of Hope", in *Space and Culture*, Vol. 11, n°2, 2008, pp. 142-159.

² Voir Bochet, B., Racine J-B. "Connaître et penser la ville : des formes aux affects et aux émotions, explorer ce qu'il nous reste à trouver. Manifeste pour une géographie sensible autant que rigoureuse", in *Géocarrefour*, Vol. 77, n°2, 2002, pp. 117-132.



Unwin, R. L'étude pratique des plans de ville, Paris, L'équerre Editions, 1981, p. 126.

Aucune exubérance n'y est présentée et si on a coutume de vanter les accents « rousseauistes » de l'urbanisme anglais au XIX^{ème}, on ne peut être qu'impressionné par la rigueur classique de ces tableaux. Cette utilisation de la nature se retrouve dans toute l'histoire de la planification urbaine et nous présentons ci-dessous une photo du boulevard Iqbal Masih à Melun Sénart :



Melun Sénart 2010. Source Gey.

Parterres de gazons et arbres d'alignements sont utilisés à des fins décoratives depuis le XIX^{ème} jusqu'à aujourd'hui dans les zones pavillonnaires du monde entier. Les nouveaux établissements humains se focalisent sur l'architecture et font un usage décoratif et ordonnateur du végétal.



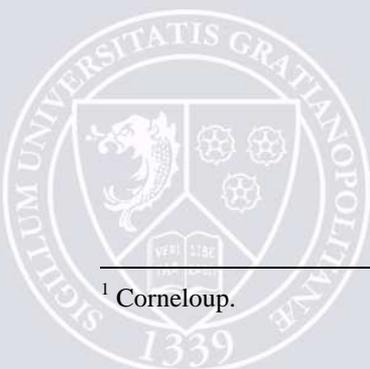
Par opposition, le Grand Paris qui se construit sur le déjà là ne montre pas que ce type d'usage cadré et cadrant du végétal mais plutôt une nature exubérante, foisonnante, qui déborde l'architecture bigarrée de la ville territoire. Si l'image ci-dessous reste « sage » dans ses intentions, il reste qu'elle illustre bien le processus de réemploi de l'architecture, de construction sur le déjà là, ainsi que la vitalité du végétal qui se doit d'être stimulé dans la ville.



Groupe Descartes, II, p. 121.

Tout est signifiant dans des dossiers de cette importance et les quelques images qui se doivent d'illustrer des aménagements sont d'autant plus importantes. Ainsi il n'est pas anodin que la rue soit investie par un jogger, signe de « l'around door »¹ et du fait que la rue de la banlieue, hybride entre minéral et végétal, devienne le cadre d'activités ludiques.

Nous reproduisons plus bas une autre illustration de la rue, ou plutôt de l'idée de la rue que défend le Grand Paris. Cette image est issue d'un des dossiers mais pourrait être appliquée à de nombreuses autres propositions.

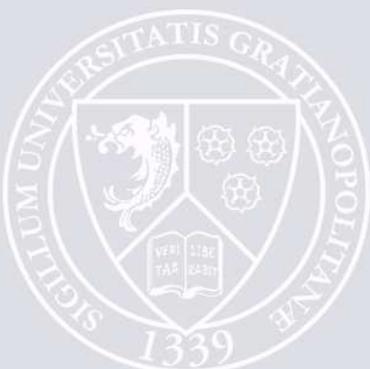


¹ Corneloup.



AJN et alii, II, p 66.

On y voit l'image d'une ville dense, hétéroclite, réformée, en collage. D'une ville sur la ville qui allie restructuration et adjonction architecturale. On y voit également cette nature sauvage à la marge, derrière, comme rassurante qui enserre la ville et qui semble pouvoir à tout moment la déborder et la recouvrir. Il n'est pas anodin que des pollens et des fleurettes soient représentés en arrière plan car c'est bien la possibilité d'une submersion des sens qu'illustre cette image. Surtout, cette illustration représente la nature au sein de la structure bigarrée et hybride que sera la ville nature de demain et qui n'aura rien à voir avec l'image du village qui encadrerait la nature au sein des projets de la cité-jardin ou de la ville radieuse. Les équipes ont toutes insisté pour construire le Grand Paris sur le déjà là, sur les potentialités et les réalités de la ville telle qu'elle existe aujourd'hui et non pas créer une entité radicalement nouvelle qui effacerait l'existant dans un geste créateur. Caractéristique de l'urbanisme à pensée faible, les projets du Grand Paris repartent du déjà là afin de proposer des structures ouvertes et évolutives. Ainsi, la nature, et surtout le végétal, qui était le partenaire des refondations de la pensée doctrinaire, ne participe plus de la radicalité du dessin mais accompagne au contraire cette ville fragmentée et hybride qui se construit progressivement. Conséquemment, la rencontre avec la nature se fait de façon intempestive, non programmée et la poésie ne participe pas d'un programme pour l'homme, d'une doctrine, mais d'une réalité vécue et intempestive.



I.5.2 Vides et pleins sensoriels.

Quant à la phénoménalité impliquée par la présence de la nature, un autre décalage se fait sentir avec les projets antérieurs. Une grande partie des propositions de règlement des problèmes de la ville industrielle ayant consisté en une entreprise de desserement du tissu urbain, la nature a largement été mobilisée en tant que vide. Les projets de villes nouvelles en France ont comme nous l'avons vu largement mis en œuvre ce type d'usage de la nature. Les images ci-dessous à propos de la ville d'Evry illustrent assez la place des espaces verts, et plus généralement des espaces vides, dans la construction de l'image d'une « vraie ville » qui puisse attirer les nouveaux usagers.

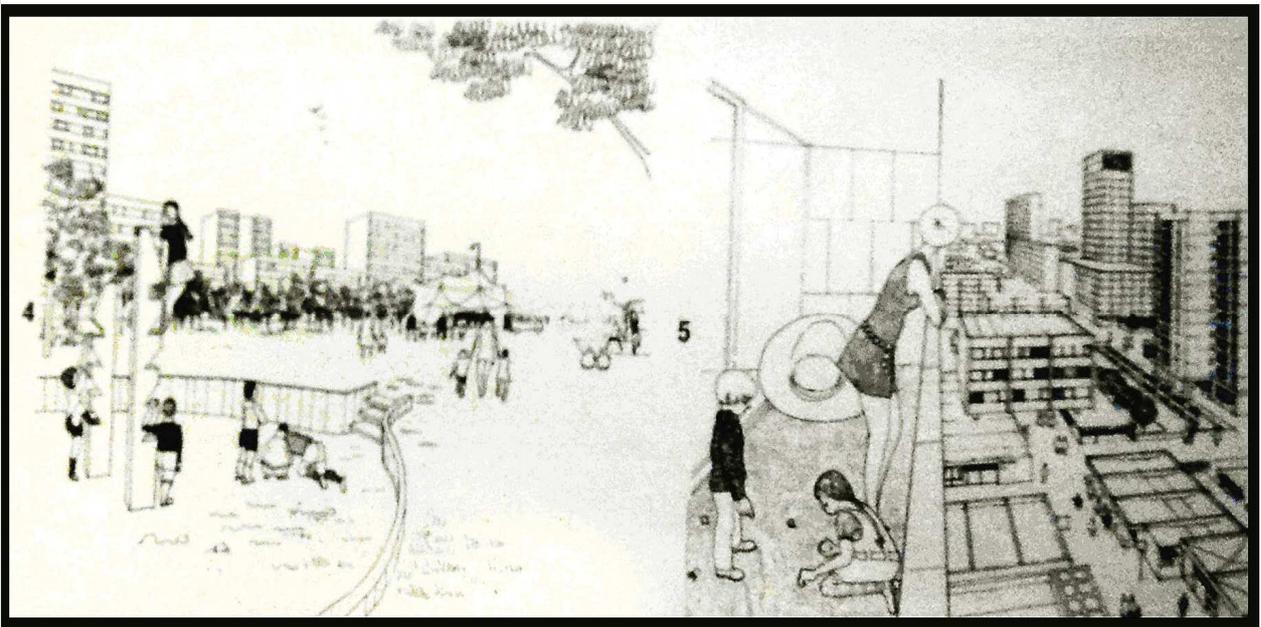


Illustration pour la ville d'Evry. *Technique et architecture*, Hors série n°5, 1970, p. 49.

Il s'agit de montrer l'espace vert comme un équipement dont jouirait la ville nouvelle au même titre que toutes les autres. C'est la sensation d'espace et de perspective qui doit transparaître dans cette promotion de la ville nouvelle, et l'espace vert est mobilisé en tant qu'il incarne ce vide dont elle a besoin pour affirmer son identité. Il ne s'agit pas alors, comme dans le cas du Grand Paris, de montrer une plénitude sensorielle, une explosion végétale ou plus simplement la présence accrue des éléments naturels. La nature est « polie », encadrée, tondue, et enferrée dans des espaces plans et rectangulaires, comme les vastes pelouses ou les innombrables lacs artificiels bordés d'équipements et de services (comme à Cergy, St Quentin, Melun, Montpellier...). Bien sûr, le vécu effectif de ces espaces naturels implique le fait d'en jouir avec les sens, cependant on remarque que ce qui est mis en valeur au moment de la phase prospective des projets, ce n'est pas cette sensorialité, mais bien le désir d'espace. L'évolution du traitement de la nature dans les villes nouvelles illustre d'ailleurs ce changement d'optique. En 2005, reprenant un texte de 1996 à



propos d'une nouvelle phase d'expansion de Melun Sénart, Bernard Lassus notait que les futures opportunités pour la ville se construiront à partir non seulement de la prise en compte des vides, mais également dans l'élaboration d'un nouveau rapport au concret : « *La primauté visuelle du paysage, du temps de la conquête s'efface devant les nécessités sensibles d'aujourd'hui où le paysage, mêlant olfactif, tactilité, sonorité, visualité, devient ambiance et même ambiance successive.* »¹, sous entendant par là que c'est une conception du paysage consacrant la prééminence de l'œil qui avait prévalu dans la conception de la ville nouvelle. Désormais, et sous le coup de cette nouvelle approche de la nature, l'impératif n'est plus de construire des vides mais des pleins sensoriels. Ce renouveau pourrait s'incarner dans cette image « utopique » de lisière entre urbain et agricole.



Groupe Descartes, II, p. 113.

On voit avec l'image ci-dessus extraite du dossier de l'équipe Descartes comment aucune barrière ne vient séparer périurbain et terrain agricole. Ainsi les odeurs, les matières et les bruits des espaces agricoles et forestiers pénètrent et imbibent la ville. L'image est utopique, cependant elle témoigne des aspirations du champ architectural et de l'effacement désiré. A une phénoménalité monopolisée par l'œil s'est substituée une phénoménalité qui touche potentiellement tous les sens. Ces travaux renvoient probablement à la possibilité de faire sortir le paysage de ses limites et de sa dimension visuelle et lointaine. On voit bien ici comment cette ville nature et poétique surgit et saisit le citoyen de sa naturalité.

Il faut noter cependant que les images destinées à montrer la dimension corporelle d'un contact exacerbé avec les plantes ou l'eau sont très peu nombreuses en comparaison des autres. Il semble y avoir une véritable volonté de fabriquer ces espaces poétiques et synesthésiques ou « polysensoriels »² au sein de la ville nature cependant la représentation de tels espaces reste difficile. Si « *l'homme habite en poète* » comme aime à le répéter l'équipe Castro, l'urbaniste ne décrit pas encore les espaces qu'il compte construire en poète ou en artiste. Lors des entretiens que nous avons effectués, les architectes ont réaffirmé cette volonté d'insérer l'utilisateur dans une atmosphère naturelle irradiant ouïe, odorat, toucher et regard et ont reconnu cette difficulté à représenter cette dimension dans le

¹ Lassus, op.cit, p. 19.

² Kalaora, B. « A la conquête de la pleine nature », in *Ethnologie française*, 31 (4), 2001, pp. 591-597.

projet. Le document d'urbanisme atteint peut être là ses limites, ou dessine-t-il son évolution future, qui devra s'employer, même dans un concours portant sur une échelle territoriale, à présenter et illustrer ces espaces sensibles.

I.5.3 Le social comme partenaire poétique.

Autre différence entre les projets du Grand Paris et les usages historiques « artistiques » des éléments naturels, l'accession à la dimension poétique à travers l'usage social des éléments naturels. Dans les descriptions opérées par Unwin ou celles du New Urbanism, la dimension poétique de la ville ne vient que de cette concession que fera la nature à l'espace social, au bâti et à la ville. Le poétique est une valeur ajoutée à la ville, il vient d'une adjonction de végétaux essentiellement à l'espace urbain. A cette mécanique de superposition s'oppose une dynamique d'actualisation. Le poétique ne naîtra pas de cette couche naturelle qu'on voudra bien passer sur un urbain coupable, mais plutôt du partenariat entre ces deux dimensions. L'urbain et les espaces qu'il propose permettent une actualisation poétique des projets. Ainsi le marché, l'AMAP, la rue, offrent des cadres pour l'accomplissement du potentiel poétique contenu dans les objets naturels. On se rappelle alors les propos de Pierre Sansot à propos de la rue vivante :

« Une dernière fois, ils irisent et ils colorent follement toute la rue, circulant d'eux-mêmes à partir de cette bouche (celle de la marchande) qui n'est pas là pour les anéantir mais pour les proclamer et pour les propager. »¹

La rue est le moyen d'accomplir les potentialités poétiques des produits agricoles et non pas simplement le lieu de leur monstration.

« Or la destinée d'un fruit ne s'arrête pas au jour où on l'arrache à l'arbre qui le portait. Nommé, prononcé, proposé, étalé, manipulé, il lui incombera la gloire ou la déchéance. Il fuse, il éclate, il vibre, il jaillit, il voltige, il s'arrondit, il s'allonge, il jaunit ou il verdit, comme il ne l'avait jamais fait auparavant. »²

Si on considère que l'agriculture est entièrement du côté de la culture et de l'exploitation de la nature, alors on ne souscrita pas à ces analyses. Cependant si on considère que l'agriculture peut s'entendre comme une activité de partenariat avec la nature, de co-création d'un produit qui ne peut exister que dans cet entre-deux, cet espace de médiation que l'activité agricole peut créer, alors l'interprétation peut être différente. Le marché et la rue viennent accomplir et achever un processus que l'activité agricole avait entamé, et qui se résout dans l'instauration de cet espace agréable que constitue l'étal des marchés. Le social et l'espace bâti prolongent et accomplissent le produit agricole.

¹ Sansot, P. *Poétique de la ville*, Paris, Payot, 2004, p.270.

² Ibid.



UNIVERSITÉ DE GRENOBLE

*« On ne voudra pas croire que le « social » contrarie la poésie. Selon nous, au contraire, il fait sourdre une mutation en profondeur. »
« Si vos fruits restent semblables à eux-mêmes, c'est qu'ils sont morts et que vous consommez des cadavres de fruits. »¹*

Cette dimension partagée du poétique se retrouve dans certaines images censées illustrer les transformations futures.



Groupe Descartes, p. 210,211.

Avec cette image, la conception du sensible qu'ont certains architectes se précise. On voit bien qu'on passe de l'idée d'une appréhension solitaire du paysage, réservé aux personnes « téméraires » qui se seront aventurées dans des lieux encore sauvages, non encore aménagés à une nature socialisée, domestiquée et ludique. On assiste donc en quelque sorte à une démocratisation du paysage, la volonté de le sortir de son usage aristocratique, réservé à ceux qui peuvent arpenter les espaces quels qu'ils soient. Le poétique se ferait donc au détriment du sauvage. C'est une nature encadrée et maîtrisée qu'on sent (présence des arbres, des fleurs), et qu'on apprécie à plusieurs. Cette dimension collective des espaces poétiques est très présente dans les dossiers qui l'ont abordée. En effet les quelques images qui veulent illustrer cette nature sensible et généreuse présentent toujours un groupe de personnes en train de circuler ou de contempler. Il semble donc que cette dimension poétique soit souvent

¹ Sansot, op.cit.



associée à la constitution d'un collectif à travers la médiation du paysage ; fait que l'on retrouve partiellement dans la volonté de certaines équipes de créer des « communautés du paysage » que nous allons voir dans la prochaine section.

Conclusion sur la nature poétique : végétal, eau et proximité.

Comme nous avons pu le constater ce sont principalement le végétal et l'eau qui sont les vecteurs principaux de l'instauration du bien être dans la ville. Ces outils patrimoniaux de l'urbanisme favorisent l'appréhension sensible de la ville et incarnent cette attention redoublée des aménageurs du Grand Paris pour l'amélioration du cadre de vie immédiat. La mobilisation des éléments naturels dans la construction d'une urbanité poétique est indissociable de la construction d'une ville de la proximité et des échanges. La revendication d'une nouvelle phénoménalité dans laquelle les sens seraient saturés de nature a trouvé ses limites dans la faible représentation des espaces de nature sensible. Si les équipes ont retrouvé des usages connus et théorisés de longue date par la pensée urbaine, elles ont également tenté d'annuler le repli sur soi qui avait jusqu'ici été concomitant de ces constructions. Dans les projets du Grand Paris, la dimension poétique de la ville s'éprouve par et pour la communauté urbaine.

La volonté de rapprocher les usagers des aménités paysagères d'un territoire participe, autant que la réforme des transports et de l'habitat, à l'amélioration du cadre de vie de ces usagers. Ainsi, mis à part ces quelques innovations liées aux caractéristiques de la ville territoire contemporaine, il n'y a globalement rien de révolutionnaire dans l'utilisation « poétique » de la nature dans le Grand Paris. On observe simplement une systématisation de l'attitude qui consiste à considérer comme primordiale dans la confection du projet urbain futur, la révélation des ressources paysagères d'un territoire. Le fait de favoriser le contact avec les éléments naturels, de prendre en compte les exigences d'une phénoménalité apaisée, au même titre que les exigences fonctionnelles dans la construction des territoires, peut être considérée comme une nouveauté. Les outils mobilisés afin de souscrire à ces objectifs sont cependant « classiques » et ne marquent pas un écart considérable avec la tradition aménagiste.



II. La nature thérapeutique.

Nous présentons ici les usages de la nature qui relèvent d'une thérapeutique de l'espace urbain, c'est-à-dire d'un usage technique des éléments naturels en tant qu'outils qui devront « soigner » la ville conçue en tant que corps malade, c'est-à-dire régler les problèmes de la ville post-industrielle et assurer son bon fonctionnement. Le terme « thérapeutique » en grec désigne bien l'art de soigner et de traiter les maladies cependant il n'est pas strictement équivalent au terme « pharmakon », qui désigne le remède, le poison¹, c'est-à-dire l'objet utilisé par la thérapeutique, qui elle est une activité. L'assimilation entre nature et pharmakon a constitué un emploi spécifique et historique des éléments naturels dans lequel, par un jeu de miroir et de contrepoints, se dessine l'idée d'un espace urbain qui fonctionne mal, dont les mécanismes internes auraient subi des dégradations et que l'usage des éléments naturels aurait pour fonction de réguler. Dans cet usage « patrimonial » de la planification, le pharmakon est une altérité, une « substance » étrangère appliquée au corps urbain et qui devra modifier son fonctionnement par une action extérieure. Or dans les projets présentés ici les éléments naturels ne sont plus considérés exactement comme des extériorités destinées à soigner le corps malade de la ville. Ils sont des éléments intégrés à la ville et à son fonctionnement dont l'activation va permettre une marche alternative de celle-ci. Non pas une extériorité bienfaisante, mais une intériorité active.

Afin d'opérer au mieux cette thérapeutique de l'espace via l'utilisation des éléments naturels, les stratégies et les dispositifs sont comme nous allons le voir très divers. Cependant on note principalement deux utilisations des éléments naturels, notamment en ce qui concerne la thérapeutique de la ville et de la nature elle-même. Premièrement une intensification de la présence de la nature dans la ville et deuxièmement une exacerbation des processus naturels comme certains cycles chimiques et biochimiques. La nature est ainsi intensifiée dans sa présence et dans sa dimension processuelle. Parce qu'à l'hyper densité de la ville-nature préconisée par les équipes devrait répondre une présence accrue des étants naturels, on peut parler à l'égard du statut de la nature dans la ville d'une « hyper nature ». Cette hyper nature officie et se ventile dans divers dispositifs.

¹ Pour une caractérisation de l'usage traditionnel de la nature dans les projets urbains en tant que « Pharmakon », voir Berque, A. « Le sauvage construit », in *Ethnologie française*, Vol. 40, 2010, pp. 589-596.



II.1 La nature au secours du social et du politique.

AUC	MVRDV	LIN	Rogers	08/09	Descartes	Grumbach	Portzamparc	Castro	AJN
		x				x		x	x

Paradoxe devenu lieu commun, la nature, sous les formes diverses qu'elle pourra revêtir, assure un rôle civilisationnel à travers son action sur la société. Dans les projets du Grand Paris, en tant que principal constituant des espaces récréatifs, elle assurera la paix sociale et la détente psychologique nécessaire à la condition urbaine. Sous sa forme domestiquée et agricole, incarnée dans la marchandise qu'elle produira, elle permettra l'entretien du lien social et la construction d'une société respectueuse des valeurs environnementales. Nous allons voir ici dans un premier temps comment et selon quelle logique discursive les équipes constituent les éléments naturels ou les activités en lien avec eux en tant que catalyseur et stimulant du social. Par « social » nous entendons de façon simple, l'ensemble des relations qui unissent les individus d'une même communauté et par « politique », les institutions de médiation et d'organisation du corps social et de la conflictualité qui lui est propre¹.

II.1.1 La nature comme projet de civilisation.

AUC	MVRDV	LIN	Rogers	08/09	Descartes	Grumbach	Portzamparc	Castro	AJN
		x				x		x	x

« *Nous ne renonçons pas car le Grand Paris est d'abord un projet civilisationnel* »²

Certaines équipes ont inscrit leur travail sur le Grand Paris dans le cadre d'un projet plus vaste et relevant de la « civilisation ». Le terme civilisation désigne l'ensemble des mœurs, des productions matérielles et symboliques d'une société mais surtout un système de valeurs qui définit son identité³. Choisir une forme pour le futur Grand Paris, c'est ainsi opter pour un système de valeurs défini comme système hiérarchisé de principes d'évaluation du réel et de préférences collectives⁴. L'acte d'édifier devient ainsi le signe d'un au-delà, de quelque chose qui dépasse largement le projet d'établissement d'une ville.

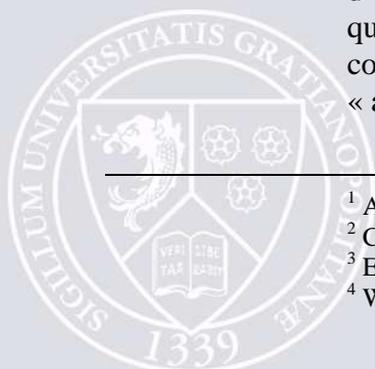
On voit ainsi l'ambition de construire une ville qui soit emblématique d'une nouvelle conception de l'habiter et du rapport au monde. Les équipes qui emploient le terme de civilisation ne le définissent jamais cependant on comprend par la lecture des dossiers que la civilisation correspond à un « agir » en société, société qui est aujourd'hui essentiellement urbaine et

¹ Alcaud, op.cit.

² Castro, II, p. 5.

³ Elias, N. *La dynamique de l'occident*, Paris, Presses pocket, 2003.

⁴ Weber, M. *Economie et société*, Paris, Plon, 1971.



qui de ce fait est déterminée par les caractéristiques de la ville. Ce projet de civilisation est déterminé par des objectifs variés et non pas toujours motivé par des valeurs environnementales ; ainsi le projet de l'équipe Castro que nous citons en exergue est régi par la volonté de créer une nouvelle « condition urbaine » qui soit plus égalitaire et plus solidaire¹ avec un travail sur l'accessibilité aux services urbains. Le projet de l'équipe Portzamparc renvoie de même à des valeurs politiques et sociales que la condition urbaine se devrait d'incarner. Ainsi, si les valeurs qui sont au cœur de ces projets, valeurs définies comme nous l'avons dit en tant que « préférences collectives », sont certainement plurielles, il reste que la volonté de construire une urbanité qui soit plus en phase avec la nature parcourt la majorité des dossiers. Ceci résulte du choix des équipes bien sûr, mais également de l'encodage du premier chantier du concours d'idées qui engageait explicitement à la réflexion sur la possibilité d'une métropole verte. Si certaines équipes n'ont pas rebondi sur cet axe, d'autres en ont fait au contraire le principe de leur projet. Nous présentons ici différents types de « projet de civilisation », c'est-à-dire différentes définitions de la future condition métropolitaine et de son rapport à la nature.

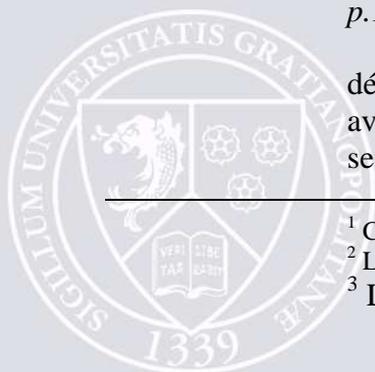
Pour l'équipe LIN par exemple, le Grand Paris est l'occasion de refonder la ville et la société en instaurant le respect de la nature en tant que nouveau « bien commun ». L'objectif est donc de construire une civilisation dans laquelle le rapport à la nature serait plus amical, voire dans laquelle la nature serait portée par la civilisation. L'humanité doit se sentir responsable pour la nature et pour sa propre survie, ce qui relève bien d'un choix de civilisation : « *Ce principe incite à reconsidérer les fondamentaux de la civilisation actuelle en ce qu'elle a de commun à travers le monde et de spécifique dans les différentes aires culturelles ou réalités métropolitaines.* »². Afin d'accomplir ce projet, la métropole est la bonne échelle qui permettra de gérer et de faire face aux défis du XXI^{ème} siècle car elle sera le moyen d'articulation pertinent entre global et local recherché depuis tant d'années. Chaque acte de composition de la ville est symbolique de cette société à venir, ainsi concernant le retour de l'agriculture dans la ville : « *Réintégrer par exemple l'agriculture dans les zones urbaines sera peut-être économiquement négligeable, mais symboliquement primordial.* »³. On peut regretter toutefois que cette volonté d'inscrire les projets de la ville durable au sein d'un cadre plus vaste porte parfois l'équipe à manquer de clarté. Toujours animée par l'intention d'associer la construction de la ville durable avec un projet de grande ampleur, l'équipe rapproche également son projet du politique : « *Inventer une ville qui réduit sa consommation de ressources et ses émissions dans les dimensions nécessaires pour la régénération de la planète constitue un défi inédit pour le système démocratique* ». (LIN, I, p.15).

L'équipe ne précise pas ce qu'elle entend par « système démocratique » et en quoi le problème des ressources peut avoir un rapport avec la démocratie. Cela veut-il dire que le problème de la consommation se devra d'être compris et réglé par le peuple ? Que cela générera une

¹ Castro et alii, II, p. 10.

² LIN, I, p. 14.

³ LIN, I, p. 34.



conflictualité sociale accrue que se devra de gérer le système démocratique ? Ces questions ne sont pas posées et l'ambition reste floue.

D'autres projets considèrent que la civilisation de demain devra non pas respecter la nature mais l'employer de façon plus efficace. Les projets Rogers, De Portzamparc et MVRDV relèvent de cette mouvance :

« Nous formulons en réponse l'hypothèse sur laquelle repose l'étude: mieux vivre un espace métropolitain partagé, et ceci dans les paramètres de l'après-Kyoto, ne suppose pas une limitation de la croissance, des quantités, de la dynamique des flux. Mieux vivre l'espace métropolitain suppose de le rendre performant en terme de ressources, suppose l'optimisation des artefacts techniques qui la font fonctionner, qui assurent sa distribution, ses mobilités, son marché du travail, de l'habitat, son offre en enseignements etc... »¹

Les équipes inscrivent leur travail non pas dans le cadre d'une éthique environnementale ou du développement d'un respect de la nature mais dans un cadre au contraire assez techniciste. La progression de la société urbaine est inéluctable et il est impératif de gérer cette progression en réduisant l'impact environnemental des métropoles.

« Il (le rapport) soutient que la prochaine génération de villes durables doit faire un bond en avant prodigieux en alliant la prospérité à une faible empreinte écologique au lieu de continuer à créer des environnements où la qualité de vie dépend d'une forte consommation énergétique »²

Le problème est donc défini comme technique et la nature est bien envisagée comme projet de civilisation mais cette fois ci en tant que ressource à gérer intelligemment. Autre exemple, la vision à la fois optimiste et cynique de l'équipe MVRDV, qui, constatant les ressources limitées de la planète n'en reconnaît pas moins la nécessité de produire et de consommer encore plus :

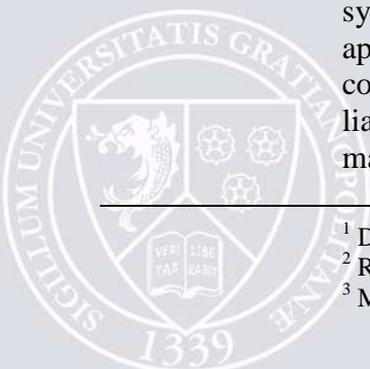
« Notre ambition est donc de trouver un moyen pour non seulement combler l'écart, mais aussi augmenter notre bio capacité de telle sorte à toujours avoir le choix d'un comportement libre, et la possibilité d'évolutions exponentielles. »³

Cette fois ci c'est une vision réaliste et qui prône un usage libéral et libéré des ressources de la terre. Il n'est pas lieu ici de discuter le bien fondé d'une telle conception à l'heure où tous les indicateurs de l'état écologique de la planète poussent à restreindre l'empreinte écologique de nos activités, mais de remarquer que tout projet s'inscrit au sein d'une intention plus vaste, qui traduit un ensemble de valeurs et une vision du monde. On voit cependant que ce ne sont pas forcément des pensées systématiques qui s'exposent dans ces projets mais que ces réflexions apparaissent subrepticement à travers une sorte de mise en tension de leur contenu via l'évocation de situations futures problématiques. La réflexion liant civilisation et nature n'est pas première dans bon nombre de dossiers, mais elle apparaît aux détours de certaines problématiques.

¹ De Portzamparc, I, p. 8.

² Rogers et alii, I, p. 7.

³ MVRDV, I, p. 51.



Les dossiers Castro illustrent ce dernier cas où les ambitions sociales ont été le moyen de penser une nouvelle condition urbaine, sans pourtant se départir d'une réflexion implicite quant au rapport à la nature. Ainsi l'équipe part de la définition de l'urbanité entendue comme « condition urbaine » positive. Cette urbanité voulue se construit autour de l'idée d'une « métropole au service de l'humain » et une métropole « des valeurs »¹. L'urbanité voulue n'est jamais clairement définie mais on la reconstitue d'après le contenu du dossier autour des notions « d'accessibilité, d'égalité, de savoir, d'activité et de poésie ». Ainsi le « devoir d'urbanité » se comprend comme le fait de « permettre aux hommes d'avoir le sentiment d'appartenir à un lieu, de vivre et travailler dans un espace ouvert, dans une métropole qui se glorifie d'accueillir le monde entier » (Castro et alii, II, p. 9). L'équipe déploie une vision humaniste et anthropologique centrée sur l'individu que la ville aurait à préserver et non plus à broyer : « Ne plus construire la ville contre l'individu ». Le concept clef dans la construction de cette nouvelle condition urbaine semble être l'appropriation du territoire par le citoyen, or, ce territoire l'utilisateur se l'approprie grâce à la présence des parcs, de l'agriculture et des aérations vertes que ménage la ville². Enfin dans cette anthropologie et cette urbanité voulue, la poésie occupe une place centrale et c'est la présence des éléments naturels qui assure une grande partie de l'instauration poétique du projet. La volonté de ne pas évacuer la dimension écologique conduit par ailleurs l'équipe à se réapproprier le thème du post-Kyoto, ainsi :

*« Proclamer le devoir d'urbanité, construire une ville au service de l'Homme, c'est affirmer la dimension durable de notre projet, c'est créer une nouvelle civilisation urbaine, c'est s'engager dans un Kyoto de l'humain. »*³

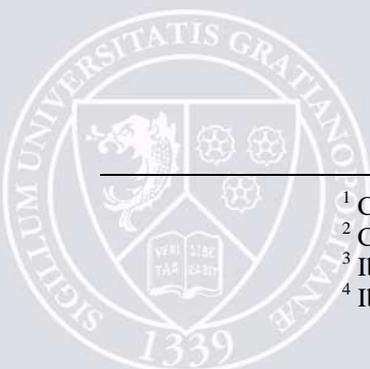
Evoquer « Le Kyoto de l'humain », c'est souligner les intentions symboliques et culturelles que portait le protocole et non pas s'arrêter à la gestion uniquement chiffrée des gaz à effet de serre, c'est porter un urbanisme de « valeur » plutôt qu'uniquement technique. On voit donc comment s'opère successivement une montée en généralité et un retour aux éléments concrets de la vie quotidienne. Le choix de civilisation devra s'incarner dans les formes de cette nouvelle métropole et notamment dans la forte présence de la nature de proximité⁴ et des gestes qu'elle générera avec elle.

¹ Castro et alii, II, p. 9.

² Castro, II, p. 99.

³ Ibid.

⁴ Ibid., p. 25.



II.1.2 L'accès aux espaces naturels comme signe de l'égalité.

AUC	MVRDV	LIN	Rogers	08/09	Descartes	Grumbach	Portzamparc	Castro	AJN
		x		x		x			x

Certaines équipes ont rassemblé dans une même catégorie les espaces de nature domestiquée, encadrée et sauvage afin de créer un vaste territoire naturel qui se devrait d'être accessible à tous les usagers du Grand Paris.

« Permettre à chacun d'accéder au grand paysage. La mise en réseau des espaces agricoles et naturels, déjà fortement imbriqués, doit permettre de créer une nouvelle armature naturelle intercommunale. Le paysage francilien est un bien en commun, dont chacun doit pouvoir profiter. ¹ »

« La question de la nature en ville, locale, est devenue indissociable de celle de l'inscription de la ville dans la nature, globale. [Le projet d'un Parc ville nature] assure sa mission clé : pérenniser l'accès des générations futures au milieu naturel. »²

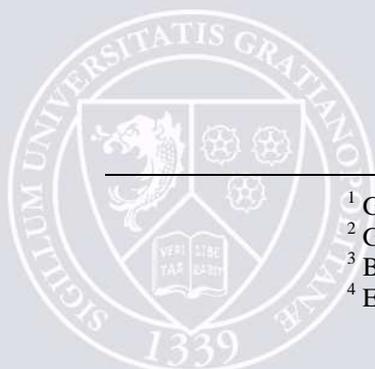
L'accès à ces espaces naturels devient pour les équipes l'expression d'une métropole territoire équilibrée mais également d'une construction égalitaire de l'habitat. Constatant l'inégalité de l'accès aux espaces verts, les architectes se sont engagés à favoriser non seulement la présence des espaces naturels dans la ville, mais également les moyens d'accéder à cette nature avec un travail essentiellement porté sur les mobilités. Ainsi l'armature naturelle de la ville territoire devient comme un indice de cette civilisation nouvelle visée par les aménageurs du Grand Paris. De plus, l'idée d'un paysage « égalitaire » est très importante puisqu'elle s'inscrit au cœur d'une problématique sociale et politique. L'agriculture et le travail de la terre ont été esthétisés par une classe supérieure urbaine au cours de l'histoire³ et se sont progressivement démocratisés par un processus de transmission de valeurs sociales⁴. La réappropriation collective du paysage par l'ensemble de la société scelle une sorte de pacte esthétique qui symbolise la paix sociale.

¹ Groupe Descartes, II, p. 209.

² Grumbach, II, p. 99.

³ Berque, op.cit, Cauquelin, op.cit.

⁴ Elias, op.cit.



II.1.3 Les lieux de l'agriculture comme refondation du lien social

AUC	MVRDV	LIN	Rogers	08/09	Descartes	Grumbach	Portzamparc	Castro	AJN
				x	x				x

Certaines équipes accordent un rôle important à l'agriculture dans le renouvellement du lien social et la construction d'une société périurbaine. Ainsi l'équipe Descartes assigne un triple objectif à l'agriculture urbaine de proximité :

« Ses principaux objectifs (de l'agriculture) se résument en trois actions : recréer du lien social entre citoyens et paysans, apporter une sécurité financière à des paysans s'engageant dans une démarche d'agriculture durable et favoriser l'accès et l'éducation à une alimentation de qualité. » (Groupe Descartes, p. 223)

Le rapport à la terre semble être un point important de tous ces projets et surtout un des pivots de cette nouvelle urbanité qu'elles cherchent à créer. Pour Grumbach et le groupe Descartes elle est le tissu même de la construction du territoire du Grand Paris : *« la richesse agricole est partout présente, c'est l'étoffe même de la ville parc, elle qui donne à Seine Métropole son équilibre carbone et son identité de ville nature. »*¹. Les espaces agricoles sont considérés en tant qu'espaces de nature et patrimoniaux et les activités agricoles sont mobilisées en tant qu'elles refondent le lien social :

« Cette agriculture de proximité prend des formes diverses : marchés, cueillettes, associations entre producteurs et consommateurs, AMAP. Afin de soutenir cette transformation vertueuse de l'agriculture, les projets urbains doivent réserver de l'espace à ces nouveaux modes de production et faciliter la relation entre agriculteurs et citoyens. » (AJN et alii, I, p. 103)

Plutôt qu'un descriptif de chacun des projets prenant en compte l'agriculture, et considérant qu'un certain nombre de points communs s'en dégagent, nous préférons faire un exposé à travers le type de lieux associés à la culture agricole.

II.1.3.1 Jardins potagers, lisières agricoles, jardins collectifs comme vecteurs d'éducation et de coopération.

Premier type d'espaces, ces jardins en lisière de ville, dans cette zone qui relie espace agricole, périurbain et urbain.

Pour L'équipe Nouvel le jardin instaure une possibilité de compensation par rapport au désagrément implicite qu'implique le fait de vivre en ville « Jardins potagers pour les citoyens qui n'en possèdent pas »². Le jardin est bien d'abord cette possibilité compensatoire par rapport à

¹ Grumbach, II, p. 178.

² AJN et alii, II, p. 19.



l'urbain qui va permettre la détente sociale et l'abandon d'une certaine identité liée à la ville qui pourrait s'avérer pesante. De même le jardin est chez cette équipe le support d'activités véhiculant de nombreuses valeurs normalement associées à l'urbanité puisqu'on y voit des :

« Jardins scientifiques: jardins botaniques, arboretums, serres...Jardins pédagogiques, classes vertes, Jardins d'apprentissage, Jardins d'initiation »¹.

Le jardin devient le lieu de l'apprentissage, la refondation de l'usager de la ville nature passe par sa rééducation morale. Les valeurs associées au monde rural se doivent d'être transmises et notamment grâce à ces jardins qui sont soit des espaces privés dans lesquels les usagers vont par eux-mêmes faire l'expérience d'un certain contact avec la nature.

« En tant que représentation de la nature, ils (les espaces agricoles) ont un intérêt pédagogique pour les jeunes générations qui y découvrent les mécanismes de la vie » (AJN et alii, I, p.102)

Soit il se peut que ces valeurs et ces connaissances soient transmises par des jardins pédagogiques qui pourront être gérés par des agriculteurs ou des agents de l'ONF.

« Faire reconnaître la valeur environnementale, culturelle, paysagère et récréative du territoire, c'est permettre sa connaissance, assurer son respect et encourager son partage. Les pratiques rurales devraient être expliquées aux citoyens, et l'agriculture intégrée dans le projet urbain des communes. » (Groupe Descartes, p. 203)

La ferme proche des zones périurbaines participe également de ce mouvement d'exposition du système alimentaire alternatif qu'essaye de créer la ville nature. Outre l'objectif didactique associé à ces dispositifs, la publicisation de ce maillon essentiel du système alimentaire qu'est la ferme répond à la volonté d'exposer le changement économique effectif qui a cours en ce moment. La ferme est paradoxalement le moyen de la construction d'une nouvelle urbanité faite de proximité et de complémentarité avec le rural. De plus, alliée aux ressources paysagères, elle est le moyen de transformation de la forme urbaine

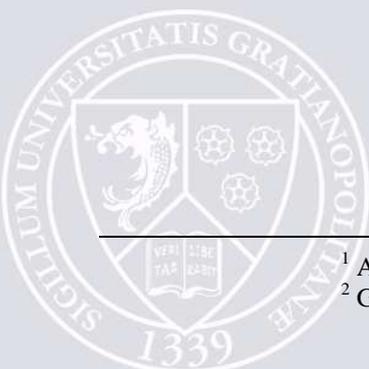
« Les fermes autrefois isolées, les lotissements densifiés fabriquent maintenant un village dont les rues montent jusqu'au plateau cultivé »².

Les activités agricoles peuvent de même générer du lien social et de la coopération entre les usagers. Ainsi les équipes ont noté l'importance des cueillettes et ramassages collectifs pour la constitution du collectif.

« Les activités de cueillette et de fermes ouvertes pourraient être développées. L'exemple du réseau d'agriculteurs "Bienvenue à la ferme" est à souligner. Cette offre privilégie un tourisme d'échange et de proximité au travers duquel les agriculteurs transmettent leur passion, proposent de visiter leur exploitation et offrent ainsi une

¹ AJN et alii, II, p. 19.

² Grumbach, II, p. 175.



transparence sur les pratiques agricoles. » (Groupe Descartes, p. 231)

Pour l'équipe Nouvel encore une fois, le ramassage collectif et les cueillettes permettront l'entraide et la constitution du groupe. Le travail de la « terre retrouvée » permettra la reconstitution communautaire à travers l'effort collectif. Il est assez intéressant de voir comment la notion de travail, sous l'influence du développement durable, redonne une attractivité au travail pénible de la terre, et ce notamment grâce à cette nouvelle division du travail social que permet l'agriculture. Certes ces activités tiennent plus du loisirs que du travail mais le « hobby farming¹ » n'a pas de réelles ambitions productives. C'est d'ailleurs une différence notable avec les projets de la pensée urbaine qui avait assigné un rôle pivot à l'agriculture dans la constitution d'un collectif. Pour Howard, le maître mot du projet de cité jardin est « coopération ». Cette entente entre les individus est permise non seulement par l'investissement dans cette expérience particulière qu'est la cité jardin, mais également par les travaux agricoles. Cependant la fraternité est le fait d'une lutte collective contre la famine. Dans les cités jardins, ou les projets désurbanistes, l'agriculture n'est pas un jeu. L'effort collectif dans la constitution d'un véritable gain potentiel en terme de nourriture fonde la communauté, alors que dans les projets du grand Paris, c'est l'effort en lui-même qui fabriquera du collectif, le fruit du travail étant secondaire. Non pas que les fruits de ces cueillettes soient sans importance, simplement elles ne portent pas les mêmes enjeux.

Toutes les équipes sont très enthousiastes pour ces jardins potagers destinés à occuper les dents creuses de l'urbanisation et vouer à divertir les urbains.

« La formule des jardins partagés parisiens doit être étendue à toute l'Ile-de-France [...] N'importe quelle parcelle non bâtie, publique ou non, puisse être plantée et aménagée en jardin par des habitants du quartier sans démarches excessives. La durée d'occupation ne serait plus limitée »²

Cependant l'étude de l'état actuel des espaces agricoles périurbain montrent que c'est plutôt des jardins familiaux et partagés qui sont présents. Or pour ce type de jardin la rotation des occupants est lente et ne permet pas de prodiguer l'agrément de façon égalitaire comme les équipes le désirent.

De plus le jardin permet d'assurer la récréation et l'autosuffisance alimentaire. Dans l'image ci-dessous, l'équipe Descartes montre un jardin collectif inondé de soleil. Ce soleil et l'allure de cet homme illustrent le bien-être et la détente prodigués par la culture de la terre, de même que la profondeur du champ illustre les possibilités réelles d'autosuffisance agricole³.

¹ Donadieu, Fleury, op.cit, 2003.

² Groupe Descartes, p. 203.

³ C.f, p. 247.





Groupe Descartes, p. 221.



AJN et alii, II, p. 29.

L'image ci-dessus présente de même la possibilité de réinstallation de l'agriculture dans la lisière urbaine. L'autosuffisance alimentaire est particulièrement revendiquée par l'équipe Descartes qui se livre même à de savants calculs afin de savoir quelle quantité de terres agricoles seraient nécessaires afin de nourrir le Grand Paris :

« Considérant qu'il restera, en 2030, 11 608 Km² de surface strictement agricole (déduction faite de l'extension des forêts) et que 4 108 Km² de cette surface sera consacrée à l'agriculture urbaine (surface définie à l'aide d'un rayon de 60 Km autour de Paris), plus de 16 millions de Franciliens pourraient alors être des localiers ! »¹

L'équipe Grumbach est moins ambitieuse : *« Selon divers consultants, l'agriculture de proximité est capable de fournir au minimum 15% des approvisionnements des agglomérations, souvent 30%. »²*

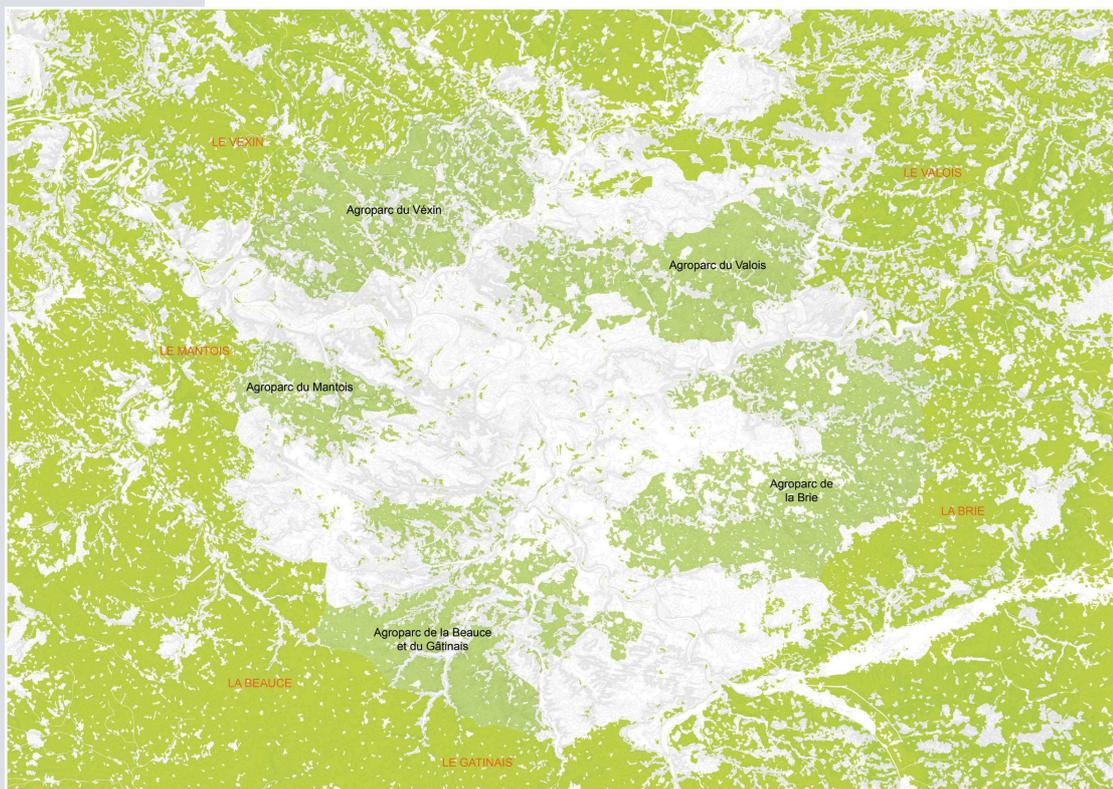
L'agroparc de l'équipe Descartes incarne ce rêve d'Arcadie très présent chez les aménageurs. Les 6 agroparcs qui encadrent le Grand Paris, ce sont des greniers à blé, les Ukraines de la métropole qui sont de façon rassurante répartis tout autour de l'agglomération. L'agriculture semble autoriser des rêveries sur la possible indépendance alimentaire des urbains.

¹Ibid., p. 227.

²Grumbach, I, p. 2.



« La ville de Barcelone bénéficie depuis 1998 d'un parc agricole. Situé à deux pas du centre métropolitain, ce parc constitue le poumon vert de la cité, un poumon actif, productif et évolutif. Ce parc de Llobregat est à la fois très convoité, car limitrophe de la ville, mais il est aussi exploité. Il produit une agriculture de produits labellisés qui profite de cette proximité urbaine. D'autres agroparcs ont été créés depuis lors, à chaque fois dans des grandes métropoles et toujours avec succès. »¹



Groupe Descartes p. 224. Schéma des 6 agroparcs.

Cependant les propos tenus par les équipes ne tiennent pas compte des réalités de l'espace agricole parisien. Tout d'abord les chiffres avancés pour la détermination d'une possible ceinture agricole permettant l'installation d'espaces productifs destinés à alimenter la capitale sont discutables. L'équipe Descartes parle de 60 km, l'équipe Grumbach de 100 km, des chiffres qui ne sont appuyés par aucune étude et qui se calquent sur des expériences américaines qui correspondent à des réalités totalement différentes². Le territoire agricole Francilien est constitué pour 63% de cultures céréalières et destinées à l'exportation. Ainsi si l'autosuffisance en blé serait possible, l'Ile de France ne pourrait en rien assurer une production laitière ou fruitière suffisante pour répondre aux besoins de l'IDF. Selon les mots mêmes de la direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,

¹ Groupe Descartes, p. 226.

² Pour quelques expériences concrètes d'agriculture urbaine, voir Morgan, K. "Feeding the city: The challenge of urban food planning", in *International Planning Studies*, 14 (4), 2009, pp. 341-348 et Howe, J. « Planning for urban food : the experience of two UK cities », in *Planning practice & research*, 17, (2), 2002, pp. 125-144.

l'autosuffisance alimentaire en IDF est « un mirage »¹. Le réinvestissement des toits par l'agriculture de l'équipe Rogers participe de la même dynamique.

« Utilisation de l'espace : des toits abritant des serres pour la production d'aliments

- *Utilisation de l'excès de chaleur émanant des locaux techniques sur les toits : récupérer les excédents de chaleur émanant des locaux techniques et les utiliser pour augmenter la production d'aliments*

- *Utiliser les eaux usées des bâtiments : récupérer les eaux usées des bâtiments et les utiliser pour produire de l'eau pour l'irrigation et des engrais, pour accroître ou améliorer la production d'aliments. » (Rogers et alii, I, p. 105.)*

Le toit là encore est cette surface bénie qui vient d'un coup de baguette magique régler des problèmes jusque-là insolubles. Si l'intention peut s'avérer louable, il reste que d'autres évaluations des pratiques agricoles ont clairement montré que la production agricole sur les toits était beaucoup plus énergivore que celle opérée de façon classique². L'exercice du concours d'idées montre ici ses limites car ces réformes annoncées à grand traits font peu de cas de l'évaluation précise et circonscrite de la production agricole.



Rogers et alii, I, p. 105.

¹ Lebel, A. « Utopie et réalité de l'approvisionnement de masse en produits locaux », in *Revue du GREP*, n° 205, 2010, p. 198.

² Fleury, A., Vidal, R. « L'autosuffisance agricole des villes, une vaine utopie ? », in *La vie des idées*. URL : <http://www.laviedesidees.fr/L-autosuffisance-agricole-des.html>, 2010.

Il ne s'agit pas dès lors de dénoncer comme irréalistes de telles propositions mais plutôt de remarquer à quel point l'agriculture est le support d'une rêverie arcadienne qui fonde le bien être dans la proximité et la générosité de la nature.

II.1.3.2 Le marché comme lieu de la sociabilité

Le marché revêt un rôle symbolique des plus importants. Il est destiné dans un premier temps à montrer et à exposer le fruit du travail de la terre en la présence des fruits et légumes. C'est donc un rôle symbolique et didactique qui lui est dévolu, ainsi pour l'équipe LIN : *«Faire revenir par exemple l'agriculture au coeur des zones urbaines sera économiquement négligeable, mais symboliquement primordial, car faire percevoir ce qu'elle produit comme le fruit d'une maturation ou comme le simple résultat d'un dispositif de production - voilà deux visions bien différentes de la civilisation.»*. La visualisation de ces produits permettra l'instauration d'un temps long dans nos économies de la vitesse et de la surconsommation. Le marché devient le lieu de la publicisation de l'activité agricole et d'un rapport authentique à la terre qui s'exprime notamment à travers les aliments. Cette présence de produits « géographiques »¹ est l'illustration de cette dynamique de reterritorialisation que connaît depuis peu l'agriculture². Après avoir illustré un processus de déterritorialisation à travers la mondialisation des échanges et la possibilité d'obtenir n'importe quel type de produits à tout moment de l'année, le produit agricole produit à proximité du lieu de vie illustre un processus de reconquête du territoire. Le produit devient le vecteur d'une identité territoriale et n'est plus l'agent d'une dilution identitaire dans un flux de marchandises homogène.

L'équipe Descartes met par ailleurs un point d'honneur à accompagner le vaste mouvement populaire en faveur d'une agriculture qui soit plus saine et d'un désir de « bien manger » : *« Le bien manger tient désormais du manger sain au manger juste avec toutes ses déclinaisons depuis l'agriculture raisonnée jusqu'à l'agriculture biologique, depuis l'agriculture éthique jusqu'à l'agriculture de label, depuis l'agriculture de proximité jusqu'à l'agriculture équitable.»*³

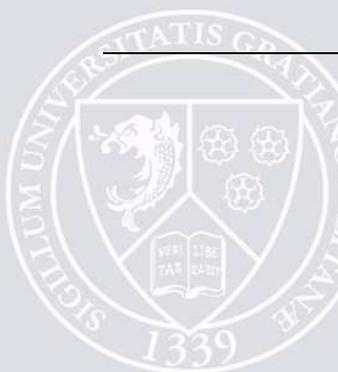
Ainsi l'équipe fait l'éloge des locavores et du bio tout en fustigeant les centres commerciaux. Or, le produit bio n'est pas forcément l'équivalent de la proximité, et les centres commerciaux peuvent parfois avoir des arrangements avec les producteurs des alentours :

« Dans la représentation du consommateur, bio évoque aussi proximité, notamment géographique ce qui n'est pas nécessairement

¹ Charvet J-P., Poulot M. « Conserver des espaces ouverts dans la métropole éclatée : le cas de l'Ile-de-France », in Dorier-Appril (dir.), *Ville et environnement*, Paris, SEDES, chap. 10, 2006, pp. 332-369.

² Brand, C, Bonnefoy, S. « L'alimentation des sociétés urbaines : une cure de jouvence pour l'agriculture des territoires métropolitains ? » *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, 11, (2), 2011.

³ Poulot, M. « L'agriculture francilienne dans la seconde moitié du XXe siècle : vers un productivisme de proximité? », *POUR, La revue du GREP*, n°205-206, 2010, p.173.



le cas. [...] En effet, en raison du déficit de production locale ou nationale, ils peuvent provenir d'autres pays (d'Europe ou non). Dès lors, l'intérêt de s'approvisionner avec de tels produits perd une partie de son sens. »¹

Deuxièmement le marché favorise le lien social en incarnant un espace de partage et d'échanges². En réinstaurant une production locale et des circuits courts de consommation dont le marché serait le noyau fort et structurant, l'agriculture urbaine devient un vecteur de sociabilité de proximité.

« Les marchés créent du lien social. Situés en zone urbaine dense, on s'y rend le plus souvent à pied. Les variations de prix en font des lieux de grande mixité sociale. »³

Il est assez intéressant de remarquer cette transformation du marché, passant du lieu par excellence de la création de la valeur dans l'économie capitaliste, à ce moyen d'accomplir la solidarité, et de faire la publicité de ces produits « authentiques », fruits de la coopération et de l'agriculture raisonnée. Cependant on peut se demander si cette transformation en lieu de publicité, n'est pas de façon détournée, encore un moyen de créer de la valeur, en tant que ces marchés fontt la promotion d'un territoire à l'heure de la compétition des villes entre elles. La réflexion entre valeur, produit et principe de publicité se devrait d'être approfondie.

Globalement il n'y a aucune image de ce marché nouveau permettant l'écoulement des produits des circuits courts et le bon fonctionnement de cette agriculture de proximité. Probablement parce que les formes de ceux-ci n'auraient que peu de différences avec les marchés déjà existants, mais également parce que le lien social est difficile à représenter et à mettre en image.

II.1.3.3 L'AMAP

L'AMAP est une forme d'association entre citoyen et monde agricole très prisée des architectes français Grumbach, Nouvel et groupe Descartes. L'AMAP est d'abord le noyau central de l'agriculture de proximité et l'emblème de la réconciliation entre monde urbain et agricole: *« Quelles qualités attribue-t-on au circuit court : celle d'être conforme au développement durable, d'être alternatif, de favoriser la convivialité et le loisir, et presque également d'être plus près de la nature. »⁴*

L'AMAP participe à la fois de la « campagne ressource » et de la « campagne cadre de vie ». La campagne redevient « un espace social » où producteurs et citoyens sont « alliés et non ennemis »⁵. L'AMAP favorise le

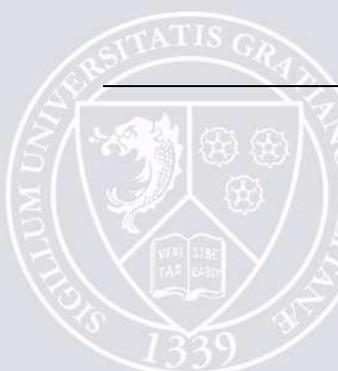
¹ Lebel, A. « Utopie et réalité de l'approvisionnement de masse en produits locaux », *POUR, La revue du GREP*, n°205-206, 2010, p.198

² AJN et alii, p. II, p. 19.

³ Groupe Descartes, p. 256.

⁴ Delfosse, C. « Circuits de proximité et gouvernance alimentaire, synthèse finale », *Terres en villes*, 2010, p.6

⁵ Groupe Descartes.



lien social entre les acteurs de l'agriculture et les citoyens, en même temps que le lien social entre les citoyens eux-mêmes.

« L'émergence des AMAP se résume en trois actions : recréer du lien social entre citoyens et paysans, apporter une sécurité financière à des paysans, favoriser l'accès à une alimentation de qualité. »
(Groupe Descartes, p. 223)

« Dans un vallon situé au cœur des quartiers, une agricultrice qui travaille en AMAP a été installée, avec l'objectif de créer là un jardin alternatif qui renforce le lien social et qui aide les habitants des quartiers défavorisés à accéder aux produits biologiques : le développement durable affirme aussi des objectifs de solidarité. »
(Grumbach, I. p.21)

La structure apparaît comme une richesse du territoire, comme une sorte d'institution qui progressivement en vient à caractériser ce nouvel espace du Grand Paris. L'AMAP devient la forme sociale correspondant à l'organisation spatiale de la ville diffuse réformée. Grumbach les classe même au sein d'un chapitre concernant les loisirs en lien « avec la singularité du lieu »¹. Une AMAP est toujours l'expression d'un territoire de par les produits qu'elle propose et de par les catégories sociales qu'elle met en lien. Cette structure ne confond pas urbain et rural mais au contraire réaffirme leurs différences afin de faire de la structure un lieu de médiation et de traduction au sens latourien. L'espace de traduction est ce lieu discursif qui permet le passage d'un univers représentationnel à un autre et qui établit un lien entre des activités différentes. D'abord lieu de controverses, l'espace agricole a constitué l'AMAP en tant que consensus qui permettra la perpétuation des processus de traduction et la mise en évidence du réseau que constitue désormais urbains, ruraux et agriculteurs².

Ainsi, contrairement aux utopies socialistes par exemple, ou aux théories d'Howard qui ont voulu « fusionner » urbains et ruraux dans une même « classe », ou un nouveau genre, l'AMAP distingue ces deux catégories et fait de l'activité économique le lieu de la médiation. S'il n'y a pas de mélange entre les acteurs, on peut toutefois envisager une certaine figure de l'hybridation dans ce type d'associations. L'habitant du périurbain qui en vient à avoir des préoccupations quant aux précipitations, à l'ensoleillement ou aux conditions d'épandage, diversifie déjà ces régimes d'action ainsi que son univers cognitif. Il ne s'agit pas comme par le passé de « réunir urbain et rural »³, mais bien de faire droit aux spécificités de chacun et d'esquisser certaines figures de l'hybridation.

D'une façon générale l'AMAP semble devenir le moyen de « socialiser la campagne » et de rénover symboliquement, socialement et économiquement l'espace agricole autant que le périurbain. L'AMAP est donc une sorte de canal à travers lequel filtreraient les valeurs agricoles positives. Elle est également le principal vecteur de « valeurs » telle l'authenticité, la transparence, le bon goût et le sens du travail. L'AMAP est donc à la fois un élément de la vie économique et un vecteur éthique.

¹ Grumbach, I, p. 34.

² Akrich, M., Callon, M., Latour, B. *Sociologie de la traduction: textes fondateurs*, Paris, Mines-tech Paris Presses, 2006.

³ Milioutine, op.cit.



Cette réconciliation appelée à travers cette forme urbaine traduit une vision spatialiste des rapports sociaux pour laquelle la réconciliation et l'entente sociale correspondent nécessairement à l'instauration d'un type d'association et de lieu. Surtout, l'AMAP répond au désir de créer un bien commun agricole qui puisse être partagé par tous : « *Ainsi l'ambition affichée par les promoteurs de l'ADAYG est bien de contribuer à promouvoir, à travers l'agriculture, un nouveau bien commun territorialisé, c'est-à-dire co-construit par les acteurs en présence.* »¹

Cependant comme pour l'autosuffisance alimentaire, il faut noter que les équipes semblent emportées par ces rêves utopiques de réconciliation. En effet, une étude récente concernant l'ADAYG souligne les contradictions liées au modèle de l'AMAP². On remarque les logiques contradictoires et les tensions qui s'instaurent malgré tout entre les différents acteurs, les agriculteurs placent au cœur de leur préoccupation les impératifs de production et se considèrent comme experts dans le domaine agricole, alors que les élus se font l'écho des demandes de nature de leurs administrés. Il s'ensuit un conflit entre logiques économiques et revendications identitaires qui conduit à déréaliser les ambitions de l'AMAP :

*« Ces indicateurs laissent à penser que l'agriculture, ou plutôt ce qu'elle symbolise de terroirs et d'espaces verts animés, tend à être d'autant plus instrumentalisée que son dynamisme économique est fragilisé. »*³

Dans ce cadre, les aménageurs du Grand Paris se font le relais de cette demande sociétale de nature et de « produits géographiques » mais ils ne tiennent pas compte des tensions qui existent de fait dans l'espace des AMAP. Ces tensions sont en partie liées à la faible concertation entre acteurs du monde agricole et représentants des usagers, ce qui tend à fragmenter l'unité en termes de représentation.

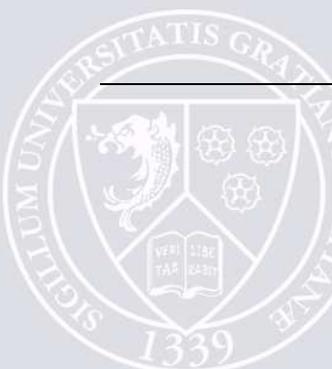
Globalement, les valeurs que prodigue l'agriculture sont présentées de façon moins ostentatoire qu'à la fin des années 90⁴ et s'incarnent principalement dans les figures de l'AMAP et du marché. Les « valeurs » véhiculées par l'agriculture ne sont pas listées et détaillées mais simplement évoquées au détour d'une phrase discrète, laissant le soin aux espaces proprement dit le soin d'incarner et d'exprimer ces valeurs se concentrant essentiellement dans la construction du lien social. Finalement l'agriculture est promue en tant que vecteur essentiel d'une économie basée sur des circuits courts, agent essentiel d'une stratégie de réduction d'émission carbone, espace à vertus structurantes permettant lisibilité et

¹ Bertrand, B. « Quelle contribution de l'agriculture périurbaine à la construction de nouveaux territoires : consensus ou tensions ? », in *Revue d'économie régionale et urbaine*, 2006, p. 346.

² Programme INRA DADP PSDR Rhône Alpes « Dynamiques territoriales périurbaines et nouvelles fonctionnalités de l'agriculture », 2006.

³ Bertrand, op.cit.

⁴ Hervieu, Viard, op.cit.



qualité de l'espace autant qu'en tant qu'élément pourvoyeur de valeurs. Loin d'officialiser le retour au rôle uniquement limitatif de l'espace agricole en la forme de ceinture verte, ces usages manifestent au contraire une volonté de diversification des liens entre urbain et agricole, en même temps qu'une spécialisation de ce dernier en tant qu'agent de civilisation au sens Eliassien du terme.

Ce « retrait » partiel d'un discours sur les valeurs urbaines et la concentration dans une forme sociale nous amène à nous interroger sur la validité symbolique de tels investissements. Il est assez probable que ces démonstrations agricoles se résument à des spectacles divertissants auxquels iront assister les citadins le week-end, les équipes attachant de plus une importance particulière aux fonctions récréatives de l'agriculture. Il est très difficile de dire dans quelle mesure ces incarnations éthiques amèneront à un véritable changement des comportements. Si c'était le cas, il est assez peu probable que ces nouveaux espaces de lisières soient assez denses et exploités pour nourrir l'ensemble de la population des franges urbaines et de plus loin. Ainsi l'usage de l'agriculture prôné par certaines équipes oscille entre ces deux extrêmes que sont le divertissement, « l'agritainment » et la fonction plus sérieuse d'agent de civilisation.

II.1.4 La nature comme agent de refondation sociale et politique.

AUC	MVRDV	LIN	Rogers	08/09	Descartes	Grumbach	Portzamparc	Castro	AJN
						x		x	

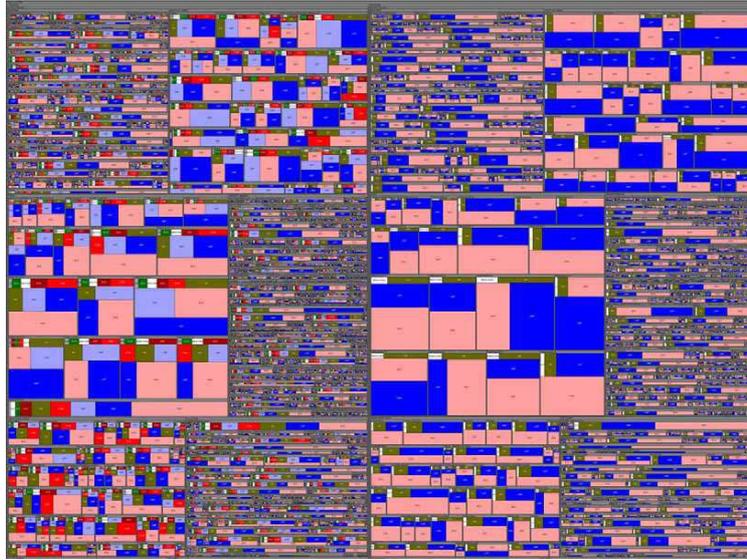
Les projets des équipes se sont déployés à l'échelle du territoire et ils proposent de vastes restructurations concernant les équipements, l'habitat et les géographies. Ces grandes opérations, parce qu'elles traversent plusieurs villes ou départements actuels, parce qu'elles rassemblent des entités administratives sous l'égide d'un même projet urbain, mettent en évidence les dissonances et les blocages qui entachent l'action territoriale traditionnelle. Ainsi au moins la moitié des propositions ont souligné les problèmes de gouvernance et les difficultés liées au surdécoupage administratif dont souffre la France depuis l'avènement de la République ainsi que la nécessité de proposer une réorganisation administrative des territoires : « *Mais les fonctions inédites d'intercession territoriale appellent des institutions d'un nouveau type. D'où la proposition d'un haut conseil du Paris métropolitain, scène de coopération à doter d'instruments collaboratifs et cognitifs.* »¹

Même constat chez l'équipe Rogers, où trois scénarii sont proposés afin de palier à ces déficits de gouvernance et d'efficacité : « *Les trois scénarios que nous proposons cherchent à rééquilibrer la structure de la gouvernance en île de France, à rendre possible un mode de gouvernance à la fois coordonné et holistique pour la métropole...* »²

¹ Descartes, p. 89.

² Rogers et alii, II, p. 10.





Rogers et alii,
II, p. 54. Représentation du mille feuille administratif français. Expression reprise par au moins deux équipes.

Face à la question du critère de cette réorganisation, les réponses ont été multiples¹. Nous nous attacherons ici à décrire la démarche originale des équipes Castro et Grumbach qui se sont attachées à définir la communauté politique future du Grand Paris à partir de son identité géographique. Ainsi, nous sommes bien dans le cadre d'une utilisation « thérapeutique » de la nature, ou plutôt de l'une de ses déclinaisons, dans la mesure où celle-ci va permettre de régler un dysfonctionnement de la structuration administrative de l'Ile de France.

II.1.4.1 Fédération du Grand Paris et communauté du Fleuve.

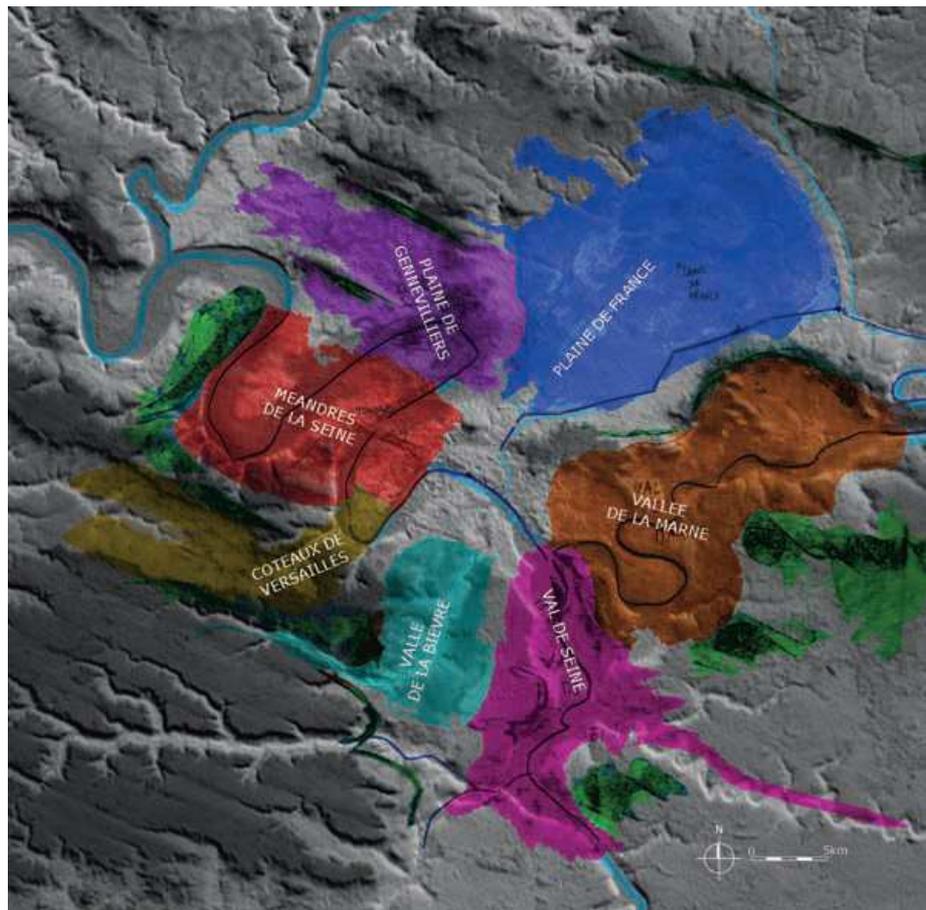
Comme pour la démarche architecturale et urbanistique, le projet part d'un état des lieux négatif quant à la gouvernance : « Réaliser le grand Paris est un énorme défi. Nous pressentons bien qu'en l'état actuel des systèmes de régulation, cela est presque impossible. Une sédimentation des strates de responsabilité s'est installée. La superposition, l'enchevêtrement des instances de pouvoir –qu'elles résultent de l'état ou des collectivités territoriales- aboutissent à un quasi immobilisme. Il nous faut donc tout à la fois inventer des concepts nouveaux liés à une vision qui réenchante le territoire dans sa globalité... »². L'ampleur de la tâche à réaliser met en évidence l'inadaptation des structures décisionnelles actuelles. C'est donc un examen rapide de la tâche à effectuer qui met l'équipe sur la piste d'un renouvellement de la gouvernance et c'est dans un but pragmatique d'accomplissement du projet que s'affirme cette volonté: « Notre unique

¹ Le groupe Descartes propose un Haut conseil du Paris métropolitain p.89, l'équipe Rogers Rogers, un conseil des communes...Ces propositions et le découpage qu'elles proposent ne sont pas articulées à partir de la nature, nous ne les décrivons donc pas.

² Castro, II, p. 171.

volonté est de donner de l'effcience à la consécration du scénario de développement du Grand Paris. »¹.

Le projet de l'équipe part tout d'abord d'une définition et d'une identification du territoire du Grand Paris qui n'avait pas été établies dans le cahier des charges. Face à cette nécessité de la définition, l'équipe opère une lecture géographique de l'espace et identifie huit entités. Ces dernières s'assimilent essentiellement à des vallées et sont donc définies par la topographie et un élément fort comme le la rivière. De la même manière ce sont les forêts de la grande couronne, et donc des éléments naturels qui marquent la fin de ce territoire à étudier et à reconstruire.

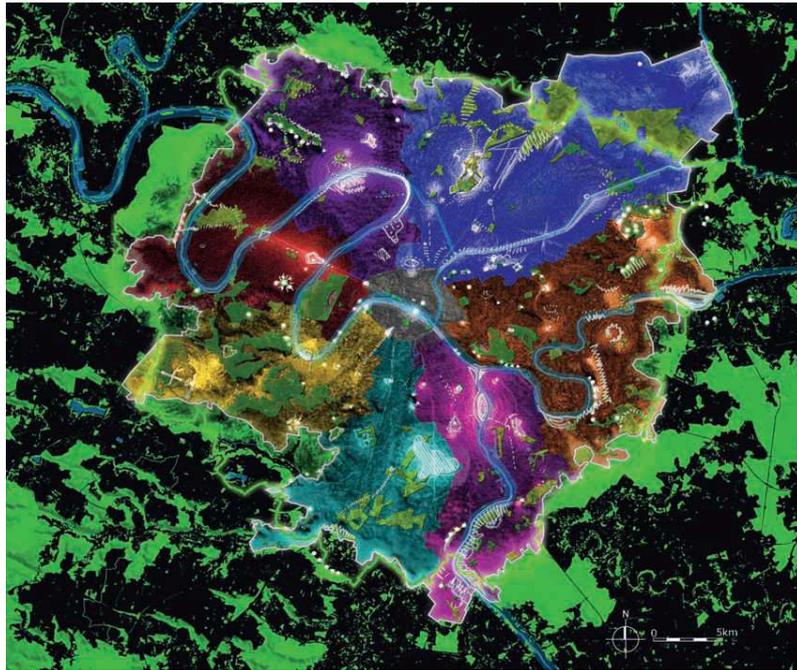


Castro et alii, II, p. 34.

C'est à partir de cette lecture géographique que va s'articuler une proposition politique. En effet, ces entités vont constituer le point de départ d'une réforme administrative et politique, puisque ces huit territoires seront les nouvelles entités constituant le Grand Paris. Ces huit entités géographiques devront à terme élire leurs représentants dans un processus de démocratie directe et ils siègeront dans un bâtiment symboliquement placé à la confluence de la Seine et de la Marne, l'agora du Grand Paris.

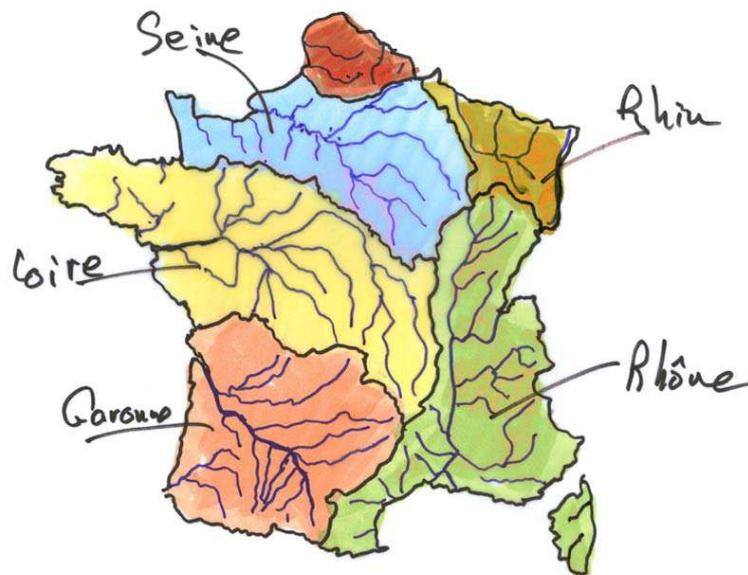


¹ Ibid., p. 172.



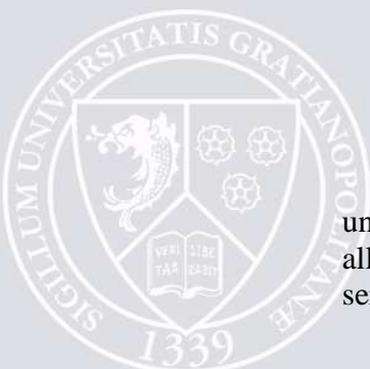
Castro et alii, II, p. 52. Les huit nouvelles entités politico-administratives du Grand Paris.

La démarche est approximativement la même chez Antoine Grumbach, avec un découpage géographique suivi d'une qualification politique.

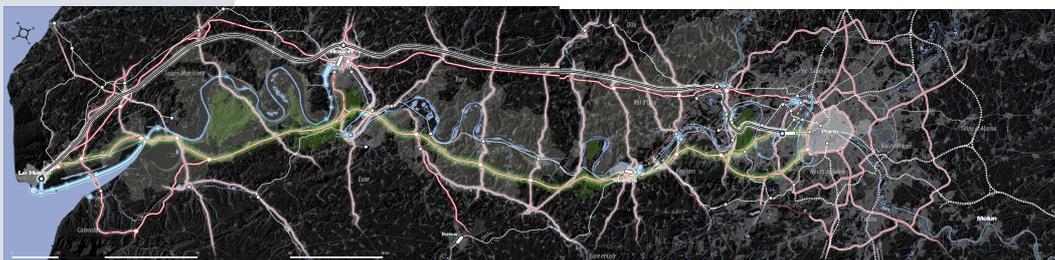


Grumbach, II, p. 43.

S'appuyant sur les propos de J.M. Guénod, les aménageurs suggèrent un autre découpage de l'espace métropolitain calqué sur les Länder allemands et qui découperait la France en cinq régions dont les fleuves seraient les principes unitaires et structurants ainsi que les villes de grande



importance insérées dans un système polycentrique d'intensités urbaines et vertes¹. Chaque nouvelle région s'organiserait sur le modèle proposé par Seine métropole.



Grumbach, II, p. 18, 19. Seine métropole.

La Seine est fondamentalement ce qui permet et justifie le regroupement administratif et territorial :

« Seine Métropole installe la vallée de la Seine comme le monument d'une agglomération de quatorze millions d'habitants. »²

A un niveau plus local, l'équipe a pour ambition de créer et de favoriser l'épanouissement d'une « communauté du fleuve » dont l'identité serait fondée par l'appartenance à une même entité géographique et paysagère :

« Les habitants des communes qui bordent le fleuve partagent une évidente communauté de destin. Ceux des grands ensembles ségrégués sur les plateaux par l'isolement dû au manque de transports collectifs peuvent construire leur appartenance à une entité géographique commune par la valorisation des talwegs qui les relient au fleuve »³

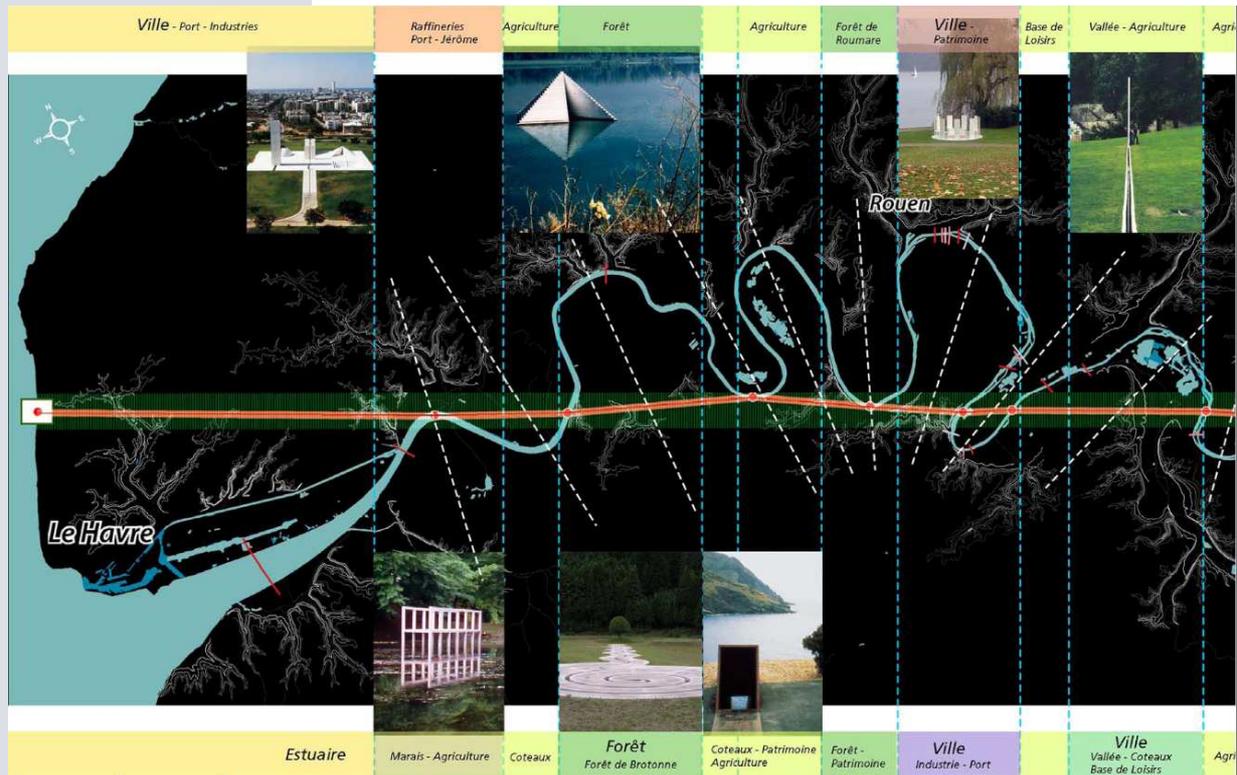
Par ailleurs l'équipe prévoit les moyens de la « stimulation » de cette identité avec la création d'un site internet interactif, d'une exposition sur les ambitions et les caractéristiques du projet et enfin par la mise en place de dispositifs destinés à l'appropriation du territoire ainsi créé. Premièrement avec la mise en place d'une piste cyclable parcourant l'ensemble de la vallée et proposant des sites d'informations sur les villages et les paysages⁴, deuxièmement par la mise en place d'un parcours symbolique de monuments célébrant la communauté du fleuve.

¹ Grumbach, II, p. 158.

² Grumbach, II, p. 53.

³ Ibid.

⁴ Ibid., p. 156.

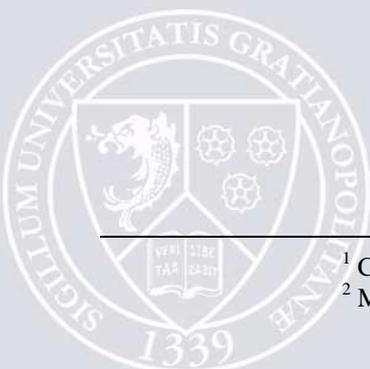


Grumbach, I, p. 168.

On voit donc que ce territoire, structuré et fondé par des éléments naturels forts, la vallée, le fleuve, fait l'objet d'une appropriation qui passe elle aussi par le paysage. Premièrement comme nous l'avons vu, par le moyen d'un arpentage, d'un parcours, par lequel le citoyen s'approprie les lieux. Et deuxièmement par la mise en place de lieux symboliques célébrant la communauté et qui eux aussi fondent l'unité entre nature et projet politique puisque ces monuments appartiennent au Land Art. Le monument destiné à ancrer et représenter la communauté n'est pas un pur artéfact, un pur objet d'architecture, ni même une œuvre d'art posée dans le paysage, elle est une mise en œuvre du paysage, une intégration de celui-ci dans la représentation même de la communauté. Le fait que ces œuvres appartiennent au Land Art n'est pas un hasard et symbolise toute la portée de la démarche.

Ces projets renvoient in fine aux propos sur la monumentalité verte développés par Michel Corajoud ou Yves Chalas et qui font du paysage et même de l'espace agricole les monuments de la ville nature en construction¹. On cite ici les propos d'Olivier Mongin qui reprennent cette idée de monumentalité verte :

« Si tout monument historique n'est pas nécessairement à révéler comme un objet patrimonial pour la république, le monument à respecter est peut être déjà là puisqu'il renvoie à la terre des ancêtres (le cimetière) mais aussi à la nature entendue comme territoire qui respecte les grands équilibres et fait mémoire. »²



¹ Corajoud, M, Discours du Grand Prix d'urbanisme 2003, Chalas, Y. op.cit, 2010.

² Mongin, O. Esprit, p. 120

Il est intéressant que le retour du sol, de l'ancrage naturel dans la constitution des identités, s'accompagne souvent du discours de l'évidence, de la vérité retrouvée et enfin dévoilée.

« ...la fédération de communes s'impose comme l'évidence du projet territorial »¹

« La pertinence du territoire de « notre Grand Paris » transcende la géographie politique et institutionnelle »²

On voit ici le vocable métaphysique avec la notion de « transcendance », comme si par delà les découpages administratifs et institutionnels la vérité du territoire et de ses habitants avait été retrouvée. Allié au discours de l'évidence, celui de l'authenticité, de la véracité politique prodiguée par le territoire et exhumée par l'architecte. Les accents métaphysiques sont tamisés et se réinscrivent dans une sorte de science politique avec pour l'équipe Castro la reprise de la phrase de Le Dantec issue du premier dossier de concertation et qui opère une montée en généralité quant au fondement du lien social :

« C'est la cohérence paysagère qui fait qu'ensuite il peut y avoir une cohérence politique et sociale »³

On ne s'attardera pas sur les accents presque maurassiens d'un tel discours qui fait de la terre et du territoire le foyer de la vérité, du dévoilement des identités et qui discrédite implicitement le projet moderne de la constitution de l'état. On soulignera simplement ici la dimension fortement pragmatique de ces projets de communauté, tout entière dévolue à l'accomplissement et à la mise en place des projets proposés. Pour l'équipe Castro, l'unique objectif de cette fédération du Grand Paris est dans un premier temps la mise en place et l'exécution des projets choisis par chaque entité. Ce sont donc des communautés politiques au sens propre, c'est-à-dire réunies autour de projets concrets d'aménagements. Pour les équipes Grumbach et Rogers, les objectifs sont également pragmatiques :

« Elle consiste donc plus pragmatiquement en un bricolage à partir de la gamme existante des structures (de coopération en particulier) en faisant le pari de la capacité de mobilisation autour d'un projet des hommes et des institutions, ainsi que celui que son effet d'entraînement et du passage du temps, fassent qu'elle ne soit que temporaire et pionnière. »⁴

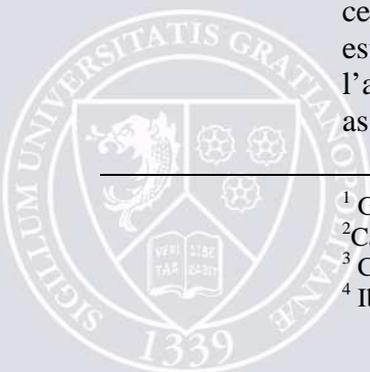
Ces projets ont des dimensions sociales, culturelles, politiques, tout cela incarné dans la réalité de l'aménagement. Cette entité administrative est donc intéressante car elle a pour assise la géographie et comme but l'aménagement de cette géographie. C'est donc un artéfact institutionnel assez troublant qui semblerait se rapprocher de l'EPAD à la Défense, la

¹ Grumbach, II, p. 5.

² Castro et alii, II, p. 172.

³ Castro et alii, I, p. 139.

⁴ Ibid., p. 158.



différence étant que pour cette dernière, le projet avait pour fondement l'économie. Ce qui est intéressant dès lors, c'est de voir comment un travail en relation avec les éléments naturels aura conduit à une restructuration administrative ; la nature est à l'origine du nouveau politique. En effet c'est bien cette nouvelle lecture du territoire, ou plutôt ce nouveau regard qui s'est attaché à révéler, à reprendre ce qui avait été jusqu'ici oublié, qui est à la base de ces propositions. Il faut mesurer le cheminement qui aura fait passer les architectes de la reprise en compte de la topographie, de la géographie et des paysages dans l'appréhension des territoires, à la mise en place de projets urbains à partir de ces unités mixtes pour enfin arriver jusqu'à la constitution de ces entités mixtes en tant que base du nouveau politique. C'est une démarche profondément pragmatique qui s'incarne dans ces propositions et qui semble aller à revers des constitutions politiques classiques, ou en tous les cas des modes de constitution qu'a consacrés le mythe républicain.

On voit par la même comment tout s'articule et se réarticule autour des questions sur la nature et comment ce concept, décliné sous des formes diverses et inséré dans des discours multiples est à l'origine de multiples révisions administratives et politiques.

II.1.4.2 La nature économique.

AUC	MVRDV	LIN	Rogers	08/09	Descartes	Grumbach	Portzamparc	Castro	AJN
		x	x	x	x	x			x

Les objectifs définis par le protocole de Kyoto ont conduit à la mise en évidence des conséquences négatives de la structuration actuelle de nos économies et en particulier de la consommation et du tourisme. Si ces caractéristiques économiques ont des impacts négatifs sur l'environnement, nous allons voir que les ressources environnementales peuvent être en retour utilisées afin de réformer ces structures et ainsi de réduire leur impact sur ce même environnement. Si quelques unes de ces propositions auraient pu être placées au sein de la partie sur la nouvelle structuration opérée par les éléments naturels, nous avons préféré regrouper ces remarques ici dans un but de cohérence et d'unité.

II.1.4.2.1 Externalité et circuits courts.

Premièrement la nature, incarnée sous la forme de « l'environnement » est à la base de la restructuration partielle des circuits économiques. C'est en tant qu'externalité négative que l'environnement est envisagé et constitue le moteur du changement, notamment celui qui va favoriser la mise en place de circuits courts dans le territoire du Grand Paris. Afin de minimiser la consommation énergétique et le dégagement de gaz à effet de serre lors des transports de marchandises, les équipes veulent



instaurer une agriculture de proximité¹. Cette dernière n'est donc plus uniquement promue en tant que vecteur de sociabilité, mais bien en tant que moyen de réduire l'empreinte environnementale du Grand Paris. Un circuit court se définit comme « ...un mode de commercialisation des produits agricoles qui s'exerce soit par la vente directe du producteur au consommateur, soit par la vente indirecte à condition qu'il n'y ait qu'un seul intermédiaire. Exemples de vente directe : vente à la ferme, vente collective, vente sur les marchés, vente en tournées, vente par correspondance, la vente organisée à l'avance (AMAP). Exemples de vente avec un seul intermédiaire : la restauration, un commerçant détaillant (boucher, épicerie, GMS, etc.) »²

Si les déclarations appelant à l'instauration de circuits courts sont pléthores :

“chartes agricoles destinées à améliorer la rentabilité des cultures maraîchères, jardins partagés, ateliers de citoyens, gestion partenariale de projets comme des parcs agraires, développement du tourisme agricole, organisation de circuits courts” (Grumbach, II, p. 103)

« Des potagers en lisière sur 100 mètres de profondeur .1 kilomètre de jardins ouvriers = 500 tonnes de fruits et légumes par an. Cela permet de limiter l'usage des transports automobiles associés aux besoins alimentaires. 30% de la longueur de la lisière correspond à 10 millions de m2 de jardins ouvriers et de maraîchages. »(AJN et alii, II, p. 182)

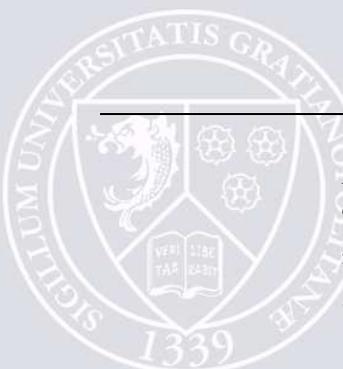
Il reste que la définition de ces circuits courts donnée par les équipes ne correspond pas à la définition « officielle » puisque pour les équipes ces circuits courts peuvent et doivent inclure des centres commerciaux, supermarchés et marchés forains. Or, ces modes de distribution ne proposent pas forcément des produits issus des zones avoisinantes, bien au contraire, les marchés forains sont souvent alimentés par Rungis. Les équipes semblent donc parfois confondre type de commerce et type de distribution, fait qui n'est pas rare dans les prises de position quant à l'activité économique métropolitaine.

Cette réforme du circuit économique implique la restructuration des transports, de leur alimentation en énergie, et de la distribution spatiale des activités. Certaines équipes par exemple préconisent des mesures concernant l'implantation des centres commerciaux,

« Les transports en commun doivent être un préalable à l'implantation de centres commerciaux de destination »,

¹ « Des modèles de circuits alternatifs se développent : paniers de légumes à la sortie du RER, développement des AMAP, vente de produits surgelés dans des packagings basiques dans le cadre d'une filière courte (Ecomiam). Un même ménage achète dans différents lieux, ce qui peut stimuler une offre en produits locaux. ». Lebel, A. op.cit, p. 199

² Ministère de l'agriculture, de l'alimentation et de la pêche, *Plan d'action pour renforcer les circuits courts*, 2009, p.1



« Encourager le retour des centres commerciaux en zones urbaines denses »¹.

De la même manière, les transports fluviaux de marchandises sont encouragés et constitués en tant que principes du renouveau économique :

« Sur le socle du Parc Ville Nature Rivière (éléments fondamentaux du territoire), viennent s'appuyer les éléments de la modernité (réseaux). Parmi ces éléments fondamentaux, le paysage, la trame hydrographique, le dispositif forestier, ainsi que le climat, les dénivelés, la nature des sols... **Les modes de transports fluviaux collectifs participent à la modernité, créateurs d'une dynamique de développement autour du chaînage économique, du comportement collectif écologique, d'un retour accentué à la Seine.** »²

De façon plus ou moins discrète et explicite, les équipes engagent toutes à une réforme du transport de marchandises. Quelques phrases pour l'équipe Castro, jusqu'à une vingtaine de pages pour l'équipe Grumbach dont l'établissement d'un réseau complet d'acheminement des marchandises :



Grumbach, II, p. 117 : Schéma des réseaux complémentaires Seine et fer.

Logiquement pour l'équipe qui a intégré le port du Havre dans son projet, les réseaux de transports aboutissent au port. : « *Le déploiement d'un réseau ferroviaire pour le transport de marchandises, sur voies mixtes ou dédiées, est le corollaire nécessaire du développement du port.* »³

II.1.4.2.2 L'exploitation des ressources naturelles comme renouveau de l'activité économique.

Outre ces réformes quant aux modalités de structuration des circuits économiques de production et de distribution indirectement motivées par la nature, celle-ci est également envisagée en tant que ressource pour l'emploi et l'activité économique. On constate le retour de la promotion de l'activité agricole. La volonté d'exploiter durablement les ressources a naturellement amené à réévaluer la nature des activités en lien avec elles. Le Grand Paris,

¹ Descartes, p. 153, 154.

² Grumbach, II, p. 101.

³ Grumbach, II, p. 137.

prenant la mesure d'une certaine demande sociale, illustre le renouveau de l'exploitation de la « campagne ressource »¹ définie comme « support d'activités économiques qui utilisent le sol, les ressources naturelles et d'autres ressources spécifiques aux espaces ruraux »².

L'examen des ressources potentielles amène dans un premier temps à préconiser des mesures en terme d'emploi. Partant du constat simple que « 75% du territoire de la région parisienne [est] souvent pris dans une économie agricole entièrement mondialisée sans rapport avec la proximité des 11 millions de consommateurs qui se trouvent juste à côté. »³, l'équipe Descartes prône la restructuration de l'économie agricole. Le bassin de l'Ile de France pourrait être d'abord un bassin d'emploi important et ce notamment en lien avec l'agro-industrie céréalière ou la gestion de la biodiversité :

*« Les parcs naturels peuvent jouer à l'avenir un rôle stratégique pour créer, préserver et gérer des structures de protection de la nature capables de contribuer au développement économique local. »*⁴

*« L'agriculture francilienne, avec ses grandes exploitations céréalières, est une des premières de France obtenant pour ses cultures des rendements parmi les meilleurs au monde. Paris a même reçu le titre de "ville céréalière" »*⁵.

L'équipe Descartes propose de faire de ses agroparcs de véritables plateformes agricoles multiusages, à l'intérieur desquelles tout serait organisé en fonction des activités liées à la production de marchandise :

*« Toutes les activités des exploitations agricoles traditionnelles pourront s'exercer dans ces zones d'activités agricoles. Traitement, stockage et commercialisation des produits agricoles y seraient non seulement possibles mais vivement encouragés. [...] Les structures des agro-parcs permettront l'accueil et l'information tant des professionnels du monde agricole que des habitants. Les jeunes agriculteurs pourront bénéficier d'un réel soutien lors de leur installation. »*⁶

Cette proposition est assez intéressante dans les morphologies futures qu'elle laisse deviner, elle fait penser également aux « rues agricoles » de l'équipe LIN. Serait-il possible demain de construire une ville centrée autour de l'agriculture sans que cela se rapproche des agrovilles socialistes

¹ Perrier-Cornet, P. « Dynamiques et perspectives des espaces ruraux et de la relation ville-campagne. Quatre scénarii de prospective appliqués au cas français », in Monteventi-Weber, op.cit, p. 20.

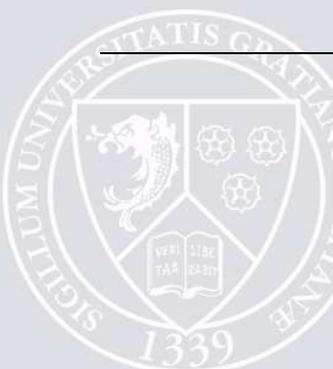
² Ibid.

³ Groupe Descartes, II, p. 11.

⁴ AJN et alii, II, p. 99.

⁵ AJN et alii, I, p.100.

⁶ Groupe Descartes p. 229.

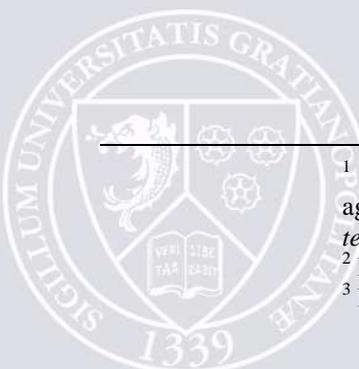


dont on connaît les déboires¹. Les équipes, et en particulier l'équipe Descartes, n'ont pas développé les implications morphologiques de ce type de ville cependant il aurait été intéressant d'envisager ce type de forme urbaine dans le cadre de la consultation.

Sans aller jusqu'à la constitution de ces parcs à vocation agricole, les autres équipes soulignent également le maintien des métiers liés à l'agriculture :

« Les citadins doivent tirer profit de la proximité des champs et des forêts gérés par de vrais agriculteurs et d'authentiques forestiers. Le parti d'aménagement doit donc réserver toute leur place aux espaces agricoles et boisés et garantir les conditions de fonctionnement de ces activités. (AJN et alii, I, p. 104)

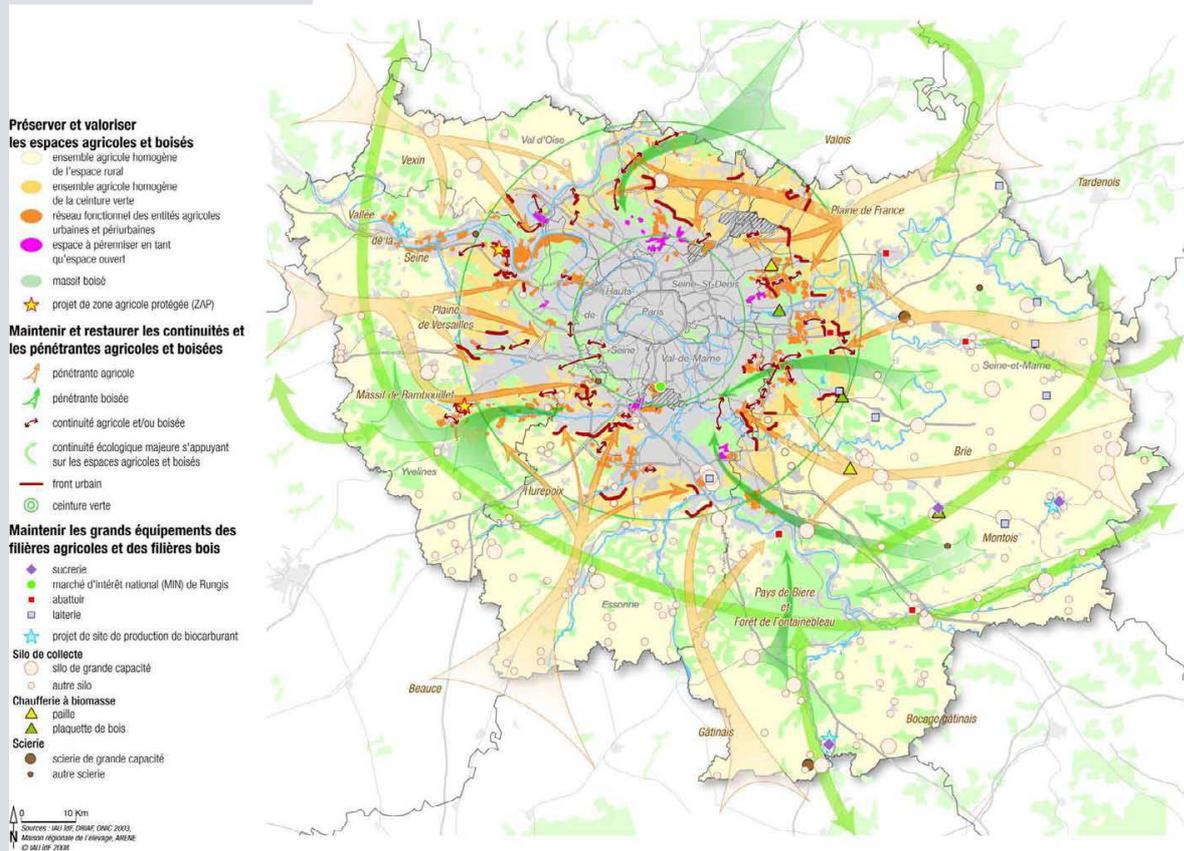
L'équipe Descartes envisage même un système d'aides à l'installation pour les jeunes agriculteurs confrontés à la hausse du prix du foncier dans les territoires périurbains ou récemment rurbanisés². Outre les activités classiques liées à l'exercice de leur métier, les équipes ont envisagé la possibilité de faire assumer aux agriculteurs des missions d'entretien du paysage, actant en cela des nouvelles exigences citadines relativement à l'espace rural. Pierre Donadieu avait déjà suggéré cette possibilité de faire assumer des tâches paysagères aux agriculteurs : *«Moyennant une rémunération de la collectivité, [l'agriculteur] pourrait rendre un service paysagiste, de la même façon qu'une entreprise privée ou qu'un service municipal des espaces verts »*³. On remarque ainsi une sorte d'ambivalence dans le discours des aménageurs. On a d'une part des propos qui tendent à faire accroire à une connaissance et un respect des activités agricoles, s'actualisant dans des primes d'installation, des facilités administratives, des primautés morphologiques accordées aux agriculteurs et à l'espace agricole. De l'autre on note une pression croissante à leur égard dans le but de leur faire assumer une polyfonctionnalité qu'il ne reconnaissent peut être pas. Le rapport de l'INRA évoqué plus haut décrivait déjà les tensions et divergences à l'échelle d'une association comme l'ADAYG (Association pour le Développement de l'Y Grenoblois) , qu'en sera-t-il à l'échelle d'un agroparc ou d'un vaste territoire du Grand Paris ?



¹ Pour une réflexion approfondie sur la cité agricole, voir Vidal, R., Fleury, A. « La cité agriurbaine, ville-nature ou ville-agricole », in Mager, C. (Dir.), *Le développement territorial, enjeux et méthodes*, PPUR, Université de Lausanne, 2009.

² Ibid.

³ Donadieu, op.cit, 1998, p. 23.



SDRIF 2008. Plan des espaces naturels et agricoles.

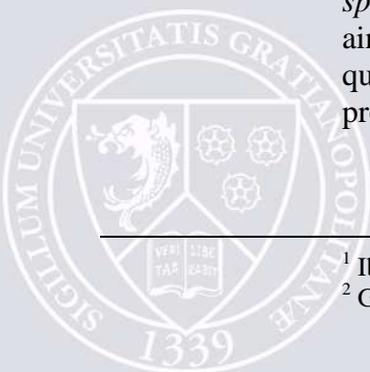
Globalement les propositions des équipes recourent les recommandations du SDRIF 2008 quant à la place et les enjeux de l'agriculture urbaine. On notera cependant l'absence du concept de « ceinture agricole », intégré à la ceinture verte, présent dans le SDRIF 2008. Les propositions du Grand Paris sont mêmes beaucoup moins ambitieuses et moins précises, l'agriculture étant encore une fois, plus valorisée en tant que participant à un processus de civilisation et en tant que pourvoyeuse de valeurs, que dans ses dimensions concrètes.

Elément important de cette économie réformée, le tourisme connaît lui aussi un changement d'optique radical en lien avec les nouvelles formes urbaines mises en place. Afin de limiter l'impact des déplacements et des infrastructures touristiques sur l'environnement, mais également afin de favoriser cette réconciliation du citoyen avec la nature urbaine de proximité, deux équipes ont appelé à la constitution d'un tourisme de proximité.

Ainsi l'équipe Descartes insiste pour « faire redécouvrir l'offre touristique francilienne aux franciliens, via des actions de promotion spécifique.. »¹. Ils préconisent donc une revalorisation de ce patrimoine ainsi qu'un développement des transports afin de soutenir ces actions et que le citoyen puisse enfin, « être touriste dans sa propre ville »². Même projet chez l'équipe Grumbach :

¹ Ibid., p. 157.

² Grumbach, I, p. 89.



« La mise en place d'une offre de loisirs à proximité du lieu d'habitation va à l'encontre de l'évolution des 20/30 dernières années où l'extension des villes et l'augmentation du bruit et de la mobilité ont joué en faveur d'une migration en fin de semaine quasi systématique pour les populations en ayant les moyens, avec des impacts en termes de gaz à effet de serre non négligeables. Comment infléchir cette tendance ? Le projet Paysage 2020 de l'OFEFP de Berne préconise pour chaque habitant l'accès à une zone de détente attractive (d'au moins 2 ha) en 10 minutes de marche ou de transport public. »¹

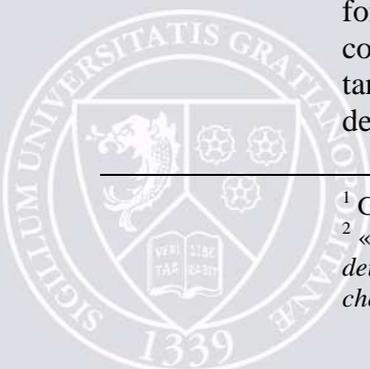
Ces réformes d'une activité centrale dans l'économie française sont toujours justifiées par l'impact environnemental : *« Rendre attractives économiquement, socialement, culturellement, des solutions de proximité est une stratégie très rentable pour l'environnement. »*. Même si ces mesures peuvent sembler timides et circonscrites à quelques propositions, il faut mesurer leur importance à l'échelle économique. Se dévoile ici un aspect fondamental de la ville durable, à savoir la nécessité capitale d'avoir en son sein des ressources récréatives suffisantes qui puissent limiter l'impact environnemental et contenir les mouvements de population. La réforme « économique » d'un tourisme de proximité ne peut se faire sans la création ou la mise en valeur des aménités et potentiels paysagers des territoires. On voit comment une certaine nature et un certain projet de société sont liés.

Ainsi quant au rapport entre « nature » et réalités politiques, économiques et sociales, on voit que la première est employée à un certain nombre de réformes à propos des secondes. Cet usage de la nature, ou d'une de ses déclinaisons se doit d'être mis en parallèle avec des projets historiques de la pensée urbaine qui eux aussi se sont engagés sur cette voie.

Quant à l'haussmannisation, dont on a souvent précisé qu'elle était l'emploi d'aménités paysagères au service d'un contrôle social, les projets du Grand Paris illustrent un certain décalage. Si cette idée de paternalisme et de contrôle des masses a depuis été tamisée, dans le sens où l'haussmannisation ne peut se réduire à cette trop simple manœuvre politique, il reste que la volonté d'imposer une certaine paix sociale ne peut être amputée de ce paradigme. Dans les projets d'Haussmann les espaces verts avaient clairement un rôle à jouer en assurant une « détente » nécessaire à la survie de la cité. De par une composition classique des éléments naturels et de par l'instauration d'aménités paysagères dans les parcs, le mécanisme de détente entraînait le relâchement des tensions et ainsi la survie du système en cours². Le but est alors de continuer à faire fonctionner ce système dans lequel les classes populaires ont un rôle considérable à jouer, constituées par la gouvernamentalité de l'empire en tant que « population » à qui l'on doit de prodiguer le bien être dans le but de maintenir son efficacité dans le système de production libérale de

¹ Grumbach, I, p. 33.

² « Mais c'est plaisir de voir, chaque jour de repos, les masses populaires envahir les deux bois, s'y répandre de toutes parts, et s'y divertir avec le sentiment qu'elles sont bien chez elles. » Baron Haussmann, op.cit, p. 569.



l'époque¹. Or nous avons vu que par de nombreux aspects, à travers l'agriculture de proximité, ou la volonté de construire des communautés des paysages, les projets du Grand Paris avaient sensiblement les mêmes objectifs. Bien sûr, contextes et motivations sont différents, mais par delà l'hétérogénéité des projets, cette fonction de la nature subsiste. Dans le premier cas on désire intégrer une classe, dans l'autre on lutte contre l'atomisation du corps social et le délitement du politique. Cette « thérapeutique » de la nature n'a que peu évolué. Son sens est radicalement différent, mais dans ses objectifs et sa matérialité, elle n'a pas changé.

Toujours concernant ce « ciment social » que pourrait constituer certains aspects de la nature, notamment la nature agricole, on remarque une certaine évolution. Nous avons démontré que dans les projets de villes ou communautés agraires issus des mouvements socialistes, le bon rendement des terres et l'abondance du produit agricole était le gage du bon fonctionnement communautaire. Le fruit généreux était l'indice de cette communauté renouvelée et heureuse. Ce qu'on remarque avec le Grand Paris, projet issu d'une société d'abondance, c'est que les rendements de cette agriculture ne sont pas si importants que le fait de l'agriculture lui-même en tant qu'activité et en tant qu'espace. Même si certaines équipes rêvent à des rendements fabuleux, c'est surtout en tant que symbole d'un rapport plus amical à la nature, mais également en tant qu'activité collective que l'agriculture est promue. On voit comment le caractère indiciel de l'agriculture est resté le même malgré la disparition du « produit ». Chez Howard, la « coopération », maître mot de son projet, était permise par l'activité elle-même, mais aussi et surtout par les hauts rendements de ce geste collectif. Dans le Grand Paris, la question du rendement a presque disparu.

II. 2. La nature autothérapeutique.

Certaines propositions concernent la nature et celle-ci exclusivement. Les éléments naturels ne sont plus convoqués afin de régler des problèmes sociaux, politiques ou économiques comme nous l'avons vu plus haut, mais plutôt afin de gérer le fonctionnement des écosystèmes naturels eux-mêmes. L'urbaniste ne se préoccupe plus uniquement du fait urbain mais de ce qui l'entoure, de tout ce qui l'entoure et qui est compris dans le territoire. A cet égard le concours du Grand Paris est bien l'incarnation de ce pas de plus qu'a opéré l'urbanisme ces dernières années, passant d'un urbanisme durable à un véritable développement spatial urbain établi sur une aire beaucoup plus importante et prenant en compte une spatialité et une temporalité élargies². On voit ici dans le cadre d'une thérapeutique de la nature elle-même cette fois, une intensification de sa dimension processuelle et la tendance à constituer ce que nous appellerions une « hyper nature ». Les urbanistes vont s'employer, au nom d'une éthique environnementale ou d'une rationalité instrumentale, il sera nécessaire d'en

¹ Foucault, M. *Naissance de la biopolitique*, Paris, Gallimard-Seuil, 2004.

² Meijer, M., Adrieans, F., Van der Linden, O., Schik, W. « A next step for sustainable design in Netherlands », in *Cities*, n° 28, 2011, pp. 536-544.



débattre, à mettre en place des procédés de nettoyage et de purification des espaces naturels et paysagers. Le travail de l'urbaniste ne porte plus sur la ville, ou sur des formes particulières d'espace urbain, ou encore sur des espaces de transition entre nature et ville, mais sur des espaces entièrement naturels situés dans la ville dense ou éloignés d'elle.

II.2.1 Nature en ville.

AUC	MVRDV	LIN	Rogers	08/09	Descartes	Grumbach	Portzamparc	Castro	AJN
	x	x	x	x	x	x			x

Dans un premier temps les équipes ont souligné la nécessité de préserver des espaces de nature en ville afin de protéger la biodiversité. Cette nature, que l'on pourrait à bien des égards qualifier « d'encadrée » n'a pas été dédaignée par les équipes mais elles lui ont au contraire reconnu une identité et des particularités à préserver.

« Il existe des fonctionnements écologiques dans l'espace des villes et des campagnes qui méritent intérêt alors même qu'ils ne sont pas conformes aux canons esthétiques, moraux ou économiques. L'importance des échanges migratoires et génétiques au sein des populations animales [...]. »¹

Ces espaces de biodiversité en ville sont les parcs, les jardins publics ou privés, les squares, ainsi que toutes les friches ou terrains en cours d'abandon. Partant d'un constat de fragmentation des biotopes, constaté grâce aux écologues et aux écologues du paysage, le travail consiste principalement à regrouper ces espaces, à les mettre en réseaux. C'est donc l'impératif de mobilité et d'amplitude qui transparaît dans la gestion des espèces.

« Constituer des mailles écologiques associant plusieurs espaces protégés à des corridors permettra de mieux les intégrer aux projets de territoire. »² « Les modes de plantation et de gestion urbaine stimulent des projets cohérents de trame verte et bleue qui assurent des fonctions de corridors biologiques. Et influencent la forme urbaine pour insérer des bandes boisées et des zones humides dans la ville »³

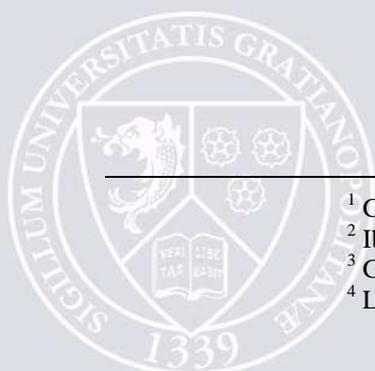
« Préserver les forêts urbaines, les vergers traditionnels et les parcs comme colonne dorsale d'une infrastructure écologique. Développer des corridors verts le long des voies ferrées, rues ou cours d'eau. »⁴

¹ Grumbach et alii, II, p. 98

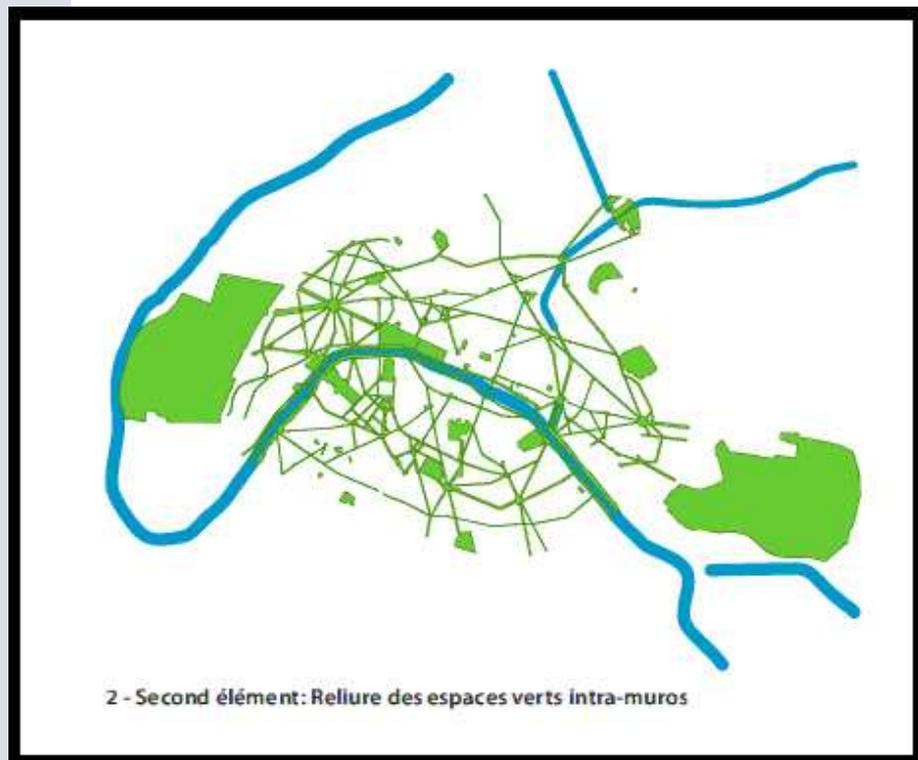
² Ibid.

³ Grumbach, II, p. 102.

⁴ LIN, I, p. 83.



Outre les espaces verts classiques de la ville, sont répertoriés tous les espaces dans lesquels est susceptible de s'installer la biodiversité : friches, voies ferrées, abords des zones commerciales ou d'activités. La carte suivante est un exemple de cette cartographie des espaces verts. Il faudra y inclure également tous les espaces réinvestis par l'agriculture ou le végétal comme les toits ou les cours d'immeubles. Les équipes s'emploient donc à répertorier et cartographier ces espaces à la fois verts et vides. Nous en montrons un exemple ici avec la carte de l'équipe Rogers.



Rogers et alii, II, p. 187.



AJN et alii, II, p. 125.

On voit notamment l'investissement des zones jouxtant les voies de communication ou les grandes infrastructures de transport.

« La création d'une biodiversité dans ces espaces dédiés aux transports est par ailleurs à développer (assainissement alternatif, paysages cultivés, liaisons douces...)... »¹ « Développer des corridors verts le long des voies ferrées, rues ou cours d'eau. »²

L'aménagement peut parfois constituer non pas en un réinvestissement des zones abandonnées, mais en la création de ces vides et leur insertion dans la trame urbaine. Ainsi l'équipe LIN construit elle une trame d'espaces délaissés qui sont considérés comme des moyens de stimuler la biodiversité.

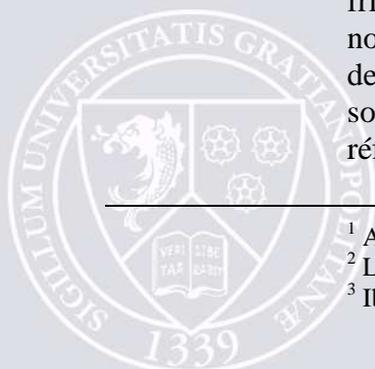
« Si les bâtiments durent très peu de temps, on assistera à l'émergence d'un modèle dynamique, avec des zones qui interfèrent étroitement, des parcelles bâties, des parcelles temporairement désaffectées avec des bâtiments en ruines, et d'autres espaces où l'on construira des bâtiments neufs. Ici, les parcelles abandonnées sont autant d'habitats provisoires pour la flore et la faune. »³

Cependant, à part la proposition de cette équipe, et le réemploi des friches ou des voies de communications ferroviaires, la création de nouveaux espaces n'a que peu occupé les équipes. Reprenant les travaux des écologues qui ont souligné l'importance de cette biodiversité cachée et souvent non désirée, des espaces hybrides auraient pu être imaginés. La réflexion sur la nature en ville, nature ici entendue au sens simple de ce qui

¹ AJN et alii, II, p. 125.

² LIN, I, p. 83.

³ Ibid.



est constituée d'êtres vivants, a donc été largement oblitérée par la présence du végétal. Si comme nous allons le voir, une réflexion assez large a été entreprise à propos des espaces situés dans le périurbain ou le rural, la relation entre les êtres vivants et la ville dense a été évacuée. Après avoir repérés ces espaces délaissés, les urbanistes se devront de les mettre en réseau. Or il est assez dommageable que jamais ne soit précisée la nature de ces liaisons entre les différents éléments verts et vides de la ville. Un boulevard planté suffit-il à assurer la liaison entre deux parcs ? Deux jardins ? Y'a-t-il d'autres formes de nature possible pour ces liaisons ? Ces questions ne sont pas réellement abordées.

Une fois ces espaces repérés et mis en réseau par des systèmes de corridors, il s'agira de mettre en place des couloirs de "sortie" vers les zones vertes du périurbain.

*"De nouvelles artères vertes qui relient la région verte au centre ville en passant au dessus des voies ferrées."*¹

Le maître mot est donc la préservation de ce type d'espace qui se croisent et se mêlent aux espaces urbains. Cependant les équipes qui ont soutenu cette préservation se sont contentées de souligner la nécessité de mise en réseau sans approfondir les relations entre biodiversité et espace urbain dense. Au-delà de cette célébration de surface, les rapports entre les usagers, les habitats humains et la faune de ces biotopes alternatifs n'ont pas du tout été envisagés. La question des frontières entre biotopes et urbain, avec l'interrogation quant à la porosité ou l'imperméabilité de ces zones n'a pas été traitée.

Pareillement l'investissement de l'architecture de la ville elle-même en tant que biotope soulève de grandes interrogations. On a coutume de s'émerveiller de la présence des espèces dans la ville et d'en faire le signe d'une qualité écologique cependant les exigences de la ville durable sont parfois contradictoires avec les fonctionnements écologiques. Les immeubles de la ville dense sont par exemple des lieux de nidification pour certaines espèces d'oiseaux. La réforme des isolations thermiques nécessaires à l'économie d'énergie risque d'empêcher certaines espèces d'établir leur nid dans les toits des maisons ou des immeubles². Ce conflit potentiel entre énergie et animalité a complètement été oblitéré.

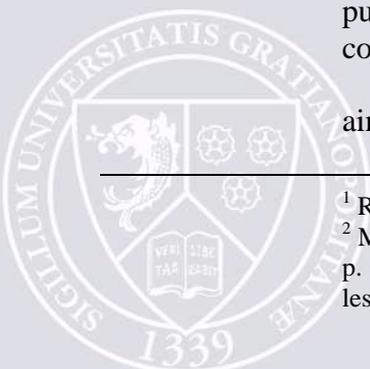
De plus la recherche a depuis un certain temps montré la richesse de biotopes considérés comme n'ayant pas leur place dans la ville. Les égouts, dépôts et décharges, abritant des espèces dites nuisibles sont des biotopes riches qu'il est nécessaire de penser. Doit on éliminer, ou favoriser ces espèces ? Au nom de quelle conception de la diversité ?

Plus généralement la présence de l'animal en périurbain ou urbain dense impose une réflexion de fond sur les notions de « sale » et de « propre » dans la ville. L'exigence toujours plus pressante de salubrité publique, en lien avec des impératifs d'image de la municipalité, est elle compatible avec la présence de certains animaux dans la ville ?

Comme on le voit les quelques pages concernant les passages à faune, ainsi que l'évocation de corridors biologiques ne suffisent pas à répondre à

¹ Rogers et alii, II, p. 172.

² Malher, F., Magne, J.F. "L'urbanité des oiseaux", in *Ethnologie française*, Vol.40, 2010, p. 665. Un numéro en préparation des *Carnets de géographie* fait par ailleurs le point sur les animaux et la ville.



ces questions. Par ailleurs les espaces de la biodiversité envisagés sont très largement végétalisés et de ce fait plutôt « nobles ». Or les travaux de Nicole Mathieu nous ont appris que les espaces de la biodiversité en ville pouvaient se trouver au croisement du naturel et de l'artificiel¹.

II.2.2 Ensauvagement et espaces vierges.

AUC	MVRDV	LIN	Rogers	08/09	Descartes	Grumbach	Portzamparc	Castro	AJN
		x	x	x	x	x			x

La création d'espaces vierges ou quasi inhabités relève donc de cette thérapeutique de la nature qui s'assimile à une logique de « l'ensauvagement » de la nature déjà décrite dans plusieurs travaux². Ensauvager obéit à la volonté de favoriser la survie des écosystèmes dans la ville territoire en créant des « isolats » de nature. Nous allons d'abord étudier comment les équipes s'emploient à protéger la biodiversité, puis nous verrons concrètement quelles formes revêtent ces espaces ensauvagés.

II.2.2.1 Protéger la biodiversité.

A ces espaces de la biodiversité situés dans la ville dense, ou infiltrant le périurbain, s'ajoutent d'autres espaces, dont l'implantation obéit à des exigences de séparation d'avec les zones urbaines. Ces grands espaces sont ceux qui se situent dans la grande couronne parisienne et sont faits des grands paysages, des espaces agricoles et des massifs forestiers.

« Le territoire du Grand Paris est composé de trois grands paysages qui ont des rôles différents dans le système écologique: les forêts sur les sols pauvres des plateaux, les zones humides de la vallée, les coteaux avec leur richesse en biodiversité. »³

L'objectif affiché de l'urbanisme de la ville durable est de protéger la biodiversité mais également de la stimuler :

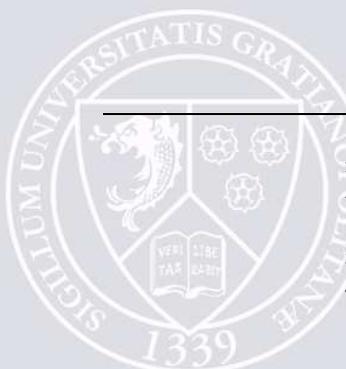
« Il s'agit de préserver la biodiversité des espaces de nature ordinaire par des pratiques agricoles ou forestières adaptées, mais aussi de recréer de la biodiversité par des actions localisées de génie écologique [mise en valeur de talus, lisières, bords de routes, haies, petits bois, mares, cours d'eau]. La mise en valeur de la biodiversité ne se réfère pas à une vision passéiste mais, bien au contraire, demande un surcroît de connaissances et de technicité. »⁴

¹ Mathieu, op.cit.

² Beatley, T. *Biophilic cities. Integrating nature into Urban design and planning*, Washington DC, Island Press, 2011, Beatley, T (Ed), *Green cities of Europe, global lessons on green urbanism*, Washington, Island press, 2012.

³ Studio 09, p. 95.

⁴ AJN, I, p. 108.



« Elles (les zones humides créées artificiellement) vont progressivement enrichir la diversité biologique et paysagère »¹.

« Les nouveaux wetlands renforcent les relations entre les différents habitats. Les échanges pourront favoriser la formation d'une nouvelle biodiversité. »²

“Foret: Organisée selon des principes écologiques privilégiant la biodiversité et la réintroduction d'espèces indigènes, cet acte affirmerait la volonté de la Région de permettre un avenir durable sur le long terme.”³

La majorité des équipes a prôné l'augmentation de la biodiversité, la nécessité pour l'aménageur de stimuler les espèces en organisant le territoire de manière à les laisser les plus indépendantes possibles. L'urbaniste se doit de « fabriquer, créer, inventer, produire » de la biodiversité. Les équipes assignent donc implicitement à l'aménageur un rôle quasi « démiurgique », en tous les cas de grandes responsabilités. Pour favoriser cette indépendance des espèces, il s'agit une nouvelle fois de favoriser la mise en réseaux des territoires.

« Parcs : Au sein de la ceinture verte, les parcs naturels régionaux et les forêts doivent être reliés afin de créer des couloirs écologiques continus pour la faune et la flore. »⁴

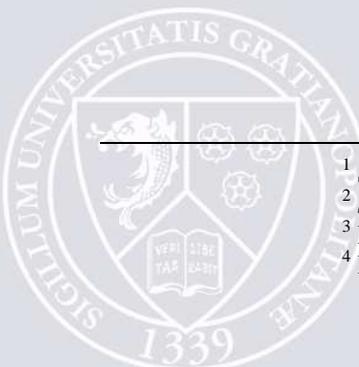
Le projet de l'équipe Studio 08-09 illustre assez bien cette volonté de mise en réseau, leur projet s'inscrivant dans leur objectif général de création de porosité. Comme pour d'autres thèmes d'aménagement, les espaces naturels ont été rassemblés sous la figure de l'éponge :

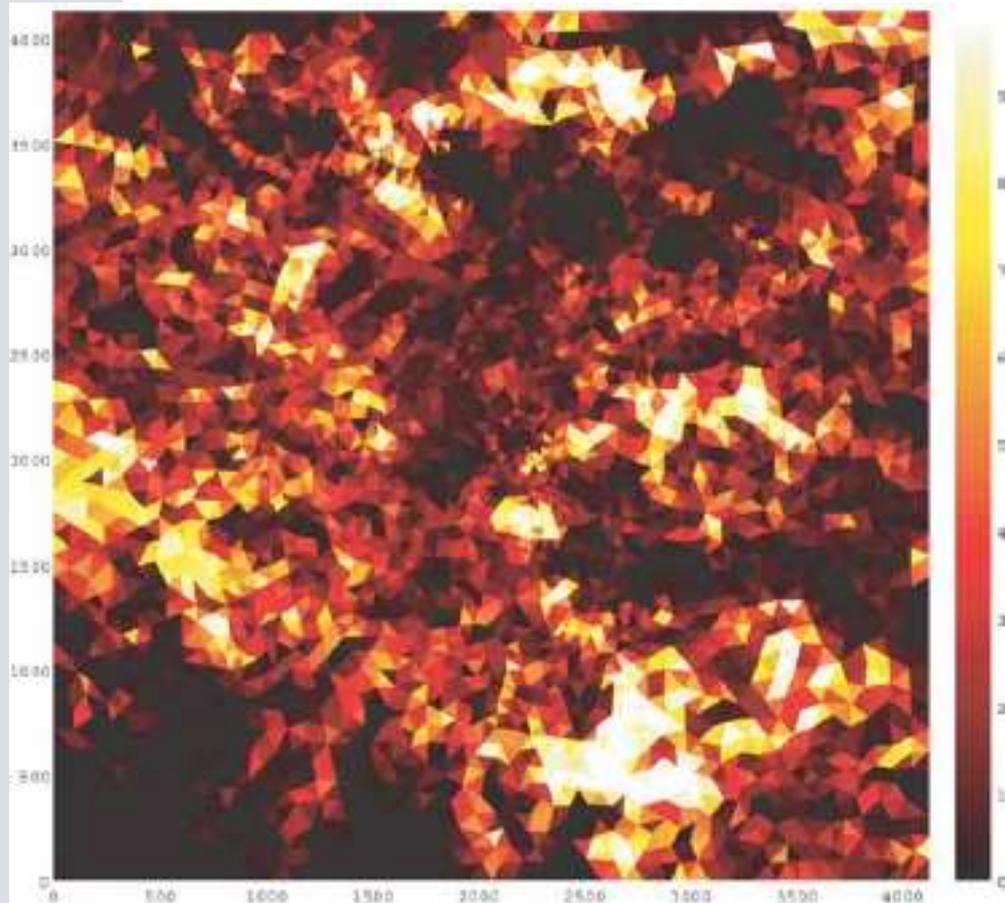
¹ Studio 09, 2009, p. 29.

² Studio 09, 2009, p. 65.

³ Rogers et alii, II, p.180.

⁴ Ibid, p. 179.





Ce document illustre la connectivité des espaces naturels dans le territoire du Grand Paris. Plus un territoire est obscur, moins il est connecté et il se devra d'être l'objet d'un travail de réinsertion dans le réseau général des espaces verts.

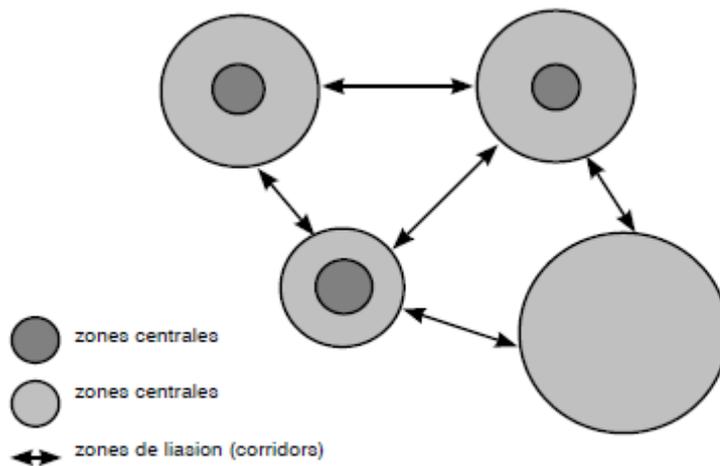
« Plusieurs fois on a réfléchi dans le passé aux opportunités que ces espaces verts et agricoles offraient pour construire une réserve de biomasse et un système de couloirs et parcours, un réseau qui lie les différentes parties de la métropole. La nouvelle sensibilité écologique fait que la construction de ce réseau, avec ses parcours piétons et vélos, aujourd'hui à l'ordre du jour, soit un objectif incontournable pour une métropole qui se veut écologique et perméable. »¹

Avec la constitution de ces isolats et leur mise en réseau, l'animal peut ne jamais croiser aucune présence humaine sur des kilomètres et ainsi retrouver une certaine indépendance. L'animal habite le réseau, et cela lui permet d'éviter les zones urbaines. On voit donc une sorte de paradoxe de l'outil réseau, qui, de moyen de mettre en contact les espaces, devient par la même le moyen d'en éviter d'autres².



¹ Studio 09, p. 97.

² Dupuy, G. *L'urbanisme des réseaux*, Paris, Belin, 1991.



AJN et alii, I, p. 111.

Seule l'équipe AJN et alii, sous la plume de l'écologue Serge Martin, développe les théories de l'écologie et de l'écologie du paysage d'où sont extraits les concepts de « zone centrale » « zone tampon » et « zone de liaison »¹. L'équipe est la seule à rentrer dans le détail de ces concepts afin de justifier la mise en liaison des territoires. Cette étude concrète de la fragmentation des territoires mène à l'étude de la nécessité des passages à faune dans la ville. L'étude de ces réseaux montre à quel point la ville a sectionné et découpé ces systèmes et donc à quel point il est à présent nécessaire de les réhabiliter : « *Il est indispensable d'avoir une approche globale et systémique de ces espaces et de les analyser en termes de systèmes en s'intéressant non seulement aux espaces entre eux mais aux relations et liaisons entre ces espaces.* »²

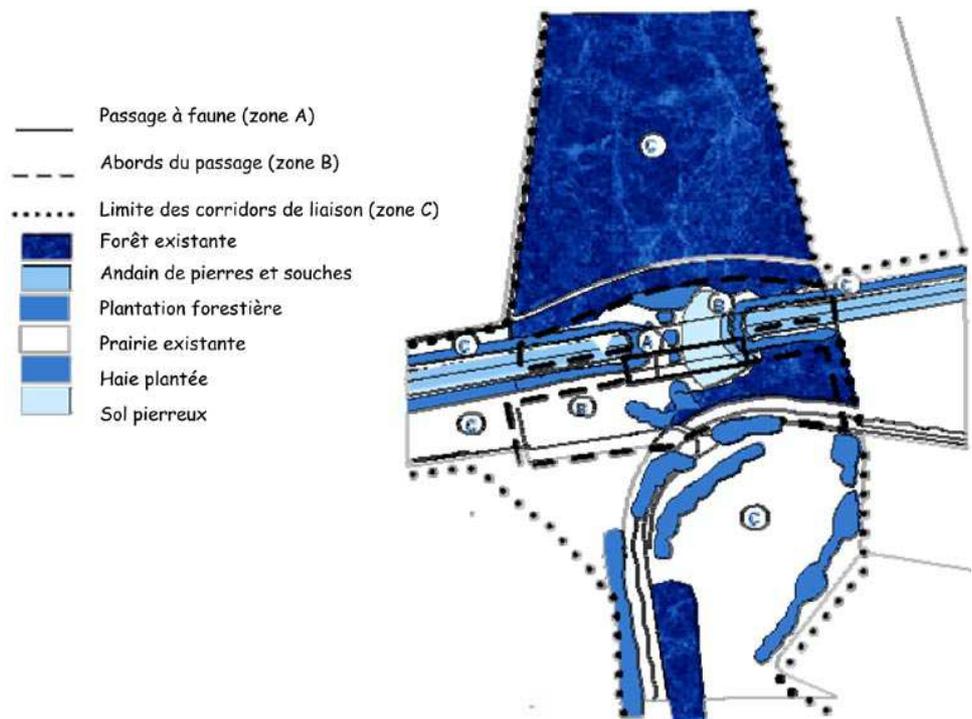
Ces impératifs abstraits s'incarnent dans des propositions très concrètes d'aménagements destinés à gérer les parcours et lieux de vie des animaux :

*« Lorsque l'urbanisation et les axes de circulation coupent de manière permanente les possibilités de déplacement des populations animales, il faut construire des ouvrages de franchissement appelés passages à faune. »*³

¹ Rappelons que la zone centrale est la zone qui assure les conditions pour la sauvegarde des écosystèmes, la zone tampon est une zone protectrice entre la première et les activités humaines. Les couloirs assurent la migration des espèces.

² AJN et alii, I, p. 103.

³ Ibid.



AJN et alii, I, p.136. Ce schéma montre l'installation d'un corridor assurant une fonction de passage pour la faune dans l'espace de la ville territoire.

Ainsi l'aménagement territorial durable ne se contente plus à présent de dessiner des voies de circulation, des zones d'habitats ou commerciales, ce n'est pas un urbanisme correcteur qui viendrait limiter ces espaces afin de pouvoir laisser ces espaces se construire seuls et progressivement, il doit dessiner et anticiper de fait ces espaces. Les corridors et autres espaces de vie réservés à la nature ne sont plus des espaces résiduels et imprévus mais bien des espaces programmés et insérés dans la trame urbaine.

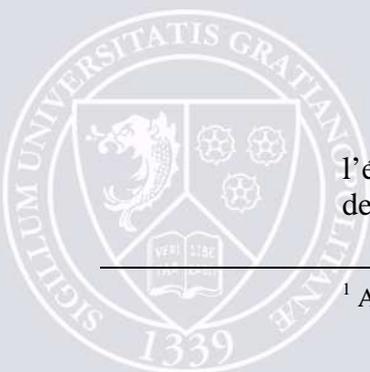
« La gestion de la biodiversité en ville doit faire partie intégrante de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire tant au niveau de la conception du bâti et des espaces publics qu'à l'aide du savoir faire de l'ingénierie écologique. »¹

La volonté de créer des corridors biologiques ou des isolats de nature préservée est bien présente dans les dossiers, cependant ces remarques ne doivent pas cacher le manque cruel de réflexion concernant la faune qui s'est fait sentir dans les dossiers. En effet, mis à part ces dizaines de pages concernant les passages à faune dans des espaces plutôt ruraux, aucune autre équipe n'a envisagé concrètement cette question dans la construction de la ville post Kyoto. Globalement avec 50 pages sur environ 6000 à propos d'espaces à dominante « naturelle », on peut considérer que la réflexion sur la faune a largement été évacuée.

II.2.2.2 Formes de l'ensauvagement.

Les deux images proposées plus bas illustrent les propositions de l'équipe Descartes quant à la création de vastes zones humides. Ces dernières obéissent d'une part à la volonté de participer au freinage du

¹ AJN et alii, I., p. 108.



UNIVERSITÉ DE GRENOBLE

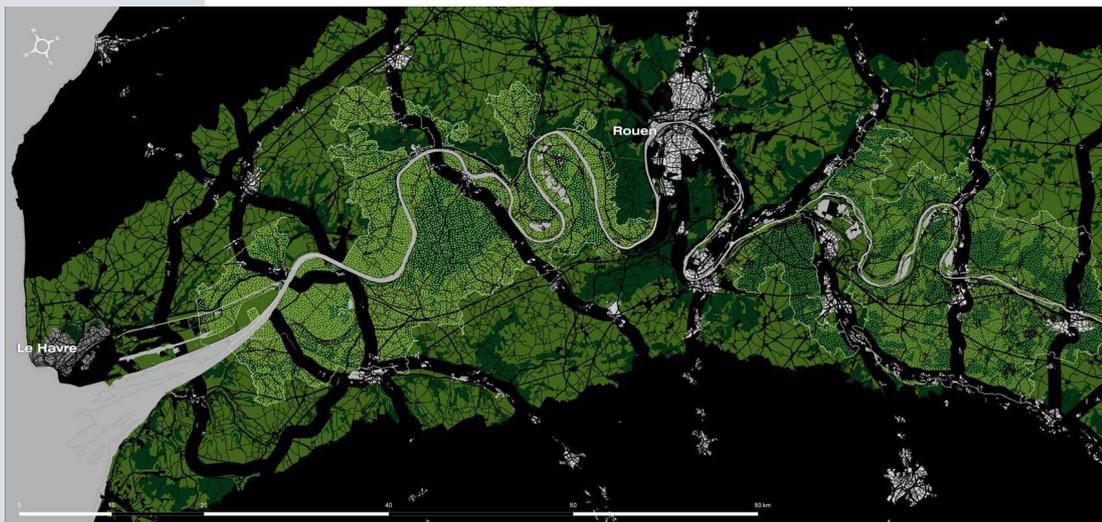
réchauffement climatique mais également à l'enrichissement des écosystèmes. Comme on peut le voir sur cette image symbolique, la ville est au loin ; aucun accès, aucune berge n'est visible, l'interaction avec le monde des hommes est absente. L'eau recouvre toute la surface de l'image, elle a recouvert la route et l'écluse, soit les moyens de gestion rationnels de la terre et de l'eau. Cette dernière a pris possession de l'espace et l'aménageur est là pour encadrer, préparer cette prise de pouvoir.



Groupe Descartes, p. 231, 232.

La seule place qui reste à l'homme est cette petite plate forme sur la gauche de la deuxième image et qui ancre l'homme dans son rôle de spectateur lointain, d'observateur isolé et ne pouvant plus rentrer en interaction avec la nature, excepté du bout de ses jumelles.





Grumbach, II, p. 104.

Symbolique encore, cette image présente un territoire saturé de vert au milieu duquel serpente la Seine. Certes, l'image n'est qu'un minuscule élément du dossier et n'était destinée qu'à représenter un seul aspect de la vallée de la Seine. Cependant il nous faut nous arrêter sur le traitement esthétique de celle-ci et sur sa portée symbolique. En effet elle tendrait presque à évoquer un bras de l'amazone au milieu du continent Sud américain. Le fait de chercher à évoquer une telle résonance aux yeux du lecteur renvoie au désir d'espace sauvage, à la création d'une nature vierge, en tous les cas omniprésente sur le territoire. Le noir autour de cet espace vert accentue l'effet d'isolement et donne l'impression d'un territoire inconnu au-delà de cet océan de verdure. L'écho recherché est clairement celui d'une nature vierge et sauvage.

« Le territoire a besoin de ces espaces où l'homme est peu présent. Pour se divertir, profiter de la nature, on a aménagé plein d'autres endroits. On a beaucoup travaillé sur le fleuve, ses berges... ce lieu particulier qu'est la berge et sa rencontre homme/ nature. Mais bon, là ce sont des espaces vous avez raison où la présence de l'homme est pas... pas forcément nécessaire. Mais les usagers en profiteront indirectement ; parce que faire attention à ces espaces, à la faune, à la flore, indirectement ça, ça, il y aura un retour. »¹

« Il s'agit pas de se débarrasser de la présence de l'homme, non... [...] mais il s'agit pour certains endroits, de faire attention à ce qu'ils n'interagissent pas trop avec le milieu. C'est tout. »²

« Creuser des canaux est une bonne manière de laisser tranquilles des parties non naviguées, des zones où la nature peut reprendre, avec

¹ Y.Lion. entretien n°1.

² A.Grumbach. entretien n°4. Comme nous l'avons dit ces matériaux ne sont pas reproduits dans leur intégralité puisque non exploités. Ces citations font exception tant elles correspondent à la problématique et nous avons cédé à la tentation de retranscrire cette infime partie des entretiens que nous avons eus avec certaines équipes.

sa biodiversité et ses bancs de sable qui se déplacent les crues, îles mouvantes.. »¹

Si comme nous le verrons de nombreux projets ont pour but de développer les activités liées au loisir, il reste que certains projets n'ont pour unique but que de favoriser la bonne santé de la nature et ce, sans que les habitants en profitent directement par la contemplation ou la récréation. Les multiples propositions concernant la préservation ou la création de corridors biologiques n'obéissent qu'à cet objectif. Il n'est pas question de mettre en spectacle l'écosystème mais de s'assurer que le développement urbain n'entrave pas son fonctionnement. C'est donc la volonté de créer des espaces naturels presque vierges, ou en tous les cas qui ne soient pas intégrés aux multiples projets concernant la nature. L'objectif est de créer un espace dont on ne profitera pas, mais qui est là, qui existe et qui est une sorte de « garantie de naturalité » au creux de l'urbain. Le statut de tels espaces est très particulier, puisqu'il semble être l'aménagement d'un non lieu, ou plutôt d'un hors lieu où la nature pourrait être elle-même, délivré de l'impératif de faire spectacle.

De par la mise en réseau des zones humides avec les parcs et isolats de nature, les équipes agissent comme nous l'avons vu sur la biodiversité en favorisant certains biotopes et certaines espèces. De la même manière, l'équipe LIN, entrevoit un fort développement du système lacustre semi-artificiel. S'ils prévoient l'aménagement de sentiers et de passerelles destinés à observer ces espaces, il reste que ces derniers doivent rester éloignés de ces espaces où la nature se ressource.

« Sur certaines îles inaccessibles au public nous pratiquerons la densification des éléments naturels, soit l'introduction d'herbivores rendus à l'état sauvage : auroks de heck, chevaux koniks ce qui générera une mosaïque dynamique de bosquets et de zones herbeuses. »²

Dans cette stratégie de création d'espaces libres, les espaces agricoles ont un grand rôle à jouer puisque « *Le territoire francilien est composé de 80% d'espaces naturels et ruraux dont plus de 50% de terres agricoles et 23% de forêts.* »³. Ainsi ces espaces de « culture » sont insérés dans ce réseau d'espaces ouverts qui doit permettre la régénération de la biodiversité.

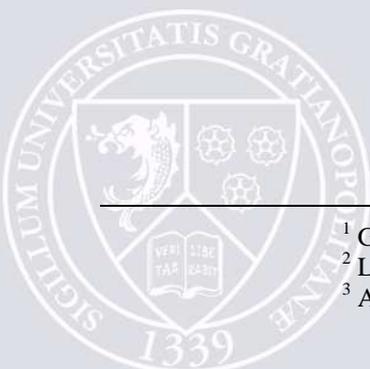
« Les espaces agricoles parce qu'il sont majoritaires au sein de ce vaste système ouvert sont de vastes corridors écologiques. Qui jouxtent les espaces naturels, qui sont des poches... »

« Il est indispensable d'avoir une approche globale et systémique de ces espaces et de les analyser en termes de systèmes en s'intéressant

¹ Grumbach, II, p. 177.

² LIN, II, p. 53.

³ AJN et alii, I, p.100.



non seulement aux espaces entre eux mais aux relations et liaisons entre ces espaces. »¹

Ces propositions sont sous-tendues par des conceptions presque vitalistes de la nature où les surfaces humides « favorisent », « stimulent », « attirent ». Il semble que derrière ces objectifs et ces dispositifs se dessine bien le désir d'un îlot de nature préservé et loin des hommes. Nous ne sommes pas ici dans une mécanique de muséification classique puisqu'il y a la volonté implicite d'en écarter les usagers. De même, cet espace ne semble pas être conçu comme point de départ de l'imaginaire, support de la rêverie, puisqu'il pourrait potentiellement être ignoré des usagers peu aventureux ou se limitant aux espaces récréatifs.

II.2.2.3 La question du sens des espaces ensauvés.

La biodiversité a succédé aux notions de stabilité et d'équilibre des écosystèmes. Les équipes semblent avoir pris acte du changement d'orientation des écologues qui depuis peu considèrent la multiplicité des espèces comme un gage de santé écosystémique plutôt que l'état d'équilibre entre ces espèces.

« Elle (la biodiversité) peut servir de critère pour évaluer l'impact des interventions et des activités humaines sur des systèmes écologiques. Critère objectif, puisqu'il fournit des indications sur le fonctionnement du système considéré. Critère normatif, puisque la biodiversité, quel que soit le niveau d'organisation appréhendé, garantirait les capacités d'adaptation du système, et que nous lui accordons une valeur intrinsèque. »²

Le but est de stimuler et de préserver la « santé » des écosystèmes, concept qui renvoie aux écrits d'Aldo Léopold, pour qui la « land health » ne renvoie pas à un état mais bien à un processus d'auto-maintenance et d'auto-génération³. Afin de répondre à cet objectif, la stratégie de gestion consiste à laisser évoluer l'écosystème librement.

« Soit une gestion non interventionniste, laissant les environnements évoluer naturellement dans un contexte de changement global, non seulement climatique mais aussi urbain, écologique et amenant la production de nouveaux paysages. »⁴

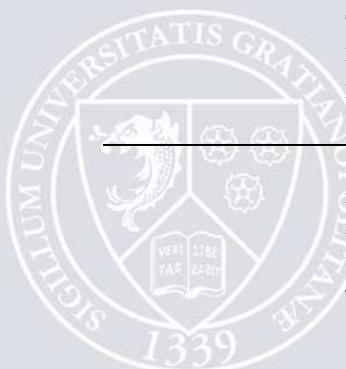
Dans ce cas, fabriquer du « sauvage » consiste en la libre évolution des écosystèmes présents dans les zones désignées, sans correction ou intervention de l'homme, avec l'idée qu'un écosystème libre conduirait nécessairement à l'enrichissement de cet écosystème conçu en tant

¹ AJN et alii, op.cit.

² Larrère, op.cit, p. 154.

³ Calicott, J.B. *Beyond the Land Ethic. More essays in Environmental Philosophy*. New York: Suny Press, 1999, p. 343.

⁴ Groupe Descartes, p. 237.



qu'augmentation quantitative des espèces (comme le montre l'exemple de l'arrivée des oiseaux aux Pays Bas) ce qui correspond à une définition récente de la sauvagerie proposée par l'éthique environnementale¹.

« L'exemple le plus connu est celui d'Oostvaardersplassen: il s'agit de basses-terres de 5600 ha, situées près d'Amsterdam et de Lelystad, où près de 2000 cerfs, des aurochs de Heck et des chevaux koniks paissent toute l'année sans intervention humaine dans une mosaïque de prairies, bois et zones humides qui a favorisé l'installation de plus de 250 espèces d'oiseaux, dont les aigles. »²

On le voit, l'augmentation quantitative des espèces est le gage de la qualité de ces espaces et « le nombre » est un argument important dans la mise en place de ce type de gestion. La nature est laissée à elle-même et saura s'autogérer et réimprimer des processus qui lui sont propres. Cependant ce désir d'isolement a parfois conduit certaines équipes à justifier leurs propositions par un discours aux accents nostalgiques et utopiques. Elles semblent alors s'être laissées aller à la fascination d'un retour en arrière, d'une réparation telle qu'elle permettrait le retour à une « nature perdue » :

« Les espaces naturels où l'homme interfère peu se réduisent comme peau de chagrin partout dans le monde. L'Europe a connu la disparition à grande échelle de ses espaces naturels il y a plus de 2000 ans et rares sont les Européens qui ont fait l'expérience d'une nature réellement sauvage. Or, on a constaté, ces dernières années en Europe, un regain d'intérêt pour la réhabilitation de ce type de paysages, avec protection des herbivores sauvages. »³

De même l'équipe Grumbach a employé le terme de « renaturation »⁴ qui s'oppose d'une part à la « dénaturation », et implique donc l'idée que ces espaces vont retrouver leur identité première pervertie par l'industrialisation et l'aménagement. D'autre part ce terme implique également l'idée que de la nature, conçue implicitement comme matière palpable et malléable, est réinjectée, réintroduite dans un espace qui l'avait perdue. Ceci implique bien un processus de régénération et de retour à un état antérieur perdu, ou à une identité dévoyée. Ce type d'aménagement a été défendu par un certain nombre d'éthiciens et notamment Rolston⁵ Cependant cette stratégie de renaturation a soulevé de nombreux débats. Amorcée par Elliot⁶ qui a caractérisé comme « fake » (bidon) les espaces reconstitués de nature sauvages, la critique de la politique d'ensauvagement initiée aux Etats Unis s'est ensuite poursuivie avec les

¹ DeLancey, C. "An ecological concept of wilderness » in *Ethics & the Environment*, 17 (1), 2012, pp. 25-44.

² LIN, II, p. 43.

³ LIN, II, p.43.

⁴ Grumbach, I, p. 28.

⁵ Rolston III, H. "The wilderness idea reaffirmed", in *The environmental professional*, 13, 1991, pp. 370-377.

⁶ Elliot, R. "Faking nature", in *Inquiry*, 25, 1982, pp. 81-93.



écrits de Birch¹ et Katz² qui ont l'un comme l'autre attiré l'attention sur le statut de ces espaces. Le premier a dénoncé la volonté d'enfermement du sauvage, de verrouillage de l'altérité par ce qu'il dénomme lui-même « l'impérium » ou la volonté de contrôle et de rationalisation ; le deuxième a dénoncé comme illusoire la possibilité de récréation d'une nature vierge, les espaces ainsi créés tenant plus de l'artéfact technique que des écosystèmes naturels. Si ces dénonciations ont alors fait grand bruit, elles ne désengageaient pourtant pas la nécessité de créer ces espaces, mais appelaient plutôt à une conscience claire de leur valeur.

Il se pourrait également que cet espace vierge de tout regard corresponde plus à cet « *horizon normatif de sécurité perdu* »³ dont parle Beck et dont nous faisons l'expérience lorsque nous envisageons les risques. Cet horizon normatif se construit probablement autour d'images, d'archétypes, symbolisant la sécurité. Cet espace mi-proche, mi-lointain, encadré mais libre et qui s'autogère fait probablement partie de cette symbolique. Si les risques et la statistique qui les décrit dessinent de manière inversée cet horizon de sécurité perdue, certaines images d'Épinal, comme cette nature vierge et préservée mais encadrée de loin, le décrivent directement

II.2.3 Autoépuration et processus naturels.

AUC	MVRDV	LIN	Rogers	08/09	Descartes	Grumbach	Portzamparc	Castro	AJN
	x	x		x	x	x			x

II.2.3.1 Hydrosystèmes et dépollution.

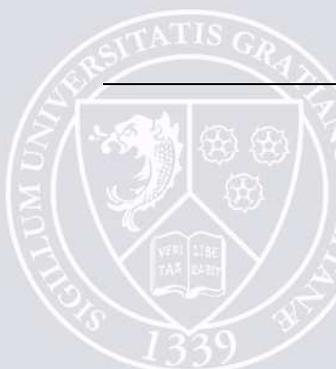
L'eau est l'un des thèmes qui a le plus préoccupé les équipes et à propos duquel les propositions concernant l'accentuation des processus naturels ont été les plus nombreuses. L'objectif principal était de réactiver les capacités d'autoépuration des différents cours d'eau présents sur le territoire. Il s'agissait donc souvent de recréer un réseau à partir des cours d'eau et plans d'eau existants, et également de reconstruire des espaces interstitiels et de transition entre l'eau et la terre. Pour exemple, on résume ici le cahier des charges de l'équipe LIN :

« • Augmenter l'auto-purification en réalignant les digues des rivières pour élargir les zones de transition entre zones terrestres et aquatiques.

¹ Birch, T.H. « L'incarcération du sauvage: les zones de nature sauvage comme prisons » In H.S Afeissa (dir.), *Ethique de l'environnement. Nature, valeur, respect.* (pp. 317-348). Paris, Vrin, 2007.

² Katz, E. "The big lie: human restoration of nature", in *Research in Philosophy and Technology*, 12, 1992, pp. 231-241.

³ Beck, op.cit, p 51. Derrière le tableau d'une situation à risque se dessine toujours par reflet, une image d'une situation optimum et sans risques.



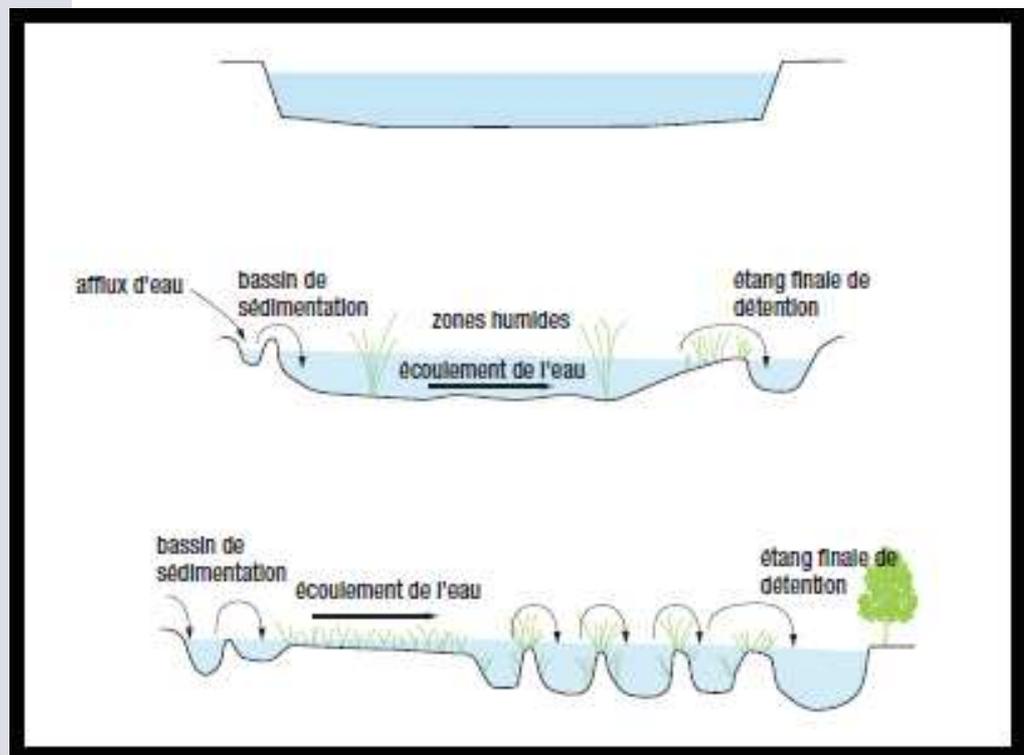
- Connecter les rivières aux étangs contigus, carrières et gravières de sable pour augmenter le volume de l'eau réactif pour l'auto-purification.
- Réalignement des rives des étangs connectés aux rivières par les zones d'eau peu profondes qui végètent. »¹

« Les surfaces agricoles qui s'étendent le long du cours du fleuve ou sur des îles seront converties en zones humides. Toutes ces mesures sont liées aux stratégies d'auto-nettoyage »²

L'équipe a pour projet de mettre en place un hydrosystème qui permettrait une épuration progressive de l'eau. Le travail va consister en la création d'un circuit mêlant accélération et stagnation afin de favoriser au mieux les processus naturels.

« On pourrait imaginer un hydrosystème conçu comme une série de cycles de l'eau, organisé hiérarchiquement avec des **processus d'évapotranspiration** dans les zones d'infiltration et des **réseaux souterrains de circulation** où l'eau passerait dans une **succession d'hydrosystèmes de surface**, allant des sources aux fossés, aux petits cours d'eau pour finir dans les fleuves, la Seine, dans le cas du Grand Paris. »³.

Nous reproduisons plus bas un schéma ainsi qu'une vue aérienne de ces bassins.



LIN, II, p. 188.

¹ LIN, I, p. 79.

² LIN, II, p. 85.

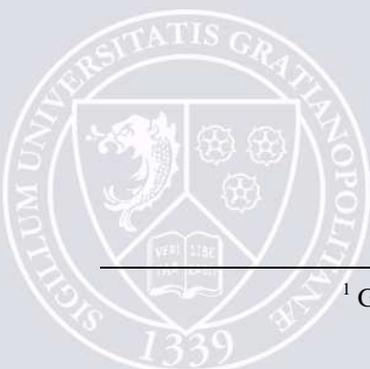
³ Ibid., p. 37.



LIN, II, p 188. Vue d'un élément de l'hydrosystème, un bassin d'évapotranspiration.

Toutes les propositions n'ont pas cette technicité et ne sont pas allées aussi loin dans la description et la mise en place de structures naturelles d'autoépuration. On a parfois de simples déclarations d'intention : « *La préservation, voire la restauration des milieux et de la biodiversité des grands cours d'eau fait partie de cette démarche de qualité.* »¹

On retrouve les mêmes projets de dessin du sol dans les projets de l'équipe Nouvel :



¹ Groupe Descartes, p. 245.



Schéma des bassins de décantation. AJN et alii, II, p. 194.



AJN et alii, II, p. 47. Plan plus serré d'une zone de décantation.



« *Des espaces interstitiels pour retrouver le cycle naturel de l'eau (phytoépuration, lagunage, infiltration....) ou pour produire des énergies renouvelables.* »¹

On voit ici également la nécessité de construire ces espaces naturels de l'épuration en dessinant un nouveau réseau et en y insérant des plantes afin que ces processus s'accélérent :

« *Nouvelles cultures de plantes réparatrices, indispensables pour assainir les sols pollués, l'air vicié ou chargé de substance nocives, l'eau usée ou impropre aux usages courants (lavage, culture, loisirs..)* »²

De la même manière l'équipe Studio 09 propose également un travail sur le sol, sur son dessin et sa sculpture afin de favoriser et d'organiser les flux. Cette gestion des flux a cette fois pour but de prévenir la pollution des rivières sans l'insertion d'un appareillage technique en bout de réseau :

« *Des rives complètement linéaires pour contenir les plans d'eau empêchent une inclinaison transitoire vitale aux formes diverses de vie, tant végétales qu'animales. Ces zones, appelées écotones, ou aires écologiques formées par l'intersection de deux habitats telle qu'une étendue d'eau ouverte et la terre ferme, sont riches en poissons juvéniles, insectes incubant et oiseaux nichant. Tous dépendent d'un assemblage de végétation absent sur la terre ferme comme sur les étendues d'eau. **Le dessin des bassins modules des zones humides et de ses éléments constitutifs** servira de rétention en cas d'orage au bénéfice des zones urbanisées adjacentes excessivement imperméabilisées, ralentissant les charges de polluant qui autrement se déverseraient directement dans la Seine, en capturant passivement ces polluants qui dégradent actuellement la qualité de l'eau générale des rivières urbaines.* »³

Ce dessin des cours d'eau se fait dans l'espace de la ville-territoire en cohérence avec les activités qui peuvent s'avérer polluantes. Le dessin des cours d'eau n'est plus une intervention ponctuelle au sein de l'hydrosystème, mais peut être considéré comme un dispositif à part entière localisé à proximité d'équipements polluants :

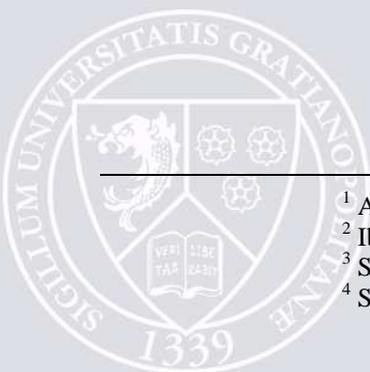
« *La pollution des eaux est en grande partie déterminée par l'agriculture. On imagine de concentrer autour des zones de captation d'eau potable 20% des terrains dédiés à l'agriculture biologique comme le préconise le Grenelle de l'environnement d'ici à 2020, [...] et de renforcer les bandes de végétation le long des cours d'eau.* »⁴

¹ AJN et alli, II, p. 195.

² Ibid.

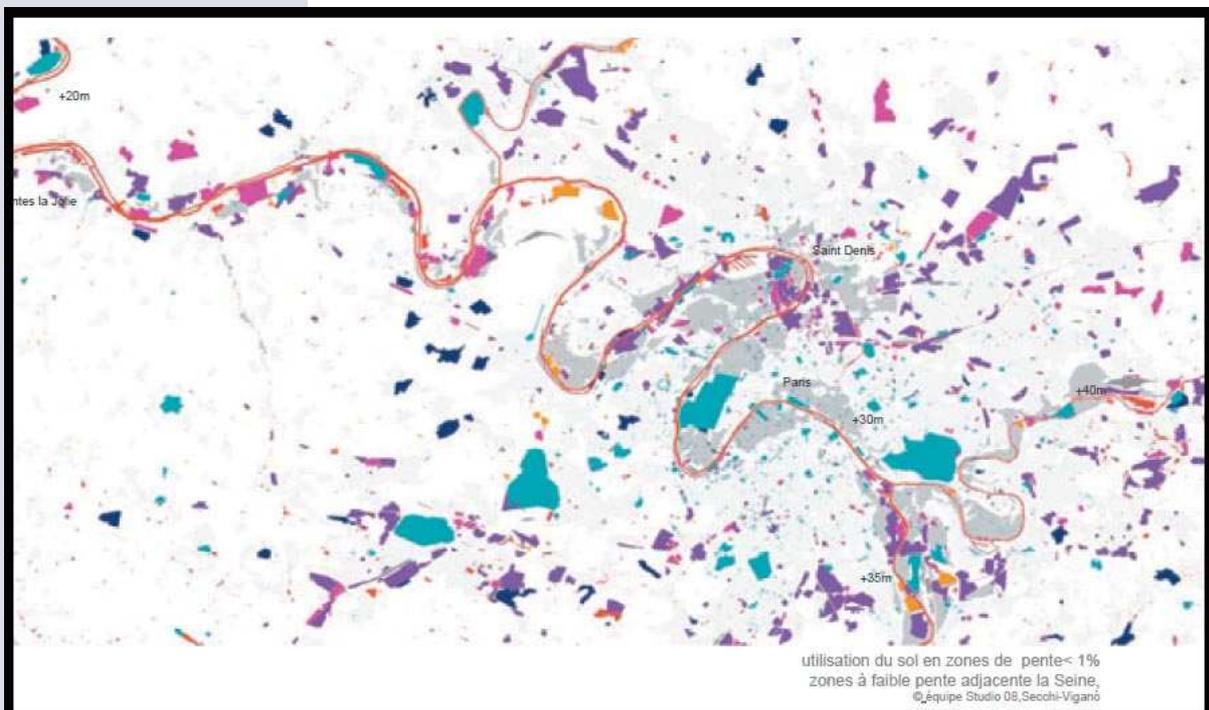
³ Studio 09, II, p. 71.

⁴ Studio 09, p. 95.



L'équipe Studio 08 met pour sa part à profit la mise en place d'un réseau qui unirait les trois paysages du périurbain. Il s'agit de mettre en lien les forêts, les zones humides et les coteaux afin de fortifier la structure écologique de la métropole de demain¹. Concernant la dimension thérapeutique, ce réseau doit également organiser un complexe de zones humides, notamment dans des espaces où la pente serait inférieure à 1%, afin de constituer des bassins de régénérations des biotopes, de l'eau, de préservation de la biodiversité et bien sûr de traitement des eaux :

« Les zones humides fourniraient aussi une capacité de traitement de l'eau supplémentaire pour de nouvelles zones urbanisées, réduisant ainsi la dépendance d'une infrastructure de traitement de l'eau surchargée dans la région parisienne. »²

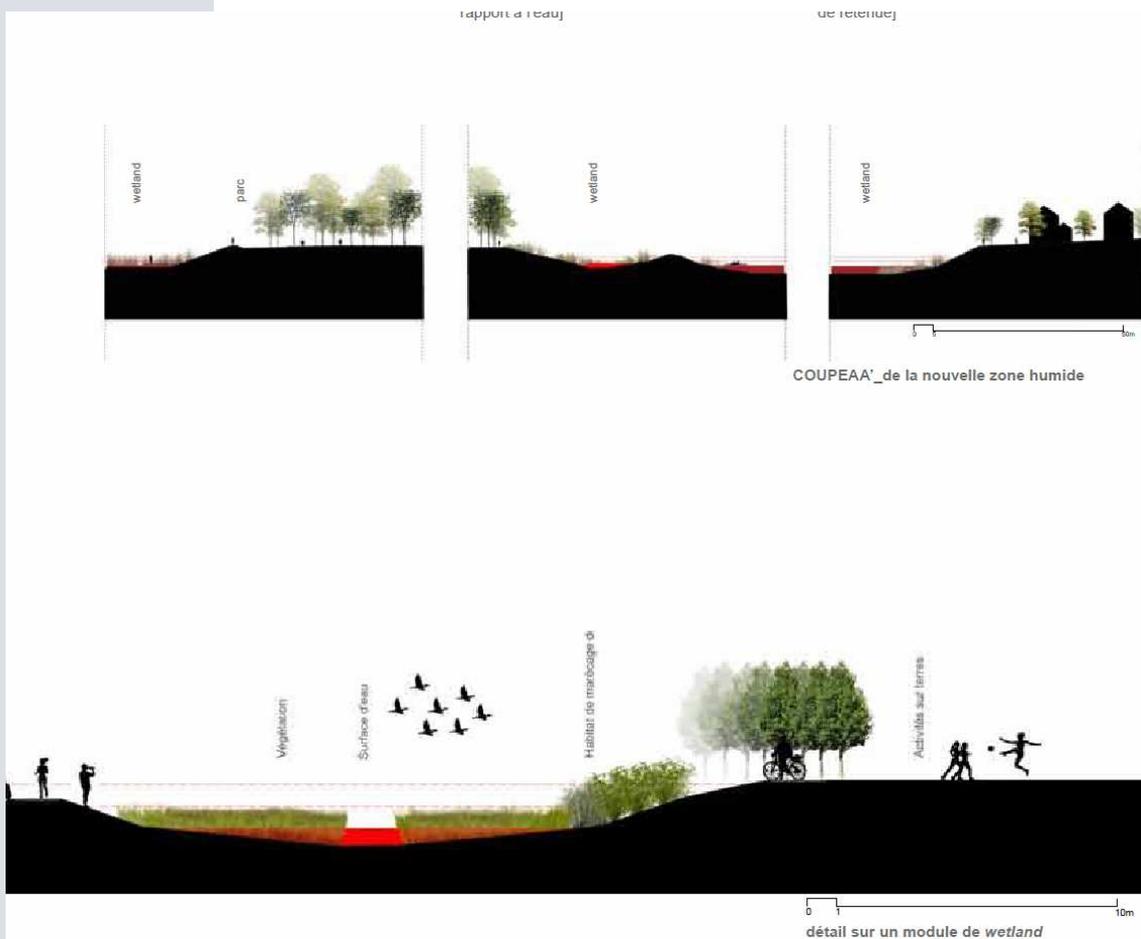


Studio 08, p. 102. Cartographie des zones de pentes.

L'équipe met même en place un système de classement de 1 à 3 permettant d'identifier les espaces et de les classer selon leur potentiel de régénération de l'eau ou de la biodiversité qui leur est associée, avec l'ambition de « créer » de la nature³. Ces zones sont donc, comme nous l'avons vu plus haut, autant des zones de régénération de la biodiversité que des moyens de filtration douce des eaux polluées.



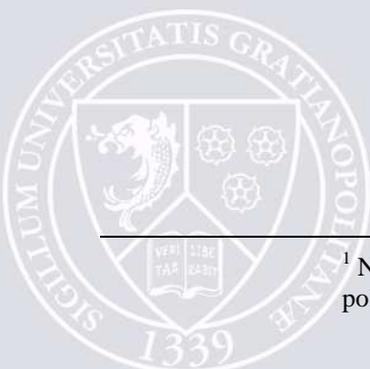
¹ Ibid. et suivantes.
² Studio 08, I, p. 100.
³ Studio 08, p.105.



Studio 09, p. 75. Illustration en coupe d'un espace dévolu au processus de décantation.

Ces références aux capacités d'autoépuration des cours d'eau et à la mise en place de stratégie de ralentissement et de zones humides dans le périurbain et le rural s'appuient sur des techniques écologiques éprouvées. Plus précisément, on retrouve exactement la stratégie mise en place par le « Low impact Development » aux Etats-Unis et un peu partout en Europe. Ce type d'aménagement est d'abord une technique de gestion des eaux de pluie qui permet d'éviter le ruissellement, de favoriser l'évapotranspiration et la filtration de ces eaux avant leur retour dans les cours d'eau. Les principes du LID sont au nombre de sept¹ :

- (1) Minimizing disturbance;
- (2) Preserving and recreating natural landscape features;
- (3) Reducing effective impervious cover;
- (4) Increasing hydrologic disconnects;
- (5) Increasing drainage flow paths;
- (6) Enhancing off-line storage; and
- (7) Facilitating detention and infiltration opportunities



¹ NRDC: Stormwater Strategies – Chapter 12, <http://www.nrdc.org/water/pollution/storm/chap12.asp>.

Ces techniques sont destinées à être appliquées non seulement dans la ville dense, mais également dans le périurbain, voire les espaces ruraux avec les mêmes objectifs. Dans la ville dense, ces procédés sont des « micro-process » qui agissent à l'échelle d'une rue ou d'une zone précise. Appliqué à cette plus grande échelle, le LID a pour ambition de reproduire la structure hydrologique antérieure aux modifications apportées par l'homme. William Whyte, en 1968 dans « *Le dernier paysage* » engage les techniques écologiques à « *suivre le dessein de la nature* » et donc suivre le cycle de l'eau en respectant la « watershed region » c'est-à-dire la zone de territoire concernée par ce cycle hydrologique. Odum, fondateur de l'écologie aux Etats Unis appelle lui aussi à considérer cette région en tant qu'unité écologique à part entière. Ces travaux liminaires influenceront grandement les écologues des générations suivantes et c'est Robert Rance dans « *Designing wetlands* » qui popularisera l'idée du watershed appliqué à la région. Le but est de minimiser les perturbations des cycles hydrologiques et d'imiter le régime hydrologique naturel en favorisant certains processus de filtration et d'évaporation.

Si ces procédés semblent avoir été appliqués par nombre d'équipes dans le cadre de la gestion des espaces périurbains et ruraux, il reste que les principes du LID n'auront pas du tout été envisagés dans la ville dense. En effet aucune équipe, sauf peut être dans leur objectif de réduire les surfaces goudronnées, n'a évoqué les travaux nécessaires à un ralentissement des phénomènes de ruissellement et de filtration dans la ville. Les couloirs écologiques de l'équipe Rogers par exemple concentrent ce type d'activités sur une zone unique et non pas sur l'ensemble des surfaces de l'agglomération parisienne.

II.2.3.2 Modèle hydraulique, modèle statique et travail du sol.

L'architecte devient ainsi celui qui dessine et construit ces espaces à fort potentiel restructurant pour la nature. Ce qui est intéressant c'est le partenariat qui se construit entre l'homme et la nature puisque c'est bien de par son action première que ce dispositif se met en place mais le dispositif continue ensuite l'action de l'homme de façon autonome. La nature, sous l'impulsion de l'homme, en vient à s'auto-nettoyer et à reprendre ses droits là où ils avaient été bafoués par la pollution. L'équipe Descartes propose même de laisser ces espaces se transformer à leur gré, sans que l'homme ne vienne contrer leur évolution¹.

Concernant les usages techniques des éléments naturels, les rapports entre le modèle historique et ceux exposés dans le Grand Paris semblent s'inverser. En effet, le modèle circulatoire et hydraulique célébré par les ingénieurs des réseaux techniques du XIX^{ème} siècle et qui a vu principalement la mise en place d'un réseau d'abduction et d'évacuation des eaux dans la ville semble partiellement remis en cause par les propositions de la ville durable en général et du Grand Paris en particulier. Nous ne nous attarderons pas sur ce modèle bien connu de l'histoire des idées, nous rappellerons simplement que les principes en sont la

¹ « *Laissant les environnement évoluer naturellement dans un contexte de changement global..* », Groupe Descartes p. 237.



circulation, l'évacuation rapide et le traitement des externalités négatives en fin de réseau et ce pour la gestion des eaux usées, comme pour la gestion des crues et des énergies. Nous avons vu que dans les propositions du Grand Paris, le modèle circulatoire n'a pas disparu mais tend à être remis en cause. Nous avons pu voir que le logement devenait cette sorte d'entité partiellement indépendante des réseaux qui pouvait récupérer l'eau de pluie à des fins utilitaires et récupérer de l'énergie solaire ou thermique. L'habitat réformé se déconnecterait donc des flux historiques qui l'avaient alimenté jusque là. Dans la gestion des eaux usées, c'est la mise en place de bassins naturels de décantation plutôt que d'usines d'épuration qui manifeste le retour à un modèle statique. Avec ces deux éléments importants du système urbain, on peut voir que nous sommes sur la voie d'une remise en cause de ce modèle historique¹. D'une façon générale, les réformes techniques des artéfacts urbains, et les appels au changement de comportement devraient avoir pour conséquences la diminution des rejets dans le système et donc le ralentissement de son effectivité. Le résidu irréductible se devant d'être rejeté dans le réseau ne devra plus retomber dans une logique de circulation mais de circularité maximum, dans une logique de recyclage.

Ce traitement de l'eau, qui met en pratique un certain nombre de recommandations issues de l'écologie du paysage sans jamais la nommer, met également en avant le rôle primordial du terrassement dans la gestion des cycles de l'eau. L'urbanisme devient non plus une gestion des morphologies urbaines en tant qu'elles s'imposent au sol, mais une gestion et un dessin du sol lui-même. L'équipe AUC fait d'ailleurs du terrassement la figure centrale de son intervention puisque ce dernier est défini en tant que « *facteur de gestion des eaux pluviales* » et « *régénération des sols et gestion de la pollution* »². L'homme manie, sculpte, redresse, affine et oriente la terre afin d'agir sur son environnement. Les outils qu'il met en place ne sont ainsi pas uniquement techniques, comme des dispositifs surajoutés à la nature qui devrait les purifier et agir sur eux. Ici l'homme renouvelle la notion de dispositif technique, ou plutôt renoue implicitement avec des modes de gestion ancestraux, en s'impliquant dans les processus naturels de façon indirecte. L'homme amplifie ou diminue les phénomènes, il ne modifie pas leur nature. On est bien dans un cadre naturel, les processus que favorise l'homme sont « naturels » dans la mesure où aucun produit de synthèse de traitement des eaux n'est employé. Seules les actions de dessin et de sculpture de la terre sont utilisées.



¹ Remise en cause déjà soulignée par Barles, op.cit, p. 333.

² AUC, II, p. 191.

II.3 Thérapeutique de la ville.

II.3.1 L'embellissement.

AUC	MVRDV	LIN	Rogers	08/09	Descartes	Grumbach	Portzamparc	Castro	AJN
x					x	x		x	x

II.3.1.1 Le végétal comme outil principal d'amélioration du cadre de vie.

On sera peut être surpris de retrouver ici des utilisations des éléments naturels qui rappellent ce que nous disions sur le poétique, cependant c'est parce que ces réformes morphologiques sont intégrées à une sorte de thérapeutique urbaine qu'assumerait l'aménageur que nous les plaçons ici. Il ne s'agit pas de réveiller les potentiels esthétiques et poétiques de certains espaces, mais bien de sauver de l'indigence morphologique grâce aux éléments naturels.

L'embellissement fait référence à l'aménagement urbain pratiqué au XVIII^{ème} siècle et qui consista principalement en un dégagement des places, une instauration de perspectives vers des monuments centraux dans la ville et un arasement des murailles qui les encerclaient. Cette démarche a comme nous l'avons vu consacré la nature dans sa dimension décorative, ornementale et paysagère. La référence à ce terme n'implique qu'une ressemblance formelle entre les deux approches, les deux contextes étant radicalement différents. Aujourd'hui cette démarche d'embellissement n'intervient plus sur l'espace du Moyen Age qu'il convenait d'aérer, d'assainir et de libérer de certaines contraintes fonctionnelles. L'embellissement consiste en une tentative de réinvestissement esthétique des espaces fonctionnels ou résiduels de la ville post industrielle. Ces espaces qui sont essentiellement marqués par une forte présence de l'asphalte, de certains dispositifs techniques, notamment de transports, sont retravaillés dans le sens d'un apaisement de ces contraintes fonctionnelles et d'une végétalisation accentuée. Paradoxe de cette stratégie, les mots « embellir », « beauté », ne sont jamais utilisés, comme par pudeur après une longue tradition de descriptions inspirées, comme nous avons pu le voir avec les « aménageurs artistes » du XIX^{ème} siècle. Si les mots sont absents, certaines images traduisent cette volonté d'améliorer le quotidien des usagers par l'usage esthétique des éléments naturels.

Le premier et principal objet de l'embellissement est bien sûr l'habitat. Les barres d'immeubles HLM sont généralement les objets favoris de ce travail esthétique.





Castro et alii, II, p. 123.

Sur cette image devenue un classique de la réhabilitation des barres, on voit au premier plan des plantes tropicales jouant le rôle de décor urbain exotique qui vont aider à la réhabilitation et à la construction d'un nouveau cadre de vie. On laissera de côté quelque peu « racoleur » d'une telle construction, le ciel bleu n'appartenant qu'aux habitats de qualité, laissant le désert et le manque de verdure aux grands ensembles d'après guerre.

L'embellissement relève d'un usage patrimonial des éléments naturels et surtout du végétal. Dans ce type de pratique, la nature, sous sa forme végétale et éventuellement hydraulique, est un « instrument » de l'urbaniste, comme un outil dans sa palette d'artiste. Cette prééminence de l'embellissement et du rajout d'un élément à la structure de la ville est conforme avec la stratégie de construire avec le « déjà là » revendiquée par les équipes. La mécanique ici n'est pas celle d'une ouverture ou d'une intervention sur le tissu, mais d'une adjonction matérielle à des structures préexistantes. Le vert vient lisser des surfaces et des espaces qui pourraient exister sans lui.



Castro et alii, p. 149.

Cependant, concernant le bâtiment lui-même, on voit qu'il s'agit de casser les volumes, de les ébrécher et d'insérer du végétal à l'intérieur sous



la forme de jardins intermédiaires ou collectifs. C'est déjà là une forme d'hybridation.

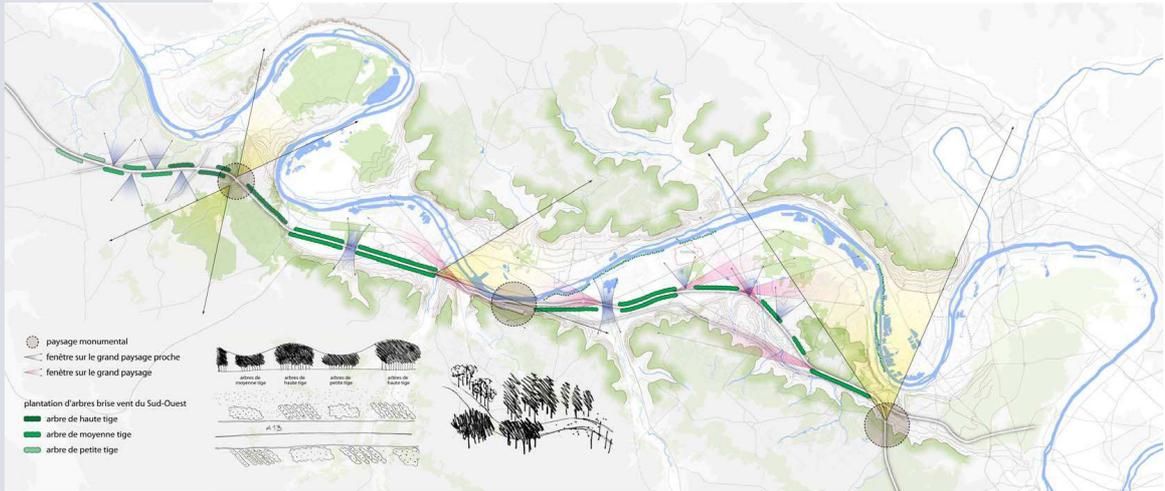
Même une équipe comme AUC dont l'approche n'a absolument pas été déployée à partir d'une réflexion sur la nature a pourtant souligné l'importance du végétal dans la rénovation urbaine. Ainsi dans la description des principes des nouvelles morphologies, l'équipe souligne la nécessité d'implanter des bureaux dans des jardins et de ménager une vue sur le « grand territoire » depuis ceux-ci.



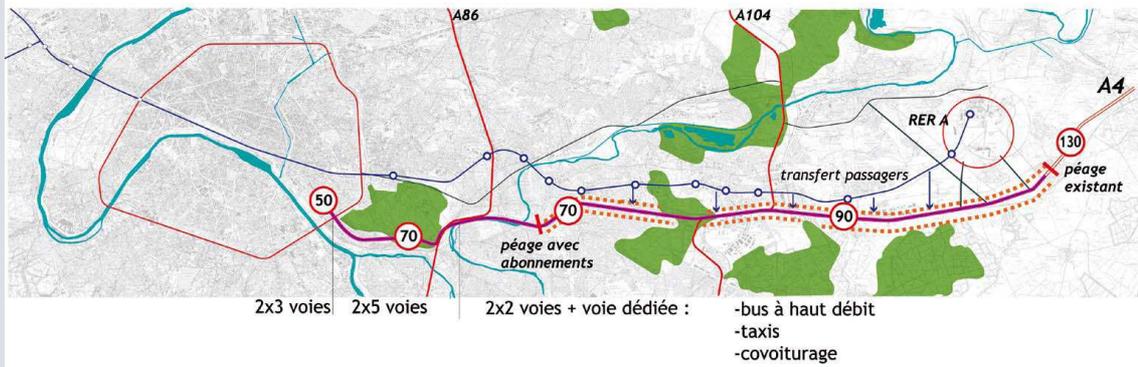
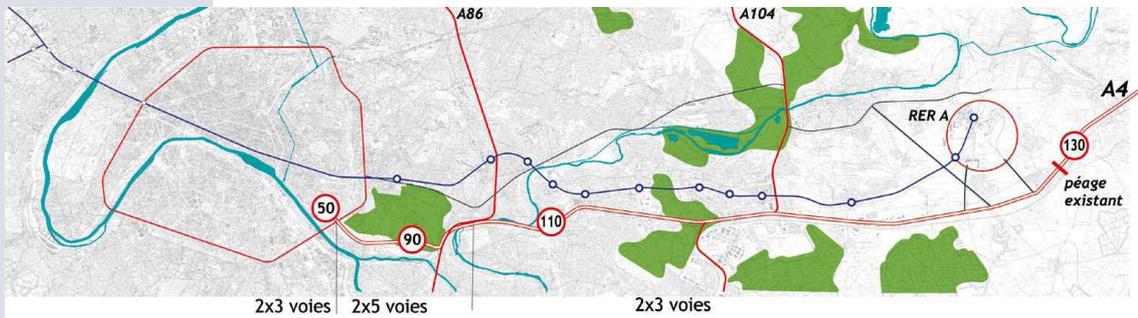
AUC, II, p. 245. L'image évoque la nécessité d'implanter des aménités paysagères dans le tissu pavillonnaire.

L'iconographie caractéristique du dossier montre les quartiers pavillonnaires cette fois, ouverts sur le grand vide végétal.

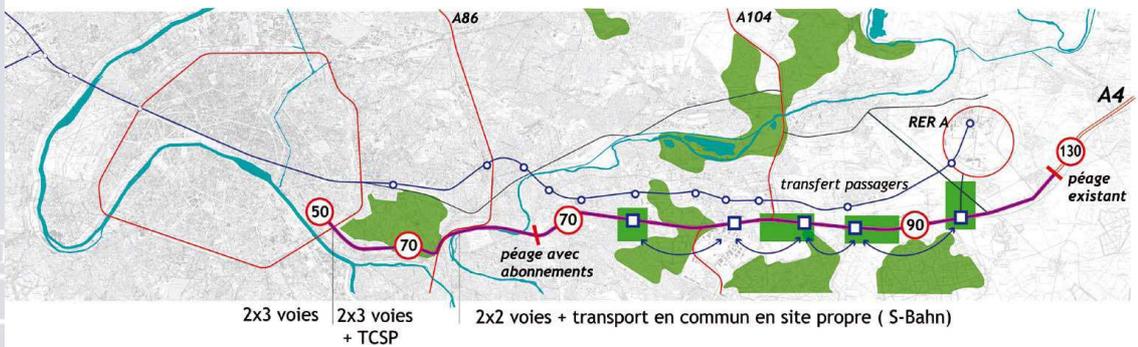
Les parcours peuvent être également embellis. Conforme en cela à toute une tradition d'aménagement existant depuis le Park City Movement, les équipes se sont appliquées à aménager des portions de voies rapides en parkway ménageant des points de vue sur le paysage.



Grumbach, II, p 138. La transformation de l'autoroute en parkway.

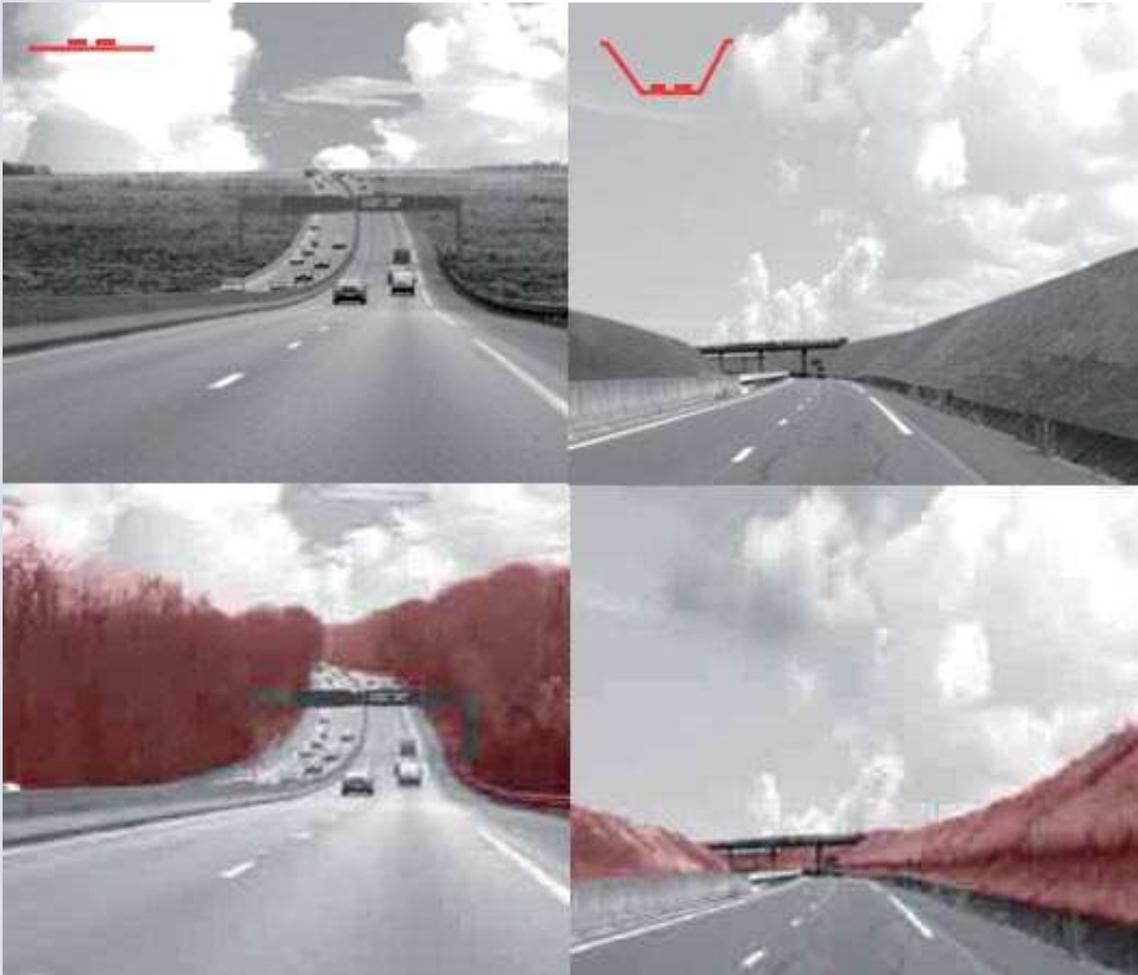


- bus à haut débit
- taxis
- covoiturage



Groupe Descartes, p. 138.





AJN et alii, II, p. 44.

L'équipe AJN et alii déploie une méthode classique de la typomorphologie avec le travail en séquence. Cette dernière image est associée au vocabulaire cinématographique de la « séquence » qui montre que l'on veut embellir et transformer le parcours en spectacle, notamment en traversant des entités paysagères fortes avec lesquelles compose l'urbaniste, comme un peintre avec ses couleurs. Les architectes utilisent d'ailleurs le vocable de la peinture : « jeu graphique et chromatique », « prairies colorées ». Dans une démarche proche de celle développée par le park city movement, l'autoroute est transformée en parkway, c'est-à-dire en promenade paysagère automobile. A propos des autoroutes, voici le cahier des charges que s'est donné l'équipe Jean Nouvel :

« **Autoroutes**

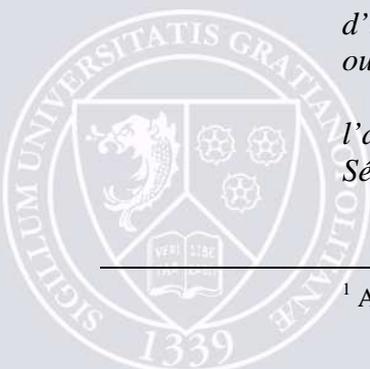
> Séquence forêts- taille franche des arbres en bordure, fabrique d'une tranchée> Séquence entre talus- talus plantés de couvre sols colorés ou de tapis de fleurs> Séquence en surplomb de paysages.

-vues dégagées, glissières, en contrebas, plantations abondante- l'autoroute passe au dessus d'une canopée qui souligne le paysage>

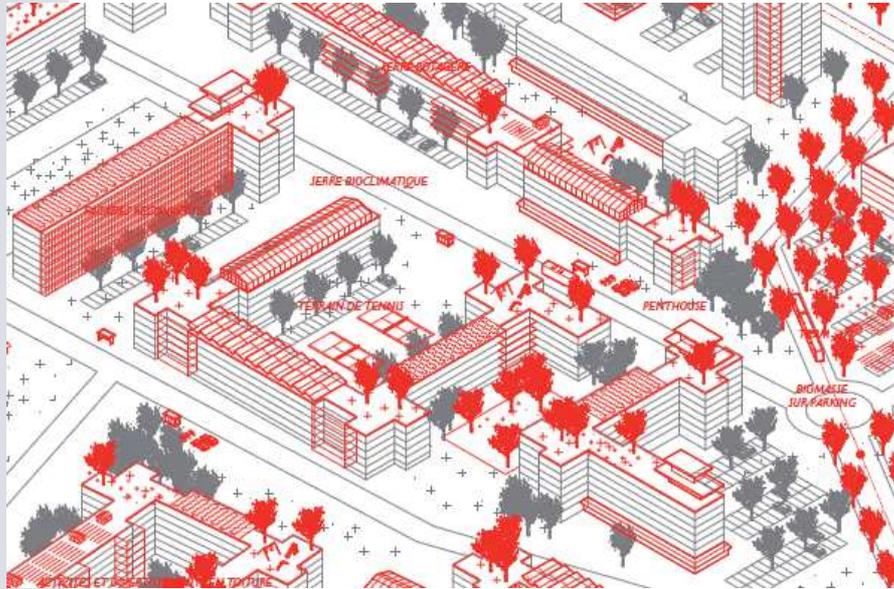
Séquence en tunnel

- marquage cinétique par l'éclairage »¹

¹ AJN et alii, II, p. 56.



Dans l'image qui suit c'est la fonction habitat collectif qui est atténuée de par l'usage des végétaux qui vont tamiser cette dernière en proposant des espaces de détente et des ailleurs urbains exotiques au cœur d'un espace qui n'était jusque là que saturé d'une fonction primaire. Le fait de pouvoir s'installer au pied de l'immeuble dans un endroit avenant et coloré permet d'échapper à l'attraction unique et réductrice des logements.



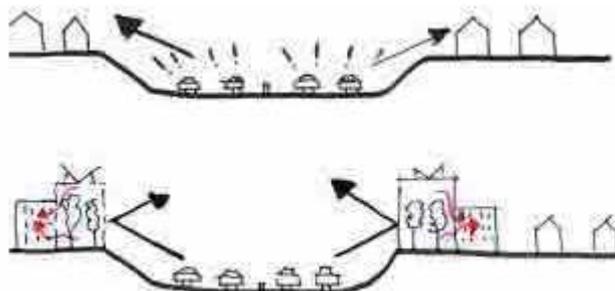
AJN et alii, II, p. 60

II.3.1.2 Apaisement et atténuation.

Afin de qualifier certaines opérations d'embellissement les équipes emploient les termes « d'atténuation » ou « d'apaisement », ce qui implique un état initial d'agitation, voire de guerre si on prend on compte le terme « apaiser ». Par effet de miroir on comprend donc que la ville qui pose problème c'est la ville du bruit, de la pollution et de la rapidité. Deux ou trois stratégies d'apaisement sont possibles.

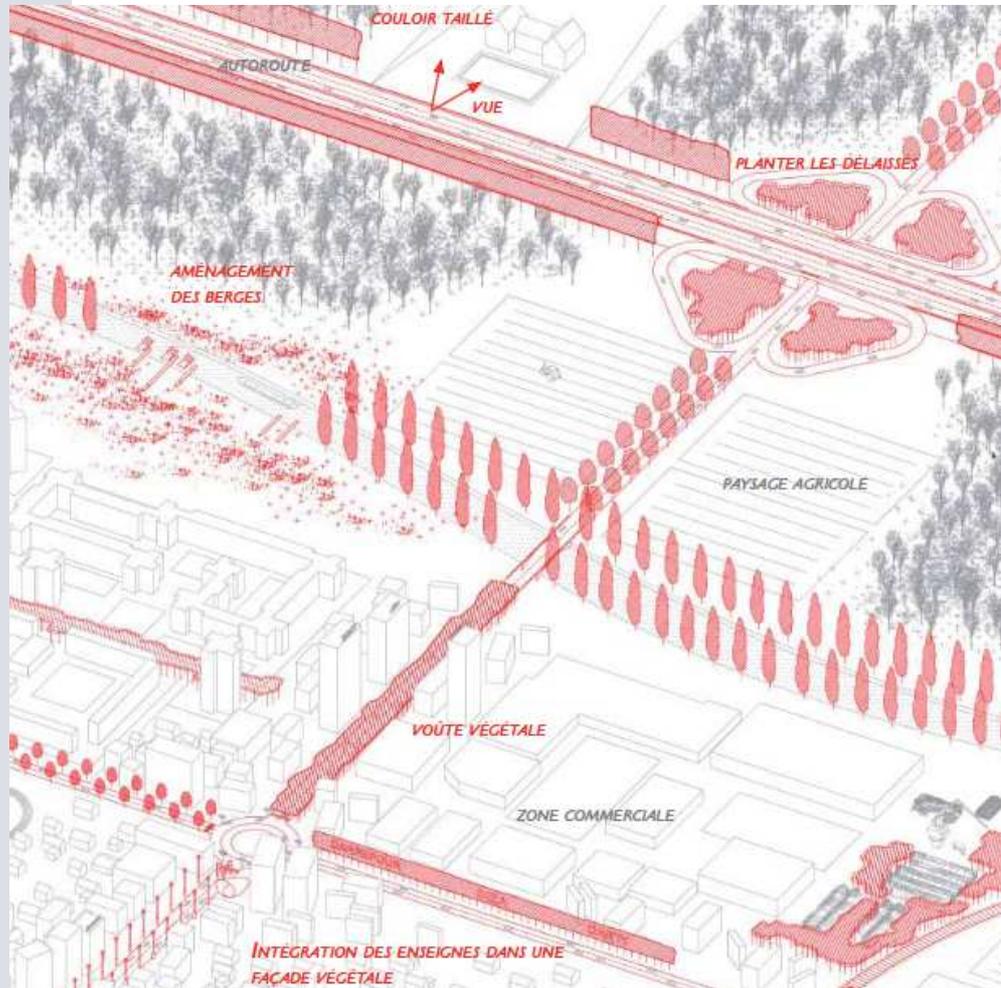
II.3.1.2.1 Atténuation par oblitération.

Une première stratégie consiste à enfouir et cacher grâce au végétal une fonction primaire qui génère des nuisances.



AJN et alii, II, p. 184.

Comme on le voit avec cet exemple c'est la route qui est la cible des interventions et ce sont le végétal ainsi que le terrassement qui sont principalement utilisés pour corriger ces espaces. La stratégie est souvent la même, densification du bâti, atténuation de la fonction primaire et végétalisation.



AJN et alii, II, p. 43.

On voit avec l'image ci-dessus que le végétal est utilisé afin de masquer, de corriger les défauts du paysage urbain et périurbain que présente l'entrée de ville. De plus, partant du principe que les réseaux routiers ont créé leur propre géographie et que ce sont bien eux qui déterminent actuellement l'organisation du territoire, les architectes prônent un embellissement, ou plutôt un accompagnement de cette structure qui existe de fait par le végétal. On a ainsi un défaut structurel fort qui est corrigé par une démarche d'embellissement. Cette fois, avec ce travail sur les entrées de ville, c'est la fonction commerciale et les panneaux publicitaires qui sont cachés par des écrans végétaux. C'est sensiblement la même démarche avec les plantations dans les parkings¹. Il s'agit toujours d'atténuer, de masquer ou d'hybrider une fonction qui génère des nuisances.

¹ Nouvel, II, p. 55. Il est assez singulier que seule cette équipe se soit préoccupée des entrées de ville, déployant pour celles-ci une sorte de stratégie végétale.



II.3.1.2.2 Atténuation par hybridation.

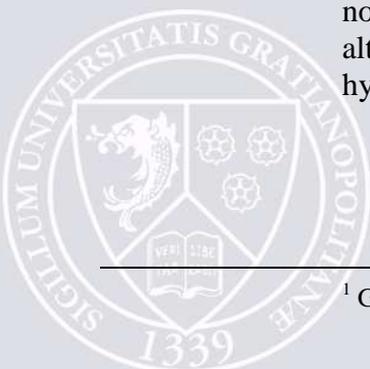
De l'examen de ces dossiers se dégage une attention accrue portée sur la route et les voies de communication dans l'espace urbain. Il semble que la route, parce qu'elle lie entre eux des espaces disparates et représentatifs de la ville territoire, soit un élément saillant à traiter pour les équipes.

La ville juxtapose souvent deux réseaux à temporalités entièrement différents celui de la route à grande vitesse et celui du piéton. Les deux images ci-dessous illustrent cet état de fait :



Groupe Descartes, p116 et 117

On voit bien qu'il s'agit de raccorder deux temporalités et deux phénoménalités entre elles afin de recoudre l'espace urbain. D'après cette image, « apaiser »¹ un espace consiste probablement en l'inverse de l'intensification. Il s'agit de réduire l'impact d'une fonction primaire, ici la fonction circulation, sur un espace et ce de plusieurs façons. Soit d'enfourer au maximum, voire de cacher cette fonction à l'aide du végétal, ce que nous avons vu plus haut, soit en proposant un dispositif technique alternatif, ici un transport collectif de type tramway et ainsi à amorcer une hybridation des phénoménalités et des parcours.



¹ Groupe Descartes, I, p. 256.



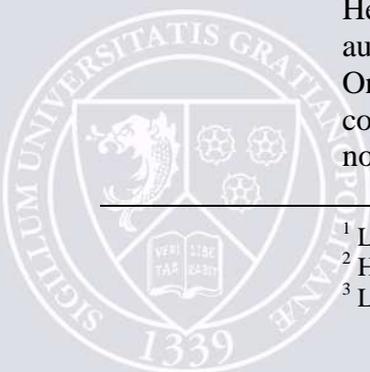
Groupe Descartes, p. 146, 147.

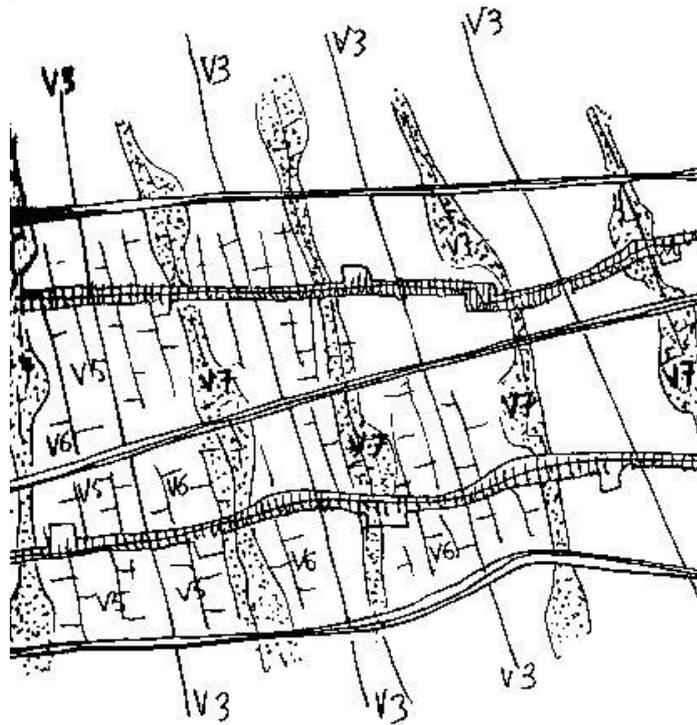
On note que le travail sur l'apaisement de la rue rappelle les propos de Le Corbusier sur les rues des villes d'après-guerre. Ainsi dans « Urbanisme » l'architecte évoquait le sort des arbres des grandes villes, et à travers eux le statut de la rue : « *Suivant quelle accélération se produit l'agonie des arbres au long des rues actuelles, dans l'atmosphère des gaz d'essence ou de pétrole et d'huile brûlée* »¹. D'autres considérations sur le « fracas des rues » mèneront aux propositions radicales que l'on connaît, séparation sur des niveaux différents entre piétons et voiture, comme chez Hénard², dans les projets des années 20 ; puis séparation radicale entre autoroutes urbaines et zones d'habitation dans les projets d'après guerre³. On voit ainsi comment les problèmes et les solutions se sont inversés au cours de l'évolution de la morphologie urbaine, puisque de la séparation, nous sommes passés au croisement, à l'hybridation.

¹ Le Corbusier, op.cit, 1966, p. 113.

² Hénard, E. *Essais sur les transformations de Paris*, Paris, L'équerre éditeur, 1956.

³ Le Corbusier, op.cit, 1959.





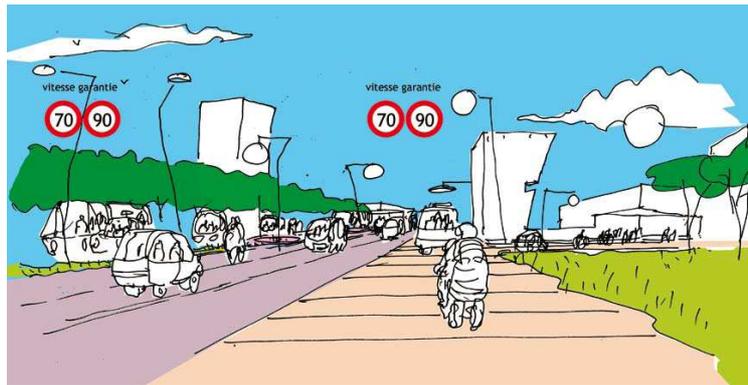
Le Corbusier,

les 7v, *Les trois établissements humains*, Paris, Les Editions de Minuit.

Confronté à la congestion, le mouvement moderne identifie la circulation en tant que vecteur de « maladie » et conformément à une idéologie encore hygiéniste et fonctionnaliste, sépare habitat et circulation. Il en résulte des axes de circulation radicalement séparés des zones d'habitat ou rattrapés par un processus d'urbanisation réticulaire qui conduit à des configurations comme celle de l'image de la p. 377 ; une route nationale au milieu du périurbain.

Héritiers de cette situation, les architectes du Grand Paris considèrent les nuisances occasionnées par la circulation non pas comme une maladie, mais comme un fonctionnement tiers de l'espace urbain générant des conflits d'usages. Face à cette contradiction, et dans une optique de densification des tissus, le travail consiste non pas à séparer, mais au contraire à hybrider ces deux dynamiques fonctionnelles. Ceci veut dire imprimer les caractéristiques de la phénoménalité piétonne à une voie de circulation rapide. Le ralentissement va permettre le rapprochement de ces deux fonctions « habitat » et « déplacement », à travers la modification de la cinétique de la circulation automobile. Ce qui normalement devrait éviter de retomber dans la congestion de la ville dense auquel avait été confronté le mouvement moderne, c'est le transport collectif. Ainsi, même saturé, l'unique voie dévolue aux automobiles ne devrait pas donner une impression d'étouffement. L'image ci-dessous utilisée par le groupe Descartes s'oppose radicalement au schéma des 7 v décrit par Le Corbusier. On y voit bien plusieurs types de déplacement sur un même espace, avec la tentative de restitution de l'impression propre à chaque mode de déplacement.





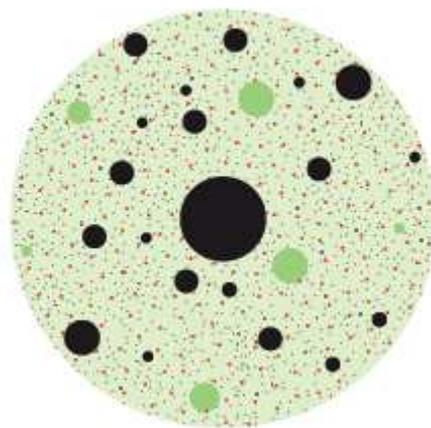
Groupe

Descartes, p. 139. Requalification d'une voie rapide.

Cette requalification paysagère peut changer d'échelle et s'appliquer à un niveau beaucoup plus large. Chez L'équipe LIN par exemple, la qualification paysagère est le moyen de créer et d'unifier la « ville légère », deuxième terme de leur projet de territoire et qui est le vecteur d'unification et de qualification de la ville étalée.

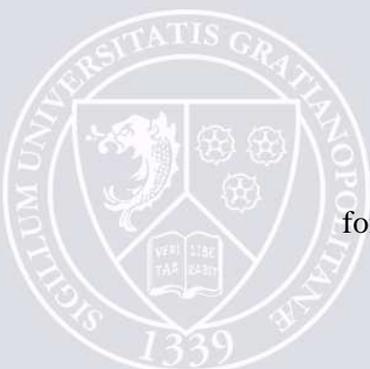
« Les tissus peu denses, perçus aujourd'hui comme banlieue, sprawl, citta diffusa ou encore Zwischenstadt, se transforment en une nouvelle substance urbaine, une sorte de « ville légère » ou « ville distendue ». Cette « ville légère » est flexible, de faible densité et très paysagère. On y trouve des logements, des entreprises de taille moyenne, des écoles et lieux de recherche, de l'agriculture urbaine ainsi qu'un réseau léger mais continu de services, de commerces et de micro-mobilité. » (LIN, I, p. 12.)

Le projet de territoire de l'équipe LIN compose avec ces deux figures morphologiques que sont ville diffuse et ville intense :



LIN, I, p. 13.

La requalification paysagère de la ville diffuse est donc un élément fondamental de la construction de cette structure.



II.3.2 Usages techniques de la nature dans la ville.

AUC	MVRDV	LIN	Rogers	08/09	Descartes	Grumbach	Portzamparc	Castro	AJN
	x	x	x	x	x	x			x

A l'heure du réchauffement climatique et dans le cadre du concours d'idées du Grand Paris, les équipes ont mis en place des dispositifs « naturels » qui visent à assurer le bon fonctionnement de l'urbain. De tels dispositifs nous amènent une nouvelle fois à réfléchir sur le statut de la nature et son rapport avec la technique. Car ici, la nature est bien conçue comme dispositif technique qui va jouer un rôle dans le bon fonctionnement du système plus global qu'est la ville. Elle est essentiellement convoquée en tant que processus, que mécanisme physico-chimique qui va permettre une action sur l'espace urbain. C'est essentiellement comme nous allons le voir à travers une action sur les fluides, (air, eau) que va s'opérer cette action. L'utilisation et l'intensification de processus naturels de captation de carbone, ou d'épuration de l'eau, correspondent à la volonté d' « augmenter » la nature, de la redoubler.

II.3.2.1 Le travail sur l'air.

L'air est un des premiers éléments employé par certaines équipes. L'air devient une matière dont l'urbaniste doit se soucier, et en premier lieu qu'il se doit de purifier et de refroidir. Ensuite, l'air peut devenir lui-même un vecteur d'hygiène urbaine par le moyen de création de courants et de corridors destinés à nettoyer l'espace urbain, reprenant partiellement et renouvelant ainsi les usages de la tradition hygiéniste.

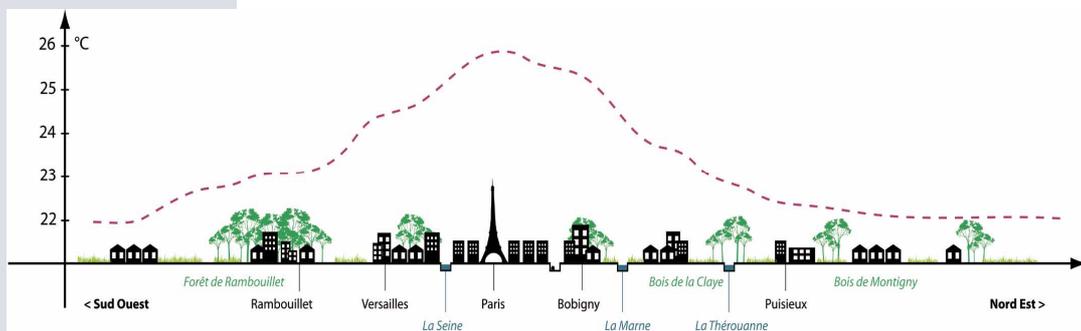
Dans son dossier le groupe Descartes propose de répondre, partiellement, au problème du réchauffement climatique évoqué par le GIEC et présent dans le protocole de Kyoto. Alors que les instances internationales voudraient contenir la hausse des températures à +2°C, le groupe Descartes voudrait d'ors et déjà abaisser la température actuelle en milieu urbain de 2°C et ce grâce à l'extension de la surface forestière autour de Paris mais également intra-muros¹. Extension qui devrait être de 30% si l'on veut atteindre cet objectif des 2°C. Après cet énoncé d'ordre général, l'équipe rentre dans le détail en exposant la problématique des ICU, îlot de chaleur urbain. En effet la ville et sa morphologie favorisent un effet de dôme thermique créant « une sorte de microclimat urbain » que le réchauffement climatique favorise. Les périodes de fortes chaleurs pourraient donc s'avérer être fatales pour les populations ainsi que pour les bâtiments. On remarque que la peur de la canicule, dont 2003 est le point de référence, est le moteur de cette réflexion, et que c'est le danger

¹ Proposition déjà assez largement pratiquée dans les villes à dimension durable, voir Jim, C.Y., Chen, W.Y., « Ecosystem services and valuation of urban forests in China », in *Cities*, 26(4), 2009, pp. 187-194.

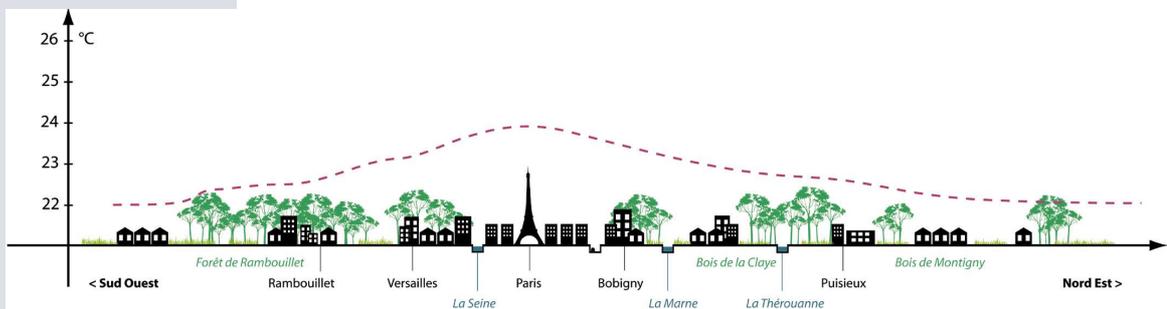


potentiel des effets du réchauffement sur la ville qui motive ces projets. On retrouve donc un point commun avec la démarche hygiéniste, puisque la ville souffre d'un mal, ici la chaleur, qu'il s'agit d'éradiquer par des mesures précises. Ces mesures, c'est la mise en place de deux scénarii, l'un « réfléchissant » et l'autre « végétal », l'un portant sur la nature des matériaux utilisés en construction et l'autre portant sur la création « d'artefacts naturels » afin de faire baisser la température.

C'est ce deuxième scénario qui nous intéresse puisqu'il relève exactement d'une démarche qui utilise les éléments naturels afin de corriger un problème survenu en milieu urbain. Précisément, l'équipe se propose d'augmenter la surface des forêts de 30%, de 40% à un niveau plus local, de créer des lacs qui non seulement participeront à la gestion des crues des fleuves d'Ile de France mais également permettront le refroidissement de l'air.



Paris 2003

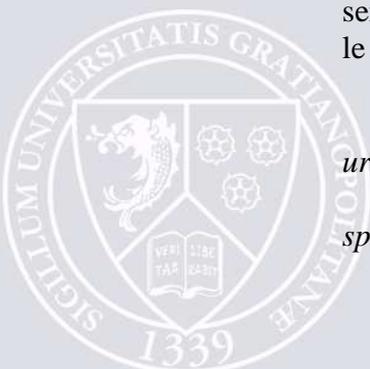


Paris 2030

Groupe Descartes, p. 252.

On voit ici clairement ce qui motive la mise en place de ces forêts urbaines, soit la réduction des îlots de chaleur urbaine ainsi que la purification de l'air. Les forêts ne sont pas seules à servir cet objectif, la mise en place de zones humides comme des marais permettant comme nous l'avons dit le refroidissement de l'espace périurbain et urbain. C'est sensiblement la même stratégie utilisée par l'équipe LIN et nous présentons le cahier des charges destiné à améliorer la qualité de l'air :

- *Végétaliser les rues et les toitures pour réduire l'îlot de chaleur urbain.*
- *Reboiser les terrains à l'abandon et permettre le développement spontané d'espèces.*



- *Augmenter les surfaces de sol perméable aux dépends des surfaces imperméables.*
- *Permettre les courants d'air frais en préservant ou en développant des bandes non-bâties en lisière des villes. »¹*

On voit que l'équipe veut mettre en place une véritable « stratégie végétale » afin d'arriver à ses fins, ce qui relève exactement d'une démarche technique se fixant des objectifs et mettant en place des dispositifs pour y parvenir :

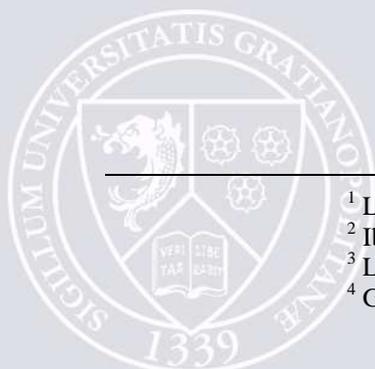
« La végétalisation servirait à réduire le degré d'imperméabilité des sols, permettant ainsi l'évacuation directe des eaux de surface. Ceci empêcherait en même temps la formation d'îlot thermique au dessus des grandes halles et parkings avoisinants et contribuerait à filtrer les particules de poussière en suspension dans l'air. »²

Loin d'être uniquement une ressource paysagère, le végétal et l'hydraulique sont utilisés afin de rabaisser la température de l'air et ainsi de prévenir les risques liés à celui-ci. S'expose devant nous une véritable technologie naturelle, avec son vovable technique et ses processus à long terme.

« La biomasse des plantes vivantes représente une réserve temporaire de carbone jusqu'à sa décomposition en eau et CO₂. Des forêts matures peuvent atteindre un âge de 200 ans et retenir jusqu'à 300t/ha de carbone dans la végétation et dans le sol. Ainsi, planter des forêts sur d'anciens champs représente une possibilité de séquestrer du carbone de l'atmosphère pour une période de transition de 100 à 200 ans. »³

« Stockage de carbone et production de bois énergie. Le secteur sylvicole permet de stocker du CO₂ et de produire une source d'énergie renouvelable. L'agroforesterie, qui consiste à planter des arbres sur les parcelles de grandes cultures, constitue un potentiel important de stockage de CO₂ et de réduction des gaz à effet de serre par substitution du bois énergie à l'énergie fossile. »⁴

Notons par ailleurs l'utilisation massive des infinitifs « permettre, convertir, améliorer, reprofiler, réduire, relancer, convertir ». Le mode infinitif, impersonnel, permet de donner un effet d'essentialisation, comme si les aménageurs responsables de ces actions s'effaçaient devant l'action s'accomplissant elle-même de par le pouvoir des éléments naturels mis en place.



¹ LIN, I, p. 74.

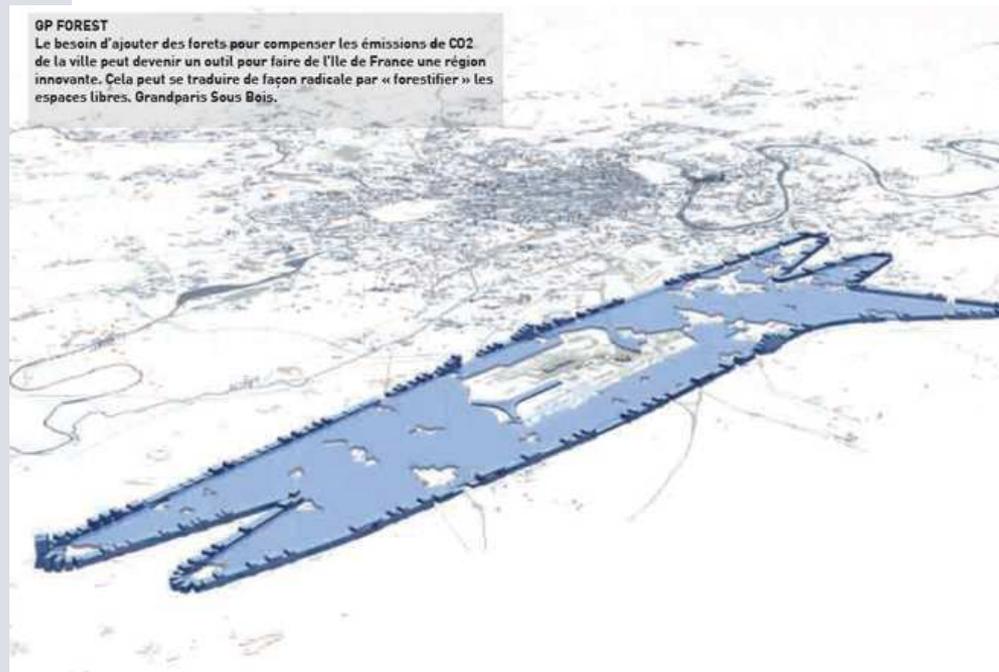
² Ibid.

³ LIN, II, p. 73.

⁴ Grumbach, I, p. 71.

II.3.2.2 Les pouvoirs de la forêt et de la terre.

La stratégie végétale consiste donc à étendre un maximum la couverture végétale dans le territoire du Grand Paris et dans la ville dense, que cela soit en créant des masses forestières ou en intervenant ponctuellement dans la ville. Normalement cette « technique » est intégrée à une gestion rationnelle de l'espace urbain qui ne laisse pas de place au romantisme, cependant on peut remarquer chez certaines équipes une sorte de fascination pour la forêt dont la masse et l'importance semblent pouvoir venir à bout de tous les maux.

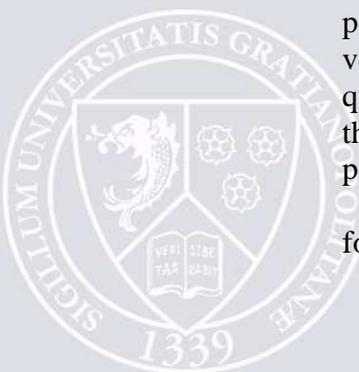


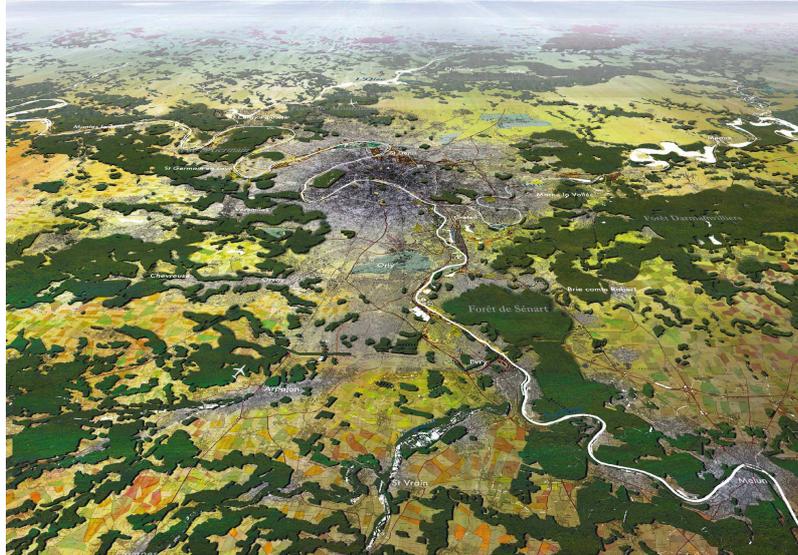
MVRDV, II, p. 102.

On a d'abord une fascination de la taille comme la forêt d'« un million d'arbres » de l'équipe Rogers, accompagnée d'un travail du nom avec la mise en place de la « GP forest » chez l'équipe MVRD. Comme le « solar park », parc d'éoliennes, cette entité fait plus penser à un gadget écologique qu'à un écosystème complexe. Là encore cet « équipement » est destiné à « compenser » les émissions de CO2. Il s'agit de « forestifier », néologisme incertain, des espaces de manière curative.

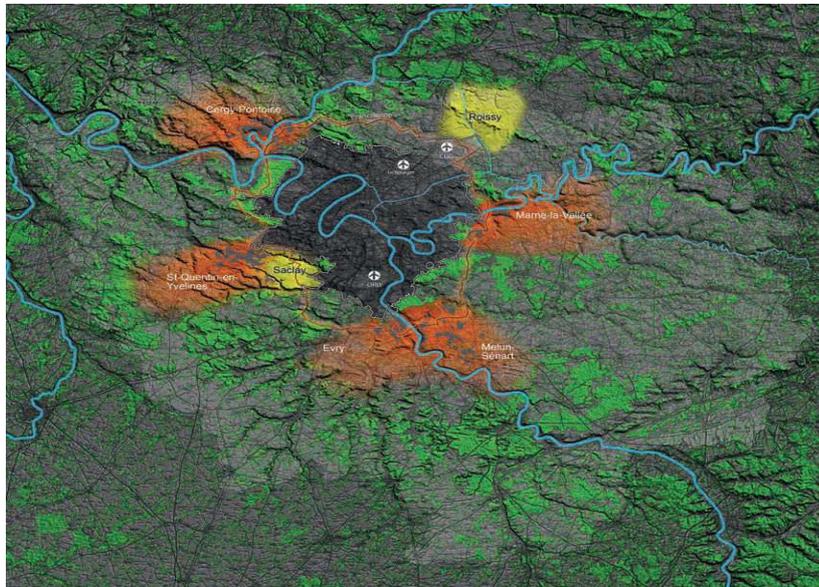
L'équipe Descartes pour sa part, utilise le mot « forêt » pas moins de 51 fois dans son dossier. La fréquence souligne l'importance de cet élément qui chez les autres équipes est également associé à des valeurs très positives. Nous verrons plus bas que certains appellent à « tourner la ville vers la forêt », à en faire le principe du développement urbain. Outre ces qualités structurantes, la forêt est toujours un élément fort de ces visions thérapeutiques, elle est l'agent du ressourcement de la ville et des pollutions qui lui sont liées.

Les équipes se plaisent à représenter l'Ile de France et son patrimoine forestier actuel ou bien projeté.

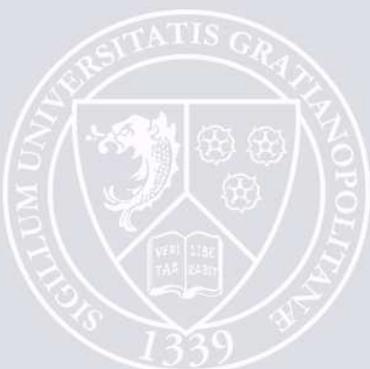


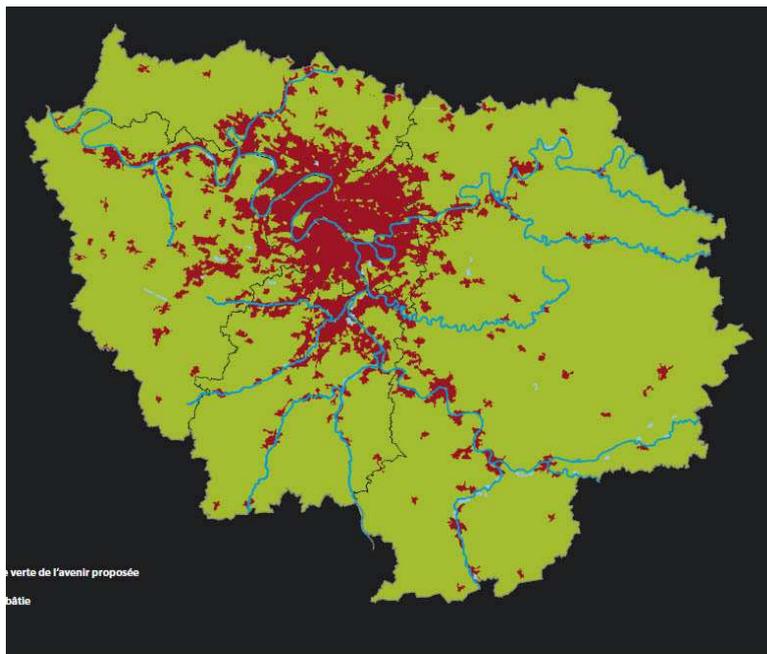


Groupe Descartes, p. 254.



Castro et alii, II, p. 36.





Rogers et alii, II, p. 178.

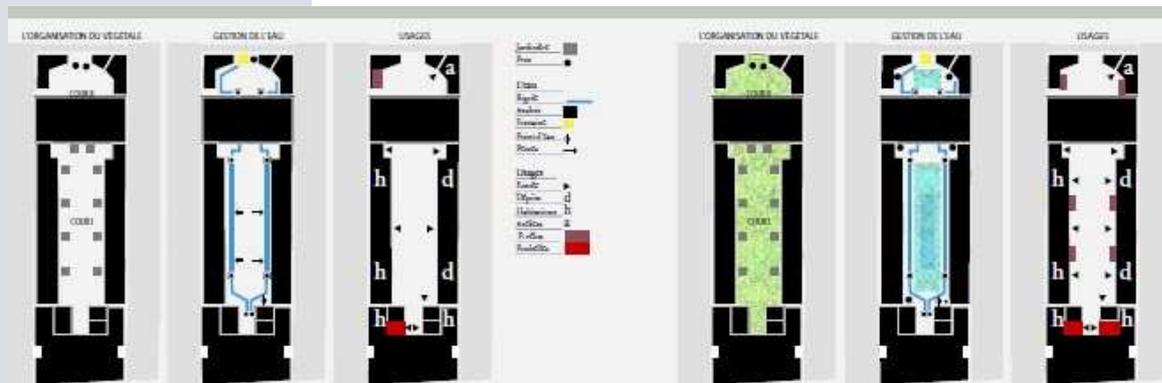
Ces plans laissent transparaître l'importance accordée aux forêts actuelles d'IDF, comme à celles projetées par les équipes. Il y a une volonté de montrer que le territoire est fait de cette forêt, qu'elle est son essence même. La forêt recouvre peut-être ici son aura mystique sous une forme plus actuelle et dans un discours d'ordre technique. La forêt représente la nature sous l'angle de la multitude, du foisonnement ; c'est la forme de nature « sauvage » la plus achevée que nous connaissons en Europe. Dans l'imaginaire collectif, elle représente probablement l'antithèse de la ville, et ce car elle contient elle aussi une multitude d'habitants, d'habitats, de monuments et d'espaces de communication, de transition... Face à la ville qui s'étend indéfiniment, l'aménageur se devrait donc de mobiliser un espace non pas indéfini, mais infini. L'aménagement boisé des lisières entre espaces bâtis et agricoles ou forestiers est également employé dans des procédés d'économie d'énergie. On retrouve alors cette mécanique des équivalences et de traductions généralisées qui opère souvent dans les dossiers : « 30% de la longueur de la lisière correspond à 400 000 m² de toitures pavillonnaires. »¹. Comme on le voit la lisière est équivalente à un autre dispositif technique et rend les mêmes services, illustrant par la même les vertus thérapeutiques des éléments naturels envers la ville.

La stratégie végétale des équipes comprend également la mobilisation de la terre dans la gestion des pollutions. Ainsi prairies, marais, tourbières sont convoqués en tant que pièges à carbone. On note à cet égard tout un lexique de la séquestration appliqué à la terre et à ses déclinaisons : « Séquestration, réduire, capter, garder ». Cette stratégie peut s'appliquer dans les vastes espaces interurbains autour de Paris, comme dans Paris intra-muros. L'équipe Grumbach a développé ce type de solutions en proposant la végétalisation des cours et placettes parisiennes

¹ AJN et alii, I, p. 63.



ainsi que leur mise en réseau afin non seulement d'améliorer les qualités d'absorption du sol, mais également de fabriquer des puits à carbone.

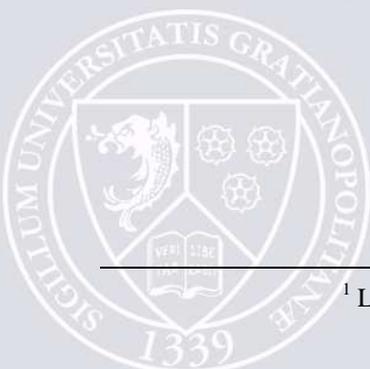


La résurgence des sols dans la ville, qui doit permettre « une nouvelle alliance entre la ville et le vivant » (Grumbach, I, p. 26)

Cette vision du travail de l'urbaniste écologue va de pair avec la vision d'une nature au caractère très vitaliste. Dans les dossiers une certaine fascination se laisse voir pour ces processus naturels capables de purifier d'autres éléments naturels, ou de reprendre le dessus sur des processus plus lourds d'urbanisation ou de pollution. Nous présentons ici le concept de « mosaïque spatio-temporelle cyclique » de l'équipe LIN.

« Cette méthode offre la possibilité de gérer l'environnement et la biodiversité en même temps que la renaissance urbaine. Elle va au-delà des concepts traditionnels de protection de l'habitat isolé et intègre les espaces verts urbains dans un contexte d'adaptation dynamique. Combiner les espaces verts sauvages et l'architecture moderne peut augmenter la valeur écologique et économique d'une trame urbaine dispersée entre les centres historiques des villes »¹

La nature illustre ici ses capacités à la régénération, au renouveau, et semble même enrôler le bâti avec elle. L'écosystème urbain semble être pris lui-même dans un processus de régénération/destruction qui incarne la puissance adaptative et créatrice de la nature. La forte vitalité des processus naturels est ainsi le partenaire de l'homme qui agit sur le sol afin de gérer au mieux son écosystème. Les capacités de la nature sont considérées comme telles, qu'elles semblent pouvoir s'appliquer aux matériaux inertes de l'architecture. Ce partenariat entre activité humaine et nature tend à réhabiliter les capacités du territoire à gérer ses propres problèmes et nuisances. Le territoire prend en charge le territoire.



¹ LIN, II, p. 93.

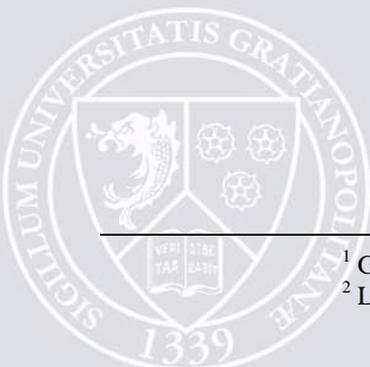
II.3.2.3 L'eau et la sécurité.

Les projets concernant la réorganisation et la gestion des cours d'eau obéissent à plusieurs objectifs au sein desquels la maîtrise des crues et des inondations est un point capital pour l'organisation des villes du futur. Au moins quatre équipes sur dix font explicitement référence à ces crues. L'évocation de ces crues ne laisse place à aucune déploration ou colère de la part des aménageurs, ces crues ne sont même pas détaillées ni dramatisées, elles sont envisagées très objectivement et immédiatement insérées dans des scénarios mettant en scène leur gestion, qui relève d'une voie médiane entre acceptation et volonté de laisser l'eau à l'extérieur de la ville. Les équipes plutôt que de mettre en place un réseau de réservoirs ou de digues, ont dans l'ensemble préféré resculpter le réseau hydraulique global du territoire métropolitain afin de contenir ces crues ou d'abaisser leur seuil maximum.

« Une double approche se révèle donc : d'une part, la renaturation des cours d'eau, l'aménagement des zones humides pour permettre l'expansion des crues, assurer leur bon état écologique ; d'autre part, la gestion des eaux de pluies en surface, à la parcelle avec la réduction du débit de rejet pour laisser passer le pic de la crue. »¹

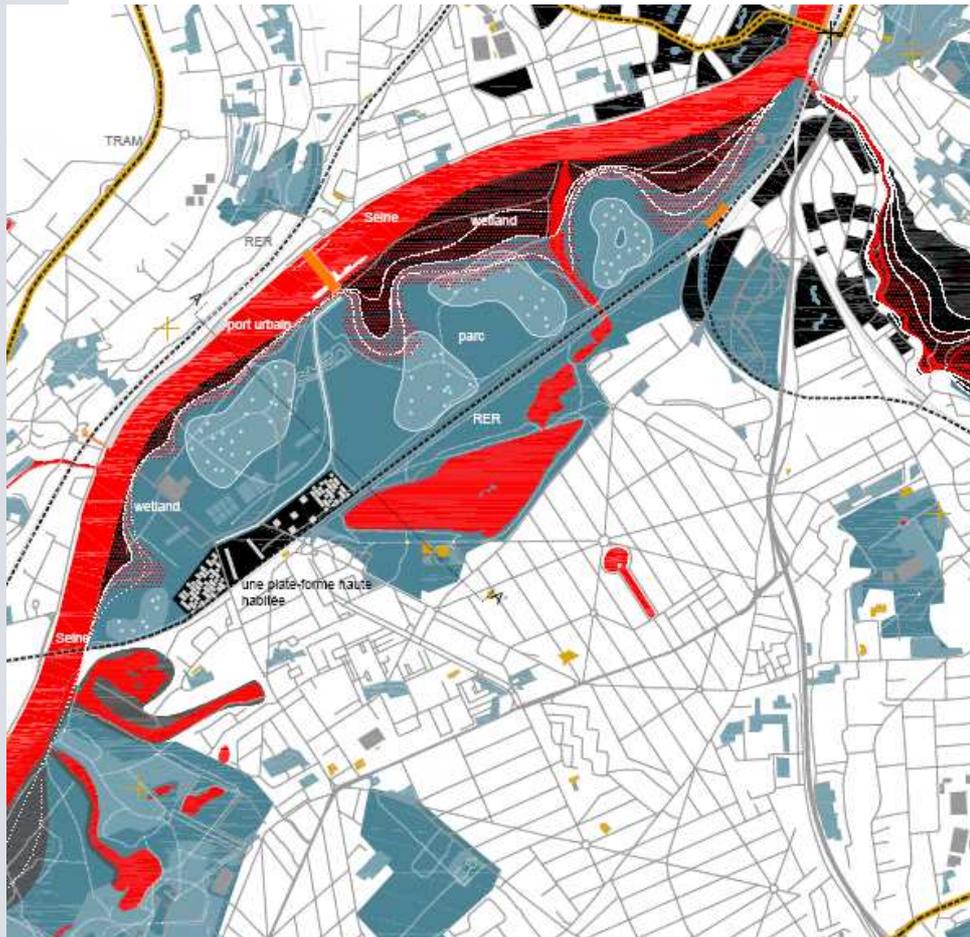
*« Relier les rivières aux gravières, sablières et étangs voisins pour accroître les capacités naturelles de rétention. En cas de crues, permettre aux rivières d'inonder des polders créés à ces fins dans les plaines alluviales en **amont des zones urbaines**. Transformer des champs en polders et en prairies extensives, zones humides ou forêts lacustres. Ces mesures ralentiront le transfert d'eau, serviront à retenir temporairement les eaux de surface et donc à réduire le ruissellement. De telles mesures se sont révélées fructueuses dans le bassin du Rhin. »²*

Il s'agit d'expandre de vastes zones naturelles afin qu'elles puissent recevoir un surplus d'eau. Il s'agit également de resculpter les cours d'eau eux-mêmes afin que ce réseau bleu canalise lui-même les excès de pluie. Non plus cette fois simplement afin de favoriser l'établissement des processus naturels, mais bien dans le but de protéger la ville des inondations et de la pollution de ses nappes phréatiques.



¹ Grumbach, I, p. 28.

² LIN, I, p. 95.



Studio 09, p. 72. Illustration des zones humides inondables autour d'une voie ferrée.

L'image ci-dessus illustre le nouveau processus de création et d'évaluation du territoire. L'urbaniste prévoit des vides verts polyfonctionnels afin de protéger les infrastructures critiques. Une fois ce réseau bleu mis en place, c'est lui qui devra prévenir les crues et empêcher la ville d'être submergée. Il n'y a globalement aucun dispositif technique surajouté à la ville, à sa périphérie ou sur la rivière elle-même qui devrait empêcher les crues. Les urbanistes auront mis en place un dispositif naturel afin de prévenir ce risque et c'est l'autonomie de ce dispositif qui assurera la sécurité des villes avoisinantes :

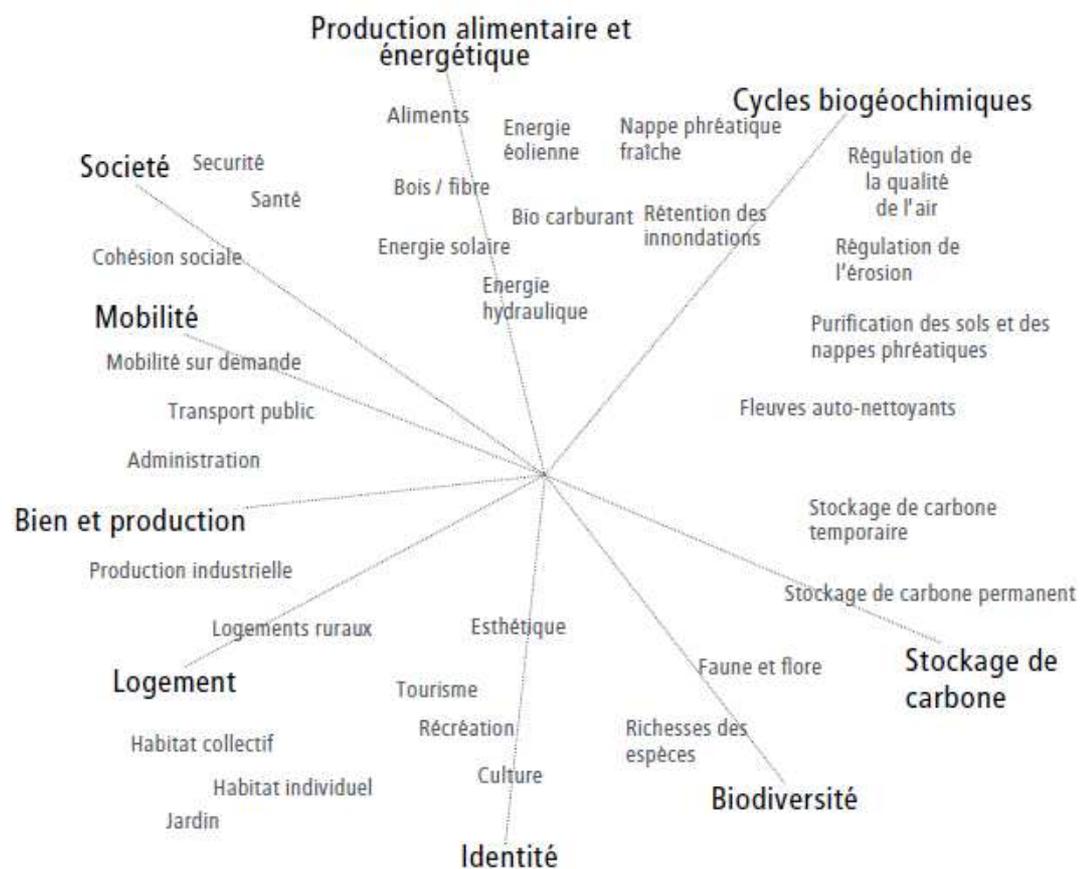
*« Un deuxième entoure le parc interdépartemental des sports, situé entre le tissu résidentiel et la grande zone de triage de Villeneuve-St-Georges (l'une des gares de triage les plus importantes d'Europe). Cette deuxième levée permet de transformer, dans le cas d'une crue maximale, l'ensemble du parc en un grand bassin de retenue, où l'eau peut entrer librement, tout en **protégeant la gare de triage et le tissu résidentiel.** »¹*



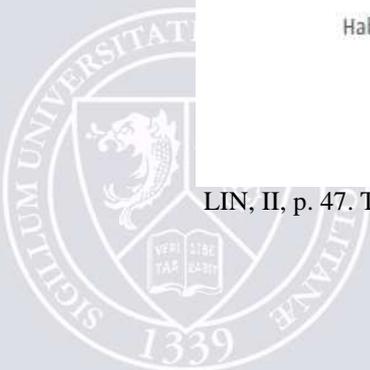
¹ Studio 09, II, p. 72.

II.3.2.4 « La plaine polyfonctionnelle » comme moyen de la résilience urbaine.

L'équipe LIN est l'une des deux équipes à avoir utilisé le terme de « résilience » à propos de ses projets. La résilience, définie comme la capacité d'un système à s'adapter à une perturbation de son environnement extérieur pour ensuite revenir à son état initial, aurait pu être un concept beaucoup plus utilisé par les équipes. Pour l'équipe berlinoise, la résilience doit être à la fois écologique mais également sociale et économique, c'est-à-dire que la ville-territoire toute entière doit être capable d'adaptation face aux crises et aux perturbations. Pour l'équipe, l'instrument de cette résilience est la plaine multifonctionnelle qui parce qu'elle assure de multiples services, peut s'adapter en fonction des fluctuations économiques ou écologiques. On place ici ce qui aurait pu tout autant illustrer la capacité de la nature à soigner la nature mais nous avons préféré l'exposer ici afin de montrer comment les capacités normalement attribuées aux écosystèmes est élargie à toute la ville. L'application de la résilience au social et à l'économique n'a rien de nouveau, ce qui est très intéressant c'est de soutenir qu'elle est assurée par une « plaine », comme si la nature avait le pouvoir de résoudre les problèmes de tout ordre.



LIN, II, p. 47. Tableau des fonctions socio-écologiques.



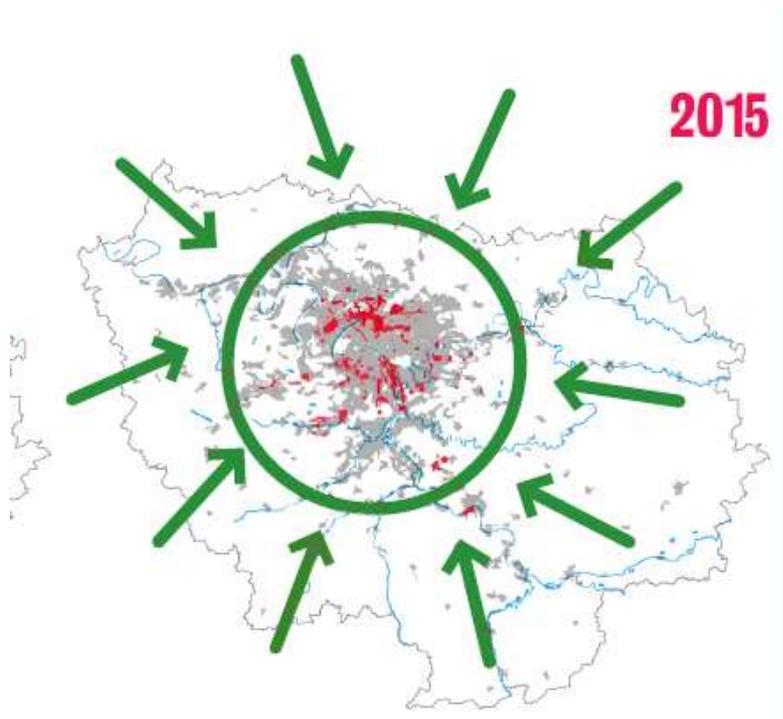
Ainsi est soutenu un discours de la performance et de l'efficacité qui pousse à « optimiser » l'utilisation de l'espace et à assurer au maximum l'exercice de ces fonctions. La nature peut tout, car la plaine peut tout ; elle a des ressources en termes d'emplois, d'énergies, de loisirs. Cette « totalité » physico-sociale apparaît comme l'outil indispensable à la gestion des risques. Nous tenions à souligner cette sorte de fascination pour l'objet omnipotent qui aujourd'hui dans le cadre de la ville durable revêt la forme d'une entité paysagère.

II.3.2.5 Lutte contre le mal urbain et dérive techniciste.

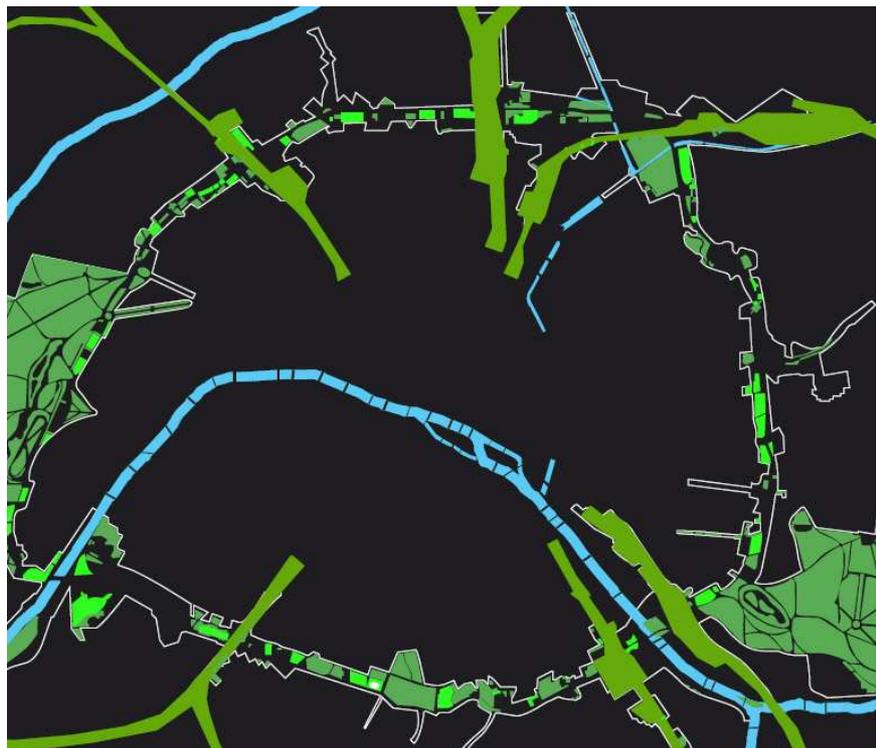
Certaines équipes laissent transparaître à travers leurs écrits, mais surtout à travers leurs images, une vision de la ville comme un corps malade qu'il s'agirait d'irriguer, ou comme une maladie elle-même, qu'il s'agirait d'endiguer. Si ces propos font écho à de nombreuses théories de l'histoire de la pensée qui ont envisagé la ville comme un corps nocif, les dessins et les symboles utilisés notamment par l'équipe Rogers, retrouvent ce que nous avons mis en évidence à propos des cités-jardins et des propositions d'Howard. En effet l'équipe Rogers est la digne héritière d'un urbanisme très anglo-saxon et dont la green belt est l'élément le plus représentatif. Comme dans le mouvement des cités-jardins, il s'agit d'éclater le développement urbain dans une sorte de liaison d'entités polycentriques au milieu des espaces naturels et agricoles. On a alors toute une grammaire de signes régie par la figure du cercle :



Rogers et alii, II, p. 182.



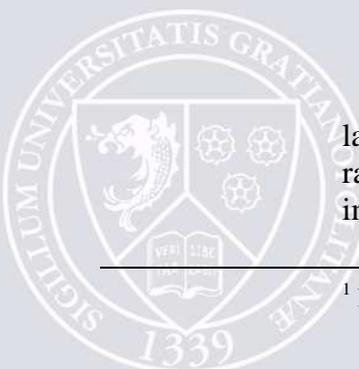
Rogers et alii, II, p. 182.



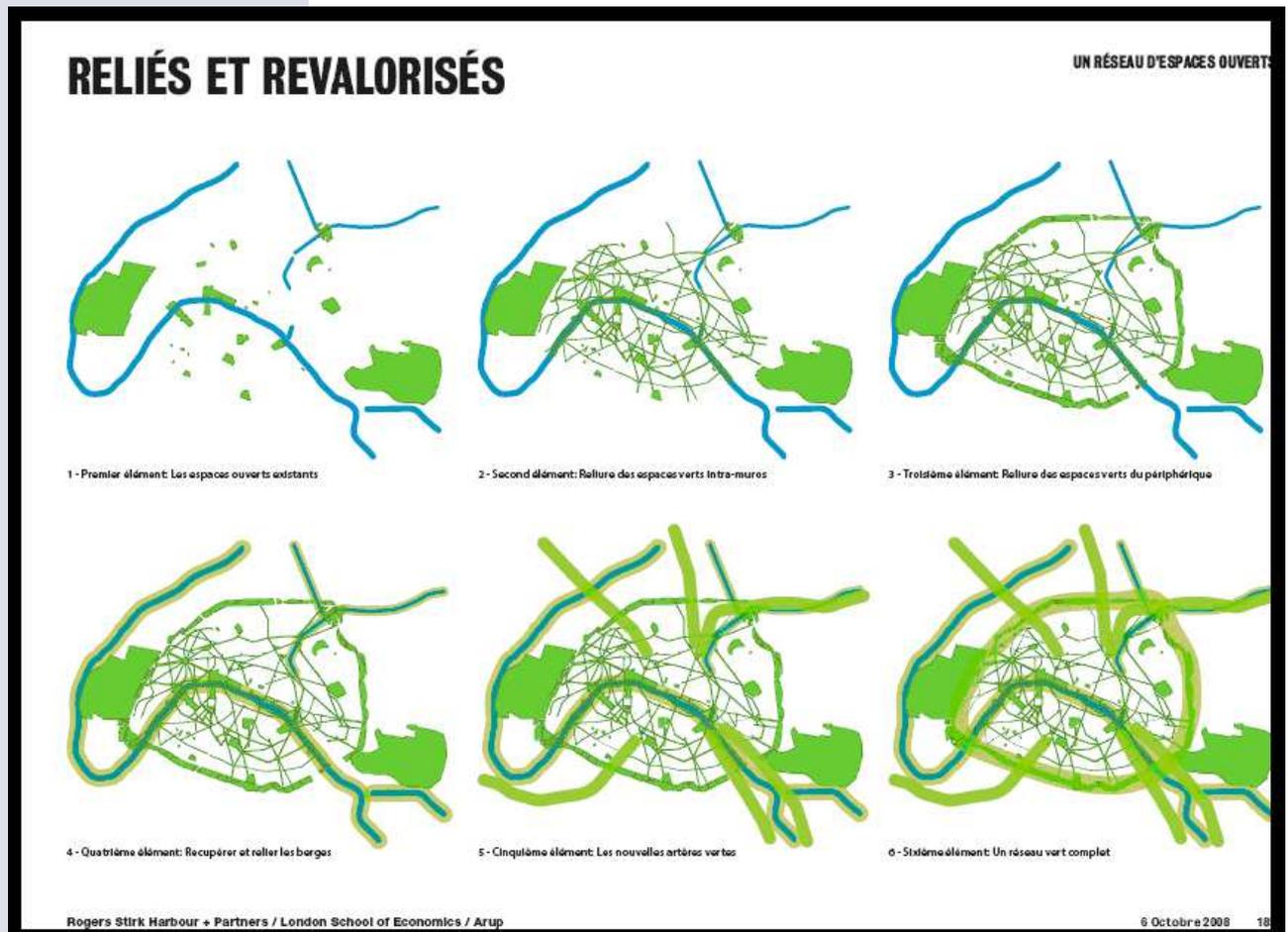
Rogers et alii, II, p. 183.

On voit ici le cercle qui contient et qui rassure, allié aux pénétrantes larges qui découpent le corps de la ville. En plus de cette imagerie rassurante d'un vert qui sature la ville, tout un ensemble de termes qui implique la coercition : « ceinturer, maîtriser, contraindre, limiter... »¹. La

¹ Rogers, II, p. 175 et suivantes.



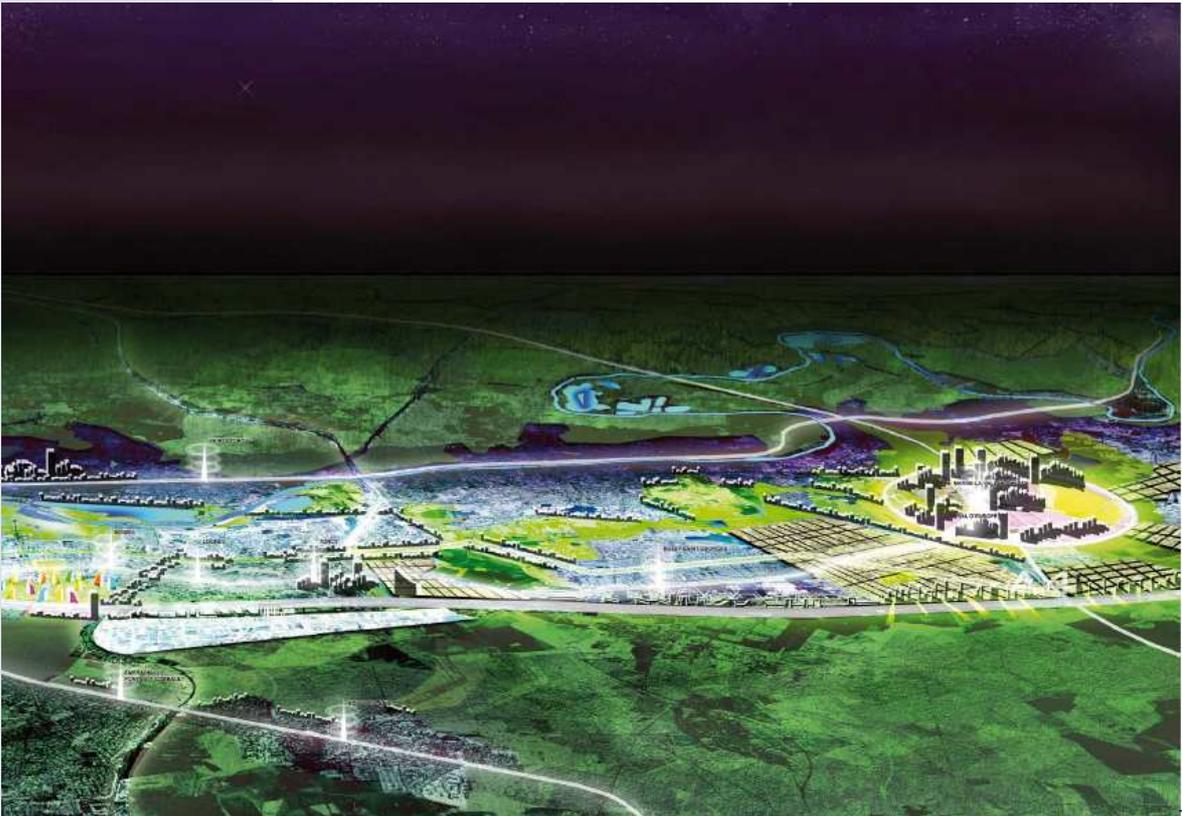
ville est implicitement conçue comme un fait à canaliser, à endiguer afin de « protéger » le patrimoine naturel de cette maladie que constituerait la ville. Cette dernière est véritablement perçue dans une perspective vitaliste, car le fait de la contraindre permettra de « *favoriser une croissance compacte* ». On a donc cette idée d'un fluide qui se répandrait sur le territoire, qui en serait donc implicitement détaché et qui mettrait en danger la nature conçue elle comme richesse. Processus concomitant à ce ceinturage, le fait d'injecter du vert dans l'espace métropolitain, de l'irriguer un maximum afin de l'empêcher de croître.



Rogers, II, p.187.

On voit bien ici comment la ville est irriguée, traversée par un réseau vert qui annule son pouvoir négatif. En lien avec ceci, le vocable de la continuité et du lien qui doit rester le plus dense et le plus ténu possible. Les fractures ou les césures qui font la ville se doivent d'être « comblées » et par conséquent la nature « franchit », « lie », « rejoint » et finalement s'oppose à la ville qui elle est toute entière sous le signe de la césure. La qualité d'encadrement de la nature peut à de nombreux égards être rapprochée de cette volonté d'inhiber le développement urbain. La frontière est toujours assez fine entre la volonté de dessiner simplement l'espace grâce aux éléments naturels, et la volonté de contrer l'urbain :





Groupe Descartes p.189.

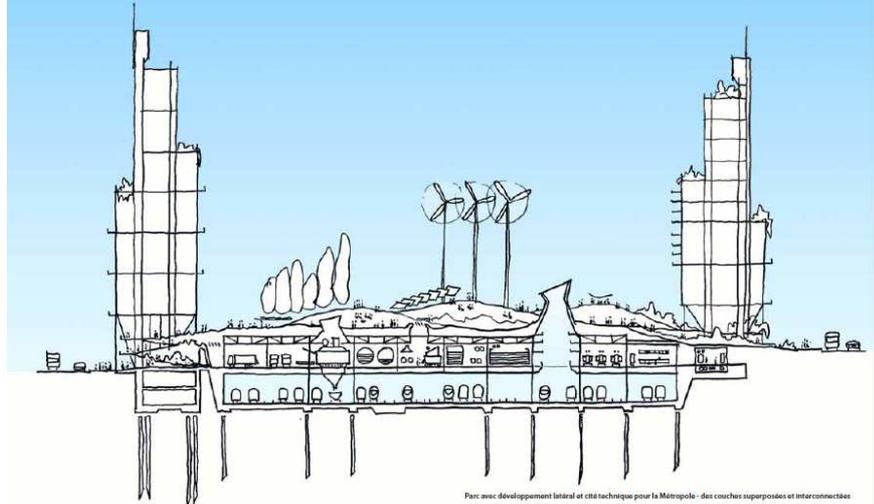
De la même manière, on voit l'idée de cette ville circonscrite ; le paysage est un moyen de lutte contre la ville diffuse. Les territoires encadrant la ville linéaire dense sont colorés en verts, gommés, négligés dans leur matérialité, afin de les fondre dans cette nappe verte qui bloque et oriente la ville linéaire.

Le dossier de l'équipe Rogers est par ailleurs le lieu d'une sorte de technicisme exacerbé qui met en place des infrastructures scientifiques et techniques de gestion des déchets ou de l'énergie en plein cœur de la ville. Les linéaires verts qui traversent Paris au Nord et au Nord Est sont en fait des structures techniques cachées par du vert et qui servent la ville post-Kyoto conçue en tant qu'artéfact hyper technique. Dans ce cas, la nature n'est pas utilisée en tant que vecteur de purification comme nous l'avons vu plu haut, mais entreprise en tant que matière à purifier et assainir. Ce dispositif ne rentre finalement pas exactement dans le cadre de notre travail sur les usages de la nature au sens large, mais donne à voir une certaine image de la ville durable qui méritait d'être rapportée. Le projet des britanniques rappelle la ville de Nasdar dans sa dimension ultra technicienne et rationaliste.

L'image suivante montre l'axe supertechnique depuis la gare du nord jusqu'au port de St Denis, égrenant centre de co-génération, de traitement des déchets, de recyclage etc...



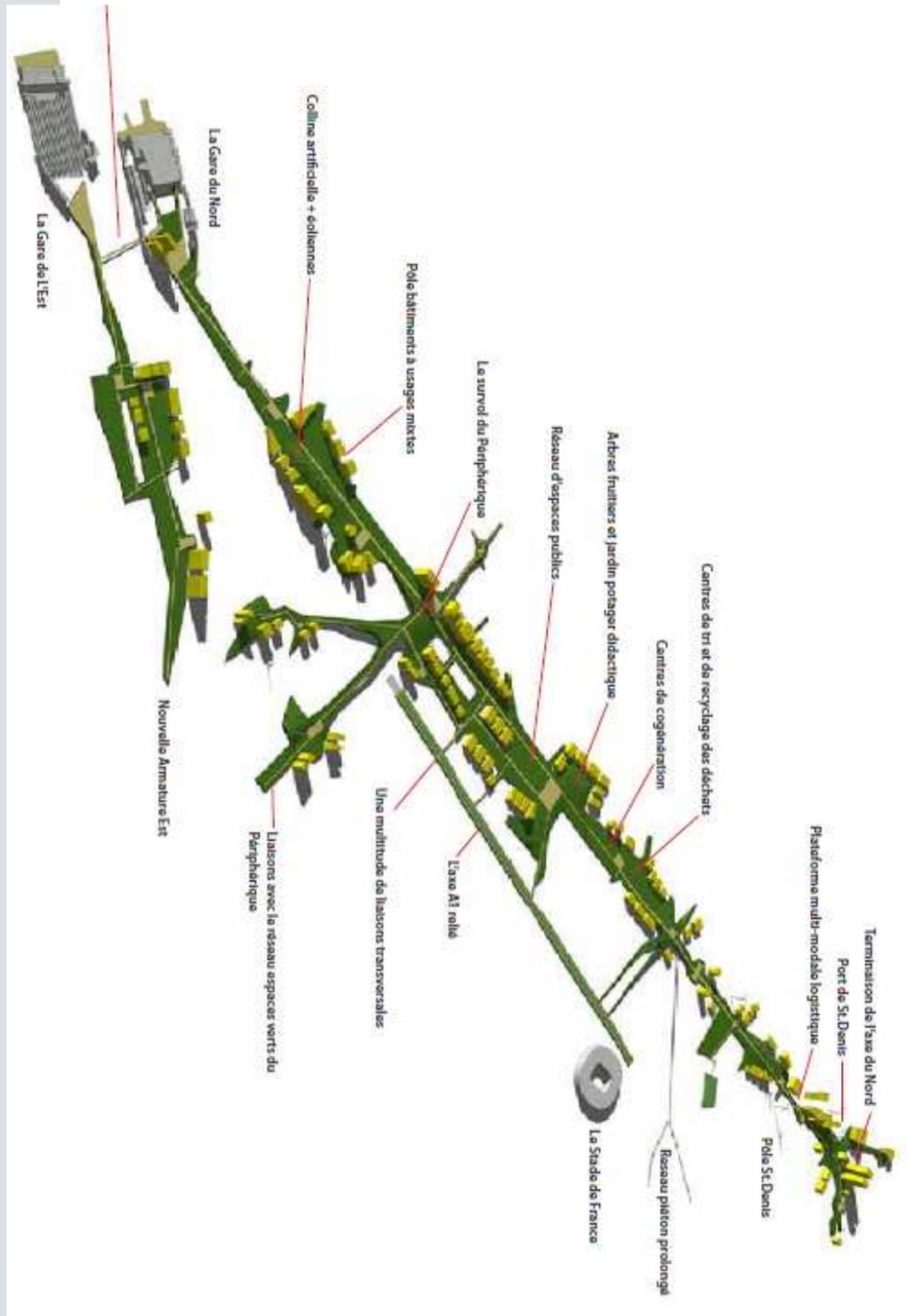
ARMATURE: CITÉ TECHNIQUE



Rogers et alii, II, p. 261

Le projet technicien aime à cacher la technique sous le « naturel » en dissimulant réseaux et outils de recyclage sous les reliefs d'une colline. La nature devient proprement un artifice. Cette conception de la technique urbaine où la nature n'est qu'un paravent aux structures hyper sophistiquées et enterrées s'oppose en tous points aux techniques que nous avons évoquées plus haut. Ici nous sommes proprement dans le cadre de l'ajout d'un dispositif technique afin de traiter un phénomène considéré comme une nuisance, (dépollution des GES), ou d'optimiser des flux (air, eau). La nature n'est pas un élément structurel du dispositif, mais une matière traitée par ce dispositif technique.





Rogers et alii, II, p. 265.

Axe technique du Nord de Paris. On voit la constitution du super objet technique destiné à régler tous les problèmes écologiques de la ville.



II.3.4 L'écrin naturel comme sécurité.

AUC	MVRDV	LIN	Rogers	08/09	Descartes	Grumbach	Portzamparc	Castro	AJN
		x	x	x	x	x			x

II.3.4.1 La végétalisation des toits ou la symbolique rassurante.

La végétalisation des toits de Paris a été proposée par toutes les équipes en présence, obéissant en cela à la volonté collective de faire avec l'existant. Les toits représentent pour tous la possibilité de doubler la surface végétale au sol (de façon approximative bien sûr). D'un point de vue symbolique le toit est cet espace retrouvé, exhumé par les aménageurs ; l'espace dans l'espace, qui paradoxalement retrouve ce que disait Bachelard à propos de la coquille. Le toit est cet espace dédoublé, caché, ce trésor qu'on a retrouvé et qui va libérer l'espace. Le toit peut être lié à la symbolique de l'air, il peut être aspiration vers la hauteur, cependant il est également clôture de l'espace intermédiaire, limite extérieure de la ville. Les toits ne seront pas accessibles à tous même si certaines équipes (AJN et alii, Rogers et alii) veulent en faire des espaces publics. Quel avantage alors pour l'habitant du deuxième étage de savoir que les toits sont couverts de jardins ? Outre l'inégalité face à la nature qu'elle révèle, cette mesure met en évidence le besoin de sécurité que pourrait ressentir l'utilisateur à savoir que le végétal l'entoure de haut en bas. Plus précisément, elle révèle le sentiment de sécurité que projettent les aménageurs sur les usagers.

La ville est enclose dans la nature, de bas en haut, sécurisée par cette ceinture verticale qui maintient la ville dans une sorte d'épaisseur végétale. Si on allie à cela la symbolique des réseaux circulaires que nous verrons plus bas, on peut voir que ce type de dispositif se rapproche des conceptions modernes de l'aménagement : ceinturage, maintien, enfouissement, disparition.



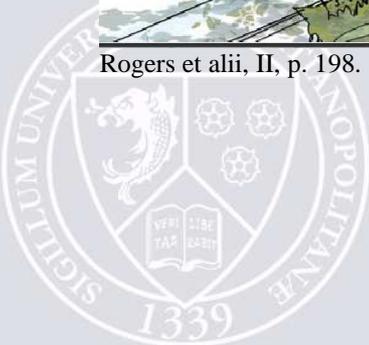


AJN et alii, II, p 163.



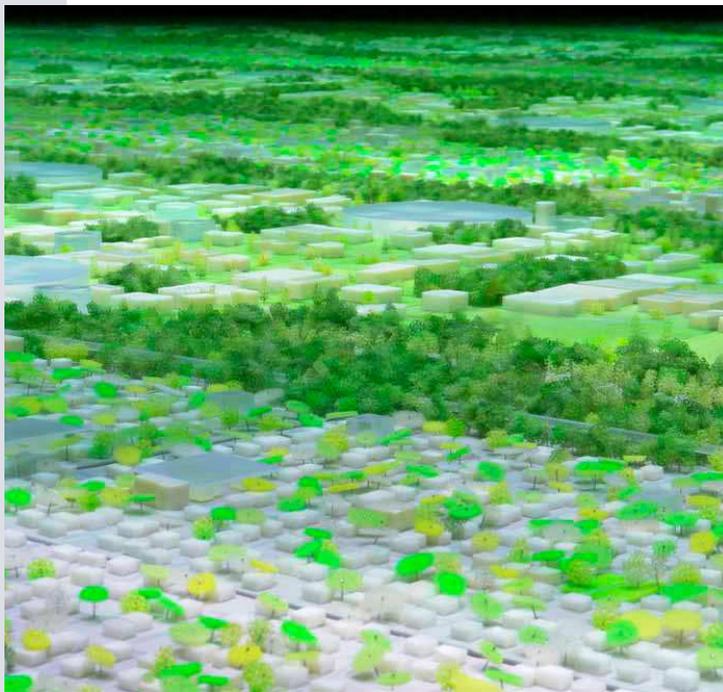
Les toits verts de la Métropole - collecteurs de pluie, de vent et de soleil; biodiversité, fraîcheur et verdure; espaces récupérés et revalorisés.

Rogers et alii, II, p. 198.



II.3.4.2 L'augmentation des surfaces forestières et paysagères.

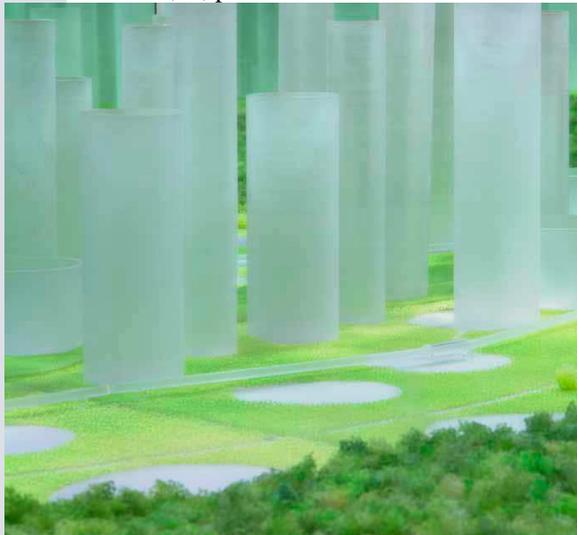
Nous ne sommes pas ici dans le cas d'une intensification du bâti à partir d'une intensité paysagère déjà là et qui va structurer. Nous sommes plutôt dans le cas où il faut s'employer à démultiplier la présence de la nature. Comme nous l'avons vu un peu plus haut l'augmentation des surfaces agricoles, paysagères ou forestières est avancée par de nombreuses équipes. En dehors de ces espaces précis, tous les aménagements proposés au sein de la ville elle-même montrent un désir d'exacerbation de la présence des étants naturels et notamment du végétal qui devrait répondre à la création de nouveaux quartiers ou zones d'activités. La nature est employée à faire contre-poids à la densité conçue implicitement comme épreuve.



LIN, II, p. 150.



LIN, II, p. 153.



LIN, II, p 154.

Les images ci-dessus mettent en évidence ces aménagements urbains conséquents contrebalancés par la présence de la nature. Sur ces images précisément il est tout à fait notable que les IGH représentés soient transparents, comme si la nature avait annulé l'impact visuel de ces immeubles. En effet dans les aménagements proposés, la densification de l'habitat ou des activités est systématiquement contrebalancée par une intensification verte¹. Comme si la nature venait pallier à ce défaut volontaire de la densité, comme si les aménageurs comptaient rééquilibrer la balance en accentuant la présence de la nature. Il s'instaure ainsi une sorte de mécanique de la compensation, peut être issue d'un sentiment de

¹ Fait déjà souligné par Cyria Emelianoff. Voir Emelianoff, C. « Les villes européennes face au changement climatique », in *Annales de la recherche urbaine*, n°103, pp. 159-169.

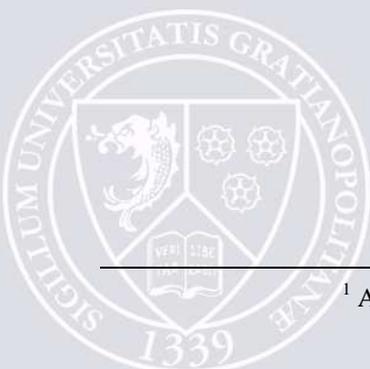
culpabilité, qui impose à l'aménageur d'équilibrer systématiquement la densité par l'intensification verte.



Portzamparc, II, p. 204.

C'est ci-dessus la même logique d'intensification qui est à l'œuvre et qui doit faire pendant à la densité renouvelée des quartiers. De même chez Jean Nouvel la mise en place d'un « hyper parc » doit répondre à la mise en place de « l'hyper densité »¹ dans le projet qui concerne la Défense. De la Seine à la Seine, ce parc doit palier à l'intensification urbaine de ce territoire.

La nature est partout et inonde le territoire, ici les voies de communication sont surinvesties par le végétal.



¹ AJN et alii, II, p. 133.

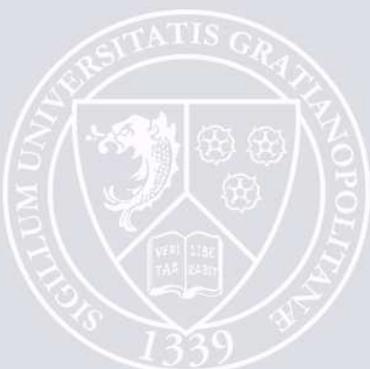


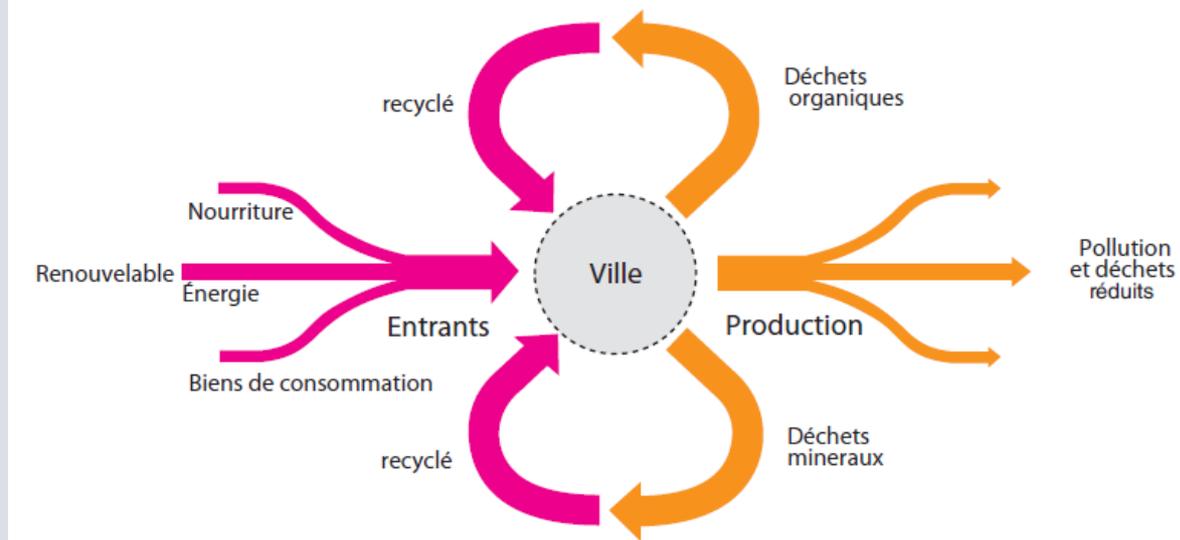
Rogers et alii, II, p. 108.

Cette logique est parfois poussée à outrance et se pose alors la question de la justification de ces procédés. Mettre de la nature partout et tout azimut ne contribue pas forcément à créer une ville verte. Cette intensification naturelle ne correspond parfois à aucun objectif, en tous les cas à aucun objectif déclaré et assumé.

II.3.4.3 Sur l'absence de l'écologie urbaine.

Au regard de toutes ces mesures et de ces emplois de la nature, il est difficile de ne pas reconnaître les apports de l'écologie urbaine à la constitution des dossiers. Or, il est tout à fait notable que pas une seule fois l'expression ne soit employée dans aucun des dossiers présentés lors du concours. Volonté de démarcation ou oubli volontaire, il reste que les méthodes de l'écologie urbaine parcourent un certain nombre de dossiers sans pour autant en être une application stricte. Le travail sur l'abaissement des températures, la réforme des réseaux de chauffage en vue de la cogénération, la récupération des eaux de pluie, retrouvent les contenus de l'écologie urbaine. L'évaluation des performances énergétiques du parc immobilier parisien ainsi que les possibilités de le réformer à moindre coût ont par exemple été développées par toutes les équipes en tant que pivots de la réduction de l'empreinte énergétique. Des schémas illustrant la circularité des écosystèmes urbains sont présents dans certains des dossiers.





Rogers et alii, II, p. 295.

Sur ce schéma on voit comment la ville est intégrée à une boucle vertueuse la mettant au cœur d'un processus de transformations des inputs et de gestion des outputs.

Cependant, au regard de l'ensemble des méthodes mobilisées par l'écologie urbaine on ne peut qu'être étonné de l'absence totale de réflexion sur le métabolisme urbain dans les dossiers. Le métabolisme se définit comme l'ensemble des flux entrants et sortants de la métropole et nécessaires à son fonctionnement énergétique et alimentaire. Outre ces schémas d'intention, aucune analyse n'est faite des Material flow analysis MFA ou LCA, Life cycle analysis, concernant les produits divers entrants dans la métropole. Pour ce qui concerne notre analyse plus précisément et donc la nature sous toutes ses formes dans la ville, on aurait pu s'intéresser au cycle de vie des engrais pour l'agriculture locale, ou au devenir des déchets agricoles de cette même activité locale. De la même manière, il aurait été intéressant d'évaluer le poids métabolique des nouveaux produits isolants ou filtrant destinés à réduire l'impact environnemental des immeubles¹. Ce paragraphe ne peut constituer qu'une remarque quant au contenu des dossiers, n'étant pas directement en lien avec notre problématique, cependant cette absence en nom, et en méthode de l'écologie urbaine nous semblait devoir être soulignée. Il est tout à fait probable que le concours d'idées trouve ici ses limites en ne pouvant pas s'engager dans une description exhaustive et peut être fastidieuse du métabolisme parisien.

¹ Dakwale, A., Ralegaonkar, R., Mandavgane, S. « Improving environmental performance of building through increased energy efficiency : a review. », in *Sustainable cities and society*, 2011, pp. 211-218. L'article reprend et explicite tous les moyens possibles afin d'améliorer les performances énergétiques des bâtiments, en soulignant l'importance de l'évaluation du cycle de vie des matériaux utilisés.

Conclusion sur la nature thérapeutique : l'hyper nature dans les projets du Grand Paris.

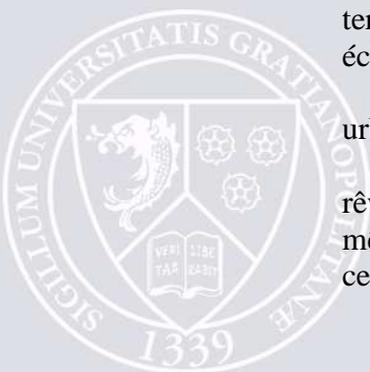
Nous avons donc vu que cette nature « thérapeutique » était, sous des formes diverses, employée à refondre, restructurer ou refonder divers aspects de la ville en tant que forme urbaine et forme sociale. La mobilisation peut être excessive de cette nature quant aux règlements de ces problématiques, mais également le nouveau fonctionnement technique de la ville durable, nous conduit à qualifier cette nature « d'hyper nature ».

Le préfixe hyperbolique nous permet de qualifier cette confiance accrue en les possibilités du paysage, de la géographie et de la nature ressource, à constituer le renouveau économique et social que nous avons décrit dans un premier temps. Même si ces propositions sont intéressantes et novatrices, il reste que nombre de réalités socio-économiques n'ont pas été envisagées par les équipes. L'hyper nature tendrait dans ce cas à qualifier cet usage paroxystique de des éléments naturels dans le règlement de certaines questions. Cependant l'hyper nature ne désigne pas seulement une attitude mais la réalité des nouveaux usages techniques de la nature que nous avons décrits.

L'hyper nature est une nature décuplée, dans sa présence et dans sa dimension processuelle. Elle consiste d'une part en une intensification volontaire d'un processus naturel via l'augmentation de la présence d'un être naturel. Nous faisons référence à cette volonté quasi unanime d'augmenter les surfaces boisées ou des zones humides et ainsi de favoriser l'abaissement des températures et le recyclage du carbone. Cette utilisation spécifique d'un élément végétal marque une évolution forte de la technique urbaine. C'est un jeu sur l'intensité du processus et non sur le rajout ou la modification essentielle de ce processus comme on le fait en construisant des stations d'épurations destinées à un traitement chimique des eaux rejetées ou à la purification de l'air. D'autre part cette intensification est également le fait d'un agencement particulier des éléments naturels, et non de leur transformation. C'est la disposition des volumes, pleins ou vides, compacts ou contenant qui va être à présent le moyen principal d'action sur les flux et donc sur l'espace urbain. Disposition des immeubles afin de favoriser une circulation optimale de l'air et donc un abaissement des températures, terrassement des sols afin de créer des retenues, ménager des bassins, construire des barrières ou ménager des ouvertures. Comme nous l'avons dit, cette conception de la technique ne peut se défaire d'une vision vitaliste de la nature qui est partenaire de l'homme dans la gestion des nuisances. L'homme met en œuvre les capacités de la nature elle-même afin de résoudre des problèmes qu'il a générés, pour reprendre une expression déjà employée plus haut, le territoire prend en charge le territoire, car ce nouveau mode de gestion ne peut se faire qu'à grande échelle, et dans une approche systémique.

Quant à la comparaison avec les grandes doctrines de la pensée urbaine, l'écart est certain.

La ville-nature du Grand Paris est bien loin d'être cette ville machine rêvée par les St-simonien, être hybride à la fois hyper technique et en même temps théâtre d'un certain mysticisme. Elle ressemblerait plutôt par certains côtés à la nouvelle Atlantide décrite par Bacon dans son utilisation



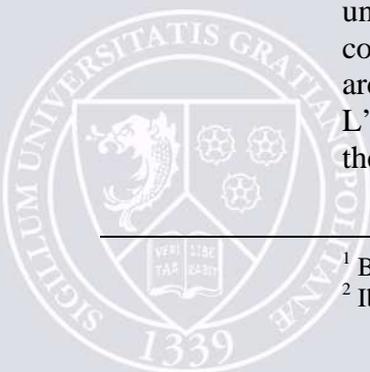
particulière des éléments naturels. En témoigne cette utilisation des flux d'air par de hautes tours placées judicieusement en fonction de la géographie et destinées à produire des processus de réfrigération, de conservation ou d'insolation¹. De même les actions entreprises sur l'air destinées à prévenir certaines maladies et même à provoquer la guérison². Ce sont ces types d'interventions que l'on retrouve dans les procédés de la ville durable avec cette idée de profiter des énergies contenues dans la nature et notamment dans l'air et ses mouvements. Ce n'est pas l'idée d'un processus de transformation que l'homme et sa technique ferait subir à la nature, l'adjonction d'un pur dispositif technique qui transformerait une matière en énergie ou en une autre matière, mais l'idée d'un partenariat entre architecture et processus naturel. A travers certains aspects de la science baconienne, on trouve cette conception renouvelée de l'artéfact technique qui n'est plus un dispositif rajouté au monde et utilisant une énergie radicalement différente afin de créer un processus, comme l'électricité produit de la chaleur ou du froid. La science baconienne ne connaît pas encore le concept d'énergie générique, c'est-à-dire de force qui peut servir à la création de n'importe quel processus ou action sur le monde. Du fait de l'état des connaissances de son époque, Bacon associe un type d'action sur le monde au phénomène naturel qui est le plus propice à provoquer ce type d'action. C'est cette même démarche que nous retrouvons potentiellement dans le Grand Paris. Il paraît évident que le mouvement des masses d'air est la chose la plus propice à provoquer le refroidissement ou le réchauffement.

On a déjà souligné l'opposition entre le ralentissement des matières voulue par le Grand Paris et la cinétique hydraulique de la vision technicienne de la ville. Quant au rapport au territoire, c'est le même effet de ralentissement qui est comme nous l'avons vu recommandé dans le Grand Paris, s'opposant ainsi à la vision St Simonienne du territoire qui sous tend les visions du corps des ingénieurs jusqu'à nos jours. La vision des Duveyrier ou Chevalier s'intègre dans une certaine conception du monde économique et industriel soumise à l'efficacité et à la productivité maximale. Le territoire devient cet objet abstrait qu'il faut remodeler et parcourir au plus vite à l'aide de dispositifs techniques de plus en plus perfectionnés. Il compte moins que les artéfacts qui permettent de s'affranchir de sa matérialité. Nous avons vu que dans le Grand Paris c'était tout le contraire, le territoire retrouve sa géographie, sa topographie en même temps qu'il informe la ville et les transports. Les projets proposent une gamme variée de modes de déplacement en privilégiant ceux faisant corps avec l'environnement et la nature.

Enfin nous devons préciser que si ces projets pourront apparaître bien banals au spécialiste de l'écologie et de l'écologie du paysage, c'est encore une fois le fait qu'ils soient intégrés à un projet d'envergure territorial concernant une grande métropole européenne, et qui plus est par des architectes reconnus et suivis, qui nous semblait devoir être souligné ici. L'ampleur de l'adhésion du champ architectural aux techniques de la thérapeutique urbaine a son importance

¹ Bacon, op.cit, p. 73.

² Ibid., p. 75.



III. La nature structurante.

Les projets du Grand Paris revêtent un caractère novateur du rôle qu'ils font jouer à la nature dans la structuration de l'espace urbain. C'est sur cette structuration que nous aimerions nous attarder ici. Cependant si les agents en usent et en abusent parfois, il reste que cette notion de « structure » appliquée à l'urbain n'est pas si claire. Dans un premier temps nous rappellerons quelques définitions usuelles de la notion de structure en sciences humaines, notamment celle qu'a pu en faire la « pensée urbaine » et nous verrons dans quelle mesure la nature, ou les éléments naturels peuvent effectivement structurer l'espace.

Structure vient du latin « structura » qui signifie « agencement ». On connaît bien sûr le succès et la pertinence qu'a eu la notion de structure en sciences humaines et il ne s'agit nullement ici de faire le résumé ou la description des nombreuses acceptions qu'a pu avoir ce terme au sein des différentes disciplines. On rappellera simplement quelques notions connues et qui nous seront utiles pour notre étude. Nous partons arbitrairement des travaux de Lévi Strauss et à travers lui de la linguistique structurale¹. La structure est conçue comme un ensemble d'éléments interdépendants ne prenant sens que les uns par rapport aux autres et constituant ainsi une totalité. La position d'un élément importe plus que la matière dont il est fait, la somme des éléments ne pouvant en aucun cas constituer une totalité sans la présence d'une structure organisatrice. La structure est cette configuration d'éléments différentiels, agencés selon des formules précises d'oppositions corrélatives, effectivement présente dans une réalisation sociale ou symbolique particulière². Depuis Aristote, qui considérait les « systèmes » comme régis par la cause finale, un certain nombre de théories ont toujours assigné une finalité à la structure. Saussure considère la langue comme un système de communication dont la finalité serait la circulation de l'information. Lévi-Strauss, calquant sa démarche sur le premier, entrevoyait le système de parenté comme dévolu à la circulation des femmes³.

Compte tenu de ces définitions, il apparaît difficile de caractériser les morphologies en tant que « structure » verte. L'urbanisme anglo-saxon avec la notion de Green Infrastructure n'en est pas avare, mais les travaux des paysagistes travaillant sur la ville campagne n'ont pas hésité non plus à employer cette expression⁴. On voit bien que certaines caractéristiques de la structure ne peuvent s'appliquer à l'urbain et plus particulièrement aux espaces verts. En effet dans la structure « *Le sens résulte toujours de la combinaison d'éléments qui ne sont pas eux-mêmes signifiants* »⁵. Aucun élément ne pouvant prétendre à un sens en soi, mais toujours défini par le

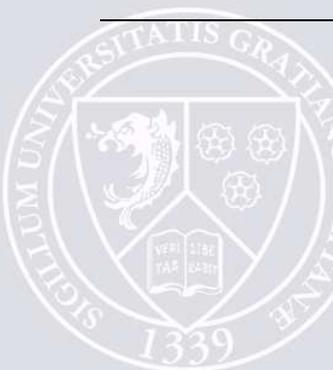
¹Le structuro-fonctionnalisme des anthropologues anglo-saxons présente par exemple des différences avec celui de Lévi-Strauss, il serait difficile de prétendre faire la synthèse d'une telle notion, surtout dans le cadre qui est le nôtre ; d'autre part il n'est pas sûr qu'une telle volonté œcuménique soit souhaitable. Pour une synthèse partielle et partielle de la notion, voir Boudon, R. *A quoi sert la notion de structure*, Paris, Gallimard, 1968.

²Lévi-Strauss, C. *Anthropologie structurale*, Paris, Presse Pocket, 1998.

³Ibid., p. 56.

⁴Donnadiou, op.cit, Fleury, op.cit.

⁵Levi-Strauss, op.cit, p. 256.



jeu combinatoire qui le lie aux autres. Or, un parc ou une forêt ne se définissent pas à travers un jeu d'opposition avec d'autres éléments, cela n'a pas de sens. Le sens d'un espace ou d'une forme urbaine ne prend pas naissance dans un jeu d'oppositions corrélatives mais dans des phénomènes d'interprétations croisées par les concepteurs et les usagers¹. Pour qu'il y ait structure il faut des unités et la combinaison de ces unités selon un système de règles ce qui n'est pas le cas des espaces naturels sauvages ou domestiqués. Le fait que des entités spatiales soient reliées entre elles n'implique pas de fait qu'il y ait une structure.

De la même manière, on a parfois parlé de « système du vert »². L'expression apparaît également ici totalement injustifiée au regard des définitions rigoureuses de la notion de système. Pour Von Bertalanffy un système est « *un complexe d'éléments en interaction* »³ dans lequel les éléments sont intégrés de façon constitutive et non simplement sommative⁴. Des relations de co-dépendance doivent nécessairement exister entre ces éléments et ces relations ne peuvent se résumer au fait d'être liées. Il ne suffit pas que des liaisons existent entre des éléments pour que cela constitue un système. Celui-ci implique de plus une certaine idée de la finalité. La cybernétique a dissout la notion de finalité associée aux systèmes, en tous les cas celle de finalité externe, puisque le but intrinsèque du système est l'homéostasie, la stabilité⁵. L'externalité de la fonction du système a disparu sous l'impératif de stabilité, soit de finalité interne. Or, on voit bien qu'il n'y a pas de sens à évoquer l'idée d'un but du système des espaces verts, ou alors on confond la finalité interne au système avec l'interprétation par l'utilisateur de ce système, ce qui n'est pas la même chose.

Ainsi, pour notre part si nous utiliserons la notion de structure dans la description des projets du Grand Paris, ce sera dans un sens extrêmement large et très détaché des définitions premières de ces notions. On se contentera de caractériser comme structure un certain nombre d'éléments reliés entre eux par des relations de dépendances et de hiérarchie. Surtout, nous avons intitulé notre chapitre « la nature structurante » ce qui renvoie à l'idée d'une entité active dans la formation des morphologies urbaines. Notre objectif n'est donc pas ici de démontrer que les espaces de nature font structure entre eux, mais qu'ils contribuent à la formation d'une structure qui elle mêle urbain et naturel. La nature structurante désigne le fait que les espaces de vides contraignent, organisent la distribution morphologique des activités et du bâti. L'idée de structuration désigne l'action de donner une certaine structure, un certain agencement à la réalité. Une nature structurante veut donc dire une nature qui influe sur la forme globale, la morphologie ou le fonctionnement de différents objets.

Ainsi au cours de cette partie nous verrons plusieurs modes de structuration au sens d'agencement de la réalité. On verra comment les

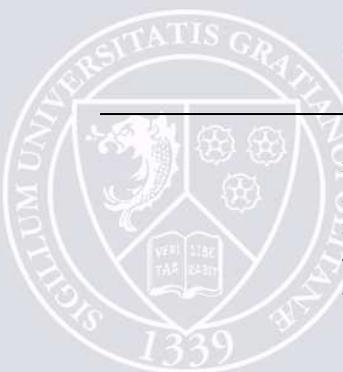
¹ Levy, op.cit.

² Novarina, G. « Villes diffuses et système du vert », in *Revue de géographie alpine*, 91, 2003.

³ Bertalanffy, L.V. *Théorie générale des systèmes*, Paris, Dunod., 2002, p. 53.

⁴ Ibid., p 55.

⁵ Ibid.



éléments naturels peuvent être amenés à structurer indirectement les modes de transport, ainsi que l'habitat, car ces artefacts se doivent d'intégrer la nature en tant qu'externalité dans leurs modes de fonctionnement.

On verra ensuite plus proprement l'influence concrète des espaces et des processus naturels dans la construction de la ville future.

III. 1 Les structurations indirectes.

III.1.1 La prise en compte de la géographie dans l'appréhension des territoires.

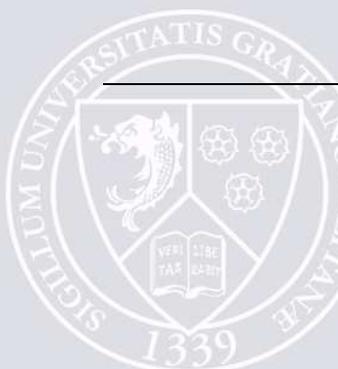
AUC	MVRDV	LIN	Rogers	08/09	Descartes	Grumbach	Portzamparc	Castro	AJN
x	x	x			x	x	x	x	x

Fait intéressant et remarqué¹, le cahier des charges du concours ne définissait pas les bornes et l'identité du territoire du Grand Paris. Pour la première fois, un concours n'imposait pas le périmètre d'étude et d'intervention des opérations d'urbanisme. C'est dire que les équipes ont dû elles-mêmes définir leur périmètre d'intervention, et ont donc participé indirectement à la formulation de la problématique du concours. Elles ont été les co-auteurs de cette consultation, participant à l'encodage et à l'inscription du concours dans la réalité. La détermination du périmètre de travail impliquait déjà des choix dans les méthodes et les conceptions de ce que peut être un territoire en général, et celui du Grand Paris en particulier. Ainsi, l'étude des périmètres choisis et des raisons invoquées pour les justifier permet de mettre en évidence une partie importante des cadres de cette pensée aménagiste. Une première question était celle de savoir ce qu'était le Grand Paris. Une métropole, une région, des départements, des vallées, une ville centre ? C'est-à-dire la détermination d'un concept pertinent pour définir cet espace. Ensuite, une fois le concept choisi, il restait à définir son contenu, son identité. Le cahier des charges que nous avons replacé en annexe ne laisse rien filtrer et ne donne aucune piste. Avant la mise en place de la consultation, Guy Burgel avait déjà soulevé le problème lors des tables rondes quant à l'avenir de la métropole parisienne en évoquant la nécessité de définir d'abord les projets et ensuite le territoire à transformer². D'autres comme Paul Chemetov et Frédéric Gilli avaient tenté de répondre à cette question par l'analyse des flux et du métabolisme parisien³.

¹Fait également relevé par Michel Lussault. Voir Lussault, M. « Quelques impressions sur une machine à penser », in *Urbanisme*, n°368, 2009.

²Grondeau, A, Schirrer, M, Burgel, G. « Le grand Paris. Matériaux pour une altermétropolisation », in *Villes en parallèle*, 4, Paris, 2008, p.76. Propos affirmé dans les tables rondes mais déjà explicité dans Burgel, G. *Paris meurt-il ?*, Paris, Perrin, 2008.

³Chemetov, P, Gilli, F. « Une région de projets : l'avenir de Paris », Paris, La documentation française, 2006.



Or, confrontées à cette question, les équipes ont majoritairement mobilisé la notion de « territoire ». Le territoire se définit d'abord comme « *une étendue de terre dépendant d'un Etat, d'une ville, d'une juridiction.* »¹. De même certains ouvrages spécialisés nous précisent que territoire vient: « *Du latin territorium, mot qui a aussi donné terroir. Territorium a d'abord désigné au Moyen Age un certain nombre de fiefs et de localités sur lesquelles s'étend l'autorité d'un pouvoir ecclésiastique, puis les terres sur lesquelles s'exercent les lois et les pouvoirs d'un Etat.* »². Cependant le « territoire » s'est enrichi de définitions venues de l'éthologie : « *Portion de surface terrestre appropriée par un groupe social pour assurer sa reproduction et la satisfaction de ses besoins vitaux* »³. C'est justement cette définition élargie qu'ont retenue les équipes en présence. Cependant une fois le concept de territoire choisi comme le plus pertinent quant à l'étude d'une métropole post-Kyoto, restait à choisir un critère pour le définir.

Afin de répondre à cet objectif primordial, les équipes ont mobilisé essentiellement une lecture géographique du territoire. Elles se sont appliquées à lire la topographie, l'orographie et la matérialité des espaces naturels afin de définir l'identité du territoire francilien. Le territoire du Grand Paris a essentiellement été défini grâce à l'étude des fleuves, des forêts, des reliefs et des structures agricoles.

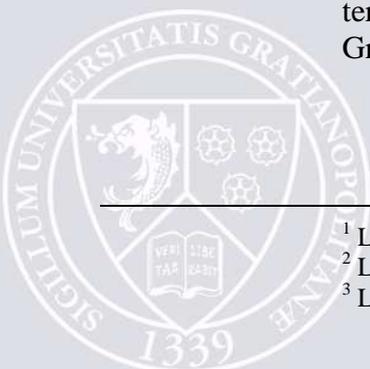
Cette prééminence de la matérialité « naturelle » dans la définition du territoire montre déjà un certain changement de paradigme. Par delà les réalités sociales, politiques ou économiques, l'identité du Grand Paris a d'abord été considérée comme naturelle, ou en tous les cas le fruit d'une médiation entre habitat humain et entité naturelle. Cette approche spatiale, cette reconnaissance de la structuration géographique des territoires et des villes revêt deux dimensions. Soit certaines équipes se sont contentées de produire un diagnostic géographique et paysager du territoire étudié, ce diagnostic étant le point de départ de la démarche prospective ; démarche synchronique incluant la géographie. Soit, et c'est le cas pour au moins l'une d'entre elles, les données géographiques ont été mises en relation avec la morphologie urbaine de façon diachronique, c'est-à-dire en révélant l'émergence des territoires au cours de l'histoire. L'objectif est alors de révéler la genèse progressive de ces morphologies urbaines et naturelles, de faire une géo-histoire.

Dans les deux cas, c'est l'affirmation du référent « territoire » dans l'appréhension de la ville et surtout de sa matérialité topographique, orographique et morphologique, qui s'est incarnée dans les dossiers du concours. Nous allons dans un premier temps rapporter les propos qui ont été tenus par les équipes et qui illustrent une lecture géographique du territoire, puis nous nous attarderons sur le cas particulier de l'équipe Grumbach.

¹ Larousse, 2004.

² Lacoste, op.cit, 2004.

³ Le Berre, op.cit, 1992.



III.1.1.1 Lectures géographiques du territoire du Grand Paris.

La définition géographique du territoire du Grand Paris a concerné toutes les équipes à des degrés divers.

L'équipe AUC n'a pas développé de réflexion sur la nature urbaine, mais plutôt sur les conditions de l'urbanité dans une métropole hyper connectée du XXI^{ème} siècle. Les questions de la biodiversité, de l'importance des réseaux verts etc, si elles ont été abordées n'ont absolument pas constitué un point de départ de la réflexion. La nature, ou l'une de ses déclinaisons n'a pas été considérée comme une problématique structurante pour cette équipe. Pourtant, même ce groupe a mobilisé la géographie dans la constitution de sa compréhension du territoire.

« Il y a des entités géographiques, des plateaux des vallées des forêts, des champs...il y a des compositions, des axes historiques, (la RNI, l'axe de la défense) des figures enveloppantes, (la ligne des forts), la Seine et la Marne, les canaux...qui participent à une structuration globale de l'agglomération parisienne jusqu'à très loin dans l'épaisseur du bassin francilien. Ces éléments sont fondamentaux car ils sont porteurs d'identité pour le Grand Paris. Ils en constituent l'assiette topographique et géographique.[...] Les géographies, même les plus artificielles sont à mobiliser pour la métropole»¹

On voit bien comment l'identité du territoire a été trouvée dans les éléments naturels. De même, l'équipe Castro exprime en ces termes le problème de la définition territoriale et son règlement :

« Une de nos grosses difficultés est d'établir les limites de ce Grand Paris. On parle d'un quadrilatère de 35 kilomètres par 35, mais vous semblez évoquer la possibilité de définir ces limites en fonction de réalités géologiques, géographiques. »²

A partir de cette idée avancée par Gérard Le Dantec dans le premier dossier, l'équipe s'emploie à un décryptage du paysage francilien afin de donner son identité dans le deuxième. Le relevé des points hauts, belvédères, collines, buttes et la volonté de reconquérir la marne sont des éléments déterminants dans la construction de ce territoire.

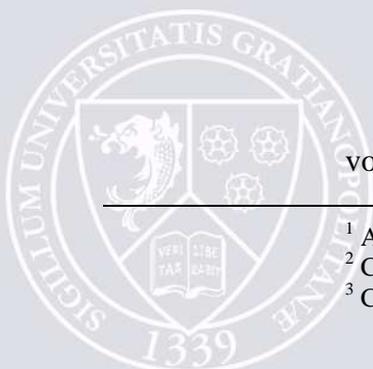
« Les entités paysagères qui nous permettent de nommer et de localiser les différentes parties du paysage urbain se définissent en tout premier lieu par un trait de relief, auquel on rajoute ensuite un mode d'occupation : boucle de Saint-Germain, plaine Saint-Denis, butte de Montmartre, plateau de Saclay... »³

Ainsi ce sont bien les caractéristiques paysagères et naturelles qui vont constituer l'identité du Grand Paris. Nous avons déjà vu plus haut

¹ AUC, II, p. 138.

² Castro et alii I, p.140.

³ Castro et alii, I, p. 33.



comment l'identification des vallées notamment permettait la création de la future entité politique Grand Paris. Enfin rappelons que quand l'équipe commence son chapitre « *Territoires et identités du grand Paris* », il y place en illustration deux images dans lesquelles on voit ces éléments forts que sont le fleuve, la berge et le végétal :



Castro et alii, II, p. 44.



Castro et alii, II, p. 44.

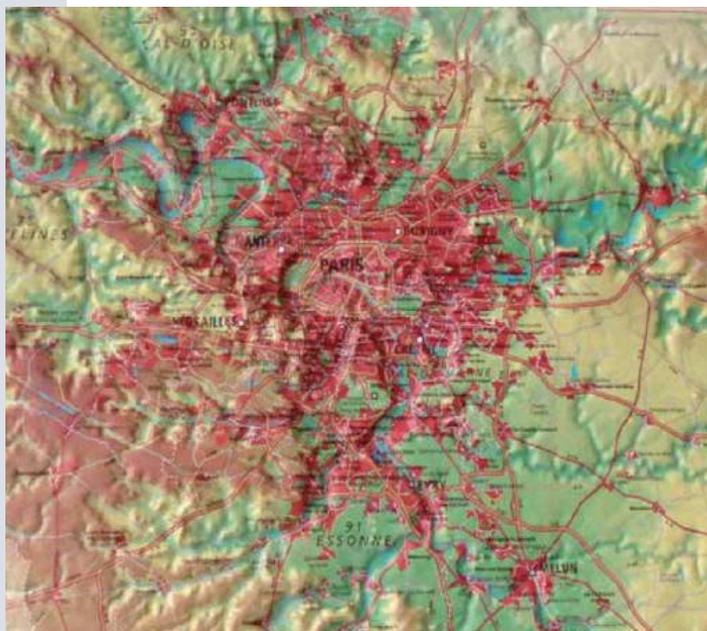
Chez l'équipe Grumbach, le Grand Paris est d'emblée appréhendé sous l'angle de la géographie puisqu'il concerne la vallée de la Seine jusqu'au Havre. La détermination des limites et du contenu du Grand Paris se fait grâce à un élément naturel, le fleuve. Là aussi, l'encodage du problème se fait à partir d'une donnée naturelle. Mais elle permet également ensuite le travail analytique sur cette même zone de travail. Elle permet le découpage, la séparation des différentes zones d'intervention. Ce sont les éléments naturels qui déterminent les entités dont est composé le Grand Paris : « *Fleuves rivières, canaux, plateaux, coteaux, bassins déterminent des espaces cohérents et confèrent à la région un socle au caractère unique sur lequel vient s'appuyer le développement urbain.* »¹. Cette lecture paysagère leur permet d'ailleurs de déterminer huit bassins d'interventions. Ces entités sont des éléments géographiques ; vallées, coteaux, plaine, méandres. Même Paris est défini par les buttes qui l'entourent. De la même manière, ce sont les « *paysages en limite* » qui marquent les changements de territoire.

De même l'équipe Descartes commence son argumentation par une généalogie de l'espace physique parisien et relève cinq faits responsables

¹ Grumbach, I, p. 35.



de la détermination de la morphologie du territoire. Parmi eux, quatre sont des facteurs naturels: topographie, fleuve, collines, Seine et Marne et axe est-ouest.¹ Cette primauté de la géographie s'avère capitale pour la suite du dossier ; en effet c'est ce diagnostic et ce moyen spécifique de le produire qui va déterminer la démarche projective. L'équipe déclare être animée de « *La volonté de s'inscrire dans le prolongement de cette géographie métropolitaine* »². Ainsi pour choisir l'assiette pertinente d'intervention sur le territoire l'équipe se fonde sur l'atlas des paysages établi à partir des représentations des parisiens sur la ville, la géographie des territoires et la possibilité d'établir une zone qui permette la subsistance agricole.³ De la même manière, plus tard dans le dossier et concernant un segment précis de l'espace urbain à réformer, on remarque que ce qui rend un territoire « porteur » et attractif, c'est la présence des éléments naturels autant que les activités : « *La tangentielle Sud entre Versailles et Créteil est l'un des segments les plus porteur aujourd'hui. Depuis la carte des chasses, l'A86 sinue dans sa partie ouest entre les différents parcs et forêts.* »⁴



Groupe Descartes, p. 14. « **LES 5 FAITS URBAINS PARIS, VILLE SANS MER ET SANS MONTAGNES, S'EST CONSTRUIT À PARTIR DE 5 FAITS URBAINS MAJEURS QUI SONT LA TOPOGRAPHIE ET SES COLLINES, SES FLEUVES, LA SEINE ET LA MARNE, L'AXE EST-OUEST ET SES ENCEINTES SUCCESSIVES** »

L'équipe AJN et alii considère que l'identité du Grand Paris pourra être déterminée grâce à l'examen des bassins orographique de la Seine. C'est donc là encore un élément naturel qui va constituer l'identité.

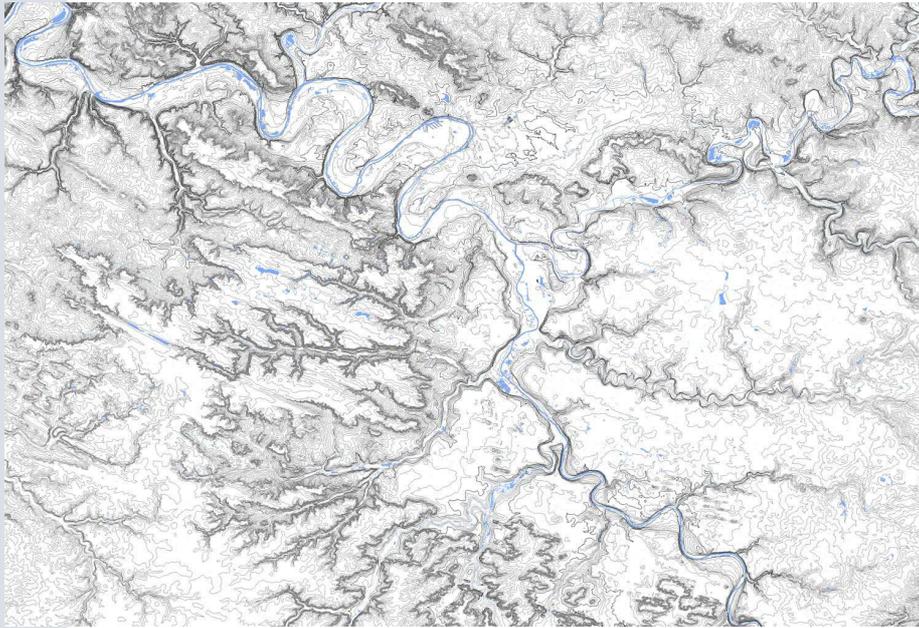
« *Histoire et géographie ont composé ensemble, par delà leurs aléas mutuels* » (AJN, I, p. 38).

¹ Groupe Descartes, p. 14.

² Groupe Descartes, p. 55.

³ Ibid. p. 57.

⁴ Groupe Descartes, p. 171.



AJN et alii, I, p. 39.

C'est sensiblement la même méthode concernant les lieux d'intervention et de réfection de l'espace urbain, ces lieux correspondant quasiment tous à une intensité naturelle et économique. On reporte ici l'exemple du secteur du port de Gennevilliers :

*« Sur le site intercommunal Gennevilliers, Argenteuil, Epinay, Enghien les bains, qui se partage sur trois départements, la Seine est l'élément central de notre nouvelle centralité du port de Gennevilliers ».*¹

Cette méthode est la même pour le secteur de l'est parisien qui est identifié et valorisé par la présence du canal de l'Ourcq :

*« Les bords du canal de l'Ourcq qui voient les friches industrielles se transformer en dépôts divers, la présence du canal, du parc sur l'autre berge, la nationale 3 : voilà un lieu rare. »*².

L'ensemble du territoire d'Ivry à Evry fera lui aussi l'objet d'un traitement car il est structuré par la Seine et ses docks, considérés comme fondateurs de l'identité de cette partie du Grand Paris, et portant en lui les germes de son développement futur. Ce sont bien à chaque fois des territoires marqués par la présence d'un élément naturel fort, le plus souvent l'eau, qui sont les territoires de l'intervention de l'urbaniste.

Enfin l'équipe Studio 08-09 afin d'identifier ce territoire, procède par la mise en place de coupes topographiques qui vont permettre de lire l'espace de façon transversale et synthétique. C'est de la même manière considérer le sol comme facteur déterminant de l'identité de la ville métropole. De plus, à cette quête d'identité l'équipe répond en premier lieu par la volonté d'identifier l'ensemble des « espaces ouverts » de la

¹ AJN et alii, I, p. 442.

² Ibid. p. 448.



métropole, ce que Bernardo Secchi appelle le « drosscape », littéralement le « paysage du dross », soit l'ensemble des espaces vides parmi lesquels les espaces agricoles ou naturels sont bien représentés.

Cette démarche incarne déjà dans un premier temps un écart considérable avec un certain type d'urbanisme et notamment celui qui s'était exprimé dans le concours pour l'extension de l'agglomération parisienne de 1919. Dans le numéro spécial de la *Vie urbaine*, Myriem Foncin notait à quel point les projets du Grand Paris avaient négligé la géographie et la topographie des lieux du fait que ces projets étaient ceux d'architectes, ce qui à cette époque apparaissait comme tout à fait normal : « *Les concurrents sont des architectes et quel que soient leur mérite comme tels, manquent forcément de culture géographique.* »¹

Une équipe a particulièrement utilisé cette approche historique et nous allons à présent décrire son travail.

III.1.1.2 L'approche territoriale et la géohistoire.

Dans la phase de diagnostic, une équipe s'est penchée sur les déterminants géographiques de l'état actuel du territoire parisien à travers l'histoire et a pratiqué une « géo histoire » et une « géographie historique ». Normalement les deux concepts ne sont pas équivalents. Christian Grataloup définit la géohistoire comme l'élucidation du rôle des contraintes géographiques dans la morphogenèse des territoires à une échelle plutôt restreinte. La géographie historique cherchant à établir le rôle de ces mêmes contraintes pour des époques révolues². Depuis les distinctions conceptuelles se sont affaiblies et une certaine porosité s'est installée dans le domaine³ ; le dossier de l'équipe Grumbach rend d'ailleurs équivalent ces deux termes. Ainsi chez A. Grumbach :

*« L'histoire récente a été construite par le pouvoir ainsi que l'image radio-concentrique alors que l'histoire géologique nous raconte un autre récit. Les coteaux sont les éléments de connexion entre les plateaux, les espaces de la forêt et les eaux. Ils dessinent une ville extravertie »*⁴

On voit dans cette citation que référence est faite à une histoire géologique qui serait plus déterminante que les « médiations » politiques dans la construction des territoires.

« L'histoire de la vallée de la Seine est indissociable de son histoire de l'eau ».

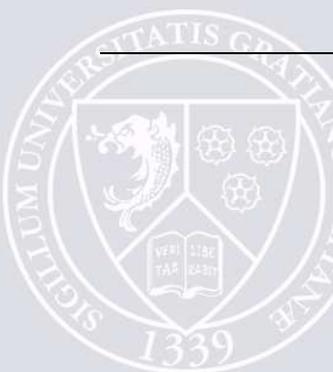
C'est le développement économique en lien avec la Seine qui a forgé l'identité de ce territoire. « *Rouen fut le grand port du Moyen Age* », « *Le Havre créé par François 1^{er}, inscrit la volonté du royaume de conquérir les*

¹ *La vie urbaine*, op.cit, p. 78.

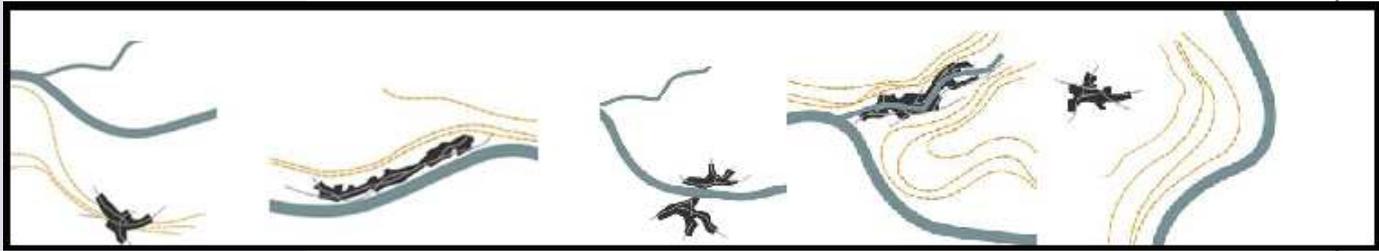
² Grataloup, C. « Géographie historique et analyse spatiale : de l'ignorance à la fertilisation croisée », in Boulanger, P., Trochet, J.-R., (Dir.) *Où en est la géographie historique ? Entre économie et culture*, Paris, L'Harmattan, p. 33-42.

³ Pour un point sur les différentes acceptions, Jacob-Rousseau, N. « Géohistoire/géohistoire : quelles méthodes pour quel récit », in *Géocarrefours*, 84/4, 2009, pp. 211-216.

⁴ Grumbach, II, p. 26.



mers»,¹« *La Seine et ses affluents ont accompagné la constitution progressive de la France politique et culturelle.* » ...L'un des chapitres du document de concours s'appelle même « *Géographie historique d'une vallée* ». Il y analyse les différents liens entre l'urbain et cet élément fort de la géographie qu'est le fleuve. Il n'est pas question ici de détailler l'ensemble des diagnostics et des chroniques urbaines contenues dans le dossier ; nous nous contenterons ici d'un exemple qui nous permettra de comprendre la démarche d'appréhension du territoire et son lien avec le projet qui va suivre. Cherchant à comprendre les formes d'urbanisation précoces et leur articulation aux plateaux, Grumbach identifie cinq formes élémentaires, cinq situations urbaines de base :



Grumbach, II, p. 15

Dans un tel schéma on voit trois entités : fleuve, courbes de niveaux et urbanisation. Les schémas mettent en évidence la croissance urbaine déterminée par la topographie et la relation au fleuve.

« *Ces formes composées ont plusieurs points communs : leur étagement et leur articulation avec la Seine, ainsi que la pérennité de leur dessins, dont elles transmettent parcelles, tracés ou occupation des sols d'une époque à l'autre, du rural à l'urbain.* » (Grumbach, I, p.68.).

Ces formes embryonnaires d'urbanisation étaient cohérentes avec les formes antérieures héritées et surtout respectaient la topologie toutes à leur manière. Le problème survenu au cours du XX^{ème} siècle, et qui explique le dysfonctionnement actuel de ces espaces c'est justement la perte du lien avec cette topographie qui a pour conséquence : « *l'articulation entre vallée et plateau est devenue souvent illisible, contribuant, parmi d'autres facteurs, à une extinction du sens des lieux et à une identité territoriale problématique.* »². A partir d'un tel constat, le contenu du projet se laisse déjà deviner : retrouver la lisibilité topographique et réarticuler plateaux et vallées. On voit donc comment à partir d'une démarche génétique axée sur l'étude de la géographie et des morphologies urbaines se construit progressivement un projet.

On voit que ce qui fait l'attrait de ce modèle adapté à la géographie, c'est son caractère pérenne, gage de sa qualité et de sa rationalité. Dans le même dossier, l'approche génétique se double d'une dimension comparative puisque c'est à partir des théories de Braudel sur la puissance des métropoles européennes de la méditerranée ou du Nord que Grumbach

¹ Grumbach, II, p. 19.

² Grumbach, II, p. 71.

identifie la dimension continentale de la capitale comme une des raisons de sa faiblesse.

L'analyse du territoire de Seine aval est un bon exemple de cette méthodologie. L'équipe part du constat d'une « *perte d'échelles de proximité* ». Une enquête géohistorique de la morphogenèse du territoire souligne les bouleversements dus à l'implantation de l'autoroute A13, ainsi qu'à la transformation des parcs de chasse en forêts, et à l'implantation des industries dans cette zone. Tous ces facteurs ont conduit à l'uniformisation des voies de circulation, notamment sous l'influence de l'automobile. La démarche est donc archéologique et consiste à retrouver cette échelle grâce à l'étude de l'ancien réseau de circulation.

« Le chevelu de chemins indiqués sur les cartes anciennes témoigne d'une multiplicité de traces de parcours qui, potentiellement, peuvent devenir des circulations douces, des parcours alternatifs aux départementales ou encore des corridors biologiques privilégiés. »¹

C'est bien l'approche génétique et physique du territoire qui a contribué à proposer une solution alternative. Ces propositions retrouvent sensiblement ce que Philippe Panerai et David Mangin avait théorisé comme l'urbanisme des tracés :

« A l'urbanisme de secteurs, il faut opposer vigoureusement l'urbanisme de tracés, qui prend en compte la géographie dès la conception des infrastructures. »². De même « Cet urbanisme des tracés, analysé dans un ouvrage antérieur, utilise la géographie (géologie, hydrologie, topographie, paysage.) et articule tracés, voiries, découpages du sol, construction de l'espace public et règle d'édification. »³

Aucune surprise que ces propositions se retrouvent dans le dossier du Groupe Descartes, auquel David Mangin lui-même a participé. L'architecte ayant collaboré avec Antoine Grumbach et d'autres, il est par conséquent normal de retrouver ces mêmes théorisations dans ces dossiers. D'une façon générale, comme le soulignait Philippe Panerai, la consultation a consacré les travaux de toute une génération d'architectes formé à la même école et nourri des mêmes références⁴. Une génération attentive aux fonctionnements des espaces urbains, à leur histoire en lien avec leurs caractéristiques géographiques ; leurs avantages, désavantages, aménités, problématiques qui expliquent pour une grande part leurs morphologies.

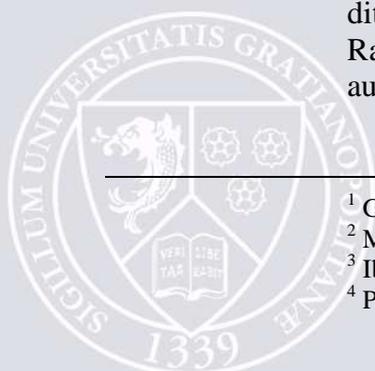
Nous voyons donc que la nature est « structurante » dans la mesure où elle forme et informe la perception du territoire des équipes. Cette approche n'a pas prétention à être révolutionnaire et comme nous l'avons dit elle se rapproche de l'urbanisme des tracés, comme du possibilisme de Raymond Jaussely, cependant il est tout à fait intéressant qu'elle fasse autant l'unanimité parmi les équipes.

¹ Grumbach, I, p.34.

² Mangin, D. *La ville franchisée*, Marseille, Parenthèses, 2004, p. 321.

³ Ibid. p. 324.

⁴ Panerai, P, in Bertone, Leloup, op.cit.



III.1.2 La nature comme externalité dans les politiques de transports.

AUC	MVRDV	LIN	Rogers	08/09	Descartes	Grumbach	Portzamparc	Castro	AJN
	x	x	x		x	x	x	x	x

Nous allons nous intéresser à présent à une dimension quelque peu particulière de la structuration en ce qu'elle opère de façon indirecte. Comme nous l'avons dit la structure désigne « l'agencement » particulier d'une réalité. Ici nous allons voir comment la nature est conçue en tant qu'externalité ou contrainte dont les objets techniques devront tenir compte. L'intégration de cette réalité va changer les principes de fonctionnement classique de ces objets en modifiant leur rapport à l'extériorité et notamment à la ville. Le protocole de Kyoto a défini des seuils de pollution et des impératifs de réduction de gaz à effet de serres. Le Grand Paris s'inscrit directement dans cette problématique et tente d'apporter des solutions qui viseraient à réduire l'impact écologique de la métropole. Dans ce cadre, les équipes ont été amenées à réfléchir à de nouveaux dispositifs techniques urbains afin de répondre à cette question. Parmi ces dispositifs techniques se trouvent de nouveaux types d'habitat mais également de modes de transports. Ces deux objets classiques de l'aménagement ont été systématiquement repensés à partir de leur coût énergétique et de leur impact environnemental. Dans la mesure où ces nouveaux « objets techniques » sont façonnés par la contrainte environnementale, alors qu'il ne l'étaient pas forcément avant (les politiques de transport étant guidées par des impératifs de rationalité des tracés, celles de l'habitat par des considérations économiques), on peut dire qu'il y a bien une influence de la nature sur le fonctionnement de ces objets classiques de l'aménagement, sous la forme d'une internalisation de la contrainte externe.

III.1.2.1 Les mobilités douces : co-voiturage, transports en commun, vélo, voitures électriques.

Toutes les équipes ont bien sûr insisté sur la nécessité de mettre à disposition des citadins un parc de véhicules électriques. De la même manière que le véhicule à essence avait façonné la ville du XXème siècle, l'électricité façonnera la ville durable. Les modalités de mise à disposition de ce parc sont diverses. Soit les équipes anticipent sur une modification effective de l'industrie automobile, et donc sur la substitution progressive des véhicules par le marché et donc par les particuliers eux-mêmes, soit elles proposent la mise en place de bornes mettant ces véhicules à disposition par la communauté du Grand Paris. Nous donnons un exemple ici de véhicules proposés.





LIN, II, p 73.



Rogers et alii, II, p.107.

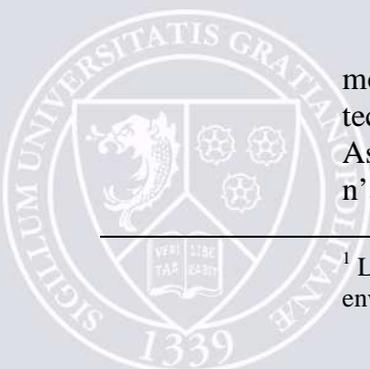
Ce sont les équipes LIN et Castro¹ qui sont allées le plus loin dans la formalisation et la matérialisation de ces nouveaux véhicules en proposant des représentations concrètes de ces futurs objets, les autres équipes s'étant contentées de les évoquer. On peut s'interroger sur les raisons de cette absence et supposer que l'abandon partiel du véhicule individuel sera l'une des mesures les plus difficiles à mettre en place et à faire accepter aux particuliers. La technique est alors soit de rester discret par rapport à celles-ci, soit de susciter le désir en montrant ces images lissées de véhicules compactes mais futuristes.



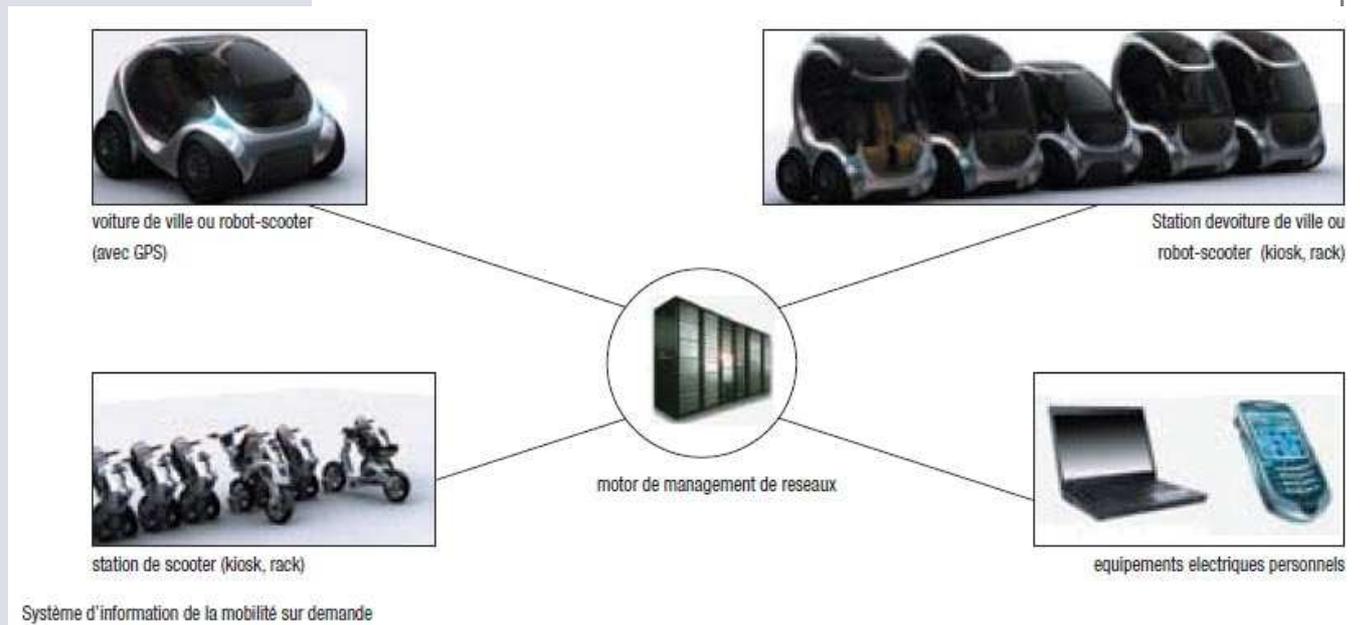
Castro et alii, I, p. 70.

L'équipe Castro pose la question de la forme de ces nouvelles mobilités à travers cette image en mettant face à face des mobilités high tech face à des types de mobilités « traditionnelles » et très présentes en Asie. L'équipe se demande d'ailleurs si les mobilités des villes asiatiques n'annoncent pas le futur du déplacement de par leur hybridité et leur

¹ Les représentations des différents types de mobilités et des différents usages occupent environ le tiers du premier dossier de cette équipe.



processus de réutilisation des matériaux¹. Ceci interroge bien sûr le concept de progrès technologique et de la modernisation. Dans l'ensemble les projets de transports sont majoritairement inspirés par une imagerie futuriste cependant cette vision des transports paraît beaucoup plus réaliste et en accord avec l'idée post-moderne de réemploi, de recyclage et de collage. La modification technologique d'un artéfact n'entraînera pas forcément la substitution d'un nouveau mode de fonctionnement à l'ancien, mais plus sûrement la mobilisation d'un mode opératoire encore plus ancien. Et c'est peut être ce « faux » retour en arrière qui permettra l'innovation, celle-ci consistant en la synergie fonctionnelle comme nous l'apprend l'anthropologie de la technique².



LIN, I, p. 47.

Sur cette image nous voyons illustré un autre aspect de l'évolution technologique en lien avec la réduction des GES. Le fait que tous les outils techniques fonctionnent à partir d'une logistique des réseaux d'information. Cette image laisse entendre qu'une ville durable technologique est probablement une ville de la gestion accrue et efficace de l'information.

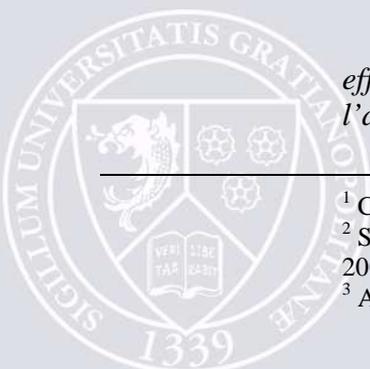
Concernant la stratégie de communication, ce qui est frappant, c'est le nombre restreint de représentations de véhicules de transport en commun alors que toutes les équipes ont souligné la nécessité de la mise en place de ce type de dispositifs.

- «Le réseau rapide répond prioritairement à la diminution des gaz à effet de serre par l'impact du à l'essor des transports en commun sur l'automobile. »³

¹ Castro et alii, I, p. 25.

² Simondon, G. *Du mode d'existence des objets techniques*, Paris, Aubier Philosophie, 2001, Leroy-Gouhan, A. *L'homme et la matière*, Paris, Albin Michel, 1971.

³ AJN et alii, II, p 186.



- « Faire ensuite monter en puissance les réseaux de transports en commun. »¹

- « La réconciliation du citoyen avec ses transports en commun a son corollaire économique (moins cher) mais aussi écologique (moins polluant) et sociologique (moins contraignant). »²

- « Principe 4 : Adopter la mobilité verte en encourageant les transports en commun, la marche à pied et le vélo. »

- « La mobilité, manière dont une personne peut utiliser le champ des possibles en matière de déplacement est aujourd'hui un capital déterminant pour la qualité de vie, probablement plus que le patrimoine culturel traditionnel. »³

Les images sont rares et timides et souvent le fait de ceux qui n'ont pas inscrits la réforme la mobilité dans le cadre du développement durable⁴. De fait, l'image la plus présente, outre celle du tramway, est celle du métro aérien :



Portzamparc, II.1, p 85.



Castro et alii, II, p. 69.

Le métro aérien peut à bien des égards être considéré comme le symbole de la densité puisque c'est un transport en commun en hauteur, qui par conséquent se voit et exploite une dimension jusque là inexplorée de la ville européenne, l'espace situé entre 0 et 30 mètres au dessus du niveau de la rue. Jusqu'ici Paris avait toujours opté pour un enterrément des transports en commun, il semble que le concours du GP manifeste un changement dans la conception des transports. Effet de nouveauté probablement, mais surtout conséquence de la densité et symbole de celle-

¹ Groupe Descartes, p. 39.

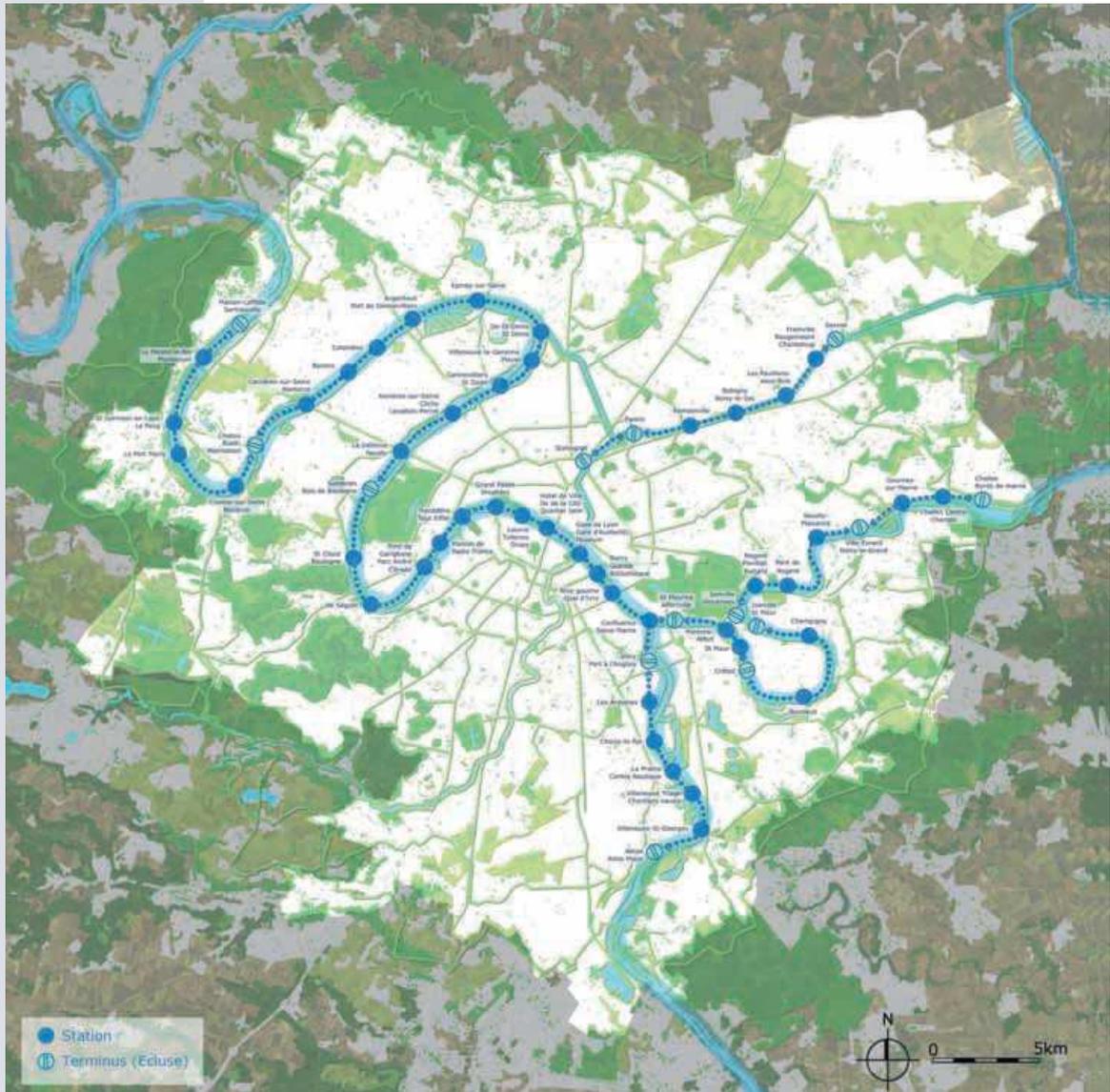
² Grumbach, I, p. 88.

³ AUC, II. P. 99.

⁴ Voir Portzamparc, II, 1, p. 85.

ci puisque la ville n'ayant plus d'espace à disposition pour ses réseaux, exploite une nouvelle dimension de l'espace.

Animées du même désir de réduction de l'empreinte énergétique de la métropole, trois équipes ont encouragé la mise en place de réseaux de transports collectifs et de marchandises par voie d'eau¹. Le fleuve y est présenté comme un outil majeur de la structuration et de la fortification économique. On voit ici un exemple de réseau potentiel de batobus :



Castro et alii, II, p. 60.



¹ AJNet alii, I, p.93 « Aussi le transport des déchets par barge ou par fer devrait être privilégié en substitution à la route » ; Grumbach « L'eau, un pôle logistique européen », II, pp. 144-149

Nous montrons ici quelques images de ce type de transports collectifs



Grumbach, I, p. 38

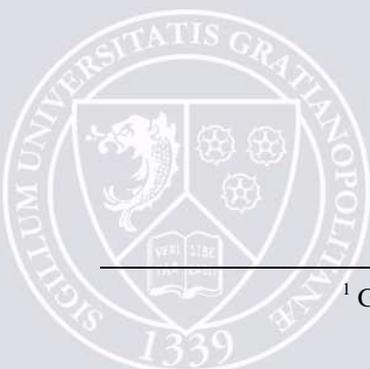


Castro, II, p. 67.

L'utilisation de l'eau, c'est la redécouverte de ce territoire disparu ou enseveli sous la route et le rail pour un moment. Le fleuve s'était finalement cantonné pendant longtemps à n'être qu'un espace vide et négligé d'un point de vue paysager comme nous l'avons vu dans la partie sur le poétique. Ici il est réhabilité en tant qu'élément structurel fort du système économique. Le retour de l'eau, c'est l'exploitation de cette dimension oubliée en faveur du transport et du territoire. L'équipe Grumbach, conformément à une dynamique que l'on retrouve dans tous les dossiers, se plaît à une comptabilité presque jouissive, en envisageant ce que l'on pourrait gagner à remettre les barges et les péniches en service :

« 1 convoi fluvial= 220 camions= 4400 tonnes de marchandises. »¹

Ré exploiter le fleuve, c'est retrouver une ressource économique inattendue et salvatrice pour un système de transport des marchandises saturé et inefficace.



¹ Grumbach, I, p. 18.

III.1.2.2 Les tracés réformés pour la durabilité.

L'ensemble des propositions concernant les transports obéit à la volonté de favoriser l'accessibilité, la mobilité et bien entendu de réduire l'empreinte énergétique de la métropole. Ainsi, le dessin des infrastructures de transport est modifié de par l'intégration de la contrainte environnementale. Cette restructuration environnementale des transports va elle-même conduire à une restructuration du territoire comme nous l'indiquent les deux citations ci-dessous.

*« Cette question de la mobilité occupe une place prépondérante dans le projet seine métropole, enjeu majeur du point de vue de l'environnement et du climat, déterminant incontournable de la spatialité et de la vitalité urbaines et métropolitaines et levier de planification urbaine ».*¹

*« Réduire l'empreinte écologique et l'épuisement des ressources n'est pas une fin en soi, mais un motif de développement urbain ».*²

On est donc bien dans une structuration indirecte de ces infrastructures et par conséquent de l'espace urbain tout entier par les éléments naturels conçus en tant que ressources à économiser et milieu à impacter le moins possible. On voit l'ordre qui semble s'imposer, la durabilité exige la modification des structures de déplacement, qui elles mêmes exigent la réforme des plans urbains.

Dans la mesure où la structure des réseaux de transports en commun va conduire à une urbanisation plus compacte et plus rationnelle, la réduction des GES s'en trouvera accentuée et on assistera donc, potentiellement, à la mise en place d'une boucle vertueuse d'urbanisation. D'une contrainte de réduction de GES, on arrive par une chaîne de conséquence à l'accentuation de cette réduction.

Quatre équipes au moins ont décidé de modeler leur projet de mobilité du Grand Paris à partir d'une « réduction » ou plutôt d'une optimisation de la mobilité³. La volonté de favoriser les déplacements courts ne peut être séparée de la réorganisation spatiale concernant la distance domicile travail ainsi que de la nouvelle répartition des activités sur le territoire. La réforme des tracés passe d'abord par la construction d'un territoire compact et polyfonctionnel qui va favoriser les micro mobilités ou les mobilités douces.

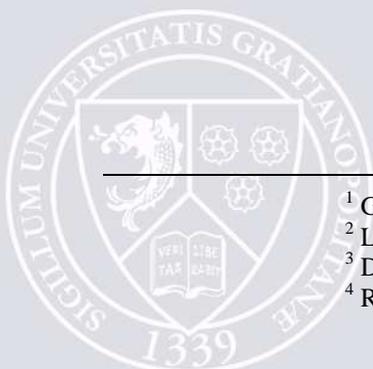
*« La priorité principale est d'inverser les tendances de ces dernières décennies qui, en raison d'un déclin régulier des proximités entre le lieu d'habitation, le lieu de travail et les autres activités urbaines, sont caractérisées par une forte augmentation du nombre de déplacements en voiture. »*⁴

¹ Grumbach, II, p 123.

² LIN, I, p. 21.

³ Descartes p.137, Grumbach, II, p. 124, LIN, II, p. 51, Rogers et alii, II, p. 85.

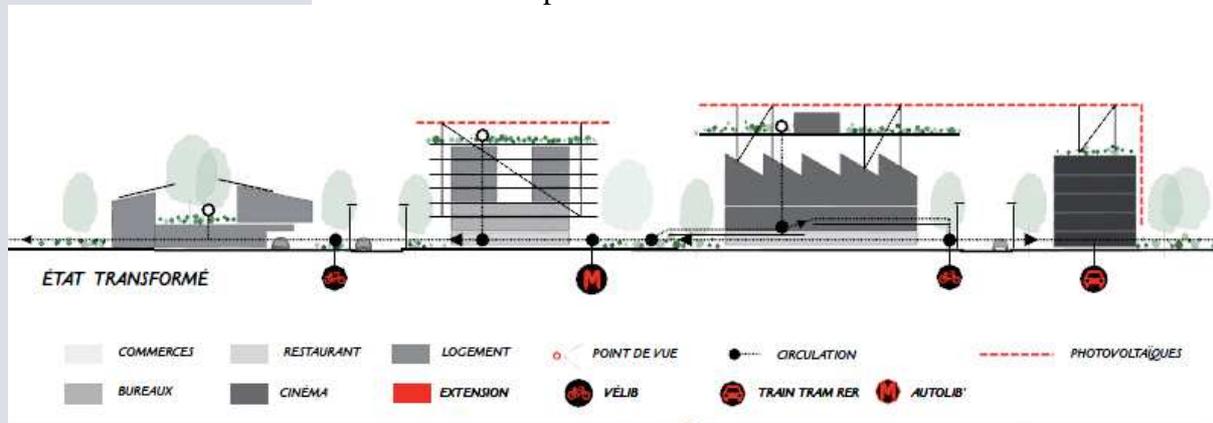
⁴ Rogers et alii, II, p. 86.



Le projet urbain qui s'impose à travers cette réforme, c'est celui qui favorise la mixité fonctionnelle et la compacité.

III.1.2.2.1 La compacité et la multifonctionnalité.

- Les zones d'emplois



AJN et alii, II, p. 65.

Sur cette image on peut voir les effets sur la morphologie urbaine de ces réformes écologiques des transports. Les bâtiments sont maintenant polyfonctionnels et permettent une potentielle réduction du temps de déplacement entre ces deux pôles de la vie urbaine que sont lieux de l'activité professionnelle et lieux de vie.

- Les services :

De la même manière, la nécessité de réduire ou plutôt d'optimiser les déplacements conduit les équipes à privilégier la mise en place de service de proximité. C'est le Japon qui sert souvent de référence à ces services de proximité ayant un maximum d'amplitude de service :

« Les structures décentralisées des superettes, qui se sont développés depuis 35 ans au Japon, peuvent être désignées comme autant de prototypes du développement d'une forme commerciale dans la ville intermédiaire »¹.

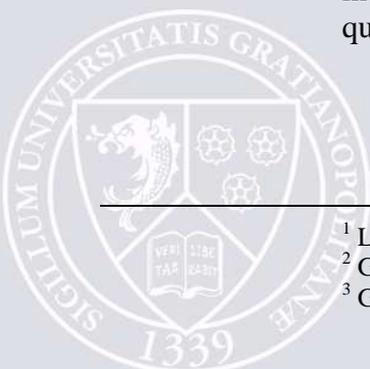
L'équipe Descartes en vient par exemple à encourager un mode d'établissement commercial allant à l'encontre de ce qui s'est vu jusqu'alors, en prônant le retour des centres commerciaux en zones urbaines denses, l'association entre commerce et production et le retour des marchés forains². Bien entendu, la viabilité de ces centres de services intermédiaires et de proximité est assurée par la haute densité résidentielle qui lui est consubstantielle.

« A moins de 10 minutes de ces pôles de proximité mieux répartis dans l'espace, il convient surtout, d'asseoir conjointement la densité résidentielle qui justifiera leur viabilité économique. »³

¹ LIN, I, p. 57.

² Groupe Descartes, p. 155.

³ Groupe Descartes, p. 137.



De la même manière cette même équipe en vient à proposer toutes sortes de solutions afin d'endiguer les formes parasites de mobilités, comme par exemple la multiplication des bornes relais dans les circuits commerciaux ou l'encouragement aux livraisons commerciales de nuit¹.

- Hubs, points nodaux.

Concomitante et inséparable de ce renouveau des transports, la mise en place de pôles intenses ou de points centraux qui combinent activités, services et habitats :

« Les stations qualifient « la Ville en mouvement » par leurs espaces publics adaptés aux hommes et à leur mobilité, leur identité d'échelle et la mixité de fonctions qui les composent. On y travaille, on y habite, on y apprend, on y consomme et on échange. L'espace piétonnier est dominant. » AJN et alii, II, p 187.

Surtout, ces stations sont le fait de l'intermodalité, de la multiplication de l'offre en transports intelligents et économes en GES à travers tout le territoire. Au moins quatre équipes (Castro, AUC, Grumbach et LIN) ont souligné la nécessité de renforcer « l'accessibilité » aux transports existants ou projetés, plutôt que la mobilité à outrance². Ceci met l'accent sur la nécessité d'organisation rationnelle des réseaux plutôt que sur leur multiplication effrénée.

« Eviter la mobilité, améliorer l'accessibilité » mobilité doivent être constamment encouragées masque le fait que ce n'est pas la mobilité mais bien plus l'accessibilité rapide et confortable qui constitue la condition essentielle pour une organisation efficace des besoins fondamentaux que sont l'habitat, le travail, l'approvisionnement, les loisirs ou la formation. »³

Conséquemment, le centre de transports, qui polarise tous ces réseaux et les réunit en une intensité particulière sur le territoire, cette centralité a énormément d'importance.

« Elles assurent l'intermodalité la plus compacte. Elles fixent les développements urbains et leurs équipements pour « contrarier » l'étalement de la grande ville. Elles deviennent des « coeurs » de la métropole, des lieux de rassemblement et de représentation. »⁴

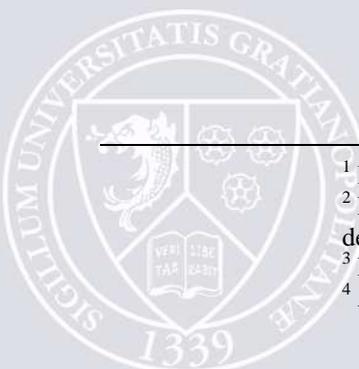
« Une nouvelle urbanité autour des voies de communication. En ces lieux connectés hors la ville, se déploieront des zones requalifiées, des sites commerciaux à vocations plurielles, des plates-formes

¹ Ibid, p. 151.

² La nécessité de l'accessibilité ayant été promue déjà par d'autres. Voir Burgel, G. « La démocratie métropolitaine est elle encore possible ? », in *Esprit*, Le Grand Paris, p. 181.

³ LIN, II, p 76.

⁴ AJN et alii II, p. 187.



d'échange (voyageurs et marchandises) appelés à se relier aux villages existants, dans le cadre d'une nouvelle urbanité. »¹

Si plus tard dans ce rapport nous évoquerons avec Michel Corajoud les « centralités vertes » en la présence des parcs et autres éléments naturels, ici, parce que ces centralités constituées obéissent aux désirs de réduction des GES et d'une plus grande « rationalité environnementale », on peut dire que ce sont des centralités vertes au second degré, de façon indirecte. Ainsi c'est non seulement la morphologie urbaine qui se trouve considérablement changée de par ces contraintes environnementales, mais également la distribution spatiale des activités.

III. 1.2.2.2. La marche comme mobilité principale.

L'organisation renouvelée des activités et des services va permettre la constitution de la marche en tant que mode de parcours majeur de la métropole. Toutes les équipes qui ont prôné le retour à la marche en tant que mode de déplacement privilégié, l'ont fait à partir d'une vision réformée des activités et des services.

Le dispositif technique « marche à pied » comprend non seulement les infrastructures de base comme les sentiers, les chemins et tous les équipements nécessaires à l'accomplissement de cette activité, mais il ne peut être séparé de ces réformes spatiales qui impliquent la densification et la polyfonctionnalité (mix land use) des espaces urbains. L'argumentation consiste à se placer dans une perspective historique d'éclatement des fonctions et d'étalement urbain. Le cadre actuel et le concours du Grand Paris en particulier tentant de construire une urbanité dense et multifonctionnelle, la marche redevient le moyen par excellence de se déplacer.

« La mobilité douce est favorisée par des compositions urbaines assurant la mixité des fonctions et donc une valorisation de l'espace de la proximité. »²

« La marche à pied et le vélo comme options à bilan carbone faible/ neutre »³

Dans les dossiers, on a non seulement la volonté de remettre les réseaux de circulation pédestres au cœur de la dynamique et de la structuration métropolitaine :

« Ces micro réseaux (chemins et sentiers) doivent être préservés et réactivés, rendus plus structurants de l'urbanisation. »⁴

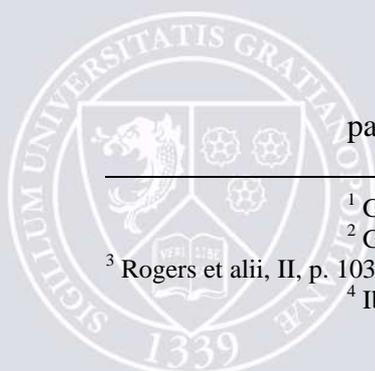
Mais on voit également la volonté d'en faire les nouveaux modes de parcours de la métropole nature, les déplacements phares et caractéristiques

¹ Grumbach, II, p 139.

² Grumbach, II, p. 124.

³ Rogers et alii, II, p. 103.

⁴ Ibid, p. 125.



de cette nouvelle ville, avec leur temporalité propre et leur phénoménologie propre. C'est dans cette perspective qu'il faut comprendre les appels à « l'accessibilité ».

Nous avons déjà étudié plus haut cette dimension poétique et corporelle travaillée par les différentes équipes qui comme nous l'avons dit s'est avérée assez peu importante par rapport à d'autres dimensions du travail sur le Grand Paris. Remarquons simplement ici que cette dimension sensible est incluse dans le dispositif technique d'organisation spatiale lié à la marche. La marche et les mobilités douces en général sont non seulement inséparables d'un nouveau rapport au paysage, mais également à la ville dans sa dimension fonctionnelle.

Cependant outre les déclarations d'intention, on peut regretter qu'aucune équipe ne se soit engagée dans une étude concrète et appliquée des modalités de construction d'une métropole piétonne. En effet aucune des équipes n'a évoqué la mise en place d'un « plan piéton », véritable outil de création d'une urbanité piétonne. Nous avons vu en première partie que les propositions visant à l'instauration d'une corporéité de la ville nature à travers les ambiances était étonnement peu présentes, nous voyons maintenant que les plans de déplacements urbains piétons, abordant la marche dans sa dimension fonctionnelle, ou localisée¹, sont là encore assez peu développés.

La marche a été abordée uniquement en tant qu'elle constituait un mode de déplacement doux et donc écologique. Or la marche en tant qu'outil technique d'une métropole rapide a complètement été négligée. Jaques Lévy a démontré que la vitesse devait être mesurée à la quantité de réalité atteinte et non à la vitesse nominale. Ainsi une ville comme Tokyo est une ville rapide car sa structure permet en une heure d'avoir accès à pratiquement 25 millions d'habitants. Ainsi si Paris intra muros est une ville très rapide, sa périphérie ne l'est pas du tout et le premier travail de l'urbaniste à propos de ces distances sera de coordonner ces vitesses. Cette absence du plan piéton et son confinement dans la proximité, même si plusieurs équipes ont bien évoqué l'accessibilité, renvoient également à ce qu'Offner a qualifié de « particule élémentaire »², à savoir le fait de considérer le déplacement à pieds comme simple mode de déplacement de proximité. Ainsi la question de l'échelle n'a absolument pas été abordée. En effet, si la représentation de cheminements et d'espaces publics au niveau micro-urbain est assez aisée, la question se pose à l'échelle de l'agglomération. Si Le parcours d'Antoine Grumbach à la fin de son dossier de 2009 illustre cette possibilité de déplacement à pieds à travers la ville paysage, peu d'équipes se sont soucies effectivement de cette pensée de la grande échelle. A cet égard, le déplacement doux s'est très souvent réduit à l'assimilation entre parcours à vélo et marche, alors que ces deux médias, impliquent des échelles d'intervention complètement différentes.

Ensuite la figure de la marche quand elle a été pensée, l'a principalement été dans une logique de déplacement, négligeant les espaces de repos et de halte du piéton. Outre les espaces publics et les destinations

¹ Gardey de Soos, P, in Amlar, G., Michaud, V. *La marche au cœur des mobilités*, Paris, Certu, 2009.

² Offner, *ibid*, p. 32.



établies des parcours comme les parcs et les jardins, les espaces de transition et de repos lors de la marche n'ont pas été évoqués.

Enfin tout un ensemble de problématiques liées à la marche, ayant fait l'objet d'une production conceptuelle assez importante, a été ignoré par les équipes¹. On se rappellera que Bruno Marzloff a remarqué la progressive « augmentation » de la vitesse de la marche et parallèlement, des outils liés à l'orientation ou l'accompagnement du déplacement comme les baladeurs et MP3. Les questions sur cette expansion de l'homme multimodal et de son rapport à l'espace public n'ont pas été abordées, tout comme la possibilité de création d'un modèle économique correspondant à la marche, comme le vélib avec le vélo.

Ceci nous amène à faire quelques remarques quant aux représentations et conceptions implicites que véhiculent ces réformes techniques. En effet comme nous l'avons dit chaque projet d'aménagement construit indirectement l'image d'un usager propre au projet urbain proposé. Les systèmes de transport, les dispositifs spatiaux et techniques impliquent des comportements et des conduites de la part des usagers qui sauront s'adapter à ces dispositifs. Même si les projets ne font que « proposer », ils sous-tendent implicitement une gamme de conduites et des référentiels de la part des usagers de la ville. Or, nous voyons avec l'ensemble de ces dispositifs, qui encore une fois sont motivés par la nature en tant qu'externalité, nous voyons qu'une grande responsabilité va incomber à l'usager des villes. L'usage des transports en commun, des mobilités douces, la fréquence des déplacements...tout cela dépend de plus en plus du comportement réformé de l'usager. Ainsi semble se dessiner derrière la ville durable, une ville des objets techniques réformés, et du comportement individuel encadré.

Concernant un aspect plus précis de ces réformes, on voit qu'elles se rapprochent considérablement des propositions du New Urbanism et des projets d'urbanité compacte qu'il avait proposé. Ainsi on retrouve la compacité, le « mix land use » et la proximité des services « within a walkable distance ». On peut s'étonner que ne soient pas cités ces travaux qui pourtant sont très proches des projets décrits plus haut. Le « transit oriented development » ou TOD est une solution développée par le New Urbanism ainsi baptisé à partir de 1991². Le TOD est l'un des piliers de ce courant de pensée américain avec le « néo-traditional design ». Obéissant à un but de durabilité et d'économie des ressources, le TOD organise la croissance urbaine à partir de la cohérence avec le réseau de transport en commun, remettant en cause ainsi la prééminence de la route et de la spéculation immobilière dans la construction des territoires³. Les transports

¹ Pour une synthèse, voir Tomas, R. «La marche en ville. Une histoire de sens. », in *L'espace géographique*, n°1, 2007, pp. 15-26.

² Voir la partie 1 pour un descriptif complet du courant d'idées.

³ La Greca, P., Barbarossa, L., Ignacocolo, M., Inturri, G., Martinico, F. «The density dilemma. A proposal for introducing smart growth principles in a sprawling settlement within Catania Metropolitan Area.», in *Cities*, 28, 2001, pp. 527-535, Tiwari. R., Cervero. R., Scipper. L. «Driving co2 reduction by integrating transport and urban design strategies», in *Cities*, n°28, 2011, pp. 394-405, Calthorpe. P. *The next American metropolis*, New York, Princeton architecture Press, 1993, Cervero. R. «Paradigm shift: From automobility to accessibility. Planning urban future» In *Urban Futures*, 22(1), 1997,



en commun ne sont pas installés après et en fonction des intensifications progressives de l'urbain mais anticipent sur ceux-ci et les orientent. Les équipes du Grand Paris, prenant acte à la fois de la nécessité de réduire les GES et de reconstruire un réseau de mobilité cohérent au niveau du territoire métropolitain, se sont largement appuyées sur les transports pour façonner le projet de territoire et se sont considérablement rapprochés de ces propositions historiques.

III.1.3 Structuration indirecte de l'habitat.

AUC	MVRDV	LIN	Rogers	08/09	Descartes	Grumbach	Portzamparc	Castro	AJN
				x	x	x	x	x	x

Depuis la seconde révolution industrielle le monde de l'architecture et du bâtiment a connu un bouleversement sans précédent dans la création et l'utilisation des matériaux de construction. Une véritable industrie du matériau s'est constituée, substituant progressivement aux produits « naturels » de proximité des habitats et ayant donné lieu à une architecture vernaculaire, des produits standardisés, manufacturés et de plus en plus faciles à transporter, conduisant progressivement à une uniformisation de l'architecture et de l'urbanisme. En passant d'un matériau « vernaculaire » à un matériau « véhiculaire », le visage des habitats humains se transforme progressivement jusqu'à donner à nos villes des similitudes morphologiques troublantes par delà la diversité des contextes géographiques et paysagers, réservant au seul « patrimoine » la vertu identitaire chère aux nations. Surtout, les améliorations techniques successives qu'ont connues les différentes parties constitutives des bâtiments, sont allées dans le sens d'une isolation et d'une négation de l'environnement extérieur aux habitats. Progressivement au cours de l'histoire, et pour des raisons de coût et de rapidité de la construction, les enveloppes (murs, toit, sous bassement) se sont amincies en passant globalement des pierres au béton ou aux parpaings, doublés de matière chimique de synthèse permettant l'isolation. De façon inversement proportionnelle, les quantités d'énergies mobilisées ont dû être considérablement augmentées afin de garder un niveau de température acceptable à l'intérieur des habitats. De même, notre pratique de l'habitat a consisté en la création d'une sorte de « milieu intérieur », obéissant à ses propres lois en termes de température et d'hydrométrie, et visant à réduire au maximum les amplitudes liées aux saisons et aux changements climatiques. Les conditions de ce milieu étant définies de façon sociale de par des normes de confort contingentes et historiques. L'habitat humain s'est donc progressivement détaché, isolé de son milieu extérieur proche, et ce au prix d'une demande en énergie en hausse constante. La réduction des enveloppes, ainsi que leur gestion intelligente par des procédés techniques de gestion des flux a progressivement disparu au profit d'une philosophie du chauffage et de la climatisation. Historiquement donc, l'habitat s'est rendu indépendant de l'environnement, au profit des réseaux techniques humains. Par ailleurs, la rapidité de confection et la praticité de ces

pp. 9-20, Cervero, R., Arrington, G.B. "Vehicle trip reduction impacts of transit oriented housing" In *Journal of public transportation*, 11(3), 2008, pp. 1-17.

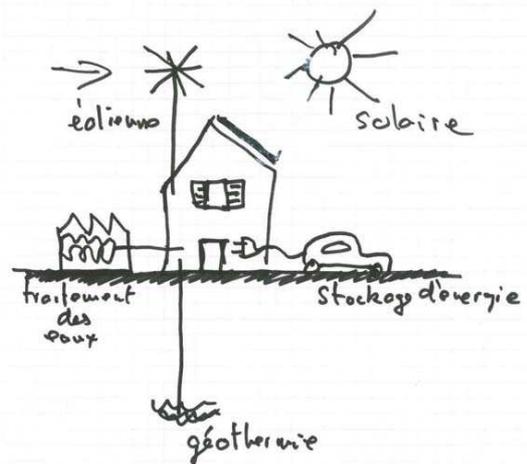


nouveaux matériaux ont eu pour corollaire la baisse de leur espérance de vie, entraînant un renouvellement cyclique de certains éléments de constructions et donc une augmentation de la production de déchets urbains¹.

L'urgence de la création d'une métropole post-Kyoto visant à réduire l'empreinte énergétique de nos habitats va donc aller nécessairement dans le sens inverse de cette évolution. Les solutions proposées dans le Grand Paris sont donc des plaidoyers pour la polyfonctionnalité des habitats ainsi que pour leur réinsertion dans les flux naturels.

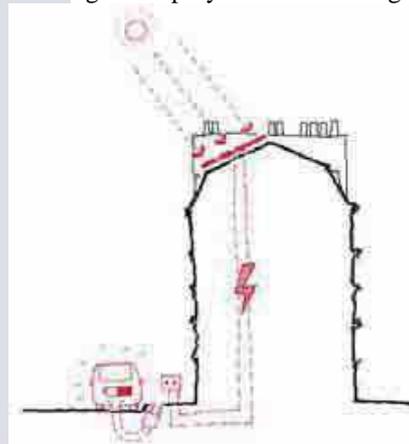
III.1.3.1 Polyfonctionnalité.

La polyfonctionnalité des bâtiments ou des autres artéfacts urbains renvoie à cette possibilité pour ces objets d'assurer plusieurs fonctions. Principalement, c'est la possibilité pour les logements de jouer le rôle de collecteur et de stockage d'énergie :



Grumbach, II, p. 106. Illustration

d'un logement polyfonctionnel intégré à son environnement.

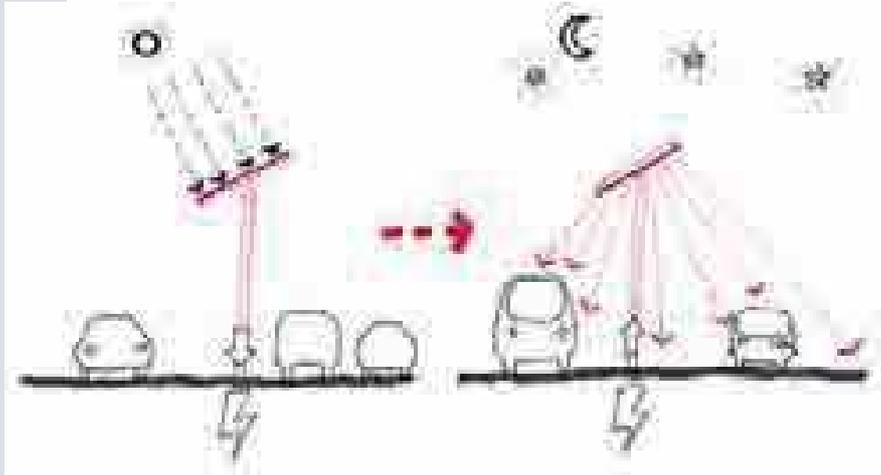


AJN et alii, II, p. 197. Récupération d'énergie par le

logement et réutilisation pour l'alimentation des véhicules.

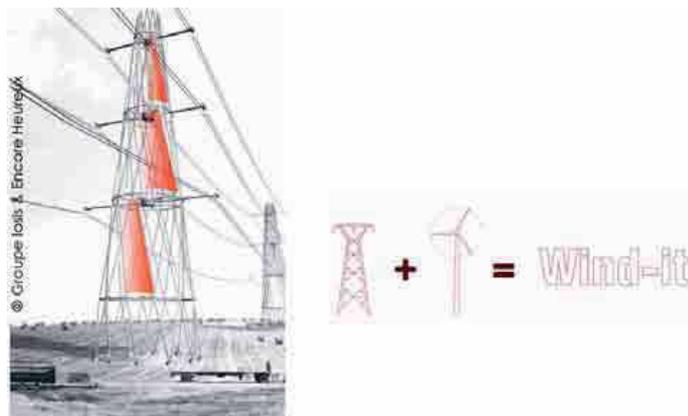
¹ Barles, S. « Le métabolisme parisien aujourd'hui. Rien ne se perd, rien ne se crée, tout se transforme. », in *Les annales de la recherche urbaine*, n°103, 2007, pp. 64-72.

Le logement, notamment individuel devient lui-même son propre pourvoyeur d'énergie et en distribue également aux autres artefacts techniques comme les voitures électriques ou les appareils électroménagers. Cette polyfonctionnalité en matière de collecte d'énergie s'applique également au mobilier urbain comme le montre l'exemple ci-dessous.



AJN et alii II, 2, p. 184. Image de poteaux électriques assurant eux-mêmes leur alimentation en énergie.

Elle peut parfois s'étendre à d'autres objets techniques, le processus est alors le même, faire assurer deux fonctions à un seul et même objet technique :



185.

AJN et alii, II, p.

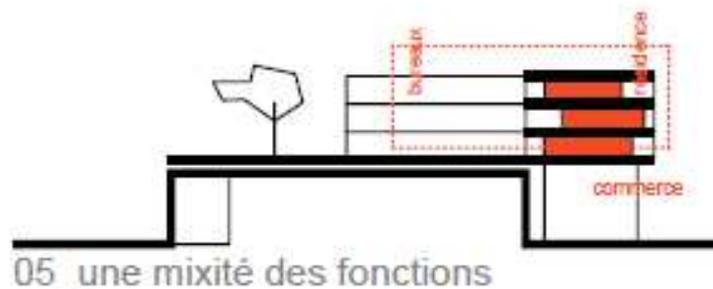
Image d'un pylône électrique pouvant récolter de l'énergie éolienne.

Panneaux Solaires



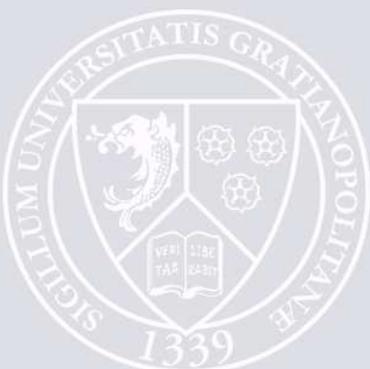
Rogers, II, p. 240. Le schéma illustre la possibilité pour les immeubles d'assurer l'alimentation énergétique des véhicules.

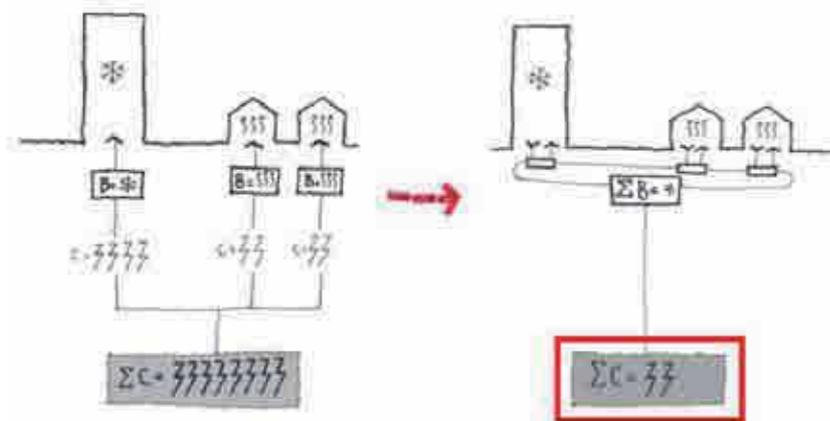
A cette polyfonctionnalité fonctionnelle correspond une polyfonctionnalité des usages et des occupations. Ci-dessous un schéma illustrant la mixité fonctionnelle.



Studio 08, p. 71.

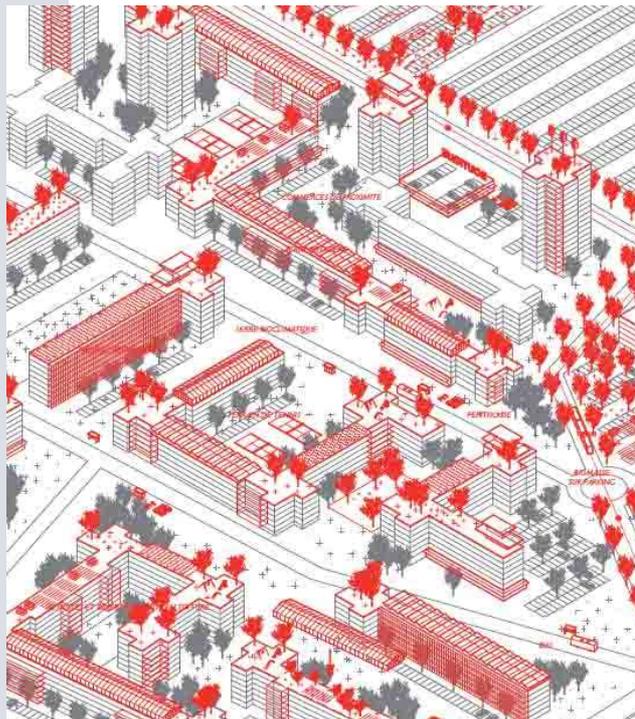
Certaines équipes, prenant acte des expériences antérieures de « cogénération » et de recyclage de l'énergie, ont insisté sur la possibilité de réutilisation des dégagements de chaleurs issus des bureaux ou des usines à proximité des habitations. Le but est alors de créer un circuit court d'autoalimentation qui pourrait rendre des rues ou des quartiers indépendants vis-à-vis des réseaux.





AJN et alii, II, p. 68. Illustration du principe de cogénération.

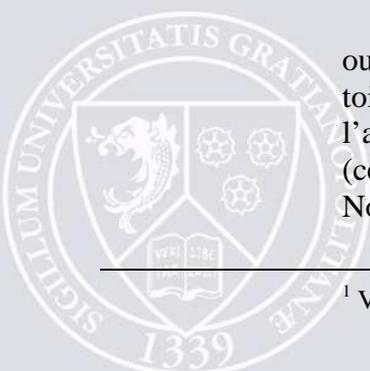
Ces solutions sont maintenant bien connues du grand public et les solutions du Grand Paris ne manifestent pas vraiment d'originalité par rapport à ce qui se pratique depuis maintenant une quinzaine d'années en Europe, du Nord notamment¹. On remarquera simplement les changements morphologiques des bâtiments existants sous la « contrainte » du développement durable.



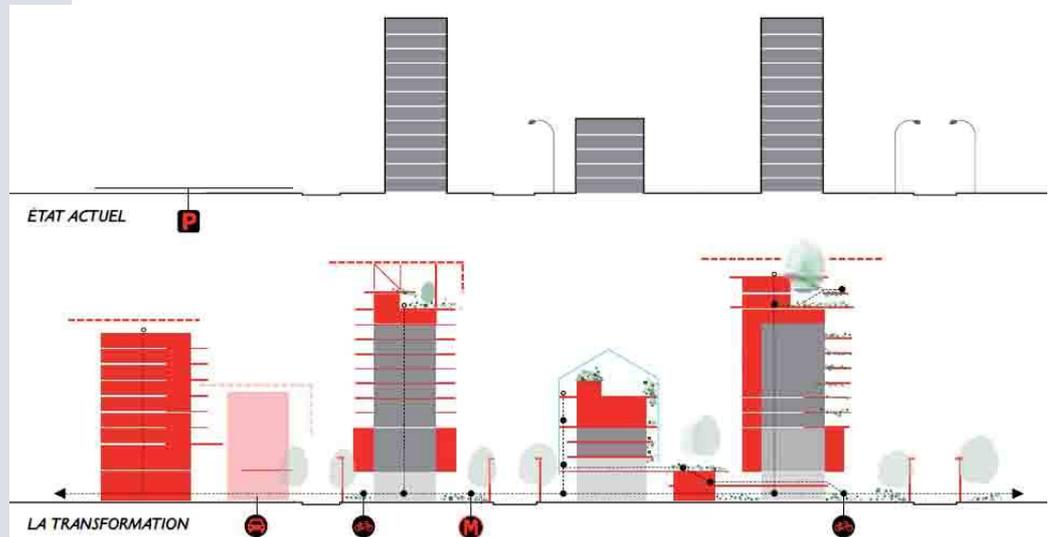
AJN et alii, II, p. 68.

On voit ici concrètement les réformes des objets techniques habitats ou logements collectifs. Les éléments naturels viennent prendre pied sur les toits d'immeubles, il y a une intensification de la présence du végétal et l'adjonction d'appareillages techniques destinés à l'économie d'énergie (cellules photovoltaïques, collecteur d'eau de pluie, collecteur d'énergie). Notons que ces appareillages techniques et naturels modifient la structure

¹ Voir Souami, T. *Les éco-quartiers*, Paris, La documentation française, 2005.



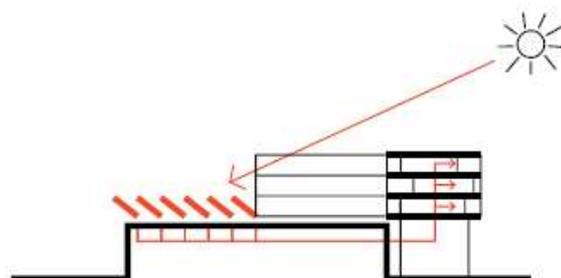
des bâtiments : les barres sont « éventrées » afin d'y faire circuler l'air, épaissies par du végétal ou des dispositifs techniques, les logements sont étendus et prolongés par des jardins d'hiver et des loggias destinés à réutiliser l'énergie solaire. Il se trouve comme une expansion du logement collectif.



AJN et alii, II, p.63. Expansion du logement collectif. Ouverture, insertion du végétal, prolongement des balcons pour isolation et densification.

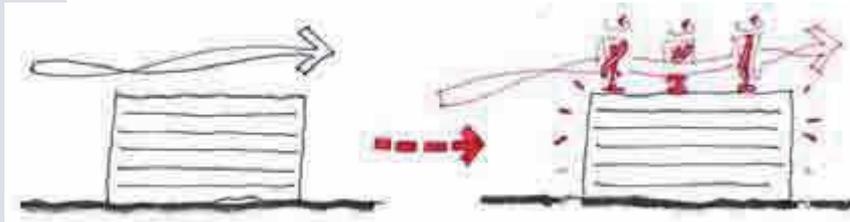
III.1.3.2 Réinsertion dans les flux naturels

Comme nous l'avons dit les orientations du Grand Paris pour l'habitat consistent en une déconnexion progressive des réseaux d'alimentation d'énergies et en la réinsertion dans l'environnement extérieur. Il s'agit de reconnecter l'objet aux flux d'air, de soleil et d'eau qu'offre l'environnement. Nous présentons ici des schémas de principe.



06.1_ Exercice 01 exploitation de l'énergie solaire
[exploitation des surfaces non utilisées sur les toitures des activités pour la production de l'énergie solaire]

Studio 08. p 71.



AJN et alii, II, p189.

Si la déconnexion totale reste utopique, et qu'in fine, même dans les expériences actuelles d'écologie urbaine les plus poussées les écoquartiers sont toujours reliés à un réseau plus vaste¹, il faut apprécier l'élan que constituent les propositions du Grand Paris dans cette recherche pour une nouvelle interaction entre technique d'habitat et nature. Ces nouvelles relations poussent certains architectes à réemployer la métaphore connue de l'être vivant que nous avons étudiée en première partie. Cette image refait surface dès qu'il s'agit de réintroduire les cycles et les relations complexes d'un artefact avec son environnement. Nous reproduisons ici l'argumentaire d'une équipe :

« Écomutation des services associés au bâtiment : eau (alimentation, évacuation), énergie, traitement d'air, déchets (collecte, traitement), livraisons, entretien. Les bâtiments deviennent des organismes vivants capables de traiter eux-mêmes la grande majorité de leurs extrants : l'eau usée subit un phyto-traitement dans des jardins filtrants ; l'eau de pluie est réutilisée autant que se peut (division par quatre de la quantité d'eau potable) dans les usages de proximité (alimentation des toilettes, des zones de lavage, d'arrosage) ; l'énergie devient photovoltaïque et se démassifie pour être produite au plus près du besoin ; l'air est traité par des filtres constitués d'algues (dits « photobioréacteurs ») ; les déchets ménagers commencent à être transformés dès l'habitation, tout en étant sommairement triés puis compactés pour récupération et recyclage ; les livraisons à domicile amplifiées par l'e-commerce se diversifient et s'optimisent (trajets mutualisés) en intégrant des fonctions annexes comme la gestion des consignes, la suppression des prospectus ; l'entretien est aidé par des plantes réparatrices ou régénératrices... »²

La même équipe avait évoqué la respiration du bâtiment : *« Toute construction a une composante organique : les échanges thermiques extérieur/intérieur, les régulations d'air à travers la ventilation, comparables à une respiration. »³*. On voit bien comment cet objet technique particulier qu'est l'habitat, aura été profondément modifié par la contrainte environnementale, c'est-à-dire par la nature conçue en tant qu'externalité.

¹ Coutard, O. « Services urbains : la fin des grands réseaux ? » in Coutard, O, Lévy, J.P. *Ecologies urbaines*, Economica-Anthropos, Paris, 2010.

² Grumbach, I, p. 79.

³ Ibid. II, p. 206.

Il est assez intéressant de remarquer l'effort didactique des équipes quant à l'explication des processus pourtant complexes qui devront relier l'habitat à l'environnement. Cette simplicité s'exprime dans les dessins que nous avons montrés plus haut et qui résument en des schémas simples, voire simplistes, le futur du logement. Il est tout à fait probable que cette démarche corresponde à une volonté de vulgarisation des processus dans un but de communication. Cependant, on peut se demander dans quelle mesure ceci n'est pas porteur d'une vision un peu trop naïve et optimiste de dispositifs qui mettront un certain temps à s'accomplir. Cette vision s'illustre également dans le volontarisme affiché des procédés de réforme des habitats. On en montre un exemple ici exposé par l'équipe LIN :

Maisons individuelles:

Réduction des charges, stratégies de conception architecturales passives.
Réduction de 50% de la consommation énergétique actuelle de référence pour Paris.

Méthode:

- Amélioration du niveau d'isolation des enveloppes bâties, transparentes et opaques.
- Contrôle solaire externe des façades exposées au soleil.
- Réduction des infiltrations d'air dans les enveloppes bâties exposées aux intempéries
- Contrôle de l'apport de lumière naturelle en remplacement de la lumière artificielle.
- Utilisation de la masse thermique pour compenser les variations de température.
- Installation de systèmes de ventilation contrôlés.
- Chauffage de surface et de gravité
- Limitation du chauffage à 20°C
- Amélioration des espaces extérieurs et publics pour réduire la part des espaces de vie climatisés.

LIN, II, p. 157.

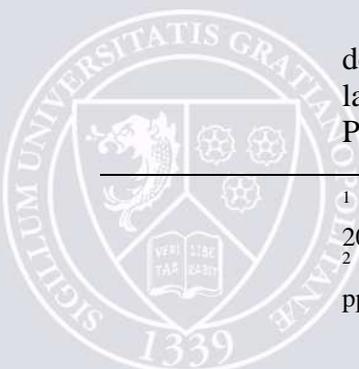
C'est un coup de baguette magique qui opère en quelque sorte ici, et on observe une certaine confiance technicienne dans le fonctionnement optimum de ces dispositifs. « *Contrôle, utilisation, limitation, réduction* », l'intervention s'efface derrière l'utilisation des substantifs qui masquent l'expert et les nombreuses difficultés qu'il pourra rencontrer.

Par ailleurs, et en nous écartant volontairement de notre posture théorique qui n'a pas pour ambition de juger de la pertinence des projets mais bien plutôt de les décrire le plus exactement possible dans leur articulation et leur concepts de base, nous devons dire quelques mots de la réalité de ces propositions. Dans un numéro spécial des *Annales de la recherche urbaine* sur l'énergie, un point est fait sur les résultats concrets de la politique énergétique ainsi que sur l'évaluation de telles politiques en ce qui concerne les transports et l'habitat¹.

Dans un article de synthèse concernant les modalités d'application des réformes énergétiques, Taoufik Souami souligne l'écart qui existe entre la logique des techniques énergétiques et des techniques urbaines². Plusieurs distorsions existent entre ces logiques avec en premier lieu la

¹ « La ville dans la transition énergétique », *Les annales de la recherche urbaine*, n°103, 2007.

² Souami, T. « L'intégration des technologies énergétiques dans l'action urbaine », *Ibid*, pp. 7-17.



différence d'échelle, la réforme urbaine s'appliquant à l'échelle du territoire, celle de l'énergie à l'échelle du bâtiment¹. D'autre part avec une différence dans l'appréhension des territoires, l'action urbaine étant basée sur le sol, alors que l'évaluation des bilans énergétiques prend largement en compte les autres dimensions de l'espace comme l'air. L'auteur rappelle à cet égard le fait que la majorité de la pollution au GES de la métropole est due aux aéroports, éléments sur lesquels l'urbanisme n'a pas prise. Enfin une distorsion avec l'action publique qui subit les contraintes de l'action localisée et à court terme, logique peu synchronisable avec la logique énergétique s'évaluant sur le long terme. L'auteur résume ainsi cette spécificité : « *les technologies énergétiques sont fondées sur des conceptions spécifiques du territoire, de la conduite des changements dans le temps ou encore du pilotage de l'action publique.* »².

Dans un autre article concernant les transports publics, Marie-Hélène Massot et Jean Pierre Orfeuill soulignent le faible impact sur le bilan GES du report des transports sur les mobilités douces³. Ils rappellent l'immense résistance des mobilités et des modes de mobilités. Ainsi les auteurs rappellent qu'une acceptation du doublement du temps de transport par des mobilités douces pour un même trajet, n'entraînerait la baisse du report sur la voiture que dans une proportion de 25% : « *la résistance de la mobilité quotidienne des conducteurs au report modal, mesurée dans une démarche de simulation qui examine les potentiels de transfert de leurs déplacements sur la marche, le vélo et le transport public un jour donné en 1991, est très forte.* »⁴. Les véritables facteurs de réorganisation des transports restent la vitesse et le temps passé dans les transports, et sur ce chapitre le véhicule automobile reste l'outil le plus efficace. Ainsi les auteurs appellent à repenser les modalités de la mobilité individuelle plutôt qu'à trop miser sur un redéploiement des transports collectifs.

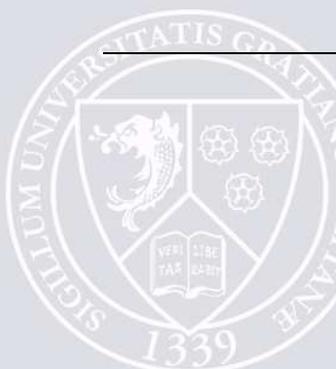
Ces textes nous engagent donc à modérer l'enthousiasme des équipes du Grand Paris quant à la baisse des GES dans l'agglomération. Globalement sur l'ensemble des équipes, les stratégies sont de deux ordres. Préventives, avec la mise en place d'un nouveau réseau de transports publics ou plus rarement de promotion de nouveaux types de véhicules individuels (le cas se présente deux fois seulement sur dix). Curatives, avec la mise en place de puits à carbone que nous avons décrits en deuxième partie. Si ces dispositifs ne sont certes pas inutiles, ils évitent largement les questions les plus centrales quant aux stratégies de réduction des GES.

¹ « La rationalité technique en matière d'énergie n'est pas fondée sur la cohérence constructive des équipements et des installations, à la différence de la règle d'urbanisme. » Souami, op.cit, p. 9.

² Ibid., p. 15.

³ Massot, M.H., Orfeuill, J.P. « La contrainte énergétique doit-elle réguler la ville ou les véhicules ? Mobilités urbaines et réalisme écologique. », in *Annales de la recherche urbaine*, op.cit, pp. 18-30.

⁴ Ibid., p. 23.



III.2 La structuration morphologique directe

« Toute structure présente les deux aspects suivants : un système de rapports différentiels d'après lesquels les éléments symboliques se déterminent réciproquement, un système de singularités correspondant à ces rapports et traçant l'espace de sa structure. Toute structure est une multiplicité. »¹

Nous décrivons ici des structures urbaines dans laquelle la nature, sous quelque forme que ce soit, aura eu un rôle déterminant dans la fondation de la future morphologie. Que cela soit sous une forme maîtrisée par l'activité agricole, esthétisée par l'activité jardinière ou paysagiste, organisée par les activités récréatives ou encore sous sa forme quasi « sauvage » à travers les forêts et les grands paysages, les équipes se sont servi de toutes ces potentialités afin de construire de la ville.

Nous commencerons par décrire les projets qui ont eu l'ambition d'imprimer une structure urbaine à une échelle territoriale, c'est-à-dire prenant en compte l'ensemble de l'Ile de France ou une portion significative de cet espace, puis nous décrirons ceux qui ont opéré des structurations à des échelles plus locales, composant la trame urbaine de proximité à l'aide des éléments naturels entendus au sens large.

III.2.1 Structures globales

AUC	MVRDV	LIN	Rogers	08/09	Descartes	Grumbach	Portzamparc	Castro	AJN
		x		x	x	x	x		

III.2.1.1 Composer avec les vides naturels : ville en fuseaux et ville archipel.

Un premier mode de structuration inclut la ville dans un rapport à la fois dialectique et d'entente avec les grands vides paysagers. Dans ces projets, la cohérence et la trame urbaine sont d'abord imprimées par des logiques économiques ou fonctionnelles liées aux transports ou à l'habitat, c'est à dire qui n'obéissent pas d'abord à la volonté de construire à partir, des espaces naturels. Ces derniers sont des appuis secondaires par rapport à cette structuration ; s'ils ne sont pas les moteurs premiers de ces logiques de constitution des nouveaux espaces urbanisés, cependant ils en sont une condition indispensable dans la mesure où ils servent de contrepoints à ces espaces, et où ils incarnent les limites ces futurs grands territoires urbanisés. La ville en fuseaux du groupe Descartes et la ville archipel de l'atelier Christian de Portzamparc peuvent être considérées comme appartenant à cette catégorie.



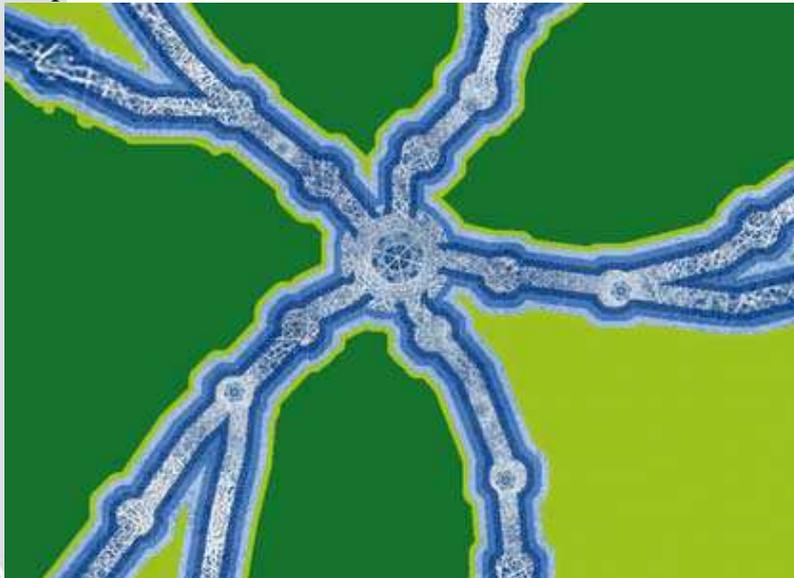
¹ Deleuze, G. *Le pli*, Paris, Editions de minuit, 1996.

III.2.1.1.1 La ville en fuseaux.

L'équipe identifie les problèmes de l'agglomération parisienne comme étant principalement liés à l'absence de pôles économiques majeurs, au manque de mobilité résidentielle, et à la longueur des déplacements pour accéder aux bassins d'emplois. Face à cette situation, la stratégie consiste logiquement en la création de pôles économiques diversifiés, en l'encouragement à la mobilité résidentielle et à la révision du maillage autoroutier autour de Paris. Se dessine ainsi la nécessité de fabriquer des bandes d'urbanisations linéaires, rythmées par la présence de pôles économiques importants. Ainsi, le projet de l'équipe Descartes pour le grand Paris est celui d'une ville en fuseaux linéaires, polycentrique et ramassée.

Cette stratégie mènera à la création d'au moins quatre fuseaux linéaires dans la ville territoire, renforcés par la mise en liaison des zones d'habitats avec ces nouvelles zones d'activités. On voit que le modèle de la ville en fuseaux développé par l'équipe n'a à priori rien à voir avec une structuration à dimensions « naturelle ». Cependant, cette structure s'appuie sur les vides qu'elle préserve et qu'elle accentue, afin de dessiner les contours de l'urbanisation. Ces vides constituants, sont en même temps des « pleins » au sens où ils sont des corridors écologiques et des espaces agricoles périurbains considérés comme indispensables à la qualité de la ville.

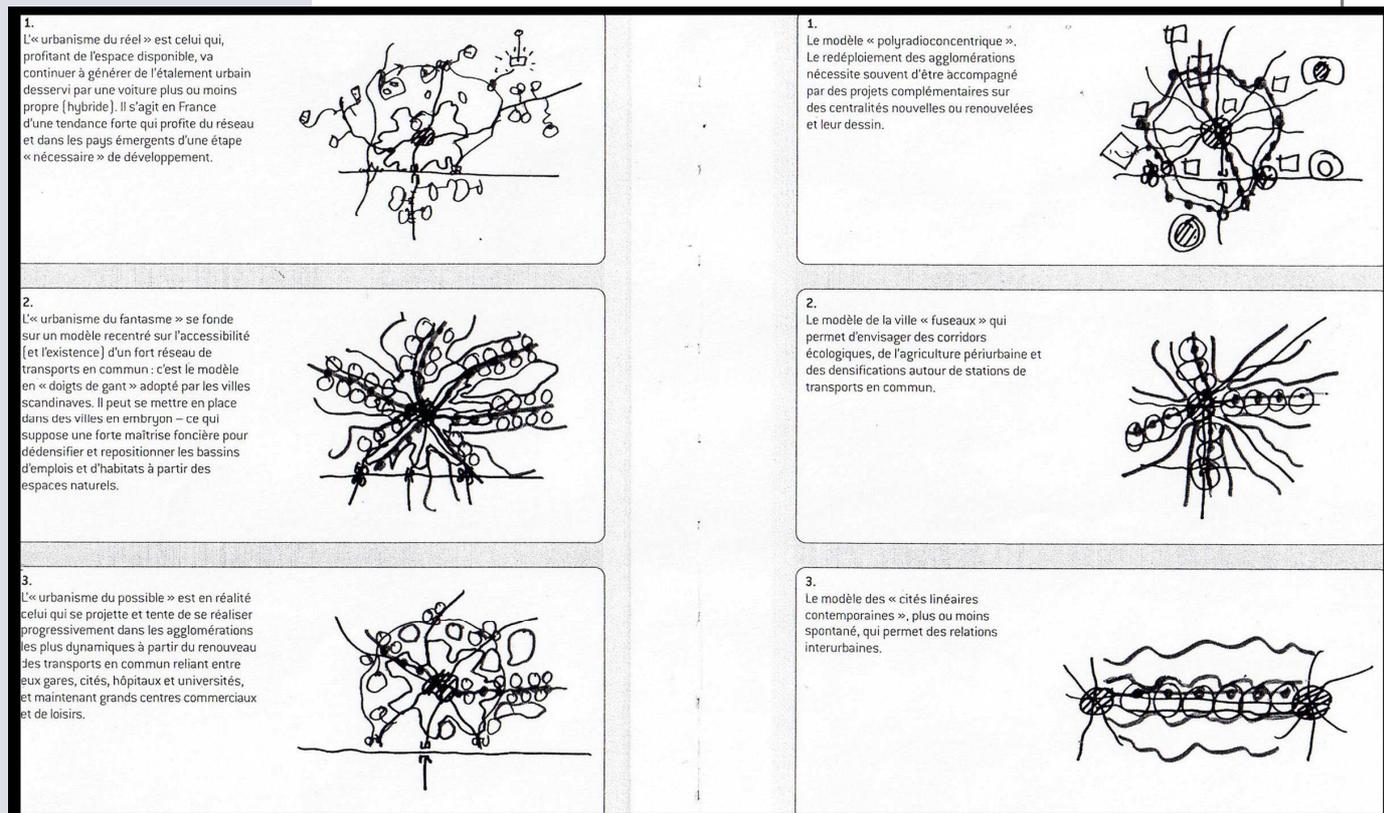
Ces derniers vont finalement participer à la création et à l'affirmation de cette structure au départ motivée par des aménagements uniquement urbains. L'unité et la cohérence de la linéarité sont assurées de par la présence d'espaces principalement agricoles et forestiers autour des lignes urbanisées. Les vides paysagers et agricoles vont permettre une lisibilité de l'espace de la ville territoire.



Groupe Descartes, p. 177. Sur ce schéma on peut observer le développement réticulaire de la ville en fuseau qui s'appuie sur les grands vides paysagers et agricoles afin de marquer ses limites.

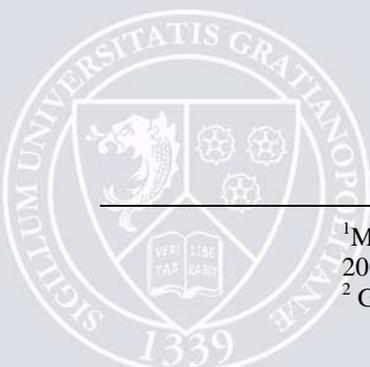


David Mangin reprendra explicitement cette image dans un ouvrage postérieur et qualifiera ce type d'urbanisation de « doigts de gants »¹. Ce type de morphologie s'appuie fortement comme nous l'avons dit sur les zones naturelles qui encadrent les zones urbaines puisqu'il s'agit de « *repositionner les bassins d'emplois et d'habitats à partir des espaces naturels* »². Ces dernières sont des contrepoints, des appuis qui dessinent la ville en creux. Ils sont par conséquent des constituants morphologiques à part entière de la ville-territoire.



Mangin, D, Masbounghi, A, op.cit, p. 72.

Cet urbanisme est également qualifié « d'urbanisme du fantasma », ce qui implique l'idée que ce type morphologique n'est pas possible dans le cadre de la ville d'aujourd'hui, en particulier parce qu'il suppose la maîtrise foncière pleine et entière de la part des collectivités publiques. On comprend donc de façon rétrospective que les propositions du Grand Paris avaient donc des ambitions quelque peu utopiques au regard de ce qu'il était possible de faire. On voit de même que ces projets combinent le modèle en fuseaux au niveau territorial et linéaire à un niveau local.



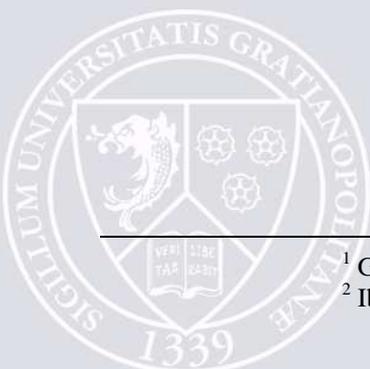
¹Masbounghi, A., Mangin, D. *Agir sur les grands territoires*, Paris, Editions du Moniteur, 2009, p. 72.

²Groupe Descartes, p. 153.



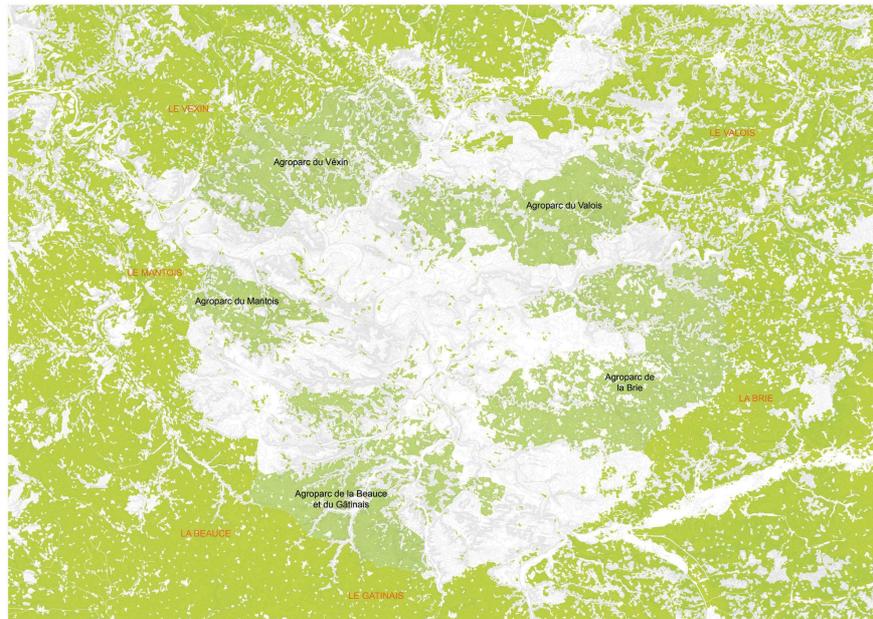
Groupe Descartes, p. 189.

Cette image présente la même vision de la ville linéaire encadrée par les vides paysagers. Quant à la problématique de la périurbanisation, l'équipe développe par exemple une modalité de structuration opérée à partir du parcellaire agricole. « *Il faut repenser la périurbanisation par l'agriculture* »¹ ; « *La mise en réseau des espaces agricoles et naturels, déjà fortement imbriqués doit permettre de créer une nouvelle armature intercommunale.* »². Ainsi dans le but d'encadrer et d'organiser la métropole, un système d'agroparcs est mis en place aux marges du territoire. Ces agroparcs sont comme des pôles symboliques et matériels dont devra tenir compte l'urbanisation future et notamment ce développement en fuseaux.



¹ Groupe Descartes, p. 223.

² Ibid, p. 209.



Groupe Descartes, p. 224.

Non seulement ces parcs délimitent et encadrent le territoire du Grand Paris d'un point de vue global, mais les agroparcs eux-mêmes, donnent de la cohérence aux espaces qu'ils mettent en relation, et notamment aux espaces de la ville diffuse, « *Entre ces forêts les territoires morcelés et déstructurés, composés d'espaces ruraux, agricoles et urbains, sont réunis dans des agroparcs* »¹, c'est de par la cohérence des activités et des dessins de l'espace agricole que le périurbain est réformé. Dans le schéma du passage de la ville radiocentrique à la ville linéaire, on voit bien à quel point l'agriculture est ce qui encadre le tissu urbain :

« *Dans le même mouvement, l'agriculture périurbaine, longtemps la plus fragilisée, redevient un sujet et acteur potentiel des stratégies de recomposition du paysage.* »²

Le concept d'agroparc a été proposé par Alfred Peter dans le cadre de la révision du SCOTT de l'agglomération Montpelliéraine. L'agroparc « *mettant l'accent sur une typologie d'entre deux, intégrant la culture urbaine et l'agriculture en milieu urbain* »³. Encore une fois c'est le paradigme de la réunion entre ville et campagne qui fixe les objectifs et détermine les stratégies, notamment celle des agroparcs : « *le modèle montpelliérain travaille sur une intensification des pôles urbains et sur la construction des limites ville/campagne.* »⁴

Le but est de créer une structure globale et homogène qui unisse tous les types d'espaces, de la ville dense au rural, en passant par le périurbain.

« *La mise en réseau des espaces agricoles et naturels, déjà fortement imbriqués, doit permettre de créer une nouvelle armature naturelle intercommunale. Le paysage francilien est un bien en commun, dont*

¹ Ibid, p. 255.

² Ibid, p. 225.

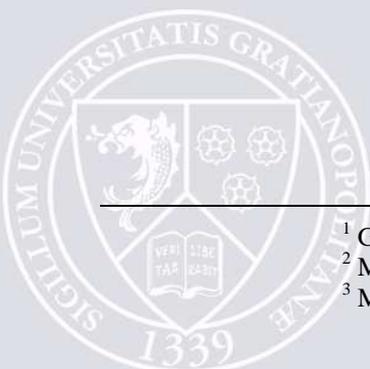
³ Masbounji, Mangin, op.cit, p. 94.

⁴ Ibid.

chacun doit pouvoir profiter. Mettons en relation les différentes échelles du territoire, des grands plateaux agricoles aux jardins partagés, des principaux bois franciliens aux plus petits squares en passant par les forêts urbaines. »

On le voit la création d'un réseau d'espaces verts obéit autant à la volonté d'imposition d'une sorte d'égalitarisme, comme à la volonté de créer une véritable structure, un ensemble qui tienne à la fois l'urbain, dense, le périurbain et le rural. Afin d'illustrer cette cohérence territoriale le groupe emploie cette expression symptomatique : Les « *chemins prolongent les rues* » (p. 225), comme si en deçà de ces différents espaces qualifiés de façon contingente, il existait une structure sous jacente et essentielle que l'architecte aurait retrouvée. Ainsi le lien entre les espaces instauré par le travail sur cette trame naturelle sous jacente au territoire permettrait par exemple de passer de Paris intra muros à la forêt de Fontainebleau sans avoir à quitter la forêt¹.

Encore une fois on reconnaît pour une part dans ces travaux l'influence de David Mangin à propos de la croissance urbaine et du statut de l'espace dans la « ville franchisée ». Nous sommes bien face à un urbanisme des tracés, qui se base sur les tracés agricoles, naturels, et historiques qui s'oppose à un urbanisme de segments². Rappelons que pour l'auteur l'urbanisme de segments est une pratique planificatrice qui a consisté au zonage des activités et à l'augmentation de leur séparation par les réseaux de transports censés au départ les rejoindre. Le modèle de la ville en fuseaux ou linéaire auquel semble ici adhérer l'équipe a été réaffirmé dans un ouvrage concernant l'aménagement des grands territoires³. On y retrouve réaffirmé et accentué les propos tenus dans le cadre du Grand Paris :



¹ Groupe Descartes, p. 217.

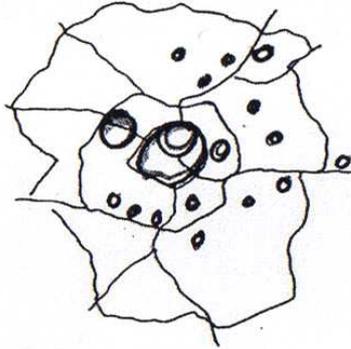
² Mangin, D. *La ville franchisée*, op.cit.

³ Masbouni, Mangin, op.cit,

1.

Constat :

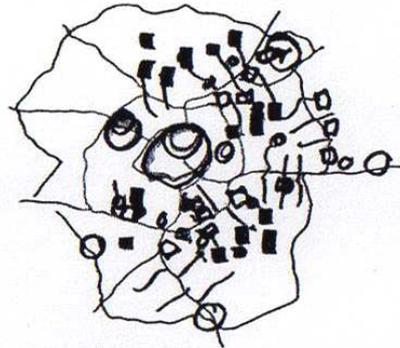
- peu de grands pôles économiques ;
- une immobilité résidentielle accrue ;
- des déplacements longs pour accéder à l'emploi.



2.

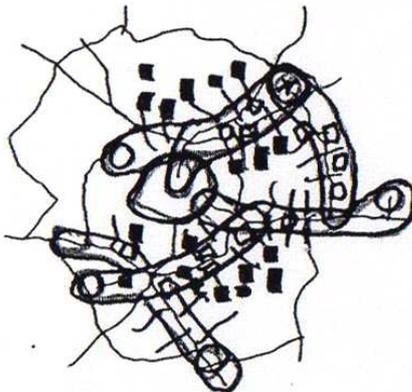
Stratégie :

- créer des pôles économiques diversifiés ;
- favoriser la mobilité résidentielle ;
- réguler, hiérarchiser le réseau autoroutier.



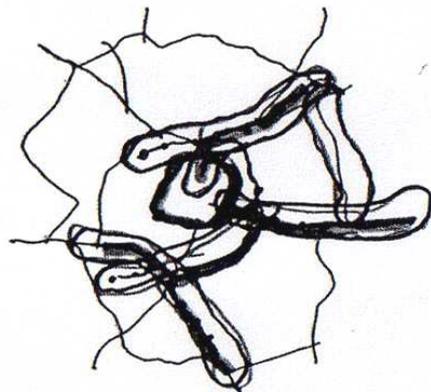
3.

Rendre accessibles aux quartiers les segments d'activités et de services métropolitains.



4.

Renforcer les transports en commun sur les segments, quand le niveau de rentabilité des investissements en infrastructures est atteint.



Mangin, D., Masbounghi, A. *Agir sur les grands territoires*, Paris, Editions du Moniteur, 2009, p. 84.

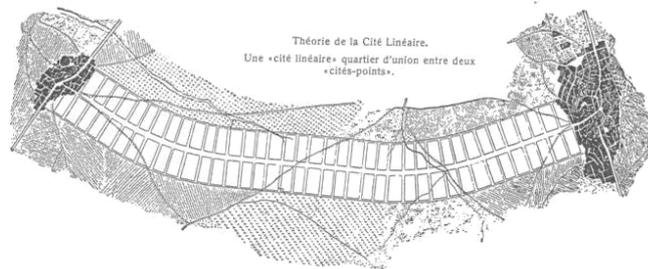
Le concours aura servi à la fois à approfondir des positions théoriques antérieures, en même temps qu'à les confirmer afin de les renouveler par la suite. Sur ce document est réexpliquée la stratégie des fuseaux linéaires face au caractère radiocentrique accentué de la ville et à l'absence de pôles économiques structurant l'urbanisation.

Ces propositions de villes linéaires renvoient aux travaux de Sorria y Matta, ainsi qu'à une longue tradition de réemploi et de théorisation de la ville étendue¹. Nous l'abordons ici à une échelle territoriale et

¹ Pour les projets d'Arturo Sorria y Matta nous faisons référence à un document retraçant les travaux de la société madrilène des villes linéaires : « *La cité linéaire, nouvelle architecture de villes. Rapport présenté par la 'compania madrilenia de urbanizacion'* dans le « *Premier congrès international de l'art de construire les villes et d'organiser la vie municipale* » de Gand. C'est dans cet ouvrage qu'est intégré Sorria y Matta. A. *La cité linéaire, nouvelle architecture des villes*, Centre d'études et de recherches architecturales, Paris, 1979.

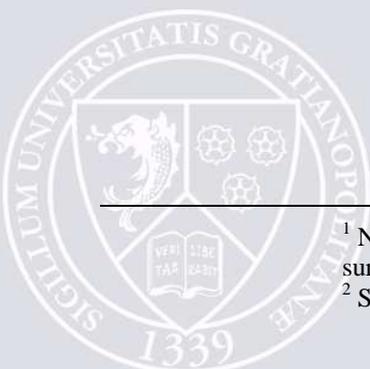
macrostructurelle¹ afin d'en souligner les points communs et les différences avec les projets du Grand Paris.

Quant à la morphologie, le schéma présenté par le groupe Descartes reprend et s'écarte à la fois de ce diagramme patrimonial. Premièrement la ligne urbaine n'est pas destinée à relier deux entités urbaines préexistantes comme le montre le schéma suivant :



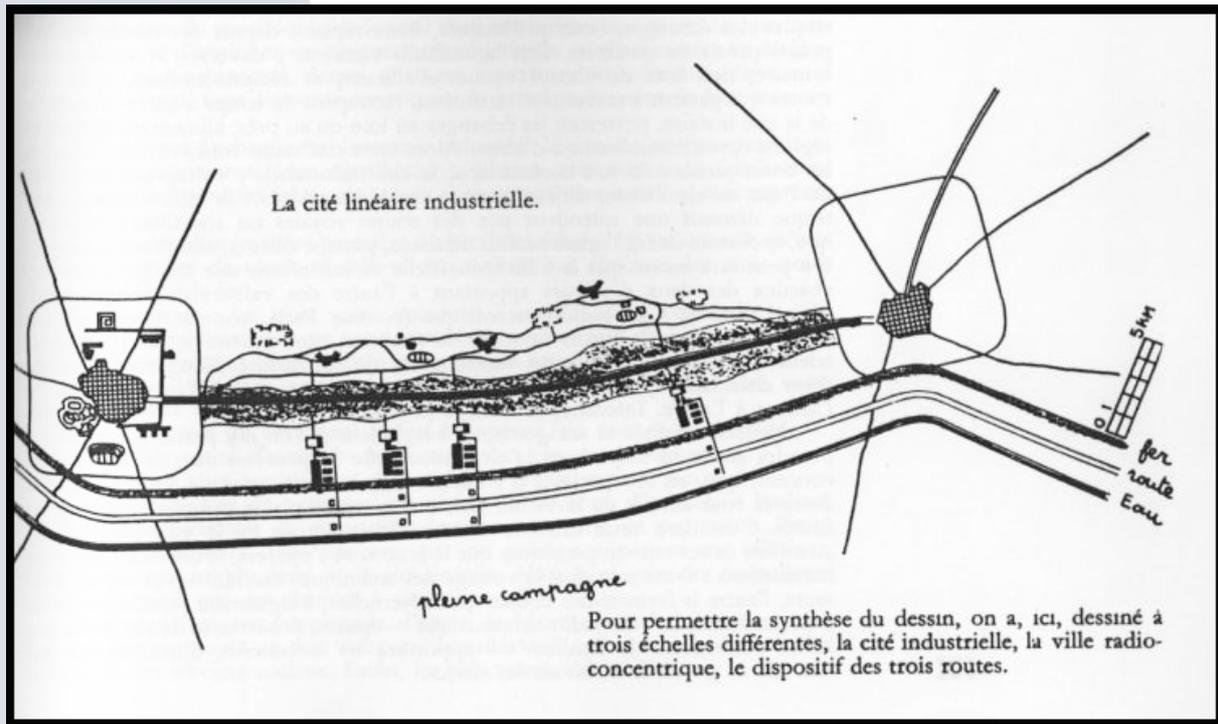
Sorria y Matta, op.cit, p. 19.

Sorria, dans l'élan optimiste que lui donnait la nouveauté de sa théorie, avait pour ambition de couvrir des continents entiers et par exemple de relier Cadix à St Petersburg. En réalité seule une ville linéaire reliant Fuercenal à Barajas sera effectivement construite. Même si à partir de 1899 les théories évoluent avec l'ambition de créer six villes linéaires parallèles contenant des services diversifiés comme des universités, des théâtres, des industries et des sanatoriums², la ville linéaire restera essentiellement dédiée à l'habitat. Dans les projets du Grand Paris, la ville linéaire n'est pas un trait d'union, mais de la ville en elle-même, avec des centralités et des alternances de vides et de pleins. De la même manière, dans les projets de Le Corbusier pour la ville industrielle, ou dans les travaux des désurbanistes russes, la ville linéaire restera essentiellement mono ou bi-fonctionnelle, concentrant habitat et industrie, les autres fonctions et notamment les services étant réservées aux villes polycentriques, ou en tous les cas à des nœuds le long de ces axes.



¹ Nous l'envisagerons plus bas à l'échelle micro, soit celle du quartier au sein de la partie sur les effets de structuration.

² Sorria y Matta, op. cit, p. 47.



Le Corbusier, *Trois établissements humains*, Paris, Editions de Minuit.

Par ailleurs les projets du Grand Paris constituent l'unité de la ville linéaire à partir de la présence d'un axe de transport en commun la parcourant de tout son long, comme dans le projet inaugural, mais également grâce à la présence de continuités vertes à l'intérieur même du tissu linéaire. Comme souvent dans les projets du Grand Paris, les éléments naturels redoublent et accentuent la valeur fonctionnelle d'un équipement, ce qui était absent du projet original pour lequel c'est exclusivement la « locomotion » qui est vecteur de cette unité. On remarque par ailleurs un point commun entre le projet espagnol et les formalisations russes, le fait que ces propositions soient très largement tributaires des progrès de la technique, et notamment des moyens de locomotion et de communication. Dans les deux cas, c'est l'exploitation maximale d'un objet technique qui permet la création de nouvelles morphologies et un rapport différent au territoire¹. Malgré ces différences formelles, on retrouve une pensée du vide dans la mesure où chez les Russes comme chez Sorria, le vide est une promesse, un défi que l'on doit combler grâce à l'urbanisation. Dans les deux cas il est cet espace qui permettra à la ville de s'accomplir, de la constituer de façon dialectique.

Ceci nous amène à évoquer la dimension idéologique des travaux antérieurs sur la ville linéaire, qui fondent de fait une différence avec les projets du Grand Paris. Le projet de Sorria y Matta est animé d'abord d'ambitions égalitaristes, rendant équivalentes linéarité et homogénéité sociale :

« La cité linéaire n'est pas à l'usage d'une minorité de faveur, elle est destinée à toutes les classes sociales, qui, au lieu de se retrouver

¹ C.f. supra, rappelons que les projets désurbanistes sont animés par les fantasmes liés aux moyens de transport ultra rapide et à l'électricité. Starr, op.cit.

réparties dans des quartiers spéciaux , ou aux différents étages d'une même maison, voisineront dans un même bloc, tout en laissant son indépendance à chacun »¹

La linéarité est une tentative de dissolution de la ville radiocentrique et de l'inégalité qui lui est devenue inhérente. Dans les projets du Grand Paris, aucun objectif égalitaire ni aucune vision politique n'est attachée à la constitution d'un tel projet ; seuls comptent les objectifs de clarification morphologique et d'accès à la nature.

Le projet de l'espagnol a des ambitions également hygiénistes et s'inscrit donc tout entier de façon dialectique contre la ville « saturée et malsaine » de la fin du XIX^{ème} siècle : « *L'objectif principal de la ville linéaire serait de renverser le mouvement actuel de la campagne vers les villes, mouvement qui est dangereux et anarchique.* »². La ville linéaire est d'abord un moyen de sortir la ville de la ville, de la mettre en contact avec la campagne. Cependant, on note plus probablement une volonté d'égrener de l'urbain le long de voies ferrées, plutôt que de garder et d'organiser le phénomène urbain de façon rationnelle comme c'est le cas avec le Grand Paris. Non pas que la ville linéaire soit dénuée d'intentions rationalistes, bien au contraire, cependant la volonté de dissoudre encore une fois les noyaux urbains semble valoir autant que le désir de rencontre avec la nature.

Enfin le projet porte une idéologie de la conquête du territoire, la volonté de s'en emparer, la campagne s'y impose comme une sorte de terra incognita, espace vierge à conquérir et dont les potentiels ont jusqu'ici été inexploités.

« Et partout, sur son passage, les solitudes se peuplent, les terres entrent en culture, les chutes d'eau sont utilisées, mes mines et les carrières sont exploitées, la richesse se crée, la vie surgit. »³

Alors que les projets russes et espagnols manifestent plus un élan vers le territoire, la volonté de s'en saisir, les projets du Grand Paris et notamment ceux de l'équipe Descartes ou De Portzamparc, incarnent une gestion plus modérée et architecturée du vide que constitue la « campagne ». On retrouve cette idée des vides structurants à l'échelle territoriale dans le concept d'archipel développé par l'atelier Christian de Portzamparc.



¹ Sorria y Matta, op.cit, p.10.

² Ibid, p. 19.

³ Ibid, p. 16.

II.2.1.1.2 La ville archipel

« La métropole additionne des fonctions sophistiquées, elle est composée d'organes, de réseaux qui l'irriguent, de pôles d'échanges avec l'extérieur, etc... Dès lors que ces fonctions intègrent constamment l'intelligence, l'activité, la décision humaine, on est dans le vivant. Organisme vivant, la ville comme la ruche ou la fourmilière a les facultés de croître, de réagir, de répondre, de communiquer, de se développer et de souffrir d'agressions, et vieillir aussi. » (De Portzamparc, I, p. 46.)

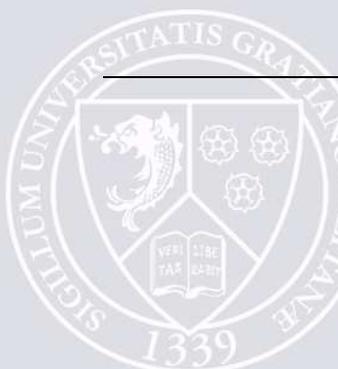
Comme un hommage à Marcel Poète et à sa conception de la ville, cette citation de l'équipe de Portzamparc illustre la volonté de penser la ville comme un élément doté d'une certaine énergie capable d'évolution et de transformations. Le projet de l'atelier de Portzamparc est construit autour de ces deux figures majeures que sont l'archipel et le rhizome.

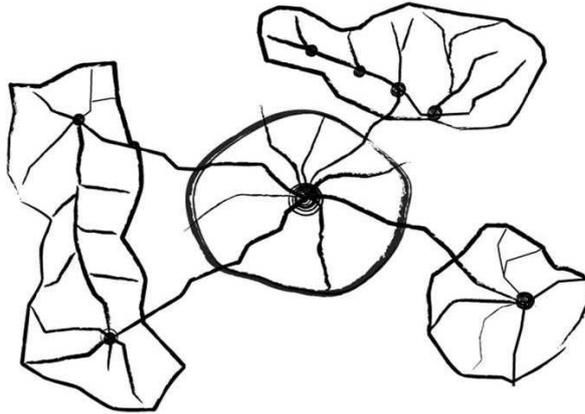
« La notion de rhizome nous parle de liens fonctionnels forts entre pôles de connexions, la notion d'archipel nous servira à parler des différences entre territoires. Elle porte avec elle la notion de limites, de bords construits face à la nature. » (De Portzamparc, I, p.60.)

La figure du rhizome est utilisée à propos de l'organisation fonctionnelle de la ville. S'appuyant sur une figure remise au goût du jour par Deleuze et Guattari, l'atelier Portzamparc voit dans le rhizome la figure la plus à même d'illustrer le projet d'une ville acentrée et dont les différentes fonctions ne seraient pas organisées selon une hiérarchie¹. Afin d'appuyer ces propositions l'équipe cite l'introduction de mille plateaux qui effectivement définit bien cette possibilité d'acentrement :

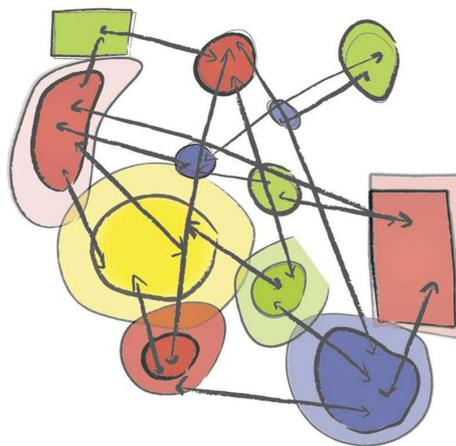
« Contre les systèmes centrés (même polycentrés), à communication hiérarchique et liaisons préétablies, le rhizome est un système acentré, non hiérarchique et non signifiant, sans Général, sans mémoire organisatrice ou automate central, uniquement défini par une circulation d'états » (Ibid, p. 31.)

¹ *« La figure du rhizome n'est pas seulement une grille de lecture analytique et descriptive du fait urbain contemporain, de la métropolisation. Elle constitue aussi un énoncé performatif en ce qu'elle suggère une posture pour maîtriser ce développement rhizomatique, celle de l'accompagnement du vivant et qu'elle donne à voir les conditions à mettre en oeuvre pour aller dans le sens d'une métropolisation intensive et pour concilier performance et bien vivre. » Atelier de Portzamparc, I, p. 38.*





Portzamparc, I, p. 59.



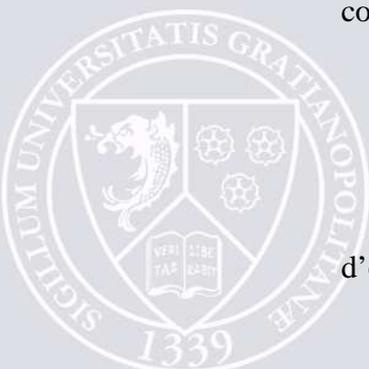
Portzamparc, I, p. 58.

Le rhizome assure une fonction de rééquilibrage et de dilution de la centralité au sein de l'espace. On voit que c'est l'instauration de ce que l'équipe nomme « hyperliens » qui va réinvestir des points nodaux de la figure en tant que contreponds de l'ancienne centralité parisienne. Le rhizome se construit et s'équilibre de par la multiplicité des liens qu'il établit entre chaque point qui par conséquent sont dilués, dissous dans un réseau.

Si le caractère « naturel » de la figure du rhizome tend à rapprocher cette structure urbaine d'une structuration morphologique opérée par la nature, c'est ici uniquement en tant que modèle et non en tant qu'agent effectif de la structuration. Par conséquent nous ne nous attarderons pas sur cette figure du rhizome. Par contre nous nous arrêterons plus volontiers sur la figure de l'archipel qui compose à partir des vides du territoire afin de composer une trame globale.

« La première figure qui représenterait une ville polycentrique, ou une ville dont le centre n'est ni étouffé par sa périphérie ni exclu, serait celle de la ville discontinue, en l'archipel qui rythme zones occupées, zones « vides », et rompt avec la « tâche d'huile ».

On le voit la figure de l'archipel concerne les espaces et tente d'organiser leur discontinuité dans une structure globale. Dans celle-ci les



espaces inoccupés, verts ou à l'abandon sont des moyens d'organiser la ville par contraste. L'archipel met effectivement les fragments en relation et ce de par leur co-présence devant la « mer » ici transposée dans la figure du vide urbain¹.

« Nous l'avons vu l'archipel est ici une figure qui peut prendre des configurations très variées. Elle nous permet de « rythmer » des différences de densité sur le territoire entre pôle d'activités et d'habitat dense et résidentiel calme avec parc. L'archipel permet aussi de penser en rapport bâti-nature propice à créer les conditions d'habitat en périphérie que l'on ne trouve pas au centre (une ville - jardin)

« La figure de l'archipel articule des pôles secondaires de densification aux zones moins denses ou si possible aux zones vertes. L'idée est de rythmer des zones denses, formant parfois des grands repères visibles de très loin, installés autour des gares de transports métropolitains, dans des rayons accessibles (2km) à vélo assumant des zones moins denses et plus éloignées. »²

L'archipel est le moyen par excellence d'articuler les intensités, les vides et les pleins en créant des situations de bords, notamment entre bâti et nature, qui vont mettre en place les conditions de l'intensification urbaine.

« Outre que cette topologie multiplie les situations de bords, fractalisant les contacts avec la nature elle assure au sein de la ville, dans la perspective de l'après-Kyoto, un équilibre avec la biomasse. »³

La figure de l'archipel n'est pas nouvelle. Paola Vigano s'appuie sur Ungers afin de rappeler la présence de « villes dans la ville » dans le Berlin des années 70, comme des îlots urbains dans l'urbain ; l'auteur s'appuie également sur un article de Sohn concernant les projets de ville paysage pour le Berlin de l'après guerre, les cellules d'habitat étant immergées dans une mer d'agriculture et de jardins⁴. Même en France certains architectes revendiquent la paternité d'une expression déjà ancienne⁵ et qui permet d'incarner les notions de continuité, d'intensité, de frontalité et de différence.

A une échelle locale cette fois, la volonté de faire archipel correspond à la création d'îlots d'habitat au milieu de la nature. « Avec l'archipel littéral, on peut imaginer des îlots d'habitat au milieu de la nature. Il s'agit d'inventer une qualité d'habitat que l'on ne peut trouver en centre ville... » (II, p. 105). Le modèle de ce type d'intervention est alors le travail effectué à Montpellier.

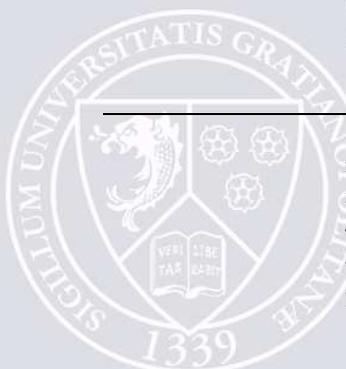
¹ Vigano, P. op.cit, 2012, p. 80.

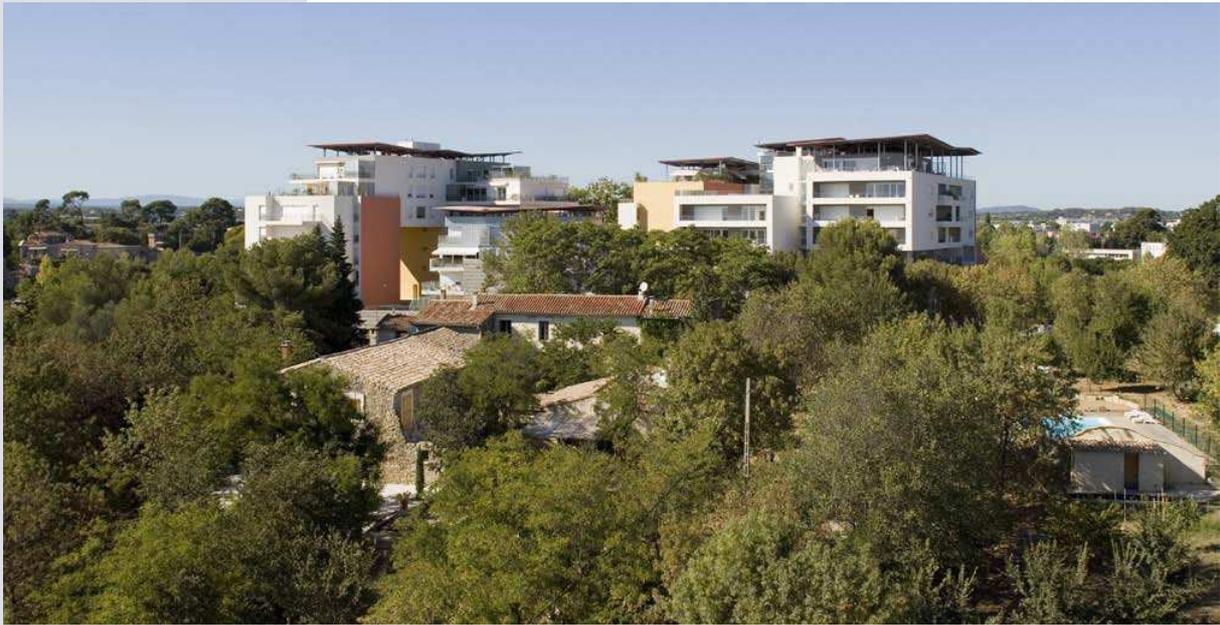
² De Portzamparc, I, p. 56.

³ Ibid., p. 104.

⁴ Vigano, op.cit.

⁵ Chapuis, J.Y. « De la ville historique à la ville archipel », in *Etudes foncières*, n°105, 2003, pour le cas français.





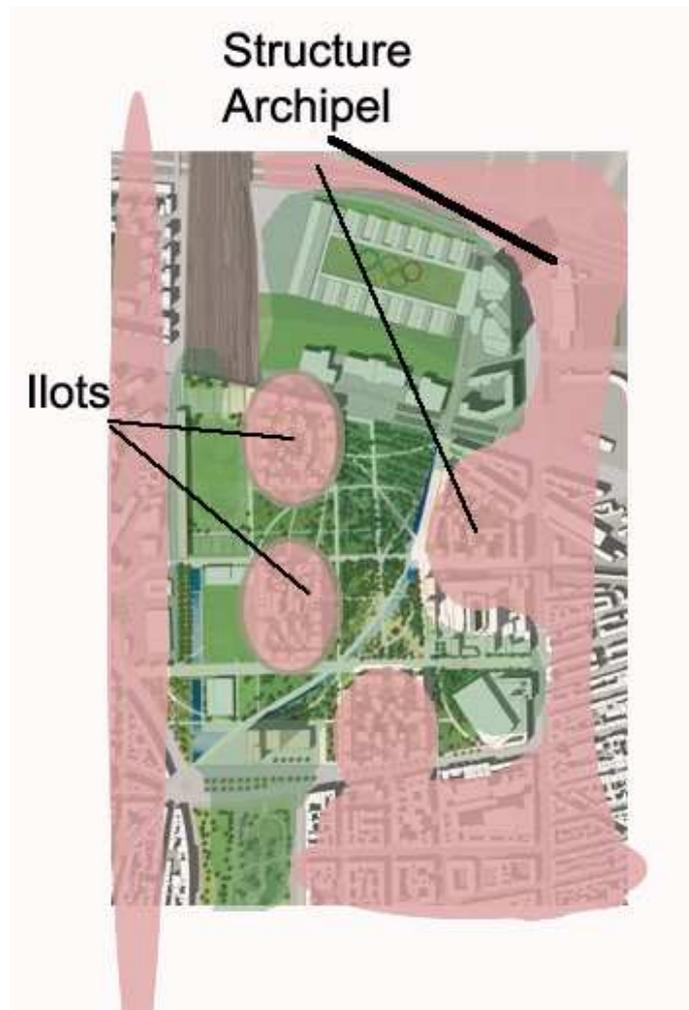
De Portzamparc, II, p. 106.

Cette image essaye d'illustrer le principe de l'îlot bâti au milieu de la verdure. On remarque qu'après l'exposition d'un projet urbain incarné dans une figure très éthérée et inspirée, prend place le retour d'une vision très traditionnelle de la nature en relation avec l'habitat, pour ne pas dire traditionaliste. La figure de l'isolat, qui sépare et éloigne de la ville renvoie à toute une tradition que nous avons identifiée depuis l'utopie jusqu'au mouvement moderne¹. La différence vient du fait que ces nouveaux habitats ne s'instaurent pas en tant que tabula rasa face à l'existant mais reprennent et réintègrent les espaces déjà là. Le quartier de la Limande inclut les anciennes vignes et les anciens chemins vicinaux dans son dessin ; il n'éradique pas ces tracés afin d'y substituer des plans conformes aux déplacements des voitures.

L'exemple de la ZAC Masséna est également mobilisé afin d'explicitier cette notion d'archipel. Pour ce quartier on voit que l'élément central d'abord mis en avant est le « parc tentaculaire »² qui assure la continuité entre plusieurs quartiers. Cette entité « naturelle » est véritablement ce qui fait lien, ce qui identifie le quartier. Autour de ce parc sont « plantés » des îlots résidentiels en bordure de parc ou au centre de celui-ci. Le parc ne fait pas ici office de centralité, mais d'espace liant, d'étendue unifiante et qui fonde l'urbanité des îlots distribués autour de cette surface. La figure centrale est celle de l'ouverture « *Ces petits quartiers ménagent des jardins et des rues intérieures, mais aussi des «fenêtres» et des «portes» sur le parc grâce à leurs périmètres ouverts sur l'extérieur* », c'est elle qui fonde la possibilité du lien avec le parc, la mer dans la métaphore de l'architecte. On voit également avec cette citation que les îlots sont pensés à partir du paradigme du bâtiment et de son jardin puisque ces ouvertures sont des portes et des fenêtres sur l'extérieur.

¹ C.F. supra.

² Pour toutes ces références, voir Portzamparc, II, p. 104 et suivantes.



Commentaire de l'image issue du dossier II, p. 107.

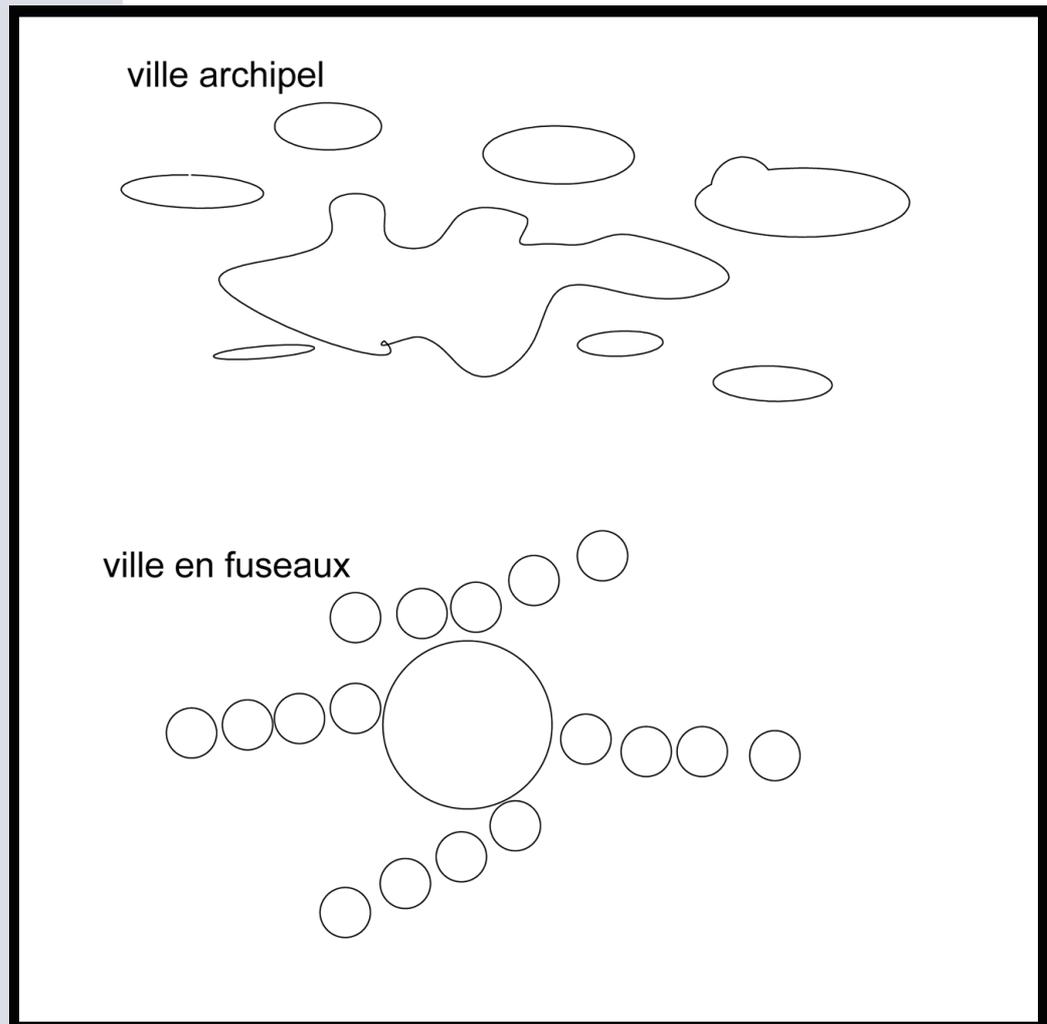
Cette figure de l'archipel n'est pas véritablement nouvelle et le projet de développement territorial de l'agglomération rennaise en fait par exemple un usage similaire.

« La qualité de la ville et de la vie constitue un atout reconnu du Pays de Rennes. Le choix de la ville archipel qui articule l'espace agro naturel et les bourgs, a permis d'éviter un étalement des banlieues et de maintenir une alternance entre ville et campagne. Elle comprend le cœur de métropole avec en périphérie immédiate une dizaine de petites villes proches. »¹

Cette figure est alors mobilisée afin de promouvoir et formaliser l'alternance ville campagne et la présence de limites paysagères fortes. Ces limites s'incarnent au niveau local dans des haies, des lignes de crêtes et des lisières urbaines pour mettre en place le principe « d'écrin ». David

¹ Agriscot, *Fiche expérience*, « La protection des espace agricoles et naturels dans le Scot du pays de Rennes », 2012, p.2.

Mangin commente ce plan qui refuse les dents creuses et les hameaux pour les réintégrer dans une structure globale et cohérente¹. Dans cette figure, cette idée de limite à l'urbanisation est importante, comme dans la ville en fuseaux, puisque c'est cette forme qui est garante de la cohérence de l'ensemble urbain. Le vide est nécessaire car il permet de définir le plein de façon dialectique. Le projet d'agglomération rennais est également promu en tant qu'il favorise les « proximités » et notamment avec la nature co-présente avec la ville².



Nous reprenons ici sous forme de schémas les propositions d'archipel et de fuseaux. Comme on le voit ces morphologies sont très différentes mais font pourtant jouer un rôle très proche aux éléments naturels, promus en tant que contrepoints, que vides ou pleins paysagers.

¹ Mangin, op.cit.

² Voir Chapuis, J.Y. « Rennes, la ville archipel et son corollaire : la ville des proximités », in *Responsabilités et environnement*, n°52, 2008.

III.2.1.2. Composer avec les pleins paysagers.

Dans les propositions que nous allons décrire ici, la nature est opérante à priori en tant que vide morphologique structurant, cependant nous allons voir que les propositions de villes-paysage et de villes-intenses sont en fait des théories des pleins paysagers, organisant les morphologies, plutôt que des vides contrastant la ville.

III.2.1.2.1 La ville paysage.

Antoine Grumbach et son équipe ont envisagé leur projet en tant que totalité paysagère et naturelle. L'équipe a une triple ambition qui se résume dans trois expressions fréquemment employées. Le Grand Paris devra d'abord être une « *ville-parc* », c'est-à-dire organisée de façon cohérente et harmonieuse autour d'intensités paysagères fortes et avec des limites naturelles bien définies. Elle se devra également d'être une « *ville paysage* » c'est-à-dire une ville de l'attrait paysager et du bien être, dans laquelle la nature constituée en tant qu'aménité devra procurer du confort sensoriel à ses usagers. Enfin elle se devra d'être une « *ville-nature* », c'est-à-dire un lieu refuge pour la biodiversité et qui devra favoriser les processus naturels de gestion des déchets. La ville paysage est donc un territoire dans lequel l'espace naturel est envisagé en tant que moyen de structuration, vecteur de biodiversité et de bien être paysager.

Le projet est limité à l'est par la centralité parisienne et orienté à l'ouest vers l'océan et la ville du Havre. Entre les deux, toute l'urbanisation future est structurée autour de la Seine et du dialogue qu'elle instaure avec la géographie de sa vallée. Le jeu des talwegs et des plateaux définit des intensités paysagères ou urbaines, économiques ou naturelles. La structure urbaine ainsi posée le long de la vallée est une structure complexe qui alternent espaces agricoles, paysagers, forestiers et urbains. C'est le dessin topographique et orographique de la vallée qui va décider des territoires de la ville et de leur organisation et non l'inverse. L'ensemble du projet s'inscrit dans le paysage que définit la vallée de la Seine et c'est le dessin de cette vallée qui fixe les limites de la « *ville-parc* » :

« Paris, Rouen, Le Havre, une seule ville dont la Seine est la grande rue ».

« Ensemble, ces espaces ouverts où coexistent présence de la nature, lieux de loisirs et déplacements en modes doux, composent au sein du territoire métropolitain un système de grands vides paysagers, un réseau se superposant aux autres réseaux, apte à structurer Seine Métropole, assurer une cohérence spatiale et temporelle entre différents composants de la métropole discontinue et multipolaire. Dans ce système d'espaces ouverts structurants, la Seine occupe une place de choix. »¹



¹ Grumbach, II, p. 153.

La cohérence est donnée par la conception de cette ville parc globale, l'expression est répétée plusieurs fois : « *parc nature habité* », « *parc ville nature rivière* ». L'équipe revendique la capacité du parc à ordonner et organiser la croissance urbaine : « *Le projet d'un Parc Ville Nature, « nature habitée » ou encore « naturel habité », devrait faire basculer les représentations qui ont conduit jusqu'à présent à exclure systématiquement les grandes agglomérations hors de l'emprise des parcs naturels.* »¹

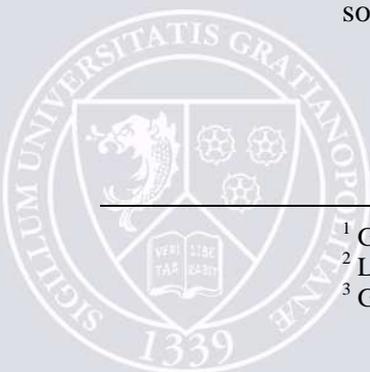
La référence au parc pour penser et organiser la ville évoque forcément les propos de l'Abbé Laugier sur les possibilités de penser la ville comme un jardin classique². Ainsi on remarque ce réflexe toujours présent chez les aménageurs de rapprocher la ville d'une figure naturelle désirée, sous quelque forme que ce soit. Après avoir envisagé la ville comme un jardin classique faite de perspective, d'axialité et d'ordonnement, les théoriciens de la ville nature envisagent la ville-territoire comme un vaste parc régi par les principes d'équilibre, de diversité et d'alternance bâti, nature. On remarque également avec ce type de morphologies, que c'est potentiellement le retour de la figure de « l'harmonie » en tant que référent important de la pensée aménagiste. Ce concept d'harmonie ne peut se passer de l'idée de limite et la figure du parc offre l'image rassurante d'un lieu clos maîtrisable et circonscrit. Les recours aux figures du paysagisme ont donc cet avantage de permettre d'imprimer une cohérence externe due au tracé des limites, et interne grâce au concept d'harmonie. Ici, ce n'est plus une harmonie fabriquée à partir des continuités et des lignes droites de la théorie classique, mais une harmonie qui tiendrait compte de la fractalité des espaces urbains et périurbains, en essayant de les réintégrer au sein d'une structure englobante. L'homogénéité et l'harmonie viendraient d'une part du dessin d'une ville mobile, parcourant tout l'espace de la ville territoire en ménageant des points de vue et des arrêts dans la ville nature. Mais cette harmonie viendrait également en conséquence du rôle actif de l'usager dans l'unification et la concrétisation de cette ville nature. Cette dernière nécessite implicitement la présence d'un usager mobile et perméable aux sensations que leur aura ménagées l'urbaniste : « *Plutôt que de séparer corridors biologiques, forêts et zones agricoles, le système vert aborde le grand territoire dans une vision large, qui correspond au vécu des habitants.* »³

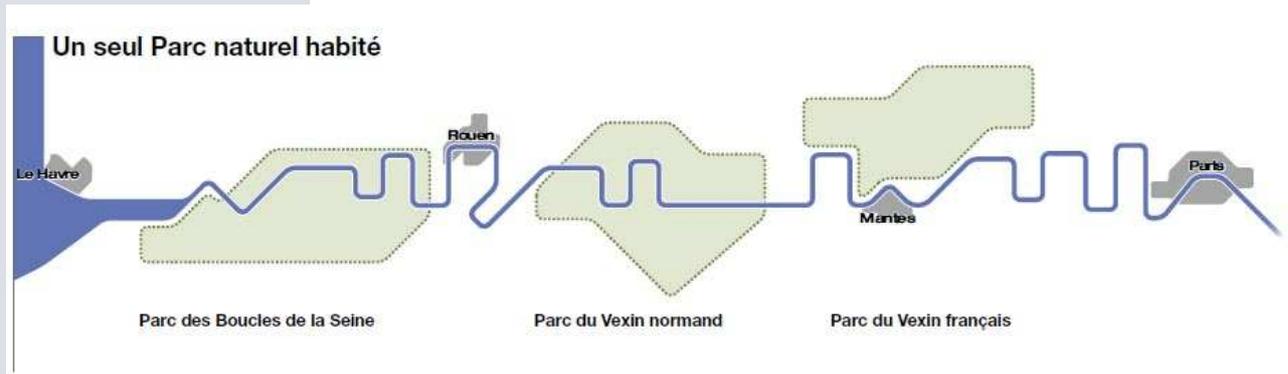
L'importance des éléments naturels dans la structuration de la ville nature opère à un double niveau : « *Il (le projet) définit et porte des stratégies à grande échelle, tout en permettant le déploiement d'interventions singulières et localisées.* » (II, p.102). Ainsi si on rentre plus avant dans la description des modes de structuration, on remarque que ce vaste parc s'appuie en fait lui-même sur trois noyaux verts intenses que sont les PNR déjà institués :

¹ Grumbach, II, p. 99.

² Laugier, M.A. *Essais sur l'architecture*, Paris, Duchesne, 1753.

³ Grumbach, I, p. 22.





Grumbach,II p. 101.

Les parcs naturels du Vexin, français et normand, et celui des boucles de la Seine rythment l'urbanisation future en fixant une alternance entre espaces à forte dominante naturelle et espaces urbanisés. La ville parc est donc une unité paysagère et naturelle globale, s'appuyant sur des unités elles-mêmes naturelles.

Sur cette trame, sur ce socle, se greffe « une urbanisation en chapelet »¹ mais également « des éléments de la modernité »² avec les réseaux. Le bâti est implanté à partir de la présence de ces éléments premiers, tout comme les réseaux de transports projetés. Ainsi le parc naturel habité présente « une alternance, une succession de polarités à vocation paysagère et économique, des noyaux urbains d'habitat à qualités de vie confortées près de grands parcs sanctuarisés. »³. On a donc bien une macrostructure globale articulée autour d'éléments naturels qui sont des pôles d'organisation, des pleins paysagers et naturels. Ceci explique la forte présence du vocabulaire de la structuration associée au vocable naturel « trame bleue, verte, trame écologique, hydrologique... » « Trame, ossature, relier, croiser, associer, assembler » autant d'éléments lexicaux qui illustrent le caractère organisateur des outils naturels de la *ville nature*. Ces pleins sont « symboliques », dans le sens où ils orientent la lecture du territoire pour l'usager, et fonctionnels dans la mesure où ils sont le cadre d'activités ludiques et de loisirs.

A une échelle plus restreinte, le projet s'inscrit dans le cadre de l'étalement urbain et prend acte des désirs de nature des usagers et des capacités limitées des espaces résiduels à la densification. L'architecte appelle à ne pas négliger les aspirations de ces usagers et à organiser la diffusion plutôt qu'à la rejeter.

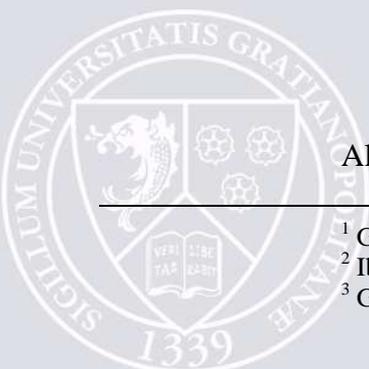
« La hantise du mitage des aires naturelles ignore le désir de confort spatial de nombreux français qui dans un parcours résidentiel vont quitter la zone dense dès lors qu'ils ont des enfants... » Ainsi : « Le confort spatial de l'habitat dispersé doit être possible dans une grande métropole. »

Par conséquent le projet est placé sous le signe de l'alternance. Alternance entre nature et bâti, activité et loisirs, centralité et ville diffuse.

¹ Grumbach, II, p.101.

² Ibid.

³ Grumbach, II, p. 94.



A une échelle plus resserrée, l'équipe envisage une sorte de rurbanisation organisée autour de trois axes. Tout d'abord l'urbanisation historique et linéaire de la vallée qui a constitué des intensités différentes depuis Paris jusqu'au Havre. D'autre part l'urbanisation linéaire perpendiculaire à la vallée que nous étudierons en détail un peu plus bas et enfin la mise en réseau des expansions progressives des anciens villages ruraux des plateaux devenus urbains par un phénomène de rurbanisation :

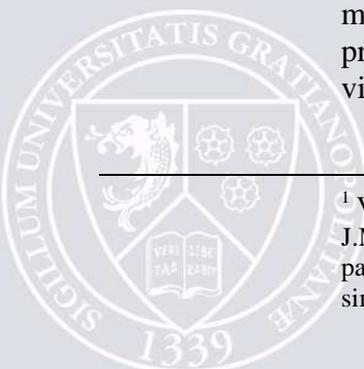
« Le réseau que ces villages constituent organise une sorte de poly-centralité résidentielle, qui accompagne les implantations de la vallée. La prise en compte de ce système associant des formes d'habitats très diversifiées doit être reconnue comme la forme moderne de la métropole du monde européen. »

Interrogé sur les fondements et les origines de cette pensée de la ville linéaire multipolaire de la vallée de la Seine, Antoine Grumbach aime à rappeler que cela fait bientôt dix ans qu'il travaille sur cette entité géographique dans le cadre d'un workshop à l'Ecole d'Architecture de Paris Belleville. Ainsi le Grand Paris s'est avéré être un moyen d'exposition de projets et de productions ayant subi un lent et patient processus de maturation. La force de la géographie s'explique alors peut être par la thématique alors travaillée pendant toute ces années, puisqu'il ne s'agissait pas tant de réfléchir à l'extension du Grand Paris qu'à un urbanisme des vallées au caractère hautement paysager. Cette présence et cette force des éléments naturels dans la structuration du projet se retrouvent encore aujourd'hui dans les travaux de l'architecte avec les projets de ville dans la forêt développés dans le cadre des travaux sur le Grand Moscou¹.

II.2.1.2.2 Le système polynucléaire.

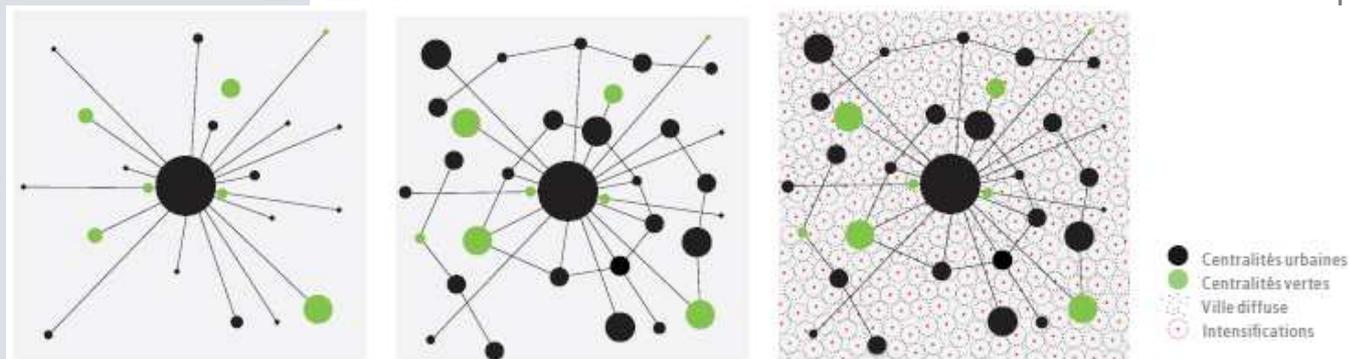
Cette prééminence des pleins ou « points » verts dans l'appréhension de la métropole se retrouve dans les travaux de l'équipe LIN. Le projet de l'équipe s'inscrit dans le cadre de la pensée de la ville diffuse et de la problématique écologique. Ces deux considérations étaient incluses dans l'énoncé du concours, cependant les équipes en ont chacune plus ou moins tenu compte ; l'équipe LIN a pour sa part complètement intégré ces deux contraintes pour en faire la base de son travail. Le projet est une tentative d'organisation et de gestion de la ville étalée. Cette équipe comme celle d'Antoine Grumbach prend en compte l'étalement urbain de façon explicite et inscrit son projet dans le cadre de cet état de fait morphologique. Pour répondre à cette problématique, l'opération principale promue est « l'intensification » qui contribue à créer une structure alternant ville intense et ville légère :

¹ Voir le site internet de l'architecte pour des précisions quant à cette collaboration avec J.M.Wilmotte. Notre optique étant descriptive à visée génétique, nous en développerons pas les points communs avec un projet très largement postérieur mais soulignerons simplement les échos qu'aura connus le Grand Paris.



« Les « villes intenses » seront liées entre elles par un réseau rapide et fiable de transports publics. Les tissus légers se connectent aux polarités par un système gradué de micro-mobilité. La « ville intense », compacte et pérenne, et la « ville légère », ouverte et paysagère se complètent, se conditionnent et s'alimentent réciproquement. »¹.

La ville intense, c'est la ville compacte, polyfonctionnelle et active, la ville légère c'est le périurbain, dont les qualités paysagères se devront d'être intensifiées. Dans le schéma que nous exposons ci-dessous, on voit très clairement dans la troisième vignette la volonté de composer avec la ville diffuse.



Mobilité graduée

LIN, II, p. 108

Il s'agit de construire une entité urbaine polycentrique aux liaisons fortes qui pourra imprimer un sens à l'espace urbain ainsi qu'orienter son développement. Or il ne s'agit pas uniquement d'intensifier les activités fonctionnelles des pôles urbains, ainsi que d'augmenter leur taille, mais tout autant d'intensifier le vert présent dans le Grand Paris :

« Les grands paysages ainsi constitués cesseront, avec les espaces naturels ou les parcs, d'apparaître comme de simples éléments d'équilibrage et de compensation face à la densité des polarités urbaines existantes ou à venir. Ils deviendront eux-mêmes des éléments de densités, des « intensités vertes »²

« Les paysages naturels lieront en même temps Grand Paris sous des formes très variées : nature sauvage, forêts et grands plateaux d'agriculture aux limites, étendues paysagères et agriculture urbaine caractériseront la ville légère comme c'est le cas avec les parcs et jardins de proximités dans les pôles intenses. Les paysages seront des lieux de récréation, de ressourcement et de contemplation, de production alimentaire aussi. Comme élément de purification de l'air et de l'eau, ils seront également des régulateurs climatiques. Les paysages multifonctionnels deviendront ainsi eux mêmes des éléments de densités, des « intensités vertes. »³

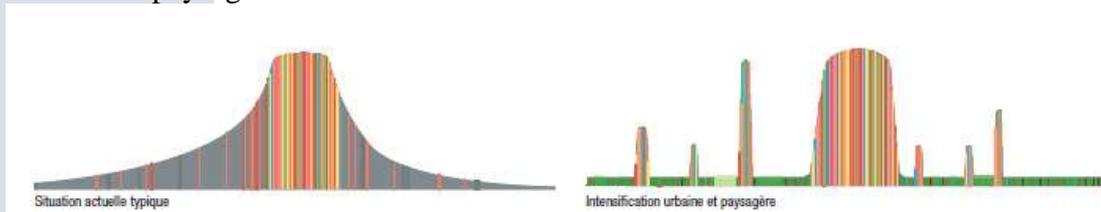
¹ LIN, I, p. 13.

² LIN, I, p. 13.

³ LIN, II, p. 109.



On le voit sur le schéma ci-dessus, les intensités naturelles qui deviennent des « centralités vertes » sont à égalité avec les intensités urbaines et forment avec elles une armature, une matrice qui redonne cohérence à la ville diffuse. Vert et gris jouent à part égale dans la construction de la morphologie urbaine. Ce schéma illustre graphiquement les concepts « d'intensités » que veut créer l'équipe. Plutôt qu'un magma informe d'urbain, il s'agit de desserrer la ville, de concentrer les intensités à des endroits précis et de les espacer par des espaces verts. Ces espaces verts pouvant à juste titre également constituer des intensités soit des pleins paysagers.



LIN, I, p. 12.

Dans cette structure, les centralités vertes et urbaines alternent, reliées par des paysages multifonctionnels quand ceux-ci ne sont pas eux-mêmes des intensités. « *Les paysages naturels lieront en même temps sous des formes très variées : nature sauvage, forêts et grands plateaux d'agriculture aux limites.* »¹. Les instruments de liaison entre ces entités urbaines et naturelles ou naturelles entre elles sont ces plaines multifonctionnelles que l'équipe a théorisées à propos de la Seine ou un ensemble de liaisons et corridors bleus ou verts. Les anciennes structures du parcellaire agricole, comme les nouveaux corridors écologiques instaurés vont également assurer les liens de cette morphologie globale. En dépit de quelques précisions au travers du texte, les dossiers restent malgré tout extrêmement flous sur les liaisons concrètes à envisager entre ces intensités.

Outre ce poids des centralités, l'équipe affirme la nécessité de composer avec les vides de l'espace urbain, à partir de « *ses ruptures et de ses fragments* ». Il y a comme chez l'équipe Studio 08-09, la volonté de réinterpréter les caractéristiques de cette post modernité qui s'incarne dans l'assemblage hétéroclite du divers. Les vides urbains ont des qualités qui procèdent de « *stratégies de superposition, de marquages et d'enchaînement.* »². Or ces vides sont majoritairement les espaces verts de la ville diffuse, ce qui confirme l'importance des éléments naturels dans la structuration de la ville. Ainsi, le fleuve et ses berges, en tant qu'il ménage des vides autour de lui, est constitué par l'équipe en tant que vecteur de restructuration du territoire.

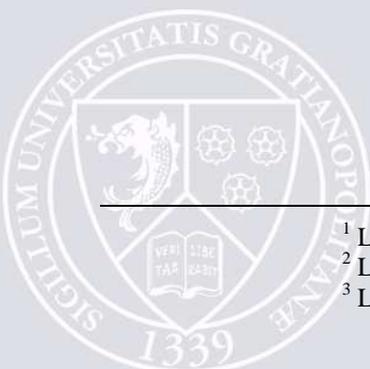
« *Les fleuves et rivières constitueront des lieux d'une intense régénération et transformation urbaine.* »³

« *Aujourd'hui, la Seine, la Marne et l'Oise forment toujours l'épine dorsale d'un espace métropolitain densément peuplé bien qu'elles aient disparu de la conscience collective en dehors de Paris. La*

¹ LIN, I, p. 13.

² LIN, II, p. 84.

³ LIN, I, p.13



construction du parc fluvial remettra en valeur cette qualité centrale de Grand Paris. »¹

La vallée de la Seine conçue comme plaine multifonctionnelle, c'est-à-dire devant assurer une multitude de services, est un des éléments structurants du territoire du Grand Paris en tant qu'il polarise un ensemble de réseaux verts et bleus en son sein. Les rives présentes partout dans le Grand Paris pourraient constituer cette grande trame :

« L'autre ressource dont Grand Paris peut se faire valoir consiste dans la présence de l'eau. La Seine, la Marne, l'Oise et l'Essonne génèrent des valeurs pour l'environnement - régulant le climat et produisant de l'énergie - et pour la détente - offrant de la promenade et une éventuelle baignade. Le réseau fluvial intègre un autre atout majeur à l'agglomération par sa capacité de pénétrer, de traverser l'hétérogène et d'assurer une continuité territoriale. »²

II.2.1.2.3 Comparaison avec les systèmes de parcs.

Ces projets doivent à juste titre être comparés au système de parcs dont nous avons retracé la méthode et les significations en première partie.

Le mode de structuration opéré par les grands vides comme les parcs ou les forêts se rapprochent des systèmes de parcs élaborés par Olmsted pour les villes de Buffalo ou Boston. Rappelons que pour Catherine Maumi « *Par ce moyen du Park system, il s'agit donc de concevoir de véritables schémas directeurs qui organiseront l'expansion de la ville pour les décennies à venir.* »³, procédé qui se rapproche des grande structures paysagères vues chez Grumbach, ou agricole chez le groupe Descartes. Cependant s'il est indéniable qu'il s'opère une organisation morphologique de par la présence des parcs en tant que vides autour desquels devra se construire la ville, il reste que certaines différences séparent systèmes de parcs et projets du Grand Paris.

La principale opposition concerne tout d'abord l'orientation idéologique de ces projets, avec pour le Park system français ou anglais du XIX-XXème, une orientation clairement antiurbaine que ne connaissent pas les projets présentés ici. Cette différence idéologique a des conséquences sur l'orientation et la matérialité des projets avec un système qui refuse la ville dans un premier cas et un autre qui permet une organisation des morphologies urbaines dans un deuxième.

Ceci a d'abord des conséquences sur les notions de « vides » et de « pleins ». Dans les projets du Park system, l'agencement est effectivement celui des vides, au sens radical et premier du terme, c'est-à-dire en tant qu'absence, que non ville indispensable à la vie urbaine. Dans les projets du Grand Paris que nous avons décrits, l'agencement est celui de « pleins » paysagers qui fondent l'unité et la forme de la ville. Ces espaces ne sont pas décrits en tant qu'opposées à la ville, en termes morphologiques et

¹ Ibid, p. 183.

² LIN, II, p. 177.

³ Maumi, op.cit, p. 97.



axiologiques, mais bien en tant qu'ensembles constitués, remplis de valeurs urbaines et paysagères.

Ensuite la fonction du parc ou de l'espace vert n'est pas la même. Rappelons qu'Olmsted, tout en reconnaissant les avantages et les bénéfices qu'apporte la ville, considère le parc en tant que moyen de fuir et d'oublier la vie citadine : « *We want depth of wood enough about it not only for comfort in hot weather, but to completely shut out the city from our landscapes. These are the distinguishing elements of what is properly called a park.* »¹. D'un point de vue théorique, il n'y a pas dans le Grand Paris de propos dépréciatifs sur la ville que le parc devrait faire oublier. Au contraire l'espace vert garde et ménage un autre point de vue sur la ville sans la fuir et sans la critiquer.

Il s'en suit une approche complètement différente quant aux micros relations qui se nouent entre espace vert et ville. Dans Central Park, mais également à Buffalo ou Chicago, il n'y a que très peu de dialogue entre parc et ville. Le premier constitue une non ville et la seule relation qui les unisse est une relation d'extériorité, de bord, de frange, le plus souvent matérialisé par un mur ou un muret. Certes le parc joue un rôle dans l'orientation et l'identification du territoire, mais il est inséré dans une relation duale avec la ville, dualité revendiquée dans le discours et donc morphologiquement présente dans l'espace. Ceci s'oppose à l'idée de « périmètre habité » ou « d'ante-parc » de l'équipe Studio 08-09, qui investit cet espace de la limite, le dilate et en fait plus qu'une simple séparation. Au niveau formel, naturalité et matérialité sont engagés dans un dialogue plutôt que dans une confrontation, contribuant à la création d'espaces hybrides fabriqués sous le mode du tissage et de l'entremêlement comme nous avons pu le voir plus haut.

Quant aux parkway, terme repris par l'équipe Grumbach, Nouvel et Descartes, c'est une promenade paysagère destinée à jouir du paysage lointain autant qu'immédiat. Pour Olmsted ces lignes vertes sont destinées à relier les parcs entre eux, ou alors à construire une issue permettant de sortir de la ville sans la voir ; le but étant toujours de plonger l'utilisateur dans un tableau, à fabriquer du « pictural »². Le procédé n'est pas parfaitement identique aux projets du Grand Paris dans lesquels le parkway, et même les trames vertes ou bleues ne sont pas destinés à éviter la ville à tout prix.

Le décalage est encore plus flagrant avec d'autres pensées systémiques comme celle de Forestier partiellement incarnée par les aménagements de Prost au Maghreb. Chez Forestier, outre l'orientation « balnéaire » de ces aménagements sur laquelle nous ne reviendrons pas, la structure verte est destinée à construire un rapport privilégié avec le paysage qui soit dominé par le regard, i.e. où les points de vue, belvédères et promenades permettent de toucher « de loin » les vides naturels ou les habitations enfermées dans leurs écrans de verdure. Non seulement il y a une mise à distance des éléments mais en plus la structure verte est un moyen d'éviter la ville, d'abord en la dissolvant, ensuite en créant des promenades et des cheminements qui lui tournent le dos et poussent le regard vers la mer. On retrouve implicitement ici la réflexion qui porte sur

¹ Olmsted, op.cit, p. 231.

² Olmsted, op.cit, p. 317.



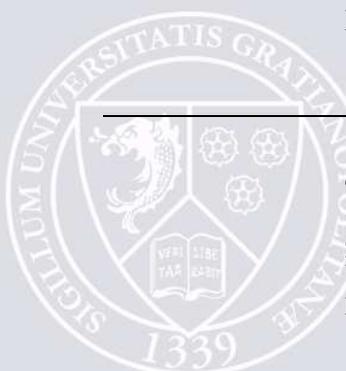
le sens d'une forme urbaine, car si le sens d'une forme peut être en partie déduite de son étude strictement morphologique, le discours qui l'encadre et la met en œuvre doit être également prise en compte. Chez Olmsted nous l'avons vu ce discours est celui d'une fuite de la ville, d'un oubli de celle-ci ; quand bien même elle aurait des qualités, il reste que ces qualités sont strictement différentes de celles prodiguées par les espaces naturels. Chez Forestier, la structure verte est à mettre en œuvre afin de créer un espace quasi balnéaire de jouissance du paysage dans lequel les relations avec les espaces de travail, de production industriels ou agricoles sont ignorées.

Une autre différence de taille sépare les travaux de Forestier et ceux proposés à l'occasion du Grand Paris et qui concerne le rapport au territoire. Pour le gestionnaire des parcs parisiens, la répartition du système de parcs doit obéir à un objectif de répartition équilibrée sur le territoire en vertu d'un principe d'égalité et d'isotropie¹. L'équilibre morphologique doit se faire au nom de la recherche d'un équilibre en terme de valeur. Ces représentations de la ville-parc sont de plus ancrées historiquement dans un contexte de réponse à l'insalubrité et à la volonté de fabriquer des villes faites pour le commerce, l'industrie et les nouveaux migrants². Dans les projets du Grand Paris, la notion d'équilibre n'intervient jamais et la structure verte qui se met en place s'appuie au contraire sur l'identité géographique du territoire déjà présente et non régie par l'équilibre. Au contraire, cette structure peut éventuellement en venir à accentuer ces déséquilibres, ce qui est implicitement contenu dans la notion « d'intensité » verte ou urbaine que proposent par exemple les équipes LIN ou De Portzamparc. Le déséquilibre n'empêche pas l'idée de structuration ou du moins de liaison, et elle n'empêche pas non plus la présence d'une multitude de points verts sur le territoire. Il faut mesurer l'importance de ce concept « d'intensité » qui prévient toute théorie de l'équilibre. L'important dans ce modèle, c'est que toutes les parties de l'espace urbain possèdent des intensités d'importance graduée. La faiblesse de la présence du vert dans certains espaces n'a pas d'importance puisque le réseau de cheminement et de trame permet d'accéder à des intensités plus importantes situées à un autre endroit. De même, l'intensité ne peut se comprendre sans l'idée d'apaisement. Le « flux » est continu, mais variable, alors que dans les théories des systèmes de parcs, le vert peut être discontinu mais invariable.

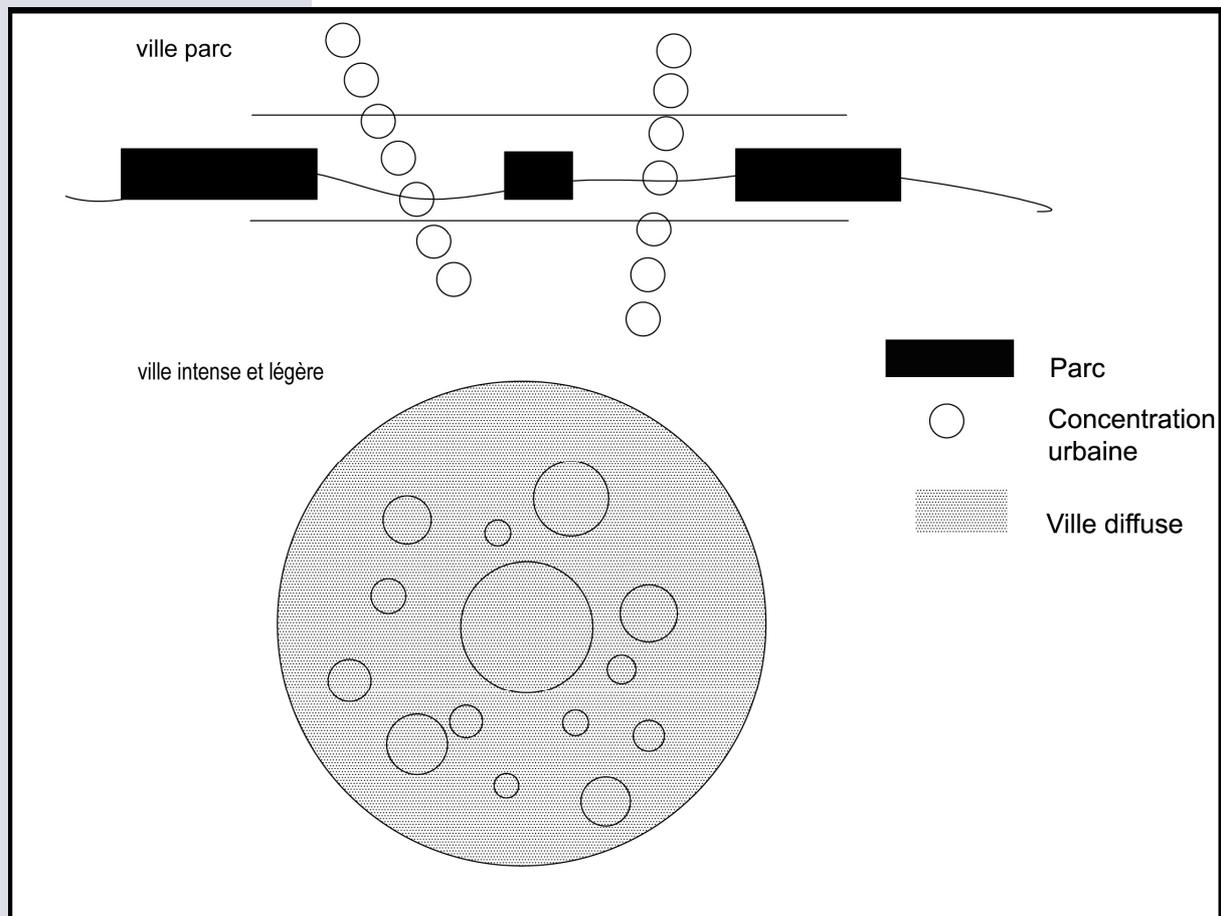
Ainsi la différence entre l'idée des systèmes de parcs du début du XX^{ème} théorisée par Forestier et Olmsted ne tient pas qu'à des différences morphologiques, mais bien également à des dimensions idéologiques consacrant l'opposition entre ville et nature, et dans laquelle la présence structurante de la deuxième doit venir apaiser et dompter le caractère négatif de la première. Tous ces facteurs encodent différemment les formes proposées et les éloignent ainsi des propositions du Grand Paris, bien que

¹ « A la différence de la notion de « systèmes de parcs », inventé par J-C-N. Forestier au début du 20^{ème} siècle, notion qui pose la question de la répartition équilibrée des espaces libres, celle de « système du vert cherche à reconstituer les liaisons entre les différents espaces qui constituent ce système. », Novarina, Op.cit, p. 13.

² Donadieu, P. « Le paysage, les paysagistes et le développement durable : quelles perspectives ? », in *Economie rurale*, Janvier-Mars, 2007, n°297-298.



des ressemblances formelles subsistent toujours et qu'un réseau d'espaces ouverts ressemble à un autre réseau d'espaces ouverts.



Schémas reformulant les propositions Grumbach et LIN.

L'importance prise par les entités paysagères et géographiques dans la construction et l'ordonnement de la ville territoire du Grand Paris pourrait faire écho aux propos de Peter Calthorpe dans « *The next american metropolis* » où il préconisait explicitement cette démarche¹. En dépit de ces déclarations de principes, le New Urbanism n'a jamais réellement mis en œuvre ces propositions, et s'est toujours concentré sur l'échelle du district, voire du quartier. La structuration paysagère opérait donc à partir d'un canal ou d'un parc, comme vu en première partie, mais jamais à partir d'une géographie, d'une cohérence paysagère de grande échelle. Les projets du Grand Paris marquent donc une ambition sans commune mesure avec les projets d'inspiration américaine.



¹ Calthorpe, op.cit, p. 65.

III.2.1.4 La ville poreuse.

Le projet du Studio 08-09 ne s'inscrit pas à proprement parlé dans une entité paysagère ou géographique globale qui donnerait sens au projet comme nous avons pu le voir avec l'équipe dirigée par Antoine Grumbach. Cependant, ces projets, qui seraient plutôt définis par leurs auteurs comme des idées, des impulsions¹, sont articulés à partir de trois concepts guides et fondateurs qui relèvent de la naturalité. En effet, la lecture du territoire métropolitain opérée par l'équipe met en évidence des problèmes de fonctionnement liés à une absence de « porosité, de perméabilité et de connectivité »². C'est à partir de ces carences et de la volonté de les régler que la proposition de Bernardo Secchi et Paola Vigano va se mettre en place. Le projet est de dessiner une « ville poreuse »³ qui permettra le règlement des difficultés qui se posent à toute métropole du XXIème siècle et en particulier au Grand Paris, à savoir des problèmes énergétiques, de mobilité et d'inégalités sociales. Les concepts de « porosité » et de « perméabilité »⁴, bien qu'utilisés depuis pour de nombreux types de matériaux, sont à l'origine des qualités des étants naturels. L'équipe faisant d'ailleurs souvent usage du terme « d'éponge » à propos de la morphologie urbaine désirée. Mais c'est surtout car les espaces poreux sont souvent des espaces naturels que ce type de structuration se rattache au modèle que nous avons décrit. Paola Vigano, à partir des travaux de la géologie, précise la différence entre une porosité de fracture et une porosité matérielle⁵. La première implique l'idée d'événements survenus et ayant introduit des fractures dans le matériau, le deuxième implique une porosité originelle, soit l'agencement spécifique de vides et de pleins. Le travail consistant finalement à faire évoluer de la première à la deuxième porosité, d'une porosité subie à une porosité organisée permettant le maximum de connexion dans toutes les directions.

¹ Voir Studio 09, p. 165, « Ceci n'est pas un projet. »

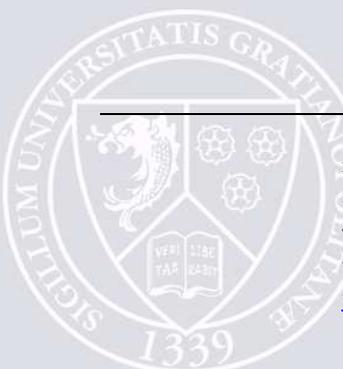
² Ibid., p. 9.

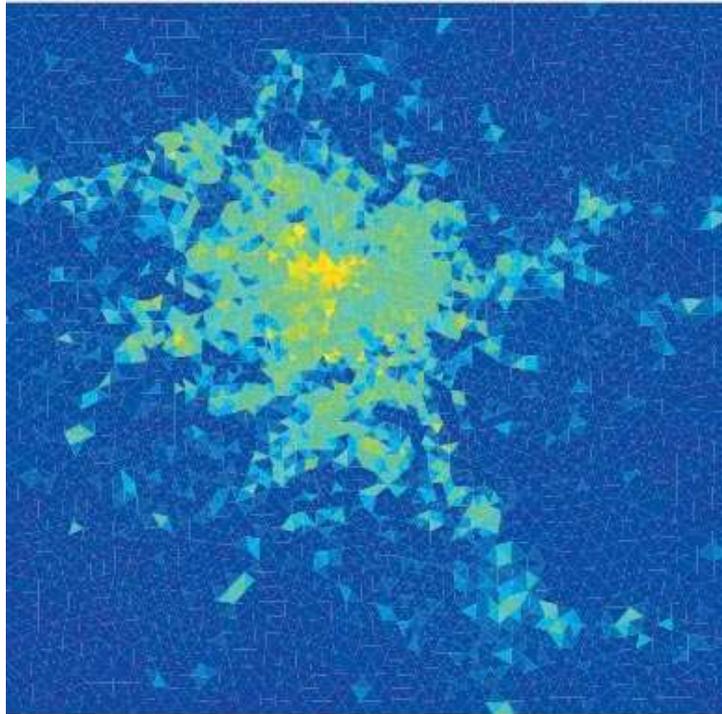
³ Studio 08, p. 33.

⁴ Ibid., p. 27.

⁵ Vigano, P. Projets de territoire: *la ville poreuse et autres*, ENSAG, 21/02/2010.

www.grenoble.archi.fr/serviceo/spip.php?article59.





Studio 08, p. 29. Schéma de porosité du territoire francilien.

L'équipe accorde tout d'abord une place toute particulière à la géographie et à la topographie. Envisageant le « support territorial » du Grand Paris, c'est-à-dire son identité géographique, studio 09 soutient que « *c'est à lui de nous laisser imaginer le grand Paris de façon différente de celui dont nous avons hérité. L'histoire récente a été construite par le pouvoir ainsi que l'image radio-centrique alors que l'histoire géologique nous raconte un autre récit. Les coteaux sont les éléments de connexion entre les plateaux, les espaces de la forêt et des eaux. Ils dessinent une ville extravertie, non fermée par une ceinture verte.* ». On voit donc que c'est l'identité géologique qui donne corps au projet, c'est en lisant bien la géologie et le paysage qu'un nouveau dessin pourra se mettre en place. On retrouve ici le discours de l'évidence géographique, du territoire qui parle et livre lui-même son propre avenir. Si au début de ce chapitre nous avons présenté comment l'appréhension géographique permettait de révéler l'identité passée et présente du territoire, on voit ici comment il contient les germes de son futur proche et lointain. L'équipe 08.09 prolonge et approfondit cette démarche géographique.

Ainsi le premier travail consiste à relever et cartographier ce que l'équipe appelle le « *dross* », soit l'ensemble des espaces libres et des vides de la métropole-territoire¹. Ce dross, est constitué par les espaces verts, parcs, jardins, forêts, mais également par les friches, les zones d'activités, ou encore les espaces jouxtant les infrastructures de transport. Les espaces verts et agricoles ont d'abord été identifiés comme des éléments « *dont le dessin structure le territoire depuis longtemps et qui constituent un des monuments principaux du Grand Paris ;* »². Ces espaces du « *drossscape* » sont des espaces « poreux », dans le sens où ils laissent passer les flux de

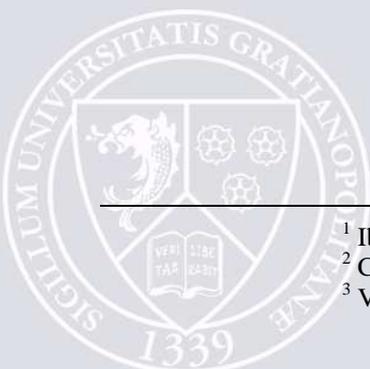
¹ Studio 08, p. 25.

² Studio 09, p. 97.

tout ordre ; écologiques, économiques ou sociaux. Cette porosité est une caractéristique de la ville autant qu'une modalité de son fonctionnement qui doit être amplifiée.

Une fois ces espaces cartographiés, il s'agira essentiellement de les mettre en réseau, de les lier afin d'articuler le développement urbain sur ces morphologies émergentes. La porosité se fabrique de par la mise en relation des espaces et de la création de couloirs écologiques, économiques, de transports ou sociaux à travers l'espace urbain¹. Le premier travail consiste autant à lier, qu'à créer des vides dans la métropole territoire. Ensuite, ce réseau d'espace poreux va constituer le support de l'urbanisation, principalement en tant qu'il va définir un jeu d'intensités urbaines et de vides ou poches paysagères et écologiques à respecter.

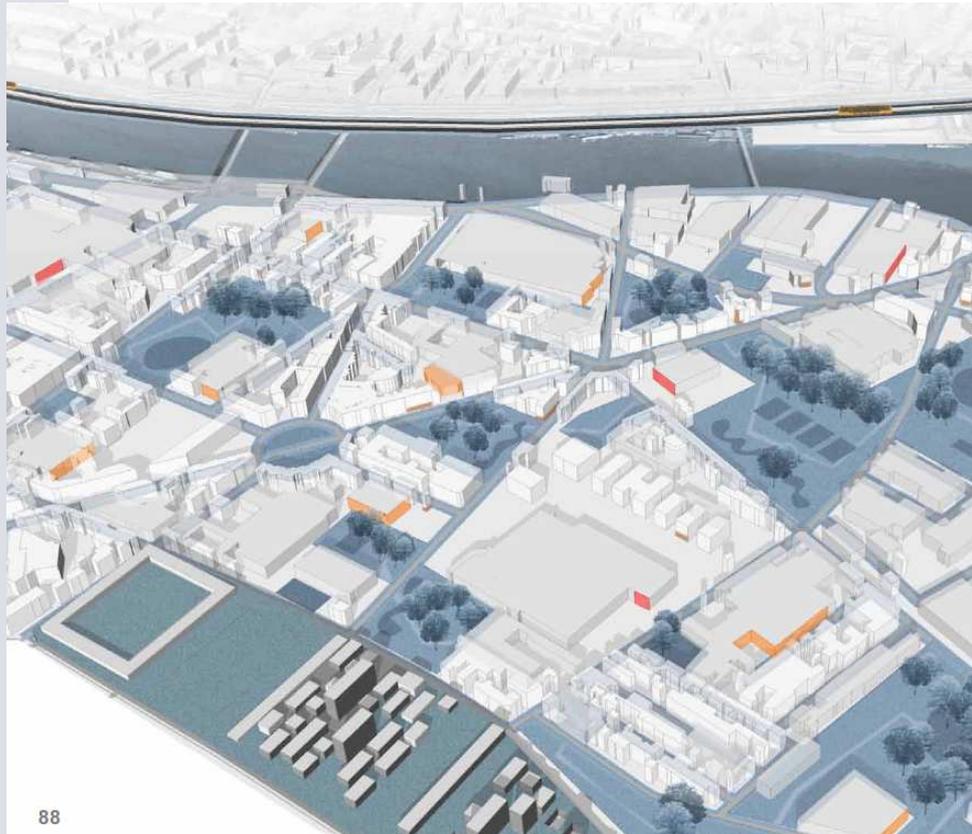
Ainsi, de manière indirecte, l'ensemble des aménagements urbains proposé est déterminé par l'organisation de ces espaces naturels ou délaissés. De plus, la métropole dans son fonctionnement se doit d'imprimer un caractère plus « naturel » à la métropole dans les fonctionnements et les arrangements qu'elle propose. A aucun moment cette équipe n'a prétendu rapprocher la ville d'un état naturel comme a pu le faire la métaphore physiologiste pendant longtemps ; le but n'était pas de calquer le fonctionnement d'un artefact sur celui d'un être biologique. Les auteurs se sont concentrés sur un type morphologique et fonctionnel et l'ont appliqué à la ville. Le travail n'est ainsi pas guidé par la vision d'une forme achevée à laquelle il faudrait parvenir mais plutôt par une attitude pragmatique qui s'intéresse aux processus et aux fonctionnements opératoires dans la ville, ce qui relève d'une attitude radicalement nouvelle dans la programmation urbaine. On retrouve probablement l'aspect dynamique et d'ouverture de la pensée faible en urbanisme². Dans sa conférence donnée à l'ENSAG, Paola Vigano reprend les projets en les résumant en cinq points³ : la volonté de faire une ville des lieux symboliques et des monuments, ces lieux étant souvent des paysages ou des zones rurales. La volonté de construire une ville poreuse et biotique, une ville de la percolation et de la biodiversité, une ville de strates et une ville isotropique. Toutes ces qualités de la ville sont en relation avec la notion de porosité et d'organisme naturel. Plus concrètement et à une échelle plus locale on peut voir comment cette porosité opère.



¹ Ibid, p. 97.

² Chalas, op.cit. 1997.

³ Vigano, op.cit.



88

Studio 09. p. 88.

Les espaces vides et verts auxquels s'intéresse l'équipe « séparent » ou « mettent à distance », alors que le travail de la mise en valeur de cette porosité nécessiterait au contraire que ces espaces soient mis en réseau et supports d'urbanisation. Avec l'image ci-dessus on voit bien que la trame des vides s'impose à la lecture du paysage et de la ville.

« Cette porosité, souvent appropriée par les habitants pour empêcher de nouvelles constructions ou pour donner une réponse à leur demandes élémentaires, tel qu'un petit square enfant, des jardins familiaux, un petit terrain de sport, est fondamentale pour construire, à partir d'elle, la perméabilité de la métropole. »¹

Développant l'idée de percolation, Paola Vigano rappelle que l'instauration d'une bande nommée « anté-parc » devra permettre la transformation de ces vides en moyens de lier les espaces plutôt que de les séparer². Les parcs auparavant zones tampons mettant de la distance entre des situations sociales très éloignées, devront désormais faire lien entre ces espaces grâce à la fréquentation accrue des zones anté-parcs, zones de fonctions diversifiées et enchevêtrées.



¹ Studio 09, p. 27.

² Vigano, P. *Conférence à l'ENSAG*, op.cit.



Studio 09, p. 84. Zone ante-parc.

Cette image qui concerne plus particulièrement un « bord » de l'urbanisation montre comment s'articulent habitat et vide paysager. Ces derniers sont des vecteurs forts de l'intensification urbaine : « *Si on a à construire de nouveaux logements ce sera prioritairement sur les rives de ces espaces verts agricoles qu'on le fera.* »¹.

La figure de la porosité pourrait, quand elle s'incarne dans un modèle, prendre la forme de l'éponge, cependant dans le dossier de l'équipe elle est beaucoup plus sûrement comme nous l'avons dit, un processus, une modalité de fonctionnement de la ville territoire. La réforme du territoire périurbain est très largement opérée à partir d'un travail sur l'eau et la porosité des espaces agricoles². Les figures qui dominent cette réforme sont celles de la « percolation », de la « circulation » entre les lieux et les espaces et non pas simplement l'instauration de « liens » entre ceux-ci. Il s'agit de faire en sorte que ces espaces se touchent et échangent entre eux. A l'image de la structure écologique révélée dans le périurbain qui se doit de mettre en contact coteaux, plaines et zones humides, toute la métropole du Grand Paris devra faire en sorte que les espaces se touchent et s'enroulent les uns dans les autres. Ce sont ces figures de la percolation et de la circulation qui conduisent à la condamnation de la ceinture verte.

Ces travaux et ces concepts sont des reprises de travaux antérieurs et notamment de ceux pratiqués à Anvers par l'association Vigano- Secchi. L'objectif était là aussi de proposer un plan d'ensemble pour la ville et en particulier pour un certain nombre d'espaces délaissés ou abandonnés par

¹ Ibid.

² Voir Studio 09, p. 95 et suivantes.

l'urbanisation. Pour l'architecte « *il n'y a pas d'espace qui ne compte pas* »¹, ainsi de la même manière le travail a d'abord consisté en la recension du drosscape, puis en la mise en réseau systématique de ces éléments afin de créer une structure poreuse. Les concepts de porosité et de percolation qui sont des opérateurs centraux dans ces projets ont été forgés à partir d'expériences antérieures mais également à partir de références à d'autres métropoles qui ont servi de contrepoints ou de comparants². Ainsi Hong Kong a été mobilisée comme illustrant le paradigme de la verticalité et incarnant une conception des espaces verts radicalement opposée à Paris. La Randstaad a elle été convoquée en tant que paradigme par excellence de la ville étalée du XXI^{ème} siècle et comme devant servir de modèle aux futures agglomérations. Ainsi on voit comment le concept de porosité s'est progressivement construit à partir d'une réflexion sur l'opérativité des vides.

La porosité et l'espace fragmenté.

Le diagnostic de l'espace parisien est établi directement à l'aune du concept de « porosité » qui est décrit d'entrée comme une véritable stratégie cognitive. L'état des lieux de la métropole parisienne reprend les constats à propos de la ville contemporaine établis par Bernardo Secchi dans son essai sur les formes de la post modernité³. La ville fragmentée, qui n'est pas jugée négativement par l'auteur, mais au contraire comme réservoir de solutions innovantes, est pour une part ce qui s'incarne dans le Grand Paris :

*« Ce qui caractérise cette région francilienne c'est que ces matériaux sont parsemés dans le territoire, chacun suivant une logique devenue souvent désuète. Des industries à côté de l'eau ou des voies ferrées qui n'ont plus de relation avec elles, des projet interrompus, des objets qui ont perdu leur rôle et souvent aussi leur usage d'origine, approchés aujourd'hui d'une manière paratactique, un paysage fragmentaire qui nous surprend par sa variété apparemment déstructurée, en même temps que par la richesse des situations qu'il construit. »*⁴

Les termes « parataxe », « à côté », font clairement référence à cette morphologie du fragment. Comme nous l'avait appris Franckhauser, cette apparente fractalité n'est absolument pas dénuée de logique interne ni de fil conducteur⁵. Le travail de l'urbaniste consistera justement à révéler et accompagner ces logiques. Ce type d'intervention aura notamment conduit l'équipe à condamner la mise en place d'une ceinture verte pensant que la mise en réseau des espaces par les coteaux instaurait une structure beaucoup moins artificielle et plus en phase avec le territoire⁶. De même,

¹ Vigano, P. *Conférence à l'ENSAG*, op.cit.

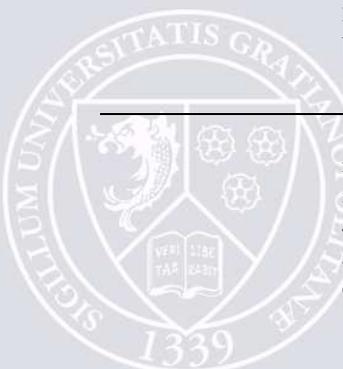
² Vigano, op.cit.

³ Secchi, op.cit.

⁴ Studio 09., p. 23.

⁵ Frankhauser, P. « La fractalité des structures urbaines », in *Flux*, n°29, 1997, pp. 54-58.

⁶ Studio 09., p. 96.



c'est cette pensée de la porosité qui conduira l'équipe à réactualiser l'idée d'une traversée verte de Paris qui avait déjà été proposée par Poëte, Jaussely ou Forestier au début du siècle.

*« C'est l'objectif de la traversée de 50 km qui s'élargit et se réduit suivant les différentes situations. Il ne s'agit pas que d'une continuité écologique, mais plutôt d'une continuité d'espaces publics- souvent verts et proches de l'eau- d'un faisceau de parcours, qui permettent de traverser le Grand Paris du Nord au Sud et qui pourrait devenir un fort élément structurel dans le tissu existant. »*¹

Cette traversée verte est conçue non comme une ligne qui s'imposerait au territoire, mais plutôt comme une bande qui s'épaissirait ou diminuerait selon les caractéristiques de l'espace rencontré. Cette bande bénéficierait donc d'une certaine amplitude ainsi que de capacités d'adaptation et la possibilité de rallier les forêts de la grande couronne. Cette continuité d'espaces publics est simplement évoquée page 95, elle n'est pas développée, ni schématisée, ce qui est assez dommageable.

Au sein des comparants qui ont été utilisés par l'équipe afin d'incarner leur conception de la ville territoire, la Randstad Hollandaise constitue un modèle de développement et d'organisation. (Par ailleurs cette figure a été mobilisée de façon plus ou moins forte par au moins quatre équipes à divers moments de la démonstration des dossiers.) L'exemple Hollandais est utilisé afin d'illustrer l'idée de « poumon vert » situé au cœur d'une conurbation alternant centres hyper denses et ville étalée. Ce modèle de ville polycentrique et diffuse, à l'intérieur de laquelle les espaces ouverts jouent un rôle structurant peut effectivement incarner nombre de propositions du concours, Paola Viganò en faisant même le modèle de la ville du XXI^{ème} siècle. Dans ce modèle, le centre vert joue le rôle multifonctionnel d'aménité paysagère, de réserve biotique et de monument. Ce cœur vert est le véritable lieu de l'identité régionale Hollandaise, il constitue son noyau et sa charpente morphologique.



¹ Studio 09, op.cit.



north - western metropolitan area

Studio 08, p. 18. Images illustrant la trame paysagère et agricole de la Randstad.

Globalement, avec ces deux images, on a l'impression de retrouver l'opposition entre développement réticulaire et aréolaire qu'avait mis en évidence les spécialistes de la typomorphologie urbaine¹.

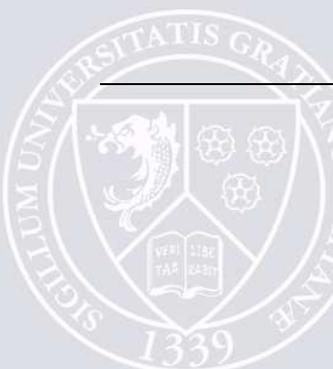
La ville linéaire s'articule globalement autour d'un moyen de transport comme le tramway à un niveau local, et sur le fleuve à une échelle territoriale. Dans ce cas les espaces naturels, agricoles et sauvages constitués en réseau permettent le dessin des zones urbaines et l'organisation du tissu. La centralité se confond avec l'axialité, en tant que le centre se trouve effectivement sur l'axe, ou que celui-ci permet d'y mener. Par opposition, le modèle de la Randstad est l'illustration d'une centralité verte qui organise l'urbain car elle polarise les activités et donc les morphologies. Cette centralité orchestre la naissance d'autres centralités situées sur les abords de cette zone et qui elles-mêmes s'agrandissent du fait d'un agglomérat de plus petites entités sur les bords.

Le projet de Bernard Lafay pour Paris en 1954², parce qu'il appartient au mouvement moderne, fait l'objet des habituelles caricatures quant à son sens et à son orientation³. Cependant l'étude précise du projet montre

¹ Panerai, op.cit. 1997.

² Lafay, B. *Schémas d'un plan vert pour Paris*, Paris, Imprimerie du club Paris 2000, 1975.

³ Voir par exemple le commentaire de Frédéric Léonhardt dans le premier dossier de l'équipe Castro : « Puis voici le plan de Bernard Lafay (1954) dont l'ambition urbaine et paysagère est bien plus réduite : ses principes, comme le montre le dessin en perspective d'un quartier, sont inspirés de la Charte d'Athènes et dissocient la voirie des formes



quelques points communs avec les projets de porosité de l'équipe Studio 08-09. Comme nous l'avons dit, l'insertion dans des paradigmes différents empêche de rendre strictement équivalentes ces deux propositions, cependant cela ne nous empêche pas de remarquer les échos et éventuels retours qui s'y laissent voir.



Lafay, B. *Schémas d'un plan vert pour Paris*, Paris, Imprimerie du club Paris 2000, p. 4

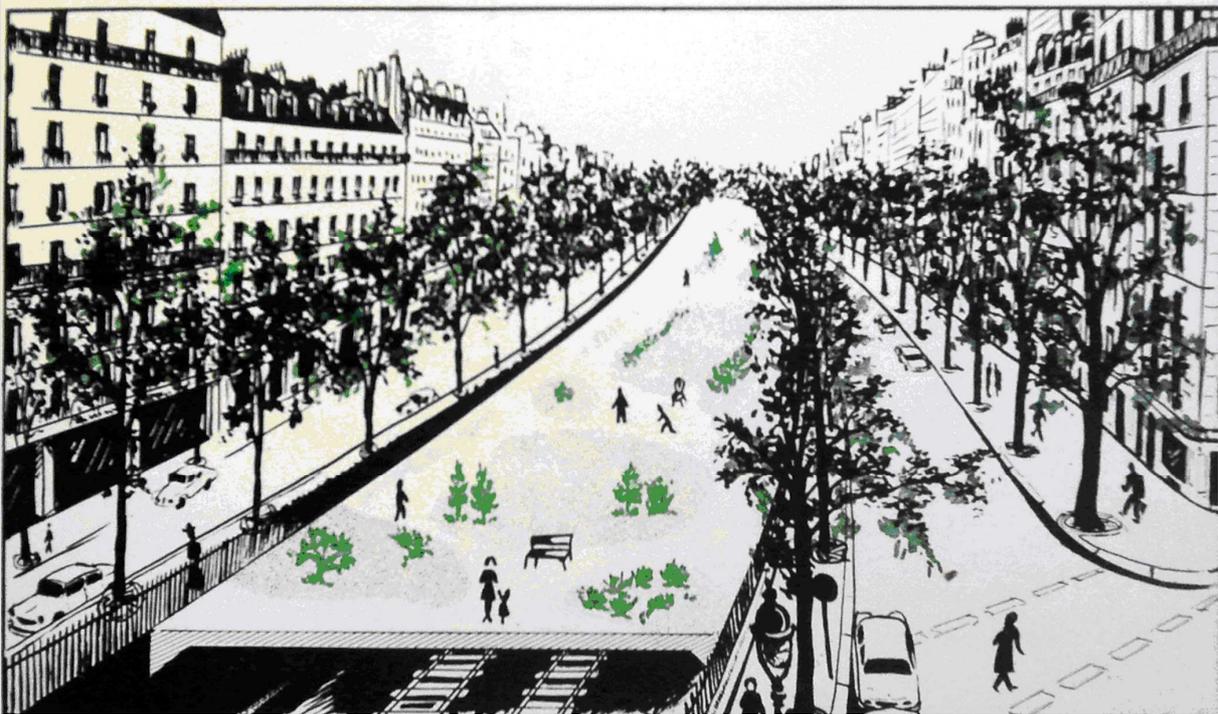
Sur cette image Lafay illustre un principe d'ouverture des murs dans le tissu de la ville. Ce principe d'ouverture se retrouve dans l'ouverture systématique des cours d'immeubles sur la rue qu'illustre le schéma suivant.



Lafay, B. *Schémas d'un plan vert pour Paris*, Paris, Imprimerie du club Paris 2000, p. 8. Les premiers étages des immeubles sont supprimés afin d'éviter l'effet d'enfermement.



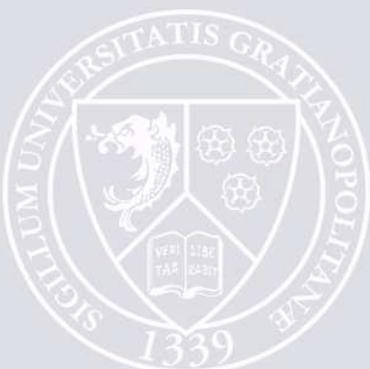
urbaines. » Castro, I, p. 114. Commentaire issu de la routine intellectuelle et qui néglige les autres propositions du médecin.



Lafay, B. *Schémas d'un plan vert pour Paris*, Paris, Imprimerie du club Paris 2000, p. 12.

Ici on voit un exemple de recouvrement des infrastructures ferroviaires qui rappelle les projets de l'équipe Rogers. Cette référence à Lafay n'a pour but que de montrer à quel point la nécessité d'ouverture et d'aération du tissu a été depuis une cinquantaine d'années, un thème récurrent de la problématique parisienne. Le projet Lafay illustre cette volonté de porosité à micro échelle ressentie par les usagers de la ville dense.

Nous avons vu comment les structures globales du Grand Paris consistaient en l'agencement de formes naturelles et urbaines destinées à rythmer et organiser la ville. Ces structures s'opposent à la nappe verte isoplane qu'essayent de construire modernisme, désurbanisme et transcendantalisme. Là où ces courants avaient essayé comme nous l'avons vu de dissoudre l'urbain dans la nature ou le paysage, les projets de l'urbanisme contemporain s'appuient sur des intensités paysagères ou naturelles afin d'organiser la croissance urbaine.



III.2.2 Modes de structuration

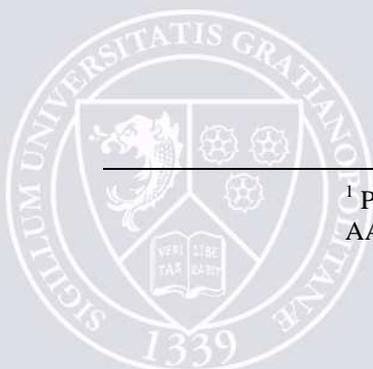
Par effet de structuration nous entendons ici non plus l'organisation de la ville territoire dans son entier grâce à des éléments naturels, mais des effets plus locaux de la présence de ces éléments sur l'agencement du tissu ou des fonctions urbaines. Dans un de ses premiers ouvrages sur la forme urbaine, Philippe Panerai décrivait ainsi les caractéristiques de la croissance urbaine : « *La croissance est réglée physiquement par deux sortes d'éléments ; ceux qui l'ordonnent (lignes, pôles de croissance) et ceux qui la contiennent (enceintes, barrières, bornes) »*¹

Nous allons voir dans cette partie comment les éléments naturels entendus au sens large jouent à la fois un rôle de contrition et d'ordonnement. Ce double rôle joué par ces éléments naturels consacre leur importance dans la construction de l'espace urbain de la ville durable. En dehors de ces grands gestes qui inscrivent la métropole tout entière dans une unité paysagère, il y a au sein des projets un certain nombre de propositions qui établissent des structures naturelles à égal avec d'autres structures, bâties, de transports ou économiques, non pas en ce qu'elles rendent la ville plus lisible, qu'elles ordonnent l'urbain, mais qu'elles lui donnent naissance.

III.2.2.1 La structuration hydraulique.

AUC	MVRDV	LIN	Rogers	08/09	Descartes	Grumbach	Portzamparc	Castro	AJN
	x	x		x	x	x		x	x

Les rivières, fleuves ou ruisseaux, ont été réinterprétés en tant que moyen d'intensifier l'urbain. Non plus simplement aménité paysagère destinée à enrichir le cadre de vie des usagers, l'eau est désormais un moyen de qualifier le paysage et de polariser son développement. Cette stratégie a été développée de façon différente par les équipes. De la simple déclaration d'intention à l'exposé précis et minutieux des développements urbains, tous les types d'argumentaires ont été proposés. Ainsi dans l'image présentée ci-dessous, l'équipe MVRDV ne fait qu'illustrer un principe de structuration. Le fleuve au dessus du bâti illustre l'idée selon laquelle l'eau a symboliquement et morphologiquement plus de poids que le reste de la ville, qu'elle s'impose à elle.



¹ Panerai, P., Depaule, M., Demorgon, R., Veyrenche, X. *Eléments d'analyse urbaine*, AAM Editions, Paris, 1982.



MVRDV, II, p.

112.

Dans la suite du dossier l'équipe n'appuie pas sa réflexion. De la même manière le dossier de l'équipe Castro ne fait qu'énoncer des impératifs de structuration par l'eau qui reste sans illustrations. Ainsi à la page 64 du deuxième dossier, l'équipe déclare vouloir organiser le Grand Paris à partir du dessin des transports poétiques.

« Ils (les transports poétiques) sont constitués de trois lignes de tramways, « des maréchaux », « métropolitain », « du Grand Paris », et du réseau de transport fluvial par batobus. Les transports poétiques constituent les vecteurs privilégiés du renouvellement urbain, embellissent la ville et permettent d'accéder facilement au réseau à grande vitesse. Ces trois lignes circulaires jouent un rôle de recomposition des tissus urbains. »

Or comme nous avons pu le voir, le dessin de ces transports poétiques est très largement articulé au paysage ; nature, transports et tissus urbains sont donc liés. Au sein de ces paysages et des transports qui les mettent et en valeur, les territoires proches de l'eau et les transports fluviaux ont un rôle pivot :

« Le circuit de l'eau peut dessiner à lui tout seul des territoires dans un double souci de qualité et de sécurité [...] Ces zones humides sont aussi des éléments structurants dans la constitution de trames vertes et bleues à l'échelle du Grand Paris.... »¹

« Leurs paysages, leur qualité, leurs berges peuvent être banals, ils n'en constituent pas moins des éléments structurants tant par leur fonction écologique que par leur interaction avec les activités humaines. »²

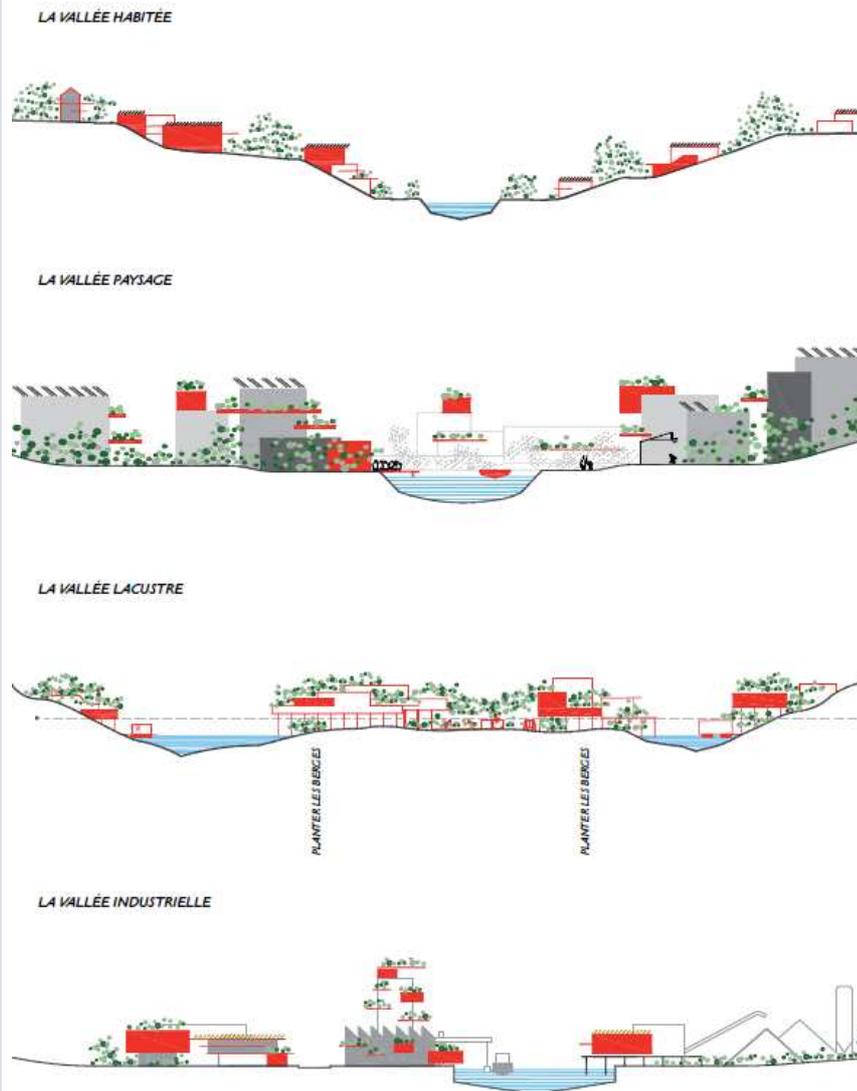
Une équipe comme celle dirigée par Jean Nouvel a par contre beaucoup insisté sur l'importance du fleuve dans la construction des vallées. Dans le projet présenté ici par l'équipe, le travail sur les « quatre vallées » est un élément important du dossier. Les entités paysagères fortes que sont les vallées vont être le point de départ de la nouvelle urbanisation.

¹ Castro et alii, p. 235.

² Groupe Descartes, p. 241.



La vallée est conçue en tant que somme de paysages en lien avec le fleuve, et c'est à partir de cette somme de paysages que le projet urbain va naître, ces vallées étant même qualifiées de « foyers de croissance »¹. Dans des schémas de synthèse qui illustrent le type d'équipements qui vont être proposés dans chaque vallée, l'équipe applique une logique de distribution fonctionnelle équilibrée sur tout le territoire². Le projet urbain qui doit s'inscrire dans la vallée doit installer quatre types d'aménagements qui fondent la qualité du projet : les réseaux, les activités, les aménités paysagères et les équipements de loisirs. Ces derniers recoupant très largement les équipements en terme d'espaces verts.



AJN

et alii, II, p. 137.

Ces quelques images sont destinées à illustrer le processus d'urbanisation articulée depuis la rivière et qui comprend la création de zones d'activités mais également d'habitat. On voit bien ici que la ville se densifie et se construit à partir de l'eau et de l'insertion dans la géographie

¹ AJN et alii, II, p. 133.

² Ibid.

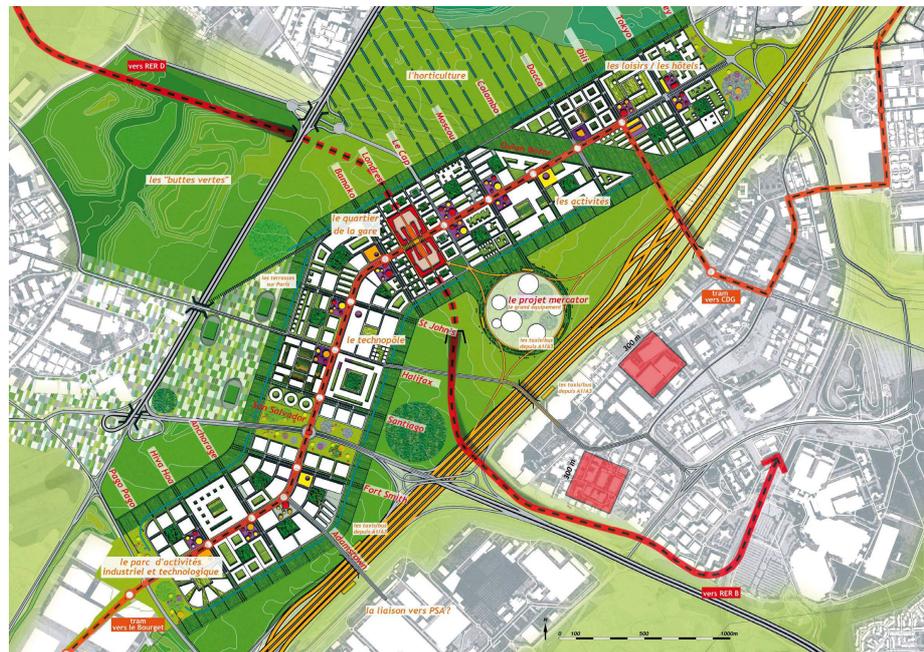


de la vallée. C'est cette intensité paysagère qui détermine la construction de la ville. Nous sommes bien face à un effet générateur de l'élément naturel, en tant que ses vertus paysagères, économiques ou énergétiques sont à la base d'un projet urbain. D'autres structurations hydrauliques opèrent notamment avec les inondations mais nous les traiterons en fin de chapitre, au sein d'une partie sur le danger structurant.

III.2.2.2 La nature comme contrainte et encadrement.

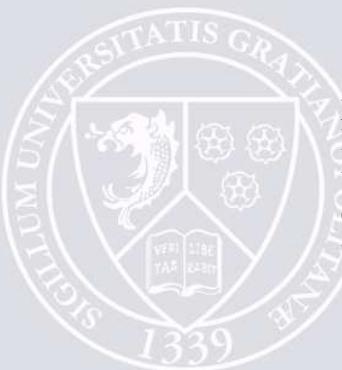
AUC	MVRDV	LIN	Rogers	08/09	Descartes	Grumbach	Portzamparc	Castro	AJN
	X	X	X	X	X				X

La nature structurante, c'est d'abord la possibilité pour les éléments naturels au sens large, d'assurer le rôle de limite dans le dessin de l'espace urbain. Non pas une limite infranchissable, qui bloquerait le développement mais qui laisserait au contraire la possibilité d'une évolution ultérieure. Soit dans le sens de l'augmentation de la surface bâtie, soit dans la possibilité du recul de ce bâti. Usage historique des vides paysagers ou agricoles, la fonction d'encadrement et de délimitation jouée par les éléments naturels est dans le concours du Grand Paris systématisée et convoquée chaque fois que cela est possible.



Groupe Descartes, p. 172.

Dans ce projet de ville linéaire entre le Bourget et Roissy, les vides paysagers permettent d'encadrer et de dessiner précisément les contours de l'agglomération. Les éléments naturels, agricoles, paysagers, forestiers, tous rassemblés et subsumés sous cette couleur verte, forment l'enveloppe extérieure de l'intensité urbaine. La ville linéaire correspond également à la volonté de penser un rapport plus localisé avec la nature ainsi :



« La vision d'une ville linéaire permet d'imaginer un accès plus immédiat aux différentes fonctions, à la fois locales et métropolitaines. La proximité avec le paysage, la forêt ou l'agriculture devient plus évidente. Les espaces naturels ne sont plus des territoires en attente d'urbanisation. Ils deviennent des lisières, qui entrent en dialogue direct avec la ville. »¹

Cette nature encadrante au niveau global, que nous retrouverons plus bas dans le cadre des structures partielles, et dans le schéma de la ville linéaire, se laisse voir dans des coupes de territoires proposées par l'équipe :



Groupe Descartes p. 179.

Ce document est destiné à vanter la proximité des espaces naturels et l'encadrement de la ville par la nature. Des deux côtés on y voit la présence des espaces naturels ou semi-naturels, « *parcs, paysage, forêts, agriculture* ». Un rôle structurant majeur est également accordé aux forêts puisque « *C'est par le dessin de l'emprise forestière qu'on pourra dessiner en creux l'espace bâti* »². Cette proximité était déjà revendiquée par Sorria y Matta qui voyait dans le dessin de la ville linéaire, la possibilité pour l'usager de jouir de la campagne environnante :

« *Donnons à chacun un lopin de terre à cultiver, à enrichir et à embellir, où il pourra bâtir sa maison, le vrai foyer familial, avec son jardin, ses fleurs, du soleil en abondance, beaucoup de calme et d'indépendance.* »³

¹ Groupe Descartes, p. 179.

² Ibid, p. 219.

³ Sorria y Matta, op.cit, p. 10.

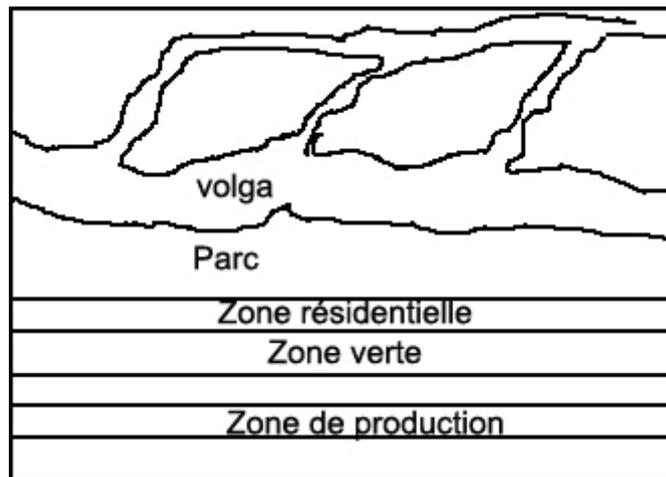
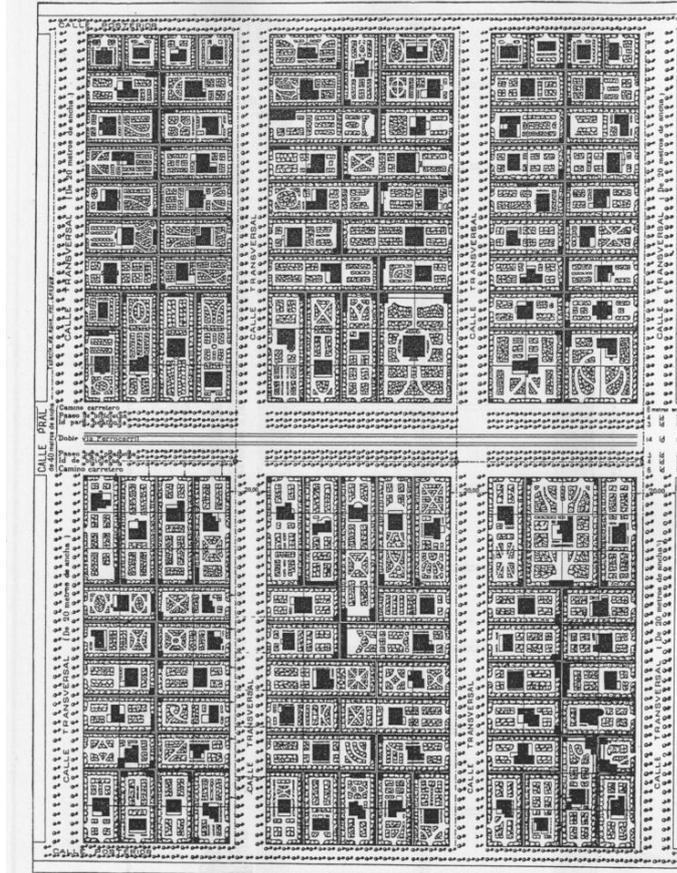


Schéma repris de l'ouvrage de Milioutine. P. 42.

La linéarité des tracés se retrouve dans les projets des désurbanistes russes avec toutefois une différence quant à la répartition fonctionnelle puisque dans les projets russes les activités, essentiellement industrielles, étaient séparées des habitats. Dans les derniers travaux de Soria y Matta, la ligne urbanisée s'épaissit jusqu'à perdre son caractère linéaire, la ville linéaire semble s'épaissir considérablement autour de l'axe primaire de circulation, en venant même à former des rectangles d'urbanisation plutôt que des bandes. Les rangées de maisons proposées vont jusqu'à une distance assez importante de la voie ferrée, tamisant ainsi pour une part le caractère de linéarité de la ville dans ces projets pour Madrid.



Sorria y Matta. A. *La cité linéaire, nouvelle architecture des villes*, Centre d'études et de recherches architecturales, Paris, 1979.

On voit donc comment les dernières évolutions morphologiques des théories de Sorria y Matta ont vu progressivement disparaître la limite et la perspective paysagère de la ville linéaire.

Sur l'image qui suit issue du dossier de l'équipe Grumbach, c'est d'une part l'intensité paysagère définie par la boucle de la Seine qui détermine l'implantation de l'urbanisation, mais on voit également que le relief vient encadrer et localiser cette urbanité nouvelle. La ville devra s'inscrire dans les creux définis par le dialogue talwegs-vallées.



Grumbach, II, p. 111.

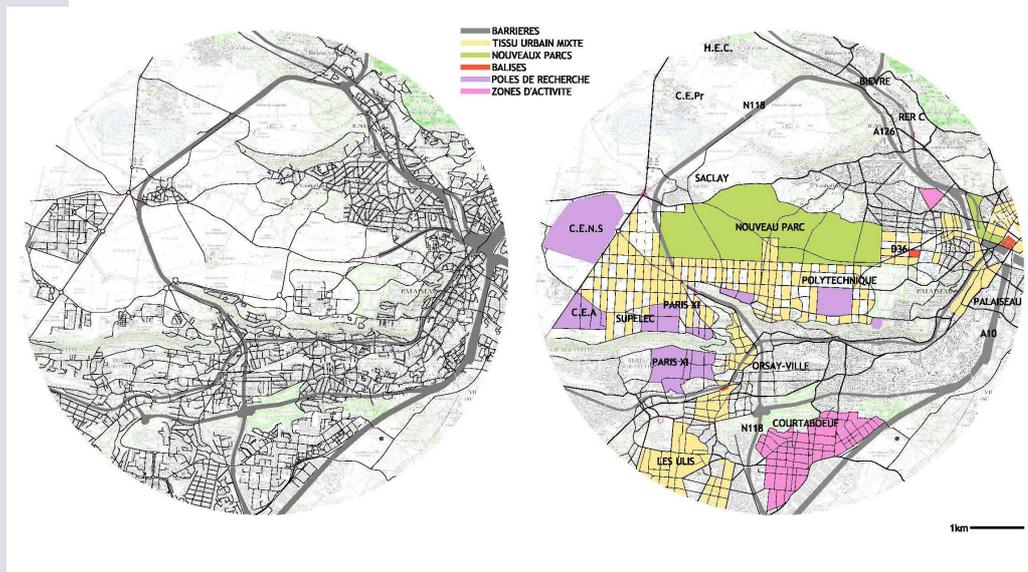
Ci-dessous, cette image issue du dossier de l'équipe LIN montre comment, cela étant souligné par l'équipe elle-même, le socle paysager vient encadrer et délimiter la zone d'activité. Dans le nouveau pôle d'innovation « la Défense 2 », le socle paysager « limite » son expansion.





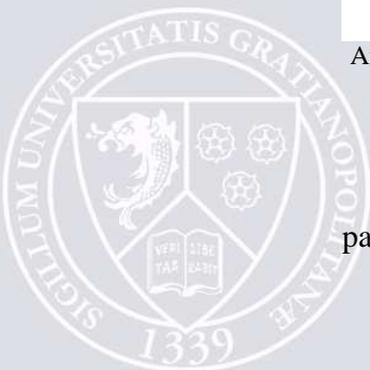
LIN, p II, p. 155.

De la même manière, le parc est utilisé afin de limiter l'étalement urbain de l'urbanisation nouvelle du plateau de Saclay dans les projets de l'équipe de Portzamparc.

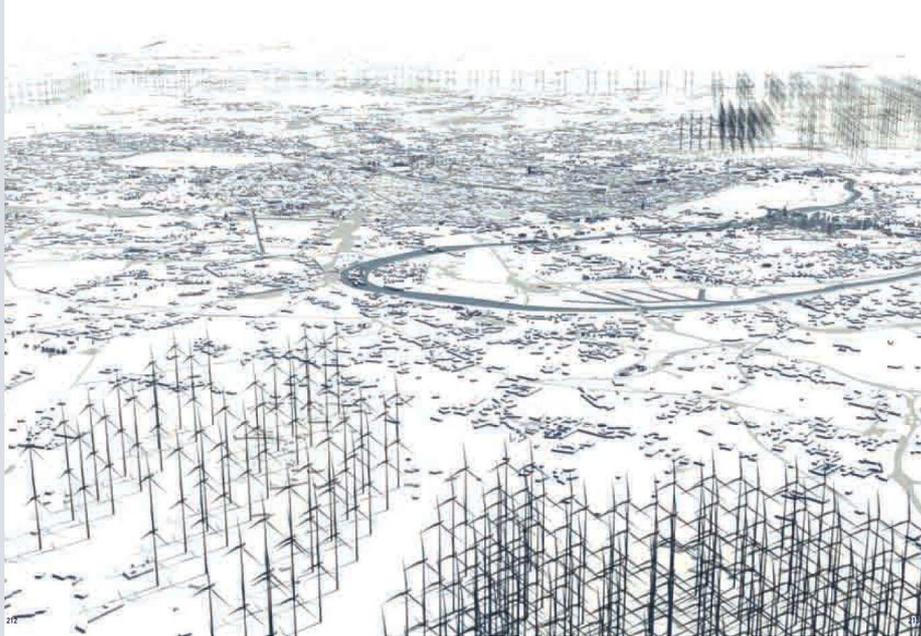


Atelier de Portzamparc, II.1, p.151.

On pourrait encore citer MVRDV et son utilisation de la figure du parc qui vient encadrer, donner de la cohérence à des ensembles disparates.

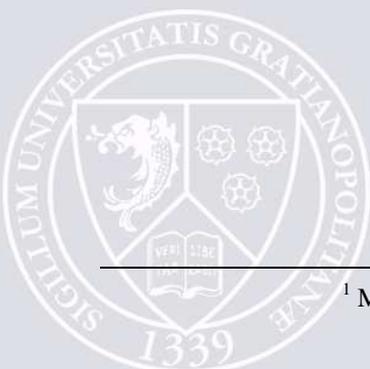


L'équipe a l'intention de créer des « solar park » ou des « wind park »¹, qui regrouperont au sein d'une entité globale, tout un dispositif énergétique visant à réduire la consommation d'énergie.



MVRDV, II, p. 107.

Ce rôle d'encadrement est connu de la planification urbaine et nous rappelons ici rapidement une de ses incarnations dans les projets de la ville nouvelle. Pour ces dernières, il s'agissait bien de créer des villes encadrées et limitées par des entités naturelles fortes. Nous reproduisons plus bas le schéma directeur de la ville de Cergy Pontoise.



¹ MVRDV, II, p. 106, 107.

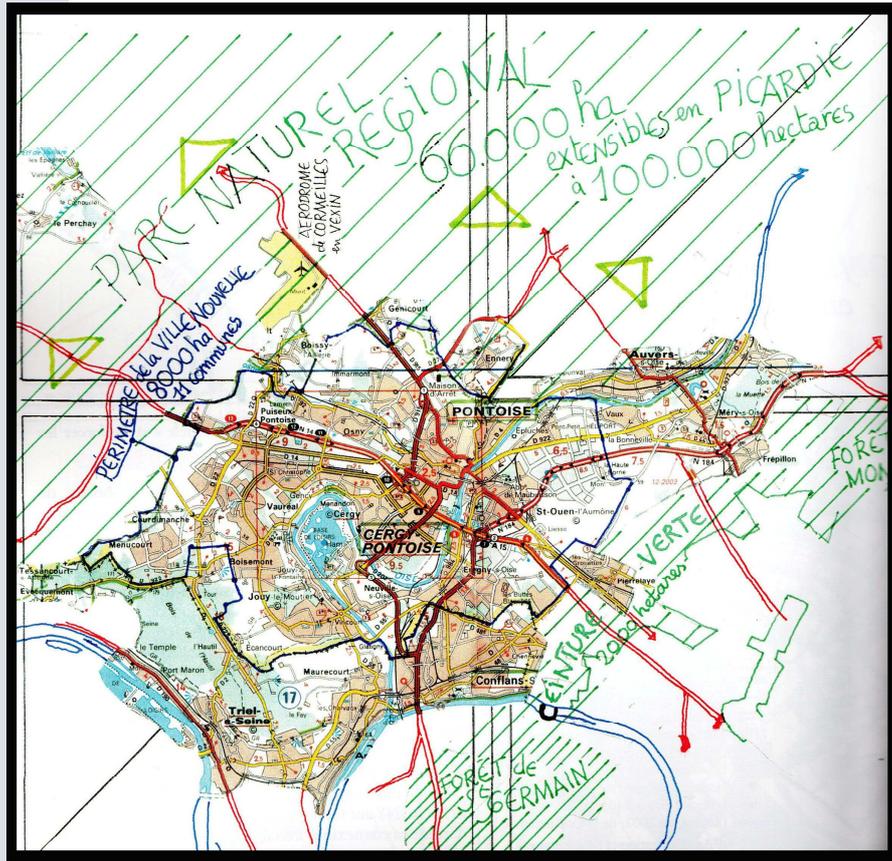
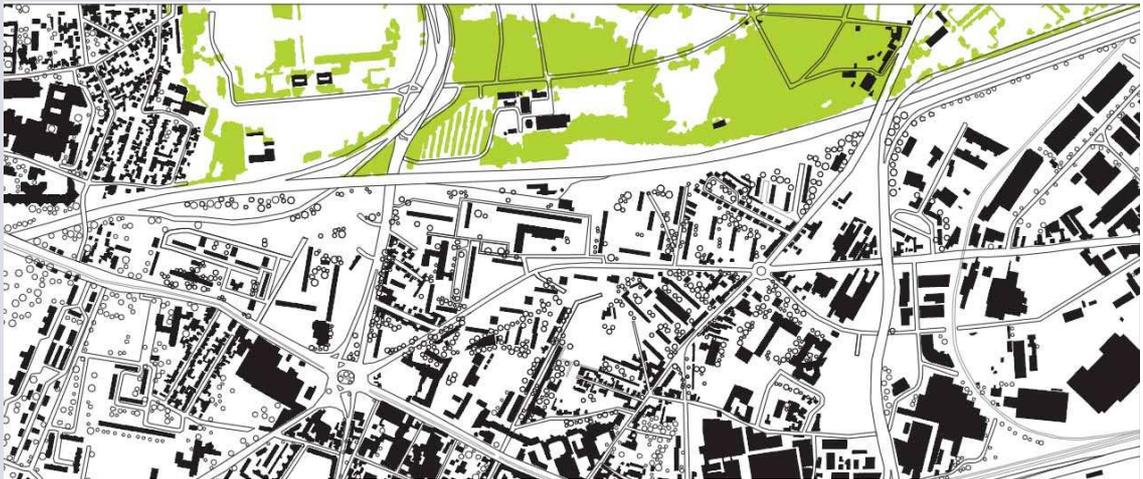


Schéma explicatif des liens entre Cergy Pontoise et les grands espaces forestiers. Warnier, B. *Cergy Pontoise du projet à la réalité, atlas commenté*, Ed Mardaga, Sprimont 2004.

Les entités paysagères fortes comme les forêts, le PNR ou la ceinture verte autour de Cergy sont conçues comme des moyens de contraintes morphologiques et en même temps comme des ouvertures paysagères, des perspectives au loin. Sur ce schéma directeur pour la ville nouvelle de Cergy, les espaces verts sont latéraux, limitatifs et encadrent la ville.

Il est tout à fait notable que cette fonction limitative, dont nous avons vu les potentielles inspirations hygiénistes, soit très souvent associée à des logiques d'intensification urbaine. En effet, chaque fois que le développement d'un nouveau centre urbain est prévu, ou qu'une diversification et une multiplication des fonctions entraîne l'augmentation de la surface bâtie d'un centre préexistant, y sont associés des éléments naturels forts à vocation d'encadrement. A « l'hyper-ville » devrait répondre « l'hyper-parc », la création d'un deuxième quartier de la défense doit être encadrée par un grand paysage, idem pour l'exemple du traitement du plateau de Saclay par l'équipe Portzamparc. Les quelques images de l'équipe Descartes présentées plus bas illustrent la même correspondance. Se dessine indirectement l'idée qu'à « l'alourdissement » dû à l'intensification urbaine, devrait répondre un allègement grâce au « vert ». Ce mécanisme de compensation de la densité ayant déjà été signalé, nous ne nous y attardons pas¹.



Groupe Descartes, p. 305, 306

L'allègement vert est quelquefois mis en correspondance avec le nombre de m² de logements ou de surface d'activité créés, comme on

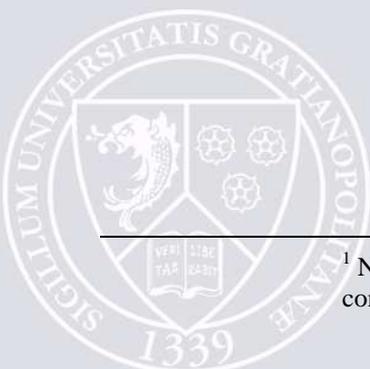
¹ Emelianoff, op.cit.



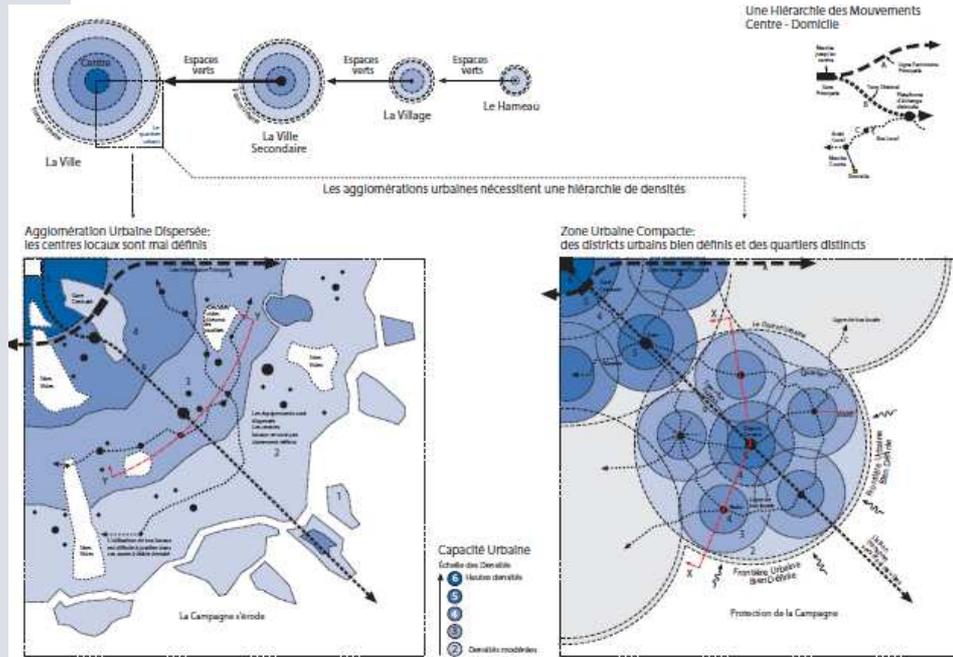
pouvait s'y attendre avec cette logique «écologique» et technicienne déployée dans les dossiers, cependant ce type de justification n'est pas systématique. Il est toutefois légitime de se demander si une sorte de sentiment de culpabilité ne serait pas en train de se dessiner, incitant l'aménageur à planter plusieurs arbres pour chaque mètre carré de logements construits. En tous les cas cela confirme l'idée que l'homme aurait «des comptes à rendre à la nature» à travers son habitat, de compensation verte comme vu dans la partie sur la dimension thérapeutique de la nature. Enfin cette correspondance plaide à nouveau pour l'idée d'une véritable structure urbaine verte, dans laquelle se serait établie une équivalence entre densité habitée et densité verte. On rejoindrait ainsi le concept général de structure, dans lequel chaque élément n'a de sens qu'en lien avec les autres.

Polycentralité et nature

Le concept de polycentralité a été décliné de façons différentes au cours de l'histoire des idées et des formes en urbanisme. Il n'est pas question de revenir ici sur ce qui sépare les conceptions de Schwarz de celles du mouvement moderne ou encore de celui qui s'est incarné dans certaines villes nouvelles¹. Nous nous intéressons ici strictement au rôle que joue l'environnement naturel dans le dessin de cette polycentralité. Sur ce point il nous faut remarquer que plusieurs équipes ayant tablé explicitement sur la mise en place d'une telle structure, retrouvent l'usage «traditionnel» de la nature dans leurs dessins. En effet, la constitution d'une entité polynucléaire implique nécessairement l'idée d'un espace, d'un vide sur lequel dessiner ces différentes entités. La nature, sous la forme de la géographie et des paysages, est alors ce premier support sur lequel va s'inscrire le dessin de la ville. Elle est la nécessaire extériorité qui va permettre d'identifier ville et non ville.

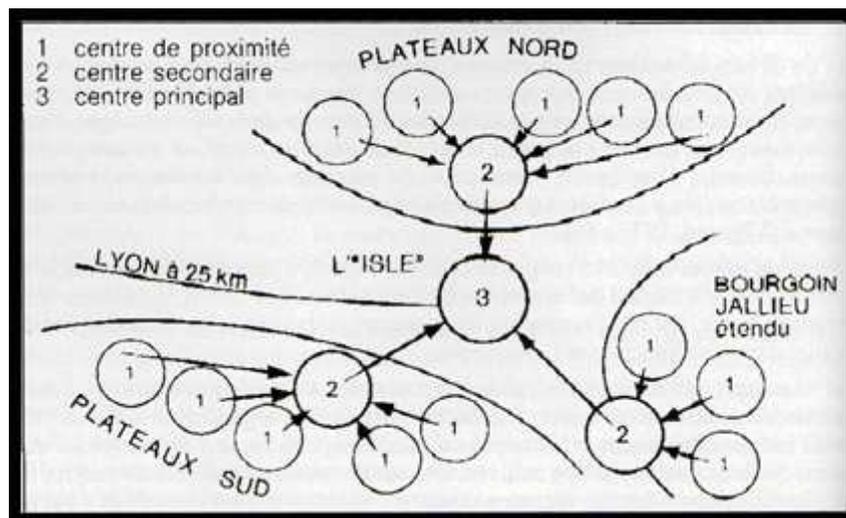


¹ Nous renvoyons le lecteur à la première partie pour des précisions quant au sens de ce concept selon les différents courants de pensée.



Rogers et alii, II, p. 115. Système polynucléaire s'appuyant sur les vides.

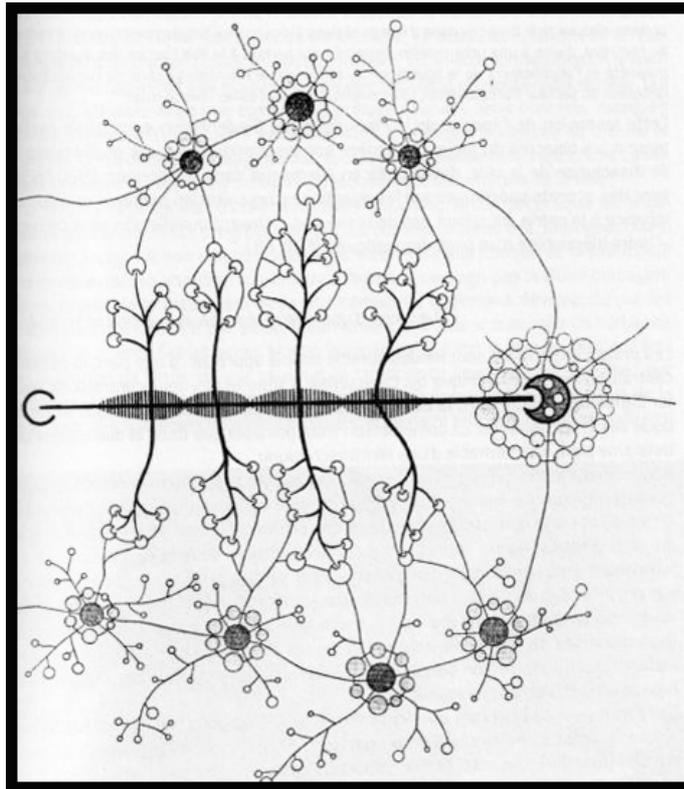
Sur cette image, les « espaces verts » sont ce par quoi va se constituer la centralité. A travers un mécanisme d'intensification urbaine, corrélatif d'une stricte séparation d'avec les éléments naturels, le noyau se constitue. La nature, devient, ou plutôt retrouve, ce caractère qu'elle avait déjà souvent revêtu, à savoir celui d'une extériorité constituante d'une centralité radiocentrique exacerbée. Pas de ville, pas de centre, sans univers négatif qui permet une lecture claire de l'espace et une affirmation de la structure. Si ces rapports ville-nature sont marginaux dans le Grand Paris, ils sont néanmoins présents et retrouve un mode de structuration classique que nous avons évoqué à propos de la ville nouvelle ou des travaux de Schwarz.



Sché

ma de polynucléarité dans la ville nouvelle de L'Isle d'Abeau. Chalas, Y. (dir), *L'Isle d'Abeau. De la ville nouvelle à la ville contemporaine*, Paris, La documentation française, 2005.





R.Schwarz, schéma de la ville paysage, Manziaras, P, *La ville paysage, Rudolf Schwarz et la dissolution de la ville*, Genève, Métis Presse, p.139

Si nous n'avons pas placé ce type d'aménagement au sein de la partie portant sur les structures globales installées dans le Grand Paris, c'est parce que cette idée n'est qu'énoncé du bout des lèvres par l'équipe Rogers et n'est absolument pas appliquée à l'agglomération parisienne, ni étayée.

III.2.2.3 La nature comme continuité et lien.

AUC	MVRDV	LIN	Rogers	08/09	Descartes	Grumbach	Portzamparc	Castro	AJN
	x		x	x	x	x			x

I.2.2.3.1 Figures de la continuité

Une nature structurante c'est également une nature qui fait lien et qui assure des continuités entre les espaces. Usage également connu des éléments naturels, leur mise en réseau dans le but de la création d'une armature qui permette à la fois une plus grande lisibilité de la ville mais également la possibilité pour l'usager de s'y déplacer sans jamais quitter l'écran que constituerait cette trame. Il s'agit non seulement de relier les différents espaces verts entre eux mais également de relier les autres lieux à cette trame verte. Cette dernière jouant le rôle de principe unificateur et synthétiseur des différentes fonctions et activités de la ville. Nous présentons dans un premier temps les diverses images qui ont été proposées



UNIVERSITÉ DE GRENOBLE

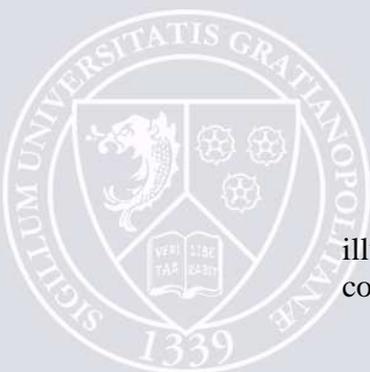
par les différentes équipes afin d'illustrer ce travail sur le lien que constitueraient ces espaces puis nous nous intéresserons au vocabulaire utilisé par chacune des équipes.



Microcontinuité

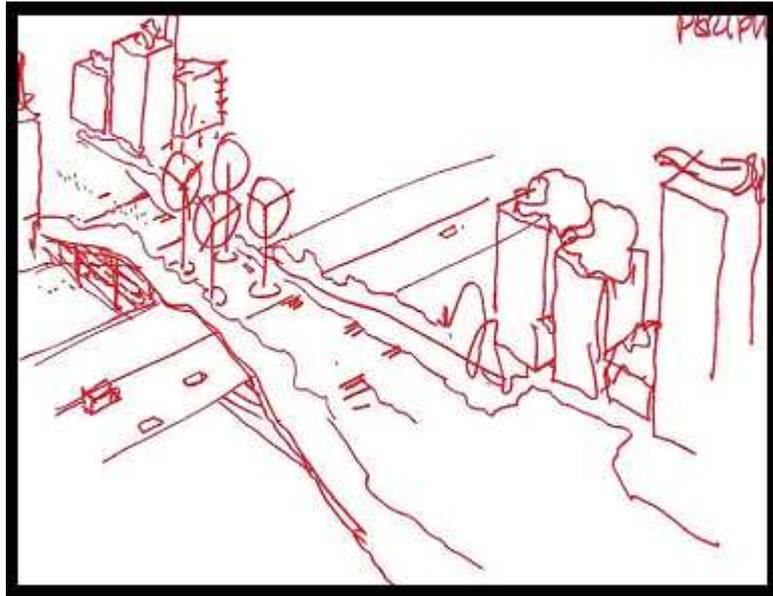
Groupe Descartes, p. 307.

Ces images issues du dossier Descartes pour la ville de La Courneuve illustrent cette volonté de recréer de la continuité par delà les barrières que constituent les infrastructures de transport, et ce grâce à des parcs reliant



les quartiers entre eux. On est strictement ici dans une pratique paysagiste qui réinstaura des continuités et des espaces publics :

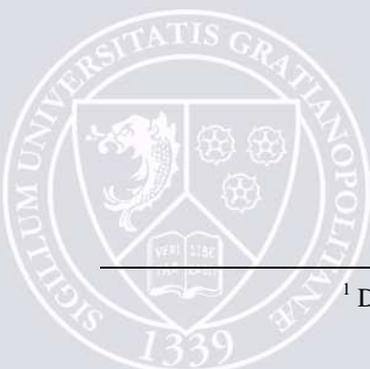
« La pratique paysagiste de production de l'espace public est multiple dans ses modalités. Elle cherche à relier ce qui est isolé ou disjoint ; l'usager et l'horizon, les quartiers modestes et riches, les lieux de nature et la ville dense ; elle crée des transparence et de la perméabilité là où les pas et les regards sont arrêtés. »¹



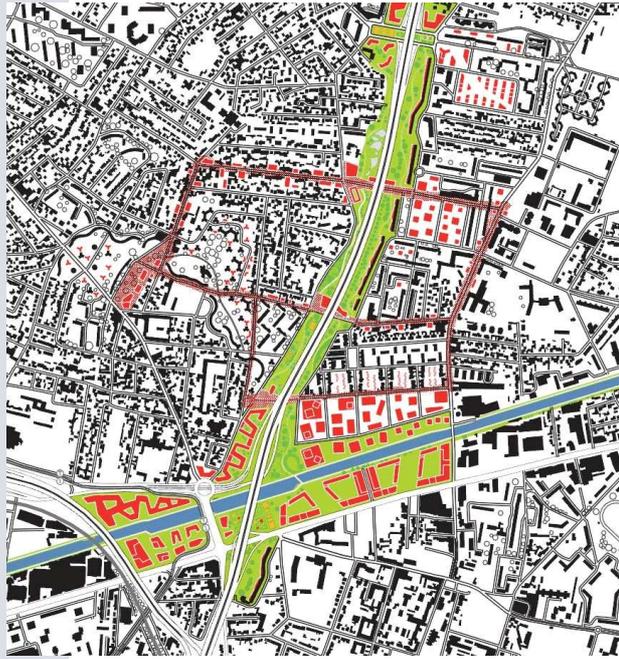
Rogers et alii, II, p. 254.

Cette image illustre le même projet de recouvrement et dépassement des barrières physiques de la métropole et liées aux infrastructures de transports.

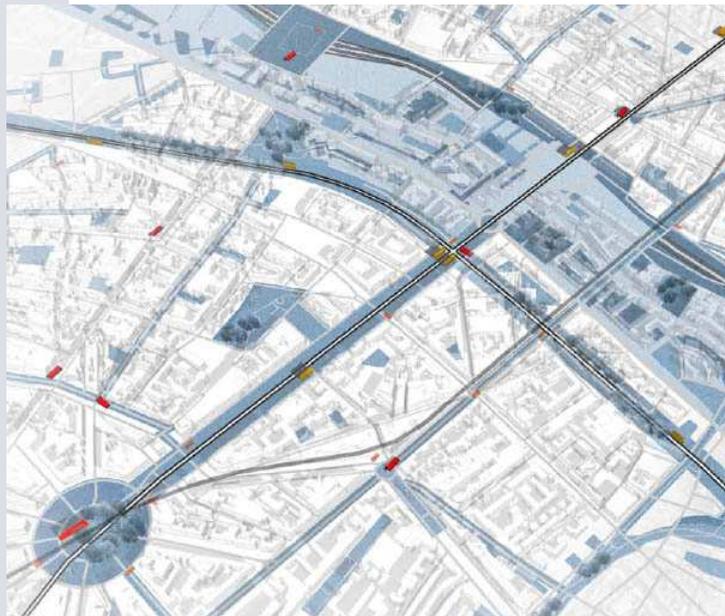
Ce principe de continuité s'applique également à des échelles plus grandes.



¹ Donadieu, op.cit, 2002.



Groupe Descartes, p. 314. Image d'une continuité plus vaste.



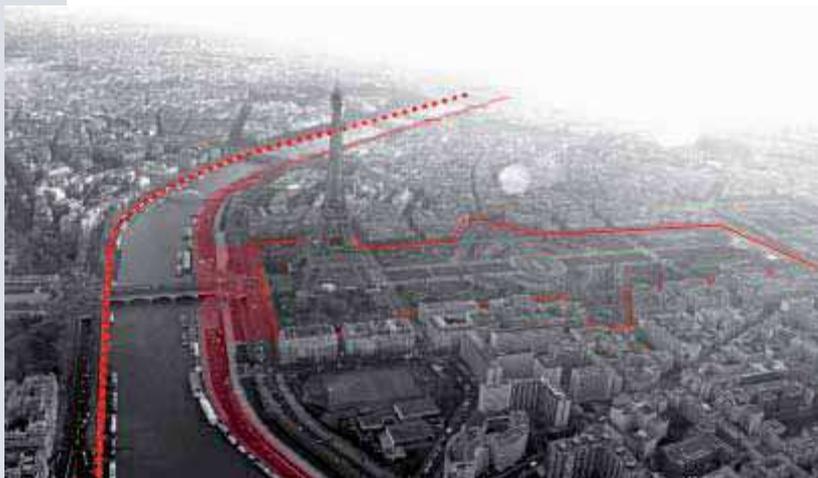
Studio 09, p. 96.

Le but est partout de mettre les espaces en réseau et de se servir du vert comme moyen par excellence de création d'unité et de continuité. Ici, conformément à la méthodologie de l'équipe, les éléments du dross que sont les places, les boulevards et les bords de fleuve sont mis en réseau.

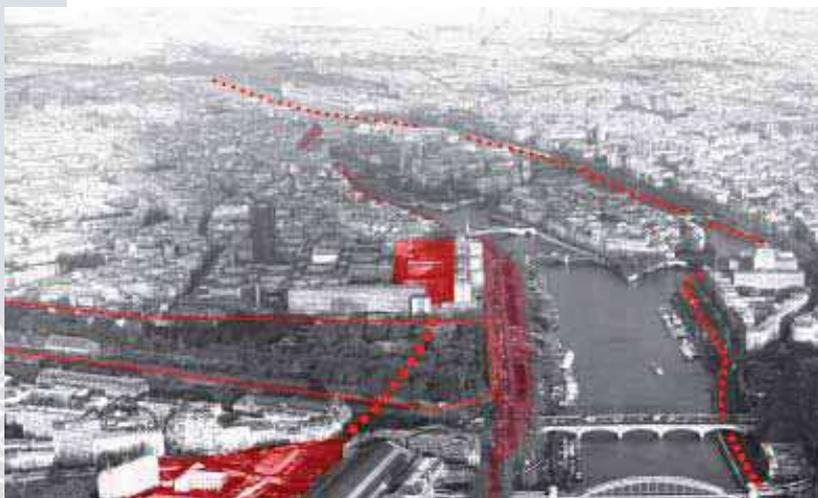




AJN, II, p. 169.



AJN, II, p. 169



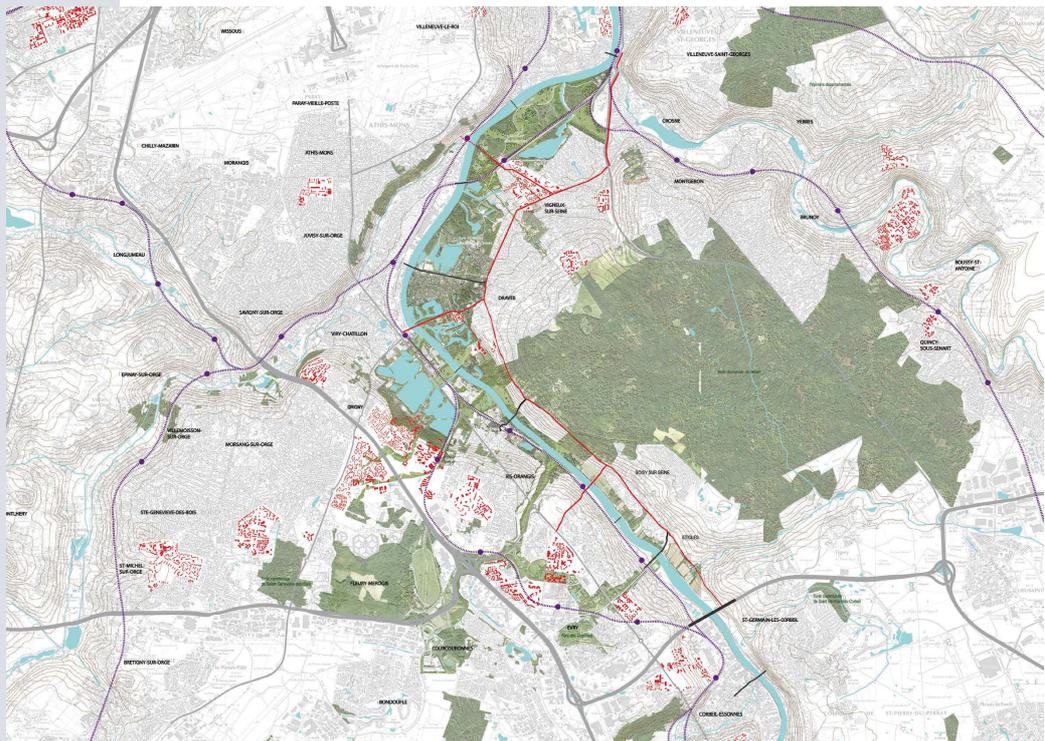
AJN, II, p. 169



On le voit ces images relèvent des différentes esthétiques choisies par les différentes équipes. Du réalisme graphique de l'équipe Descartes jusqu'au style photomontage de l'équipe Nouvel en passant par le schématisme technicien de Rogers ou le dessin de l'équipe 08-09. Ce qui est intéressant c'est de voir comment à chaque fois le réseau semble surgir du territoire et enfin être révélé. Plus, il semble se révéler en même temps qu'il révèle le territoire.

Le travail sur les ZUP de l'Essonne proposé par le Groupe Descartes est un exemple de réhabilitation de territoires en difficulté via les éléments naturels et qui se base sur la connexion des espaces. L'équipe propose un ensemble de solutions afin de revaloriser ce territoire. Il est tout à fait remarquable de voir que sept mesures sur neuf concernent des aménagements de la géographie ou du paysage. La stratégie est toujours celle d'une ouverture, d'une connexion des espaces entre eux :

« Réinvestir les berges », « ouvrir les étangs de Viry Châtillon sur la N7 », « ouvrir le parc aux lièvres sur la n7 », ouvrir les Tarterets sur la N7 » « fabriquer une route des coteaux sur la rive est de la Seine, pour relier les différentes urbanisations ».

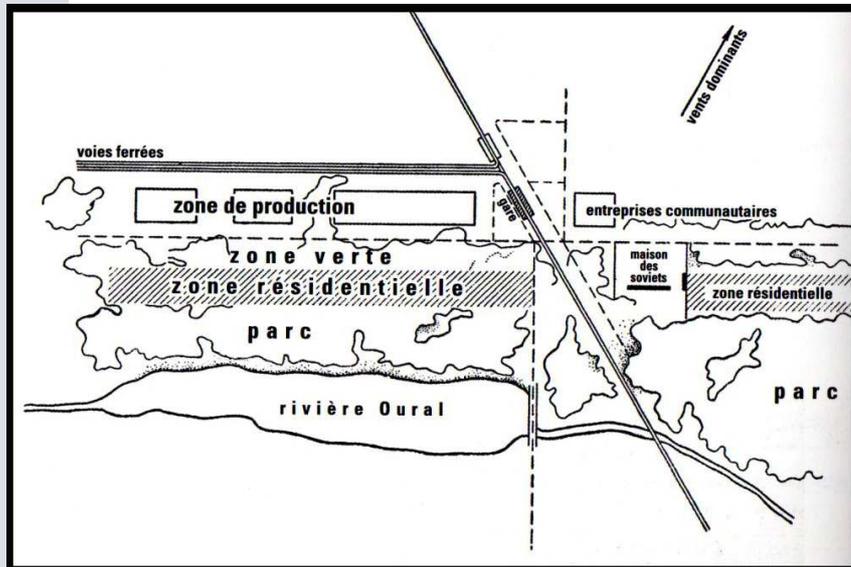


Groupe Descartes p. 126.

On voit que ce sont les éléments naturels comme les parcs et les cours d'eau qui sont les principaux moyens du renouveau urbain. La démarche est de connecter, de lier les espaces entre eux, comme si la présence et l'entrelacement du naturel avec l'urbain revitalisaient ce dernier, l'enrichissait. Le projet urbain est donc articulé à partir de la connectivité des espaces verts entre eux, mais également des autres éléments urbains avec ces espaces de nature.



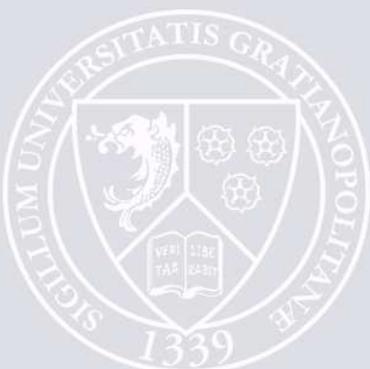
L'observation de l'usage des éléments naturels dans les projets désurbanistes ou ceux de Milioutine à Magnitogorsk montre une différence de traitement. Les éléments naturels sont utilisés à des fins séparatrices et tournant l'habitat dans une relation certes intense avec le paysage environnant, mais exclusive de la ville.



Milioutine, S. *Sotsgorod*, Les éditions de l'imprimeur, coll. tranches de ville, 2002, p. 26. Proposition de Milioutine pour Magnitogorsk.

Conformément à un principe de zonage dans lequel la nature joue le rôle d'instance séparatrice, toutes les différentes fonctions sont séparées les unes des autres. Nous avons vu au cours de la description des projets du Grand Paris que l'élément végétal opérait bien plus comme un lien entre les espaces, comme une instance de suturation, de liaison entre des aires fonctionnelles différenciées.

On pourrait objecter le fait que ces différences tiennent aux contextes propres à chaque aménagement. Dans les cas évoqués plus haut, les dessins se font au sein de projets de villes dispersées alors que dans le cas du Grand Paris, c'est la ville dense qui est le cadre de tels aménagements. Mais ce constat ne fait que renforcer le paradoxe de la situation. Si les architectes du Grand Paris avaient suivi les préceptes désurbanistes ou modernes, la nature aurait dû être utilisée afin de séparer ces entités proches, ce qui n'est pas le cas bien au contraire. L'image de Magnitogorsk illustre bien l'idée d'un espace encadré, réglementé, et découpé, dans lequel la nature a le même rôle que les voies de communications, à savoir séparer et bloquer, elle fait partie du mille feuilles qui constitue la ville.



III.2.2.3.2 Les mots de la continuité.

Ce travail du « lien » se retrouve dans les explications des projets :

« Deux grandes dynamiques paysagères en germe sont utilisées comme éléments de continuité et de liaison : les berges du canal et les jardins linéaires le long des talus de l'autoroute A3. »¹

« Les paysages naturels lieront en même temps sous des formes très variées : nature sauvage, forêts et grands plateaux d'agriculture aux limites. »²

« La connexion de ces points définit un tissu très fin qui relie les petits parcs et jardins à des espaces verts aujourd'hui marginaux. »³

« L'enjeu est de relier d'une part les entités naturelles comme les forêts et les talwegs et d'autre part, organiser les promenades à caractère public qui restructureront les villages de plateaux en valorisant leur façade. »⁴

Si à priori les mots utilisés afin de décrire ces liens opérés par la trame sont les mêmes chez toutes les équipes, un examen plus fin du vocable utilisé révèle les différences. Chez l'équipe studio 08-09 c'est un vocable relevant du monde de l'électronique, à vocation plus technique : « *circulation, interconnecté, connexion* » qui souligne le lien s'établissant entre deux éléments préexistants et qui seraient à l'origine de ce lien. Ce type de vocabulaire, à travers lequel on voit que la trame émerge de la connexion entre des éléments épars que l'urbaniste se doit de relier, s'oppose à une vision plus dynamique et « vitaliste » de ce lien, dans laquelle c'est la nature elle-même, comme animée, personnifiée qui relie ces différents éléments. On le voit dans les dossiers de l'équipe Rogers dans laquelle la nature « *franchit, comble, traverse, relie* » ou encore chez Nouvel où les lignes vertes « *se poursuivent, recouvrent, retrouvent, suivent, rejoignent, rebondissent, unissent...* ».

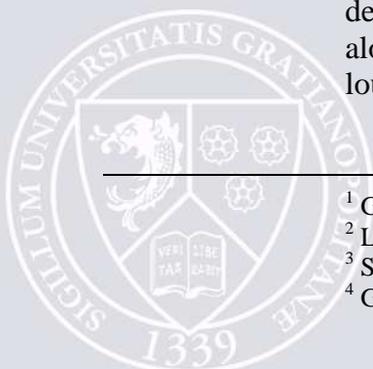
Chez Rogers, le dessin de la ville est comme nous l'avons vu plus haut, tout entier sous le signe de la césure, de la coupure qu'il est nécessaire de « *réparer, suturer, relier* ». Voilà pourquoi il s'agit de « *combler, franchir, continuer* ». A chaque fois c'est un élément du système vert qui assume cette fonction, confortant l'idée d'une nature agissante, d'une dynamique verte. La nature est le lien, le maintien de la ville conçue comme entité à maîtriser. Il y a également le vocabulaire de la canalisation, de la contrition, l'obsession du lien qui crée forcément « *une synergie* ». L'équipe Rogers se sert en fait des éléments naturels dans un deuxième temps car le but des architectes est d'instaurer une continuité grâce aux « *armatures linéaires* » qui traverse la ville et plus précisément des infrastructures ferroviaires ou viaires. La stratégie végétale intervient alors comme aménagement secondaire, facteur d'aménités qui va alléger la lourdeur de certaines infrastructures :

¹ Groupe Descartes, p. 311.

² LIN, II, p. 109.

³ Studio 09, p. 157.

⁴ Grumbach, II, p. 110.



« Beaucoup des grandes voies ferrées sont d'échelle métropolitaine – reliant le centre à la périphérie – et peuvent devenir de nouveaux axes métropolitains. Ces armatures linéaires peuvent abriter de nouveaux équipements et parcs ainsi que de nouvelles infrastructures urbaines dont la tâche sera de desservir la ville alors qu'elle croît et doit faire face aux défis du 21^e siècle. »¹

L'installation de l'armature partant de Gare du Nord et se prolongeant jusqu'à St Denis est un exemple de ce réemploi structurel, et de la création de continuités et de liens à travers le recouvrement vert de cette structure. Le couloir vert ainsi créé s'articule à des espaces connexes afin de les relier à la ville, de franchir le périphérique et de les « relier au réseau d'espaces publics de Paris intra muros ». Il résulte ainsi une « série de paysage reliés »² en même temps qu'un ensemble de ponts verts qui égrènent l'axe majeur de la capitale³.



Rogers et alii, II, p.30



Rogers et alii, p. 256.

L'équipe emploie également le vocable de la structure : « *armature durable* » ou « *ossature flexible* ». De la même manière le « resserrement » du tissu se fait par l'intermédiaire des espaces verts et surtout des parcs. L'équipe justifie son action de par la longue tradition française d'axes structurants et de perspectives organisatrices. Elle tente de reproduire cette axialité mais cette fois-ci à l'aide d'un axe « organique »⁴. La référence est

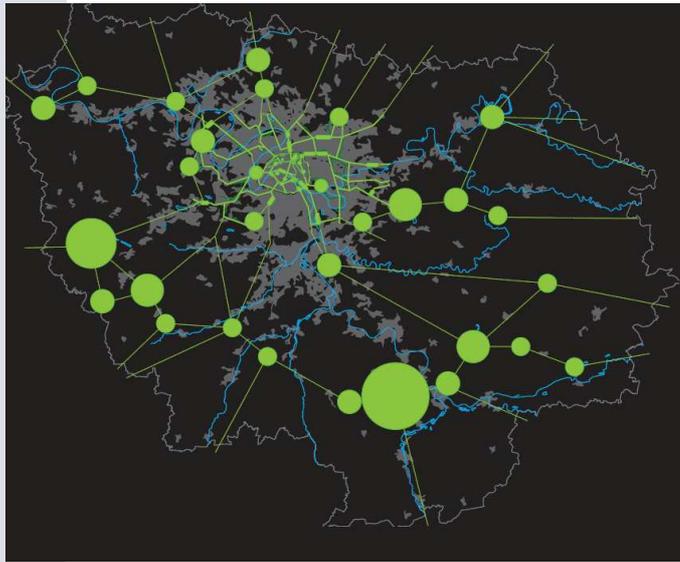
¹ Rogers et alii, II, p. 23.

² Ibid., p. 264.

³ Ibid., p. 269.

⁴ Rogers et alii, II, p. 252.

également le travail orchestré à Valladolid dans lequel il avait fallu imprimer une sorte de « treillis vert » au cœur de la ville¹.



Rogers et alii, II, p. 203. Réseau d'espace vert structurant.

L'addition de tous ces micros continuités finit par créer un réseau vert à l'échelle territoriale.

Même mode de structuration partielle chez Nouvel, Cantal-Dupart et Duthilleul, le réseau d'espaces verts, parcs, corridors biologiques, berges de la Seine sont unifiés et mobilisés afin de provoquer un effet d'organisation et de lisibilité dans Paris intra-muros. L'équipe utilise le vocable de la « continuité » ; les continuités sont « *vertes* », un « *jardin continu draine* ». La structure verte se construit et lie les éléments urbains et naturels entre eux grâce à l'action d'une nature personnifiée et incarnée dans des jardins, des parcs ou des parcours verts.

III.2.2.3.3. *La figure du tressage*

Nous avons vu de façon très générale les objectifs de lien que les équipes assignaient à leurs projets, que cela soit entre les entités vertes ou entre ces entités et les espaces urbains. Si beaucoup d'équipes ont souligné la nécessité, bien connue en aménagement, de fabriquer des trames « reliant », peu d'entre elles sont rentrées dans le détail de ce lien et ont examiné de façon localisée et précise la façon de relier les espaces entre eux. Quand elles l'ont fait, c'est la figure du « tressage » qui est revenue le plus souvent. « Tresser » veut dire entrelacer, mettre en tresse, soit croiser des éléments différents afin de les confondre². Nous allons examiner ce mode de construction de l'espace qui a été essentiellement appliqué aux relations entre l'espace habité et l'espace agricole ou forestier, soit à ce lieu particulier qu'est « la lisière » dans la ville territoire.

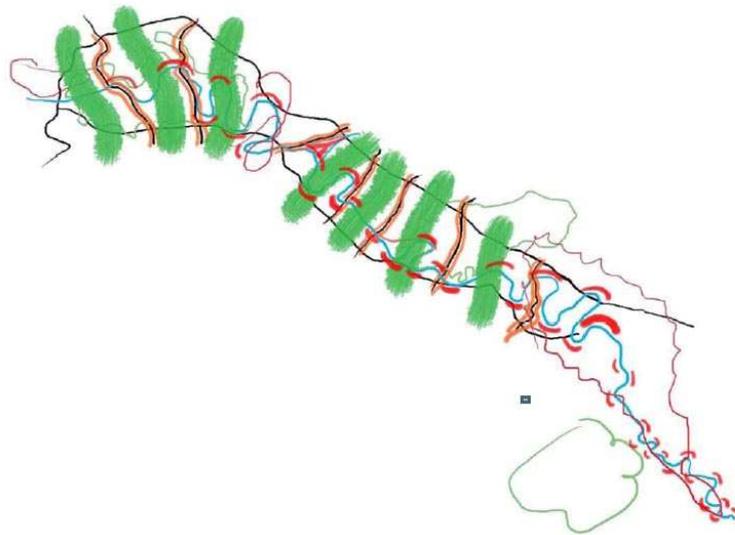
Le projet de l'équipe Grumbach est comme nous l'avons dit articulé autour du fleuve et de la mise en réseau des trois parcs naturels de la vallée

¹ « Ce «treillis» vert superpose une nouvelle structure urbaine sur une ville qui manquait de cohérence. » Ibid, p. 270.

² Larousse, 2004.



de la Seine. Pour relier l'urbanisation alternante de la vallée et diffuse des plateaux, l'équipe prévoit des développements urbains aux pieds des talwegs. Ces derniers instituent le dessin de l'agglomération : « *les talwegs comme support d'un déploiement urbain associant les villes-ponts et les urbanisations diffuses* »¹ Les contrastes entre berges et plateaux vont permettre les dessins de ces poches d'urbanisation, ainsi que des linéaires urbains proposés par l'équipe. Les dénivelés et le jeu des courbes de niveaux entre berges et plateaux constituent des obstacles naturels à l'étalement, tout comme des moyens d'attraction et d'orientation des urbanisations. Ce schéma global parcouru par la mise en place de perpendiculaires constituées d'une urbanisation à redan.

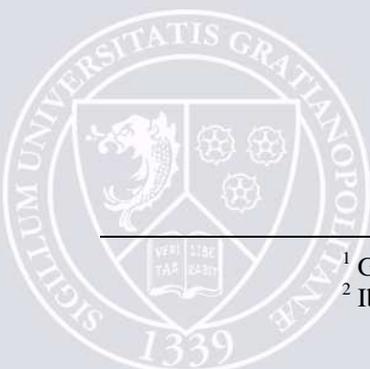


Grumbach,

II, p. 85.

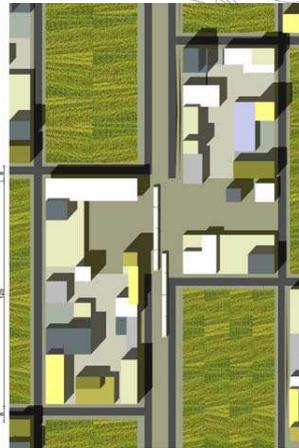
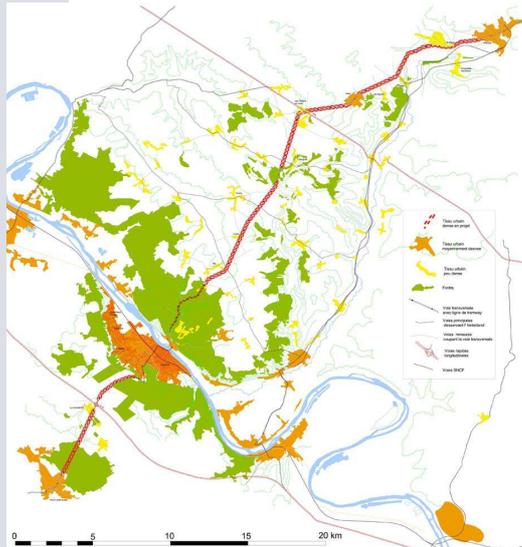
Ici on voit comment les linéaires urbains sont parallèles aux linéaires verts qui leur font écho et équilibrent le territoire. Le sens de ces urbanisations en bande réside dans le rapport d'orthogonalité qu'elles instaurent avec la Seine, mais également avec les plateaux qui les bordent. Fait confirmé par l'analyse du discours :

*« L'option retenue consiste à inscrire des axes développements perpendiculaires à la Seine associés à ces transports d'interconnexion. Ils s'implantent suivant les talwegs, liant le plateau à la vallée, utilisant de ce fait les ponts générateurs de villes, toujours situées en ces lieux géographiquement déterminés. Le choix de ces axes de développements correspond à l'objectif de préserver et d'enrichir une des qualités de Seine Métropole, l'alternance ville - nature »*²



¹ Grumbach, II, p85.

² Ibid., p. 115.



Plan de deux îlots reliés en redent par la plate-forme de station tramway, tous les 750 m. 1/500



Coupe façade sur deux bandes d'îlots. 1/500



Vue aérienne de la ville linéaire discontinue



Atampole 1988 et Angers Plaine des Capucins, 2002 C. de Portzamparc.

Grumbach, II, p. 84.

Schémas de principe des urbanisations à redans. Les concepts de vides, de trames vertes et de respirations s'exposent clairement.



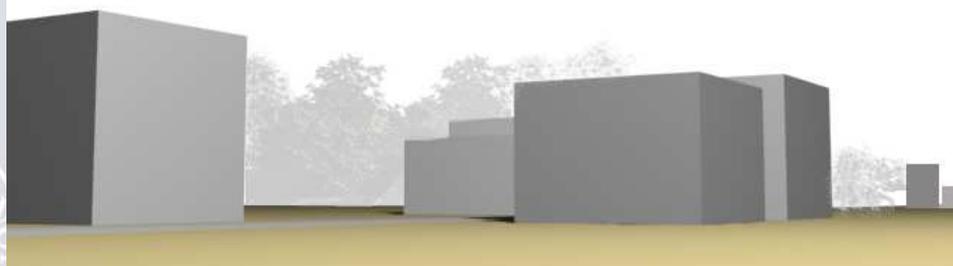


Vue aérienne de la ville linéaire discontinue

Grumbach, II, p. 84

Cette stratégie de l'urbanisation à redan permet plusieurs choses. Au niveau morphologique, elle encadre ville et nature, le lien devenant le réseau de transport de la ville linéaire ainsi que l'entité paysagère globale contenant ces morphologies. Au niveau de la phénoménologie de la rue, de l'utilisateur, ce type d'urbanisation imprime une respiration qui desserre le bâti et casse l'effet de concentration urbaine. De plus il ménage des points de vue et des perspectives sur le paysage environnant qui ancrent l'espace de la rue dans le paysage proche et lointain. L'effet de compression et de claustration lié à la trop forte présence du bâti est cassé au profit d'échappées visuelles sur l'extérieur qui instaure une sorte de dialogue entre proximité et lointain.

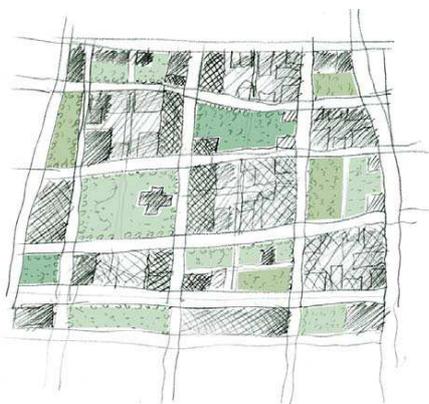
« Tout cet arsenal de densité urbaine et de respirations paysagères façonne un territoire caractérisé par le sentiment d'une alternance infinie entre ville et nature. Issu de cette situation, un modèle unique de forme urbaine s'impose au regard et à l'usage de tous ceux qui la traversent. »¹



Dessin des perspectives et respirations permises par la ville linéaire.

¹ Grumbach, II, p. 82.

C'est sensiblement la Même stratégie chez Christian De Portzamparc et dans sa conception de l'îlot.



Le principe du damier : créer une densité en privilégiant la lumière et les vues

Portzamparc, I, p108.

De la même manière, vides et perspectives s'articulent pour casser l'effet d'enfermement et ménager des ouvertures sur le vert.

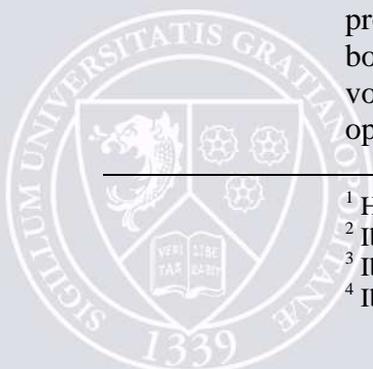
L'urbanisme à redan a d'abord été systématisé par Eugène Hénard au début du XXème siècle dispositif dans lequel il fait alterner dans un périmètre très court, des séquences urbaines et naturelles¹. Chez Hénard, le redan végétal était mis au service de l'hygiénisme de l'époque ainsi que d'une conception circulatoire de l'air qui s'opposait à l'époque aux concepts de « paquet d'air » ou « réservoir d'air »². Il définit l'espace libre comme « *une surface libre de toute construction, où le sol naturel est couvert de gazons, de fleurs et d'arbre* »³. Il apparaît alors tout un vocabulaire de la filtration et de l'épuration : la végétation épure et bonifie, vents et bruissements renouvellent l'air, le feuillage, arrête et filtre les poussières malsaines et les germes. Les boulevards à redan font l'objet d'un important développement au nom de ces considérations hygiénistes mais également car ils sont supports d'urbanité. Ainsi l'architecte promeut la possibilité d'installer des restaurants, des terrasses, des magasins d'essayage en plein air et abrités par la couverture végétale du redan ouvert. Cette importance accordée aux espaces verts se ressentira notamment dans ses prises de position à propos du réaménagement de la petite ceinture. En effet il prendra partie contre le projet Dausset qui voulait traverser les parcs de voies de circulation, alors que celui du Musée Social préférait l'installation de parcs très largement séparés de la ville, permettant de véritables « stations d'air et de repos »⁴. On retrouve encore cette insistance dans ses propos sur « la ville de plaisance » que pourraient constituer l'ensemble bois de Boulogne, parcs habités et jardins des grandes demeures. Le vocable hygiéniste a disparu cependant on remarque que les formes et les opportunités permises par le redan sont toujours les mêmes. Ce qui est

¹ Hénard, op.cit.

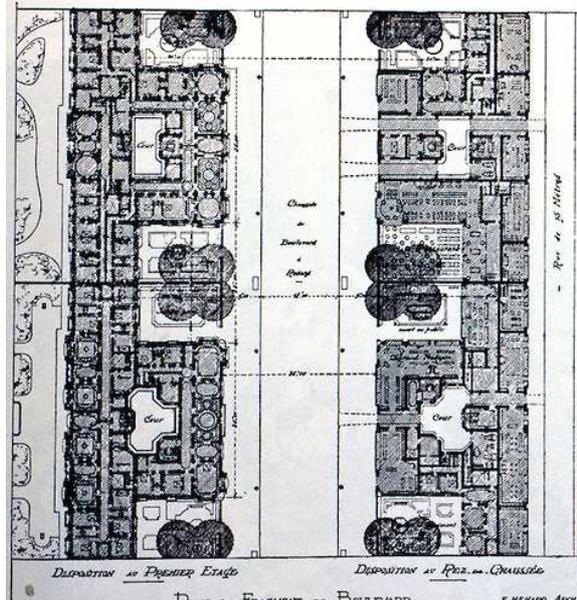
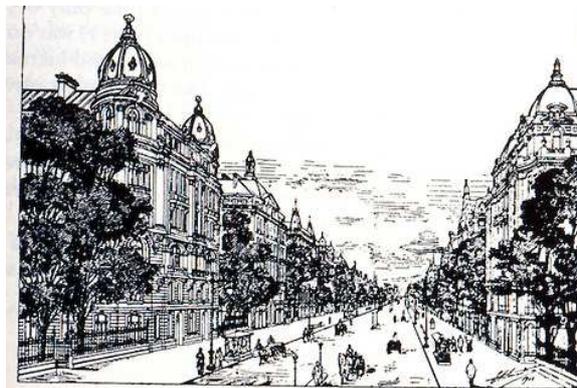
² Ibid, p. 256.

³ Ibid, p. 335.

⁴ Ibid, p. 325.



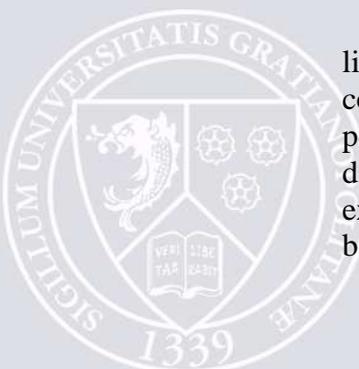
intéressant ici c'est de voir que cette forme urbaine est mobilisée dans le cadre de nouveaux établissements humains et non pour le règlement de problèmes liés à la densité d'une métropole. Pourquoi mettre des redans plutôt qu'une bande urbanisée puisque celle-ci se trouve au milieu de la campagne ? La structure à redan permet certainement une frontalité moins brutale entre ville et nature, la ville perçue de loin n'apparaîtra pas comme une muraille et se liera certainement plus au paysage.



Hénard, E. *Etude des transformations de Paris*, Paris, L'équerre éditeur, 1982, p. 123.

III.2.2.3.4 De la limite à la lisière, métamorphose et hybridation.

La figure du tressage s'incarne également dans les travaux sur les lisières qui à elles seules représentent une grande partie de l'enjeu du concours du Grand Paris puisque incarnant la relation à construire entre le périurbain et l'espace agricole. Afin de « tresser » cet espace, deux types d'intervention ont été proposés, sans que ces deux solutions soient exclusives l'une de l'autre. L'une qui propose un travail d'imbrication de bandes urbaines et naturelles, opération se rapprochant de ce que permet



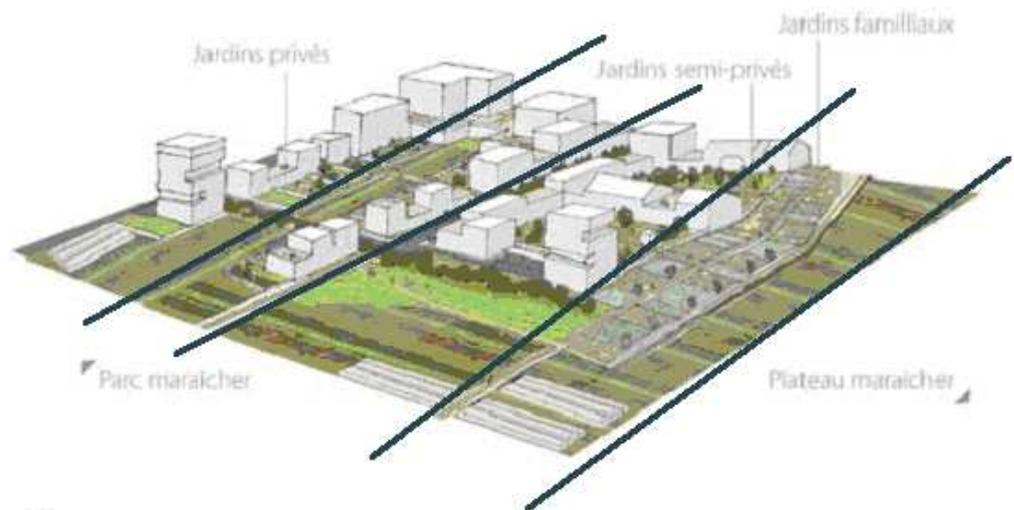
l'urbanisation à redan, l'autre qui favorise la diversification fonctionnelle des espaces et leurs multiplication.

- interpénétration des espaces :

Première stratégie, le fait de fondre via des bandes d'espaces les espaces urbains et agricoles. C'est l'entrelacement des bandes qui imbrique les territoires et fabrique une nouvelle morphologie.



Groupe Descartes, p. 113.

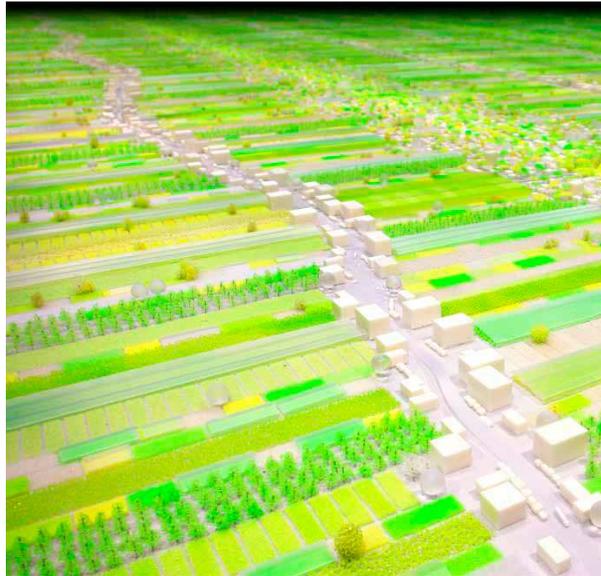


Groupe Descartes p.113.

Le tissage est organisé de façon horizontale en superposant des parallèles vertes et grises.

L'équipe LIN propose pour sa part la création de « rues agricoles » dans les territoires périurbains. Cette rue agricole est comme une ville linéaire, fondée sur la présence des espaces de production et des commerces. On voit déjà le néologisme pratiqué ici qui s'assimile presque à une sorte d'oxymore et qui montre à quel point l'agriculture est mobilisée dans un processus de construction de territoire.





LIN, II, p. 196.

Au dessus de ces commerces ou en alternance avec eux pourraient être installés des immeubles d'habitation. On voit ainsi comment le mélange entre bande agricole et bâti va permettre de fabriquer un nouveau mode d'urbanisation.

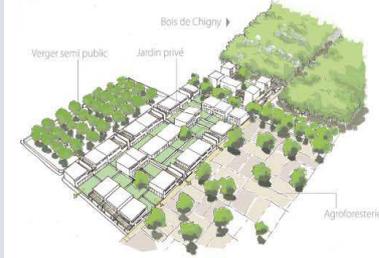
Dans ces deux exemples, ce qui est intéressant n'est pas la rencontre entre deux espaces préconstitués mais plutôt le fait que le point de départ de toute urbanisation soit dans cette rencontre.

-Diversification fonctionnelle

D'autres projets se sont employés à une diversification et une multiplication des espaces. L'objectif est ici de casser l'effet de confrontation des espaces urbains et agricoles à l'aide d'une multiplication des espaces à vocation diverses. Entre le jardin privé et la forêt ou le champ, une multitude d'espaces différents sont créés et intercalés afin d'adoucir la transition et ainsi favoriser la mixité des usages. Du jardin privé au potager, en passant par les jardins « semi-privés » ou familiaux, c'est une sorte d'épallage, de diversification plurielle qui va renforcer le lien entre agricole et habitat. Les images suivantes illustrent la volonté d'épaissir la limite entre l'espace agricole et la ville. Que ce ne soit plus une ligne mais un espace qui se dilate jusqu'à devenir un morceau de ville à part entière. Afin d'épaissir cette frontière, l'espace agricole devient le support d'une nouvelle urbanité, i.e, de nouveaux espaces publics, paysagers, mais également la création d'échanges visuels entre agriculture et habitat. L'agriculture « dure » devient spectacle.



1. Face au rebord de coteau boisé de Chigny



COS 1
75 logt / ha

30% bâti
30% espace vert privé
26% espace semi privé
14% espace public

Surface moyenne des logts 120m²



Groupe Descartes, p. 113.

Les espaces privés croisent les espaces publics, les espaces commerciaux croisent les espaces de détente, etc. De plus le tissage de ces espaces implique une multiplication des perspectives et des points de vue que permettent ces espaces les uns sur les autres. Le face à face est apaisé de par la diversité fonctionnelle et morphologique que propose cet espace de frange.

On voit ainsi comment la frontière est épaissie : plutôt que le face à face de deux espaces ville et champ, on a une diversification, une multiplication des espaces : on voit un espace boisé proprement dit, des jardins privés qui sont deux types d'espaces classiques ainsi que les extrémités de la chaîne morphologique. Mais il y a en plus de cela des vergers collectifs ou semi privés et des « agroforesteries » qui sont à la frontière entre espace maîtrisé et espace sauvage.

AJN et alii, II, p. 24.



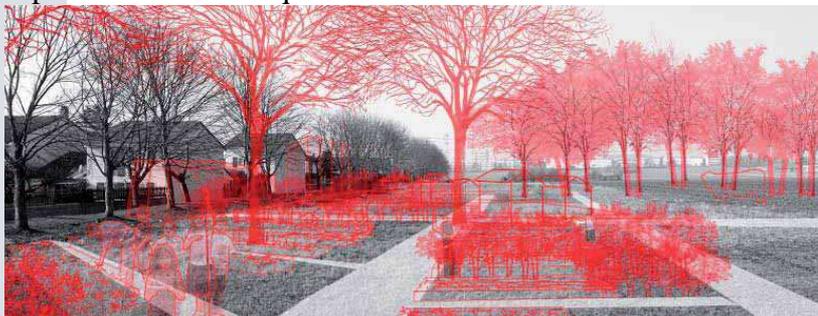


AJN et alii, II, p. 24.

L'équipe Nouvel épaissit également la lisière et propose la création de chemins radiaux faisant le tour des agglomérations afin de jouir de la polyfonctionnalité de cet espace épaissi ainsi que d'un point de vue sur le paysage.

« On peut imaginer qu'à l'instar des chemins de ronde qui offraient des panoramas sur les campagnes environnantes, ou en bord de mer des chemins des douaniers, soient créés des espaces annulaires de promenade autour des villes actuelles. »¹

On voit ici la même stratégie d'interpénétration des espaces via une diversification. Les serres hortoicoles et les jardins familiaux font office de transition entre cet espace exploité et fonctionnel qu'est l'espace agricole et la ville. Ces espaces semi-publics, entre loisir et activité incarnent cet espace de médiation qu'est la lisière.



AJN et alii, II, p. 29.

Les espaces en lisière de terrains agricoles sont considérés comme des richesses *« Les sanctuariser, c'est pallier ce risque, inviter à profiter de situation d'exception et à les exploiter »²*. Le fait d'utiliser le rouge

¹ AJN et alii, I, p. 105.

² AJN et alii, I, p. 410.

obéit à la volonté de montrer l'importance des changements et imprime un caractère de correction, comme une grisaille fautive que l'architecte aurait à corriger. Le fait de ne pas utiliser de vert illustre peut être l'appropriation des outils naturels par la pratique « correctrice » architecturale.

Chez Bernardo Secchi et Paola Vigano on retrouve cet épaissement à travers la figure du « périmètre habité».



Studio 09, p. 105.



Studio 09, p. 105.

Le but est de construire une “ville à pois”¹, c'est-à-dire densifier toutes les bordures qui existent dans la ville territoire. Dans ce programme, espaces « sauvages » et domestiqués, techniques et thérapeutiques, se rencontrent et alternent entre eux. Ce plan illustre plusieurs propositions de l'équipe et notamment le principe de porosité et de centralité verte. On peut voir que plusieurs programmes d'habitat ont été disposés et tournés autour de perspectives vertes que sont la forêt, les pelouses, les buissons et les

¹ Studio 09, II, p. 102.



espaces agricoles de grande ampleur. Chaque type d'espace à composante naturelle génère un type d'urbanisation. C'est de ce dialogue entre les espaces que résulte l'épaississement de la ligne à la lisière. Par ailleurs on voit comment s'imprime la porosité du tissu à travers la déclinaison de ces multiples espaces naturels, eux-mêmes parcourus par des cheminements multiples qui permettent le passage entre le périurbain, la lisière et l'espace agricole.

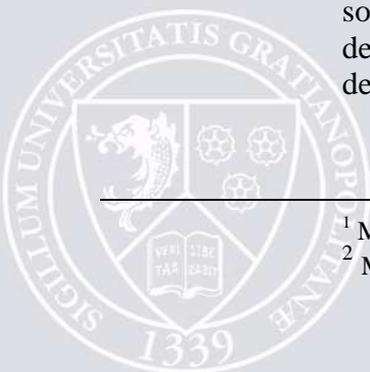
L'équipe MVRDV dans une partie spécifiquement écrite par les universitaires réunis dans l'équipe, ont eux aussi milité pour la fabrication de nouvelles morphologies basées sur une diversification du parcellaire et du bâti.

« Construire dans les bois revient à développer une typologie bâtie assez inédite. Une forme de dispositif urbain qui s'implanterait entre des arbres repérés et valorisés, avec des bâtiments spécifiques, des préservations du cadre naturel fines, des imbrications sophistiquées entre espace public et privé. Cette recherche de fusion entre ville et nature questionne le statut du sol et des espaces publics. Ce n'est pas être un lotissement de plus, avec des parcelles mitoyennes et des voiries facilement identifiables. Le paysage se constituerait de porosités entre des espaces publics de nature différente, avec des espaces plantés publics et ouverts au milieu des parcelles privées. Les rues ne sont plus des espaces de circulation voiture ou piétonne, elles peuvent être bordées de jardins privés ouverts sur l'espace public sans clôture, comme cela ce fait en Amérique du Nord. L'espace public est élargi, les bâtiments renvoyés en second plan, derrière une épaisseur plantée, dans des îlots bâtis au milieu de clairières. »¹

Ce travail sur les limites rappelle à beaucoup d'égards les projets qui ont été proposés dans le cadre de l'établissement du SCOT de Montpellier en 2003. Ce projet qui avait pour but d'organiser la croissance de l'agglomération en vue d'accueillir 10 000 habitants a mis en avant *« l'intensification des pôles urbains et la construction des limites ville/campagne. »*². L'organisation de la croissance urbaine s'est alors faite là bas aussi à partir de la double armature des espaces naturels et agricoles mis en réseau. A une échelle plus locale, l'épaississement des limites entre habitat et espaces naturels avait déjà été envisagé par l'agence Reichen et Robert. Rappelant l'origine du mot « limite » comme venant du Grec signifiant « définition », l'agence parisienne avait alors montré la possibilité de développer des quartiers articulés autour et même dans la limite, plutôt que construits à partir des notions de centralité et d'îlots. Ce sont sensiblement les mêmes concepts que nous retrouvons ici et le SCOT de Montpellier, bien que réalisé en 2003 participe du même renouvellement des cadres de la pensée urbanistique à propos des rapports ville nature.

¹ MVRDV, II, p. 254.

² Masboungi, Mangin, op. cit, p. 94.



III.2.2.4 Lisibilité, trames naturelles et agricoles.

AUC	MVRDV	LIN	Rogers	08/09	Descartes	Grumbach	Portzamparc	Castro	AJN
	P	x		x	x	x	x		x

Par trame nous entendons un réseau, une structure, de l'ordre de la grille qui traverse les espaces urbains d'échelle restreinte et qui permet une circulation et l'imposition d'une cohérence à l'espace. Une trame « naturelle » pourra consister pour nous en la simple mise en réseau d'espaces verts, comme par l'utilisation et la mise en lien d'espaces agricoles.

Les trames vertes ont été convoquées afin de créer de la visibilité au sein de l'espace urbain. La trame verte est ici mobilisée en tant qu'elle imprime de la lisibilité, de la cohérence à l'espace et non pas seulement en tant que continuité écologique.



LIN, II, p. 120. Ce plan de l'équipe est censé illustrer la mise en ordre, la clarification d'un espace jusque là isomorphe.

On a bien ici dans le projet de l'équipe LIN, une structuration de l'espace urbain à travers la mise en place d'une trame verte qui imprime la visibilité à l'ensemble. Face à la « marée de l'urbain », l'usage patrimonial

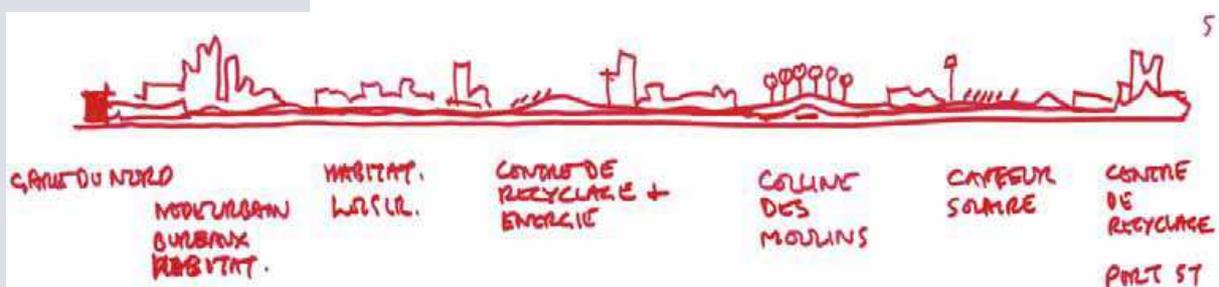


des arbres d'alignements, des sentiers reliant parcs jardins et squares permet d'imprimer une microstructure à l'espace urbain local.

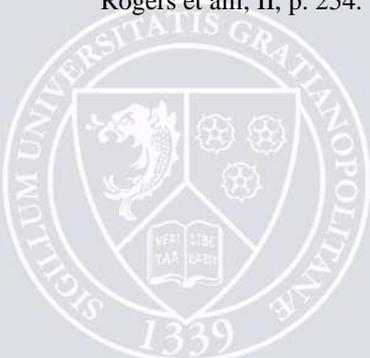


Studio 09, p 101. Exemple d'une porosité appliquée à la ville par la mise en place du réseau vert.

La stratégie de l'équipe Rogers est largement une entreprise de réglementation et de régulation de la ville à travers l'instauration de trames, de structurations vertes qui bien souvent viendront redoubler les structures existantes. L'équipe a prévu de créer deux armatures métropolitaines au Nord et à l'Est de Paris, partant respectivement de la Défense et de la gare du Nord. Ces deux axes s'appuieraient sur les voies ferrées déjà présentes dans la ville, en les intensifiant et en les constituant comme la base d'une nouvelle urbanisation. Ainsi la structuration s'opère ici en premier lieu à partir d'un dispositif technique de transport. Cependant, on voit comment sont rajoutés des éléments qui vont constituer ces trames grises en trames vertes. En effet, par « dessus » ces dispositifs sont installés des infrastructures à vocation écologique :



Rogers et alii, II, p. 254.





Rogers et alii, II, p. 185.



Rogers et alii, II, p. 256.

Cependant ce qui joue le plus dans l'imposition d'une trame dans la ville est probablement la reprise et l'accentuation du parcellaire agricole. Si ce dernier est comme nous l'avons déjà dit le fait d'une prise en main



technique de la nature, il garde cependant une forte dimension naturelle dans la mesure où la technique agricole s'est adaptée, voire pliée aux conditions climatiques, écologiques et paysagères.

Les équipes s'appuient donc sur les traces des anciens partages et cheminements agricoles qui sont de véritables signes de l'identité du paysage qui permettront certainement la création d'une cohérence paysagère et morphologique ; ainsi à propos de cette ville nature : « *Elle fabriquera ses formes urbaines à partir de la structure du parcellaire agricole, sur laquelle construire le système viaire* »¹, et on évoque par conséquent « *L'espace agricole comme territoire de projet* »². L'agriculture est conservée non seulement car elle a un rôle structurant mais aussi car de façon plus classique elle empêche le mitage et le manque de lisibilité de l'espace.

Depuis une dizaine d'années maintenant l'agriculture semble être considérée comme un moyen important de la maîtrise de l'aménagement urbain à long terme. La structure à la fois morphologique et économique de l'agriculture s'avère être un appui considérable dans l'organisation de la ville diffuse. Les travaux de l'association « Terres en ville » et le rapport Larcher de 1998 ont largement contribué à la maturation de cette pensée de la ville campagne³. Très largement théorisée et soutenue par les travaux de Pierre Donadieu, la ville campagne semble s'accomplir dans la majorité des travaux du Grand Paris. Ainsi la reprise et l'affirmation du tissu agricole est plusieurs fois soulignée :

*« Plusieurs fois on a réfléchi dans le passé aux opportunités que ces espaces verts et agricoles offraient pour construire une réserve de biomasse et un système de couloirs et parcours, un réseau qui lie les différentes parties de la métropole. La nouvelle sensibilité écologique fait que la construction de ce réseau, avec ses parcours piétons et vélos, aujourd'hui à l'ordre du jour, soit un objectif incontournable pour une métropole qui se veut écologique et perméable. »*⁴

*« La gestion du développement urbain et la valorisation de l'espace rural sont les deux volets complémentaires d'une même politique. On ne peut plus concevoir la forme urbaine sans mettre les rapport délicats entre villes et campagnes au centre des préoccupations »*⁵

*« Ici, dans l'alternance entre urbanisations, forêts, espaces industriels et ruraux, l'agriculture ouvre de grandes plaines, des bocages, des jardins... »*⁶.

Les espaces agricoles sont convoqués en tant qu'ils correspondent à une structure séculaire et qui donc pourrait légitimer les interventions

¹ Grumbach, I, p.8.

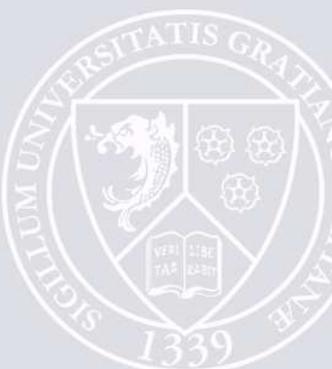
² Ibid, p. 21.

³ Souchard, N. « L'agriculture dans la nouvelle structuration territoriale des agglomérations urbaines. Jeux d'acteurs et émergence d'un nouveau patrimoine urbain ? », *Rapport de recherche pour le ministère de l'équipement*, programme « Villes émergentes », CEDAG, Rennes, 2000. De même voir Bonerandi, E., Landel, P., Roux, E., « Les espaces intermédiaires, forme hybride : ville en campagne, campagne en ville ? », in *Revue de Géographie Alpine*, n°4, 2003, pp. 65-77.

⁴ Studio 09, p. 97.

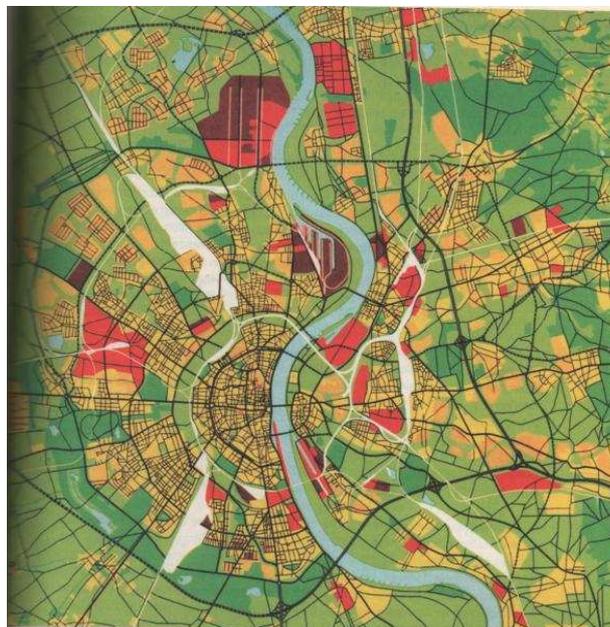
⁵ AJN et alii, I, p.100.

⁶ Grumbach, II, p. 203.



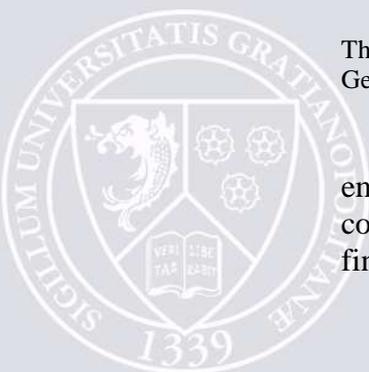
opérées à partir de lui. Les tracés ou les chemins sont des lignes qui rendront la future urbanisation lisible et cohérente. L'instauration de trames sera dès lors beaucoup plus simple que si elle avait dû être opérée ex nihilo. Cependant il convient de préciser ici que c'est en tant qu'il est intégré à un réseau ou une structure plus vaste que l'espace agricole, dans ses tracés et ses tissus, est constitué en tant que vecteur de la construction morphologique de la ville territoire. En effet dans tous les dossiers, les tracés agricoles sont réintégrés à une structure plus vaste regroupant forêts, prairies, berges des fleuves ou marais, structure considérée comme « naturelle ». Le parcellaire agricole est mis sur le même plan que les espaces à vocation écologiques, les parcs ou les forêts et héritent donc des mêmes valeurs symboliques et fonctionnelles.

La ville territoire proposée par le Grand Paris c'est donc cette entité qui met globalement au cœur de sa structure un rapport renouvelé avec les espaces agricoles. Nous avons vu que non seulement la transition entre les espaces périurbains, industriels et agricoles étaient repensée sous le mode d'un tissage, d'un entremêlement mais que ces vastes espaces agricoles pouvaient être également les pivots du développement urbain en tant que cadre de ce développement, armature verte sur laquelle se grefferait l'urbain. Ceci constitue une radicale nouveauté par rapport aux anciens paradigmes de la pensée urbaine pour qui la question agricole n'avait été que peu abordée. Si elle l'avait été, c'est principalement en tant qu'instance de contrainte morphologique devant ceinturer et contenir le développement de la ville, ou en tant qu'espace radicalement autre et n'ayant aucun rapport avec l'espace urbain.

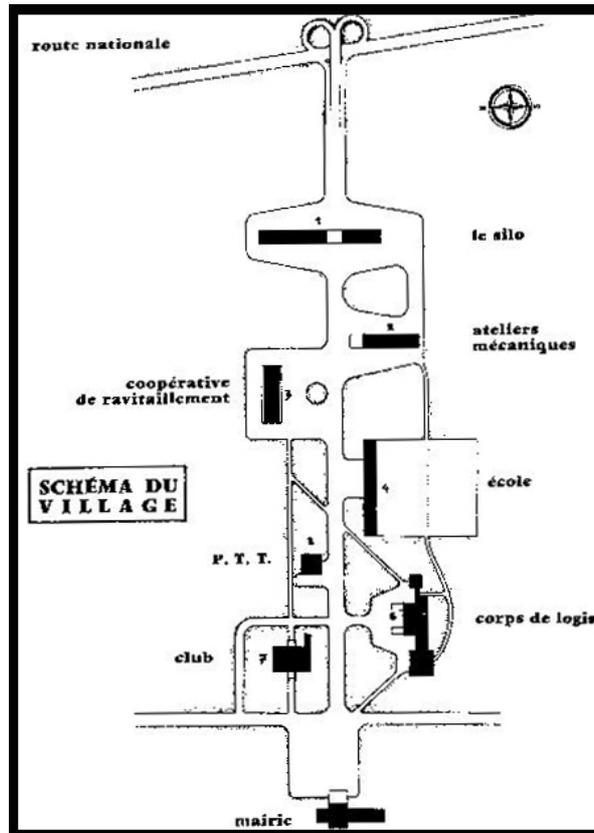


Schwarz, R. Schéma pour Thionville. In Manziaras, *La ville paysage, Rudolf Schwarz ou la dissolution des villes*, Genève, Metis Presse, 2008, p. 156.

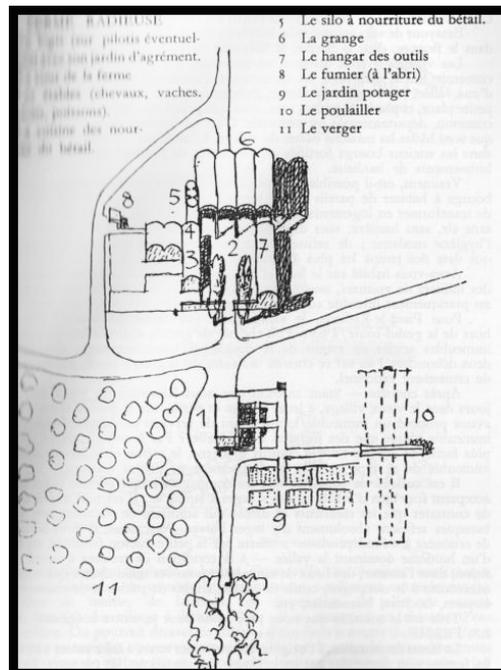
Chez Rudolf Schwarz, les espaces agricoles strient la ville et empêchent sa compacité parce que la ville est considérée comme entité à contenir et à diffuser. Les champs viennent s'intercaler dans un maillage fin du territoire et n'ont d'autre fonction que d'opérer une séparation avec



les zones d'habitat ou de loisirs. La question de la frontière, de la lisière n'est pas abordée et aucunement mise en forme.



Le Corbusier. *Trois établissements humains*, Paris, Editions de Minuit, p. 65.



Le Corbusier. *Trois établissements humains*, Paris, Editions de Minuit, p. 68.



Chez Le Corbusier, conformément au principe de dissolution, la ferme, ou le village sont des lieux éloignés et indépendants des autres espaces. Le seul lien qui les unira aux autres sera la route. Comme les habitats dans la ville linéaire ou radiocentrique, comme les cités industrielles, les éléments du monde rural sont dissous dans « l'espace vert » et les questions de la transition ou du rapport des espaces entre eux ne se posent pas. Chez Le Corbusier, la question de la transition et du rapport de deux espaces entre eux n'a pas lieu d'être, retrouvant ainsi partiellement les remarques de Françoise Choay à propos de l'opposition espace de contact et espace de circulation.

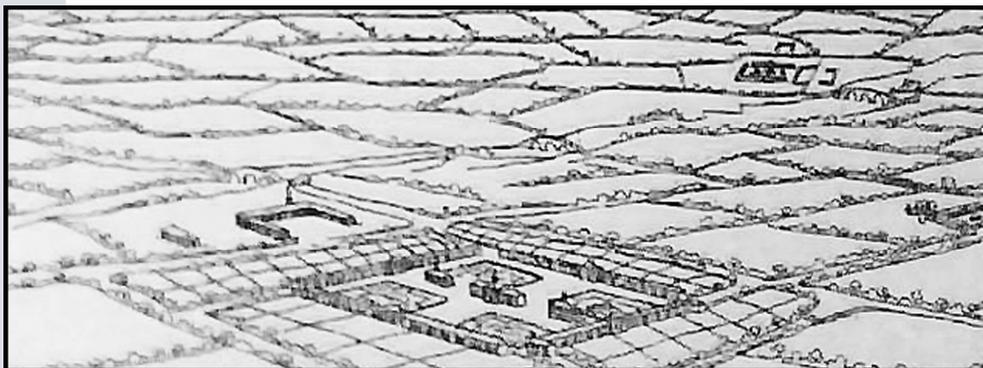


Illustration pour New Harmony.

Dans l'espace de la communauté socialiste on retrouve partiellement une logique de tissage mais qui s'avère être inverse à celle des propositions du Gand Paris. Dans les utopies socialistes l'espace entre les maisons et les champs sont les seuls espaces qui soient potentiellement privés et qui permettent l'expression d'une certaine exubérance de la nature alliée à la fantaisie de ses occupants. Dans un lieu où tout est mis en commun, le jardin devient le seul lieu d'une expression de l'individualité et du caractère esthétique de la nature.

« Tout cet ensemble composait un magnifique jardin, qui parfumait l'air en même temps qu'il charmait les yeux et formait une délicieuse promenade publique en même temps qu'il augmentait les délices des habitations contiguës »¹

Cent cinquante ans plus tard et au sein d'une société hyper individualiste, les jardins qui bordent les espaces agricoles sont majoritairement des jardins communautaires. L'espace de transition entre habitat et espace fonctionnel est toujours le lieu d'un équilibre social et d'une détente des tensions sociales, un espace de pacification. Outre cette résurgence fonctionnelle par rapport aux démarches utopiques, on remarquera l'évolution historique qui voit passer l'agriculture d'arrière plan structurel discret mais indispensable au bon fonctionnement de l'utopie, à une agriculture iconique, promue dans ces incarnations matérielles les plus séduisantes et destinées à favoriser le lien social.

¹ Oeuvres d'Étienne Cabet, tome 1, *Voyage en Icarie*, Anthropos, Paris 1940/1842, p102.

L'absence d'une pensée des liens avec l'espace agricole ne tient pas bien sûr uniquement à ces différences théoriques, il est bien évident que la principale raison de l'émergence de cette question est en lien direct avec la progression de la ville diffuse qui a mis de fait, ces espaces en confrontation et que les urbanistes se devaient de repenser.

L'agriculture et ses espaces sont en fait les principaux éléments de la constitution de ces espaces hybrides qui font les franges de la ville nature. Deuxième différence majeure quant à la présence de l'agriculture, le fait qu'elle constitue une véritable armature spatiale de planification urbaine.

« En matière d'aménagement, il s'agit d'un changement de paradigme, où l'espace agricole n'est plus un vide ni une variable d'ajustement mais une part du système global, aussi incontournable que l'espace bâti. »¹.

En effet les espaces agricoles à présent intégrés dans cette vaste entité qu'est la ville nature, ce tissu agricole est un moyen d'organiser les espaces. Les équipes du Grand Paris se sont appuyées et ont développé ce qu'avait identifié Donadieu quelque années auparavant : *« Dans les aires périurbaines, cette nouvelle signification s'appuie sur le rôle d'infrastructure verte de l'espace agricole, en tant qu'espace ouvert à tous. Ce dernier prolonge, en périphérie de la ville, le réseau urbain des parcs et jardins publics, et plus généralement des réseaux et corridors verts. »²*. A l'idée que la structure agricole existante est le prolongement des espaces verts aménagés de la ville, s'ajoute l'idée qu'elle constitue bien un paysage du périurbain: *« Dans la ville-campagne, qui est un cas de figure agricole de la ville-nature, c'est l'agriculteur ou le jardinier qui est à l'origine de la production des formes du paysage, avec ou sans le cadre des règles imposées par les citadin ou concertées avec eux. »³*. Prenant acte de ces transformations les équipes ont dès lors envisagé la possibilité de construire le périurbain à partir de cette trame agricole et ainsi de la sortir de son rôle de ceinture verte ou de paysage, mais bien comme un élément d'organisation de la ville :

« Parler d'agriculture « urbaine » suppose un certain déplacement par rapport aux travaux développés dès les années 1990 par Donadieu et Fleury sur l'agriculture « périurbaine » : la ville dense, la périphérie et la campagne habitée sont dorénavant abordées comme participant à un même ensemble, une métropole. Les objectifs se sont également étoffés : vouloir conserver des espaces en tant qu'« infrastructures vertes ouvertes à tous » afin d'équilibrer les masses urbaines et de garantir un cadre de vie et des paysages de qualité aux habitants de la ville élargie... »⁴

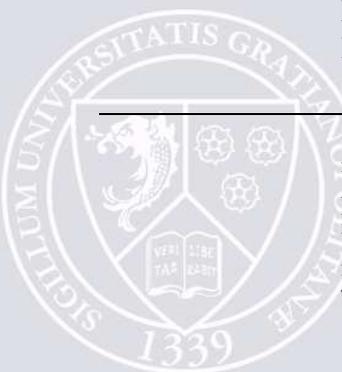
Ces différences sont également liées à l'évolution historique globale. Dans une société d'abondance, l'agriculture peut effectivement s'offrir le luxe de perdre « ses origines agraires et paysannes et devient de plus en

¹ Grumbach, I, p. 5.

² Donadieu P., Fleury A. « La construction contemporaine de la ville campagne en Europe, in *La revue de géographie alpine* », n°4, 2003, pp.19-29.

³ Donadieu, P. « La construction actuelle des villes campagnes, de l'utopie aux réalités », in *Société française d'histoire urbaine*, 2003/2, n°8, pp. 157-170.

⁴ Grumbach, II, p. 30.



plus paysagiste »¹ et d'être privilégiée en tant qu'outil de composition urbaine.

III.2.2.5 Intensités vertes.

AUC	MVRDV	LIN	Rogers	08/09	Descartes	Grumbach	Portzamparc	Castro	AJN
		x		x		x			

Conséquence des structurations vertes qu'elles soient totales ou partielles, le fait que les espaces verts ou naturels en viennent à devenir des centralités qui orientent l'organisation et la perception du territoire. Le concept de centralité verte développé par Michel Corajoud² est largement employé et adopté dans ces travaux sur le Grand Paris. La centralité renvoie à l'idée d'attraction territoriale ainsi qu'à l'organisation et à l'idée d'un point au sein de la trame. D'une façon générale, c'est la volonté de construire avec les vides urbains et naturels et en fonction d'eux. Ainsi pourront devenir centres, des espaces agricoles, paysagers ou forestiers. Depuis cette idée de centralité « vide » a été reprise plusieurs fois et largement explicitée par les chercheurs en urbanisme³ sans qu'elle soit véritablement appliquée ou reprise par les architectes. Le concours du Grand Paris manifeste une appropriation de ces concepts et ainsi un changement dans les pratiques urbanistiques des aménageurs. Nous verrons successivement la monumentalité verte, puis la capacité à orienter et donner sens à un territoire que connaissent ces intensités.

III.2.2.5 .1 Lieux symboliques, monumentalité et aura naturelle.

Le caractère de centralité est souvent, mais de manière non systématique, en lien avec celui de monumentalité. La monumentalité verte est un des éléments qui a été travaillé par les équipes. Se posant la question de l'identité de ces monuments au sein du territoire, l'équipe Studio 08-09, et sur la base d'entretiens avec les habitants, a identifié l'importance des monuments « naturels »⁴.

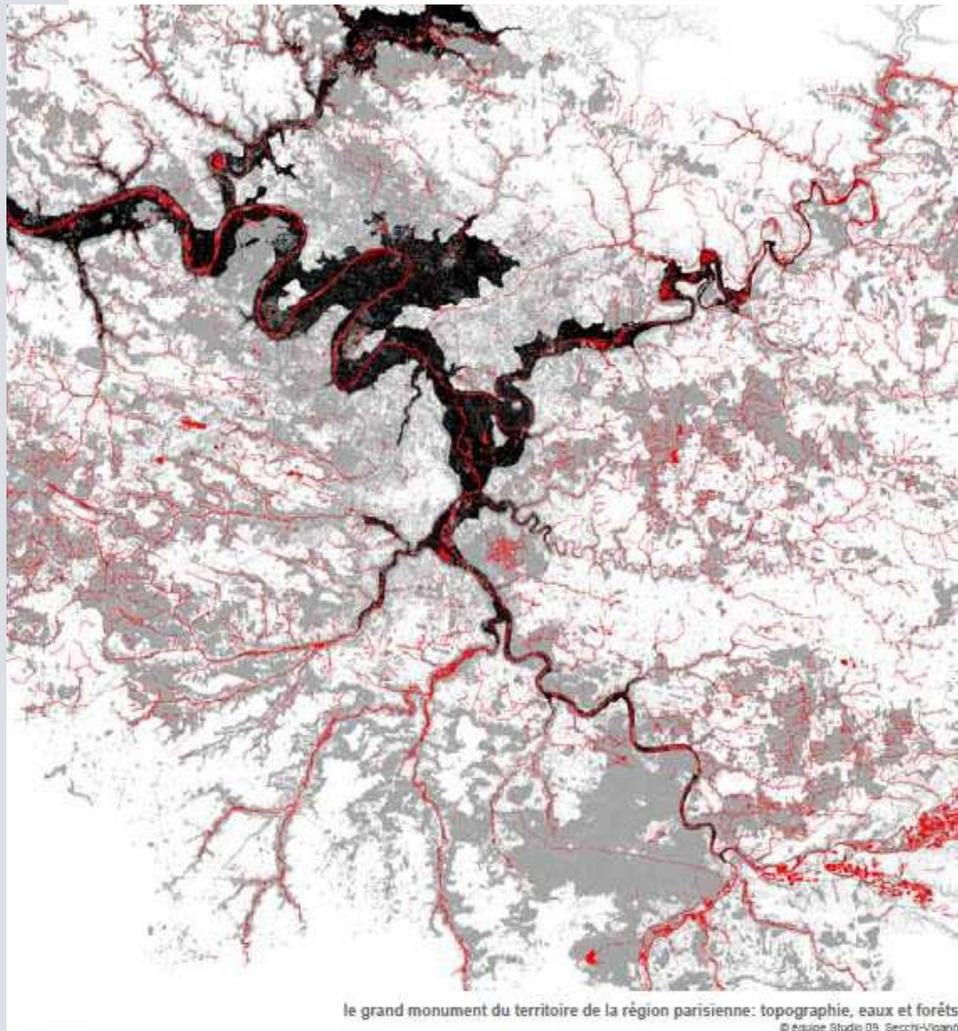
¹ Donadieu, op.cit, 2003, p. 22.

² Corajoud, Discours du Grand Prix d'urbanisme, 2003.

³ Chalas, op.cit, 2000.

⁴ « Si tout monument historique n'est pas nécessairement à révéler comme un objet patrimonial pour la république, le monument à respecter est peut être déjà là puisqu'il renvoie à la terre des ancêtres (le cimetière) mais aussi à la nature entendue comme territoire qui respecte les grands équilibres et fait mémoire. ». Mongin, O. « Le Grand Paris », in Esprit, 2009, p.120.





Studio 09, p. 52.

Cette carte représente les monuments du Grand Paris que l'équipe désigne comme étant « la topographie, eaux et forêts. ». L'identification de ces monuments est le point de départ d'un travail sur les balises : « *Conscient de la valeur topologique de ces lieux, le projet doit tenter de renforcer le rôle de balise territoriale.* » Ces monuments naturels permettent de donner du sens, d'orienter le territoire. De la même manière Antoine Grumbach rejoint corajoud avec l'idée que « *l'agricole est le monument de la ville* »¹.

Dans son projet de mise en place d'un « topolitique » l'équipe Castro projette de construire une série de monuments devant célébrer la communauté du Grand Paris. Il est tout à fait notable que ces monuments soient systématiquement implantés dans des lieux à l'identité paysagère ou naturelle forte. A cet égard, le terme topologique est tout à fait signifiant de cette importance du lieu dans la structuration des identités politiques et spatiales. La citoyenneté ne peut s'accomplir sans la présence de lieux de mémoire et de lieux symboliques, ces lieux qui sont ici des lieux naturels qui vont assurer leur rôle de monuments pour la communauté.

¹ Grumbach, I, p. 20.



UNIVERSITÉ DE GRENOBLE



Castro et alii, II, p. 48.

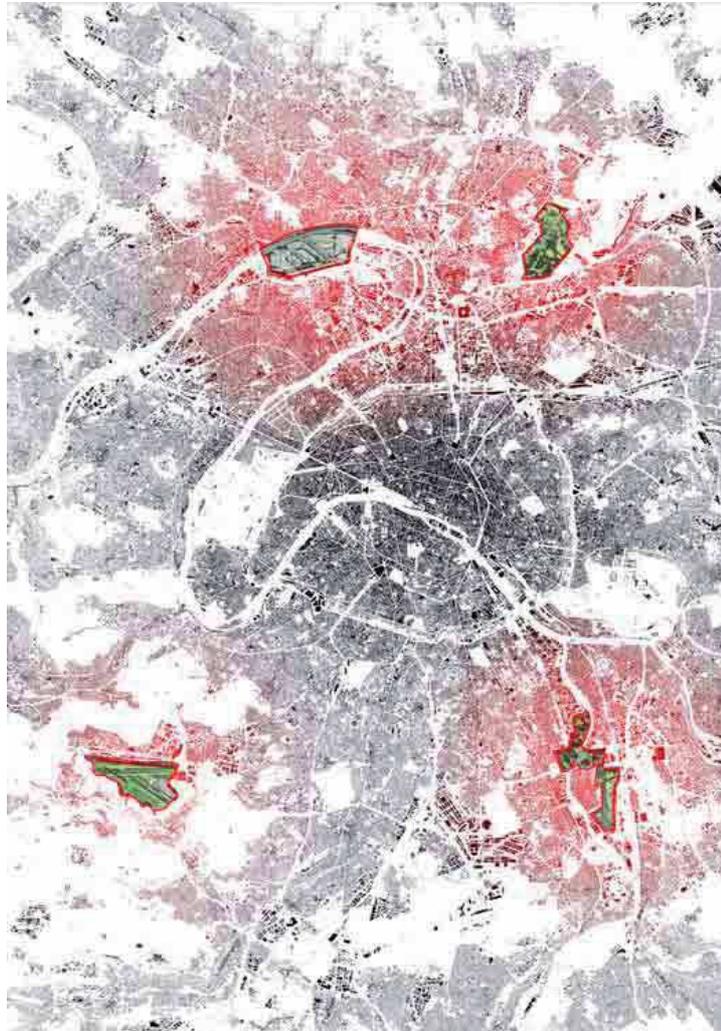


Castro et alii, II, p. 48.

« Agora du Grand Paris, Canal du savoir, écoplanète et Champs de Mars de la République » sont tous assis sur une monumentalité paysagère, établissant ainsi un lien systématique entre l'ordre du politique et l'ordre géographique.



Dans son projet de création de balises urbaines, les « hauts lieux », l'équipe Nouvel a également assis ses projets urbains sur des intensités paysagères fortes :



AJN et alii, II, p. 90. Carte de situation des hauts lieux.

La détermination de l'emplacement de ces hauts lieux obéit à des contraintes paysagères :

« Dans l'agglomération dense, peuplée, se trouvent quelques lieux dont la charge poétique est très vive : le port de Gennevilliers, le parc de la Courneuve, mais aussi à l'ouest, l'aérodrome de Villacoublay, mais aussi au sud, de part et d'autre de la Seine, à hauteur de Choisy-le-Roi : ils ménagent de grandes poches paysagères et singulières, à la fois actives et tranquilles »¹

Ces projets misent sur ce qu'on pourrait appeler dans une formule inspirée de Benjamin, « l'aura naturelle » des lieux, et visent à asseoir la monumentalité du bâti grâce à des endroits forts et symboliques. Mis à part ces monuments explicites présentés dans les dossiers, la ville territoire proposée par les équipes est pleine de potentiels monuments. A partir du

¹ AJN et alii, II, p. 94.

moment où l'on considère les espaces agricoles et naturels comme des intensités symboliques, le monument peut être placé n'importe où et se rencontrer partout dans le tissu.

III.2.2.5.2 Orienter, tourner un territoire.

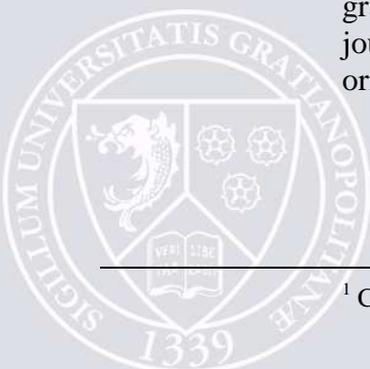
Les éléments naturels comme les parcs, les fleuves ou les forêts permettent d'orienter le territoire c'est-à-dire de permettre une certaine lecture de celui-ci et de comprendre son organisation. Surtout, l'élément naturel joue le rôle d'une polarité qui attire les regards et les parcours et fixe des limites autant que des barrière à franchir. Ainsi on peut voir dans le projet de l'équipe Castro pour la boucle « Neuilly Montesson » une orientation du territoire grâce au fleuve : Un renforcement de l'axe Le Nôtre est prévu grâce à la création d'un axe allant de la Seine à la Seine. Cet axe donnera à ce territoire son « *unité paysagère* »¹ mais également ses extrémités et donc son sens.



Castro et alii, II, p.

108.

Dans son projet pour l'établissement d'un deuxième rhizome, l'équipe Portzamparc propose une réorientation du territoire du même type. Face au développement urbain non anticipé et encadré de la zone Evry, Grigny, les architectes ont prévu d'orienter et de structurer le territoire grâce à deux éléments « naturels ». Premièrement un « Central Parc » qui jouera le rôle d'intensité verte, deuxièmement un réseau capillaire de rues orientées vers la Seine et les lacs attenants.



¹ Castro et alii, II, p. 108.

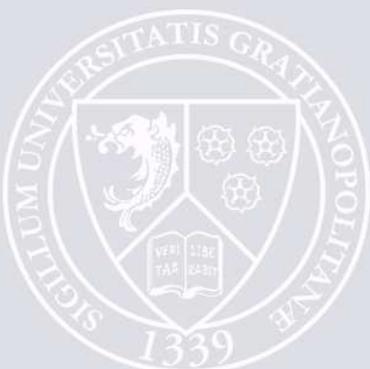


Portzamparc, II.1, p. 159.

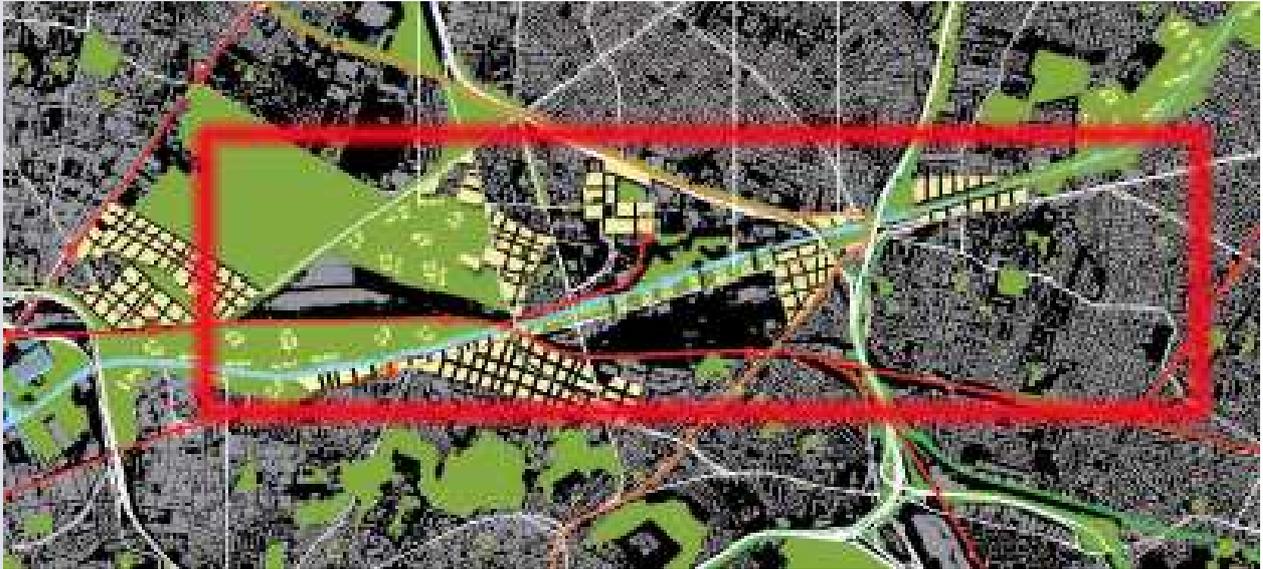
La Seine joue le rôle d'horizon, de finalité vers laquelle doit tendre la ville et son réseau viaire. Elle redevient une perspective, un point de mire qui oriente et structure la ville. Avec la mise en place du parc en lieu et place de l'ancien hippodrome, c'est également la volonté de donner une perspective et d'orienter le réseau viaire, mais également la volonté de créer une centralité verte.



Portzamparc, II.1, p.163.



Même chose à Bobigny où le territoire est maintenant tourné vers le canal de l'Ourcq et la trame jardin qui le redouble.



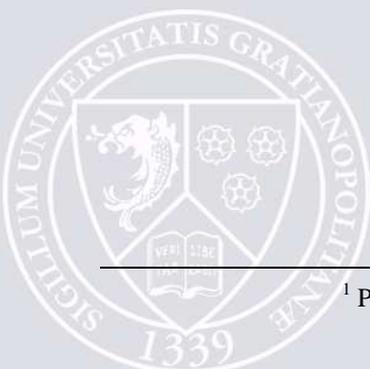
Portzamparc, II, p. 171.

III.2.2.5.3 Le vide vert comme point de départ de l'urbanisation.

L'intensité verte, principalement cette fois sous la forme de parcs et de forêts, est le moyen de créer de l'urbain. L'espace vert de qualité est le point de départ du projet urbain. Le vide qu'il crée donne une identité au quartier, l'oriente et structure ainsi les parcours et les imaginaires. La majorité des équipes a mis en place ce type de projet. La référence est très souvent « Central Park », que cela soit en image ou dans les références explicites. Le même objectif est appliqué aux bords des parcs et des grands massifs forestiers qui doivent proposer une diversification maximale des activités avec une forte présence de l'habitat.

Pour l'équipe Descartes il s'agit par exemple de « tourner la ville vers la forêt ». De même dans son premier dossier, l'équipe Portzamparc fait référence à des travaux antérieurs (Angers, 2001) et souligne l'importance des vides structurants : *« l'expérience émotionnelle du vide, son importance physique, sensorielle, symbolique. » « Cette idée de construire la ville autour d'un vide signifiant fut mise en pratique lors du concours pour de la Roquette... Faire dominer l'effet de présence de l'espace sur celui du bâti »*¹

Conformément aux principes énoncés par les équipes, les « bords » de parcs, espaces verts et forêts doivent être les supports de l'urbanisation.



¹ Portzamparc, II, p. 108.



Groupe Descartes, p. 191. Par cet haute densité.

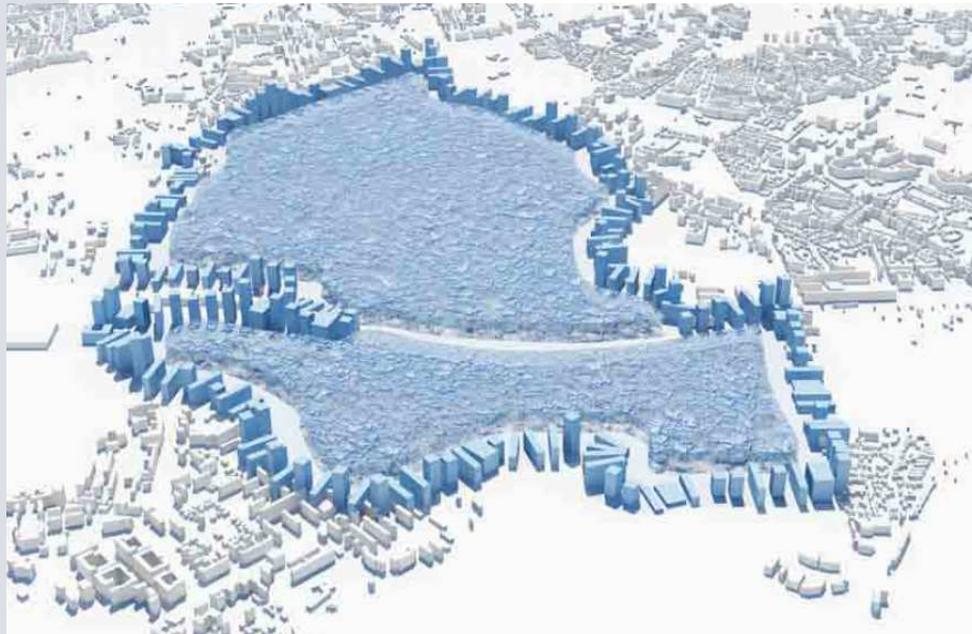


LIN, II, p .122. Massif forestier et bord urbanisé.





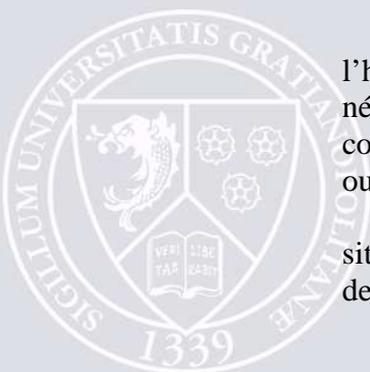
Castro et alii, II, p. 127. Le Central Park de l'équipe Castro.



MVRDV, II, p. 149. L'urbanisation des bords de parcs.

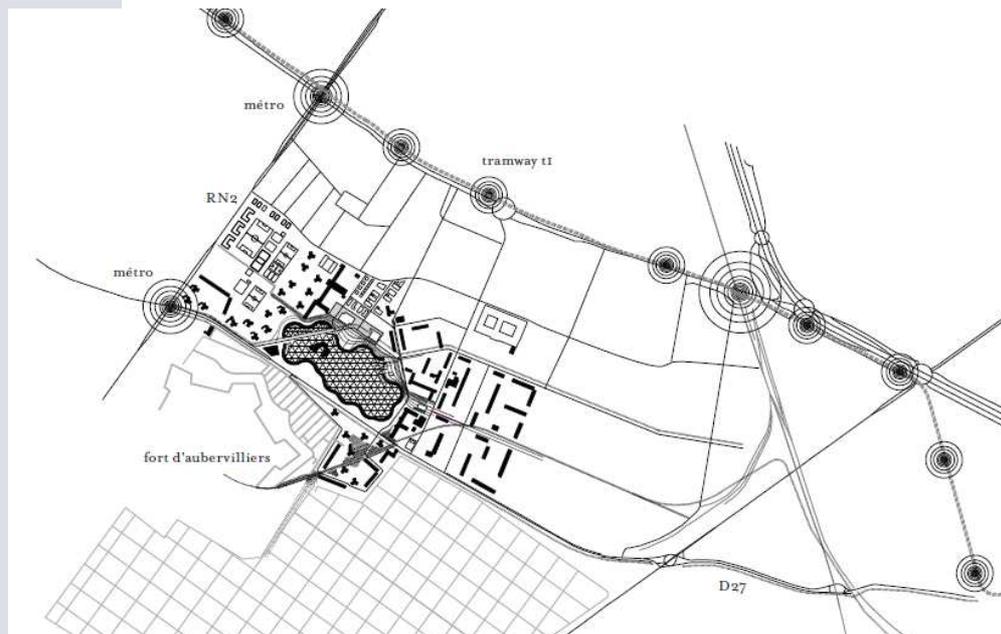
Même logique chez MVRD, après un long développement sur l'habitat dans les bois dans le premier dossier, l'équipe réaffirme la nécessité de densifier les franges et les façades d'espaces verts. Les projets concernent le parc de la Courneuve pour les équipes Descartes et Castro, ou encore le bois de Vincennes pour LIN et le groupe Descartes.

L'équipe Castro profite par exemple de la récente désaffectation d'un site industriel aux Ardoines près de Vitry pour promouvoir une opération de renouvellement urbain. Ainsi l'architecte y place un parc d'envergure et



profite de la boucle de la Seine pour dessiner un nouveau canal. L'objectif est la transformation de l'image de ce quartier et c'est via un élément naturel fort qu'il le fait permettant ainsi la création d'un « nouveau morceau de ville attractif, dense et mixte »¹. Ici la nature est facteur d'identité et point de départ de l'urbanisation.

L'AUC utilise également les bienfaits du parc afin de rénover et réintégrer dans la dynamique urbaine le quartier des « Courtilières ». Le parc est utilisé à une stratégie de « revalorisation ».



AUC, II, p.201

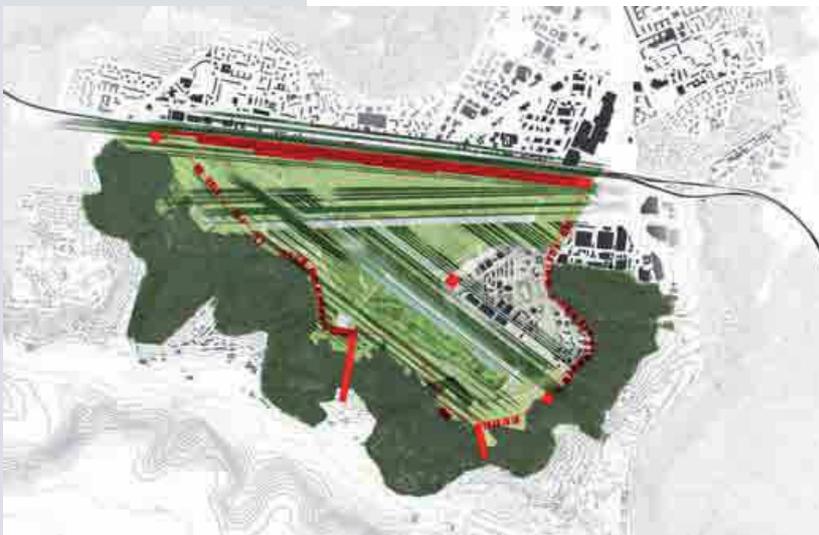
Les intensités vertes sous la forme de parcs favorisent l'implantation d'un habitat dense. Ici on voit les projets pour la Courneuve, Villacoublay et les Ardoines de l'équipe AJN et alii. Chaque fois que l'équipe fabrique de la densité c'est toujours autour d'intensités vertes qui jouent un rôle compensatoire certes, mais surtout de qualification symbolique et paysagère.

« En les sacrifiant les « pièces de nature », en accueillant sur leurs franges la densité, en développant des linéaires d'interface nature/bâti, elle peuvent devenir autant de central park, de grandes étendues de forêt ou de champ, de jardin ou de campagne au cœur de la ville, offertes à l'usage et à la vue du plus grand nombre. »²

Avec les trois images qui suivent et qui montre les projets de l'équipe AJN et alii, on voit comment chaque vide vert motive la création d'une bande d'habitat en lisière du parc ou de la forêt.

¹ Castro et alii, II, p. 144.

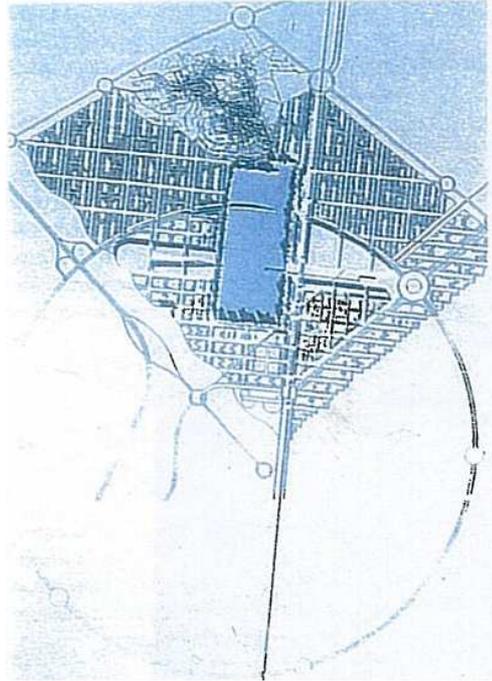
² AJN et alii, I, p.184.



AJN et alii, II, p. 100, 102, 104.



La logique est sensiblement la même pour l'atelier De Portzamparc.



Portzamparc, II, 1, p. 111.

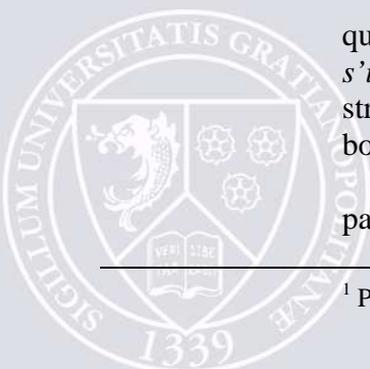


Portzamparc II.1, p. 125.

Le parc fait office de centralité à partir de laquelle se développe le quartier « peu à peu les constructions viendraient border le parc, s'installer à bords francs sur les rives. »¹ C'est exactement la même stratégie vingt ans plus tard avec la création d'une situation de frange, de bordure de parc qui de fait est une situation potentiellement riche.

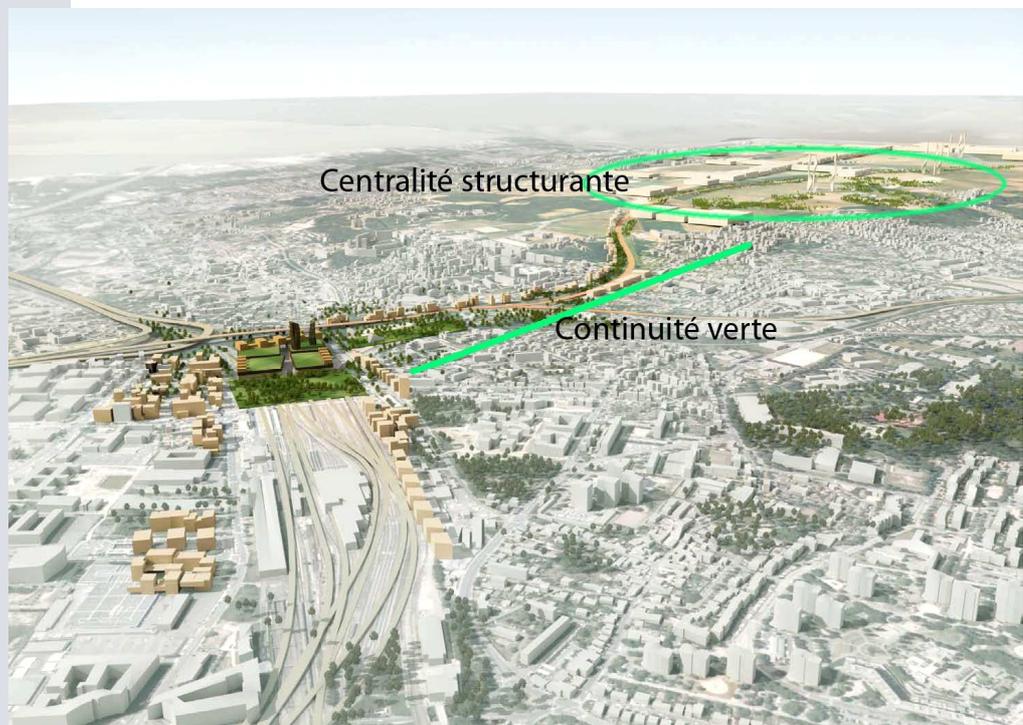
Dans sa proposition concernant le rhizome sud, et plus particulièrement celui qui concerne le plateau de Saclay et son pôle

¹ Portzamparc, II, p. 111.

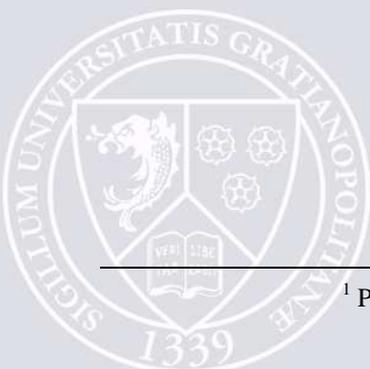


UNIVERSITÉ DE GRENOBLE

d'excellence scientifique et technique, Portzamparc se donne trois objectifs qui sont le maillage et l'ouverture des territoires, l'intégration de nouveaux équipements, et le désenclavement du tissu existant. Afin de remplir ces objectifs et de donner cohérence à son projet, l'architecte s'appuie sur le plateau de Saclay en entier, conçu comme « *une clairière géante vouée à la nature et à l'agriculture* »¹. C'est à partir du dessin de ce plateau, que des « bords » vont être dessinés le long de la clairière. Le principal de ces bords intègre l'Ecole Polytechnique ainsi qu'un parc de sport. Les autres entités universitaires sont également disposées le long de ce bord qui donne cohérence et unité à l'ensemble. Le plateau lui-même conserve son activité agricole mais en y insérant des bandes boisées destinées à la promenade ; il y a donc une différenciation et un entrelacement des espaces naturels. Tout ce dispositif est construit à partir de cette « clairière » que constitue le plateau. C'est bien une structuration du projet en fonction d'un élément naturel fort qui a pris place ici. Tout le projet s'oriente à partir du plateau.

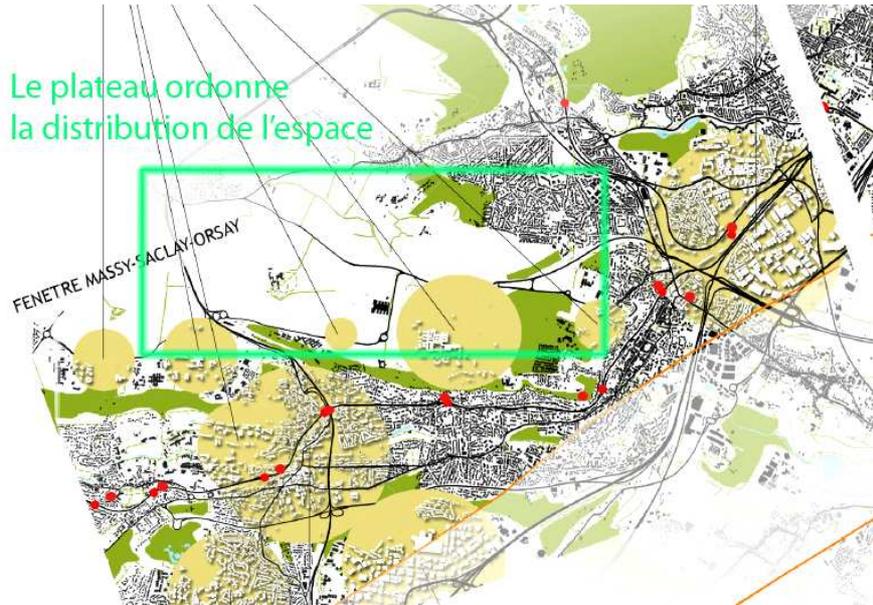


Portzamparc, II.1, p. 136 .



¹ Portzamparc, II, p. 125.

Le plateau ordonne
la distribution de l'espace

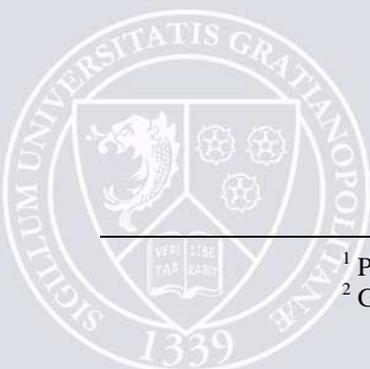


Portzamparc, II.1, p. 134.

« Penser le plateau de Saclay- Massy et Orsay ville comme un ensemble »¹. Cet ensemble est motivé et animé par la présence des pôles universitaires et technologiques. Ce sont ces activités qui vont animer socialement ces territoires, cependant c'est le paysage et le sol naturel qui vont façonner cet espace.

Fabriquer de la ville à partir d'un élément naturel, si localisé soit il, c'est structurer de façon verte et en faisant de la géographie ou du paysage les moteurs premiers de l'urbain : « Croiser le désir de maintenir l'alternance ville nature le long du fleuve et la recherche d'une solidarité avec les réseaux résidentiels des plateaux, conduit à prendre en compte seize talwegs comme supports d'un déploiement urbain associant les villes ponts et les urbanisations diffuses. »²

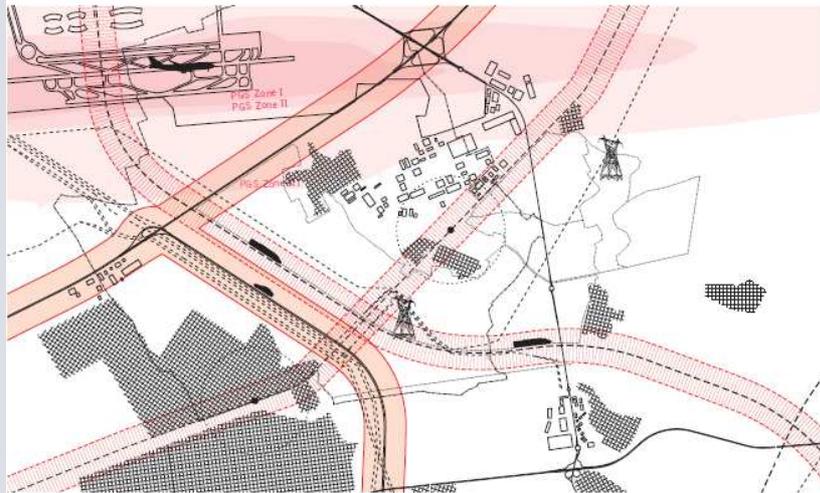
Dans une moindre mesure et de façon très discrète et peu développée, l'équipe AUC tend à faire jouer le même rôle au futur jardin botanique créé au nord de l'agglomération parisienne. Il est dit que celui-ci devra jouer le rôle de « support, borne ou satellite » de l'urbanisation.



¹ Portzamparc, II, p. 151.

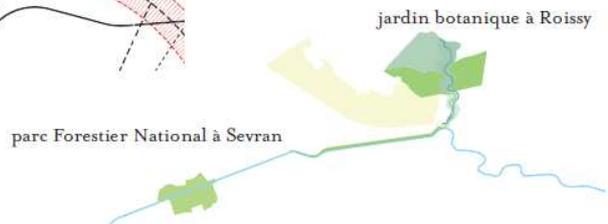
² Grumbach, II, p. 85.

site contraint



- il est contraint car il n'existe plus de sites adaptés à l'élaboration d'un jardin dans un conglomérat urbain contemporain (infrastructures terrestres et aériennes, bruit, nature des sols, exposition, aléatoire de l'eau, pollution terrestre et aérienne...)
- il est bien desservi par les TC (RER ou tram ou BHNS, circulation douce...)
- il est aux franges de l'urbanisation car il doit devenir soit support d'urbanisation, soit borne de l'urbanisation, soit satellite de l'urbanisation

comment s'y rendre ?



AUC, II, p. 192.

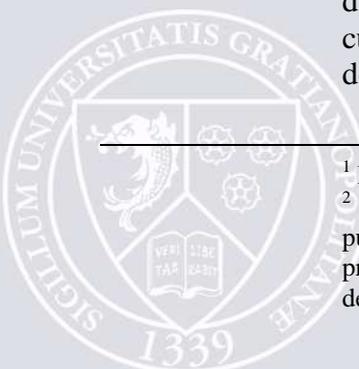
D'une part il y a l'instauration d'une continuité verte puisqu'on pourrait s'y rendre en vélo depuis la Villette ; d'autre part c'est bien la reconnaissance du rôle potentiellement créateur d'une nouvelle urbanisation développée à partir de ce jardin de Troissy. On voit donc que même chez une équipe qui n'a pas articulé son projet autour de la nature et de sa gestion, même écologique, cette fonction dévolue aux éléments naturels est reconnue et envisagée.

III.2.2.5.3 Micro espaces publics.

De cette importance de la structuration verte et en complément de la notion de vide qui polarise le développement urbain, la notion d'espace public s'est vue pour sa part complètement renouvelée. L'espace public, entendu de façon générique, a toujours été considéré comme une sorte de fenêtre, ou de vide justement, dans lequel se laissait voir la nature¹. Structure matérielle et idéelle, l'espace public est un vide signifiant. Pendant longtemps négligé ou réglementé, l'espace public fait l'objet d'une attention redoublée de la part des aménageurs et des universitaires depuis maintenant vingt ans. Enrichie par les travaux d'Habermas², la notion d'espace public est très présente dans le discours d'urbanisme mais très curieusement assez peu dans les dossiers du Grand Paris. Même dans le dossier de l'équipe Castro dont les ambitions sont les plus « politiques » en

¹ Paquot, T. *L'espace public*, Hachette, Paris, 2003.

² L'espace public est décrit dans sa genèse et ses liens avec l'expansion de la sphère publique littéraire. Le concept sera également le support de la réflexion du philosophe à propos de la mise en place d'une éthique conversationnelle, gage du bon fonctionnement démocratique.



tous les cas sociaux, le terme n'apparaît pas. Il est possible que le terme ait des échos trop sociétales, qu'il évoque un urbanisme de la communauté et de l'égalité. Non pas que les équipes du Grand Paris se soient refusées à de tels développements, mais les objectifs en terme de durabilité et de bien être ont peut être conduit les équipes à négliger cet aspect de la réalité urbaine. La nature, principalement sous forme végétale, dans l'urbanisme classique, l'hausmannisation ou le New Urbanism, a toujours été considérée comme une sorte d'équipement, potentiellement placé à l'intérieur de cette coquille vide qu'était l'espace public. Le vert était comme un « attribut », un « accident » de l'espace public considéré comme un contenant. Dans les projets du Grand Paris, la nature, sous la forme des espaces naturels et agricoles mis en réseau, devient le support de l'espace public. Ce n'est plus un équipement à insérer dans une « fenêtre », mais cette fenêtre même.

« La construction de la ville se fait de manière générale à partir des infrastructures, qui se dissolvent progressivement dans le maillage fin venant desservir les parcelles tournant le dos au paysage. Profitons au contraire des opportunités du paysage pour le placer au centre de la ville. Les espaces ouverts deviennent supports des espaces publics. Le fleuve serait de ce fait à tous car accessible à chacun. »¹

On voit le retournement copernicien qui opère ici puisque la nature, sous quelque forme que ce soit, est passée d'équipement, d'agrément à une véritable infrastructure qui va permettre la création d'espaces qui auparavant l'accueillaient.

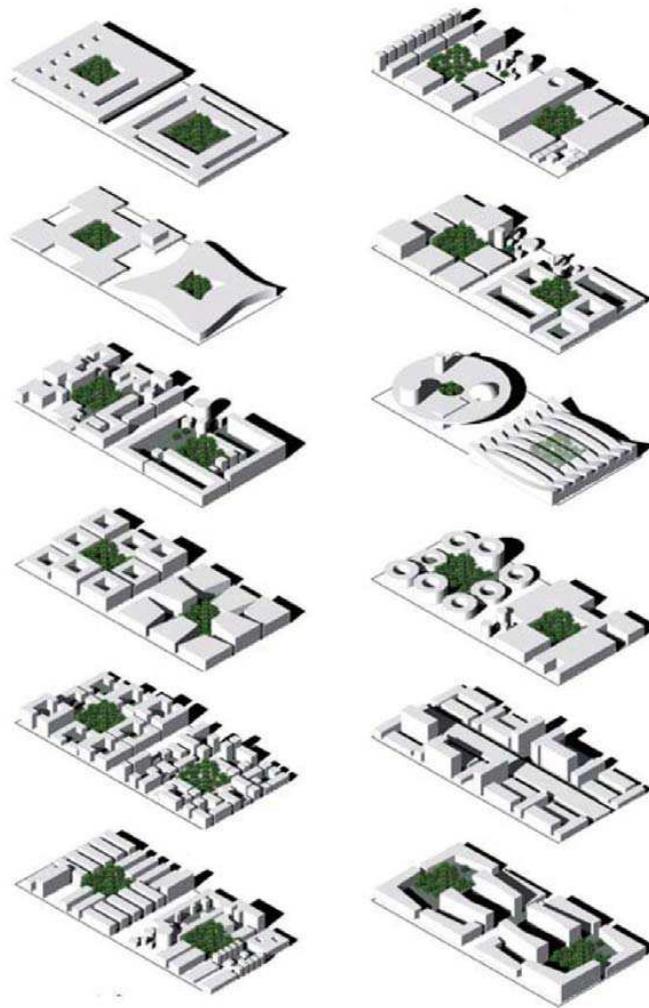


Groupe Descartes, p. 123.

Cette image illustre la volonté d'augmenter la surface d'espaces publics sur les berges des fleuves. De la même manière, l'image suivante montre la présence systématique d'un centre vert dans l'organisation de ce que l'équipe Descartes appelle les « super quadras » :

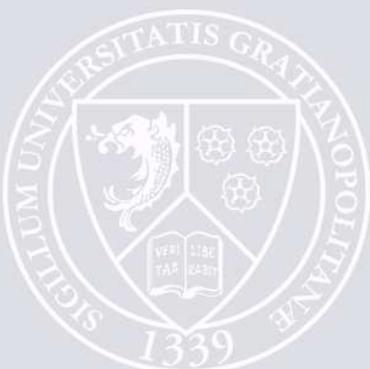


¹ Groupe Descartes, p. 55.



Groupe Descartes, p. 175.

Ce travail sur le cœur d'îlot renvoie aux morphologies romaines, ainsi qu'au cloître du Moyen Age. Le projet a été exposé pour la plaine de Gonesse et a pour objectif de densifier et éviter le mitage du territoire. On voit comment la mise en place de cette unité morphologique est inséparable de la présence d'un cœur vert en son sein. L'équipe le promeut afin de baisser les ICU, mais également afin de proposer une aménité en cœur d'îlot.



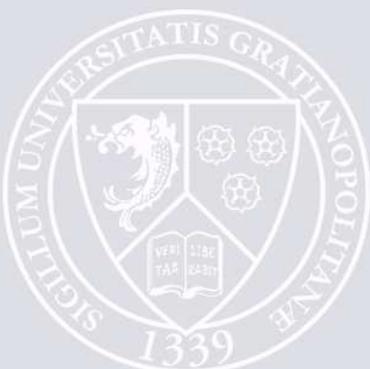


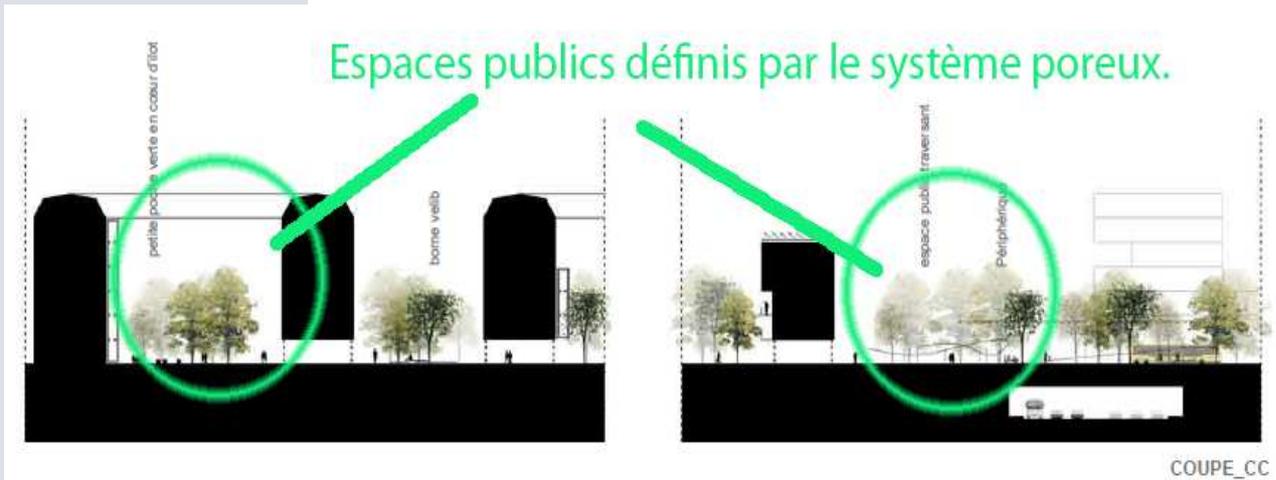
Groupe Descartes, p. 175. Illustration d'un cœur d'îlot, ou de « cloître ».

De la même manière le système poreux de l'équipe Studio 08-09 contribue à la mise en relation des divers éléments du drosscape et ainsi à la formation d'espaces publics proprement dit. La logique d'inversement est encore une fois la même ; c'est le vide naturel organisé qui va donner naissance à l'espace public et non le contraire.



Studio 09, p. 102.



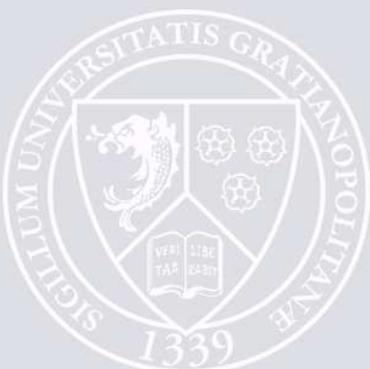


Studio 09, p. 159. Reprise en commentaire des travaux de Studio 09, la porosité a permis ma création d'espaces publics.

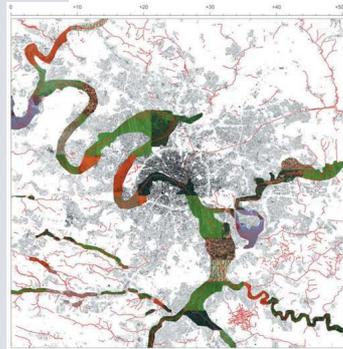
III.2.2.6 Le danger structurant.

AUC	MVRDV	LIN	Rogers	08/09	Descartes	Grumbach	Portzamparc	Castro	AJN
		x		x					

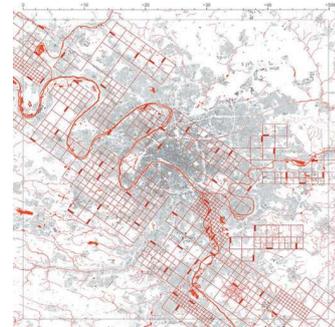
Dans la mesure où la construction de la ville et la projection de nouvelles morphologies va dépendre de l'évolution potentiellement catastrophique des éléments naturels, dans la mesure où les urbanistes construisent la ville à partir du risque naturel, on peut dire que nous sommes dans une structuration urbaine par la nature. Bien sûr, c'est un état particulier de la nature qui est entendu ici cependant, cet état n'est pas à considérer comme un écart par rapport à la norme, mais comme un autre mode de fonctionnement de la nature. L'évolution climatique actuelle va très probablement entraîner une multiplication des catastrophes naturelles et ainsi réduire leur caractère d'exception. Les équipes ont pris en compte cette évolution récente en proposant des morphologies qui intègrent ces aléas climatiques et les « normalisent », c'est-à-dire qu'ils les intègrent dans la normalité d'un fonctionnement.



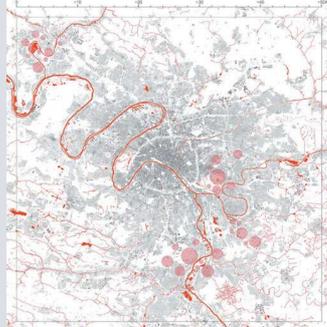
L'équipe studio 08-09 envisage par exemple 3 scénarii possibles face aux inondations : La mise en place de Wetlands ou zones humides (1), un réseau de canaux (2), de réservoirs (3).



(1)



(2)

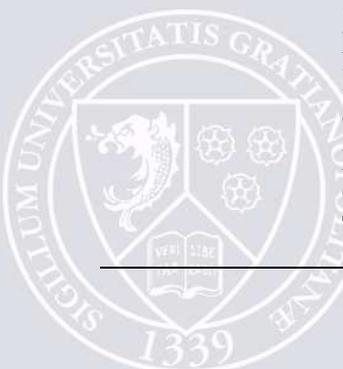


(3)

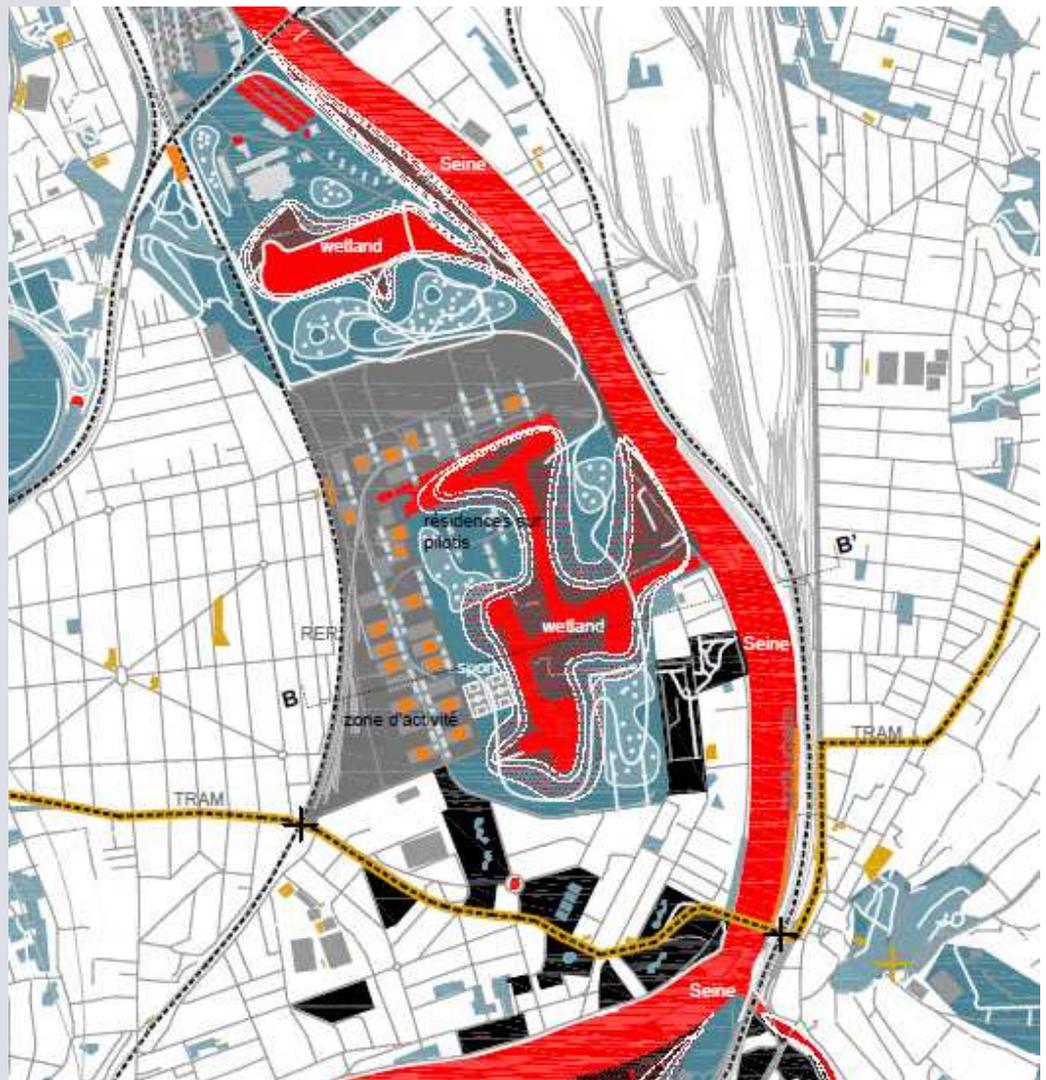
Il apparaît évident ici que la catastrophe, ou en tous les cas, « l'anomalie » de fonctionnement que pourrait constituer la crue, va modeler le territoire et lui insuffler sa forme. Plutôt que de mettre en place systématiquement des scénarii de résistance face au risque, l'équipe préfère opter pour l'accompagnement de cette crise environnementale. Ainsi c'est le scénario n°1 qui va être préféré aux deux autres en ce qu'il favorise une adaptabilité du territoire plutôt qu'une résistance de celui-ci.

Les stratégies vont être différentes en fonction de la hauteur de crue. Il s'agit de comprendre le territoire dans un premier temps et de s'adapter aux éventualités dictées par les crues. Pour les faibles hauteurs des stratégies de résistance (murets, digues) suffiront. Pour des hauteurs intermédiaires l'équipe promeut la mise en place de wetlands et de zones tampons destinées à protéger la ville autant qu'à produire de la biodiversité. C'est le cas par exemple avec les territoires dont la pente serait inférieure à 1% : « *Plutôt que d'attendre un désastre, ces superficies pourraient être conçues pour admettre des inondations, augmentant ainsi la superficie des zones humides, et des zones de loisirs et d'agrément.* »¹. Enfin pour les fortes hauteurs l'équipe engage même à un retrait de l'urbanisation, à un « soft shrinking », radicalement « rétrécissement doux » entendu comme une déconstruction progressive. On voit bien que la prise en compte du risque conduit à modeler le territoire de façon différente et surtout à le laisser « ouvert » à des usages potentiellement différents. Tous les territoires comme toutes les activités ne peuvent s'adapter au

¹ Studio 08, p. 101.

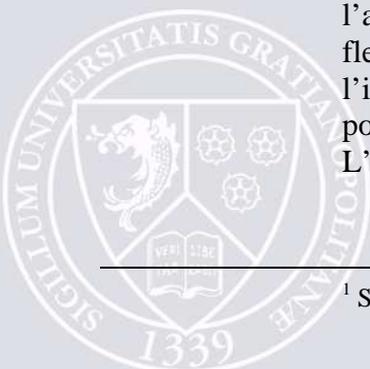


risque hydraulique : « Il est évident par exemple, que 30 cm d'eau empêchent les trains de rouler, mais peuvent être acceptables pour d'autres situations »¹. L'originalité vient d'abord de l'approche différentielle et adaptative en fonction des espaces et des événements qui pourraient les traverser. Le territoire n'est plus rigidifié, sclérosé dans son être mais promu dans ses potentialités d'évolution. La ville, attribut de ce territoire, s'adapte à ces conditions climatiques et change avec elles.



Studio 09, p. 76.

Sur cette image, on voit bien à quel point la crue impose son dessin à l'aménagement et à l'urbanisme d'ensemble. Le rapport de la ville au fleuve s'en trouve complètement transformé. C'est la même chose avec l'image suivante, où les terrains de sports et les parcs seront potentiellement intégrés aux wetlands et utilisés dans la gestion des risques. L'implantation des parcs et des loisirs n'obéit plus à une logique de



¹ Studio 09, p. 69.

connexion avec les infrastructures de transports par exemple, mais à une logique du risque hydraulique.



—Studio 09, p 88.

Cette influence de la catastrophe se fait même sentir quand l'équipe préconise un retrait progressif de la ville pour les territoires potentiellement soumis à des inondations de plus d'un mètre. On a alors un désurbanisme assumé, sous l'influence de la catastrophe.



Studio 09, p. 86

Le risque impose de fait une permutableté des espaces et une poly fonctionnalité latente envisagée dès leur conception. Cette mutabilité on la retrouve à travers la notion de « dross » que l'équipe 08-09 a créée et qui est constitué par toutes les zones qui potentiellement pourraient servir de zones humides. (Voir carte, 08, p 112). On retrouve à travers cette gestion de l'eau et du risque la notion d'espace poreux défendue par l'équipe. Les espaces du risque ne s'opposent pas, ne font pas barrière aux éléments naturels, mais ménagent des alternatives, programment un ensemble de solutions variables et qui ne cloisonnent pas l'espace dans un mur ou un usage. De la même manière le risque peut structurer de façon indirecte en influençant d'autres aménagements comme les structures de transports. Dossier II, p 87, l'équipe propose la mise en place d'une plate forme haute pour protéger le RER, plate forme qui deviendrait le support d'un « *nouveau tissu dense avec des occupations mixtes et avec une faible consommation énergétique.* »¹

C'est la même chose au niveau architectural, on voit dans le plan de la page 76 que nous avons reproduit page 539 de notre dossier, que des habitations sur pilotis sont prévues dans les zones très inondables. De la même manière, on prévoit le rehaussement de certains immeubles ou la libération des rez-de-chaussée de certains immeubles afin de parer à la crue :

« Les rives et zones inondables seront revalorisées par des constructions adaptées, les premiers prototypes peuvent être réalisés aux Mureaux. Ce serait la naissance de surfaces destinées à des utilisations résidentielles, commerciales, touristiques ou de service qui remettraient le paysage fluvial de nouveau au centre d'une stratégie de développement durable et économique. »

¹ Studio 09, p. 87.

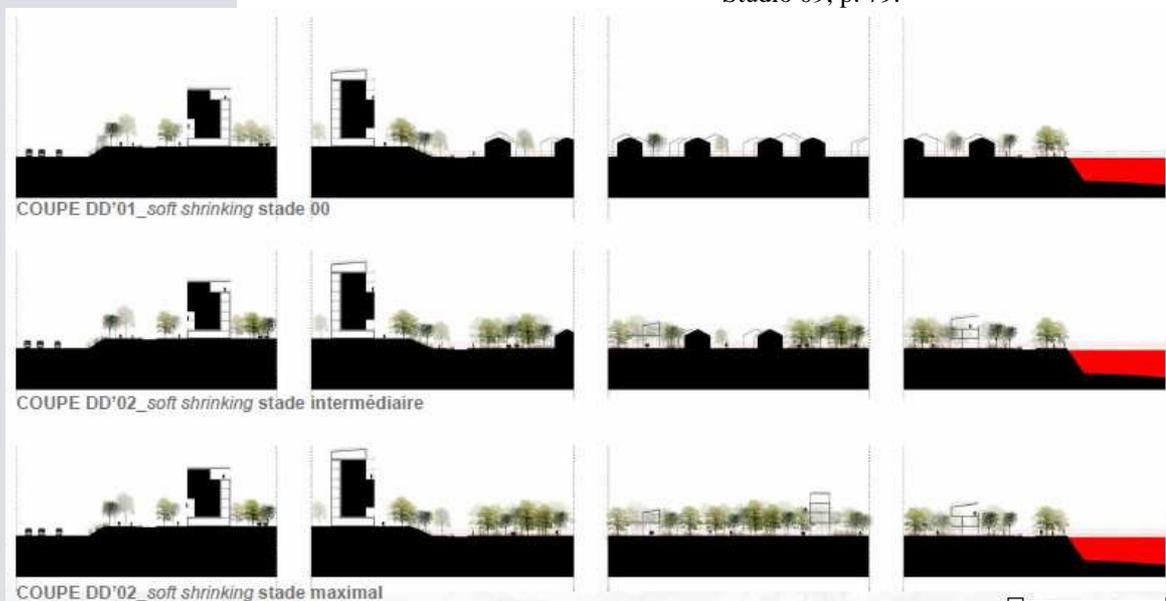


02_une plate-forme haute
[les nouvelles activités sont à l'abri d'une crue maximale]



03_libération de rez-de-chaussée
[de nouveaux espaces de loisir couverts sont proposés (ping-pong, échecs, pétanque, jeux d'enfants, etc.)]

Studio 09, p. 79.



Studio 09, p. 79. Stratégie de soft shrinking soit de transformation et de réduction de l'habitat.

On voit sur l'image ci-dessus que l'on passe du pavillonnaire à des immeubles collectifs dont la hauteur est susceptible d'éviter les crues. Ceci montre bien la nouvelle architecture qui va se dessiner à partir de la catastrophe ou de son attente à travers la notion de risque. L'habitat ne s'oppose plus à l'extérieur grâce à ses murs, mais accueille l'extériorité naturelle en son sein en ouvrant sa structure interne. Paola Vigano s'est dite très étonnée du manque d'anticipation face aux risques naturels et technologiques¹ et il est vrai que seules deux équipes ont considéré le risque de façon précise et l'ont réemployé comme moyen d'urbanisation dans des projets concrets ou des modalités d'urbanisation précises.



¹ Vigano, P. Conférence à l'ENSAG, op.cit.

Chez l'équipe LIN, la stratégie est la même sans être aussi détaillée en fonction des risques : « *Les inondations toujours plus fréquentes et plus brutales provoqueront l'émergence de formes urbaines innovantes.* »¹.



LIN, II, p 187.

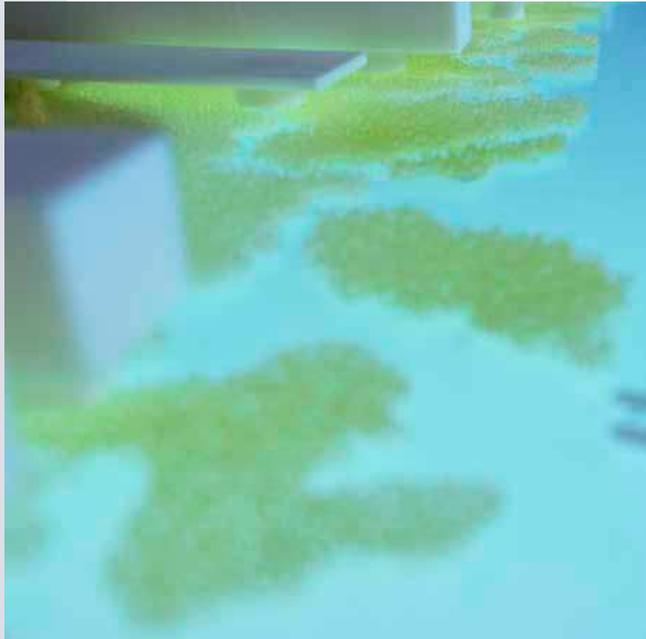
Cette image montre des immeubles collectifs posés sur les bords de l'eau, reposant sur des pilotis et en contact avec le fleuve dans son évolution. Les immeubles sont posés au dessus des berges qui lors des crues auront été aménagées afin d'évoluer en zones humides. Plutôt que de s'exclure l'une l'autre, ces deux fonctions habitat et cycle écologique se combinent et donnent naissance à des formes urbaines originales.



LIN, II, p. 184.

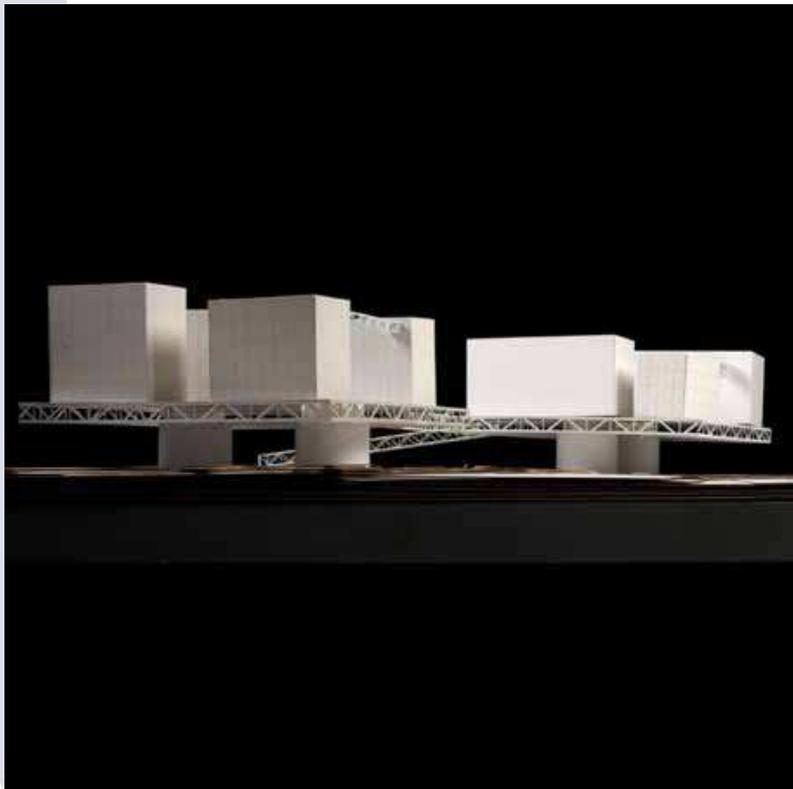


¹ LIN, I, p. 13.

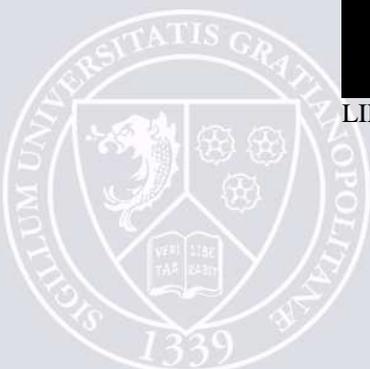


LIN, II. p. 182.

« Les constructions sur Seine Parc prolongent l'urbain jusqu'aux rives et transforment les installations monofonctionnelles en un système socio-écologique »



LIN, II p186. Habitats sur pilotis en bord de Seine.



L'équipe expose les mesures à prendre dans un cadre urbain pour gérer les crues liées à l'augmentation des précipitations :

- *Gérer les flux d'eau qui traversent les villes en adaptant les infrastructures de drainage, en installant des systèmes de drainage, en réutilisant et recyclant l'eau.*
- **Augmenter la rétention d'eau dans les villes au moyen de conceptions architecturales adéquates**, par des bassins de rétention en surface et sous terre et en favorisant la rétention temporaire dans les parcs et zones humides par la réouverture des cours d'eau anciennement canalisés sous terre.
- *Végétaliser les rues et favoriser la végétalisation des toitures pour réduire le ruissellement des eaux pluviales.*
- *Augmenter les surfaces perméables aux dépens des dalles imperméables, par exemple dans les parkings aériens.*
- *Gérer la transplantation d'immeubles, d'industries et d'infrastructures exposés aux inondations.*
- **Améliorer la résilience des constructions et infrastructures au moyen de techniques anti-inondations telles que l'élévation, l'ancrage et le déplacement.**
- *Faciliter le rétablissement économique après les inondations au moyen d'assurances obligatoires, de risques partagés et d'aides de l'Etat.*

On voit bien que l'eau s'impose à la ville, qu'elle modèle l'urbanisme et l'architecture. Elle impose des ouvrages techniques de gestion des crues, elle impose de même la surélévation ou la possibilité de « déplacement » de certains bâtiments. Afin d'illustrer ces processus d'adaptation et d'anticipation des crises les deux équipes font évidemment appel au concept de résilience :

« La résilience –un des concepts fondamentaux dans tout débat écologique et en particulier dans tout débat à propos des changements climatiques– concerne la capacité d'un système à se déformer en intégrant l'événement et de revenir à sa configuration précédente une fois que les conditions ont changé. »¹

Dans un numéro spécial de la revue *Planning theory and practice*, Simin Davoudi² interroge le concept de résilience actuellement très en vogue dans la recherche et la programmation urbaine. L'auteur souligne la différence entre une conception de la résilience qui tiendrait de

¹ Sutdio 09, p. 69.

² Davoudi, S. « Resilience : a bridging concept or a dead end ? », in *Planning theory and practice*, 13 (2), 2012, pp. 299-307. Voir également le numéro XXX de la revue *Cities*.



l'homéostasie, recoupant la définition énoncée par l'équipe LIN et une « résilience évolutive » qui elle consisterait en un changement de nature du système plutôt qu'à son retour à un état initial. En dépit des attraits séduisants de cette théorie, l'application aux morphologies urbaines s'avère difficile, en tous les cas la résilience exposée dans les dossiers du Grand Paris tient plus du premier type que du deuxième.

Conclusion sur la nature structurante : La nature comme espace de structuration et de dissolution.

Nous avons pu voir que dans l'histoire de la pensée et des formes, les théories ayant eu pour ambition de rassembler ville et nature dans des entités harmonieuses comme les « villes-parc », ou les « villes-paysage » étaient nombreuses, de même que les théories faisant jouer un rôle actif à la nature dans l'organisation de la ville. Cependant l'usage et les relations qu'entretiennent l'urbain et les éléments naturels dans ces théories sont sensiblement différents de celui qui se présente dans le Grand Paris. Nous allons voir ici la différence entre « dissolution » et « structuration » comme expression la plus claire de cette opposition.

Les projets ayant eu pour ambition de desserrer la ville et que nous avons décrits en première partie, s'articulaient tous à partir d'un rejet de l'urbain alors que dans les projets du Grand Paris, la ville n'est pas décriée, critiquée mais envisagée comme une entité positive et qui va justement prendre appui sur la nature afin de se structurer et de s'organiser. Cette différence idéologique quant à l'appréhension de la ville explique cette différence entre dissolution et structuration.

Dans le mouvement moderne, autant que chez Rudolf Schwarz ou dans les projets désurbanistes russes, la nature est bien cet élément qui devra dissoudre la ville dans un espace vert omniprésent et isotrope. Dans les projets du Grand Paris, les « intensités » et « centralités » vertes s'opposent à cette nappe et créent des tensions, des équilibres, des déséquilibres, c'est-à-dire des formes qui empêchent la dilution. Plutôt que d'annuler l'agglomération, de « l'écraser » avec du vert, l'urbanisme contemporain tente de lier les entités paysagères, de leur imprimer une forme globale, faite de rythmes, de bords, de centres qui s'opposent au caractère isotopique. La dissolution de la rue par le mouvement moderne grâce au tapis végétal est un fait bien connu. Au contraire dans le Grand Paris on retrouve pour une part un usage plus classique des éléments naturels, le végétal vient appuyer et redoubler la structure viaire de la ville. A la fois instrument de lisibilité et d'embellissement, la nature se fait alliée de l'urbain.

La dissolution peut opérer grâce à cette nappe verte isomorphe recouvrant tout, mais également grâce à l'usage séparateur des éléments végétaux et aquatiques. Conformément à des objectifs de séparation fonctionnelle, la pensée classique isole l'habitat grâce à la nature, alors que l'urbanisme contemporain envisage ces mêmes dispositifs formels comme des moyens de lier les espaces et les fonctions.



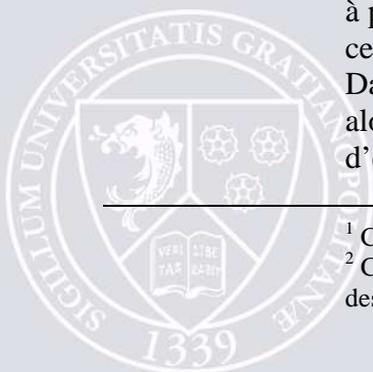
Dans les villes nouvelles françaises et anglaises, les parcs et les forêts étaient conçus comme des poumons verts permettant d'échapper à la ville, et constituant des vides au caractère uniquement limitatif. Le Park City Movement s'appuyait sur un réseau de parcs afin d'organiser des zones d'implantation du bâti et de distribution des activités. Les projets du Grand Paris reprennent, approfondissent et systématisent ces acquis à l'échelle du territoire.

L'absence d'idéologie antiurbaine entraîne une différence dans la conception du « vide ». Pour les pensées classiques en urbanisme, le vide est un non lieu, une non ville qu'il est nécessaire de préserver pour contrer la ville et même tenter de l'annuler. Pour l'urbanisme contemporain, le vide devient un plein paysager et naturel qu'il est nécessaire de préserver pour organiser la ville. Ces vides sont donc programmés contrairement à ce qu'avait pratiqué l'urbanisme de régulation pour qui le vide vert en particulier n'était que la résultante d'un tracé viaire.

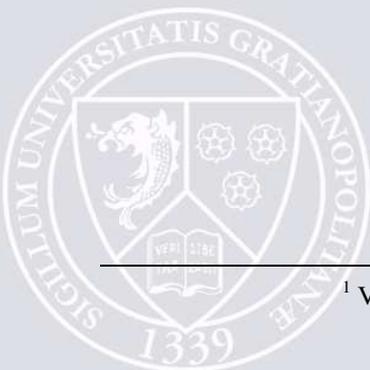
La prééminence des vides prônée par les dossiers du Grand Paris pourrait rappeler les travaux que nous décrivions en première partie et qui étaient destinés à penser l'extension de la région parisienne au début du siècle. Les projets de Descamps ou Sauvage proposaient la mise en place de grandes artères prolongeant la ville centre, au bord desquelles se trouveraient des immeubles tours destinés à accueillir la population croissante de la banlieue parisienne. La banlieue jardin serait ainsi constituée de grandes unités d'habitations alternant avec des zones vertes destinées à aérer le tissu. De la même manière, Chritianna Mazzoni rappelait le travail d'ouverture du tissu à partir de l'insertion de cours ouvertes dans les immeubles de rapport, elles mêmes en lien avec d'autres espaces verts aux dimensions plus vastes¹. Si ces solutions formelles semblent se rapprocher des structurations que nous avons évoquées à propos du Grand Paris, l'examen précis des modalités d'établissement de ces vides relèvent une différence. En effet dans les projets pour l'extension de Paris qui ont suivi le concours de 1920², les vides sont créés à partir du bâtiment lui-même. Avec la tour d'habitation de Perret, le vide est généré par la tour elle-même et constitue un de ses attributs ; même chose pour le dispositif de cour ouverte à l'intérieur des immeubles. L'émergence des vides n'est pas structurelle, mais vient de la combinaison à posteriori de ces vides en réseau. Dans les projets du Grand Paris comme ceux de l'équipe Studio 08-09 ou Portzamparc, la structure des vides est première et vient organiser le bâti. Les projets de l'Ecole Française d'Urbanisme illustrent encore partiellement une conception architecturale du projet urbain opérant à partir du bâtiment lui-même et non à partir du tissu. Les conséquences de ces deux types de structuration sur le bâti sont différentes selon les cas. Dans le premier cas, les usages et fonctions investies dans le bâti sont fixes alors que dans le cas du Grand Paris le tissu reste ouvert à une possibilité d'évolution. Cette possibilité d'ouverture et d'évolution du tissu n'a pas

¹ Cf. Supra.

² Car comme nous l'avons vu les projets de 1920 eux-mêmes font peu de cas de la gestion des vides. Cf. Supra.



cessé d'être proclamée par les équipes. Construire sur le « déjà là » impliquait un potentiel de réemploi et de refunctionalisation au sein de l'existant que les architectes auront su révéler. Mais de la même manière que ce potentiel existait et qu'il fallait l'exploiter, il faut le préserver et le préparer pour le futur. L'idée d'une polyfonctionnalité des bâtis, ainsi que d'évolution des usages recoupe les propos développés 20 ans plus tôt par les promoteurs de l'urbanisme des tracés. De plus comme nous l'avons dit les projets de 1920 pour l'extension de Paris se démarquent fortement de ceux d'aujourd'hui dans le sens où ils avaient négligé la géographie et la topographie dans la construction de la ville future, conduisant même à des absurdités géographiques supportées par des projets techniques prométhéens, tels que la surélévation des fleuves ou leur assèchement total pendant l'automne¹. Un siècle plus tard, l'urbanisme s'adapte au fleuve et à sa vallée, plutôt qu'il ne le contrôle et l'oriente.



¹ Voir p. 247 et suivantes pour les projets de 1920.

Conclusion générale deuxième partie

Cette deuxième partie a donc détaillé de façon précise l'ensemble des dispositifs qui fondent les usages poétiques, thérapeutiques et structurants de la nature. Au cours de ces trois sous parties nous avons quand cela était nécessaire, souligné les points communs et les différences qui existaient avec les grands paradigmes de la pensée classique en urbanisme. Nous reprécisons ici encore que nous avons décrit des usages, des dispositifs, des pratiques d'aménagement.

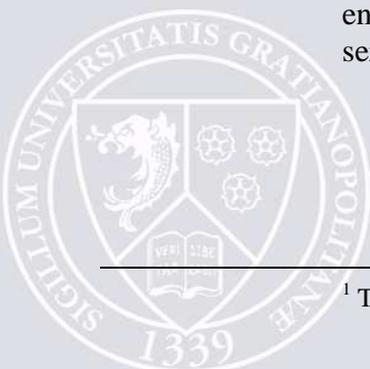
D'après nos observations et nos analyses nous avons donc pu voir que le poétique dans la ville venait de l'activation de cette « dimension cachée » qui se trouvait déjà dans l'espace urbain. La pratique consistait donc plus à révéler, qu'à créer, ou surajouter à l'existant. Cette révélation a été comme nous l'avons vu principalement celle des éléments naturels comme le végétal, l'eau ou des étants plus discrets mais non moins importants comme le sol ou le ciel.

L'évaluation des usages « thérapeutiques » de la nature a conduit à l'identification de cette figure de « l'hypernature » de laquelle les aménageurs font dépendre la vivification du lien social, la légitimation de la communauté politique, la stimulation économique et bien sûr la salubrité urbaine. Cette figure toute puissante de la nature peut de même être mobilisée afin de caractériser la vocation structurante attribuée aux éléments naturels.

La nature structurante est autant celle qui, considérée comme ressource à préserver ou à protéger, a conduit à la réforme des dispositifs techniques et spatiaux de l'urbain¹, que celle qui a permis la mise en place des morphologies projetées de la ville territoire. Les éléments naturels y sont les balises, les axes, les limites ou les centralités, autant d'éléments qui ordonnent et orientent l'urbain.

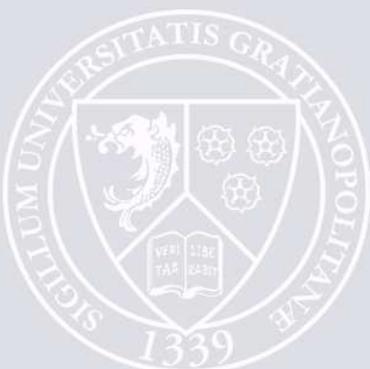
Au cours de la description de ces différents dispositifs, nous avons vu les rapprochements voire les retours ou les différences existant avec les usages effectifs ou prospectifs de l'histoire urbaine. Si l'utilisation de la nature à des fins d'embellissement ou d'hygiène, comme les figures de la ville linéaire ou de la ville à redan illustrent certaines permanences dans ces pratiques, il reste que la considérable augmentation de la dimension thérapeutique de la nature, ainsi que l'émergence de nouvelles figures morphologiques comme la « porosité » ou « l'archipel », illustrent le renouveau que constituent les dossiers du Grand Paris.

Afin de comprendre au mieux les éventuels changements des rapports ville nature dans les dossiers du Grand Paris, il était nécessaire de décrire dans un premier temps de façon exhaustive ces dispositifs pour ensuite les envisager dans leur dimension axiologique et représentationnelle, ce qui sera l'objet de la troisième partie.



¹ Toussaint, op.cit.

**L'évolution des rapports ville-nature dans la pensée et la
pratiques aménagistes : la consultation internationale du
Grand Paris.
TOME II.**





TROISIEME PARTIE : Discours, représentations, valeurs et techniques de la nature 552

I. Etude du discours du Grand Paris.....	553
I.1. Le discours sur la nature comme discours objectif.....	554
I.1.1 Nature du discours d’urbanisme, nature du concours d’idées.....	554
I.1.2. Descriptions neutres et phénomènes établis.....	556
I.1.3 Quantifications et évaluations.....	557
I.1.4 La dérive de l’objectivation : volontarisme et toute puissance.....	564
I.1.5 Discours et maîtrise du risque.....	568
I.1.6 Vérité, discours, territoire.....	571
I.1.7 La ville durable comme métarécit.....	577
I.2 Argumenter pour la ville durable.....	580
I.2.1 Les principes d’aménagement de la ville durable.....	580
I.2.2 L’induction comme productrice de principes.....	583
I.2.3 Préconceptions et allant de soi à propos de la nature et de la ville.....	584
I.2.4 Exemples et illustrations des principes d’aménagement.....	588
I.2.5 Modèles et antimodèles.....	589
I.2.6 Analogie.....	593
I.2.7 Conclusion : la tension entre objectivation et subjectivation.....	595
I.3 Eléments de lexicométrie.....	596
II. Ville durable, technique et technique de gouvernement.....	617
II.1 La ville nature comme ville technique.....	617
II.1.1 La ville des objets techniques.....	617
II.1.2 Moralité déléguée des objets techniques.....	619
II.2 La ville post-Kyoto entre éthique et instrumentalisation.....	620
II.2.1 L’éthique environnementale et la valeur intrinsèque de la nature.....	621
II.2.2 La biodiversité en tant que principe pour la ville durable.....	622
II.2.3 La communauté biotique comme objectif de la ville durable.....	624
II.2.4 L’instrumentalisation des éléments naturels dans la ville durable.....	627
II.2.5 La notion de « service » et le dépassement du conflit.....	628
II.3 Le projet de gouvernementalité et les techniques de pouvoir de la ville durable... 630	630
II.3.1 Technologies de pouvoir et émergence de la gouvernementalité.....	632
II.3.2 Gouvernementalité des projets de la ville durable : le cas du Grand Paris.....	636
Conclusion :L’hypothèse de L’écosystème comme constituant de la nouvelle gouvernementalité.....	649
III. Persistances et renouveaux de la pratique et des représentations de la nature.....	650
III.1. Persistances pratiques.....	650
III.2 Renouvellements conceptuels et morphologiques.....	651
III.2.1 La figure de la métropole active.....	651
III.2.2 Ilots, tissu, espace public.....	654
III.2.3 La frange urbaine entre ville et nature.....	656
III.2.4 La fin de la limite ?.....	657
III.2.5 La pensée des systèmes verts : Green Infrastructure et ville paysagère.....	659
III.3 Représentations de la nature dans le Grand Paris.....	663



III.3.1 Intensifications et modifications.	663
III.3.2 Le dépassement des Arcadies.....	666
III. 4 Nouvelles perspectives historiques pour les usages de la nature : du milieu, à l'instrument et au modèle	668
III.4.1 La nature comme milieu.....	668
III.4.2 La nature comme instrument.....	672
III.4.3 La ville durable et la nature comme modèle.	674
III.5 Esquisse d'une explication génétique.	678
III.5.1 L'accomplissement de l'écologie urbaine.....	679
III.5.2 La pensée paysagiste	680
III.5.3 La reconnaissance de l'urbanisme des tracés.....	682
RESULTATS DE LA RECHERCHE.	684
CONCLUSION : L'urbanisme durable : le retour d'une « pensée forte » en aménagement ?	685
ANNEXES..	689
Annexe 1 : Programme interdisciplinaire de recherche « L'architecture de la grande échelle ».....	690
Annexe 2 : Cahier des charges du concours international du Grand Paris.....	701
Annexe 3 : Extrait de programme de l'école d'architecture de Grenoble sur l'histoire et la théorie de l'architecture.....	717
Annexe 4 : Tableau général des isotopies des différentes équipes.....	721
Bibliographie.....	726



TROISIEME PARTIE

Nous avons donc décrit l'ensemble des propositions du Grand Paris au travers de cette triple figure de la nature qui correspond comme nous l'avons dit en préambule, à des pratiques d'urbanisme, des recommandations quant à l'établissement des morphologies et à leurs fonctionnements. Nous avons, quand cela était possible, mis en rapport ces recommandations avec des propos ou des écrits antérieurs de ces aménageurs, qui potentiellement pouvaient constituer l'origine, du moins les prémices de ces propositions. Nous avons également souligné les points communs et les différences qu'il y avait entre ces propositions et celles des théoriciens ou praticiens qui les avaient précédés. Encore une fois le but n'est pas de souligner des continuités ou des ruptures grâce à ces analogies, mais plutôt d'éclairer mutuellement ces deux éléments, le comparé et le comparant dans une logique de compréhension réciproque.

Avant de proposer une synthèse quant à ces représentations de la nature, nous devons d'abord passer par un approfondissement de deux points spécifiques qui viendront compléter ces analyses. D'abord des précisions quant au « discours » sur la nature, ensuite un approfondissement de la réflexion sur les relations entre technique et nature.

Ainsi nous allons dans un premier temps nous intéresser à la matérialité du discours des propositions étudiées en deuxième partie. Nous allons d'abord nous focaliser sur les traits saillants de ce discours et en particulier sur la tendance à l'objectivation qu'il manifeste, c'est-à-dire la tendance à vouloir produire un discours « vrai » sur la ville territoire. Nous verrons également les différents types d'arguments qui ont été mobilisés afin de justifier les propositions morphologiques et enfin le rapport lexicométrique sur le contenu des dossiers nous permettra de reformuler le rapport à la nature propre à chaque équipe.

Dans un deuxième temps, nous reprendrons et approfondirons la réflexion sur la technique urbaine que ces usages de la nature proposent. Nous reviendrons d'abord sur l'importance croissante des objets techniques et de leur gestion dans la ville, au nom d'une préservation de celle-ci, menant le projet de la ville durable vers un paradoxe de la valeur. Nous nous intéresserons ensuite à la ville durable en tant qu'elle met en place une technique de gouvernement des conduites, justement à l'aide de ces dispositifs techniques destinés à prévenir la pollution, mais également grâce à ce discours éthique ambigu.

Ces précisions nous serviront à reprendre et à exposer les conceptions et représentations de la nature qui se sont « incarnées » dans ce triple usage poétique, thérapeutique et structurant de la nature. Leur mise en évidence sera suivie d'une mise en perspective par rapport à l'histoire des idées, établissant une nature conçue en tant que modèle après l'avoir été en tant que milieu et instrument.

A travers ces trois points nous aurons répondu aux trois autres objectifs définis en introduction. Après avoir décrit le plus fidèlement



possible les différents usages de la nature sous toutes ses formes dans les projets du Grand Paris, cette dernière partie plus synthétique nous aura permis d'examiner les représentations et les valeurs au cœur de ces projets. On aura également étudié la matérialité du discours de l'urbanisme durable, dans ses logiques argumentatives et ses isotopies.

I. Etude du discours du Grand Paris.

Le concours du Grand Paris aura consacré la prééminence de l'écrit dans le projet urbain et toutes les équipes ont reconnu l'importance de ce concours dans la structuration de leur style et de leur façon de répondre à des appels d'offre. Ainsi l'étude des représentations ville nature doit prendre en compte la matérialité de l'énoncé de ces rapports. Comprendre l'articulation de l'argumentation, relever le lexique utilisé afin de caractériser les différentes formes de nature, repérer les moments d'investissement ou de retrait des aménageurs à l'égard de ce qu'ils critiquent ou de ce qu'ils proposent, nous donnent des indices quant au contenu de ces représentations. Si ce rapport ne peut être le lieu d'une élucidation complète de ce discours, se devant de rester dans le cadre de l'étude des relations ville nature, il reste que certains éléments d'analyse se doivent d'être mis à jour afin de parfaire notre travail.

Une première étape doit forcément consister en la définition de la nature du discours d'urbanisme en général et de celle du Grand Paris en particulier. Nous décrirons ensuite de façon plus précise les caractéristiques du discours du grand Paris et en premier lieu la tendance à l'objectivation qui s'y laisse voir, soit la volonté de neutraliser au maximum le discours, à présenter les faits de la façon la plus dégagée et objective possible. On étudiera notamment l'utilisation des chiffres et des pourcentages comme éléments d'analyse et de justifications. Dans un deuxième temps nous détaillerons les arguments mobilisés par les équipes et nous verrons à cette occasion tous les processus qui traduisent un investissement de la part des aménageurs dans leur discours. Enfin on proposera une étude lexicométrique des mots de la nature dans les dossiers du concours afin d'identifier les isotopies et les conceptions du rapport ville nature propres à chaque équipe.

L'étude du discours est une méthode qui permet de faire intervenir plusieurs approches théoriques et de les croiser afin d'extraire diverses informations du corpus étudié. Ici nous croisons l'étude thématique, la modalisation et la statistique textuelle afin d'évaluer les modalités de construction de ce discours.



I.1. Le discours sur la nature comme discours objectif.

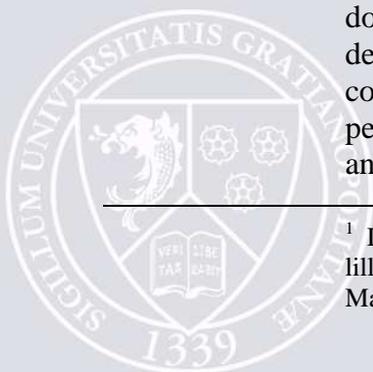
I.1.1 Nature du discours d'urbanisme, nature du concours d'idées.

Nous sommes confrontés tout d'abord à une première difficulté qui consiste à savoir si le discours d'urbanisme est une unité topique ou non topique, c'est-à-dire s'il est un discours constitué préexistant au travail du chercheur au même titre que le discours religieux ou scientifique, ou s'il est un unité fabriquée par l'enquêteur, rassemblant tout un ensemble de matériaux divers afin de le constituer. Selon Jean Michel Adam une unité topique ou un type de discours se caractérise par une certaine organisation des séquences, la présence d'embrayeur et les fonctionnalités que pourra assurer ce discours. Une séquence est une sorte de « macro proposition » contenant d'autres propositions et orientée vers un but comme la description, la narration ou l'argumentation. Les embrayeurs désignent les unités lexicales qui permettent d'identifier une situation d'énonciation, les fonctionnalités sont les emplois de ces types de discours assumés par des locuteurs précis.

Or concernant l'urbanisme, certains écueils doivent être évités. Il ne doit d'abord pas être confondu avec le discours de politique publique sur la ville prononcée par un élu, ce dernier type de discours appartenant plus au discours politique ou administratif. Il ne peut être confondu également avec le discours sociologique, économique ou géographique sur la ville, ces derniers appartenant à cette unité plus vaste qu'est le discours scientifique. Le discours d'urbanisme qui accompagne, promeut et explicite les formes urbaines peut être porté par l'administration ou par des maîtrise d'œuvres privées et est constitué de séquences descriptives dressant un état des lieux et un état projeté de la forme urbaine physique et sociale. Ces dynamiques discursives croisent de plus la logique de l'action au fur et à mesure de l'établissement concret du projet¹. Le discours d'urbanisme au regard des critères des sciences du discours est donc bien une unité topique, la difficulté résidant peut être dans l'absence de lieu principal dans la formulation de ce discours. En effet celui-ci peut être prononcé ou assumé par une grande variété d'acteurs contrairement au discours religieux ou scientifique souvent portés par la même catégorie d'acteurs et dans les mêmes lieux.

Le concours d'idées d'architecture et d'urbanisme est l'un de ces lieux de l'accomplissement du discours d'urbanisme. En effet celui-ci se doit de présenter un jeu de séquences descriptives et argumentatives destiné à convaincre un jury. Ses fonctionnalités sont toujours les mêmes : convaincre et établir les règles d'un nouveau fonctionnement urbain. On peut par ailleurs définir le concours d'idées de par son positionnement, son ancrage et son intertextualité. Le discours de concours est tout d'abord

¹ Didier Paris en étudie par exemple le fonctionnement à propos de l'agglomération lilloise. Voir Paris, D., Mons, D. *Lille métropole. Laboratoire du renouveau urbain*, Marseille, Parenthèses, 2009, p. 209 et suivantes.



assumé par un groupe d'aménageurs clairement identifié qui répond à une problématique urbaine ou architecturale énoncée par une maîtrise d'ouvrage publique ou privé. Ensuite l'ancrage matériel du discours est constitué par les documents de rendu, que nous avons étudiés dans notre travail sur le Grand Paris. Enfin l'intertextualité du discours de concours est constituée par l'ensemble des documents de données statistiques, géographiques, sociologiques ou urbanistiques qui renseignent sur la zone à étudier, et également par les textes théoriques d'horizon différents qui orientent et justifient les propositions des aménageurs.

Les dossiers du Grand Paris sont des discours à forte dimension argumentative puisqu'ils doivent démontrer la validité de leurs propositions et convaincre les récepteurs que leurs solutions sont les bonnes. Rappelons que le but du discours argumentatif est bien de convaincre le destinataire du discours¹, d'entraîner l'adhésion de celui-ci et qu'à cet égard il déploie les ressorts du pathos autant que du logos. Nous rappelons plus bas la classification aristotélicienne des types de discours argumentatif, ou « genre oratoire » parmi laquelle on verra facilement que le discours d'urbanisme appartient au genre « délibératif », portant sur l'avenir et visant à prendre une décision basée sur les arguments de ce discours.

Les trois genres oratoires²

Genre	Activité de l'orateur	Activité de l'auditoire	Position temporelle de l'objet du discours	Finalité du discours	Lieu général préférentiel	Forme argumentative
délibératif	Conseiller, déconseiller	décider	avenir	L'utile, le nuisible (politique)	Possible, impossible	Exemple
épidictique	Louer blâmer	évaluer	présent	Beau, laid	Grandeur, petit	amplification
judiciaire	Accuser, défendre	juger	passé	Juste, injuste	Réel, irréel	enthymème

Par ailleurs, si on aborde le discours mobilisé pour cet exercice spécifique qu'est le concours d'idées en terme de séquences, on voit que les propositions des équipes sont issues d'une articulation et d'un croisement entre séquences argumentatives et descriptives. En tant que réponse à une situation urbaine problématique, les dossiers sont d'abord composés de séquences descriptives. Description des situations initiales et de l'état des lieux de la métropole, et description de la situation projetée. Ces descriptions ont toutefois la particularité d'être au service d'une argumentation dans la mesure où elles sont destinées à supporter un projet,

¹ Perelmann, C, op.cit.

² Declercq, G. *L'art d'argumenter, Structures rhétoriques et littéraires*, Paris, Editions universitaires, 1992.



à convaincre du bien fondée d'une solution particulière. Ainsi la réponse au concours d'idée est donc principalement une macro-séquence argumentative dans laquelle sont intégrées des séquences descriptives.

Cette forte dimension à la fois argumentative et descriptive explique le caractère performatif du discours du concours d'idées, dont l'objectif est in fine, conformément à la définition des actes de langage, d'agir sur la réalité et de la modifier. Textes, schémas et diagrammes participent chacun à leur manière de cet acte de parole qui fait et dit à la fois, construit dans le déploiement d'un discours une réalité projetée destinée à émerger plus tard.

Cette organisation textuelle et séquentielle a comme première conséquence de favoriser très fortement la tendance à l'objectivation dans le discours des équipes à propos de la situation environnementale et écologique de la métropole.

I.1.2. Descriptions neutres et phénomènes établis.

La forte présence des séquences descriptives a favorisé de fait la tendance à l'objectivation. Les équipes, constituées par des centres de recherche, et s'appuyant sur un ensemble de documents et de bases de données décrivant la métropole parisienne, ont assis leurs projets sur un descriptif exhaustif et neutre de l'état environnemental de l'agglomération. L'objectivation est rappelons le, le processus par lequel un locuteur se dégage le plus possible du contenu de ses propositions, processus qui instaure une neutralité du locuteur par rapport au contenu du discours. Cette objectivation, le projet d'urbanisme en est témoin de par l'utilisation des présents de vérité générale, ou des tournures impersonnelles qui tendent à effacer la présence du locuteur. Toutes les séquences descriptives de la réalité écologique voient l'absence notable de pronoms personnels « nous » ou « on » qui impliquerait l'équipe. La proposition d'un projet sérieux pour la métropole post-Kyoto passe par l'établissement d'un état des lieux exacte et précis. Nous en donnons quelques exemples ici :

« Depuis Kyoto le monde a subi une nouvelle mutation d'époque »¹

« Les villes consomment jusqu'à 75% de l'énergie mondiale et contribuent à 75% des émissions globales de carbone »²

« Le monde consomme et produit des déchets représentant 1.3 fois sa capacité à donner et à absorber »³

« Les différences économiques dans un monde ouvert augmentent l'immigration, mettant la pression sur les milieux plus aisés, qui, dans un processus, contrebalancent le vieillissement de la population locale. »⁴

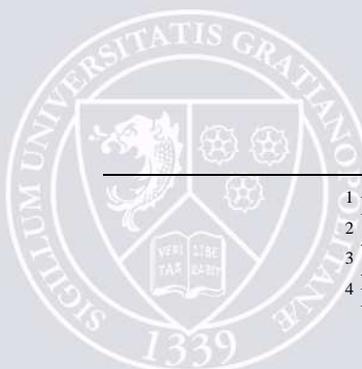
« Contrecoup de cette dilation infinie de l'espace urbanisé, la métropolisation signifie le plus souvent des thromboses généralisées en matière de déplacement, ce qui induit là encore un gaspillage

¹ Rogers et alii, I, p.7.

² AJN et alii, II, p. 63.

³ AUC, I, p. 51.

⁴ MVRDV, I, p. 29.



contre-productif de la valeur créée par la métropole, tant sur le plan de la consommation d'énergies que des coûts économiques. »¹

Toutes ces propositions décrivent le fonctionnement normal du monde dans sa dimension écologique, économique ou sociale. Cette neutralité du discours, de mise dans le cadre de l'établissement d'un diagnostic métropolitain, semble ancrer le projet d'urbanisme dans une réalité physique froide et régulière. Cette neutralité du discours donne l'idée d'une inéluctabilité des faits, de processus établis, et dont nous subissons les conséquences. Cette inéluctabilité porte sur des phénomènes passés mais également sur l'évolution à venir :

« La plus grande augmentation de température est prévue pour les régions arctiques et antarctiques alors que les zones tropicales ne devraient pas être affectées par ces changements. »²

« La figure 3 montre que les risques de sécheresse augmentent en France jusqu'à la fin du siècle, ce qui changera le caractère de l'utilisation des sols et demandera une adaptabilité plus grande des agriculteurs. »³

« Certaines tendances indiquent que les économies des pays en voie de développement vont rapidement parvenir aux modes de consommation non durables des pays les plus riches. »⁴

L'évolution climatique du monde semble inscrite dans une dynamique claire et sans détours, servie par ce descriptif quasi scientifique de phénomènes abstraits et par conséquent presque absents, dans le sens où ils semblent devoir s'accomplir dans un futur inatteignable et impalpable. Surtout, ce froid descriptif de phénomènes réglés, caractérise implicitement le projet d'urbanisme comme devant se situer au niveau de ces réalités, c'est-à-dire, être un projet scientifique, destiné à régler des problèmes scientifiques.

I.1.3 Quantifications et évaluations.

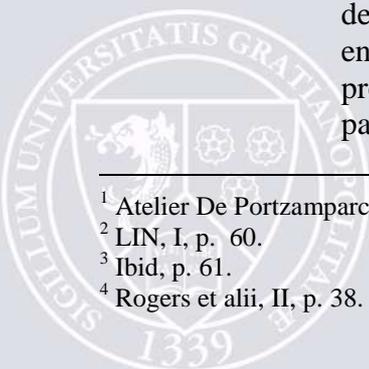
Du fait des usages thérapeutiques de la nature mais également d'une démarche d'évaluation des dispositifs mis en place, imposée par le concours d'idée, le discours des équipes quant à la nature s'est voulu extrêmement précis et quantificateur. En effet, tous les dossiers présentent de façon plus ou moins appuyée, une évaluation chiffrée en terme d'impact environnemental, des dispositifs présents dans l'espace urbain et de ceux proposés dans le futur. La forte présence des chiffres et des pourcentages participe bien sûr de cette tendance à l'objectivation, cependant nous allons

¹ Atelier De Portzamparc, I, p. 29.

² LIN, I, p. 60.

³ Ibid, p. 61.

⁴ Rogers et alii, II, p. 38.



voir que le mouvement n'as pas été univoque et que les équipes ont fait un usage variable de ces chiffres.

D'une façon générale et sans rentrer dans le détail des processus faisant l'objet des évaluations chiffrées, on voit que deux groupes se dégagent de l'observation des dossiers. Un premier comportant les équipes LIN, Rogers et alii, Grumbach, Groupe Descartes et Studio 08-09 qui a fait grand usage des chiffres et pourcentages. Les autres équipes ayant utilisé ces données de façon plus éparsée. Nous allons illustrer la différence entre les deux groupes avec le problème du transport et de l'émission des Gaz à effet de serre. Si cet exemple est limité, il est néanmoins assez représentatif de ce qui s'est fait à propos de la consommation d'énergie dans l'habitat ou l'industrie, ou encore du traitement des polluants divers.

Les transports et l'habitat, parce qu'ils sont les premiers vecteurs de pollution de l'atmosphère ont été naturellement les cibles des interventions des équipes et des départements scientifiques qui les ont aidés. C'est à leur propos que les évaluations de la production de GES sont d'abord mobilisées. On voit se dégager deux tendances assez nettes au sein de celles-ci, l'une qui entrevoit la pollution comme une entité symbolique omniprésente qu'il n'y a pas à détailler et l'autre plus réaliste qui se rassure et rassure à l'aide d'un ensemble d'évaluations quantifiées.

Pour la première tendance, le dégagement de CO₂ et sa possible réduction via la réforme de l'habitat et des politiques de transports ne sont évoqués que ponctuellement et de façon allusive, sans graphiques à l'appui.

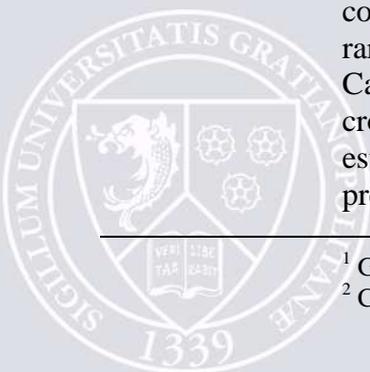
« Ces nouvelles liaisons rapides contribueront largement au report des utilisateurs de véhicules particuliers vers les transports en commun et participeront à la baisse des émissions de CO₂. »¹

« [...] il (le trafic des poids lourds) concerne 50% des émissions de particules, 33% des oxydes d'Azote et du dioxyde de soufre et 25% des émissions de CO₂, et ce pour 18% du trafic. »²

La pollution est une justification occasionnelle intégrée à un redéploiement des transports qui obéit lui-même à une logique autre ; qu'elle soit pratique ou fonctionnelle. Ce n'est pas la cause première de la réorganisation des réseaux et des habitats, en tous les cas pas sa justification première. Ainsi chez Castro ou chez Portzamparc, la réforme des transports obéit d'abord à une cohérence des territoires ou à un objectif d'égalité d'accès à la mobilité. Cependant si la pollution, et sa présence à travers cette entité symbolique qu'est le sigle « CO₂ », n'est pas avancée comme raison première, elle semble néanmoins intégrée à l'univers symbolique des architectes comme une contrainte immatérielle qui planerait à travers l'espace et dont le projet devrait tenir compte. Cette contrainte est assez « évanescente » dans le discours et ne s'incarne que rarement dans des chiffres ou des unités précises. Pour les équipes comme Castro ou Portzamparc le CO₂ est une contrainte « vaporeuse » que l'on croise de façon aléatoire au détour du discours d'urbanisme. Le chiffrage est allusif et on est bien plus sur des tendances que sur des évaluations précises :

¹ Grumbach, II, p. 124.

² Castro et alii, II, p. 75.



« *Climat : le déplacement individuel en zone urbaine représente une part toujours croissante des émissions de CO2. Ce modèle de développement urbain occidental basé sur la métropolisation automobile est adopté par nombre de grandes villes des pays émergents et menace d'autant plus l'équilibre écologique planétaire.* »

Le CO2 est intégré à un discours sur les principes, ici un modèle de civilisation, plus que dans le concret des évaluations. Il est souvent substantialisé dans des expressions comme « Le CO2 » ou « Les GES ».

Une deuxième tendance voit au contraire une utilisation variable des chiffres indicateurs de la production de CO2 dans l'atmosphère, allant de la quantification la plus précise, à de simples intentions chiffrées. Ces chiffres sont le plus souvent accompagnés de graphiques et d'histogrammes qui viennent incarner ces données. L'importance des graphiques et des évaluations chiffrées s'évalue tout d'abord en fonction des rapports de proportions présents sur la page. Il peut jouer à part égale avec le discours qui l'accompagne, comme dans l'exemple ci-dessous issu du dossier de Richard Rogers, ou s'effacer derrière le discours ou une autre représentation cette fois plus spatialiste, c'est ce qu'on voit avec l'exemple issu du dossier de l'équipe studio 09.

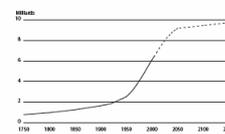
Les villes vont jouer un rôle de plus en plus important dans la recherche d'un équilibre entre niveaux de consommation et les ressources en diminution. Elles peuvent potentiellement améliorer la qualité de vie sans menacer les ressources énergétiques mondiales. Ceci va à l'encontre des tendances mondiales qui confirment que qualité de vie et consommation énergétique sont intrinsèquement liées.

En effet, la relation (illustrée par le graphique ci-contre) entre l'indice de Développement Humain au niveau national (qui combine développement économique, niveau d'éducation et espérance de vie) et l'Empreinte Écologique nationale confirme que le progrès économique est jusqu'à présent allié de pair avec l'augmentation de la consommation énergétique et des émissions de carbone.

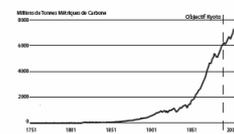
Des villes plus efficaces pourraient inverser cette tendance et il existe d'ailleurs quelques rares exceptions à cette règle qui peuvent nous montrer la marche à suivre, comme le Danemark où le développement économique au cours de ces dernières décennies n'a pas généré de changement significatif dans la consommation d'énergie par habitant, reflet de la politique environnementale avancée de ce pays. Le défi s'offrant au monde de l'après-Kyoto consiste alors à gérer nos ressources – y

compris nos villes – de façon à ce que les augmentations en matière de Développement Humain ne se traduisent pas automatiquement par une augmentation exponentielle de l'Empreinte Écologique.

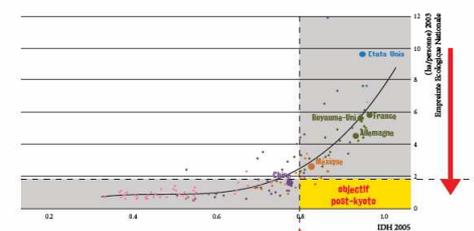
Le Protocole de Kyoto a donné l'alarme et a fixé une réduction de 5 pour cent des émissions de CO2 entre 2008 et 2012 pour les pays industrialisés par rapport à 1990, année de référence. De plus, les récentes prévisions, comme celles de l'influent Stern Report on Climate Change, soulignent que le fait de dépenser 1% seulement du PNB mondial pour répondre au défi mondial permettra d'éviter plus tard une perte d'entre 5 et 20% du PIB mondial par an. Les agglomérations urbaines jouant un rôle clé pour les économies nationales, les villes deviennent les moteurs idéaux permettant de récolter l'innovation et d'accroître l'efficacité des ressources pour répondre à ce défi et atteindre un objectif ambitieux de 80 pour cent de réduction par rapport à 1990, plus de 38 ans après la signature du Protocole de Kyoto. Un effort concerté est nécessaire pour réduire et faire converger la production des émissions de carbone pour atteindre cet objectif et il faut par conséquent placer les interventions au niveau international dans le contexte actuel, qu'il soit socio-économique ou environnemental.



Évolution de la population globale (1750-2150)
Source: UN, Population Division



Émissions globales de CO2 dues aux énergies fossiles (1751-2001)
Source: CDIAC

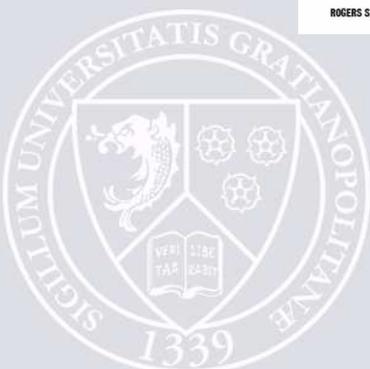


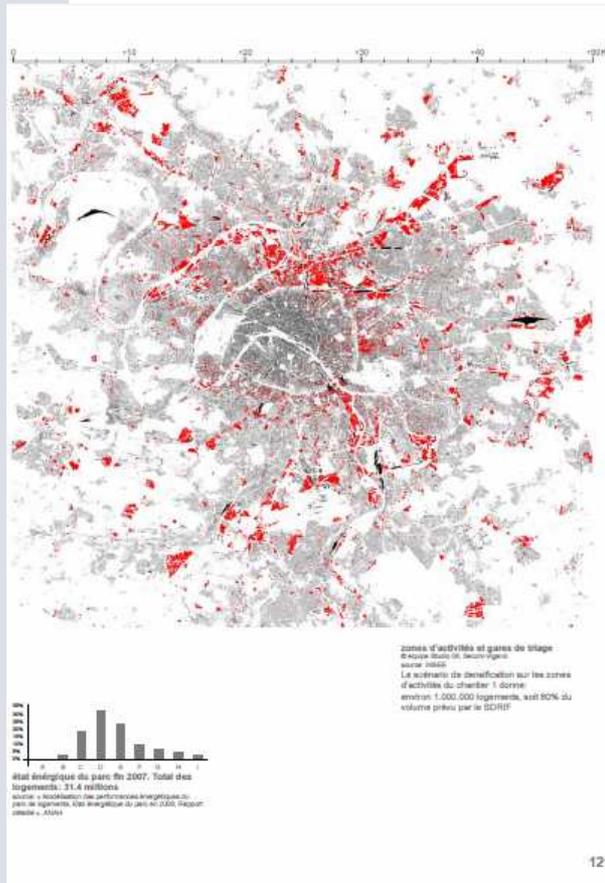
Relation entre l'empreinte écologique et l'indice de développement humain
Source: UNDP HDR, 2007-2008; Global Footprint Network

ROGERS STIRK HARBOUR AND PARTNERS / LONDON SCHOOL OF ECONOMICS / ARUP

4 DÉCEMBRE 2008

Rogers et alii, 2008, p. 14

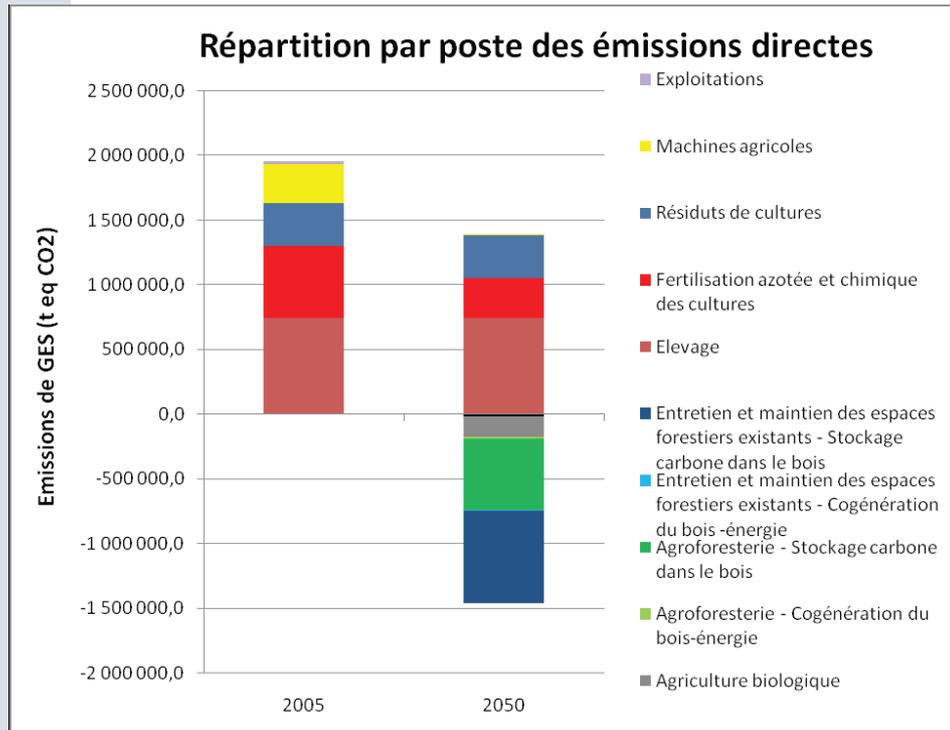




121 Studio 09, 2009, p. 121.

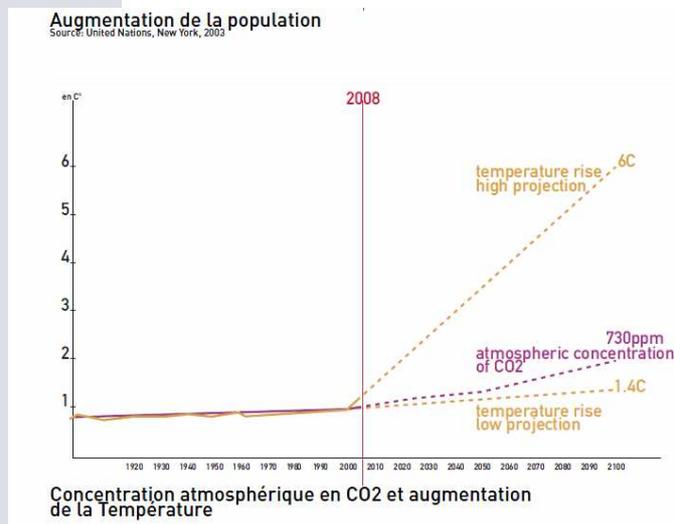
Les chiffres sont mobilisés dans l'évaluation des pratiques métropolitaines, mais également dans l'évaluation prospective des dispositifs mis en place. On remarque que pour cette tendance « techniciste », les tableaux mettent en évidence des liens, des rapports entre différentes variables et la quantité de CO₂. Ainsi, les processus sont clairement identifiés et les responsables de ces productions de GES sont implicitement montrés du doigt, en tous les cas pris dans une logique de rationalisation et de justification. Nous montrons ci-dessous quelques exemples de ces tableaux.





Grumbach, II, p. 73.

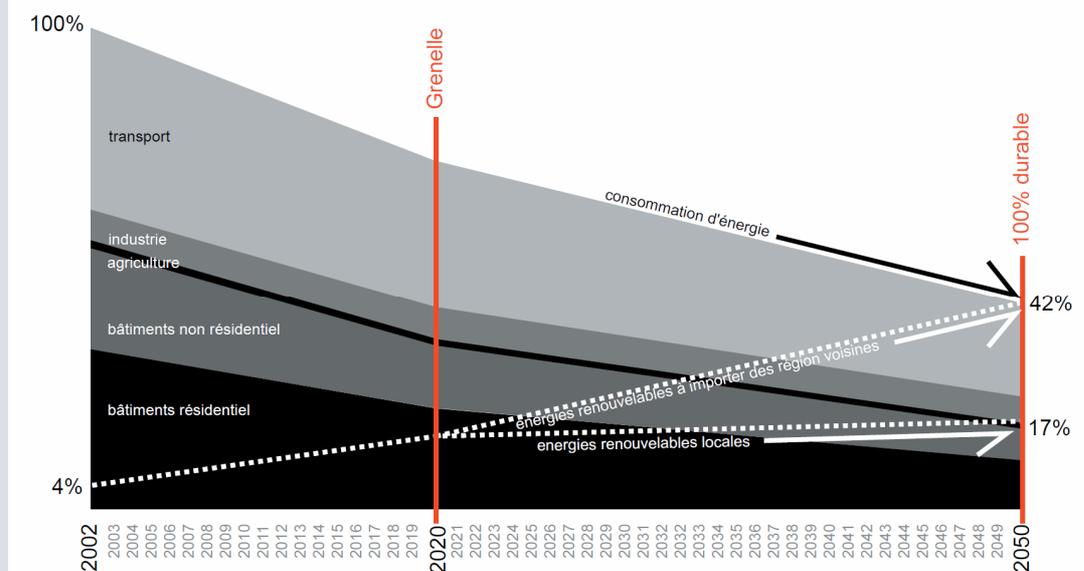
Ce premier graphique est destiné à évaluer les différentes sources de rejet de CO₂ par les activités agricoles.



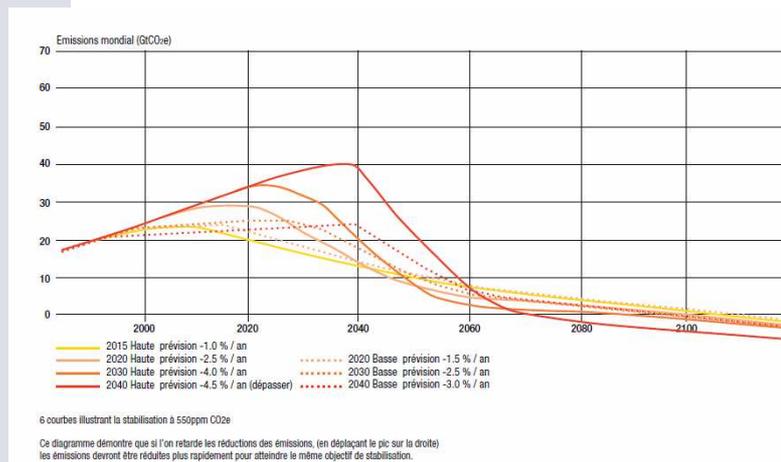
MVRDV,I, p. 34.

Ce graphique illustre l'évolution parallèle de la température et de la concentration en CO₂.





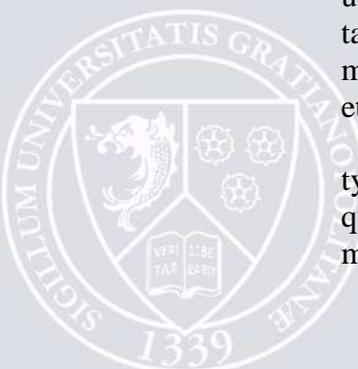
Studio 08, p. 60. Consommation énergétique par secteurs.



LIN, 2008, p. 67. Prévisions mondiales en tonnes de CO₂.

Le discours qui accompagne ces graphiques est moins « essentialiste », moins vaporeux, le CO₂ est intégré à des expressions dans lesquelles il est complément du nom : « Les émissions de CO₂ » « la production de CO₂ » « les rejets de CO₂ ». Dans ces expressions le gaz n'est pas dissocié des processus qui lui donnent naissance, il est rattaché à une dynamique de production sur laquelle la technique pourrait agir. Ces tableaux ne font pas que responsabiliser les secteurs productifs de GES, ils montrent également la possibilité pour la technique urbaine d'appréhender et de canaliser ces phénomènes.

L'évaluation chiffrée de la production de CO₂ se généralise à tous les types d'émissions ou de productions d'énergie. Nous reproduisons plus bas quelques exemples d'évaluation de la consommation énergétique des ménages.



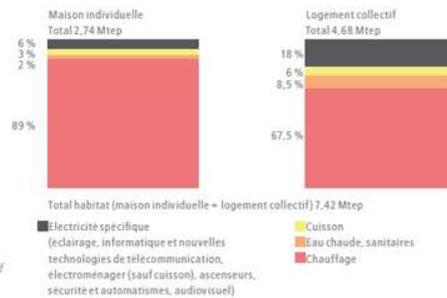


Fig. 5 Bilan énergétique régional par usage dans la maison individuelle et le logement collectif

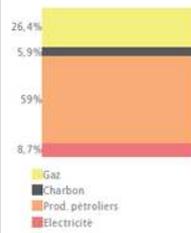


Fig. 6 Répartition des émissions de CO₂ par forme d'énergie

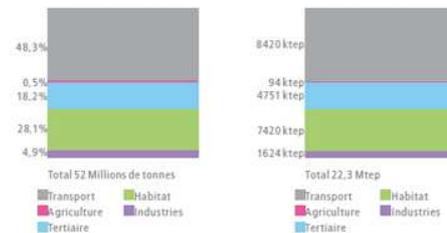


Fig. 7 Répartition des émissions de CO₂ par secteur (en %)

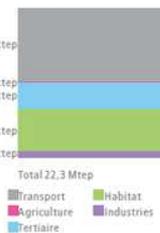


Fig. 8 Part des différents secteurs d'activité dans la consommation d'énergie finale corrigée du climat en 2002

LIN, II. p 29.

De l'identification de la part du chauffage de l'habitat dans le dégagement de gaz à effet de serre, l'équipe LIN en conclut qu'il faut réduire ce dernier de 30%. S'en suivent alors des recommandations quant à l'utilisation de certains matériaux pour les maisons, les immeubles et bien sûr les transports. Ce type d'argumentaire est devenu monnaie courante en aménagement et ce à tous les niveaux. Pas une proposition de maison passive ou d'éco-quartier qui ne s'accompagne de son bilan carbone avant et après l'intervention. Cependant, le fait que cela soit courant ne doit pas masquer l'importance du fait. Au-delà des interrogations sur la sincérité de ce type de bilans, sur la marchandisation des expériences scientifiques, le fait que ce type de démarche s'appuyant sur l'expertise scientifique se reproduise à l'échelle d'un concours comme celui du Grand Paris n'est pas anodin. Il témoigne d'une véritable « scientification » de la discipline et de sa logique. Faire dépendre l'organisation de l'espace de l'impact de celle-ci sur des espaces plus vastes, sur des écosystèmes et ce à travers une démarche lourdement chiffrée, c'est en un sens, une « naturalisation » de la discipline.

Certes, le cahier des charges du concours impliquait forcément une étude scientifique de l'agglomération parisienne et des projets proposés en terme de GES, cependant il semble que certaines équipes se soient laissées aller au vertige de l'évaluation quantifiée et minutieuse, jusqu'à parfois se perdre dans un dédale de chiffres et d'évaluations devenant l'unique justification des projets urbains¹. Sans aller jusque dans ces extrêmes, le concours d'idées du Grand Paris aura certainement contribué à ancrer un

¹ Constat également fait par Souami, T. "L'intégration des technologies énergétiques dans l'action urbaine. Eclairage théorique d'expériences européennes. », in *Les annales de la recherche urbaines*, n°103, 2007.



système d'équivalences entre aménagements urbains et performances énergétiques. Ainsi, non seulement chaque dispositif technique est évalué en fonction de l'économie énergétique qu'il permettra, mais ce sont également les éléments naturels mis en place, forêts, réseaux hydrauliques, zones humides, qui sont évaluées selon la même perspective. S'opère ainsi devant nous une sorte de mutation in vivo du discours des aménageurs, alliant aux choix relevant proprement de la technique urbaine, et aux choix architecturaux d'ordre esthétique, des décisions supportées par un ensemble de caractéristiques techniques et scientifiques.

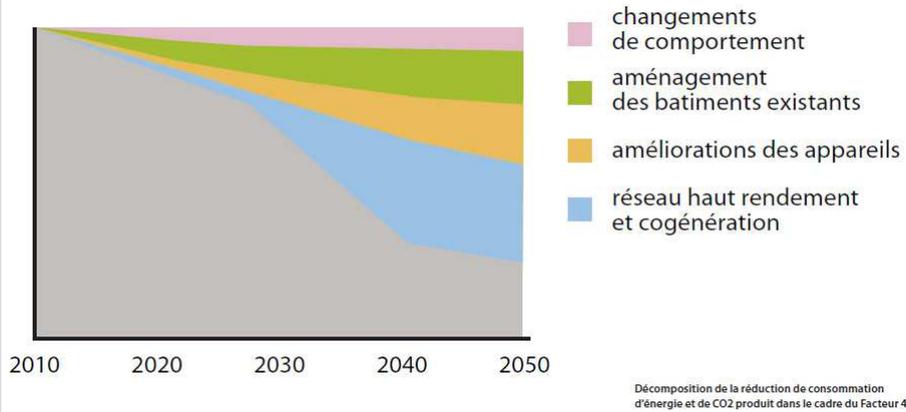
Enfin ce discours participe d'un gouvernement des conduites qui impose une bonne répartition et un bon bilan énergétique que devrait rechercher toute métropole efficace. Dans ces chiffres et ces tableaux s'inscrivent la normalité d'un fonctionnement, l'idée d'une marche droite de l'habitat et de la consommation.

I.1.4 La dérive de l'objectivation : volontarisme et toute puissance.

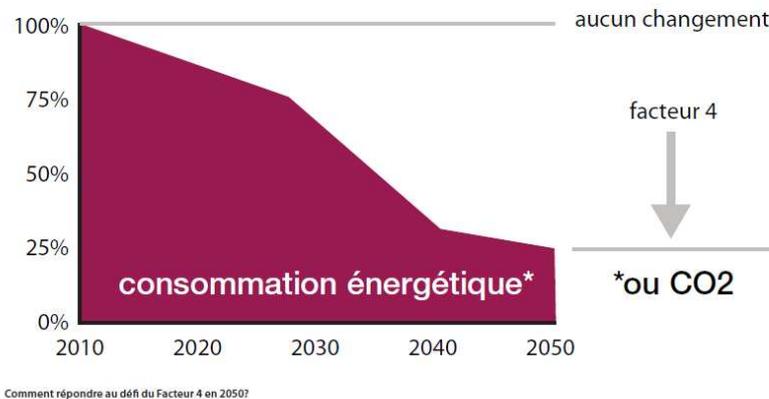
L'utilisation des chiffres et des quantificateurs de toute sorte obéit à la volonté de présenter la situation écologique ou énergétique de la métropole de façon neutre et ainsi de valider implicitement la justesse des solutions proposées en règlement de ces problèmes. Cependant l'utilisation systématique de ces chiffres a donné lieu à une sorte de dérive qui consiste à penser que maîtriser ces données équivaut à maîtriser les phénomènes qu'ils quantifient.

Outre le fait de faciliter l'exposé, ces chiffres et ces graphiques ont pour but de montrer que ces dégagements sont appréhendables, représentables donc modifiables. C'est donc la volonté de la part des équipes de présenter la pollution et l'empreinte écologique de la métropole comme maîtrisables, comme appréhendables par la force de la technique et de la science. Le chiffre joue alors ce rôle rassurant d'instrument de quantification et de rationalisation. Chiffrer, c'est encadrer et déjà maîtriser un phénomène. Les équipes évoluent alors dans un environnement complètement détaché de la réalité et qui permet toutes les manipulations. De là s'ensuit une sorte de toute puissance des concepteurs qui envisage le futur des émissions avec beaucoup d'optimisme et sans jamais prendre en compte les probables altérations ou inflexions de leur modèle de pollution décroissante.





Rogers et alii, II, p. 235.

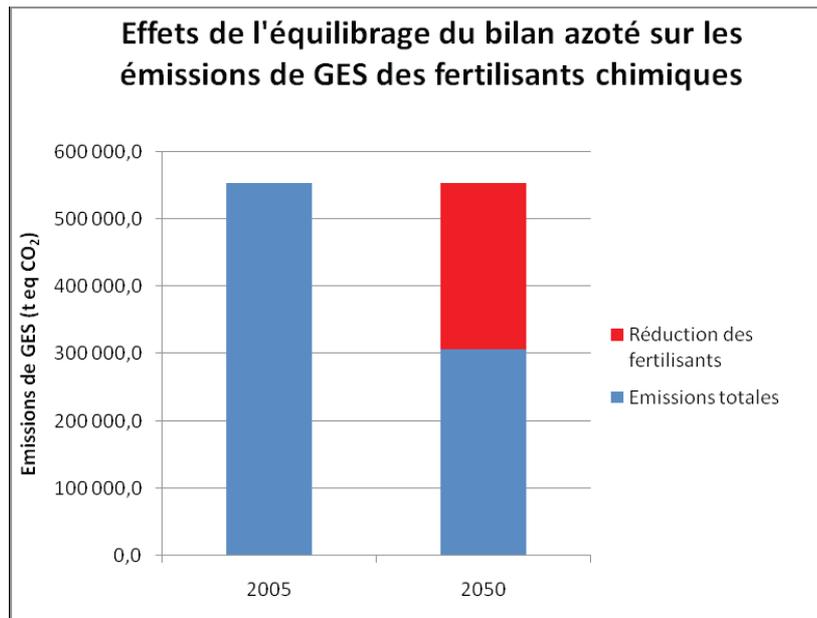


Rogers et alii, II, p.201.

Ce document illustre une baisse de 75% de la consommation énergétique due au logement et aux mobilités. A partir du moment où la pollution est représentable, tout est permis et notamment ces baisses spectaculaires illustrées dans des graphiques. Il est à noter d'ailleurs que plus le propos est volontariste, plus le chiffrage est grossier. Ce type de graphique semblant illustrer au final plus la bonne volonté et l'enthousiasme des équipes, qu'une appréhension réaliste des phénomènes.

Dans son premier dossier l'atelier Grumbach s'intéresse tout particulièrement à la réforme de l'agriculture. Son projet d'une ville nature inclut un nouveau rapport entre la ville et la structure agricole qui se traduit par une agriculture de proximité, un recyclage accru des déchets et in fine la baisse de l'emploi des pesticides dans la production. L'évaluation des effets de cette baisse traduit ici encore tout l'optimisme de l'équipe ; optimisme qui se traduit par l'emploi de cette couleur rouge marquant l'importance de cette réduction.





Grumbach, I, p. 69.

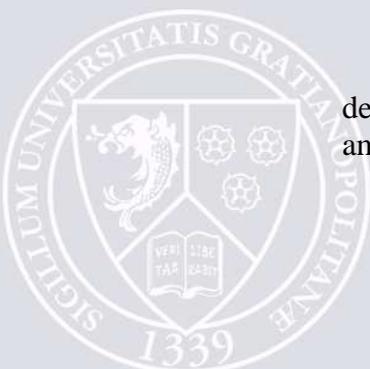
Nous n'en donnons qu'un exemple ici mais l'évaluation scientifique de la modification de l'agriculture occupe les pages 66 à 74 du premier dossier de l'équipe Grumbach, soit environ 8% de l'ensemble du document de rendu.

Ce volontarisme et cet optimisme s'illustrent également dans les discours même qui n'hésitent pas à proposer des chiffres ronds et significatifs. L'équipe Descartes, dont l'approche est assez technicienne et quantificatrice en terme de pollution propose par exemple d'agrandir les forêt de « 30% » et ainsi de développer la filière bois de « 50% ». Là encore la baguette magique opère à merveille et des millions d'hectares sont recouverts immédiatement de milliers d'arbres. On constate même une sorte de jubilation et de plaisir à faire ces calculs qui permettraient par exemple de nourrir la population parisienne d'une agriculture de proximité.

« En Ile-de-France, un consommateur se fournissant auprès d'une AMAP en produits frais tels que les fruits, les légumes, le fromage, la viande et les céréales a besoin d'une surface agricole de 250 m² en moyenne. Considérant qu'il restera, en 2030, 11 608 Km² de surface strictement agricole (déduction faite de l'extension des forêts) et que 4 108 Km² de cette surface sera consacrée à l'agriculture urbaine (surface définie à l'aide d'un rayon de 60 Km autour de Paris), plus de 16 millions de Franciliens pourraient alors être des localiers ! »
Groupe Descartes, p. 227

Ceci s'illustre également à travers l'utilisation des futurs et présents de l'indicatif qui trahissent une confiance absolue dans l'action aménagiste :

*« Cela **amènera** des résultats positifs importants. [...] À Paris nous avons projeté pour 2050 une mixité de bâtiments qui reflète le besoin de changer cette situation sur les quarante*



*prochaines années. Alors que la majorité des bâtiments historiques **seront conservés**, certains bâtiments **seront démolis** et d'autres réaménagés. Les rythmes auxquels ces changements opéreront **varieront** dans le temps selon les moteurs économiques, environnementaux. » (LIN, II. P. 156.)*

Outre la puissance de calcul qui permettrait d'envisager et d'anticiper les besoins en logement sur les « quarante prochaines années », on remarquera la puissance performative de ces verbes au futur de l'indicatif. L'action démiurgique de l'aménageur et du scientifique ne souffre pas d'opposition, ni d'imprévu dans la mise en place de son programme, même si d'autres dossiers modalisent quelque peu leur discours :

*« L'approche la plus simple consiste à récupérer l'eau de pluie qui ruisselle sur les toitures. Cette eau **peut** souvent être utilisée pour les chasses d'eau ainsi que pour l'arrosage et le lavage des voitures sans nécessiter de traitement supplémentaire. Les machines à laver **peuvent** également bénéficier de l'eau de pluie si elle est filtrée. » (Grumbach, II, p. 189.)*

*« Si une vaste campagne était menée au cours des prochaines décennies, pratiquement toutes les surfaces de toiture de la région **pourraient potentiellement** récupérer de l'eau. Même sans appliquer de stratégie d'économie d'eau, cette, méthode pourrait fournir à la région parisienne **presque** la moitié de l'eau domestique (en supposant une surface de toiture totale de 391, km² et une récupération et une utilisation de 28% des précipitations annuelles). **Cette hypothèse...** »*

Cette confiance en l'avenir est soutenue par une sorte d'impératif catégorique, une certitude quant à la nécessité d'accomplir les tâches proposées concernant la rénovation des habitats et des mobilités : « *La situation peut et doit évoluer* », « *le changement s'impose* », « *une autre voie se doit d'être construite* », « *il faut donc rééquilibrer ce bilan azoté* ».

Les aménageurs se réfèrent à une normalité, à une évidence permise par l'analyse des performances énergétiques défailtantes des anciens dispositifs et que la supériorité technique des moyens d'aujourd'hui permettra d'atteindre. Ainsi globalement sur l'ensemble des dossiers, c'est plutôt l'enthousiasme et la confiance en soi qui transparaissent. L'aménageur, appuyé du scientifique répond au « changement » climatique par « l'évolution » la « révolution » de l'habitat¹. A cette instabilité, à ce qui change, répond la capacité à « sur changer ».

Cette évaluation systématique de l'impact des dispositifs urbains sur la planète traduit une sorte de volonté de rendre des comptes à la nature, d'opérer une mécanique « d'un prêté pour un rendu ». L'évaluation permanente à laquelle sont soumis ces dispositifs est l'indice de l'activité humaine sur la terre. Ces chiffres sont destinés à quantifier, rendre visible

¹ Rogers et alii, II, p. 235.



et ancrer matériellement les marques de l'homme sur la planète. Outre que l'activité finisse par être assimilée systématiquement aux nuisances qu'elle génère, l'évaluation devient le prélude à une mécanique de compensation verte dans laquelle l'homme devrait s'engager. L'activité humaine sur la terre fait l'objet d'un marchandage avec la planète ou la nature ; l'activité devient presque coupable et tend à s'effacer, se dissoudre dans l'environnement.

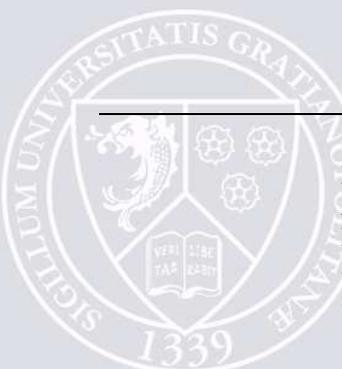
I.1.5 Discours et maîtrise du risque.

Le risque climatique lié au dégagement des gaz à effet de serre n'échappe pas à cette mécanique de la quantification et du chiffre. L'approche statistique et ultra probabiliste du risque renvoie aux travaux des géographes Hagget et Kates pour qui les probabilités illustrent l'influence directe du territoire sur les hommes¹.

L'évolution du climat et des risques qui lui sont attachés s'incarne dans des « scénarii » inspirés des prévisions et rapports d'experts. Ces scénarii peuvent être exposés de façon très neutre, sans catastrophisme aucun, comme c'est le cas dans les travaux de l'équipe Studio 09. Ceux-ci envisagent la possibilité des crues et des inondations dans leur rapport au territoire. Dans ce cadre, divers types de dispositifs sont proposés selon la hauteur des crues. Nous reproduisons plus bas le document qui cartographie l'espace en fonction des hauteurs de crues potentielles. A chaque hauteur correspondra un type d'aménagement. Le discours qui accompagne ce type de dispositifs n'est absolument pas alarmiste, ni inquiet. Au contraire il décrit les phénomènes de crues comme parfaitement naturels et devant être pensés et intégrés à une stratégie d'aménagement réaliste.

« A l'occasion des crues centennales, il y a des parties de la ville qui sont submergées par moins de 30 cm d'eau, des parties entre 30 cm et 1 m, et des parties par plus d'un m. Les dispositifs de protection doivent évidemment être différents selon les hauteurs et selon l'usage fonctionnel des parties éventuellement submergées. Il est évident par exemple, que 30 cm d'eau empêchent les trains de rouler, mais peuvent être acceptables pour d'autres situations. » (Studio 09, p. 69.)

¹ Hagget, P. *L'analyse spatiale en géographie humaine*, Paris, Armand Colin, 1973, Kates, R, W. « Natural hazard in human ecological perspective: hypothesis and models », in *Economic geography*, vol.47, n° 3, 1971, pp. 438-451. Pour une présentation, voir November, V. *Les territoires du risque*, Bern, Peter Lang, 2002. Ce tournant stochastique ayant été très critiqué par Jaques Lévy. Voir Lévy, J. *Le tournant géographique. Penser l'espace pour lire le monde*, Paris, Belin, 1999.





zones inondables selon la hauteur de submersion maximale
source: Institution Interdépartementale des Barrages-Réservoirs du Bassin de la Seine

68



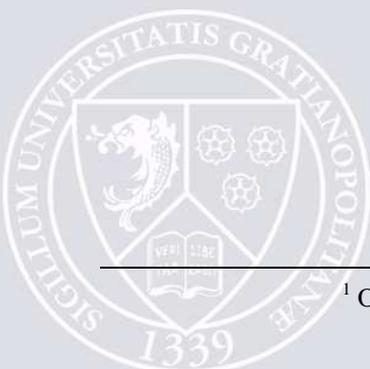
Studio 09, p. 68. Schéma de répartition des zones à risques.

Les scénarii sont la base d'une stratégie d'action et non les raisons d'un discours à caractère déploratif. Les phénomènes y sont décrits à l'aide de verbes au présent comme pour tout exercice descriptif.¹ L'exemple ci-dessus retrouve par ailleurs ce que nous évoquions à propos de la « nécessité » qui s'applique dans l'espace urbain et naturel, puisqu'on relève le discours de l'évidence : « évident, évidemment » qui montre que les solutions adoptées ne relèvent pas véritablement de choix, mais qu'elles s'imposent au nom de la vérité. Le but est alors de montrer une maîtrise partielle du risque à travers ce discours qui normalise et banalise.

Même ton et même absence de pathos dans le discours de l'équipe LIN qui envisage les scénarii de l'avenir métropolitain en anticipant sur la disparition des espèces et la hausse de la mortalité. Dans un chapitre intitulé « le changement climatique » en France, l'équipe examine et détaille sans détour la situation parisienne dans les cinquante prochaines années.

« Le nombre des catastrophes naturelles a quadruplé ces 30 dernières années et les coûts annuels de ces dégâts s'élevaient à plus de 145 milliards de \$ en 2004 (en comparaison à 3,9 milliards en 1959). » (LIN,I, p. 65.)

¹ On trouve ce type d'attitude face au risque chez les équipes LIN et Groupe Descartes.



« *Comme les conditions de vie devraient changer plus rapidement que la capacité des espèces à s'y adapter, la biodiversité devrait diminuer de 30%.* »(LIN, I, p. 62.)

« *Les sécheresses vont réduire le rendement de l'agriculture et la disponibilité d'eau potable dans la région du Grand Paris et à travers la France* » (Ibid, p. 61.)

Les conséquences catastrophiques pour la biodiversité sont évoquées de manière froide et objective sans qu'aucun investissement de la part des aménageurs ne transparaisse.

Toutes les équipes ne font pas preuve de la même objectivité ni de la même assurance vis-à-vis des changements climatiques. Ainsi on note aussi la présence de discours qui envisagent le futur de manière plus inquiète ou inquiétante. Nous nous arrêtons ici sur des documents extraits des travaux de l'équipe Rogers. Afin d'illustrer de façon plus concrète les conséquences du réchauffement climatique sur la France, l'équipe évoque la perspective d'un « climat andalou » pour Paris d'ici 2070¹. La référence à un lieu connu et identifiable obéit à la volonté d'incarner le réchauffement climatique à travers autre chose que des chiffres. La stratégie de l'équipe Rogers semble clairement d'inquiéter le lecteur à l'aide de cette image choc, comme à l'aide d'un texte qui envisage le futur de la métropole sous forme de questions s'adressant directement au lecteur usager des villes :

« *Pourrez-vous manger comme vous le faites actuellement – des fruits exotiques hors saison provenant de l'autre bout du monde dont le poids en CO2 incorporé dépasse leur propre poids, de la viande? Les emballages rempliront-ils encore une poubelle deux ou trois fois par semaine? Connaissez-vous leur destination?* »²

Le texte envisage tous les aspects de la vie quotidienne, des transports aux loisirs en passant par l'alimentation. A travers un jeu successif de questions qui prennent pour base les travers du présent, se dessine un futur dystopique destiné à effrayer le lecteur. En terminant son principal dossier pour l'avenir de la métropole parisienne avec cet avertissement, l'équipe envisage clairement les conséquences du réchauffement climatique comme une menace à laquelle il faut se préparer. On constate alors le décalage avec la démarche volontairement objectiviste et désinvestie des équipes LIN et Studio 08-09.

On voit donc que deux stratégies argumentatives différentes sont présentes quant au risque ; l'une froide et maîtrisée, qui inscrit la gestion du risque dans la normalité d'un fonctionnement et du travail de l'urbaniste. L'autre plus emportée et destinée à démontrer le caractère d'urgence de l'action urbanistique.

¹ Rogers et alii II, p. 234.

² Ibid, p. 290.



I.1.6 Vérité, discours, territoire.

Cette prééminence de la quantification en terme de CO2 n'était pas entièrement prédéterminée par l'énoncé du concours mais marque beaucoup plus probablement une évolution de la pensée urbaine et notamment de l'appréhension de la réalité de la ville et des êtres naturels. Dans cette partie nous nous interrogeons sur les rapports entre territoire, discours et vérité et ce notamment à partir d'une perspective foucauldienne.

I.1.6.1 Equivalences et processus de traductions généralisés.

Les travaux de la sociologie de la traduction se sont penchés sur les mécanismes sociaux de production de la science¹. Discutés, décriés², ces travaux ont néanmoins apporté un certain nombre d'idées neuves dans les Science studies quant au recueil des données et à la construction de la réalité. Ces travaux mettent l'accent sur la médiation qu'opèrent les outils techniques et notamment l'écriture dans la mise en forme et l'agencement des réalités. Les faits sont traduits, médiatisés par tout un ensemble de protocoles, de codes et de langages qui finissent par fabriquer la réalité scientifique. Or, on voit bien que le procédé qui consiste à évaluer systématiquement toute installation en terme de CO2 ou d'économie en CO2, participe de ce processus de traduction. Tout prend sens à travers cette quantification, elle devient comme une seconde puis première nature des éléments et phénomènes envisagés. Il se construit donc un système d'équivalences systématiques et généralisées entre les étants naturels, les dispositifs et leur poids carbone. Par la suite ce type d'équivalence semble s'étendre à tous les dispositifs ainsi qu'à tous les aspects de la vie sociale :

*« 1 km2 de pistes boisées compense 10 millions de kilomètres en voiture à essence
30% de la longueur des pistes traitée correspond à 150 km2 de surfaces boisées. »*

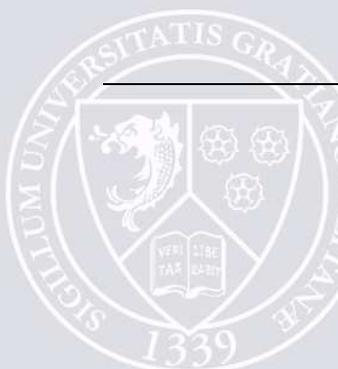
Nous ne sommes déjà plus ici dans une équivalence carbone simple entre un artéfact et une quantité de matière, mais entre un objet naturel, et l'objet voiture. De même on passe ensuite à une équivalence entre un objet naturel « piste » et un autre objet « surface boisée ». Le régime des équivalences s'est ainsi généralisé pour mettre en correspondance tous les objets du monde physique :

*« 1 forêt = 3 emplois : 1 km2 de forêt = 3 emplois
1 km2 de forêt = ~ 32 GWh d'énergie thermique par an
1 km2 de forêt = besoins en énergie de ~ 3500 logements »³*

¹ Akrich, M., Callon, M., Latour, B. *Sociologie de la traduction. Textes fondateurs*, Paris, Presses de l'école des Mines, 2006.

² Bourdieu, P. *Science de la science et réflexivité*, Paris, Raison d'agir, 2001, pour une dénonciation violente et Shinn, T., Ragouet, P. *Controverses sur la sciences. Pour une sociologie transversaliste de l'activité scientifique*. Paris, Raisons d'agir, 2005, pour une tentative de synthèse.

³ AJN et alii, II, p. 184.



On voit avec cet exemple comment la même dynamique opère cette fois afin d'entamer le monde social. Une forêt a un équivalent en emploi, en énergie et en logements. Ceci nous montre comment à travers un processus de quantification général, qui fonde un système d'équivalence universel grâce à des indicateurs scientifiques de pollution ou d'énergie, on arrive à une homogénéisation du monde sur lequel devra intervenir l'urbaniste. Non seulement cette homogénéisation pourrait s'avérer dangereuse puisque ne correspondant plus à la réalité diverse des phénomènes mais uniquement à leurs conséquences sur la biosphère, à une réduction de leur essence ; mais ce système d'équivalences place également l'urbaniste dans une situation très délicate, dans la mesure où toute prise de décision engagera à chaque fois la totalité du réel et non plus les simples dimensions morphologiques ou même sociales de l'espace.

Il semble que ces équivalences généralisées renvoient à un code, une unité structurelle gisant au creux du monde et que la technique se devrait de révéler. Le fait que tout soit rendu équivalent donne l'impression d'une sorte de réductionnisme qui serait permis par la science.

I.1.6.2 du régime de juridiction à celui de véridiction.

Cette importance de l'évaluation en CO₂, cette équivalence quasi constante entre le réel et les gaz à effet de serre participe probablement d'une modification du régime des savoirs en lien avec l'aménagement. Nous nous référons bien entendu aux travaux de Foucault et en particulier à la dernière partie de son œuvre concernant l'étude des modes de gouvernementalité et plus spécifiquement des liens entre gouvernementalité et savoirs. Le philosophe parmi les nombreuses tâches qu'il s'est assignées définit l'étude du passage des régimes de « juridiction » au régime de « véridiction » comme un des objectifs principaux de son travail sur l'économie des savoirs et des pouvoirs¹. Le régime de juridiction est entendu comme le lieu de la production d'une norme, en matière d'économie, de psychiatrie ou de sexualité, et le deuxième comprend la production d'outils permettant d'appréhender la réalité et d'émettre des jugements de vérité. Le travail de l'archéologue consiste donc à retrouver ce qui fonde ces régimes de juridiction et de véridiction.

« Se rappeler que les médecins du 19ème ont dit beaucoup de bêtises sur le sexe , ça n'a politiquement aucune importance. Seule a une importance la détermination du régime de véridiction qui leur a permis de dire comme vraies et d'affirmer comme vraies un certain nombres de choses dont il se trouve d'ailleurs que l'on sait maintenant qu'elle ne l'étaient peut être pas tellement. »²

¹ Foucault, op.cit, 2004a, pp.33-42. Pour des précisions entre juridiction et véridiction en rapport avec le marché.

² Foucault, 2004, b, p. 38.



Il s'agit de repérer, cartographier et relever les modes de production des jugements d'abord considérés comme justes ou bons, avant d'être considérés comme vrais. Foucault opère une démonstration à propos de l'économie politique et de la pratique gouvernementale et montre comment le marché est passé d'un lieu où devait « se formuler dans le prix quelque chose qui était la justice »¹ à un lieu qui dit la vérité sur le prix et donc sur la pratique gouvernementale : « *Le marché doit dire le vrai, le vrai par rapport à la pratique gouvernementale* »². Cette explication appliquée à l'économie devra l'être à tous les savoirs pour ainsi produire non pas une histoire de la vérité mais une histoire des régimes véridictionnels qui sont toujours en lien avec l'histoire du droit³.

Inspiré par une telle perspective, on se devrait de retrouver les raisons et fondements qui autorisent et justifient le recours actuel à l'évaluation des dispositifs urbains en termes de poids carbone. Une telle recherche est d'importance, nous nous contenterons ici d'évoquer une piste de réflexion en lien avec la façon dont a été construit le concept de développement durable. Il s'agit de voir comment la pratique d'urbanisme a évolué et où elle a trouvé jusqu'ici ses régimes de juridiction et de véridiction.

Dans les suites de la conférence de Stockholm, les travaux de la commission Brundtland parus en 1988 prescrivent les premières orientations à la conduite des activités humaines, sous la forme de « droits » au développement. Ni coercitives ni contraignantes, les recommandations de cette commission reprennent et affirment cependant ce qui avait été affirmé à Stockholm « Le devoir solennel de protéger et d'améliorer l'environnement pour les générations présentes et futures »⁴.

*« Deux concepts sont inhérents à la notion [de développement durable] : le concept de besoin, et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis auxquels il convient d'accorder la plus grande priorité, et l'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation impose à la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir »*⁵

La notion de développement durable implique donc une double dimension ; celle d'un droit au développement qui permette aux hommes de répondre à leurs besoins, tout en les obligeant à la conservation de l'environnement pour les générations futures. Dans les suites des travaux

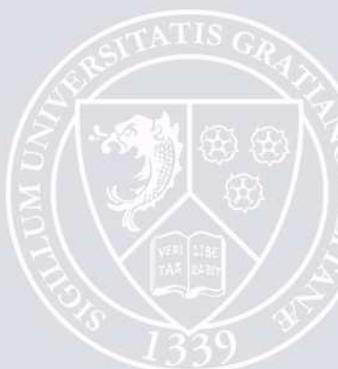
¹ Foucault, op.cit, p. 32.

² Ibid, p. 34.

³ « Il s'agirait de la généalogie de régimes véridictionnels, c'est-à-dire l'analyse de la constitution d'un certain droit de la vérité à partir d'une situation de droit, le rapport droit et vérité trouvant sa manifestation privilégiée dans le discours, le discours où se formule le droit et où se formule ce qui peut être vrai ou faux ; le régime de véridiction, en effet, n'étant pas une certaine loi de la vérité, l'ensemble des règles qui permettent, à propos d'un discours donné, de fixer quels sont les énoncés qui pourront y être caractérisés comme vrai ou faux. » Ibid, p. 37.

⁴ Déclaration de Stockholm sur l'environnement humain, 16 Juin 1972, (Doc. NUA/CONF.48/rev.1).

⁵ (CMEE, 1988, *Notre Avenir à tous*, Montréal, Éditions du Fleuve, p. 51).



de cette commission, le protocole de Kyoto imposera la réduction des GES de 5.2% par rapport au niveau de 1990. La réduction des gaz à effet de serre et la protection de l'environnement s'imposent donc comme des principes devant encadrer, limiter, notamment par le droit, toute l'activité économique humaine. Aujourd'hui ancré dans les villes à travers les agendas 21, ou dans l'ensemble des réglementations qui encadre la production industrielle et agricole, l'environnement est bien le moyen de la production d'une norme légale. L'environnement s'est ainsi progressivement constitué depuis l'après guerre en tant que principe d'un régime de juridiction pour l'aménagement.

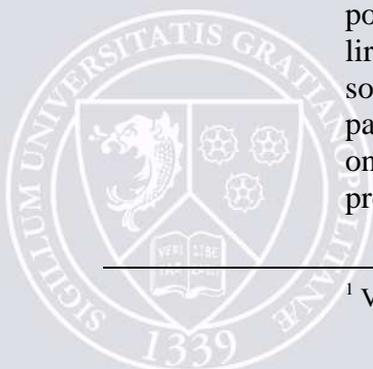
Le protocole de Kyoto avait fixé ses objectifs de réduction des GES pour la période 2008-2012. De 1997, date à laquelle il a été signé, jusqu'à la période de son application, l'environnement est progressivement devenu principe d'un régime de véridiction pour la pratique gouvernementale dans la mesure où ses effets sur l'environnement vont être le moyen d'évaluer leur validité.

On passe ainsi du respect de la norme environnementale par les nouveaux dispositifs de mobilités ou d'habitat, à la mise à l'épreuve de ces dispositifs par une grille de véridiction qui évalue les performances écologiques des dispositifs. Les projets urbains proposés par les équipes se doivent d'être justifiés par un bilan carbone et en viennent à trouver leur justification fondamentale dans ce bilan. Réfection du parc existant, ou renouvellement, les nouveaux dispositifs se doivent d'être chiffrés et transcrits en tonnes de CO₂ nécessaires à leur construction ou dégagés par leur fonctionnement. Les dispositifs se « disent » à travers leur bilan, comme le projet de l'équipe Grumbach qui une fois exposé, est évalué en terme de production de CO₂¹. Tout se passe comme si les aménagements urbains avaient une autre réalité, constituée par leur bilan énergétique et qui était le critère déterminant dans l'évaluation du bien fondé de ces aménagements. L'environnement devient le principe de l'évaluation des dispositifs techniques et spatiaux de l'urbain et le bilan carbone est cet outil indispensable par lequel les choses se disent, sont traduites dans la réalité.

I.1.6.3 Herméneutique du territoire

Conséquence de ce régime de production de la vérité en rapport avec l'aménagement du territoire, la construction d'une figure spécifique de l'urbaniste en tant qu'interprète, lecteur du territoire qui sait révéler ses potentiels et ses atouts. L'unanimité des équipes sur l'exploitation du déjà là aura conduit les aménageurs à développer un discours de la « révélation » paysagère et topographique, rapprochant leurs travaux du possibilisme de Raymond Jaussely. La première tâche de l'urbaniste est de lire ce territoire qui fonde la véritable identité du Grand Paris. Si nous nous sommes concentrés sur deux équipes en particulier dans notre deuxième partie, et ce car elles avaient systématisé cette démarche, toutes les équipes ont mobilisé cette approche de façon ponctuelle afin de justifier leurs projets.

¹ Voir Grumbach, I. pp. 98-101 pour la synthèse carbone du projet.



« *Vue du ciel ou parcourue en bateau, en train ou en voiture, Seine Métropole frappe par un subtil mélange entre de vastes entités paysagères et des concrétions urbaines et/ou industrielles* ». (Grumbach, II, p. 82.)

« *La grande échelle du territoire existe au coeur même de la ville, par la continuité géographique dans laquelle elle s'inscrit – dans le cas de Paris, la vallée de la Seine – et par le sol qui la porte. Paris peut faire surgir cette dimension territoriale avec la création d'une grande armature végétale, au coeur de la ville dense, dans ses cours.* » (Ibid, p. 108.)

« *Dès lors que nous la regardons attentivement, la métropole parisienne recèle des lieux et des situations extraordinaires encore inexploitées, des pépites et des perles qui ne demandent qu'à être conjuguées... pour être régénérées, optimisées, réinventées.* » (Groupe Descartes, p. 11.)

Se dégage donc l'idée que quelque chose gît en dessous des aménagements successifs qu'aura connus le territoire. L'identité est là, prête à surgir, à être accouchée par l'urbaniste. Le territoire connaît son passé et contient en lui les germes de son futur

« *C'est à lui (le territoire) de nous laisser imaginer le grand Paris de façon différente de celui dont nous avons hérité.* » Studio 09, p. 97.

En lien avec cette herméneutique et la notion de vérité délivrée par la terre, la puissance que cette dernière pourrait apporter à la civilisation. C'est alors tout un discours de la « libération » du « potentiel » et de la révélation qui prend place. Les potentiels énergétiques de la planète ont été sous-estimés jusqu'ici et l'aménagement les révélera. C'est surtout la forêt et son exploitation qui font l'objet d'un tel discours. Nous reproduisons ici l'argumentaire justifiant l'optimisation des surfaces forestières dans la production d'énergie :

« *L'Ile-de-France possède une surface arable de 559.345 ha et une surface de forêts de 283.788 ha. En considérant le scénario extrême selon lequel l'intégralité de la surface arable serait utilisée pour des cultures énergétiques et une production énergétique moyenne de 3 kWh/m², le potentiel correspondant s'élèverait à près de 16.780 GWh/a soit 1.438 ktep/a. En ce qui concerne la production forestière, si l'on considère que l'intégralité de la croissance annuelle des forêts (évaluée à 10 m³/ha.a) était utilisée à des fins énergétiques, on obtiendrait un potentiel de 8.500 GWh/a soit 728 ktep/a.* »¹

¹ Studio 08, p. 136.



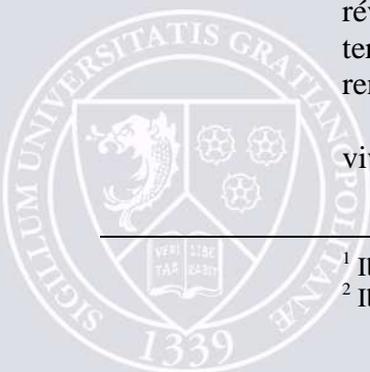
On remarque encore une fois la jouissance comptable qui pousse à évaluer strictement l'énergie potentiellement gagnée par cette exploitation nouvelle. Le lexique du renouvellement et de la révélation est présent dans la moitié des dossiers : « révélateur, révèle, potentiel, gisement, peut, possibilités... » sont des termes fréquents à l'évocation du territoire parisien. Chez l'équipe Studio 08-09, cette idée de redécouverte s'incarnant à la perfection dans le « dross » ou l'ensemble des territoires non ou sous exploités car à l'abandon dans la capitale. Ce dross s'avérant être une réserve spatiale et énergétique considérable pour la réfection de la métropole¹.

En accord avec cette vision d'un territoire qui contiendrait sa propre vérité et que l'architecte n'aurait qu'à lire afin de retrouver authenticité et fondement du lien politique, l'idée que le territoire personnifié contiendrait en lui-même les ressources de son nouveau économique. Si de nombreuses équipes ont proposé des moyens techniques diversifiés afin de produire de l'énergie de façon durable, nous nous arrêtons ici volontairement sur le projet de l'équipe Studio 08-09. En soi, ce projet et les mesures qu'il propose ne sont pas radicalement différents des autres, avec une production d'énergie solaire par panneaux photovoltaïques, une exploitation de la géothermie, une valorisation de la biomasse, l'énergie éolienne, ainsi que tous les procédés de récupération des dégagements de chaleur de l'industrie ou des bâtiments collectifs². Ce qui est assez intéressant dans les propositions de cette équipe c'est tout d'abord le fait que toutes ces potentialités soient rassemblées dans une même partie concernant l'énergie alors que dans les autres dossiers elles sont distribuées en fonction des objets qui permettent ces économies : habitat, transports, industrie. On a donc tout d'abord un effet d'homogénéité qui donne du poids à ces potentiels. Surtout, ces vertus énergétiques sont rapportés au « territoire », à l'île de France et présentées au sein d'une partie spécifiques : « *Evaluation des potentiels énergétiques disponibles en Ile-de-France* ». Il y a une sorte de personnification, en tous les cas d'uniformisation, qui subsume tous ces potentiels et les attribue au territoire « Ile de France ». Alors que toutes ces possibilités d'économies sont liées à la mise en place de nouveaux dispositifs techniques éparés ou à la réforme structurelle de dispositifs courants, tout est rapporté à ce que peut dégager cette entité géographique précise qu'est la région : « *l'île de France bénéficie de conditions géologiques favorables à l'exploitation de la géothermie...* » « *Le potentiel d'énergie solaire de l'Ile de France...* » « *Le potentiel hydraulique de l'île de France...* ». Il semble que les acteurs réels et actifs de ces nouveaux économiques aient disparu derrière cette entité naturelle que serait la région, derrière cet agent redécouvert que serait l'île de France. L'idée est que la terre, le socle qui fait la région va se réveiller et libérer ses énergies. On voit qu'on retrouve cette vision d'un territoire ressource, qui contient en lui-même les ressources de son propre nouveau.

Cette méthodologie et cette attitude vis-à-vis du territoire avaient été vivement critiquées par André Corboz

¹ Ibid., pp. 111-119.

² Ibid., pp. 55-61.



« Pour cette doctrine, il suffit en somme de recevoir le territoire comme un message : c'est le territoire qui, se comportant quasiment comme une personne, dicte ce qu'il convient de faire et très souvent, de ne pas faire : il n'y a pas description, puisque le sujet est quasiment éliminé par l'initiative de l'objet »¹

L'auteur renvoyait alors dos à dos « objectivisme » et « subjectivisme », l'un prétendant s'effacer tout entier derrière son objet alors que toute opération de description implique nécessairement un encodage et un changement de cet objet, l'autre prétendant négliger l'objet territoire au nom d'une toute puissance du projet. Ce retour d'une attitude pourtant « connue » s'explique probablement comme nous l'avons dit par l'inflation de l'environnement, ici entendu au sens large, en tant que grille de véridiction de l'action aménagiste. Herméneutique du territoire et bilan carbone sont les deux outils grâce auxquels ce régime de vérité s'impose à l'aménagement.

I.1.7 La ville durable comme métarécit.

Cette « dérive » de l'objectivation, qui voit le détournement progressif de la neutralité du discours scientifique vers la production d'un discours où l'environnement devient maîtrisable et contrôlable par la technique, conduit finalement à la construction d'une sorte de méta récit d'urbanisme dans lequel les rôles sont bien définis. Le concept de récit a donné naissance à un très fort courant d'analyse anglo-saxon qui voit dans l'aménagement une activité de « story telling »², soit la conception du projet d'urbanisme en tant que structure narrative pouvant faire l'objet d'une analyse littéraire.

Nous postulons ici que les dossiers du Grand Paris, à travers ce jeu d'objectivation/subjectivation qui a cours dans le discours, peuvent être étudiés à partir des catégories de l'analyse narratologique inspirée des travaux de Propp et Greimas³. Ces travaux ont montré que la structure narrative de nombreux récits reposait sur la présence d'un « héros » ayant une « quête » à accomplir afin d'obtenir « l'objet de la quête ». Face à lui et pour l'entraver dans cette quête, le héros fait face à un « opposant », et a pour l'accompagner dans sa quête un « adjuvant ». Cette structure apparemment simpliste permet par la suite de rentrer de façon plus fine dans la structure des récits et d'y révéler les variations et les évolutions des

¹ Corboz, op. cit., «La description: entre lecture et écriture.», p. 252.

² Kumar, S., Pallathucheril, V. G. «Analyzing planning and design discourses», in *Environment and Planning B*, 31, 2004, pp. 829-846, Lapintie, K. «Analyzing and evaluating argumentation in planning», in *Environment and Planning B*, 25(2), 1998, pp. 187-204, Throgmorton, J. A. *Planning as Persuasive Storytelling: The Rhetorical Construction of Chicago's Electric Future*. Chicago, IL: University of Chicago Press, 1996, Throgmorton, J. A. «Planning as persuasive storytelling about the future: negotiating an electric power rate settlement in Illinois», in *Journal of Planning Education and Research*, 12(Fall), 1992, pp. 17-31, Throgmorton, J. A. «Planning as a rhetorical activity: survey research as a trope in arguments about electric power planning in Chicago», in *Journal of the American Planning Association*, 59(3), 1993, pp. 334-346.

³ Propp, V. *Morphologie du conte*, Paris, Seuil, 1970, Greimas, A, J. op.cit.



personnages au cours de la diégèse. Appliquée à notre problématique, cette méthode nous permet de voir comment a évolué le discours et le statut de l'urbaniste dans les récits qu'il soumet à la maîtrise d'ouvrage et plus généralement à la société. Rappelons nous que les travaux portant sur le discours urbanistique de la fin des années 90 avaient identifié un « *Complexe de Noé* » chez les aménageurs qui les portait à se constituer en tant que « sauveurs » de la ville caractérisée par eux-mêmes en tant qu'être malade¹. On remarque aujourd'hui, ou en tous les cas dans ce qui peut être considéré à bien des égards comme un exemple d'urbanisme durable, que la structure actantielle du récit a quelque peu changé.

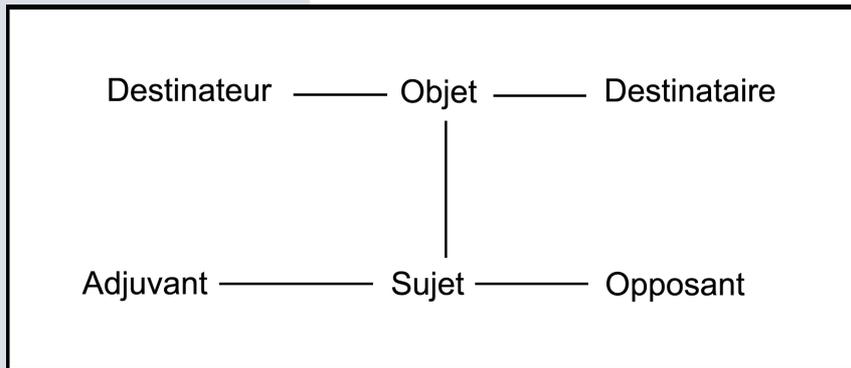
La faible occurrence du pronom personnel « nous » dans les dossiers de rendu, allié à la présence accrue des impératifs et surtout des verbes à l'infinitif donnent l'impression d'une nécessité qui s'imposerait à la ville et à la nature. Ce n'est pas l'urbaniste le héros de cette quête, mais bien la métropole elle-même qui comme nous l'avons vu est devenue un pôle de structuration des plus importants au sein de l'environnement cognitif des aménageurs (cf. supra). La métropole, échelle pertinente pour la gestion de l'avenir écologique du monde, est constituée en tant qu'actant principal justement grâce à ce processus de « dépersonnalisation » qui rend les architectes partiellement absents ou en tous les cas secondaires par rapport à cette entité vague qu'est la métropole. Les processus naturels ou techniques ne pouvant s'appliquer que sur de vastes entités, c'est la métropole qui devient actrice et sujet de cette quête.

Cependant le fait majeur de toute cette rhétorique, c'est la partielle disparition de la nature en tant qu'objet de la quête, ou « personnage » de ce drame écologique. L'environnement, la nature disparaissent derrière ces processus complexes de réforme de l'habitat ou des mobilités, contribuant à donner l'idée d'un processus de purification qui s'accomplirait à travers ces réformes. L'objet de la quête n'est pas un retour aux conditions de nature, ni un sauvetage de l'environnement mais bien plutôt la transformation de la métropole elle-même. Cette dernière afin d'assurer sa survie devra avoir trouvé les conditions de sa « purification », de son assainissement.

Dans ce cadre l'urbaniste apparaît comme celui qui doit accompagner cette nécessité, l'accomplir, sans toutefois se désigner explicitement en tant qu'agent de la réforme. L'urbaniste est l'adjuvant de la métropole et le CO2 l'opposant principal à cette quête de pureté.



¹ Chalas, Y, Torgue, H, op.cit, 1987.



Rappel du modèle actantiel selon Greimas.

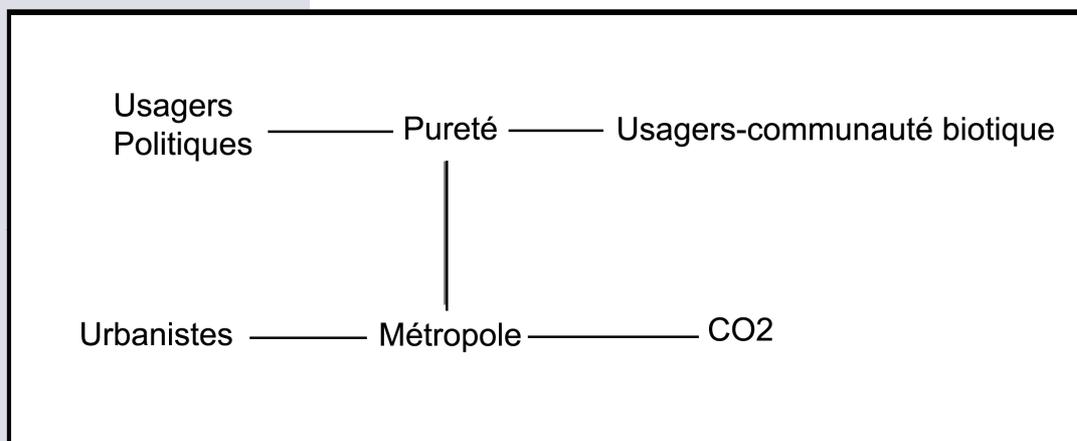
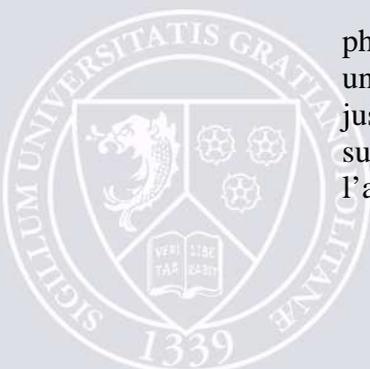


Schéma actantiel déduit de l'observation globale des dossiers dans lequel le grand opposant s'avère être le CO2 et parfois même toute forme d'activité humaine, et le grand adjuvant, le principe de « purification » que se doit d'accompagner l'urbaniste.

Selon le paradigme du story telling, que James Throgmorton a très largement contribué à populariser, tout projet d'urbanisme raconte une histoire. Ce caractère narratif n'a rien de péjoratif et il n'est pas le fait d'un urbanisme de moindre qualité car récit et projet urbain sont intimement liés. A chaque époque, chaque lieu ou problématique son récit. On voit aujourd'hui avec l'urbanisme durable que les catégories et les articulations de ce récit ont sensiblement évolué avec l'effacement partiel de la figure de l'aménageur, au profit de la figure de la ville elle-même, en tant qu'actrice de sa propre quête et de son propre processus de transformation.

A cette dynamique discursive d'objectivation, tendant à présenter les phénomènes de façon neutre, et des propositions de règlement portées par une légitimation scientifique, s'ajoutent des rationalisations et des justifications qui elles impliquent un système de valeurs et une forte subjectivation. Nous allons à présent décrire l'architecture de l'argumentation des équipes à propos de la nature.



I.2 Argumenter pour la ville durable.

I.2.1 Les principes d'aménagement de la ville durable.

Afin de décrire les argumentations qui ont été développées dans les dossiers du Grand Paris nous allons nous appuyer partiellement sur les travaux de Chaïm Perelman qui a refondé, avec Stephen Toulmin notamment, à partir de 1977 le champ de la rhétorique et de l'argumentation¹. Plutôt que de nous engager dans la description exhaustive de ce paradigme, nous expliciterons directement les notions employées lors du descriptif des argumentaires des équipes.

Un pivot majeur de l'argumentaire des équipes a consisté en l'énonciation et l'explicitation de grands « principes » devant guider l'action dans le territoire du Grand Paris. Ces « principes », à la fois considérations normatives et méthodologiques sur l'aménagement de la ville post-Kyoto, ont constitué une grille qui leur a permis d'une part d'appréhender la réalité métropolitaine et d'autre part de construire des projets en réponse aux problématiques construites à partir de cette grille. Ces principes d'aménagement étaient destinés à embrasser l'ensemble de la réalité urbaine de la métropole, à pouvoir constituer un guide approprié et adaptable pour la construction de la ville durable.

Comme le montrent ces schémas ci-dessous, ces principes d'aménagements sont des conséquences des représentations, valeurs et schèmes des aménageurs ; s'ils sont en position intermédiaire dans l'ordre des connaissances, ils sont premiers dans l'ordre du discours, les équipes les ayant énoncés directement avant de commencer leurs propositions.



¹ Perelman, op.cit. On s'appuiera également sur des ouvrages généraux tels Robrieux, J.J. *Rhétorique et argumentation*, Paris, Armand Colin, 2010.

Ordre cognitif

Représentations valeurs schèmes

Principes d'aménagement

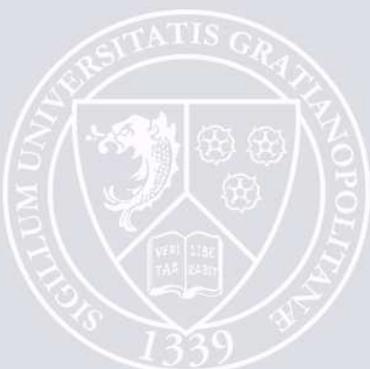
Morphologies

Ordre du discours

Principes d'aménagement

Morphologies

Nous reproduisons à la page suivante les principes d'aménagement des différentes équipes. Nous avons surligné en gras les éléments qui renvoient de près ou de loin à la nature que cela soit sous la forme d'une attention aux écosystèmes, à l'agriculture ou au paysage. Ainsi on voit que pour toutes les équipes et selon des modalités qui leur sont propres, la nature est toujours impliquée en tant que principe guidant la réfection morphologique de la ville territoire.



Equipe	Principes d'aménagement
AUC	Hybride, planification, état diffus, mobilité individuelle, transport-lieux, exclusion, polycentrisme ou multipolarité, flux, recyclage, ressource, aménité , transculturalisme, démocratie, climat .
Rogers et alii	Gouvernance, Paris sur Paris, compléter le réseau de transport, polycentrisme, construire des communautés équilibrées, rééquilibrer l'économie régionale, franchir les barrières physiques de la ville, intégrer la nature à la métropole par un réseau d'espaces ouverts, réduire l'empreint environnementale de la métropole , dessin de qualité.
Grumbach	Ville nature , ville des proximités et des mobilités, ville hybride, ville intense, ville logistique et active, ville monde.
Groupe Descartes	+ 20m ² , -3°, des segments à renforcer, la ville fuseaux.
LIN	L'après Kyoto comme défi, ville européenne, métropole comme entité politique, la ville sur la ville, transformation radicale, ville polynucléaire, ville dispersée, globalité reterritorisée, mobilité, migration, fixation, nature comme élément constitutif , pluralité tolérance, identité, anonymité.
Castro et alii	Génération poétique du projet , approche globale et systémique, modernité baroque, symbolique extraordinaire, topolitique, adaptabilité et développement durable , densité, compacité, intensité, droit à l'accessibilité, déréglementer.
AJN et alii	Forte présence de la nature , désenclavement, mixité et densité, mise en mouvement de la ville.
Portzamp arc	Penser le tout : un système vivant, penser après-Kyoto, penser l'hétérogène et le discontinu, le temps ; L'appropriation par le corps, la perfection, l'imaginaire. accompagner le vivant ; de la gouvernance.
Studio 08-09.	Inclusion/exclusion et développement durable, porosité , connectivité, perméabilité et isotropie, développement durable.
MVRDV	Plus stable, plus efficace, plus flexible, plus ouverte, plus cohésive.

Cependant, il convient de préciser que toutes les morphologies proposées lors du concours, et notamment celles qui mettent en place un rapport spécifique entre ville et nature, ne sont pas des conséquences directes de principes d'aménagement portant précisément sur la nature ou le paysage. Ainsi des morphologies particulières mettant par exemple en exergue le rapport sensible et poétique à la nature comme c'est le cas chez



Roland Castro, ne sont pas développées à partir d'une réflexion sur la nature mais sur la condition métropolitaine et sur le rapport aux lieux. Il convient donc de ne pas survaloriser l'importance des déclinaisons de la nature au sein de ces principes.

Ces principes d'aménagement sont issus de deux logiques différentes. Dans un premier cas correspondant au travail d'uniquement deux équipes, les principes sont déduits de l'examen d'une série d'exemples de villes ou de situations contemporaines afin de construire un prototype d' « urbanité » désirable et éventuellement reproductible. Dans un deuxième cas, beaucoup plus présent parmi les équipes, les principes d'aménagement ont été déduits d'un ensemble de représentations, valeurs, allant de soi et préconceptions sur le monde social et urbain. Le premier cas serait de l'ordre de l'induction, le deuxième de la déduction, dans les deux cas les équipes en compétition ont donc d'abord exprimé des visions du monde afin de justifier et d'appuyer leur projet. Dans le premier cas, c'est un travail d'essentialisation et d'induction à partir de l'étude de cas concrets qui permettra de fabriquer ces principes, dans un deuxième cas c'est la conformité à des valeurs, ou des « anthropologies » soit des conceptions générales qui vont donner naissance aux principes. Parmi ces inductions obtenues par un processus d'essentialisation ou ces préconceptions et allant de soi, certaines portent sur les rapports ville-homme-nature et nous entendons les décrire ici.

I.2.2 L'induction comme productrice de principes.

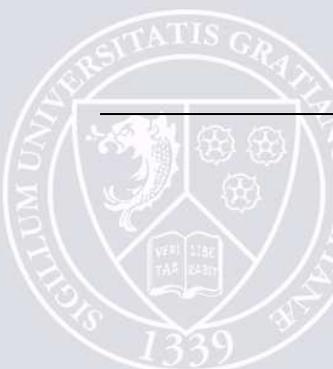
L'argumentation par l'exemple est de deux ordres. Soit l'exemple vient illustrer une règle, soit le rassemblement de plusieurs exemples vient fonder une règle de manière inductive. Ainsi argumenter par l'exemple, « *c'est au contraire, rechercher, à partir du cas particulier, la loi ou la structure qu'il révèle* »¹. Cette démarche connue de la science et de sa logique expérimentale a été employée par des équipes comme AUC ou Christian De Portzamparc.

Pour les premiers il s'agissait de construire une « matrice » du Grand Paris à partir de l'exploration d'un grand nombre de situations métropolitaines². Cet examen effectué à l'échelle mondiale permet de mettre en place une sorte de cadre définissant la condition métropolitaine optimum. Partant du principe que la métropole n'est plus une forme mais un ensemble de situations³, l'équipe travaille sur l'identification et la gestion de ces situations de façon ouverte plutôt que sur l'imposition définitive d'une morphologie. De cette application de la matrice émergent 14 thèmes parmi lesquels certains caractérisent les rapports ville nature

¹ Perelman, op. cit, p.135. « *Alors que l'argumentation par l'exemple sert à fonder soit une prévision soit une règle, le cas particulier joue un tout autre rôle quand la règle est déjà admise : il sert essentiellement à l'illustrer, c'es à dire à lui donner une certaine présence dans la conscience* », Ibid, p. 135.

² AUC, I, pp. 2-56.

³ AUC, II, p. 31.



comme l'hybridité, les « aménités » ou l'état diffus. Les éléments dont sont issus la matrice pour les rapports ville nature sont la Suisse, à travers son caractère d'hyperville telle qu'exposé par Alain Corboz et Tokyo pour son dispositif d'espaces verts en réseau.

C'est la même logique qui anime le travail de l'équipe dirigée par Christian de Portzamparc. Dans le dossier numéro un, la mise en évidence d'une condition métropolitaine passe par l'examen d'un certain nombre de faits métropolitains à travers le monde et en particulier ceux qui s'incarnent au Brésil à Rio et Sao Polo, ou encore à Mexico. De la même manière c'est l'étude de ces différents cas puis la déduction d'une loi générale à partir de ces cas qui va permettre la mise en place du projet. Plus précisément les concepts de « rhizome » et « d'archipel » qui permettent d'articuler de façon cohérente et non hiérarchique les différentes intensités de la ville, sont issus de cette réflexion sur les villes d'Amérique du Sud.

On voit donc ici avec ces deux équipes un premier type de démarche qui consiste à déduire de l'observation empirique, des principes d'aménagement de l'urbain.

I.2.3 Préconceptions et allant de soi à propos de la nature et de la ville.

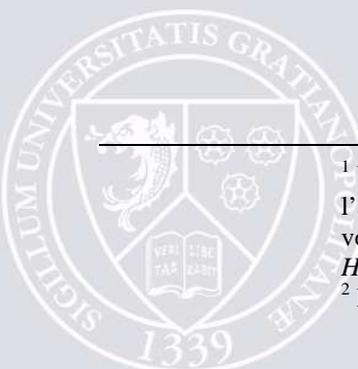
Une deuxième logique consiste à proposer des morphologies dévouées au règlement des problèmes identifiés et de les justifier à partir d'une montée en généralité. Cette dernière repose sur l'énoncé de principes, de lois, d'allant de soi, de préconceptions et de valeurs qui concernent le monde social, politique et urbanistique. Les sciences sociales ont qualifié différemment cet ensemble de stock de connaissances dont dispose l'acteur et qui sont au principe des prises de position. Il n'est pas jusqu'à l'étude du discours elle-même qui prenne en compte cette dimension cognitive et idéologique dans son descriptif des procédures d'argumentation¹. Nous n'avons pas à prendre partie pour tel ou tel paradigme dans un travail soutenu dans le cadre d'une thèse d'urbanisme et nous rappelons simplement que ces grands principes se présentent sous la forme d'aphorisme, ou d'hypothèse apparente :

« L'homme habite en poète »

« Mieux vivre l'espace métropolitain suppose de le rendre performant en terme de ressources, suppose l'optimisation des artefacts techniques qui la font fonctionner, qui assurent sa distribution, ses mobilités, son marché du travail, de l'habitat, son offre en enseignements etc... »²

¹ Voir Anscombe et Ducrot pour la théorie des topoï. Anscombe, J.C. « Théorie de l'argumentation, topoï et structuration discursive » in *Revue québécoise de linguistique*, vol. 18, n°1, 1989, pp. 13-56, « La théorie des topoï : sémantique ou rhétorique. », in *Hermès*, 15, 1995, pp.185-197.

² Portzamparc, I, p. 8.



Ces préconceptions ont un rôle à la fois psychologique et pragmatique dans la mesure où d'une part elles étayent et fondent l'ensemble de l'architecture cognitive des aménageurs, pragmatique dans la mesure où elles sont les fondements indiscutés de l'argumentaire de ceux-ci. Ainsi ces préconceptions n'apparaissent pas toujours dans le discours et quand elles le font, c'est sous la forme d'axiomes généraux qui fondent la démonstration. Ces prénotions doivent être comprises comme en lien avec les principes morphologiques qui vont ensuite s'appuyer sur eux. Dans l'ordre des connaissances, ces prénotions sont probablement premières, dans l'ordre du discours, elles peuvent être premières ou secondes, considérées comme axiome, ou comme justification à posteriori. Ces préconceptions sont pléthores, et il faudrait beaucoup de temps afin de les relever et de les classer toutes. Nous nous focalisons ici uniquement sur celles qui concernent la nature et plus précisément les rapports entre l'homme et la nature ou entre la ville et la nature. Nous exposons ces principes en donnant à chaque fois quelques illustrations extraites des dossiers de rendu.

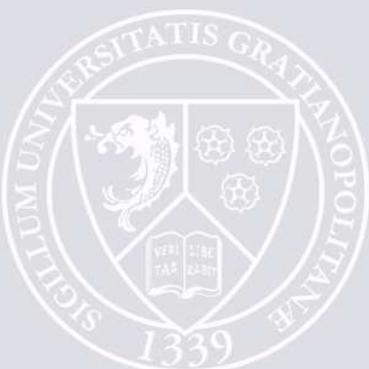
I.2.3.1 « Le bien être de l'homme est conditionné par la présence de la nature. »

Une première série de préconceptions concerne l'habitabilité de la ville territoire. Pour les équipes Grumbach, Nouvel, Descartes et Portzamparc, le bien être de l'homme implique nécessairement et de façon indiscutée la présence de la nature.

« Les environnements propres basés sur la production durable augmentent la qualité de vie des habitants des métropoles. Ils représentent des avantages uniques d'implantation et- dans un monde globalisé- augmentent la capacité compétitive d'une métropole. »(LIN, I, p. 59.)

Dans cette première assertion, le lien entre qualité de vie et qualité écologique est posé d'autorité et sans démonstration aucune, ce terme apparaît comme un allant de soi qui ne souffre aucune discussion. La même considération vaut pour les qualités d'une métropole et la définition de la compétitivité.

« ... La conservation et l'utilisation durables des écosystèmes et leur contribution au Bien-être humain passent par la prise en compte de leur fonctionnement dans l'aménagement du territoire, l'urbanisme et la politique de la ville. Inversement, il apparaît de plus en plus évident que le cadre de vie urbain et le fonctionnement des territoires ruraux dépendent de la valeur écologique des espaces concernés » (AJN et alii, I, p. 100.)



« Mais ces composants essentiels à notre bien être sont limités et soulèvent des questions sur des formes plus durables de mode de vie, dans des centres de consommation et de production. (Rogers et alii, I, p.13)

Ce principe peut être énoncé de façon péremptoire en début de dossier, ou se retrouver en tant que justification sur des projets précis, ainsi à propos du parc du Val Maubuée, l'équipe Grumbach soutient qu'il permet d' *« assurer les fonctions de **régénération physiologique** de l'homme et des communautés par le végétal, de plate-forme d'échanges entre quartiers riverains (circulations exogènes), de développement intellectuel et spirituel de l'homme à tous les âges »* (Grumbach, I, p. 27).

La justification par cet allant de soi indiscutable et indiscuté intervient de façon ponctuelle à propos d'un aménagement précis ; son insertion dans le fil de l'argumentation ne désengage cependant pas son importance dans l'architecture cognitive de l'équipe.

I. 2.3.2 « L'homme et la ville doivent préserver la biodiversité. »

Un second axiome qui semble soutenir et fonder ces dossiers consiste en la volonté de préserver la biodiversité.

« Les sécheresses estivales, les inondations hivernales, la montée du niveau de la mer et l'extinction des espèces inadaptées à ce changement climatique seraient inéluctables et catastrophiques ». (LIN, II, p.25.)

« Ainsi, la conservation de la biodiversité est un objectif primordial pour le développement durable... » (LIN, II, p. 42.)

« L'attention au local valorise la biodiversité en tenant compte des données environnementales. » (Grumbach, I, p. 8.)

« La ville doit préserver la Santé des habitats » (Studio 08, I, p.100.)

Nous prenons l'exemple extrait du dossier d'Antoine Grumbach et qui justifie une nouvelle alliance entre ville et nature, soit une nouvelle morphologie, de par la prise en compte de la biodiversité et de la responsabilité de l'homme dans sa gestion :

« La prise de conscience de la responsabilité de l'homme dans le changement climatique et la surexploitation de l'environnement d'une part, la fragilité de la biodiversité d'autre part, invitent à une modération dans les usages et à une gestion des ressources dans les pratiques urbaines. Il s'agit de penser une nouvelle nature de la ville. »¹

¹ Grumbach, I, p. 24.



On voit le circuit argumentatif qui va de l'énoncé de la « loi », à l'énoncé de la morphologie qui permettra de respecter cette loi.

I.2.3.3 « L'identité métropolitaine sied dans sa géographie physique. »

Un troisième type de propos indique que l'identité de la métropole présente et à venir est profondément ancrée dans la géographie :

« Si les aspects physiques de la terre peuvent transmettre une identité, c'est la Seine et sa plaine qui resteront pour les habitants du Grand Paris un des symboles de l'identité parisienne. »¹

« L'identité territoriale qu'instaure la vallée de la Seine façonne un sentiment d'appartenance que la croissance radio concentrique avait dissoute. »²

I.2.3.4 « La compacité/la diffusion permet le bonheur urbain. »

Nous voyons ici l'exemple d'un principe non directement lié à la nature et qui pourtant aura déterminé nombre de morphologies au sein des dossiers. Les morphologies et les rapports ville nature ne sont pas comme nous l'avons dit systématiquement issus d'axiomes énonçant explicitement une conception de ces rapports. Les morphologies peuvent découler de préconceptions qui concernent les modes de vie en société et le confort urbain. Ainsi, l'équipe Rogers a par exemple une conception du groupe social qui s'appuie sur des valeurs communautariste comme l'échange et la proximité, ce qui conduit l'équipe à promouvoir une forme de ville compacte :

« La compacité est, à notre avis, la première règle de l'urbanisme. La compacité génère l'efficacité, l'interaction et l'urbanité. La compacité permet la proximité et l'échange. »³

« Les proximités donnent du charme à la vie. »⁴

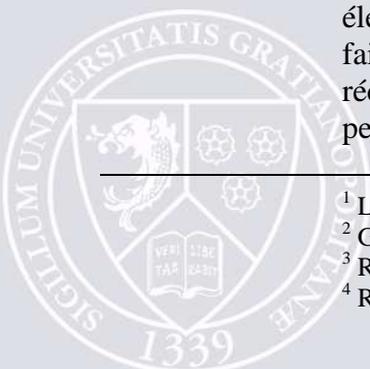
La formule de l'équipe Rogers est exprimée de façon incantatoire et ne souffrant pas de discussion. La compacité est définie de fait comme un élément morphologique positif. La forme de la ville compacte implique de fait un certain rapport aux espaces naturels, avec une présence d'espaces récréatifs en réseau dans la ville dense, un réseau de transport adéquat permettant une distance maximale par rapport à ces espaces et ainsi une

¹ LIN, I, p.85.

² Grumbach, II, p.16.

³ Rogers et alii, II, p.72..

⁴ Rogers et alii, I, p. 8.



dynamique de compensation des espaces verts par rapport à la ville. On voit donc que la morphologie ville-nature n'est pas la conséquence directe d'une conception des éléments naturels eux-mêmes, mais est la conséquence de valeurs sociétales tenues pour nécessaires au bon fonctionnement de la ville.

Par opposition, l'équipe dirigée par Antoine Grumbach s'inscrit dans la pensée et l'organisation de la ville diffuse en reconnaissant l'importance des revendications de contact avec la nature. Son projet manifeste une vision du bonheur social porté par le confort de la cellule familiale et en particulier un confort permis par l'appropriation du grand paysage par les particuliers.

« La hantise du mitage des aires naturelles ignore le désir de confort spatial de nombreux français qui dans un parcours résidentiel vont quitter la zone dense dès lors qu'ils ont des enfants... » Ainsi : *« Le confort spatial de l'habitat dispersé doit être possible dans une grande métropole. »*

Ce type d'urbanisation, conséquence d'un parti pris sur le bonheur social, inclut lui aussi un rapport à la nature spécifique. On voit comme pour l'équipe Rogers que l'axiome ayant le plus d'influence sur les morphologies est issu d'une certaine conception des rapports sociaux et de la vie en groupe.

I.2.4 Exemples et illustrations des principes d'aménagement.

En lien avec ces principes généraux réglementant les relations ville nature, des exemples de villes ou de projets urbains ont été mobilisés afin d'illustrer ces axiomes. Nous sommes alors non pas dans le cas d'une loi construite à partir de l'induction de plusieurs exemples, mais dans le cas où l'exemple vient illustrer une loi ou ce que nous venons de décrire comme axiome.

Ainsi on trouve par exemple la mobilisation du SCOT du pays Rennais par l'équipe Grumbach afin d'illustrer l'idée d'une agriculture respectueuse de la biodiversité et des structures paysagères historiques. Pour la même équipe, les projets des paysagistes Vexlard et Vacherot pour la reconversion d'un ancien champ d'aviation de Munich en parc public illustre l'idée d'une dynamique paysagère et de la possibilité de faire de la géographie, le point de départ du projet urbain¹. Cette même dynamique paysagère au départ des projets urbains se retrouve dans les références faites aux travaux de Michel Corajoud. Les différents projets du paysagiste viennent illustrer cette attention au paysage déjà là, à l'identité d'un territoire à laquelle il faut s'attacher afin de produire du nouveau :

« L'esthétique évolue, avec les concepts élaborés par la génération des Corajoud, Vexlard, Chemetoff... Horizons-paysages, basculement

¹ Grumbach, I, p. 31.



et enchaînement des échelles, qualité du vide, mitoyenneté contre le cumul et la prolifération des objets, ménagement de lisières et de limites... »¹

Cette référence prégnante au paysagiste n'est pas anodine et traduit très certainement le changement de paradigme qui est en train d'opérer en urbanisme. Comme nous le soulignons dans nos hypothèses, cette référence illustre l'importance prise par les paysagistes dans le champ de l'aménagement, et avec eux de tout un ensemble de concepts opératoires et de méthodes de travail.

Si certaines équipes comme celle dirigée par Jean Nouvel ne mobilisent que très peu d'exemples afin d'illustrer leurs propositions, d'autres au contraire n'hésitent pas à le faire de façon quasi systématique. Ainsi l'équipe Rogers contribue à l'idée d'un paradigme métropolitain durable à l'échelle mondiale avec la convocation d'exemples venant de tous les continents. Le péage londonien pour le centre ville venant illustrer l'idée de réduction des mobilités, le Yanan Zong Lu Park à Shanghai, étant pris comme modèle d'intégration de la nature dans la ville, le quartier de Bedzed à Londres pour l'efficacité de la gestion des ressources, Nortala Fields et Mile End à Londres pour les infrastructures vertes², Sydney pour le recyclage des déchets et San Francisco pour la gestion de l'énergie électrique. Cette multiplication des exemples illustre la mondialisation des problématiques liées au durable, et l'idée qu'il faut avoir des savoirs de dimension internationale afin de pouvoir gérer ces problématiques. On voit comment la mobilisation des exemples arrache Paris à sa dimension locale et qualifie du même coup le travail de l'urbaniste à l'échelle internationale.

I.2.5 Modèles et antimodèles.

Selon Perelman le modèle définit une sorte d'idéal type auquel se conformer et dont l'autorité suffit à valider la promotion. Quant au rapport à la nature, les modèles sont assez peu présents dans les dossiers du Grand Paris. On en compte cependant quelques uns et qui sont à la limite de l'exemplarité et non pas du « modèle » qui fait autorité et qu'il faudrait suivre à tous prix.

I.2.5.1 Barcelone

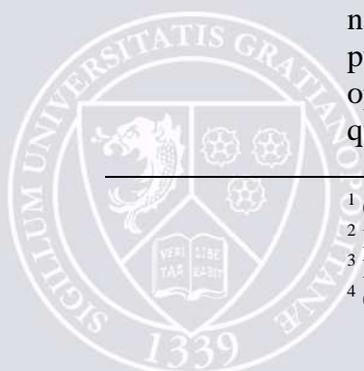
Ainsi pour l'équipe LIN, Barcelone incarne un rapport désiré à la nature dans la mesure où les espaces de nature y sont clairement délimités puisque situés sur les collines environnantes la ville³. C'est dans son opposition au Sprawl que les parcs sont considérés comme bénéfiques, qualité qui est également reconnue et mobilisée par l'équipe Grumbach⁴.

¹ Grumbach, I, p. 8.

² Rogers et alii, II, p. 269.

³ LIN, I, p. 112.

⁴ Grumbach, I, p. 22.



Par ailleurs l'équipe allemande reconnaît les vertus curatives des projets mis en place sur le Rio Besos. Barcelone est mobilisée en tant que modèle de lisibilité morphologique et de gestion écologique de son territoire. Ce qui est assez intéressant c'est de voir comment cette mobilisation de Barcelone au nom d'un principe de lisibilité urbaine vient appuyer les propositions quant au dessin de la ville intense et légère. Rappelons que pour cette équipe, la remise en ordre de la ville étalée doit passer par la réinstauration d'intensités vertes et grises qui réorienteront et sculpteront le diffus.

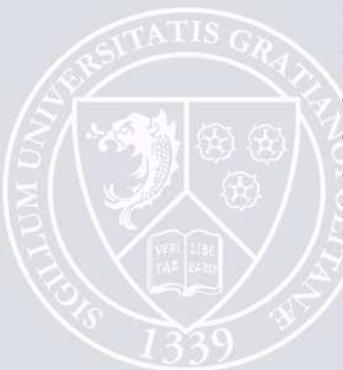


LIN, I, p. 113.

Le modèle de la ville de Barcelone est intéressant car il laisse deviner le fort contraste entre une ville minérale très intense et des espaces verts et des vides urbains importants. Le problème vient peut être du fait de ce trop grand contraste entre ces deux entités qui font qu'il y a trop peu de progressivité végétale dans la ville dense, où les espaces de circulation sont trop prégnants et la phénoménologie du boulevard ne suffisant pas à imprimer l'apaisement suffisant.

I. 2.5.2 La Randstad

L'équipe Studio 08-09 se réfère quant à elle à la Randstad pour illustrer l'idée qu'elle se fait de la ville diffuse du XXI^{ème} siècle. C'est plus explicitement lors de conférences diverses et notamment dans celle donnée à Grenoble que Paola Vigano a fait référence à la conurbation des Pays Bas afin d'illustrer cette diffusion désirée. Le modèle de la Randstad, c'est l'idée d'une entité polynucléaire structurée par un cœur vert et dans laquelle la diffusion est organisée. L'équipe reconnaît la qualité de vie qu'entraîne la faible densité, maillée par des nœuds, des intensités faites de centres universitaires ou d'activités ainsi que par des capitales d'échelles diverses. L'autre modèle pour l'équipe est Hong Kong qui incarne la réflexion sur l'hyper densité. Ces deux modèles sont structurants dans l'appréhension du Grand Paris :



« Il faut regarder le Grand Paris avec des yeux divergents : d'un côté vers Hong Kong Central et de l'autre la North-Western Metropolitan Area. »¹

L'équipe ne veut pas explicitement faire du territoire du Grand Paris une deuxième Randstad, cependant elle semble avoir toutes les qualités revendiquées pour la ville métropole de demain :

« En l'absence d'un centre dominant avec sa propre périphérie, la région est plutôt un vaste espace habité à faible densité et haut niveau de bien être collectif, toujours plus isotrope et utilisé par ses habitants dans son entièreté, un campus où, noyés dans la dispersion, on reconnaît des noeuds plus durs et plus denses: de grands établissements scolaires, universitaires ou sportifs, des hôpitaux, des sièges d'entreprises, des plateformes industrielles, etc. »²

On retrouve dans la Randstad l'exigence d'isotropie, c'est-à-dire d'homogénéité et d'équilibre sur toute la ville territoire par opposition au caractère radiocentrique et déséquilibré de nombre de capitales européennes. L'évocation de ce modèle laisse apparaître la volonté d'organiser la diffusion dans la ville territoire plutôt que de prôner la compacité à outrance. La même référence par l'équipe Grumbach vaut pour la diversité des liens qui en viennent à exister entre urbain et agricole :

« Les Pays-Bas travaillent depuis plusieurs décennies à conforter le « coeur vert » de la métropole Randstad et une ville comme Breda construit ses quartiers en développant le concept d'interdépendance entre urbain et agricole »³

I.2.5.3 ville paysage

Les modèles de ville paysage n'existent pas constitués comme tels. Les équipes reprennent alors plutôt des gestes paysagers localisés et circonscrits à un territoire restreint. Si modèle il y a, c'est une exemplarité fondée sur l'acte en train de se faire plutôt que sur le résultat de cette action urbanistique.

« Référons-nous ici à Michel Corajoud qui a dessiné au début des années 80 le parc du Sausset sur des champs agricoles. Il dessinait les premières structures de son parc à partir d'un sentier battu et à peine marqué qui avait relié les habitations des travailleurs à Aulnay et à la Gare de Villepinte. Ce simple geste de requalification nous apparaît comme un précurseur des recherches actuelles. Ce sont ces

¹ Studio 08, p. 19

² Ibid, p. 18.

³ Grumbach, I, p.20.



*gestes de connexion, ces nouveaux codages, qui peuvent devenir les germes de la transformation de la ville existante.*¹

On le voit c'est le geste de requalification d'une identité persistante qui est valorisé ici, l'intervention ponctuelle du paysagiste est constitué comme modèle d'intervention urbanistique.

Ainsi l'équipe Grumbach mobilise également d'autres modèles dans son travail et notamment la métropole jardin du Val de Loire et le projet du Val Maubuée de Bernard Lassus². Ce qui est alors mis en avant c'est le développement urbain allié à la protection du patrimoine naturel de ce territoire. Le val Maubuée est convoqué pour illustrer le travail paysager et notamment l'impression d'un bâti subordonné au végétal. Ces modèles de ville dessinées par des paysagistes accentuent la vocation du projet de l'équipe à fabriquer une ville parc ou jardin dans toute la vallée de la Seine.

I. 2.5.4 antimodèles

Les antimodèles jouent un rôle tout aussi structurant dans la pensée des aménageurs et font office de repoussoir quant à la construction de nouveaux rapports ville nature. Comme attendu Mexico est mobilisée en tant que figure du Sprawl prédateur d'espaces naturels. C'est l'équipe dirigée par Christian de Portzamparc qui mobilise le plus souvent les antimodèles en ces deux figures que sont Sao Polo et Brasilia, exemples en lien avec son expérience professionnelle puisque l'architecte a une agence au Brésil et s'occupe de nombreux projets.

« Symbole de la ville planifiée, Brasilia, effort d'une nation, paradigme du plan de ville il y a 50 ans, est de fait aujourd'hui remplacée par Sao Paolo, paradigme de la croissance «monstrueuse», caricature du phénomène de la nappe infinie, de la dynamique privée et du laisser-faire. Aucun des deux cas ne pourra être un modèle. »³

D'une façon générale modèles et contre modèles ne sont pas très présents au sein des dossiers et on trouve plus souvent des exemples venant illustrer des principes jugés comme bons, que des entités urbaines toutes faites, pleines et entières, constituées comme modèles sur lesquelles calquer l'organisation du Grand Paris. Les nombreux appels à la prise en compte de la spécificité de la géographie parisienne ne pouvaient être cohérents avec ce type de démarche par calquage et application directe.



¹ LIN, I, p. 33.

² Grumbach, I, p. 26-27.

³ Portzamparc, II, p. 48.

I.2.6 Analogie

Selon Perelman, en dépit des diverses interprétations qui en ont été données¹, l'analogie doit être rapprochée de son sens étymologique initial de « proportion ». Ainsi « Elle diffère de la proportion purement mathématique en ce qu'elle ne pose pas l'égalité de deux relations mais affirme une similitude de rapports »². Il convient d'appuyer cette idée de similitude de rapports qui fonde la véritable analogie, la distinguant des analogies morphologiques de surface entre deux formes. Dans son essai sur les concepts de modèles et d'analogie en biologie Canguilhem reprend la distinction établie par Von Bertalanffy entre analogie et homologie³. L'analogie est une ressemblance de surface alors que l'homologie traduit des similitudes de fonctionnement et de rapports. L'approche systémique de la métropole engage tout naturellement certaines équipes à rapprocher celle-ci des étants naturels. Les concepts de fonctions, d'organes et ceux inspirés de la physiologie poussent à renouveler un rapprochement devenu classique en aménagement⁴.

Ainsi l'équipe dirigée par Christian de Portzamparc mobilise la figure du rhizome afin non seulement de décrire l'état actuel de la métropole mais également de définir un cadre programmatique pour le fonctionnement de celle-ci.

« La figure du rhizome, grille de lecture analytique et descriptive de la métropolisation, ouvre en même temps vers un programme, celui de l'accompagnement du vivant permettant de maîtriser ce développement rhizomatique »⁵

C'est surtout le renouvellement du concept « d'intensité » et de « centralité urbaine » qui conduit à la mobilisation du rhizome. En effet l'équipe se refuse à envisager les centralités comme des « pôles » mais plutôt comme des points nodaux concentrant une multiplicité de liens. De même, c'est la volonté de contrer le caractère radiocentrique de l'actuel Grand Paris qui pousse à cette recherche d'arborescence dans l'organisation morphologique.

« L'image du rhizome nous servira de métaphore pour désigner un système en réseau non centré, non arborescent même s'il y a un centre plus fort. Pour décrire non un territoire, non un espace mais un organisme pluriel avec des membres distincts, différents mais liés. Comparé au système en arborescence qui est la racine botanique la plus courante, le rhizome est la forme de croissance de certaines plantes, le gingembre, ou le bambou, dont les racines sont des

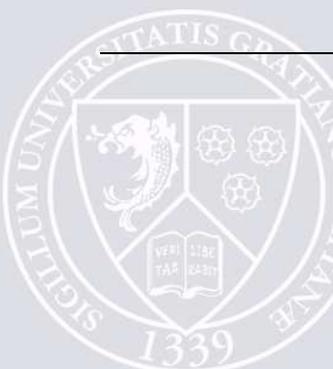
¹ Perelman, op. cit, p. 23.

² Perelman, op.cit, p.146.

³ « Modèles et analogies dans la découverte en biologie. » in Canguilhem, G. *Etudes d'histoire et de philosophie des sciences concernant les vivants et la vie*, Paris, Vrin, 2002.

⁴ Pour une synthèse et une tentative de compréhension génétique, voir Mehmood, A. « On the history and potentials of evolutionary metaphors in urban planning », in *Planning theory*, 9, 2010, pp. 63-87.

⁵ De Portzamparc, I, p. 78.



cheminements linéaires souterrains non liés à un centre et non pas des arborescences séparées à partir d'une graine. Dans les rhizomes tout est lié et tout est indépendant pourrait-on dire »¹

Il est souvent fait référence à l'idée de « vivant » dans la ville afin de qualifier le mouvement de la métropole. Cependant aussi séduisante soit elle, cette analogie avec le rhizome n'est qu'une figure rhétorique et se rapproche de ce que Von Bertalanffy caractérisait d'analogie. En effet normalement le rapprochement avec un autre élément de la réalité doit avoir des conséquences sur la façon de penser le premier élément. Penser la métropole en terme de rhizome devrait consister en l'approfondissement du fonctionnement rhizomatique et en l'application de ce fonctionnement à la métropole. Or, dans le dossier, au-delà de cette ressemblance soulignée, et encouragée, il n'y a pas l'application d'une pensée « botanique » à la ville. Fabriquer des rhizomes, c'est fabriquer des liens entre des éléments d'un système. Au-delà de cette action, qui n'a pas besoin de la figure du rhizome, la similitude avec un corps végétal ne va pas plus loin.

Cette réduction à la simple ressemblance, à une simple figure argumentative se retrouve dans plusieurs dossiers et au détour d'affirmations diverses :

« L'imbrication entre les activités assure une économie circulaire, à la manière des écosystèmes biologiques – récupération et transformation mutuelle des déchets par l'agriculture, l'habitat, l'industrie... Dans cette économie circulaire, il n'y a plus d'espace servi dans un espace servant mais la recherche d'équilibres entre les espaces. »²

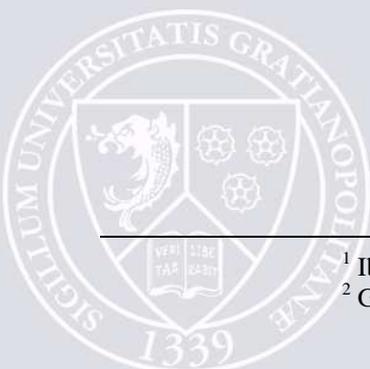
On le voit l'analogie avec les écosystèmes biologiques est mobilisée de façon non heuristique et comme simple appui à l'argumentation. Ce type de fonctionnement n'est pas interrogé, il va de soi. Pourquoi l'économie devrait elle fonctionner comme un écosystème ? En quoi est ce une bonne chose ? Au nom de quelle conception de la circularité, des richesses, de la productivité ? Tout cela n'est pas fouillé, approfondi mais simplement mobilisé comme tel dans une visée argumentative, comme si le « naturel » faisait autorité.

Par opposition l'équipe LIN applique bien une démarche analogique en imposant au bâti les caractéristiques des écosystèmes :

« Combiner la gestion du bâti et de l'environnement au sein d'une même zone ouvre de nouvelles perspectives qui intègrent les cycles d'adaptation et permet une réorganisation spatiale rapide en cas de besoin. Cette méthode offre la possibilité de gérer l'environnement et la biodiversité en même temps que la renaissance urbaine. Elle va au-delà des concepts traditionnels de protection de l'habitat isolé et intègre les espaces verts urbains dans un contexte d'adaptation dynamique. Combiner les espaces verts sauvages et l'architecture

¹ Ibid, p. 58.

² Grumbach, I, p. 8.



moderne peut augmenter la valeur écologique et économique d'une trame urbaine dispersée entre les centres historiques des villes. »¹

La volonté de mise en place d'un système durable pousse l'équipe à rapprocher bâti et systèmes naturels en tant que les premiers doivent être soumis aux mêmes règles d'adaptation et d'évolution physiologiques et morphologiques. Cette fois, l'analogie n'est pas simplement remarquée, mais elle est véritablement appliquée, dans le sens où les fonctionnements de l'analogon sont appliqués à l'objet afin de lui dicter, ou tout du moins de lui imprimer un fonctionnement particulier.

I.2.7 Conclusion : la tension entre objectivation et subjectivation.

Ainsi nous voyons que chacun de ces arguments, et plus particulièrement ce que nous avons rassemblé sous la catégorie « préconceptions », traduit une préférence ou une valeur quant au fonctionnement du monde social et naturel. Ces valeurs sont bien la traduction d'un système de valeur et surtout d'une subjectivation du discours, soit d'une appropriation, d'un jugement de la part des aménageurs. En dépit de son apparence de scientificité le discours d'urbanisme est orienté par des préférences et des orientations axiologiques. Le projet d'urbanisme n'est pas une solution uniquement technique à un problème urbain, il implique des formes de vie choisies et « arbitraires ». Il se dessine alors une certaine tension entre l'objectivation que nous avons décrite et cette subjectivation inévitable de la part des aménageurs. Les justifications et montées en généralité opérées à partir des sciences ont contribué à donner l'impression d'un discours objectif, défendant une forme urbaine considérée comme « correcte » ou « adaptée » plutôt que comme « bonne » et qui devrait opérer le règlement d'un problème physique, voire mécanique. Or, d'un autre côté, le discours d'urbanisme n'a pu se départir de justifications opérées à partir de préférences propres aux aménageurs. Les modèles, anti-modèles, préférences quant à la compacité, la diffusion, le rôle bénéfique de la nature sur l'homme, tous ces éléments sont le fait de choix, émanant de systèmes de valeurs.

Le discours d'urbanisme n'est pas un discours basé uniquement sur les faits, et une adéquation au faits, mais également sur des valeurs. Il n'y a pas, comme le prétendait le modernisme, de forme urbaine correcte, mais une forme urbaine agréable ou désagréable établie selon des critères aléatoires, la rédaction des projets implique une rationalité en valeur et non en fait. Cette dérive bien connue de l'aménagement qui avait été décrite par Françoise Choay à propos du modernisme à la fin des années 60, semble finalement refaire surface aujourd'hui à travers le discours de la ville durable. Cette tension entre objectivation et subjectivation du discours est

¹ LIN, I, p. 93.



tout à fait symptomatique de la situation dans laquelle se trouve l'urbanisme actuellement.

I.3 Eléments de lexicométrie.

Afin de compléter l'étude des caractéristiques saillantes du discours du Grand Paris, et notamment cette tension que nous avons pu observer entre objectivation et subjectivation, nous abordons à présent l'étude lexicométrique des dossiers. Comme nous l'avons dit dans notre partie méthodologique, la lexicométrie permet de situer des pôles lexicaux renvoyant potentiellement à des représentations¹. Nous proposons ici deux types de classements des données dont les résultats donnent deux types d'informations différentes.

Dans un premier temps, nous allons présenter un histogramme quantifiant l'occurrence d'un même mot chez les dix équipes et dans un deuxième temps nous verrons pour chaque équipe quelles sont les occurrences les plus fréquentes ou les plus rares.

Dans le premier dispositif, on étudiera la fréquence des mots « nature, paysage, campagne, environnement ». Les choix des mots à étudier est forcément discriminant et parcellaire mais nous devons opérer un choix. Nous avons choisi ces unités lexicales car elles représentent chacune une forme particulière de la nature.

- « Nature » renvoie à une sorte d'entité, de principe autonome inspirant le respect. Il est également un terme générique qui montre que le discours n'entre pas dans les détails et se situe à un certain degré de généralité ; l'utiliser permet d'éviter d'entrer dans le concret de ses incarnations. L'étude des co-occurrences et des contextes permettra de voir également avec quels autres termes généraux ce terme est éventuellement employé, ou s'il est seul.

- « Paysage » renvoie à l'appréhension esthétique de la nature et à la présence d'un regard. Son occurrence nous permettra de voir si la nature est convoquée dans sa dimension sensible et si elle est mobilisée en tant que cadre de vie pour les usagers. L'unité lexicale « paysage » a l'avantage de donner des indices sur l'importance du bien être et du bien vivre dans la ville territoire.

- « Campagne » renvoie à l'idée d'une nature travaillée, encadrée par l'activité agricole. Même si certains commentateurs ont donné plusieurs sens à la campagne², nous nous servirons des contextes d'apparition afin de voir dans quel sens ils l'emploient. Est-ce dans le sens d'une densité faible ? D'une simple opposition à la ville ?

- « Environnement » renvoie bien sûr à l'écologie et donne une idée de l'importance prise dans les dossiers par les considérations d'ordre environnementales. Cela indique à la fois la part des questions relevant de la gestion des écosystèmes, de l'impact environnemental et de l'utilisation des ressources.

¹ Cf. supra.

² Perier- Cornet, op.cit.



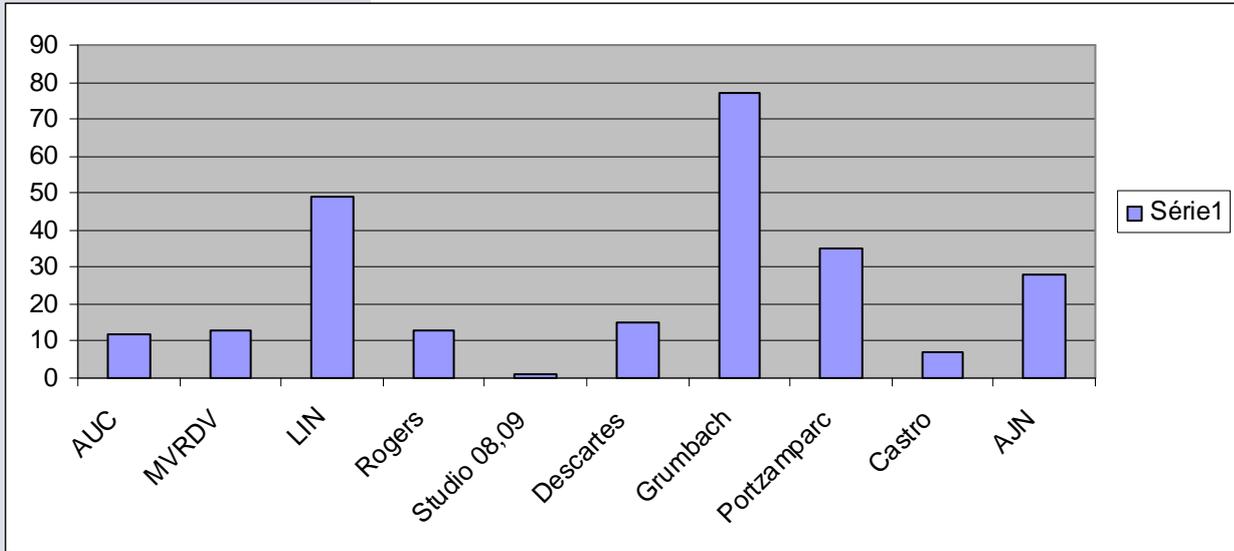
Il ne s'agit pas ici d'établir un classement, de décerner des palmes quant à savoir qui aura le plus ou le moins parler de la nature, mais plutôt de se faire une idée des tendances de l'urbanisme contemporain grâce à ce panel d'aménageurs présents dans le concours du Grand Paris.

Le deuxième type de présentation des données permet une exploitation plus précise de la quantification lexicale. Dans notre deuxième partie nous avons choisi de présenter les différentes propositions du concours à travers ces trois pôles que sont le poétique, le thérapeutique et le structurant. Ces figures, représentations peut être, usages effectifs de la nature en ville sûrement, nous ont permis de mettre en évidence les points communs entre les dossiers du Grand Paris et ainsi de les comparer avec les paradigmes classiques de la pensée urbaine. Considérant que de fortes convergences existaient entre ces dossiers nous avons opté pour une redistribution claire de la diversité des propositions qui ont été faites, ce qui aura eu pour conséquence partielle de ne pas retranscrire la cohérence et l'articulation propre à chaque document. L'étude lexicométrique que nous proposons ici permet pour une part de combler ce manque en nous intéressant au lexique propre à chaque équipe et ainsi en retranscrivant ce qui fait la spécificité de leur rapport à la nature. Bien sûr la fréquence lexicale ne permet pas tout mais elle est une bonne porte d'entrée dans l'épaisseur d'un discours et engage la description fine de ces rapports subtils qu'ont pu construire les équipes entre l'urbain et le paysage, la campagne ou une nature plus « sauvage ». Nous présenterons donc à chaque fois un histogramme quantifiant la présence des quatre mots que nous avons étudiés plus haut, ce qui nous permettra d'identifier une « tendance » au sein de ce discours. De plus on représentera également des mots dont la fréquence s'est avérée pertinente, soit par leur importance, soit par leur faible occurrence. Suivra ce graphique, un texte commentant ces résultats et essayant de retranscrire l'architecture globale du dossier quant aux éléments naturels.

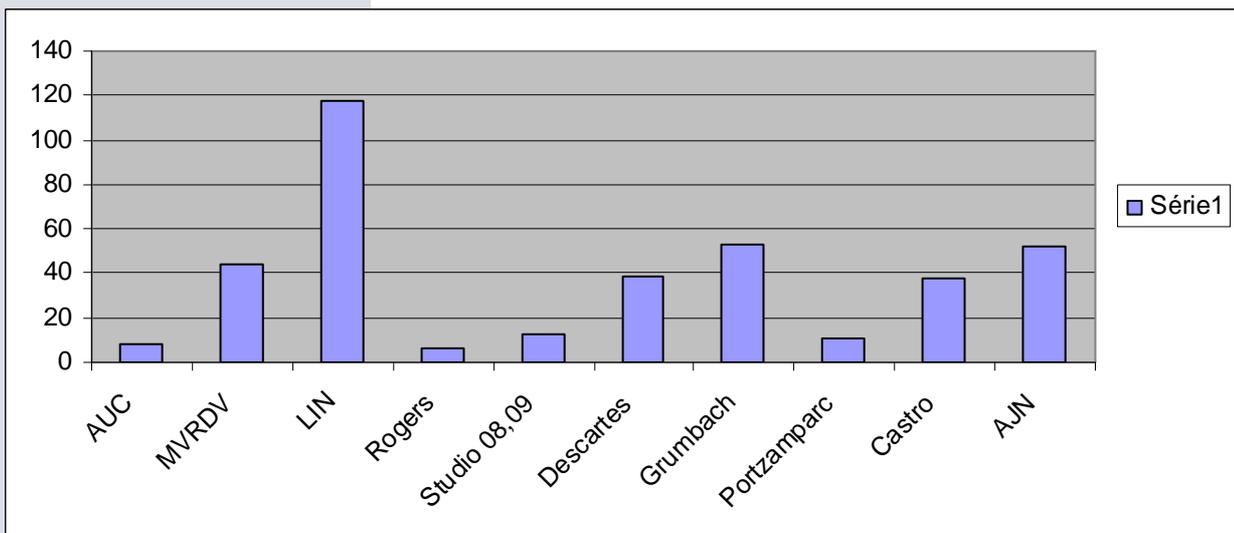
A chaque fois que cela sera utile pour la compréhension de l'architecture discursive des dossiers, nous préciserons le contexte d'apparition des quatre termes pivots que nous avons décrits en première analyse. Nous verrons ainsi par exemple si « la nature » est plutôt sujet de l'action ou si elle fait l'objet des pratiques d'aménagement. Nous verrons de même si les termes sont pris dans un réseau d'oppositions et d'équivalences avec d'autres unités lexicales qu'il faudra préciser. Ces jeux de langages et « comportements » lexicaux nous informant in fine un peu plus sur les représentations de la nature propres à chaque équipe.



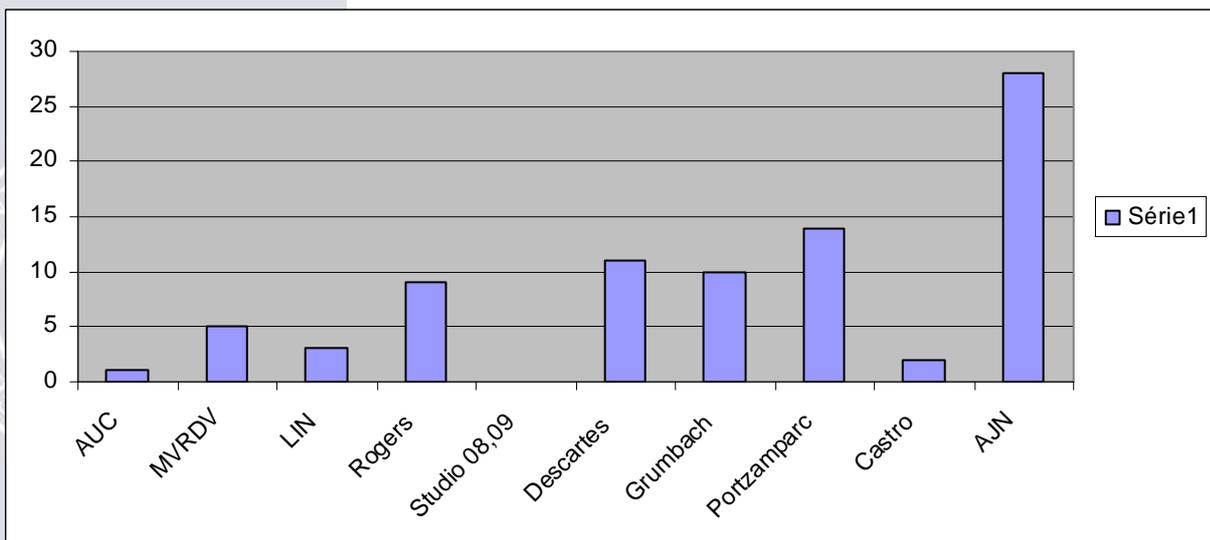
NATURE



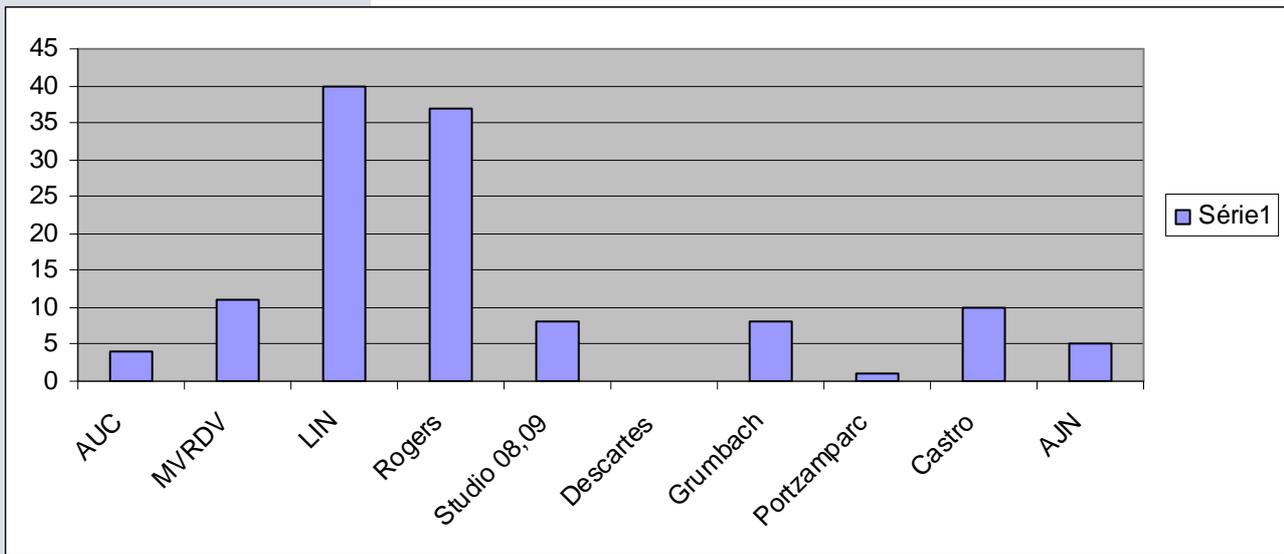
PAYSAGE



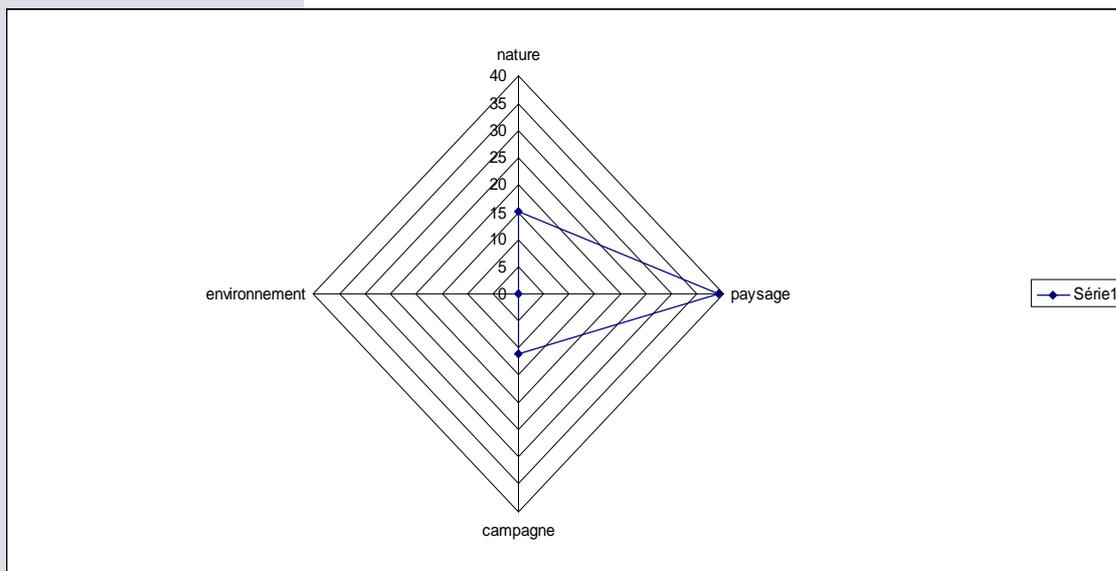
CAMPAGNE



ENVIRONNEMENT



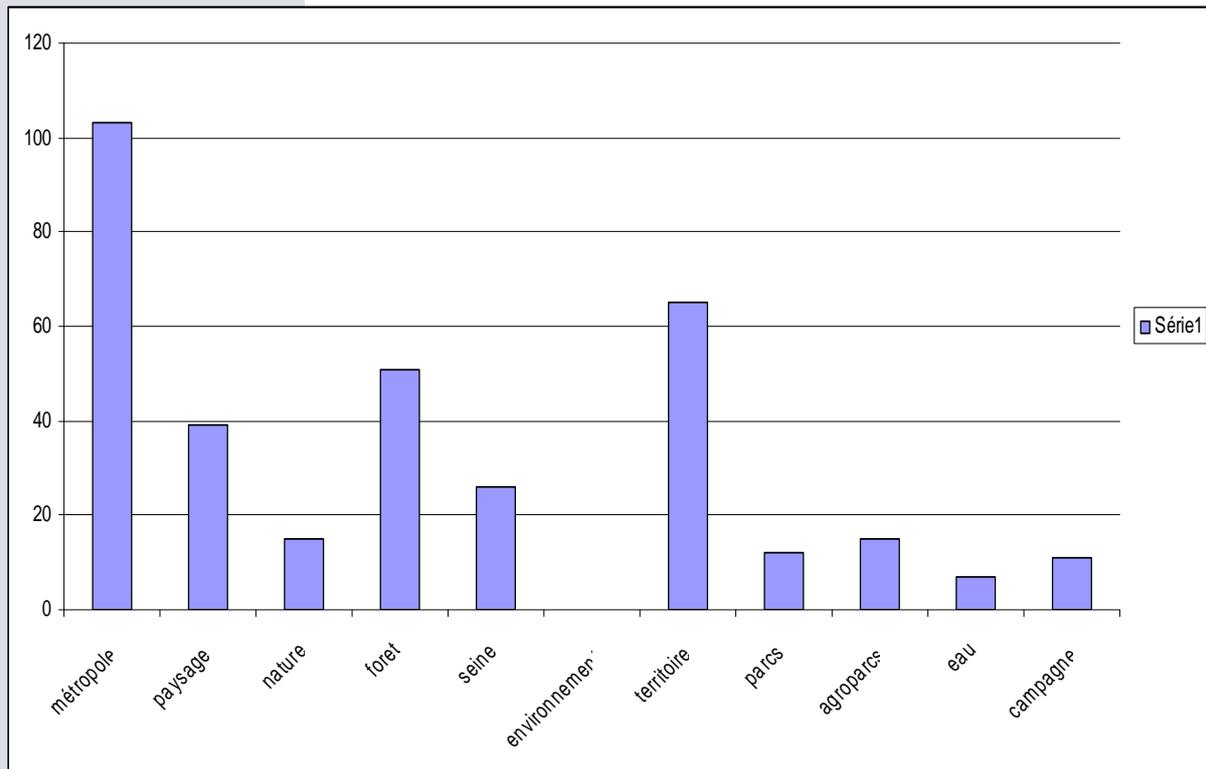
Groupe Descartes



Il faut noter pour cette équipe la quasi-absence du terme « environnement » comparé aux termes « nature » et surtout « paysage ». La dimension « techniciste » et attentive au durable n'est pourtant pas absente du dossier de l'équipe cependant on remarque que l'action se porte beaucoup plus volontiers sur la « nature » que sur l'environnement, ce qui implique l'idée que l'action de l'équipe a une dimension plus générale, qu'elle porte sur une entité plus que sur un objet. Par ailleurs, l'occurrence moyenne du terme « nature » indique également l'orientation très urbaine du travail des architectes. La nature, en tant qu'artéfact technique est mobilisée afin d'assainir et d'améliorer la ville en premier lieu. En



proportion, le « paysage » est beaucoup plus mobilisé et ce dans la mesure où il est un moyen de fabriquer de la ville et de l'enrichir. Le paysage est constitué en tant qu'objet autour duquel la ville doit se composer. Il n'est pas acteur du développement urbain, mais le développement urbain doit l'intégrer. Rarement sujet des verbes d'action, le « paysage » est au contraire constitué en tant qu'objet, voire comme valeur ou « bien commun » (5) auquel on doit « accéder » (3 occurrences).



Les dossiers du Groupe Descartes envisagent la nature dans un système de rapports complexes. L'expression « rapport à la nature » a été employée au moins 5 fois et ce afin d'éclairer les liens entre cette nature et la population, la ville ou l'espace agricole. La « nature » est ainsi au cœur de jeux de langage qui l'inscrivent dans une série de relations dialectiques et parfois d'opposition avec des entités variées. Cela peut être des espaces (ville, espaces agricoles) ou des êtres (humains, usagers, promeneurs, espèces animales...). La nature semble d'ailleurs se décliner en plusieurs objets parfois rassemblés indistinctement « paysage, forêt, agriculture ». A chaque fois ces entités sont mises sur le même plan et mises en relation avec la ville ou l'habitat.

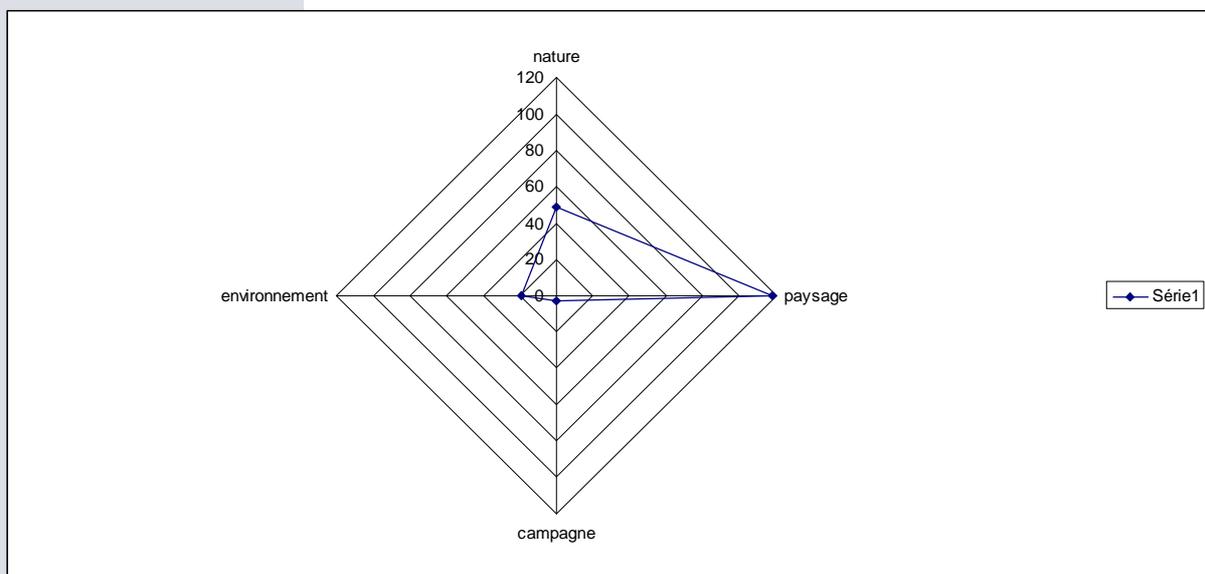
On remarque par ailleurs cette importance de la forêt que nous avons soulignée en deuxième partie avec cette idée d'une sorte de matière, de substance verte que l'urbaniste pourrait utiliser à loisir puisqu'il s'agit d'« étendre de la forêt » ou de la rendre « mobilisable ». Elle est par ailleurs envisagée en tant qu'espace dans lequel on place un objet, une activité ou



une fonction, ou encore vers laquelle on tourne la ville : « tourner la ville vers la forêt » (4 occurrences)

La campagne est systématiquement prise (7/9 fois) dans un jeu d'oppositions avec la ville, et toujours pour évoquer l'idée d'un nécessaire dépassement de cette opposition. Enfin l'eau n'est pas du tout envisagée comme vecteur d'urbanisation ou d'habitabilité puisqu'elle est systématiquement associée à des termes techniques et prise dans des expressions où elle complète le nom d'un processus : « alimentation, production, gestion de l'eau » ; le rapport est souvent technique, sauf à travers le discours sur les « berges » qui se doivent d'être aménagées et développées dans leur dimension d'aménité.

Equipe LIN

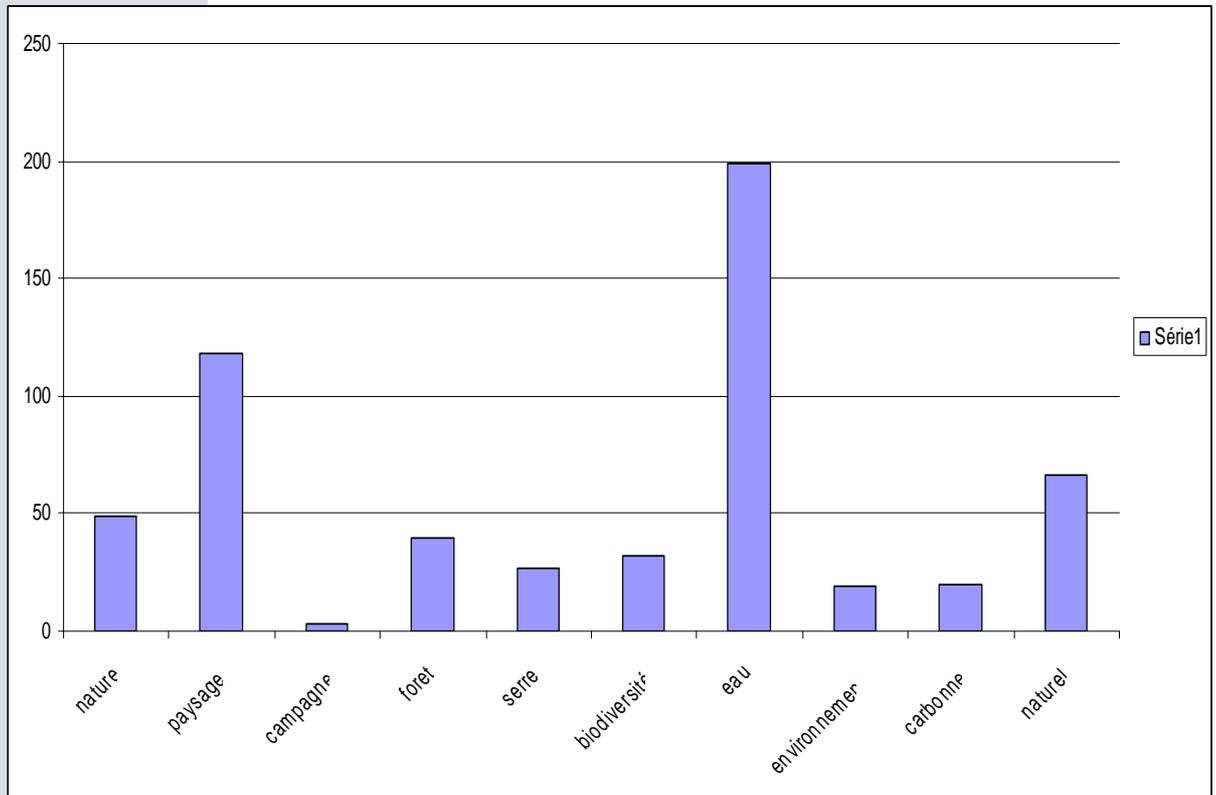


Chez l'équipe LIN le terme « nature » est très présent comparativement aux autres équipes. Elle est constituée en tant qu'objet pris dans un processus de constitution historique et aussi en tant qu'élément spatial constitutif de la ville. Le terme nature est ainsi de nombreuses fois associé aux participe passés employés comme adjectifs qui marquent l'idée d'un usage, d'une empreinte portée à la nature : la nature est « constituée, exploitée, mise à l'écart, utilisée, usée... ». L'équipe en appelle donc à la construction d'un nouveau regard sur la nature, sans que le vocable de la nouveauté soit très usité ; la nature doit devenir constitutive de la ville et on trouve ainsi de nombreuses occurrences de l'expression « nature urbaine » (10 occurrences) qu'il n'y a pas chez les autres équipes.

Le paysage est employé pas moins de 118 fois, ce qui est assez important relativement au reste du lexique ainsi que par rapport aux autres équipes. Souvent il est acteur, sujet des verbes d'actions et essentialisé sous la forme « Le paysage ». Quand l'équipe utilise l'article indéfini « un », c'est pour servir les mêmes objectifs que ceux visés avec l'utilisation du pluriel « des » ; les paysages sont constitués en tant qu'acteur du projet technique de l'équipe dans lequel le « paysage multifonctionnel » (26) « fixe, organise, résiste ». Par contre, dans l'expression assez fréquente « le



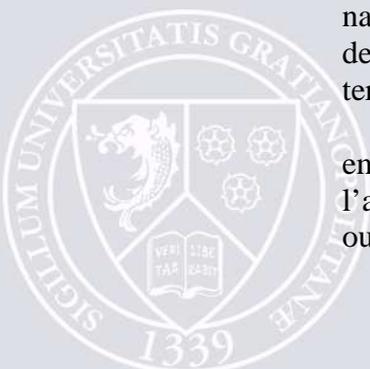
grand paysage », le paysage devient objet, ce à quoi on doit avoir accès ou que l'on doit rallier.



L'approche technique de l'équipe explique aussi le fait que ce soit celle qui emploie le plus souvent le terme « biodiversité » dans ses dossiers. Elle est traditionnellement associée à des mesures de protection et de préservation. On retiendra également en lien avec ceci la présence d'un certain nombre de termes techniques comme « hydrologie, énergétique » (10 occurrences), ou de verbes désignant des processus physiques et biologiques tels « fournir, donner, impliquer, rendre, dériver ». On remarque une sorte de dialogue entre les termes « carbone » et « forêt » qui se répondent assez souvent dans les dossiers, le deuxième étant mobilisé comme solution aux dégagements excessifs du premier.

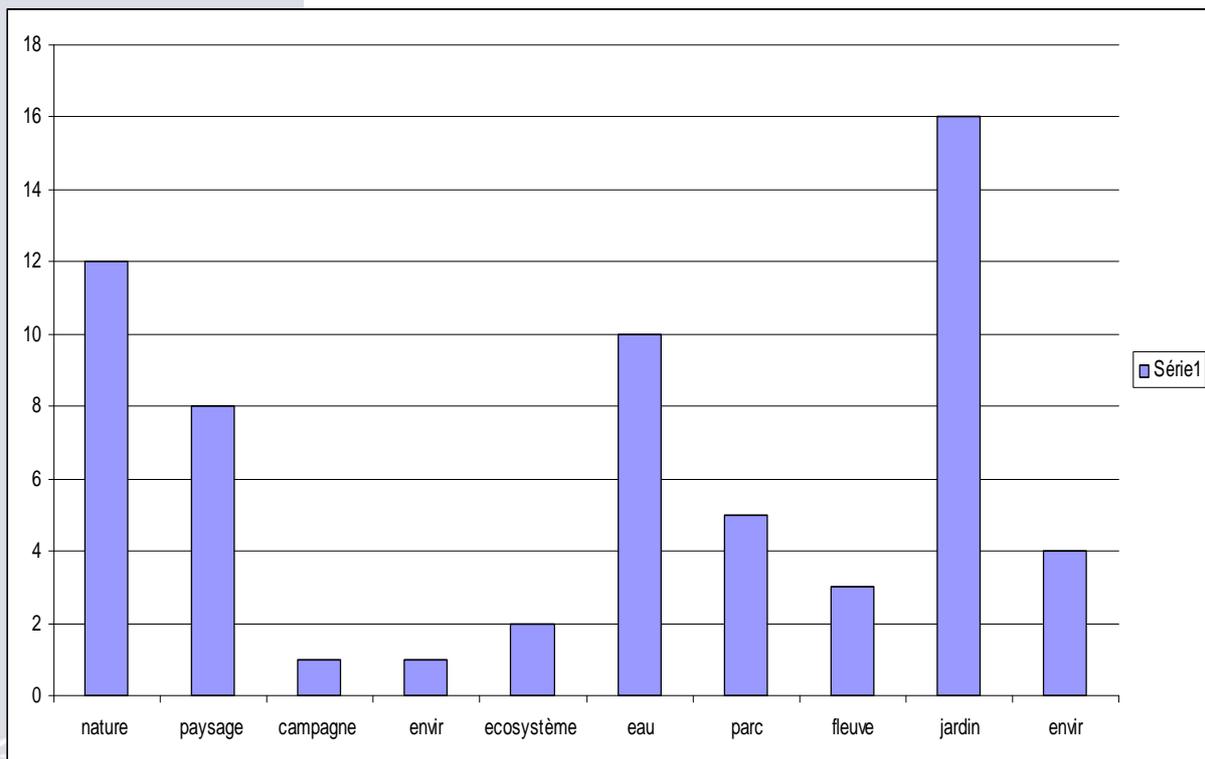
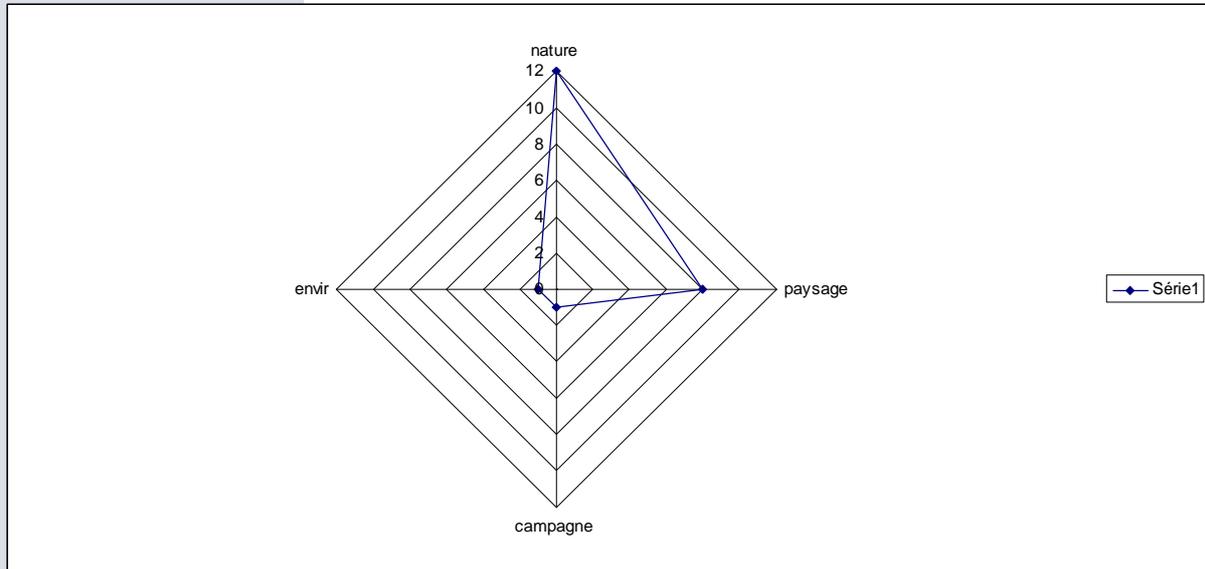
Les contextes de l'emploi de l'adjectif « naturel » sont aussi intéressants dans la mesure où ils ne sont pas associées aux traditionnelles « ressources » vulnérables ou que l'activité impacterait, mais à des outils ou des potentialités de la nature. Ainsi l'équipe évoque les « liens naturels », « piège naturel » ou « mesure naturel », qui sont des dispositifs, des ressources non passives, mais actives dans la gestion durable de la ville territoire.

Enfin on remarque la très forte présence du terme « eau » qui est employé différemment selon les cas. Ainsi, quand il est employé avec l'article défini « l' » le terme est envisagé comme une ressource à protéger ou comme un flux à encadrer car source de danger. Dans le cas d'une mise

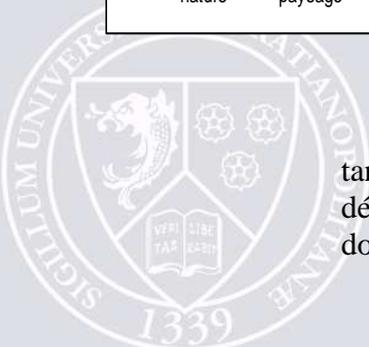


au pluriel, les eaux sont associées au rejets de la ville « eaux usées »
« polluées » « à traiter ».

AUC

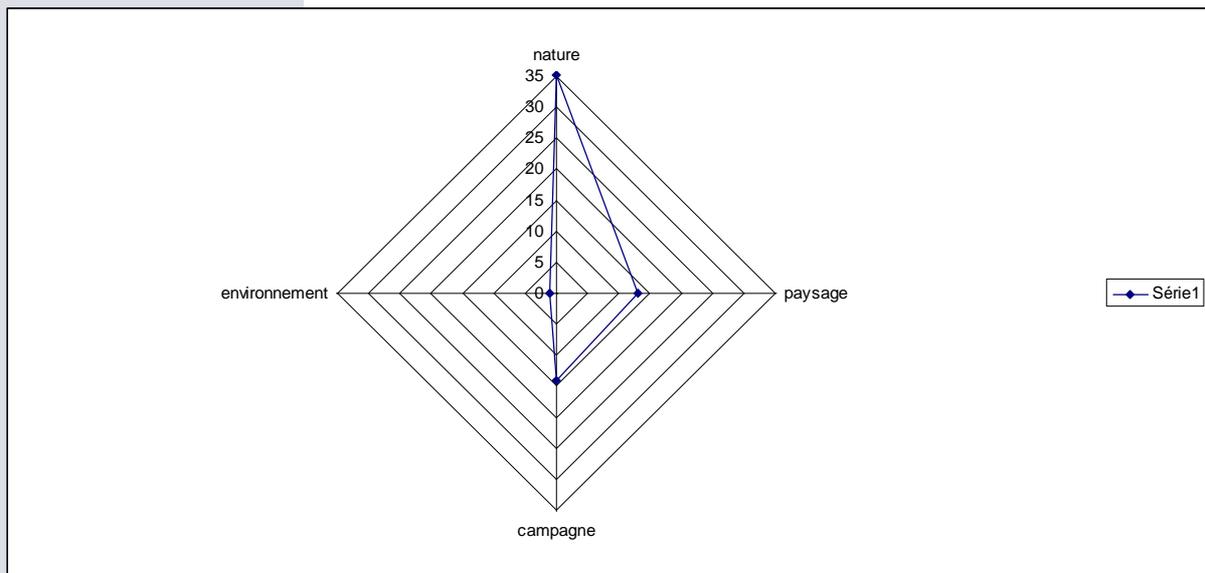


Chez AUC les termes renvoyant à la nature sont très peu nombreux tant les dossiers ne se sont pas articulés à partir d'une réflexion sur une déclinaison particulière de la nature. Cependant, un chapitre du deuxième dossier examine cette question. On observe alors l'association entre le



vocable du « voyage », ou de la « libération » avec celui du jardin. « infini, infinitude » sont associés avec le jardin qui recouvre les espaces agricoles. Le jardin (16 occurrences) a des caractéristiques vitalistes puisqu'il agit, « recouvre », « relit », « donne une épaisseur » aux territoires de la ville diffuse. Ce chapitre rédigé par un paysagiste explique la forte présence des noms exacts d'espèces d'arbres et d'arbustes plutôt qu'un discours d'ordre général sur la nature ou le paysage.

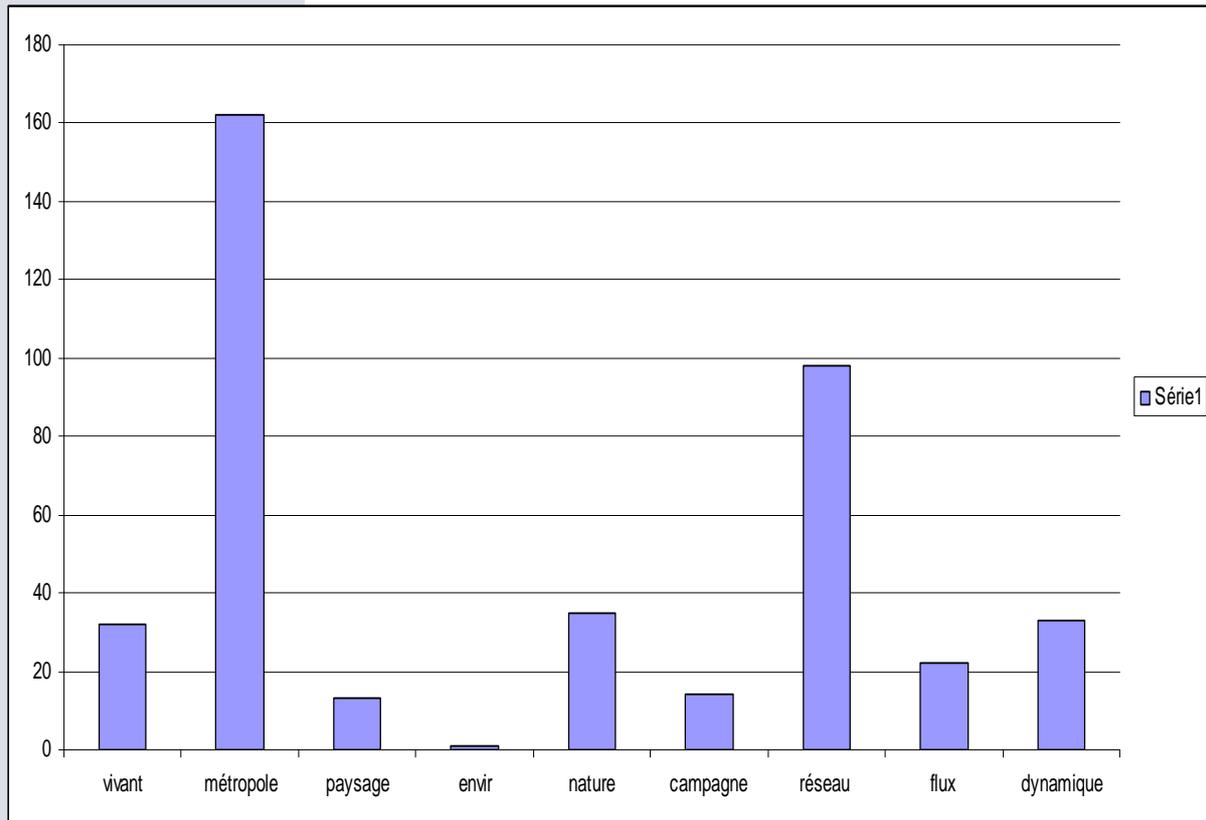
Atelier Christian De Portzamparc



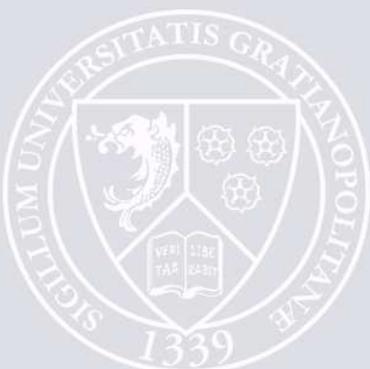
Conformément aux objectifs de l'équipe, ce sont les termes « développement, systèmes (26), réseaux (98), flux (22) » qui sont les plus nombreux dans les dossiers de l'équipe dirigée par Christian de Portzamparc. La volonté de mettre en place une structure rhizomatique reliant tous les éléments de la métropole explique l'importance du vocable du lien et de la vitesse. Ainsi les termes « nature » (35 occurrences), « paysage » (15) sont assez peu mobilisés sinon en lien avec la structure de l'archipel, autre image utilisée pour illustrer l'alternance des pleins et des vides.

Ici encore la nature et le paysage sont envisagés comme des objets que l'urbaniste doit principalement préserver. L'urbain doit composer avec, s'en rapprocher sans l'abîmer. Si à une échelle locale, il faut s'en servir pour instaurer une trame, à une échelle plus vaste le paysage est largement conçu comme cet objet à entretenir. Ainsi il est souvent objet du regard il « défile de la fenêtre », il est évoqué dans sa matérialité lointaine à travers ses « belvédères » et ses « points du paysage ». Finalement chez cette équipe, contrairement à celles qui essaient de construire un rapport immédiat avec la nature, cette dernière est prise dans un rapport uniquement contemplatif parce qu'intégrée à une cinétique de l'espace voulue par le projet.

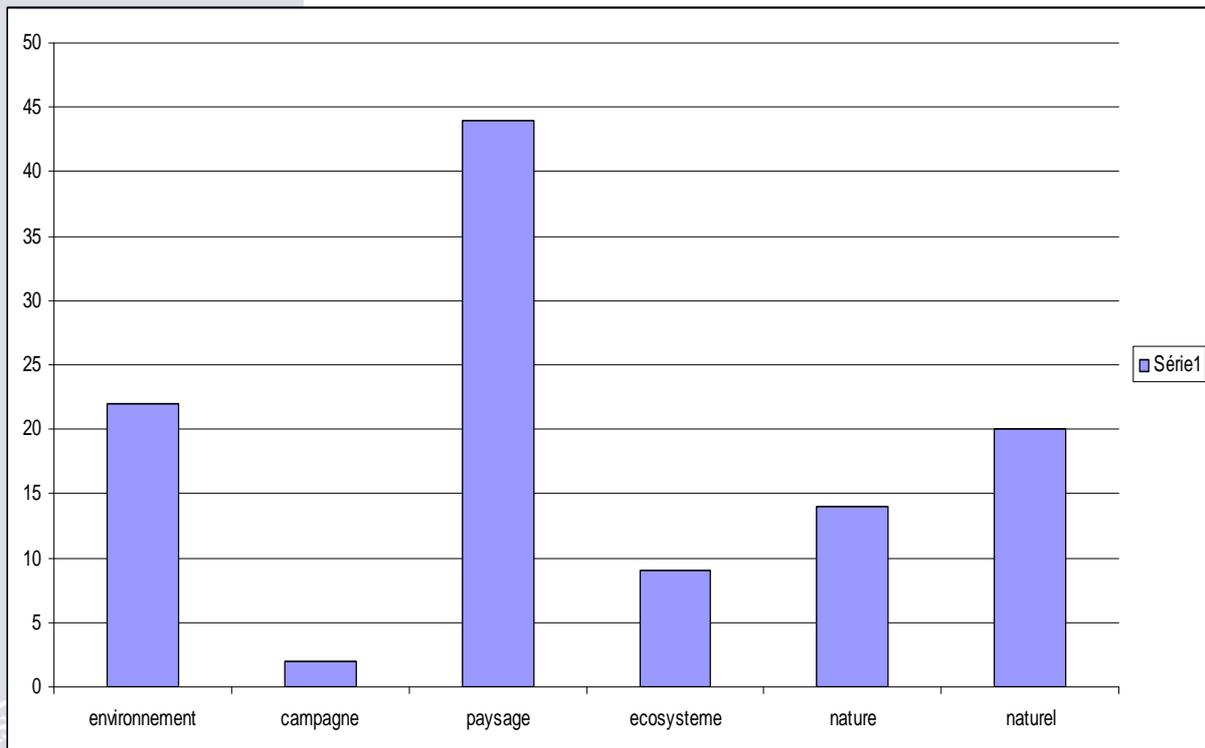
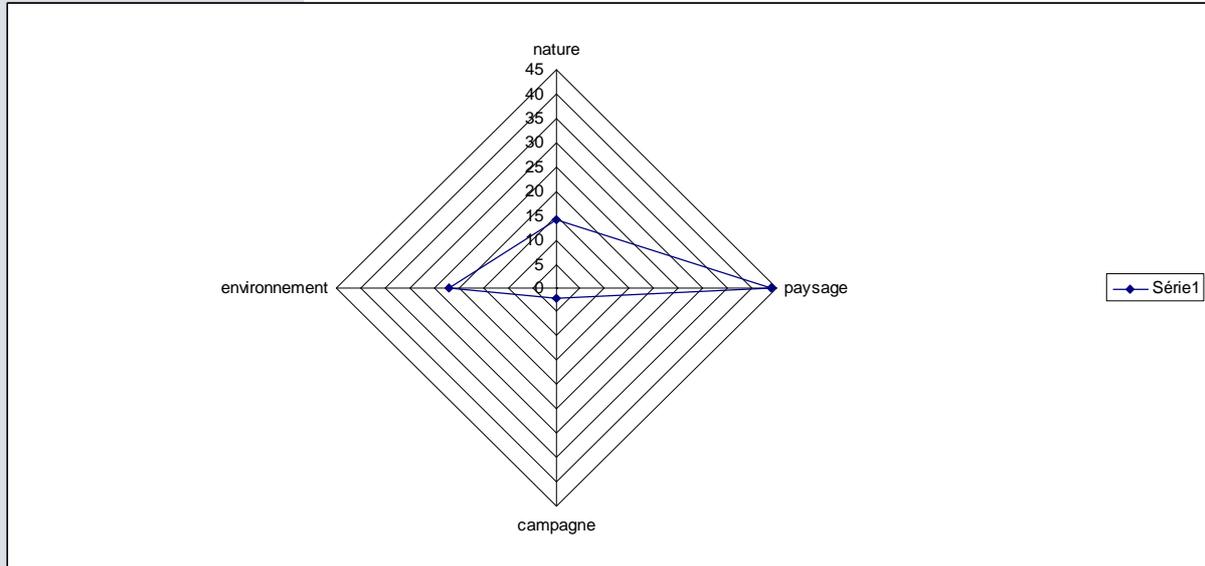




Par opposition, la récurrence du terme « vivant » (32) illustre l'approche vitaliste de l'équipe, pour qui la métropole doit se rapprocher et se comporter comme un être animé. Dans ce contexte très poétique, la nature et les grands paysages sont des éléments organiques de cet être vivant qu'est la « métropole », mot lui aussi employé de façon considérable (162). Certes, le cadre du concours impliquait de fait un usage assez fréquent de ce terme, cependant l'équipe l'a très largement mobilisé en rapport avec ces deux concepts pivots que sont l'archipel et le rhizome.



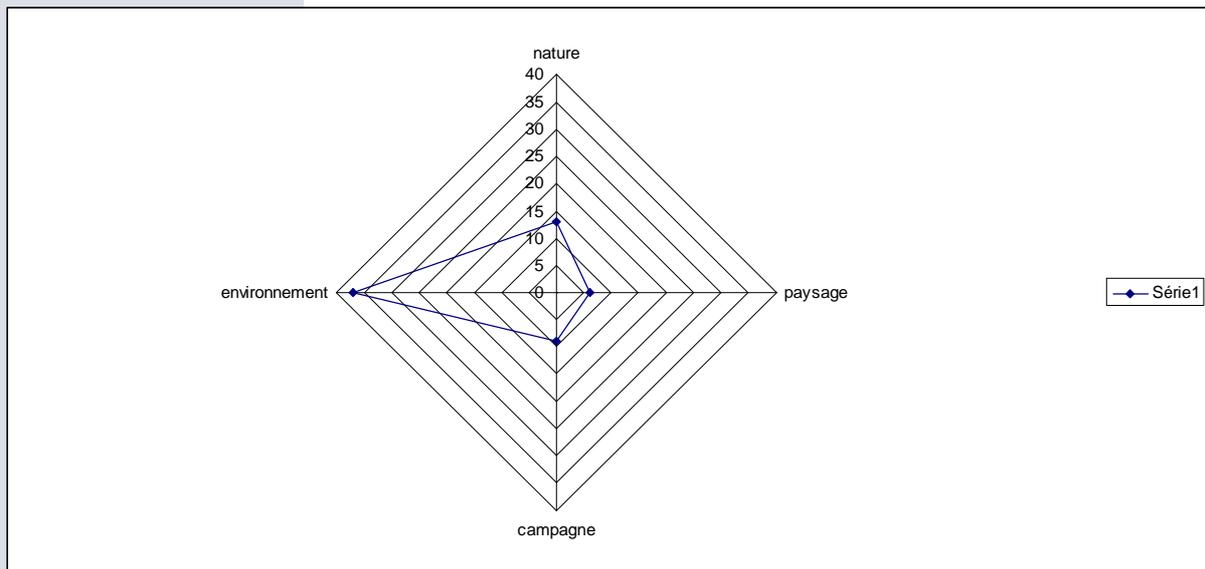
MVRDV



Le style des dossiers de l'équipe dirigée par MVRDV est beaucoup plus concis et se rapproche parfois d'un argumentaire publicitaire dans son caractère elliptique et concentré. La « ville plus », leitmotiv de ces propositions, se construit plus à partir d'une réflexion sur la condition

urbaine et la performance métropolitaine que sur la « nature ». Ainsi, le terme est lui-même très peu présent, (13 occurrences), par opposition au terme paysage qui est plus volontiers employé (43 occurrences). Les dossiers sont de plus fortement contrastés, avec pour le deuxième dossier une division nette entre les parties pratiques et théoriques. En effet des pages 1 à 211, on observe un certain style de typographie, un graphisme particulier dominé par les différentes tonalités de bleu et de blanc afin d'exposer les projets de l'équipe. Ce premier bloc est homogène et semble fonctionner de façon autonome. Vient ensuite une partie théorique, qui n'a pas du tout été intégrée aux propositions pratiques et qui suit sans transition la première partie du dossier. Le « Paris plus petit » n'est même pas détaillé dans le sommaire du début, il arrive après et est tout simplement posé après le dossier, justifiant peut être les dissensions entre chercheurs et architectes évoquées par Michel Lussault dans un commentaire du concours¹.

Rogers, Stirk, Harbour and partners.

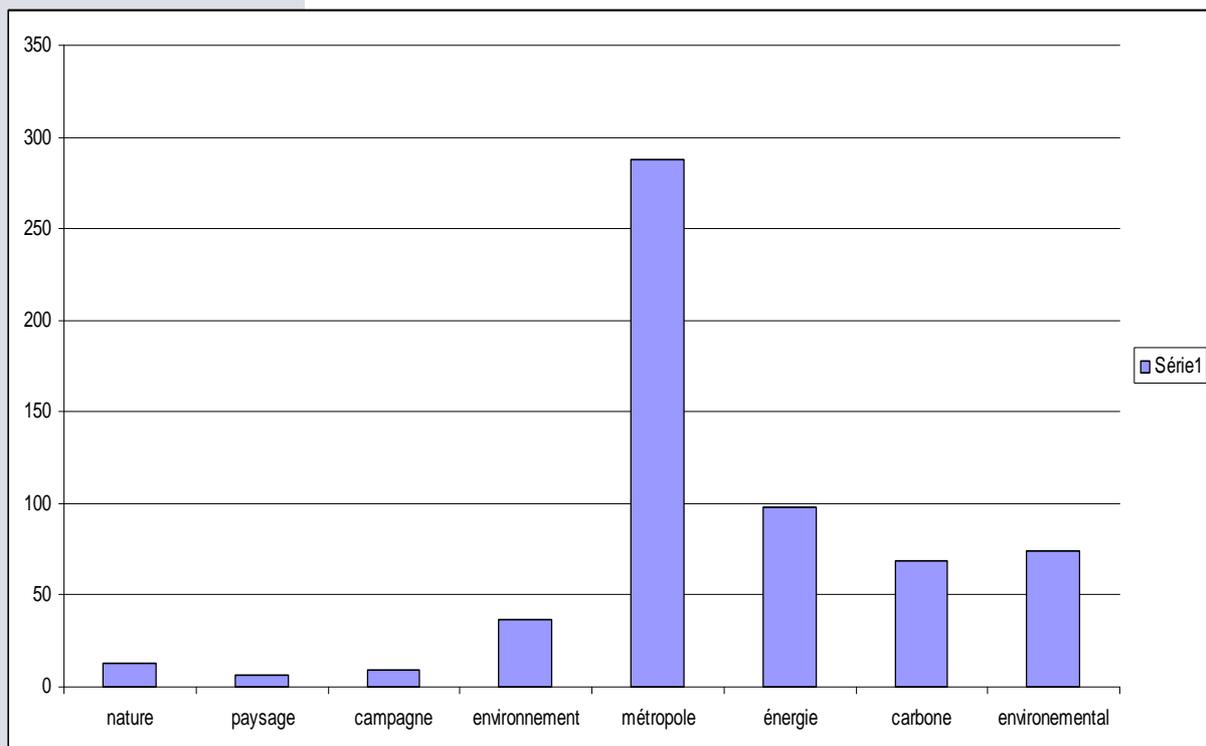


Chez l'équipe Rogers la nature est très peu évoquée en tant que telle mais plutôt indirectement et envisagée à partir du potentiel énergétique qu'elle pourra fournir ou des processus de gestion au sein desquels elle pourra être appréhendée. Le terme « déchets », qui représente bien l'idée d'une marchandise ou ressource consommée et ingérée par la ville est par exemple employé 39 fois dans le dossier 2. On a ainsi une présence considérable du terme « énergie » (109 dans le dossier 2) ou énergétique (44), qui prouvent que le travail de cette équipe se situe principalement sur un axe technique. L'énergie renvoie à ce que la ville emprunte et consomme de la nature envisagée comme ressource, et l'« empreinte » (30 occurrences) ou l'impact (21), renvoient à l'incidence des activités sur la nature envisagée cette fois comme environnement (le terme, tous types d'occurrence confondus apparaît 112 fois dans le dossier 2). Simplement on remarquera que « l'environnement » est finalement mobilisé à part égale

¹ Lussault, M. op.cit.



avec l'adjectif « environnemental » dans les expressions « politique environnementale, performance, changement, défi environnemental » qui relèvent du champ lexical de la performance et du challenge porté par la ville territoire, ce qui correspond à la visée technicienne de l'équipe. (à cet égard le terme « réseau » est utilisé 225 fois dans le dossier 2, soit en moyenne une fois par page). Toujours en cohérence avec cette optique, la quasi absence des catégories de « paysage » et de « campagne », largement reléguées au second plan. Cette caractéristique lexicale, alliée à l'analyse des dossiers nous montre que le projet de l'équipe Rogers prend finalement assez peu en compte la spécificité du territoire parisien. Premièrement la grande couronne et les périphéries sont très peu abordées, et les subtilités des paysages et des géographies de l'Ile de France sont négligées. Le projet Rogers pourrait s'appliquer à n'importe quelle autre ville européenne, outre les quelques propositions pour la ville centre, toutes les mesures restant très générales. Le projet est celui d'une ville très technique, encadrant la nature envisagée sous forme d'externalités environnementales, pouvant être reproduite à l'infini dans n'importe quel contexte.

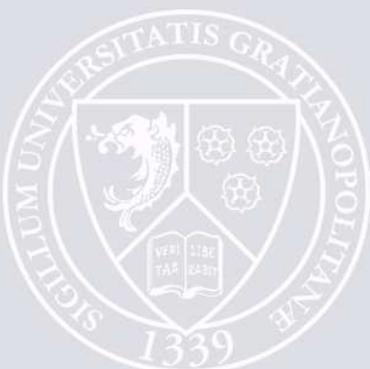
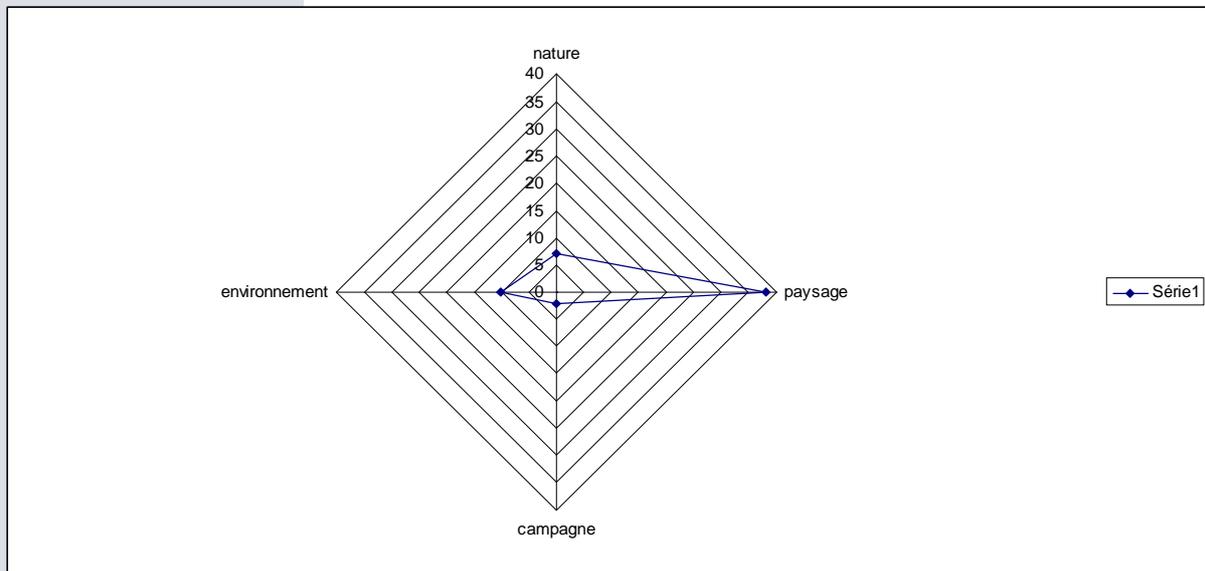


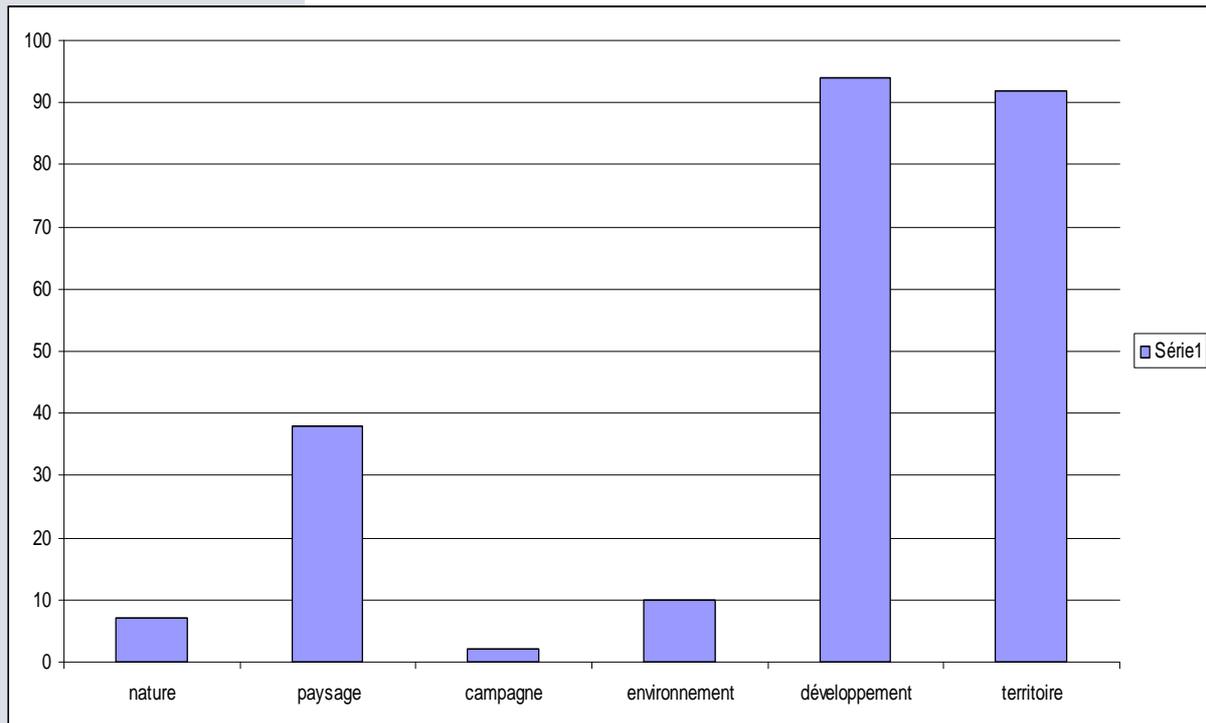
L'autre terme de cette équation déduite des informations lexicométriques, c'est la « métropole » dont le terme apparaît 288 fois dans le dossier 2, ce qui fait approximativement une fois par page. Ceci étant tout à fait cohérent avec le dessein de l'équipe Rogers puisque la métropole technique est conçue comme l'outil par excellence de la construction de la durabilité. La conséquence de cette hybridation entre métropole et usage technique de la nature, s'illustre probablement à travers l'ensemble du vocabulaire urbain associé à l'adjectif « vert ». Ainsi on retrouve le « treillis »



vert, « le pont, le couloir, le plan, le fil, le boulevard, l'axe, le tapis et l'artère » verte. Tous les éléments forts et symboliques de la ville, structurants ou vecteurs de mobilité sont associés à l'adjectif « vert ». Ceci illustre la volonté de faire un usage technique de la nature, de la considérer en tant que panoplie d'outils que l'urbaniste aurait à sa disposition. Ce vocable confirme à nouveau l'orientation très technicienne de l'équipe Rogers dont les artéfacts destinés à la gestion des pollutions sont les éléments les plus marquants. Sous les artères vertes de la ville dense, sont cachés un ensemble de dispositifs destinés à récupérer l'énergie ou les matières, dépolluer, transformer et réinjecter dans le système.

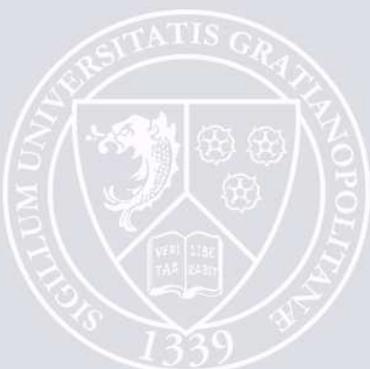
Castro, Denissof, Cassi, Nexity, Berim.



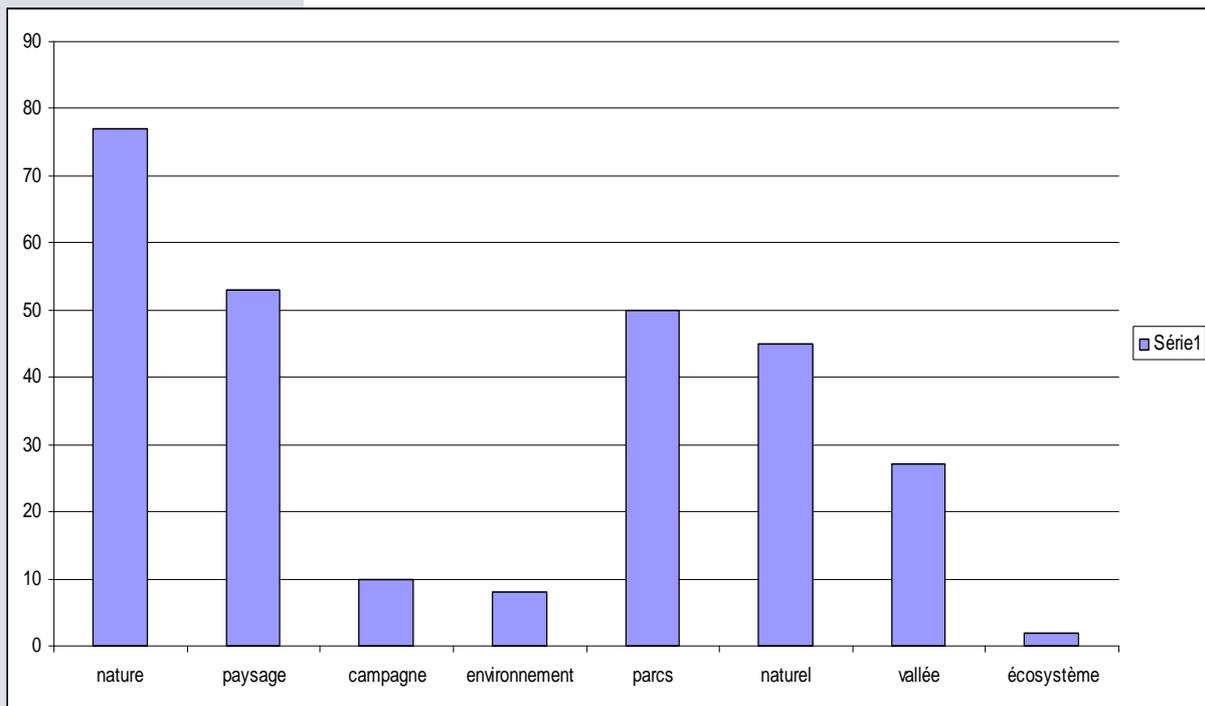
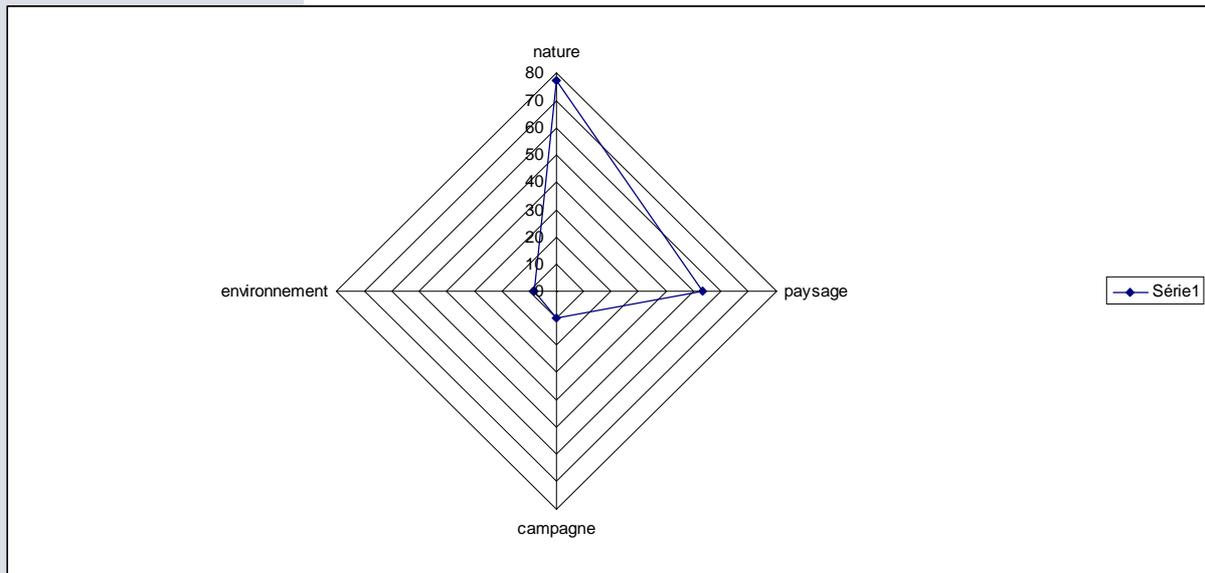


On l'a vu l'équipe Castro est imprégnée de la volonté de construire un projet à forte dimension sociale et politique duquel la nature sous la forme du paysage n'est cependant pas absente. Le terme est lui-même peu employé (38 occurrences) cependant il l'est un peu plus à travers les éléments qui le constituent comme la vallée (16), les plateaux (16), les plaines (14) ou les noms des rivières qui parcourent le Grand Paris et le structurent « l'Ourcq » (16), la Marne (36) et bien sûr la Seine (65). A ces éléments sont associés les mots de la mobilité (61 occurrences) et du transport (60 occurrences), vecteurs par excellence de « l'urbanité poétique ».

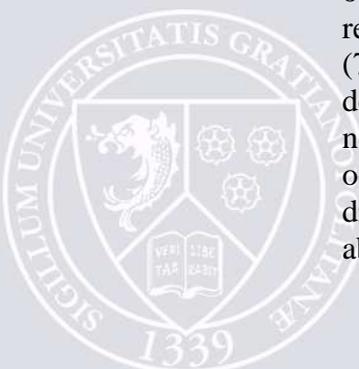
Chez L'équipe Castro le projet se veut humaniste et donc porté sur l'homme. Si l'architecte fait attention aux éléments naturels, c'est parce que ces éléments sont bons pour l'homme. La présence de la nature ne peut être comprise qu'à l'intérieur de cette architecture globale. Le paysage est par conséquent associé à des verbes à l'infinitif qui évoquent la dimension active de l'utilisateur « découvrir le paysage » (5 occurrences), « parcourir le paysage » (4 occurrences). C'est bien l'idée d'une rencontre entre l'utilisateur et le territoire (92 occurrences) qui fonde du même coup l'identité du Grand Paris et l'identité du Grand Parisien.



Grumbach



Le projet de « ville paysage » d'Antoine Grumbach explique la forte occurrence du deuxième terme (approximativement 53 occurrences réparties sur les deux dossiers). La nature est également largement évoquée (77) que cela soit avec le terme même de « nature », ou à travers une sorte de mise sur le même plan d'éléments censés incarner la nature ; ainsi on note plusieurs fois l'équivalence « nature, agriculture, forêt » (4 occurrences), comme pour l'équipe Descartes, insérée dans un rapport dialectique mais non d'opposition avec l'urbain. La nature est tantôt abordée de façon révérencieuse et considérée comme un principe agissant

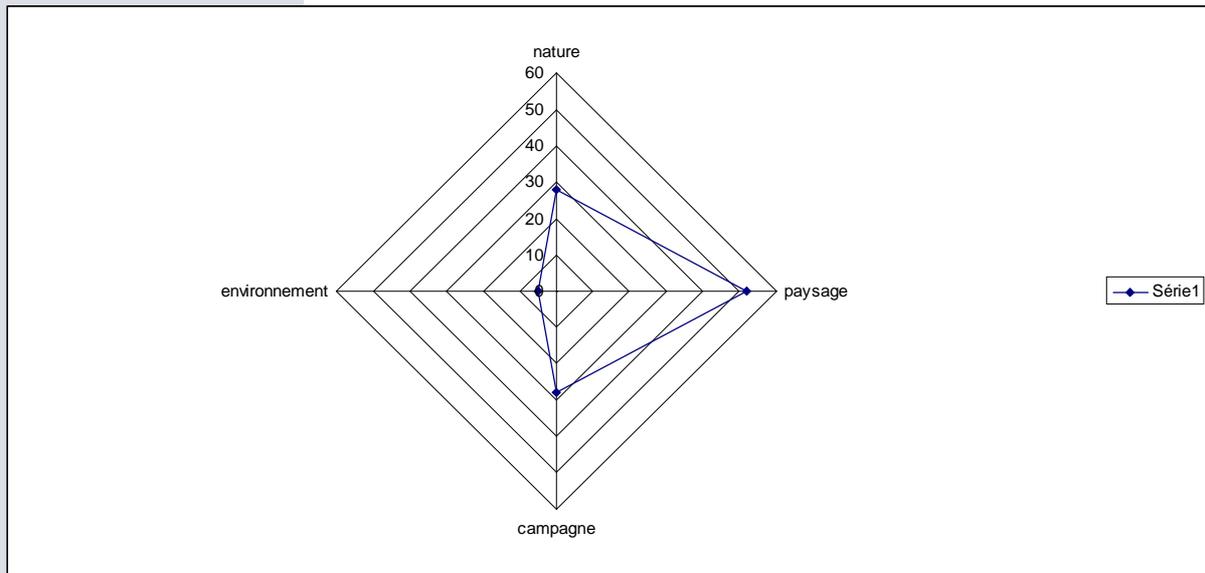


sur le territoire, « la nature » (16 occurrences), tantôt comme une « matière » que l'on retrouve dans l'agriculture ou la forêt.

Même si cette concordance n'est pas la plus importante au sein des dossiers, il reste que l'expression « ville nature » revient 26 fois dans les deux dossiers ce qui montre la volonté d'imbrication forte de ces deux termes. La nature est ainsi considérée comme un espace, et non plus comme une entité, ou le support d'écosystème ; cet espace sera lui-même à l'origine de cette nouvelle morphologie qu'est la ville nature. Il est donc normal d'observer la forte présence du lexique de la nouveauté dans les dossiers « renouveau, renouveler, nouveauté, recréer », associés avec ce projet de ville nature.

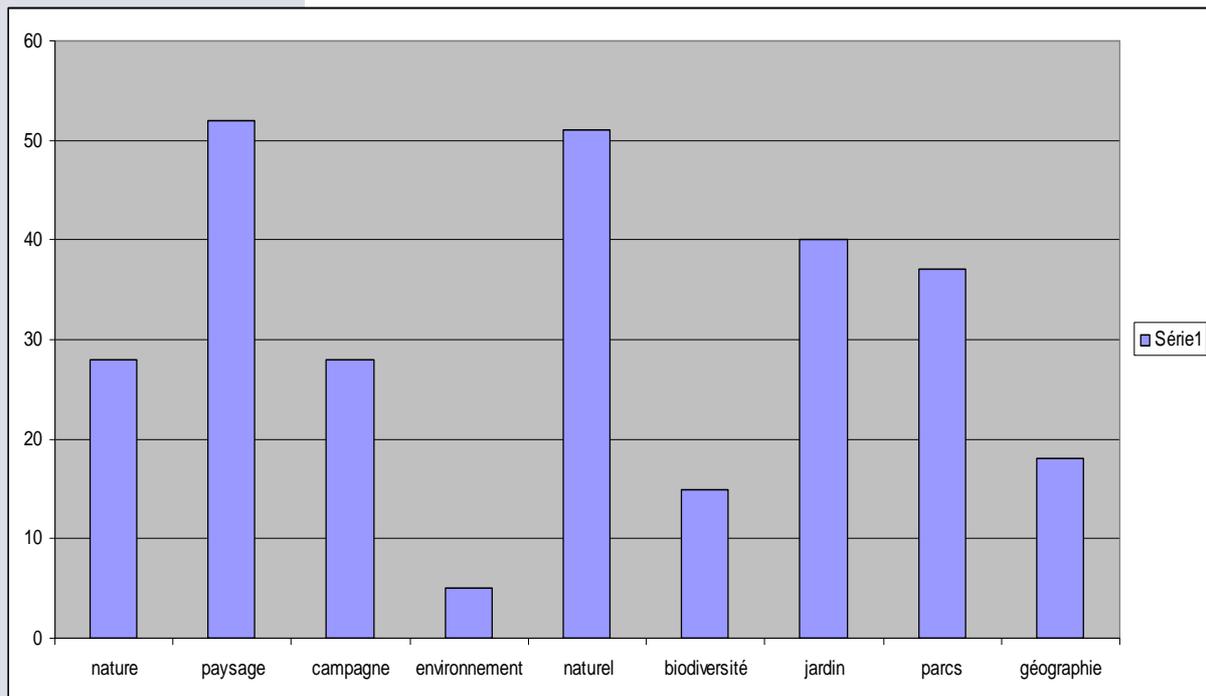
Comme pour d'autres, si « l'agriculture est porteuse de projets », le paysage lui est toujours cet objet à préserver et à rapprocher de l'utilisateur. C'est dans ce cadre que l'on trouve le lexique de la proximité « proche, rapprocher, donner accès, faire voir, montrer » (environ 5 à 10 occurrences pour chacun de ces termes). Encore une fois le paysage est considéré plutôt comme objet statique et une richesse dont on doit profiter, plus que d'une infrastructure sur laquelle s'appuyer. Ce rôle actif est dévolu à la géographie, la topographie et les éléments du paysage considérés dans leur détail. Ainsi nous avons vu les rôles des talwegs (25), plateaux (15) et rives (15) dans la structuration des morphologies.





Globalement on peut voir que le dossier Nouvel apparaît comme le plus consensuel avec la présence de tous les termes, même si la part de « l’environnement » reste faible. L’équipe est celle qui a le plus mobilisé le terme « campagne » même si celui-ci reste de faible occurrence (28) par rapport à l’ensemble des dossiers, il a été convoqué à égal mesure de la « nature ». C’est donc que la « campagne » a pour cette équipe encore sa pertinence et qu’elle est un terme important dans la progression et la composition de la ville-territoire. La prééminence de l’unité lexicale « paysage » est due à la part importante prise dans les dossiers par les travaux de Michel Desvignes sur les lisières et les sentiers, soit sur les bords de l’urbanisation.

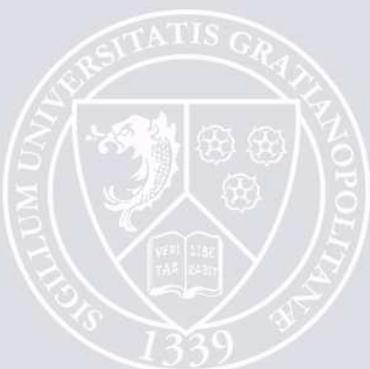




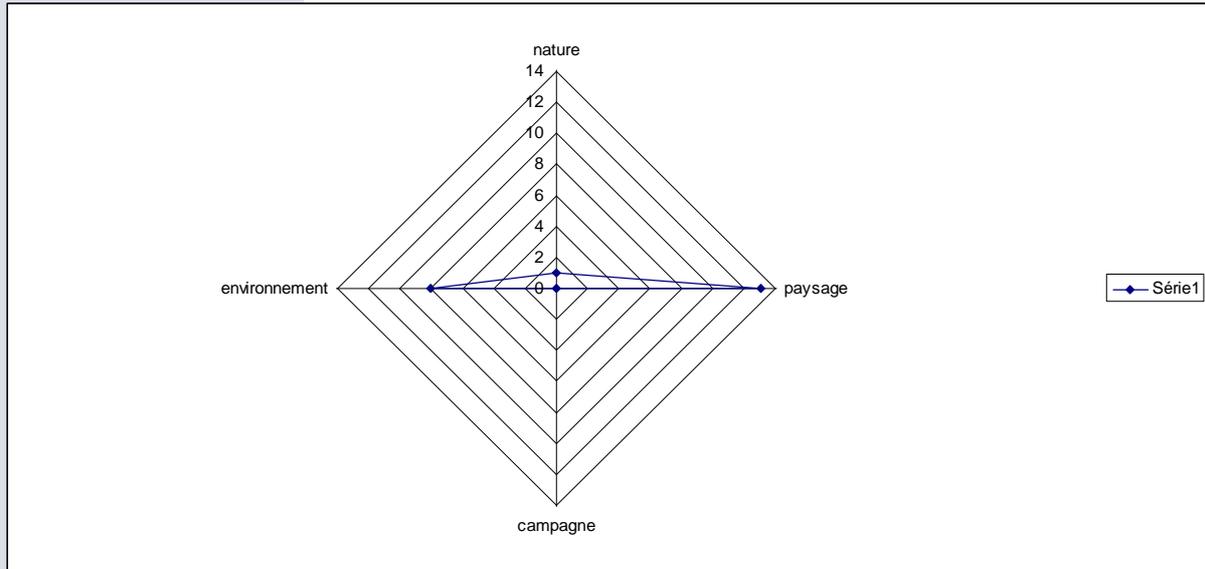
Les projets de l'équipe Nouvel sont axés sur des points précis de la ville territoire. Parmi ces points de focalisation on trouve les grands ensembles, les franges ou encore les hauts lieux. Comme nous l'avons dit c'est au sein de ces différents espaces, qui sont également les lieux de problématiques spécifiques, que l'on trouve la présence des éléments naturels. Ainsi, les termes généraux comme « nature » ou « paysage » sont assez peu présents en comparaison de la taille des dossiers. On observe beaucoup plus volontiers la présence d'éléments concrets comme jardins (15), parcs (10), forêts (10) ou champs (3). La présence du lexique souligne l'échelle locale d'intervention et d'appréhension de la nature.

Associé à ces éléments, le lexique du lien, de la liaison entre éléments « lier, relier, raccorder » qui font d'eux des pivots de l'organisation morphologique de la ville territoire. Le travail de l'équipe associe très fortement naturalité et monumentalité, voilà pourquoi le projet comporte une réforme des cheminements dans Paris ville patrimoine, ainsi qu'une forte intrication des hauts lieux de la densité avec les hauts lieux paysagers.

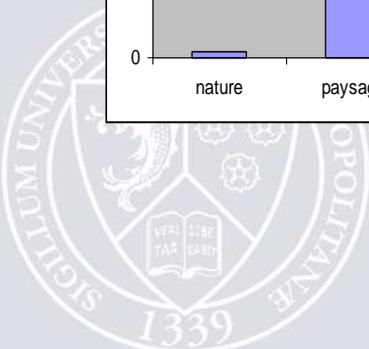
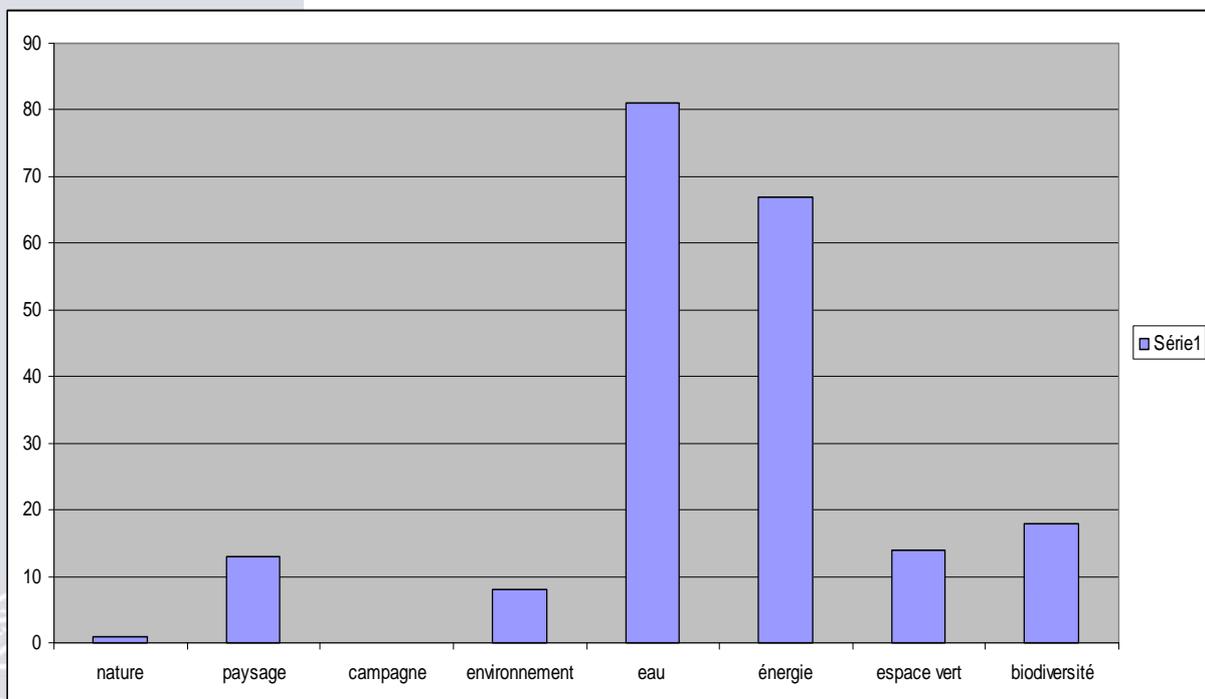
La présence relativement importante de l'adjectif « naturel », associé aux ressources et aux caractéristiques physiques du paysage illustre comme nous l'avons vu la volonté d'exhumer la nature du territoire, d'y reconnaître et d'en extraire ce qui fait sa « naturalité ».



Studio 08-09



Par opposition au dossier AJN, comme nous l'avons vu très consensuel, le dossier de l'équipe Studio 08-09 semble presque iconoclaste tant il s'emploie à ne pas mentionner des termes attendus dans une telle consultation. La quasi absence de la « nature » incarne la volonté de ne pas produire de discours généralisant ; de même que l'équipe a préféré le terme « biodiversité », à celui « d'environnement », se focalisant sur les êtres occupant l'espace plutôt que sur cet espace abstrait lui-même.



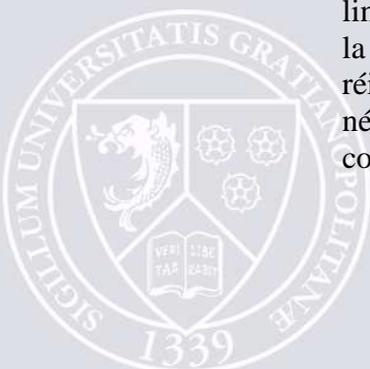
L'équipe Studio 08-09 est celle qui a le plus largement employé le terme « biodiversité » (18 occurrences), ce qui traduit l'engagement de cette formation dans la préservation des écosystèmes mais surtout la formidable occasion que représente le renouveau de la pensée de la ville territoire pour servir ces objectifs. L'analyse des contextes montre que cette biodiversité est 9/10 objet du travail de l'urbaniste qui doit fabriquer des zones qui permettront de « fabriquer, produire, créer » de la biodiversité. On retrouve l'idée d'un aménageur démiurge qui organise et gère la production du vivant grâce à la disposition des espaces.

Le projet accordant une grande importance à l'eau et à son impact sur le territoire, on trouve de nombreuses occurrences des termes associés « eau (81), hydraulique (12), zones humides (25), berges (12) » mais surtout qui croisent ce sens premier avec l'idée de risque ainsi le mot « crue » (8), ou inondations (12) sont également assez présents. Surtout ces événements sont envisagés comme des ressources par l'équipe. Ainsi on note les expressions « potentiels d'inondation, stockage d'inondation » comme si cette dernière pouvait devenir une richesse permettant la mise en valeur du territoire.

Issu de la volonté de construire un territoire avec l'eau, on note la présence non négligeable de la concordance « pour l'eau » (3 occurrences), les dispositifs sont disposés afin de laisser « plus d'espace pour l'eau » (II, p. 71.) ou encore « permettre à l'eau » ce qui illustre la volonté d'accorder un véritable statut à l'eau, une place qui ne soit pas résiduelle et intégrée à une stratégie de loisirs uniquement. L'eau est comme personnifiée et rendue à sa « liberté » qui est celle de parcourir le territoire. De cette thématique de la mobilité découle également tout un ensemble de termes renvoyant à l'hybridation et relevant d'une certaine technicité comme « nature émergente » (II, p. 71), ou « éléments biotiques et naturels ». Les expressions sont là pour illustrer la complexité de la charpente naturelle du territoire et des écosystèmes qui l'occupent « système de pente, complexe spatial, système hydraulique ou de végétation ». Ce qui à bien des égards pourrait être rapproché d'« alliance de mots » montre l'hybridité des objets, à laquelle répond

On note enfin la très forte occurrence de l'« énergie » qui s'explique par l'importance du travail sur le parc immobilier et les méthodes d'isolation et de cogénération que propose l'équipe. Il s'agit en premier lieu d'agir sur la nature en tant que ressource, et de ne pas l'épuiser, de la conserver grâce à une gestion intelligente du bâti.

Cette étude du discours du Grand Paris nous aura permis de décrire l'architecture logique des dossiers, les caractéristiques discursives et linguistiques des conceptions de la ville durable et enfin les conceptions de la nature propres à chaque équipe grâce à l'étude lexicale. Avant de réintégrer ces acquis dans la cartographie des représentations, il est nécessaire d'envisager les rapports entre la technique et la nature qu'ont construits ces dossiers.



II. Ville durable, technique et technique de gouvernement.

II.1 La ville nature comme ville technique

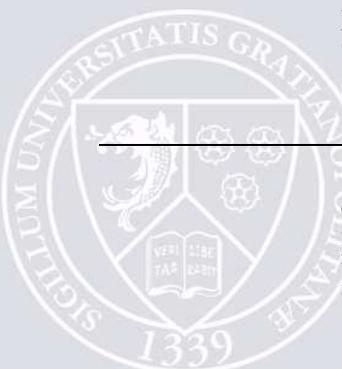
II.1.1 La ville des objets techniques.

Les différents usages et les différentes conceptions de la nature que nous nous sommes appliqués à décrire dessinent une image de la ville durable assez complexe. Elle n'est pas comme nous l'avons dit la simple transposition d'un schème arcadien accomplissant un habitat uniquement poétique dans lequel les hommes vivraient au contact d'une nature retrouvée et généreuse. La ville nature est bien cette entité qui envisage les risques naturels et technologiques comme participant au dessin de ses urbanisations futures. Consacrant le retour en force d'une représentation de la nature en tant que « danger », la ville durable met en place tout un ensemble de dispositifs destinés à anticiper les risques, ainsi qu'à réduire son empreinte énergétique. Nous avons décrit dans notre partie sur les modes de structuration, comment des outils techniques classiques que sont l'habitat et le transport, ont vu leur logique modifiée et transformée par les impératifs de durabilité. La ville durable que dessinent les projets du Grand Paris sera pour une part faite de bâtiments BBC, de dispositifs d'épuration ou de filtrage complexes, voire de « colonne vertébrale » technique comme chez l'équipe Rogers. Il y a également d'autres outils comme ceux destinés à l'évaluation, tel le city planner de MVRDV ou la montre verte de l'équipe Nouvel qui sont des instruments¹ de réception-émission de l'information. La montre verte, portée par chaque usager de la métropole durable captera une information précise dans un espace avant de la transmettre à une centrale de gestion de ces informations. Aujourd'hui dans le dossier Nouvel, ce dispositif n'est destiné qu'à « dresser le portrait » d'un quartier concernant le bruit ou les nuisances quelconques, et ce afin de renseigner les éventuels futurs habitants². Demain, il est tout à fait probable que cet instrument sera utilisé afin d'évaluer la quantité de CO2 ou autre dans l'air et de transmettre cette information à un centre en vue d'une correction de la défaillance. L'établissement de la durabilité ne peut se passer d'informations concernant le « métabolisme » urbain³, c'est-à-dire sur les quantités et les identités des matières qui transitent dans l'agglomération. Cet outil aura donc une importance capitale quant à la captation de cette information en vue de la régulation. Un logiciel permettant d'évaluer les performances énergétiques d'un quartier ou d'une ville sera le partenaire technique de cette gestion du métabolisme. Lancé sous le mode de la boutade par l'équipe MVRD, ce type de logiciel destiné

¹ Au sens défini par l'anthropologie des techniques, et plus précisément de Simondon, comme récepteur d'informations. Voir Simondon, G. *Cours et conférences*, Paris, Seuil, 2005.

² AJN et alii, I, p. 378.

³ Voir Barles, 2007.



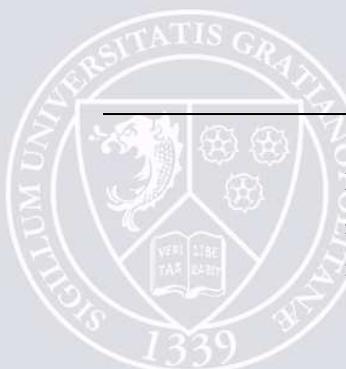
à évaluer la qualité environnementale d'un espace se verra généralisé dans le futur sur la base justement d'informations fournies par des dispositifs individuels du type montre verte.

Cependant la ville durable du Grand Paris voit également l'utilisation technique d'éléments naturels comme les corridors ou les toits végétalisés. Nous avons vu comment les rivières étaient redessinées afin de créer des bassins d'auto-épuration, comment les forêts étaient stimulées dans leur rôle de réducteur d'ICU ou de CO₂, et comment des rivières, gravières, et bassins étaient intégrés à un hydrosystème destiné à canaliser et absorber les crues. On voit ainsi que la ville durable envisagée concrètement emprunte aux deux modèles que des chercheurs ont qualifié de « prométhéenne » et de « Orphique »¹. L'approche pragmatique montre que le règlement de la question de la durabilité entraîne la mise en place d'une ville à la fois très technique, voire techniciste et en même temps intégrée à son milieu. Dans les deux cas, que cela soit par le biais d'artefacts se substituant aux processus naturels ou de processus naturels accélérant d'autres processus naturels, il reste que la ville durable est le lieu de la gestion technique de la matière et des objets techniques. Cette « ville nature » en devient paradoxalement un outil technique complexe aux synergies fortes².

On voit donc que réfléchir aux implications de cette ville nature, c'est réfléchir aux problèmes de la technique et de son rapport aux hommes et à l'environnement. De là surgit tout un ensemble de questions qui sont des problématiques classiques quant au rôle et au sens de la technique, et en particulier quand cette technique encadre des phénomènes naturels ou s'en sert afin de gérer le fonctionnement de la ville. La principale problématique concerne le rapport de ces objets techniques à l'éthique environnementale qu'ils semblent servir. En effet, un premier examen, ou plutôt une première lecture textiste de ces objets, implique l'idée d'une moralité déléguée aux artefacts techniques de la ville durable. De la même manière, les discours concernant la préservation de l'environnement et de la biodiversité plaideraient pour une visée éthique de cette technique urbaine. Cependant nous allons voir qu'une deuxième lecture, envisageant ces artefacts comme dévolus en priorité à la préservation de l'espèce humaine, pousse à entrevoir la ville durable comme un procès d'instrumentalisation de la nature.

¹ Salomon Cavin, J., Bourg, D. « Deux conceptions de la durabilité urbaine : ville prométhéenne versus ville orphique », in Paquot, T, Younès, C, *Philosophie de l'environnement et milieu urbain*, Paris, La découverte, pp. 117-136.

² Gey, A. « Penser la dimension technique de la ville durable, les apports d'une mécanologie de la ville », in *Flux*, n°88, 2012, pp. 47-59.



II.1.2 Moralité déléguée des objets techniques

La sociologie de la traduction a développé un programme « textiste » de lecture de la réalité technique¹. Le programme des artefacts peut être « lu » dans leur aspect et leur fonctionnement, permettant ainsi d'accéder au sens de ces objets. Pour Latour notamment, l'objet technique peut être décrit comme un dispositif qui aurait un programme d'action traduisible en mots et en texte que l'observateur n'aurait qu'à lire. L'objet technique obéit à une fonction et cette fonction peut être « lue » dans ce dernier². Ainsi, certains objets dont la fonction est de protéger l'utilisateur d'un dispositif particulier, portent en eux-mêmes une dimension morale.

*« Nous savions qu'elles (les techniques) étaient la démultiplication de la force. Nous avons oublié qu'elles étaient aussi la délégation de notre morale. »*³

Ainsi, une ceinture de sécurité dont le « programme » est d'empêcher un conducteur de s'écraser sur son pare-brise, obéit à la loi morale qui impose de protéger la vie humaine contre le danger. Le danger c'est l'utilisateur lui-même s'il se prend à ne pas respecter les limitations de vitesse ou s'il conduit sans respecter le code de la route (Cela peut-être également un autre conducteur). Ainsi « *La ceinture de sécurité est donc la délégation de la moralité perdue du conducteur.* »⁴.

Les objets techniques réformés que met en place la ville nature sont destinés à réduire l'empreinte énergétique de leur propre fonctionnement et ainsi à préserver l'environnement. Ils accomplissent donc indirectement une action morale envers cet environnement et donc envers l'humanité. Nouveaux bâtiments et nouveaux modes de transports sont maintenant réglés afin de produire moins de nuisances et respectent implicitement une loi morale de protection de la biosphère. D'autres dispositifs sont eux mobilisés afin de réduire ou filtrer les pollutions ; ils respectent donc une loi morale de défense de cette biosphère.

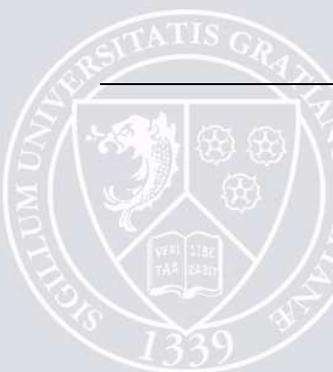
En ce sens, la ville nature est bien la ville de la moralité déléguée et de l'éthique environnementale. La ville durable, qui est la ville des objets techniques, ou de l'utilisation technique des étants naturels, consiste alors en un système d'objets qui permettent à l'utilisateur de faire preuve de « moralité » à l'égard de l'environnement et de la communauté biotique, sans véritablement en avoir conscience. Comme la ceinture de sécurité sauve des vies de façon implicite et préserve la communauté des automobilistes par le simple fait d'exister et d'être mise, les objets techniques de la ville durable sont les lieux de la délégation de notre moralité « perdue », tout du moins parfois oubliée. La ville durable se présente ainsi comme une vaste entreprise morale, où cette dernière est cachée ou plutôt insérée dans son fonctionnement. La moralité ne se dit pas, ne s'énonce pas comme précepte mais se lit dans la structure technique

¹ Principalement Latour, B. *Petites leçons de sociologie des sciences*, Paris, La découverte, 2006, et Akrich, M. « Comment décrire les objets techniques », in *Techniques et culture*, vol. 5, 1987, pp. 49-63, soit la sociologie dite « de la traduction ».

² Pour une critique de cette version « textiste » de l'analyse de la technique, voir Bourdieu, *Science de la science et réflexivité*, op.cit.

³ Latour, op.cit, p. 32.

⁴ Ibid., p26.



de la ville durable, ainsi que dans l'écosystème complexe mêlant êtres artificiels et naturels.

Concrètement, si ce système technique en venait à être adopté, la moralité inscrite dans les objets ne s'imposerait pas immédiatement aux usagers. Dans un premier temps, où les éléments de la ville durable côtoieront la ville contemporaine, cette moralité ne serait que convoquée, puisque l'usager aurait encore le choix entre un véhicule fonctionnant aux énergies fossiles et un autre à l'électricité, de la même manière qu'aujourd'hui on peut préférer sa voiture au V-lib. Ainsi la ville durable en transition permettra encore le choix, et de ce fait impliquera un discours éthique fort mais uniquement incitatif. Dans un deuxième temps, l'évolution rapide des cadres urbains et la dégradation de l'environnement, entraîneront probablement une mise en place « totale » de la ville durable. Dans la ville ne seront plus présents que des objets techniques à moralité déléguée et l'usager n'aura plus l'opportunité de choisir un objet qui n'intégrerait pas la contrainte environnementale. On passerait alors d'une moralité convoquée, où l'objet technique est une incitation à la moralité, à une moralité prescrite par l'objet technique où celle-ci est entièrement déléguée à la matière.

Le questionnement éthique en prise avec les actions quotidiennes comme le déplacement, l'habiter ou encore la consommation durable¹, ont été envisagés par la science politique américaine comme différents aspects d'une « ethopolitic »² qui se serait progressivement mise en place à partir de la fin des années 80 et l'émergence des questions environnementales. Ne se limitant pas au problème de l'impact écologique, l'ethopolitic implique aussi des questionnements éthiques quant à la justice, au droit ou à la médecine. Cette nécessité du questionnement moral face aux gestes quotidiens participerait également des procédures de gouvernement à distance, instillées par la gouvernementalité du libéralisme avancé. Si nous aborderons précisément ces liens entre moralité et pouvoir, il reste que le « programme » contenu dans ces objets techniques n'est pas si évident. Si une première lecture tend à le caractériser comme une protection de la biosphère, une seconde pousse à modérer ce constat.

II.2 La ville post-Kyoto entre éthique et instrumentalisation

Nous avons vu que cette ville durable globalement construite par les équipes du Grand Paris mettait en place des structures dans lesquelles les étants naturels comme l'eau, l'air, le végétal étaient employés techniquement à la régulation de la ville et de la nature elle-même. Toute notre deuxième partie concernant l'usage thérapeutique de la nature a souligné une sorte d'instrumentalisation des étants naturels à des fins tantôt écologiques, tantôt proprement anthropocentriques. Ces usages de la nature posent la question de son statut et surtout de la valeur qui lui est accordée dans l'aménagement contemporain. C'est la question de la valeur de la

¹Rumpala Y, « La consommation durable comme nouvelle phase d'une gouvernementalisation de la consommation », in *RFSP*, vol.59, n°5, 2009, pp. 967-996.

²Rose, N dans « Community, citizenship, and the third way », in *American Behavioral Scientist*, 43(9), Juin Juillet 2000, pp. 1395-1411.



nature que nous allons étudier ici en voyant que les projets du Grand Paris fondent une certaine duplicité de la valeur accordée à la nature. D'une part une valeur « intrinsèque », soit l'idée d'une nature respectée pour elle-même, par elle-même et comme une fin en soi ; d'autre part une valeur instrumentale, soit l'idée d'une nature considérée comme outil au service de l'urbaniste. L'urbanisme contemporain serait donc pris dans une sorte d'ambivalence, hésitant entre éthique environnementale et instrumentalisation de la nature.

Après avoir brièvement présenté les principes et les concepts centraux de l'éthique environnementale développée depuis les années 70 aux Etats Unis¹, nous verrons dans quelle mesure les travaux du Grand Paris pourraient s'y rattacher. Nous verrons ensuite dans un deuxième temps que certains dispositifs déjà décrits en deuxième partie tendent à modérer cette idée, et poussent à affiner le statut des éléments naturels, ainsi que le travail de l'aménageur.

II.2.1 L'éthique environnementale et la valeur intrinsèque de la nature.

L'éthique environnementale, champ de recherche initié par Aldo Leopold en 1949² a depuis connu un fort développement conceptuel avec notamment la création de la revue « *Environmental Ethics* » qui a contribué à alimenter les réflexions éthiques à propos des relations homme-environnement. Si ce champ disciplinaire est parcouru par de nombreux débats et des postures épistémologiques variées, certains points de discussions semblent essentiels. Nous rappellerons simplement que les préoccupations principales et principielles de l'éthique de l'environnement ont été et sont toujours le développement d'une éthique non anthropocentrique refusant d'assigner une place supérieure à l'homme au sein de la création et la démonstration de la valeur intrinsèque de la nature :

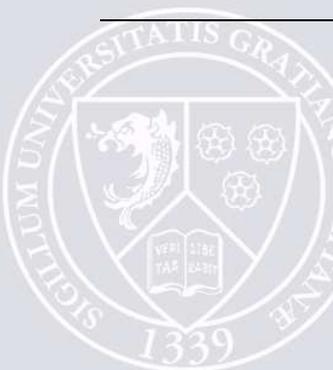
« *In addition to human beings, does nature (or some of nature's part) have intrinsic value? That is the central theoretical question in environmental ethics. Indeed, how to discover intrinsic value in nature is the defining problem for environmental ethics.*»³

Afin de fonder cette valeur intrinsèque indépendante du processus de valorisation opérée par le sujet, les stratégies philosophiques ont été nombreuses et les controverses quant à la possibilité de cette fondation sont

¹ Pour une introduction française, voir Afeissa, H.S. *Ethique de l'environnement. Nature, valeur, respect*, Paris, Vrin, 2007. On s'y reportera afin d'avoir une présentation claire des thématiques, enjeux conceptuels et postures épistémologiques de ce champ. Nous nous contentons ici de présenter quelques unes des contributions majeures et en rapport avec l'aménagement, notamment le biocentrisme de Taylor, le pragmatisme de Norton et l'écocentrisme de Callicot.

² Leopold, A. *A county almanach*, NY, Oxford University Press, 1949.

³ Callicott, J.B. *Beyond the Land Ethic. More essays in Environmental Philosophy*. New York: Suny Press, 1999, p. 241.



toujours d'actualité¹. Après avoir examiné les preuves phénoménologiques, théologiques de la valeur intrinsèque ainsi que les positions Kantiennes et des autres éthiciens de sa génération, Callicott soutient que la valeur morale existe objectivement dans les choses et de façon indépendante du sujet. Ce dernier sera l'agent de la reconnaissance de cette qualité morale, c'est lui qui la fera émerger, mais il n'en sera en rien l'origine, c'est la distinction entre le lieu et la source de la valeur. Rolston rejoint Callicott sur cette dimension relationnelle de la valeur « *La valeur intrinsèque au sens d'une valeur actualisée- n'émerge de façon relationnelle qu'avec l'apparition du sujet-générateur* »². De la même manière la valeur est découverte dans l'objet et non conférée par le sujet « *Mais rien, à proprement parler, n'est ajouté de façon intrinsèque ; il n'est rien qui soit dans l'objet qui n'ait été auparavant.* »³. Plus généralement toute forme de vie manifeste une aptitude à la valorisation et donc à être valorisée dans la mesure où elle persévère dans son être et où elle valorise en soi sa propre vie. Rolston élargit progressivement le cercle de ces niveaux de valorisation en partant des animaux, jusqu'à la terre elle-même en passant par les plantes, les espèces et les écosystèmes. Chez ces deux auteurs, la théorie de la valeur est adossée à une éthique écocentrique inspirée d'Aldo Léopold pour qui « *une chose est juste lorsqu'elle tend à préserver l'intégrité, la stabilité et la beauté de la communauté biotique* »⁴. La communauté biotique est l'ensemble qui comprend la nature et les humains, tous conçus en tant que sujets interdépendants de cette communauté et donc ayant des droits et des devoirs les uns envers les autres. Enfin Paul W. Taylor déploie une éthique dite biocentrée c'est-à-dire pour laquelle le principe de vie est en lui-même valorisable intrinsèquement, tous les êtres vivants conçus en tant que « *centre téléologique de vie* »⁵ étant susceptibles de valoriser des objets en eux-mêmes ou pour l'accomplissement d'une fin. Rejetant l'anthropocentrisme, Taylor rend équivalents les sujets de cette communauté des vivants et refuse aux hommes la prééminence de leurs fins, les obligeant au respect des écosystèmes et des formes de vie.

II.2.2 La biodiversité en tant que principe pour la ville durable.

La biodiversité est une première incarnation de la nature dans les projets d'aménagement et l'attention redoublée à son égard traduit une forte valorisation de celle-ci. Sa définition chevauche celle de la nature puisqu'on entend par biodiversité la « *diversité des êtres vivants et des écosystèmes, ainsi que les interactions entre ces êtres vivants, et les interactions entre ces organismes et leur milieu.* »⁶. En exergue des

¹ Svoboda, T. "Why there is no evidence for the intrinsic value of non-humans". *Ethics and the Environment*, 16, 25-36, 2011.

² Rolston III, H. *Value in nature the nature of value*. In Attfield, R., Belsey, A. (Eds). *Philosophy and the Natural Environment* Cambridge, Cambridge University Press, 1994. , p. 157.

³ Ibid., p. 157.

⁴ Leopold, op. cit, p. 240.

⁵ Taylor, in Afeissa, H., op.cit.

⁶ Ministère de l'écologie, du Développement durable et de l'énergie, 2010.



dossiers de rendu, ou au sein de parties spécifiques quant aux relations entre les usagers et leur environnement, les propos concernant la biodiversité jalonnent les projets de métropole durable et laissent ainsi transparaître les valeurs qui commandent à la mise en forme des aménagements. Les équipes ont mis en avant la nécessité de préserver et de promouvoir cette biodiversité à travers la construction de la ville :

« L'attention au local valorise la biodiversité en tenant compte des données environnementales. » (Grumbach, I, p. 8)

« La conservation et l'utilisation durables des écosystèmes et la valorisation de leur contribution au bien-être humain passe par la prise en compte de leur fonctionnement dans l'aménagement du territoire, l'urbanisme et la politique de la ville. » (AJN et alii , I, p. 99)

La préservation et la stimulation des espèces végétales et animales rencontrées dans le territoire du Grand Paris est un des principes majeurs qui a guidé l'action des dix équipes consultées. Elles ont suivi le changement d'orientation des écologues qui depuis peu considèrent la multiplicité des espèces plutôt que l'état d'équilibre entre ces espèces, comme un gage de santé écosystémique. La biodiversité apparaît comme un critère objectif du fonctionnement des écosystèmes et normatif en tant que cette biodiversité garantirait leurs capacités adaptatives¹.

Dans chaque discours, cette revendication de la nécessité de la biodiversité n'était jamais justifiée, elle était comme un allant de soi dans l'argumentaire des équipes, impliquant ainsi l'idée que les formes de vie avaient une valeur en soi et qu'il était par conséquent nécessaire de les protéger. L'urbanisme utilise ici implicitement les définitions philosophiques classiques de la « valeur en soi » ou « intrinsèque », c'est-à-dire dont l'existence est justifiée en elle-même et pour elle-même : *« Ainsi, la conservation de la biodiversité est un objectif primordial pour le développement durable. »*². L'absence d'arguments scientifiques ou économiques dans la présentation de ces projets impliquait donc l'idée d'une valeur intrinsèque accordée aux étants naturels. La nécessité de la protection ou de la préservation s'impose d'elle-même, sans qu'aucun argument autre ne soit mobilisé afin de le justifier. Au contraire, ces valeurs qu'incarnent ces formes de vie sont mêmes des justifications des dispositifs urbains proposés. La nécessaire protection de la biodiversité encadre la production des formes urbaines :

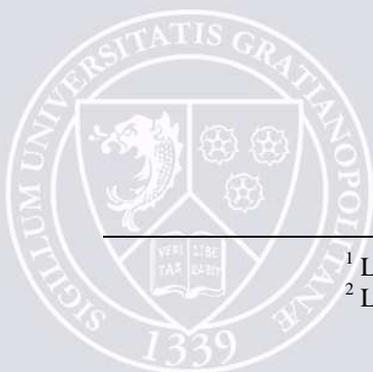
« Elles (les zones humides créées artificiellement) vont progressivement enrichir la diversité biologique et paysagère ». (Studio 09, p. 29.)

« En deuxième service collectif, ces espaces (les espaces agricoles préservés) contribuent à la préservation de la biodiversité en hébergeant de nombreuses espèces végétales et animales » (AJN et alii, I, p. 106.)

« Au sein de la ceinture verte, les parcs naturels régionaux et les forêts doivent être reliés afin de créer des couloirs écologiques »

¹ Larrère, 2009, op.cit, p. 154.

² LIN, II, p. 42.



continus pour la faune et la flore. [...] Biodiversité accrue. (Rogers et alii, II, p.196.)

On relève partout le vocable du « devoir », de la « nécessité » qu'il y a à protéger la biodiversité dans le territoire. Ce devoir s'exprime tantôt sur le mode impersonnel « Il faut », « il est nécessaire » « Préserver » « Protéger », ce qui traduit implicitement l'idée d'un impératif catégorique qui s'imposerait aux aménageurs et aux usagers comme une loi morale extérieure aux hommes; tantôt sur un mode personnel qui souligne l'implication de la communauté dans la protection des espèces : « Nous devons » « Nous nous engageons ». Dans ce dernier cas c'est la protection, l'action qui fonde la communauté territoriale et biotique. La richesse et la santé des écosystèmes sont des arguments en soi qui viennent justifier les aménagements de la ville nature.

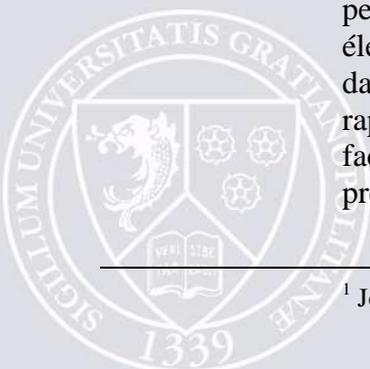
La richesse et la santé des écosystèmes guident l'action et logiquement permettent la justification des aménagements dans l'ordre du discours. L'urbanisme de la ville durable reprend ainsi à son compte les revendications de l'écologie et les concepts de l'éthique environnementale. Les équipes en présence étant composées d'aménagistes mais également de centres de recherche en sciences dures et notamment d'écologues et de naturalistes, il n'est pas surprenant que de telles conceptions aient transparu dans les discours.

C'est donc bien une valeur intrinsèque qui semble émaner de la biodiversité promue par les projets de la ville durable. Encore une fois cette biodiversité semble pour une grande part indépendante de tout objectif utilitariste et la quasi personnalisation de celle-ci à travers l'expression « La biodiversité », rend compte de son importance et de son indépendance. A cet égard, la nécessité de préserver la biodiversité pour les générations futures est très rarement évoquée. Le principe responsabilité¹ qui justifie la préservation de l'environnement au nom d'une exigence anthropocentrique a laissé la place à une nature envisagée en tant que valeur en soi, qui se soucie finalement peu de savoir si d'autres générations seront là pour l'apprécier.

II.2.3 La communauté biotique comme objectif de la ville durable.

Les propositions du Grand Paris manifestent également comme nous l'avons vu la volonté d'un contact renouvelé avec les éléments naturels, d'une alliance réformée entre espaces urbains et naturels qui non seulement permette un contact exacerbé entre les usagers et la nature, mais qui permette également une diversification des modes d'appréhension des éléments naturels. La ville nature dessine une nouvelle figure de l'habiter dans laquelle l'utilisateur est en contact permanent avec les éléments, un rapport de coprésence dans laquelle elle est environnement, paysage et facteur de bien être. On peut considérer cette coprésence comme un premier indice de la communauté biotique revendiquée par l'éthique

¹ Jonas, H. *Le principe responsabilité*, Paris, Flammarion, 1999.



environnementale et l'écologie. Le concept de communauté biotique renvoie aux travaux d'Aldo Léopold repris et approfondis par un certain nombre d'éthiciens notamment Callicott¹. Léopold a le premier souligné la nécessité d'élargir le concept de communauté aux non humains « *The land ethic simply enlarges the boundaries of the communities to include soils, waters, plants and animals, or collectively : the land* »². Si la coprésence et la « fusion » physique entre l'homme et la nature n'est pas suffisante à la constitution de la communauté biotique, elle reste néanmoins nécessaire à celle-ci dans la mesure où elle supprime la distance qu'instaurait l'urbanité classique en créant des isolats de nature domestiquée à travers la figure des parcs ou des jardins. La réhabilitation des rivières et des fleuves, notamment à travers le travail sur ce lieu symbolique (au sens premier du terme en tant que ce qui rassemble) qu'est la berge, la création de systèmes verts irriguant la ville et instaurant un dialogue systématique avec cette dernière, sont autant de moyens de créer ces situations de coprésence et d'échange entre l'usager et la nature. Les déclarations soulignant la nécessité d'un dépassement de l'opposition nature ville sont pléthores et marquent cette volonté de rassemblement dans la communauté biotique :

« *Le but final est de rapprocher les habitants des éléments naturels et biotiques constitutifs de leur paysage environnant, en le rendant accessible et sécurisé, et en créant simultanément un nouvel habitat viable pour la faune et la flore aquatiques et terrestres au coeur du tissu urbain.* » (Studio 09, p. 71)

« *L'humanité se sent aujourd'hui responsable non plus contre, ni devant, mais pour la nature. Responsable donc aussi pour sa propre survie. C'est le sens du principe du « durable » matérialisé* » (LIN, I, p. 25)

« *Les cours d'eau, décompartmenter le sol, purifier l'air dans la perspective d'un rapport moins frontal à la nature.* » (Ibid. p.21)

« *Un développement ne peut être durable que s'il est soutenable, c'est-à-dire désiré par les Citoyens* » (Grumbach , I, p.101)

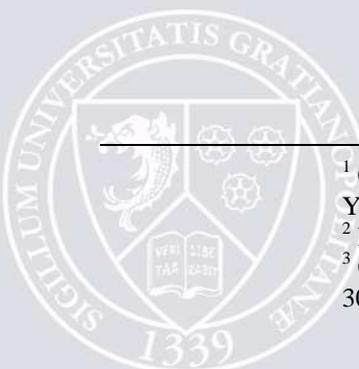
Cependant pour l'éthique environnementale, la « communauté biotique » est surtout un concept pivot dans l'argumentaire qui vise à démontrer qu'en tant que membre de cette communauté l'homme est soumis à des obligations envers les autres membres de cette communauté, et que d'autre part ces derniers ont des droits et sont dignes de considérabilité morale de la part des humains³.

« *Rather he (Leopold) wishes us to conclude is (i) that we are members of a human community (now grown from the savage clan to the « family of man », and in reference to which we have evolved ethical limitations upon our conduct), (ii) that we are also members of a biotic, or land, or ecological community, and (iii) that*

¹ Callicot, J.B. *In defense of the land Ethic. Essays in environmental philosophy*, New York, Sunny Press, 1994.

² Leopold, op.cit, p. 204.

³ Goodpaster, K. "On being morally considerable", in *Journal of Philosophy* 75, 1978, pp. 308-325.



accordingly, we should evolve or assume environmental ethical limitations upon our conduct. »¹.

Les membres de la communauté écologique sont sous le coup d'une dépendance mutuelle et partagent un intérêt commun qui est celui de la survie, « *the common interest of life itself* »². La considérabilité morale des non humains a fait l'objet de démonstrations diverses, valeur intrinsèque ou « principe de vie » attachés aux étants, mais s'oriente plus aujourd'hui dans une démarche conséquentialiste qui vise à démontrer les droits qui leur sont dus plutôt qu'à élucider la nature de leur statut³. Or les projets de la ville nature dessinent bien une figure de l'utilisateur qui serait tenu à un respect des non humains, non pas à travers un ensemble de règles juridiques qui réglementeraient leur comportement, ces projets bien qu'embrassant une grande part de la réalité sociale n'avaient pas cette ambition, mais à travers une autre partie du « dispositif »⁴ que constitue la ville durable, et qui s'incarne dans les objets techniques. Les transports et l'habitat réformés au nom de la réduction de l'empreinte énergétique manifestent ce respect indirect des étants naturels de la part des usagers. Se déplacer à pieds, en vélo ou en transport en commun, habiter dans un logement basse consommation, permet de réduire les pollutions et les consommations d'énergie et sont donc des comportements éthiques vis-à-vis des autres membres de la communauté. Ces comportements éthiques sont comme nous l'avons vu induits et proposés par la médiation de ces objets techniques réformés plutôt qu'imposés par un code. A cet égard les objets techniques sont bien les dépositaires d'une moralité déléguée.

Les projets du Grand Paris dessinent donc bien la figure de cet usager respectueux de la communauté biotique puisque utilisant de fait les objets techniques destinés à réduire la consommation énergétique et les bilans carbone, et donc l'impact de la ville sur l'environnement. La communauté manifeste son existence de par ces obligations indirectes imposées par les objets techniques, éléments du dispositif de pouvoir que constitue la ville durable et qui sont les vecteurs principaux de la subjectivation de ce pouvoir. La mécanique de cette gouvernabilité particulière qu'est la ville durable sera abordée en détail dans le prochain chapitre.

Ainsi les principes sur lesquels s'appuient les projets d'aménagement, comme un certain nombre de dispositifs techniques et spatiaux du Grand Paris, semblent manifester une conception intrinsèque de la valeur accordée à la nature. Cependant l'ensemble des dispositifs thérapeutiques ou structurants que nous avons décrits plus haut manifeste au contraire l'idée d'une instrumentalisation des éléments naturels.

¹ Calicott, op.cit, p. 67.

² Ibid., p. 71.

³ Halle, B. "Moral considerability: deontological, not metaphysical", in *Ethics and the Environment*, 16, (2) 2011, pp. 37-62.

⁴ « *Un ensemble résolument hétérogène comportant des discours, des institutions des aménagements architecturaux, des décisions réglementaires des lois, des mesures administratives, des énoncés scientifiques, des propositions philosophiques, morales, philanthropiques ; bref, du dit aussi bien que du non dit, voilà les éléments du dispositif.* » Foucault, 1984, p. 299.



II.2.4 L'instrumentalisation des éléments naturels dans la ville durable.

« L'instrumentalisation » se définit comme l'insertion d'un objet dans une stratégie à finalité orientée. En ce sens, la nature a bien été instrumentalisée dans un processus politique, sociale et technique. Politique car comme nous l'avons vu, pour deux équipes au moins elle est le moyen d'une refondation administrative et territoriale. Les nouvelles entités sont définies à partir des vallées et des fleuves. Sociale, dans la mesure où l'agriculture est mobilisée principalement en tant qu'elle va refonder et affirmer le lien social autour de l'agriculture urbaine. Technique enfin, car comme nous l'avons montré, la nature est employée à sa propre régulation ainsi qu'à celle de la ville. Si les propositions visant à l'instauration de zones humides plutôt qu'à l'établissement de digues peuvent être considérées pour une part comme une « libération » de l'eau, avec la mise en place de territoires résilients destinés à être submergés et investis d'une biodiversité renouvelée (Studio 09), il reste que la mise en place de bassins, et la réformation des rives des cours d'eau relèvent d'opération de terrassement. Ainsi, le sol et l'hydrosystème sont redessinés, ou orientés, accentués dans une direction voulue par l'aménageur. Certes la gestion de la résilience est opérée par des éléments « naturels », mais des éléments naturels encadrés, dessinés, déployés dans leur être. Il y a donc bien une ambiguïté quant à la valeur des éléments naturels. L'eau est partiellement respectée dans son mouvement, mais ce à travers l'instrumentation du sol qui là encore est intégré à une stratégie de gestion technique des risques. Dans tous ces dispositifs, la prévention des risques n'obéit en rien au désir de préserver les écosystèmes et la nature reconnue comme valeur en soi. La gestion des risques obéit à la volonté de préserver en premier lieu l'humanité, cette fois délestée du reste de la communauté biotique ; dans ce cadre la nature revêt bien une valeur instrumentale.

De la même manière les éléments naturels sont également employés à une entreprise de « purification » de l'environnement. Hydrauliques ou végétaux, ils sont favorisés en tant qu'ils participent à un certain nombre de processus chimiques et organiques. Ainsi les cours d'eau devront également être aménagés en vue de favoriser leur autoépuration. La technique urbaine a ainsi substitué partiellement la stagnation à la circulation généralisée en mettant en place tout un réseau de bassins de rétention et de décantation destinés à favoriser une épuration naturelle de certains rejets urbains. La technique semble ainsi instrumentaliser des éléments naturels à travers une intensification des processus qui les lient. On retrouve sensiblement le même phénomène avec les objectifs de réduction d'émission carbone. Là encore, parallèlement aux solutions évoquées plus haut, les végétaux et notamment la forêt sont mobilisés afin de capter un maximum de CO₂ et ainsi de purifier l'atmosphère et limiter l'effet de serre. Forêts, zones humides, marais sont ainsi privilégiés en tant qu'ils participent à des processus qui n'ont pour but que de réguler le climat et non pas en tant qu'eux-mêmes, c'est-à-dire en fonction d'une valeur intrinsèque. Les éléments naturels sont intégrés à une technique



urbaine dévolue à la gestion des risques et à la protection des usagers, en aucun cas au nom du respect de ces espaces pour ce qu'ils sont.

Participant du même mouvement, l'étude précise du discours des aménageurs laisse voir une certaine fascination pour les mécanismes d'autoépuration en eux-mêmes plutôt que pour le but de ce mécanisme. Le lecteur se perd dans un dédale de propositions techniques¹ où la finalité en vient à disparaître sous les effets d'un discours scientifique jubilatoire. La nécessité de préserver les écosystèmes disparaît sensiblement, le processus semble prendre le pas sur la protection de la nature, la cause matérielle sur la cause finale, l'écoperformance sur l'écologie. Non seulement la nature revêt une valeur instrumentale, mais en plus elle semble ne plus être l'objet des dispositifs, qui sont valorisés pour eux-mêmes. Ces discours se rapprochent sensiblement de l'écologie de surface qu'avait dénoncée Naess² et qui se complait à l'éco-performance plutôt qu'à une véritable prise en compte de la nature. Outre ces débordements, il est tout à fait notable de voir que la technique urbaine évolue dans le sens d'une intensification des processus naturels. Ces derniers sont comme redoublés, accentués en vue d'une gestion optimale des nuisances urbaines manifestant ainsi l'instrumentalisation de la nature.

II.2.5 La notion de « service » et le dépassement du conflit.

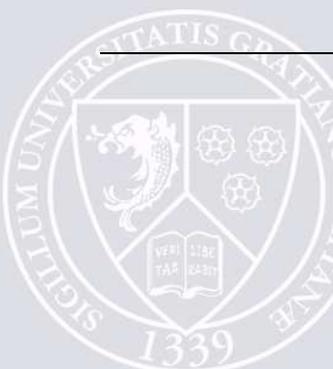
L'usage de la nature relève alors de la technique entendue au sens Heideggérien d'arrondissement de la nature, d'une nature rendue à la raison, insérée dans une stratégie. Une longue tradition initiée par le philosophe et affirmée par l'école de Frankfort s'est appliquée à dénoncer la raison instrumentale, source d'aliénation de l'homme et d'exploitation de la nature³. L'éthique environnementale reprend implicitement cette conception quand elle s'applique à démontrer la nécessité d'une valeur intrinsèque accordée à la nature en dénonçant systématiquement son instrumentalisation. Cette obsession de la valeur en soi, ainsi que la connotation négative associée à l'instrumentalisation, héritée de la tradition critique que nous avons évoquée, ne doit cependant pas nous empêcher de dépasser cette opposition. Un éthicien comme Norton a pour sa part souligné la possibilité de faire assumer à la nature un certain nombre de « services », économiques, écologiques ou politiques, sans pour autant annuler la possibilité d'une éthique⁴. Si ce processus éloigne définitivement la nature de la valorisation intrinsèque que nous avons vue plus haut, la notion d'instrument n'est peut être pas à envisager de façon négative. Que la nature assure un certain nombre de « services » ne désengage pas

¹ LIN, II, p. 39, Rogers et alii, II, pp. 199-24, pour quelques exemples.

² Naess, A. "The shallow and the deep, long range ecology movement. A summary", in *Inquiry* 16, 95-100, 1973.

³ Heidegger, M. *Essais et conférences*, Paris, Gallimard, 1954, Marcuse, H. *L'homme unidimensionnel*, Paris, Les éditions de minuit, 1968, Horkheimer, M., Adorno, T.W. *La dialectique de la raison*, Paris, Gallimard 1974, Jonas, H. op.cit.

⁴ Norton, G. B. « L'éthique environnementale et l'anthropocentrisme faible », in H. S. Afeissa, op.cit, pp. 249-283.



forcément son respect et la constitution d'une éthique. L'équipe AJN et alii a d'ailleurs évoqué l'idée de services rendus par la nature par la voie de l'écologue Serge Martin¹. Norton a développé ces conceptions pragmatiques de services rendus par la nature de façon à justifier certaines pratiques aux Etats Unis et à fonder l'éthique environnementale autrement que par l'existence de la valeur intrinsèque². L'approche pragmatique en éthique environnementale permettrait ainsi de désamorcer le conflit entre valeur intrinsèque et fonctionnalisation. Les principes d'une éthique anthropocentrique faible, se référant aux valeurs humaines tout en imprimant une limitation aux pratiques instrumentales sans référence à une valeur intrinsèque, mais plutôt à un principe supérieur de gestion des collectifs laissent ouverte la possibilité des services rendus. Si les positions de Norton ont été parfois très critiquées par les autres éthiciens³, il reste que cette position permet d'assumer une gestion technique de la nature en même temps qu'un respect à son égard. Cependant il est nécessaire de souligner une nouvelle fois l'ambivalence d'une telle notion et le fait qu'elle ne peut être considérée que comme un moyen habile de sortir des oppositions qui ont conduit jusqu'ici à des débats stériles. Cette praticité de la notion de service n'empêche pas sa dangerosité, car la notion de service, outre les usuels reproches d'appartenance à une doxa consumériste, implique le fait que ce service ne soit pas utilisé, voire refusé. Un service peut ne pas être demandé par la société, ainsi il est possible que l'on ne demande plus à la nature d'assurer des services écologiques ou récréatifs, ce qui impliquerait que l'on ne la prenne plus en compte. Si le dépassement a été permis par cette notion de service, elle implique malgré tout une dimension instrumentale irréductible.

Du point de vue de la sociologie critique de l'école de Frankfort, les ouvertures opérées par Marcuse et Habermas⁴ remettant en cause le caractère « *essentiellement totalitaire* » de la raison⁵, retrouvent cette possibilité d'envisager une utilisation technique de la nature qui ne mènerait pas à son exploitation inconsidérée. Ces questions se retrouvent pleinement dans l'urbanisme contemporain qui en définissant une nouvelle figure de l'habiter, envisage de fait des rapports complexes à la nature. Les dérives possibles de l'exploitation de celle-ci sont déjà présentes au travers de cette tentation techniciste de l'éco-performance comme de la fascination des processus que nous avons décrite plus haut. Si cette instrumentalisation apparaît indispensable dans le cadre des nouvelles conditions environnementales de la société industrielle, des bornes se devront d'être fixées afin de limiter l'ambition techniciste et ce notamment à travers la mise en place d'un système de valeurs.

Ainsi on voit que la question de la valeur se déplace. Accepter l'instrumentalisation de la nature permet de sortir de cette confrontation stérile avec la valeur intrinsèque, tout en soulignant l'urgence de la mise en place d'un système axiologique encadrant la technique, car la notion de

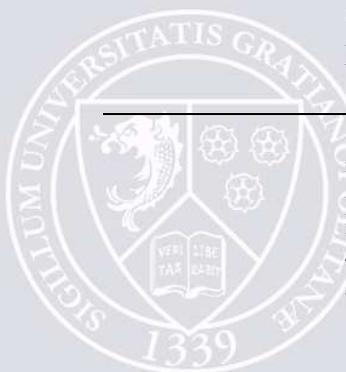
¹ AJN et alii, I, p. 107.

² Norton, G. B. « L'éthique environnementale et l'anthropocentrisme faible », in Afeissa, H. S. op.cit.

³ Calicott, op.cit, 1999.

⁴ Habermas, J. *La technique et la science comme idéologie*, Paris, Gallimard, 1973.

⁵ Horkheimer, Adorno, op. cit, 1974.



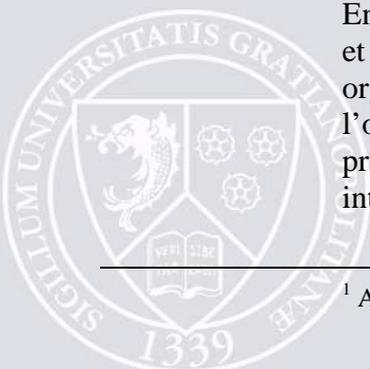
service ne résout pas tout. La question de la valeur se posera avec d'autant plus d'acuité que l'instrumentalisation de la nature implique une intervention forte de l'homme dans la gestion des écosystèmes, et plus, la mise en place de processus destinés à se substituer aux processus naturels. Les urbanistes du Grand Paris ne pouvaient pas bien entendu rentrer dans le détail de cette gestion, les propositions s'étant résumées à « créer » ou à « favoriser » la biodiversité. Cependant afin de justifier les futures actions entreprises, il deviendra vite impératif de définir un appareillage conceptuel et normatif clair en lieu et place de la normativité interne des écosystèmes et des processus naturels qui existaient auparavant. En effet quel système de valeur déterminera si tel ou tel biotope doit être favorisé ici ou là, quelles valeurs vont déterminer les normes d'équilibre ou de diversité suffisante pour les différents écosystèmes ? A l'heure de la société du risque¹ et de la crise environnementale, on voit également quelle urgence il y a à renouveler l'étude de la dimension normative des projets d'aménagements et notamment à établir les liens clairs qui pourraient exister avec l'écophilosophie d'Arald Naess, ou l'éthique environnementale d'Aldo Léopold.

Après avoir étudié les rapports entre technique et nature, et le problème de la valeur que ce rapport induisait, il convient à présent d'envisager un autre aspect de la dimension technique de la ville durable. Dans la mesure où ce nouveau rapport à la nature implique la réforme des comportements et l'exercice d'un certain contrôle de l'environnement et des usagers, on se doit de procéder à l'analyse de la ville durable en tant qu'ensemble de techniques de gouvernement.

II.3 Le projet de gouvernementalité et les techniques de pouvoir de la ville durable.

Comme nous l'avons vu les projets du Grand Paris sont très complets et portent sur un ensemble considérable de problématiques en lien avec la conception de la ville territoire. Outre les projets de gouvernance renouvelée pour cette entité hybride que serait le Grand Paris, destinés à effacer et simplifier l'imbroglio administratif actuel, les projets présentés en 2009 ont construit de façon indirecte une nouvelle figure du pouvoir et une nouvelle étape de la gouvernementalité au sens entendu par Michel Foucault. Même si nous sommes sortis aujourd'hui d'une conception spatialiste de l'urbanisme qui a eu pour ambition de réformer les comportements grâce au dispositif architecturaux et urbains, le projet d'aménagement conserve toujours une visée programmatique et prescriptive. En effet, toute forme architecturale ou urbaine suppose des comportements et des régimes d'actions adaptés à ces formes, en même temps qu'elle organise et contraint l'espace et les pratiques. Ainsi au niveau architectural l'organisation fonctionnelle d'un espace contraint les parcours et les pratiques domestiques, par conséquent les régimes de sociabilité et les interactions. Bien sûr, les formes entrent dans un rapport de

¹ Au sens défini par Beck, op.cit, 1991.



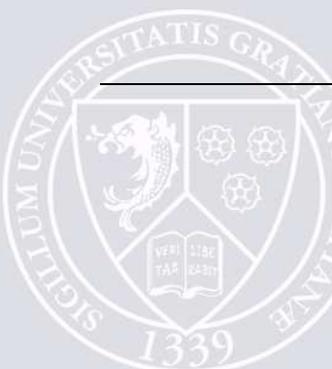
codétermination avec les pratiques, les secondes entraînant également les premières, le social déterminant la forme et le contenu des formes matérielles. A l'échelle urbaine, le projet d'aménagement constitue de même indirectement un ordre des pratiques et des interactions, construit une figure de l'usager de ces morphologies et de ces services. De même qu'on peut lire dans un projet urbain les principes, représentations, schèmes, qui sont à l'origine de ce projet, on peut identifier comment ces projets définissent en creux la figure d'un usager idéal, adapté à l'organisation morphologique, ainsi qu'à la disposition des services et des transports proposée par le projet. Ainsi les projets du Grand Paris, comme tous les autres projets urbains, possèdent bien une dimension normative qui opère à un niveau phénoménologique et social, c'est-à-dire en tant qu'ils déterminent de fait des perceptions et des interactions. Comme l'indiquait Guy Burgel « *Le Grand Paris n'est pas d'abord un lieu d'exercice du pouvoir ou un champ de prouesses architecturales, mais une expérience exceptionnelle du vivre ensemble efficace et plus juste.* »¹. Cependant nous avons vu que ces projets étaient bien plus vastes que de simples projets urbains, mais qu'ils impliquaient des réformes économiques, administratives, voire politiques, menées au nom de la nécessité de répondre aux impératifs définis par Kyoto. Parce que la ville durable est la ville du risque climatique, de multiples « dispositifs de sécurité » au sens de Foucault² ont été mis en place tels les circuits économiques courts, la réforme des transports publics ou de l'habitat, de même que des recommandations quant à la consommation durable ont été faites et qui incarnent une gestion des comportements des usagers correspondant potentiellement à une gouvernementalisation des conduites. Nous voyons ainsi que la ville durable projetée par les aménageurs dessine une certaine figure de l'organisation sociale, du comportement des usagers et donc qu'elle développe certaines technologies de pouvoir qui lui sont propres.

Notre but est ici d'examiner comment la ville durable incarne une nouvelle figure de la gouvernementalité libérale élaborée au XVIII^{ème} siècle, mettant en place une technologie de pouvoirs qui s'appuie non plus seulement sur les mécaniques de l'intérêt mais également sur celles du bien commun. Dans cette partie nous rappellerons dans un premier temps les concepts essentiels de la théorie Foucauldienne de la gouvernementalité afin ensuite d'utiliser ces outils pour l'analyse des propositions de la ville durable³.

¹ Burgel, op.cit, 2008, p. 13.

² Pour l'heure nous nous contentons d'une définition sommaire et partielle en tant que « formation qui, à un moment donné, a eu pour fonction de répondre à une urgence. » Foucault, M. *Dits et écrits*, Paris, Gallimard, Vol.3, p. 299.

³ Pour une introduction aux travaux de Foucault et une présentation des apports en terme d'analyse des politiques publiques, voir Meyet S, Naves M.C, Ribemnt T (Dir.). *Travailler avec Foucault. Retour sur le politique*, Paris, L'harmattan, 2006.



II.3.1 Technologies de pouvoir et émergence de la gouvernementalité.

Si en France le regain d'intérêt pour les travaux de Foucault concernant les techniques de pouvoir a fait suite à l'édition en 2004 de deux volumes rassemblant les cours donnés en 1978 au collège de France, Aux Etats Unis, en Allemagne ou en Angleterre, ces travaux ont depuis longtemps donné naissance à ce que certains appellent même des « governabilty studies »¹. L'intérêt du paradigme est alors de pouvoir penser la spécificité des relations de pouvoir et la texture détaillée des techniques disciplinaires et sécuritaires qui les fondent, d'aborder à la fois les stratégies gouvernementales, le gouvernement des autres, ainsi que les formes de subjectivation qui permettent le gouvernement de soi. Cette approche permet de tenir ensemble « *et d'articuler dans l'analyse à la fois les forces, les rationalités politiques, les programmes et appuis discursifs, les pratiques et les technologies par lesquels se construisent, s'organisent et se déploient les activités de gouvernement.* »². Le but de Foucault est de regarder « derrière » les institutions afin d'y retrouver les technologies de pouvoir, une économie générale du pouvoir. Les formes de la gouvernementalité sont historiques et situées, l'Etat n'est qu'un moment, qu'une forme contingente de l'histoire du pouvoir, « une péripétie de la gouvernementalité »³. Si au départ la gouvernementalité renvoie à une forme de pouvoir spécifique qui va émerger au XVI^{ème} siècle et prendre son essor au XVIII^{ème}, à partir de 1979, la gouvernementalité devient chez Foucault un terme générique désignant les pratiques générales d'exercice du pouvoir qui consistent à manœuvrer et orienter les conduites des hommes: « *La gouvernementalité est une forme d'activité ayant pour objectif d'influencer, de guider ou d'affecter les conduites d'une ou plusieurs personnes* »⁴. Nous allons retracer brièvement cette genèse historique afin de rappeler l'évolution des formes de pouvoir qui pourront nous être utiles par la suite.

Rappelant que la figure du berger et de son troupeau n'existait pas dans l'Antiquité grecque et romaine⁵, Foucault voit dans l'émergence du pastorat Chrétien les prémices et les fondements de la gouvernementalité future. « *Le pastorat est le prélude de la gouvernementalité* »⁶. Le pastorat qui n'est ni une politique, ni un rhétorique, ni une pédagogie mais l'art de

¹ Hunt, A. « Risk and moralization in everyday life », in Ericson, R.V., Doyle, A. (Dir.) *Risk and morality*, Toronto, University of Toronto press, 2003, pp. 165-192. Pour quelques exemples de la diversité et de la richesse de ce type d'étude voir par exemple Garland, D. « Governmentality and the problem of crime: Foucault, criminology, sociology », in *Theoretical criminology*, 1, n°2, 1997, pp. 173-214 ; Gordon, C. « Governmental rationality : an introduction » in Burchell, G., Gordon, C., Miller, P. (Dir.) *The Foucault effect: studies in governmentability*, Chicago, University of Chicago Press, 1991, pp. 1-52.

² Rumpala Y, « La consommation durable comme nouvelle phase d'une gouvernementalisation de la consommation », in RFSP, vol.59, n°5, 2009, pp. 967-996.

³ Foucault, M. *Sécurité, territoire, population*, Paris, Gallimard-Seuil, 2004a, p. 253.

⁴ Gordon, op.cit, p. 24.

⁵ Foucault, op.cit, p. 127.

⁶ Foucault, op.cit 2004, p. 187



gouverner les hommes¹, devient le rapport fondamental entre le chef et ses ouailles et toute l'organisation de l'église sera calquée sur ce rapport. Comme toute forme de pouvoir le pastorat définit un rapport spécifique au salut, à la loi et à la vérité. Quant au salut, il instaure une économie des mérites et des démérites², quant à la loi une obéissance radicale et sans exception³ et quant à la vérité il impose le discours de la vérité intérieure et une mécanique de l'aveu destiné à produire une vérité sur soi.

A la suite d'événements historiques divers et notamment des mouvements de réforme et de contre-réforme, de la révolution française (l'ensemble des mouvements que Foucault appelle « contre-conduite », mais aussi de la réintégration administrative de ces contre conduites, et enfin de la dislocation de l'empire et de l'église⁴, le pastorat s'est intensifié au XVI^{ème} siècle dans le sens où la question des « conduites » s'est posée dans tous les domaines. L'éducation des enfants étant un prisme majeur au travers duquel s'est construite cette question des conduites. Par des mécanismes très complexes ne relevant pas du transfert, c'est l'Etat qui va progressivement en venir à devoir gérer la conduite des hommes. De là toute une série d'interrogations quant à la « chose publique » et plus généralement à la définition du « gouvernement », de la « raison d'Etat »⁵. Le rapport à la vérité de la raison d'Etat implique de la part du souverain la connaissance d'objets plutôt que de lois, des mécanismes de sécurité destinés à gérer ces objets.

Le XVI^{ème} siècle a vu la mise en place parallèlement aux mécanismes disciplinaires, de dispositifs de sécurité destinés à gérer des problèmes en lien avec la circulation et la ville⁶. Foucault montre comment les fléaux de la disette et de la variole ont été encadrés par des dispositifs de sécurité spécifiques comme la vaccination ou la gestion de la circulation des grains, s'appuyant sur des mécanismes d'estimation de probabilités et de gestion statistique des risques. Cette nouvelle pensée de l'événement a ainsi donné naissance à ces quatre notions essentielles que sont « le cas, le danger, la crise et le risque »⁷, et ayant pour cible un nouvel objet fondamental dans la constitution de la gouvernementalité, la population.

« C'est à partir de la constitution de la population comme corrélatif des techniques de pouvoir que l'on a pu voir s'ouvrir toute une série de domaines d'objets pour des savoirs possibles. Et en retour, c'est

¹ Foucault, op.cit, p. 169.

² Ibid., p. 175.

³ Foucault, op.cit, p. 182.

⁴ Ibid., p. 234.

⁵ Ibid., p. 251.

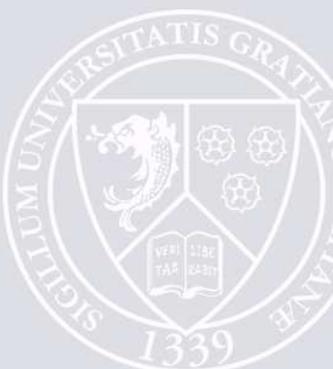
⁶ D'après observation du droit, de la loi et des dispositifs conceptuels et factuels qu'elle met en place autour d'elle, on peut dégager 3 systèmes de distribution des choses, 3 mécanismes :

-Celui qui fixe loi et punition, dit le permis et le défendu : c'est le mécanisme légal ou juridique.

- Celui où la loi est encadrée par mécanismes de correction et de surveillance, c'est le mécanisme disciplinaire.

- Insertion du crime dans calcul de probabilités, calcul des coûts de l'action réponse du pouvoir, pas de défendu et de permis mais définition de l'acceptable et du cas limite= système de sécurité.

⁷ Ibid., p. 63



parce que ces savoirs découpaient sans cesse de nouveaux objets que la population a pu se constituer, se continuer, se maintenir comme corrélatif privilégié des mécanismes modernes de pouvoir »¹

Corrélative, consubstantielle du concept de population, la gouvernementalité émerge et deviendra par la suite la forme privilégiée du pouvoir.

« Par « gouvernementalité », je veux dire trois choses. Par « gouvernementalité », j'entends l'ensemble constitué par les institutions, les procédures, analyses et réflexions, les calculs et les tactiques qui permettent d'exercer cette forme bien spécifique, quoique très complexe, de pouvoir qui a pour cible la population, pour forme majeure de savoir l'économie politique, pour instrument technique essentiel les dispositifs de sécurité. Deuxièmement, par « gouvernementalité », j'entends la tendance, la ligne de force qui, dans tout l'Occident, n'a pas cessé de conduire, et depuis fort longtemps, vers la prééminence de ce type de pouvoir qu'on peut appeler le « gouvernement » sur tous les autres : souveraineté, discipline, et qui a amené, d'une part, le développement de toute une série d'appareils spécifiques de gouvernement [et, d'autre part], le développement de toute une série de savoirs. Enfin, par « gouvernementalité », je crois qu'il faudrait entendre le processus, ou plutôt le résultat du processus par lequel l'État de justice du Moyen Âge, devenu aux XV^e et XVI^e siècles État administratif, s'est trouvé petit à petit 'gouvernementalisé' »²

S'il y a eu constitution cognitive et matérielle de la population à travers les mécanismes de sécurité, c'est parce que le mercantilisme a également été ce moment capital qui a construit l'équivalence entre population et puissance de l'État. Avant ceci, au moment des réflexions de Machiavel, gouverner équivalait à gouverner un territoire, la population étant ce qui était attachée à ce territoire. Avec le mercantilisme puis les physiocrates, gouverner, c'est gouverner la population en vue de l'accroissement de la puissance de l'État.

Si le concept de population employé par le mercantilisme ne désignait encore au XVI^{ème} siècle qu'une collection d'individus, les physiocrates du XVII et XVIII^{ème} feront évoluer le concept vers un ensemble de processus à gérer³. L'évolution du pastorat va donc d'abord se faire en direction d'une raison d'État agissant sur une population encore conçue comme rassemblement d'individus, grâce à des mécanismes disciplinaires d'interdictions, de règlements, de codes, qu'assurera la police⁴.

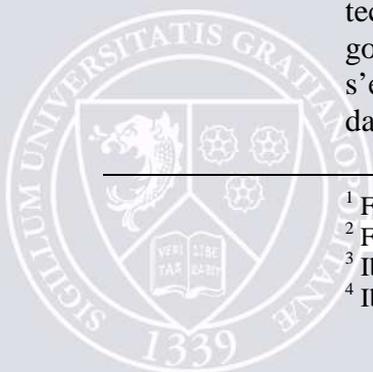
A partir de la constitution de la population en tant qu'objet des techniques de pouvoir va s'amorcer la lente maturation de la gouvernementalité. Dès le XVII^{ème} et sous l'influence des physiocrates va s'engager une mutation de la figure de la population qui va être envisagée dans sa « naturalité », dans la naturalité des processus qui la fondent et

¹ Foucault, op.cit, p. 70.

² Foucault, op. cit, 2004a, p.112.

³ Ibid., p. 72.

⁴ Ibid., p. 360.



qu'il ne faudra plus limiter ou interdire de par des mécanismes disciplinaires, mais susciter, orienter, accentuer grâce à des dispositifs de sécurité. « *Il va falloir manipuler, il va falloir susciter, il va falloir faciliter, il va falloir laisser faire, il va falloir autrement dit, gérer et non plus réglementer.* »¹. Avec cette conception de la population, l'émergence également de l'idée selon laquelle il faut écouter et laisser libre au cours au « désir » de la population, l'encadrer de façon à ce que ce désir soit productif et qu'il produise de l'intérêt général. C'est l'avènement du « laisser faire » et du libéralisme. La raison gouvernementale du XVIII^{ème} va trouver son auto-limitation en même temps que sa raison d'être dans les deux concepts du « marché » et de « l'utilité publique », figures toutes deux à rapprocher de la notion d'intérêt. Ce dernier n'est plus celui de l'Etat mais bien celui des individus et du collectif, le gouvernement devenant ce qui manipule des intérêts². Cette manipulation des intérêts oblige par ailleurs à la protection de la population contre les dangers grâce aux mécanismes disciplinaires et de sécurité. Se dessine alors la figure de l'homo œconomicus, partenaire de la gouvernementalité libérale, du laisser faire productif et du biopouvoir³. Le biopouvoir c'est celui qui envisage la population dans sa matérialité et la naturalité des processus qui l'animent. Le biopouvoir agit donc à travers la mécanique d'un discours vrai, d'experts, à propos de l'homme en tant qu'être biologique, assisté par des organes administratifs de légitimation et de subjectivation.

Le succès des travaux engagés par le philosophe aux Etats Unis a conduit tout un ensemble de chercheurs à prolonger et adapter le paradigme foucauldien à des réalités diverses et variées. Les travaux de Nikolas Rose sont probablement ceux qui ont le plus approfondi les apports des outils Foucauldien dans le domaine de la psychologie et de la science politique. Quant à l'évolution de la gouvernementalité, on serait aujourd'hui selon Rose dans le cadre d'un libéralisme avancé⁴ qui est défini par l'auteur comme l'avènement d'une gestion comptable des individus, une dégovernmentalisation de l'Etat accompagnant une décentralisation accrue des régulations classiques et d'une conception du sujet en tant qu'acteur rationnel qui sait minimiser les risques⁵. Nous allons voir que la ville durable retrouve certaines de ces conceptions, en même temps qu'elle en renouvelle d'autres à travers le rôle particulier que joue la nature.

Rose et Rabinow ont de même avancé l'idée d'un changement des techniques de pouvoir avec la disparition de la « population » en tant qu'objet de ces techniques, et d'une progressive « molécularisation » du corps social⁶. La biopolitique s'exercerait à présent « from below », c'est-

¹ Foucault, op.cit, p. 360.

² Foucault, M. *Naissance de la biopolitique*, Paris, Gallimard-Seuil, 2004b, p. 46.

³ Ibid, p. 271-295.

⁴ Rose, N. "The death of the social ? Re-figuring the territory of government", in *Economy and Society*, vol. 25, n°3, 1996, pp. 327-356.

⁵ Rose, op.cit. et Barry, A., Osborn, T., Rose, N. (Dir.). *Foucault and Political Reason. Liberalism, Neo-Liberalism and Rationalities of Government*, Chicago, University of Chicago Press, 1996, pp. 37-64.

⁶ Voir Rabinow, P., Rose N. "Foucault today" In *The essential Foucault: Selections from the essential works of Foucault 1954-1984*, in Rabinow, P., Rose, N. (Dir.). Op.cit, 2003; Rabinow, P. "Biopower today", in *BioSocieties* 1 (2):, 2006, pp. 195-218; Rose, N. *The*



à-dire non pas par l'action d'un Etat libéral gérant les conduites, mais par les citoyens eux-mêmes qui s'organisent en groupe de pressions, fondent des associations avec des experts, prennent des décisions concernant leur santé et leur vie biologique (naissance, avortement, génome...). On serait aujourd'hui dans une société post-disciplinaire¹ dans laquelle la subjectivation de la discipline a été remplacée par l'éthopolitic, qui là où les mécanismes disciplinaires atomisaient et normalisaient, là où le biopouvoir collectivisait et socialisait, rassemble les individus en groupe de pression, autour d'une question éthique².

Si ces théories sont intéressantes, notamment car elles envisagent la place de l'éthique dans la mécanique des pratiques de pouvoir, nous pensons qu'il est tout à fait possible de penser les évolutions sociétales majeures, et en particulier l'avènement de la société du risque et l'inquiétude environnementale, à l'intérieur du paradigme Foucaultien tel qu'il a défini le biopouvoir. C'est ce que nous allons voir à présent avec l'étude de la ville durable en terme de gouvernementalité.

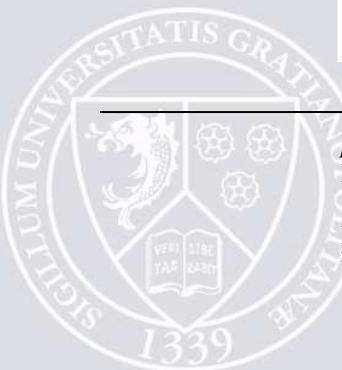
II.3.2 Gouvernementalité des projets de la ville durable : le cas du Grand Paris.

Les projets du Grande Paris dessinent la ville de demain ainsi qu'une nouvelle figure de l'usager citoyen, que devront construire les pouvoirs publics. Toutes ces propositions techniques, politiques ou administratives seront gérées et assumées par des organismes publics hybrides, Etat ou collectivités locales qui restent à définir. En tous les cas, l'ensemble de ces dispositifs constitue des technologies de pouvoir, ou conduites de gouvernement au sens défini par Foucault, qui ont pour corollaire le gouvernement des conduites, soit l'influence des pratiques des usagers constitués en tant que population sur laquelle le pouvoir a prise. La ville est effectivement responsable d'une certaine pression sur l'environnement via les dégagements de CO2 et la consommation d'énergie ; le discours de la ville durable propose donc des solutions techniques de règlements de cette pression qui vont induire un certain comportement de la part de l'usager des villes, c'est-à-dire qui vont opérer comme des techniques de gouvernement qui vont modeler indirectement l'usager de la ville durable. L'ensemble de ces dispositifs que nous allons décrire dans un premier temps, dessine en creux la figure d'un usager responsable que nous envisagerons dans un deuxième temps.

politics of life itself: Biomedicine, power and subjectivity in the twenty-first century, Princeton, Princeton University Press, 2006.

¹ Rabinow, P. *Essays on the anthropology of reason*, Princeton, Princeton University Press, 1996.

² Rose, N. op.cit, 2001, p. 18.



II.3.2.1 Dispositifs à l'œuvre dans la ville durable

Nous avons vu plus haut comment les projets du Grand Paris étaient pour une grande part motivés et animés par la gestion des risques environnementaux, principalement incarnés dans les inondations et les pics de chaleur. Nous avons vu que tout un ensemble de dispositifs techniques et naturels avaient été proposés afin de palier à ces risques. En ce sens, la ville durable comme solution au risque est bien un effet du biopouvoir qui s'applique à gérer les populations à travers la mise en place de dispositifs de sécurité. Il faut se souvenir que pour Foucault, les aménagements architecturaux font partie de ce dispositif :

« Un ensemble résolument hétérogène comportant des discours, des institutions des aménagements architecturaux , des décisions réglementaires des lois, des mesures administratives, des énoncés scientifiques , des propositions philosophiques, morales, philanthropiques ; bref, du dit aussi bien que du non dit , voilà les éléments du dispositif. Le dispositif lui-même c'est le réseau qu'on établit entre les éléments. [...] par dispositif, j'entends une sorte – disons 'de formation qui, à un moment donné, a eu pour fonction de répondre à une urgence »¹

Le dispositif et la rhétorique qui accompagne les propositions de l'équipe Studio 09 illustrent assez bien ce que peut être un dispositif de sécurité. De la même manière qu'à la conception d'une maladie régnante au XVI^{ème} avait été substituée l'idée d'un « danger » s'appliquant à un certain nombre de « cas » et constituant ainsi un risque, l'inondation elle-même n'est plus un danger stagnant et impalpable, mais est elle-même quantifiée et envisagée dans la réalité d'un territoire. En envisageant concrètement différentes zones atteintes par des hauteurs d'eau spécifiques, l'inondation rentre elle aussi dans la rhétorique des « cas » et des risques. Le fait d'adapter le territoire à la crue correspond à cette mécanique de l'annulation de la réalité qui fonde le dispositif de sécurité, contrairement au mécanisme disciplinaire qui s'y oppose². Les digues, les barrages sont comme des réponses à la réalité et relèvent pour cela de la mécanique disciplinaire, alors que l'adaptation du territoire et des habitats à des crues potentielles renvoient bien directement à une mécanique d'annulation. Ce type de dispositif est destiné à épargner la population humaine, autant qu'à préserver la faune et la flore, ce qui le rattache directement à la gouvernementalité que nous connaissons. Les zones « sauvages » que l'homme n'a pas le droit de fréquenter pourraient, elles, être envisagées comme des conséquences des mécanismes disciplinaires puisqu'elles empêchent les usagers de la ville de venir perturber la renaissance d'une

¹ Foucault, M. op.cit, p. 299.

² Voir Foucault 2004, p.48, pour une comparaison entre les artefacts disciplinaires et les dispositifs de sécurité. L'auteur montre la différence entre une gestion disciplinaire de la variole qui imposerait des quarantaines, des interdictions de circuler ou de se rassembler, et un dispositif qui au contraire accepte le phénomène, le provoque par l'inoculation du virus et définit des seuils d'acceptabilité de la maladie. On voit bien l'opposition entre une logique d'opposition et une logique d'annulation du phénomène.



autre partie de la « population » biotique que sont les espèces attachées à un biotope. Comme nous l'avons dit l'homme se conçoit comme une partie de la communauté biotique, ainsi les techniques de gouvernement s'appliquent également aux autres êtres vivants.

Outre les dispositifs matériels devant parer directement aux conséquences du risque climatique tels les digues ou les zones humides, d'autres dispositifs ont été proposés et qui opèrent à travers une gouvernementalisation des conduites de l'utilisateur. Un premier aspect de cette gouvernementalisation des conduites passe par une action sur la consommation dans la ville durable.

Dans un article portant plus particulièrement sur la consommation de produits de la vie courante, Yannick Rumpala démontre comment la consommation a été associée à une pression environnementale forte par les pouvoirs publics et comment ces derniers ont progressivement investi ce domaine d'une volonté de gouvernement à distance, c'est-à-dire d'un modelage du consommateur qui se devrait d'agir de façon durable, soit la construction d'un consommateur citoyen¹. L'auteur décrit le report des responsabilités des producteurs vers les consommateurs et la volonté de la part de l'Etat de réguler et discipliner les actes d'achat au travers d'un ensemble de dispositifs matériels et discursifs, sans toutefois toucher à la dynamique de consommation et de croissance. Nous pensons que les propositions développées dans le cadre du concours du Grand Paris obéissent finalement au même processus de gouvernement des conduites. En effet nous avons vu l'insistance des équipes à mettre en place des circuits courts de consommation, à développer les achats de proximité ou encore l'encouragement à la fréquentation de marchés forains. A travers ces dispositifs, le consommateur usager des villes est incité à se conduire de façon durable et à discipliner sa consommation.

*« Dans la ville-nature de l'après-Kyoto, la voie d'eau peut s'envisager sur de très courtes distances, au service d'une **distribution locale de denrées alimentaires cultivées à proximité**, marchés flottants (comme cela se passait souvent autrefois), distribution de paniers AMAP dans une gare d'eau interconnectée à une ligne de tramway »²*

« En vingt ans, le temps moyen consacré aux courses est passé de 90 à 45 minutes. Faire ses courses à moins de 1km de chez soi : c'était là le voeu exprimé par les Parisiens interrogés en 2007 par TNS SOFRES. Favoriser les centres de petite et grande proximité au profit des centres de destination permettra de limiter leurs déplacements interurbains et de prendre en compte les attentes des populations. »³

Cette consommation durable est présentée sur le mode d'un mieux être, d'une amélioration des conditions de vie du consommateur lui-même grâce au discours de l'authenticité, de la « vérité » du produit que permettraient ces circuits :

¹ Rumpala, op.cit.

² Grumbach, II, p. 126.

³ Groupe Descartes, p. 155.



« La notion de « circuit court » en production alimentaire qui rabat la charge carbone du produit distribué, améliore sa traçabilité, sa qualité (fraîcheur) et son recyclage (récupération des déchets et des consignes) tout en créant de nouvelles hypothèses pour une économie locale peut être étendue aux loisirs et surtout au tourisme. »

De la part des consommateurs il est attendu implicitement qu'ils jouent le jeu de ces nouveaux circuits en se rendant sur ces marchés locaux, en les préférant même aux lieux de distribution classiques. C'est l'action concertée de ces adaptations individuelles qui devraient permettre l'obtention de cette durabilité. On est donc bien dans un processus de gouvernement à distance, qui agirait sur les structures économiques de l'activité autant que sur celles de la consommation. Ainsi on voit bien comment les projets font dépendre la réduction de l'empreinte énergétique d'un ensemble de pratiques liées à la consommation quotidienne. La même remarque vaut pour les projets de développer un tourisme de proximité de façon à réduire les déplacements et ainsi les bilans carbone trop élevés. Les structures touristiques de proximité sont des dispositifs qui devront permettre un abaissement de l'empreinte et ce à travers la mobilisation forte des consommateurs usagers qui se devront d'utiliser ces dispositifs. Partenaire de la consommation durable, le tourisme de proximité n'est pas présenté sous le mode du sacrifice de l'éloignement normalement associé à toute idée de vacances. Au contraire il est soutenu au nom de la redécouverte des potentialités du territoire jusque là négligé :

« Faire redécouvrir l'offre touristique francilienne aux Franciliens via des actions de promotion spécifiques, des politiques tarifaires adaptées (de type Pass) voire des services spéciaux (comme des coupe-files dans certains sites particulièrement attractifs) »

« Les explorations de proximité nécessitent des hébergements, des circuits, de professionnels spécialisés – donc des emplois – et demandent une créativité sans cesse renouvelée pour que l'expérience autolétique (processus de l'expérience optimale avec implication totale de l'acteur dans l'activité) devienne un bonus pour l'utilisateur »¹

Le dilemme qui se dessine derrière ces propositions et qui consiste à discipliner le consommateur sans toutefois ralentir la dynamique de consommation a été senti par quelques équipes qui tentent alors de le résoudre par un discours de la rationalisation, de la bonne mesure.

« L'enjeu n'est pas ici de supprimer des déplacements importants pour la qualité de vie et pour l'économie touristique nationale (les Franciliens sont la première clientèle touristique française de la



¹ Grumbach, I, p. 89.

plupart des régions du Pays), mais de mettre en place des actions permettant de limiter à la marge les déplacements. »

Même si on ne peut parler exactement de consommateur à propos de l'usager des villes, ce type d'analyse pourrait être élargi aux pratiques d'habitat et de transports. Il y a comme une incitation aux consommateurs usagers à habiter dans ces nouveaux bâtiments BBC et à utiliser les transports en commun ou les voitures électriques. Ces objets techniques joueront alors le rôle de modèle incitatif à partir duquel les usagers devront modeler leur comportement. On est bien là dans le gouvernement des conduites ; c'est la capacité des usagers à faire évoluer leurs pratiques d'habitat et de déplacement, qui sera déterminante dans la réduction des pressions environnementales. Parallèlement ces modes de gouvernement mettrons au cœur de la gestion administrative et technique la figure de l'ingénieur, suggérant un retour à un autre mode de gouvernementalité relevant de ce que Foucault avait qualifié de « pastorale chrétienne » et qui avait prévalu du III^{ème} au XVI^{ème} siècle. Dans ce retour à une forme de pastorale archaïque, cette pastorale technique, l'ingénieur et l'expert en général, retrouvent la figure du berger.

Allié à ces modes d'habiter, le discours éthique que nous avons détaillé au chapitre précédent et qui vient appuyer d'un savoir et d'une conscience réflexive ces techniques destinées à modeler les comportements. Le discours éthique qui justifie la bonne figure de « l'habiter », fait partie intégrante de cette utilisation de l'architecture en tant que dispositif, et plus généralement de tous les dispositifs compris dans la ville durable. Ainsi la volonté de créer et respecter la communauté biotique, de fonder une valeur intrinsèque de la nature, qui vienne justifier les aménagements de la ville durable, est potentiellement un discours que pourra s'approprier l'usager et constituer ainsi un mécanisme de subjectivation de ces techniques de gouvernement.

A travers ces différents dispositifs se dessine en creux l'image d'un usager citoyen qui devra mesurer la portée de chacun de ses actes en ville, mais également se faire partie intégrante de cette grande machinerie verte qu'est la ville durable.

II.3.2.2 Le gouvernement des conduites : la figure de l'usager de la ville durable.

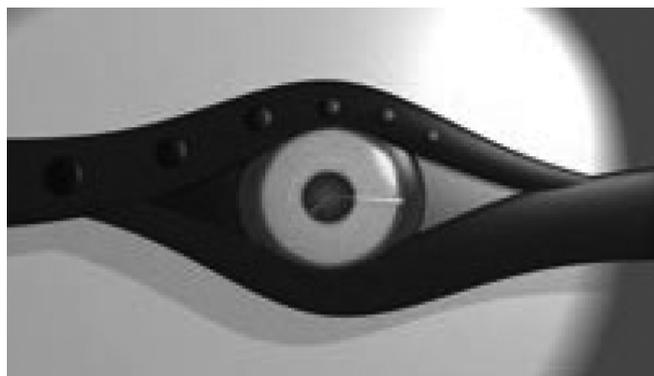
Ces stratégies d'aménagement de la ville durable considèrent la population comme un ensemble d'individus dont le comportement pourrait être influencé et modelé, dessinant ainsi la figure de l'usager de demain, qui serait lui-même un élément intégré à cette « machinerie verte » via certains objets techniques. Avec la possibilité d'utiliser des vélos, des véhicules électriques ou les transports en commun, d'habiter dans un logement BBC et de faire ses courses à proximité de chez soi en consommant des produits locaux, plutôt que de s'engager dans un système de pratiques « traditionnelles », on demande à l'usager de se comporter de



façon morale. Comme nous l'avons dit les objets techniques sont les instruments d'une moralité déléguée et les usages suscités par eux équivalent au respect de l'environnement et de la communauté biotique. La conscience morale des usagers devra s'incarner dans leurs choix de mobilité et d'habitat.

Ces choix d'habitabilité seront également orientés par une conscience réflexive et calculatrice qui leur permettra d'évaluer de façon permanente l'équivalent carbone de leur consommation. L'utilisateur devra faire preuve des mêmes compétences que celles présentées dans les dossiers et qui permettent de calculer de façon rationnelle l'efficacité énergétique de tel véhicule ou telle maison. L'utilisateur de la ville durable proposée par le Grand Paris tiendrait donc de l'homo oeconomicus à rationalité peu limitée puisque ayant un nombre important d'informations en sa possession. Il se livrerait à tout un ensemble de processus de calcul, d'évaluation et de « traduction » entre matérialité de la vie urbaine et carbone.

Paroxysme de cette capacité analytique de l'utilisateur de la ville nature, le fait qu'il soit lui-même un élément de cet outil technique avec l'utilisation d'un dispositif de signalisation qui permettrait à l'utilisateur de signaler un défaut de qualité de l'air ou un excès de certaines substances dans l'eau. En effet l'équipe Nouvel propose la généralisation de la « montre verte », artefact technique en cours de développement en partenariat avec de nombreuses entreprises de pointe comme Altran ou JC Decaux¹. Cette montre serait une sorte de capteur qui permettrait une transmission d'informations à une plate forme depuis n'importe quel point de la ville. Projetée dans le cadre du programme « ville 2.0 », la montre verte obéit à la volonté de multiplier le nombre de capteurs environnementaux dans la ville. Elle permet de relever des quantités de gaz divers, de bruits ou de toute autre information jugée pertinente du point de vue environnemental.



AJN et alii, p. 378.

L'utilisateur deviendrait ainsi un vecteur d'informations pour une entité centrale devant gérer la pollution et ce qu'on appelle le métabolisme urbain². L'équipe présente l'exploitation de la base de donnée ainsi constituée comme répondant à des objectifs ludiques, la volonté de mettre en place des « cartes vécues » pour les usagers. Il est beaucoup plus probable que ces données seront utilisées afin de gérer au mieux les

¹ AJN et alii, I, p. 378.

² Barles, op.cit, 2007.

nuisances urbaines par les pouvoirs publics. Dispositif de surveillance des flux urbains mais également des activités responsables de ces nuisances car le but de cette montre sera bien de déclencher une réaction de la part des pouvoirs publics lors d'un dépassement de tel ou tel seuil. On voit ainsi comment l'usager en vient à être instrumentalisé, intégré dans cette logique de contrôle de l'environnement et comment il devient un vecteur d'informations fondamental pour le fonctionnement de la ville nature. Le gouvernement de soi est une extension du gouvernement des autres, le citoyen est un mini Etat qui évalue entrées et sorties du territoire. Il a récupéré à son échelle les fonctions régaliennes du pouvoir et il juge, quantifie, distribue, notifie l'évolution du métabolisme urbain.

C'est approximativement le même discours qui est développé dans les projets de l'équipe MVRDV et de son city calculator. Ce logiciel permet d'évaluer l'éco-performance d'une ville ou d'un quartier à partir de données diverses concernant l'environnement.

« Apres 'Kyoto', il semble évident et presque normal de se comporter de manière responsable envers le climat et l'environnement. Mais il faut beaucoup d'efforts. Ces efforts doivent être analysés, visualisés, positionnés, programmés et comparés. Une sorte d'étiquetage à l'échelle de la ville est nécessaire pour quantifier et mesurer ces efforts. Un Green City Calculator qui calculerait ces efforts et les comparerait entre différentes villes et à différents niveaux: sur leur empreinte et sur leurs réussites. »¹

On voit comment un discours prescriptif sur les comportements accompagne et justifie l'utilisation d'un tel dispositif de surveillance et d'évaluation. A travers ces objets techniques, l'usager est intégré à la mécanique générale de la ville durable. L'utilisation des objets techniques par les usagers, en même temps qu'elle sert la logique de durabilité, permet la subjectivation de ses valeurs.

La figure du citoyen rationnel et optimisateur du risque qui se dessine, semble donc retrouver pour une part les théories du « libéralisme » avancé². Cependant nous voyons que quelque chose d'autre opère par la médiation des objets techniques.

Dans la société libérale, l'Etat s'est doté d'organes spécifiques quant à la production d'informations sur la population et son cadre de vie. Instituts, départements de l'université, centres spécialisés constituent et étudient la population. Les nuisances urbaines étaient également l'objet d'un traitement par des entités extérieures et ce au nom du principe libéral d'amélioration du cadre de vie destiné à améliorer l'intérêt collectif et la productivité. Dans la ville durable, le citoyen devient lui-même le vecteur d'information, c'est-à-dire qu'il n'est plus seulement un élément de la population, un objet des techniques de pouvoir et donc le simple support d'une information, mais bien l'origine de celle-ci. Ainsi l'usager des villes n'est plus simplement cet objet d'une gestion comptable qu'avait décrit

¹ MVRDV, I, p. 32.

² Cf supra.



Rose, il fournit l'information de cette gestion comptable. En renvoyant ces informations sur le cadre de vie, se constitue une base de données qui opère comme tableau statistique de la ville. Ce tableau pourra être la base d'une correction (environnementale, sociale), ou le principe d'une norme sur laquelle devront se calquer tel ou tel quartier de la ville.

La montre verte peut à tous ces égards être considérée comme successeur du panoptique. On passe d'une société libérale dans laquelle un organisme central surveillait chacun sans l'empêcher d'agir et de produire de la richesse à une société où tous se regardent, regardent le monde et renvoient ces informations à l'unité centrale. Cette dernière délègue à ses constituants, le rôle d'observateur et de surveillance, qu'ils s'empressent d'accomplir par la médiation des objets techniques.

Il est intéressant de souligner qu'une double mécanique opère dans ce processus d'intégration du citoyen. On retrouve d'une part cette manipulation des intérêts, intérêt défini comme « *principe d'un choix individuel, intransmissible, ce principe d'un choix atomistique et inconditionnellement référé au sujet lui-même* »¹. L'intérêt d'un usager dans la constitution de la ville nature, dans le fait d'habiter et de se déplacer de façon douce, de ne pas trop consommer, c'est d'abord la préservation de l'environnement et donc sa propre préservation. L'usager agit de façon à se protéger contre la nature conçue comme menace et ainsi à ménager son propre « Salut » environnemental. Cependant nous avons vu qu'une éthique se dégageait de la conception de la ville nature et que la préservation de cette dernière semblait parfois être une motivation quant à la mise en place de cette structure urbaine. L'éthique environnementale est un élément du dispositif dans le sens où ce discours justifie les actes et pousse l'usager des villes à penser ses actes au-delà de la sphère d'immédiateté qui le concerne. L'éthique assoit le gouvernement des conduites grâce à une montée en généralité imposée à l'usager. Cette montée en généralité, elle lui est rappelée à chaque fois qu'il se déplace ou qu'il vit simplement dans son bâtiment BBC ou son écoquartier.

II.3.2.3 Rapport à la loi, salut et vérité

Tout type de pouvoir instaure un rapport particulier au salut, à la loi, et à la vérité². Foucault examine ce triple rapport dans la pastorale chrétienne ainsi que dans la souveraineté de l'Etat. Par exemple, concernant le pastorat le pouvoir instaure une économie des mérites et des démérites pour le salut, un régime d'obéissance absolue à la loi et un examen de conscience permanent quant à la vérité³. Nous tentons ici de définir ce même triple rapport à propos de la ville durable. Car si la ville durable peut être considérée comme un vaste dispositif de sécurité issu du biopouvoir, il n'en demeure pas moins que ce dispositif participe à la construction et à l'inflexion de ce rapport.

¹ Foucault, op.cit, 2004b, p. 276.

² Foucault, op.cit, 2004a, p. 23.

³ Ibid, pp. 167-195.



La ville durable, la société durable, pense le salut comme étant celui de la terre conçue en tant que matrice de ressources. Le biopouvoir, soucieux de préserver ce par quoi la richesse et l'intérêt des nations peuvent être préservés, considère la biosphère comme un potentiel, une quantité de matière qu'il est nécessaire de gérer différemment au gré des circonstances. Dans ce cadre définissant un salut planétaire, l'individu est soumis à une évaluation permanente de ses actes sous la forme du bilan carbone, un altruisme planétaire systématique, l'obligeant à une anticipation et un élargissement de conscience. Le propre Salut de l'utilisateur de la ville durable, passe par le salut de cette entité vague et lointaine qu'est « l'environnement ».

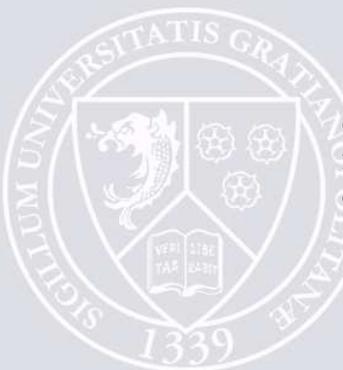
Concernant la loi, les individus sont soumis à une surveillance mutuelle, passant notamment comme nous l'avons vu par la médiation des objets techniques. La force de la gouvernementalité de la ville durable réside dans l'assimilation de la loi régissant les libertés politiques et juridiques, à la loi morale et physique. La ville durable construit une équivalence légalité, moralité, physique. La sédition n'est pas possible, elle n'aurait pas de sens ; non seulement elle serait amoral, mais elle s'inscrirait également contre le cours des choses, contre la naturalité du monde, qui lui, tend toujours vers la préservation de son être.

Enfin dans le rapport à la vérité, l'Etat, ou la ville durable continue comme nous l'avons vu à produire des savoirs sur la population, notamment sur sa consommation, (quantité, nature, durabilité), et ce grâce à la participation de l'utilisateur lui-même, intégré dans cette technique de pouvoir en tant que vecteur d'information. L'utilisateur devient porteur d'une vérité, d'un élément de vérité qu'il donne à l'Etat. D'un autre côté il procède également à l'examen de la durabilité de sa propre conduite dans le but d'une amélioration de sa performance énergétique. L'écoperformance va devenir un maillon important dans la gestion des intérêts particuliers et de l'intérêt général.

II.3.2.4 Bien être, bien commun et intérêt.

Les projets de ville reposent sur des préconceptions et des représentations de l'intérêt général, la bonne forme urbaine doit correspondre aux impératifs définis par cet intérêt général préalablement énoncé. Comme nous allons le voir, ce concept est une sorte de « coquille » à l'intérieur de laquelle peuvent venir se loger divers contenus et c'est à celui que propose indirectement la ville durable que nous allons nous intéresser ici.

Les usages historiques de la nature dans l'espace urbain que nous avons décrits dans notre première partie s'adossaient à des sortes d'anthropologies, de conceptions générales de l'homme et de son bon fonctionnement physiologique et moral. Ces systèmes de valeurs, qui ont été décrits différemment par les diverses branches et obédiences des sciences sociales, considéraient le contact avec la nature sous la forme agricole ou paysagère comme étant fondamental à l'être humain, comme



permettant son accomplissement physique et moral. Ces propositions qui comme nous l'avons vu se sont développées à partir du XVIIIème mais surtout à la fin du XIXème font suite à une évolution du mode de gouvernementalité apparu au XVIIème siècle et qui faisait du « bien être » des hommes le but de l'art de gouverner¹. Ce bien être des gouvernés, assuré par les gouvernants, n'avait pas alors pour but l'intérêt général mais la productivité maximale des gouvernés. L'évolution des systèmes de pouvoirs et des discours les justifiant va entraîner la progressive disparition de la notion de bien être au profit de celle d'intérêt général.

La notion d'intérêt général est extrêmement riche et a une longue histoire. Dans le cadre d'une entreprise généalogique, François Rageon retrace l'évolution progressive et discontinue de cette notion, tantôt transcendante des intérêts particuliers comme chez Platon, immanente à eux chez Aristote, ou encore étroitement liée au concept de volonté générale chez Rousseau². Il n'est pas question ici de rentrer dans le détail des diverses conceptions de l'intérêt général, ce qui nous amènerait trop loin de la question de la ville post-Kyoto, cependant il importe d'avoir certains éléments à l'esprit afin de comprendre l'évolution qu'a constitué le Grand Paris. Par delà les divergences conceptuelles, Rageon remarque que la notion d'intérêt générale implique toujours l'idée d'un consensus, d'une solidarité sociale, objet de construction et de débats idéologiques³. L'intérêt général est considéré comme surpassant les intérêts particuliers, ce dépassement pouvant s'opérer de façon immanente, comme constitution progressive des intérêts d'un groupe, ou de façon transcendante via la médiation de la création d'organes de représentation prenant en main la gestion du groupe et s'éloignant des intérêts particuliers. L'intérêt général est alors transcendant aux intérêts particuliers c'est-à-dire qu'il revêt un caractère d'extériorité et d'altérité par rapport à ceux-ci⁴. L'intérêt général a une fonction théorique mais surtout pratique de légitimation du régime politique considéré, et ce quelle que soit sa nature. L'auteur, repris par toute une tradition d'analyse politique et juridique la qualifie donc « d'idéologie institutionnelle »⁵, dans le sens où conformément aux écrits séminaux de Mannheim⁶, cette idéologie aurait une fonction essentiellement conservatrice et de légitimation : « *Par idéologie nous entendons un système organisé de représentations ayant une fonction théorique et pratique : permettre à une groupe social de se représenter et de vivre son unité et son identité.* »⁷. Mis en œuvre par l'état démocratique, c'est le peuple qui est la source de l'intérêt général. Il prescrit un modèle de

¹ Foucault, op.cit, 2004a, pp. 341-346.

² Nous renvoyons le lecteur à cet ouvrage de synthèse pour des précisions quant à chaque auteur ayant théorisé l'intérêt général. Rageon, F. *L'idéologie de l'intérêt générale*, Economica, Paris, 1986.

³ Op. Cit, p. 9. Ceci recoupant les propos de François Ascher : « l'intérêt général est une construction sociale dont les modalités de construction dépendent du type d'état et de société », Ascher, F. *La société évolue, le politique aussi*, Paris, Odile Jacob, 2007

⁴ Rageon, op.cit, p. 29. « *Cette représentation de l'intérêt public, transcendant les intérêts particuliers, forme le noyau dur de l'idéologie de l'intérêt général.* ».

⁵ Voit notamment, Denis, B. *L'intérêt général à l'épreuve du pluralisme*, La documentation française, Paris, n° 946, Mars 2008, pour une synthèse de ces traditions.

⁶ Mannheim, K. *Idéologie et Utopie*, Paris, Rivière, 1956.

⁷ Rageon, op.cit, p. 10.



comportement aux citoyens en même temps qu'il limite le pouvoir de l'état sur le peuple : « *L'idéologie de l'intérêt général remplit une triple fonction politique, l'intérêt général constituant le fondement, le but, et la limite du pouvoir d'état.* »¹.

La notion d'intérêt général a connu bien des remises en cause conceptuelles et factuelles depuis sa théorisation en tant que principe de légitimation des pouvoirs. D'un point de vue conceptuel les oppositions ont été triples. Des remises en cause idéologiques, principalement d'origine marxiste, assimilant l'intérêt général à un intérêt de classe ; une remise en cause sociologique qui disqualifie la possibilité d'identifier un caractère de généralité parmi la diversité des intérêts ; enfin une remise en cause économique. D'un point de vue factuel, la menace, voire la disparition de l'intérêt général a été largement étudiée par la science politique contemporaine. Pierre Rosenvallon a décrit la défiance populaire à l'égard de la représentation nationale censée incarner la volonté du peuple et donc l'accomplissement de l'intérêt général². Les processus de représentation classique étant eux même concurrencés par des modes alternatifs comme les sondages ou la présence médiatique³. La montée des groupes d'opinion, l'atomisation progressive de la « nation » ont souvent été analysés comme le résultat d'un repli sur soi égoïste⁴ d'une montée de l'anomie et des replis communautaires. Cependant d'autres analyses ont mis en évidence l'évolution contemporaine du mode de production de la généralité. Rosenvallon démontre qu'à une production agrégative et unitaire de l'intérêt général a succédé une addition et une superposition des particularités, mettant fin à une réalité mais aussi un mythe de la construction démocratique. Enfin les travaux de Jean Pierre Gaudin ont décrit la dilution de l'intérêt général dans un ensemble de choix locaux du fait de la décentralisation et de la recomposition économique⁵.

L'aménagement du territoire a été le lieu de cette dislocation de l'intérêt général à travers la montée des groupes de pression ou d'intérêts particuliers. Alors que l'état aménageur était dépositaire de l'intérêt général et mobilisait cette catégorie afin de justifier ces projets, ce que l'on a qualifié de syndrome NIMBY ou BANANA, sont venus consacrer la remise en cause de cette légitimité. « *La légitimité technico-économique qui investissait les aménageurs de la transcendance de l'intérêt général et par conséquent, renvoyait à leur particularisme tout autre intérêt, est en effet de plus en plus contestée.* »⁶. La légitimité est remise en cause au nom du débat démocratique, du droit à la discussion par les citoyens. Arthur Jobert

¹ Rageon, op.cit, p. 21.

² Rosenvallon, P. *La politique à l'âge de la défiance*, Paris, Seuil, 2006. L'auteur examine notamment l'érosion de la notion de « confiance » accompagnant normalement la légitimité démocratique issue des urnes. Cette défiance démocratique venant s'ajouter progressivement à la défiance libérale à l'égard du pouvoir, mettant en place un pouvoir de surveillance, des formes d'empêchement et une mise à l'épreuve du gouvernement. Voir, p. 125 et suivantes.

³ Rousseau, D. « De la démocratie continue », LGDJ, Paris, 1995.

⁴ Worms, J.P. « Réhabiliter la délégation démocratique », in *Débat public, les voix de la démocratie*, n°176. POUR, p. 154-155.

⁵ Gaudin, J.P. *Pourquoi la gouvernance*, Paris, Presses de Science. Po, 2002.

⁶ Jobert, A. « L'aménagement en politique. Ou ce que le syndrome NIMBY nous dit de l'intérêt général », in *Politix*, vol.11, n°42. 1998, pp. 67-92.



a signalé l'évolution du processus d'aménagement devant prendre en compte les logiques territoriales avant les logiques technico-économiques, c'est-à-dire que le territoire en tant qu'espace physique et vécu doit être intégré dans le processus décisionnel. « *C'est donc au croisement des contraintes géographiques et politiques propres à chaque contexte d'aménagement que les aménageurs entendent construire un projet « acceptable » par le territoire concerné.* »¹. Dans ce contexte, les aménageurs se doivent de construire l'intérêt général avec les intérêts locaux sur le terrain et non plus dans le secret des bureaux et des conciliabules administratifs. Chaque infrastructure ne peut plus être imposée par une logique top down de l'efficacité technique mais doit tenir compte des particularités politiques et morphologiques locales, qui sont défendues par des groupements d'intérêts de plus en plus organisés. Il s'est donc opéré une profonde mutation de l'intérêt général, qui se rapproche aujourd'hui de l'intérêt commun, considéré comme une somme des intérêts particuliers, représentation qui correspondrait à une définition utilitariste de l'intérêt général².

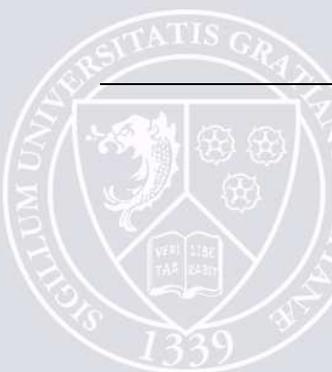
Après ces divisions et ce régime de justifications particulières dans lequel est entré l'aménagement du territoire, la ville post-Kyoto manifeste probablement encore une évolution quant aux discours mobilisés à propos de l'intérêt général. Ainsi après une légitimation du gouvernement des hommes par le « bien être », puis par « l'intérêt général », dépassé ensuite par « l'intérêt commun », la ville post-Kyoto marque une sorte de retour à l'intérêt général entendu au sens classique.

En effet la ville durable est à la fois l'expression d'une volonté séculaire de retour à la nature et une réponse à la question du risque climatique et du contrôle qui est lié à cette évolution climatique. Les propositions du Grand Paris telles qu'elles ont été exposées manifestent le retour de l'intérêt général comme transcendant aux intérêts particuliers et donc dépassant la notion d'intérêt public. Cet intérêt général a été investi de la volonté de respecter et protéger un « bien commun »³. La question qui se pose est d'identifier exactement la nature de ce bien commun. En effet, les dossiers relèvent d'une profonde ambiguïté que nous avons déjà révélée plus haut à propos du rapport à l'éthique. Le bien commun qu'essayent de construire et d'imposer les aménageurs à travers leurs dossiers, est pour une part « la nature », conçue comme valeur supérieure à préserver, et d'autre part le salut de l'humanité. Nous avons vu quelle hésitation cela pouvait amener quant à la formulation d'une position éthique. La ville durable hésite entre valorisation et instrumentation de la nature. Nous voyons que cette problématique est en fait liée à celle de l'intérêt général que la ville durable s'est choisie. L'identité du bien commun pose problème.

¹ Jobert, op.cit, p. 89.

² Bentham, J. *Introduction aux principes de la morale et de la législation*, Oxford, Harrison, 1948, Weber, M. *Le savant et le politique*, U.G.E, Coll 10/18, Paris, 1963.

³ « *Reconnaître le paysage métropolitain comme un bien commun. Faire reconnaître la valeur environnementale, culturelle, paysagère et récréative du territoire, c'est permettre sa connaissance, assurer son respect et encourager son partage.* ». (Groupe Descartes, p. 203.). Ici nous voyons que le paysage est constitué en bien commun.



Il faut noter que cette hésitation entre « Salut de l'humanité » et préservation de la nature retrouve les définitions originelles du bien commun. Cette notion trouve son origine dans la pensée chrétienne qui apporte une grande importance à la communauté et à l'idée de « bien » du point de vue moral. C'est la synthèse Thomiste du XIII^{ème} siècle qui opérera un changement d'orientation de la pensée chrétienne, s'écartant de la conception augustinienne d'une cité instituée par Dieu¹. Le bien commun est à la fois ce qui vient légitimer et limiter le pouvoir chez St Augustin, l'intérêt particulier ne pouvant s'accomplir que dans et grâce à l'intérêt collectif. Chez St Thomas, la cité est le fait des hommes et donc d'origine naturelle et rationnelle ; le but de la cité étant la poursuite du bien commun de ses membres « *Notion synthétique, assurant la liaison entre les dimensions temporelles et spirituelles de l'action humaine, le bien commun thomiste procède d'un double mouvement de rationalisation de la conception chrétienne du bien et de spiritualisation de la conception aristotélicienne de l'intérêt commun* »². L'histoire de la science politique présente d'ailleurs l'intérêt général comme une laïcisation du bien commun Thomiste³. Burdeau a tenté par la suite de reprendre et d'approfondir une doctrine du bien commun en la détachant des aspirations encore spirituelles qui caractérisaient le Thomisme. Chez Burdeau le bien commun est « un *principe d'orientation des activités collectives* » qui impose des principes d'ordre et de justice⁴ et implique une conception pluraliste et décentralisée de l'autorité publique⁵. Ainsi au cours de l'histoire des idées, le concept de bien commun semble s'être progressivement laïcisé et mis au service d'une mécanique politique, concevant le bien commun comme une « coquille » vide, animée d'intentions différentes selon les sociétés et les époques. La notion s'est notamment départie de l'idée de « Salut » spirituel qu'elle contenait encore chez St Thomas.

Or, ce que nous remarquons pour une part non négligeable dans les projets du Grand Paris, c'est l'implicite construction d'une notion de bien commun qui relèverait du « salut environnemental ». Les aménagements proposés sont destinés comme nous l'avons vu à prévenir les risques environnementaux et ainsi à préserver les habitats humains. Il y a donc bien ce retour de la mécanique du salut. « Dieu » a été évacué, le Salut n'est plus porté vers un arrière monde mais est présenté comme possible ici et maintenant. Malgré ces différences un point commun subsiste, la cité est toujours conçue en tant que vecteur, moyen de la salvation. La ville, comme forme physique et sociale, comme ensemble de relations, de savoirs, de pratiques, est ce qui permettra l'accès au Salut.

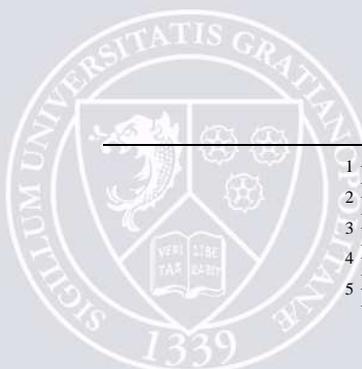
¹ Rageon, op.cit, p. 67.

² Ibid., p. 68.

³ Burdeau, G. *Traité de science politique, t.1*, Vol.1, LGDJ, 1980, p. 92.

⁴ Ibid.

⁵ Rageon, op.cit, p. 82.



Conclusion : L'hypothèse de L'écosystème comme constituant de la nouvelle gouvernamentalité.

Notre étude des modes de gouvernamentalité de la ville durable, soit de la gestion des comportements et des techniques développées afin de gérer ces comportements nous a donc permis d'identifier plusieurs choses.

Premièrement le retour potentiel de la figure du pastorat à travers l'émergence discrète de la figure de l'ingénieur expert dans la gestion des risques environnementaux. En lien avec cette potentielle nouvelle figure du pouvoir, un triple rapport renouvelé quant au salut, à la loi et à la vérité.

Deuxièmement la mobilisation d'un discours, l'éthique environnementale, et des objets techniques réformés, pour la légitimation de cette nouvelle gouvernamentalité. Alliée à ces dispositifs dans le gouvernement des conduites, l'intégration de l'usager à cette mécanique du pouvoir grâce à son rôle « d'indicateur » de l'état carbone de la métropole.

Enfin, la construction d'une figure du bien commun qui retrouverait la notion de Salut de la synthèse thomiste, bien que très largement laïcisée, mais une fois de plus permise et opérée grâce à la « cité » en tant que forme urbaine et sociale.

Nous pouvons dès lors soumettre une hypothèse, qui se devrait d'être confirmée dans d'autres domaines que celui de l'urbanisme et de la réflexion sur la ville. Le discours quant à la réduction de l'empreinte énergétique de la ville s'est appuyé, s'est constitué à partir d'une prise en compte de la réalité urbaine appréhendée au travers de la notion d'écosystème. Que le terme ait été mobilisé de façon explicite ou non, les équipes ont très largement développé une vision systémique et englobant à la fois ville et nature dans leurs dossiers. Il s'est opéré un déplacement des anciennes oppositions conceptuelles, prenant ainsi en compte l'évolution effective des territoires, qui s'est finalement matérialisée dans une conception holiste des objets. Comme les dispositifs de sécurité avaient agi sur le territoire constitué en « population » au XVI^{ème} siècle, constituant ainsi la nouvelle forme de gouvernamentalité que nous connaissons, aujourd'hui ces dispositifs agissent sur les « écosystèmes » et permettent ainsi l'accouchement d'une nouvelle forme de gouvernement des conduites. La population est intégrée à cet ensemble plus vaste qu'est l'écosystème et qui comprend tous les êtres vivants, autant que les espaces artificiels ou naturels. De la même manière que par un mouvement dialectique, le concept de « population » avait été constitué comme objet de gestion de la nouvelle gouvernamentalité au XVI^{ème}, cette fois c'est l'écosystème, en tant qu'il rassemble l'homme et la nature qui permet l'exercice et la légitimation de cette nouvelle figure du pouvoir. Gouverner des écosystèmes, c'est inciter à l'usage de certains objets techniques, inciter à une consommation et une pratique durables, invoquer un discours éthique sur la nature afin d'arriver au salut environnemental. Ainsi la disparition de la notion d'espace public que nous détaillerons plus bas prendrait une dimension autre. Dans l'écosystème, il n'y a pas d'espace de publicisation de la personne publique, mais un espace de manifestation des compétences de la dimension technique de la personne. L'individu, en tant



que rouage technique de cette machinerie verte, est mobilisé dans sa dimension analytique et gestionnaire du métabolisme urbain.

III. Persistances et renouveaux de la pratique et des représentations de la nature.

Tout au long de notre deuxième partie nous avons souligné les échos, analogies ou différences entre les projets du Grand Paris et les aménagements antérieurs, qu'ils soient pratiques ou théoriques. Nous ne faisons ici que reprendre de manière sommative et circonscrite ces remarques quant aux pratiques d'aménagement. Conformément au désir de porter notre attention davantage sur les écarts que sur les continuités, nous passerons rapidement sur les secondes pour développer un peu plus les premières.

III.1. Persistances pratiques.

Il est des échos, ou des retours, bien que partiels ou intégrés à des paradigmes différents qu'il serait ridicule de nier. Il n'est pas lieu de célébrer la différence radicale des projets du Grand Paris par rapport aux doctrines ou aux pratiques urbanistes au mépris de persistances indéniables. Parmi ces dernières, il y en a trois que nous aimerions plus particulièrement évoquer, considérant qu'elles se retrouvent à plusieurs moments dans l'histoire des idées et des pratiques, et non pas seulement dans le Grand Paris et à un moment qui lui est antérieur¹.

Quant aux usages « poétiques » de la nature, nous ne pouvons que constater la persistance de l'utilisation des éléments naturels et en particulier du végétal dans l'amélioration du cadre de vie des habitants. Depuis la ville champêtre jusqu'à aujourd'hui, en passant par les théories de l'embellissement, le végétal est toujours le moyen de rendre agréable la ville. Ces usages sont de plus soutenus par des préconceptions assimilant bien être et conditions de nature et s'incarnant dans un éventail de discours assez large, animés de la volonté de réformer les hommes ou par une sorte d'humanisme tempéré, et en passant par tous les types de velléités moralisatrices.

Deuxièmement, on remarque la persistance de ce que nous pourrions nommer un « schème de l'abondance » et qui consiste en la projection de rendements agricoles importants pour la future communauté urbaine ou agri-urbaine. Ce schème se retrouve dans toute l'histoire de la pensée prospective ainsi que dans les projets du Grand Paris. Si comme nous l'avons dit pour la majorité des équipes, le rendement est moins important que l'acte lui-même, il reste que ce schème est toujours présent. L'utopie et les projets urbains sont toujours « ceux du ventre ».

¹ Ainsi nous ne reviendrons pas par exemple sur le retour de la ville linéaire (c.f. supra), considérant que son émergence en Espagne fin XIXème, sa reprise par Milioutine et les avant-gardes russes, Le Corbusier ou Ernst May, participent du même moment. Nous nous focalisons sur des tendances plus pérennes et plus profondes.



Enfin l'attention à la dimension physique de l'espace dans la construction des morphologies futures est également une attitude très présente dans l'histoire de l'aménagement. Elle a été plus ou moins présente selon les époques et les courants mais n'a jamais disparu. Depuis Vitruve et l'attention au vents et aux pentes, jusqu'à la géohistoire de Grumbach, en passant par le possibilisme et le TOD de Peter Calthorpe, l'appui sur les morphologies géographiques et paysagères a toujours été revendiquée. Bien, sûr et comme nous l'avons dit, nulle part plus que dans le Grand Paris cette attitude n'a été systématisée et appliquée de façon rigoureuse.

On se contentera de ces remarques rapides, le travail de repérage et de classification des analogies et écarts ayant déjà été fait. Le Grand Paris a été le lieu d'un renouvellement des outils et des concepts classiques de l'urbanisme et ce à partir justement de la nature entendue dans un sens large. Nous allons voir comment tout un ensemble de notions morphologiques et conceptuelles ont été potentiellement révisées, en tous les cas comment une « réforme » a été proposée dans ces projets.

III.2 Renouvellements conceptuels et morphologiques

III.2.1 La figure de la métropole active.

Tout d'abord le Grand Paris manifeste l'avènement de la métropole en tant qu'échelle de projet pertinente pour la refondation territoriale. Considérée pendant longtemps comme une conséquence négative de l'urbanisation, critiquée dans ses morphologies, (gigantisme, non lieux), comme dans les régimes d'actions qu'elle favorise, la métropole héritée semble aujourd'hui revenir sur le devant de la scène et être considérée comme l'échelon pertinent de programmation urbaine.

« Contrairement aux couples global-local, général-particulier, la communauté et la proximité ne connaissent pas de saut qualitatif entre le tout et ses parties. Elles ne connaissent que les petits pas qui mènent plus ou moins loin dans le voisinage. Articulée selon ce principe de communauté plus ou moins proche, l'échelle de l'agglomération métropolitaine représente un terme intermédiaire pour dépasser le schématisme du penser global et agir local. » (LIN, II, p. 15)

Or, outre la possibilité d'un gouvernement des villes¹ issu de processus administratifs locaux comme de dynamiques diplomatiques internationales, l'avènement de la métropole semble être justement en lien avec les nécessités du développement durable. Les engagements pris au

¹ Le Galès, P. « Du gouvernement des villes à la gouvernance urbaine », in *Revue Française de Science Politique*, n° 46, (4), 1996.



niveau international quant à la réduction de l’empreinte environnementale, ne pourront être appliqués qu’au niveau local et en particulier au niveau des entités qui sont les principales responsables de cet état de fait, à savoir les métropoles. La nécessité de leur investissement est donc motivée par deux choses : premièrement une nécessité pragmatique qui constitue les instances métropolitaines comme étant au plus près des problèmes environnementaux. Deuxièmement une nécessité « morale » de justice rétributive, liée au fait que les métropoles soient les principaux agents de la mise en danger des écosystèmes. C’est bien le sens des propos de l’équipe LIN : « *Les protocoles, conventions, et contrats que cela implique continueront à être signés par les états nations, leur mise en œuvre et leur déploiement se fera sur le terrain des métropoles* »¹. L’urbanisme durable manifeste donc l’avènement d’une métropole active et non plus conçue en tant qu’état morphologique subi et hérité. La métropole n’est pas un résultat non désiré, elle est un agent doté d’une certaine opérativité dans la gestion de la durabilité. Plus généralement cet avènement de la métropole est vécu comme une opportunité importante dans l’histoire des sciences de gouvernement comme en aménagement :

« Nous considérons cela comme une opportunité technologique et économique extraordinaire – un changement de paradigme ayant un impact aussi important que celui de la révolution industrielle. »
(Rogers et alii, II, p.39)

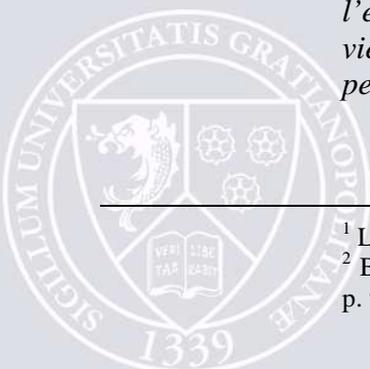
La métropole a non seulement les moyens administratifs et techniques de réguler le développement durable, mais elle est également le moyen d’une redécouverte morphologique de la nature. Symbolique, ce propos liminaire de l’équipe LIN qui reprend et résume l’ensemble des volontés observées dans les projets du GP:

« La métropole peut apporter avec ses larges étendues une dimension nouvelle de la nature : le grand paysage déclinant à travers ses différents aspects (agrément, patrimoine, production agricole, purification de l’eau, de l’air ou du sol par des systèmes auto-nettoyants) une expérience de la nature à la fois domestiquée et sauvage » » (LIN, I p. 17.)

Plus généralement, les propositions de la ville durable que nous avons décrites plus haut comportent une différence fondamentale avec les anciens projets décrits plus haut, ils sont des projets fondamentalement urbains et ne prennent pas naissance dans un rejet de la ville, bien au contraire, mais en partant de la ville territoire : « *Enfin, on peut penser que le renouveau de la ville, non plus déshumanisée et en conflit avec l’environnement naturel, viendra de la ville elle-même et des interactions et synergies qu’elle permet* »²

¹ LIN, I, p. 29.

² Bourdeau-Lepage, L. « Repenser la ville », in *Géographie, économie société*, 13, 2011, p. 9.



De cette conception de la métropole en tant que cadre du projet urbain, embrassant des territoires aussi variés que l'urbain dense, diffus, rurbain et rural, découle une conception de l'habitabilité renouvelée.

A la suite d'Alain Corboz, Yves Chalas¹ avait caractérisé la ville émergente comme coextensive au territoire. Les « territoriants », du fait qu'ils vivent dans une ville mobile, sont amenés à se déplacer sur de longues distances afin de pouvoir travailler, se divertir ou accéder à des services administratifs. La ville territoire est liée à la ville mobile et à la ville nature. Yves Chalas décrit ce mouvement de diffusion que connaît la ville à travers la campagne en l'intégrant, servi par des réseaux de transports rapides efficaces permettant de garder le contact avec l'urbain dense, autant qu'à intégrer des éléments de l'urbanité à la campagne lieu de vie : « *On peut très bien aujourd'hui être urbain en ne vivant plus en ville, grâce à l'essor des transports rapides, collectifs et individuels, grâce aussi à la banalisation des moyens de télécommunications domestiques.* »².

Cette triple figure de la ville émergente n'a pas radicalement changé dans les projets de la ville durable mais connaît cependant quelques inflexions du fait de la prise d'importance de la ville nature. En effet la ville nature dans la ville émergente se manifestait concrètement par l'intégration de l'agriculture à la ville, comme par l'intégration d'espaces ruraux et naturels à celle-ci, en tant que vecteurs d'identité et de pôles d'identification³. Force est de constater que cette pratique de la nature « par la ville et grâce à la ville » a renouvelé la conception de l'habitabilité et le rôle de la ville mobile. En effet, nous avons vu comment les équipes ont très largement proposé l'instauration de structures de proximité, alliant multiplicité fonctionnelle et proximité à la nature. Dans des projets très proches du TOD, les équipes ont proposé la réforme du tissu par le mélange des habitations avec les activités ou les services. De même, il s'agissait pour la majorité d'entre elles de favoriser la proximité aux espaces verts ou naturels à moins de dix minutes de son lieu de vie. Enfin, nous avons vu que deux équipes au moins (Grumbach et Groupe Descartes) avaient appelé à la promotion d'un tourisme local et à la mise en valeur des ressources paysagères et de loisirs proches, dans le but de limiter les déplacements et la production de CO₂. Toutes ces mesures auront pour conséquence une limitation de la mobilité des habitants ; non pas de l'accessibilité, car la mise en place de vastes réseaux de transports collectifs permettra toujours le déplacement rapide à l'échelle du territoire, mais bien du déplacement lui-même. Le territoire s'inscrira toujours là comme possibilité, comme éventualité d'être parcouru, comme un horizon possible, cependant l'aménité de la ville nature devra le retenir près de chez lui. La ville nature favorisera ainsi une limitation de la mobilité et une ville de la proximité. La figure du territoriant pourrait s'en trouver affectée dans la mesure où l'utilisateur pourrait trouver un travail, une crèche ou une zone commerciale à proximité de chez lui, mais également des espaces naturels voire sauvages eux-mêmes intégrés à un réseau plus vaste permettant l'accès aux grands paysages. L'habitabilité qui se dessine ainsi est une

¹ Corboz, op.cit et Chalas, Y. *L'invention de la ville*, Paris, Economica, 2002.

² Chalas, op.cit, p. 110.

³ Chalas, op.cit, p. 115.



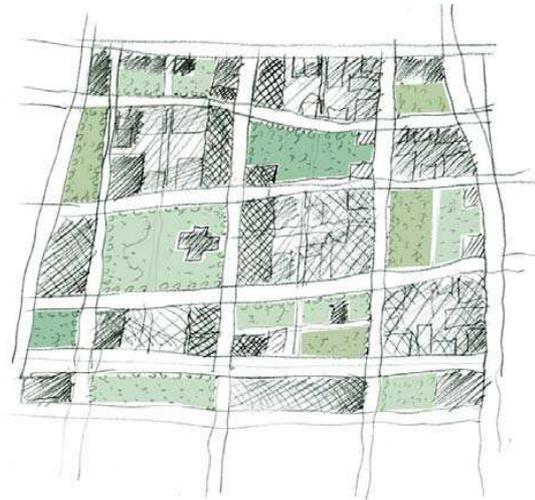
habitabilité du proche, où l'espace immédiat recèle tous les avantages de la ville et de la campagne.

Toute une série de concepts morphologiques et opératoires importants en aménagement ont également subi une modification. Qu'il y ait eu reprise et approfondissement de réformes opérées depuis quelques années, ou qu'il y ait eu véritable renouvellement, ces outils se sont vus revisités et sensiblement transformés.

III.2.2 Ilots, tissu, espace public.

III.2.2.1 Ilot et tissu.

Le concept d'îlot a connu un certain renouvellement, principalement sous l'influence des travaux de Christian De Portzamparc et d'Antoine Grumbach. Philippe Panerai a retracé l'évolution de l'îlot parisien depuis sa genèse sous l'urbanisme haussmannien jusqu'à sa disparition dans l'architecture moderne par l'intermédiaire de la destruction du réseau viaire¹. Christian De Portzamparc qui a vivement critiqué cette destruction² s'est appliqué à reconstituer le réseau viaire et à reformer l'îlot, mais inséré dans un tissu renouvelé, dans lequel les îlots habités alternent avec des vides paysagers ou agricoles.



Le principe du damier : créer une densité en privilégiant la lumière et les vues

Portzamparc, I, p108. Ilots

percés ou poreux.

Cette technique de structuration, appliquée dans de nombreux projets comme ceux de Montpellier, Grenoble ou Sao Polo, s'est vue mise en place à nouveau dans les projets du Grand Paris. Ainsi, plus qu'un renouvellement de l'îlot, c'est un renouvellement de la trame elle-même

¹ Panerai, op.cit, 2004.

² Portzamparc, I, p. 16.

sous le jeu d'un principe d'équilibre avec les espaces verts, mais également avec un principe de dégagement et d'aération de la vue et de la corporalité en général. Dans de nombreuses présentations, l'architecte dit lutter contre l'effet « corridor » des rues. L'établissement d'une telle trame, à l'intérieur de laquelle le vide paysager a un rôle capital, permet une dé-densification de la trame et la découpe des volumes dans l'espace. Ceci entraîne une phénoménalité urbaine radicalement différente, au sein de laquelle les éléments végétaux jouent à part égale avec les immeubles dans la création de l'échelle.

On retrouve ce même travail sur l'échelle et cette création d'une phénoménalité différente avec la ville linéaire à redan de l'atelier Grumbach. L'îlot est bien réaffirmé dans sa dimension structurante, mais là aussi à part égale avec les redans de vides paysagers. Concernant le centre de Paris, le travail de l'équipe Grumbach, qui vise à mettre en réseau les cœurs d'îlots de par les éléments végétaux ou hydrauliques, opère à un niveau différent. Il instaure une continuité entre ces éléments normalement séparés et ce grâce à cette trame verte.

Ce renouvellement a également eu lieu pour la notion de tissu urbain. La typomorphologie l'a défini comme le rapport établi entre le réseau viaire, le parcellaire et les bâtiments¹. A partir du moment où le tracé de l'agglomération doit tenir compte, valoriser et même s'appuyer sur les potentialités paysagères ou agricoles du territoire, on peut considérer que ces éléments rentrent en compte dans la constitution du tissu urbain. Si les rues ne sont pas simplement égrenées de végétaux envisagés comme des éléments ponctuels de mobilier urbain, mais qu'ils appartiennent à une trame verte ou bleue qui traverse la ville et l'organise, relie les cœurs d'îlots jusqu'au fleuve, ces éléments naturels ne contribuent-ils pas à définir le tissu ? Enfin la typomorphologie a identifié les bâtiments comme principe d'imposition d'un rapport d'échelle par rapport à la rue. Cependant, les arbres, arbustes et bientôt perspectives vertes ou bleues ne sont-ils pas aussi importants dans la détermination de ce rapport d'échelle ? Pour toutes ces raisons, il est parfaitement légitime d'envisager cette recrudescence de la nature comme renouvellement de la notion de tissu, ou pour le moins, déterminante dans l'appréhension du tissu d'une ville dans laquelle les espaces naturels sont nombreux et structurants.

III.2.2.2 La restructuration des espaces publics.

Un fait des plus importants est constitué par l'absence quasi-totale de la notion d'espace public dans les dossiers. Après avoir été le mot clef de l'urbanisme du début des années 2000 avec le concept de « résidentialisation », l'espace public a disparu des théorisations de la ville durable. Aucune occurrence de l'expression n'a pu être relevée dans les dossiers du Grand Paris. Les raisons de cette disparition sont multiples et soumises à diverses interprétations.

Une première interprétation intuitive et directe expliquerait cette disparition par l'avènement d'un rapport intimiste et privé au paysage qui dépasserait la nécessité de fonder une communauté des citoyens.

¹ Panerai, op.cit.



S'accomplirait alors ce que Michel Conan avait signalé, à savoir un réflexe de repli sur soi « infantile » lié au retour à la nature¹. L'espace public, normalement lieu idéal de la publicisation de la dimension publique de la personne et de la constitution d'une sphère publique d'expression², disparaît au profit de la personne privée à travers l'exaltation d'un rapport sensible et intimiste à la nature et au paysage.

A cette explication quelque peu simpliste, mais pour autant partiellement exacte, il faut opposer le fait que les équipes ont par ailleurs, comme nous l'avons vu, proposé des communautés politiques réorganisées autour du paysage et de l'identité géographique. Ainsi la possibilité d'une communauté n'est pas d'emblée évacuée par la prééminence de ce rapport sensible à la nature, même si cette communauté privilégie la dimension sensorielle et affective à la dimension rationnelle que doit viser idéalement toute fondation politique.

Par ailleurs, si les « espaces publics » sont absents des discours, ils sont néanmoins présents dans les formes et les dessins des nouvelles morphologies urbaines proposées. Qu'ils soient intégrés dans les espaces poreux de l'équipe Studio 08-09, ou les squares de l'équipe Descartes, les espaces publics en tant que lieux de médiation entre public et privé, sont bien présents. Ainsi, il est probable que cette absence du discours soit également liée aux nouvelles morphologies de la ville durable. Dans l'histoire de la composition urbaine, les espaces publics ont toujours été considérés comme des cadres, des vides, à l'intérieur desquels pouvait prendre place la nature en tant qu'objet extérieur. Dans les nouvelles morphologies, la nature en la présence de la géographie, de la topographie et du paysage, constitue les espaces publics. Les éléments naturels construisent le cadre même de l'espace public. Ainsi il est normal qu'ils « disparaissent », puisqu'ils en deviennent les fondements silencieux.

Par conséquent il est nécessaire de garder en tête ces deux explications potentielles quant à la disparition de la notion des espaces publics ; d'une part un éventuel repli sur soi identitaire et d'autre part une conséquence des réformes morphologiques engagées.

III.2.3 La frange urbaine entre ville et nature.

Si nous avons pu voir que pour un nombre non négligeable d'équipes les espaces naturels constituaient toujours l'extériorité des espaces urbains à travers une dynamique de séparation et de délimitation, il reste que d'autres propositions tendaient à fabriquer des espaces de transition hybrides entre ville et nature, contribuant ainsi au passage de la figure de la ligne à celle de l'oscillation. Nous avons envisagé lors de notre partie sur la nature structurante le travail local et précis fait par les équipes à propos de ces espaces de la lisière, des franges urbaines entre espaces agricoles, forestiers et urbains. Nous avons vu émerger la figure du tissage entre des espaces, des fonctions et des logiques habitantes. Ainsi à un niveau local,

¹ Conan, op.cit.

² Habermas, J. *L'espace public*, Paris, Payot, 1988.



c'est la figure de la limite qui se trouve renouvelée. Non plus entrevue et représentée à partir de la « ligne » mais bien de l'entrecroisement, du va et vient et finalement de l'oscillation.

Ville "classique"

Figure de la ligne



Ville nature

Figure de l'oscillation

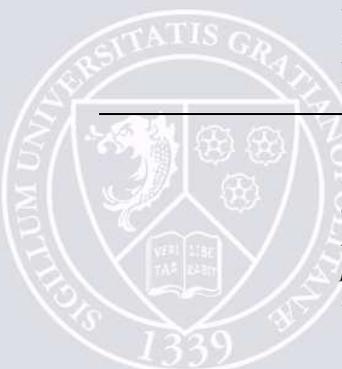


Ainsi on repère un changement majeur dans la théorie urbaine. Premièrement cet espace de frange, de transition, est constitué en tant qu'objet d'intervention, en tant que véritable objet appartenant à l'urbanisme et manifestant donc ce changement épistémique qui interdit à l'urbanisme de délaissier un espace. Deuxièmement on assiste à l'assouplissement de la figure de la ligne dans le tracé des villes et de leurs limites avec l'émergence de la figure de l'oscillation ou de la suture. Ainsi la limite du parcellaire s'épaissit et vibre de ces usages et fonctions multiples qui y sont installés.

III.2.4 La fin de la limite ?

Cette figure de l'oscillation au niveau local nous amène à des considérations sur la notion de limite en urbanisme et ce à une échelle potentiellement plus grande, c'est à dire à l'échelle de l'agglomération. Dans un ouvrage synthétique sur la morphologie urbaine, Marcel Roncayolo annonçait le nécessaire travail prospectif quant à la notion de limite¹. La limite est par définition ce qui définit, ce qui affirme par l'imposition d'un contour. Son étymologie est incertaine et a été empruntée au latin « limes, limitis », qui désigne un sentier entre deux champs, une limite une frontière. Par hypothèse on l'a rapproché de « limen », le seuil.

¹ « Plus généralement, il resterait à s'interroger sur les rapports de l'urbanisme et de la limite. Question au cœur du mouvement moderne, de la cité jardin aux audaces corbusiennes, question reprise au temps de la croissance zéro et du retour au patrimoine. L'expérience des villes nouvelles évoque dans toute son évidence le rapport entre l'unité physique, cohérence et limite à la fois, et la valeur sensible et symbolique de l'organisation urbaine. » Roncayolo, op.cit, 2002, p. 53.



Au cours d'un chapitre sur l'évolution historique de l'enceinte dans les villes, l'auteur rappelle ce moment capital qu'a constitué le début du XIX^{ème} siècle, moment au cours duquel « *la forme de la ville n'est plus rapportée à une enveloppe extérieure imposée, mais à l'organisation même des échanges et des flux.* »¹. Par la suite les tracés des enceintes successives de la capitale continueront à imprimer leurs marques au niveau des représentations et des pratiques, mais c'est surtout cette nouvelle conception de la centralité accentuant l'opposition entre centre et périphérie qui contribuera à perpétuer l'idée de limite. Le concept de limite sera réaffirmé par diverses traditions théoriques et pratiques urbaines, en particulier par le mouvement des cités jardins dont la limite sera justement la garante du bon fonctionnement des entités urbaines. Par la suite les villes nouvelles françaises, fondées sur un système d'alternance entre fonctions, ainsi qu'entre bâti et paysage réaffirmeront ce rôle central de la limite à un niveau morphologique local, ainsi qu'à un niveau territorial puisque la ville nouvelle se devra de se démarquer de la centralité parisienne pour justement la rééquilibrer².

Dans toutes ces morphologies, le but est de constituer une entité pleine et entière, cohérente et unitaire. Ce mouvement implique nécessairement la constitution d'une extériorité qui s'inscrit de façon dialectique par rapport au centre, extériorité souvent incarnée dans les espaces naturels ou agricoles. Le Grand Paris manifeste l'apparition de structures hybrides au sein d'une ville non plus pensée comme unité morphologique, mais à l'échelle territoriale. Penser cette échelle a amené à prendre en compte les espaces de la ville diffuse et à les intégrer à cette vaste entité. Certaines de ces structures, celles des équipes Portzamparc, LIN et Studio 08-09 en particulier, ont été pensées à l'extérieur du rapport centralité/périphérie ou intérieur/extérieur. Ainsi la notion de limite s'en est trouvée profondément renouvelée, voir dissoute.

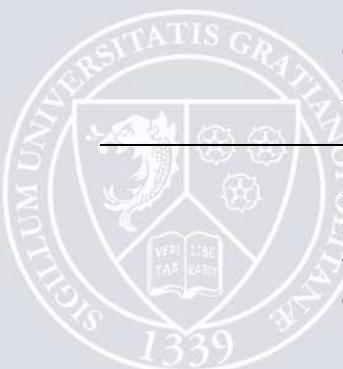
Dans un territoire comme celui envisagé par l'équipe Studio 08-09, tous les espaces sont liés entre eux et le but est de favoriser ces liens dans toutes les directions. Idéalement le but est de maximiser la porosité des tissus, tout en ménageant un équilibre entre les vides et les pleins. L'habileté de cette métaphore tient à ce que des vides n'existent pas sans les pleins, qui ne sont pas dessinés en creux, mais eux même reliés entre eux par une logique structurelle. Dans ce système, le but est de favoriser la « percolation », soit les passages d'éléments à d'autres éléments en filtrant à travers ces structures poreuses. Ainsi cette notion de limite entre deux espaces disparaît du fait que ces espaces ne sont pas séparés par une ligne, mais unis par des vides qui vont permettre la circulation des hommes, des fonctions, des flux en tout genre. La structure isotropique³ de cette matière urbaine poreuse atténue l'idée de centralité et rejoint ce que Jean Nouvel appelait la « centralité diffuse »⁴, à savoir une centralité égrenée à différents points de la structure. L'idée de limite entre centralité et périphérie, ville et campagne, tend donc à s'atténuer. On voit dès lors que

¹ Roncayolo, op.cit, p. 48.

² Merlin, P. op.cit.

³ Vigano, ENSAG, op. cit.

⁴ AJN et alii, I, p. 63. Les auteurs ne précisent cependant pas ce qu'ils entendent par centralité, ce qui est dommageable.



l'urbanisme consiste à accompagner ce processus constaté dans la ville étalée et à l'organiser. Les propositions du Grand Paris sont à cet égard des propositions d'organisation de la ville diffuse. La percolation des espaces annule la limite et atténue les écarts entre centralité et vacuité.

Cette idée d'un territoire isotrope composé de fragments organisés conduit à remettre en cause partiellement cette idée de centralité et à lui substituer le concept d'intensité que l'on retrouve notamment dans le projet de l'équipe LIN. A partir du moment où l'étalement urbain contribue à mettre sur le même plan tout un ensemble de territoires auparavant distincts, l'urbain généralisé comme le veut l'expression consacrée, il devient difficile d'établir clairement ce qui est central ou pas dans cette « marée de l'urbain »¹. Face à cette situation bien connue de la ville contemporaine les projets du Grand Paris ne prétendent pas réinstaurer des centralités, contrer absolument Paris, mais plutôt fabriquer un régime d'intensités par un jeu d'addition ou de soustraction d'éléments de centralité choisis. La conséquence est la même que pour la structure poreuse de l'équipe Studio 08-09, à savoir un effacement de la notion de « limite » au profit de celle de « lien » ou d'entrelacement.

On voit bien que l'émergence de la problématique de la ville durable au sein de cette nouvelle entité qu'est la ville territoire, aura permis un renouvellement partiel, ou plutôt une mise en question des concepts morphologiques classiques en urbanisme.

III.2.5 La pensée des systèmes verts : Green Infrastructure et ville paysagère.

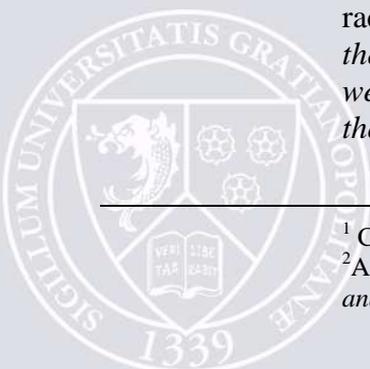
III.2.5.1 Ceintures et infrastructures vertes.

Nous avons vu au cours de notre partie sur la « nature structurante », la tentative d'imposer une armature ou structure verte à la ville territoire. Il est important de noter que cette structure verte est le point d'arrivée commun de deux courants de pensée radicalement différents. L'un que l'on pourrait qualifier de pensée de la *green belt*, originairement anglo-saxon, et l'autre qui prend place aujourd'hui dans le Grand Paris, et qui a pour origine probable une pensée du paysage.

En effet, on assiste en ce moment à un renouvellement de la pensée urbaine anglo-saxonne, ou en tous les cas des pays qui ont opté pour la mise en place d'une ceinture verte ou *green belt* dans la structuration des espaces métropolitains. La politique de la *green belt* est basée sur une conception moderniste de l'aménagement qui consacre la séparation radicale entre campagne et ville: « *In all these cases of modernist planning, the green belt was introduced through ambitious regional plans, which were created by a small number of experts seeking to rationally organise the urban field into neatly segregated town versus country land uses.* »²

¹ Choay, op.cit.

² Amati, M & Taylor, L. "From green belts to green infrastructure", in *Planning, practice and research*, 25, n°2, p. 144, 2010.



La politique de la green belt aura été la pierre angulaire de la politique d'aménagement au Royaume Uni ces cinquante dernières années¹ non seulement à Londres mais également dans quatorze autres villes du Royaume. Sa création remonte probablement au XVII^{ème} et à la volonté d'imposer une forme aux colonies. Apparue à Berlin et Vienne, le succès de ce type d'aménagement dans les pays anglo-saxons vient probablement de son association avec le Garden city mouvement². Si la ceinture verte avait pour but de contraindre la croissance urbaine, d'instaurer une délimitation claire entre ville et nature et ainsi de protéger les espaces naturels, il reste que ce type d'aménagement a souvent été employé dans d'autres buts, notamment militaire comme en Corée³.

Mise en place à Londres en 1955 et sujette à de nombreux réajustements, la ceinture verte a pour un temps assuré son rôle, mais est depuis le rapport de 1993⁴ soumise à de nombreuses critiques sous la pression de la croissance urbaine, du besoin en logements et des nouvelles exigences en lien avec le développement durable. On lui demande alors d'être moins rigide en autorisant la création d'espaces naturels de récréation, de paysages accessibles et multifonctionnels (désir réaffirmé par la commission d'étude sur la pollution environnementale de 2007), de s'adapter aux conditions spécifiques de chaque territoire et de tenir compte des problématiques de gouvernance. Enfin les reproches traditionnels et bien connus adressés à la Green Belt, sont de favoriser la hausse des prix et la diminution de logements aux loyers abordables. Toutes ces réformes, alliées au désir de retrouver une définition positive du paysage et non plus restrictive et utilitaire⁵, mais également soutenue par un appel au dépassement des conceptions modernistes, ont mené à la mise en place de « Green Infrastructures » :

“The concept of green infrastructure, for example, focuses on the many services provided by green spaces, placing it at the same level as an urban area's other infrastructure (transportation, sewage, water.)”⁶.

La GI ou “Green infrastructure” est une pratique, mais également un concept radicalement nouveau dans ces pays:

« While an abundant literature on the various functions that green spaces provide already exist, the adoption of gi in the north west and Yorkshire Humberside, for example, marks a new departure for UK planning policy. »⁷.

¹ Amati, M (Dir.) *Urban green belts in the twenty-first century*, Aldershot, Ashgate, 2008.

² Amati, M & Taylor, L. “From green belts to green infrastructure”, in *Planning practice and research*, 25, n°2, pp. 143-155, 2010.

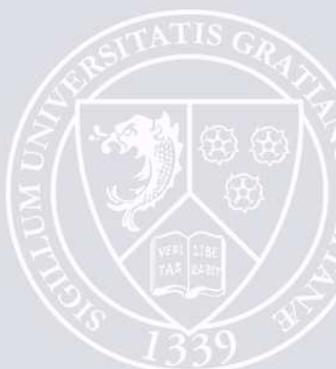
³ Voir Kim, J., Kim, T.K, “Issues with green belt reform in the Seoul metropolitan area”, in Amati, op.cit, 2008.

⁴ Elson, M., Walker, S., Mac Donald, R. (Dir.) *The effectiveness of greenbelts*, department of environment, planning research programme, London, HMSO, 1993.

⁵ Kühn, M. “Greenbelt and green heart: separating and integrating landscapes in European city regions”, in *Landscape and urban planning*, 64(1-2), 2003, pp. 19-27.

⁶ Konijnendijk, C.C. “The role of forestry in the development and reform of green belts”, in *Planning, practice & research*, 25, n°2, 2010, pp. 241-254.

⁷ Ibid., p. 145.



Ce concept d'infrastructure verte est déployé à partir de la green belt et s'appuie principalement sur elle:

« Allowing the green belt to infiltrate the city could provide corridors for ecological restoration and recreation that would also mitigate the heat island effect and the impacts of climate change. »¹.

L'infrastructure verte est donc bien une expansion, une excroissance de cette ceinture qui garde son rôle prépondérant et ordonnateur. Le cercle constricteur est le point d'orgue, le maillon fort de cette structure au niveau fonctionnel et morphologique. On doit souligner ici que la GI est bien une aide, un complément à la GB, et non un modèle urbain destiné à se substituer à cette dernière. La notion de structure, que l'on retrouve dans les propositions de Richard Rogers ou de l'équipe LIN par exemple, est une illustration de ce type de formes, ces structures s'appuyant soit sur une ceinture verte au sens stricte², soit sur un réseau dense et resserré de nodalités vertes qui remplit le rôle de ceinture³. Globalement la nature est toujours envisagée dans sa dimension contraignante, l'élargissement morphologique de la GI se faisant sous la pression des demandes de paysages et de multifonctionnalité. La pensée de la GI émane d'une extension et d'une diversification des fonctions traditionnellement attribuées à la GB. Les structures vertes proposées par d'autres équipes, probablement parce que composées de membres venant de pays n'ayant pas établi la GB comme stratégie morphologique, sont d'une toute autre origine.

III.2.5.2 Les villes paysagères.

Les propositions des équipes Descartes, Grumbach ou Portzamparc s'articulent elles à partir d'une réflexion sur le paysage et la morphologie des territoires. Pour toutes ces équipes, c'est de l'observation et de la révélation du territoire comme identité profonde du grand Paris que sont nées ces structures et non pas à partir d'une ceinture déjà là et aux fonctionnalités bien définies. La structure verte n'aura pas été réellement « mise en place » mais plutôt retrouvée grâce à une lecture géographique, sensible et écologique du territoire.

« C'est à lui (le territoire) de nous laisser imaginer le grand Paris de façon différente de celui dont nous avons hérité. L'histoire récente a été construite par le pouvoir ainsi que l'image radio-centrique alors que l'histoire géologique nous raconte un autre récit. »

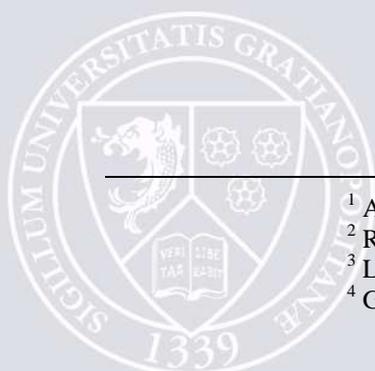
« La ville linéaire de la vallée et le réseau des villages du plateau sont associés depuis des temps immémoriaux par les talwegs qui les relient. Les ponts, naturellement situés aux pieds de ces talwegs, ont donné naissance à l'essentiel des villes et des villages de la vallée. »⁴

¹ Amati, M., Taylor, L, op.cit, p. 152.

² Rogers, II, p. 182 et suivantes.

³ LIN, I, p. 183.

⁴ Grumbach, II, p. 85.



On voit bien qu'il s'agit de lire et de découvrir une vérité comme gravée dans le sol et qui s'est inscrite dans les formes à la fois géographiques et urbaines. C'est à partir de cette vérité retrouvée que se construit le projet de l'urbaniste. Ce dernier doit donc se laisser guider et finalement sublimer, accentuer, approfondir cette structure retrouvée. Cette vérité du territoire qui respecte les topographies et les paysages, s'oppose même pour certains à l'idée de ceinture verte, outil d'urbanisme d'inspiration moderne mobilisé de façon uniforme sur n'importe quel type de territoire. Ainsi pour Studio 09 :

« *Les coteaux sont les éléments de connexion entre les plateaux, les espaces de la forêt et des eaux. Ils dessinent une ville extravertie, non fermée par une ceinture verte.* » (Studio 09, II, p. 23)

L'équipe en déduit l'idée d'un greenway ou traversée verte liant les espaces ouverts, jouant avec les franges et structurant l'espace¹ grâce notamment à une armature écologique qui permettra de « *sortir de la ceinture verte* »².

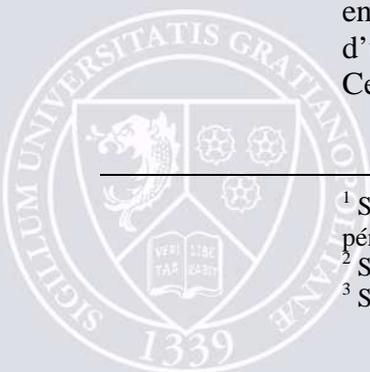
Ensuite certaines propositions du Grand Paris ont été articulées à partir de métaphores donnant cohérence et structure au projet. Ces métaphores, définies en tant qu'images poétiques, ont été à la fois des points de départ des projets morphologiques, tout autant que des moyens d'exprimer ceux-ci le plus commodément possible, relevant ainsi d'un usage classique et heuristique de l'image dans la formulation de la pensée. Ces deux métaphores sont celle de l'archipel exposée par Portzamparc et celle de l'éponge utilisée par Studio 08/09. La première est comme nous l'avons dit plus haut un moyen de définir une alternance organisée d'intensités et de vides, ainsi que de créer des situations de franges. La deuxième est un moyen d'illustrer la porosité du système urbain visé, porosité définie comme connexité et rapport des vides aux pleins³. Ces deux images vont permettre la mise en forme du projet ainsi que la structuration du territoire. C'est bien une forme, notamment permettant d'organiser et de distribuer les vides et les pleins qui va instituer la future structure territoriale et non pas une extension fonctionnelle de la ceinture verte, soit d'une forme figée.

Troisième lieu d'origine probable de ces structures paysagères et qui s'écarte encore des propositions se rapprochant de la Green Infrastructure, la conception sensible d'une totalité paysagère. En effet comme nous l'avons vu plus haut, les propositions de l'équipe Descartes et Grumbach sont toutes entières développées à partir du désir de fabriquer et de sublimer une entité paysagère forte et unifiée. Autour des plaines et des agro-parcs pour le premier, autour du fleuve pour le deuxième. Ce sont ces entités fortes qui sont à la base de la structure cette fois, non pas seulement d'un point de vue morphologique, mais également symbolique et sensible. Cette entité embrasse tout le territoire et retrouve les caractéristiques de la

¹ Studio 09, p. 107. L'équipe se réclame de Marcel Poète et Raymond Jaussely pour la pénétrante dans Paris.

² Studio 08, p. 117.

³ Studio 09, p. 9.



ville-campagne décrite par Pierre Donadieu ou plus généralement de la ville nature décrite par Yves Chalas :

« Dans les aires périurbaines, cette nouvelle signification s'appuie sur le rôle d'infrastructure verte de l'espace agricole, en tant qu'espace ouvert à tous. Ce dernier prolonge, en périphérie de la ville, le réseau urbain des parcs et des jardins publics, et plus généralement des réseaux et corridors verts. »¹

La cohérence s'impose partout et traverse tout l'espace. Ce sont alors tous les éléments de ce territoire qui vont être repris et réemployés à la structuration de l'entité globale :

« La ville nature est donc une ville ayant naturalisé l'espace agricole autant que les milieux sans agriculteurs (mais pas sans acteurs), comme les forêts et les lacs. L'espace ouvert, vert ou bleu, n'est plus alors un délaissé ou un faire valoir, mais une forme urbaine vivante et évolutive. »²

Ainsi pour ces trois raisons, les structures vertes proposées par les différentes équipes ne sont pas les mêmes car n'émanant pas du même paradigme de pensée. Si le vert y est toujours organisateur³, cette fonction a été acquise par des processus de maturation différents qui fondent l'originalité de chacune de ces structures. Enfin, Infrastructure verte ou ville paysagère, ces formes sont fondées sur les idées d'intensité et d'amplitude, qui en tous les cas, séparent ces morphologies des usages « dissolvant » des entités naturelles, pratiqués par le modernisme, le désurbanisme ou les projets de Wright.

Après avoir examiné les renouvellements conceptuels que pourraient constituer les propositions du Grand Paris, nous allons envisager les représentations qui sont potentiellement en lien avec ces renouvellements.

III.3 Représentations de la nature dans le Grand Paris.

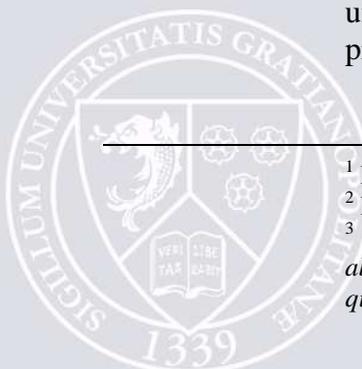
III.3.1 Intensifications et modifications.

A partir de l'ensemble des réflexions que nous avons pu faire sur les contenus des dossiers du Grand Paris, nous allons à présent tenter d'opérer une synthèse quant aux représentations de la nature que ces dossiers proposent.

¹ Donadieu, Fleury, op.cit, p. 21.

² Donadieu, op.cit, 2003, p. 163.

³ « Dans la ville nature, écrit Y. Chalas, il n'est pas nécessaire que le végétal soit abondant ou qu'il se plie à une mise en scène décorative. Seul compte le fait qu'il organise l'espace à jeu égal avec le construit. », Ibid, p.170.



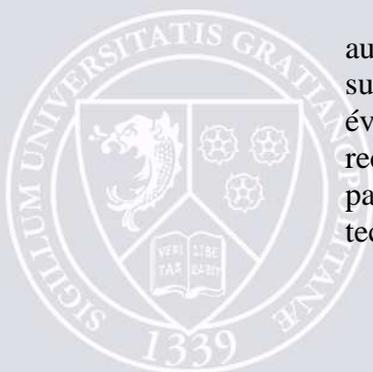
Nous avons détaillé les usages typomorphologiques et techniques de la nature dans notre deuxième partie, nous avons envisagé les fonctionnements discursifs des dossiers et nous avons approfondi une réflexion sur la technique urbaine dans son rapport à la nature, ainsi que sur le projet de gouvernement que ces projets impliquaient implicitement. Toutes ces réflexions étaient destinées à décrire, penser et comprendre l'objet « nature » dans ces projets d'urbanisme. A présent nous allons voir quelles sont les représentations de la nature qui sous-tendent ou accompagnent ces pratiques, ces discours et ces valeurs. Nous partons des quatre pôles que nous avons identifiés en fin de première partie et tentons de réinscrire les projets du Grand Paris au sein de cette distribution. Bien sûr, il ne s'agit pas ici de forcer ces correspondances et nous nous devons de souligner les écarts s'il y a lieu.

- La nature « ressource » est toujours présente, cependant, incarnée dans sa forme agricole elle n'est plus le support de projets politiques alternatifs ou utopiques. C'est plutôt un artifice destiné à stimuler le lien social, à mettre ce dernier en action plutôt que le signe d'une réelle refonte du système économique basée sur un projet agraire. Elle est également promue dans son rôle symbolique, incarnant un autre projet de civilisation et elle est toujours le support d'une « rêverie » en terme de rendements et d'autonomie alimentaire.

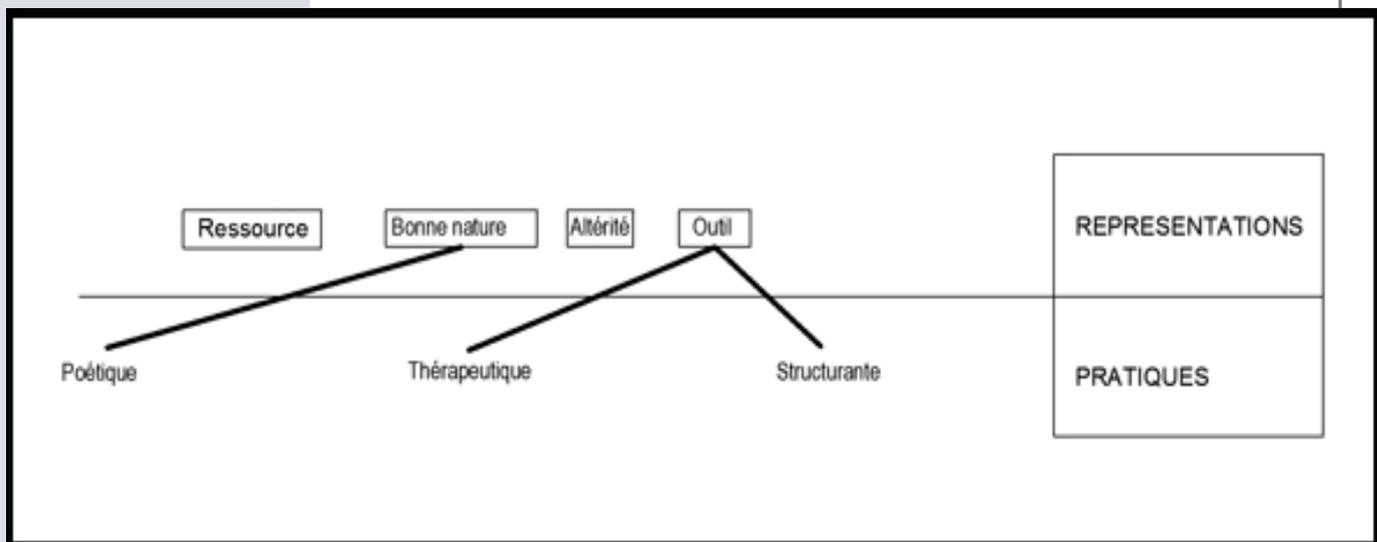
- La « bonne nature » est également toujours présente car on ne peut que constater la permanence de ce désir de retour à une phénoménalité de la ville champêtre avec l'instauration des diverses villes-paysage ou nature, ainsi que tous les procédés d'aménagement que nous avons vus dans la partie sur la « nature poétique ».

- La nature considérée en tant qu' « outil » est une représentation non seulement très présente mais qui semble avoir évolué dans son contenu. L'exploitation technique de la nature dans sa dimension processuelle est poussée à son paroxysme. On est passé d'une nature instrument de la gestion technique des fonctionnements urbains, à une nature modèle de cette gestion avec l'avènement du paradigme éco systémique. L'ensemble des procédés que nous avons décrits dans notre partie sur la nature thérapeutique destinés à purifier la ville ou à gérer les risques, correspond à cette représentation.

- La représentation de la nature en tant qu' « altérité » est elle aussi toujours présente. La nature conçue en tant qu'entité extérieure et supérieure a disparu, alors que la nature conçue en tant que danger a évolué. La conception du danger est radicalement différente : le danger ne recouvre plus une altérité incarnée dans la nature sauvage, mais une nature parfaitement intégrée à la civilisation, qui peut, combinée à des facteurs technologiques, entraîner une menace civilisationnelle.

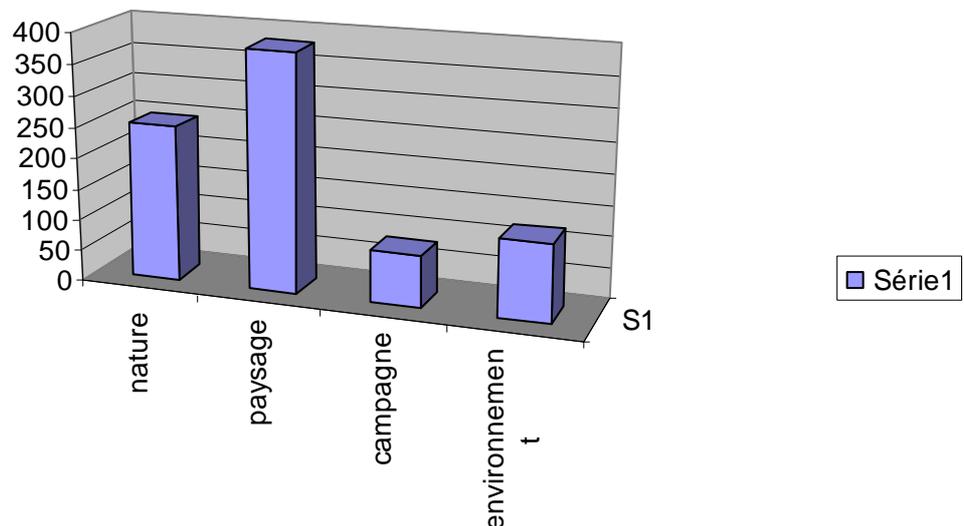


Il faut considérer que les représentations ne changent pas radicalement, ni ne disparaissent de l'imaginaire aménageur de façon brutale. On voit plutôt qu'il y a une inflation, ou une diminution de l'une ou de l'autre au gré des circonstances. Globalement, avec l'observation de cette triple utilisation de la nature (poétique, thérapeutique, structurante) dans la pratique aménagiste, on peut supposer une forte inflation de la nature conçue en tant « qu'outil », « instrument » de l'aménageur. Si comme nous l'avons dit les autres représentations ne sont pas absentes de l'univers cognitif et représentationnel des architectes, elles sont probablement moins efficaces dans les prises de positions du Grand Paris que celle qui fait des éléments naturels des ressources matérielles intégrées à la pratique aménagiste.



Si on reprend le schéma déjà exposé en fin de première partie on peut sans risque relier certaines représentations avec certaines pratiques que nous avons identifiées. Ce schéma n'illustre qu'une tendance de fond et se doit d'être complété par les remarques que nous avons faites plus haut.

L'analyse lexicométrique de l'occurrence des termes « nature, paysage, campagne et environnement » confirme les tendances annoncées plus haut.



Les fortes occurrences des termes « nature » et surtout « paysage » confirment cette importance de la nature en tant que cadre de vie, que matérialité abordée dans un rapport sensible. Ceci s'est illustré à travers tous les dispositifs que nous avons décrits dans la « nature poétique ». La ville durable est celle qui permet à l'usager d'accéder au paysage, de ne plus le concevoir comme une image abstraite et éloignée, mais au cœur de la ville.

L'utilisation du terme « nature » plutôt que celui « d'environnement », finalement assez peu mobilisé, confirme la volonté de ne pas privilégier, au moins dans le discours, une approche trop technicienne de la nature. Même d'autres termes comme « écosystème » ou « biotopes » ont assez peu été utilisés, au contraire de la « biodiversité ». Ce dernier fait linguistique incarne probablement le fait de vouloir se focaliser sur les êtres vivants plutôt que sur les espaces ou les relations qui les unissent.

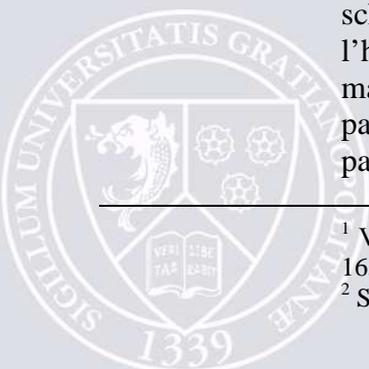
Enfin la très faible occurrence du terme « campagne » en comparaison des trois autres illustre l'affaiblissement de l'importance de ce deuxième terme dans la pensée urbaine à propos de la ville durable. Le terme de campagne n'est désormais plus pertinent dans la ville étalée qui juxtapose une diversité de fragments hétéroclites qu'il n'est désormais plus possible de rassembler en un seul terme. La fin du couple « ville campagne » dans la définition des espaces métropolitains, maint fois déclarée, constatée ou promue, est à présent effective. Ce terme n'est plus utilisé, car ce n'est plus une catégorie pertinente de l'analyse des territoires.

III.3.2 Le dépassement des Arcadies.

Ces nouvelles représentations participent à la construction d'une nouvelle figure de l'habitabilité. Cette nouvelle figure semble s'écarter des schèmes arcadiens à propos de la nature qu'avait identifiés Pierre Donadieu. L'auteur identifiait une double image de la nature dans l'imaginaire collectif en la présence de l'Arcadie sauvage et pastorale. La première subsumant les images de l'inconnu liées à la forêt, la deuxième renvoyant à la pastorale des bergers évoluant dans un cadre amène et généreux¹. Ainsi dans un rapport dialectique avec la concentration urbaine, s'est progressivement institué un schème arcadien permettant la fuite et la refondation de l'homme. Actualisé de façons diverses au cours de l'histoire dans des propositions concrètes, des utopies, des plans de ville idéales, ce schème, ou plutôt cette image, n'a cessé d'apparaître et de disparaître dans l'histoire des idées. La force de cette image résidant probablement dans sa malléabilité et son indétermination². Elle aura toujours été là comme participant d'un inconscient collectif au sens donné par Jung, ou plus particulièrement d'un imaginaire au sens initié par Soubeyran. S'il faut se

¹ Voir Donadieu, P. « Campagnes et natures urbaines », in Paquot et alii, op.cit, pp. 156-165.

² Secchi, op.cit. 2001.



défier de tout ramener à une image unique en gommant les particularités de chaque projet, les villes désurbanistes russes n'étant pas les new towns anglaises ni l'Usonia de Wright, il reste à toutes ces propositions un fond commun qui est celui de la refondation de l'homme par la nature constituée en tant que milieu. L'histoire des idées sur la ville est donc paradoxalement, en apparence, à construire en association avec celle qui concerne la nature¹.

La différence qui surgit aujourd'hui est fondamentale dans le sens où cette nouvelle morphologie de la ville nature n'est plus issue d'un rapport d'opposition, altérité ou alternative, à la ville, mais d'intrication. Certains auteurs ayant constitué l'opposition ville-nature comme heuristique pour la construction de l'une comme de l'autre ont très largement dénoncé la volonté de les rassembler dans des structures hybrides². Cependant l'actuel dépassement de cette opposition et la prise en compte des nécessités écologiques auront amené les équipes à envisager ces structures morphologiques hybrides et ainsi cette nouvelle forme qui ne correspond ni à la pastorale, ni à l'Arcadie sauvage. Les propositions développées dans le cadre du concours du Grand Paris dépassent et réarticulent ces deux visions, retrouvant ce que Pierre Donadieu avait lui-même appelé de ses vœux : « *Les idéaux arcadiens doivent trouver une traduction territoriale qui n'est ni la ville à la campagne, ni la campagne dans la ville, opposition qui relève d'un modèle hérité mais inadapté aux processus actuels.* »³. Face aux dynamiques de la ville diffuse, ainsi qu'aux nouvelles aspirations des usagers, l'auteur préconisait un changement d'échelle et l'invention de nouveaux concepts morphologiques et techniques plus aptes à s'adapter aux nouvelles réalités du territoire⁴, ce que les projets ont très largement fait.

Certes on retrouve certains aspects de la rêverie arcadienne à travers les rêves d'abondance et les rapports pacifiés qu'instaurerait l'agriculture, cependant la présence toujours évidente de la ville rappelle que ces activités agricoles, sont permises par la ville, grâce à la ville et à cette organisation spécifique des morphologies.

Par ailleurs, l'Arcadie et le retour à la nature en général entraînaient selon Michel Conan un repli sur soi, une régression infantile qui poussait à s'isoler des autres dans un isolat de verdure⁵. Or, il faut noter que ces formes ou ces activités en lien avec la nature, l'agriculture urbaine notamment, sont promues principalement en tant que formes sociales visant à instaurer des rapports de communauté et de proximité, contrant en cela le repli sur soi que suscite normalement le retour à la nature. On se souvient alors des propos de Michel Conan: « *La maîtrise de la nature, favorable à un développement de la conscience collective et individuelle, reposerait donc sur une capacité d'invention poétique des formes nouvelles*

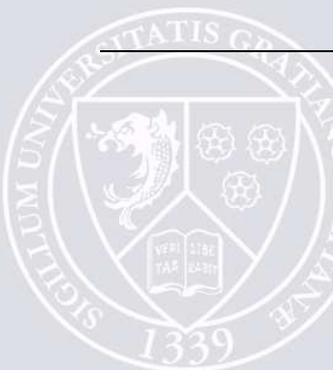
¹ Nous souscrivons ainsi entièrement au propos de Secchi selon lequel la figure de l'urbanisme serait à chercher du côté du jardin. Secchi, op.cit, 2001.

² C.f, Berque, op.cit, 1995.

³ Donadieu, op.cit, p. 162.

⁴ « *De ce fait, la ville périurbaine -la métropole- du 21ème siècle devra être pensée à l'échelle de vastes territoires, avec des concepts différents de ceux qui ont permis de penser l'urbanité compacte des villes du 19 et 20ème siècle* », ibid, p. 163.

⁵ Conan, op.cit.



de la nature. »¹. Cette insistance sur les potentialités sociales que recèle l'agriculture prouve bien ce refus de la régression ainsi que la constitution de la nature en tant que refuge domestique. La nature sous sa forme agricole n'est pas le moyen d'un refuge contre les autres, mais au contraire un vecteur de sociabilité.

Si on se focalise sur les usages qui ont été faits des éléments naturels au sens large par l'aménagement, entendu lui aussi au sens large, depuis l'embellissement jusqu'au projet urbain en passant par la planification, il est possible de retrouver globalement trois moments, trois systèmes de pratiques qui se sont chevauchés et croisés au cours de l'Histoire. A partir d'une relecture critique des évolutions historiques de la ville, de l'histoire des idées et des propositions du Grand Paris que nous avons décrites de façon précise en deuxième partie, on peut dire que la nature dans l'aménagement a d'abord été envisagée comme « milieu », puis comme « instrument » et qu'elle est aujourd'hui avec la ville durable, conçue comme « modèle ». Nous exposons ici cette mise en perspective historique qui reprend largement en l'insérant dans une trame analytique, les observations faites en première partie. Précisons à nouveau que nous ne nous situons plus ici au niveau des représentations, mais bien des pratiques ; nous réinsérons notre triptyque au sein d'une évolution historique globale.

III. 4 Nouvelles perspectives historiques pour les usages de la nature : du milieu, à l'instrument et au modèle

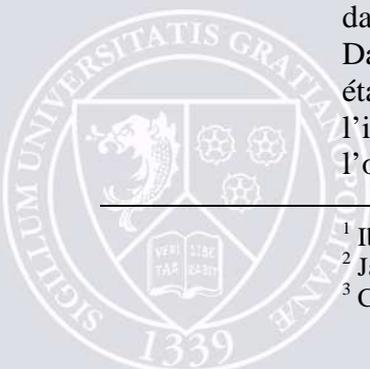
III.4.1 La nature comme milieu

Un premier usage des éléments naturels a constitué la nature en tant que « milieu » permettant la rééducation et l'amélioration de l'homme. Le terme de « milieu » est ici à entendre au sens du XIX^{ème} siècle tel qu'initié par Lamarck et Auguste Comte c'est-à-dire en tant que « cadre » strict et inerte ayant une influence sur la constitution et l'évolution de l'organisme². Contre les théories mettant dans le seul organisme la capacité d'évolution, et contre la détermination unilatérale et mécanique de l'organisme par le milieu (Descartes), Comte lie de façon indissociable l'organisme et son milieu, l'un ne pouvant évoluer sans l'autre³. Cependant, cette conception du milieu, n'a tout de même pas encore l'aspect dynamique et interactionnel qu'apportera la notion d'*Umwelt* développée par Exmull et dans laquelle « le vivant » contribue à la construction de son propre milieu. Dans ces conceptions premières appliquées à la constitution de nouveaux établissements humains, le milieu est encore un cadre qui va permettre l'isolement de l'individu et sa régénération, dynamique fondatrice que l'on retrouvera dans les utopies mais aussi dans l'urbanisme

¹ Ibid, p. 35.

² Jacob, op.cit, p. 172.

³ Canguilhem, op.cit, 1965, pp. 129-154.



fonctionnalisme. Nous retraçons ici brièvement les articulations principales de cette logique du milieu.

La première étape est une critique de la ville industrielle. S'appuyant sur des considérations morales et physiologiques quant au bon comportement de l'homme, et constatant la déchéance de ce dernier dans l'espace congestionné et insalubre de la révolution industrielle, la nature, sous les formes de « campagne » ou de « paysage » va constituer ce cadre de la régénérescence humaine. Cette mécanique de la fuite de la ville et de la refondation remonte à la dynamique utopique, qui voit dans la création d'un hors lieu, la possibilité d'une vie meilleure¹. (Toute une tradition de recherche française initiée par Françoise Choay considérant par ailleurs la continuité entre texte utopique et urbanisme fonctionnaliste comme établie.) Dans les utopies premières de More, Campanella ou Bacon, la nature, incarnée dans la géographie, est toujours ce qui permet une coupure radicale avec le monde connu. Utopia se trouve sur une île aux contours faits de montagnes escarpées (More, 1596), la cité du Soleil est perdue dans une forêt dense et hostile (Campanella) et Ben Salem se trouve aux confins du monde. C'est cette même dynamique textuelle et opératoire de séparation qui a poussé l'urbanisme programmatique à concevoir la nature comme cadre du renouvellement urbain. Une fois isolé des autres hommes, le processus de refondation pourra opérer au mieux ; c'est ce processus qui est à l'œuvre dans les premières utopies socialistes. Owen exprime clairement la possibilité de transformation des hommes par le milieu :

« Les faits prouvent pourtant : premièrement qu'on forme généralement le caractère de l'individu et qu'il ne le forme pas lui-même. Deuxièmement qu'on peut inculquer à l'humanité n'importe quelle habitude et n'importe quels sentiments »².

« A clean, fresh, well-ordered house exercises on its inmates a moral no less than a physical influence, and has the direct, tendency to make the members of a family sober, peaceable, and considerate of the feelings and happiness of each other.»³

Ce processus de « malléabilité » étant clair, il reste à connaître la nature des idées à inculquer. Ce cadre « naturel », considéré comme agent de civilisation, a d'abord été considéré comme étant plus à même d'accomplir ou de sublimer les quelques valeurs positives attribuées à l'urbain.

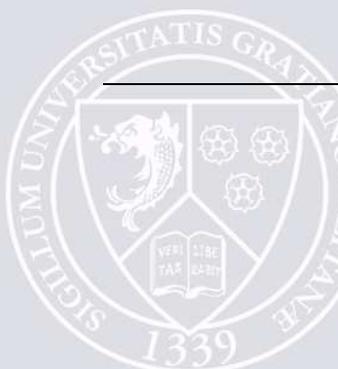
Ces valeurs sont essentiellement au nombre de deux, la sociabilité et l'activité. Prenons l'exemple des Garden-City d'Howard et de son schéma des « three magnets » dans lequel il démontre la supériorité de son projet⁴. L'aimant décrivant les avantages et les inconvénients de la ville reconnaît pour celle-ci la possibilité d'avoir des « social opportunités » ainsi que des « places of amusement ». Ces avantages, il les retrouvera dans la cité-jardin

¹ Choay, op.cit. et Marin, op.cit.

² Owen, op.cit, p. 59.

³ Morris, "News from nowhere", in *William Morris : selected writings and designs*, Londres, Asa Briggs, 1978. " Un logis propre, aéré et bien rangé a une influence physique et morale sur ses habitants, pousse directement les membres de cette famille à la sobriété, la paix et la recherche du bonheur mutuel »

⁴ Howard, op.cit, 2003, p. 25.



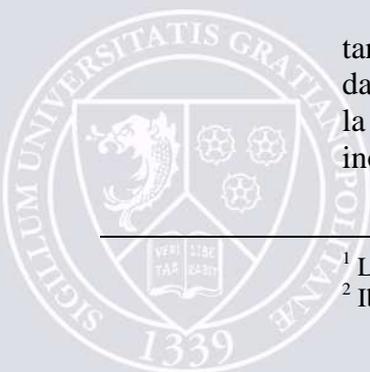
sans avoir à souffrir de la pollution et des aspects dangereux de l'espace urbain. La cité jardin, instance de purification et de médiation, récupère les valeurs normalement associées à l'espace urbain et les accomplit au mieux. Le cadre naturel joue le rôle d'un « filtre » et d'un agent bonifiant, une sorte de terreau qui permettrait la maturation des valeurs considérées comme bonnes. Ce processus d'« extraction » et de « renaturation » est de même à l'œuvre chez Le Corbusier. Dans la cité radieuse, la rue corridor est éliminée en tant que forme physique, soit dans sa matérialité, parce qu'elle est polluée et encombrée de véhicules, mais pas en tant que forme sociale. La critique du mouvement moderne en France s'est focalisée sur la disparition matérielle de la rue, alors que les valeurs attachées à celle-ci comme le lien social, la convivialité et la tranquillité étaient pourtant des objectifs des projets, qui voulaient reporter ces valeurs sur les immeubles. Cette première extraction et ce premier isolement sont ensuite redoublés par l'insertion de l'unité d'habitation au sein d'une nappe verte qui enserre les immeubles et les communautés. On a donc une double isolation et la répétition paroxystique de cette mécanique insulaire relevée dans les utopies et dans laquelle la nature a le rôle principal. A une échelle plus grande, les zones d'habitation sont clairement séparées des zones de travail qui elles aussi sont insérées dans une enveloppe verte. Le zonage obéit à une sorte de fonctionnalisme anthropologique dans lequel la fonction « habiter » est consubstantielle de l'espace de nature qui l'encadre et le fonde.

De la même manière, cette isolation permet ensuite la « renaturation » et la correction identitaire puisque l'usager des cités radieuses se trouve refondé et en particulier grâce à l'exaltation des valeurs familiales. On connaît l'attachement de l'architecte aux valeurs traditionnelles et patrimoniales qui ne peuvent s'incarner et s'exalter qu'au sein d'un cadre bucolique et débarrassé des tracas de la vie professionnelle¹. Le sens de la famille, l'exercice de l'autorité et des responsabilités ne s'actualisent véritablement qu'au sein de ces enveloppes naturelles et majoritairement végétales. De même que cela soit dans les projets des années 20 ou dans ceux plus tardifs tels qu'exposés dans les *Trois établissements humains*, chaque unité d'habitation dispose de nombreux terrains de sport. Le sport est mis au service de fins hygiénistes destinées à la construction d'un homme sain de corps et d'esprit, mais il est également mis en avant car il favorise un certain type de sociabilité liée à l'effort, la communauté virile, et la célébration du groupe. La sociabilité liée au sport doit toujours se faire dans le giron de l'espace domestique, car c'est lui qui en définitive prévaut sur tous les types d'interactions, cet espace domestique étant consubstantiel des espaces de nature qui l'encadrent : « *Le sport doit pouvoir se faire à toute heure et tous les jours et il doit se faire au pied de la maison..* »²

La réduction de la nature à sa dimension végétale et sa constitution en tant que cadre d'accomplissement des valeurs liées à la famille se retrouve dans les projets de Wright. « L'urbanisme agrarien » permet aux valeurs de la « démocratie » américaine de s'accomplir au mieux dans cet espace inondé de nature, la « démocratie » chez l'architecte étant un concept

¹ Le Corbusier, 1995, p. 210.

² Ibid.



extrêmement flou¹ mais renvoyant globalement à l'expression de valeurs communautaires inspirées des relations familiales². Wright pense la ville à partir de l'unité architecturale. Usonia est encore une dérivation de la pensée de la grille dans le sens où elle est une juxtaposition de cellules de paysage dont la prairie house est le centre. Le territoire de Wright est une pensée de la grille, de « l'ordonnance » et dont Henri Corboz a fait la généalogie (Corboz, 2001). Elle reproduit et juxtapose les unes à côté des autres des unités de paysages qui le fragmente et le soumette à l'unité familiale et domestique. Ainsi la ville n'existe pas en tant que totalité ; chaque unité est une totalité en soi, n'ayant pas besoin des autres et encore moins de « services publics » qui seraient présents dans un centre ville :

« A cet égard, l'individu considéré comme une unité sociale disposera chez lui de tout ce que la cité pouvait lui offrir jusqu'alors, plus le confort intime et le libre choix personnel. »³
 « Ces formes rationnelles, structurées feront de la démocratie une vraie manière de vivre et de travailler. »⁴.

Le projet « démocratique » chez Wright consiste en la possibilité pour les « Usoniens » de vivre en toute liberté et en conformité avec les valeurs familiales et patriotiques qui sont les leurs. Dans les deux cas, Chez Wright comme chez Le Corbusier, la nature est le cadre de l'accomplissement des valeurs considérées comme supérieures. Ces valeurs existaient quand elles étaient en ville, parce qu'elles avaient été permises par la société machinique que les deux auteurs avaient célébrée⁵, mais elles étaient alors entravées par les dysfonctionnements de l'espace urbain.

Cette amélioration de l'homme et cet accomplissement des valeurs supérieures permis par le cadre sont accentués par le fait que ce cadre opère aussi comme un protecteur. Non plus seulement barrière extérieure empêchant la perversion du nouvel homme, mais agent d'une désagrégation intérieure qui permet l'annulation du phénomène urbain conçu comme nocif. C'est là encore l'illustration d'une nature conçue cette fois en tant que « milieu intérieur » au sens défini par Claude Bernard, c'est-à-dire dont les processus internes assurent un équilibre face aux perturbations de l'environnement extérieur mais également face aux perturbations endogènes⁶. Dans les propositions comme celles d'Howard, la nature sous forme de parcs se trouve à l'intérieur de l'espace urbain, irradiant ses valeurs positives dans les habitations et les activités industrielles. De plus, la cité jardin se trouve ceinturée par un autre parc qui empêche la ville de progresser et de grandir. Le phénomène urbain, conçu

¹ Maumi, op.cit.

² Wright, 1957, op.cit.

³ Wright, F.L. *L'avenir de l'architecture*, Paris, Editions du Linteau, p. 198.

⁴ Ibid.

⁵ Les citations sont nombreuses afin d'illustrer cet éloge du machinisme, nous n'en donnons qu'un exemple : « Nous élevons de nouveau des temples en Amérique mais cette fois ce n'est plus tant pour révéler le mystère de grandes forces terrestres ou cosmiques que pour glorifier la puissance intérieure de l'esprit humain libéré par la démocratie américaine et par ses sciences », Wright F.L. *Testament*, Paris, Coll Eupalinos, 2003, p. 60.

⁶ Canguilhem, G. « Le vivant et son milieu », in *La connaissance de la vie*, Paris, Vrin, pp. 129-154



en tant que corrupteur de l'humaine condition se voit bridé et étouffé par ces ceintures vertes. Ce même phénomène se retrouve dans des dessins sensiblement différents mais qui obéissent aux mêmes objectifs. Chez Schwartz ou chez Le Corbusier, la nature vient diluer la ville et empêcher le corps urbain de se reconstituer grâce à un maillage interstitiel qui bloque toute possibilité d'agrégation. Ces dessins trahissent bien la volonté de blocage de la ville à travers un processus d'innervation intensif¹ et d'équilibrage systémique.

Enfin, la nature en tant que cadre est ce qui permet l'accomplissement du rêve arcadien de collusion poétique et matériel avec les éléments naturels. L'Arcadie Virgilienne est le pays des bergers où l'abondance et la générosité de la nature permettent à ses habitants de se nourrir grassement sans trop d'effort et ainsi d'entretenir un rapport plus amical avec la nature, de l'ordre de la jouissance paysagère. Que cela soit chez Wright, Howard, Unwin, Le Corbusier ou dans les théories du New Urbanism, la nature en tant que ressource paysagère permet le bonheur et la félicité. Que cela soit clairement énoncé ou implicite, le bonheur du contact avec la nature ainsi que l'autonomie alimentaire sont des éléments fondamentaux de ce cadre naturel. Cette conception de la nature en tant que cadre du renouvellement urbain et humain est bien sûr celle qui a prévalu dans les projets des urbanistes et désurbanistes russes des années 20 que nous avons vus en première partie.

A chaque fois on voit bien que ce cadre est comme une coquille vide qui vient accomplir des valeurs choisies. Tantôt les valeurs libérales de la société américaine, tantôt un paternalisme de la France d'avant guerre, tantôt les valeurs socialistes.

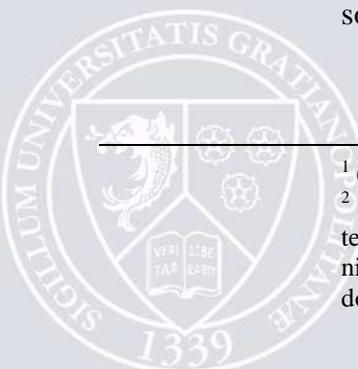
III.4.2 La nature comme instrument.

Deuxième type d'usage ayant eu cours dans la pensée urbaine au XIX^{ème} mais également au XVIII^{ème} siècle, l'utilisation des éléments naturels en tant qu'instruments. Ce terme est à entendre au sens défini par l'anthropologie des techniques. Pour André Leroi-Gouhan les outils techniques sont dérivés des matières qu'il classifie en solides, fluides, souples ou plastiques et non pas des forces ou des moyens qu'a l'homme en sa possession². Un instrument ou outil technique est conditionné par la matière dans sa morphologie et son fonctionnement. C'est cette même idée que l'on retrouve avec l'usage de la nature comme instrument. C'est la ville en tant que matière « sale » ou à embellir, qui a conditionné la mobilisation des éléments naturels dans le règlement de cette situation.

Cette conception instrumentale s'est illustrée au sein de deux paradigmes bien distincts. Premièrement un urbanisme technicien trouvant son origine dans le St-simonisme et s'accomplissant dans l'urbanisme

¹ C.f, supra.

² Leroi-Gouhan, A. *L'homme et la matière*, Paris, Albin Michel, 1971, p. 19. Les techniques ne sont ainsi par dérivées des moyens comme la préhension ou la percussion, ni des éléments comme l'air ou le feu, mais de ce que l'anthropologue nomme les matières dont les caractéristiques physiques favoriseront l'émergence des instruments techniques.



Hausmannien de régulation¹, deuxièmement un urbanisme du pittoresque. Nous avons décrit en première partie la place des éléments naturels dans chacune de ces théories et nous ne faisons ici que reprendre rapidement nos analyses.

Dans l'urbanisme de régulation, qui est essentiellement le fait des ingénieurs progressivement en charge des affaires de la cité, l'espace urbain est critiqué mais n'est pas rejeté ou complètement éradiqué comme dans la conception précédente. La ville reste le cadre structurant de l'habitat humain mais se doit d'être réformée, et en particulier grâce aux éléments naturels compris au sens large. Cet usage hygiénique et technique a encore cours aujourd'hui dans l'aménagement contemporain des villes. La première utilisation des éléments naturels est celle qui voit la mise en place d'un réseau d'arbres et de plantes destiné à redoubler et accentuer la structure viaire de la ville². C'est une exigence de lisibilité qui pousse alors à la mise en place de ces rangées d'arbres et de parterres fleuris. Ces aménagements ont d'abord été le fait de la ville classique, l'allée plantée obéissant aux objectifs de mise en valeur et d'embellissement de la ville, puis ont été généralisées et systématisées par les ingénieurs comme Cerdà ou Alphand dans un but de mise en ordre et de cohérence morphologique. Les arbres ainsi utilisés ont bien pu être qualifiés de « mobilier urbain », puisque étant confinés dans leur dimension fonctionnelle.

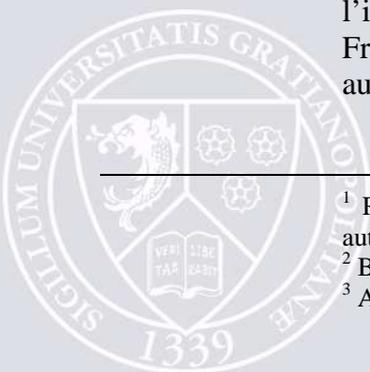
A cette instrumentalisation morphologique s'ajoute une utilisation hygiéniste de certains éléments naturels qui remonte pour une part à l'Antiquité et à Vitruve. Pour la période qui nous concerne, la pollution et la saturation des villes faisant suite à la première révolution industrielle ont entraîné la nécessité de réguler et de faire circuler les matières et les hommes dans l'espace urbain. C'est le Paris d'Hausmann, bientôt imité par toute l'Europe, et qui applique un « modèle hydraulique »³ à la ville dans le but de rendre celle-ci plus efficace, plus agréable et plus plaisante. Ce modèle hydraulique a déjà été largement décrit par les historiens et les spécialistes de la ville. Concernant les éléments naturels spécifiquement, on voit la mise en place de réseaux d'abduction et d'évacuation des eaux usées, ainsi que les percements et les mises en ordre architecturales destinées, entre autre, à faire circuler l'air dans la ville. Les fluides naturels sont exploités essentiellement dans leur dimension véhiculaire, c'est-à-dire dans la mesure où ils peuvent servir à la régulation de l'espace urbain, la ville étant conçue comme un système constitué de réseaux dont il faut assurer le fonctionnement.

La mise en place des parcs et jardins relève pour une autre part d'une technique politique et sociale qui vise à proposer des espaces de détente aux populations urbaines. Déjà engagé depuis longtemps en Angleterre, ce type d'interventions se généralise à travers toute l'Europe et voit l'instrumentation du végétal dans une entreprise de pacification sociale. En France, ce système d'espaces verts hiérarchisés allant du square de quartier aux bois reliés par un réseau d'allées plantées est mis en place afin

¹ Roncayolo, M. « Prélude à l'hausmannisation. Capitale et pensée urbaine en France autour de 1840 » in Roncayolo, op.cit, 2002.

² Baron Haussmann, op.cit, 1899.

³ Alghulon, op.cit.



d'assurer une fonction de « respiration »¹. Ces possibilités offertes par ces nouveaux dispositifs naturels seront parfois soutenues d'un discours paternaliste :

*« Aucune tradition n'a trait au moindre souvenir de jardins publics. Et cependant, où pouvait il être plus nécessaire de créer des ombrages offrant aux populations des abris contre les ardeurs torrides, accablantes, d'un soleil tropicale »*²

*« Combien de charmants petits êtres lui doivent la santé et même la vie et les piétons fatigués qui s'y arrêtent un moment lui doivent aussi une bonne pensée, il est certain que bien des projets violents, des rêves pénibles ont dû s'évanouir, que plus d'un désespéré a dû reprendre courage dans ce milieu reposant »*³

Les fonctions de détente et de respiration obéissent ici à la volonté de maintenir le système politico-économique et non pas de refonder un nouvel homme, ni même de le redresser moralement. Cette politique du vert s'inscrit dans le cadre de la gouvernementalité libérale définie par Foucault dont les objectifs de maintien de l'ordre en vue de l'utilité, en même temps que du bien être de la population se trouvent parfaitement remplis par ces espaces de détente⁴. Le végétal est ici un instrument morphologique de gestion politique et sociale et non plus le cadre d'une refondation ontologique de l'homme.

Outre cette instrumentation technique et politique, une part importante des théories d'urbanisme ont également employé les éléments naturels à la constitution d'un cadre agréable, d'un tableau laissé à la jouissance de l'usager. Les travaux d'Unwin, influencés par Ruskin et Morris, ou plus tard du New Urbanism, visent à la création de villes tableaux dans lesquelles les éléments naturels sont des outils, des instruments dans la palette de l'architecte artiste. Ainsi c'est principalement la nature sous sa forme végétale qui est alors utilisée afin d'embellir les villes ramenées à des modèles du passé, conformément à la typologie établie par Françoise Choay. Le végétal est le moyen d'aménager les rues, adoucir les perspectives, et de proposer des espaces conçus comme des paysages. Les éléments naturels ne structurent pas les tableaux mais sont posés ça et là dans les cadres afin d'équilibrer les compositions. Nous ne sommes pas là non plus dans la tentative de réformer les comportements humains, de fabriquer un nouvel homme, ou encore de calmer la population comme dans le premier cas ; mais plus simplement de rendre l'espace agréable.

III.4.3 La ville durable et la nature comme modèle.

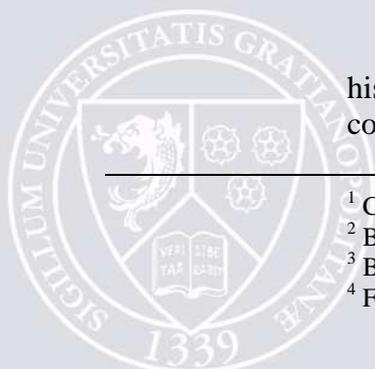
Les projets de la ville durable s'écartent franchement de ces usages historiques en tentant de considérer la nature non plus comme milieu ou comme instrument, mais cette fois-ci comme modèle. Comme nous

¹ Choay, op.cit, 1981, pp. 83-89.

² Baron Haussmann, op.cit.

³ Baron Ernouf, op.cit, p. 347.

⁴ Foucault, op.cit, 2004a, pp. 29-39.



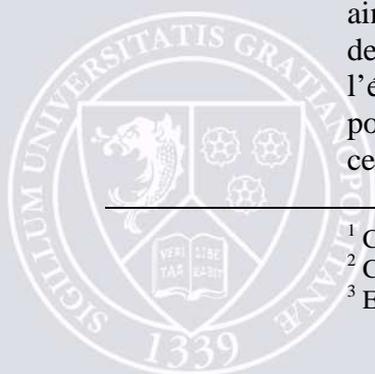
l'expliquions plus haut¹ Georges Canguilhem reprend la distinction faite par Ludwig Von Bertalanffy entre homologie et analogie à propos des modèles mobilisés pour expliquer le fonctionnement de l'organisme au cours d'une étude portant sur l'utilisation des modèles en biologie². L'analogie consiste en une similitude de rapports, alors que l'homologie consiste en une identité de structure et de fonctionnement. Dans la mesure où la ville durable est pour une grande part un vaste dispositif technique destiné à anticiper et gérer les risques, ce qui constitue déjà un premier écart entre la ville durable et les usages « patrimoniaux » de la nature, les concepts d'autorégulation, de résilience et de flux ont très largement été mis en avant afin de surseoir à cet objectif. Or, ces trois concepts relèvent d'une certaine naturalité, et plus spécifiquement du « vivant », même si ces deux termes ne sont pas équivalents. Face au risque, la ville durable propose un ensemble de solutions qui de façon volontaire ou involontaire tendent vers un caractère de naturalité, et c'est en cela que la nature peut être considérée comme un modèle, du côté de l'homologie.

Comme nous l'avons vu nombre d'installations et de projets utilisant les artéfacts naturels ont été proposés dans le but de parer aux risques. La végétalisation des toits et des sols, l'augmentation des surfaces forestières en dehors et au sein de la ville n'ont pas uniquement pour but de fabriquer des espaces agréables. Bien au contraire, ils sont dévolus à la réduction de l'empreinte carbone de la capitale mais également à la prévention des risques liés à l'augmentation des températures et aux ICU (îlot de chaleur urbaine). On voit là que les végétaux sont intégrés dans une démarche technique visant à prévenir les catastrophes. De la même manière, prenant acte des risques d'inondations dans Paris et en Ile de France en général, certaines équipes ont promu la mise en place d'un réseau naturel de rivières, bassins, gravières et talwegs destinés à contenir les crues, à les canaliser et même parfois grâce à un dispositif naturel de barrage, à stocker l'eau accumulée pendant ces débordements³. Le système d'endiguement et de lutte frontale contre l'élément liquide a été complètement abandonné au profit d'une acceptation de la crue et de sa gestion naturelle. Encore une fois, la nature elle-même a été employée à sa propre régulation par l'intermédiaire de la mise en place d'un réseau de canaux naturels et de la gestion des sols. D'autre part, pour au moins deux équipes, cette géographie du risque a été le point de départ d'un nouveau type d'urbanisation. Plutôt que de considérer ces territoires soumis aux risques comme devant être abandonnés par l'urbain, les équipes ont au contraire proposé des habitats adaptables aux crues ou inversement aux sécheresses. On voit donc que c'est le risque par l'intermédiation des éléments naturels qui en vient à structurer l'espace urbain futur. Dans cet espace, les artéfacts naturels sont à la fois les vecteurs et les solutions du risque, permettant ainsi à la ville territoire d'acquérir des caractéristiques de l'autorégulation des systèmes naturels. Le territoire devient actif parce qu'il s'adapte à l'évènement qu'est la crue, ou plutôt la crue a été envisagée comme mode possible de fonctionnement du territoire. La catastrophe, n'est donc plus cet évènement qui heurte le territoire envisagé en tant qu'artéfact, mais une

¹ C.f, p. 509.

² Canguilhem, op.cit.

³ Equipe LIN, I, pp. 84-91 et Studio 09, II, pp. 68-73.



sorte d'être vivant qui intègre la catastrophe dans son fonctionnement. Nous sommes bien face à une logique d'autorégulation et même de résilience qui tend à rapprocher la ville des êtres ou systèmes naturels. Il y a deux conceptions de la résilience au niveau systémique ; l'une qui consiste en la capacité d'un retour à un état initial, l'autre qui consiste en la capacité à évoluer vers une autre forme de système¹. Cette possibilité pour le territoire d'accueillir la crue pendant un temps et de revenir à un état normal correspond à la première définition de la résilience. D'autres dispositifs, comme les plaines polyfonctionnelles² illustrent la deuxième conception de la résilience, à savoir la possibilité d'évoluer vers une autre forme en fonction des aléas du climat ou de la demande sociale.

De la même manière, l'équipe LIN propose la mise en place de cycles d'adaptation pour les bâtiments qui soient calqués sur les cycles d'adaptation naturels. Ainsi, tout comme un écosystème doit évoluer au gré des fluctuations de l'environnement ou des autres écosystèmes ou encore en fonction d'évolutions internes, les bâtiments devront de même être conçus de manière à pouvoir évoluer dans leurs fonctions ou leur fonctionnement.

« Pour réconcilier l'idée de Ville sur la Ville avec ses objectifs, nous proposons des mosaïques spatio-temporelles cycliques, avec un bâti et des fonctions environnementales temporaires qui se modifient dans le temps et dans l'espace. Dans ces mosaïques, il y a accélération des cycles d'adaptation, les bâtiments conçus pour davantage de mobilité sont rapidement assemblés et les matériaux sont réutilisés et recyclés pour minimiser l'impact sur l'environnement et la modularité. » (LIN, II, p. 92.)

« Combiner la gestion du bâti et de l'environnement au sein d'une même zone ouvre de nouvelles perspectives qui intègrent les cycles d'adaptation et permet une réorganisation spatiale rapide en cas de besoin. Cette méthode offre la possibilité de gérer l'environnement et la biodiversité en même temps que la renaissance urbaine. Elle va au-delà des concepts traditionnels de protection de l'habitat isolé et intègre les espaces verts urbains dans un contexte d'adaptation dynamique. » (LIN, II, p. 93.)

« Toute construction a une composante organique : les échanges thermiques extérieur/intérieur, les régulations d'air à travers la ventilation, comparables à une respiration. Cette composante lui donne un potentiel autarcique puisqu'elle est partie prenante des processus naturels. Bien qu'elle soit un artefact, elle conserve sa relation aux cycles naturels, qu'il s'agit de mettre à profit pour en améliorer la performance et la pertinence ». (Grumbach, II, p.106.)



¹ Faludi, op.cit.

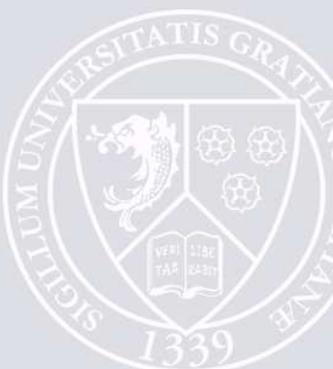
² C.f, supra.

Certes, ni l'autorégulation ni la résilience ne sont suffisantes afin de caractériser des espaces bâtis en tant que « naturels », des systèmes entièrement artificiels ayant les mêmes caractéristiques, cependant ces caractéristiques sont des conditions nécessaires au fait d'appartenir au monde naturel.

Enfin la ville nature qui se conçoit à l'échelle territoriale est une tentative de réintégration et de réutilisation des flux dans l'espace urbain, soit de la réinstauration de processus dynamiques au sein de celui-ci. Les fleuves, les rivières, les lacs et plans d'eau sont convoqués non en tant qu'objets statiques permettant la détente ou la simple aération, mais en tant qu'ils font partie d'un réseau qu'il convient d'alimenter et de faire fonctionner le mieux possible. Les arbres, plantes, toits végétalisés, parcs et forêt sont également conçus en réseau mais également en tant qu'écosystème devant alimenter la dynamique des espèces et des processus naturels. Les bâtiments eux-mêmes, conçus comme collecteurs et fournisseurs d'énergie sont réintégrés dans cette dynamique de flux et réintégrés au cœur d'un processus de circulation. Ils ne sont plus les terminaux dispendieux d'une organisation linéaire mais participent à ce bouclage opéré sur l'ensemble de la ville. Ce retour à une conception dynamique des objets naturels, mais aussi de certains objets techniques, relève d'une conception de la nature en tant que « *natura naturans* » et non plus « *natura naturata* », artéfact figé, ancré dans l'espace et se résumant à son enveloppe physique¹. C'est essentiellement pour cette raison que les usages techniciens du Grand Paris restent assez éloignés de ceux pratiqués par les ingénieurs du XIX^{ème}. Ajouté à cela le fait que les anciens dispositifs techniques étaient dévolus à la paix sociale et au bien être plutôt qu'au désir de préservation de l'espèce humaine². Au-delà de cette différence dans la conception des artéfacts techniques, le fait de réintégrer la ville, et les dispositifs techniques et spatiaux de l'urbain dans une logique de flux, et non plus à les entrevoir comme des objets isolés, tend une nouvelle fois à rapprocher ces éléments d'êtres naturels, le mouvement étant selon la philosophie grecque l'une des caractéristiques premières des êtres naturels. Si on ajoute à cela les remarques faites à propos de l'écosystème comme nouveau type de gouvernamentalité, on peut à juste titre définir le vivant, aspect particulier de la nature, en tant que modèle des usages contemporains des éléments naturels.

¹ Pour une étude quant à ces deux conceptions de la nature et leur évolution dans l'histoire des sciences, voir Larrère, op.cit.

² On voit ici qu'on effleure la question du sens d'un dispositif technique. Rappelons que ce dernier comporte en lui-même une série de potentialités d'usages et de significations sociales que seules les pratiques et les représentations sociales viendront à sanctionner ; c'est le phénomène de « clôture », qui vient décider de la forme, du contenu et de la signification de l'objet technique. Nous nous situons ici dans la phase de conception et d'initialisation du sens par les créateurs du dispositif. Les phénomènes d' « interpretative flexibility » et de « closure » en sociologie des sciences ont été étudiés par Collins, H. M. « Stages in the empirical programme of relativism », in *Social studies of science*, 11, 1981, pp. 3-10. Pour l'application justifiée à l'évolution de l'objet technique de ces phénomènes de « potentialités » et de « clôture », voir Pinch T.J., Bijker, W.E. « *The social construction of facts and artifacts* », in Scharff R.C., Dusek V. (Dir.) *Philosophy of technology*, Oxford, Blackwell publishing, 2003, p. 227.



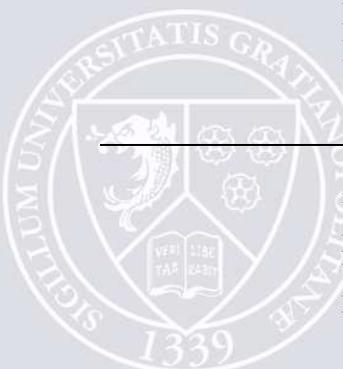
Ainsi la ville durable que propose le Grand Paris est à la fois un espace où la présence des éléments naturels est très importante, mais où les artefacts naturels, réinstaurés en tant que *natura naturans*, eux-mêmes réintroduits dans une dynamique des processus, sont intégrés à une gestion technique de la ville. Finalement, dans ce méta-objet, technicité et naturalité se mêlent et se confondent. Ainsi en réponse à la société du risque qu'avait décrite Beck comme le lieu où « *la nature est devenue un produit historique, un équipement interne du monde civilisé en butte aux destructions et aux menaces des conditions naturelles de sa reproduction.* »¹, c'est-à-dire un lieu où la distinction entre catastrophe naturelle et technologique n'a plus cours, tant les premières sont imbriquées et déterminées par les deuxièmes et vice versa, on voit apparaître une forme urbaine originale, en idée du moins, dont les solutions font écho à cet état de fait et relèvent de la même intrication entre nature et technique. La ville deviendrait ainsi un méta-objet multifonctionnel et de plus en plus intégré dans lequel les cycles et les écosystèmes s'enchevêtreraient et se confondraient. A cet égard, de récents travaux semblent confirmer cette approche de l'objet urbain, l'analyse de celui-ci devant se faire à des échelles multiples afin de comprendre et d'étudier son fonctionnement global². Il n'est pas question ici de réactualiser les propos vitalistes de Marcel Poète ni de tenter une formule ostentatoire afin de signaler un peu plus le travail de thèse mais simplement de signaler une tendance, une analogie, limitée et circonscrite à ce que nous avons pu observer dans les dossiers. Encore une fois il n'est pas question de dire que la ville est un être naturel, ou que son fonctionnement est celui d'un être naturel, il s'agit de signaler le fait que dans les usages que fait la technique urbaine des étants naturels, certains fonctionnements qui sont privilégiés se rapprochent de ceux des systèmes complexes et notamment des écosystèmes naturels. Mais surtout, il s'agit de signaler la volonté de la part des aménageurs de rapprocher leur projet de ville des êtres naturels. Nous n'avons pas ici à juger de la pertinence ou de l'exactitude de ce rapprochement. Premièrement comme nous l'avons vu certains fonctionnements techniques peuvent effectivement se rapprocher de fonctionnements biologiques, deuxièmement, même si ce n'était pas le cas, nous n'avons pas pour intention ici d'en faire la critique.

III.5 Esquisse d'une explication génétique.

Piaget ne considérerait comme explicatif que « ce qui est génétique », il nous sera dans ce cas bien difficile de prétendre à expliciter les origines des prises de position qui ont eu cours dans le cadre du concours du Grand Paris. Généralement l'histoire des idées n'est pas avare d'explications et de liens directs établis entre productions théoriques ou morphologiques et « paradigmes » ou auteur premier. On hésite alors souvent entre généralités

¹ Beck, op.cit, p. 146.

² Voir Ashwani, V. "A scale hierachic ecosystem approach to integrative ecological planning", in *Progress in planning*, 70, 2008, pp. 99-132, Gey, A. « Penser la dimension technique de la ville durable, Les apports d'une mécanologie de la ville », in *Flux*, n°88, pp. 47-59.



sur les mentalités d'une époque et précisions érudites quant à l'influence exhumée d'un créateur ou d'un auteur. Comme nous l'avons dit en introduction, l'établissement d'une genèse des propositions du Grand Paris exigerait un travail sociologique de grande ampleur que ce rapport n'ambitionnait pas. Nous rappelons que notre but était largement descriptif, avec la volonté de classer les différentes propositions, ainsi que de les comprendre dans leur articulation et leur profondeur. Cependant on ne pourra passer sur quelques évidences qui se devront d'être approfondies par un travail ultérieur. L'évolution de la technique urbaine est très certainement à lier à la prise progressive d'importance de l'écologie urbaine, de même que cette importance des vides dans la structuration de la ville-territoire est à mettre en lien avec l'avènement du paysagisme en tant que discipline organisatrice du territoire.

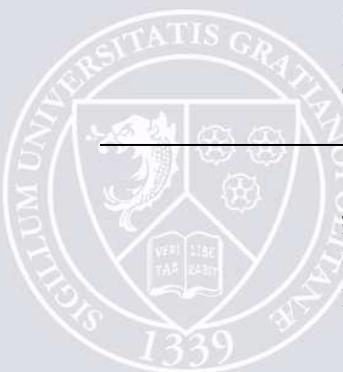
III.5.1 L'accomplissement de l'écologie urbaine

Nathalie Blanc distingue quatre moments dans l'élaboration de l'écologie urbaine au niveau international¹. Une première définition du concept apparaît en 1925 avec les travaux de l'école de Chicago. A partir des années 60, l'écologie urbaine intègre les acquis des sciences dures et notamment la notion de milieu. De façon concomitante, d'autres branches de la science sociale intègrent elles aussi les apports de l'écologie scientifique et définissent la ville en tant que totalité complexe. Enfin ces modes d'approche de la ville sont intégrés au politique, « *L'écologie urbaine est devenue un nouveau cadre d'intervention dont la construction de la norme s'appuie sur l'écologie scientifique et politique* »². En France J.M Pelt publie « *L'homme renaturé* » en 1977 qui contribua à la création du centre d'écologie urbaine de Metz. Le centre de recherche en urbanisme y organisa un colloque d'écologie urbaine dès 1978 au cours duquel l'écologie scientifique rencontre l'écologie militante. De même en 1979, Bernard Kalaora publie « *L'ordre de la nature : le vert endimanché.* » et en 1981 le centre d'écologie urbaine de Metz publie un rapport de recherche intitulé « *Renaturer et réenchanter la ville : les fondements biologiques et culturels du besoin de nature en ville.* » Tous ces ouvrages vont contribuer à la fondation et à l'ancrage de l'écologie urbaine en France. Pour Jean Rémy³, ce nouveau paradigme se nourrit d'une pensée du milieu et du possibilisme qui s'appuie sur le territoire. L'écologie urbaine est comme le rappelait Nathalie Blanc, beaucoup plus probablement arrivée par la voie du politique, que par celle des praticiens. C'est d'abord en tant qu'elle a été intégrée aux politiques urbaines menées par élus et techniciens de la ville que l'écologie urbaine en est progressivement arrivée à avoir une influence sur les structurations des territoires. Les architectes eux même ont mis un grand nombre d'années à se convertir effectivement à ces bonnes pratiques et il aura fallu la vogue du BBC et du durable pour que la profession

¹ Blanc, N. « 1925-1990 : l'écologie urbaine et le rapport ville nature », in *L'espace géographique*, 27, n°4, 2001, pp. 288-299.

² Ibid, p. 298.

³ Rémy, J. « Compte rendu thématique. La ville et la nature : de la mise à distance à l'imbrication. », in *Espaces et sociétés*, n°118, 2004, p. 253



intègre réellement ces contraintes dans son travail. Pour exemple, jusqu'en 2004, une école d'architecture sur dix intégrait le concept de « durabilité » dans son enseignement. Il est par ailleurs tout à fait probable que ce soit l'encodage environnemental explicite qui ait poussé les équipes à prendre en compte cette dimension. L'examen des projets rendus dans le cadre du programme de recherche sur « L'architecture de la grande échelle » qui a précédé le Grand Paris montre que ces considérations n'apparaissent que peu dans les productions architecturales et urbaines. Globalement les architectes se sont avérés plutôt distants vis-à-vis de l'écologie urbaine, considérée comme une ingénierie technique et bien pensante dans des procédés qui leur appartenaient. En effet une certaine partie de la profession n'avait pas attendu l'émergence de l'écologie urbaine pour tenter de penser un rapport moins frontal à la nature¹. Précisons par ailleurs que certains membres influents du champ, comme Rudy Ricciotti ont été parfois très critique vis-à-vis du développement durable, dénonçant la tyrannie de la basse consommation conduisant à la standardisation du projet architectural et urbain. Ainsi, l'examen des rapports entre écologie urbaine et champ architectural laisse apparaître plus de dissensions que d'échos, la première ayant été acceptée tardivement et sous conditions par les architectes. La présence des savoirs et des pratiques de l'écologie urbaine et des paysages est d'ailleurs complètement intégrée à une construction des territoires dans les dossiers. Ces savoirs techniques ont en quelque sorte été « digérés » par les aménageurs, au point de faire disparaître l'expression même « écologie urbaine », comme nous le notions plus haut.

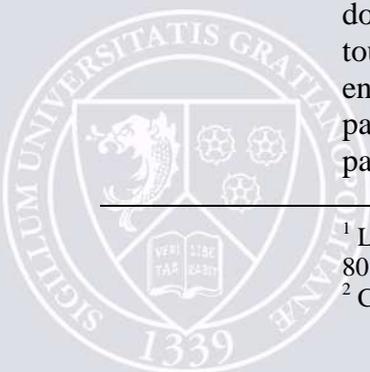
III.5.2 La pensée paysagiste

Dès 1997, Yves Chalas avait noté la place des vides dans la ville émergente. D'une ville faite de discontinuités et de fractures subies, la ville émergente pouvait devenir une structure de vides voulus et organisés : « *En ce sens, la ville émergente est bien ville-vide, ou vide-ville, ce qui signifie non pas la ville qui se vide ou le vide qui défait la ville mais, au contraire, le vide qui fait ville, qui fait la ville, le vide qui non seulement devient un élément urbain lui-même, mais qui façonne également la ville, ou à partir duquel, ou desquels s'il y en a plusieurs et c'est souvent le cas, la ville se déploie et se redéploie.* »²

Le Grand Paris est très largement une reprise en main et une utilisation de ces qualités de la ville émergente. Nous avons décrit comment les espaces vides et notamment les espaces verts étaient le moyen de réorganiser et structurer l'urbain ; de créer de la centralité, d'orienter, de donner du sens, de dissoudre le jeu des bords et des centralités... Or, il est tout à fait probable que ce réemploi des vides correspondent à la « montée en puissance » des paysages dans l'appréhension des territoires, et des paysagistes dans le champ de l'aménagement. Rappelons que le paysagisme est dans sa définition même un art d'agencer et d'ordonner les

¹ La référence en la matière pourrait être les travaux du Rural Studio, qui depuis les années 80 s'applique à penser un habitat économe et se servant de matériaux recyclés.

² Chalas, op.cit, 2004, p. 126.



vides. En France, il a subi l'influence de Forestier qui a grandement contribué à définir la discipline comme une gestion des vides et notamment à l'aide de cet outil important dans la structuration de l'urbain qu'est l'avenue promenade. L'histoire du métier et de ses rapports à l'aménagement depuis le début du XX^{ème} siècle a été retracée par la sociologie du travail¹ et nous y renvoyons pour plus de détails. Précisons rapidement que l'histoire a vu l'évolution de leur désignation : « jardiniers, jardinistes, architecte de jardin et architecte paysagiste » jusqu'en 1940 puis à partir de 1962, paysagiste DPLG ou ingénieur paysagiste, après que le diplôme ait été créé à l'Ecole Nationale Supérieure d'Horticulture. L'industrialisation et les conquêtes coloniales vont entraîner la mobilisation des paysagistes dans la construction des villes nouvelles coloniales et l'ordonnement des villes issues de l'urbanisation chaotique². Le paysagiste acquiert rapidement le statut d'expert, notamment avec la création du DPLG en 1982. En 1993, suite à l'intervention croissante des paysagistes dans les projets urbains, Jaques Lucan appelait les professionnels à énoncer et défendre leur point de vue sur la ville³, ce qui ne s'est fait que timidement au regard de l'ampleur des prises de position que connaît le domaine des études urbaines. Le rôle des espaces ouverts dans la structuration de l'urbain s'est développé tout au long du XX^{ème} sans être définitif⁴. A partir de l'étude du travail des premiers diplômés de la section jardin et paysage de l'ENSP, Brigitte Blanchon Caillot montre à quel point géographie et histoire étaient prises en compte dans la conception des projets, mais également comment ces travaux se destinaient à la liaison des vides paysagers au reste de la ville et à l'inscription dans le site⁵. La compétence paysagiste s'est lentement construite et imposée, et ce au contraire de l'image qu'a pu produire l'histoire urbaine. Ainsi un programme de recherche récent montre qu'au contraire de ce qui est généralement admis, de nombreux grands ensembles n'étaient pas dépourvus de conceptions paysagistes : « *La réalité est beaucoup plus complexe et bien des « grands ensembles » présentent des structures paysagères de grande qualité susceptibles de témoigner de l'essor des pratiques paysagistes contemporaines.* »⁶. Pour Pierre Donadieu, l'outil de projet de paysage est ancien, et désigne aujourd'hui deux attitudes non exclusives l'une de l'autre, celle d'un paysagiste scénographe qui « *organise l'espace sensible de l'usager* » et de l'autre des scientifiques qui cherchent à comprendre les évolutions des sites et des territoires. La commande publique oriente le travail dans un sens ou dans un autre. Un travail de légitimation professionnelle a également poussé les

¹ Dubost, F. « les paysagistes et l'invention du paysage », in *Sociologie du travail*, n°4, 1984. « Les paysagistes et la demande de paysages », in Racine, M. (Dir.) *Créateurs de jardins et de paysages*, Arles, Actes sud, 2002 et Barraqué, B. *Le paysage et l'administration*, Rapport de recherche, mission de la recherche urbaine, Paris, 1985.

² Donadieu, P. « Le paysage, les paysagistes et le développement durable : quelles perspectives ? », in *Economie rurale*, n°297-298, 2007, pp.10-22.

³ Lucan, J. « L'irrésistible ascension des paysagistes », in *AMC, Le moniteur architecture*, n°44, 1993.

⁴ Blanchon-Caillot, B. « Pour une genèse de la compétence paysagiste », in *Projets de paysages*, 2009.

⁵ Ibid.

⁶ Ibid.



paysagistes à se réclamer de praticiens comme Olmsted ou Forestier qui ont défini leur pratique comme un travail de sculpture des vides paysagers et de liens grâce aux parkways.

Ainsi, même si la prudence nous interdit d'établir des conclusions définitives, et dans la mesure où chacune des équipes du Grand Paris était composée de paysagistes, on peut légitimement mettre en lien cette importance des vides dans la création d'une armature urbaine avec leur présence. Que leur mode d'appréhension ait influencé directement les architectes pendant la rédaction des dossiers, ou que les architectes aient été imprégnés de la lente montée du paysagisme ces dix dernières années, il reste que la sculpture des vides urbains trouve pour une part son origine dans cette montée du paysagisme. Bien sûr, il est parfaitement impossible à ce stade de rendu des projets d'évaluer dans quelles proportions le paysagisme a pu influencer les architectes et nous devons nous contenter de supposer cette influence dans le cadre de ce travail. Encore une fois, une généalogie des habitus, ainsi qu'une description minutieuse du champ pourrait palier à ces difficultés ; ce travail relevant de la sociologie, nous ne pouvons nous y engager ici.

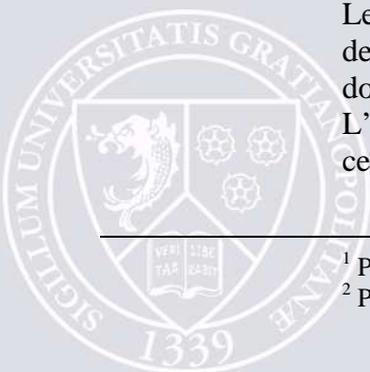
III.5.3 La reconnaissance de l'urbanisme des tracés.

Le Grand Paris manifeste probablement aussi l'avènement d'une certaine pensée morphologique de la ville. Dans un entretien à propos du concours, Philippe Panerai soulignait l'implicite reconnaissance des théories et pratiques des architectes de sa génération dans le fait d'abord de leur importante mobilisation pour le concours, mais également du fait de l'audience qu'ils auront eu par rapport à cette problématique¹. Les réponses du concours manifestent à de nombreux égards l'avènement d'un urbanisme des tracés, soit un urbanisme attentif à l'histoire morphologique de la ville, ainsi qu'aux possibilités inscrites dans la géographie des territoires. Que cette référence ait été spécifiquement mobilisée, ou qu'on la retrouve sous des formes différentes dans d'autres propositions, cette vision de la ville et du projet urbain semble s'être imposée dans ce concours.

Rappelons que l'urbanisme des tracés a été progressivement défini par Philippe Panerai et David Mangin dans plusieurs ouvrages. Les auteurs partent tout d'abord d'un constat de blocage quant à la production de la ville depuis la fin des Trente Glorieuses : « *Prise dans cette opposition simpliste entre individuel et collectif, la construction de logements, excepté quelques expériences isolées et malgré des tentatives louables, s'avère en général encore incapable aujourd'hui en France de produire un tissu.* »². Les auteurs reprochent principalement aux architectes de vouloir produire de la ville uniquement à partir du bâtiment, ce qui ne peut en aucun cas donner lieu à la création d'un tissu, dont le bâti n'est qu'un des éléments. L'urbanisme des tracés est d'abord un urbanisme qui manifeste une certaine conception de la forme urbaine et qui est donc attentif au « déjà

¹ Panerai, P. in Leloup, Bertone, op.cit.

² Panerai, Mangin, op.cit, 1999, p.7.



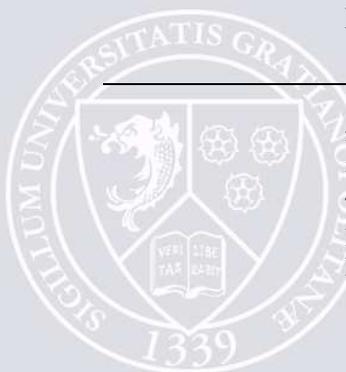
là », ainsi : « *Les formes urbaines incluent des tracés, des découpages, des dispositions matérialisées, construites, inscrites sur le sol qui conditionnent les capacités de développement et de renouvellement des activités sur un territoire* »¹. Un projet urbain ne pourrait ainsi se passer dans sa phase diagnostic, d'une lecture historique et géographique de ces tracés, du parcellaire et des bâtiments. Et c'est la même conception de la forme urbaine qui sera à l'origine de la conception de l'activité projectuelle qui « *pose comme hypothèse qu'un travail mettant en relation d'une manière rigoureuse le découpage du sol avec les types de bâtiments à édifier permet de donner le cadre initial d'un tissu urbain, favorise les appropriations et les adaptations, et constitue un facteur d'économie aussi bien pour les coûts initiaux que pour l'entretien et la gestion* »². Le but de l'urbanisme des tracés est de créer les conditions du bon développement du tissu et non pas simplement d'agencer des bâtiments les uns avec les autres. Cette démarche rappelle évidemment ce que nous avons vu à propos des méthodes de lecture du territoire par les équipes Grumbach, Descartes, AJN et alii, Studio 08-09 ou Portzamparc. L'attention à la topographie, à l'orographie, aux anciens parcellaires agricoles ou ruraux, manifeste en un sens cette attention au sol et donc cet urbanisme des tracés. Afin de définir une méthode de projets les deux architectes récapitulent leur démarche : « *Le dessin des tracés primaires peut s'appuyer sur quatre types de connaissances : le relevé des voies et des réseaux existants ; les caractères propres d'un site (relief, orientations, vues) ; la mesure agricole ; la mise en place d'un paysage avec ses axes, ses lignes de force, ses objets repères [...] ces paramètres peuvent constituer la base même du projet urbain* »³. A n'en pas douter, et selon des modalités différentes, les projets du Grand Paris ont mis en application ces principes. Bien évidemment et conformément à la conception d'une causalité diffuse, il n'existe pas de lien direct et unilatéral entre le Grand Paris et ces conceptions dans le sens où l'urbanisme des tracés s'était déjà incarné dans de multiples projets de villes, de métropoles ou de territoires ces dix dernières années. Nous évoquons la reconnaissance d'une méthode, portée par une génération sur des travaux divers. Ainsi, une recherche génétique établirait probablement des liens avec l'ensemble des projets de renouvellement urbain dans lesquels certaines grandes agglomérations françaises se sont engagées, notamment le discours de la « ville renouvelée » développée par le schéma de cohérence territoriale de l'agglomération lilloise à partir des années 90⁴. Ce projet, comme celui du Grand Lyon, s'inscrit également dans le cadre du développement durable et de l'attention portée au déjà là, aux caractéristiques physiques et identitaires des territoires. Ainsi la reconnaissance de l'urbanisme des tracés ne renvoie pas forcément à ces deux architectes, qui sont probablement la face émergée d'un mouvement diffus et qui s'est

¹ Panerai, Mangin, op.cit, p. 8.

² Ibid.

³ Ibid, p. 106.

⁴ Paris, D. « Environnement et planification stratégique : le cas de l'aire métropolitaine lilloise », in Bachelet, F., Menerault, P., Paris, D. *Action publique et projet métropolitain*, Paris, L'Harmattan, 2006, p. 91.



progressivement affirmé par une mécanique d'intertextualité, voire « d'interprojectualité » si ce néologisme nous est permis.

RESULTATS DE LA RECHERCHE.

- Nous avons mis en évidence et décrit trois modalités d'utilisation de la nature dans les projets du Grand Paris : l'usage poétique, thérapeutique et structurant de déclinaisons diverses de la nature dans la métropole.

- A partir de la comparaison avec les formes historiques et les grands paradigmes de la pensée urbaine, nous avons dégagé trois grandes modalités de pratique aménagiste qui emploient différemment la nature sous des formes diverses : le milieu, l'instrument et le modèle.

- De l'examen de ces pratiques, ainsi que de ces théories justifiant ou projetant des pratiques, nous avons identifié quatre grandes représentations de la nature : une nature ressource, une bonne nature, une nature outil et une nature altérité.

- Nous avons identifié une tendance globale à l'instrumentalisation de la nature, tamisée par la volonté de lui accorder une valeur intrinsèque afin de préserver la communauté biotique que l'homme forme avec la nature. Nous avons par là même souligné l'ambiguïté actuelle quant à la valeur accordée à la nature.

- Nous avons esquissé la description des modalités d'exercice de la gouvernementalité de la ville durable, en supposant qu'elle s'appuyait notamment sur la mobilisation d'une éthique environnementale, ainsi que sur les objets techniques.

- Nous avons décrit l'organisation discursive des dossiers, leur structure argumentative et les isotopies en rapport avec la nature dans chacun d'eux. Nous avons notamment remarqué une tension entre la volonté de produire un discours objectif à propos de la ville et la nature, et l'implication forte des aménageurs au travers d'un discours sur les valeurs.

- Nous avons étudié les dimensions représentationnelles, axiologiques et discursives d'un concours d'idées, prouvant par là que ce type d'événement pouvait constituer un matériau riche pour l'histoire des idées en urbanisme.



CONCLUSION : L'urbanisme durable : le retour d'une « pensée forte » en aménagement ?

Notre rapport a donc tenté de prendre au sérieux les propositions formulées dans le cadre du concours international et d'en faire le signifiant d'un ensemble de représentations et de valeurs à propos de la nature. Comme nous avons pu le voir, la richesse de ces dossiers empêche une prise de position franche et tranchée quant à ces problématiques. Plusieurs types de pratiques coexistent, renvoyant à plusieurs représentations de la nature et mettant en évidence les ambiguïtés axiologiques à son égard. Malgré ces résultats nuancés, l'examen du concours aura permis de mettre en lumière les cadres actuels de la pensée urbanistique et notamment de l'urbanisme durable. Ce sont les orientations et les significations de cet urbanisme durable que nous interrogeons ici.

Dans un ouvrage qui reprend et approfondit des thèses développées dans des travaux antérieurs, Yves Chalas expose les caractères de l'urbanisme à pensée faible qui s'est progressivement imposé et substitué à la planification urbaine rationaliste et centralisée à partir du début des années quatre-vingt¹. L'urbanisme tel que pratiqué à partir de son émergence au début du XX^{ème} siècle était animé d'une vision fortement spatialiste² et de la conviction de pouvoir faire le bonheur de tous grâce à l'organisation morphologique de la ville. Porté par des idéaux divers, ou par ce que la post modernité a qualifié de grands récits, l'urbanisme historique, ou à pensée forte, était également animé par un rationalisme confiant, faisant de l'observation et de la planification les deux instruments par excellence de son efficacité. Au niveau sociologique et procédural, c'est la figure de l'expert qui soutenait cet urbanisme, qu'un lent processus de légitimation institutionnel et disciplinaire avait porté à s'imposer comme seule instance valable dans la construction des territoires³. L'évolution des pratiques, la fin des grands récits, et surtout l'émergence de la société d'incertitude ont conduit à l'évolution de l'urbanisme vers ce qu'Yves Chalas appelle un urbanisme à pensée faible, dans une expression volontairement inspirée des travaux de Gianni Vattimo. Figure de la

¹ Nous faisons référence ici à Chalas, Y. 2002, op.cit. Ces thèses avaient été exposées auparavant dans Chalas, Y., Dubois-Taine, G. *La ville émergente*, La Tour-D'Aigues, Editions de l'Aube, 1997 ; de même le concept de pensée faible est repris et appliqué dans *L'imaginaire sonore politique. Analyse des représentations de l'environnement sonore dans la gestion urbaine de lutte contre le bruit*, Grenoble, CRESSON, 1998 ainsi que dans de nombreux autres articles.

² « *Le spatialisme est la vision prônée par un certain urbanisme, celui de la pensée forte, aujourd'hui en retrait, selon laquelle il existe un lien direct, mécanique et univoque entre espace construit et vie sociale.* » Chalas, Y, op.cit, p.158. et « *L'urbanisme spatialiste est ainsi idéologie de l'espace contenant ou de l'espace inducteur, c'est-à-dire de l'espace construit qui implique ou développe certaines pratiques d'habiter et en censure d'autres.* », Ibid.

³ Saunier, P.Y., Claude, V. « *Compétences urbanistes, compétences urbaines : état des lieux 1900-1930* », in *Vingtième siècle*, 1999, op.cit et Gaudin, J.P, op.cit.



postmodernité, l'urbanisme à pensée faible n'est absolument pas une pensée « défailante » ou une « moindre pensée » mais une pensée qui se développe et évolue sans modèle pour l'encadrer, la guider dans ses objectifs et ses méthodes. Des mots même de l'auteur, la pensée faible est une stratégie pour l'action, menée non plus par l'expert mais par le débat public, duquel émerge des solutions. L'auteur réintègre ainsi dans sa théorie le tournant communicationnel de l'urbanisme pratique en précisant bien la distinction entre des solutions d'experts discutées avec le public, de solutions fabriquées à partir du débat public.

L'urbanisme à pensée faible a cinq caractéristiques principales qui sont le non spatialisme, son caractère performatif, intégrateur, apophatique et politique¹. Ainsi l'urbanisme à pensée faible est un urbanisme qui n'a pas prétention à modifier les comportements à travers les formes urbaines, qui cherche des solutions à partir du débat public, qui se fait intégrateur de la diversité et de la complexité des territoires, qui cherche le moindre mal pour chacun dans la production du projet plutôt que le bonheur pour tous, enfin c'est un urbanisme mené par les politiques et non par les techniciens². La pensée faible, articulée à partir d'une absence de modèle, est une pensée flexible, adaptative et mobile. La pensée faible est la reconnaissance de la multiplicité et de la complexité de la société : « *Face à une question, à un problème, il n'y a pas un ou deux choix qui se présentent et une ou deux alternatives mais, comme le reconnaissent les acteurs, une multitude complexe de choix et d'alternatives tous et toutes possibles.* »³.

A partir de la définition claire de cet urbanisme à pensée faible, nous pouvons voir les potentiels décalages et inflexions que présentent les projets de la ville durable aujourd'hui. Si certaines caractéristiques se retrouvent dans les projets que nous avons décrits, il reste que d'autres éléments tendent à rapprocher les projets de la ville durable, d'un urbanisme à pensée forte. En effet, quatre des cinq caractéristiques proposées par Yves Chalas ne semblent pas se retrouver dans le concours.

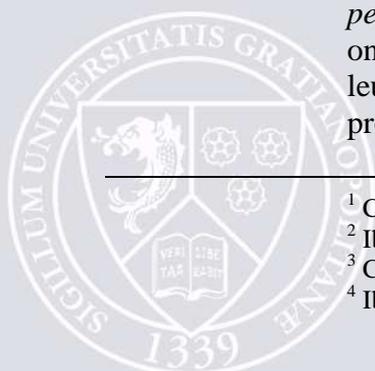
Au niveau du contenu des propositions, nous avons vu que de nombreuses solutions morphologiques, tant strictement architecturales qu'écologiques, avaient pour principe l'adaptation et l'évolution au cours du temps de ces mêmes morphologies. Prenant acte des changements climatiques, mais également des évolutions de la demande sociale, elle-même mouvante et imprévisible, certaines équipes (LIN, Studio 08-09, Grumbach) ont très largement proposé la mise en place de structures ouvertes et mutables, respectant ainsi l'un des principes fondamentaux animant l'urbanisme à pensée faible qui sait que « *Seuls les systèmes flexibles, ouverts, à détermination minimale ou variable, ou encore à identité faible, c'est-à-dire des systèmes qui comportent eux-mêmes une dose non négligeable d'incertitude et d'indécidabilité, s'adaptent et peuvent prétendre à une relative efficacité* »⁴. Les projets du Grand Paris ont très largement intégré la complexité des territoires et des acteurs dans leur démarche. Cependant, toujours au niveau des contenus des propositions, nous avons vu à partir d'une optique foucauldienne comment

¹ Chalas, op.cit, p. 157.

² Ibid, p. 158 et suivantes.

³ Chalas, op.cit, p. 155.

⁴ Ibid, p. 156.



ces projets avaient bien prétention à régenter les comportements de par la prééminence des objets techniques et l'imposition d'une éthique environnementale par le détour de la communauté biotique¹. La construction d'une gouvernamentalité durable incarne ainsi le retour potentiel de cette volonté de la modification des comportements propres à la pensée forte. De la même manière, le travail écologique sur la réhabilitation de la nature, l'enrichissement de la communauté biotique et l'insertion de l'homme en son sein dans des rapports pacifiés, n'est pas sans rappeler la volonté de construire un bonheur pour tous de la pensée forte. Il semblerait que l'utopie et l'idéologie du bonheur se soient déplacées des usagers de la ville moderne, vers la communauté biotique de la ville durable. Avec ce détour habile par la communauté biotique, l'homme est réintégré à cette gouvernamentalité dirigée vers le bonheur pour tous. Les modalités de ce bonheur ne sont jamais clairement énoncées et se dessinent en creux des perspectives parfois catastrophistes évoquées par les équipes². A travers la figure déguisée de l'éthique, on retrouve partiellement le caractère normatif de l'urbanisme à pensée forte alors que « *La démarche de l'urbanisme à pensée faible se veut non plus normative et prescriptive, mais heuristique et performative* »³.

Au niveau de la démarche procédurale à présent, force est de reconnaître la particularité du dispositif du concours du Grand Paris, qui comme nous l'avons rappelé en première partie, est passé de la conclusion d'une démarche prospective de recherche au fait du prince. L'appropriation par le pouvoir politique de ce qui était au départ un point de passage d'un travail de fond sur la grande échelle, manifeste de fait la réintégration d'un processus porté par les techniciens, à une logique politique. En cela, nous sommes bien face à un urbanisme à pensée faible puisque ce sont les politiques qui mènent et déterminent l'action urbanistique. Cependant, les propositions du Grand Paris ont été construites non pas à partir d'un travail de médiation et de discussion avec les habitants, mais bien depuis la réunion d'experts dont les compétences étaient censées embrasser toute la réalité. Rappelons encore une fois que les équipes étaient composées de centres de recherche en sciences dures et en sciences sociales, soit d'un comité « total » investi d'une autorité sans précédent dans ses jugements et ses prises de position. Comme nous le disions à propos de l'étude de la gouvernamentalité, cette nouvelle pastorale technicienne remet en cause les acquis de l'urbanisme à pensée faible.

Enfin quant aux rapports entre projet et territoire, ainsi qu'à l'influence de la forme physique sur la forme sociale, les urbanistes eux-mêmes semblent avoir assumé le retour d'un certain spatialisme, sinon comment comprendre cette phrase de l'un des plus éminents d'entre eux :

« Rien d'idéologique: on a longtemps interprété les caractères spatiaux de la ville comme la représentation de la structure d'autres niveaux de l'organisation sociale et plus précisément de la structure du pouvoir, de l'économie, de l'organisation de la production et du travail en oubliant que les caractères spatiaux de la ville contribuent

¹ C.f, supra.

² En cela, l'urbanisme durable est il encore apophatique ? C.f. Chalas.

³ Chalas, op.cit, p. 160.



d'une manière fondamentale à structurer la société dans toutes ses dimensions. »¹

Nous ne faisons ici qu'interroger un processus très complexe et nous utilisons des concepts qui ne nous appartiennent pas ; ainsi pour ces deux raisons il apparaît difficile de trancher un tel débat. La question de la durabilité a certainement réhabilité la figure de l'expert, sans que soient installés, dans le cas du Grand Paris, des « parlements hybrides »². Cependant on ne peut à partir de cette seule expérience, décréter le retour de la pensée forte en urbanisme. Il faudrait étudier tout un ensemble de pratiques aménagistes et notamment ces concours d'idées internationaux afin de déclarer un retour effectif de cette pensée prescriptive et normative. L'étude de ces grands moments de l'histoire urbaine, qui croisent probablement une logique de spectacularisation, doivent faire partie du programme d'étude des cadres de la pensée aménagiste, au même titre que l'urbanisme du quotidien et d'échelle plus restreinte.



¹ Studio 09, p. 7.

² Callon, M., Lascoumes, P., Barthe, Y. *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*, Paris, Seuil, 2001.

ANNEXES.



**Annexe 1 : Programme interdisciplinaire de recherche
« L'architecture de la grande échelle ».**

Extraits : définition des objectifs du programme de recherche.

Direction de
l'Architecture
et du Patrimoine

Direction générale
de l'Aménagement
du Logement
et de la Nature

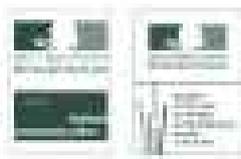
L'architecture de la grande échelle

Programme interdisciplinaire de recherche

Bilan de l'appel
à propositions
de recherche

Sessions
2008 et 2009

Rechercha



Partenaires institutionnels du programme

Ministère de la Culture et de la Communication

Direction de l'Architecture et du Patrimoine
Bureau de la Recherche architecturale, urbaine et paysagère
182 rue Saint-Honoré
75033 Paris Cedex 01 France

Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer

Direction générale de l'Aménagement du Logement et de la Nature
Plan urbanisme, construction et architecture
Grande Arche – Paroi Sud
92055 La Défense Cedex France

Comité de pilotage du programme

Eric Lengereau, architecte, chef du bureau de la Recherche architecturale, urbaine et paysagère
Emmanuel Raoul, secrétaire permanent du Plan urbanisme, construction et architecture
Pierre Bernard, urbaniste, chargé de mission au Plan urbanisme construction et architecture
Panos Mantziaras, architecte, chargé de mission au Bureau de la Recherche architecturale, urbaine et paysagère
Nicolas Tixier, architecte, chargé de mission au Bureau de la Recherche architecturale, urbaine et paysagère

Comité scientifique du programme

Eric Lengereau, architecte, chef du bureau de la Recherche architecturale, urbaine et paysagère
Emmanuel Raoul, secrétaire permanent du Plan urbanisme, construction et architecture
Pierre Bernard, urbaniste, chargé de mission au Plan urbanisme construction et architecture
Panos Mantziaras, architecte, chargé de mission au Bureau de la Recherche architecturale, urbaine et paysagère
Nicolas Tixier, architecte, chargé de mission au bureau de la Recherche architecturale, urbaine et paysagère
Pascal Amphoux, architecte, professeur à l'École nationale supérieure d'architecture de Nantes
Elena Cogato Lanza, architecte, enseignante-chercheuse à l'École polytechnique fédérale de Lausanne
Laurent Devismes, urbaniste, enseignant à l'École nationale supérieure d'architecture de Nantes
Frédéric Pousin, architecte, directeur de recherche au CNRS - UMR 8504 géographie-cités
Alexander Schmidt, architecte, professeur à l'Institut d'urbanisme de l'Université de Duisbourg - Essen
Michelle Sustrac, urbaniste, consultante
Pieter Uyttenhove, architecte, professeur au département Architecture et urbanisme de l'Université de Gand
Paola Viganò, architecte, professeur à l'Institut d'urbanisme et d'architecture de Venise
Marcus Zepf, architecte, professeur à l'Institut d'urbanisme de Grenoble

Préparation, conception et rédaction de l'appel d'offres

Conçu et élaboré par le bureau de la Recherche architecturale et urbaine et paysagère et le Plan Urbanisme Construction Architecture, l'appel à propositions de recherche "L'architecture de la grande échelle" a bénéficié des apports de Pascal Amphoux, Elena Cogato Lanza, Frédéric Pousin et de Pieter Uyttenhove dans sa phase préparatoire. Il a été mis en œuvre à partir d'une réflexion collective amorcée par le colloque EURAU 2005. "L'espace de la grande échelle en question" organisé à Lille les 23-25 novembre 2005.

Coordination éditoriale

Nicolas Tixier (BRAUP - DAPA - MCC), Edith Faucheux (BRAUP - DAPA - MCC)

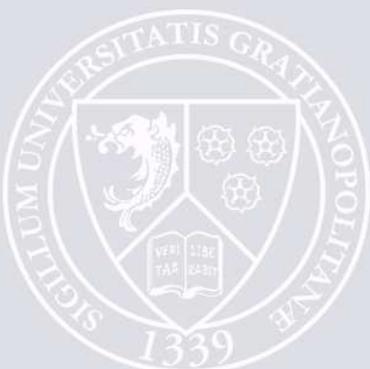
Diffusion

Ministère de la Culture et de la Communication
Direction de l'Architecture et du Patrimoine
Bureau de la Recherche architecturale, urbaine et paysagère
182 rue Saint-Honoré - 75033 Paris Cedex 01
Tel. : 01 40 15 32 50 - Fax : 01 40 15 32 66
Mél : edith.faucheux@culture.gouv.fr
Site : www.culture.gouv.fr/culture



Sommaire

5	AVANT-PROPOS
7	ATTENDUS ET INTENTIONS DE LA CONSULTATION
8	Préambule
8	Contexte de l'action incitative
9	Objectifs
10	Problématique générale
11	Spécificité des projets de recherche
12	Élaboration du projet scientifique
15	BILAN DE LA SESSION 3 DU PROGRAMME (2008)
16	Tableau récapitulatif de la première session 2008
19	Fiches résumées des propositions retenues en 2008
37	BILAN DE LA SESSION 4 DU PROGRAMME (2009)
38	Tableau récapitulatif de la deuxième session 2009
41	Fiches résumées des propositions retenues en 2009
59	ANNEXES
60	Constitution du dossier de candidature
61	Modalités de la consultation
62	Calendrier des sessions



Avant-propos

La quatrième session du Programme interdisciplinaire de recherche consacré à "L'architecture de la grande échelle" s'est engagée en juin 2009 avec la sélection des huit derniers projets scientifiques. C'est une étape importante du processus de cette action incitative. Avec le présent document de communication institutionnelle, elle permet aujourd'hui de rendre compte du dispositif de mobilisation collective mis en œuvre depuis quatre ans par la DAPA (direction de l'Architecture et du Patrimoine) et la DGALN (direction générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature). Elle permet aussi d'identifier la totalité des trente-deux projets de recherche qui, tous ensemble articulés, façonnent un corpus qu'il conviendra d'appréhender, d'analyser et d'évaluer comme il se doit. Elle permet enfin de comprendre, avant même l'achèvement des travaux de recherche, que les dynamiques interdisciplinaires dont chacun souhaitait le développement ne s'approvoient pas du jour au lendemain.

En effet, le Programme interdisciplinaire de recherche sur "L'architecture de la grande échelle" a pour ambition de construire cet espace interdisciplinaire capable de mobiliser les communautés scientifiques concernées par les transformations quotidiennes du cadre de vie. Partenaires traditionnels dans ce domaine de connaissances aux contours incertains, le bureau de la Recherche architecturale, urbaine et paysagère (BRAUP-DAPA) et le Plan urbanisme, construction et architecture (PUCA-DGALN) conjuguent depuis de nombreuses années leurs efforts en ce sens. Pour la mise en œuvre de cette action incitative, ils ont décidé qu'une période quadriennale était plus judicieuse qu'un appel d'offres ponctuel. Ils ont pris l'engagement de susciter l'élaboration de connaissances situées au carrefour des pratiques pédagogiques, des productions scientifiques et des enjeux professionnels de l'aménagement de l'espace. Ils ont accordé une importance toute particulière, non seulement à l'originalité des objets de recherche, mais aussi à la constitution des équipes de recherche et à leur stratégie méthodologique.

On a pu le constater pour les deux premières sessions (2006 et 2007) et on le verra ici pour les deux dernières sessions (2008 et 2009), le Programme interdisciplinaire de recherche sur "L'architecture de la grande échelle" joue la carte de l'ouverture. Parfois, il prend le risque de visiter les marges, d'explorer les limites et de tutoyer la périphérie des territoires balisés de la recherche scientifique. En quelques occasions et pour certains projets sélectionnés, il s'interdit même d'emprunter les chemins sûrs et bien fréquentés de cette recherche institutionnelle dont on dit souvent qu'elle est victime de sa propre frilosité. Les pages suivantes soulignent que les collectifs de recherche dont les projets ont été retenus par le jury prennent soin d'assembler des compétences diverses et variées dont certaines sont scientifiques et d'autres ne le sont pas. Elles précisent également que les propositions de recherche financées suggèrent, pour la plupart d'entre elles, un chantier épistémologique susceptible de nourrir les multiples réflexions qui se font jour à chaque fois que la recherche elle-même est interrogée.

...J...

D'ailleurs, le texte de l'appel à propositions de recherche qui a été diffusé chaque année et qui est reproduit dans la présente publication le mentionne explicitement : c'est en côtoyant de près les processus de conception et les pratiques conceptuelles du projet spatial que la recherche scientifique se remet en question, se soumet à questions, et s'engage dans une introspection souvent salutaire.

La mise en œuvre collective du Programme interdisciplinaire de recherche sur "L'architecture de la grande échelle" est celle d'un dispositif. Les équipes de recherche sélectionnées pour la qualité de leur projet sont entrées dans ce dispositif. Elles se sont soumises à l'organisation régulière des séminaires de coordination scientifique (au moins deux par an). Elles se sont confrontées les unes aux autres dans un processus d'émulation comparatiste. Elles se sont exprimées devant les experts du Conseil scientifique chargés de nourrir l'espace critique du programme. C'est un dispositif contraignant mais c'est un dispositif nécessaire car, pour vivre et produire tout en innovant, un tel programme se doit d'avoir une structure qui lui est propre, correspondant à une méthode qui ne l'est pas moins. Le calendrier qu'on pourra consulter ici souligne d'ailleurs que la démarche engagée depuis le début de l'année 2006 se poursuivra jusqu'à la fin de l'année 2011.

A mi-chemin de ce parcours méthodique, le Programme interdisciplinaire de recherche sur "L'architecture de la grande échelle" a engendré la conception et la coordination de la Consultation internationale de recherche et développement sur "Le grand pari de l'agglomération parisienne". De l'automne 2007 à l'automne 2009, en effet, cette opération nationale voulue par le Président de la République a été pilotée par le ministère de la Culture et de la Communication. Elle a été porteuse d'une ambition originale qui accordait une priorité stratégique aux travaux de recherche et de prospective. Dans la démarche collective comme dans la méthode de travail, elle s'est largement inspirée du Programme interdisciplinaire de recherche sur "L'architecture de la grande échelle". Dans la construction d'un espace critique capable d'interroger la nature des productions, elle a également trouvé sa cohérence par l'organisation systématique de séminaires de coordination scientifique.

La Consultation internationale de recherche et développement sur "Le grand pari de l'agglomération parisienne" a vécu son histoire singulière. Elle aura certainement de nombreux développements. Le Programme interdisciplinaire de recherche sur "L'architecture de la grande échelle", lui, poursuit son chemin. Ce faisant, il épouse les orientations d'une politique scientifique qui affirme haut et fort qu'en matière de recherche les certitudes n'existent que pour être bousculées. D'aucunes diront que la chose est vraie pour tous les champs disciplinaires de l'aménagement de l'espace. Mais il convient peut-être de préciser qu'elle est encore plus vraie quand cet aménagement de l'espace est à l'échelle du grand territoire.



AVANT-PROPOS À LA QUATRIÈME SESSION

Pour cette dernière session, le comité de pilotage du programme "Architecture de la grande échelle" propose d'approfondir la dimension transdisciplinaire des projets en associant plus fortement les filières de formation et de recherche en urbanisme et en ingénierie urbaine.

Seront donc privilégiées les équipes qui pourront croiser les compétences de chercheurs et de praticiens issues d'instituts d'urbanisme, d'écoles d'ingénieur et d'écoles d'architecture : cette session mettra en tension les processus de conception relevant du champ de l'architecture et de l'urbanisme. Ce croisement pourra promouvoir des pratiques innovantes au niveau des formations et de leurs différentes cultures du projet.

L'architecture de la grande échelle devrait par ailleurs pouvoir articuler des approches relevant de l'urbanisme réglementaire (SCOT, PLU, PADD) et des approches relevant du projet urbain.

Tout en restant sur la question générale des différentes formes d'habiter le territoire, en particulier dans le périurbain, cette session prendra en compte les attendus généraux du développement durable, dans leurs dimensions économiques, environnementales et sociales. Seront abordés en particulier des thèmes qui posent la question de la continuité et de l'articulation des échelles de réflexion : espaces publics, réseaux, déplacements, couloirs écologiques...

Les fondamentaux du projet à grande échelle gagneront à être présents : topographie, trame foncière, formes urbaines, approche paysagère...

Préambule

Parmi les enjeux politiques de la recherche publique existent ceux qui portent en eux le passé, le présent et l'avenir des transformations du cadre culturel de la vie quotidienne. Appréhendés par les productions rationnelles de la recherche scientifique, ces enjeux n'en relèvent pas moins de l'espace sensible qui procure à chacun le sentiment légitime d'appartenir à telle ou telle société, d'habiter tel ou tel territoire. Là se situent les interrogations fondamentales qui forgent les relations entre l'échelle du logement et l'échelle du territoire, entre l'échelle domestique et l'échelle qui ne l'est pas. Le Programme interdisciplinaire de recherche sur "L'architecture de la grande échelle" possède cette dimension anthropologique de l'espace qui, à l'échelle du grand territoire, suggère des connaissances nouvelles situées à la croisée des pratiques scientifiques de la recherche et des pratiques conceptuelles du projet.

L'identité interministérielle de cette action incitative répond ainsi à une exigence qui impose une vision nécessairement horizontale des savoirs et des savoir-faire qui œuvrent au service de l'aménagement qualitatif de l'espace.

Contexte de l'action incitative

Nombreux sont les effets induits par la transformation récente du paysage institutionnel de la recherche publique française. On le sait, ce paysage structure la mise en œuvre des politiques scientifiques. Il influence donc très concrètement la nature des productions scientifiques et les relations qu'elles entretiennent avec nos sociétés contemporaines. La somme des réformes tout récemment engagées par le gouvernement est l'une des principales données contextuelles du Programme interdisciplinaire de recherche sur "L'architecture de la grande échelle" : vote de la Loi de programme pour la recherche, création de l'Agence nationale de la recherche (ANR), création de l'Agence de l'innovation industrielle (AII), création de l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur, réforme du Centre national de la recherche scientifique (CNRS).



La mise en œuvre de la réforme dite "LMD" (Licence-Master-Doctorat) pour l'ensemble des secteurs de l'enseignement supérieur français façonne également le contexte de la présente consultation de recherche. C'est en effet dans le sillage d'une ambition tournée vers la construction de l'espace européen de la recherche que se situent les perspectives françaises d'une meilleure articulation entre les priorités, les productions, les pratiques, les professions et les enjeux socioéconomiques de la recherche scientifique. Ainsi se manifeste l'occasion de promouvoir l'évolution de la recherche doctorale dans certains champs disciplinaires qui peinent à structurer l'interface triangulaire des relations entre formation, recherche et profession.

Les domaines professionnels de l'aménagement de l'espace – architecture, urbanisme, territoire, paysage et construction – sont de ceux-là. Le cas des formations en urbanisme interroge tout à la fois les contenus d'enseignement, les structures pédagogiques et les débouchés professionnels. Il a suscité l'organisation d'une réflexion transversale à l'échelle interministérielle et l'élaboration d'un certain nombre de propositions de réforme contenues dans le rapport rédigé par Jean Frébault et Bernard Pouyet. Le cas des écoles nationales supérieures d'architecture, quant à lui, soulève la question existentielle des formations doctorales susceptibles d'incarner, à travers l'institutionnalisation en cours du doctorat en architecture, une articulation plus pertinente et plus efficace des pratiques conceptuelles et des pratiques scientifiques.

Le contexte de cette action incitative se caractérise enfin par l'existence, à l'échelle européenne, d'un très grand nombre d'initiatives transnationales destinées à promouvoir l'innovation dans les relations entre formation, recherche et profession. Structurées sur la base d'une ambition souvent interdisciplinaire, ces initiatives sont parfois modestes, mais parfois aussi plus ambitieuses, débouchant même sur la création de diplômes européens. Dans la majorité des cas, elles tendent à interroger la nature des objets, des méthodes et des terrains des productions scientifiques. Dans le cas présent, il s'agit d'interroger tout un champ de l'action territoriale qui fait face à la volonté de ceux qui veulent désormais vivre à la campagne avec accès à l'ensemble des services qu'offre la ville. C'est ainsi que la présente consultation s'inscrit tout naturellement dans le programme finalisé du Puca intitulé "L'avenir des périphéries urbaines, vivre les villes hors les villes".

Objectifs

La conception et la mise en œuvre du Programme interdisciplinaire de recherche sur "L'architecture de la grande échelle" part d'une constatation que de nombreux acteurs de l'aménagement de l'espace ont en partage, en France comme pour la plupart de ses partenaires européens : ce n'est qu'à une certaine échelle de perception, de représentation, de conception, de décision et d'aménagement de l'espace que se rejoignent les enjeux professionnels de la maîtrise d'œuvre et les productions intellectuelles de la recherche scientifique. Il s'agit de l'échelle territoriale susceptible de promouvoir une dynamique scientifique interdisciplinaire notamment centrée sur les pratiques conceptuelles du projet. Le programme se donne donc pour objectif de susciter la production d'une recherche scientifique qui, pour innover dans ses objets, ses méthodes et ses finalités, est le fruit d'une ambition collective qui intègre les enjeux professionnels et les pratiques pédagogiques.



Problématique générale de la consultation

La problématique générale de la consultation tend à interroger les processus de transformation de l'espace à l'échelle territoriale. Pour ce faire, elle suppose d'abord que les objets de recherche soient de nature à appréhender les différentes formes d'habiter le territoire. Elle suggère ensuite que les outils du projet spatial soient clairement situés au cœur des investigations scientifiques. Elle propose enfin que les travaux de recherche soient irrigués par les productions cognitives de l'expérimentation projectuelle.

> Les différentes formes d'habiter le territoire

Au sein d'une posture analytique basée sur l'articulation des échelles du projet d'architecture, du projet urbain et du projet territorial, peuvent être appréhendées les différentes formes d'habiter le territoire résultant d'un dialogue entre celles qui sont de nature collective et celles qui sont d'ordre individuel. Parmi ces formes d'habiter le territoire, il convient de distinguer celles qui relèvent précisément de l'habitat de celles qui sont à inscrire dans les autres registres d'appropriation de l'espace. La présente consultation de recherche tend à situer les interrogations fondamentales du logement au centre de sa problématique territoriale. Elle suggère donc que les directions de recherche puissent interroger les relations fondamentales entre l'habiter et la mobilité, entre les géographies sociales et les représentations spatiales, entre les paysages urbains et les territoires suburbains. Bien entendu, c'est la richesse du spectre des formes d'habiter le territoire qui justifie que l'analyse des grands équilibres spatiaux soit en mesure de se focaliser sur le logement tout en le dépassant. Mais c'est aussi l'éventail des évolutions structurelles du paysage (urbain, suburbain ou rural) qui suggère que le grand territoire soit perçu comme une déclinaison spatiale et sociale des formes d'habiter. Ainsi, pour penser le devenir fragile de ce paysage en terme de développement durable, il convient de percevoir qu'il y a parfois autant matière à aménager qu'à ménager l'espace de ce grand territoire. Dans

cette optique, les projets de recherche s'attacheront tout particulièrement à étudier l'évolution du rôle des collectivités locales et le périmètre de leurs responsabilités dans leur relation complexe avec la mutation permanente des territoires.

> Les outils du projet spatial

Parmi les processus complexes de transformation de l'espace à l'échelle territoriale, il faut bien entendu reconnaître la très grande diversité des pouvoirs engagés, intérêts sollicités et compétences mobilisées au sein de la maîtrise d'œuvre et de la maîtrise d'ouvrage. Il faut également appréhender les temporalités spécifiquement attachées à l'échelle du grand territoire qui suggèrent toujours – tel le projet urbain – une spatialité nourrie d'inachèvement et d'incomplétude. Il faut aussi identifier la convergence des savoirs et savoir-faire qui forment ensemble les contours d'une culture professionnelle capable de manipuler à la fois les échelles et les temporalités de l'espace sensible, les instruments complexes de la représentation de l'espace et les matériaux intellectuels du processus de conception. Cette action incitative de recherche se donne pour priorité de comprendre la réalité des outils du projet spatial lorsque celui-ci est convoqué pour maîtriser et/ou réinventer les processus de transformation de l'espace à l'échelle du grand territoire.



> L'expérimentation projectuelle

En matière d'aménagement de l'espace, nombreuses et variées sont les pratiques et productions scientifiques qui relèvent d'une analyse fine de la marche des idées, du jeu des acteurs, du rôle des services, de la complexité des processus et de l'état des procédures.

Les travaux de recherche sur le sujet sont à la fois riches et nécessaires. Reste cependant à produire la matière théorique susceptible de nourrir les dynamiques conceptuelles du projet spatial à l'échelle du grand territoire. Cette consultation a vocation à susciter cette production intellectuelle. Elle entend ainsi permettre au projet scientifique de s'emparer des richesses (souvent évoquées mais rarement exploitées) du couple théorie/projet pour faire naître de nouvelles pratiques et processus de conception. De fait, elle conduira à l'émergence d'une démarche spécifique dont il conviendra de définir l'ambition épistémologique. C'est en cela qu'un tel appel à propositions de recherche souhaite promouvoir une dynamique d'expérimentation projectuelle capable d'innover à la fois dans les constructions théoriques et les stratégies conceptuelles d'aménagement.

Spécificité des projets de recherche attendus

La spécificité des projets de recherche attendus impose qu'ils soient impliqués, directement et/ou indirectement, dans les questions du logement – du collectif à l'individuel – lorsqu'elles sont posées à l'échelle

territoriale de l'aménagement de l'espace. Elle manifeste par ailleurs la nécessité qu'ils puissent convoquer en leur sein la richesse opérationnelle des compétences professionnelles issues de la maîtrise d'œuvre et/ou de la maîtrise d'ouvrage. Elle impose enfin qu'ils puissent notamment se structurer sur la base des pratiques et productions pédagogiques fondées sur l'expérimentation projectuelle.

> Territoire et habitat

Les projets de recherche seront élaborés à partir d'un objet d'étude qui, à l'échelle du grand territoire, intègre les problématiques actuelles du logement et de l'habitat sous ses différentes formes. Lorsqu'il s'agira du logement collectif, il conviendra d'appréhender un terrain d'investigations identifié dans les procédures opérationnelles de l'Agence nationale de rénovation urbaine (ANRU). Les perspectives de travail pourront ainsi, notamment, interroger les relations historiques et géographiques qu'entretient le grand ensemble avec les infrastructures de transport de son environnement territorial. Lorsqu'il s'agira d'habitat individuel, il conviendra de définir un terrain d'investigations identifié dans un contexte de croissance urbaine liée au développement des maisons individuelles. Les orientations de recherche pourront ainsi, notamment, guider l'analyse des relations entre les ensembles d'habitat individuel et les nouveaux développements de l'urbanisme commercial. Entre ces deux polarités clairement identifiées, émerge à nouveau la question de l'habitat dit "intermédiaire", principalement dans la ville en recomposition. Il s'agira d'appréhender les potentialités offertes par ces alternatives porteuses de changement et d'ouverture sur une voie médiane entre le "tout-collectif" et le "tout-individuel". Dans ces différents cas, les projets de recherche conduiront à nourrir la connaissance des articulations multiples qui existent entre le grand territoire en question, généralement intercommunal, et les ensembles hétérogènes d'habitat qui le constituent pour partie.



> Pratiques scientifiques et pratiques opérationnelles

Les projets de recherche seront élaborés à partir d'une dynamique interdisciplinaire susceptible de convoquer à la fois les sciences de l'homme et de la société (SHS) et les sciences pour l'ingénieur (SPI). Ouvertes sur les réalités opérationnelles de la maîtrise d'œuvre et de la maîtrise d'ouvrage, ces perspectives de travail en commun auront à intégrer un partenaire privé ou public issu des milieux professionnels régulièrement sollicités pour ce type de projet d'aménagement à l'échelle du grand territoire. De fait, il s'agira de nourrir une hybridation des pratiques scientifiques capables d'assumer, non seulement les articulations entre la recherche amont (dite fondamentale) et la recherche aval (dite appliquée ou opérationnelle), mais aussi les interactions nécessaires entre recherche et développement. En dépit d'une distance maîtrisée avec le réel socio-économique et politique de l'aménagement de l'espace, les productions de recherche de cette consultation seront ainsi irriguées et stimulées par des compétences "praticiennes" aptes à s'intégrer dans une démarche collective de type spéculatif. Elles seront donc le fruit des interrogations convergentes des pratiques scientifiques et des pratiques opérationnelles.

> Pratiques scientifiques et innovations pédagogiques

En terme d'élaboration des connaissances, les projets susceptibles d'être financés auront à promouvoir l'esprit d'une démarche pédagogique qui, par le chantier de l'expérimentation projectuelle, se transforme en une posture de recherche scientifique. La démarche d'innovation pédagogique sera donc appelée à jouer un rôle important au sein du projet scientifique. Pour ce faire, les principes méthodologiques retenus auront à intégrer le dispositif complet d'un enseignement du projet territorial afin que celui-ci soit interrogé, sollicité, voire même instrumentalisé, et irrigué en retour.

A partir d'un territoire physique identifié dès l'amont par l'équipe de recherche, l'expérimentation projectuelle conduira à interroger en pro-

fondeur les processus de conception et les stratégies conceptuelles d'aménagement de l'espace. Elle permettra enfin d'impliquer les chercheurs, les enseignants, les étudiants et les praticiens dans une dynamique collective fondée, non pas sur le projet lui-même, mais bien sur les pratiques du projet, lorsque celles-ci se donnent le temps et les moyens de se soumettre à l'introspection théorique.

Élaboration du projet scientifique

Dans le processus d'analyse et de sélection des candidatures, une attention toute particulière sera consacrée à la mise en cohérence des quatre éléments constitutifs du projet scientifique : la constitution efficace et crédible d'une équipe de recherche à l'identité plurielle ; l'élaboration rigoureuse et originale d'un projet d'investigations scientifiques ; la construction délicate et volontariste des attendus méthodologiques ; la structuration précise et ambitieuse d'une démarche de valorisation des productions.

> Constitution de l'équipe de recherche

Les équipes constituées pour répondre à cet appel à propositions de recherche seront issues d'une ambition collective ouverte sur l'innovation dans les objets, les terrains, les méthodes, les pratiques et les productions scientifiques. Ces équipes seront formées sous la responsabilité de compétences scientifiques reconnues. Elles seront rattachées à une unité de recherche officiellement habilitée.



A travers l'établissement public auquel elle appartient, cette unité de recherche sera de fait le mandataire de l'équipe. Ces équipes de recherche devront intégrer, outre les compétences scientifiques issues des unités de recherche, la présence active de compétences "praticiennes" issues d'une structure professionnelle privée ou publique et la dynamique collective d'un enseignement du projet territorial officiellement identifié dans les cursus de formation de l'enseignement supérieur au niveau master 2 ou post-master.

> **Élaboration du projet de recherche**

Le projet scientifique devra donc réunir les protagonistes de l'équipe autour d'une perspective de travail en commun qui identifie à la fois :

- Une problématique générale de recherche liée à l'échelle territoriale de l'aménagement de l'espace dans ses relations immédiates à l'évolution du logement ;
- Une problématique particulière qui articule cette échelle territoriale avec l'évolution d'un grand ensemble ou le développement d'un ensemble de maisons individuelles ;
- Un ensemble de réflexions et d'investigations susceptibles de nourrir, notamment au sein du séminaire de l'équipe de recherche, le chantier épistémologique qu'engendre une telle consultation de recherche ;
- Un territoire physique choisi pour ses capacités à accueillir une dynamique interdisciplinaire de recherche

qui s'ouvre aux enjeux de l'application, de l'expérimentation, de l'action et du développement ;

- Une orientation stratégique permettant à l'innovation pédagogique d'un enseignement du projet territorial de produire les résultats d'une expérimentation projectuelle.

> **Construction des attendus méthodologiques**

Le projet scientifique devra ensuite se structurer sur la base d'une "vision" méthodologique partagée dont il faudra bien entendu préciser les ambitions, les moyens et les limites. Ainsi conviendra-t-il de détailler la réalité des relations de travail prévues au sein de l'équipe entre les compétences scientifiques et la structure professionnelle publique ou privée. Ainsi conviendra-t-il également d'insister avec objectivité et réalisme sur les conditions de toute nature qui permettront l'organisation d'un dispositif pédagogique innovant placé au service et au sein du projet scientifique. Par l'organisation des séances régulières du séminaire de l'équipe, les candidatures souligneront aussi les perspectives méthodologiques "agissantes" qui conduiront à l'implication concrète des pratiques scientifiques dans les pratiques conceptuelles et vice versa. Les candidatures préciseront enfin les enjeux, méthodes et moyens d'évaluation, interne et externe, des productions scientifiques collectivement mises en œuvre.

> **Valorisation des productions**

Le projet scientifique déclinera les différentes étapes de valorisation des productions de l'équipe de recherche en prenant soin d'exprimer les perspectives de partenariat susceptibles de promouvoir la complémentarité des différentes formes d'expression.



Annexe 2 : Cahier des charges du concours international du Grand Paris.

Extraits.

Le grand pari de l'agglomération parisienne

Consultation internationale pour l'avenir du Paris métropolitain



Document de présentation générale

Mars 2008



SOMMAIRE

1. La consultation.....	03
Présentation de la consultation	04
Contexte de la consultation.....	04
Objectifs de la consultation	05
Problématique générale de la consultation	05
Méthode de la consultation.....	08
Moyens de la consultation	08
Calendrier de la consultation	09
2. La procédure.....	10
Comité de pilotage.....	11
Conseil scientifique	11
Cellule scientifique opérationnelle	11
Partenaires de l'opération	12
3. Les équipes.....	13
Composition des équipes	14
Fonctionnement des équipes.....	15
Rémunération des équipes	15
4. Les productions	16
Nature des productions attendues	17
Echéanciers des documents à fournir	17
Elaboration et communication des documents	18
5. La valorisation.....	19
Publication des travaux de recherche	20
Exposition des travaux de recherche	20
6. La coordination	21
Suivi général des équipes.....	22
Sources et matériaux de recherche	22
Séminaires de coordination scientifique.....	22
7. Les candidatures.....	23
Elaboration du dossier de candidature	24
Sélection des candidatures	24
Critères de sélection.....	24



1.1 Présentation de la consultation

A l'occasion de l'inauguration de la Cité de l'architecture et du patrimoine, le 17 septembre 2007, le président de la République française a affirmé toute l'importance qu'il convient d'accorder à la qualité architecturale, urbaine et paysagère du cadre de vie des Français. A cette occasion, il a exprimé le souhait qu'un " nouveau projet d'aménagement global du grand Paris " puisse faire l'objet d'une consultation internationale et mobiliser ainsi prochainement les compétences professionnelles d'une dizaine d'agences d'architecture et d'urbanisme. Ont ainsi été précisées les orientations esquissées lors de l'inauguration du Satellite n° 3 de l'aéroport de Roissy Charles-de-Gaulle, le 26 juin 2007.

Cette consultation internationale est l'objet du présent document d'appel d'offres publié à l'attention des équipes de professionnels désireuses de se porter candidates. C'est une consultation de Recherche et Développement (R&D) « pour l'avenir du Paris métropolitain » au sens où elle se donne pour ambition de réunir les éléments de connaissances et les propositions stratégiques d'aménagement conduisant effectivement à l'élaboration collective d'un " diagnostic prospectif, urbanistique et paysager, sur le grand Paris à l'horizon de vingt, trente voire quarante ans ".

Engagée par l'Etat, cette consultation internationale s'inscrit donc dans une démarche de réflexion prospective et stratégique résolument située en amont des dynamiques de concertation, des démarches de projets et des processus de décision. Elle est une phase indispensable de mobilisation des compétences susceptibles de procurer la matière de cette « intelligence spatiale du territoire » sans laquelle il n'y a pas de développement raisonné de la métropole contemporaine. Elle est une étape d'expertise fondamentale qui permet au « diagnostic prospectif » d'être au carrefour de la recherche et de l'action, du scientifique et du politique. En somme, c'est un moment clé qui doit permettre de réunir les savoirs et savoir-faire autour d'une ambition commune qui, à ce stade préliminaire, doit être largement partagée. C'est pourquoi il s'agit d'une démarche conduite par l'Etat qui s'effectuera en concertation avec l'ensemble des collectivités concernées.

1.2 Contexte de la consultation

L'organisation de cette consultation internationale de R&D sur « Le grand pari de l'agglomération parisienne » s'inscrit dans le cadre d'une politique scientifique existante, au sein du Programme interdisciplinaire de recherche sur " L'architecture de la grande échelle " (AGE) conçu et mis en œuvre depuis 2006 par le ministère de la Culture et de la Communication (MCC) en partenariat avec le ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement durables (MEDAD). Ce programme permet aujourd'hui de financer les travaux de recherche scientifique de huit équipes par an pendant quatre ans. Il a pour caractéristique principale de réunir, autour d'une même ambition de production de connaissances sur les territoires, les compétences triangulaires des acteurs de la recherche, de l'enseignement et de la pratique professionnelle.

C'est dans le contexte de cette politique scientifique incitative mise en œuvre à l'échelle nationale qu'est organisée la présente consultation internationale de R&D sur « Le grand pari de l'agglomération parisienne ».



Il convient par ailleurs de souligner qu'une telle démarche doit être située dans le contexte immédiat des politiques gouvernementales en faveur du développement durable (Perspectives d'action issues du Grenelle de l'Environnement) et de la recherche scientifique (Programme « Villes durables » de l'Agence nationale de la recherche ; Programme interdisciplinaire de recherche Ville et Environnement du CNRS). Il convient enfin de préciser que cette consultation est le premier volet d'un plan d'actions consacré à l'aménagement et à la gouvernance de l'agglomération parisienne. C'est ainsi qu'il faut comprendre que le chantier prioritaire du « diagnostic prospectif » d'aménagement de l'espace vient côtoyer le chantier de la « Gouvernance de l'Île-de-France », celui des « Grandes opérations d'urbanisme » et celui des « Infrastructures de transports ».

1.3 Objectifs de la consultation

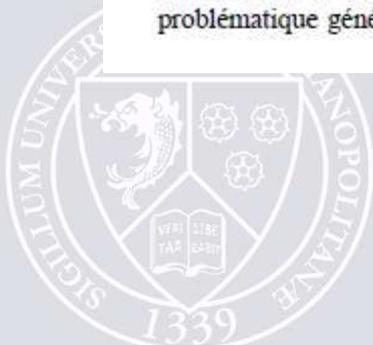
La consultation internationale sur « Le grand pari de l'agglomération parisienne » est donc identifiée, non pas comme un processus traditionnel de mise en concurrence de professionnels de la maîtrise d'œuvre pour l'obtention d'un marché, mais comme le dispositif d'une recherche collective, mobilisatrice d'une dizaine de démarches pluridisciplinaires. Plus qu'un concours d'idées, il s'agit donc d'un appel à projets de recherche et développement (R&D) dont les productions seront de nature à éclairer la décision.

Les objectifs de cette consultation affichent clairement la nécessité d'obtenir à l'issue d'une période de sept mois et demi de travail un ensemble cohérent de productions à la fois théoriques et pratiques, à la fois conceptuelles et opérationnelles. Il s'agit donc bien d'organiser le dispositif efficace d'une dynamique collective permettant aux dix équipes sélectionnées de produire, au sein d'ateliers de recherche, le corpus d'une « pensée territoriale » consacrée à l'avenir de la métropole du XXI^e siècle en général, et à l'avenir de l'agglomération parisienne en particulier.

Parmi les ambitions de cette action incitative, il y a donc la volonté de susciter l'émergence d'une réflexion originale visant à situer le cas de l'agglomération parisienne dans le contexte du développement rapide des métropoles à l'échelle mondiale. C'est un contexte spatial car Paris est une des capitales mondiales qui ne peut pas entièrement revendiquer le statut, l'identité et la cohérence d'une métropole. Mais c'est aussi un contexte temporel car le débat sur l'avenir dudit « Grand Paris » est déjà ancien et a déjà produit de multiples réflexions et propositions. Ainsi faut-il considérer que les objectifs de cette consultation visent à fournir des orientations théoriques et des propositions pratiques capables de nourrir les réflexions relatives au processus de croissance métropolitaine de l'agglomération parisienne.

1.4 Problématique générale de la consultation

La consultation internationale de recherche et développement sur « Le grand pari de l'agglomération parisienne » fait le choix de solliciter les compétences de dix équipes pluridisciplinaires pour que la situation spécifique de l'agglomération parisienne puisse être étudiée dans le contexte d'évolution des grandes métropoles mondiales. C'est ainsi que la problématique générale de cette consultation identifie deux chantiers de recherche consacrés



au développement des spatialités de l'aire métropolitaine. Le premier relève plus d'une recherche fondamentale focalisée sur « La métropole du XXI^e siècle de l'après-Kyoto ». Le second relève davantage d'une recherche appliquée sur « Le diagnostic prospectif de l'agglomération parisienne ». Mais tous les deux sont précisément focalisés sur les dimensions spatiales de la ville contemporaine. Tous les deux sont destinés à produire les connaissances nécessaires à l'émergence d'une « pensée territoriale » qui place la question urbaine au centre des priorités du développement durable. Tous les deux sont consacrés à l'élaboration de stratégies d'aménagement de l'espace sur le long terme du territoire métropolitain. Tous les deux, enfin, sont susceptibles de nourrir les étapes successives de négociation, de concertation et de décision qui fondent de manière démocratique la gouvernance et le gouvernement des villes.

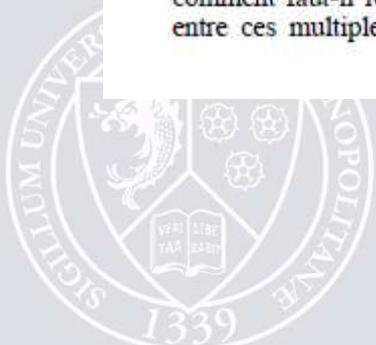
Les équipes pluridisciplinaires sélectionnées par le présent appel d'offres auront à assumer la cohérence de ces deux chantiers complémentaires qui auront en commun une thématique de recherche. Ainsi, telle équipe pourra par exemple choisir de concentrer son effort de recherche sur la question des infrastructures de transports ; telle autre équipe pourra de son côté choisir d'étudier plus particulièrement les problématiques du logement ; une troisième pourra quant à elle focaliser son énergie sur l'urbanisme universitaire. Mais en dehors de cette orientation thématique qui tend à mettre l'accent sur une des dimensions programmatiques de la ville contemporaine, toutes les équipes auront à structurer une analyse prospective appliquée à la métropole du XXI^e siècle d'une part, et à l'agglomération parisienne d'autre part.

1.4.1 « La métropole du XXI^e siècle de l'après-Kyoto »

Ouvert à ratification il y a 10 ans, le protocole de Kyoto sur le réchauffement climatique mobilise les pays signataires jusqu'en 2012. Il est connu comme étant le premier calendrier chiffré qui engage la communauté internationale en faveur de l'environnement. Mais depuis 10 ans, de nouvelles connaissances et de nouvelles prises de conscience conduisent à souligner le rôle majeur du développement des métropoles dans l'équilibre environnemental de la planète.

Historiquement, les métropoles apparaissent au XIX^e siècle à travers la figure spatiale des villes confrontées aux enjeux politiques de l'industrialisation. Au cours du XX^e siècle, elles assument plus ou moins le rôle de régulateur social et démocratique ; leur métamorphose progressive s'exprime dans le passage d'une ville de la production à une ville de la consommation. Depuis, elles subissent une pression économique et démographique sans précédent qui remet en question cette échelle, cette cohérence, cette identité politique et culturelle héritée de la modernité. Aujourd'hui, la métropole du XXI^e siècle se profile donc comme une « présence territoriale » dont les caractéristiques vivantes font l'objet de toutes les spéculations. Certaines sont évidemment socioéconomiques et politiques. D'autres sont plus spatiales et culturelles, nourries depuis plus d'un siècle par les sciences de la ville et l'art urbain. Elles interrogent notamment les disciplines de l'aménagement de l'espace sur la pertinence des échelles de perception, de conception et de transformation des territoires métropolitains. Elles interrogent aussi les acteurs professionnels de cette évolution permanente au sujet des temporalités qui qualifient le « temps long » des paysages urbains, suburbains et ruraux.

Mais face aux mutations de plus en plus rapides et incontrôlées de la ville territoriale, comment faut-il repenser la fonction du modèle spatial dans les procédures de négociation entre ces multiples acteurs ? Quelles stratégies faut-il imaginer pour pouvoir maîtriser le



développement de qu'on pourrait appeler une « métropole négociée » ? Comment un monde abstrait façonné par les flux, les énergies et les informations peut-il participer aux représentations collectives d'une métropole humaine à l'échelle territoriale ? Et puis, faut-il raisonner en termes de stratégie programmatique, d'armature territoriale, de logique énergétique ou d'équilibre écologique ?

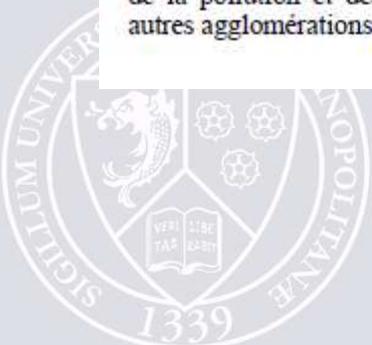
Tel est le type de questions qui se posent lorsqu'on tente d'appréhender et d'analyser la réalité mondialisée du maillage des métropoles contemporaines. Tel est l'esprit de ce premier chantier de la consultation qui exige, non seulement de construire un objet de recherche pertinent par rapport à la problématique générale, mais aussi d'adopter une méthode efficace et des modes de représentation originaux, souvent expérimentaux, correspondant au positionnement théorique de chaque équipe pluridisciplinaire. Car c'est à partir de cette méthode (atlas, scénarios, fictions, récits...) que la vertu didactique des productions de recherche sera garantie. Pour cette analyse prospective de « La métropole du XXI^e siècle de l'après-Kyoto », il convient donc de comprendre les enjeux d'une correcte adéquation entre les approches conceptuelles et leurs représentations matérielles en assumant, le cas échéant, que les représentations soient elles-mêmes l'objet du travail de recherche.

1.4.2 « Le diagnostic prospectif de l'agglomération parisienne »

Le débat public s'est récemment emparé de cette question dite « du Grand Paris » qui se pose en réalité depuis près d'un siècle, et qui semble jusqu'à présent n'avoir pas su trouver une réponse satisfaisante. Dans la compétition des villes de rang mondial, Paris occupe une place respectable qui souffre néanmoins d'un déficit chronique lié à son périmètre et à sa gouvernance. Sur cette interrogation fondamentale comme sur tant d'autres sous-jacentes, il existe une littérature déjà abondante qui doit nourrir la réflexion de chacun. Mais il convient aussi que ce débat public puisse être alimenté par le résultat des travaux de recherche en cours ou à venir. A la lumière des réflexions et productions élaborées dans le cadre du chantier sur « La métropole du XXI^e siècle de l'après-Kyoto », il s'agit ici d'appréhender le cas de l'agglomération parisienne.

Il est sans doute vrai que, dans le contexte de la concurrence internationale des métropoles, l'échelle de la « région urbaine » paraît être la plus appropriée pour une approche globale des problématiques urbaines de Paris. A l'instar de certaines métropoles européennes telles que Berlin (« le Grand Berlin »), Londres (« le Grand Londres ») ou Madrid, l'identité de la « région capitale » de la France doit être en de nombreux points réévaluée. Quels sont donc les critères opératoires de comparaison permettant de situer Paris dans le paysage des « villes mondiales » ? Comment faut-il penser l'évolution spatiale du territoire occupé et du paysage habité de la région Ile-de-France ? Comment négocier l'écart des deux millions de Parisiens dans les 105 km² de leur ville avec les neuf autres millions de Franciliens dans les 12 000 km² de leur région ? Quel périmètre réinventer ?

Le projet spatial du « Paris métropolitain » est de nature géographique. Il pose la question du type de gouvernance qui serait capable de porter à son plus haut d'efficacité la gestion et l'anticipation des problèmes sociaux, économiques et environnementaux à venir. Quelle est ainsi l'adéquation entre le modèle spatial et le modèle de gouvernance dont l'échelle dépasse et intègre les limites actuelles de toutes sortes (économiques, politiques, sociales...) ? Comment concevoir les dispositifs spatiaux susceptibles d'intégrer les contraintes de flux, de mobilité et de peuplement ? Comment aborder les problèmes urgents de la pollution et des énergies qui affectent l'agglomération parisienne comme toutes les autres agglomérations urbaines ?



Le second chantier de cette consultation suggère que les équipes pluridisciplinaires puissent approfondir certaines des investigations théoriques déjà engagées en les adaptant au cas de l'agglomération parisienne. Il est prévu notamment que la dominante thématique appréhendée dans l'étude sur « La métropole du XXI^e siècle de l'après-Kyoto » par chaque équipe puisse trouver résonance dans les propositions stratégiques d'aménagement de l'espace pour l'agglomération parisienne. On prendra soin notamment de quantifier, de qualifier, de situer et de représenter les orientations du « diagnostic prospectif ». Eu égard aux qualités particulières de Paris qui associent l'ambition des projets économiques avec une forte valeur patrimoniale, les propositions devront également souligner tout ce qui fait que ce territoire en devenir ne peut pas être confondu avec un autre, que cette métropole à venir ne peut pas être assimilée à une autre, et que les qualités de nature et de culture qui sont ici exprimées ne le sont peut-être pas ailleurs.

1.5 Méthode de la consultation

L'opération sur « Le grand pari de l'agglomération parisienne » prévoit le financement de dix équipes pluridisciplinaires (voir § 3) composées et structurées spécialement pour répondre aux exigences de l'appel d'offres. Elles travailleront dans le cadre d'un dispositif précis de suivi, de concertation et de coordination.

A la grande différence d'un concours d'idées ou d'un marché de définition, la consultation sur « Le grand pari de l'agglomération parisienne » relève donc d'une réflexion prospective et mobilise pendant sept mois et demi dix équipes de recherche placées chacune sous la responsabilité d'un architecte-urbaniste.

1.6 Moyens de la consultation

L'opération sur « Le grand pari de l'agglomération parisienne » est dotée des moyens nécessaires à la consultation elle-même (c'est à dire à la rémunération des équipes pluridisciplinaires sélectionnées), mais aussi à la publication, à l'exposition et à la diffusion des travaux de recherche élaborés. Sont également prévues et financées les étapes de concertation qui, à l'occasion des séminaires de coordination scientifique, permettront de solliciter à plusieurs reprises les représentants des organismes partenaires et collectivités locales concernées.

L'essentiel des enveloppes budgétaires consacrées par l'Etat à cette opération relève des crédits du ministère de la Culture et de la Communication.

Pour garantir la qualité des travaux de recherche, sont mobilisés les moyens logistiques et opérationnels des partenaires de la consultation. Les équipes pluridisciplinaires pourront ainsi disposer des sources et matériaux les plus récents et les plus précis pour mener à bien leurs investigations.



1.7 Calendrier prévisionnel de la consultation

Le calendrier prévisionnel de la consultation de recherche et développement est le suivant :

03 juin 2008	première réunion des équipes sélectionnées et début de la première phase de recherche
08 septembre 2008 :	premiers rendus intermédiaires des travaux pour les deux chantiers de recherche
15 septembre 2008 :	premier séminaire de coordination scientifique
16 septembre 2008 :	début de la deuxième phase des travaux de recherche
07 novembre 2008 :	- rendus définitifs (maquettes, livrets, plans, croquis, schémas, cartes, vidéos...) du volet conceptuel de la consultation (« La métropole du XXI ^e siècle de l'après-Kyoto ») - rendus intermédiaires du volet opérationnel de la consultation (« Le diagnostic prospectif de l'agglomération parisienne »)
14 novembre 2008 :	deuxième séminaire de coordination scientifique
17 novembre 2008 :	début de la troisième phase des travaux de recherche
09 janvier 2009 :	rendus définitifs (maquettes, livrets, plans, croquis, schémas, cartes, vidéos...) du volet opérationnel de la consultation (« Le diagnostic prospectif de l'agglomération parisienne »)
16 janvier 2009 :	troisième séminaire de coordination scientifique
19 janvier 2009 :	pour information : début de réalisation de l'exposition de la Cité de l'architecture et du patrimoine



2.1 Comité de pilotage

Pour mener à bien cette consultation de recherche et développement, un comité de pilotage est mis en place pour garantir l'efficacité de la consultation, la pertinence de la démarche et la qualité des résultats obtenus. Il est composé des partenaires de l'Etat mobilisés par cette opération. Il est présidé par le Ministre de la Culture et de la Communication.

2.2 Conseil scientifique

Un Conseil scientifique est également mis en place. Les membres de ce Conseil scientifique auront la charge de garantir la qualité et la complémentarité des productions des dix ateliers de recherche titulaires de chacun des dix marchés attribués.

Par leurs analyses et leurs expertises, les membres du Conseil scientifique auront la responsabilité d'orienter les travaux dans telle ou telle direction qui leur semblera plus pertinente ou plus efficace. Au lendemain des séminaires de coordination, les membres du Conseil scientifique se réuniront pour exprimer les exigences formelles et les recommandations explicites que la cellule scientifique opérationnelle se chargera de transmettre aux dix ateliers de recherche.

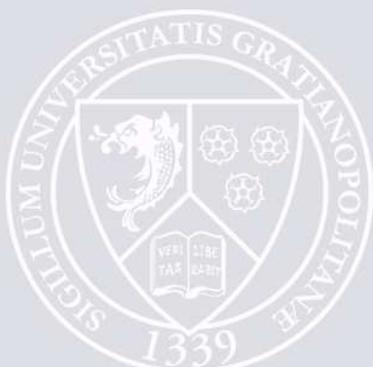
2.3 Cellule scientifique opérationnelle

La cellule scientifique opérationnelle a pour mission d'assurer la coordination scientifique et l'organisation matérielle du déroulement du marché. Celle-ci permettra au titulaire (l'équipe pluridisciplinaire) de pouvoir disposer d'un « référent » capable de se faire l'interlocuteur privilégié pour les multiples interrogations et sollicitations inhérentes à ce type de démarche collective. La présence de ce « référent » permettra notamment de pouvoir guider rapidement le titulaire (l'équipe pluridisciplinaire) dans la quête des sources et matériaux nécessaires à ses travaux de recherche.

Située au cœur des enjeux scientifiques et logistiques, la cellule scientifique opérationnelle est également l'interlocutrice des partenaires institutionnels de la consultation. Elle assurera notamment :

- le secrétariat du Comité de pilotage interministériel ;
- l'organisation des travaux du Conseil scientifique ;
- les relations avec les acteurs de valorisation (*cf.* expositions) des travaux élaborés ;
- l'organisation des trois séminaires de coordination scientifique.

Dès le début de leurs investigations, le 03 juin 2008, les équipes pluridisciplinaires sélectionnées prendront possession d'un ensemble de documents fournis par les partenaires institutionnels de la consultation et réunis par la cellule scientifique opérationnelle. En plus de ces documents de base, les ateliers de recherche pourront bénéficier d'un accès spécial aux informations électroniques, statistiques, photographiques, et géographiques, mises à leur disposition pour les besoins de leurs travaux de recherche.



2.4 Partenaires de l'opération

Les institutions partenaires de la consultation internationale de R&D sur « Le grand pari de l'agglomération parisienne » associent les départements ministériels concernés, leurs administrations déconcentrées, les organismes publics spécialisés dans l'aménagement de l'espace à l'échelle francilienne et, en tant que de besoin, les autres services et agences d'urbanisme compétents des collectivités locales concernées (région, départements, communes...).



3.1 Composition des équipes

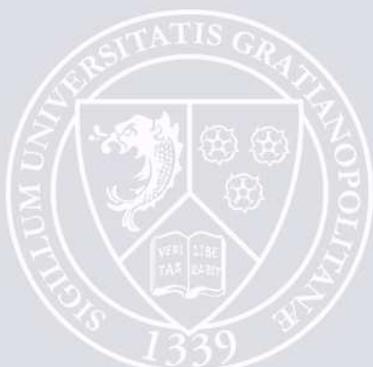
La consultation internationale de R&D sur « Le grand pari de l'agglomération parisienne » financera le travail de dix équipes pluridisciplinaires placées chacune sous la responsabilité d'un architecte-urbaniste mandataire du groupement. Sous la forme d'ateliers de recherche, ces dix équipes sélectionnées réuniront les compétences les plus appropriées pour la mise en œuvre des travaux d'analyse et de stratégie relatifs à la « la métropole du XXI^{ème} siècle de l'après-Kyoto » d'une part, au « diagnostic prospectif de l'agglomération parisienne » d'autre part.

Les compétences requises pour la composition de ces équipes doivent pouvoir conjuguer, sous l'autorité de l'architecte-urbaniste mandataire, les principales disciplines concernées par l'aménagement de l'espace à l'échelle territoriale. Seront ainsi associés de manière solidaire des architectes, des urbanistes et des paysagistes. Seront aussi mobilisés les scientifiques fréquemment sollicités pour la qualité de leurs recherches et la pertinence de leurs expertises : ingénieurs, économistes, politologues, géographes, historiens, démographes, sociologues... Les groupements devront aussi s'enrichir de l'apport de spécialistes :

- de la mobilité, du transport et des infrastructures ;
- de l'urbanisme commercial et de l'immobilier d'entreprise ;
- du tertiaire et de l'immobilier de bureaux ;
- de l'urbanisme universitaire et des enjeux de la recherche ;
- de la culture, du tourisme et des loisirs ;
- du logement ;
- ...

L'opération du « Grand pari de l'agglomération parisienne » relevant de la R&D, il va de soit qu'une place très significative doit être réservée aux productions scientifiques dans le dispositif général des investigations des équipes. C'est ainsi que les dix ateliers devront faire appel à une ou plusieurs compétences scientifiques et/ou unités de recherche reconnues dans leur domaine pour la qualité de leurs travaux et de leurs expertises. Ces compétences scientifiques et/ou unités de recherche devront appartenir à des universités, à des écoles, à des organismes publics ou privés.

Parmi les savoirs et savoir-faire mobilisés autour de l'architecte-urbaniste mandataire, se situeront également les compétences nécessaires à l'expression et à la représentation des travaux de recherche. Pour la conception et la réalisation de ces multiples matériaux de communication visuelle, on comptera donc dans les équipes sélectionnées sur l'expérience des plasticiens et autres spécialistes de l'expression pédagogique des résultats ayant à figurer dans les expositions prévues par la consultation.



3.2 Fonctionnement des équipes

Les équipes pluridisciplinaires sélectionnées seront le fruit d'une ambition collective basée sur l'alliance des structures d'agence (architecture, urbanisme, paysage...), des bureaux d'étude, des compétences scientifiques et/ou unités de recherche. Le fonctionnement des dix équipes de la consultation possède donc la caractéristique singulière qui conduit à articuler une logique d'entreprises privées avec une logique d'institutions publiques.

Le fonctionnement des équipes et la méthode de travail étant des critères majeurs d'appréciation de la démarche envisagée et de l'analyse des offres, les candidats auront à démontrer leur capacité à conjuguer efficacement les contributions des praticiens et des scientifiques, rendant compatibles leurs réflexes stratégiques, leurs exigences méthodologiques et leurs cultures professionnelles.

3.3 Rémunération des équipes

L'enveloppe budgétaire forfaitaire consacrée à la contribution de chacune des équipes sélectionnées est de 200 000 euros TTC. Elle comprend l'ensemble des frais et rémunérations du groupement, y compris la conception et la réalisation des documents contractuels (textes, maquettes, plans, photos, vidéos...) à remettre et déposer le 07 novembre 2008 (volet conceptuel) et 09 janvier 2009 (volet opérationnel).

Le contrat passé avec chacune des dix équipes sélectionnées sera instruit et honoré par l'établissement public de maîtrise d'ouvrage des travaux culturels (EMOC) qui n'aura pour interlocuteur que l'architecte-urbaniste mandataire du groupement.

La rémunération des travaux fournis par les équipes s'effectuera en trois phases distinctes « sur service fait ». Le premier versement (40 %) interviendra au lendemain du premier séminaire de coordination scientifique. Le deuxième versement (30 %) interviendra au lendemain du deuxième séminaire de coordination scientifique. Le troisième versement (30 %) interviendra au lendemain du troisième séminaire de coordination scientifique.



4.1 Nature des productions attendues

Les équipes pluridisciplinaires sélectionnées auront à produire deux types de travaux de recherche. Le premier type est de nature théorique et conceptuelle ; il est focalisé sur l'avenir de « La métropole du XXI^e siècle de l'après-Kyoto ». Le second type est de nature pratique et opérationnelle ; il est focalisé sur « Le diagnostic prospectif de l'agglomération parisienne ». Dans le dispositif général des investigations, il convient donc de souligner qu'il y a là une dynamique de travail qui engage les dix équipes du général au particulier, du global au local, du fondamental à l'appliqué.

Chaque atelier est ainsi tenu de mettre en œuvre, de manière complémentaire et concomitante, deux chantiers d'analyse et de stratégie. Le premier (La métropole du XXI^e siècle) s'achève le 14 novembre 2008 (les documents du rendu de ce chantier auront été livrés à la direction de l'Architecture du Patrimoine du ministère de la Culture et de la Communication pour le 07 novembre 2008 avant 12 heures). Le second (L'agglomération parisienne) s'achève le 16 janvier 2009 (les documents du rendu de ce chantier auront été livrés à la direction de l'Architecture du Patrimoine du ministère de la Culture et de la Communication pour le 09 janvier 2009 avant 12 heures). A l'issue de chacun des chantiers, les équipes devront remettre un livret (120 à 150 pages couleur format A4) qui devra rassembler l'ensemble des productions de recherche (écrits, plans, croquis, schémas, photos, cartes...) et une maquette (2m x 3m) qui devra exprimer en trois dimensions les principales analyses et orientations stratégiques de la démarche collective de l'atelier de recherche.

Au-delà de ces deux livrets et de ces deux maquettes, chaque atelier de recherche trouvera la cohérence des moyens d'expression et de représentation qui correspond le mieux à sa problématique générale et à ses investigations. Il convient cependant de préciser que les équipes sont tenues de fournir au moins six panneaux (ou équivalents) de format A0 (84 cm x 118,9 cm) intégrant l'expression visuelle des résultats de recherche. Il est également souhaité que les modalités de représentation plastique des travaux des équipes puissent faire appel aux techniques et technologies de communication les plus avancées.

4.2 Echancier des documents à fournir

La première étape du processus de recherche sera marquée par le premier rendu intermédiaire (08 septembre 2008 avant 12 heures à la direction de l'Architecture du Patrimoine du ministère de la Culture et de la Communication) et l'organisation du premier séminaire de coordination scientifique, le 15 septembre 2008. Au cours de cette séance de travail seront donc présentés, discutés et critiqués les documents visuels (cartes, plans, schémas, croquis, photos...) témoignant de manière substantielle d'un état d'avancement des travaux de chaque équipe.

La deuxième étape du dispositif de la consultation identifiera la fin du chantier sur « La métropole du XXI^e siècle de l'après-Kyoto ». Les documents sont à rendre pour le 07 novembre 2008 avant 12 heures. Au cours du deuxième séminaire de coordination scientifique, le 14 novembre 2008, les équipes exposeront les résultats définitifs de ce premier chantier de recherche ainsi que les résultats intermédiaires du chantier sur « L'agglomération parisienne ».

La troisième étape de la consultation permettra d'achever les travaux de recherche du second chantier. Les documents sont à rendre pour le 09 janvier 2009 avant 12 heures. Les équipes exposeront donc le résultat de leurs investigations sur le cas de « L'agglomération



parisienne ». Au cours du troisième séminaire de coordination scientifique, le 16 janvier 2009, seront discutés et critiqués les résultats définitifs de ce second chantier.

4.3 Elaboration et communication des documents

Les documents élaborés par les dix équipes pluridisciplinaires au cours de cette période de sept mois et demi, du 03 juin 2008 au 16 janvier 2009, seront accueillis, intégrés et mis en espace par les expositions organisées dans le cadre de la consultation. C'est pourquoi il importe de considérer que les deux maquettes devront être conçues et réalisées en respectant un certain nombre de contraintes (communiquées aux équipes au début du mois de juin 2008) liées à la scénographie des lieux. Il convient également de préciser que les deux livrets devront être conçus et réalisés en fonction de certaines règles (communiquées aux équipes au début du mois de juin 2008) liées à l'édition de deux coffrets publiés au premier trimestre 2009.

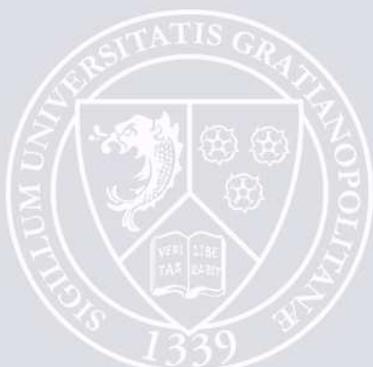
5.1 Publication des travaux de recherche

Les livrets (120-150 pages couleur au format papier A4 et au format informatique PDF) remis par chacune des dix équipes titulaires sur « La métropole du XXI^e siècle de l'après-Kyoto » seront rassemblés par la direction de l'Architecture et du Patrimoine dans un coffret pour être publiés de manière cohérente à l'attention des publics concernés.

Les dix livrets (120-150 pages couleur au format papier A4 et au format informatique PDF) sur « Le diagnostic prospectif de l'agglomération parisienne » formeront également un tout publié et diffusé par la direction de l'Architecture et du Patrimoine à l'attention des acteurs et collectivités locales mobilisés par la concertation.

5.2 Exposition des travaux de recherche

Au mois de janvier 2009, l'ensemble des travaux de recherche relatifs à « La métropole du XXI^e siècle de l'après-Kyoto » et au « Diagnostic prospectif de l'agglomération parisienne » sera montré dans une exposition générale organisée à Paris par la Cité de l'architecture et du patrimoine. Il est prévu également d'éditer à partir de cette exposition un ouvrage qui permettra notamment de publier, outre les travaux réalisés pour l'ensemble de la consultation, le contenu du cycle des conférences publiques sur « Le grand pari de l'agglomération parisienne » organisées à Paris depuis le mois de septembre 2007.



6.1 Suivi général des équipes

La coordination scientifique et l'organisation matérielle de la consultation sont assurées par la cellule scientifique opérationnelle. Celle-ci est basée au bureau de la Recherche architecturale, urbaine et paysagère de la direction de l'Architecture et du Patrimoine (ministère de la Culture et de la Communication).

6.2 Sources et matériaux de recherche

Dès le début de leurs investigations, le 03 juin 2008, les équipes pluridisciplinaires sélectionnées prendront possession d'un ensemble de documents fournis par les partenaires institutionnels de la consultation et réunis par la cellule scientifique opérationnelle. En plus de ces documents de base, les ateliers de recherche pourront bénéficier d'un accès spécial aux informations électroniques, statistiques, photographiques, et géographiques, mises à leur disposition pour les besoins de leurs travaux de recherche.

Les membres de la cellule scientifique opérationnelle seront par ailleurs en charge d'orienter et de faciliter la recherche et l'accès aux sources.

6.3 Séminaires de coordination scientifique

Trois séminaires de coordination scientifique viendront ponctuer la période de sept mois et demi de la consultation. Sous la forme de colloques semi-ouverts, ces trois séances de travail d'une journée chacune permettront aux dix équipes de s'exprimer devant (et avec) les membres du Comité de pilotage, les membres du Conseil scientifique et les représentants des collectivités locales concernées (communes, départements, région).

Au cours de ces séminaires de coordination scientifique, les dix ateliers de recherche seront présents durant toute la journée, à raison d'au moins cinq membres par équipe, y compris l'architecte-urbaniste mandataire. Chaque équipe exposera devant les différents publics présents l'avancement de ses travaux sur l'un ou l'autre des deux chantiers de la consultation. Chaque atelier de recherche sera tenu d'assister à la présentation des neuf autres, de la comparer, de la critiquer et de se positionner par rapport à elle.

Les membres du Conseil scientifique auront la charge de garantir la complémentarité des productions des dix ateliers. Par leurs analyses et leurs expertises, ils auront la responsabilité d'orienter les travaux dans telle ou telle direction qui leur semblera plus pertinente ou plus efficace. Au lendemain de chaque séminaire de coordination, les membres du Conseil scientifique se réuniront pour exprimer les exigences formelles et les recommandations explicites que la cellule opérationnelle se chargera de transmettre aux dix ateliers de recherche.



7.1 Elaboration du dossier de candidature

Pour l'élaboration du dossier de candidature, les candidats doivent se reporter aux informations et conseils contenus dans documents contractuels de la consultation qui sont mis à leur disposition.

7.2 Sélection des candidatures

La liste des candidats dont les offres seront ouvertes sera arrêtée par la personne publique, après examen des éléments remis à l'appui de la candidature, sur la base des critères de sélection suivants :

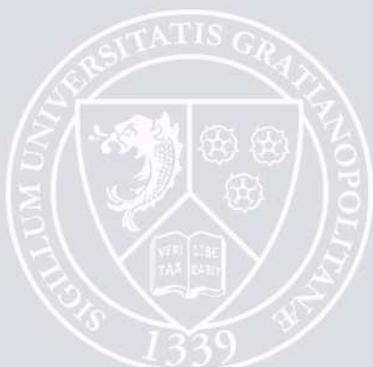
- qualité de l'expérience professionnelle des candidats ;
- capacités techniques et financières des candidats appréciées au regard des enjeux et de la nature du projet.

Seules les enveloppes contenant les offres des candidats agréés par le représentant du pouvoir adjudicateur seront ouvertes en commission d'appel d'offres conformément à l'article 58-II du code des marchés publics.

7.3 Critères d'attribution

Le jugement sera effectué dans les conditions prévues à l'article 59 du Code des Marchés Publics. Concernant les critères permettant de juger des DIX offres économiquement les plus avantageuses, il sera tenu compte des critères suivants énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- qualité des orientations stratégiques
du projet de recherche (notée sur 10)..... 40 %
- qualité des orientations méthodologiques de recherche
au regard de l'organisation proposée (notée sur 10)..... 35 %
- pertinence de la répartition des
ressources budgétaires (notée sur 10)..... 25 %



Annexe 3 : Extrait de programme de l'école d'architecture de Grenoble sur l'histoire et la théorie de l'architecture.

ENSAG – année universitaire 2012/13
3^e année de Licence L553 – C. Maumi

L553 : Penser, représenter la ville : de la *grande ville* à la *ville contemporaine*

C. Maumi

30 h CM

Évaluation : Examen écrit à la fin du semestre

Objectifs

Comprendre les formes urbaines contemporaines suppose d'opérer un retour critique sur les pensées développées au cours du XX^e siècle, en s'attachant tout particulièrement à resituer dans leur contexte les principaux enjeux dont elles témoignent.

Dans cet objectif, il nous faut interroger non seulement les textes développant les idées et théories nourrissant le débat, mais aussi l'iconographie afférente, en tentant de dissocier et de comprendre ce qui appartient à la dimension théorique et/ou à la réalité physique, ce qui est du domaine de la description, ou du projet.

Il s'agit, par l'analyse de ces différents énoncés – écrits, graphiques –, de prendre conscience des diverses pensées en acte dans l'édification de la ville. Une telle étude, conduite avec attention, nous introduit alors à la connaissance des idées et « images » mobilisées pour concevoir la ville, reflets d'un idéal particulier.

Contenu

Revenir sur les textes et projets des pères de l'urbanisme moderne nous invite, notamment, à nous interroger sur la nécessité croissante de rationalisation de la *grande ville* en pleine expansion, afin de l'organiser comme un tout cohérent. Hésitation de la pensée entre hasard et volonté, entre vision globale ou par parties, dont témoignent les différentes phases embellissement/art urbain/urbanisme/ projet urbain. A cette question doit être ajoutée celle – identifiée dès l'entrée dans le XX^e siècle – de la pensée du « grand nombre » ; avec, toutefois, une dimension et difficulté supplémentaires – reconnues dans l'après seconde guerre mondiale –, que ce grand nombre n'est pas réductible à un homme moderne « type », mais doit être entendu et traité comme un grand nombre d'individus tous différents, aux modes de vie variés, formant une société mobile. Reconnaître et intégrer cette complexité comme l'une des données du projet devient donc un enjeu majeur.

Il s'agit, également, de revisiter l'idée selon laquelle ville et nature pourraient être associées pour composer un nouvel espace de vie, répondant aux besoins de l'homme contemporain.

Une telle exploration des pensées développées au XX^e siècle (Hénard, Le Corbusier, CIAM, TEAM X, A. & P. Smithson, etc.), mais qui trouvent leur ancrage dans des travaux du XIX^e (Cerdà, Sitté, etc.), constitue un premier temps du cours. Le second consiste en l'analyse de villes offrant d'approfondir certains points essentiels : New York, Chicago, Los Angeles, Chandigarh, Brasilia, Tokyo.



Plan du cours :

1 – 12/09/12 : Penser la ville : entre hasard et volonté

De la volonté de « rationaliser » ce chaos de maisons entassées pêle-mêle qu'est la ville : Laugier, Patte, Reynaud,... Penser la ville comme un tout cohérent : un problème majeur, de représentation notamment.

Mais aussi, pour certains (en rappel) : Le futur de la ville est « hors la ville ». Concevoir le devenir de la ville suppose d'introduire une nouvelle pensée du territoire articulant ville et campagne.

2 – 19/09/12 : Soigner la *grande ville* malade, ou l'invention de la ville de l'« homme moderne » : E. Hénard, A. Perret, T. Garnier, Le Corbusier,...

La « ville de l'avenir » ? Une ville « à étages » : les sols artificiels, les réseaux de circulation superposés, la « ville-tour ».

Densification ou dé-densification ? Comment réintroduire la nature en ville ? (Et quelle nature ?)

3 – 26/09/12 : CIAM / TEAM X : De la question du logement à celle de l'habitat.

De la pensée du « grand nombre » à celle d'une multiplicité d'individus tous différents...

De la Charte d'Athènes au Doorn Manifesto : La ville comme espace relationnel et non plus comme espace de composition.

4 – 3/10/12 : Architecture mobile vs urbanisme bureaucratique

Penser une architecture adaptée aux usages/usagers multiples.

Le réseau (flux), la surface (fixe), et le branchement : l'esthétique de la connexion.

« Nappe » ou mégastucture, *Cluster*, et *community planning*.

5 – 10/10/12 : Armelle Le Mouëllic (doctorante MHA) : Tokyo (date susceptible d'être modifiée)

6 – 17/10/12 : Chandigarh : Une capitale, symbole de l'Inde moderne et démocratique

La ville comme ensemble de *neighborhoods*, ou secteurs.

La *Ville verte* réalisée ; des « V » et non plus des rues : Où est la ville ?

7 – 24/10/12 : Brasilia : L'invention d'une capitale pour la démocratie brésilienne

D'une pensée du territoire national à celle de la super-quadra.

La *ville verte* réalisée (bis) : la nature du parc public comme lien.

8 – 7/11/12 : La «ville américaine» I : la *City* de l'Est : New York & Boston

La ville coloniale de la côte Est.

Le plan d'extension de 1811 de New York ; Central Park, Prospect Park et le système de Parcs d'Olmsted, pour une pensée à l'échelle métropolitaine (Boston).

9 – 14/11/12 : La «ville américaine» II : Chicago : *The big town* ou «vraie» ville «américaine»

La grille du *national Survey* américain comme support d'une nouvelle architecture spécifiquement «américaine», à Chicago ; la *World's Fair* de 1893, le Plan de Chicago de Burnham de 1909.

Ville monumentale et ville « efficiente ».

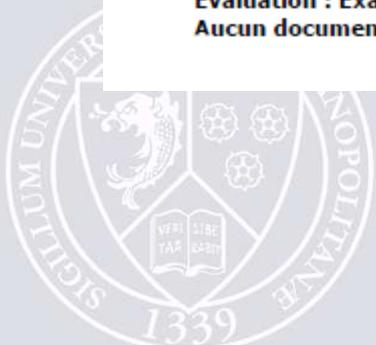
10 – 21/11/11 : La «ville américaine» III : Los Angeles : une non-ville ?

Apprendre à décoder la nouvelle ville américaine (R. Banham, *The Architecture of Four Ecologies*).

Le mythe de la « ville-nature » – ou ville-campagne; la maison et la voiture ; le refus de l'idée de ville (ne pas être une autre New York, ou Chicago).

Evaluation : Examen écrit

Aucun document (notes de cours y compris) n'est autorisé lors de l'examen



Indications bibliographiques :

Cette bibliographie est conçue comme un outil de travail pour vos recherches personnelles notamment liées au cours, mais pas uniquement.

Nombre des ouvrages listés sont des ouvrages de référence – que vous pouvez donc également retrouver dans d'autres bibliographies qui vous sont communiquées ; ils sont susceptibles de constituer des sources d'informations importantes pour vos rapports d'études, dossiers, mémoires, etc.

Ouvrages généraux :

Ansary Pierre, Schoonbrodt R., *Penser la ville, choix de textes philosophiques*, Bruxelles, AAM éditions, 1989.

Cambier Alain, *Qu'est-ce qu'une ville ?*, Paris, Librairie philosophique J. Vrin, 2005.

Topalov Christian, Coudroy de Lille Laurent, Depaule Jean-Charles, Marin Brigitte (sous la direction de...), *L'aventure des mots de la ville, à travers le temps, les langues, les sociétés*, Paris, Editions Robert Laffont, Collection Bouquins, 2010.

Essais & théories :

Bardet Gaston, *L'urbanisme*, Paris, PUF, Coll. Que Sais-je ? n° 187, (© 1945).

Cerdà Ildefonso, *La théorie générale de l'urbanisation*, Paris, Seuil, 1979 (© 1867).

Choay Françoise, *La règle et le modèle. Sur la théorie de l'architecture et de l'urbanisme*, Paris, Seuil, 1980.

Choay Françoise, *L'urbanisme, utopies et réalités. Une anthologie*, Paris, Seuil, 1965.

Conrads Ulrich, *Programmes et manifestes de l'architecture du XXe siècle*, Paris, Editions de la Villette, 1991.

Corboz André, *Le territoire comme palimpseste et autres essais*, Paris, Besançon, Ed. de l'imprimeur, 2001.

Corboz André, *De la ville au patrimoine urbain. Histoires de forme et de sens, textes choisis et assemblés par Lucie K. Morisset*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2009.

Corboz André, *L'urbanisme du 20^e siècle. Esquisse d'un profil*, Genève, FAS, 1992.

De Carlo Giancarlo, *Architecture et liberté*, Paris, Editions du Linteau, 2003 (© 2000)

Dubois-Taine G., Chalas Y., *La ville émergente*, La Tour d'Aigues, L'Aube, 1997.

Forestier Jean Claude Nicolas, *Grandes villes et systèmes de parcs*, Paris, Norma Editions, 1997 (© 1908).

Friedman Yona, *L'architecture mobile*, Paris, Casterman, coll. Mutations.Orientations, 1970.

Friedman Yona, *Théorie et images*, Paris, Institut Français d'Architecture, 2000

Geddes Patrick, *L'évolution des villes*, trad. fr. Paris, Temenos, 1994 (© 1915, Londres, Williams & Norgate)

Giovannoni Gustavo, *L'urbanisme face aux villes anciennes*, trad. fr. Paris, Seuil, Point, 1998 (© UTET Libreria, 1931)

Guiheux, Alain, *Action Architecture*, Paris, Editions de la Villette, 2011.

Hénard Eugène, *Etudes sur les transformations de Paris*, Paris, L'Equerre, 1982 (© 1903/1909).

Howard Ebenezer, *Les cités-jardin de demain*, trad. fr. Paris, Sens & Tonka, 1998 ((c) 1898 et 1902).

Koolhaas Rem, Mau Bruce, *S, M, L, XL Office for Metropolitan Architecture*, Rotterdam, 010, 1994.

Laugier Marc Antoine, *Essai, & Observations sur l'architecture*, Bruxelles, Pierre Mardaga, 1979 (1^{ère} édition 1753 pour les *Essais* et 1765 pour les *Observations*).

Le Corbusier, *Urbanisme*, Paris, G. Crès et Cie, 1925 (réed. Paris, Flammarion, coll. Champs, 1994).

Le Corbusier, *Manière de penser l'urbanisme. Soigner la ville malade*, Paris, Denoël/Gonthier, Médiation, 1982 (© Paris, Editions de L'Architecture d'Aujourd'hui, 1946).

Le Corbusier, *Sur les 4 routes*, Denoël/Gonthier, Paris, Médiation, 1970 (© 1970 Fondation Le Corbusier).

Le Corbusier, *Précisions sur un état présent de l'architecture et de l'urbanisme*, Paris, Ed. Crès et Cie, 1930 (réed. ed. Altamira, 1994).

Lynch Kevin, *The Image of the City*, the MIT Press, 1960 (nombreuses rééditions françaises).

Mongin O., Ch. de Portzamparc (préf.), *Vers la troisième ville ?*, Paris, Hachette, 1995.

Richardson Benjamin Ward, *Hygeia. Une cité de la santé*, Paris, Editions de la Villette, 2006.

Rossi Aldo, *L'architecture de la ville*, Paris, L'Equerre, 1981 (© 1966).

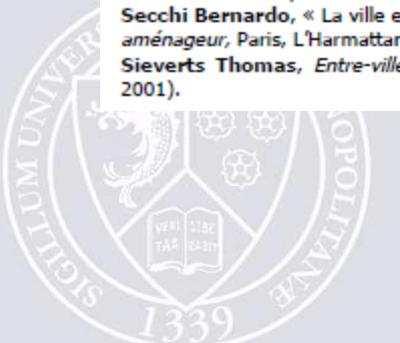
Rowe Colin, Koetter Fred, *Collage City*, Paris, Centre G. Pompidou, coll. Supplémentaires, 1993 (© 1978 MIT).

Secchi Bernardo, *Première leçon d'urbanisme*, Marseille, Editions Parenthèses, 2006 (© Laterza, 2000).

Secchi Bernardo, *La ville du vingtième siècle*, Editions Recherches, 2009 (© Laterza & Figli 2005).

Secchi Bernardo, « La ville européenne contemporaine et son projet », in **Chalas Yves,** *L'imaginaire aménageur*, Paris, L'Harmattan, 2004, (p. 121 et suivantes).

Sieverts Thomas, *Entre-ville. Une lecture de la Zwischenstadt*, Marseille, Editions Parenthèses, 2004 (© 2001).



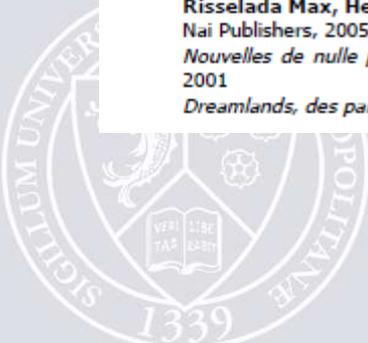
Sitte Camillo, *L'art de bâtir les villes*, Paris, Seuil, 1996 (© 1889).
Taut Bruno, *Une couronne pour la ville*, Paris, Editions du Linteau, 2005 (© 1919).
Unwin Raymond, *L'Étude pratique des plans de ville*, Paris, l'Équerre, 1980 ((c) 1909).
Ventury R., Scott Brown D., Izenour S., *L'enseignement de Las Vegas*, trad. fr. Liège, Mardaga ((c) 1977, MIT Press).
Wright Frank Lloyd, *L'avenir de l'architecture*, Denoël/Gonthier, 1982, (nouvelle trad. fr. Paris, Les Editions du Linteau, 2003, © 1953).

Histoire(s) de la ville :

Agulhon, M., Choay F., Crubellier M., Lequin Y., Roncayolo M., *La ville de l'âge industriel. Le cycle haussmannien*, (tome 4 de l'*Histoire de la France urbaine*), Paris, Editions du Seuil, 1998 (© 1983).
Argan Giulio Carlo, *L'Histoire de l'art et la ville*, Paris, Les Editions de la Passion, 1995.
Argan Giulio Carlo, *Projet et destin. Art, architecture, urbanisme*, Paris, Les Editions de la Passion, 1993.
Benevolo Leonardo, *Histoire de la ville*, Marseille, Ed. Parenthèses, 1983 (©Roma, Laterza, 1975).
Benevolo Leonardo, *Storia della città*, Roma-Bari, Laterza, 1993 (4 vol.).
Benevolo Leonardo, *La ville dans l'histoire européenne*, Paris, Seuil, 1993 (© Laterza, 1993).
Blau Eve, Platzer Monika, *L'idée de la grande ville*, Munich, London, New York, Prestel, 2000.
Chapel Enrico, *L'œil raisonné. L'invention de l'urbanisme par la carte*, Genève, Métis Press, 2010.
Cohen Jean-Louis, Damisch Hubert, *Américanisme et modernité, L'idéal américain dans l'architecture*, Paris, EHESS, Flammarion, 1993.
Darin Michaël, *La comédie urbaine*, Gollion, Infolio, « Archigraphy », 2009.
Divorne Françoise, *Ville, forme symbolique pouvoir, Projets*, Bruxelles, Editions Mardaga, 1986.
Fishman Robert, *L'utopie urbaine au XX^e siècle*, E. Howard, F. L. Wright, Le Corbusier, Mardaga, 1979 (© 1977).
Fortier Bruno, *L'amour des villes*, Liège, Pierre Mardaga Institut Français d'architecture, 1995.
Giedion Siegfried, *Espace, temps, architecture*, Paris, Denoël/Gonthier, 1978 (© 1940).
Lacaze Jean-Paul, *La ville et l'urbanisme*, Paris, Dominos, Flammarion, 1995.
Lavedan Pierre, *Géographie des villes*, Paris, Gallimard, 1959 (1^{ère} éd. 1936).
Lavedan Pierre, *Histoire de l'urbanisme*, Paris, Henri Laurens, 3 Vol., 1926-1952
Lavedan Pierre, *Qu'est ce que l'urbanisme ? Une introduction à l'histoire de l'urbanisme*, Paris, Henri Laurens, 1926.
Mumford Eric, *The CIAM Discourse on Urbanism, 1928-1960*, MIT Press, 2000.
Mumford Lewis, *La cité à travers l'histoire*, Paris, Seuil, 1964 (©, 1961) nouvelle réédition française
Panerai Philippe, Castex Jean, Depaule Jean-Charles, *Formes urbaines, de l'îlot à la barre*, Marseille, Editions Parenthèses, 1997 (© 1975).
Poëte Marcel, *Introduction à l'urbanisme, l'évolution des villes, la leçon de l'Antiquité*, Paris, Boivin & Cie, 1929 (réed. Paris, Sens&Tonka, 2000).
Rasmussen Steen Eiler, *Villes et architectures*, Paris, l'Équerre, 1984 (© 1949).
Roncayolo Marcel, *Lectures de villes. Formes et temps*, Marseille, Editions Parenthèses, 2002.
Roncayolo Marcel, *La ville et ses territoires*, Gallimard, folio/essais, Paris, 1990.
Roncayolo Marcel, (sous la dir.), *La ville aujourd'hui, Mutations urbaines, décentralisation et crise du citoyen*, Paris, Editions du Seuil, 2001 (réed. tome 5 de l'*Histoire de la France urbaine*, ©1985).
Rouillard Dominique, *Superarchitecture. Le futur de l'architecture 1950-1970*, Paris, Editions de la Villette, 2004
Tafari M., Dal Co F., *Architecture contemporaine*, Paris, Gallimard/Electa (©1976, Milan, Ed. Electa).
Tafari Manfredo, *Projet et Utopie*, Paris, Bordas, 1979 (1^{ère} Rome-Bari, ed. Laterza, 1973)

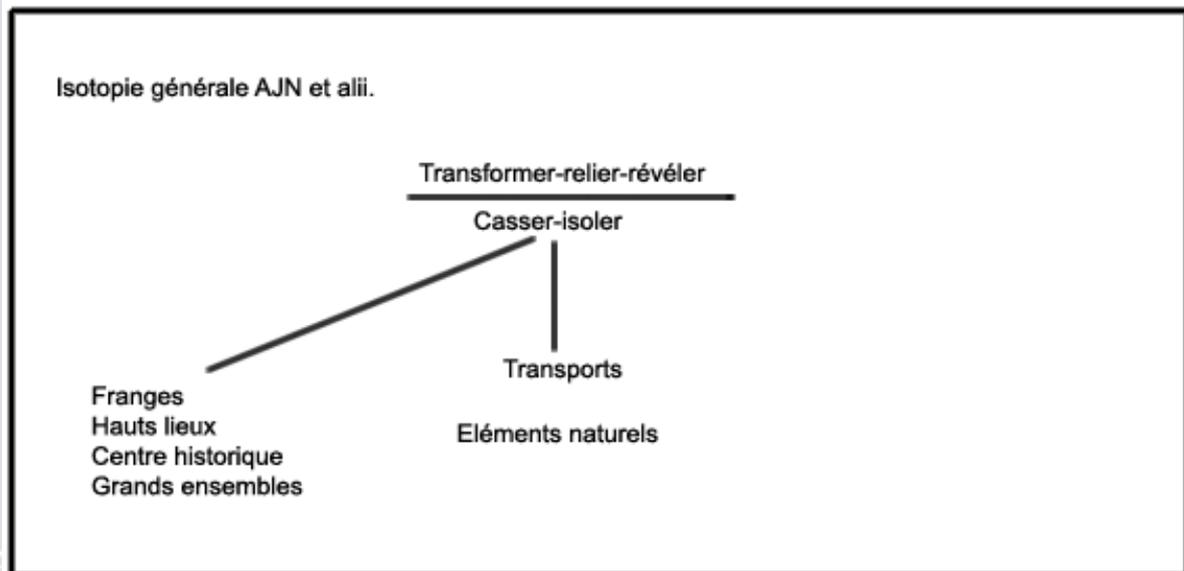
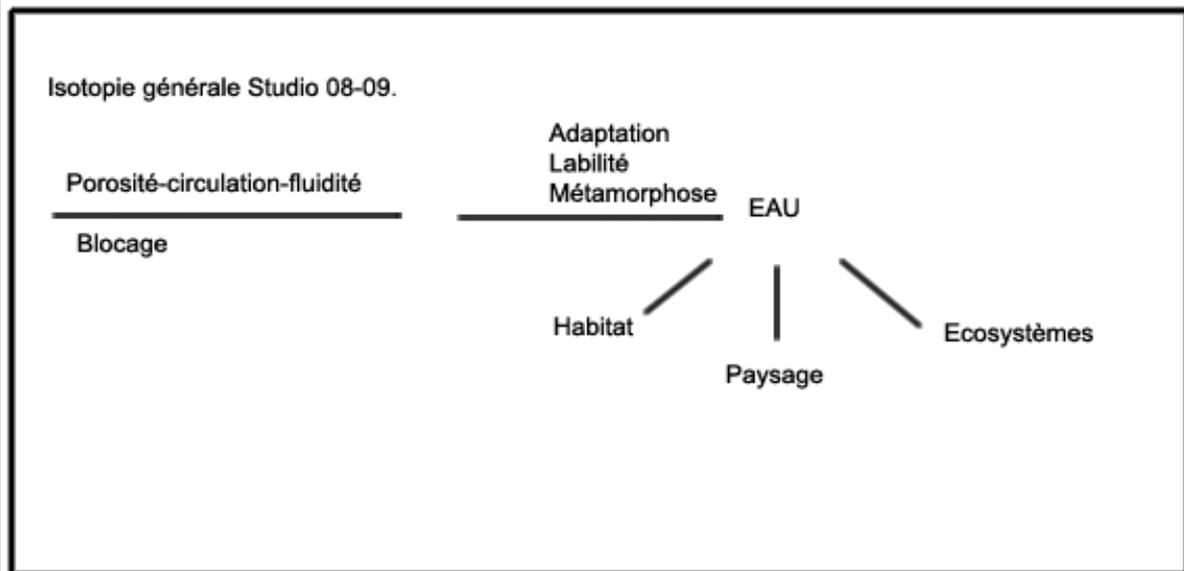
Catalogues d'exposition :

Cohen Jean-Louis (sous la direction de), *Années 30, L'architecture et les arts de l'espace entre industrie et nostalgie*, Paris, Editions du patrimoine, 1997.
Cohen Jean-Louis (sous la direction de), *Scènes de la vie future. L'architecture européenne et la tentation de l'Amérique 1893-1960*, Flammarion, Centre Canadien d'Architecture, 1995.
Dethier Jean, Guiheux Alain, *La ville, art et architecture en Europe, 1870-1993*, Paris, Centre G. Pompidou, 1994
Francis Mark (sous la dir. de), *Les années pop 1956-1968*, Paris, Centre G. Pompidou, 2001.
Koolhaas Rem, Boeri Stefano, Kwinter Sanford, *Mutations*, Bordeaux, ACTAR, Arc en rêve, 2000.
Risselada Max, Heuvel Dirk van den, *Team X 1953-81 in search of a Utopia of the present*, Rotterdam, Nai Publishers, 2005 (voir aussi site www.team10online.org).
Nouvelles de nulle part : utopies urbaines 1789-2000, Musée de Valence, Réunion des Musées Nationaux, 2001
Dreamlands, des parcs d'attractions aux cités du futur, Paris, Centre Georges Pompidou, 2010

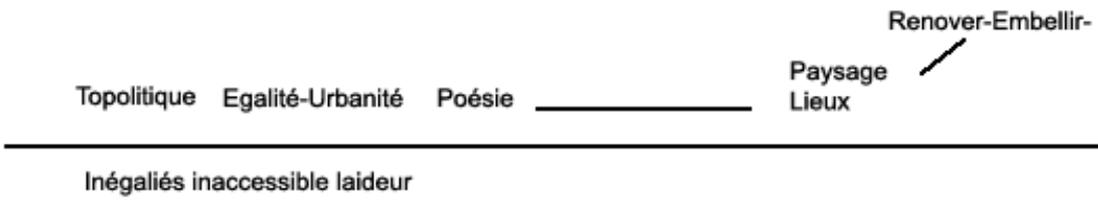


Annexe 4 : Tableau général des isotopies des différentes équipes.

Chaque table présente les concepts, thématiques et points de tensions principaux qui existent concernant la nature et la ville dans chacun des discours.



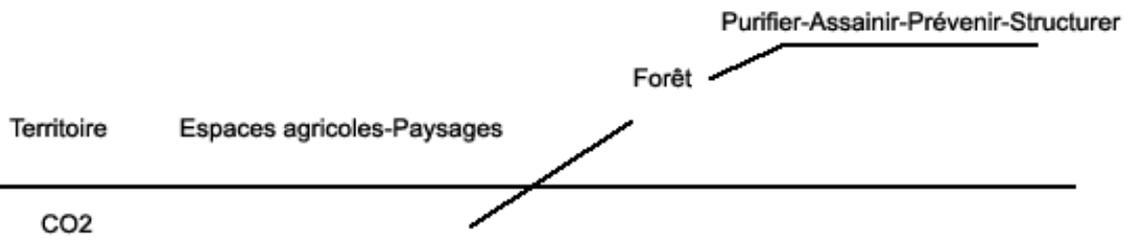
Isotopie générale Equipe Castro et Alii.



Isotopie Générale Rogers et alii.



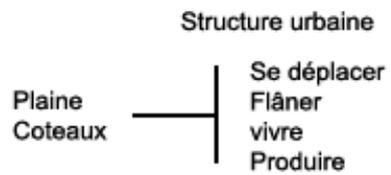
Isotopie générale Groupe Descartes



Isotopie générale A. Grumbach

Nature-Paysage-Espace agricole Ville nature

Densité, éloignement,



Isotopie générale LIN

Intensités - Pôles légers Eau Nature-technique

Radiocentrisme Risques

Isotopie générale MVRDV

Concentration
Densification

Augmentation-Exploitation-Intensification = VILLE AUGMENTEE

Calculer
Rationaliser

Restriction-Frustration = VILLE REDUITE



Isotopie générale C.De. Portzamparc

Métropole-vivant

Fixité-blocage

Trame, tissage
Rhizome
Nature

Eclatement, rayonnement
rhizomatique
Radiocentrisme

Isotopie générale AUC.

Urbanité

Connectivité
Fluidité
Hybridité
Mix use
Concentration
Cluster
Mondialisation

Blocage
Dispersion



Bibliographie.

- Abric, J.C., Flament, C. « L'étude expérimentale des représentations sociales », in Deschamps, J.C., Beauvois J.L. *Des attitudes aux attributions. Sur la construction de la réalité sociale*, Grenoble, PUG, 1996.
- Abric, J.C. « Les représentations sociales : aspects théoriques. », in Abric J.C, (Dir.), *Pratiques sociales et représentations*, Paris, PUF, 1994.
- Acot, P., Lignon M. « L'écologie des cités utopiques », in *Quaderni*, n°43, pp. 53-68.
- Adam, J. M. *Texte et discours*, Paris, Seuil, 1992.
- Adam, J.M, *Les textes, types et prototypes. Récit, description, argumentation, explication et dialogue*, Paris, Nathan, 1992.
- Adam, J.M. *La linguistique textuelle*, Paris, Armand Colin, 2011.
- Afeissa, H.S. *Ethique de l'environnement. Nature, valeur, respect*, Paris, Vrin, 2007.
- Agriscot de Rennes. *Fiche expérience*, « La protection des espace agricoles et naturels dans le Scot du pays de Rennes », 2012, p.2.
- Akrich, M., Callon, M., Latour, B. *Sociologie de la traduction: textes fondateurs*, Paris, Mines-tech Paris Presses, 2006.
- Akrich, M. « Comment décrire les objets techniques », in *Techniques et culture*, vol. 5, 1987, pp. 49-63.
- Alcaud, D., Bouvet, L., Contamin, J, G, Crétier, X., Morel, S., Rouyer, M. *Dictionnaire de science politiques*, Paris, Sirey, 2010.
- Alexander, C. *Notes sur la synthèse de la forme*, Paris, Dunod, 1971.
- Allmendinger, P. *Planning theory*, UK, Palgrave,-MacMillan, 2002.
- Amati, M (Dir.). *Urban green belts in the twenty-first century*, Aldershot, Ashgate, 2008.
- Amati, M., Taylor, L. "From green belts to green infrastructure", in *Planning practice and research*, 25, n°2, pp. 143-155, 2010.
- Anderson B., Holden. A. "Affective Urbanism and the Event of Hope", in *Space and Culture*, Vol. 11, n°2, 2008, pp. 142-159
- Anscombe, J.C. « Théorie de l'argumentation, topoï et structuration discursive » in *Revue québécoise de linguistique*, vol. 18, n°1, 1989, pp. 13-56,
- Anscombe, J.C. « La théorie des topoï : sémantique ou rhétorique. », *Hermès*, 15, 1995, pp. 185-197
- Anscombe, J.C, (dir.). *Théorie des topoï*, Paris, Kimé, 1995.
- Aristote, *Politique*, Paris, Garnier Flammarion, 1999.
- Arnould, P., Le Lay Y-F., Dodane C., Méliani I. « La nature en ville : l'improbable biodiversité », in *Géographie, économie, société*, vol.13, 2011, pp. 45-68.
- Ascher, F. *La société évoluée, le politique aussi*, Paris, Odile Jacob, 2007.
- Ashwani, V. "A scale hierachic ecosystem approach to integrative ecological planning", in *Progress in planning*, 70, 2008, pp. 99-132.
- Attfield, R., Belsey, A. (Dir.) *Philosophy and the Natural Environment* Cambridge: Cambridge University Press, 1994.
- Augoyard, J.F. *Pas à pas. Essai sur le cheminement quotidien en milieu urbain*. Paris, Seuil, 1979.
- Aymonimo, C. et al. 1970. *Lo Studio dei fenomeni urbani. La città di Padova*, Roma, Centro studi di storia urbanistica.
- Bachelard, G. *La poétique de l'espace*, Paris, PUF, Coll Quadrige, 1992.

Bachelet, F., Menerault, P., Paris, D. *Action publique et projet métropolitain*, Paris, L'Harmattan, 2006.

Baridon, M. *Naissance et renaissance du paysage*, Arles, Actes Sud, 2006.

Barles, S. « Ecologie urbaine, industrielle et territoriale », in Coutard O., Lévy J.P. *Ecologies urbaines*, Paris, Economica-Anthropos, 2010, pp. 61-83.

Barles, S. « Le métabolisme parisien aujourd'hui. Rien ne se perd, rien ne se crée, tout se transforme. », in *Les annales de la recherche urbaine*, n°103, 2007, pp. 64-72.

Barraqué, B. *Le paysage et l'administration*, Rapport de recherche, mission de la recherche urbaine, Paris, 1985.

Barry, A., Osborn, T., Rose, N. (Dir.). *Foucault and Political Reason. Liberalism, Neo-Liberalism and Rationalities of Government*, Chicago, University of Chicago Press, 1996.

Baudouin, R. *La naissance de l'école des hautes études urbaines et le premier enseignement des l'urbanisme en France , des années 1910 aux années 1920*, Paris, Secrétariat permanent du plan urbain, ARDU, janvier 1988.

Beaucire, F. « La forme de la ville et le développement durable », in CERTU, *La forme des villes*, coll. Débats, Ministère de l'équipement, des transports et du logement, 2000, pp. 88-106.

Beatley, T. *Biophilic cities. Integrating nature into Urban design and planning*, Washington DC, Island Press, 2011.

Beatley, T. (Dir.) *Green cities of Europe, global lessons on green urbanism*, Washington, Island press, 2012.

Beck, U. *La société du risque*, Paris, Flammarion, 2001.

Bentham, J. *Introduction aux principes de la morale et de la législation*, Oxford, Harrison, 1948.

Benveniste, E. *Problème de linguistique générale*, 2 Vol., Paris, Gallimard, 1974.

Berque, A. (Dir.). *La maîtrise de la ville, urbanité française, urbanité nipponne*, Paris, Editions de l'EHESS, 1994.

Berque, A. *Les raisons du paysage. De la Chine aux environnements de synthèse*, Paris, Editions Hazan, 1995.

Berque, A. « L'habitat insoutenable. Recherche sur l'histoire de la désurbanité. » in *L'espace géographique* n°31, 2002, pp. 241-251.

Berque, A. « Le sauvage construit », in *Ethnologie française*, Vol. 40, 2010, pp. 589-596.

Berque, A., Bonnin., Ph, Ghorra-Gobin C. (Dir.) *La ville insoutenable*, Paris, Belin, collection Mappemonde, 2006.

Bertalanffy, L.V. *Théorie générale des systèmes*, Paris, Dunod, 2002.

Bertrand, B. « Quelle contribution de l'agriculture périurbaine à la construction de nouveaux territoires : consensus ou tensions ? », in *Revue d'économie régionale et urbaine*, 2006.

Birch, T.H. « L'incarcération du sauvage: les zones de nature sauvage comme prisons » In Afeissa, H.S. *Ethique de l'environnement. Nature, valeur, respect*. Paris, Vrin., 2007, pp. 317-348.

Blanc, N. « 1925-1990 : l'écologie urbaine et le rapport ville nature », in *L'espace géographique*, 27, n°4, 2001, pp. 288-299.

Blanchon-Caillot, B. « Pour une genèse de la compétence paysagiste », in *Projets de paysages*, 2009.

Bochet, B., Racine, J.B. "Connaître et penser la ville : des formes aux affects et aux émotions, explorer ce qu'il nous reste à trouver. Manifeste pour une géographie sensible autant que rigoureuse", in *Géocarrefour*, Vol. 77, n°2, 2002, pp. 117-132

Bolan, R. S. "The practitioner as theorist: the phenomenology of the professional episode," in *Journal of the American planning association*, 46, n°3, 1980, pp. 261- 274.

- Boltanski, L. « La dénonciation publique », in Boltanski L. (Dir.) *L'amour et la justice comme compétence*, Paris, Métailié, 1990, pp. 255-356.
- Bonerandi, E., Landel, P., Roux, E. « Les espaces intermédiaires, forme hybride : ville en campagne, campagne en ville ? », in *Revue de géographie Alpine*, 2003, n°4, pp. 65-77.
- Bonte P., Izard M. (Dir.) *Dictionnaire de l'ethnologie et de l'anthropologie*, Paris, Coll. Quadrige, PUF, 1991.
- Boudon, R., Boucicaut, L. *Dictionnaire de sociologie*, Paris, PUF, 1997.
- Boulanger, P., Trochet, J.-R. (Dir) *Où en est la géographie historique ? Entre économie et culture*, Paris, L'Harmattan,
- Boudon, R. *A quoi sert la notion de structure*, Paris, Gallimard, 1968.
- Bourdeau-Lepage, L. « Repenser la ville », in *Géographie, économie société*, 13, 2011.
- Bourdieu, P. « Pour une sciences des œuvres », in *Raisons pratiques*, Paris, Seuil, 1994, pp. 59-91.
- Bourdieu, P. *Les règles de l'art*, Paris, Seuil, 1992.
- Bourdieu, P. *Science de la science et réflexivité*, Paris, Raison d'agir, 2001.
- Boutinet, J.P. *Anthropologie du projet*, Psychologie d'aujourd'hui, Paris, Presses Universitaires de France, 1996.
- Brand, C., Bonnefoy, S. « L'alimentation des sociétés urbaines : une cure de jouvence pour l'agriculture des territoires métropolitains ? », in *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, 11, (2). 2011.
- Bréal, M. *Essai de sémantique*, Paris, Hachette, 1896,
- Brunet, R., Ferras, R., Théry, H. *Les mots de la géographie : dictionnaire critique*, Montpellier, Reclus, Paris, La documentation française, 1993.
- Burchell, G., Gordon, C., Miller, P. (Dir.) *The Foucault effect: studies in governmentability*, Chicago, University of Chicago Press, 1991, pp. 1-52.
- Burdeau, G. *Traité de science politique, t.1*, Vol.1, Paris, LGDJ, 1980, p. 92.
- Burgel, G. *La ville aujourd'hui*, Paris, Hachette, 1993.
- Burgel, G. *Paris, avenir de la France*, La Tour D'Aigues, Editions de l'aube, 1999.
- Burgel, G. *Paris meurt-il ?*, Paris, Perrin, 2008.
- Burgel, G. *Pour la ville*, Paris, Créaphis, 2012.
- Callicot, J.B. *In defense of the land Ethic. Essays in environmental philosophy*, New York, Sunny Press, 1994.
- Callicot, J.B. *Beyond the land Ethic. More essays in environmental philosophy*, New York, Sunny Press, 1999.
- Callon, M., Lascoumes, P., Barthe, Y. *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*, Paris, Seuil, 2001.
- Calthorpe, P. *The next American metropolis: ecology, community and the American dream*, Princeton, Princeton architectural Press, 1993,
- Campbell, H. "Planning ethics and rediscovering the idea of planning", in *Planning Theory*, 0/0, 2012, pp.1-21.
- Canguilhem, G. *Idéologie et rationalité dans les sciences du vivant*, Paris, Vrin, 1986.
- Canguilhem, G. « Le vivant et son milieu », in *La connaissance de la vie*, Paris, Vrin, pp. 129-154
- Cauquelin, A. *Le site et la paysage*, Paris, PUF, 2002.
- Cervero, R. « Sustainable new towns », in *Cities*, 12, (1), 1995, pp. 41-51.
- Cervero, R., "Paradigm shift: From automobility to accessibility. Planning urban future" In *Urban Futures*, 22(1), 1997, pp. 9-20.
- Cervero, R., Arrington, G.B. "Vehicle trip reduction impacts of transit oriented housing", In *Journal of public transportation*, 11(3), 2008, pp. 1-17.

- Chalas, Y., Thorgue, H. *Le complexe de Noë ou l'imaginaire aménageur : espaces et pratiques d'imaginaire d'Echirolles*, Grenoble, IREPS-CEPS, 1987.
- Chalas, Y., Dubois-Taine, G. *La ville émergente*, La Tour-D'aigues, Editions de l'Aube, 1997.
- Chalas, Y. (dir.) *Urbanité et périphérie*, Paris, Plan construction et architecture, 1997.
- Chalas, Y. *Analyse des représentations de l'environnement sonore dans la gestion urbaine de lutte contre le bruit*, Grenoble, CRESSON, 1998.
- Chalas, Y., Gaudin, J.P., Genestier, P. *Intégrer au quartier, intégrer par le quartier : m'échelle du développement social urbain en question*, Rapport de recherche, CRESSON, Mars 1998.
- Chalas, Y. *L'invention de la ville*, Paris, Economica, 2002.
- Chalas, Y. (Dir.). *L'imaginaire aménageur en mutation*, Paris, L'harmattan, 2004.
- Chalas, Y. « L'invention de la ville-nature contemporaine », in Morrisset L. K (Dir.), *La ville, objet et phénomène de représentation, en hommage à André Corboz*, Canada, Presses de l'Université du Québec, 2010.
- Chapuis, J.Y. « De la ville historique à la ville archipel », in *Etudes foncières*, n°105, 2003.
- Chapuis, J.Y. « Rennes, la ville archipel et son corollaire : la ville des proximités », in *Responsabilités et environnement*, n°52, 2008.
- Charvet J-P., Poulot M. « Conserver des espaces ouverts dans la métropole éclatée : le cas de l'Ile-de-France », in Dorier-Appril, E. (Dir.) *Ville et environnement*, Paris, Sedes, 2006, pp. 332-369.
- Choay, F. *L'urbanisme, Utopies et réalités. Une anthologie*, Paris, Seuil, 1965.
- Choay, F., Merlin, P. (Dir.). *Dictionnaire de l'urbanisme*, Paris, PUF, 1988.
- Choay, F. *La règle et le modèle, Sur la théorie de l'architecture et de l'urbanisme*, Paris, Seuil, 1996
- Ciattoni, A (Dir). *La géographie : pourquoi ? Comment ? Objets et démarches de la géographie d'aujourd'hui*, Paris, Hatier 2005.
- Cleveland, C.J. (Dir.) *Encyclopedia of energy*, London, Elsevier, 2004.
- CMEE. *Notre Avenir à tous*, Montréal, Éditions du Fleuve, 1988.
- Collins, H. M. « Stages in the empirical programme of relativisme », in *Social studies of science*, 11, 1981, pp. 3-10.
- Conan, M. « L'Arcadie toujours recommencée », in Berque, A, (dir.). *La maîtrise de la ville, urbanité française, urbanité nippone*, Paris, Editions de l'EHESS, 1994.
- Corajoud, M., « Le paysage, c'est l'endroit où le ciel et la terre se touchent », in Dagognet F. (dir.), *Mort du paysage ? Philosophie et esthétique du paysage*, Champ Vallon, Seyssel, 1982.
- Corboz, A. *Le territoire comme palimpseste et autres essais*, Besançon, Editions de l'imprimeur, 2001.
- Cottureau A. « L'apparition de l'urbanisme comme action collective : l'agglomération parisienne au début du siècle », in *Sociologie du travail*, 4, 1969, p 342-365.
- Coutard, O. « Services urbains : la fin des grands réseaux ? » in Coutard O., Lévy J.P. *Ecologies urbaines*, Paris, Economica-Anthropos, 2010.
- Coutard O., Lévy J.P. (Dir.) *Ecologies urbaines*, Paris, Economica-Anthropos, 2010.
- Cretaz, B. « La transformation des valeurs sociétales au cours des dernières décennies » in Monteventi Weber, L., Deschenaux, C., Tranda-Pittion, M., (Dir), *Campagne ville : le pas de deux : enjeux et opportunités des recompositions territoriales*, Lausanne, PPUR, 2008.

- Da Cunha, A., Mathey, L. (Dir.) *La ville et l'urbain: des savoirs émergents. Textes offerts à J.B. Racine*, Lausanne, PPUR, 2007.
- Dagognet, F. *Considérations sur l'idée de nature*, Paris, Vrin, 1999.
- Dakwale, A., Ralegaonkar, R., Mandavgane, S. « Improving environmental performance of building through increased energy efficiency : a review. », in *Sustainable cities and society*, 2011, pp. 211-218.
- DAPA, DGUHC, « L'architecture de la grande échelle. Programme interdisciplinaire de recherche. Bilan de l'appel à propositions de recherche. Sessions 2006, 2007 », Paris, 2007.
- Davoudi, S. « Resilience: a bridging concept or a dead end? », in *Planning theory and practice*, 13 (2), 2012, pp. 299-307.
- DeLancey, C. « An ecological concept of wilderness », in *Ethics & the Environment*, 17 (1), 2012, pp. 25-44.
- Déclaration de Stockholm sur l'environnement humain, 16 Juin 1972, (Doc. NUA/CONF.48/rev.1).
- Deleuze, G. *Le pli*, Paris, Editions de minuit, 1996.
- Delfosse, C. *Circuits de proximité et gouvernance alimentaire, synthèse finale*, Terres en villes, 2010.
- Declercq, G. *L'art d'argumenter, Structures rhétoriques et littéraires*, Paris, Editions Universitaires, 1992.
- Denis, B. *L'intérêt général à l'épreuve du pluralisme*, Paris, La documentation française, n° 946, Mars 2008.
- Deschamps, J.C., Beauvois, J.L. *Des attitudes aux attributions. Sur la construction de la réalité sociale*. Grenoble, PUG, 1996.
- Descola, P. *Par delà nature et culture*, Paris, Gallimard, 2005.
- Detrie, C., Siblot, P., Verine, B. *Termes et concepts pour analyse du discours*, Paris, Honoré champion, 2001.
- Devismes, L, in Lévy, J., Lussault, M, (Dir.) *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin, 2003.
- Dieudonné, P. *Marne la Vallée, le temps des héritiers*, Paris, Autrement, 1992.
- Ducrot, O. *Le dire et le dit*, Paris, Editions de Minuit, 1984.
- Donadieu, P., Fleury, A. « De l'agriculture périurbaine à l'agriculture urbaine », in *Le courrier de l'environnement*, n°31, 1997.
- Donadieu, P. *Campagnes urbaines*, Arles, Actes Sud, ENSP, 1998.
- Donadieu, P. « Campagnes et natures urbaines », in Paquot, T., Lussault, M., Body-Gendrot, S. (Dir.) *La ville et l'urbain, l'état des savoirs*, Paris, La Découverte, 2000, pp. 156-165.
- Donnadieu, P. *La société paysagiste*, Arles, Actes Sud, ENSP, 2002.
- Donadieu, P., Fleury, A. « La construction contemporaine de la ville campagne en Europe », in *La revue de géographie alpine*, n°4, 2003, pp.19-29.
- Donadieu, P. « La construction actuelle des villes campagnes, de l'utopie aux réalités », in *Société française d'histoire urbaine*, 2003/2, n°8, pp. 157-170.
- Donadieu, P., Bouraoui, M. *La formation des cadres paysagistes en France par le ministère de l'agriculture (1874-2000)*. Rapport au ministère de l'écologie et du développement durable, Versailles, ENSP, 2004.
- Donadieu, P. « Le paysage. Un paradigme de médiation entre l'espace et la société ? », in *Economie rurale*, n°297-298, 2007, pp. 5-9.
- Donadieu, P. « Le paysage, les paysagistes et le développement durable : quelles perspectives ? », in *Economie rurale*, n°297-298, 2007, pp. 10-22.
- Dubost, F. « Les paysagistes et l'invention du paysage », in *Sociologie du travail*, n°4, 1984.
- Dupuy, G. *L'urbanisme des réseaux*, Paris, Belin, 1991.
- Dupuy, G. *Les territoires de l'automobile*, Paris, Economica, 1995.

Durand, G. *Les structures anthropologiques de l'imaginaire*, Paris, Dunod, 1973.

Ecologie et politique, « Urbanisme durable », n°29, 2004.

Elias, N. *La dynamique de l'occident*, Paris, Presses pocket, 2003.

Eliade, M. *Le sacré et le profane*, Paris, Gallimard, 1965.

Elliot, R. "Faking nature", in *Inquiry*, 25, 1982, pp. 81-93.

Elson, M., Walker, S., Mac Donald, R. (Dir.). *The effectiveness of greenbelts*, department of environment, planning research programme, London, HMSO, 1993.

Emelianoff, C. « L'écologie urbaine entre science et urbanisme », in *Quaderni*, n°43, 2000-2001.

Emelianoff, C. « Les villes européennes face au changement climatique. Une rétrospective », in *Annales de la recherche urbaine*, 2007, n°103, p. 159-169.

Emelianoff, C. « La ville durable : l'hypothèse d'un tournant urbanistique en Europe », in *L'information géographique*, 2007, 71, pp. 48-65.

Ericson, R.V., Doyle, A. (Dir.) *Risk and morality*, Toronto, University of Toronto press, 2003, pp. 165-192.

Espaces et sociétés, «Le sens des formes », n° 122, 2005.

Esprit, « Les chantiers du Grand Paris », Octobre 2008.

Eveno, C., Clément, G. *Le jardin planétaire, le colloque*, La Tour d'Aigues, Editions de l'Aube, 1999.

GEVR-ENSAP, Thierry Jeanmonod (mandataire). « *Maisons individuelles et éparpillement urbain : vers un french sprawl ?* », 2010.

Faludi, A. *Planning theory*, Oxford, Pergamon, 1973.

Feuerhahn, W. « Du milieu à l'umwelt : enjeu d'un changement terminologique », in *Revue philosophique de la France et de l'étranger*, 134, 2009, pp. 419-438.

Fleury, A., Vidal, R. « L'autosuffisance agricole des villes, une vaine utopie ? », in *La vie des idées*. URL : <http://www.laviedesidees.fr/L-autosuffisance-agricole-des.html>, 2010.

Frey, J.P. « La ville des architectes et des urbanistes » in Paquot, T., Lussault, M., Body-Gendrot, S. *La ville et l'urbain, l'état des savoirs*, Paris, La découverte, 2000.

Forester, J. "Critical theory and planning practice", in *Journal of the American planning association*, 46, 1980, n°3, pp. 275-286.

Foucault, M. *L'archéologie du savoir*, Paris, Gallimard, 1969.

Foucault, M. *Dits et écrits*, Vol.4, Quarto Gallimard, 2001.

Foucault, M. *Sécurité, territoire, population*, Paris, Gallimard-Seuil, 2004a.

Foucault, M. *Naissance de la biopolitique*, Paris, Gallimard-Seuil, 2004b.

Frankhauser, P. « La fractalité des structures urbaines », in *Flux*, n°29, pp. 54-58.

Gaborit, P. *European new towns, image, identities, future perspective*, London, Peter Lang, 2010.

Gagnol, L. « Le territoire peut-il être nomade ? Espace et pouvoir au sein des sociétés fluides et mobiles », in *L'information géographique*, 75, 2011.

Gardey de Soos, P., in Amlar, G., Michaud, V. *La marche au cœur des mobilités*, Paris, Certu, 2009.

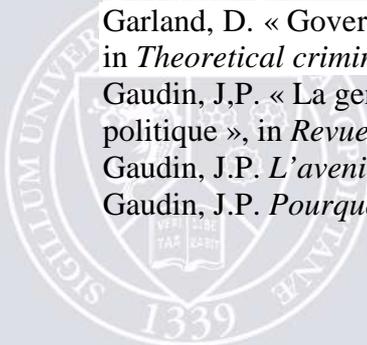
Gardin, J.C. *Les analyses de discours*, Neuchatel, Delachaux et Nieslé, 1974.

Garland, D. « Governmentality and the problem of crime: Foucault, criminology, sociology », in *Theoretical criminology*, 1, n°2, 1997, pp. 173-214.

Gaudin, J.P. « La genèse de l'urbanisme de plan et la question de la modernisation politique », in *Revue française de Sciences Politiques*, n°3, 1989, pp. 296-313.

Gaudin, J.P. *L'avenir en plan*, Seyssel, Champs vallon, 1990.

Gaudin, J.P. *Pourquoi la gouvernance*, Paris, Presses de Science. Po, 2002.



- Genestier, P. « Forme urbaine...Formes urbaines ? », in *Villes en parallèle*, 1988, 12/13, pp. 9-18.
- Gey, A. « Penser la dimension technique de la ville durable, les apports d'une mécanique de la ville », in *Flux*, n°88, 2012, pp. 47-59.
- Gey, A. « Les références à l'histoire dans la critique de l'architecture et de l'urbanisme. Le cas du rapport ville nature », in *Lieux communs*, n°15, 2012.
- Gilbert, M. *Marcher ensemble. Essai sur les fondements des phénomènes collectifs*. Paris, PUF 2003.
- Gokalp, I. « Eléments pour l'analyse de l'impact social et temporel des nouveaux systèmes de communication », in *Information sur les sciences sociales*, n°27, 2, 1988.
- Goodpaster, K. "On being morally considerable", in *Journal of Philosophy*, 75, 1978, pp. 308-325.
- GRAND PARIS, Documents de rendu de la consultation, <http://observatoiregrandparis.org>.
- Grataloup, C. « Géographie historique et analyse spatiale : de l'ignorance à la fertilisation croisée », in Boulanger, P., Trochet, J.-R., (Dir.) *Où en est la géographie historique ? Entre économie et culture*, Paris, L'Harmattan.
- Greimas, A.J. *Sémantique structurale*, Paris, PUF, 2002.
- Gordon, C. « Governmental rationality: an introduction » in Burchell, G., Gordon, C., Miller, P. (Dir.) *The Foucault effect: studies in governmentability*, Chicago, University of Chicago Press, pp. 1-52.
- Grondeau, A., Schirrer, M., Burgel, G. « Le grand Paris. Matériaux pour une altermétropolisation », in *Villes en parallèle*, 4, Paris, 2008.
- Habermas, J. *La technique et la science comme idéologie*, Paris, Gallimard, 1973.
- Hagget, P. *L'analyse spatiale en géographie humaine*, Paris, Armand Colin, 1973.
- Halle, B. "Moral considerability: deontological, not metaphysical", in *Ethics and the Environment*, 16, (2), 2011, pp. 37-62.
- Haumont, A. « les relations entre ville et campagne : l'image de la campagne chez les citadins » in *Economie rurale*, n°103, 1974, pp 28-31.
- Haughton, G. « Developing sustainable urban development models », in *Cities*, 14, 4, 1997, pp. 189-195.
- Healey, P. *Collaborative Planning: Shaping Places in Fragmented Societies*, Basingstoke, Macmillan, 1997.
- Heidegger, M. *Essais et conférences*, Paris, Gallimard, 1954.
- Heidegger, M. *Chemins qui ne mènent nulle part*, Paris, Gallimard, 1986.
- Hendler, S. (Dir.) *Planning Ethics: A Reader in Planning Theory, Practice and Education*, New Brunswick, Centre for Urban Policy Research Press, Rutgers University, 1995.
- Herouard, F. « Habiter et espace vécu : une approche transversale pour une géographie de l'habiter », in Paquot, T., Lussault, M., Younès, C. *Habiter, le propre de l'humain. Villes, territoires et philosophie*, Paris, La découverte, 2007, pp. 159-170.
- Hillier, J. "Stradling the post-structuralist abyss: between transcendence and immanence", in *Planning theory*, 4, (3), 2011, pp. 271-299.
- Hillier, B. *Space is the machine*, Cambridge, Cambridge University Press, 1996.
- Hoch, C. "Emotions and planning", in *Planning theory and practice*, 7(4), 2006, pp. 367-382.
- Horkeimer, M., Adorno, T.W. *La dialectique de la raison*, Paris, Gallimard 1974.
- Howe, E., Kaufman, J. "The values of contemporary American planners", *Journal of the American Planning Association*, 47(3), 1981, pp.266-278.
- Howe, J. « Planning for urban food : the experience of two UK cities », in *Planning practice & research*, 17, (2), 2002, pp. 125-144.

- Hucy, W., Mathieu, N., Mazellier, T., Raynaud, H. « L'habitabilité des milieux urbains : un objet au croisement des disciplines. » in Mathieu, N., Guermond, Y., Cemagref, CIRAD, Ifremer. *La ville durable, du politique au scientifique*, Paris, Inra éditions, 2005.
- Hunt, A. « Risk and moralization in everyday life », in Ericson, R.V., Doyle, A. (Dir.), *Risk and morality*, Toronto, University of Toronto press, 2003, pp. 165-192.
- Jacob-Rousseau, N. « Géo-histoire/géohistoire : quelles méthodes pour quel récit », in *Géocarrefours*, 84/4, 2009, pp. 211-216.
- Jankélévitch, V. *La mort*, Paris, Flammarion, 1999.
- Jim, C.Y., Chen, W.Y. "Ecosystem services and valuation of urban forests in China", in *Cities*, 26(4), 2009, pp. 187-194.
- Jobert, A. « L'aménagement en politique. Ou ce que le syndrome NIMBY nous dit de l'intérêt général », in *Politix*, vol.11, n°42, 1998, pp. 67-92.
- Jodelet, D. *Les représentations sociales*, Paris, PUF, 1989,
- Jonas, H. *Le principe responsabilité*, Paris, Flammarion, 1999.
- Klosterman, R. E. "Planning theory education: A thirty year review", in *Journal of planning education and research*, 31 (3), 2011, pp 319-331.
- Kalaora, B. « A la conquête de la pleine nature », in *Ethologie française*, 31, 2001, pp. 591-597.
- Kalaora, B. « La question paysagère », in *Espaces et sociétés*, n°127, 2006, pp. 165-174.
- Kates, R. W. « Natural hazard in human ecological perspective: hypothesis and models », in *Economic geography*, vol.47, n° 3, 1971, pp. 438-451.
- Katz, E. "The big lie: human restoration of nature", in *Research in Philosophy and Technology*, 12, 1992, pp. 231-241.
- Kim, J., Kim, T.K, "Issues with green belt reform in the Seoul metropolitan area", in Amati, M. (Dir.). *Urban green belts in the twenty-first century*, Aldershot, Ashgate, 2008.
- Katz, P. *The New Urbanism. Toward an architecture of community*, London, MC Graw Hill, 1994.
- Konijnendijk, C.C. "The role of forestry in the development and reform of green belts", in *Planning, practice & research*, 25, n°2, pp. 241-254./ p. 249, 2010.
- Kühn, M. "Greenbelt and green heart: separating and integrating landscapes in European city regions", in *Landscape and urban planning*, 64(1-2), 2003, pp. 19-27.
- Kumar, S., Pallathucheril, V. G. "Analyzing planning and design discourses", in *Environment and Planning B*, 31, 2004, pp. 829-846.
- La Greca, P., Barbarossa, L., Ignacocolo, M., Inturri, G., Martinico, F. "The density dilemma. A proposal for introducing smart growth principles in a sprawling settlement within Catania Metropolitan Area.", in *Cities*, 28, 2001, pp. 527-535.
- Lahire, B. « Champ, contre-champ, hors champ » in Lahire, B. *Le travail sociologique de Pierre Bourdieu, dettes et critiques*, Paris, La découverte, 1999.
- Lapintie, K. Analyzing and evaluating argumentation in planning, in *Environment and Planning B*, 25(2), 1998, pp. 187-204.
- Larrère, C., Larrère, R. *Du bon usage de la nature. Pour une philosophie de l'environnement*, Paris, Flammarion, 1999,
- Lassave, J. *Les sociologues et la recherche urbaine*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 1997.
- Latour, B. *Politiques de la nature. Comment faire entrer les sciences en démocratie*, Paris, La découverte, 2004.
- Latour, B. *Petites leçons de sociologie des sciences*, Paris, La découverte, 2006.
- Lavedan, P. *Qu'est ce que l'urbanisme ?*, Paris, Henry Laurens, 1926,
- Lebel, A. « Utopie et réalité de l'approvisionnement de masse en produits locaux », in *Revue du GREP*, n° 205, 2010.

- Ledrut, R. *La forme et le sens dans la société*, Paris, Librairie des Méridiens, 1984.
- Lefebvre, H. *La révolution urbaine*, Paris, Gallimard, 1970.
- Lefebvre, H. « *Le pavillonnaire* », in Roncayolo, M., Paquot, T. (Dir.) « *Ville et civilisation urbaine* », Paris, Larousse, 1992.
- Le Galès, P. « Du gouvernement des villes à la gouvernance urbaine », in *Revue Française de Science Politique*, n° 46, (4), 1996.
- Leloup, M., Bertone, M. *Le Grand Paris, Les coulisses de la consultation*, Paris, Archibooks, 2009.
- Leopold, A. *A county almanach*, New York, Oxford University Press, 1949.
- Leroy-Gouhan, A. *L'homme et la matière*, Paris, Albin Michel, 1971.
- « La ville dans la transition énergétique », *Les annales de la recherche urbaine*, n°103, 2007.
- Lévi-Strauss, C. *Anthropologie structurale*, Paris, Presse Pocket, 1998.
- Lévy, J. *Le tournant géographique. Penser l'espace pour lire le monde*, Paris, Belin, 1999.
- Lévy, A. « Formes urbaines et significations : revisiter la morphologie urbaine », in *Espaces et sociétés*, n°122, 2005, pp. 25-48.
- Lévy, A., Spigai, V. « La qualité de la forme urbaine », in *Problématiques et enjeux*, 11.
- Rapport pour le ministère de l'équipement du logement et des transports. Secrétariat permanent au plan. 1992.
- Levy, J. « Campagne », in Levy, J., Lussault, M. (Dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin, 2003.
- Linton, R. *De l'homme*, Paris, Editions de Minuit, 1965.
- Locke, J. *Essai sur l'entendement humain*, Paris, Livre de poche, 2009.
- LOUEST. « Forme urbaine : une notion exemplaire du point de vue de l'épistémologie des sciences sociale » in *Langages singuliers et partagés de l'urbain*, Actes du colloque de LOUEST, CNRS UMR 7544, Paris, l'Harmattan, pp. 93-120.
- Lucan, J. (Dir.). *Paris des faubourgs. Formation, transformations*, Paris, Picard, 1996.
- Lucan, J. « L'irrésistible ascension des paysagistes », in *AMC, Le moniteur architecture*, n°44, 1993.
- Lussault, M. « Quelques impressions sur une machine à penser », in *Urbanisme*, n°368, 2009.
- Lussault, M. « Habiter, du lieu au monde. Réflexions géographiques sur l'habitat humain », in Paquot, T., Lussault, M., Younès, C. *Habiter, le propre de l'humain, Villes, territoires et philosophie*, Paris, La découverte, 2007.
- Lynch, K. *L'image de la cité*, Paris, Dunod, 1998.
- Maiguenueau D. *Initiation aux méthodes d'analyses du discours*, Paris, Hachette, 1976.
- Maingueneau, D. « Présentation », in *Langages*, n°117, 1995.
- Maingueneau, D. *Les termes clefs de l'analyse du discours*, Paris, Seuil, 2009.
- Malher, F, Magne, J.F, "L'urbanité des oiseaux", in *Ethnologie française*, Vol.40, 2010, pp. 657-667.
- Mangin, D. *La ville franchisée, Formes et structures de la ville contemporaine*, Paris, Editions de la Villette, 2004.
- Manheim, K. *Idéologie et Utopie*, Paris, Rivière, 1956.
- Marcuse, H. *L'homme unidimensionnel*, Paris, Les éditions de minuit, 1968,
- Martouzet, D. « L'éthique précède la déontologie ou quel est l'objet de l'éthique en aménagement », Actes du XXIXe colloque de l'ASRDLF, Tours, 1993 ;
- Martouzet, D. *Normes et valeurs en aménagement urbanisme, limites de la rationalité et nécessité de prise en compte du multi-niveaux*, dossier de synthèse d'HDR, Bordeaux, Université Bordeaux 3, 2002.
- Masbounghi, A. *L'urbanisme lumière*, Paris, La documentation française, 2001.
- Masbounghi, A. (Dir.). *Penser la ville par le paysage*, Paris, Editions de la Villette, 2002.
- Masbounghi, A., Mangin, D. *Agir sur les grands territoires*, Paris, Editions du Moniteur, 2009.

- Massot, M.H., Orfeuill, J.P. « La contrainte énergétique doit-elle réguler la ville ou les véhicules ? Mobilités urbaines et réalisme écologique. », in *Les annales de la recherche urbaine*, n°103, 2007.
- Mathieu, N. « La notion de rural et les rapports ville-campagne en France. Des années 50 aux années 80 », in *Economie rurale*, n°197, 1990, p.35-41.
- Mathieu, N. « La notion de rural et les rapports ville-campagne en France. Les années 90 », in *Economie rurale*, n°247, 1998, p.11-20.
- Mathieu, N., Guermond, Y. (Dir.) *La ville durable, du politique au scientifique*, Paris, Ifremer, INRA éditions, 2005.
- Mathieu, N. « L'urbanisme touché par le développement durable ? », in *Natures, Sciences, Sociétés*, 2006, 14, pp. 341-342.
- Mathieu, N. « Pour une construction interdisciplinaire du concept de milieu urbain durable », in *Nature sciences société*, 2006, 14, 376-382.
- Mehmood, A. « On the history and potentials of evolutionary metaphors in urban planning », in *Planning theory*, 9, 2010, pp. 63-87.
- Meijer, M., Adrieans, F., Van der Linden, O., Schik, W. « A next step for sustainable design in Netherlands », *Cities*, n° 28, 2011, pp. 536-544.
- Mendras, H. *La fin des paysans*, Arles, Actes Sud, 1993.
- Merton, R.K. *Éléments de théorie et de méthode sociologique*, Paris, Plon, 1965.
- Meyet, S., Naves M.C., Ribemnt, T. (Dir.) *Travailler avec Foucault. Retour sur le politique*, Paris, L'harmattan, 2006.
- MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION ET DE LA PECHE, *Plan d'action pour renforcer les circuits courts*, 2009.
- Moliner, P. « Les deux dimensions des représentations sociales », in *Revue internationale de psychologie sociale*, 2, 1994, pp. 73-86.
- Moliner, P. « Représentation et cognition sociale », in Leyens, J.P., Beauvois J.L. *L'ère de la cognition*, Grenoble, PUG. pp. 273-297.
- Mongin, O. « Le Grand Paris », in *Esprit*, 2009.
- Monteventi Weber, L., Deschenaux, C., Tranda-Pittion, M. (Dir.) *Campagne ville : le pas de deux : enjeux et opportunités des recompositions territoriales*, Lausanne, PPUR, 2008.
- Morgan, K. "Feeding the city: The challenge of urban food planning", in *International Planning Studies*, 14 (4), 2009, pp. 341-348.
- Morisset. L.K. « Pour une herméneutique des formes urbaines », in Morisset, L.K, Breton, M.E, (Dir.) *La ville phénomène de représentation*, Québec, Presses de l'université du Québec.
- Moscovici, S. *La psychanalyse, son image, son public*, Paris, PUF, 1961.
- Moscovici, S. « Attitudes and opinions », in *Annual review of psychology*, 14, 1963, pp. 231-260.
- Moscovici, S. *Essai sur l'histoire humaine de la nature*, Paris, Flammarion, 1968.
- Moscovici, S. *Psychologie sociale*, Paris, PUF, 1984.
- Naess, A. "The shallow and the deep, long range ecology movement" A summary", in *Inquiry* 16, 1973, pp. 95-100.
- Narboni, R. *La lumière urbaine*, Paris, Editions du Moniteur, 1995.
- Neveu. E. « L'apport de Pierre Bourdieu à l'analyse du discours. D'un cadre théorique à des recherches empiriques. », in *Mots, les langages du politique*, n°94, Novembre 2010.
- Norton, G. B. (2007). L'éthique environnementale et l'anthropocentrisme faible, in Afeissa, H.S. *Ethique de l'environnement. Nature, valeur, respect*, Paris, Vrin, 2007.
- Norton, G. B. « L'éthique environnementale et l'anthropocentrisme faible », in Afeissa, H.S. *Ethique de l'environnement. Nature, valeur, respect*, Paris, Vrin, 2007, pp. 249-283.
- Novarina, G. « Villes diffuses et système du vert », *Revue de géographie alpine*, n°91, 2003.
- November, V. *Les territoires du risque*, Bern, Peter Lang, 2002.

- Panerai, P., Depaule J.C., Demorgon, M. Veyrenche, M. *Eléments d'analyse urbaine*, Paris, AAM éditions, 1982.
- Panerai, P., Castex, J., Depaule, J.C. *Formes urbaines : de l'îlot à la barre*, Marseille, Parenthèses, 1997.
- Panerai P., Depaule J.C., Demorgon, M. *Analyse urbaine*, Marseille, Parenthèses, 1999.
- Panerai, P., Mangin, D. *Projet urbain*, Marseille, Parenthèses, 1999.
- Paquot, T. « L'urbanité rurale », in *Poïesis. Architecture, arts, sciences et philosophie*. N°6 « Urbanité, ruralité », Toulouse, AERA, 1997, pp. 215-221.
- Paquot, T., Lussault, M., Body-Gendrot, R. *La ville et l'urbain, l'état des savoirs*, Paris, La découverte, 2000.
- Paquot, T. *L'espace public*, Hachette, Paris, 2003.
- Paquot, T. « L'art de marcher dans la ville », in *Esprit*, n°121, 2004, pp. 201-214.
- Paquot, T., Lussault, M., Younès, C. *Habiter, le propre de l'humain, Villes, territoires et philosophie*, Paris, La découverte, 2007.
- Paquot, T., Younès, C. (Dir.) *Philosophie de l'environnement et milieux urbains*, Paris, La Découverte, 2010.
- Paquot, T., Younès, C. (Dir.) *Le territoire des philosophes, lieu et espace dans la pensée au XXe siècle*, Paris, La découverte, 2009.
- Paris, D., Stevens, J.F., Lille et sa région urbaine : la bifurcation métropolitaine, Paris, L'Harmattan, 2000.
- Paris, D. « Environnement et planification stratégique : le cas de l'aire métropolitaine lilloise », in Bachelet, F., Menerault, P., Paris, D. *Action publique et projet métropolitain*, Paris, L'Harmattan, 2006, pp. 81-100.
- Paris, D., Mons, D. *Lille métropole. Laboratoire du nouveau urbain*, Marseille, Parenthèses, 2009.
- Pêcheux, M. *L'inquiétude du discours*, Paris, Editions des Cendres, 1990.
- Peirce, C.S. *Écrit sur le signes*, Paris, Seuil, 1978.
- Pellegrino, P. *Le sens de l'espace. La dynamique urbaine*, Paris, Anthropos/Economica, 2000.
- Perelman, C. *L'empire rhétorique*, Paris, Vrin, 2010.
- Petitjean, A. « Les typologies textuelles », in *Pratiques*, n°62, 1989, pp. 86-125.
- Perrier Cornet, P. « Dynamiques et perspectives des espaces ruraux et de la relation ville campagne. Quatre scénarii de prospective appliquée au cas français » in Monteventi Weber, L., Deschenaux, C., Tranda-Pittion, M. (Dir.) *Campagne ville : le pas de deux : enjeux et opportunités des recompositions territoriales*, Lausanne, PPUR, 2008.
- Pinch T.J., Bijker, W.E. « *The social construction of facts and artifacts* », in *Philosophy of technology*, (Dir.) Scharff R.C., Dusek, V. Oxford, Blackwell publishing, 2003.
- Plan vert régional d'Ile de France*, Mars 1994, IAURIF, Blanchard et fils, le Plessis Robinson, p. 35.
- Planning theory* « Does planning theory affect practice, and if so, how ? », , 9 (2), 2010.
- Poëte, M., Bardet, F., Bardet, J, G. *Introduction à L'urbanisme*, Paris, Sens et Tonka, 2000.
- Poëte, M. *Introduction à l'urbanisme. L'évolution des villes, la leçon de l'histoire, l'Antiquité*, Paris, Boivin, 1929.
- Polanyi, K. *La grande transformation*, Paris, Gallimard, 2000.
- Propp, V. *Morphologie du conte*, Paris, Seuil, 1970.
- Programme INRA DADP PSDR Rhône Alpes. « Dynamiques territoriales périurbaines et nouvelles fonctionnalités de l'agriculture », 2006.
- Poulot, M., Rouyres T. « La ceinture maraîchère et horticole francilienne entre production économique et production de paysage », in *Méditerranée*, n°3-4, 2000.

- Poulot, M. « L'agriculture francilienne dans la seconde moitié du XXe siècle : vers un productivisme de proximité? », in *Pour, La revue du GREP*, n°205-206, 2010.
- Pumain, D., Paquot, Th., Kleinschnager, R. *Dictionnaire de la ville et de l'urbain*, Paris, Anthropos, 2007.
- Querrien, A. « Y'a-t-il une pensée française de la ville » in Paquot, T., Lussault, M., Body-Rabinow, P. *Essays on the anthropology of reason*, Princeton, Princeton University Press, 1996.
- Rabinow, P., Rose N. "Foucault today" In Rabinow P., Rose N., *The essential Foucault: Selections from the essential works of Foucault 1954-1984*, (Dir.). vii-xxxv, New York, New Press, 2003
- Rabinow, P. "Biopower today", in *BioSocieties* 1 (2): 2006, pp. 195-218.
- Rémy, J. « Compte rendu thématique. La ville et la nature : de la mise à distance à l'imbrication. », in *Espaces et sociétés*, n°118, 2004.
- Rageon, F. *L'idéologie de l'intérêt général*, Economica, Paris, 1986.
- Raymond, M.G. "Idéologies du logement et opposition ville campagne", in *Revue française de sociologie*, 1968, (9), 2, pp. 191-210.
- Rawls, J. *Théorie de la justice*, Paris, Editions du Seuil, 1997.
- Rémy, J. « Compte rendu thématique. La ville et la nature : de la mise à distance à l'imbrication. », in *Espaces et sociétés*, n°118, 2004.
- Rémy, J. « Compte rendu thématique. La ville et la nature : de la mise à distance à l'imbrication. », in *Espaces et sociétés*, n°118, 2004.
- Robrieux, J. *Rhétorique et argumentation*, Paris, Armand Colin, 2010.
- Rolston III, H. *Value in nature the nature of value*. In Attfield, R., Belsey, A. (Eds) (1994). *Philosophy and the Natural Environment* Cambridge: Cambridge University Press, 1994.
- Rolston III, H. "The wilderness idea reaffirmed" in *The environmental professional*, 13, 1991, pp. 370-377
- Roncayolo, M., Paquot, T. (Dir.) « *Ville et civilisation urbaine* », Paris, Larousse, 1992.
- Roncayolo, M. *La ville et ses territoires*, Paris, Gallimard, 1997.
- Roncayolo, M. *Lecture de villes*, Marseille, Parenthèses, 2002.
- Rose, N. "The death of the social ? Re-figuring the territory of government", in *Economy and Society*, vol. 25, n°3, 1996, pp. 327-356.
- Rose, N. « Community, citizenship , and the third way », in *American Behavioral Scientist*, 43(9), 2000, pp. 1395-1411.
- Rose, N. "The politics of life itself", in *Theory Culture & Society*, 18, 6, 2001, pp.1-30.
- Rose, N. *The politics of life itself: Biomedicine, power and subjectivity in the twenty-first century*, Princeton, Princeton University Press, 2006.
- Roseland, M. « Dimensions of the eco-city », in *Cities*, Vol. 14, n°4, 1997, pp. 197-202.
- Rosenvallon, P. *La politique à l'âge de la défiance*, Paris, Seuil, 2006.
- Rousseau, D. « De la démocratie continue », Paris, LGDJ, 1995.
- Rouquette J.L. *Sur la connaissance des masses, essai de psychologie politique*, Grenoble, PUG, 1994.
- Roux, J.M. « La suburbia ou le grand décentrement » in Benoit, P., Irrmann, P., Roux, J.M. *Enquête sur 23 millions de rurbains*, Paris, Nathan, 1989, pp. 143-220.
- Roy, A. "Urban informality: towards an epistemology of planning", in *Journal of the American planning association*, 70, 2005, pp. 133-141.
- Rumpala, Y. « La consommation durable comme nouvelle phase d'une gouvernementalisation de la consommation », in *RFSP*, vol.59, n°5, 2009, pp. 967-996.
- Sansot, P. *Poétique de la ville*, Paris, Payot, 2004.
- Sarfati, G.E. *Eléments d'analyses du discours*, Paris, Armand Colin, Paris, 2011.

- Saunier, P.Y., Claude, V. Compétences urbanistes, compétences urbaines : état des lieux 1900-1930, *Vingtième siècle*, 1999.
- SDAU de 1965, in Warnier, B. *Cergy Pontoise du projet à la réalité, atlas commenté*, Sprimont, Mardaga, 2004.
- Secchi, B. *Première leçon d'urbanisme*, Marseille, Parenthèses, 2001.
- Secrétariat groupe central des villes nouvelles, Jean Lou Perrier. *Etude comparée de l'environnement urbain en villes nouvelles d'Ile de France*, Paris, Secrétariat villes nouvelles, 1993.
- Sennet, R. *Les tyrannies de l'intimité*, Paris, Seuil, 2005.
- Shinn, T., Ragouet, P. *Controverses sur la sciences. Pour une sociologie transversaliste de l'activité scientifique*. Paris, Raisons d'agir, 2005.
- Simmel, G. *Philosophie de la modernité I : la femme, la ville et l'individualisme*, Paris, Payot, 1988.
- Simondon, G. *Du mode d'existence des objets techniques*, Paris, Aubier philosophie, 2001.
- Simondon, G. *Cours et conférences*, Paris, Seuil, 2005.
- Snidermann, P. *Reasoning and choice*, Cambridge University press, 1999.
- Soja, E. "Planning in /for postmodernity", in Benko, G., Strohmayr U. (Dir.) *Space and social theory*, Oxford, Blackwell, 1997.
- Solnit, R. *L'art de marcher*, Arles, Actes Sud, 2002.
- Souami, T. *Les éco-quartiers*, Paris, La documentation française, 2005.
- Souami, T. « L'intégration des technologies énergétiques dans l'action urbaine. Eclairage théorique d'expériences européennes. », in *Les annales de la recherche urbaines*, n°103, 2007.
- Souami, T. *Ecoquartiers, secrets de fabrication. Analyse critique d'exemples européens*, Editions les carnets de l'info, Paris, Coll. Modes de ville, 2009.
- Soubeyran, O. *Imaginaire, science et discipline*, Paris, L'Harmattan, 1997.
- Soubeyran, O. « Imaginaire disciplinaire et écologie urbaine », in *Quaderni*, 43, 2000, pp. 117-133.
- Starr, F. « L'urbanisme utopique pendant la révolution culturelle », in *Annales, Economies, Sociétés, Civilisations*, 32, n°1, 1977, pp. 87-105.
- Souchard, N. « L'agriculture dans la nouvelle structuration territoriale des agglomérations urbaines. Jeux d'acteurs et émergence d'un nouveau patrimoine urbain ? », *Rapport de recherche pour le ministère de l'équipement*, programme « Villes émergentes », CEDAG, Rennes, 2000.
- Störmer, E., Schubert, U. *Sustainable development in Europe, concepts, evaluation and applications*, Northampton, MA, USA, Edward Elgar, 2007.
- Stradling, S., Carreno, M., Rye, T., Noble, A. "Passenger perceptions and the ideal urban bus journey experience", *Transport policy*, 14 (4), 2007, pp. 283-292.
- Svoboda, T. "Why there is no evidence for the intrinsic value of non-humans". *Ethics and the Environment*, 16, 2011, pp. 25-36.
- Theys J. « Trois conceptions irréductibles de l'environnement », in Coutard O., Lévy J.P. (Dir.) *Ecologies urbaines*, Paris, Economica-Anthropos, 2010, pp. 15-24.
- Thibaud, J.P. *La ville à l'épreuve des sens*. Grenoble, Cresson-IUG, HDR, 2005.
- Thomas, R. *Marcher en ville. Faire corps, prendre corps, donner corps aux ambiances urbaines*, Paris, Editions des archives contemporaines, 2010.
- Thomas, R. "La marche en ville. Une histoire de sens. », in *L'espace géographique*, n°1, 2007, pp. 15-26.
- Throgmorton, J. A. "Planning as persuasive storytelling about the future: negotiating an electric power rate settlement in Illinois", in *Journal of Planning Education and Research*, 12, 1992, pp. 17-31.

- Throgmorton, J. A. "Planning as a rhetorical activity: survey research as a trope in arguments about electric power planning in Chicago", in *Journal of the American Planning Association*, 59(3), 1993, pp. 334-346.
- Throgmorton, J. A. *Planning as Persuasive Storytelling: The Rhetorical Construction of Chicago's Electric Future*, Chicago, University of Chicago Press, 1996.
- Tiwari. R., Cervero. R., Scipper. L. "Driving co2 reduction by integrating transport and urban design strategies", in *Cities*, n°28, 2011, pp. 394-405.
- Topalov, C. « De la question sociale aux problèmes urbains : les réformateurs et le peuple des métropoles au tournant du XXème siècle », in *Revue internationale des sciences sociales*, Août, 1990, pp. 359-376.
- Topalov, C., Coudroy de Lille, L., Depaule, J.C., Marin, B. (Dir.) *L'aventure des mots de la ville*, Paris, Robert Laffont, 2011.
- Toussaint, J.Y. « Usages et techniques », in Stébé J.M, Marchal H (Dir.), *Traité sur la ville*, Paris, PUF, 2009, pp 461-507.
- Urbanisme*, « Le grand Paris », n°364, Janvier-Février 2009.
- Vanier, M. « La relation ville/campagne excédée par la périurbanisation », in *Cahiers Français*, n°328, Paris, La documentation française, 2005, pp. 13-17.
- Vidal, R. « réconcilier agriculture et paysage. Changer l'agriculture ou changer de regard ? », in *Cahiers thématiques* n°11, Agriculture métropolitaine/ Métropole agricole, ENSAP de Lille, 2011, pp. 29-36.
- Vidal, R., Fleury, A. « La cité agriurbaine, ville nature ou ville agricole », in Mager, C. (Dir.), *Le développement territorial, enjeux et méthodes*, PPUR, Université de Lausanne, 2009.
- Vigano, P. *Les territoires de l'urbanisme, le projet comme producteur de connaissance*, Genève, Métis Presse, 2012.
- Vigano, P. Projets de territoire: *la ville poreuse et autres*, ENSAG, 21/02/2010.
www.grenoble.archi.fr/servideo/spip.php?article59.
- Weber, M. *Le savant et le politique*, U.G.E, Coll 10/18, Paris, 1963.
- Weber. M. *Economie et société*, Paris, Plon, 1971.
- Worms, J.P. « Réhabiliter la délégation démocratique », in *Débat public, les voix de la démocratie*, n°176. POUR, 2002, pp. 154-155.
- Yiftachel, O. « Towards a new typology of urban planning theories » in *Environment and planning B: Planning and design*, n° 16, 1989, pp 23-29.

HISTOIRE DES IDEES

- Alphand, A. *Les promenades de Paris*, Paris, Rothschild éditions, 1884.
- Abitboul, M. *William. Morris, News from nowhere, la tradition utopique et l'esprit du temps*, Nantes, Editions du temps, 2004.
- Bacon, F. *La nouvelle Atlantide*, Paris, Payot, 1983.
- Barga, C. *Du paradis perdu à l'antiutopie aux 16 et 18ème siècle*, Paris, Editions classiques Garnier, 2010.
- Baron Ernouf, revue par Alphand. *Traité pratique et didactique de l'art des jardins. Parcs, jardins, promenades*, Paris, Rothschild, 1886.
- Baron Haussmann. *Mémoires*, Paris, Seuil, 2000.
- Baudoui, R. *La naissance de l'école des hautes études urbaines et le premier enseignement des l'urbanisme en France des années 1910 aux années 1920*, ARDU janvier 1988, Secrétariat permanent du plan urbain

- Baudoui, R. « L'institut d'urbanisme de Paris et le problème parisien. 1919-1939 » in *Les cahiers de l'IHTP*, n°12, Paris, CNRS éditions, 1989.
- Bennani, M. *Le système de parcs et jardins publics du début du protectorat français au Maroc, Rabat le prototype de la ville idéale (1912-1930)*, Thèse de doctorat en architecture du paysage, Paris, EHESS, 2006.
- Berdoulay, V., Claval, P. *Au début de l'urbanisme français : regards croisés de scientifiques et de professionnels, fin XIX-début XXème siècle*, Paris, l'Harmattan, 2001.
- Berdoulay, V., Soubeyran, O. *L'écologie urbaine et l'urbanisme : aux fondements des enjeux actuels*, Paris, La découverte, 2002.
- Bernart, M.T., Hearn M. (Dir.) *Morris et l'utopie*, Arras, Artois Presses Université, 2007.
- Blondel, J, F. *Discours sur la nécessité de l'étude de l'architecture. De l'utilité de joindre à l'étude de l'architecture, celle des sciences et des arts qui lui sont relatifs*, Genève, Minkof-reprint, 1973.
- Cabet, E. *Voyage en Icarie*, Paris, Anthropos, 1940.
- Canguilhem, G. « Modèles et analogies dans la découverte en biologie. » in Canguilhem, G. *Etudes d'histoire et de philosophie des sciences concernant les vivants et la vie*, Paris, Vrin, 2002.
- Cerdà, I. *Théorie générale de l'urbanisation*, Paris, Editions de l'imprimeur, 2005.
- Choay, F. « Haussmann et le système des espaces verts parisiens, », in *Urbanisme*, 1981, pp. 83-89.
- Choay, F. « Le règne de l'urbain et la mort de la ville », in *Pour une anthropologie de l'espace*, Paris, Seuil, 2006.
- CIAM. *La charte d'Athènes*, Paris, Editions de Minuit, 1957.
- Claeys, G. (Dir.) *Modern British utopia, 1700-1850*, London, Pickering & Chatto, 1997.
- Cohen, J.L., De Michelis, M., Tafuri, M. « Les avants gardes et l'état » in *URSS 1917-1978, la ville, l'architecture*, Paris, L'équerre éditions, 1979.
- Corboz, H. « Les dimensions culturelles de la grille territoriale américaine » in *Le territoire comme Palimpseste et autres essais*, Paris, Editions de l'imprimeur, 2001.
- Desrosières, J, B. *La politique des grands nombres*, Paris, La Découverte, 1993.
- Dumons, B., Pollet, G. (Dir.) *Administrer la ville en Europe, (XIX°-XX° siècles)*, Paris, L'Harmattan, 2003.
- Fitch, J.M. « Architecture of democracy, Jefferson and Wright » in *Architecture and the aesthetics of plenty*, NY, Columbia University Press, 1961.
- Forestier, J,C,N. *Grandes villes et système de parcs, France, Maroc, Argentine*, Paris, Norma éditions, 1997.
- Forestier, J,C,N. « Les parcs et espaces libres au concours pour le plan d'aménagement et d'extension », in *La vie urbaine*, n°5, 1920. pp. 39-50.
- Fourier, C. *Œuvres de Charles Fourier*, Tome XII, Paris, Anthropos, 1968.
- Francastel, P. *Art et technique aux XIX et XX siècles*, Paris, Gallimard coll. Tel, 1991.
- Jacob, F. *La logique du vivant*, Paris, Gallimard, 1970.
- Gunter, F, H. « L'évolution sémantique de la notion d'utopie en français », in Hudde, H., Kuon, P. (Dir.) *De l'utopie à l'uchronie, formes, significations, fonctions*, Actes du colloque d'Erlangen, 16-18oct 1988, Editions Gunter Narr Verlag, Tubingen, 1988.
- Hénard, E. *Etude des transformations de Paris, et autres écrits sur l'urbanisme*, Paris, L'Equerre éditeur, 1982.
- Kerblay, B. « La ville soviétique entre le possible et l'imaginaire », in *Annales. Economies, Sociétés, Civilisations*, 25, n°4, 1970, pp ; 897-911.
- Kopp, A. *Ville et révolution*, Paris, Anthropos, 1967.
- Kopp, A. *Changer la vie, changer la ville*, Paris, 10/18, Union générale d'éditions, 1975.

- Lafay, B. *Schémas d'un plan vert pour Paris*, Paris, Imprimerie du club Paris 2000, 1975.
- Laseau, P., Tice, J. *Franck Lloyd Wright, between principle and form*, NY, VNR editions, 1992.
- Laugier, M.A. *Essais sur l'architecture*, Paris, Duchesne, 1759.
- Leclerc, B. « Une figure tutélaire de l'école française d'urbanisme » Préambule au système de parcs, in Forrestier, J.C.N. *Grandes villes et système de parcs, France, Maroc, Argentine*, Paris, Norma éditions, 1997.
- Le Corbusier. *Vers une architecture*, Paris, Champs Flammarion, 1923/ 1995.
- Le Corbusier. *Urbanisme*, Paris, Fréal, 1924/1966.
- Le Corbusier. *Manière de penser l'urbanisme, Soigner la ville malade*, Paris, Gonthier, 1946.
- Le Corbusier. *Les trois établissements humains*, Paris, Editions de Minuit, 1959.
- Le Corbusier. « Conditions de nature, urbanisme efficace et efficient », conférence prononcée lors de la séance inaugurale du cours international de prothèse. Faculté de médecine de Paris, juillet 1961, in *Le Corbusier et la nature*, Paris, Editions de la Villette, 2004.
- Manziaras, P. *La ville paysage, Rudolf Schwarz et la dissolution des villes*, Geneve, Metis Presse, 2008.
- Marin, L. *Utopiques, jeux d'espaces*, Paris, Les Editions de Minuit, 1973.
- Maumi, C. *Usonia ou Le mythe de la ville nature américaine*, Paris, Editions de la villette, 2008.
- Mazzoni, C. *De la ville parc à l'immeuble à cour ouverte paris. 1919-1939*, Diffusion Septentrion, Presses universitaire, Paris, 1989.
- Mehmood, A. "On the history and potentials of evolutionary metaphors in urban planning", in *Planning theory*, 9(1), 2010, pp. 63-87.
- Meier, P. *La pensée utopique de William Morris*, Paris, Editions sociales, 1972,
- Mercier L.S. *L'An 2440, Rêve s'il en fut jamais*, Paris, La Découverte, 1771/1999.
- Milioutine, S. *Sotsgorod*, Besançon Les éditions de l'imprimeur, coll. tranches de ville, 2002.
- Moret, F. *Les socialistes et la ville. Grande Bretagne, France, 1820-1850*, Paris, ENS éditions, 1999.
- Morre, T. *L'utopie*, Paris, Librio, 2003
- Morris, W. *Nouvelles de nulle part*, Paris, Aubier, 1957.
- Morris, W. *The lesser arts of life*, Londres, MacMillan, 1882.
- Morris, W. "Art: a serious thing", in *William Morris on art and socialism*, Londres, Courier Dover publications, 1999.
- Morris, W. *Art and the beauty of the earth*, Londres, Jackson, 1881.
- Mortier, R. *La poétique des ruines en France. Ses origines, ses variations de la renaissance à Victor Hugo*, Geneve, Droz, 1999.
- Novarina, G. « Ville diffuse et système du vert », in *Revue de géographie alpine*, 2003, n° 4, pp. 9-17.
- Olmsted, F.L. "Public parks and the enlargement of towns", in *Essential texts*, USA, Norton, 2010.
- Olmsted, F.L., Kimbal, R. *Forty years of landscape architecture: central park*, Cambridge, MIT, 1926.
- Olmsted, F.L. *Essential texts*, USA, Norton, 2010.
- Ory, P. « La pensée de la contre révolution », in *Nouvelle histoire des idées politiques*, Paris, Pluriel, 2011.
- Owen, R. *A new view of society*, 1817, Oxford, Woodstock books, 1991.
- Owen, R. *Textes choisis*, Paris, A.L Morton, Les classiques du peuple, /Editions sociales, 1963.
- Owen, R. *A New view on society*, Dent, Everyman's library, 1927.
- Paquot T. (Dir.) *Les faiseurs de ville*, Paris, in folio, coll. Archigraphy poche, 2010.

- Pehnt, W, Strohl, H. *R.Schwartz, 1897-1961*, Milan, Electa, 2000.
- Picon, A. *Les Saint Simoniens*, Paris, Belin, 2002.
- Picon, A., Robert, J, P. *Un atlas Parisien, le dessus des cartes*, Paris, Editions du Pavillon de l'Arsenal, Picard, 1999.
- Préfecture du département de la seine. Commission d'extension de paris, Poète, M. *Aperçu historique*, Paris, Chaix, 1913.
- Préfecture du département de la seine. *Programme du concours ouvert pour établissement du plan d'aménagement et d'extension de paris*, Paris, Chaix, 1919.
- Réau, L., Lavedan, P., Pouin, R., Hugueney, J., Auzelle, R. *L'œuvre du Baron Haussmann préfet de la Seine, (1853-1870)*, Paris, PUF, 1954.
- Ribeill, G. « De l'objet technique à l'utopie sociale. Les ressorts de l'imaginaire technologique des ingénieurs du XIXème siècle », in *Réseaux*, n°109, 2001.
- Roger, A. *La théorie du paysage en France, 1974-1994*, Seyssel, Champs Vallon, 1995.
- Roudaut, E. *Ville et campagne dans News from nowhere*, in Bernant M T., Hearn M. (Dir.), *Morris et l'utopie*, Arras, Artois Presses Université, 2007.
- Sargent, L.T., Schaer, L. (Dir.) *Utopie, la quête d'une société idéale en occident*, BNF/fayard, Paris 2000.
- Schmidt, A. *Le concept de nature chez Marx*, Paris, PUF, Philosophie d'aujourd'hui, 1994.
- Schwarz, R. *Denken und bauer, Schriften und Bauwerke*, Heidelberg, F.H. Kerle Verlag, 1963.
- Sorria y Matta, A. *La cité linéaire, nouvelle architecture des villes*, Paris, Centre d'études et de recherches architecturales, 1979.
- Starr, F. « L'urbanisme utopique pendant la révolution culturelle », in *Annales, Economies, Sociétés, Civilisations*, 32, n°1, 1977, pp. 87-105.
- Starobinsky, J. *La transparence et l'obstacle*, Paris, Gallimard, 1996.
- Storer W.A. *The architecture of F.L. Wright*, London, MIT Press, 1982.
- Talatchian, M. *Moscou et les villes nouvelles de sa région, évaluation comparative avec l'agglomération parisienne*, Paris, L'harmattan, villes et entreprises, 1999.
- Talen, E. « Sense of community and neighbourhood form: an assessment of the social doctrine of New Urbanism », in *Urban studies*, 36, 1999, pp. 1361-1379.
- Taut, B. *Une couronne pour la ville*, Paris, Editions du Linteau, 2004.
- Taut, B. *Architecture alpine*, Paris, Editions du Linteau, 2005.
- Thoreau H, D. *Walden ou la vie dans les bois*, Paris, Gallimard, 2010.
- Trousseau, R. *Sciences, techniques et utopie. Du paradis à l'enfer*, Paris, L'harmattan, 2003.
- Treiber, D. *Franck Lloyd Wright*, Paris, Hazan, 1986.
- Tchayanov, A. *L'utopie paysanne*, Lausanne, Editions l'âge d'homme, 1976.
- Topalov, C. (Dir.). *La nébuleuse réformatrice et les réseaux en France (1880-1914)*, Paris, Editions de L'EHESS, 1999.
- Unwin, R. *L'étude pratique des plans de villes. Introduction à l'art de dessiner les plans d'aménagement et d'extension*, Paris, L'Equerre éditeur, 1981.
- White, B, I. *Bruno Taut and the architecture of activism*, London, Cambridge University Press, 1948.
- Wright, F.L. *Testament*, Marseille, Parenthèses, 2005.
- Wright, F.L. *The natural house*, NY, Horizon Press, 1956.
- Wright F.L. *L'avenir de l'architecture*, Paris, Editions du Linteau, 2003.
- Wright F.L. *Autobiographie*, Paris, Les éditions de la passion, 1998.
- Wright F.L. *The living city*, NY, Horizon Press, 1958.
- Zaitzevsky, C. *F.L. Olmsted and the Boston park system*, Cambridge, Harvard university press, 1982.

HISTOIRE DE LA VILLE

- Amougdou, E. *Les grands ensembles, un patrimoine paradoxal*, Paris, L'Harmattan, 2006.
- Argan, G. C. *L'histoire de l'art et la ville*, Paris, Les éditions de la passion, 1995.
- Auricoste, I. « Urbanisme du vert et symbolisme du gazon », in *Communication*, 2003, pp. 19-32.
- Bailly, A., Huriot, J.M. *Villes et croissance. Théories, modèles, perspectives*, Paris, Anthropos, 1999.
- Bairoch, P. *De jéricho à Mexico*, Paris, Gallimard, 1985.
- Ball, S. « The english new towns and urban development in the green belt », in *Les utopies de la ville*, Cahiers du CREHU, 10, 2001, pp. 255-261.
- Bardet, G. *Naissance et méconnaissance de l'urbanisme*, Paris, Picard, 1951.
- Barles S. *La ville délétère. Médecins et ingénieurs dans l'espace urbain, XVIII-XIXème*, Seyssel, Champs Vallon, 1999.
- Baudoin, F. *Paris sur Seine, ville fluviale. Son histoire des origines à nos jours*, Paris, La Matinière, 1988.
- Bauer G., Roux J.M. *La rurbanisation ou la ville éparpillée*, Paris, Seuil, 1976.
- Bénévolo, L. *La ville dans l'histoire européenne*, Paris, Seuil, 1993.
- Benevolo, L. *Histoire de la ville*, Marseille, Parenthèses, 1983.
- Bergeron, L. *Paris, genèse d'un paysage*, Paris, Picard, 1989.
- Blanquart, P. *Une histoire de la ville. Pour repenser la société*, Paris, La découverte, 1997.
- Braudel, F. *Civilisation matérielle, économie et capitalisme, XV-XVIIIème siècle, Les structures du quotidien : le possible et l'impossible*, Paris, Armand Colin, 2000.
- Borgé, J., Viasnoff, N. *Archives de la banlieue parisienne*, Paris, Editions Michèle Trinckvel, 1994.
- Berque, A. « Ce qui est en jeu dans la ville campagne » in Monteventi Weber, L., Deschenaux, C., Tranda Pition, M. (dir.) *Campagne-ville, le pas de deux : enjeux et opportunités des recompositions territoriales*, Lausanne, PPUR 2008, pp. 199- 210.
- Békouche, P. *Pour une métropolisation raisonnée : diagnostic socioéconomique de l'île de France et du bassin parisien*. Synthèse des travaux à l'initiative de la DATAR et de la préfecture d'IDF. Paris, La documentation française, 1999.
- Burgel, G. *La ville aujourd'hui*, Paris, Hachette, 1993.
- Chamboredon, J.C. « Nouvelles formes de l'opposition ville-campagne » in Duby, G. *Histoire de la France urbaine, la ville aujourd'hui*, Paris, Seuil, 1985.
- Charre, A. *Art et urbanisme*, Paris, PUF, 1996.
- Claval, P. *La logique des villes, essai d'urbanologie*, Paris, LITEC, 1981.
- Cohen, J.L, Lortie, A. *Des fortifs au périph. Paris, les seuils de la ville*, Paris, Editions du pavillon de l'arsenal, Picard, 1991.
- Combeau, Y. *Histoire de Paris*, Paris, PUF, 2001.
- Coquelin, *L'invention du paysage*, Paris, Coll. Quadrige, PUF, 2000.
- Corbin, A. *Le miasme et la jonquille. L'odorat et l'imaginaire social : XVIII-XIXème siècles*, Paris, Flammarion, 2008.
- Cités, cités jardins : une histoire européenne*, Actes du colloque de Toulouse, MSH Aquitaine, 1996.
- Cornet, P. « dynamiques et perspectives des espaces ruraux et de la relation ville campagne. Quatre scenarii de prospective appliquée au cas français » in Monteventi Weber, L., Deschenaux, C., Tranda-Pittion, M, (Dir.), *Campagne ville : le pas de deux : enjeux et opportunités des recompositions territoriales*, Lausanne, PPUR, 2008.

- Coudroy de Lille, L. *Une nouvelle ville. Une histoire de l'urbanisme du nouveau Créteil*. Ville de créteil, IUP, 2005.
- Creswell, P., Thomas, R. *The new town idea*, Milton Keynes, The Open University, 1979.
- Davoine, C. « La forma urbis Romae. Bilan de vingt cinq ans de recherches », in *Histoire urbaine*, n°20, 2007, pp. 133-152.
- Department of town and country planning, University of Newcastle upon Tyne, "The principles of urban design in the british new towns", Working paper n°15, 1992.
- DREIF, Cottour, C. *Une brève histoire de l'aménagement de Paris et sa région*, Paris, DREIF, 2008.
- Duby, G. (Dir.), *Histoire de la France urbaine*, 5 vol, Seuil, Paris, 1980-1985.
- Dufaux, F., Fourcaut, A. *Le monde des grands ensembles*, Paris, Créaphis, 2004.
- Etienne, C., Girard, J. « Ville nouvelle de VDR. Un patrimoine en devenir », in *Histoire urbaine*, n°20, pp. 77-100, 2007.
- Favier, J. *Paris, deux mille ans d'histoire*, Paris, Fayard, 1997, p. 14.
- Francastel, P. *Une destinée de capitale, Paris*, Paris, Denoël, 1984, p. 72.
- Francastel, P (Dir.). *L'urbanisme de Paris et l'Europe, 1600-1680*, Paris, Klincksieck, 1969.
- Friedmann, A. *Paris, ses rues, ses paroisses*, Paris, Plon, 1952.
- Giacone, A., Huchon, J.P. *Les grands Paris de Paul Delouvrier*, Paris, Descartes et Compagnie, 2010.
- Goubert, P., Roche, D. *Les français et l'ancien régime*, Paris, Armand Colin, 1991.
- Goss, A. "Neighbourhood Units in British new towns", in *Town planning review*, Vol. 32, 1961, pp. 62- 82.
- Guillerme, A. *Les temps de l'eau*, Seyssel, Champs vallon, 1997.
- Gruet, B. *La rue à Rome, miroir de la ville*, Paris, PUPS, 2006.
- Gruet, B. « A contre ville : les représentations et pratiques ville/campagne à l'époque romaine », in Berque, A., (Dir.). *La maîtrise de la ville, urbanité française, urbanité nippone*, Paris, Editions de l'EHESS, 1994.
- Gurvil, C. *Les paysans de Paris du milieu du XVème au début du XVIIème siècle*, Paris, Honoré Champion, 2010.
- Harouel, J.L. *L'embellissement des villes, l'urbanisme français au XVIIIème*, Paris, Picard, 1993.
- Hautecoeur, L. *Histoire de l'architecture classique en France*, Paris, Picard, 1957.
- Heers, J. *La ville au Moyen Age*, Paris, Pluriel, 2010.
- Hervieu B., Viard J. *Au bonheur des campagnes (et des provinces)*, La Tour D'Aigues, Editions de l'Aube, 1996.
- Homo, L. *Rome impériale et l'urbanisme dans l'antiquité*, Paris, Albin Michel, 1951.
- Hugoniot, C. « De la ville palais à la ville souveraine : la construction de Rome après l'incendie de 64 ap J.C », in *Villes reconstruites, du dessin au destin*, Vol.1, Paris, L'harmattan, 1993.
- Jarassé, D. *Grammaire des jardins parisiens*, Paris, Parigramme, 2007.
- Kayser, B. *La renaissance rurale*, Paris, Armand Colin, 1990.
- Lacoste, Y. « Un débat : les grands ensembles » in Roncayolo, M., Paquot, T. (Dir.) « *Ville et civilisation urbaine* », Paris, Larousse, 1992.
- Lasus, B. « Melun Sénart, ville paysage végétale », in *Annales de la recherche urbaine*, n°85.
- Lavedan, P. *Histoire de l'urbanisme, Antiquité-Moyen Age*, Paris, Henri Laurens, 1926.
- Lavedan, P. *Histoire de l'urbanisme, Renaissance et temps modernes*, Paris, Henri Laurens, 1959.
- Lavedan, P. *Nouvelle histoire de Paris. L'urbanisme à Paris*, Paris, Hachette, 1975.
- Lemas, N. « Le temps des Projets. Poncet de La Grave, Delamair ou l'impensé de l'urbanisme au siècle des Lumières », in *Histoire urbaine* 2002/1, n° 5, p. 43-65.

- Le Goff, J. *Nouvelle histoire de la France rurale*, Paris, Seuil, 1975.
- Le Goff J. *La ville en France au Moyen Age*, Paris, Seuil, 1980.
- Le Goff, J. *Pour l'amour des villes*, Paris, Textuel, 1997.
- Levêque, J. *Jardins de Paris*, Paris, Hachette, 1982.
- Marchand, B. *Paris, histoire d'une ville, XIX, XXème siècle*, Paris, Seuil, 1993.
- Merlin, P. « Villes nouvelles en Grande Bretagne », in *Annales de géographie*, n°421, 1968, pp. 278-295.
- Merlin, P. « Essai de typologie des villes nouvelles », in *Technique et architecture*, 1970.
- Merlin, P., Sudarskis, M. *From garden city to urban reconstruction, New towns in perspective*, London, INTA Press, 1991.
- Merlin, P. *Les villes nouvelles françaises*, Paris, PUF, 1991.
- Merlin, P. *Ego histoire au service de la ville nouvelle*, in Vadelorge, L. *Eléments pour une histoire des villes nouvelles*, (dir.) Paris, Le Manuscrit éditions, 2003.
- Merlin, P. *L'exode urbain*, Paris, La documentation française, 2009.
- Merlin, P. *Les Grands ensembles*, Paris, La documentation française, 2010.
- Muchenbled, R., Bennezon H., Michel, M.J. *Histoire du grand paris, de la renaissance à la révolution*, Paris, Perrin, 2009.
- Mumford, L. *La cité à travers l'histoire*, Paris, Seuil, 1989.
- Murard, L., Fourquet, F. *Naissance des villes nouvelles, anatomie d'une décision, 1961-1969*, Paris, Presses de l'ENPC, 2004.
- Osborn, F.J., Whittick, A. *New towns, their origin, achievements and progress*, London, Leonard Hill, 1977.
- Ostrowetsky, S. « Les villes nouvelles françaises : Paris et apories. Esquisse d'une problématique » in *Espaces et sociétés*, n° 119, 2005, pp 25-36.
- PAUR. *Paris, métropole sur Seine*, Paris projet, n°40, Paris, Les Editions textuelles, 2010.
- Panerai, P. « Le grand Paris n'est pas Paris en Grand » in « Les chantiers du Grand Paris », in *Esprit*, n°348, Octobre 2008.
- Perrot, J.C., *Genèse d'une ville moderne, Caen au 18ème*, Mouton et EHESS, Paris-La Haye, 1975.
- Phlipponneau, M. *La vie rurale de la banlieue parisienne, étude de géographie humaine*, Paris, Armand Colin, 1956.
- Picon, A. Conférence à la cité de l'architecture et du patrimoine, [http : webtv.citechailot.fr/video/22-ville-lere-industrielle-monuments-reseaux](http://webtv.citechailot.fr/video/22-ville-lere-industrielle-monuments-reseaux).
- Picon, A. *Architectes et ingénieurs au siècle des lumières*, Marseille, Parenthèses, 1988.
- Pinol, J.L. *Histoire de l'Europe urbaine*, Tome 1 et 2, Paris, Seuil, 2003.
- Poète, M. *Une vie de cité, Paris de sa naissance à nos jours*, Paris, Auguste picard, 1927.
- Poète, M. *Introduction à l'urbanisme. L'évolution des villes. La leçon de l'histoire, l'antiquité*, Paris, Anthropos, 1967.
- Poisson, G. *Evocation du grand Paris : la banlieue sud*, Paris, Editions de Minuit, 1965.
- Prévot, P. *Une histoire des jardins*, Toulouse, Ed du Sud Ouest, 2006.
- Ragon, M. *Paris, hier, aujourd'hui, demain*, Paris, Hachette, 1965.
- Ragon, M. *Histoire de l'architecture et de l'urbanisme*, Casterman, Paris, 1986,
- Ranum, O. *Les parisiens du XVème siècle*, Paris, Armand colin, 1973.
- Reymond, H. «Une évolution urbaine émergente: de l'ancienne symbiose ville campagne à la future synergie des parcs urbains» in Da Cunha, A., Mathey, L. (Dir.) *La ville et l'urbain : des savoirs émergents. Textes offerts à J.B. Racine*, Lausanne, PPUR, 2007.
- Roncayolo, M. *Lectures de ville, Marseille*, Parenthèse, 2002.
- Roncayolo, M., Paquot T., (Dir.) *Villes et civilisation urbaine, XVIII-XXème siècle*, Paris, Larousse, Textes essentiels, 1992.
- Rouleau, B. *Paris, histoire d'un espace*, Paris, Seuil, 1997.

Rykwert, J. *L'idée de la Ville*, Londres, Faber and Faber Ltd., 1976.

Steinberg, J. *Les villes nouvelles d'Ile de France*, Paris, Masson, 1981.

Tullard, J. *Nouvelle histoire de Paris, Le consulat et l'empire*, Paris, Hachette, 1983.

Vanier, M. « Le périurbain à l'heure du crapaud buffle : tiers espace de la nature, nature du tiers espace », in *Revue de géographie alpine*, n°4, 2003, pp. 79-89.

Vernant, J.P. *Mythe et société chez les Grecs*, Paris, La découverte, 1999.

Warnier, B. *Cergy Pontoise du projet à la réalité, atlas commenté*, Sprimont, Mardaga, 2004.

Weber, M. *Economie et société dans l'antiquité*, Paris, La découverte, 1998.

